This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

9355
L.33

SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(INSTITUT DE FRANCE)

563-87

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué depuis 1890

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. JULES SIMON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

51e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-CINQUIÈME (CXXXVe DE LA COLLECTION)

1891 — PREMIER SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
Éditeur des Comptes Rendus
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1891

~~L22½.130~~
LSoc1621.53 (135/1891)
1891, Jan. 19 – June 22.
never found.

HARVARD COLLEGE
JAN 19 1891
LIBRARY.

NOTICE SUR LES TRAVAUX

DE

M. FUSTEL DE COULANGES

M. Fustel de Coulanges a étudié l'histoire, il l'a enseignée, il l'a écrite. Voilà toute sa vie. Elle a été par excellence une vie de savant. Elle appartenait tout entière à la science, elle y était toute consacrée. C'est une carrière d'une suite et d'une tenue admirables. Elle eût été parfaite, si l'œuvre qu'elle devait accomplir n'eût été interrompue brusquement. M. Fustel s'était destiné dix ans de plus, et il avait réglé en conséquence l'économie de ses travaux. Il laisse inachevé le grand ouvrage qu'il avait conçu ; mais ce qui en subsiste suffit pour que M. Fustel de Coulanges demeure au premier rang de nos historiens, où déjà le suffrage de ses contemporains l'avait placé.

Je n'ose, l'ayant à peine connu, parler de sa personne devant des hommes qui ont vécu auprès de lui pendant des années et dont plusieurs ont été admis dans son intimité. Mais comment oublier, même après l'avoir seulement entrevu, cette figure pâle et nerveuse, ce front intelligent, courbé par la fatigue et que relevait incessamment l'effort de la pensée, cette réserve fière, cette simplicité imposante, ce ressort de caractère sous des apparences maladives, cette attitude à la fois méditative et inquiète, ce regard clair, avide de longues perspectives et de contemplations sereines, et, en même temps, cette curiosité, cette impatience de l'objection guettée, provoquée, saisie avec

une sorte d'avidité fiévreuse de l'anéantir et de s'en délivrer : quelque chose d'impérieux dans la doctrine, d'âpre et de tranchant dans les controverses, une flamme intérieure qui animait et consumait aussi l'homme tout entier? M. Fustel s'était voué à la science, mais il ne se désintéressait de rien, ni dans la vie humaine, ni dans la vie du citoyen. Son cœur était aussi délicat que son âme était ouverte ; il était de son temps et de son pays : il aimait la liberté, élément de sa pensée. Il aimait sa patrie, il l'aimait tout entière et à tous ses âges, de cet amour filial, que la familiarité de l'histoire rend à la fois plus profond, plus tendre et plus respectueux. « Le patriotisme, a-t-il dit, exige que si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé (1). » Ce sentiment chez lui tenait du culte religieux ; il y trouva une mystérieuse affinité pour pénétrer l'âme des anciens et restituer dans leur histoire ce culte des ancêtres qui fut le lien des premières sociétés humaines.

M. Fustel de Coulanges était né historien philosophe ; de très bonne heure, il se sentit plus attiré par le développement des sociétés que par les aventures et les passions des hommes. La lecture de l'*Histoire de la civilisation en France,* de Guizot, lui révéla sa vocation, comme la lecture de *Martyrs* avait révélé la sienne à Augustin Thierry. La bataille des Francs contre les Romains a inspiré les *Récits mérovingiens* et la *Conquête de l'Angleterre ;* l'étude de la société gallo-romaine et de la monarchie franque, par Guizot, a engendré l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.*

M. Fustel entra à l'École normale à vingt ans, en 1850 (2). Cette École n'était pas alors le grand laboratoire

(1) *Notice sur M. Fustel de Coulanges*, par M. Paul Guiraud. *Annuaire de l'Association des Anciens élèves de l'École normale*, 1890. Voir ci-après p. 44, note.

(2) Il était né à Paris le 18 mars 1830.

de science, d'érudition et de critique qu'elle avait commencé d'être auparavant et qu'elle est devenue ensuite. Les temps étaient troubles pour la pensée et malsains pour l'étude. « Le parti qui dirigeait alors la France », a dit M. Fustel dans un discours, que l'Académie n'a pas oublié (1), « ce parti essaya d'imprimer à l'École normale un mouvement de recul..... » de la diminuer, « d'abaisser son enseignement, de restreindre son horizon intellectuel et scientifique. »

Ordre fut donné à l'École « de s'abstenir de toute recherche de pure érudition. » « C'était, remarque M. Fustel, élaguer tout ce qui est histoire », proscrire la critique et la science. Fort heureusement, on oublia de fermer la bibliothèque, et l'on ne proscrivit point, au moins du premier coup, les maîtres. Ceux qui restaient étaient de ces hommes qui se placent au-dessus des programmes. M. Fustel leur a rendu ici même témoignage, lorsqu'il a eu le bonheur de se retrouver à côté des principaux d'entre eux. Il a rappelé comment il avait appris de M. Jules Simon à pratiquer « dans une bonne mesure » l'esprit de doute scientifique ; de M. Chéruel, à observer « les conditions rigoureuses par lesquelles on obtient l'exactitude..... à aimer la vérité, quelle qu'elle puisse être, à la chercher sans idées préconçues, à la voir telle qu'elle est, et non pas telle qu'on désire qu'elle soit » ; de M. Vacherot, « à penser librement et à marcher droit dans la vie » ; de M. Bouillier enfin, à trouver dans la philosophie « un fortifiant pour l'esprit et pour le caractère », par dessus tout à connaître et à comprendre Descartes, c'est-à-dire, ajoutait-il, la méthode qui est l'âme même de la science.

Cette méthode inspire toute l'œuvre de M. Fustel, et M. Fustel conçut son œuvre de très bonne heure. On en

(1) Discours du 21 avril 1888. *Annales de l'Académie*, t. CXXX, p. 300.

reconnaît une première esquisse dans les deux thèses de doctorat qu'il soutint en 1858, l'une, la thèse latine, sur le culte de Vesta, culte du foyer et fondement de la religion des anciens ; l'autre, la thèse française, sur Polybe, où l'on voit comment, au IIe siècle avant Jésus-Christ, « le cœur d'un Grec était disposé à se laisser conquérir et comment Rome faisait des conquêtes. » Ces deux études révélèrent une investigation pénétrante des textes, un talent singulier à les rapprocher et à les grouper, une faculté rare d'associer les idées, de les enchaîner et de les suivre à travers les événements; mais, en même temps aussi, lors de la soutenance, peu de patience de la critique et une verdeur redoutable dans la riposte aux objections. L'écrivain était net et correct; il n'avait pas encore acquis l'aisance qui marque la pleine possession de soi, M. Fustel la déploya dans le livre qu'il publia en 1864. Il y présenta, magistralement développées en un vaste système, les idées semées dans ses thèses de doctorat et fécondées par six années d'enseignement, d'abord dans les lycées, puis, après 1860, à la Faculté des Lettres de Strasbourg. C'est la *Cité antique*, œuvre complète et parfaite en soi, en son genre, et qui excita, dès qu'elle parut, une admiration universelle.

L'histoire est une science. Le principe de toute méthode est d'en bannir le préjugé et par dessus tous les autres, le préjugé rétrospectif, le préjugé moderne qui engendre l'anachronisme des idées : c'est pour M. Fustel le péché sans miséricorde. Mais on jugerait mal cette intelligence, à la fois très limpide et très complexe, si l'on imaginait que, pour chasser de son laboratoire d'érudit les fantômes de l'esprit moderne, M. Fustel prétendait faire, dans son œuvre, abstraction de la société où il vivait et des destinées de la patrie où il était né. Bien loin de là, lorsqu'il combattait les faux jugements portés sur l'antiquité, il ne songeait pas seulement à restituer la science dans ses droits, il pensait à préserver la société moderne,

la française, en particulier, d'assimilations utopiques et dangereuses. Il voulait exclure toute considération étrangère de l'histoire ancienne, et cependant cette préoccupation civique de l'histoire contemporaine et de l'histoire à venir réchauffait son ouvrage et faisait que cette étude savante du droit antique nous atteignait et nous pénétrait de tous les côtés.

En même temps que M. Taine signalait dans son *Histoire de la littérature anglaise* l'idée qui devait être l'idée maîtresse de son livre des *Origines de la France contemporaine*, l'abus de l'esprit classique, M. Fustel de Coulanges montrait comment une conception imaginaire de l'antiquité avait causé les pires aberrations de la Révolution française et comment, systématisé par plusieurs historiens de la Révolution, ce culte superstitieux d'une antiquité chimérique faussait la science dans le passé et risquait de dérouter la politique dans le présent. « Notre système d'éducation, dit-il, qui nous fait vivre dès l'enfance au milieu des Grecs et des Romains, nous habitue à les comparer sans cesse à nous, à juger leur histoire d'après la nôtre et à expliquer nos révolutions par les leurs. Ce que nous tenons d'eux et ce qu'ils nous ont légué nous a fait croire qu'ils nous ressemblaient ; nous avons quelque peine à les considérer comme des peuples étrangers. » Ils le sont cependant. La Grèce et Rome offrent des caractères inimitables. « Rien dans les temps modernes ne leur ressemble, rien dans l'avenir ne pourra leur ressembler..... On s'est fait illusion sur la liberté chez les anciens, et pour cela seul la liberté chez les modernes a été mise en péril » (1). Faute d'avoir compris la raison d'être des institutions anciennes en leur période de grandeur, on ne les a considérées que dans leur décadence : elles n'ont paru accessibles que quand elles avaient dégénéré et lorsqu'on croyait se forti-

(1) *La Cité antique*, p. 1 et 2.

fier par le retour à des aliments sains c'étaient des germes corrompus déjà que l'on s'identifiait.

La raison d'être des institutions anciennes, leurs origines, leurs progrès, leur décadence, leur ruine, voilà le sujet de la *Cité antique*. M. Fustel y fait marcher parallèlement la Grèce et Rome, parce que toutes les cités ont subi les mêmes révolutions et que ces révolutions s'éclairent les unes par les autres. Il en détermine les périodes et les époques. Il montre la cause de ces grands mouvements : ce sont les rapports qui existent, dans les âmes, entre l'état des connaissances et celui des croyances; dans la société, entre l'état des mœurs, l'état des institutions, l'état des lois. Ces rapports sont ce que Montesquieu définissait l'esprit même des lois, cet esprit général, cette allure principale qui, selon lui, mènent le monde et entraînent tous les faits particuliers. M. Fustel porte sur l'ensemble des sociétés antiques l'examen que Montesquieu avait porté sur les causes de la grandeur et de la décadence de Rome, et il étend à toutes les parties de la vie sociale l'étude que Montesquieu avait pour ainsi dire restreinte à la seule politique. Il ajoute à la conception historique de ce grand homme deux éléments qui y manquaient : l'un que le siècle de Montesquieu refusait de connaître, l'autre que notre siècle a trop connu, la religion et les révolutions.

La cité procède de la famille ; la famille procède du culte des ancêtres ; le culte des ancêtres procède de cette croyance à la survivance de l'être, qui semble aussi innée à l'homme que l'instinct de la vie sociale. Cette croyance fonde le foyer ; elle engendre la première morale et les premières lois. Elle est le souffle inspirateur et organisateur de la vie antique. L'homme la crée ; mais, à peine sortie de l'âme, elle s'en sépare en quelque sorte, s'y impose et la domine (1).

(1) *La Cité antique*, p. 153.

Autant de foyers, autant de dieux; autant de dieux, autant de cités. Patrie et religion se confondent. En perdant sa patrie, l'homme perd sa raison d'être : il n'a plus ni liens ni famille. Par suite, il appartient tout entier, avec tout ce qu'il possède, corps et âme, à la cité. La patrie se confondant avec le dieu, elle est omnipotente. L'État est une église ; la liberté individuelle y serait un sacrilège ; la liberté de conscience une absurdité. La loi du salut public y est la loi suprême. Tout cède à cette loi par une nécessité sacrée.

Mais la cité ainsi constituée subit le sort de toutes les institutions humaines : elle a son progrès et son dépérissement. Les principes qui l'ont fait croître s'altèrent par l'effet de sa croissance, et elle se désorganise par le jeu même de ses organes. M. Fustel suit dans l'étude des périodes de dissolution la même méthode qu'il avait appliquée aux périodes de formation. Le ferment demeure dans l'âme humaine (1).

L'intelligence de l'homme ne s'arrête jamais sur soi-même et ne se repose jamais sur ses ouvrages. La vie sociale engendre des intérêts. Toute société tend à être gouvernée selon les intérêts et selon les pensées qui y dominent ; de là les révolutions. M. Fustel les ramène à cinq principales et les montre procédant chacune de la prospérité de l'état social et du succès des institutions qui l'ont précédée.

La première de ces révolutions s'observe quand les familles, devenues plus puissantes, grâce à l'ordre que le gouvernement des rois a établi dans la cité, renversent ce gouvernement et substituent au régime monarchique celui de l'aristocratie. Par le progrès de l'aristocratie, les familles deviennent trop puissantes et trop étendues; elles se démembrent. Les clients sont affranchis de la dépendance

(1) *La Cité antique*, pp. 3, 307.

où ils étaient envers les familles patriciennes; ils se mêlent à la plèbe, et il se forme une classe d'hommes qui, exclue de la vie civique et voulant vivre de cette vie, a intérêt à changer les institutions. Être exclu de la cité, c'est être exclu de la religion et du droit; pour que la plèbe entre dans la cité, il faut qu'elle y change la religion et le droit. Ce changement se fait. Les intérêts y poussent. La cité, par une conséquence naturelle de sa prospérité, cesse d'être exclusivement agricole; elle devient commerçante; la puissance de l'argent se substitue peu à peu à la puissance de la terre. La religion, qui consacrait la propriété primitive du sol, ne consacre point cette propriété nouvelle de l'argent. La richesse passe au travail et par là aux plébéiens. Elle leur a servi de levier pour forcer l'entrée de la cité, et ensuite elle devient un principe nouveau d'organisation sociale. Le régime de la démocratie succède à celui de l'aristocratie. Mais la démocratie, loin de supprimer la misère, la rend plus sensible; la propriété n'étant plus exclusivement un objet sacré, tous luttent pour la conquérir.

La rivalité entre les classes rompt l'harmonie dans l'organisation du travail. Comme il faut cependant que la cité vive, qu'elle a besoin d'ordre et de sécurité, elle se donne un maître. C'est le régime de la tyrannie en Grèce, du césarisme à Rome. La discorde des classes soumet la cité au despotisme d'un homme; la discorde des cités les soumet à la domination d'une cité plus puissante. Elles s'ouvrent à la conquête, et la conquête emporte la ruine de leur religion et de leurs lois. Leur intérêt les entraîne alors à se fondre dans la cité romaine qui les a conquises, afin de recouvrer une religion et un droit. Ainsi le même instinct social qui avait créé les diverses cités les conduit à se dissoudre et à s'absorber dans l'empire romain. Il n'y a plus dans l'ancien monde qu'une cité et qu'un droit.

La révolution qui s'accomplissait dans les intérêts, s'ac-

complissait en même temps dans les idées. La conception de la divinité s'élève et s'épure à mesure que grandit l'intelligence de l'homme. Le mystère de la première croyance se dissipe. L'homme s'aperçoit qu'il a fait cette croyance et il discerne en lui quelque chose de supérieur à ses dieux. La conscience se révèle et domine la tradition; la raison s'émancipe et domine la coutume. Dès lors, le devoir, la vertu en soi se placent au-dessus du culte des dieux et des vertus civiques. Les vertus personnelles grandissent, les vertus politiques diminuent. Le christianisme paraît, les âmes y sont préparées et la dernière révolution se consomme. Il n'y avait plus qu'une cité, il n'y a plus qu'un Dieu. Tout est désormais bouleversé dans le monde antique. La croyance au dieu particulier du foyer était le fondement de la cité, la croyance au Dieu unique le ruine. Avec ce Dieu, plus de barrières, plus d'inimitiés nécessaires de peuple à peuple. La religion se sépare de la politique; l'Église ne se confond plus avec l'État; la liberté individuelle devient possible, la constitution de la famille, la notion même de la propriété se modifient et les règles du gouvernement des hommes sont changées pour toujours. Le christianisme transporte à la cité de Dieu et idéalise le principe que la cité antique avait réalisé. La formule despotique de l'ancienne loi devient le symbole libérateur de la nouvelle. L'homme de la cité antique concevait sa patrie comme saint Paul conçoit le Dieu qu'il annonce aux Athéniens : « In ipso vivimus et movemur et sumus » (1). Mais le sens des mots s'est étendu à l'infini, et cette transformation de l'idée mère de l'antiquité représente l'immense révolution qui s'était accomplie dans le monde. « Nous avons fait, disait M. Fustel, en terminant son beau livre, l'histoire d'une croyance. Elle s'établit : la société humaine se constitue. Elle se modifie : la société traverse une série de révo-

(1) Actes XVII, 28. *Galates*, III, 8.

lutions. Elle disparaît : la société change de face. Telle a été la loi des temps antiques. »

C'est la loi de tous les temps. Tandis que M. Fustel anéantissait à jamais le préjugé des républiques anciennes, il en rencontrait un autre, qui le heurtait au même degré, et qu'il se voua désormais à combattre avec la même ardeur.

« Il y a, dit-il, une idée, qui depuis cent cinquante ans s'est insensiblement enracinée dans les esprits et a faussé l'histoire ; c'est celle qui représente l'empire romain comme un despotisme pur et la vieille Germanie comme la pure liberté. De ces deux propositions, la première est à moitié exacte, la seconde n'a jamais été démontrée (1). » « On s'est figuré une Angleterre qui avait toujours été sage, toujours libre, toujours prospère ; on s'est représenté une Allemagne toujours laborieuse, vertueuse, intelligente... . L'invasion nous apparaissait comme une régénération de l'espèce humaine (2). » Ce n'étaient pas là seulement pour M. Fustel des erreurs scientifiques, c'étaient des ferments de discordes sociales. « Nos théories historiques, disait-il, sont le point de départ où toutes nos factions ont pris naissance ; elles sont le terrain où ont germé toutes nos haines (3). » Il voyait les partis se disputant l'ancienne France et la ravageant, pour ainsi dire, rétrospectivement, brisant la tradition, rompant les liens, et cherchant, chacune à son profit, le patriotisme dans le mépris d'une partie du passé.

Il enseignait alors à Strasbourg, sur ses confins menacés où la conscience nationale est toujours en éveil, et où le savant ressent en soi quelque chose de l'inquiétude et aussi de la responsabilité de la sentinelle d'avant-garde. Il considérait les historiens allemands. Loin de s'arrêter, comme

(1) *La Monarchie franque*, p. 30.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1872.
(3) *Ibid.*, 1er août 1871.

trop d'observateurs superficiels, à la violence de leurs polémiques intimes, il était plus frappé de la vigueur de leur patriotisme national que de l'âpreté de leur particularisme. S'il les voyait divisés sur leur propre passé, il les jugeait très unis dans l'assaut qu'ils menaient contre la France, sa gloire, sa suprématie, son influence et ses frontières : nos disputes leur fournissaient des armes.

M. Fustel se proposa de réagir dans l'intérêt commun de la science et du pays ; de travailler, par ses écrits, à rétablir l'unité réelle du grand dessein de l'histoire de France ; de faire voir comment le passé a cimenté notre patrie, comment le présent s'y rattache, enfin de ramener dans notre histoire nationale le vrai patriotisme, ce patriotisme « qui n'est pas l'amour du sol mais l'amour du passé, le respect pour toutes les générations qui nous ont précédés (1). »

Il résolut de faire pour l'histoire des institutions de l'ancienne France ce qu'il avait fait pour celle des institutions de l'antiquité. Il observe dans l'histoire des institutions françaises, avant 1789, deux grandes révolutions auxquelles toutes les autres peuvent être ramenées. La première au commencement du moyen âge, modifie le régime de la propriété et établit un système de patronage des personnes : le régime féodal en est sorti ; l'autre, au XIIIe et au XIVe siècle, modifie l'organisation de la justice : la monarchie en est issue. M. Fustel retrouve ainsi dans les institutions de la France le caractère qu'il a relevé dans celles de la cité antique. Considérées de loin et hors des conditions où elles se sont produites, elles semblent souvent anormales et violentes. Vues de près, leur origine n'a rien de fortuit, leur développement n'a rien d'accidentel. « Les institutions dit-il, ne sont jamais l'œuvre de la volonté d'un homme ; la volonté même de tout un peuple ne suffit pas à les créer. Les faits humains qui les engendrent ne sont pas de ceux

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1872.

que le caprice d'une génération puisse changer. Les peuples ne sont pas gouvernés suivant qu'il leur plaît de l'être, mais suivant que l'ensemble de leurs intérêts exige qu'ils le soient (1). »

M. Fustel comptait pousser ses études jusqu'à la révolution de 1789. « Nous étudierons, disait-il, chacune des périodes de l'histoire, en examinant toutes les faces diverses de la vie publique ; pour savoir comment chaque génération d'homme était gouvernée, nous devrons observer son état social, ses intérêts, ses mœurs, son tour d'esprit, nous mettrons en face de tout cela les pouvoirs publics qui la régissaient, la façon dont la justice lui était rendue, les charges qu'elle supportait sous forme d'impôts ou de service militaire ; en parcourant ainsi les siècles, nous aurons à montrer, ce qu'il y a entre eux, de continu et de divers (2). »

Jamais dessein plus vaste ne fut conçu avec plus de précision. A vrai dire, cette œuvre s'était emparée de la pensée de M. Fustel avant qu'il eût décidé de l'entreprendre. Déjà, dans la *Cité antique*, on distingue les principales pierres d'attente de l'édifice futur. On y voit se dessiner cette idée, qui sera l'idée capitale du nouvel ouvrage, que le régime féodal n'est pas un accident propre à l'Europe du moyen âge, mais qu'il est une des formes normales et générales du progrès social de l'humanité. Les analogies frappent l'auteur, et il les signale au passage, entre la clientèle antique et le servage du moyen âge ; entre la lente révolution qui fit du client un possesseur, puis un propriétaire du sol, et celle qui fit des serfs de la glèbe, des serfs abonnés, puis des paysans propriétaires ; entre les transformations de l'armée dans la cité antique après que la plèbe y

(1) *Histoire des institutions de l'ancienne France*, t. I, Paris, 1875, p. 253.

(2) *Institutions*, t. I, p. 3.

entra, et celle des armées du moyen âge, après l'établissement des communes ; entre ces communes mêmes, nées de la prospérité des classes moyennes, et la démocratie antique, née du commerce et de la substitution de la richesse mobilière à l'immobilière (1).

M. Fustel professa de 1860-1870, à Strasbourg, l'histoire de France tout entière. En 1870, il esquissa, pour des conférences destinées à l'impératrice Eugénie, une vue d'ensemble du sujet qui absorbait sa pensée : « Ce que le présent doit au passé. » On peut juger par les articles qu'il publia, à partir de 1870, dans la *Revue des Deux-Mondes*, combien il s'était avancé dans l'étude de son sujet et sur combien d'époques ses idées s'étaient fixées. Ces articles n'étaient pas des dissertations improvisées, des généralisations hâtives, des comptes rendus superficiels d'ouvrages d'autrui, c'était le suc même de sa pensée, des leçons concentrées et recomposées: linéaments fragmentaires dont la direction révèle le plan de l'œuvre qu'il portait dans sa tête, et permet de discerner son dessein au delà même des parties qu'il a eu le temps d'édifier (2).

En 1875, le premier volume parut. Rien, ni le titre : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, tome I, ni la préface magistrale, ni la division méthodique des livres, ni le ton d'autorité de l'exposition ne décelait dans ce volume ce que l'auteur semble en avoir voulu faire depuis : la préface, ou, pour mieux dire, l'ébauche d'une œuvre encore indéfinie. Tout, au contraire, y paraissait

(1) *La Cité antique*, pp. 282, 308, 310, 328, 329, 330.

(2) *La justice dans le monde féodal, au moyen âge, sous la monarchie absolue; Revue des Deux-Mondes*, 15 mars, 1er août, 1er octobre 1871 ; — *Les libertés communales*, id , 1er juillet 1871 ; — *Les origines du régime féodal*, id., 15 mai 1873, 1er août 1874 ; — *Le gouvernement de Charlemagne*, 1er janvier 1876 ; — *Les impôts au moyen âge*, 1er février 1878.

coordonné en vue d'une suite préparée ; tout s'y dirigeait d'un mouvement méthodique vers un but nettement déterminé ; tout enfin y faisait attendre, dans un temps prochain, une nouvelle *Cité antique*, où la méthode d'analyse chronologique remplacerait la méthode de synthèse comparative, mais où la conclusion sortirait aussi vigoureuse, d'un jet aussi simple et aussi direct de la pensée.

Essayons, à l'aide des parties achevées de l'ouvrage et des morceaux qui nous ont été laissés, de résumer cette pensée et d'en suivre le développement.

Comment et par quelles révolutions successives s'est établi en France le régime féodal ? C'est la première question. M. Fustel définit ce régime dans ses caractères spécifiques : « Possession conditionnelle du sol, à la place de la propriété, assujettissement des hommes au seigneur, à la place de l'obéissance au roi et hiérarchie des seigneurs entre eux par le lien du fief et de l'hommage. Voilà les trois traits caractéristiques qui distinguent le régime féodal de tout autre régime. L'historien qui veut s'expliquer comment la Gaule est passée du régime romain au régime féodal, doit passer en revue chaque génération d'hommes, et il doit chercher si elle lui présente ces trois traits ou l'un des trois (1). »

M. Fustel considère la Gaule avant la conquête, et il y reconnaît en partie la cité antique. Les Gaulois sont un peuple de propriétaires. Ils ont la liberté politique, ils n'ont point la liberté civile. L'anarchie règne entre les cités. La conquête romaine fut un bienfait pour les Gaulois. Rome ne les dépouilla ni ne les opprima. Elle leur assura l'ordre, un bon gouvernement, la sécurité. La société romaine représentait ce qu'il y avait de plus régulier, de plus intelligent, de plus noble dans le genre humain. « C'était en elle qu'on travaillait le plus. C'est d'elle enfin qu'est sortie

(1) *Le bénéfice*, p. 13.

l'Église chrétienne, qui, dans les siècles suivants, en dépit du désordre moral, a sauvé tout ce qui était conscience, élévation d'âme et culture intellectuelle (1). » Les Gaulois « mirent la main sur ce beau fruit que vingt générations de Grecs et de Romains avaient travaillé à mûrir. » Ils se transformèrent par leur propre volonté, non par l'effet de la conquête. Le régime des grands domaines est établi chez les Gallo-romains. Sur ces domaines on pratique l'esclavage, le servage, la tenure servile ou colonaire, le système des redevances. Le patronage est un des liens de la société. Le précaire, qui existait à Rome, se développe dans la Gaule, y crée une aristocratie foncière et augmente les domaines des grands en même temps que le patronage augmente leur clientèle. Cette aristocratie n'a aucun caractère militaire. On ne trouve pas dans les institutions gallo-romaines les traits essentiels de la féodalité.

Le régime féodal n'est pas plus germanique, qu'il n'est gaulois ou romain. Les Germains n'ont ni régénéré ni transformé la Gaule. Ils étaient aussi corrompus que pouvaient l'être les Romains, et de plus, leur corruption était barbare. Ils ne possédaient ni vertus particulières ni institutions originales. Ils pratiquaient la propriété familiale. Leur prétendue liberté politique n'est qu'une illusion. Tout ce qu'on remarque chez eux « est le contraire des institutions féodales (2). » D'ailleurs, ils n'envahissent pas, à proprement parler, la Gaule ; ils s'y infiltrent par petites bandes, appelées par les Romains et aussitôt romanisées. Les Gaulois qui n'avaient pas été asservis par les Romains, ne sont pas traités en race inférieure par les Germains. Ceux-ci pillent et usurpent, mais ils n'opèrent pas de déplacement en masse de la propriété. Ils ne changent rien dans le régime des personnes ni dans celui des biens. Quand les Francs

(1) *Institutions*, I, p. 281.
(2) *Le bénéfice*, p. 12.

dominent et substituent leur monarchie à la puissance romaine, le droit romain l'emporte sur le germanique. « Le gouvernement mérovingien est, pour plus des trois quarts, la continuation de celui que l'empire romain avait donné à la Gaule. » Ce gouvernement « était un organe de la vie sociale auquel tous étaient habitués. Il existait, il se conserva et l'organisme entier continua de fonctionner. Ni la théorie, ni la volonté des hommes n'ont été pour rien en cette affaire, il fallait vivre et l'on a vécu (1). »

Mais on vivait mal, dans le trouble et dans l'incertitude. Quand la monarchie franque devint impuissante à assurer la sécurité des personnes, des biens et du travail, les hommes cherchèrent instinctivement d'autres garanties. Ils les trouvèrent dans des institutions et des coutumes qui existaient déjà et qu'ils approprièrent à leurs besoins nouveaux. C'est ainsi que le régime féodal s'introduisit en Gaule, comme il s'était produit sous l'action de causes analogues, dans des sociétés antérieures. Cette évolution commence au VIe siècle et se poursuit jusqu'au VIIe. Elle opère une transformation insensible des rapports sociaux. Ce n'est pas la politique des rois, qui en décide ; c'est la nécessité où est chacun d'assurer sa sécurité personnelle. Le même moyen se présente à tous (2).

Le petit propriétaire, l'homme faible, isolé, cherche un protecteur et le trouve chez le grand propriétaire. Il paie, de sa terre, la protection du grand ; il abandonne sa terre à son protecteur et la reçoit de lui à un titre nouveau. C'est le précaire romain, qui, devenu d'un usage constant, prend le nom de *bénéfice*. « Il change les biens de moindre importance en tenures dépendantes des grands domaines. Établissant un rapport entre les terres, il crée en même temps un lien entre les personnes. Pendant qu'il accroissait la

(1) *La monarchie franque*, p. 130.
(2) *L'alleu*, pp. 462-465.

fortune territoriale des grands propriétaires, il augmentait leur puissance sur les hommes (1). » Bénéfice et subordination sont inséparables. La propriété et la liberté vont ensemble... Quand la terre cesse d'être un alleu, l'homme qui l'occupe cesse d'être un homme libre (2). » Les hommes se soumettent les uns aux autres par une série de recommandations. Ces recommandations s'opèrent par des contrats. La fidélité et le service du patronné y sont définis. Dès lors « un très grand nombre de personnes se sont trouvées placées sous la protection d'un très petit nombre d'hommes puissants (3). » Enfin, des abus et de la faiblesse de la monarchie franque, du désir de liberté politique pour les grands, du besoin de garantie pour les faibles, sort l'*immunité*, qui soustrait les grands domaines à l'autorité des agents du roi, substitue le propriétaire au fonctionnaire royal, fait de ce propriétaire un maître absolu dans ses domaines, le seul juge, le seul protecteur des hommes qui habitent sur sa terre. L'aristocratie foncière devient de la sorte, au VIIe siècle, maîtresse des hommes et des terres. Le régime féodal existe dans ses éléments essentiels.

Mais il ne gouverne pas encore légalement les hommes. Le vasselage est dans les mœurs, il n'est pas encore dans le droit public. La hiérarchie, née des intérêts privés, n'est pas encore guerrière. Elle le deviendra, en même temps que le *bénéfice* se transformera définitivement en *fief*. Déjà les fidèles du roi lui prêtent serment. Les protégés de ces fidèles du roi deviendront nécessairement les soldats de leur patron. L'armée se constituant toujours sur le modèle de la société civile, les chefs civils deviendront les chefs militaires, le service militaire se joindra à la redevance seigneuriale, et le seigneur, auparavant maître

(1) *Le bénéfice*, pp. 427-428.
(2) *Le bénéfice*, p. 336.
(3) *Le bénéfice*, p. 428.

des terres, unique juge et protecteur des hommes, fera de ces hommes ses suivants à la guerre et les commandera.

L'histoire des institutions s'arrête là. Pour ce qui suit, nous ne possédons plus que des esquisses et des cartons ; mais plusieurs sont, en eux-mêmes, des ouvrages achevés, et tous se raccordent à un ensemble qu'il est possible de reconstituer, au moins dans ses données générales et toutes réserves faites sur les changements qu'à l'exécution un tel maître eût pu apporter lui-même à son dessein. M. Fustel de Coulanges avait poussé son travail préparatoire jusqu'au règne de Charles le Chauve (1). Il se proposait de montrer le régime féodal entrant dans le droit public, la monarchie se continuant et se transformant de même que le régime des personnes et celui des biens ; les attributions des comtes fonctionnaires des rois mérovingiens, expliquant les pouvoirs des ducs et des comtes féodaux (2) ; les Mérovingiens tombant, non parce qu'ils gouvernent trop à la romaine, mais parce qu'ils ne gouvernent pas avec assez de vigueur (3) ; l'idée de l'empire persistant en vertu de sa raison d'être originaire, la nécessité d'une autorité tutélaire de la paix et du travail. L'empire de Charlemagne n'est pas une restauration : c'est une continuation. Il n'a rien de germanique. Le mot de *res publica* y définit l'État. Aucune institution de liberté ; aucune trace d'un droit national quelconque. Point de jury. Toute justice émane du prince. Le prince est absolu. La loi de majesté le couvre et l'isole au milieu des hommes. Aucune race ne domine dans l'empire. L'empereur domine toutes les races. Il gouverne la société ecclésiastique comme la société laïque. Toutefois, encore qu'omnipotent,

(1) *L'alleu*, p 1.

(2) *Le bénéfice*, p. XIV.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1870. — *Annales de l'Académie*, t. CV : *Les institutions politiques au temps de Charlemagne.*

il doit compter avec les principaux de ses serviteurs. Il s'assure leur adhésion dans ses entreprises. Tant que la monarchie est forte, les grands répondent à l'appel du monarque, approuvent et obéissent. Quand la monarchie s'affaiblit, ils cessent de venir aux assemblées et ils s'émancipent. La chute de la dynastie carolingienne ouvre ainsi les voies à l'avènement de la féodalité, qui devient le régime légal, après être devenue le régime nécessaire.

C'est alors que M. Fustel aurait abordé la seconde révolution, celle de la justice. Considérant la société féodale dans son plein épanouissement, il y aurait montré le jugement par les pairs réglant tous les différends entre ses hommes. Le moyen âge était, à ses yeux, une époque de hiérarchie plutôt que de privilèges. Il y voyait l'égalité se conciliant avec la subordination; les droits des faibles, assurés par cette subordination même; les hommes plus semblables entre eux, qu'à aucune autre époque, rapprochés par la religion, par les idées, par le tempérament général de l'esprit, par les intérêts, par les habitudes de la vie matérielle, par les devoirs réciproques enfin. Le régime féodal atteint son apogée au XIIIe siècle, temps d'unité morale, de concorde entre les classes et de prospérité publique.

Au XIVe siècle, la discorde entre les classes naît de cette prospérité même, et l'inquiétude des esprits de la sécurité dont on jouissait. Il s'opère une modification dans les intérêts et dans les intelligences. Nous reconnaissons ici le mouvement, le rythme, en quelque sorte, des révolutions de la *Cité antique*. Le jugement par les pairs était difficile et onéreux aux juges, en ces temps surtout où, par l'enchevêtrement des rapports sociaux et des coutumes, la vie était un long procès. Le « service du plaid » parut une corvée à des hommes plus riches, plus avides de bien-être et de repos. Du haut en bas de la hiérarchie on chercha à s'y soustraire. L'institution du jury disparut, non par

l'usurpation des rois, mais par la négligence des sujets. « Quand un peuple, écrit M. Fustel, perd une de ses institutions de liberté, il ne doit, en général, n'accuser que lui-même. Les droits périssent presque toujours, parce que les hommes négligent de les pratiquer. Ils ne leur sont pas arrachés, ils leur tombent des mains. » Ainsi le roi, qui n'était auparavant qu'un juge seigneurial au-dessus des autres, mais au même titre, substitua peu à peu sa justice à celle des seigneurs, remplaça peu à peu le service du plaid par un impôt et les assises des jurés par les tribunaux de ses légistes. Cette révolution, si insensible qu'elle échappa aux contemporains, bouleversa tout l'ordre politique et social du moyen âge (1).

Les légistes ne la firent pas de conseil et de parti-pris. Ils l'opérèrent par le progrès de leur institution, et ce progrès inclina la France vers le régime monarchique. Les mêmes motifs qui avaient fait négliger le service du plaid firent négliger les autres services civils. La France présentait des milliers d'assemblées locales, où les intéressés administraient en commun leurs affaires. Elles disparurent. Les hommes s'habituèrent à se faire administrer par les agents du roi, comme ils s'étaient habitués à se faire juger par ses légistes. — C'est ainsi que le *self government*, dont les éléments étaient, au XIIe siècle, les mêmes en France qu'en Angleterre, s'anéantit dans la société française. Le soin des intérêts communs aux hommes passa à l'autorité publique, c'est-à-dire au roi. Le roi se rendit tout-puissant par la justice. Les seigneurs, dépouillés de la justice, perdirent leur action sur leurs vassaux. L'idée qu'on se faisait de la royauté changea. La monarchie fut, comme à Rome, la créatrice et la dispensatrice du droit. Le roi s'isola au milieu des seigneurs et s'éleva au-dessus d'eux. Il revêtit un caractère sacré. Ce caractère s'imprima pro-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1871.

fondément dans les âmes. « Toute la justice en fut remplie. Ce fut une vérité quotidiennement appliquée, qui se mêla à toute l'existence et qui s'installa au cœur de tous les intérêts. » Ce qui explique comment la royauté crut toujours en puissance, malgré les crises de l'État et le mauvais gouvernement de plusieurs rois. Cette croissance ne procédait ni du calcul d'une classe, ni du génie d'un homme : elle procédait de la force des choses (1).

La magistrature devint un corps indépendant, associé au pouvoir législatif, auxiliaire et modérateur du pouvoir absolu des rois, visant moins à contrarier le gouvernement qu'à s'y associer, plus attaché aux intérêts qu'aux droits de la nation, plus soucieux des libertés civiles que des politiques ; corps conservateur, représentant la tradition, l'esprit de suite dans l'État, et les opposant à l'esprit de réforme et de changement qui était celui de la monarchie. Cette institution des Parlements, particulière à la France, pouvait, soutenue par les mœurs et développée par l'esprit public, assurer à la nation un contrôle suffisant dans la confection des lois et une garantie suffisante contre l'arbitraire du pouvoir. Mais les rois, impatients des obstacles, décréditèrent et ébranlèrent peu à peu la magistrature (2). Cette magistrature même, en perdant son influence, perdit ses qualités. Elle entra dans les cabales et, de conservatrice, devint rétrograde. M. Fustel la voyait parvenir à cette époque critique du XVIIIe siècle où elle allait paraître, tour à tour, aussi populaire par son opposition à la couronne qu'impopulaire par ses idées.

Avec quel intérêt passionné il suivait ces dernières transformations de la royauté, de la justice, de l'état social et de l'état des esprits, l'Académie a pu en juger lors de la

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1871.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1871.

mémorable discussion qu'il provoqua sur Turgot (1). Les vues qu'il exposait alors sont celles qui remplissent tout son ouvrage; elles se rattachent directement au premier chapitre du livre des *Institutions*, et elles permettent de pressentir qu'elles eussent été les dernières conclusions de l'œuvre. — « Ce qui caractérise l'homme d'État, disait alors M. Fustel, c'est le succès. On le reconnaît surtout à ce signe, qu'il réussit. Et pourquoi? Ce n'est pas que nous adorions la fortune, mais c'est parce que le gouvernement des peuples n'est pas une spéculation pure. Il ne suffit pas à l'homme d'État comme au philosophe que ses vues soient conformes à un idéal de morale ou de logique; ce qui importe avant tout, c'est qu'elles soient applicables; il faut qu'elles s'adaptent aux intérêts complexes, aux besoins variés, même aux passions et quelquefois aux préjugés et aux erreurs des hommes. C'est alors seulement qu'il peut exercer une action sur la société et la rendre ou plus forte, ou plus prospère, ou meilleure... L'instinct des nations juge l'homme d'État, plus par le succès que par le mérite. Il ne place pas Turgot à côté de Richelieu, il aime et estime Turgot bien davantage, mais c'est Richelieu qu'il appelle un homme d'État. » Après avoir montré Turgot échouant, faute du génie et de l'énergie nécessaires pour déjouer et vaincre la coalition des intérêts particuliers, M. Fustel se représentait la réforme que ce ministre avait conçue. Il en mesurait les conséquences. « Se figure-t-on bien, dit-il, ce que fût devenue alors cette énorme puissance de la monarchie, délivrée depuis longtemps de la concurrence de la noblesse, disposant du clergé, réduisant les Parlements au silence, ayant un réseau de fonctionnaires tout-puissants dans les provinces, levant les impôts à son gré, règlementant le commerce et l'industrie, dirigeant même l'éducation, tout cela sans nul contrôle et sans

(1) *Annales de l'Académie*, t. CVII.

qu'aucune assemblée vraiment nationale partageât l'autorité avec elle? Louis XVI eût été plus absolu de beaucoup que ne l'avait été Louis XIV. »

Ce que la coalition des intérêts particuliers avait empêché Turgot d'accomplir en partie, la poussée des intérêts généraux l'accomplit en totalité et d'un seul coup, en 1789. Le gouvernement que Turgot avait conçu, Mirabeau le proposa, Bonaparte l'organisa. Le premier consul institua la justice en France, sur le plan qu'avait préparé un conseiller de Louis XV, et mena cette réforme à ses dernières conséquences (1). C'est le terme de la lente évolution de l'État que M. Fustel de Coulanges voulait exposer dans sa suite et son ensemble. Il aurait certainement trouvé dans cette surprenante transformation de la Révolution française une confirmation du jugement qu'il avait porté sur les premières révolutions de l'ancienne France : « Les institutions ne sont jamais l'œuvre de la volonté d'un homme... Les peuples ne sont pas gouvernés suivant qu'il leur plaît de l'être, mais suivant que l'ensemble de leurs intérêts et le fond de leurs opinions veulent qu'ils le soient (2). »

La publication du premier volume des *Institutions* fut promptement suivie de l'entrée de M. Fustel à l'Académie des Sciences morales où il eut l'honneur de succéder à M. Guizot.

Le succès du livre des *Institutions* égala celui de la *Cité antique*, mais les conclusions de l'auteur furent plus vivement discutées. Depuis un siècle et demi le débat sur le caractère germanique ou romain de nos premières institutions passionne nos érudits. M. Fustel renouvelait cette grande querelle et la rajeunissait de toute la force de sa pensée. Il provoquait la discussion ; il l'irritait même par le dédain où il affectait de tenir ses prédécesseurs et ses

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1871.

(2) *Institutions*, t. I, p. 2.

contradicteurs. Ce n'était point qu'il les ignorât. La persistance avec laquelle il se défend d'avoir imité les uns et avec laquelle il s'applique à réfuter les autres, montre qu'il les connaissait et même de très près; mais c'était sa manière, assez hautaine, de ne paraître, dans son exposition, tenir compte que de ses propres vues. Il portait je ne sais quoi d'ombrageux dans le sentiment de son originalité. Les critiques d'ensemble, d'ailleurs, le touchaient peu ; on ne le blessait point en lui disant qu'il contredisait la science allemande; et si on le flattait médiocrement en faisant de lui le continuateur de Dubos, il ne s'en affectait peut-être pas outre mesure, sachant mieux que personne ce qu'il devait à cet historien et ce qu'il avait ajouté de science exacte et de pensées personnelles à ses écrits.

Mais il rencontra deux classes d'adversaires, dont les coups le blessèrent aux parties vulnérables. C'étaient, comme lui, des investigateurs patients, méthodiques et scrupuleux des textes ; ils ne connaissaient point d'autre règle de critique que les siennes ; leur objet était, comme le sien, purement scientifique ; et sur plusieurs points essentiels leurs conclusions différaient de celles qu'il proposait. Ils voyaient les mêmes choses autrement qu'il ne les avait vues : c'étaient les chartistes et les jurisconsultes.

Qu'on aille au fond des innombrables discussions de textes que M. Fustel de Coulanges a soutenues, on y trouvera un problème de traduction ou, pour mieux dire, d'interprétation de termes. M. Fustel produit ses textes, et ses textes sont toujours merveilleusement d'accord avec ses conclusions. Mais ses textes sont traduits par lui. Il les a traduits selon l'interprétation qu'il avait adoptée. Il faut donc prouver la preuve, et la difficulté n'est que reculée (1).

(1) Voir, par exemple : GLASSON, *Les communaux et le domaine rural*, Paris, 1890, pp. 26, 49, 153, 180, 181 ; d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur les origines de la propriété foncière*, Paris, 1890, p. 111.

Or, pour saisir dans les textes juridiques le sens précis d'un terme à une époque de l'histoire, c'est avec tout le passé juridique du mot, avec toutes ses transformations incessantes et multiples, dans les lois et dans les actes les plus divers qu'il faut être familier. M. Fustel n'a jamais admis qu'il se trouvât, sous ce rapport, en état d'infériorité quelconque ou même en défaut ; mais il est certain que les critiques de ce genre l'impressionnaient vivement et qu'il apporta plus que du soin et du scrupule, une passion extrême, à les réfuter.

Eut-il des doutes ? Découvrit-il tout à coup quelque solution inattendue de continuité dans son ouvrage ? Se trouva-t-il surpris par quelques difficultés imprévues à rejoindre l'époque mérovingienne telle qu'il venait de l'exposer à l'époque carolingienne telle que des investigations plus approfondies la lui faisaient apercevoir ? Jugea-t-il nécessaire de corriger plusieurs lignes de son plan et de rectifier, pour retrouver le filon, plusieurs de ses galeries ? Rechercha-t-il après coup, des preuves plus convaincantes de ses assertions ? Ou bien, en vérifiant et en publiant ses notes, n'eut-il souvent en vue que d'ajouter, par l'appareil de ses recherches, de nouveaux traits à l'évidence ? Il avait conscience de sa parfaite sincérité. Il était sûr d'avoir lu tous les textes et de ne se fonder que sur les textes. Ses conclusions étaient pour lui scientifiquement démontrées. Se refuser à ces preuves, c'était se refuser à la lumière ; les contester, c'était outrager son honneur de savant, je n'exagère pas en disant : sa dignité d'honnête homme. On le froissait en louant en lui l'écrivain. Il en vint à ne pouvoir tolérer, sans impatience, qu'on célébrât les perfections de la *Cité antique*. Ces éloges lui semblaient ironiques, et il s'imaginait qu'on n'élevait le mérite littéraire du premier de ses ouvrages que pour abaisser la valeur scientifique du second. Il voulait, avant tout, être tenu pour un savant. Sans revendiquer le titre d'érudit, ce qui eût été se dimi-

nuer à ses propres yeux, il voulut qu'on lui reconnût toutes les qualités de l'érudition. Il s'opéra insensiblement une transformation dans sa manière. Si l'on compare ses écrits postérieurs à 1875 avec ceux qui ont précédé, on reconnaît bien le même homme, mais le mouvement, le ton, les procédés sont sensiblement différents.

La *Cité antique* est une vaste synthèse et l'une des applications les plus hardies que l'on ait faites de la méthode comparative en histoire. Les articles publiés de 1871 à 1874 et qui donnent la substance des leçons de Strasbourg, rappellent à la fois Guizot et Tocqueville. Les vues générales y sont vigoureusement jetées, les questions sont résolues en formules larges et concrètes, les preuves ne sont point discutées. Sans doute le travail préparatoire a été méthodique et l'esprit de la science la plus sévère gouverne seul ces belle études, mais l'érudit ne s'y montre nulle part. Les mêmes caractères, portés à leur perfection, signalent le premier volume des *Institutions*. Avec la discussion de ce volume, une nouvelle forme du talent de M. Fustel se révèle. Il y avait en M. Fustel un polémiste qui sommeillait, polémiste incisif, subtil et impérieux, dans lequel éclate toute l'ardeur que le savant étouffait dans son âme et qu'il prétendait bannir de l'histoire. La passion prit sa revanche, le talent n'y perdit rien. En développant ainsi, notamment dans ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1) et en discutant ses propres ouvrages, il se montra égal à ce qu'il avait été en les écrivant. Mais la monographie et la polémique ont leurs tentations et leurs dangers : elles distraient, elles détournent, elles absorbent. Il y a telle question, préliminaire, et tout au moins subsidiaire dans son œuvre, comme celle des origines de la propriété foncière, qui devint pour M. Fustel une véritable obsession. On peut dire que cette question a rompu toutes les proportions

(1) Paris 1885.

de ses études et comme brisé le cadre de son ouvrage. Il y consacra des réflexions infinies, il y dépensa un effort incroyable de pensée, et il n'aboutit qu'à confirmer par des démonstrations acharnées ses premières vues : « l'existence d'un régime de culture en commun qui aurait précédé le régime de la propriété est un pur postulat (1) ».

Cependant au milieu de toutes ces digressions, l'*Histoire des Institutions* continuait de remplir sa pensée. Elle demeurait le grand dessein de sa vie. Il défendait son livre, il le reprenait en sous-œuvre, il l'étayait, il l'entourait d'échafaudages, de fossés, de palissades, mais c'était pour que l'œuvre se dégageât plus puissante, plus vaste et plus haute dans la majesté simple de son plan primitif. Ce travail remplit ses dernières années. Arraché, un temps, à ses travaux personnels par la direction de l'école normale, où il se montra le plus éclairé et le plus consciencieux des éducateurs intellectuels ; rendu bientôt à ses goûts, à sa vocation intime, on peut dire à lui-même, il trouva, tout en professant à la Sorbonne, le moyen de refondre en quatre volumes la première partie de son ouvrage, qu'il avait publiée en un seul volume. Les démonstrations sont plus abondantes, l'œuvre est comme vérifiée dans son ensemble, rectifiée en maint détail ; elle s'est étendue en largeur et s'est approfondie ; le fond de la pensée reste le même. Un cinquième volume, le *Bénéfice*, que M. Fustel avait presque entièrement achevé, a paru après sa mort, et il conduit l'*Histoire des institutions* jusqu'au VIIe siècle (2).

M. Fustel se hâtait. C'est qu'il voyait, investi peu à peu

(1) *Recherches sur quelques problèmes*, p. 208.

(2) I. *La Gaule romaine;* II. *L'invasion germanique* (à paraître) ; III. *La monarchie franque*, 1888 ; IV. *L'alleu et le domaine rural*, 1889 ; V. *Le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne*, Paris, 1890. La publication des tomes I, II et V a été faite ou est préparée par les soins de M. Camille Jullian.

par ses concurrents, le terrain où il s'était établi. Tandis qu'il s'attardait à ses opérations de siège, et se laissait tenter par les sorties, des œuvres rivales de la sienne s'élevaient alentour, et la place, qu'il disputait si vaillamment était comme entreprise de tous les côtés à la fois. M. Taine, avec son grand ouvrage sur les *Origines de la France contemporaine*, M. d'Arbois de Jubainville avec ses *Recherches sur les premiers habitants de l'Europe*, et sur l'*Origine de la propriété foncière en France*, attaquaient le problème par les deux extrémités. M. Vuitry l'abordait par le côté de l'impôt et y impliquait tout le gouvernement, dans ses *Études sur le régime financier de la France;* M. Viollet publiait un *Précis de l'histoire du droit français*, et annonçait une *Histoire des institutions politiques et administratives de la France;* M. Luchaire et M. Flach prenaient la question de front et traitaient, l'un de l'*Établissement des Capétiens*, l'autre du *régime seigneurial au Xe et au XIe siècle;* M. Glasson enfin avec son *Histoire du droit et des institutions de la France*, pressait vigoureusement M. Fustel, le tournant et le débordant, en quelque sorte, dans toutes ses positions.

La fatigue venait et, avec la maladie, l'inquiétude du lendemain. M. Fustel n'eut pas cependant le courage de se soustraire à ces disputes subtiles qui l'énervaient. Il s'y consuma. Que n'a-t-il laissé aux élèves, rompus par lui-même à sa méthode, le soin de protéger ses découvertes, de les affermir et de les compléter? Plusieurs étaient à la hauteur de la tâche et l'ont déjà prouvé. Rien, au contraire, ne pouvait tenir lieu du grand secret d'idées que le maître portait en lui. Pour avoir voulu léguer à ses successeurs quelques expériences définitives, il les a privés de plusieurs de ces fécondes hypothèses, qui sont le levain de la science. La perte est irréparable.

M. Fustel en avait le sentiment et en souffrait. Il parut dans les derniers temps de sa vie vouloir décidément se

contenir et se renfermer en son œuvre. « L'âge et ma maladie, disait-il, m'avertissent de ne plus regarder aux ronces du chemin (1). » Pourtant il y regardait encore, il y regarda jusqu'à la dernière heure : il y avait laissé trop de lambeaux de lui-même, il ne pouvait plus s'en détacher. C'est à ce déchirement intime, à cette consomption morale, non moins qu'à la conviction qu'il avait de tenir la vérité complète, à l'indignation qu'il éprouvait de la résistance de ses adversaires, à la persuasion où il était que cette résistance était à la fois une rebellion contre l'évidence, un attentat contre la saine méthode et une injure à son caractère, que l'on doit attribuer l'ardeur et l'âpreté de ses polémiques.

Ces polémiques ont trop usurpé dans sa vie pour qu'on ne s'y arrête point. Je ne saurais en juger le fond ; il y aurait impertinence à moi d'essayer même de me faire le rapporteur de ces savantes querelles, ici surtout où elles se sont concentrées vers la fin et où les coups les plus rudes ont été portés de part et d'autre. Je voudrais seulement en marquer le caractère et montrer comment le plus mesuré des hommes dans son style, le plus exact des écrivains, le plus scrupuleux des penseurs, s'exposait, malgré lui, à tomber dans les injustices. J'en tiens un exemple significatif et dont chacun est à même de juger. J'ai parlé déjà de l'esprit de faction que M. Fustel reprochait à nos historiens d'avoir porté dans l'histoire de notre pays. Il a publié, en 1872, sur ce sujet, un article : *De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne depuis cinquante ans,* article terrible par sa vaillance même, mais qui est un véritable acte d'accusation contre nos historiens depuis 1822, pour crime de haute trahison : « A les en croire, dit M. Fustel, à propos de Louis XIV et de Napoléon, c'est toujours la France qui est l'agresseur, elle a tous les torts ; si l'Europe a été ravagée, si la race humaine a été décimée,

(1) *La monarchie franque*, p. 2.

c'est uniquement par notre faute..... Ils brisent la tradition française, et ils s'imaginent qu'il restera un patriotisme français..... Ils vont répétant que l'étranger vaut mieux que la France, et ils se figurent qu'on aimera la France..... L'histoire française combattait pour l'Allemagne contre la France. Elle énervait chez nous le patriotisme, elle le surexcitait chez nos ennemis..... Elle semblait justifier d'avance leurs attaques et leurs convoitises..... (1) »

Le verdict est général et absolu. Il n'admet aucune circonstance atténuante, ni la passion de l'impartialité, poussée jusqu'à l'iniquité envers soi-même, ni l'excès du désintéressement, ni l'amour prodigue de l'humanité, ni la foi généreuse dans les principes, ni les erreurs d'un patriotisme noble jusque dans son aveuglement. « Si sincères qu'ils fussent », tous les hommes qui, depuis 1822, ont écrit sur l'histoire de France, sont compris dans la même condamnation. Quoi, tous et partout, et toujours ? Même Guizot, l'initiateur puissant de notre grande école, Guizot dont l'œuvre entière a pour inspiration dominante la grandeur de la civilisation française ; même Michelet, avec ses merveilleux *Gesta Dei per francos* du moyen âge ; même Henri Martin, qui unit dans un même enthousiasme les héros de la Gaule, Henri IV, Richelieu, la République ; même Thiers, avec ses récits entraînants de nos gloires ; même Ségur, avec son épopée ; même Mignet, même Tocqueville ; même Guérard, qui ne croyait point que la liberté sortit des forêts d'Allemagne ; même Littré, pour qui l'esprit de justice se confondait avec l'esprit scientifique ?

On découvre ici l'abus de la généralisation des faits et de la simplification du langage, l'excès dans l'emploi de la méthode, surtout dans le procédé du style. L'un et l'autre excès, n'étaient, à la vérité, qu'une déviation, en quelque

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1872. — Cf. *La monarchi franque*, p. 31.

sorte inévitable, des qualités supérieures, qui faisaient de M. Fustel de Coulanges un maître dans l'art de penser et dans l'art d'écrire.

« L'histoire est une science pure », c'était son premier principe et tous les autres s'y ramenaient. Il se réclamait hautement de Descartes. M. Bouillier, disait-il, « m'a expliqué le *Discours de la méthode*. De là sont venus tous mes travaux. Car ce doute cartésien, qu'il avait fait entrer dans mon esprit, je l'ai appliqué à l'histoire. J'ai pensé, que sur chaque question historique qu'on voulait étudier, il fallait d'abord douter, faire table rase et ne croire que ce qui était démontré. C'est le commencement de la science historique comme de la philosophie (1). » L'histoire « n'imagine pas ; elle voit seulement. » Elle ne saurait opérer que sur des documents certains ; elle ne connaît qu'une méthode d'investigation, l'analyse. Les textes, rien que les textes, tous les textes (2). M. Fustel savait bien que nous n'acquérons de connaissances que par comparaison, que ce qui est incomparable est incompréhensible, mais rien ne l'effrayait plus que les imitations maladroites de son propre ouvrage, et il s'est attaché, pendant le reste de sa vie, à dénoncer les abus d'une méthode dont il avait si magistralement usé dans la *Cité antique*. Cette méthode n'est féconde, répétait-il, qu'à la condition de n'assimiler que des faits réellement semblables. La seule comparaison scientifique est celle qui relève « les faits constants, normaux, bien avérés (3). »

Ces « faits, généraux et permanents, » ces habitudes persistantes des peuples, ces conditions constantes de la vie des sociétés humaines, voilà l'élément réel et le fondement

(1) *Annales de l'Académie*, t. CXX, p. 300.

(2) *La monarchie franque*, p. 29.

(3) *Revue des questions historiques*, 1889 : Le problème des origines de la propriété.

de la science historique (1). L'analyse seule les dégage dans l'infinie complexité des événements; mais l'analyse n'est pas le but, elle est le moyen. Pour n'arriver à un jour de synthèse qu'après des années d'analyse (2), il faut y arriver cependant et c'est l'objet même de la science. Les faits permanents sont les seuls qu'il importe de définir, mais la loi du développement de ces faits est la seule chose qui importe dans leur définition. L'histoire ainsi conçue ne trouve ses fins légitimes ni dans des récits, ni dans des caractères, ni dans des descriptions, ni dans des considérations de politique ou de morale. « L'histoire, déclare M. Fustel, n'est pas un art, elle est une science pure. Elle consiste, comme toute science, à constater des faits, à les analyser, à en marquer le lien » (3). Des deux fameuses formules : *Ad narrandum, Ad probandum*, M. Fustel n'admettait rien, ni les formules mêmes, ni la critique qui prétendait y soumettre, bon gré, mal gré, tous les historiens. Il excluait également de l'histoire la littérature et l'érudition. Il étudiait pour comprendre, il écrivait pour expliquer : *Ad intelligendum*. « L'histoire, a-t-il dit, est la science des sociétés humaines. Elle cherche par quelle force elles ont été gouvernées, c'est-à-dire quelle force a maintenu la cohésion et l'unité de chacune d'elles. Elle ne consiste pas à raconter avec agrément ou à disserter avec profondeur. Elle étudie les organes dont elles ont vécu, c'est-à-dire leur droit, leur économie publique, leurs habitudes d'esprit, leurs habitudes matérielles, toute leur conception de l'existence. Chacune de ces sociétés fut un être vivant; l'historien doit en décrire la vie. On a inventé depuis quelques années le mot *sociologie*, le mot histoire avait le même sens et disait la même chose, du moins pour

(1) *La monarchie franque*, p. 12.
(2) *Institutions*, t. I, p. 4.
(3) *La monarchie franque*, pp. 32 et 33.

ceux qui l'entendaient bien. L'histoire est la science des faits sociaux, c'est-à-dire la *sociologie* même » (1).

M. Fustel conçoit cette science des faits, comme Buffon concevait l'histoire naturelle. « Toutes les choses de l'univers physique, écrivait Buffon, sont comme celles du monde moral dans un mouvement continuel de variations successives..... L'histoire détermine les époques des révolutions humaines et constate les dates des événements moraux..... Nous tâcherons de lier les faits par des analogies et de former une chaîne qui, du sommet de l'échelle des temps, descendra jusqu'à nous » (2). Écoutons maintenant M. Fustel : On ne peut, dit-il, aborder l'histoire, si l'on ne conçoit « la règle de la continuité historique. » (3). « Ce qui fait le fond de la science historique, c'est l'observation de la continuité des choses et de leurs lentes modifications » (4). Les recherches historiques doivent retrouver et presque reproduire cette lente élaboration des faits..... L'histoire est proprement la science du devenir, elle étudie moins l'être en soi que la formation et les modifications de l'être. Elle est la science des origines, des enchaînements, des développements et des transformations » (5).

Mais le *devenir* de M. Fustel de Coulanges n'avait rien du *devenir* officieux de Hégel, qui destine l'univers entier à la suprématie de l'Allemagne et fait de l'État prussien le dernier terme des évolutions de l'absolu. Rien n'irritait davantage M. Fustel, rien ne le poussait plus hors de lui-même que la prétention d'introduire rétrospectivement et arbitrairement des intentions dans l'histoire, de

(1) *L'alleu*, p. IV.
(2) *Les époques de la nature.*
(3) *L'alleu*, p. 1.
(4) *Le bénéfice*, p. 206.
(5) *Le bénéfice*, p. XV.

quelque majestueuse ou même religieuse étiquette qu'on les parât. Il s'indignait à voir les princes dans leurs manifestes, les publicistes dans leurs apologies, les sermonnaires dans leurs oraisons funèbres, les historiens dans leurs spéculations, invoquer constamment et prendre en vain la Providence, proclamer ses desseins universels, inséparables, impénétrables, choisir cependant à leur fantaisie, parmi ces desseins, les plier à leurs petits calculs et faire enfin de la Providence une servante de la politique. On n'a point oublié l'article qu'il écrivit en 1870, sur Louis XIV, le roi Guillaume, Louvois et M. de Bismark : « Ne faut-il pas toujours, s'écriait-il avec une ironie pathétique, que Dieu serve de second à la convoitise et à la force ! » (1).

Plus ardent était son patriotisme, plus M. Fustel de Coulanges tenait à vertu d'en dégager sa science. « Nous voudrions, disait-il, voir la science planer dans cette région sereine où il n'y a ni passions, ni rancunes, ni désirs de vengeance. Nous lui demandons ce charme d'impartialité parfaite, qui est la chasteté de l'histoire » (2). Il écrivait ces lignes au lendemain de la guerre. Il résumait, seize ans après, la même idée dans cette maxime : « Le patriotisme est une vertu ; l'histoire est une science, il ne faut pas les confondre. » (3). Est-ce à dire que, selon lui, l'histoire, pour être désintéressée, devait être une science de contemplation pure ? En aucune façon. Elle est la science des sociétés, et les explications qu'elle donne du passé peuvent éclairer l'avenir. L'espèce de philosophie qui s'en dégage « naturellement d'elle-même, presque en dehors de la volonté de l'historien, » n'en aura, par cela seul, que plus de portée. « L'histoire ne dira pas sans doute ce qu'il faut

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1871.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1872.
(3) *La monarchie franque*, p. 31.

faire, mais elle aidera peut-être à le trouver. Si elle ne nous indique pas clairement ce qui serait bien, elle nous signalera ce qui pourrait être funeste. » M. Fustel croyait aux progrès de la pensée humaine, et son œuvre est comme imprégnée de cette noble conviction : « Nous avons, disait-il, une partie de notre être qui se modifie de siècle en siècle : c'est notre intelligence. Elle est toujours en mouvement et presque toujours en progrès » (1).

Je n'essaierai pas de discuter cette haute conception de l'histoire ; je ne me demanderai pas si, dans son élévation même, elle n'est pas trop exclusive ; si la table rase de Descartes est bien la table qui convient aux laboratoires historiques ; si le progrès de la science est compatible avec un continuel recommencement de tout, par chaque savant, à propos de chaque question ; si l'historien peut et doit s'isoler complètement de ses prédécesseurs et de ses contemporains ; si M. Fustel l'a fait lui-même au point où il s'en est piqué ; s'il aurait trouvé juste qu'on appliquât après lui cette méthode à ses propres ouvrages, et si, dans sa pensée, tant de scrupules, de recherches et de preuves accumulées n'avaient pas précisément pour objet d'éviter que son œuvre fût écartée de cette fameuse table cartésienne. On peut se demander aussi ce qu'il subsiste de l'homme dans cette mécanique pure des sociétés humaines. Quelle part y reste-t-il aux accidents, aux passions, au génie ? Les accidents, M. Fustel en tenait peu de compte, et on n'aurait pas eu besoin de le presser beaucoup pour qu'il y fît rentrer le génie même et les passions. L'homme n'apparaît dans son œuvre que par troupes et lié à la terre ; on le voit évoluer dans le passé, comme on apercevrait avec un télescope les habitants d'un astre, s'agitant par de grands mouvements qui sembleraient, sinon concertés, du moins imprimés d'ensemble. Je ne nie pas que l'œuvre de M. Fustel ne prête

(1) *La cité antique*, p. 8, 219.

à cette critique, mais cette critique ne porterait que sur la superficie de l'œuvre. C'est l'homme, en effet, qui, dans l'histoire crée toutes les idées et accomplit tous les événements. La doctrine de M. Fustel rabaisse la présomption des ambitieux, qui croient mener les affaires et qui n'en sont que les agents; elle ravale l'orgueil des grands hommes qu'elle réduit au rôle de machinistes supérieurs des révolutions humaines; elle ne diminue ni la dignité, ni la responsabilité de l'homme en montrant que, dans l'humanité, ce sont les impulsions collectives des infiniment petits qui déterminent les grands mouvements des masses.

Ces vues de M. Fustel expliquent à la fois comment il a pu se tenir constamment si haut et par moments se tromper de si bonne foi. Il a tout recherché, tout lu, tout compulsé; mais sa merveilleuse faculté de coordination et de simplification l'a toujours accompagné et dominé dans ses lectures. Il n'a pas pu faire autrement que de rechercher les faits permanents, et lorsqu'il croyait les avoir découverts, d'y établir son point de vue pour juger le reste. Il s'est porté, malgré lui, tout droit, aux grandes lignes, négligeant les accidents et les obstacles. Il s'y est arrêté, sans doute, à ces accidents et à ces obstacles, avec une patience et un scrupule admirables, mais après coup, en revenant sur ses pas, et lorsque tous ses jalons étaient déjà posés. Il a pu faire abstraction des théories d'autrui, dompter ses propres passions, se défendre de toutes les distractions humaines, il n'a pu vaincre son propre génie. Ce n'est point le diminuer, que de le faire voir, dans ses travaux, gouverné par le meilleur de lui-même et mené par le grand dessein de sa pensée, comme il nous a fait voir, dans la *Cité antique*, les premiers hommes dirigés par les croyances qu'ils s'étaient faites. « Il n'est rien, disait-il, de plus puissant sur l'âme. Une croyance est l'œuvre de notre esprit, mais nous ne sommes pas libres de la modifier à

notre gré. Elle est l'effet de notre puissance et elle est plus forte que nous. L'homme est assujetti à sa pensée » (1).

Cette disposition de son esprit à tout ramener à de grandes lignes très simples, la netteté de son style en augmentait encore les effets. Lorsqu'il avait dégagé un de ses grands faits permanents qu'il poursuivait, il l'isolait et le détachait en vigueur sur un fond très clair. Les événements se déploient dans ses livres comme les chaînes de montagnes, vues de loin et d'ensemble, dans un ciel très pur. On ne discerne que les crêtes, elles semblent liées les unes aux autres et toutes paraissent se diriger vers la cime supérieure du groupe. M. Fustel voyait ainsi et rendait les choses comme il les avaient vues. Il n'admettait point en histoire d'autre art que celui-là et il n'avait souci que de l'exactitude. Il a excellé dans cet art, aussi bien par l'ordonnance de ses démonstrations que par la perfection de ses exposés. Il a porté la netteté dans l'analyse des faits les plus complexes, et la précision dans les nuances infinies du tissu de l'histoire. Ses dissertations sur le colonat, ses études sur la transformation du précaire en bénéfice, sont de complets chefs-d'œuvre. Je n'y vois de comparable pour l'élégance de la preuve, pour la majesté simple et souple de l'allure, et l'impulsion irrésistible vers l'évidence que les leçons où Quicherat montrait à ses élèves, la craie à la main, comment la cathédrale gothique sortit insensiblement de la basilique romaine.

Aucun écrivain d'histoire n'est supérieur à M. Fustel. On ne saurait trop louer son style d'une trame nerveuse et polie à la fois, cette propriété de l'expression qui est comme la couleur naturelle et la vie des mots, la fermeté de sa phrase, qui a la cohérence, la transparence, et les arêtes aigues du cristal. M. Fustel a écrit ainsi, le sachant et le voulant ; mais il n'admettait point qu'on lui en fît un

(1) *La cité antique*, p. 153.

mérite à part et supérieur en quelque sorte au mérite de l'ouvrage même. Il s'en est expliqué un jour à propos de Buffon. Il avait beaucoup étudié notre grand naturaliste ; il admirait à la fois ses discours d'ensemble, ses monographies parfaites, et peut-être, plus que tout le reste, les suppléments infinis de ses ouvrages. Au fond, il procède de lui intellectuellement autant au moins que de Descartes. « On l'a accusé, disait-il, d'avoir du style. » Remarquons ce mot : *accusé*. M. Fustel ne l'emploie point sans motifs. Il y a là pour lui une sorte de calomnie ; il veut en venger Buffon et il se venge du même coup. « C'est, poursuit-il, une chose singulière que, dans ce pays, qui est si sensible au mérite de la forme, ce soit pourtant une mauvaise fortune pour un homme de science et d'érudition, de savoir écrire ; puisqu'il sait écrire, on en conclut qu'il n'est pas savant ; puisqu'il donne quelque attention à la manière d'exprimer ses pensées, on en conclut qu'il ne donne aucune attention aux faits et à ce qui constitue la science..... Buffon aimait la science avant tout, ne vivait que pour elle, s'isolant du monde pour se donner à elle tout entier, cherchant la vérité, même dans les moindres détails, très épris de synthèses, mais non moins attentif à l'analyse. » « La justesse précise, l'exacte propriété des termes » qu'il emploie, son style uni, simple, grave, un peu fier..... c'est le style d'un homme qui, s'il pense au style, pense encore bien plus à la vérité (1). »

Personne ne parlera mieux ni plus justement du caractère scientifique et du style de M. Fustel de Coulanges. On a comparé son œuvre à celle de Montesquieu. C'est un rapprochement qui est plutôt tiré des titres, que du fond de leurs ouvrages. Montesquieu, avec plus d'ampleur, de hardiesse et d'essor dans le génie, apportait dans l'emploi de la méthode comparative plus de licence et dans l'art

(1) *Annales de l'Académie*, t. CX, p. 915 et suiv.

d'écrire plus de recherche que n'en admettait M. Fustel. Entre l'auteur des *Lettres persanes*, de la *Grandeur des Romains* et de l'*Esprit des Lois* et l'auteur de la *Cité antique* et des *Institutions*, il y a l'esprit de corps et les prérogatives des cours souveraines, il y a surtout Montaigne et toute la Gascogne, M. Fustel semble plus voisin de Tocqueville. Son œuvre maîtresse demeure, comme l'*Ancien régime et la Révolution*, une œuvre inachevée, plus suggestive encore que probante, s'il est possible. Une fin prématurée en pleine vigueur d'esprit; une même conception élevée, fière et mélancolique de la vie, une même conception de l'histoire, où les hommes sont peu de chose et où les institutions sont tout; un sillon très large disposé pour leurs successeurs, des horizons découverts et des perspectives offertes à la génération qui suit: ce sont les rapports d'analogie entre ces deux maîtres. Mais M. Fustel se montre plus exclusivement savant, il écrit une langue plus incisive, plus brève et plus sobre, il procède plus directement du latin, il est plus personnel et plus classique en même temps. Enfin, tandis que Tocqueville cherchait de plus en plus dans l'histoire des leçons et des exemples et qu'il y portait toutes ses préoccupations et toutes ses inquiétudes d'homme d'État, M. Fustel de Coulanges tenait au contraire à se montrer de plus en plus dégagé de la politique contemporaine (1). C'est un dernier trait qui complète l'originalité de sa physionomie.

(1) Non qu'il s'en désintéressât, je l'ai dit en commençant ; tout au contraire. Au mois d'octobre 1870, il écrivit en réponse à un pamphlet célèbre de M. Mommsen, une brochure intitulée : l'*Alsace est-elle allemande ou française ?* Les événements de la guerre l'avaient vivement affecté. « Mais, rapporte M. Guiraud, le plus curieux, c'est qu'il eut la pensée de les raconter. Il a écrit le plan d'un volume entier sur la guerre franco-allemande et sur la Commune. » Il a laissé des études manuscrites ou des notes sur le suffrage universel, sur la représentation des instincts, sur la république et la démocratie, « une lettre où il conseille

Il a été un directeur d'études admirable et un écrivain parfait (1). Il a fortifié la méthode scientifique dans l'histoire, il a éclairé les origines de notre droit et porté la lumière sur une époque mal connue de notre passé, l'époque franque, il laisse des découvertes achevées et acquises, d'autres qu'il a préparées et que ses élèves compléteront ; il laisse par dessus tout l'exemple d'une vie pure et un grand nom de plus dans la science française.

de renoncer à la politique de principes pour adopter la politique d'intérêt, un essai très étendu sur l'histoire du libéralisme en France jusqu'à la Fronde. »

(1) Voir sur la vie, les écrits et l'enseignement de M. Fustel de Coulanges les notices de MM. Paul Guiraud, École normale ; Luchaire, leçon du 10 janvier 1890 à la Sorbonne ; Gabriel Monod, *Revue historique*, t. XLI ; Émile Bourgeois, *Revue de l'enseignement supérieur*, 1890.

Albert SOREL.

DE L'ORIGINE DES CAPITULATIONS

DANS L'EMPIRE OTTOMAN

On sait de quel privilège les Français jouissent depuis plus de trois siècles dans toute l'étendue de l'Empire ottoman en ce qui touche l'administration de la justice, et spécialement de la justice criminelle. D'après des traités, dont les clauses ont été encore développées par l'usage et qui sont connus sous le nom de *capitulations*, la justice du pays n'a pas à connaître des différends auxquels ils sont mêlés et des plaintes qui peuvent être formées contre eux ; ce sont les juges de leur propre nation qui sont chargés de prononcer, soit sur leurs intérêts, soit sur leur sort; ce sont les consuls, et le privilège des Français s'étend aux Francs en général, c'est-à-dire aux sujets des nations chrétiennes entre lesquelles est partagée l'Europe occidentale. Quelle en est l'origine ? Comment a-t-il pu s'établir ? C'est une question obscure, et peut-être n'y a-t-on pas répondu d'une manière complètement satisfaisante.

Un criminaliste éminent, M. Ortolan (1), dit : « La différence de civilisation, la séparation des croyances religieuses, des institutions publiques et des mœurs privées entre les peuples musulmans et les peuples chrétiens, séparation bien plus profonde encore autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui, l'utilité commune qu'il y avait cependant pour l'Empire ottoman et pour la France à rendre possibles et sûres nos relations commerciales avec les parties de cet

(1) *Éléments de droit pénal*, t. I, n° 943.

Empire communément désignées sous le nom d'Échelles du Levant ou de Barbarie, ont depuis longtemps amené entre cet État et nous une situation exceptionnelle en droit international, quant au pouvoir de répression pénale, de police et de juridiction sur le territoire de la Porte dans ces Échelles. »

Que cette explication repose sur une idée juste en elle-même, on ne saurait le contester ; qu'il y ait là une de ces raisons profondes qui tiennent à la nature des choses et qui s'imposent aux hommes, souvent sans qu'ils en aient une vue claire, il est possible. Mais il faut que les circonstances permettent aux idées les plus justes de se réaliser, aux raisons les plus profondes d'exercer leur empire. Assurément les circonstances ne paraissent pas avoir été des plus propices pour l'établissement d'un privilège exorbitant au profit de la France dans les États du Sultan au XVIe siècle. Un traité analogue a été conclu de nos jours entre la France et la reine de Madagascar. Mais rien d'étonnant à ce que cette dernière souveraine se soit décidée à subir cette loi, elle ne pouvait pas faire autrement ; c'était le droit le plus fort, que le plus éclairé ne se faisait aucun scrupule d'exercer dans la conscience de sa supériorité, et auquel le moins civilisé était bien contraint de se soumettre, alors même qu'il n'aurait eu aucune conscience et qu'il ne se serait pas fait le pénible aveu de son infériorité.

Mais la Turquie de la première moitié du XVIe siècle ! la Turquie d'avant Lépante ! Au temps où elle fut recherchée et implorée par François Ier, où elle fit trembler Charles-Quint, où elle faillit devenir maîtresse de la Hongrie, où elle menaçait l'Allemagne ! la Turquie, alors qu'elle avait pour souverain Soliman le Magnifique !

Voici la réponse que Soliman adressait à François Ier en 1526 : « Moi qui suis, par la grâce de celui dont la puissance est glorifiée et dont la parole est exaltée, par les mi-

racles sacrés de Mohammed (que sur lui soient la bénédiction de Dieu et le salut !), soleil du ciel de la prophétie, étoile de la constellation de l'apostolat, chef de la troupe des prophètes, guide de la cohorte des élus par la coopération des âmes saintes de ses quatre amis Abou-Becker, Omar, Osman et Ali (que la satisfaction de Dieu très haut soit sur eux tous !) ainsi que de tous les favoris de Dieu ; moi, dis-je, qui suis le sultan des sultans, le souverain des souverains, le distributeur des couronnes aux monarques de la surface du globe, l'ombre de Dieu sur la terre, le sultan et le padischah (suit l'énumération de tous les pays dont il est le maître). » La part de son correspondant est beaucoup plus modeste : « Toi qui a François, roi du pays de France, vous avez envoyé une lettre à ma Porte, asile des souverains, par votre fidèle agent Frankipan (Frangipani), vous lui avez recommandé aussi quelques communications verbales ; vous avez fait savoir que l'ennemi s'est emparé de votre pays, et que vous êtes actuellement en prison, et vous avez demandé ici aide et secours pour votre délivrance (1)... »

Comment le tout-puissant sultan aurait-il laissé dépouiller sa souveraineté impériale d'une de ses attributions les plus incontestables en principe, les plus nécessaires en fait ? Comment aurait-il confessé l'infériorité radicale de sa race et de sa croyance ? Comment le successeur du prophète aurait-il admis que les disciples du Coran fussent incapables de rendre une bonne justice à ceux de l'Évangile ?

En admettant les nations étrangères à un véritable partage de souveraineté, l'Empire ottoman ne fit que confirmer, que conserver l'état des choses tel qu'il existait avant son établissement, celui qui datait des croisades, qu'avait

(1) *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 116 et 117, par M. Charrière.

reconnu l'Empire grec, c'est-à-dire l'Empire romain des derniers jours, que d'ailleurs acceptaient les princes chrétiens eux-mêmes, qui ne supposait ni prééminence politique, ni supériorité morale d'une nation sur une autre, qu'il eût été difficile de faire cesser sans se heurter aux périls ordinaires de toute innovation grave, sans compromettre le bon renom qu'on avait besoin d'acquérir parmi les peuples nombreux qui formaient le monde civilisé ou du moins plus civilisé, sans ajouter à la difficulté qu'on éprouvait pour entretenir des relations diplomatiques avec la chrétienté tout entière.

Les croisés triomphants se conformèrent, dans leur installation définitive en Orient, aux usages qu'ils avaient toujours suivis en Occident; ils avaient à faire le partage des territoires conquis, opération toujours délicate entre coalisés victorieux, où la jalousie a grand besoin de veiller pour assurer le respect de l'équité. On retrouverait facilement de l'analogie entre la manière dont les Mérovingiens faisaient le lot de chacun dans la succession paternelle et celle dont les croisés s'assignèrent les uns aux autres les parts dans les villes riches ou fameuses desquelles ils s'emparèrent. Après la première croisade, les Gênois obtinrent une rue de Jérusalem, une rue de Jaffa, le tiers d'Assur ou Tyr, de Césarée, de Saint-Jean-d'Acre, ou le tiers de tous les profits maritimes que rapportaient les ports de ces pays ; on leur promettait aussi le tiers de Babylone, c'est-à-dire du Grand-Caire, s'ils aidaient ainsi à la conquête de l'Égypte (1). Les Vénitiens eurent à Antioche des privilèges qui leur furent confirmés en 1183, et ils profitèrent en 1192 du siège de Saint-Jean-d'Acre pour obtenir une confirmation analogue de Conrad de Montferrant, roi de Jérusalem, avec l'approbation de tous les chefs de la troisième croi-

(1) Canale, *Nouvelle histoire de la république de Gênes*. Florence 18 , t. I, liv. I. p. 107.

sade (1). La féodalité européenne admettait l'existence de coseigneurs. Par l'un des exemples que nous citions tout à l'heure, on voit que la souveraineté se partageait sous deux formes différentes ; tantôt c'était le territoire lui-même qu'on divisait, tantôt c'était, sur un même territoire, l'exercice et le profit des droits attachés à la souveraineté.

On sait quel parti les grandes républiques italiennes, Venise et Gênes, surent tirer pour leur commerce des croisades et des relations nouvelles auxquelles celles-ci donnèrent naissance. Elles ne cessèrent de rendre des services à ce monde latin qui se forma en Orient, et elles ne cessèrent de les faire payer. On trouve dans la belle publication de M. de Mas-Latrie bien des documents constatant les larges concessions des rois de Chypre, constamment renouvelées, en matière financière et en matière judiciaire. Quand les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'emparèrent de Rhodes, ils récompensèrent les secours des Génois en leur donnant une juridiction consulaire très étendue (2). Mais un État bien plus vaste encore s'offrait aux commerçants italiens, c'était l'Empire grec ; là aussi on avait besoin d'eux. Les prédécesseurs des Turcs à Constantinople inaugurèrent avec leurs protecteurs occidentaux et catholiques le régime qu'ont maintenu les maîtres actuels de l'Orient. En 1270, Michel Paléologue conclut avec Gênes un traité qui contient les clauses suivantes : « ..... 2° Si un Génois offense un sujet impérial ou un autre protégé quelconque de l'empereur, que le podestat gênois le punisse selon le cas, en se conformant à la loi ; si le podestat s'y refuse, l'empereur fera raison selon l'équité. — 3° Si les Génois faisaient la course et causaient des dommages aux sujets ou aux terres de l'Empire, que le podes-

(1) Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. II, p. 133 et 413.

(2) Canale, *l. cit.*, t. III, p. 228.

tat les saisisse et les châtie... — 7° Si un Génois venait à offenser ou à tuer un Grec ou un sujet quelconque de l'Empire, il serait châtié par le podestat... (1). » En 1304, Andronic accordait aux Génois un privilège portant qu'« ils seraient soumis à la juridiction de la cour gênoise,... » que « l'empereur ne pourrait recevoir aucun Génois à titre de vassal, de telle sorte qu'il parvint à se soustraire à la juridiction des podestats ou des consuls génois (2). » L'empereur de Trébizonde concédait en 1314 et confirmait en 1316 des avantages analogues (3).

Les privilèges de juridiction en faveur de Gênes et de Venise étaient si solidement établis que les deux villes traitaient à ce sujet l'une avec l'autre sans faire participer à leur accord le souverain, maître des territoires orientaux, en 1345 (4).

L'orgueil des musulmans ne put s'inquiéter, lorsqu'on leur demanda des concessions auxquelles s'était plié celui des empereurs grecs et des princes latins. La réciprocité fut quelquefois admise; dans cette longue suite de manœuvres qui prépara la chute de Constantinople en réduisant de plus en plus le territoire de l'Empire grec, le mouvement des Turcs en avant subit certains temps d'arrêt. Venise reprit notamment Salonique et ses dépendances. Il fut convenu qu'un Turc y serait établi pour rendre la justice aux Turcs, mais seulement en ce qui touchait les questions pécuniaires, les affaires criminelles étant réservées au recteur vénitien (5).

La même situation était réglée de la même manière dans toutes les parties du monde musulman. Les sultans mame-

(1) Canale, *l. cit.*, t. III, p. 198.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 203 et 205.
(3) *Id.*, *ib.*, p. 244 et 245.
(4) *Id.*, *ib.*, p. 241.
(5) *Id.*, *ib.*, p. 188 et 187.

luks d'Égypte accordèrent aux Catalans et aux Français le droit d'être jugés par le consul, « excepté toutefois s'il y intervenait sang ; en ce cas, nos présidents l'auront à juger. » En 1290, le 13 mai, l'un des sultans mameluks, Maleck-Almazor, donna au consul génois d'Alexandrie juridiction sur ses nationaux, le droit de connaître des procès entre Sarrasins et Génois, entre Génois et tous autres chrétiens, les officiers musulmans étaient chargés d'assurer le droit du consul en lui prêtant main forte : « Si quelque injustice est faite à un génois dans le pays du sultan et que le consul génois veuille aller ou envoyer pour cet objet à la cour du sultan, il le pourra librement par le moyen de l'émir et celui-ci devra se conformer au désir du consul ; le voyage du consul ou de celui qu'il enverra sera aux frais de la cour (1) ». Les privilèges existant en Égypte furent confirmés d'abord par le sultan de Constantinople, Sélim, puis par son fils, Soliman II lui-même.

Ce que les musulmans acceptaient en Orient, dans le pays où avait vécu leur prophète, pourquoi ne l'auraient-ils pas accepté en Occident, au nord de l'Afrique, où ils se trouvaient en contact plus prochain avec les grands États chrétiens ? Les rois, les émirs qui, soit en communauté de foi et d'institution avec l'empire turc de Constantinople, soit sous son autorité plus ou moins directe, dominèrent en Barbarie, entretinrent des relations constantes, notamment en Italie. Citons à titre d'exemple un traité signé en 1392, par Bertuccio Faliero, ambassadeur de Venise, avec le roi de Tunis : « *Item*, dit celui-ci, *ponant consules pro se ad justitiam facienstum inter eos in omnibus dictis terris* (2) ».

Du reste, les musulmans d'Afrique ne faisaient que suivre l'exemple qui leur était donné, en Occident comme

(1) Canale, *l. cit.*, t. III, p. 185 et 187.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 272.

en Orient, par les princes et les États chrétiens. Les Génois avaient des consuls à Montpellier (1). En 1282, il traitèrent avec Jacques, roi de Majorque, il leur était permis d'avoir des consuls à Iviça : ces consuls auraient juridiction sur les hommes de Gênes, sans qu'aucun empêchement pût être apporté à l'exercice de leurs fonctions ; il n'était fait exception que pour les crimes entraînant la peine du sang, auxquels pourrait toujours intervenir la cour d'Iviça (2). En 1287, les Génois traitèrent avec les possesseurs de l'île de Sardaigne, parmi lesquels se trouvait un de leurs compatriotes, de l'illustre famille Doria ; ils obtinrent d'avoir sur le territoire des Doria un ou plusieurs consuls ou magistrats portant différents titres, investis de la juridiction civile et criminelle, sans que les Doria pussent se mêler de leurs procès ; il n'était fait d'exception que pour le cas d'homicide commis sur un de leurs hommes, cas dont ils se réservaient la connaissance (2). Peut-être pensera-t-on qu'un Doria ne pouvait rien refuser à Gênes ; mais le fier Charles d'Anjou conclut avec la république un traité où il était dit que « les Génois auraient dans tout le royaume, comme ils en avaient eu l'habitude, des consuls, des recteurs, leur loi, leurs édifices et leurs franchises. Les consuls ou recteurs exerceraient sur les Génois l'*imperium nerum* et *mintum*, sous la condition que l'exécution des sentences criminelles ne se ferait qu'avec l'intervention royale (3). La Sicile fut bien vite perdue pour Charles d'Anjou, mais la dynastie aragonaise confirma, en 1300, le privilège des Génois (4). C'était en quelque sorte un droit commun que formait le privilège des consuls dans les États riverains de la Méditerranée.

(1) Canale, *l. cit.*, t. III, p. 256.
(2) *Id.*, t. II, p. 295.
(3) *Id.*, *ib.*, p. 309.
(4) *Id.*, *ib.*, t. III, p. 68.

Quand les Turcs furent devenus les maîtres de Constantinople, ils n'eurent aucune objection à faire au maintien des relations qu'ils trouvèrent établies, également rassurés dans leur orgueil par l'exemple des princes chrétiens, dans leur conscience par celui des princes musulmans. Ces relations, qu'ils avaient tout intérêt à entretenir, la guerre avec ses alternatives de paix, les assura encore. Dès 1454, Venise traita avec les vainqueurs ; elle continuerait à envoyer à Constantinople un baile ou consul qui aurait le pouvoir de rendre la justice aux Vénitiens (1). En 1503, une nouvelle convention déclara que ceux-ci continueraient à être soumis à leur baile en ce qui touche l'administration de la justice (2). Ce fut seulement en 1535 que fut conclu le premier traité de la France avec la Porte, traité où il est dit : « Toutes les fois que le roi mandera à Constantinople ou à Péra et autres lieux de cet empire un baile, comme de présent il tient un consul en Alexandrie, lesdits bailes et consuls soient acceptés et entretenus en autorité convenante, en manière que chacun d'eux, en son lieu et selon leur foi et loi, sans qu'aucun juge, cadi, sous-bassi ou autres en empêche, doive et puisse ouïr, juger et terminer, tant en civil qu'en criminel, toutes les causes, procès et différends qui naîtront entre marchands et autres sujets du roi. Seulement et en cas que les ordonnances et sentences desdits bailes et consuls ne fussent obéis, et que, pour les faire exécuter, ils requissent les sous-bassis et autres officiers du grand seigneur, lesdits sous-bassis et autres requis devront donner leur aide et main forte nécessaire, sans que les cadis et autres officiers du grand seigneur puissent juger aucun différend desdits marchands et autres sujets du roi, encore que lesdits mar-

(1) Romanin, vol. IV, p. 262.
(2) *Ib.*, vol. V, p. 158.

chands le requissent, et, si d'aventure lesdits cadis jugeoient, que leur sentence soit de nul effet. » Nous passons une clause qui se rapporte spécialement aux affaires civiles pour arriver à celle qui concerne les affaires criminelles : « Item que en cause criminelle, lesdits marchands et autres sujets du roi ne puissent être appelés des Turcs, carrachiers ne autres devant les cadis et autres officiers du grand seigneur, que lesdits cadis ne officiers ne les puissent juger ; ains sur l'heure les doivent mander à l'excelse Porte, et, en l'absence d'icelle Porte, au principal lieutenant du grand seigneur, là où vaudra le témoignage du sujet du roi et du carrachier du grand seigneur l'un contre l'autre (1) ».

On retrouve dans cet important document et jusque dans le détail les expressions, les clauses qui avaient été insérées dans un grand nombre de traités remontant au temps des empereurs grecs et plus haut, aux premiers souverains musulmans. On y voit la juridiction du consul restreinte par le droit que le sultan se réserve de juger lui-même un criminel, assurant ainsi, dans les matières les plus importantes, ce qui est dû à la tranquillité de ses États, tout en donnant aux chrétiens la plus haute des garanties à ses propres yeux, celle de son intervention personnelle, dont il ne permet pas de révoquer en doute la parfaite équité.

En somme, les Français recueillirent à Constantinople l'héritage qu'avaient formé depuis des siècles les Vénitiens et les Génois, influence politique et autonomie judiciaire. L'heure de la France venait, quand le temps des républiques italiennes était passé. Mais ses privilèges furent étendus successivement aux autres peuples chrétiens, au lieu d'être soigneusement retenus comme des droits exclu-

(1) *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 286.—Hamr r, *Histoire de l'Empire ottoman*, texte de M. Heller, liv. V, p. 228.

sifs (1). Dans les relations internationales, il est rare que la France ait travaillé pour elle seule.

Albert DESJARDINS.

(1) Cf. M. Rambaud, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, Russie*, t. I, *Introd.* p. 14. « Une série de *capitulations*, dont les premières en date et les plus importantes étaient celles d'avril-mai 1517 et du 20 septembre 1528, avaient constitué en notre faveur le monopole du commerce oriental, créé les privilèges de la *nation française*, ou plutôt des *nations françaises* formées en colonies sur les points les plus importants de l'empire, établi la juridiction de nos consuls..... pendant longtemps, ce fut uniquement sous la protection de notre pavillon et sous la juridiction de nos consuls que les Italiens, les Anglais, les Hollandais, les Allemands purent trafiquer dans le Levant... (p. 15). En Égypte, nous étions si bien les maîtres qu'il n'y eut longtemps au Caire qu'une *nation*, celle de France... »

L'AVENIR DE LA MÉTAPHYSIQUE

FONDÉE SUR L'EXPÉRIENCE[1]

Une publication de M. Fouillée ne passe jamais inaperçue et, en même temps qu'elle excite la curiosité du public, elle s'impose à l'attention des esprits les plus graves et les mieux informés des matières philosophiques. Un livre qui a pour titre : *L'Avenir de la métaphysique* est particulièrement digne de leur examen, quoique, à vrai dire, depuis nombre d'années, il n'y ait plus rien de bien nouveau à attendre de M. Fouillée. Nous connaissons tous les principes sur lesquels repose et d'où dérive plus ou moins directement la philosophie de M. Fouillée. Lui-même, d'ailleurs, comme il l'a fait consciencieusement dans ses précédents ouvrages, prend soin de nous les rappeler dans celui dont nous nous occupons en ce moment. Ils ne sont pas très nombreux et il importe qu'ils soient présents à notre pensée avant que nous abordions les théories multiples et très diverses sur lesquelles nous avons à nous prononcer.

Le premier de tous, celui qui domine tous les autres, c'est la foi au transformisme ou à l'évolution, entendue dans le sens le plus large que notre intelligence puisse concevoir, appliquée non seulement aux espèces, mais aux existences individuelles, aux esprits comme au corps et aux idées elles-mêmes.

(1) *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*, par Alfred Fouillée; 1 vol. in-8°, chez Félix Alcan, Paris, 1889.

Le second principe de M. Fouillée, s'il est permis toutefois d'admettre ici un ordre hiérarchique ou chronologique, c'est la relativité de nos connaissances. Le mot absolu est pour lui un mot vide de sens. L'absolu, à l'en croire, ne se rencontre pas plus dans la pensée que dans la réalité, où tout change, où tout se modifie et se tranforme. Si ce principe n'est pas vrai, il est du moins d'accord avec le précédent, car si toute réalité est changeante, toute connaissance, toute idée est relative.

Le troisième principe de M. Fouillée, c'est le déterminisme, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de cause réelle, libre ou personnelle dans l'univers, mais que tout fait, que tout phénomène, tout ce que nous appelons un acte est déterminé par un phénomène ou un fait antérieur. Il est évident, en effet, que si rien n'est réel, ou si toute réalité nous échappe, il n'y a pas de cause réelle, pas de cause personnelle ou permanente.

Le quatrième principe de M. Fouillée, c'est ce qu'il appelle le symbolisme ; il consiste à ne voir partout, dans l'humanité comme dans la nature, que des signes de la réalité, au lieu de la réalité même que, sous l'empire d'une fausse science, nous nous flattons d'apercevoir. Mais il est bon que sur ce point obscur nous laissions parler M. Fouillée. « Où nos prédécesseurs, dit-il, se flattaient de saisir sur le fait la réalité ultime, nous n'apercevons plus que des signes liés entre eux par des lois nécessaires, et les signes sont pour nous les symboles de cette réalité inconnue (1). »

Chacun de ces principes, si on le considère en lui-même sans tenir compte du système qu'il sert à étayer, présente à la raison des difficultés ou tout au moins des motifs de répugnance invincible. Le premier, l'évolutionnisme uni-

(1) *L'Avenir de la métaphysique*, p. 152. — Les trois autres principes sont énoncés dans le même livre, p. 151-157.

versel, que M. Fouillée nous présente, à tout propos et hors de propos, comme un dogme incontesté et incontestable, n'est cependant dans l'ordre scientifique, dans le domaine de l'histoire naturelle, où M. Fouillée a peu d'autorité, qu'une pure hypothèse que des naturalistes illustres répudient absolument, au nom des faits, au nom de l'expérience. A le juger au point de vue philosophique, le principe de l'évolution universelle est moins acceptable encore; car s'il ne représente que le changement, que la mobilité de tous les phénomènes de l'existence, il nous ramène tout simplement au système d'Héraclite, ce qui n'est pas un progrès, puisqu'il rend impossible toute science, en enlevant toute stabilité aux idées et aux choses.

Si l'évolution universelle n'est pas simplement un changement, mais un changement en mieux, un progrès, une réalisation de plus en plus complète de l'idée du bien, ainsi que le supposent, avec M. Fouillée, les fondateurs du transformisme, on a le droit de demander alors d'où vient cette idée du bien, puisqu'il n'y a d'idée stable ni d'intelligence dirigeante nulle part, et comment on peut dire que les choses s'améliorent quand la fin même dont on prétend qu'elles approchent sans cesse recule indéfiniment, et non seulement recule, mais change de nature, ne conserve ni la même forme, ni la même essence. Aucun des dogmes religieux que répudie M. Fouillée avec le plus grand dédain ne présente rien d'aussi incompréhensible.

Le second principe de M. Fouillée, la relativité de nos connaissances, loin de porter remède aux difficultés du premier, ne fait que les confirmer et les aggraver. La relativité de nos connaissances, c'est ce que certains philosophes de l'antiquité, entre autres Carnéade et Arcésilas, ont enseigné sous le nom de probabilisme, et le probabilisme n'est qu'une forme adoucie du scepticisme. Avec le scepticisme, dans quelque mesure qu'on l'admette, il [illegible] bien permis de ne voir partout que des phénomènes [illegible]

riables et fugitifs et de se croire dispensé de leur chercher une cause ou une raison d'être ; mais le scepticisme, loin de représenter la vérité, a toujours passé pour la négation de toute vérité et ne saurait à coup sûr obtenir une place parmi les grandes découvertes de notre temps.

Il est permis de s'expliquer plus brièvement encore sur le compte du déterminisme et du symbolisme. Le déterminisme, c'est le vieux fatalisme contre lequel proteste et a toujours protesté non seulement le sens moral du genre humain, aussi ancien et aussi impérissable que notre espèce, mais la conscience individuelle de chaque homme en particulier, conscience que ne fera jamais taire la plus savante et la plus subtile des argumentations. M. Fouillée lui-même semble en convenir puisque, niant résolument la liberté, il admet cependant l'idée de la liberté. D'où vient cette idée, comment elle a pu se produire si le fait lui-même est une chimère incompréhensible, c'est ce qu'il n'a jamais réussi à nous expliquer; mais de l'idée de la liberté il fait une force, c'est-à-dire un être réel, comme les gnostiques faisaient un être réel de l'intelligence ou de la sagesse, *Hélène Ennoia*, *Sophia Achamoth*. Assurément il aurait mieux valu laisser subsister l'homme libre que de lui substituer cette invention empruntée à Simon le Magicien et à Basilide.

Enfin le symbolisme, parfaitement à sa place dans la religion, dans la poésie et dans l'art, est inacceptable dans la science. La science fait usage de signes, de langues précises et claires, elle n'a pas de symboles. L'exemple même que cite M. Fouillée et qu'il emprunte à l'algèbre, prouve contre lui. Les figures de la géométrie représentent d'une manière plus ou moins exacte les différentes délimitations que la pensée impose à l'espace, elles n'ont rien de symbolique. Restent donc les signes et le sens propre de nos langues parlées qui ne peuvent se rapporter d'une manière

immédiate qu'à des réalités et à des faits, à des choses qui existent. Si la réalité, les choses qui existent reculent constamment devant nous ou ne cessent de se transformer, alors les signes et les expressions de la langue ne représentent plus rien, ils sont absolument inintelligibles. C'est là précisément qu'est le dernier terme du scepticisme, celui qui a été entrevu par quelques sophistes de l'antiquité, celui qui a été signalé par Gorgias lorsqu'il dit que non seulement nous ne connaissons pas la vérité, mais que nous n'avons aucun moyen de l'exprimer.

Au reste, le symbolisme tel que le comprend et l'admet M. Fouillée ne nous offre point d'autre résultat. Non content de condamner la foi des métaphysiciens dans une réalité supérieure aux phénomènes, il adresse même à la science positive le langage qui suit : « Si la science est positive, c'est précisément à la condition de n'être qu'une science de phénomènes et d'apparences. Nos sensations, symboles des mouvements extérieurs, ne leur ressemblent que d'une manière lointaine, comme les ondulations du désert ressemblent au vent qui a soulevé les sables, comme le flux et le reflux de la mer ressemblent aux mouvements combinés de la lune et du soleil qui attirent ses eaux. Que sont les harmonies de nos oreilles ? La traduction et la transposition plus ou moins infidèle de ce que chantent les choses sur un ton inconnu, dans une langue inconnue. Quant aux couleurs et aux dessins qui séduisent nos yeux, c'est le mirage en nous d'une lumière qui n'est elle-même qu'un mirage. Passez de nos sensations intérieures aux mouvements extérieurs, aurez-vous atteint pour cela la réalité ? Le mouvement, voilà la grande idole de la science moderne, mais ce n'est toujours qu'une idole ; on veut en vain nous la faire adorer comme le fond même de la réalité. C'est le Jupiter ou le Jéhovah de la physique. Plus rationnelle et plus vraie est l'opinion qui réduit, selon la

pensée de Kant, d'Hamilton, de Spencer, les mouvements du dehors comme les sensations du dedans à de simples symboles d'une réalité cachée (1) ».

Une « réalité cachée », c'est bien quelque chose, quoique la science humaine, métaphysique ou physique, n'ait pas grand profit à espérer ; mais une réalité cachée qui, de plus, ne reste jamais la même, c'est le pur néant, et c'est au pur néant qu'aboutit l'agnosticisme de M. Herbert Spencer aussi bien que le symbolisme de M. Fouillée. L'élégance presque mystique avec laquelle cette opinion nous est présentée n'en détruit pas et même n'en peut dissimuler la dernière conséquence.

Tels que nous venons de les présenter et de les définir d'après tous ses ouvrages de doctrine, surtout d'après le dernier, les principes philosophiques de M. Fouillée nous donnent le droit de répudier d'avance le système auquel ils servent de base. Mais ce serait là une exécution sommaire d'une grande iniquité, on pourrait presque dire d'une extrême brutalité, ce ne serait ni une appréciation ni une critique. La saine philosophie, celle que Leibniz a si justement appelée « la philosophie éternelle » *perennis quædam philosophia*, non seulement n'aurait rien à gagner, elle risquerait de perdre énormément et de compromettre son autorité à un pareil procédé. Elle ferait preuve d'intolérance, non de sagesse et de liberté. D'ailleurs, avec un esprit comme M. Fouillée, aussi riche de science et de talent, aussi habile à se servir de toutes les ressources de la dialectique, aussi intrépide à détruire ce qui le gêne et à affirmer ce qui lui vient en aide, on a toujours l'occasion de s'instruire, de s'exercer, d'admirer ou de s'étonner quand une fois, comme nous venons de le faire, on s'est mis en garde contre ses grandes erreurs ou ce qu'on appellerait plus justement peut-être ses maîtresses illusions.

(1) Page 153-154.

Le livre, d'ailleurs assez court pour l'importance des matières qu'il embrasse, se compose de deux parties principales et parfaitement distinctes par le but qu'elles se proposent. Dans la première, intitulée : *La métaphysique et la science*, l'auteur entreprend d'établir contre les savants et notamment contre les positivistes qui la nient, l'existence, non de la métaphysique, mais d'une métaphysique telle qu'il la comprend et qu'il a l'ambition de la fonder. Dans la seconde partie, en tête de laquelle se trouvent inscrits ces mots : *La métaphysique et la morale*, on promet de nous apprendre en quoi consiste cette métaphysique nouvelle, cette métaphysique de l'avenir dont la science positive et, disons-le tout de suite, les métaphysiciens de la vieille école n'ont aucun soupçon. Et pourquoi ce rapprochement de la métaphysique et de la morale ? Chacune de ces deux branches de la philosophie n'a-t-elle pas assez d'importance ou n'est-elle pas assez indépendante pour mériter d'être traitée séparément, sinon pour donner lieu à une œuvre séparée ? Non, selon M. Fouillée, et c'est là encore une des nouveautés dont il a l'intention de nous instruire, une nouveauté qui formera un des caractères de la philosophie de l'avenir, la morale n'est pas une conséquence de la métaphysique, tout au contraire, la métaphysique est une conséquence de la morale, du moins elle le sera quand elle aura trouvé dans la conscience sa véritable base, ignorée jusqu'aujourd'hui.

On voit que l'entreprise n'est pas médiocre, puisqu'il s'agit de ces trois choses : prouver qu'il y a une métaphysique, renouveler cette science ou la créer de toutes pièces, renouveler en même temps, ou pour parler exactement, créer la morale. Ces trois desseins sont annoncés avec autant de netteté que d'audace dans une courte mais remarquable *introduction* dont le volume est précédé.

Pour démontrer contre le positivisme qu'il y a une métaphysique qui, si elle n'est pas actuellement réalisée, le

sera certainement dans un temps ou dans un autre, M. Fouillée se sert d'un grand nombre de preuves qui sont loin d'avoir toutes la même valeur. Nous nous bornerons à citer celles qui nous ont paru les plus solides.

Outre les problèmes particuliers dont la science positive nous donne la solution par l'observation des phénomènes et des lois de la nature, il y a des problèmes généraux auxquels l'esprit humain ne peut rester indifférent, celui-ci par exemple : Quelle est, parmi toutes les conceptions que nous pouvons avoir de l'ensemble des choses, celle qui s'accorde le mieux avec elle-même, avec les lois constitutives de notre pensée, avec les motifs de nos actions, avec la totalité des faits dont nous avons été jusqu'ici informés par l'expérience ?

La science positive nous donne des phénomènes et des lois, mais qu'est-ce qui existe, qu'y a-t-il de réel sous ces phénomènes et ces lois qui, pris en eux-mêmes, ne sont que des abstractions ?

Pour que de telles questions s'élèvent dans notre esprit, ne faut-il pas qu'il y ait dans la nature même quelque action inévitable qui les provoque et nous force à réagir contre elle, qui nous empêche de nous contenter des pures apparences ou des phénomènes sensibles ?

Ce n'est pas la science, la science positive qui nous donnera la solution de ces problèmes, dont elle-même est l'occasion et qu'elle est incapable d'empêcher. Cette solution nous la demandons à la métaphysique, à une métaphysique, si l'on veut. Aussi y a-t-il toujours eu des métaphysiques, comme il y a toujours eu des religions. « L'homme, dit-il, en propres termes, est un animal métaphysique. » La métaphysique durera tant qu'il y aura des cerveaux humains, une société humaine et un monde dont ils subiront l'influence (1).

(1) Chap. Ier, p. 16.

Voici encore quelques autres raisons qui nous obligent à croire à la métaphysique, et qui sont tirées, comme les précédentes, de la science elle-même. Les sciences, en se développant et en multipliant leurs conquêtes, tendent à se diviser ; mais, en se divisant, elles éprouvent le besoin de connaître les rapports qui les unissent et qui les relient dans une conception commune. Cette conception ne peut pas être seulement une conception générale ; il faut, pour satisfaire l'esprit humain, qu'elle devienne une conception universelle du monde, laquelle, prenant sa source dans les lois même de la pensée humaine, ne peut être qu'une conception métaphysique. A l'appui de cette idée, M. Fouillée cite un admirable passage de Descartes que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire :

« Les sciences toutes ensemble ne sont rien autre chose que l'intelligence humaine, qui reste une et toujours la même, quelle que soit la variété des objets auxquels elle s'applique, sans que cette variété apporte à sa nature plus de changements que la diversité des objets n'en apporte à la nature du soleil qui les éclaire ; il n'est donc pas besoin de circonscrire l'esprit humain dans aucune limite. »

La science étant devenue l'application des lois de l'esprit humain considérées dans leur ensemble, se trouvera en présence d'un nouveau problème. Elle sera amenée à rechercher ou elle poussera l'esprit humain à se demander quel est le principe commun de ces lois et ce qu'il y a de réel dans les choses mêmes que nous croyons connaître par elles. Ces problèmes, le dernier comme le premier, sont évidemment des problèmes de métaphysique.

Ce qu'il y a de réel dans les choses et dans les lois supérieures, les lois universelles de notre intelligence, c'est précisément la question que Kant s'est proposée dans sa *Critique de la raison pure*. Mais il l'a mal résolue, selon M. Fouillée, ou plutôt il l'a déclarée insoluble, il a ôté à la métaphysique toute réalité en fondant la philosophie tra-

cendentale sur la séparation du subjectif et de l'objectif. Le kantisme s'est arrêté à moitié chemin, c'est un platonisme suspendu entre ciel et terre ; une idée fausse de l'esprit et de la nature ; car l'esprit, que Kant appelle le subjectif, ne peut se concevoir sans la nature qui est pour lui objectif. Le subjectif et l'objectif, l'esprit et la nature sont inséparables, incompréhensibles l'un sans l'autre. Cette critique du kantisme par M. Fouillée mérite une attention toute particulière ; nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter plus longtemps, car en lui donnant la place qu'elle réclame nous risquerions de perdre de vue le but que nous poursuivons : faire connaître et apprécier les idées personnelles de M. Fouillée.

Voilà donc un point établi : il existe une science métaphysique qui domine et que supposent toutes les autres sciences, qui a pour objet, non les apparences de l'existence et les formes de la pensée, mais le fond même des choses. Telle est l'étendue que lui attribue M. Fouillée qu'elle peut passer pour la science universelle (1). Mais là n'est pas l'intérêt qu'elle présente, et le sujet de nos préoccupations. Qu'elle embrasse plus ou moins de choses, peu importe, il s'agit de savoir sur quels fondements elle repose ou quel degré de solidité il est possible de lui attribuer. Tous les philosophes qui ont admis ou qui admettent encore aujourd'hui l'existence de la métaphysique comme une science distincte et non pas simplement comme une généralisation des autres sciences, lui donnent pour base des principes et non des faits, la raison et non l'expérience ; car la raison seule, si elle existe, est invariable et inconditionnelle ; les principes de la raison, loin d'être fournis par l'expérience, sont les conditions nécessaires de l'expérience et la rendent possible, comme Kant l'a démontré, comme Leibniz l'a démontré avant lui par cette seule

(1) Voir surtout la page 41, les quatre dernières lignes.

phrase : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu nisi ipse intellectus.* Or, selon M. Fouillée, tout ce qui est en dehors ou au-dessus de l'expérience, est en dehors de la réalité, n'est qu'un lointain mirage de notre pensée (1). « Par l'expérience seule, dit-il, et principalement par la réflexion psychologique, nous atteindrons le réel autant qu'on peut l'atteindre » (2).

Qu'on n'élève pas contre M. Fouillée cette objection que la métaphysique est une science d'expérience, elle est nécessairement une science subjective, il répondra que la terreur du subjectif est une terreur vaine que Kant nous a donnée. Le subjectif et l'objectif sont inséparables ; ils sont compris l'un et l'autre dans le tout, dans la réalité universelle, c'est-à-dire dans l'univers. Cependant nous ne sommes pas l'univers, notre pensée, notre conscience ne sont pas l'univers ; quel sera donc le rapport de cette pensée, de cette conscience avec la nature, avec le monde ? Ce sera, dit M. Fouillée, « le rapport de la partie au tout » (3). Ce n'est pas là résoudre la difficulté, c'est la supprimer ; car il ne s'agit pas, quand il est question de métaphysique, du rapport de la partie au tout, il s'agit du rapport que nous concevons entre le relatif et l'absolu, entre le contingent et le nécessaire. Est-ce que l'absolu, le nécessaire ne sont compris ni dans l'esprit, ni dans la nature, ni dans la pensée, ni dans l'univers ? C'est ce petit problème que M. Fouillée méprise et abandonne. Il se contente d'une affirmation, à savoir, que l'absolu n'existe pas, que toutes nos connaissances sont relatives.

Il résulte de là que la métaphysique ne pouvant pas, à cause du rang qu'elle occupe au-dessus de la physique, être considérée comme un résultat de l'observation des

(1) Page 46.
(2) Page 47.
(3) Page 53.

sens, se ramène tout entière à la conscience et à la réflexion dont la conscience peut être l'objet. La conscience « tel est l'océan intérieur dans lequel il faut jeter la sonde. » Mais dans cet océan, dans cette conscience, qui doit suffire à tout et répondre à tout, nous n'apercevons rien qui ressemble à un être conscient et permanent, à un moi identique en possession de lui-même, à une personne, en un mot. Cette immense lacune nous apparaîtra encore mieux à propos de la morale.

Ainsi donc cette science métaphysique qu'il a défendue avec tant de chaleur et de raison, M. Fouillée, quand il en vient à la définir, la réduit à un pur phénoménisme, c'est-à-dire à une science expérimentale qui est le contraire de la métaphysique, et dont le dernier mot est le fait de conscience. Le fait de conscience est nécessairement conçu comme relatif et subjectif. Il n'y a pas d'autre mot pour le qualifier, malgré le mépris que ce mot inspire à M. Fouillée. Du reste, il se charge lui-même d'étendre le sens qu'il présente aux plus hautes et plus nécessaires conceptions de notre esprit ; par exemple aux lois universelles de la pensée, à l'idée du bien en soi, appelé par M. Fouillée le bien idéal, enfin à l'idée du monde dont l'existence est absolument nécessaire pour donner un objet à la pensée et à la science.

Les lois universelles de la pensée, ce sont d'après lui, les lois universelles de notre pensée à nous, qui ne peut concevoir en dehors et au-dessus de nous, ni séparées des organes du corps. Une intelligence infinie, immatérielle et immortelle, n'est pas même admissible à titre d'hypothèse (1). Ce que nous appelons le bien en soi, le bien absolu, le bien idéal, « c'est une position prise spontanément par la volonté, comme la position prise par l'aiguille aimantée dans la direction du nord ; en un mot, il y a là

(1) Page 91.

une orientation qui tient à notre nature même et qu'on ne peut confondre avec les directions laissées au choix de l'individu (1). » En d'autres termes, c'est une idée qui, sans être individuelle, tient à la constitution de notre espèce et n'a aucune réalité hors de nous, hors de notre esprit.

L'univers lui-même, dans lequel tout est compris, avec lequel la nature et l'homme, l'esprit et les choses sont confondus, ne nous présente pas une réalité sur laquelle nous puissions absolument compter ; c'est une *thèse* que nous soutenons, une thèse naturelle que notre constitution nous impose, un *postulat* de la science et de la connaissance, mais qui, hors de notre intelligence, pourrait bien ne pas exister. Il est vrai que ce postulat, ce *desideratum*, cette chose utile et commode est aussi réclamée par la volonté, car si le monde n'existait pas, toute action serait impossible, et toute règle d'action, toute moralité serait sans but (2). Cela n'est pas en faveur de la réalité un argument de grande importance, puisque la volonté, la moralité, comme la pensée et les sensations, se réduisent pour M. Fouillée à un simple fait de conscience, à un pur phénomène d'expérience.

On conçoit après cela le souverain mépris professé par M. Fouillée pour tous les systèmes qui ont précédé le sien, quoiqu'il s'efforce en même temps de les ramener au sien en essayant de démontrer que tous, plus ou moins, même ceux de Schelling et de Hegel, ont pour unique base l'expérience. On devine, sans qu'il soit nécessaire de le suivre sur ce terrain, ce qu'il faut à M. Fouillée d'efforts d'interprétation et de dialectique, je n'ose pas dire de subtilité, pour soutenir cette thèse inacceptable. On ne peut s'empêcher d'entendre à son profit cette réflexion qu'il laisse échapper en passant : « On décerne tous les jours des prix

(1) Page 90.
(2) Page 91.

de lieux communs ; on pourrait aussi décerner quelque prix de paradoxe, d'autant plus que le paradoxe d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain (1). » Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque les systèmes et les lois mêmes de la pensée dont elles prétendent être une fidèle application sont soumis comme les espèces animales, comme l'univers entier, si l'univers existe, à la loi suprême de l'évolution (2). Toute cette théorie, comme nous l'avons déjà dit, se ramène au pur phénoménisme. C'est un retour savant, compliqué et en grande partie contradictoire au système d'Héraclite : nous disons contradictoire, car la loi du progrès, affirmée ici sans preuve et sans raison, est en opposition directe avec le mouvement perpétuel dans la pensée et dans la nature, ou dans le rêve qui en tient lieu.

C'est pourtant sur cette métaphysique de fantaisie, cette métaphysique formée d'ombres chinoises qu'on veut fonder un système de morale, et pour obtenir une rencontre de ces deux parties, nous ne dirons pas seulement de la philosophie, mais de la science même de la vie, M. Fouillée a recours au symbolisme. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui empêchent l'intervention du symbolisme dans une philosophie qui ne reconnaît que des faits d'expérience, nous montrerons seulement de quelle façon M. Fouillée l'applique à la morale.

Nos actions, selon lui, sont les symboles de nos idées, comme nos idées sont les symboles des phénomènes, et les phénomènes les symboles de la réalité ; de sorte que toute action est une idée réalisée et traduite en mouvements visibles (3). « Ainsi, quand je prends un objet qui ne m'appartient pas, j'ai l'idée, je déclare intérieurement que mon

(1) Page 109.
(2) Pages 133-135.
(3) Page 154.

désir est supérieur au droit de propriété. M. Fouillée oublie que nos idées sont souvent en opposition avec nos actions et nos désirs ; son esprit perd de vue cette vieille maxime : *Video meliora proboque, deteriora sequor*. Il oublie aussi qu'entre l'action et le désir, entre le désir et l'idée, il y a ce grand fait, l'un des plus considérables de la vie humaine, qui s'appelle la liberté. S'il ne l'oublie pas, il lui est défendu d'en tenir compte, puisque pour lui la liberté n'existe pas. Pour ce philosophe qui ne croit qu'à l'expérience, la liberté ne peut pas être prouvée par l'expérience ; elle n'est qu'une idée, une idée force, qui tend à se réaliser de plus en plus sans que nous soyons jamais libres.

Ici, dès le premier pas que nous faisons dans cette nouvelle science de la morale, les difficultés se multiplient et chacune d'elles est insurmontable. 1° Puisque nous ne savons rien que par expérience, d'où vient cette idée qu'aucune expérience ne peut démontrer ! 2° Comment cette idée, qui, n'appartenant pas à l'expérience, ne devrait pas non plus appartenir à la réalité, est-elle une force, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus réel dans l'esprit et dans la nature ? C'est donc, comme nous en avons déjà fait la remarque, une personnification mythologique ou théologique. 3° Comment, puisque l'idée de la liberté tend à se réaliser de plus en plus, ne sommes-nous jamais réellement libres, et si nous le sommes dans une mesure quelconque, comment l'idée de la liberté échappe et échappera-t-elle toujours à l'expérience ?

Mais nous ne sommes qu'au début de la théorie morale de M. Fouillée. Sans avoir la prétention de l'épuiser, ce qui nous conduirait beaucoup trop loin, il faut que nous en fassions connaître au moins les résultats les plus importants. En voici un qui se recommande tout d'abord à notre attention. Toute action morale étant le symbole, la manifestation ou la réalisation d'une idée est par là même

symbole ou la manifestation d'un système de métaphysique ; car une idée, en se développant, aboutit nécessairement à un système. De là cet axiome de M. Fouillée, que je cite textuellement : « Une action morale enveloppe confusément et symbolise un système de métaphysique sur la société, une perspective sur l'univers (1). » Par exemple, ce mot de Louis XIV, qui résume la conduite politique de toute sa vie : « L'État, c'est moi », est la traduction de tout un système d'égoïsme ; car le *credo* pratique de l'égoïsme, de tout égoïsme, est celui-ci : « L'univers, c'est moi. »

Un acte de dévouement, de fraternité se traduit par cette autre formule, expression d'un autre cynisme : « Vous et moi, par la partie intelligente et aimante de notre être, nous sommes un ; à un point de vue supérieur, vous êtes moi-même et moi je suis vous (2). »

Au premier de ces deux systèmes, ajoute M. Fouillée, se rattache le pessimisme, au second l'optimisme ; car le pessimisme repose tout entier sur l'amour de soi, l'optimisme sur l'amour des autres. Mais il n'y a là ni science ni connaissance du cœur humain. Ce sont des axiomes de fantaisie répudiés par l'expérience. On peut aimer le pouvoir, même en le poussant jusqu'à l'excès, sans renoncer à tout sentiment d'humanité et à toute idée de justice. On peut aimer jusqu'à l'abnégation ses semblables, sans faire le sacrifice de ses propres droits, de ses propres devoirs, même de ses intérêts compris avec une intelligence supérieure. Quand la religion des peuples les plus civilisés du monde nous recommande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, elle entend que nous nous aimions nous-mêmes. Aussi est-on forcé de se dire que la morale religieuse est incomparablement supérieure à la

(1) Page 179.
(2) Page 180.

morale évolutionniste. Voici toutefois encore quelques autres enseignements de celle-ci.

Pour M. Fouillée, comme pour Kant, il y a une morale théorique et une morale pratique. La première, c'est la recherche de l'idéal par la métaphysique ; la seconde, c'est « un symbolisme idéal par lequel nous rendons sensibles nos croyances ou nos espérances relativement à l'avenir de l'humanité et du monde. Mais la pratique suppose toujours la théorie, le symbolisme suppose la métaphysique ; car il faut qu'on le sache, pour M. Fouillée, « un acte de dévouement est une hypothèse métaphysique (1). » Ce sont ses propres termes. Quoi ! on ne saurait accomplir un acte d'humanité, de charité, de patriotisme, sans y être conduit par une théorie abstraite, par une hypothèse fondée sur une pure association de phénomènes ! Rarement l'esprit de système a été poussé plus loin ; rarement il a tenu moins de compte de l'expérience ; car les raisonneurs, les esprits spéculatifs sont précisément les moins prompts et les moins propres à l'action.

Mais, sous l'empire de l'évolution, sous le règne du progrès fatal et illimité, cette incompatibilité entre l'action et la spéculation n'est pas à craindre.. L'une et l'autre se développent en même temps et finissent par se confondre. L'idéalisme conçu par la pensée se réalisera de lui-même dans la vie publique et privée des peuples et dans les œuvres de la législation. L'hérédité ajoutant son influence à celle de l'éducation et de la science, nous aurons des vertus innées comme les qualités qui distinguent le chien, le cheval et les fourmis. L'homme, à proprement parler, sera impeccable, sans cesser pour cela d'avancer dans les voies de la perfection : « Un jour viendra, nous assure M. Fouillée, où il sera aussi absurde de vouloir manœuvrer

(1) Page 188.

en dehors des lois que de vouloir conduire une locomotive en dehors des rails (1). »

Il semblerait que, à cette perfection morale, devrait se joindre le bonheur parfait. Il n'en est rien. M. Fouillée nous annonce que, devenu plus sensible, plus impressionnable aux exigences du progrès général de l'humanité et même de l'univers qui en est inséparable, l'homme souffrira autant des moindres préjudices causés à la justice, à la bonté, à l'ordre universel, qu'il fait aujourd'hui à l'aspect des plus grandes iniquités et des plus criantes violences. Ses souffrances augmenteront dans la proportion de l'amour qu'il portera à tous les êtres. D'un autre côté, mieux il connaîtra la nature, plus ardent sera chez lui le désir de dépasser les bornes actuelles de la moralité, de la sociabilité et de la science, pour s'élever à un idéal supérieur (2). Mais alors, privé comme il l'est de toute croyance religieuse, puisque, selon les assurances de M. Fouillée, on se passera un jour de toute religion (3); certain d'ailleurs que son individualité ne survivra pas à la mort, si même elle subsiste pendant toute sa vie, qu'est-ce que l'homme gagnera à ce perfectionnement sans terme? Peut-être est-ce là une de ces questions surannées et indifférentes dont la philosophie évolutionniste ne daigne pas s'occuper.

Après avoir expliqué comment, dans son système, la morale se fonde sur la métaphysique, M. Fouillée aborde cette autre question : « Comment la métaphysique se fonde sur la morale. » Mais nous ne voyons aucun intérêt à le suivre sur ce terrain. Nous savons ce qu'est pour lui la morale, nous savons ce qu'est pour lui la métaphysique; nous n'avons pas à rechercher comment la dernière vient de la première, puisque, en fait, elles n'existent pour lui

(1) Page 190.
(2) Pages 195-199.
(3) Page 109.

ni l'une ni l'autre, son phénoménisme leur a enlevé toute réalité, tout principe d'existence, et ce qu'il a la prétention d'ajouter au phénoménisme est, non pas seulement hypothétique, mais absolument arbitraire et contradictoire. Aussi le chapitre qu'il a consacré au problème que nous venons d'énoncer est-il purement polémique. Il argumente contre les philosophes qui admettent la liberté, le devoir, le principe de causalité, les principes éternels de la raison, qui est autre chose que l'esprit de système et la faculté d'argumenter. Ce n'est pas notre but ici de défendre ces principes qui, d'ailleurs, se défendent tout seuls et subsisteront éternellement en face de toutes les chimères. Nous avons seulement voulu savoir comment M. Fouillée les remplace et à l'aide de quels artifices il a la prétention de s'en passer. Ce but, nous nous flattons de l'avoir atteint, car si nous avons des préventions, au sujet de M. Fouillée, ce sont des préventions favorables, et si nous nous sommes décidés à rendre compte de son livre, c'est que lui-même nous en a prié avec une insistance affectueuse et un rare désintéressement. Il savait, en effet, que je n'avais pas été clément pour ceux de ses précédents ouvrages que j'ai présentés à l'Académie des sciences morales et politiques. Eh bien! voici en quels termes je résumerai mon jugement sur le livre qui a pour titre : *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*. L'auteur y a déployé les plus rares et les plus riches facultés, une science qu'on ne rencontre pas souvent au même degré chez les savants et les érudits de profession, un talent d'écrivain et de dialecticien absolument hors ligne ; on peut même dire que sa dialectique est trop raffinée ; sans faire tort à sa sincérité, elle touche quelquefois de très près à la sophistique, surtout à celle que Platon a combattue dans ses *Dialogues*, non moins admirables par le bon sens que par le génie métaphysique. Mais à considérer le livre en lui-même, dans les résultats qu'il nous présente, dans les doctrines qui y sont défendues

comme les conclusions définitives de la philosophie, je ne crains pas de dire, parce que je tiens à dire ce que je pense, que c'est une œuvre de confusion et de dissolution. Toutes les certitudes y sont ébranlées sinon supprimées, tous les objets de la connaissance humaine y sont confondus, identifiés, dans une science chimérique vantée comme la seule science, tout au moins comme la seule philosophie désormais possible. C'est le légitime produit de cette alchimie métaphysique qui prend le nom d'évolutionnisme et dont la chute est aussi assurée que celle de l'alchimie physique ou métallique dont le monde s'était épris pendant le siècle de la Renaissance.

Ad. FRANCK.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1890

DISCOURS

DE

M. FRÉDÉRIC PASSY

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Trois devoirs, toujours les mêmes, s'imposent chaque année à celui qui se voit appelé à l'honneur passager de présider notre compagnie.

Il a le triste privilège d'adresser à ceux qui s'en vont le dernier et suprême adieu. Il souhaite à ceux qui arrivent la bienvenue au milieu de nous. Il donne, dans cette séance solennelle, en présence du public que nous y convions, un aperçu de nos travaux, et il présente, à l'aide des rapports spéciaux qui ont reçu l'approbation de l'Académie, un rapport général sur les résultats des divers concours qui sont arrivés à échéance au 31 décembre précédent.

Je m'acquitterai aussi brièvement que possible de chacune de ces tâches. La dernière toutefois me contraindra à vous retenir plus longtemps que je ne le voudrais peut-être.

C'est une obligation envers les concurrents comme e

vers nous-mêmes de motiver, dans une certaine mesure au moins, dans la séance même où nous les proclamons, les jugements que nous avons rendus.

Notre savant confrère, M. Levasseur, occupant, en 1881, la place que j'occupe en ce moment, avertissait l'Académie, au nom de la statistique, qu'elle avait à perdre chaque année, en moyenne, un peu plus de deux de ses membres. Cette prévision a été bien dépassée depuis deux ans. La mort ne nous a pas ravi en 1889 moins de cinq de nos confrères. Deux appartenaient à la section d'histoire, Rosseeuw Saint-Hilaire et Fustel de Coulanges ; trois à la seule section de morale, Beaussire, Charles Lucas et Ernest Havet. Elle ne s'est guère montrée plus clémente en 1890, et ce sont nos membres libres qu'elle a cette fois frappés sans pitié. Le comte Daru, Édouard Charton, Charles Vergé, Calmon, nous ont été successivement enlevés.

C'étaient des anciens : anciens par l'âge, le dernier excepté qui n'avait que soixante-quinze ans ; anciens aussi par la date de leur admission. Mais c'étaient des anciens qui nous avaient accoutumés par la persistante jeunesse de leur esprit comme par la constance de leur assiduité à nos séances, à l'espoir de les conserver longtemps encore. L'ancienneté, d'ailleurs, en nous attachant davantage les uns aux autres, ne fait que rendre plus sensibles les séparations et plus vifs les regrets.

On a dit ailleurs, j'ai dit moi-même comme votre interprète, quels titres avaient à ces regrets les quatre confrères que je viens de nommer : Daru, digne héritier d'un nom que son père avait fait considérable, fidèle continuateur d'une vie de travail et d'honneur, modèle achevé de loyauté, de droiture et de probité publique et privée ; Charton, l'homme de bien par excellence, le type de la sagesse aimable et bienveillante, dont l'existence n'a été qu'une suite de bons conseils et de bons exemples et dont les

écrits, comme ceux de Franklin, prolongent, après sa mort, l'honnête et utile influence ; Vergé, le jurisconsulte consommé, le travailleur consciencieux et infatigable, le créateur du *Recueil* dans lequel revit l'histoire de notre compagnie, à qui tous pendant près d'un demi-siècle, académiciens ou auteurs admis aux honneurs d'une lecture, ont eu tour à tour à recourir et de qui tous ont eu à se louer ; Calmon enfin, qui avait mérité à un degré particulier l'estime et l'affection de M. Thiers lui-même, et qui avait eu l'honneur d'être désigné, par la confiance des plus fidèles amis de l'illustre homme d'État, pour écrire la préface mise en tête du Recueil de ses discours.

C'est dans le cours de cette année, ainsi que je viens de le dire, que ces quatre confrères nous ont été ravis et c'est à moi qu'est échu le douloureux honneur d'être, une première fois, l'interprète de nos regrets. C'est avant la fin de l'année dernière, mais dans les derniers jours de cette année, après notre séance publique par conséquent, que nous suivions, presque le même jour, le convoi de Lucas et celui d'Havet. L'émotion produite par ce double deuil n'est point encore effacée et l'Académie conserve également le souvenir du consciencieux érudit, du fin critique, du professeur et de l'écrivain délicat, et celui du criminaliste et du moraliste éminent qui, pendant plus de cinquante ans, malgré la nuit qu'avait faite snr ses yeux l'excès de ses travaux, n'avait cessé de lui donner l'exemple du plus opiniâtre labeur et de la plus inaltérable sérénité.

Ces noms ne sont pas les seuls que j'aie à mentionner dans cette liste funèbre. Notre section de morale a perdu l'un de ses correspondants étrangers, M. Edwin Chadwick, dont la longue vie avait été particulièrement consacrée aux questions d'éducation et aux questions d'hygiène. Il a été l'un des principaux promoteurs de ce qu'on appelle en Angleterre le système du *demi-temps*, *half-time school*, et l'infatigable secrétaire du *Bureau sanitaire*, qui depuis la

guerre de Crimée a rendu de si grands services à l'Angleterre et au monde.

La section d'économie politique s'est vu enlever successivement, M. Nasse, professeur d'économie politique à l'Université de Bonn ; M. Charles Grad, le sympathique représentant de l'Alsace au Parlement allemand, l'industriel de premier ordre, l'auteur de travaux économiques distingués et consciencieux, qu'elle s'honorait d'avoir pu s'adjoindre ; et M. le baron Lorenz Von Stein, professeur à l'Université de Vienne auteur de travaux très estimés, qui, élu en janvier dernier, ne lui a appartenu que pendant quelques mois.

Nombreuses devaient être à la suite de ces pertes les candidatures empressées de frapper à notre porte. Leur valeur, comme leur nombre, atteste le prix que l'on persiste à attacher, en dépit de certaines médisances, au titre de membre de l'Institut. Toutes les aristocraties s'en vont, dit-on ; celle-ci ne paraît pas encore sur le point de disparaître.

Tous ne pouvaient être admis. Ici, comme dans une autre demeure plus haute, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Vous avez, en regrettant qu'il y en ait si peu, donné la sanction de vos suffrages à des hommes qu'en rendaient dignes depuis longtemps leurs travaux, leur talent, leur grande situation. MM. Bérenger, Bardoux, de Pressensé, Buffet, Paul de Rémusat, achèveront, en prenant à notre vie commune une part de plus en plus active, de justifier la préférence enviée dont ils ont été l'objet. C'est à eux qu'il appartient de nous donner de leur prédécesseur des biographies plus étendues et plus complètes que les quelques paroles qu'il nous a été possible de leur consacrer sous la première émotion d'un deuil récent.

Douze concours étaient clos à la fin de l'année dernière. Huit seulement ont donné lieu à l'attribution de récom-

penses plus ou moins nombreuses. Quatre pour des causes diverses sont demeurés sans résultats.

De ces derniers, deux étaient du domaine de la philosophie. L'un, le prix du budget, portait sur les théories des logiciens modernes depuis la révolution cartésienne jusqu'à nos jours. On demandait aux concurrents de « rechercher si ces théories, soit en logique déductive, soit en logique inductive, ont modifié ou agrandi le champ de la logique telle que l'avait déterminé Aristote ». L'autre, le prix Victor Cousin, avait pour objet une exposition de la philosophie de la nature chez les anciens. Le concours est prorogé à 1892.

La section d'économie politique, elle aussi, avait à juger deux concours se rapportant l'un et l'autre à la fondation Rossi. L'un des sujets avait été déjà proposé pour 1888. Il s'agit d'une question de la plus haute importance par elle-même et à laquelle les circonstances donnent le plus vif intérêt d'actualité.

On pouvait s'attendre à ce qu'elle tentât, à ce qu'elle passionnât même, quelque ami de la liberté et de la justice. « Faire connaître les résultats de la protection industrielle; déterminer par le raisonnement et par les chiffres, aussi exactement que possible, ce que coûtent et ce que rapportent annuellement en France aux contribuables et aux consommateurs d'une part, aux producteurs de l'autre, les industries protégées par des droits de douanes ou par des primes »; voilà certes un programme qui semblait fait pour provoquer à la fois des recherches statistiques intéressantes et des considérations morales et politiques d'une haute portée, peut-être même pour susciter quelque chaude et vive plaidoirie en faveur, soit du libre échange, soit de la protection. Cette attente a été trompée. Aucun mémoire n'a été envoyé.

Malgré ce double échec et à raison de l'importance de la question, l'Académie la remet une fois encore au concours

pour l'année 1892. Elle rappelle que le prix est de quatre mille francs.

Ce n'est pas pour le même motif que l'autre sujet, proposé pour la première fois, est, lui aussi, renvoyé à l'année 1892. Sans donner un résultat définitif ce concours est de nature à permettre au moins les plus sérieuses espérances. On ne demandait rien moins que l'histoire économique de la valeur et du revenu de la terre en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'était beaucoup pour le temps accordé. Deux mémoires ont été déposés : l'un très avancé, mais non complètement achevé ; l'autre encore à l'état de préparation, mais d'une préparation qui accuse de longs travaux, une érudition étendue et un plan largement conçu. Il a semblé qu'à raison même du mérite de ces deux Mémoires, trop imparfaits en l'état actuel pour obtenir un prix, mais d'une distinction qui permet d'attendre des œuvres réellement satisfaisantes, il convenait de laisser aux concurrents un délai plus considérable que celui qui leur avait été d'abord assigné. L'Académie les ajourne avec confiance à l'échéance nouvelle à laquelle elle les attend.

Cette prolongation s'explique d'autant mieux que, par une autre décision, l'Académie a mis au concours pour 1892 la même étude pour la période antérieure du XIIe au XVIIe siècle.

Il est assez naturel de penser que les mêmes personnes doivent s'occuper des deux périodes successives ; le délai qui profitera à l'une des parties de cette histoire économique des six siècles qui ont précédé le nôtre profitera naturellement à l'autre partie.

J'arrive aux huit concours que l'Académie a cru pouvoir récompenser. On m'excusera si je ne réussis pas à les classer méthodiquement. Mon savant confrère, M. Bouillier, disait l'an dernier combien, au milieu de la variété des

sujets, la tâche est difficile. Je ne puis que redire avec plus de raison ce qu'il disait si bien.

Trois, ceux qui portent les noms de prix Thorel, de prix Le Dissez de Penanrun et de prix Audiffred, ont cependant, comme le remarquait mon honorable prédécesseur, un caractère commun : celui d'un certain vague qui laisse à nos jugements une assez grande liberté d'appréciation. Ils ont un autre trait commun ; à la différence des concours traditionnels pour lesquels ne sont admis que des travaux manuscrits et anonymes, ils comportent des ouvrages imprimés et signés.

Le prix Audiffred, d'une valeur de cinq mille francs, a été fondé en faveur de l'ouvrage « le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie et à faire connaître et aimer la patrie. » En présence de termes aussi compréhensifs les concurrents ne pouvaient manquer. Quel est l'auteur, petit ou grand, distingué ou médiocre, qui ne soit convaincu qu'il travaille à faire aimer la morale et la vertu et qu'il sert sa patrie et l'humanité ? Le naturalisme lui-même serait capable de démontrer, avec abondance et surabondance de documents humains, qu'il ne vise pas à autre chose.

La Commission s'est trouvée dans la nécessité de commencer par écarter un certain n'ombre d'ouvrages qui, sans manquer de talent ou de science, ne paraissaient pas rentrer suffisamment dans le cadre, assez élastique cependant, dont elle ne devait pas sortir. Elle en a retenu quatre dont aucun n'est assez supérieur pour mériter le prix, mais qui tous, par des titres divers et à des degrés divers, ont paru devoir être proposés pour une récompense.

L'un qui fait partie d'une collection intitulée : BIBLIOTHÈQUE DU PETIT FRANÇAIS, est le *Voyage du novice Jean-Paul à travers la France d'Amérique*, par M. Lam Voyage fictif, mais dont les péripéties très simples, coml nées par un homme qui a visité le pays, dans le but

rendre plus facile la leçon d'histoire et de géographie qu'il se propose de donner, permettent de faire connaître, par d'intéressantes descriptions des paysages et des mœurs, le Canada, qu'il appelle la France d'Amérique, et tendent à faire, conformément au désir de M. Audiffred, aimer la patrie, non seulement dans le présent, mais dans le passé, au delà des mers comme sur le sol national et, suivant une heureuse expression du rapporteur, comme on aime une mère jusque dans les enfants qui lui ont été ravis. Un encouragement de cinq cents francs est accordé à cet honnête petit ouvrage.

Un sentiment analogue explique la récompense de mille francs allouée à M. Eugène Plantet, attaché au Ministère des Affaires étrangères, pour les deux solides volumes dans lesquels il a rassemblé non sans peine la correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France de 1579 à 1830. Ce n'est pas, dit encore finement le rapporteur, pour rendre hommage à la vertu que ces forbans de la Méditerranée ont écrit à tant de reprises à nos rois ; c'est parce que nos rois n'ont cessé, jusqu'au jour où l'un d'eux l'a fait définitivement étouffer dans son nid, de combattre et de réprimer leur piraterie, qu'ils se sont trouvés dans l'obligation de correspondre et de négocier avec la France. La publication de ces documents est tout à la fois la restitution d'un chapitre de notre histoire nationale et la constatation d'un de ces lents mais nécessaires progrès de la morale internationale qui constituent la civilisation.

Quinze cents francs sont accordés à M. Charaux, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble, pour trois volumes respectivement intitulés : *De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit ; Pensées sur l'histoire ; Notes et réflexions :* volumes qui, malgré la dissemblance apparente, peuvent être considérés comme une seule et même œuvre, à raison de l'unité de la pensée qui les domine et du sentiment qui les anime. Ce sont des méditations profondes

austères, quelque peu hautaines même, mais d'une austérité sans rudesse et d'une hauteur sans amertume, sur la philosophie, la religion, la morale et l'art littéraire. Conscience, sincérité, sagesse et talent s'y trouvent réunis. On y sent et l'on est heureux d'y honorer le reflet d'une vie consacrée tout entière non seulement à de graves études et à de graves réflexions, mais à de graves devoirs.

Le dernier et quatrième ouvrage auquel sont attribués les deux mille francs qui restent disponibles est le *Code Manuel du citoyen soldat,* par M. Manceau. La réunion seule de ces deux mots, le *citoyen soldat*, indique qu'il ne s'agit ici ni d'un simple manuel, destiné à doubler la *théorie* en guidant l'inexpérience du conscrit dans la vie nouvelle et compliquée du régiment et de la caserne, ni d'un cours de morale civique sans rapport avec les devoirs spéciaux qu'impose la discipline militaire. Fait pour tous en un temps où tous sont appelés à en avoir besoin, ayant par conséquent, avec d'autres mérites, celui de l'opportunité, ce petit livre est à la fois un commentaire clair et précis de la loi, propre à en faciliter l'observation et un bon conseiller auquel la conscience peut s'adresser en toute sécurité, un vif et familier *De officiis,* dit encore le rapporteur, écrit en un style ferme, mâle et allègre à l'usage de l'armée. Il enseigne également la nécessité de l'obéissance et les moyens de rendre l'obéissance légère en même temps que méritoire. Il montre comment et pourquoi l'on doit garder sa santé et ses forces, sans lesquelles on ne peut être à la hauteur de ses devoirs, et entretenir cette gaîté saine qui contribue à soutenir le physique et le moral. Il répond en un mot, à un double titre, aux intentions de M. Audiffred puisqu'il fait aimer tout ensemble la Vertu et la Patrie.

Le prix Ernest Thorel, d'une valeur annuelle de deu mille francs, doit être décerné à l'auteur du meilleur ou-

vrage imprimé ou manuscrit destiné à l'éducation du peuple. M. Thorel a ajouté : « non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante. »

Cinq ouvrages imprimés et cinq manuscrits avaient été présentés. Un de ces derniers, *le Forgeron de Morinville* ou *Conseils à un artisan,* et quatre des premiers ont été, après une première lecture, retenus pour être examinés de plus près.

Le Forgeron de Morinville, quoique très estimable, n'a point été définitivement classé. Son tort, purement relatif, est d'être plutôt écrit pour les personnes qui s'occupent de l'éducation du peuple que pour le peuple lui-même.

Deux des ouvrages imprimés, *la Vie privée d'autrefois, Arts et métiers, Comment on devenait patron,* par M. Franklin, et les *Philosophes de l'atelier*, par M. Desdouits, professeur de philosophie au lycée de Versailles, se sont partagé le prix. Le livre de M. Franklin est tout historique; mais l'histoire, on le sait, passait autrefois pour être la leçon des rois, elle peut bien être aujourd'hui la leçon des peuples et des individus. N'est-elle pas, suivant l'expression du grand homonyme de l'auteur, l'expérience même, c'est-à-dire cette école ouverte à tous, dont les leçons profitent à quelques-uns? L'érudition de M. Franklin est de bon aloi; le fond est solide; la forme agréable et accessible. Il traite de questions qu'il importe aux ouvriers de connaître exactement et, quoique un peu trop favorable peut-être au passé, il ne les égarera pas. Il les instruira réellement et leur sera utile.

La brochure de M. Desdouits tend plus directement à leur éducation morale. En moins de quatre-vingts pages l'auteur a résumé avec autant de précision que de simplicité les arguments courants du nouvel athéisme dit scientifique. Il les présente tels qu'ils sont présentés par les orateurs d'atelier et les réfute avec clarté. Son argumen-

tation est capable d'émouvoir des ouvriers intelligents et instruits, comme il s'en trouve beaucoup aujourd'hui, et d'exercer une influence bienfaisante sur les jeunes élèves des écoles primaires supérieures. Si ce résultat pouvait être obtenu, ce serait un grand service rendu à la cause de la liberté et de la dignité humaine, je dirai à la cause de la véritable démocratie. Car la démocratie n'a pas de plus dangereux ennemis que ces doctrines désolantes sous le joug desquelles il est devenu de mode d'asservir la pensée, qui, en enlevant à l'homme la responsabilité personnelle et la perspective pacificatrice et fortifiante d'une justice supérieure à la justice d'ici-bas, font de lui une chose sans valeur, comme sans avenir, sur laquelle toutes les entreprises de la force brutale peuvent s'exercer sans scrupule comme sans autre crainte que celle des résistances de la force brutale elle-même.

C'est sous l'empire de cette conviction que j'ai moi-même, sous une autre forme, traité le même sujet en donnant à la *Ligue contre l'athéisme* qui a publié l'opuscule de M. Desdouits, une conférence sur *l'idée de Dieu et la Liberté* et une autre sur la *Paix sociale*. Voltaire, qu'on accuse si souvent d'être le père du matérialisme contemporain, voulant appeler sur la tête du petit-fils de Franklin toutes les bénédictions en lui donnant la formule de tous les devoirs, ne trouvait rien de mieux que ces deux mots : *Dieu et Liberté !* Peut-être les descendants de Voltaire ne perdraient-ils rien à garder quelque chose de son esprit et de son bon sens.

Le prix se trouvant ainsi attribué, il restait sur les sommes afférentes aux années précédentes un reliquat non employé de près de quinze cents francs. L'Académie a été heureuse de pouvoir utiliser ce reliquat pour récompenser les deux autres ouvrages remarqués par la commission. Huit cents francs ont été attribués au petit volume intitulé *Les conseils du père Vincent ou les bienfaits de*

l'Épargne de M. Paul Matrat; six cents francs à l'*Art* de MM. Élie Pécaut et Baude. Ces deux ouvrages sont fort différents. Le premier est un petit roman tout populaire dans la forme comme dans le fond, mais probant et persuasif, qui, sans prétendre être une prédication morale proprement dite, conduit à la morale par l'intérêt et constitue en somme une leçon saine et efficace. Le second est une œuvre d'un caractère à tous égards plus relevé, vraiment littéraire comme style, et illustré de dessins attrayants. Si, à raison de sa distinction même, on peut trouver qu'il ne répond pas directement à l'objet du concours, on ne peut lui refuser le mérite de tendre au même but, en mettant à la portée des meilleurs élèves qui sortent de nos écoles les questions esthétiques et en leur rendant le service d'élever leur pensée.

Plus indéterminé encore, de beaucoup, ce n'est peut-être pas un mal, est le programme du prix Le Dissez de Penanrun. Il laisse à l'Académie toute latitude pour récompenser un ouvrage ou un auteur dont les travaux rentrent dans ses attributions.

Il aurait pu s'en présenter mille; il ne s'en est présenté que neuf, et l'Académie, quoique tous ne fussent pas sans mérite, n'en a retenu que deux entre lesquels elle a partagé le prix.

L'un est une savante traduction de la *Psychologie* de l'abbé Rosmini-Serbati en deux volumes avec notes et commentaires dont l'auteur est M. Segond, professeur de philosophie au Collège Stanislas.

L'autre est un ouvrage d'érudition historique et économique intitulé : *les Manieurs d'argent à Rome*, dont l'auteur est M. Antonin Deloume, professeur à la Faculté de droit de Toulouse.

M. l'abbé Rosmini-Serbati, simple prêtre qui ne voulut ni répondre aux avances que lui firent les plus hauts per-

sonnages de la Compagnie de Jésus, ni accepter la pourpre que lui offrait Pie IX, et ne sortit un instant de sa retraite que pour seconder comme ministre de l'instruction publique les tentatives libérales de Rossi, est assurément l'une des plus grandes et des plus intéressantes figures du clergé italien dans ce siècle. Fondateur d'œuvres religieuses importantes, travailleur infatigable, possédant à fond toute la littérature philosophique de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, et se tenant en même temps au courant des sciences physiques et physiologiques dans leurs incessants progrès, nul peut-être, excepté Leibniz, dit le savant rapporteur de notre Commission, n'a eu une instruction aussi prodigieusement complète et variée. Il s'en servait pour essayer de ramener les savants à la religion et les gens religieux à la science. Et sans s'écarter de la plus pure orthodoxie il s'attachait toujours à fonder ses raisonnements sur des données positives. Son influence a été considérable ; et quoique combattue par des adversaires tels que Gioberti et Lamennais, sa philosophie est encore vivante trente-cinq ans après sa mort. Qu'on l'adopte ou qu'on la repousse, il est important d'être mis à même de la connaître et les plus studieux mêmes et les plus compétents parmi les Français n'y seraient point arrivés sans difficultés, à raison de l'emploi trop fréquent de ces termes spéciaux dont on fait trop aujourd'hui, en philosophie comme en médecine et en physiologie, une langue spéciale à l'usage des seuls initiés. Les dictionnaires mêmes, dit malicieusement à ce propos le rapporteur, seraient d'un vain secours ; les mots ne s'y trouvent pas. M. Segond pour qui, à raison de ses études, ces difficultés n'existaient point, a rendu un véritable service en mettant à la portée du commun des lecteurs l'œuvre importante dont il s'est fait l'éditeur.

La monographie de M. Deloume est aussi dans son genre, malgré un excès d'abondance et certains défaut

dans l'ordonnance générale, un travail curieux. On y voit (ce qu'on aurait peut-être dû penser, car le monde se ressemble plus qu'il ne le croit, mais ce qu'on ne soupçonnait guère avant la découverte des *Institutes* de Gaïus), non seulement qu'il existait à Rome, comme il existe à Paris et à Londres, d'habiles financiers arrivant à des fortunes parfois colossales, mais qu'on y connaissait les syndicats de capitalistes et qu'il s'y formait des sociétés puissantes pratiquant à peu de choses près toutes les combinaisons des associations actuelles et réussissant à dominer le marché et à s'emparer successivement de toutes les grandes affaires et de tous les grands travaux. On y connaissait les parts ou actions et même les actions transférables, et l'on y avait vu à certains moments, dit M. Deloume, la haute banque, si l'on peut employer ce mot, constituer ce qu'on appellerait de nos jours la féodalité de l'argent, absorber l'ordre équestre, supprimer pour ainsi dire le Sénat, dominer la justice, acheter les suffrages populaires, et devenir maîtresse des lois elles-mêmes. On voit que les mots changent plus que les choses et que le génie de la spéculation n'est pas né d'hier. Les *Argentarii,* les *Græculi,* les *Græci* et le reste, sont des ancêtres dont la postérité n'est pas éteinte. M. Deloume, cependant, n'a-t-il pas un peu trop forcé les analogies? C'était un écueil difficile à éviter; on aime en France les allusions et l'on en trouve là même où il n'y en a pas.

Moins large et moins vague dans ses termes, quoique comprenant tout un monde encore, mais comme les précédents inspirée par l'amour de l'humanité et le désir de contribuer à l'amélioration de la condition commune, est la fondation Félix de Beaujour qui remonte à plus d'un demi-siècle, à 1834, et dont la pensée a été traduite par le donateur lui-même dans la formule suivante :

« Quels sont les meilleurs moyens de prévenir la misère

dans les divers pays, mais plus particulièrement en France; et là où l'on n'a pu la prévenir, quels sont les moyens de la soulager? »

Ce n'est rien moins que le vaste, douloureux et jusqu'à présent insoluble problème qui pèse sur toutes les sociétés humaines. Et ce problème n'est pas seulement immense, il est complexe, car la misère a mille formes, mille causes, mille atténuations aussi et mille remèdes; multiples dès lors sont les procédés par lesquels on peut espérer de la soulager, de l'éteindre ou de la prévenir. Aussi l'Académie n'a-t-elle pas cru déroger aux intentions du donateur en indiquant successivement, comme sujets spéciaux d'études, telles ou telles des questions dans lesquelles se décompose l'immense enquête ouverte devant elle. C'est ainsi qu'elle a tour à tour appelé l'attention sur les causes morales ou matérielles de l'indigence, sur les institutions de crédit populaire, sur le rôle de la famille dans l'éducation, sur l'influence de la tempérance, provoqué la rédaction d'un manuel de morale populaire, demandé l'étude comparative de l'indigence à diverses époques, celle de l'assistance dans les campagnes avant 1789 et qu'en dernier lieu elle a tout particulièrement choisi pour sujet de concours : l'assistance par le travail.

Précisant d'ailleurs, par un développement, ce qu'elle entendait demander, elle avait formulé comme il suit le programme à remplir :

« Rechercher les différents systèmes d'assistance par le travail, examiner leurs conséquences directes et indirectes; distinguer les utopies et les procédés pratiques; et présenter le tableau des efforts accomplis ainsi que des moyens mis en œuvre pour prévenir la misère par le travail. »

C'était à la fois, on le voit, une étude historique, une étude critique et une étude morale que l'on avait en vue. Bien que l'Académie ait cru devoir accorder deux récom-

penses, dont l'une surtout a une sérieuse valeur, on ne saurait dire que ce programme a été rempli.

Trois Mémoires étaient sous les yeux de la Commission. L'un visiblement insuffisant, n'est, au point de vue historique, qu'un résumé de quelques pages et ne contient guère au point de vue théorique, qu'une vive critique des hôpitaux, bien souvent qualifiés avant lui, on le sait, de fabriques de malades, comme les prisons, de fabriques de criminels. Au point de vue pratique il se résume dans l'indication d'un système d'ateliers publics qui, sans se confondre avec les ateliers nationaux, de triste mémoire, ne seraient pas non plus exempts de graves inconvénients économiques et sociaux.

Le Mémoire n° 2, de cent quatre-vingt-sept pages, est une étude plus sérieuse et plus complète. C'est même celui dans lequel le programme a été le mieux compris. L'auteur trace, non sans mérite, le tableau du travail dans l'antiquité et sous l'ancien régime. Mais ses appréciations ne sont pas exemptes d'erreurs et de passions. Qu'il reproche à la loi de mars 1791 d'avoir dépassé le but en interdisant aux personnes de la même profession toute entente et toute association au sujet de leurs *prétendus* intérêts communs ; rien de plus juste. La plupart des économistes, Michel Chevalier et Rossi notamment, l'avaient fait avant lui. M. Jules Simon a formulé le même reproche dans la *Liberté*, lorsqu'il a si magistralement distingué l'association forcée dans laquelle on devient des numéros, de l'association volontaire par laquelle on exerce et l'on fortifie des libertés. J'ai moi-même, dans mes leçons et ailleurs, professé la même opinion. Mais, que dans sa partialité pour les corporations de l'ancien régime, cet auteur aille jusqu'à rattacher à la suppression de ce régime les théories sociales les plus subversives et le communisme lui-même, c'est une exagération qui ne se peut admettre. On n'a pas le droit d'ignorer qu'il n'est pas un seul des excès

de plume ou de parole, pas un seul plan de bouleversement et de réorganisation sociale, pas une seule attaque contre la propriété, l'héritage, l'inégalité des conditions, la famille même qui ne se trouve dans les écrits et les discours des publicistes du XVIIIe siècle et des siècles précédents. Morelly, Mably, Brissot de Warville, plus tard condamné comme modéré avec les Girondins, sans parler de Rousseau, n'ont pas laissé grand'chose de nouveau à dire à Babeuf ou à Cabet. Il n'est pas jusqu'à la fameuse phrase dont M. Proudhon revendiquait la propriété : *La propriété c'est le vol*, qui ne se trouve textuellement dans les *Considérations philosophiques* de Brissot. Il faut le dire, avec d'excellentes intentions, l'auteur ne fait lui-même que rééditer des plans d'organisation sociale assez artificiels pour que le rapporteur, pur de toute malveillance à l'égard du passé, ait cru pouvoir les appeler la *Salente* des ouvriers. Non content de vanter les bienfaits, souvent très réels, de ce patronage que recommande l'école de Le Play, mais qu'elle demande, on doit le reconnaître, à la bonne volonté et à la persuasion plus qu'à la contrainte et à la loi, il préconise comme remède à la misère un embrigadement général de la société en corporations chrétiennes, syndicats mixtes et cercles d'ouvriers, qui supposeraient, dit encore avec raison le rapporteur, l'intervention du législateur pour rendre obligatoires non seulement des arrangements matériels, mais des opinions et des croyances. Et il place au-dessus de cette société ainsi reconstituée un Grand Conseil destiné à tout mettre en action, dans lequel seraient représentés : les établissements industriels par des délégués patrons et ouvriers, la religion par ses évêques, la société laïque par une élite des classes dirigeantes désignées par l'Académie des sciences morales et politiques. Malgré le grand mais très dangereux honneur qui lui est fait dans cette combinaison, l'Académie ne peut s'abstenir de faire contre tout cette partie du Mémoire les plus expresses réserves. C'e

aux intentions et au talent de l'auteur, non à son système, qu'elle a témoigné ses sympathies en prélevant pour lui sur le montant du prix Beaujour une somme de mille francs.

Il en est tout autrement du Mémoire n° 1 auquel, sans accorder un prix qui ne serait pas suffisamment justifié, elle décerne une récompense de quatre mille francs. L'auteur, à vrai dire, n'a pas rempli le programme. Au point de vue historique, son Mémoire est plus incomplet que le précédent et au point de vue pratique il s'est trop exclusivement préoccupé d'un seul des remèdes à opposer à la misère, on pourrait dire d'une seule œuvre. Il est vrai que cette œuvre est la sienne et qu'il y a consacré vingt années d'efforts et de sacrifices. Il est vrai aussi que cette œuvre est excellente et que si elle n'a pas toute la portée qu'il se plaît à lui attribuer, si elle n'est pas non plus, à notre avis du moins, susceptible de la grande extension qu'il rêve pour elle et qui la ferait plus ou moins vite tomber dans les abus et les vices de l'assistance officielle et centralisée, elle est en elle-même très méritoire, très bienfaisante et très bonne à imiter. A une condition toutefois, c'est qu'on y mette ce qu'il y a mis lui-même et ce par quoi il l'a fait vivre : *une âme !*

« L'aumône tue et le travail vivifie ! » C'est cette devise qu'après Franklin il développe ; faisant d'ailleurs, comme l'a fait Franklin et après lui Malthus dans son incomparable chapitre sur la *direction à donner à notre charité*, une distinction fondamentale entre les infirmes, les malades, les êtres incomplets qui reviennent, dit-il, à la charité, et les valides laborieux ou non pour lesquels l'assistance sans travail devient rapidement la pire des tentations et le plus dangereux des régimes. C'est elle, c'est la facilité coupable avec laquelle, nous en tenant à des apparences presque toujours menteuses ou cédant lâchement à l'importunité ou à la crainte, nous prodiguons sans discernement et sans

enquête à des mendiants de profession ce qui devrait être réservé à de véritables nécessiteux ; c'est cette prétendue bienveillance, déjà qualifiée de malfaisance par le vieil Ennius, qui entretient dans nos sociétés l'une de leurs plaies les plus honteuses et les plus redoutables, celle de la misère héréditaire et lucrative avec toutes les abominations, toutes les turpitudes, toutes les immoralités et aussi, qu'on le sache, toutes les savantes organisations qui s'y rattachent. C'est à cette plaie du faux pauvre, et c'est là son grand mérite, que s'est particulièrement attaqué avec un art, une persévérance et une sagacité également remarquables, l'auteur du Mémoire n° 1. Il a entrepris, et dans une large mesure il y a réussi, de fournir du travail à ceux qui en manquent et de séparer de cette fraction malheureuse et intéressante du troupeau des indigents, la masse, hélas ! considérable, des brebis galeuses qui, suivant le dicton populaire, *cherchent du travail pour n'en point trouver*. Il a même dressé à cet effet une sorte d'inventaire de la mendicité et de la pauvreté pour laquelle il n'a pas établi moins de quatre-vingt-dix mille fiches de valides indigents. Il avait commencé ses expériences en 1870, pendant le siège, en installant avec un capital de vingt mille francs deux ateliers dont il avait fait des asiles temporaires du travail. Il les a poursuivis depuis sans relâche. Les constatations qu'il a pu faire ainsi sont de nature à confondre les personnes qui n'ont point essayé de se rendre compte par elles-mêmes de ce qui se cache trop souvent sous les apparences les plus respectables, les plus émouvantes même, de la misère qui se montre.

Elles ne surprendront pas ceux qui, prenant la peine d'envoyer ou d'aller vérifier les faits à domicile, savent combien rares sont les adresses exactes, plus rares encore les allégations vraies et à quels artifices monstrueux, jusqu'à l'exploitation des sentiments les plus sacrés et des deuils les plus poignants, peut être portée cette effrayante

industrie. Sur sept cent vint-sept demandes de placement auxquelles il a été essayé de donner satisfaction, dans une période de huit mois, dix-huit seulement des postulants ont pu ou voulu accepter et conserver un emploi. M. Mamoz — c'est le nom, bien connu de beaucoup, de notre lauréat — n'estime pas à moins de deux cent mille le nombre de ceux qu'on pourrait considérer plus ou moins comme des *mendiants épistolaires*. Nous avons tous été à même de constater l'adresse et l'audace de certains de ces individus, parmi lesquels il en est qui vivent dans l'abondance et se vantent même parfois de se faire un revenu égal à celui d'un chef de division de Ministère.

Dans le bureau qu'il a organisé et qui pour un franc fait faire, pour le compte des personnes désireuses d'éviter les trop grosses méprises, des recherches souvent fort utiles, on ne reçoit pas en hiver moins de deux cents à deux cent cinquante demandes de renseignements par jour; quatre cents aux environs du jour de l'an, une cinquantaine encore pendant l'été, qui est la morte-saison pour la mendicité à Paris. C'est aux eaux, aux bains de mer, en Suisse, que les industriels qui en vivent vont alors exercer leur habileté en faisant leur saison.

Ces indications suffisent à faire comprendre l'empressement avec lequel l'Académie a saisi l'occasion d'appeler l'attention sur l'œuvre de M. Mamoz et de témoigner ses sympathies à cet homme de bien. Elle ne pouvait, sans méconnaître les imperfections trop visibles d'un plan incomplet et le caractère trop exclusif des préoccupations personnelles de l'auteur, décerner le prix au Mémoire n° 1. Mais elle est heureuse, en faisant ses réserves, de rendre à l'homme la justice qui lui est due, et c'est avec une entière satisfaction qu'elle lui remet la somme de quatre mille francs dont il saura faire un emploi réellement utile et bienfaisant.

Quelques mots suffiront pour rendre compte du concours ouvert par la section d'histoire pour le prix Bordin.

Le sujet, indiqué par notre regretté confrère, Fustel de Coulanges, était : *Histoire et constitution de la propriété foncière en Grèce.* Deux Mémoires avaient été déposés. L'un inscrit sous le n° 1 portait cette épigraphe empruntée à Foucher : « La propriété a participé au progrès général de la civilisation ; elle a passé par des âges divers et successifs à chacun desquels a dû correspondre une différence théorique. » Ce n'est qu'une histoire en quelque sorte externe de la propriété grecque, en grande partie de seconde main et dépourvue de caractère personnel. Sans lui refuser les encouragements que mérite un travail de plus de quatre cents pages, l'Académie n'a pu lui accorder de récompense.

Elle a, sans hésitation, donné le prix au Mémoire n° 2, qui, malgré certaines imperfections et même quelques erreurs d'importance secondaire, répond réellement aux intentions de Fustel de Coulanges. C'est bien ici l'histoire de la constitution de la propriété foncière en Grèce, à travers ses différentes transformations depuis ses formes primitives jusqu'à la chute de l'indépendance hellénique. L'érudition de l'auteur est étendue et de bon aloi ; il connaît les sources et les discute avec attention et sagacité. Son exposé est simple, son style net et sa documentation originale et riche, peut-être même un peu surabondante. C'est un travail consciencieux et propre à éclairer d'un jour nouveau quelques parties de l'histoire de ce peuple qui a occupé sur le territoire du monde européen un si petit espace et exercé sur ses destinées morales une influence si considérable et si persistante. L'auteur est M. Guiraud, maître de conférences à l'École normale supérieure.

C'est encore une étude critique, mais d'un caractère tout différent, qui avait été demandée par la section de morale pour le prix Stassart. Les concurrents avaient à examiner le rôle du sentiment et de l'instinct moral dans les théories contemporaines. Ils étaient appelés à dire en quoi ces théories diffèrent de celles du XVIIIe siècle et à déterminer la part du sentiment dans la théorie et dans la pratique de la conduite humaine. Quatre Mémoires, dont aucun n'est indigne d'éloges, ont été envoyés. Le n° 3 atteste des connaissances étendues. Il est malheureusement gâté par une affectation d'originalité et de profondeur qui dégénère trop souvent en étrangeté et en obscurité. Retenons-en cette phrase, dont on pourrait faire une épitaphe, peu bienveillante, mais peut-être méritée pour la tombe de ce Schopenhauer dont on parle beaucoup trop aujourd'hui : « Il ne connut dans sa vie ni un chagrin ni une bonne action ! »

Le Mémoire n° 2, court volume de 194 pages in-4° avec une introduction claire et précise, est une étude plus littéraire que philosophique. Les conclusions manquent de précision et de fermeté. Il a paru cependant mériter une mention très honorable. L'auteur est M. Jules Angot des Rotours, licencié ès lettres et en droit.

Dans ce Mémoire encore nous relevons une phrase qui malheureusement ne manque pas de justesse : « On voit partout aujourd'hui le christianisme sans la foi. » Un autre concours qui avait pour objet le IVe siècle nous montrera surabondamment tout à l'heure que ce n'est pas au temps présent seulement que la remarque peut s'appliquer ; ce n'est peut-être pas une consolation.

Les Mémoires n° 1 et n° 4, d'un caractère réellement philosophique, se sont partagé les suffrages et, dans l'impossibilité de se prononcer entre des mérites très différents mais équivalents, l'Académie a partagé entre eux le prix de trois mille francs.

Il serait impossible, sans entrer dans des distinctions peu intelligibles pour les personnes étrangères à l'étude des philosophes contemporains et à la langue spéciale dont ils semblent s'être munis pour écarter le profane vulgaire, de faire convenablement ici la part de cette équivalence de défauts et de qualités. Il suffira de quelques indications. Le premier commence par étudier et réfuter à l'aide de Stuart Mill la doctrine de l'altruisme chez son fondateur en titre, Auguste Comte. Il montre que cette prétendue loi d'amour n'est en réalité qu'une des formes de l'égoïsme et suppose, pour être réalisée, la contrainte d'une dictature absolue, imposant le sacrifice et par là-même le dépouillant de ce qui en fait le mérite, supprimant les individus et ne laissant plus subsister que des fonctionnaires. Il critique ensuite avec non moins de force l'associationnisme de Mill lui-même, tout aussi destructif du libre arbitre et qui, lui aussi, arrive à appliquer au respect de ce qu'il appelle la loi morale toute la force des récompenses et des punitions extérieures physiques ou morales. (On sait à quelle conséquence, en effet, était arrivé ce puissant penseur, proscrivant, au nom d'un malthusianisme que Malthus aurait désavoué avec horreur, les familles nombreuses, et reconnaissant à l'opinion et à la loi le droit et le devoir d'en limiter l'étendue). La raison, ajoute notre auteur, c'est que dans tout système où la morale n'est qu'un règlement d'utilité publique, où l'amour des autres n'est qu'une forme de l'amour de soi-même, où l'obligation morale n'est que la crainte du châtiment, il est difficile que le moraliste ne fasse pas appel au bras séculier.

Ces réflexions s'appliquent avec non moins de force aux systèmes d'Herbert Spencer et de Schopenhauer et elles donnent à toute cette partie critique une véritable supériorité. Cette supériorité se retrouve dans la comparaison des deux groupes de doctrine du XVIIIe et du XIXe siècle dont les ressemblances comme les différences sont bien mises en

lumière. Ces doctrines se ressemblent en effet, observe le rapporteur, en ce qu'elles fondent également la morale sur le sentiment non sur la raison et en ce qu'elles déclarent la guerre à l'égoïsme. Mais elles diffèrent en ce que les moralistes du sentiment au XVIIIe siècle admettent expressément un mobile désintéressé et ne réduisent pas la destinée de l'homme à la vie sociale, mais lui assignent une autre existence où se manifeste la justice divine, tandis que les altruistes de nos jours se passent de Dieu, écartent la vie future, déduisent l'amour de l'égoïsme, sacrifient l'individu à la société, la société à l'humanité et avec Schopenhauer l'humanité elle-même à l'univers.

La partie historique est plus imparfaite et le chapitre intitulé *Conclusion*, dans lequel l'auteur étudie le rôle du sentiment, tout en donnant la suprématie à la raison sur le plaisir pris comme synonyme de sentiment, manque un peu d'étendue et de netteté.

Le n° 4, au contraire, a donné à l'histoire une place considérable, excessive même, en ce qu'il étudie non seulement les philosophes du XVIIIe siècle, mais ceux de l'antiquité chez lesquels ne se rencontrent pas les doctrines qu'il avait à apprécier, et étend au delà du nécessaire le cadre de ses recherches. Mais il fait preuve au moins, dans cette étude, de rares connaissances et expose les faits et les idées dans un style vif et clair. Comme le précédent, il entend rendre à la raison en morale la suprématie, et il estime que les philosophes du sentiment eux-mêmes en ont plus ou moins senti la nécessité. Il établit contre les altruistes que l'amour de soi n'explique pas les affections désintéressées, mais seulement des besoins, des appétits, des passions. A ce principe d'égoïsme il oppose avec force l'amour proprement dit qui est pour lui le véritable, l'unique sentiment, bien différent, dit-il, des impulsions passives et aveugles qui en usurpent le nom dans notre littérature romanesque. L'instinct même de la sympathie n'est

pour lui qu'une inclination fatale, la marque de la solidarité qui nous unit à nos semblables. C'est la forme inférieure du sentiment, une première préparation à l'amour. L'amour vrai, l'amour digne de ce nom, ne va pas sans la raison ni sans la volonté. « Ce qu'on aime, » dit Pascal (ce Pascal qui s'est, suivant l'expression de notre auteur, consumé de sa propre flamme), ce n'est pas une personne, mais des qualités, c'est-à-dire le bien que l'on voit en elle. »

L'amour ne reste donc pas à l'état d'instinct; il devient un élan généreux, ardent, enthousiaste, et alors s'il n'est pas le principe même de la moralité, il en est l'achèvement. Sans lui, elle n'est que l'obéissance froide et sèche à une consigne; avec lui, elle est le dévouement, la charité vivante.

Je ne pouvais mieux faire pour donner une idée du mérite de ces deux Mémoires que d'emprunter au rapport du confrère plus compétent qui a été l'organe de la Commission, les passages que je viens de citer. Ils justifieront pour ceux qui ont quelque connaissance des questions philosophiques, le partage du prix entre MM. Adolphe Hatzfeld, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, auteur du Mémoire n° 1, et M. Léopold Mabillot, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Toulouse, auteur du Mémoire n° 4.

C'est avec une satisfaction particulière que j'arrive au concours qu'avait à juger la section de morale. Il a été des plus remarquables et il a donné lieu, qu'il me soit permis de le dire à l'honneur du confrère chargé d'en faire connaître les résultats, à un rapport qui marquera parmi ceux dont on garde le souvenir. Il portait, il est vrai, sur un admirable sujet et le rapporteur était exceptionnellement qualifié pour en parler. L'Académie avait demandé aux concurrents d'exposer d'après les œuvres de saint

Jean Chrysostome quelles étaient les mœurs de son temps et de discuter au point de vue moral la façon dont il les juge. L'organe de la Commission était le savant auteur de l'*Histoire des premiers siècles de l'Église,* M. de Pressensé.

Onze concurrents avaient répondu à notre appel. Tous, à l'exception d'un seul qui n'a donné qu'une table des matières de quelques pages, ont tout au moins étudié sérieusement le sujet et montré qu'ils connaissent les sources.

Je ne puis, quelque tentation que j'en éprouve, reproduire ici, à la suite du rapporteur, les vives et solides analyses qu'il donne successivement de chacun de ces travaux; encore moins essayer d'esquisser après Villemain la figure de Chrysostome, de ce personnage à la fois si grand et si simple, si puissant et si humble, de cette humilité qui ose tout, et à laquelle, selon Bourdaloue, rien n'est difficile; de cet évêque orateur qui réunit en lui tous les talents, toutes les vertus, tous les triomphes et toutes les infortunes; qui par la seule force d'une parole comparable à la Chaîne d'or avec laquelle Jupiter soulevait les mondes, tantôt enflamme et tantôt apaise les multitudes, tantôt provoque et tantôt dompte la colère des souverains, sauve Antioche de la ruine, désarme les chefs des barbares, maintient au milieu de la dégradation sous laquelle succombe l'empire d'Orient l'influence vivifiante de la vertu et de la charité, et chassé, tour à tour par l'hypocrisie et par la violence, de l'Église, qu'il sanctifie et de la ville qu'il honore, reste, jusque dans l'exil lointain où il doit périr victime de la brutalité de ses persécuteurs, le soutien, le conseil, la consolation et, l'on pourrait dire, l'âme de la meilleure partie de la chrétienté. Tableau magnifique, biographie grandiose et touchante que l'on ne peut relire dans le bel ouvrage de Villemain sans se sentir à la fois pénétré d'admiration pour l'œuvre trop négligée de l'ancien secré-

taire perpétuel de l'Académie française, et d'un respect religieux pour ces grandes existences des glorieux pasteurs de l'Église d'Orient qui semblent rendre sensible, à travers les siècles, la puissante fécondité de ces réalités supérieures dans lesquelles ils puisaient comme à une source intarissable le meilleur de leur talent et de leur dévouement. Mais ce n'est point là, bien qu'il fut impossible de l'écarter absolument, le tableau que demandait l'Académie. Ce n'était pas le portrait de Chrysostome, c'était d'après Chrysostome le portrait moral de son temps qu'elle désirait. Elle l'a trouvé, tracé d'une main sûre et véritablement vivant, dans le Mémoire n° 4, auquel, bien qu'il eût de redoutables concurrents, elle a donné le prix et dont l'auteur est M. Aimé Puech, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes.

Le sujet, dit le rapporteur, y est épuisé sans que l'on puisse reprocher à l'auteur un excès d'abondance. Son érudition, puisée aux sources originales, est sûre, ses matériaux bien choisis et bien ordonnés ; l'esprit qui l'anime est sain et ses appréciations judicieuses. Jamais, comme l'ont fait parfois quelques-uns des autres, il ne se laisse aller à forcer la note ; jamais, oubliant l'étroit mélange des deux sociétés civile et religieuse, il ne songe à faire de Chrysostome, par un travestissement injurieux à sa mémoire, une sorte de tribun du peuple en vêtement ecclésiastique, de démagogue chrétien ou de révolutionnaire impatient de passer sur le monde le niveau d'une égalité mystique et brutale. Il comprend et il fait comprendre d'où vient l'ardeur de la parole enflammée de l'évêque et sous quelle inspiration de mansuétude et de charité il laisse échapper de ses lèvres ses apostrophes hardies contre les débordements de la foule, ses reproches à la dureté des riches et ses invectives contre les pompes idolâtres de l'impératrice et de sa cour. Ce n'est pas la révolte que prêche Chrysostome lorsque, dans un passage digne des

prophètes, il s'écrie « qu'il reste encore de la postérité de Jézabel et montre Hérodiade dansant pour obtenir la tête de Jean ». C'est le crime qu'il dénonce et la repentance qu'il réclame. Ce qu'il poursuit sans pitié, c'est l'apostasie morale d'une société qui se dit chrétienne et d'une église qui, en entrant officiellement dans le cadre païen de cette société dépravée, s'est paganisée elle-même. Ce qu'il attaque, ce n'est pas, comme quelques-uns l'ont dit et comme quelques autres l'on fait en croyant le suivre, la richesse, la propriété, la puissance, c'est l'abus, l'abus impitoyable et corrupteur de la puissance. de la propriété et de la richesse. Implacable pour le péché et se jetant sur lui, dit le Mémoire n° 1, par une image empruntée aux homélies même du saint évêque, comme le chien saute après l'enfant qui tient un gâteau, il est plein de miséricorde pour le pécheur. La société qu'il rêve est une société croyante, honnête, pure de toutes les superstitions et de toutes les immoralités qu'il reproche tour à tour au peuple, aux grands, à la cour, aux clercs eux-mêmes ; ce n'est pas un monastère. Il admet la famille, le mariage ; et dans sa crainte de provoquer des soulèvements dangereux, il ne s'attaque même pas directement à l'institution de l'esclavage qu'il déteste ; de même, bien qu'il n'en partage pas les opinions, il défend contre leurs persécuteurs les disciples d'Origène ; c'est même par cette tolérance qu'il fournit des armes à la perfidie de son adversaire, le patriarche d'Alexandrie. La liberté morale est le ressort principal de ses exhortations. Et ce qu'il demande à ceux qui écoutent sa parole, c'est de devenir un ferment de rénovation, le levain qui fait lever la pâte sans espérer jamais, quelle que soit sa foi, une transformation radicale et générale de la vie sociale.

Ce caractère et ce rôle de l'éloquence et de l'influence de Chrysostome étaient ce que l'Académie voulait faire mettre

en lumière. Ils ressortent avec une vivacité saisissante de l'ensemble des études qu'elle a suscitées.

Le Mémoire n° 10, moins égal peut-être que le n° 4, mais des plus remarquables, lui aussi, abonde en citations heureuses et habilement interprétées. Les brillantes descriptions faites par lui de cet Orient pagano-chrétien où a vécu Chrysostome, n'ont rien de factice. C'est bien cet Orient qui revit sous nos yeux avec ses vieilles superstitions, ses sensualités raffinées, avec la mobilité de ses populations qui passent de la révolte à une prostration pleine d'épouvante, devant le César de Byzance. La chrétienté d'alors nous apparaît de plus en plus submergée par l'invincible paganisme d'une race voluptueuse, favorisé en réalité par les maîtres du monde, qui voudraient n'avoir que des flatteurs dans les prédicateurs de l'Évangile.

C'est cette situation dépeinte sous un vrai jour qui explique le saint courroux de l'ancien moine devenu évêque. L'auteur, du reste, en l'expliquant, le ramène à ses justes proportions et montre, à son tour, que Chrysostome n'a point prêché un ascétisme intolérant, incompatible avec les conditions raisonnables de la société. L'Académie reconnaissant la haute valeur de ce Mémoire, qui, sans la supériorité du précédent, aurait pu être jugé digne d'un prix, a été heureuse de pouvoir sur ses fonds particuliers lui accorder une récompense de mille francs. L'auteur est M. René Lavollée, ancien Consul général.

Elle accorde, sur les mêmes fonds, cinq cents francs au Mémoire n° 3, dont le mérite est très réel. L'auteur est M. l'abbé Degert, professeur à l'Institut libre de Dax ; elle se plaît à reconnaître que parmi ceux même à qui elle n'a pu accorder de mention spéciale, elle a trouvé des parties vraiment distinguées, des citations bien choisies, des peintures vives et animées de la vie des habitants de Constantinople et d'Antioche au temps de Chrysostome. Elle ne peut donc que s'applaudir du choix qu'elle avait fait de e

sujet. Et, comme le dit le rapporteur, au milieu d'une société qui, par certains côtés, par son amour du plaisir, par son entraînement vers les jeux, les courses et les spectacles, par la versatilité de ses courants d'opinion et par la passion avec laquelle elle adore et brûle tour à tour les mêmes choses et les mêmes hommes, peut bien, par moments, rappeler un peu les légèretés et les écarts de la société de Byzance, il était bon de faire revivre et le tableau de cette époque agitée et l'imposante figure de ce modèle achevé de foi, de courage et de charité qu'elle a admiré parce qu'il la charmait sans avoir la force de comprendre ses leçons jusqu'à les suivre.

Il me reste, pour finir, à parler d'un dernier concours très remarquable aussi, mais d'un caractère tout différent. Tous, jusqu'à présent, à des points de vue plus ou moins divers, avaient pour objet des questions de l'ordre moral. L'objet de celui-ci est d'ordre tout politique. Ceci soit dit sans prétendre, bien au contraire, que la politique n'ait rien à voir avec la morale. S'il est vrai, comme on le dit, qu'elle l'oublie trop, ce serait à l'Académie des Sciences Morales et Politiques à le lui rappeler. Le sujet était : « Du rôle des Ministres dans les principaux États de l'Europe et de l'Amérique. » L'Académie à dessein s'était abstenue de tracer autrement aux concurrents le cadre de l'étude qu'elle leur demandait.

Il n'est peut-être pas, dit le savant rapporteur, dans le domaine du droit constitutionnel, de question plus importante et tout ensemble plus délicate à traiter. L'idée même de la fonction de ministre prise dans un sens général est aussi ancienne que celle de la société organisée. Quelle que soit la forme d'un État, il faut bien et qu'il ait un gouvernement et que le chef de ce gouvernement, sous un nom ou sous un autre, remette à des agents plus ou moins nombreux, plus ou moins puissants, une portion plus ou moins

considérable du pouvoir exécutif. Les progrès de la civilisation et la complication toujours grandissante des intérêts ont eu pour conséquence inévitable d'accroître les charges comme les responsabilités du pouvoir central et, en rendant le fardeau plus lourd, ont contraint les chefs des États à en laisser une part plus large à des conseillers. Mais ces conseillers peuvent être, suivant les cas, de simples délégués du pouvoir discrétionnaire du souverain, des réprésentants plus ou moins directs de la volonté nationale ou une combinaison savante et compliquée de la représentation populaire et de l'autorité centrale. C'est l'esprit de liberté qui, en soufflant sur le monde, a fait de la monarchie absolue la monarchie constitutionnelle ou la constitution républicaine. Mais la transformation n'a pas été universelle et si elle est complète dans certains pays, elle est encore imparfaite dans plusieurs autres : elle n'est même pas ébauchée à l'Est de l'Europe.

C'est à l'Angleterre, continue le rapporteur, pour qui les institutions de ce pays n'ont pas de secret, que revient la gloire d'avoir donné le signal de cette évolution, que l'on peut considérer comme la plus grande révolution politique des temps modernes. Elle l'a faite sans y songer, confirmant ainsi cette pensée d'Aristote que « le plus souvent, dans les aristocraties, les révolutions s'accomplissent sans qu'on s'en aperçoive » ; et elle l'a faite très lentement par étapes successives. Le signe caractéristique de ce nouveau régime a été l'établissement du cabinet ; mais il a fallu presque un siècle pour compléter le système en posant le principe de la solidarité ministérielle, et cinquante années de plus pour amener la disparition des dernières traces du gouvernement personnel.

C'est ainsi que l'institution simple et rudimentaire des ministres s'est transformée peu à peu en un mécanisme puissant, le cabinet, œuvre savante et compliquée bien qu'elle soit le produit des circonstances plutôt que de

science humaine. Machine puissante, mais fragile en même temps, dont les rouages sont des personnages qui ont, nous dit encore le rapporteur, en même temps que des rôles variés, deux visages : l'un tourné vers le public et connu de tous, l'autre tourné vers le souverain et impénétrable pour quiconque n'a pas entrée dans les conseils du gouvernement.

On voit d'ici à quelles intéressantes mais difficiles recherches, à quelle exposition variée et instructive pouvait donner lieu cette étude de mécanique politique. On voit aussi combien il me serait impossible de suivre dans leurs discussions et les concurrents et le rapporteur. Bien que l'Académie ne demandât point une œuvre de polémique, mais une œuvre de droit constitutionnel comparé, une page de cette science politique, dont Cicéron considérait l'étude comme *le plus magnifique emploi de la sagesse, la plus grande marque de la vertu et le plus grand devoir de la vie* »; bien que les concurrents, pour la plupart, aient ainsi compris leur programme et se soient abstenus de toute polémique irritante ou passionnée, je risquerais d'être entraîné sur un terrain plus brûlant peut-être qu'il ne convient : *periculosæ plenum opus aleæ,* ou de me perdre dans les dédales des diverses organisations administratives de l'ancien et du nouveau monde.

Je dirai seulement que le Mémoire n° 8, par sa clarté, son exactitude, la sagesse de ses vues et le soin qu'il a toujours pris d'apprécier les institutions en jurisconsulte sans se laisser entraîner sur le terrain de la controverse politique, a paru mériter le prix, bien que dans les huit cents pages de ses deux volumes il n'ait pas réussi à remplir complètement son cadre et qu'il ait donné moins de place à la France, qu'il supposait, peut-être bien à tort, plus connue des Français, qu'à la Suisse et à l'Amérique. L'auteur est M. Léon Dupriez, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

C'est une œuvre considérable aussi que le Mémoire n° 3, en deux volumes in-folio, dont le plan est original, mais qui manque parfois de clarté et n'a pas toujours su éviter les erreurs et les contradictions. Une mention est accordée à l'auteur, M. Henri Hervieu, député, ainsi qu'à M. Léon de Crouzaz-Crétet, ancien auditeur au Conseil d'État, auteur du Mémoire n° 5, qui, comme le n° 8, a mieux étudié les constitutions étrangères que la constitution française.

Pour ce concours comme pour le précédent, il n'est que juste de dire que, dans les mémoires même auxquels leur insuffisance ou leurs défauts n'ont pas permis d'accorder de mention, on trouve à louer des recherches sérieuses et d'utiles indications.

J'ai terminé, Messieurs. J'ai achevé cette longue et, j'en ai peur, fastidieuse nomenclature. Je ne pouvais, hélas! vous l'épargner; c'était un devoir que j'accomplissais.

Je me garderai bien, après avoir, pour remplir ce devoir, si imparfaitement résumé devant vous les travaux des autres, de prendre la parole pour mon compte et d'essayer un de ces discours personnels qui étaient d'usage autrefois lorsque des concours moins nombreux laissaient au président la possibilité d'être autre chose qu'un rapporteur général. Je constaterai seulement, parce que c'est encore mon devoir de le faire, que dans ses séances où elle a entendu de savantes lectures, dans ses discussions où elle a agité quelques-uns des plus grands problèmes qui préoccupent la société contemporaine, dans les solennités où, comme à Montpellier, elle a eu à faire entendre la voix de ses représentants, dans le choix des questions qu'elle a mises à l'étude, enfin, et dans les jugements qu'elle a portés sur les concours provoqués par elle; jamais l'Académie n'a cessé de rester fidèle à ses traditions de science, e sagesse et de libéralisme. Elle est ouverte à toutes les id s généreuses et nouvelles; elle est ennemie de toute rou e

et de tout parti pris ; elle n'est pas moins ennemie de toute impatience, de toute témérité et de toute injustice. Elle aime le progrès et elle le cherche ; c'est pour cela qu'elle a été instituée. Mais elle sait que le progrès, comme le dit le mot même, est la continuation d'une marche commencée, non une improvisation violente qui ne se rattache à rien ; et que si le passé, comme le disait, il y a cinquante ans, l'homme éminent dont elle m'a permis de maintenir le nom au milieu d'elle, n'est pas la mesure du présent et de l'avenir, il en est le point de départ ; les institutions pas plus que les arbres ne pouvant vivre, grandir et porter des fruits sans racines. L'Académie sait surtout que si c'est une ambition légitime pour l'homme que celle d'améliorer sa condition, c'est une ambition vaine et dangereuse que celle qui prétend réaliser à une heure donnée la perfection, et ne vise qu'à briser et à détruire ce qui ne répond pas à l'idéal qu'elle s'est formé.

« Le meilleur des gouvernements, c'est le moins mauvais » ; cette devise est celle du Mémoire couronné dans le concours Odillon Barrot. Elle pourrait être, avec de légères variantes, celle de bien d'autres. En politique, en morale, en économie politique, en législation, il faut corriger, perfectionner, épurer sans relâche, mais il faut aussi savoir que, malgré tout ce que l'on fera pour éliminer des institutions humaines ce qui les dépare, il y restera toujours, parce qu'il en restera toujours dans les hommes, une part douloureuse d'imperfection et de mal. Accepter ce qui est comme devant être toujours tel qu'il est ; renoncer à toute généreuse révolte contre les vices des choses ou des hommes, c'est renoncer à ce qui fait la grandeur même de la vie humaine, au tourment du mieux et au sentiment de ce qui nous manque. « Vous êtes toujours mécontent, » disait-on un jour à un Anglais qui, sans répudier cet orgueil national qui est une des forces de sa race, critiquait avec une certaine âpreté l'état de son pays. « Je veux être mécontent, » répondit-il.

Le mot a de la grandeur et de la profondeur. Il faut être mécontent, mais il faut l'être avec mesure et avec discernement. Il y a un mécontentement salutaire, c'est le mécontentement fécond, courageux, raisonné qui pousse à l'effort et à l'action. Il y a un mécontentement stérile et non seulement stérile, mais malfaisant et coupable; c'est le mécontentement inerte, lâche et jaloux qui ne porte qu'à la plainte ou à la violence et empêche à la fois de supporter le présent et de préparer l'avenir. C'est cette impatience irréfléchie et téméraire qui oublie que pour tout il faut du temps et de la peine, qui prétend récolter sans semer et sans attendre et que caractérise si bien un proverbe populaire trop peu compris hélas! des individus et des nations: « Courir et tomber, ce n'est pas une avance! »

L'Académie, Messieurs, et c'est son honneur, a toujours su se tenir à une égale distance de l'un et de l'autre de ces extrêmes. Laborieuse et composée d'hommes qui, avant d'entrer dans son sein, ont donné l'exemple du travail; appliquée à la recherche du vrai et du juste en toute chose; plaçant son idéal aussi haut qu'il est possible de le placer, mais le poursuivant sans perdre terre; élevant les âmes, éclairant les esprits, indiquant aux intelligences capables de devenir à leur tour des forces et des lumières, les recherches à entreprendre et les voies à explorer; elle se tient avec une fermeté tranquille et sereine au-dessus des agitations de l'heure présente: et, sans précipitation comme sans défaillance, elle marche d'un pas calme mais sûr, d'un pas qui ne s'arrête jamais et jamais ne rétrograde, à la conquête de toutes les améliorations et de tous les progrès, dont la poursuite justifie son titre d'Académie des Sciences morales et politiques.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. CARO

PAR

M. JULES SIMON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lue dans la séance publique annuelle du 6 décembre 1890

MESSIEURS,

Je commencerai cette courte notice par un souvenir personnel. L'usage de l'Académie est de confier au président annuel le soin de prononcer les dernières paroles sur la tombe de ceux que nous perdons. Le jour des funérailles de Caro, j'avais résolu de laisser parler le ministre, les présidents des deux Académies, le doyen de la Faculté et de venir après eux, exprimer sur cette tombe prématurément ouverte, la douleur de l'ancien maître survivant à son élève. Quand je m'approchai, je vis que tout était fini et que le défilé funèbre commençait.

Depuis ce temps-là d'autres honneurs ont été rendus à cette chère mémoire. Les revues où écrivait M. Caro, l'Association des anciens élèves de l'École normale, ont publié des notices étendues. En prenant sa place à l'Aca-

démie française, M. d'Haussonville a fait son éloge avec beaucoup d'art et une émotion communicative. M. Martha lui a consacré quelques pages touchantes. Son successeur dans notre Académie, M. Waddington, nous a lu un véritable Mémoire, écrit avec la compétence d'un philosophe et le cœur d'un ami. Enfin, l'Académie ayant attribué à M. Caro, après sa mort, la plus haute de ses récompenses, le président d'alors, M. Francisque Bouillier, saisit cette occasion pour recommencer un éloge que nous ne nous lassons pas d'entendre. Je viens encore après tous les autres, et mon premier mot sera pour vous dire que je n'ai rien à vous apprendre sur des livres qui sont dans toutes les mains, et sur une vie passée tout entière au milieu de vous.

Elme-Marie Caro est né à Poitiers, le 4 mars 1826, d'une famille bretonne. Pendant longtemps, il passa toutes ses vacances dans la maison familiale, à Josselin, une toute petite ville du Morbihan, qui a une histoire, un beau château et une vieille église. Son père était professeur à Poitiers et fut ensuite professeur à Rennes, dans cette même chaire de philosophie que son fils devait occuper à son tour. Permettez-moi d'ajouter sur-le-champ comme une des particularités de la vie de Caro, que ce philosophe fils de philosophe épousa la fille de M. Cassin, ancien professeur de philosophie au collège de Caen.

Caro fit sa philosophie au collège Stanislas qui avait alors pour directeur l'abbé Gratry, ancien élève de l'École polytechnique, devenu depuis le Père Gratry, de l'Oratoire et membre très connu de l'Académie française. Le Père Gratry resta jusqu'à sa mort l'ami et le guide de son ancien élève. C'est par Caro que je connus Gratry. Il me conduisait entendre ses conférences, qui lui inspiraient un vif enthousiasme. C'étaient au fond des leçons de philosophie faites dans une chapelle. Le prédicateur improvisait avec quelque difficulté, et beaucoup d'éclat. Ses connaissances

scientifiques lui fournissaient des arguments et donnaient de l'originalité à sa méthode. Rien ne ressemblait moins à un sermon que ces sermons-là. Le Père Gratry y mettait de la nouveauté, sans y mettre d'hérésies.

Les études de Caro, qui était un élève hors ligne, se terminèrent par une aventure longtemps célèbre à la Sorbonne parmi les candidats aux examens. Dans la même année, ou pour mieux dire dans le même trimestre, il remporta les deux prix de philosophie au concours général, fut reçu avec éclat à l'École normale et refusé net au baccalauréat. Le même malheur avait failli m'arriver à Rennes, douze ans auparavant parce que l'examinateur ne trouvait pas ma philosophie, ou plutôt celle de mon maître (j'avais seize ans), assez orthodoxe. Ce juge difficultueux, qui se montrait ordinairement plus bienveillant, n'était autre que le père de M. Caro.

Voilà donc Caro à l'École normale, et l'on peut dire que dès lors sa vie est toute faite. J'y fus son professeur de philosophie. Émile Saisset lui enseigna l'histoire de la philosophie. Il nous dédia quelques années après sa thèse sur *Saint-Martin, le philosophe inconnu*, dont je lui avais fourni le sujet. Cette thèse occupe un rang élevé parmi ses ouvrages. On y trouve avec son beau style, déjà en pleine maturité, ses précieuses qualités de psychologue, et cette orthodoxie du sens commun qui fut toujours sa principale force. Il fut reçu agrégé en sortant de l'École normale et devint successivement professeur de philosophie à Alger, à Angers, à Rennes, à Rouen. Il avançait d'un rang chaque année. A vingt-huit ans, il fut chargé d'inaugurer l'enseignement de la philosophie à la Faculté de Douai qui venait d'être créée.

En dépit du proverbe : *Nascuntur poetæ, fiunt oratores*, il était né orateur. Son élocution avait à la fois de la facilité, de la gravité et du charme. Il avait ravi ses élèves quand il était professeur de collège : il attira la foule quand

il fut professeur de Faculté. Les auditeurs lui venaient des deux côtés de la frontière. Anvers voulut l'entendre dans sa chaire indépendante où ont tour à tour brillé deux proscrits, Challemel-Lacour et Deschanel, et le ministre lui permit par exception d'aller y faire quelques leçons qui eurent un succès retentissant. Il fut aussitôt appelé comme maître de conférences à l'École normale. Enfin il devint en 1864 professeur titulaire de philosophie à la Sorbonne, en remplacement d'Adolphe Garnier, qu'il avait déjà suppléé pendant deux ans.

Il n'avait que trente-huit ans. M. d'Haussonville remarque qu'il occupa cette chaire pendant vingt-quatre ans sans solliciter ni obtenir aucun autre honneur universitaire. Il ne sait pas qu'aux yeux des membres de l'Université, rien n'est au-dessus d'une chaire de Sorbonne. M. Cousin, M. Jouffroy ont ajouté à ce titre celui de membre du Conseil royal, qui accroissait leur fortune sans augmenter leur dignité. M. d'Haussonville remarque aussi qu'il ne songea ni à la Chambre des députés, ni au Sénat. Il fit en cela ce que font tous nos maîtres. Un professeur ne songe pas à autre chose qu'à professer. Il met sa vie et son cœur dans son enseignement. S'il est ambitieux, il aspire à un siège de l'Institut qui ne fait jamais défaut à un professeur de la Sorbonne quand il se met sur les rangs. Il y a eu, je ne le sais que trop, quelques infidèles que la politique a tentés ou qu'elle a violés. Mais le nombre en est heureusement petit. Il m'est arrivé une fois, pendant le temps fort court où j'avais quelque influence dans mon pays, de proposer à M. Pasteur une candidature au Sénat. Je voudrais que M. d'Haussonville eût pu voir comme j'ai été accueilli ! Je n'aurais pas été mieux reçu par Caro. Il avait une tâche à remplir par son enseignement et par ses livres, tâche dont il ne voulut jamais être détourné; et cette tâche, qui est toute sa vie, consistait à défendre la société française contre l'envahissement de l'athéisme et du pessimisme.

O l'heureuse vie, qui peut se raconter en trois lignes : élève de l'École normale, professeur de philosophie dans de grands collèges, puis à l'École normale, puis à la Sorbonne ; membre, en 1869, de l'Académie des sciences morales, et en 1874, de l'Académie française. Voilà tout ! Il ne me reste plus après cela qu'à énumérer ses livres.

Ils sont très nombreux. J'en compte dix-neuf, et peut-être pourrait-on en faire deux ou trois autres avec des articles qui n'ont pas été recueillis. Avant d'écrire dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Savants*, il avait été collaborateur assidu de la *Revue de l'Instruction publique*, de la *Revue Contemporaine* et de la *Revue Européenne*.

Presque tous ses livres sont des ouvrages de critique et de polémique. On ne peut signaler comme livre de doctrine que l'*Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, publié en 1864 ; et même dans ce livre doctrinal, sa pensée revêt tout naturellement la forme d'une discussion contre les adversaires de la doctrine qu'il veut établir. Il prend successivement à partie M. Renan, M. Taine, M. Vacherot, étudiant à fond leurs doctrines, les contraignant en quelque sorte à montrer toutes les conséquences qu'elles renferment, et les soumettant à une critique toujours impitoyable, quoique toujours respectueuse. Il projetait de donner pour complément à l'*Idée de Dieu*, un ouvrage sur *la Nature*, auquel il travaillait dans les dernières années de sa vie, dont il avait écrit un plan très sommaire, et dont on retrouve les éléments dans une analyse de ses dernières leçons, faite d'après les cahiers d'un élève, et publiée par M. Janet dans la *Revue bleue*. Enfin, à la rigueur, on peut considérer comme des écrits dogmatiques deux ouvrages intitulés, l'un *le Matérialisme et la Science*, l'autre *le Pessimisme*, quoique la démonstration s'y fasse par la réfutation, suivant une habitude invétérée de l'auteur. *Le Matérialisme et la Science* est une discussion avec Claude

Bernard, Littré, Bûchner, Moleschott; *le Pessimisme*, une dissertation sur Léopardi, Schopenhauer et Hartmann. Ses autres livres, *la Philosophie de Gœthe, la Fin d'un siècle, Caractères et Portraits*, etc., sont des livres d'histoire ou de critique. En considérant tout l'ensemble de l'œuvre de M. Caro, on peut dire qu'il se propose toujours pour but de défendre Dieu et l'âme, et qu'il les défend toujours en combattant ceux qui les attaquent. C'est son procédé invariable. C'est sans doute un enseigneur, quand on va au fond des choses; mais quand on s'en tient à la forme et à la méthode, c'est par-dessus tout un polémiste.

Je ne dis pas cela pour le diminuer, mais pour le classer. Certes, je ne veux rien ôter à l'importance des chefs d'écoles. Un système fortement conçu dans toutes ses parties, et donnant la solution de tous les problèmes, est une œuvre de l'esprit humain qui suppose une grande force; on éprouve, en l'étudiant, et en constatant l'exactitude de ses déductions, une joie analogue, malgré tant de différences, à celle que produit un beau poème; l'admiration est encore augmentée par l'adhésion, si elle se produit; mais on peut admirer sans adhérer. De grandes vérités, fortement enchâssées dans un système, y gagnent une précision nouvelle, une clarté et une force que ne sauraient leur donner la démonstration la plus triomphante.

Cependant, si, au lieu de vous absorber dans une école et dans une époque, vous suivez à travers les siècles le développement de la philosophie, vous reconnaîtrez sans doute de siècle en siècle la marche du progrès, tantôt suspendue par des causes indépendantes de la science, et tantôt accélérée et comme précipitée par l'action des hommes de génie; mais ce progrès, prenez-y garde, n'est pas le progrès des systèmes, c'est-à-dire des hypothèses; le système qui a paru si grand, qui a été si puissant, dure autant que celui qui l'a créé; il dure, s'il est très fort, autant que

l'école ; ou plutôt il dure jusqu'à ce qu'un autre esprit, animé de vues nouvelles, crée à côté un autre système qui divise l'attention du monde, accapare les prosélytes et suscite pendant un quart de siècle l'admiration des penseurs. Puis le temps coule, l'humanité se livre à d'autres passions, est énivrée par d'autres idoles, et quand le cycle est achevé, si l'on cherche ce qu'il a produit, on trouve quelques nobles idées plus fortement ancrées dans les esprits, une action plus profonde dans la foule, des mœurs plus fortes ou plus pures, un accroissement de ce que Leibniz appelait la philosophie éternelle, *perennis quædam philosophia ;* mais de l'hypothèse proprement dite, du système, que reste-t-il ? Un chapitre dans l'histoire de la philosophie. J'accorde aux systèmes la gloire d'être des véhicules ; je ne leur reconnais pas une valeur intrinsèque. Il n'y a qu'une religion, qui puisse identifier les dogmes avec la forme dont ils sont revêtus. La liberté, qui est l'essence de la philosophie, mettra éternellement Gœthe, comme propagateur de doctrine, sur le même rang que Kant, et Voltaire au-dessus de Condillac.

M. Caro, en entrant à l'École normale, y trouvait la philosophie enseignée par deux esprits indépendants dont l'un surtout défendait les dogmes propagés par M. Cousin sans adhérer à son système particulier. Rien dans ces dogmes ne s'écartait de la pensée platonicienne, de la pensée chrétienne, de la pensée cartésienne. L'histoire même enseignée pendant la seconde année d'école racontait la théorie des idées ou celle de l'harmonie préétablie comme des combinaisons heureuses qui, après avoir, chacune en leur temps, exercé une influence sur la marche de l'esprit humain, avaient disparu de la scène en laissant derrière elles, comme résultats acquis à l'humanité, la grandeur de Dieu mieux établie, l'immortalité de l'âme mieux comprise, la notion du devoir plus répandue, assise sur des fondements plus inébranlables ; c'est à ces idées qu'on se

dévouait, c'est à elles que se dévoua M. Caro, et non au système de Kant ou de tout autre philosophe. Il apprit aussi, des élèves de M. Cousin, l'usage et l'excellence de la méthode psychologique.

Cette situation d'esprit était parfaite pour le disposer à l'enseignement des collèges. L'enseignement proprement dit de la philosophie ne peut être donné que dans une Faculté, à des esprits mûrs et à des auditeurs libres. Du moment qu'on parle à des auditeurs de seize ans, qui ne choisissent pas leur maître et qui sont obligés de l'écouter, la première chose que je demande à un professeur de philosophie, c'est de ne pas être un philosophe.

On ne lui dit pas : Venez ici, et enseignez ce que vous voudrez ; mais : Venez ici, et enseignez cette doctrine orthodoxe. Son rôle, dans sa chaire, est celui d'un prédicateur et d'un apôtre, rôle assez beau d'ailleurs, et dont peut se contenter un agrégé de vingt-quatre ans.

Tant que M. Cousin a été maître souverain de l'enseignement de la philosophie, c'est-à-dire de 1830 à 1848, il n'a cessé de prêcher cette façon d'entendre le rôle d'un professeur de collège, et il la prêchait durement, sans aucun souci des amours-propres. « C'est moi, disait-il, qui suis le professeur de philosophie de l'Université, quelque chose comme un professeur général de philosophie. Prenez, dans mes livres, ce chapitre, et cet autre encore. Faites-en la base unique de votre enseignement. A cette condition, je vous couvrirai ; mais je ne puis ni ne veux répondre de *vos découvertes.* » Avec le parfait dédain qu'il avait pour ceux de ses élèves qui se montraient récalcitrants, je vous laisse à penser comment il appréciait ces découvertes. Émile de Girardin me dit un jour : « La philosophie de l'Université, c'est M. Cousin. Je ne dis pas, ajouta-t-il, c'est la philosophie de M. Cousin ; je dis, en pesant mes termes c'est M. Cousin. Après lui, il n'y aura plus de philosoph dans l'Université, on la supprimera ; on vous supprimer

et on fera bien. » Je courus tout indigné chez M. Cousin, pour lui rapporter ce propos redoutable et surtout détestable. Il me semble que je le vois encore : il déjeunait, dans sa salle à manger, avec un artichaut cru. Il m'écouta paisiblement : « Il a raison, » me dit-il, en continuant de manger son artichaut. Je n'en pus tirer autre chose, pas même un mot de condoléance. Si vous vous rappelez que les philosophes ont toujours, par état, le mot de liberté à la bouche, vous pouvez vous imaginer comment ces théories, qu'aujourd'hui je crois très justes, étaient reçues dans nos rangs.

Les grands amis de M. Cousin pensaient comme lui. Quand M. Thiers fut rapporteur de la loi sur l'enseignement secondaire, il reçut la visite de M. Saphary, qu'il ne connaissait pas. M. Saphary était le professeur du collège Bonaparte. Il enseignait le système très ingénieux et très chimérique de M. La Romiguière, que Cousin avait admiré à son heure. Il allait, dans sa naïveté, se plaindre à M. Thiers du despotisme de M. Cousin. Cousin le tolérait à cause de son âge, et parce que, étant titulaire, il ne pouvait être dépossédé de sa chaire sans un jugement. M. Thiers me raconta cette visite : « Je l'ai saboulé, » me dit-il.

Nous ne pouvions nous faire à cette condition de disciples serviles. On nous laissait la liberté dans nos livres ; mais que faire de cette liberté ? Nous ne pouvions avoir une opinion comme professeurs, et une autre opinion comme philosophes. Cette liberté même de l'écrivain était problématique. On la promettait, on était assurément sincère. On promettait plus qu'on ne pouvait donner. Ce n'était pas dans notre enseignement, c'était dans nos livres que M. Louis Veuillot, et son illustre ennemi M. de Montalembert, allaient chercher des arguments contre l'Université. C'était quelquefois dans les articles mensongers des journaux. Un fort grand personnage me reprocha un jour dans un document officiel d'avoir écrit deux gros volumes en

faveur du divorce, à moi qui ai toujours été ennemi du divorce, et qui me suis séparé de mes amis sur cette question, peut-être avec quelque courage. La plupart des polémiques se composent de beaucoup de mensonges et de quelques vérités.

Il y a dans la situation des professeurs de philosophie une contradiction qu'il faut faire disparaître dans leur propre intérêt et dans l'intérêt commun du corps enseignant. On leur impose un programme, et, première difficulté, ce programme est trop vaste pour pouvoir être développé. Il embrasse tout : c'est comme si on contraignait le maître à être superficiel. On ne lui impose que le programme; il reste maître des solutions. Mais il sait, et tout le monde sait, que sa carrière est perdue, si ses solutions ne sont pas orthodoxes. L'Université est un corps rigoureusement surveillé, et qui doit l'être. Il faut qu'un professeur de l'Université enseigne en toutes choses la doctrine de l'Université. S'il accède au haut enseignement des Facultés, alors parlant en son nom et à des esprits tout formés, il sera libre enfin d'ouvrir son école.

Mon opinion, mûrie par le temps, est que la situation des maîtres de l'enseignement secondaire serait plus digne et plus forte s'ils étaient seulement chargés de lire à leurs élèves, en les commentant, le *Discours de la Méthode* et la *Logique de Port-Royal*. On laisserait à l'enseignement des Facultés tout ce qui est système ancien ou moderne, et on ne garderait pour l'enseignement secondaire, avec la logique, que Dieu et l'âme ; la philosophie de M. Caro.

Je voudrais qu'on les affirmât avec autorité, comme des vérités élevées par la force du raisonnement et le consentement des siècles, au-dessus de toutes controverses. L'enseignement secondaire doit se terminer par un acte de foi, et non par un appel à l'hésitation et au scepticisme.

Qu'est-ce que Dieu ? Le dieu créateur, le dieu providence;

le principe même du devoir. Qu'est-ce que l'âme? L'âme spirituelle, l'âme immortelle, l'âme libre et gouvernée seulement par le devoir. Nous avons grand besoin de répandre ces doctrines dans la société et de combattre les doctrines adverses. Quant à savoir choisir entre le système de Condillac et celui de Cardaillac, c'est une chose dont nous avons grand besoin aussi ; mais les Facultés se chargeront de nous l'apprendre, et les professeurs de l'enseignement secondaire ont une tâche assez lourde, sans se charger encore de celle-là.

Quand M. Caro a commencé, en sortant de l'école, à défendre l'idée de Dieu, elle n'était attaquée que par les systèmes. Quand il a fini, elle était attaquée par les lois. Il se rappelait un temps, dont nous sommes séparés par un siècle, où il n'y avait plus ni religion ni métaphysique, où l'on vivait cependant, si cela peut s'appeler vivre, et il se demandait comment un peuple peut se passer de Dieu. C'est, dit-il, que nous vivons encore du passé, même quand théoriquement le passé n'existe plus pour nous, et cela surtout dans l'ordre des idées pratiques et des sentiments moraux. Nous vivons de tant d'idées chrétiennes et spiritualistes accumulées dans la conscience des générations, comme la chaleur du soleil dans la houille et dans le diamant.

Mais cette morale par habitude que rien ne ranime plus est comme une lumière tremblante et mourante, qui va faire place aux ténèbres. Que devient la vie sans Dieu ? La lutte des intérêts, avec Bentham et Stendhal ; le triomphe de la force, avec Darwin ; la déification de la passion, avec Rousseau, Herbert Spencer et George Sand. Les plus raffinés, les plus malades peut-être, embrassent la poétique de Werther et de René, la religion de Bouddah, l'appétit de la mort. Nous avons eu trois cent soixante mille suicides en un demi-siècle ! Il n'est que temps de rendre à l'univers son soleil et à la science son Dieu.

On a dit de Dieu : C'est une hypothèse qui dispense de raisonner. Caro énumère les hypothèses par lesquelles on a essayé de remplacer Dieu. Il combat tour à tour les matérialistes, les athées, les positivistes, les évolutionistes, les nihilistes. Toutes ces hypothèses ont été souvent combattues ; mais la polémique de Caro est nouvelle, pénétrante, informée. Il a étudié à fond son adversaire ; il voit ce qu'il est, d'où il vient, à qui il ressemble. Il sait aussi où il va, et quelquefois mieux que l'adversaire lui-même. Tantôt, mais rarement, il remonte à la source même, au philosophe, à l'inspirateur ; tantôt laissant là le chef d'école dans le désert où il s'enferme, il prend à partie l'intermédiaire inconscient, auteur dramatique ou romancier, qui rend la doctrine dangereuse en la rendant attrayante.

Le monde est bien changé. Spinosa, dans son temps, agissait directement sur les esprits. Tout le monde lettré le lisait. On était indigné, mais on lisait, on répondait, on lançait des arrêts et des anathèmes. Si ce géomètre de la métaphysique revenait parmi nous, il n'aurait d'influence que sur un bien petit cénacle. Il aurait besoin pour faire son chemin que George Sand, Dumas ou Renan le prissent sous leur aile. Nous en voyons la preuve tous les jours. C'est à peine si les microbes de Pasteur ont autant de renommée que les vibrions d'Alexandre Dumas. Les philosophes ne sont plus que des semeurs. Ils écrivent leurs systèmes à la grâce de Dieu dans des livres que personne n'est tenté d'ouvrir. Ces livres fermés et ignorés font du bien et du mal par procuration. « A de certains moments, un souffle invisible venu on ne sait d'où enlève à l'un ou à l'autre de ces systèmes ardus une poussière impalpable qui se répand au loin, et, comme dans la fécondation des plantes qui se fait à distance, dépose dans les âmes inconscientes des germes qui produisent quelquefois au-

chose que des fleurs (1). » Rien n'est plus saisissant que de suivre, avec les *Jours d'épreuve* de M. Caro, des doctrines étalées d'abord dans des livres soi-disant scientifiques, puis dans des romans et dans des journaux, débitées au milieu des déclamations et des rires dans des brasseries d'étudiants, et qui aboutissent, sous la Commune, à un renouvellement de la Terreur. Quant aux scandales qui commencent par un chapitre de physiologie ou de pathologie pour se terminer en cour d'assises, on ne les compte plus.

On s'étonnait que M. Caro fréquentât les salons et les théâtres. Mais c'est son champ de bataille ! Je ne dirai pas qu'il y allait uniquement pour poursuivre ses investigations sur le temps présent et pour en rapporter des leçons à notre profit. Ni la nature de son talent, ni son caractère, ni sa figure même ne se prêtaient à ce rôle. Il allait dans le monde, parce qu'il était du monde et qu'il y trouvait son plaisir. Il y trouvait son plaisir ; mais il y faisait son métier.

Ce redoutable et souriant visiteur arrive armé de toutes pièces partout où l'on s'amuse. Il est de la maison ; on l'accueille. S'il faut plaisanter, il est prêt. Très rapidement le polémiste se montre. Il sait tout sur le roman ou la pièce du jour ; et quand il en a extrait, avec une habileté sans pareille, la doctrine qu'elle contient, il sait tout aussi sur cette doctrine. Il commence en critique de théâtre, il finit en philosophe. Vous êtes obligé de le suivre, parce qu'il vous tient à la fois par la logique et par le charme.

On a remarqué qu'il étudiait à fond un livre ou un auteur dont il devait parler, n'eût-il à lui consacrer que quelques lignes. Quand le sujet en vaut la peine, il nous donne tout

(1) CONSTANT MARTHA, *notice sur M. Caro*, en tête des *Mélanges et Portraits*, p. VI.

du long les études qu'il a faites, et nous met dans le secret de son atelier.

C'est ainsi que nous avons de lui deux volumes intitulés *la Fin du XVIIIe siècle, notices et portraits*, qui sont à la fois une très heureuse excursion dans l'histoire, et la continuation de son œuvre principale, ou plutôt de son œuvre unique, la défense de Dieu et de l'âme humaine. Peu de livres sont plus remplis d'anecdotes inédites et de vues nouvelles. Notre XIXe siècle ne fait que développer la révolution, et le XVIIIe siècle, au moins dans sa seconde partie, n'a fait que le préparer.

Autrefois il y avait le roi. Le roi était tout. Il faisait le droit. Il avait la force. Il y a eu ensuite l'opinion de la bourgeoisie et celle de la noblesse qui étaient deux opinions divergentes et souvent opposées. L'opinion de la noblesse est allée se confondre avec l'opinion de la bourgeoisie, et ces deux opinions ainsi confondues se sont détachées de leurs sources et sont devenues un pouvoir nouveau dans la société. Ce pouvoir s'est manifesté partout, à la cour, dans la magistrature, dans les écoles, au théâtre, dans les pièces à grandes maximes, dans la chaire, où les sermons à la mode n'étaient autre chose que des pamphlets, dans la cohue des gazettes secrètes, des nouvelles à la main et des correspondances avec les cours étrangères. Deux hommes sont venus, Voltaire et Diderot, dans lesquels et par lesquels ce nouveau pouvoir a fait explosion. Voltaire l'a gouverné et subi. Il résistait pourtant quelquefois, et c'était sa plus grande force. Diderot aurait eu le courage de résister, mais il avait érigé en système la souveraineté de la passion. La passion, ou, comme on disait alors, la sensibilité faisait l'opinion, et l'opinion, après avoir gouverné les lettres, commençait à gouverner la politique. Bientôt elle eut ses ministres. Malesherbes et Necke sont moins les ministres de Louis XVI auprès de sc peuple, que ceux de l'opinion auprès du roi. Cette socié

qui a toutes les grâces, a aussi toutes les audaces. Elle a la haine de la religion et de la métaphysique, qu'elle ne comprend ni l'une ni l'autre. Elle remplace la morale, dans ses livres et dans ses discours, par une rhétorique ampoulée et déclamatoire, et par un relâchement absolu des mœurs. Rousseau lui-même, après avoir ressuscité Dieu, prend la sensibilité pour règle unique de la volonté. C'était bien la peine ! Il met l'amour au-dessus de la vertu. Selon l'Évangile de *la Nouvelle Héloïse*, on ne peut s'égarer en se laissant conduire par sa sensibilité, ou du moins on ne peut avoir que d'honnêtes égarements, des égarements ravissants auprès desquels le rôle de la vertu (M. de Wolmar) est aussi ennuyeux qu'il est ridicule.

Ce grand et austère réformateur est l'inventeur de la doctrine qui règne aujourd'hui dans les salons, qui menace de régner dans les cours d'assises, et suivant laquelle la passion devient l'excuse et la glorification du crime. Voltaire réduit son Dieu à n'être que le magistrat suprême de la police. Il lui dédie un temple : *Deo erexit Voltaire*. Dans ce temple, il joue la comédie tous les dimanches avec une douzaine de comparses et d'estafiers, jusqu'à ce que, parvenu au dimanche de Pâques, il donne l'exemple d'une communion sacrilège, pour comble d'édification.

On disait des livres de Diderot : « Ce sont des idées qui se sont enivrées, et qui se sont mises à courir les unes après les autres. » Il ne croyait pas en Dieu. Un jour, il lit Helvétius attaquant l'existence de Dieu par des raisons pitoyables. Il les réfute sur-le-champ avec tant d'éloquence, qu'il arrive à se convaincre lui-même. Le voilà déiste, et déiste enthousiaste, car il faut toujours que Diderot soit enthousiasmé. Sa nouvelle croyance n'est pas de longue durée ; elle dure autant que le caprice d'une jolie femme, vingt-quatre heures, après lesquelles il recommence à blasphémer ; ses amis disent : à prophétiser. Il appelle Dieu familièrement « le prétendu créateur ». Il fait des gorges

chaudes sur les prétendues « causes finales ». Il croit à la génération spontanée. Il définit l'animal « une forme déterminée par des causes intérieures et extérieures qui, diverses, doivent produire des effets divers ». Il déclare que la sensibilité est une des formes de la matière. Il croit que la nature se plie à l'habitude, et que le besoin engendre l'organe. Il expose, en détail, avant Darwin, la doctrine du transformisme. Tout cela sort de lui en bouillonnant, sans qu'il prenne le soin de l'arrêter au passage et d'en fixer le souvenir en l'écrivant. Même s'il écrit, il improvise. Il croit propager des idées, et il propage surtout des négations. Il répand aussi la passion, et en la répandant il la subit. Il est toujours sur le trépied. Lisez Voltaire, fouillez Diderot : vous y trouverez notre siècle tout entier. Nous n'avons fait que développer lourdement ce qu'ils ont écrit ou dit avec une verve enflammée. En philosophie comme en politique, nous sommes leurs disciples. Nous avons pris nos dogmes à Rousseau, mais nous n'avons pas de dogmes. Le XIXe siècle ne diffère du XVIIIe siècle que par l'ennui. Nous n'avons rien à nous chez nous. Tout était là, même le naturalisme. Il suffit d'entrer dans la bibliothèque de l'Institut, et de jeter les yeux sur la statue de Voltaire, pour s'en apercevoir.

Le XVIIIe siècle, penchant vers sa ruine, a encore trois rois : Louis XVI, qui serait un grand roi, s'il était un homme; Frédéric le Grand, qui est véritalement un grand roi, et Catherine II, qui veut l'être. Louis XVI appelle Turgot et ne va pas plus loin, mais Frédéric appelle Voltaire, Catherine appelle Diderot. Ces deux rois choisissent ces deux démolisseurs entre tous les grands hommes contemporains. C'est la consommation des temps : les rois se livrent à leurs ennemis, et aux ennemis de toutes les institutions et de toutes les croyances par lesquelles les rois sont rois. Voltaire se soucie bien peu des hochets, et Diderot de l'argent; mais ils se soucient, l'un et l'autre, des

recrues. Ils sentent la grandeur de leur rôle. Ils sont une révolution, quoiqu'ils ne soient pas, comme ils l'espéraient, une création.

M. Caro aimait la société des femmes. Il avait cela de commun avec la plupart des philosophes; avec Cousin, qui, à défaut d'héroïnes vivantes, se passionna pour celles du XVIIe siècle et les fit revivre par la magie du talent; avec Descartes, le correspondant assidu de la princesse Élisabeth et l'hôte de la reine Christine; avec Leibniz, qui entretient un commerce de lettres avec la reine Sophie-Charlotte; avec Bossuet, dont presque toutes les lettres spirituelles sont adressées à Mme Cornuau; avec Fénelon, l'ami de Mme Guyon; avec Voltaire, l'ami de Mme Du Châtelet; avec Rousseau, qui pensait aux femmes perpétuellement et les aimait passionnément sans conséquences pour elles. La plupart des hommes de lettres de la fin du XVIIIe siècle, ceux que l'on appelait les philosophes parce qu'ils avaient fondé l'*Encyclopédie*, fréquentaient les femmes sans se livrer, en quoi ils étaient sages; car si on se livre à elles, elles vous détruisent, et si on se borne à les étudier, elles vous aiguisent. Ce sont souvent des esprits délicats et charmants, plus portés que les hommes à la philosophie, la poussant très loin, entêtés dans le paradoxe, s'en faisant un jeu et une arme, et donnant de la force à une doctrine quand elles parviennent à la transformer en règlement et en proverbe. Ce n'est pas seulement à la mode qu'elles donnent des lois. La religion conserve sur elles plus d'empire que sur les hommes: c'est déjà une marque de vocation philosophique. Elles prennent un directeur et le suivent passionnément; mais notez bien qu'en le suivant, elles le dirigent. Je ne vous citerai pas l'exemple de Fénelon et de Mme Guyon, parce que les madame Guyon sont rares; cependant, c'est la qualité d'esprit de Mme Guyon, et non la nature de son esprit, qui est rare. Sans la frivolité croissante, nous

aurions encore des madame Guyon et des madame Cornuau. Même aujourd'hui, les salons et les théâtres sont remplis de controverses. Une des grandes causes du succès d'Alexandre Dumas, ce sont les discussions philosophiques auxquelles son théâtre donne lieu. Il prend des thèses tragiques, et il en fait non des tragédies, mais des comédies, ce qui est une des conditions et des explications de sa force. M. Caro, tout en riant et causant avec les femmes, se rendait compte de l'action des *petites mains*, qui travaillent aussi activement à former une opinion qu'à conduire une intrigue.

Les femmes sont particulièrement portées à subir l'influence des philosophes de sentiment. Je sais qu'autrefois elles allaient en Bourdaloue. J'en connais une qui voulait avaler Nicole comme un bouillon. Il y aurait une étude historique et psychologique à faire sur ce dernier phénomène. Pour revenir au temps présent, comme disait Caro, les femmes du temps présent aiment la philosophie un peu vague, la philosophie poétique et sentimentale, qui se respire comme un bouquet. Elles jouissent du poète ; elles n'approfondissent pas le savant. Elles le chargent de penser ; elles se chargent de répandre, et par une certaine perversité de nature, par un certain amour de l'inattendu et du surprenant, elles répandent plutôt le mal que le bien.

Les femmes ont été longtemps exclues de la Sorbonne, quoiqu'elles fussent de tout temps admises au Collège de France. C'est peut-être par souvenir de l'ancienne Sorbonne, qui rendait des sentences de théologie, et qui n'a de commun que le nom, avec celle de Saint-Marc Girardin et de Caro. Caro était depuis dix ans professeur en Sorbonne, quand un ministre leva cet ostracisme et appela les femmes à fréquenter la Sorbonne, comme François Ier, le fondateur du Collège de France, les avait jadis appelées à fréquenter la cour. M. Caro aimait mieux les étudier et

même les catéchiser chez elles que chez lui. Mais elles vinrent plutôt à lui qu'à ceux qu'elles ne connaissaient pas, et je puis dire sans blesser ses collègues, qui sont aussi nos confrères, et un peu mes anciens élèves, qu'il y avait en lui une certaine habileté et un certain charme et une sorte de jeunesse encore conservée sous les cheveux grisonnants qui expliquaient cette préférence. Elles vinrent donc, et la mode s'y mêlant, elles vinrent en foule. Chose nouvelle, il y eut désormais des équipages à la porte de votre amphithéâtre.

Je ne vous dirai pas qu'il fut plus encombré que par le passé ; la foule a suivi M. Caro fidèlement pendant vingt-quatre ans. Il ne fut pas plus encombré ; il le fut autrement. Le professeur, en présence de cet envahissement, ne changea rien à son enseignement et à sa méthode. Il garda les mêmes sujets, fit les mêmes démonstrations, avec la même sévérité, et ne chercha pas davantage les applaudissements. Ceux qui ont fréquenté ses leçons sont unanimes pour dire qu'elles étaient souvent difficiles à suivre. Le maître était très clair, parce qu'il avait de la précision dans l'esprit et une belle langue, très française, très limpide, très logique, qu'il maniait avec une facilité sans égale ; mais cette clarté, après tout, n'était qu'une clarté relative. Il avait beau dire admirablement ce qu'il disait ; ce n'en était pas moins de la philosophie, et de la philosophie parfois très abstruse. Il ne faisait grâce de rien, parce que son esprit avait horreur des lacunes et que son sujet ne s'y prêtait pas. Le nouvel auditoire tenait bon. Sans nul doute, une partie des nouvelles venues restait là par impossibilité de déserter, ou par humiliation d'avouer sa défaite ; mais je crois que le plus grand nombre resta jusqu'au bout, précisément parce que les leçons étaient sérieuses et fortes. M. Caro ne faisait aucune concession à leurs engouements. Il rencontrait à chaque pas les écrivains dont elles font leurs idoles, et qui leur ôtent douce-

ment leurs croyances en ayant l'air de les appuyer; mais plus il voyait le mal, plus il appliquait fortement le remède. C'est devant elles qu'il combattit les philosophes par à peu près, grands hommes de la décadence qui procèdent par la séduction et émeuvent au lieu d'éclairer. Le contraste était complet, et celui qu'on a quelquefois accusé de se faire le complaisant de la philosophie sentimentale, en a été au contraire le plus constant, le plus courageux et le plus redoutable adversaire.

Un ministre de grand talent, à qui on reprochait je ne sais quelles contradictions, dit un jour à la tribune : « Ce ne sont pas des contradictions; ce sont des opinions successives. » On rit beaucoup de cet euphémisme. M. Caro fut toute sa vie le grand explorateur de ces opinions successives, familières à tous ceux qui remplacent les idées par des sensations, et ne sont que des poètes sous le nom de philosophes. Il les bravait en face et n'épargnait pas même ses amis. Je ne puis le suivre dans cette voie; je n'ai pas ses immunités. Il avait une façon de discuter qui mettait toujours à l'abri l'honneur et le talent de son adversaire. Il n'était impitoyable que pour la doctrine. J'en veux citer, parmi les morts, deux exemples éclatants : Littré et George Sand.

Il fait un livre sur Littré. Entendez bien que c'est un livre contre le positivisme, de même que quand il fait un livre sur Gœthe, c'est le panthéisme qu'il combat. Mais avant d'exposer la doctrine de Littré, il raconte sa vie; et la vie de Littré, c'est la vie d'un saint. Le biographe est si sincèrement convaincu de la vertu de son héros, qu'il semble, en le lisant, qu'on ait sous les yeux un panégyrique. Il rend le même hommage à son talent. « Aucun élève, aucun ami de M. Littré n'aurait pu parler de lui avec un respect plus affectueux, ni éclairer d'un plus doux rayon cette physionomie austère (1). » Il se retrouve ensuite

(1) M. D'HAUSSONVILLE, *l. l.*, p. 12.

et se ressaisit en quelque sorte en combattant à fond la doctrine. Il aurait pu s'en prendre à Comte, puisque Littré avait la modestie de le proclamer son maître ; mais, fidèle à ses habitudes d'esprit, il prenait le positivisme sous la forme où il est le plus accessible et par conséquent le plus dangereux.

« On dit qu'on ne lit plus George Sand. » Tel est le premier mot du court et charmant volume qu'il lui a consacré. Puisqu'on ne le lit plus, pourquoi le combattre? C'est qu'on l'a beaucoup lu, c'est que Caro lui-même l'a beaucoup lu et beaucoup admiré ; c'est qu'on le relira peut-être, car il y a une mode pour les romans, et cette mode a des retours. Ceux-ci auront toujours des chances de renaître, tant qu'il y aura des admirateurs de la langue française. C'est surtout parce qu'ils ont laissé une longue trace dans les âmes, en faisant une nouvelle popularité à la thèse de Rousseau sur l'identification de la passion et de la vertu. Ennemi déclaré de cette thèse qui est la négation absolue de la morale, Caro ne pouvait se dispenser de la combattre dans son plus populaire interprète. Il le fait sans affaiblir aucun de ses arguments, sans dissimuler aucune conséquence; et, grâce à une habileté merveilleuse, la dignité de la femme n'est pas effleurée, un talent qui touche au génie n'est pas abaissé. Tout en réservant son opinion philosophique, il se livre à l'enchantement d'un art dont il désapprouve l'emploi (1).

Il semble que celui qui respectait ses adversaires devait vivre entouré du respect universel; et ce fut en effet la destinée de M. Caro. Chacune de ses leçons, chacun de ses articles était un succès. A la Sorbonne, il était au premier rang comme le professeur le plus justement populaire. Des applaudissements unanimes, prolongés, répétés,

(1) *Notice* de M. Martha, en tête du 1er volume des *Mélanges et Portraits*.

couvraient toujours ses dernières paroles. Dans les soutenances, où chaque professeur soutient tour à tour, sous les yeux de ses collègues, une sorte de joute contre le candidat au doctorat, il déployait une érudition, une verve éloquente et une fécondité d'argumentation, qui forçaient l'admiration des juges les plus difficiles. La publication de ses livres augmentait encore sa renommée. Elle s'étendait au dehors. Quand nous l'envoyâmes, avec Pasteur, représenter l'Académie française au centenaire de l'Université d'Édimbourg, il rendit compte à l'Académie de l'accueil fait à nos délégués. Il ne parla que de Pasteur, dont le voyage en effet avait été une longue ovation. C'est par M. Gréard qui, dans cette même solennité, représentait à la fois l'Académie des sciences morales, l'Académie française et la future Université de Paris, que nous apprîmes la réception chaleureuse faite à l'auteur de l'*Idée de Dieu*. Il était juste que M. Caro fût reçu avec un éclat particulier dans le pays illustré par Th. Reid, Dugald Stewart et Hamilton.

Rien ne manquait à son bonheur. Il occupait la chaire qu'il eût choisie entre toutes. Il appartenait à deux académies. Il était fêté dans le monde, acclamé dans l'Université; il n'avait parmi nous que des amis. La *Revue des Deux Mondes*, qui est comme une institution publique dans notre pays, le comptait parmi ses rédacteurs les plus aimés et les plus autorisés; il avait à sa disposition le *Journal des Savants* pour ses articles ésotériques. Il passait l'été à la campagne, au milieu des villageois dont il était aimé et respecté, dans une maison à peine plus ornée que les leurs, mais où il trouvait le calme le plus absolu, et le plaisir de travailler en paix. L'hiver, on le retrouvait dans ce petit coin de la rue Thénard, où passait tout ce qu'il y avait de plus éminent dans le monde des lettres; « dans ce foyer illustré par deux talents, dont l'un aimait la renommée l'autre la fuyait, foyer toujours paisible, trop peu de temp

égayé par une unique enfant, enlevée, hélas ! dans sa fleur, qui ne fut qu'une apparition de grâce et de beauté (1). » Ce malheur, dont il ne se consola jamais, et qui changea, pour ainsi dire, son âme, fut le seul orage dans le beau jour de sa vie. On a parlé de quelques critiques venues dans les derniers temps et qui eurent même un retentissement dans son auditoire de la Sorbonne, mais ce ne furent que des attaques sans gravité et même sans malice, dont je ne parlerais pas, et que personne n'aurait relevées, s'il ne s'y était pas montré plus sensible que de raison. Il eut cette faiblesse, qui était une faiblesse d'enfant gâté. Il renonça même pendant les deux dernières années au cours qu'il faisait dans le grand amphithéâtre et ne fit plus que des leçons destinées à des esprits choisis, où on ne fut admis qu'avec une carte d'entrée. Il profita de cette transformation pour donner à son cours une valeur scientifique supérieure.

Pendant son long enseignement (un quart de siècle), chacune de ces leçons, qui coulaient si facilement de ses lèvres, avaient exigé de lui une longue préparation et un grand effort. Cet effort, qui se renouvelait deux fois par semaine, joint à celui que lui coûtaient ses articles et ses livres, avaient épuisé sa santé. On ne s'en apercevait pas au dehors, à voir sa belle humeur et la façon dont il disposait librement de son esprit dans les conversations du monde. Ses amis plus intimes ne s'y trompaient pas ; ils constataient la pâleur de son teint, un amaigrissement de mauvais augure ; ils lui conseillaient le repos ; mais il ne voulut jamais se reposer. Je crois que le travail était son seul moyen de réagir contre le deuil secret et dévorant de son cœur paternel. M. d'Haussonville raconte une triste et significative anecdote. C'était un soir, dans une maison où une provocation amicale l'avait mis en demeure de défen-

(1) *Notice* de M. MARTHA, p. XIV.

dre ses convictions philosophiques. Après avoir prononcé en leur faveur un chaleureux plaidoyer : « Pour moi, s'écria-t-il en terminant, plus je sens la mort, plus j'affirme l'âme. » A l'accent dont il prononça ces mots, personne ne se méprit sur le sens qu'il y attachait (1),

Il mourut, après une courte maladie, le 13 juillet 1887.

M. Himly, qui prononça, sur sa tombe, quelques paroles émues et touchantes, nous apprit que sa leçon était inscrite pour ce jour-là sur la feuille de service de la Faculté. Par une coïncidence singulière, il était inscrit pour une lecture à l'Académie, le jour même où nous lui rendions les derniers devoirs. Il est mort en travaillant, mort en combattant.

Je ne suis pas de ceux qui doutent de la jeunesse contemporaine. Je crois que nos jeunes gens sont devenus plus sérieux que leurs devanciers. Les cours sont mieux suivis dans les écoles ; les examens sont dans une bonne moyenne ; ce ne sont pas des étudiants qui remplissent les tavernes et autres lieux suspects ; ce sont des désœuvrés et des déclassés qui se décorent du nom d'étudiants sans y avoir droit, comme dans un monde différent les nomades, les étrangers, les socialistes, revêtent la blouse et font nombre avec les ouvriers sans exercer aucune profession manuelle. De grandes associations d'étudiants se sont fondées, pour resserrer les liens de la fraternité et faciliter l'acquisition des moyens d'étude. Elles se tiennent en relations constantes avec les professeurs. Elles correspondent d'une Université à l'autre, et même avec les étudiants des autres pays ; et cette fraternité, qui a pour lien la science, est de bon augure pour l'avenir. Nous avons vu, à l'inauguration des nouveaux bâtiments de la Sorbonne, toute cette jeunesse, accourue de tous les coins de l'Europe, saluer le Président de la République. Elle vient de l'acclamer encore

(1) M. D'HAUSSONVILLE, *Discours de réception à l'Académie française*

dans les belles fêtes de Montpellier. Nos jeunes Français commencent à joindre à leurs études des exercices physiques. On s'en effraye, et je m'en réjouis. J'aime à voir la jeunesse déployer sa force dans tous les sens. Loin de craindre pour la culture de l'esprit, je crois que la vigueur corporelle ajoute quelque chose à l'alacrité de la pensée. Nous verrons de beaux garçons bien découplés monter sur l'estrade pour recevoir des prix de droit et de médecine, au lieu des enfants anémiques, surmenés par le travail, épuisés par l'inactivité qui composaient autrefois l'élite de nos écoles. J'ai vu la jeunesse de Paris quand je lui ai présenté mon ami Castelar, et je sais comment elle vibre aux accents de la liberté et de la morale. Je ne suis inquiet ni de ses nobles sentiments, ni de son ardeur pour l'étude; mais, l'avouerai-je? je suis un peu préoccupé de ses doctrines.

Je regarde les maîtres qui lui enseignent la philosophie au collège. Voilà Schopenhauer, voilà Darwin, voilà Büchner. De la vieille philosophie de Descartes, qui a fait les fortes générations du XVIIe siècle, et avec lesquelles on avait refait l'âme de la France dans la première moitié du XIXe siècle, il n'est même plus question. Aux doctrines simples et mâles qui prêchaient l'action persévérante, l'obéissance au devoir, l'amour de l'humanité, on a substitué des doctrines compliquées et sophistiquées, qui dégoûtent les uns de la vie, les autres du sacrifice, et tout le monde du combat. J'ai tort de parler des professeurs : l'Université les choisit parmi les sages, et les maintient dans l'austérité et la simplicité de leur apostolat; mais les doctrines énervantes que je redoute pour nos enfants pénètrent de tous côtés dans leurs esprits par le monde extérieur. Ceux mêmes que nous condamnons barbarement à l'internat, ne sont pas tellement cloîtrés qu'ils échappent à l'influence des doctrines ambiantes. Ils les retrouvent au théâtre, dans les romans, dans les journaux, dans les jugements du jury, dans les discours de la tribune, dans

les conversations de la famille. Ils voient une partie de leurs concitoyens occupés à supprimer violemment toute idée religieuse, sous prétexte de liberté. On supprime d'abord la religion, toute religion, la métaphysique, toute la métaphysique; on s'applique à rendre Dieu impopulaire; et puis, comme il faut une règle à la société, et une direction aux esprits peu éclairés, on leur fournit, en cinquante pages, une morale. Quelle morale? Celle de Schopenhauer, renouvelée des Bouddistes, et aboutissant à l'indifférence de tout et même de la vie; ou celle de Rousseau, qui établit la souveraineté de la passion; ou celle de Comte, qui ne se sauve de la suppression de toute règle de conduite qu'en reniant ses propres principes, et en couronnant la négation de la métaphysique par une sorte de mysticisme; ou celle de Darwin, qui détonne un peu dans la bouche des démocrates et qui, au contresens métaphysique de faire contenir le plus par le moins, ajoute le contresens social et moral de légitimer et de consacrer l'écrasement du droit par la force.

Voilà, Messieurs, les périls qui menacent, par notre faute, notre jeunesse et la société. M. Caro les a vus, dès son entrée dans la carrière. Il en a, tout jeune, dressé la liste. Il les a étudiés, résumés, démasqués; il en a montré les conséquences dans leur nudité. Il les a combattus par la logique, par l'observation, par le sentiment, tantôt remontant aux livres des philosophes, tantôt poursuivant la trace de leurs doctrines sur la scène, dans les fictions des poètes et dans les futiles conversations du monde. Dans sa chaire et dans les soutenances du doctorat, dans les académies, dans les journaux, dans les Revues, on peut demander quel est le jour, quelle est l'heure où il a cessé de combattre ces ennemis de nous tous, qui étaient ses ennemis particuliers. C'est aux spiritualistes impénitents, aux adorateurs de la Providence, aux fervents défenseurs de l'immortalité de l'âme et de sa liberté, à ceux qui disent ave

La Mennais que le sacrifice seul est fécond, c'est à eux de l'en glorifier et de l'en remercier. Semblable aux prêtres qui portent partout le costume de leur ordre pour se mieux rappeler leur mission, il combattait le bon combat, même dans les relations du monde, ce qui faisait dire à ceux qui ne comprenaient pas la grandeur de son rôle, et la hauteur de son âme, qu'il était professeur jusque dans les salons.

Oui, professeur et moraliste, toujours et partout, depuis son enfance dans la maison de son père où il trouvait de si grands exemples, et jusque dans les bras de la mort; aimable en même temps, et simple, par une grâce particulière de sa nature. Je disais tout à l'heure qu'il est mort en combattant; je pourrais ajouter qu'il est mort en souriant : une belle vie, en une seule bataille, qui a duré trente ans !

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1890.

ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

POUR L'ANNÉE 1890.

PRIX DU BUDGET.

SECTION DE MORALE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 le sujet suivant :

Exposer, d'après les œuvres de saint Jean Chrysostome, quelles étaient les mœurs de son temps et discuter, au point de vue moral, la manière dont il les juge.

L'Académie décerne le prix d'une valeur de *deux mille francs*, à M. AIMÉ PUECH, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, auteur du Mémoire n° 4, ayant pour épigraphes :

« Οὐκ ἔστι ψυχῆς οὐδὲν ἀντάξιον, οὐδὲ ὁ κοσμος ἅπας. »

« Rien n'est plus précieux qu'une âme ; l'univers ne la vaut pas. »
(CHRYSOSTOME, 3e homélie sur la première épitre aux Corinthiens.)

Elle accorde en outre :

Une récompense de *mille francs*, à M. RENÉ LAVOLLÉE, ancien consul général, auteur du Mémoire n° 10, ayant pour épigraphe :

Sursum !

Et une récompense de *cinq cents francs*, à M. l'abbé A. DEGERT, professeur à l'Institut libre de Dax, auteur du Mémoire n° 3, ayant pour épigraphe :

« ..... La civilisation chrétienne d'Orient..... revit tout entière dans les pages éloquentes de l'orateur d'Antioche. »

(VILLEMAIN.)

PRIX BORDIN.

SECTION D'HISTOIRE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 le sujet suivant :

Étudier l'histoire et la constitution de la propriété foncière chez les Grecs, en s'arrêtant à la conquête romaine.

L'Académie décerne le prix d'une valeur de *deux mille cinq cents francs*, à M. Paul GUIRAUD, maître de conférences à l'École normale supérieure, auteur du Mémoire n° 2, ayant pour épigraphe :

Κτῆμα ὄργανον προς ξωὴν.

(ARISTOTE, *Politique*, I, 4, 1.)

PRIX GEGNER.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

Ce prix, de la valeur de *quatre mille francs*, est destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique.

L'Académie partage le prix en deux portions égales de *deux mille francs* chacune, entre :

M. AMÉLINEAU, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études ;

Et M. PIERRE JANET, professeur au Lycée Louis le Grand.

PRIX STASSART.

SECTION DE MORALE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 la question suivante :

Étude critique sur le rôle du sentiment ou de l'instinct moral dans les théories contemporaines.

L'Académie décerne *ex æquo* le prix, d'une valeur de *trois mille francs*,

A M. ADOLPHE HATZFELD, professeur de rhétorique au Lycée Louis le Grand, auteur du Mémoire n° 1, ayant pour épigraphe :

« Seroit-il vray que, pour estre bon tout à faict, il nous le faille estre par occulte, naturelle et universelle propriété, sans loy, sans raison ? »

(MONTAIGNE, *Essais*, livre II, chap. XI.)

Et à M. LÉOPOLD MABILLEAU, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Toulouse, auteur du Mémoire n° 4, ayant pour épigraphe :

Πάντα φύσει ἔχει τι θεῖον.

(ARISTOTE.)

Elle accorde en outre une mention très honorable à M. JULES ANGOT DES ROTOURS, licencié ès lettres et en droit, demeurant à Paris, auteur du Mémoire n° 2, ayant pour épigraphe :

Τοῦτ' ἔστι τὸ ζῆν οὐκ ἑαυτῷ ζῆν μόνον.

PRIX ODILON BARROT.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 le sujet suivant :

Du rôle des ministres dans les principaux pays de l'Europe et de l'Amérique.

L'Académie décerne le prix d'une valeur de *cinq mille francs* à M. Léon Dupriez, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, auteur du Mémoire n° 8, ayant pour épigraphe :

« La meilleure forme de gouvernement, c'est la moins mauvaise. »

(G. Cornewal-Lewis.)

Elle accorde en outre deux mentions honorables :

L'une, à M. Henri Hervieu, député, auteur du Mémoire n° 3, ayant pour épigraphe :

« Le respect et la considération sont pour ces ministres qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit et jour pour le bonheur de l'État. »

(Montesquieu.)

L'autre, à M. Léon de Crouzaz-Crétet, ancien auditeur au Conseil d'État, auteur du Mémoire n° 5, ayant pour épigraphe :

« L'efficacité secrète de la constitution anglaise réside dans l'étroite union, dans la fusion presque complète du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif..... Le lien qui les unit s'appelle le Cabinet. »

(V. Bagerot.)

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 la question suivante :

De l'Assistance par le travail.

L'Académie, sans décerner le prix, accorde les deux récompenses suivantes :

Quatre mille francs à M. Mamoz, demeurant à Paris, auteur du Mémoire n° 1, ayant pour épigraphe :

L'aumône tue,
Le travail vivifie.

Et *mille francs* à M. WITOLD DE CHODZKO, demeurant à Paris, auteur du Mémoire n° 2, ayant pour épigraphe :

L'union fait la force.

PRIX ERNEST THOREL.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie partage le prix, d'une valeur de *deux mille francs*, entre : M. TH. DESDOUITS, professeur au Lycée de Versailles, pour sa brochure : *les Philosophes de l'atelier ;* et M. ALFRED FRANKLIN, conservateur-administrateur de la Bibliothèque Mazarine, pour son livre : *la Vie privée d'autrefois. Comment on devient patron ;*

Et attribue en outre, sur le reliquat disponible, les deux récompenses ci-après :

Huit cents francs à M. PAUL MATRAT, chef de bureau au Ministère de la guerre, pour sa brochure : *les Conseils du père Vincent ou les Bienfaits de l'épargne ;* et *six cents francs* à MM. ÉLIE PÉCAULT et CHARLES BAUDE, pour leur ouvrage : *l'Art.*

PRIX JOSEPH AUDIFFRED.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses ci-après :

Deux mille francs, à M. ÉMILE MANCEAU, pour son livre : *Code-Manuel du citoyen-soldat ;*

Quinze cents francs, à M. CHARLES CHARAUX, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble pour ses trois ouvrages intitulés : *Notes et réflexions. — De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit. — Pensées sur l'histoire ;*

Mille francs, à M. EUGÈNE PLANTET, attaché au Ministère des Affaires étrangères, pour son ouvrage : *Correspondance des deys d'Alger avec la Cour de France* (1579-1833).

Cinq cents francs, à M. GEORGES LAMY, professeur au Lycée Lakanal, pour son livre : *Voyage du novice Jean-Paul à travers la France d'Amérique.*

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

COMMISSION MIXTE.

L'Académie partage le prix d'une valeur de *deux mille francs*, en attribuant *mille francs* à chacun d'eux, entre :

M. E. SECOND, professeur de philosophie au Collège Stanislas, pour sa traduction de l'italien, de l'ouvrage d'Antonio Rosmini Serbati, intitulé : *Psychologie ;*

Et M. ANTONIN DELOUME, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, pour son livre : *les Manieurs d'argent à Rome.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1890, 1891, 1892 ET 1893.

PRIX DU BUDGET.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet suivant :

La Philosophie de l'inconscient.

PROGRAMME.

« Dans une introduction historique, les concurrents partiront de la doctrine de Leibniz sur les perceptions obscures et latentes, et ils suivront le développement de cette question dans la philosophie moderne jusqu'à nos jours.

« Puis, se plaçant surtout au point de vue de la psychologie, ils insisteront sur la description et l'analyse des phénomènes, dits *inconscients*, ou de faible conscience, et en feront ressortir le rôle et l'importance dans la vie psychologique et morale.

« Ils rattacheront l'explication de ces phénomènes à une théorie de la conscience.

« Enfin, dans la conclusion, ils examineront les conséquences que l'on peut tirer de ces faits au point de vue de la *Métaphysique.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

SECTION DE MORALE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet suivant :

Des Idées morales dans l'antique Égypte.

PROGRAMME.

« Les concurrents, sans négliger les témoignages des écrivains grecs et romains, puiseront surtout aux sources égyptiennes. Ils chercheront le sens philosophique des documents originaux mis au jour par la science moderne, et sur lesquels la philologie, en France et à l'étranger, paraît avoir achevé son œuvre d'interprétation : hymnes, prières et poésies religieuses, recueils de maximes morales, romans et contes populaires, écrits de toutes sortes relatifs aux morts, aux funérailles, à la nature et à la destinée des âmes humaines.

« Ils étudieront, à l'aide de ces documents, la philosophie morale des anciens Égytiens considérée soit en elle-même et dans ses applications à la vie sociale, soit dans son développement historique et dans l'influence qu'elle a pu exercer au dehors, notamment sur les Grecs, avant l'époque d'Alexandre et des Ptolémées. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet de concours suivant :

Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours.

PROGRAMME.

« Les concurrents devront faire rapidement connaître le régime dotal au XVIIIe siècle et au moment de la rédaction du Code civil ; ils indiqueront le système consacré par ce Code et étudieront ensuite aussi complètement que possible l'œuvre de la jurisprudence ; ils chercheront comment elle a interprété, appliqué, complété le Code civil ; ils arriveront ainsi à exposer l'état actuel de la question, se demanderont en outre dans quelles parties de la France le régime dotal, autrefois inconnu, est devenu d'un usage fréquent ; ils étudieront les conséquences de ces changements soit au point de vue de la famille, soit au point de vue économique et social. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet suivant :

Étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits.

PROGRAMME.

« L'institution du ministère public adoptée par presque tous les pays de l'Europe a donné le rôle principal à l'État dans la poursuite des infractions à la loi pénale et, par cela même, diminué celui des particuliers. Aujourd'hui, en France, les citoyens ont la voie de la citation directe en matière de délit ; mais au grand criminel, le ministère public a seul le droit de mettre en mouvement l'action publique ; le simple particulier, même s'il est gravement lésé par un crime, ne peut que déposer une plainte ou se constituer partie civile. Sous l'empire de l'ordonnance de 1670, conforme au droit antérieur, il aurait pu se porter accusateur. Les législations étrangères ont adopté sur cette question des solutions diverses. En Angleterre, on ne connaît que depuis peu de temps une institution analogue au ministère public. Certains auteurs ont proposé de séparer d'une manière absolue l'action publique de l'action civile, de retirer aux particuliers le droit de saisir la justice répressive, même pour leurs intérêts privés. Les concurrents devront exposer tous ces systèmes, et les apprécier sans perdre de vue le côté historique du sujet. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet de concours suivant :

Des transformations survenues durant la seconde moitié du XIXe siècle dans les transports maritimes et de leur influence sur les relations commerciales.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1894 le sujet de concours suivant :

Le Patronage.

PROGRAMME.

« Étudier, en France et à l'étranger, le patronage, c'est-à-dire les moyens employés par les patrons en vue d'améliorer la condition matérielle et morale de leurs employés et ouvriers, etc., et d'établir entre l'entrepreneur et le salarié des relations autres que celles qui résultent de l'exécution du travail par l'un, et du paiement du salaire par l'autre, et propres à créer une certaine harmonie entre les diverses catégories de collaborateurs d'un même établissement agricole, industriel et commercial. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1893.

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet de concours suivant :

Politique étrangère de l'abbé Dubois.

PROGRAMME.

« Les concurrents devront s'attacher à exposer, d'après les documents authentiques conservés dans les archives de France et d'Angleterre, la politique étrangère de l'abbé Dubois depuis ses premières négociations jusqu'à sa mort. Ils en apprécieront les résultats au double point de vue de l'intérêt et de l'honneur de la France.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

L'Académie propose pour l'année 1894 le sujet suivant :

La colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord au XVIIe et au XVIIIe siècle.

PROGRAMME.

« Les concurrents devront indiquer les courants d'émigration française qui se sont dirigés vers l'Amérique du Nord, étudier les efforts commerciaux et militaires des colons, discerner les raisons de leurs succès et de leurs échecs, déterminer enfin dans quelle mesure l'influence française a persisté dans les lois et dans les mœurs des populations. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1893.

PRIX BORDIN.

SECTION DE MORALE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1891 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1888 :

La Morale de Spinosa. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes.

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet suivant :

La Morale dans l'histoire.

Les concurrents devront discuter principalement les points suivants :

«La morale peut-elle rester étrangère à l'histoire ou bien en doit-elle être soit un des buts, soit un élément nécessaire ?

«Y a-t-il, pour l'histoire, des maximes de morale différentes de celles de la morale ordinaire ?

« Quelle part peut ou doit être faite, dans l'appréciation des faits historiques, aux idées morales des temps ou des lieux où ces faits se sont produits ? »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet suivant :

L'Arbritage international, son passé, son présent, son avenir.

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet suivant :

L'Émigration et l'immigration au XIXe siècle.

PROGRAMME.

« Cette question a déjà été posée il y a vingt-cinq ans dans un concours de l'Académie. Depuis cette époque l'émigration hors d'Europe a pris un développement plus considérable. Les concurrents auront à étudier, en s'attachant principalement à la période contemporaine de la seconde moitié du XIXe siècle, l'émigration d'une localité d'un pays dans une autre localité du même pays, d'un État européen dans un autre État européen, d'une partie du monde dans une autre partie du monde ; à rechercher les causes économiques et politiques de l'émigration, les causes de l'immigration et les résultats qu'a eus et que peut avoir ce mouvement de migration pour les pays d'origine et pour les pays de destination. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1894 le sujet suivant :

Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe-Auguste.

L'Académie demande un travail original fait d'après la lecture et la critique des écrivains du temps et des chartes et diplômes publiés ou inédits de ce règne.

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1893.

PRIX VICTOR COUSIN.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie proroge à l'année 1892 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1890.

La Philosophie de la nature chez les Anciens.

PROGRAMME.

1° Essayer de définir, par des faits empruntés aux écrivains les plus

célèbres, philosophes, moralistes, poètes ou historiens, l'idée que les Anciens se faisaient de la nature ;

2° Exposer, dans les successions chronologiques, les théories auxquelles cette idée a donné lieu et qui représente ce qu'on peut appeler la philosophie de la nature ;

3° Faire la critique de ces théories ; montrer ce qu'elles contiennent de vérité et d'erreur, et ce qui en subsiste dans la philosophie et dans la science modernes.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet suivant :

Histoire et examen critique de la philosophie atomistique.

PROGRAMME.

1° Remonter aux premières origines de la philosophie atomistique ; recueillir les documents qui nous restent sur le système de Leucippe et de Démocrite ; comparer ce système à celui des homœoméries adopté par Anaxagore.

2° Indiquer les changements introduits dans la philosophie atomistique par Épicure, Lucrèce, les Scolastiques arabes ou Motécallémin et Gassendi.

3° Comparer la philosophie des atomes à la monadologie de Leibniz.

4° Rechercher ce qu'il y a de vrai et de faux dans la philosophie des atomes tant au point de vue métaphysique qu'au point de vue scientifique.

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX GEGNER.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

Ce prix, d'une valeur de *quatre mille francs*, « *destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique* », sera décerné en 1891.

PRIX CROUZET.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet suivant :

Quel est l'état actuel des questions qui se rattachent à la théodicée ?

Coup d'œil rétrospectif sur les systèmes philosophiques et les théories scientifiques qui ont précédé cet état.

Quelles sont les conclusions qui sortent de cette comparaison entre le présent et le passé ?

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

PRIX STASSART.

SECTION DE MORALE.

L'Académie propose pour l'année 1893 la question suivante :

Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX ODILON BARROT.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1891 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1888 :

Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les trois évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789.

Le prix est de la valeur de *six mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet de concours suivant :

Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie, et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les

travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789. Signaler celles de ces règles qui ont passé dans la législation actuelle.

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX KŒNIGSWARTER.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

Le prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix sera décerné dans l'année 1894.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1893.

PRIX LÉON FAUCHER.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet suivant :

Vauban économiste.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie propose pour l'année 1894 le sujet suivant ;

Les Finances communales.

PROGRAMME.

« Étudier en France et dans les principaux États d'Europe et d'Amérique le système d'impositions communales, les diverses sources du revenu, les dépenses communales, les emprunts et les dettes.

« Insister sur les liens plus ou moins étroits qui lient la commune à l'État en matière financière. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1893.

PRIX ROSSI.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie proroge à l'année 1892 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1890 :

Des Résultats de la protection industrielle.

PROGRAMME.

« Déterminer par le raisonnement et par des chiffres, aussi exactement que possible, ce que coûtent et ce que rapportent annuellement en France aux contribuables et aux consommateurs d'une part, aux producteurs de l'autre, les industries protégées par des droits de douanes ou par des primes. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

L'Académie proroge à l'année 1892 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1890 :

Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au XVIIe et au XVIIIe siècle, en France.

PROGRAMME.

« Les concurrents feront connaître la valeur et le revenu du sol et de chaque nature de sol dans diverses régions de la France et dans la suite des temps ; ils compareront cette valeur au salaire des cultivateurs et à la situation matérielle des paysans et accessoirement le salaire des cultivateurs à celui des autres ouvriers et au prix des denrées et autres produits agricoles. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 la question suivante :

La Population.

Les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor.

PROGRAMME.

« Les candidats n'auront pas à donner un long développement à la partie statistique.

« Ce qu'il importe de rechercher, et d'étudier dans l'histoire des pays anciens et surtout modernes, ce sont les influences économiques, sociales et législatives qui paraissent de nature à accélérer ou à ralentir l'accroissement de la population.

« Les candidats auront à indiquer les principales opinions émises sur ce sujet, dans un sens ou dans l'autre ; ils auront aussi et surtout à apprécier les mesures prises depuis l'antiquité en vue d'encourager la population, en signalant autant que possible l'impuissance de ces mesures ou les effets bons ou mauvais qu'elles ont produits. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet suivant :

Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIIIe siècle au commencement du XVIIe.

PROGRAMME.

« Les concurrents devront faire connaître la valeur et le revenu du sol dans diverses régions de la France et dans la suite des temps. Ils compareront cette valeur au salaire des cultivateurs et à la situation matérielle des paysans et accessoirement le salaire des cultivateurs à celui des autres ouvriers et au prix des denrées et autres produits agricoles. (Exprimer les valeurs et les quantités de monnaies et mesures du temps et les traduire en monnaies et mesures actuelles.) »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

L'Académie propose pour l'année 1893 le sujet suivant :

Des refontes de monnaies sous l'ancien régime.

PROGRAMME.

« Préciser l'objet de ces refontes, le sens qu'il faut attribuer à l'expression « *prix du marc* », le but que se proposait l'administration en ordonnant ces refontes et le résultat qu'elles ont eu sur la circulation. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX AUCOC ET PICOT.

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet suivant :

L'Administration royale sous François Ier.

PROGRAMME.

« L'Académie n'attend pas des concurrents une histoire du règne. Elle exclut le récit des guerres et des négociations. Elle entend provoquer les recherches principalement sur l'administration de la justice, sur les affaires ecclésiastiques, enfin sur l'organisation financière et militaire et sur les rapports de la royauté avec les Parlements et les trois ordres de l'État. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS.

PRIX WOLOWSKI.

SECTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LÉGISLATION RÉUNIES.

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, *à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.*

L'Académie décernera, en 1891, le prix Wolowski au meilleur ouvrage *d'économie politique*, *finances ou statistique* qui aura été publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

PRIX AUCOC ET PICOT.

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1893 le sujet d concours suivant :

Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Louis XII.

PROGRAMME.

« Après avoir résumé rapidement les origines, les concurrents devront s'attacher aux premiers arrêts *(Olim)* et suivre depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe l'action du Parlement de Paris sur le développement et la constitution du droit français.

« Sans négliger l'influence politique du Parlement, ils étudieront surtout, à l'aide des monuments inédits, les tendances de jurisprudence, l'action exercée par les arrêts sur les personnes, sur les biens et sur les mœurs, ce que les magistrats ont emprunté au droit romain ou au droit coutumier, en quoi ils ont préparé les grandes ordonnances du XIVe et du XVe siècle, comment ils les ont interprétées, quelle part ils ont prise à l'administration et à la police du royaume, dans quelle mesure enfin ils ont servi par ce travail persévérant le pouvoir royal et l'unité française. »

Le prix est de la valeur de *six mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES.

PRIX JEAN REYNAUD.

« Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque « classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq « ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère « d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, « sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, litté- « raire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs*, sera décerné p l'Académie des Sciences morales et politiques en 1893.

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR.

L'Académie propose pour l'année 1893 le sujet suivant :

Exposer l'organisation de l'assistance publique en Angleterre.

PROGRAMME.

« L'auteur, après avoir rappelé brièvement l'origine de la taxe des pauvres au commencement du XVIIe siècle (acte 43, Élisabeth, ch. 2) et les principales transformations du système de l'assistance publique, depuis cette époque jusqu'à la réforme de 1834 (actes 4 et 5, Guillaume IV, ch. 76) et jusqu'à nos jours, devra exposer l'ensemble de l'organisation actuelle des distributions de secours à domicile et dans les *workhouses ;* il s'attachera particulièrement à indiquer l'influence exercée par la législation sur les conditions matérielles et morales de la société anglaise. »

Le prix est de la valeur de *six mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX BIGOT DE MOROGUES.

Ce prix est à décerner, *tous les cinq ans*, alternativement, par l'Académie des Sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier,* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, et, par l'Académie des Sciences, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.*

Le prix, d'une valeur de *quatre mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1893.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1892.

PRIX HALPHEN.

Ce prix est à décerner tous les trois ans, savoir : par l'Académie française, *à l'ouvrage qu'elle jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral* ; et par l'Académie des Sciences morales et politiques, *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.*

Le prix, de la valeur de *quinze cents francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1891.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

PRIX ERNEST THOREL.

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans à l'auteur du *meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante*, sera décerné en 1892.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

PRIX JOSEPH AUDIFFRED.

Ce prix, d'une valeur de *cinq mille francs*, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.* »

Le prix sera décerné en 1891.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

Les ouvrages adressés à l'Académie devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

PRIX JULES AUDÉOUD.

Le prix Jules Audéoud, d'une valeur de *douze mille francs*, sera décerné en 1893 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours ; ils devront être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1892, terme de rigueur.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

PRIX BLAISE DES VOSGES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 le sujet suivant :

Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale.

Développement et résultats de ces sociétés. — Comparaison de la France et de l'étranger.

Le prix est de la valeur de *mille francs.*

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

Ce prix, fondé par M. Edmond-Pierre de Barrère, et d'une valeur annuelle de *deux mille francs,* est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1890 et avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

PRIX DONIOL.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1892 le sujet suivant :

Faire l'histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation moderne de l'Europe.

PROGRAMME.

« Les concurrents auront à retracer d'abord l'état antérieur de la législation maritime quant aux neutres et à faire connaître les traités internationaux qui leur avaient successivement donné place en regard des belligérants.

« Ils détermineront en même temps quels avaient été, à partir du XVIIe siècle et principalement pendant tout le XVIIIe siècle, le mouvement des idées et les progrès accomplis dans la science du droit des gens théorique sur la question du droit des neutres.

« Ils exposeront les circonstances qui portèrent le gouvernement de Louis XVI à publier le règlement du 28 juillet 1778 sur la navigation de neutres, puis les négociations qui s'ensuivirent avec les Pays-Bas, la

Suède, le Danemark et la Russie et qui aboutirent, en 1780, à la ligue de neutralité de ces nations contre l'Angleterre.

« Les faits qui se sont produits en cette matière depuis la fin du dernier siècle jusqu'au congrès de Paris (1856) inclusivement, compléteraient le Mémoire qui devra être rédigé surtout à l'aide de documents originaux. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1891.

CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

L'Académie n'admet à ses concours que des *Mémoires écrits en français* ou *en latin*, et adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *qui doivent toujours être entièrement inédits* devront être BROCHÉS et porter chacun une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, QUI NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAITRE, SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les concurrents sont prévenus, en outre, que l'Académie *ne rendra aucun des Mémoires qui lui auront été envoyés ;* mais les auteurs auront la faculté d'*en faire prendre des copies* au secrétariat de l'Institut.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des Mémoires qu'elle a couronnés invite les auteurs de ces Mémoires à *indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits.*

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'auteur au secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec une lettre constatant l'emploi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Album de Pierre Jacques de Reims

Dessins inédits d'après les marbres antiques conservés à Rome au XVIe siècle

Par M. GEFFROY

M. Geffroy : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un travail que je viens de publier dans le 10e volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, sous ce titre : *L'Album de Pierre Jacques de Reims. Dessins inédits d'après les marbres antiques conservés à Rome au XVIe siècle.*

J'ai trouvé les dessins de Pierre Jacques, tout à fait inconnus jusqu'alors, dans la précieuse bibliothèque de M. Hippolyte Destailleur, un de nos plus savants architectes parisiens, un de ceux qui ont continué et propagé avec le plus d'éclat en France et en Europe les traditions du grand art français. M. Destailleur a reconstruit et restauré un grand nombre de nos châteaux historiques : Mouchy, Mello, Vaux-Praslin ; récemment encore, il ramenait dans cette célèbre demeure de Vaux tout le système des bassins selon leur ancien état, d'après les plans retrouvés du XVIIe siècle ; on peut dire de lui qu'il a rappelé les nymphes de Vaux dans leurs grottes profondes ; à l'étranger, en Silésie, à Berlin, à Vienne, en Angleterre, M. Destailleur a édifié, comme en France, beaucoup de demeures princières. L'ouvrage in-folio qu'il a publié : *Recueil d'estampes relatives à l'ornementation des appartements,* dénote une singulière connaissance de la vie quotidienne et des mœurs de la société polie en France du XVIe au XVIIIe siècle. Collectionneur habile et heureux, c'est de lui que la Bibliothèque royale de Berlin a naguère acquis deux recueils de dessins du XVIe siècle, concernant les monuments ou les antiques de Rome, recueils qui ont pris place désormais dans la science.

L'intérêt des anciens dessins concernant la ville de Rome se comprend sans peine. Les uns, dus à des architectes, nous rendent la connaissance des monuments antiques, disparus ou ruinés aujourd'hui, qui font partie de l'histoire même de Rome, c'est-à-dire du monde ; les

autres, reproduisant des bas-reliefs ou des statues aujourd'hui disparues, mutilées, arbitrairement restaurées, sont d'une égale importance pour la science de l'art antique et pour l'intelligence de nos musées modernes.

A cette seconde série appartient l'Album de Pierre Jacques.

Qui est Pierre Jacques ? Il n'est point de notice sur lui dans les principaux recueils biographiques. Pourtant ce nom de Jacques est fort connu à Reims et dans la contrée rémoise comme celui d'une dynastie de sculpteurs, auxquels sont attribuées par la tradition beaucoup d'œuvres dont un petit nombre survit de nos jours. Prenons garde qu'il ne s'agisse de quelqu'un de ces grands artistes qui ont honoré pendant le moyen âge et au temps de la Renaissance notre art français, si étrangement relégué dans l'oubli par l'ingratitude du XVIIe et du XVIIIe siècle. Voltaire a écrit, en tête de son XXXIIIe chapitre, sur les beaux arts, dans le *Siècle de Louis XIV*, que la peinture, la sculpture, l'architecture n'avaient fait que de faibles progrès en France avant le grand siècle. C'est sacrifier nos cathédrales gothiques, nos châteaux et nos mausolées de la Renaissance, c'est oublier d'aussi grands artistes que les Clouet, Jean Goujon, Jean Cousin, Philibert Delorme, Jean de Bologne, Francheville... La science de notre temps a commencé de réparer cet injuste dédain : plusieurs des statues restées anonymes de la cathédrale de Chartres sont, nous commençons à nous en apercevoir, égales à l'antique.

Quelques notes manuscrites insérées aux feuilles de garde de l'Album en question commencent heureusement de nous instruire sur Pierre Jacques et sa famille. Il paraît bien que c'est de lui que Nicolas Bergier, l'auteur de l'histoire des *Grands chemins de l'Empire romain*, a dit qu'il était également célèbre par ses ouvrages en France et en Italie. Il a visité Rome de 1572 à 1577, et, en véritable artiste, il a dessiné au crayon ou à la plume ce que la ville éternelle lui a offert de plus beau parmi les sculptures de l'antiquité classique.

Quel moment pour l'artiste et quel triomphant aspect que celui de Rome à la fin du XVIe siècle ! Les prodigieuses découvertes des anci s chefs-d'œuvre ont commencé dès la fin du siècle précédent. Le célé

groupe des Trois-Grâces, aujourd'hui à Sienne, et l'Apollon du Belvédère, et le Torse, dont Michel-Ange se déclarait le disciple, sont déjà connus. Le groupe du Laocoon sort de terre en 1506 ; l'Hermès du Vatican est trouvé sous Léon X ou Paul III, l'*Arrotino* de Florence vers 1535, l'Hercule Farnèse en 1540, le Taureau Farnèse en 1546, le Méléagre en 1550, la statue de Pompée vers 1560, en attendant les Niobides, 1583, l'Hercule de bronze doré du Forum, etc. Ces révélations ont excité un immense enthousiasme ; la société romaine, enivrée, invoque des fouilles nouvelles et recueille avidement ce que l'on découvre encore. Le célèbre musée du Belvédère, au delà des jardins du Vatican, contient déjà les principales œuvres qui l'ont illustré ; le musée du Capitole est formé depuis la fin de 1471. Il n'est pas de cardinal ni de seigneur romain qui ne veuille décorer d'inscriptions, de bas-reliefs, de statues son palais de ville et sa *Vigna* suburbaine. Jadis, vers la fin de la République et au commencement de l'Empire, les riches chevaliers, les banquiers et manieurs d'argent, les opulents consulaires, les sénateurs et anciens gouverneurs de provinces avaient commencé ce beau luxe des villas romaines, qu'ils décoraient des œuvres ravies à la Grèce. Auguste avait ordonné à ses favoris de fonder de magnifiques jardins dans les parties de Rome restées désertes, sur l'Esquilin, où les fosses appelées *puticuli*, retrouvées de nos jours, recevaient jusqu'alors les charognes et les cadavres d'esclaves. La Rome antique avait connu la splendeur des jardins de Salluste, de ceux d'Agrippa et de Mécène. La Rome du XVIe siècle revoyait un pareil éclat dans les brillantes villas qui recueillirent les chefs-d'œuvre retrouvés et devinrent les sources principales de nos grands musées modernes.

Or, précisément, notre dessinateur champenois a pris le soin d'inscrire au bas de beaucoup de ses esquisses, outre la date, l'indication du lieu où il a travaillé, et ces notices nous donnent des lumières sur les collections célèbres de Rome au temps de la Renaissance.

Celle du cardinal *della Valle*, où Jacques a dessiné beaucoup d'antiques, possédait la célèbre statue qui a passé, en 1584, à la famille des Médicis, et qui, de leur villa du Pincio (aujourd'hui l'Académie de France à Rome), a été portée en 1677 à Florence, la Vénus dite de

Médicis. Plusieurs bas-reliefs ou statues de cette collection, après avoir été cédés à la famille Borghèse, sont arrivés finalement au musée du Louvre.

Les jardins Cesi possédaient un très grand nombre de sculptures antiques, dont les plus précieuses, après avoir appartenu, vers la fin du XVIe siècle, aux Farnèse, et décoré leur palais de Rome, ont été acquises en 1622 par le cardinal Ludovico Ludovisi, l'heureux et opulent neveu de Grégoire XV. Ainsi fut fondée la splendide villa Ludovisi, que nous avons vu détruire dans ces dernières années : la galerie des antiques a du moins échappé au désastre, c'est-à-dire à l'impitoyable tyrannie de la spéculation. Elle a trouvé un refuge dans le nouveau palais du prince Piombino : c'est là que se voient encore ces œuvres de premier ordre par lesquelles l'art grec et l'art grec-romain ont été nos éducateurs : le Mars au repos, le groupe d'Oreste et Electre, la tête colossale de Junon, la célèbre tête en bronze dite de Scipion l'Africain, l'admirable Méduse mourante, etc.

Le palais Farnèse était construit depuis le commencement du XVIe siècle, par les soins de Paul III et du second cardinal de cette famille. On y avait apporté, lors des fouilles qui en avaient amené la découverte, les statues décoratives du théâtre de Pompée, tout voisin. Les Farnèse avaient ensuite multiplié les riches acquisitions. Les intérêts de la science les préoccupaient autant que ceux de l'art. Les premiers marbres retrouvés des Fastes consulaires et triomphaux, dès 1546 et 1547, les fragments des actes des frères Arvales rendus à la lumière en 1560, ceux du plan capitolin, découvert au forum en 1561 et 1565, tous ces précieux documents de la science épigraphique et de la science chronologique figurèrent d'abord au palais Farnèse. Une riche bibliothèque, confiée aux soins de Fulvio Orsini, un des plus habiles érudits de la Renaissance, était instituée dans les mêmes salles du second étage où est établie aujourd'hui la bibliothèque de l'École française de Rome. Là se réunissaient, pour s'entretenir de lettres anciennes, les nombreux humanistes : le palais Farnèse leur offrait en nombre toujours croissant, grâce à de multiples acquisitions, grâce aux fouilles incessantes et to jours heureuses, les marbres couverts d'inscriptions, les sculptures a tiques et les manuscrits.

Pierre Jacques a visité utilement le musée du Belvédère, celui du Capitole, où il a vu la Louve de bronze, dont l'origine prétendue étrusque est aujourd'hui si contestée, et l'Hercule de bronze doré, et le beau buste de bronze qu'on dit être celui de Brutus, et l'Hécate... Il a dessiné plusieurs motifs d'après les bas-reliefs de la colonne Trajane, mettant à profit peut-être les échafaudages construits autour du monument pendant les années précédentes. En 1541, François Ier avait chargé le Primatice de rapporter les moules de ces bas-reliefs pour les fontes de Fontainebleau, et déjà, pendant les premières années du siècle, le peintre Jacopo de Bologne avait copié ces sculptures.

En 1576 même, quand notre artiste champenois arrivait à Rome, paraissait une série de gravures reproduisant toutes les scènes de la colonne, avec le commentaire de l'espagnol Ciacconius. Le monument élevé par Apollodore, témoin d'un art encore sévère, avait attiré tout d'abord l'attention de la Renaissance. Raphaël l'avait beaucoup étudié, et il ne serait pas difficile de désigner parmi ses plus belles œuvres plusieurs figures ou motifs qu'il a empruntés de là.

Si un album tel que celui de Pierre Jacques, où nous retrouvons la représentation fidèle des sculptures antiques conservées à Rome entre les années 1572 et 1577, avec l'indication précise des splendides et célèbres villas où elles étaient conservées, nous est un reflet fidèle de l'activité enthousiaste déployée alors, il trahit aussi les étranges méfaits de la Renaissance italienne. Le vertige que lui a causé la révélation subite dont elle a été témoin et l'enivrement de ses propres œuvres l'ont rendue aveugle et sourde à l'admirable efflorescence qui l'a précédée. L'art italien du moyen âge, cette architecture, cette sculpture élégante et délicate dont Rome même, en dépit de tant de prétendues restaurations et de destructions, offre encore de nombreux témoignages, restes de basiliques, cloîtres, campaniles, les œuvres charmantes de Mino de Fiesole, celles des Cosmati, l'art brillant de la mosaïque, les peintures d'un fra Angelico, d'un Benozzo Gazoli, d'un Pérugin, tout ce précieux héritage a été comme renié par la Renaissance. Si Raphaël, dans les célèbres Chambres du Vatican, a laissé subsister les fresques du Pérugin pendant que d'autres belles œuvres étaient détruites pour faire

place aux nouveaux ouvrages, c'est le sentiment affectueux de l'élève pour le maître, et non le respect pour un art antérieur qui est intervenu. D'autres que Raphaël n'apportaient pas les mêmes compensations que lui à des sacrifices si regrettables.

Des informations telles que celles de l'Album de Pierre Jacques nous instruisent plus que nous ne l'étions encore sur un autre reproche qu'il faut adresser à la Renaissance italienne, et qui a de quoi surprendre. Comment se fait-il que, ravie comme elle l'était de la beauté des chefs-d'œuvre qui réapparaissaient à ses yeux, elle ait mêlé à son adoration si peu de respect, et ait fait subir aux plus intéressants fragments de l'antiquité même, par des restaurations téméraires, tous ses caprices? On ne saurait dire que la critique manquât absolument, alors que se produisaient de si belles œuvres érudites; mais c'était sans doute que, la connaissance de l'art grec, — conquête de notre temps, à vrai dire, — étant insuffisante encore, les termes de comparaison avec les vrais modèles manquaient, ainsi que les données pour une sérieuse histoire de l'art.

Nous avons les preuves dans notre Album que la Renaissance italienne est seule coupable de certaines transformations bien singulières subies par des statues ou des bas-reliefs antiques conservés aujourd'hui dans nos musées. Pour ne citer qu'un exemple, très caractéristique, le musée du Louvre possède et l'on trouvera gravé dans le grand ouvrage de Clarac un bas-relief qu'il a intitulé : Minerve et un héros; on y voit la Déesse, debout et la lance à la main, tout à côté d'un prétendu Hercule, qui est assis sur un rocher. Elle paraît s'approcher de lui pour l'apaiser et le soulager, sans doute après la fin de ses travaux. — Pierre Jacques a vu à Rome ce monument ainsi disposé, et il en a pris le dessin, qui reproduit exactement le morceau du Louvre. Mais on connaît maintenant, à la villa Albani, ou plutôt au musée Torlonia, où se trouve l'original, un très beau bas-relief grec représentant Hercule qui vient délivrer de sa captivité dans l'Hadès son ami Thésée. Tous deux sont debout prêts à partir; entre eux Pirithoüs demeure assis sur le roc : son injure à Proserpine n'est point expiée; il doit rester captif. Or, le personnage du milieu, assis sur le roc dans l'œuvre primitive, est précisé-

ment — cela n'est pas méconnaissable — le même personnage qui est assis dans le monument du Louvre; le fragment antique retrouvé au temps de la Renaissance n'offrait plus que ce personnage moins la tête, et, avec lui, la partie inférieure du Thésée debout. Nous avons dans l'Album de Pierre Jacques la preuve irrécusable que c'est la Renaissance qui a inventé cet informe pastiche, dont il ne faut pas accuser, comme on pourrait en être tenté, des temps plus voisins de nous.

Il n'y a, au reste, qu'à ouvrir les *Vies des peintres* de Vasari, écrites en 1567, pour recueillir en nombre considérable les témoignages de si déplorables erreurs. On recherchait avidement les débris antiques, mais pour les faire servir à la décoration et au luxe. Non seulement on complétait sans étude les morceaux mutilés, on ajoutait aux statues qui en manquaient des jambes, des bras, des têtes même provenant d'autres statues, sans beaucoup se préoccuper des attitudes ou des physionomies originales; mais, bien plus, on taillait sarcophages et bas-reliefs pour les faire figurer convenablement en des tableaux composites, en des frises factices, pour chacune desquelles il fallait sacrifier beaucoup de précieux restes dont notre science plus respectueuse et plus habile aurait retrouvé les rapports et l'ensemble.

La même ingratitude aveugle frappait d'ailleurs les édifices de l'ancienne Rome. Les papes et les riches cardinaux construisaient le palais Farnèse avec les travertins du Colisée, le palais de la Chancellerie avec les marbres de la basilique Julienne, l'escalier d'Aracoeli avec ceux du temple de Quirinus; on continuait à faire de la chaux avec les fragments des constructions ou même des sculptures antiques; on a pu dire que la Rome moderne a été composée de la poussière de marbre produite par l'anéantissement, pièce à pièce, de l'ancienne Rome.

Plus on étudie, en puisant à des sources aussi authentiques que ces dessins du XVIe siècle, les vicissitudes qu'ont subies les principales œuvres de l'art, plus on aperçoit combien l'art romain, tout au moins pour ce qui concerne les ouvrages de sculpture, a été dépendant de l'art grec. Nos musées modernes ont été constitués surtout avec des copies romaines exécutées d'après les chefs-d'œuvre helléniques, les unes fort habilement exécutées, comme l'Apollon du Belvédère, ouvrage du

Ier siècle reproduisant un original grec perdu qui était sans doute du IIIe siècle, les autres plus ou moins éloignés du modèle, non seulement pour la perfection de l'art, mais pour l'intelligence même du sujet : en beaucoup de cas, l'art romain a substitué, peut-être peu à peu, dans les reproductions successives d'un type primitif d'abord peut-être bien compris, un autre sens, plus conforme à ses idées ou à ses habitudes religieuses.

Par exemple, l'album de Pierre Jacques contient le dessin, qu'il a fait au XVIe siècle, d'un bas-relief dont nous avons aujourd'hui deux exemplaires non entièrement identiques, l'un à Rome, au Vatican, dans le cabinet du Belvédère qui contient l'Apollon ; l'autre aux Uffizi de Florence. On y voit deux femmes, deux prêtresses sans doute, qui conduisent probablement au sacrifice le taureau prêt à s'échapper. Celle de droite tient d'une main une sorte de lucernaire ou bien le thymiaterion sur lequel se brûle l'encens ; toutes deux, dans leur marche inquiète et précipitée, sont entourées d'amples et légers vêtements qui s'enflent au vent derrière elles avec une rare élégance. Celle de gauche qui, les rênes en main, retient le taureau, entraînée par lui, baisse les yeux à terre comme dans une sorte d'extase mystique. Visconti, quand il a dû interpréter ce bas-relief, y a vu deux Bacchantes conduisant à l'autel une victime qui est peut-être le dieu même, Dionysos.

Mais c'est là, sans doute, une interprétation toute romaine, comme de facture toute romaine doivent être les deux reproductions arrivées jusqu'à nous. L'original grec a été retrouvé et nous pouvons juger combien et comment il diffère au point de vue de l'art et au point de vue de la conception.

La balustrade du célèbre temple de la Victoire aptère, à Athènes, ouvrage du meilleur temps de la sculpture hellénique, présente une série de scènes où la Victoire, Niké, multiplie les hommages religieux en l'honneur d'Athéné avec laquelle elle se confond elle-même, par un dédoublement fort habituel aux cultes anciens. Parmi les débris de ces admirables sculptures, se rencontre un épisode qui est évidemment l'original des copies subsistant à Rome et à Florence. Or celles-ci diffèrent étrangement du modèle. Le morceau grec représente, lui aussi, deux p -

sonnages féminins qui conduisent en effet une victime. Les attitudes des deux femmes et du taureau sont, peu s'en faut, les mêmes. Mais ce sont ici deux Victoires, deux Niké qui préparent le sacrifice. Elles sont reconnaissables, dès le premier coup d'œil, à leurs grandes ailes. Ce type souverain s'est affadi dans les reproductions romaines, où les ailes sont remplacées par ces vêtements flottants dont l'élégance n'est pas exempte d'afféterie. Il est clair que le modèle primitif n'était plus dans le souvenir ; à l'intelligence du mystère religieux dont il s'inspirait et qu'il représentait s'était insensiblement substitué le reflet presque inconscient d'un culte venu de Grèce à Rome où il s'était puissamment propagé.

Voilà un des nombreux exemples de la transformation des modèles grecs dans la série continue des répétitions romaines. On peut en induire de quelle importance il est, non pas seulement pour l'archéologie, mais pour la science historique, de pouvoir remonter, quand il s'agit d'interpréter les représentations figurées des mythes religieux, des copies aux types originaux. Les principales œuvres de l'art hellénique ont été reproduites à Rome jusqu'à la satiété, pour le culte, pour les monuments funéraires, pour les hommages publics. Il y aurait grand péril à vouloir juger de l'art et de la religion de la Grèce par ces exemplaires altérés ou transformés.

Une copie romaine, si l'original grec ne nous est pas connu, peut bien nous faire admirer l'œuvre primitive, mais sans nous autoriser à mettre sur le compte du maître grec tel défaut qui a pu s'introduire et se transmettre dans les copies successives. Cela peut se dire, par exemple, de l'admirable marbre qui représente Hermès, Eurydice et Orphée, et dont l'album de Pierre Jacques nous donne un dessin. Nulle part peut-être l'art grec ne s'est montré avec une émotion si pénétrante. Les deux jeunes époux inclinent la tête et la main l'un vers l'autre, pour prolonger le suprême adieu, tandis qu'Hermès psychopompe, qui a le devoir de les séparer, attire doucement le bras d'Eurydice, sans cacher l'expression de sa propre mélancolie qui complète l'effet de la scène et gagne le spectateur. L'art romain a été touché de ces beautés ; il a reproduit longtemps sans doute et à profusion un ouvrage si bien fait

pour orner les sépultures. Mais peut-être l'une des copies, des plus anciennes et des plus heureuses, aura admis cette faute, à l'avant-bras gauche d'Hermès, que nous retrouvons dans les trois seuls exemplaires connus aujourd'hui (villa Albani, Musée de Naples, Musée du Louvre). Cette faute et une ou deux autres ne se retrouveraient sans doute pas dans le modèle grec s'il réapparaissait un jour, et les historiens de la sculpture hellénique ont le droit d'attribuer à l'artiste inconnu un tel chef-d'œuvre sans lui imputer quelques faiblesses inconciliables avec son suprême talent.

En résumé, les dessins exécutés au temps de la Renaissance d'après les marbres antiques exposés dès lors dans les collections publiques ou privées de Rome rendent un grand service à l'historien moderne de l'art grec ou romain. Beaucoup de statues et de bas-reliefs étaient alors réunis qui ont été dispersés plus tard et distribués dans les grandes collections des divers États de l'Europe ; pendant cette dispersion, plusieurs chefs-d'œuvre ont été égarés ou mutilés ; nous les retrouvons ici. Les dessinateurs comme Pierre Jacques et ses contemporains ont pu observer de près, beaucoup plus aisément qu'on n'aurait pu faire aux époques suivantes, une foule de fragments de la plus haute importance. On sait, par exemple, que l'antiquité nous a laissé un nombre infini de sarcophages ornés de bas-reliefs qui représentent, avec leurs multiples variantes, les mythes auxquels était attribué un sens funéraire. Quand l'abondance des monuments retrouvés fut extrême, les riches collectionneurs firent scier les parois sculptées, au risque de séparer pour toujours des bas-côtés les façades, et de troubler ou de mutiler le sens général. Ne voyant plus dans ces sculptures que des objets d'ornements, il les firent encastrer dans les murailles de leurs villas, quelquefois à des hauteurs qui les rendaient invisibles. On fit de même dans les musées, de sorte que l'antiquaire et l'historien des cultes antiques est fort heureux de retrouver aujourd'hui quelqu'un de ces dessins qui lui rendent tacte et fidèlement copiée une image devenue pour lui presque inaccessible ou inintelligible par son isolement. Avec les dessinateurs, les graveurs, très nombreux au XVIe siècle, ont conspiré dans les mêmes conditions au même résultat. Le seul Lafreri, né à Besançon, a exécuté

plutôt édité, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, sept à huit cents gravures représentant les édifices anciens ou contemporains, les statues, les bas-reliefs, les cérémonies et jusqu'aux métiers et aux cris publics de la seule ville de Rome. On peut imaginer de quelle utilité de tels recueils doivent être pour l'étude. La tâche à accomplir maintenant, — et déjà plusieurs savants allemands ou italiens l'ont commencée, M. Michaëlis, de Strasbourg, M. Huelsen et M. Lanciani, à Rome, — c'est de réunir comme en un *Corpus* ces dessins et ces gravures, et de les disposer chronologiquement, de manière à pouvoir saisir les vicissitudes, les affinités, le sens primitif et les transformations d'œuvres qui continuent d'occuper une si large place dans l'éducation moderne. Les découvertes surprenantes qui se font chaque année de nos jours en Grèce, les fouilles de Délos, d'Olympie, de Tanagra, de Myrina, celles, toutes récentes, de l'acropole d'Athènes, qui ont été à elles seules une révélation, féconderont ce travail en faisant connaître un nombre toujours plus grand de ces modèles primitifs qu'ont imités les artistes romains.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1890

SÉANCE DU 8. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Archives municipales de Bordeaux. Livre des coutumes*, par M. Henri Barckhausen, correspondant de l'Académie ; — *Philosophie de François Baccon*, par M. Ch. Adam ; — *Les origines de la forme républicaine du gouvernement dans les États-Unis d'Amérique*, par M. Oscar S. Straus (traduction de Mme Auguste Couvreur) ; — *Une ville au temps jadis ou Nîmes à la fin du XVIe siècle*, par M. le Dr Albert Puech ; — *Un Nîmois oublié. Le pamphlétaire Guillaume de Reboul* (1564-1611), de l'auteur précédent ; — *Album de cartogrammes et diagrammes relatifs à la population parisienne et à la fréquence des principales maladies à Paris* (1865-1887), envoyés à l'Exposition universelle de 1889 ; — *Annuaire statistique de la ville de Paris* (IXe année 1888) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (juin 1890) ; — *Du faible accroissement de la population de la France*, par M. G. Lagneau (brochure) ; — *Précis analytiques des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, pendant l'année 1888-1889 ; — *Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne*, par M. Louis Grignon ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne* (année 1889) : — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges* (1890) ; — *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le Ministère des finances (octobre 1890) ; — *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* (septembre 1890) ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (15 octobre et 1er novembre 1890) ; — *Jurisprudence des conseils de préfecture* (Recueil périodique, novembre 1890) ; — *Revue de la Science nouvelle* (1er novembre 1890) ; — *Revue géographique internationale* (août-septembre 1890) ; — *Des Sociétés d'architectes. Conférence faite au Congrès des architectes français*, par M. Charles Lucas, architecte ; — *Collection de chroniques belges inédites*, publiée par ordre du gouvernement (tome IX) ; — *Biographies alsaciennes et portraits en photograp ie*, par M. Ant. Meyer (brochure) ; — *Atti della Reale Accademia dei L xi*

(7 septembre 1890) ; — *L'Etica razionale*, di Giullio Lazzarini ; — *Bulletin annuel des finances des grandes villes* (neuvième année 1885), rédigé par Joseph Korosi ; — *Statistik des Unterrichtswesens der Hauptstadt Budapest* (fasc. XXIII et XXIV), par Joseph Korosi ; — *Documentos para los anales de Venezuela*, del doctor J.-P. Rojas Paul (2 vol. — Caracas, 1890).

M. le Secrétaire perpétuel donne de bonnes nouvelles de MM. Chéruel, Dareste et de Rémusat.

M. le Président lit une allocution sur M. Calmon, académicien libre, décédé le 12 octobre dernier.

M. Passy présente de la part de l'auteur, M. Maurice Block, l'*Annuaire pour 1890, de l'économie politique et de la statistique.*

M. Arthur Desjardins présente les deux ouvrages suivants : — 1° *Code pénal commenté par la jurisprudence la plus récente*, par M. Charles Casati, conseiller à la Cour de Paris ; — 2° *De l'état actuel de la législation étrangère relative à la réglementation du travail des adultes, des femmes et des enfants*, par M. Maurice Bellom.

Il dépose ensuite sur le bureau, en son nom personnel, le discours prononcé par lui à l'audience de rentrée de la Cour de cassation du 16 octobre 1890 et son livre intitulé : *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime.*

M. Jules Simon présente les quatre ouvrages suivants : — 1° *Le régime représentatif en France*, par M. le comte Catta ; — 2° *Une loi sur les habitations ouvrières* (loi belge du 9 août 1889), par M. Antony Roulliet ; — 3° *Douze conférences d'hygiène*, par M. le Dr A. Proust ; — 4° *La confédération helvétique d'après sa constitution ou études d'économie sociale et politique*, par M. L. Marsauche.

M. Waddington présente un livre de M. Paul Regnaud, intitulé : *Principes généraux de linguistique indo-européenne.*

M. Levasseur présente le premier bulletin de la *Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité* (n° 1, août 1890).

L'Académie procède à la nomination de la commission qui sera chargée de présenter la liste de classement des candidats à la place de M. Ch. Vergé, académicien libre, décédé.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Janet pour la section de philosophie,
Waddington — de morale,
Aucoc — de législation,
Levasseur — d'économie politique,
Zeller — d'histoire,
Charmes pour les académiciens libres.

L'Académie, après avoir entendu, conformément à l'article 15 du règlement, la lecture, faite par M. le Secrétaire perpétuel, de la liste de ses correspondants et avoir constaté qu'il existait quatre places vacantes, décide qu'il y a lieu de remplacer,

Dans la section de morale :

M. Chadwich, décédé à Richmond-Hill (Angleterre), le 5 juillet 1890.

Dans la section d'économie politique :

M Nasse (Siegfred), décédé à Bonn (Allemagne), le 4 janvier 1890.

M. Grad (Charles), décédé à Logelbach (Alsace), le 3 juillet 1890.

M. Lorenz von Stein, décédé à Vienne (Autriche), en septembre 1890.

M. Franck, en présentant à l'Académie un ouvrage de M. Alfred Fouillée, apprécie, dans un rapport détaillé, ce livre qui a pour titre : *L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience.*

Séance du 15. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *La justice criminelle en France,* par M. L. Laubet, ancien magistrat : — *Code pénal italien*, promulgué le 1er janvier 1890, traduit et annoté par M. Edmond Turrel, conseiller d'État de la principauté de Monaco ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (15 novembre) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (juillet 1890) ; — *Statistica giudiziaria civile e commerciale*, per l'anno 1888 ; — *Annali di statistica. Statistica industriale* (fasc. XXV) ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (octobre 1890).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres par lesquelles :

M. Jourdan, doyen de la Faculté de droit d'Aix, correspondant de l'Académie ;

M. Leroy de Kéraniou,

Et M. Alfred Blanche, ancien conseiller d'État, se présentent comme candidats, les deux premiers, à la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Ch. Vergé, et le troisième, à celle de M. Calmon, également décédé.

M. Cucheval-Clarigny dépose sur le bureau, en son nom personnel, un ouvrage intitulé : *Les finances de la France, de 1870 à 1891.*

M. Passy présente un ouvrage de M. Lucien Salomon, intitulé : *Deux années de protectionnisme en France et en Italie* (publication faite par la Chambre de commerce française de Milan).

M. Glasson présente les deux ouvrages suivants : 1° *Précis d'un cours de droit criminel*, par M. Edmond Villey, doyen de la Faculté de Droit de Caen ; 2° *Le droit international privé*, par M. Pasquale Fiore, deuxième édition traduite par M. Charles Antoine, président du tribunal civil de Doullens.

M. Himly présente le tome quatrième de *Jeanne Darc tacticien et stratégiste*, par M. Paul Marin, capitaine d'artillerie.

M. Albert Desjardins présente un ouvrage de M. Louis Michon, intitulé : *Des enquêtes parlementaires. Étude de droit constitutionnel.*

M. Léon Say présente une brochure intitulée : *Les financiers amateurs d'art aux XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles*, par M. Victor de Siwarte, trésorier général des finances.

M. Albert Sorel lit une notice sur la vie et les travaux de *M. Fustel de Coulanges*, son prédécesseur à l'Académie.

Comité secret.

M. Levasseur, au nom de la commission mixte nommée à cet effet, lit le rapport sur les candidats à la place d'académicien libre devenue vacante, par suite du décès de M. Charles Vergé, et présente :

Au premier rang, M. Henri Doniol.

Au second rang, *ex-æquo*, MM. Jourdan et de La Barre-Duparq.

Les titres de ces candidats seront discutés dans la prochaine séance.

Séance du 22. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Le divorce et la séparation de corps*, par M. Henri Coulon, avocat à la cour de Paris (3 vol.)

M. Aucoc présente un ouvrage intitulé : *Code pénal d'Italie* (30 juin

1889), traduit, annoté et précédé d'une introduction par M. Jules Lacointa.

M. Dareste présente deux ouvrages de M. Aschchoug, correspondant de l'Académie, intitulés :

Le premier, *Statistikc studier over folkemængde og jord brug ; Norges landdistrikter i det sytende og attende aarhundrede.*

Le second, *Studier over kornprisernes historie i Norge siden amerikas opdagelse.*

M. Georges Picot présente trois recueils de *rapports sur les conditions du travail dans les pays étrangers*, adressés au Ministre des affaires étrangères, offerts à l'Académie par M. le Ministre des Affaires étrangères ; ces rapports concernent : *L'Autriche et la Hongrie, la Suisse et la Suède et la Norvège ;*

Et présente ensuite le *tome IV du catalogue des Actes de François Ier* (7 mai 1539. — 30 décembre 1545), de la collection des ordonnances des Rois de France.

M. Boutmy termine la lecture de son Mémoire, sur « *Le sentiment religieux aux États-Unis.* »

M. Levasseur lit un chapitre de son ouvrage sur la population de la France : « *Les lois de la démographie et la liberté humaine.* »

L'Académie déclare la vacance parmi les Académiciens libres de la place de M. Calmon, décédé le 12 octobre 1890.

Comité secret.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats présentés à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Charles Vergé, mais personne ne demandant la parole, la discussion ne s'ouvre pas et l'Académie décide que l'élection aura lieu dans la prochaine séance.

Séance du 29. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Question de morale pratique et populaire*, par M. C.-A. Salmon, correspondant de l'Académie ; — *La Hongrie contemporaine*, par M. Raoul Chélard ; — *Atlas des Missions de la Société des Missions étrangères* (27 cartes grand in-folio), par M. Adrien Launay, des mission étrangères ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (14 septembre 1790).

M. Arthur Desjardins présente une brochure intitulée : *Souvenirs sur M. le comte Portalis*, discours prononcé à l'Académie d'Aix, le 26 juin 1886, par M. Eugène Tavernier.

M. Dareste présente un livre de M. Théodore Reinach, intitulé : *Mithridate Eupator, roi de Pont.*

M. Levasseur présente un ouvrage intitulé : *Banques populaires. Associations coopératives de crédit*, par M. Alphonse Courtois.

M. Sorel présente un livre intitulé : *Jemappes et la conquête de la Belgique* (1792-1793), par M. Arthur Chuquet.

M. Courcelle-Seneuil présente un ouvrage de M. J. Clamageran, sénateur, intitulé : *La réaction économique et la démocratie.*

M. Passy présente un ouvrage de M. S. Straus, intitulé : *Les origines de la forme républicaine du gouvernement dans les Etats-Unis d'Amérique ;* et une brochure intitulée : *Chronique de la colonie française réformée de Frederichsdorf.*

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres par lesquelles MM. Pallain, Lefébure et Louis Passy se présentent comme candidats à la place d'Académicien libre vacante par suite du décès de M. Calmon.

A cette occasion le secrétaire rappelle que pour les élections, les lettres de candidature et autres renseignements, les intéressés doivent consulter uniquement le *Journal officiel* qui reçoit seul en communication et insère tous les documents officiels relatifs à l'Académie.

M. Jules Simon présente au nom de M. de Pressensé un livre intitulé : *Alexandre Vinet d'après sa correspondance inédite avec M. Henri Lutteroth.*

M. Léon Say présente le premier volume du *Dictionnaire d'économie politique*, publié sous la direction de M. Léon Say et Chailley, par la librairie Guillaumin.

M. Charmes présente un ouvrage intitulé : *Gouvernements, ministères et constitutions de la France*, par Léon Muel.

M. Cucheval-Clarigny présente un ouvrage publié par les soins de la municipalité de la ville de Boulogne-sur-Mer, intitulé : *États-Généraux de 1789. Assemblées du Boulonnais. Cahiers de remontrances et doléances des Trois-Ordres. Cahiers de doléances des paroisses et communautés.*

L'Académie, conformément à son ordre du jour, procéda à l'élec d'un Académicien libre, à la place de M. Charles Vergé, décédé.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang M. Henri Doniol.

Au second rang *ex-æquo*, MM. Jourdan et de La Barre-Duparq.

Votants, 45. — Majorité absolue, 23.

Au premier tour de scrutin.

M. Doniol obtient	38 voix
M. de La Barre Duparq,	5 »
M. Jourdan	1 »
Bulletin blanc	1 »
	45 voix

M. Henri Doniol ayant obtenu la majorité absolue des suffrages proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de République.

L'Académie procède ensuite à la nomination de la commission mi qui sera chargée de présenter la liste de classement des candidats à place de M. Calmon, Académicien libre décédé.

Sont nommés membres de cette commission :

MM.

Barthélemy-Saint Hilaire, pour la section de philosophie.
Gréard, — de morale.
Dareste, — de législation.
Levasseur, — d'économie politique.
Picot, — d'histoire.
Boutmy, pour les Académiciens libres.

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA LIBRAIRIE ALPH. PICARD.

ACADÉMIE DES SCIENCES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Institut de France)

COMPTE-RENDU

Publié sous la direction de M. Ch. VERON, sous le secrétariat de M. de MONTAIGLON, et rédigé depuis 1850 par MM. Charles Vergé et C. de Montaigon.

Avec la collaboration de M. Pierre SIMON, bibliothécaire-archiviste de l'Académie.

Paris. — Imprimerie Nationale. — Une livraison mensuelle d'environ 80 pages. — Abonnement annuel, 20 fr. pour Paris, 25 fr. pour les départements, 30 fr. pour l'étranger.

Table chronologique et bibliographique des matières et des auteurs figurant dans les 1.500 volumes des deux séries parues jusqu'en 1895. — Prix : 5 fr.

Les volumes de la série des séances publiées sont vendus séparément aux prix suivants : 1er vol. 20 fr. — 2e vol. 20 fr. — Table des 10 premiers volumes 10 fr. — Table des 10 suivants 10 fr.

Collection complète, 1 fr. le vol. — 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1896. — Quatrième série. — Tome XVIII

Paris. Imprimerie Nationale, Rue Vivienne, 38 bis. — Une livraison de 6 à 7 feuilles avec planches et autographes, environ 1 à 2 mois après la séance.

Prix : Abonnement : Paris, Départements, 20 francs.

Collection complète (1857-1895). — Tomes I-XVII. Chaque volume, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Recueil d'études historiques, paléographiques, archéologiques, philologiques et bibliographiques, publié par les soins des professeurs de l'École, et rédigé par les élèves de cette École.

1896. — Cinquante et cinquième année.

Abonnement annuel : 20 fr. pour un pays de Paris, 22 fr. pour les départements et 25 fr. pour l'étranger. — On peut se procurer tous les numéros de la collection qui ne sont pas épuisés à raison de 10 fr. le vol.

BULLETIN MONUMENTAL

Organe spécial des sociétés de la Société française d'archéologie

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Publié

PAR M. Charles de MARSY

Paris. 15 fr. pour la France, 20 fr. pour l'étranger.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

LOUIS VI LE GROS

ANNALES de sa vie et de son règne (1081-1137)

PRÉCÉDÉES DE

INTRODUCTION HISTORIQUE

Par Achille LUCHAIRE

Professeur suppléant d'Histoire du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris

Un volume grand in-8°, broché, 20 fr. — [illegible]

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

avec 23 Fac-similés en chromotypie

PAR M. [illegible]

Archiviste-Paléographe, membre de l'École française de Rome, [illegible] aux Bibliothèques à la Bibliothèque Nationale

Un volume in-8°, broché **12 fr.**

Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau, publ. par H. Omont. [illegible] tous bibliographes. — Catalogue [illegible]

Catalogue [illegible] manuscrits [illegible] qui observentur in Bibliotheca Nationali [illegible] Hagiographis indicantur, [illegible]

Ouvrage complet, 4 volumes.

Toutes les publications [illegible] de la maison [illegible] sont envoyées [illegible] à [illegible] à titre [illegible]

MM. les [illegible] qui n'ont pas [illegible] plus tard, [illegible] de [illegible] conditions [illegible] pour l'avenir [illegible]

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par [illegible] 10 fascicules, formant chaque année deux forts volumes in-8°.

Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. — Étranger, [illegible]

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon [illegible] l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, [illegible] à Paris.

Les années 1874 à 1889 et la table des cent premiers volumes forment une collection complète (nouvelle série) [illegible] la table des 100 premiers volumes, broché [illegible]

Chaque année séparée [illegible]

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse PICARD**, libraire, [illegible]

En France et à l'étranger, chez tous les libraires [illegible] de poste.

Coulomb. — Typ. [illegible]

TRAVAUX

L'ACADÉMIE

MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

DE M. JULES SIMON

NOUVELLE SÉRIE

Février — 2e Livraison

PARIS
ALPHONSE PICARD

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et prudence. — Économie politique et Finances. Statistique. Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans la 2e section (février 1891).

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Rapport sur les populations agricoles de Vaucluse, — par M. Henri BAUDRILLART.

Malthus et la véritable notion de l'existence, — par M. Frédéric PASSY.

L'éducation politique en France et à l'étranger (fin), — par M. J. FERRAND.

Discours prononcés à la séance du 3 janvier 1891, — par MM. Frédéric PASSY et Léon AUCOC.

La fécondité de la population française comparée à celle des autres populations, — par M. E. LEVASSEUR.

Rapports verbaux et communications diverses.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, — par M. GEFFROY.

Introduction à l'histoire de la science politique, de sir Frederick Pollock, — par M. BOUTMY.

La traite maritime, le droit de visite et la Conférence de Bruxelles, de M. Arthur Desjardins, — par M. Arthur DESJARDINS.

L'état actuel de la législation étrangère relative à la réglementation du travail des adultes, des femmes et des enfants, de M. Maurice Bellom, — par M. Arthur DESJARDINS.

Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime, de M. Arthur Desjardins, — par M. Arthur DESJARDINS.

Code pénal français, de M. Charles Cantu, — par M. Arthur DESJARDINS.

La réaction économique et la démocratie, de M. Gaumont, — par M. Courcelle SENEUIL.

Catalogue des actes de François Ier (tome IV), — par M. Georges PICOT.

II. — Mouvements divers.

Bulletin des séances du mois de décembre 1890.

HARVARD COLLEGE
LIBRARY.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES

VAUCLUSE

I

ncien Comtat venaissin. — Ses principales vicissitudes. — Sa réunion à la France. — Griefs des populations agricoles du Comtat en 1789. — tat des populations au commencement du siècle. — Les enquêtes u premier empire. — Portrait physique et moral des populations n 1808. — Avantages recueillis et charges supportées après la Révolution.

Avec le *Comtat*, qui forme la majeure partie du département de Vaucluse, on se trouve en présence de populations i n'appartiennent pas à l'ancienne France; devenues nçaises à la fin du dernier siècle, comme le sont devenues vers le milieu du nôtre celles des Alpes-Maritimes, s gardent de l'Italie quelques traits de race et de tempérament, de même qu'elles en ont le ciel, le climat et les productions. Elles n'en sont pas moins, de date ancienne récente, françaises par leurs sentiments, leurs idées et fonds de leurs habitudes. C'était déjà, avant la Révolution, sensible pour les grandes villes, où la civilisation nçaise avait fait pénétrer son génie dans les classes les éclairées et donnait le ton aux lettres et aux arts. Les

populations n'en conservaient pas moins les marques de leurs origines romaines.

Avant la domination des Romains, diverses peuplades, dont on sait les noms, occupaient ces territoires. Les *Cavores* habitaient la rive gauche du Rhône; les *Vocances*, le territoire de l'antique *Vasco;* les *Méminiens*, qui suivirent Annibal en Italie, étaient fixés au sud du mont Ventone. La partie du département resserrée entre la Durance et les monts de Vaucluse était habitée par la tribu des *Vulgientes*. Ces peuples avaient élevé des villes importantes, souvent détruites et reconstruites depuis lors, mais qui occupent le même emplacement, qu'indiquaient à leurs premiers habitants les circonstances topographiques. J'en citerai quelques exemples.

Avant que Rome étendit sa main puissante sur la contrée où elle s'introduisait avec les apparences de la pacification et de l'amitié, déjà les cités qui forment aujourd'hui des centres considérables, étaient en vue sous des noms qui se sont plus ou moins transformés. C'était Cavaillon, un des premiers comptoirs établis dans la contrée par les habitants de Marseille. C'était Carpentras, une des métropoles de la religion druidique. C'était Apt, aujourd'hui simple chef-lieu d'arrondissement. Ces villes furent autant de foyers de résistance quand il fallut prendre les armes pour se défendre contre les Romains : ce fut en vain. Devenus les maîtres, les Romains du moins donnaient aux populations, en échange de leur autonomie, les bienfaits d'une civilisation plus avancée. En ce qui concerne l'agriculture, ils communiquaient aux vaincus les méthodes les plus perfectionnées en usage dans la patrie des Varron et des Columelle.

Les populations gagnèrent aussi en sécurité, comme nous l'avons déjà dit de la Provence soumise aux Romains. Villes et campagnes purent se développer pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire jusqu'aux agressions des

barbares envahisseurs, Alains, Vandales, Bourguignons, Ostrogoths, et plus tard jusqu'à l'invasion arabe.

Les destinées de ce territoire au moyen âge ressemblent trop d'ailleurs à celles de cette même Provence, dont nous avons donné une esquisse pour que nous ayons à les retracer. On voit se succéder pendant des siècles le gouvernement des évêques, la domination des comtes de Toulouse, les républiques libres ou gouvernées par des podestats. Le séjour de la papauté à Avignon au XIVe siècle marque une ère nouvelle, dont le luxe et les arts ne devaient pas seuls se ressentir. Les campagnes profitèrent de l'élan donné à la prospérité publique et reçurent le bienfait des travaux importants qui étendaient au Comtat le régime des eaux existant en Italie : service éminent rendu à un pays qui figure parmi les plus pauvres quand l'eau lui manque, et dont la richesse est inouïe quand elle y abonde. Déjà le même territoire avait vu s'accomplir par la main d'Ordres religieux des travaux qui intéressaient la circulation des denrées agricoles, et il devait aux Frères pontifes quelques-uns de ses ponts qui sont restés célèbres. Ces religieux prédécesseurs de nos modernes ingénieurs formaient une association ayant dès longtemps son centre à Avignon et se rattachant elle-même à une tradition de travaux non interrompus depuis le Xe siècle. C'est à ces associations qu'on doit le pont de Bonpas, au diocèse de Cavaillon, le pont d'Avignon, et dans d'autres contrées celui de la Guillotière, celui de Vieille-Brioude. Leur chef-d'œuvre et leur dernier ouvrage fut le pont Saint-Esprit.

Quand la papauté eux quitté Avignon, le Comtat restait néanmoins terre papale administrée par un légat, tandis que Orange avait ses princes, et que Carpentras, capitale du Comtat, formait un gouvernement à part. Tout ces petits États eurent également à souffrir des guerres religieuses rendues plus atroces encore par l'ardeur du tempérament méridional. L'agriculture et toutes les sources du travai

en restèrent longtemps atteintes. Outre les fléaux provenant de la nature, le Comtat fut souvent troublé par des guerres pendant le XVIIe siècle, et il faut compter parmi les maux qu'il eut à subir l'intervention française qui prit prétexte des dissensions religieuses survenues dans ces contrées après la révocation de l'édit de Nantes. Ces entreprises sur le Comtat aboutirent sous Louis XV à une prise de possessions momentanée. Mais c'est moins sans doute à ces troubles dont toutes les nations eurent alors beaucoup à souffrir qu'à une autre cause qu'il faut attribuer le peu de progrès de l'agriculture et du bien-être des classes rurales, nous voulons parler de l'administration languissante de la papauté, agissant par délégation et peu faite pour stimuler le progrès matériel.

On regrette de ne pas trouver dans les voyages d'Arthur Young des notes plus circonstanciées sur l'agriculture et les populations. Ce qu'il dit du Comtat se fait lire pourtant avec intérêt. Il reçoit une vive impression de l'aspect de ce pays dont le passé rappelle tant d'événements historiques et qui se colore d'une teinte de poésie aux yeux de notre agronome dont l'imagination est accessible à l'enthousiasme. Il s'émeut à la vue du Palais des papes, au souvenir des poèmes de Pétrarque et de la belle Laure de Nove. La fontaine de Vaucluse, qu'il visita, ne répond pas seulement d'ailleurs pour le voyageur anglais à ces poétiques réminiscences, il apprécie au point de vue de l'agriculture ce « merveilleux réservoir naturel » alimenté par des ruisseaux souterrains qui donnent naissance à la Sorgue, « se répandant par mille dérivations au milieu de ces belles plaines. » Ce charme, qui arrêtait Arthur Young, nous l'avons éprouvé comme lui, en visitant l'*Isle-de-Sorgue*, dont il vante « les belles allées longées de cours d'eau murmurant sur des cailloux qu'on aperçoit à travers la limpidité de leurs ondes. » Ce spectacle n'a rien perdu de son attraction. Il nous offrait la même fraîcheur de

paysage, le même calme enchanteur, et nous aurions pu croire, comme dans la description de la petite ville de La Bruyère, à la tranquille félicité des habitants, si le bruit non apaisé des luttes récentes de la politique ne nous avait appris que dans ce riant séjour les passions humaines formaient, comme trop souvent ailleurs, un complet contraste avec la paix sereine de la nature.

Les populations agricoles du Comtat ne devaient pas rester étrangères au mouvement émancipateur de la Révolution, en raison même de ce que les griefs étaient les mêmes que dans nos provinces françaises. Les demandes de réformes furent semblables également. Pour pousser plus loin l'analogie, le Pape semble jouer au milieu de ces circonstances un rôle qui rappelle celui du roi Louis XVI et qui consiste à résister et à céder tour à tour. Par bref du 24 février 1790, il consent finalement à l'élection des États généraux de la province. Des campagnes y firent prévaloir leurs vœux. Cette assemblée représentative adoptait tous les décrets de l'Assemblée nationale de France : égalité devant l'impôt, abolition des immunités ecclésiastiques, des titres nobiliaires, etc. Tandis que le Comtat faisait ainsi acte d'indépendance, et que son assemblée partageait le territoire en quatre départements : ceux de l'Aygnes, de l'Auzon, de l'Ouvèze et de Vaucluse, Avignon votait sa réunion à la France et chassait le vice-légat du Pape qu'accueillait l'assemblée du Comtat. La lutte prit la forme d'une guerre civile entre Avignon, la cité pénétrée des idées du temps, et Carpentras, la vieille capitale, fidèle au passé et au parti italien. L'Assemblée envoyait ses commissaires pour apaiser ces troubles, et, le 14 septembre 1791, un décret réunissait à la France Avignon et le Comtat venaissin. On ne sait que trop à quel point la Révolution allait y faire sentir ses excès. Nous n'avons pas à rappeler ces drames épouvantables, et nous nous bornerons à rappeler les bienfaits des réformes civiles, qui

s'étendaient aux populations des campagnes par l'accès rendu plus facile à la propriété et par l'égalité devant l'impôt et devant la justice.

Quel était l'état des populations au commencement du siècle du nouveau département de Vaucluse, formé en 1793 d'une partie de la Provence, du Comtat venaissin et de la principauté d'Orange? Des documents statistiques qui émanent du premier empire nous permettent de nous en faire une idée.

Ces rapports sont dus soit aux préfets ou à leurs agents, soit à des personnages préparés à ce genre d'études par leurs fonctions et qui ont pris eux-mêmes l'initiative de cette sorte de recherches. On trouve des renseignements de ce genre dans le rapport de Peuchet et Charlère, fait d'après les ordres du ministre Chaptal; mais les auteurs s'en réfèrent eux-mêmes au travail plus étendu qu'avait publié un savant membre de la Société agricole de Carpentras, M. Pazzis, qui avait été chargé, en 1805, par arrêté préfectoral, de faire une enquête sur le département. Ce Mémoire, qui voyait le jour en 1808, forme une étude méthodique d'une véritable valeur sur l'état moral et matériel des populations agricoles du département de Vaucluse au commencement du siècle. Nous le prendrons comme point de départ de nos comparaisons avec l'état présent.

Les populations des campagnes offrent alors un mélange des qualités et des défauts qui devaient plus ou moins se modifier sous l'influence de circonstances nouvelles. Un de ces défauts était l'incurie, témoignée par le relâchement dans le travail et aussi par le peu de soin et de propreté. Comme je l'ai remarqué au reste pour la Provence, c'étaient devant les fermes et dans les rues de continuels amoncellements de fumier qui formaient de véritables foyers pestilentiels. Les villes ne valaient guère mieux au point de vue de l'hygiène. A plus d'une on aurait pu appliquer cette sorte d'adage qui avait cours pour la princi-

pale d'entre elles : *Avento ventosa, cum vento fastidiosa, sine vento venenosa.* Le grand coup de balai du mistral ne suffisait pas pour faire disparaître de tels amas d'immondices.

Ce qui n'a pas beaucoup changé, depuis la peinture qu'en fait le Mémoire daté de 1808, c'est le caractère des habitants et leur physionomie physique. Pourtant les souvenirs de l'époque révolutionnaire avaient jeté sur les caractères un nuage de tristesse qui semble peu en rapport avec le naturel des habitants. Physiquement, l'habitant de Vaucluse est représenté dans ce Mémoire comme étant d'une force et d'une taille moyennes, avec des traits expressifs et caractérisés; moralement il paraît moins ouvert, et moins entraîné par la gaîté que les populations provençales, moins présomptueux qu'on ne l'est du côté de Tarascon et de Marseille. Il n'en garde pas moins les principales lignes du caractère méridional : capable d'un travail énergique quand l'intérêt l'y pousse, il n'est pas moins passionné pour le plaisir et le repos. Le même portrait nous le fait voir aussi assez grand parleur, quand il n'est pas réduit au silence par quelque sujet de crainte, volontiers adonné au jeu, sans y trop mêler habituellement l'humeur querelleuse, usant du vin avec plaisir, mais sans excès. De tous ces traits, la défiance qu'avaient laissée dans les cœurs la tourmente révolutionnaire est certainement celui qui s'est le plus atténué. Mais elle était alors fort marquée : on s'observait, on s'épiait mutuellement : état d'esprit d'autant plus fâcheux qu'il avait remplacé la liberté des anciens rapports, l'aimable abandon d'autrefois. Cette contrainte forçait les familles à se replier sur elles-mêmes, et le gentilhomme vivant dans ses terres à s'y renfermer avec un redoublement de parcimonie.

Le paysan, pendant la même période, est représenté comme étant resté fidèle à ses antiques croyances, malgré son attachement aux idées françaises de réformes. Ces

croyances étaient d'ailleurs mêlées à un excès de superstitions italiennes. Une mutuelle tolérance régnait pourtant entre les catholiques et les protestants à cette époque. Rien ne semblait annoncer les passions religieuses qui devaient se déchaîner en se mêlant aux passions politiques de 1815.

Au point de vue matériel, dès 1808 les campagnes avaient gagné au nouvel ordre de choses qui, parmi d'autres biens, assurait le calme et la sécurité. Le paysan se sentait encouragé à travailler, à acquérir. Ce n'est pas que l'annexion du Comtat à la France eût, en réalité, diminué les impôts. Les charges que supportaient les habitants des campagnes, en changeant de nature à quelques égards, n'en subsistaient pas moins. Mais le fardeau était moins lourd, grâce au développement de la richesse et à une répartition plus équitable. Sous le gouvernement pontifical, les impôts étaient encore plus irritants par l'inégalité qu'ils n'étaient onéreux. L'habitant ne connaissait ni la taille, ni la capitation, ni les vingtièmes ; quelques petites taxes communales suffisaient à fournir à des dépenses extraordinaires et locales. La dîme seule était payée au clergé par les paysans sur toutes les productions de la terre. Les contributions directes supportées en 1808 par Vaucluse ne s'élevaient, d'ailleurs encore, qu'à 7 francs 71 centimes par tête. Avant l'annexion à la France, on doit ajouter que la modicité des taxes s'expliquait en partie par les biens-fonds considérables des communes. Avec leurs revenus elles pouvaient acquitter presque toutes les dépenses municipales. C'est par ce moyen qu'étaient entretenus les hôtels de ville, grands et petits, les remparts, les postes, les fontaines, le pavage, les chemins vicinaux, les plantations, les divers embellissements. L'administration française avait presque partout remplacé ce genre de ressources par des octrois qui, dans les communes réputées rurales, ne portaient que sur les vins et sur les viandes. Un des obstacles les plus fréquents et les plus redoutables rencon-

trés par l'agriculture était, là aussi, l'abus des défrichements. Sans doute il y avait quelques territoires privilégiés d'une admirable fécondité, mais l'observateur de 1808 n'hésitait pas à déclarer que, dans son ensemble, le Comtat était une des parties les plus pauvres de la France, ce qui s'explique, d'ailleurs, par la grande quantité de montagnes et par la nature du sol. Ce sol calcaire, mélangé d'argile et de sable, faisait obstacle, comme il y fait encore trop souvent, à la fertilité; on avait à faire à des terres tour à tour trop légères ou trop fortes, et même compactes, au point d'empêcher toute production. La routine tenait encore trop de place pour essayer suffisamment de remédier à ces inconvénients. Pourtant ce n'étaient pas les leçons de l'agronomie qui devaient faire défaut; l'ancienne principauté d'Orange avait vu naître, en 1783, c'est-à-dire douze ans avant que fût écrit le Mémoire dans lequel je puise ces renseignements, le premier des agronomes français modernes, M. de Gasparin, qui devait avoir en vue si fréquemment dans ses écrits l'agriculture méridionale. En même temps qu'il donnait à l'agriculture une forme scientifique, il déterminait les lois spéciales de la région des oliviers et la délimitation des climats agricoles. Un caractère plus général encore était donné à ses travaux par ses recherches originales sur la distribution des pluies, sur la quantité de chaleur solaire nécessaire à la fructification de chaque plante, sur les rapports généraux de la culture et de la météorologie, qui sont devenues classiques. Nous devions signaler en passant cette renommée indigène et rendre hommage à un des savants qui ont porté l'intérêt le plus actif et prodigué les conseils les plus éclairés à ces pays où il avait vécu et où il laissait à l'héritier de son nom le soin de continuer la même tradition de services et d'honneur.

II

Changements accomplis pendant cette première période dans les habitudes de cultures. — Gains et pertes depuis 1789. — Progrès de la vigne : obstacles qu'il rencontre. — La crise de la garance. — Ressources cherchées dans des cultures spéciales comme la truffe, le tabac. — Nécessité de l'irrigation.

A défaut du progrès presque toujours lent qu'on se décide à demander aux applications de la théorie, les populations de Vaucluse devaient surtout à la petite culture la plus-value de leurs terres. En général, la peinture faite de l'agriculture au commencement du siècle en donne une idée peu avantageuse. Les pratiques du labourage étaient défectueuses. La cherté des fourrages obligeait beaucoup de petits propriétaires dans la montagne et sur les points intermédiaires à labourer avec des ânes, sauf, en cas de grande nécessité, à appeler le concours des mulets. D'ordinaire les labours dans la montagne étaient faits avec des bœufs, dont une paire coûtait de 350 à 500 fr. On n'en comptait guère plus de six à sept cents couples. Nous devons ajouter qu'à cet égard le chiffre actuel reste encore inférieur. Dans la plaine où le fourrage était plus abondant, on employait constamment au labour des mulets de petite taille. On les achetait 300 fr., et il en existait environ 15,000 ; ce chiffre, d'après la statistique la plus récente, celle de 1882, s'est accru d'un quart. On se servait moins souvent de chevaux dont l'espèce était misérable, et le prix était rarement supérieur à 200 fr. On en comptait plus de 3,000. Le nombre en a plus que triplé et la race est fort supérieure. Tous ces animaux de travail étaient surmenés, mal nourris, incapables d'un labour vigoureux. Quant aux outils et instruments, on faisait usage d'une charrue imparfaite appelée dans le pays *coutroir*. Les outils les plus indispensables, comme la herse et le rouleau, manquaient au

cultivateur. Le laboureur se faisait traîner sur une planche dans les terres légères, et, dans les terres dures, il écrasait, brisait, abattait les mottes avec un maillet de bois. On cennaissait à peine le battage au fléau, à défaut duquel on faisait fouler les gerbes par le pied des animaux. L'unique supériorité était dans le travail à la main. L'outil était la bêche, une bêche spéciale appelée *tichet*.

Parmi les produits alimentaires, qui pouvaient rendre le plus de services, on persistait à mépriser la pomme de terre qui, dès lors, s'était fait accepter à peu près partout. Le peu qu'on en produisait était réservé à la nourriture des animaux.

Aucune contrée ne souffrait de la vaine pâture plus que le Comtat. La législation française, pour combattre ce mal immémorial, recourait à des règlements excessifs. On limitait le nombre des bêtes à laine qu'un propriétaire pourrait entretenir sur sa terre. La loi de septembre 1791 laissait à l'autorité locale le soin d'en fixer le chiffre : prescription qui devait être peu exécutée. En même temps on faisait disparaître l'ancien usage qui obligeait les quatre plus proches voisins du champ ravagé, à payer le dommage, sauf le recours contre le maître du troupeau incriminé.

Ces troupeaux qui causaient tant de dégâts étaient au reste de médiocre valeur. Ceux qu'on élevait pour en avoir la laine, le lait ou la chair, étaient de petite taille, maigres, souvent malades, vivant renfermés dans des étables sans air. Les bergeries étaient basses, mal aérées, rarement nettoyées, l'animal y respirait à peine en été, et languissamment étendu sur un infect fumier, n'était nourri d'ailleurs que d'un fourrage aigri et fermenté. Soumis à un tel régime, les troupeaux ne duraient guère plus de trois ans, et avant même qu'on eût pu les vendre et les renouveler, un très grand nombre succombait. On ne saurait vanter aujourd'hui même la situation du bétail dans ce département, qui en est mal pourvu. Mais les chiffres attestent le

progrès, la statistique ayant compté près de 14,000 chèvres et 186,500 moutons de race du pays, outre 2,600 de race perfectionnée. En tenant compte de cette augmentation, on ne doit pas oublier que la prédominance des bêtes ovines qui vivent sur des landes n'est pas toujours un signe de prospérité, et que la mise en culture des maigres pâturages sur lesquels ils s'alimentent tend à diminuer le nombre de ces animaux.

On remarquera particulièrement qu'à l'époque qui fait l'objet des enquêtes dont nous avons parlé, la culture des céréales occupait la moitié du territoire dans des conditions de culture souvent très peu favorables. Aujourd'hui, les étendues cultivées en céréales sont moindres, mais l'hectare rend davantage et les procédés de moutures perfectionnés en tirent un bien meilleur parti pour l'alimentation. Une des principales richesses du pays, la vigne, était au contraire resserrée dans d'étroites limites. Cette production, la plus indiquée de toutes pour accroître la fortune des producteurs et les conditions de bien-être de la classe agricole dans Vaucluse, n'occupait en 1808 que la septième partie du territoire. Pourtant le sol lui était presque partout propice et la température se montrait presque toujours assez favorable pour amener le raisin à maturité. Malheureusement les populations ne savaient ni vendanger au moment opportun, ni égrapper le raisin, ni soumettre le vin à une fermentation suffisante et lui faire subir les diverses préparations nécessaires pour en adoucir la saveur et en assurer la conservation. On ne pouvait compter sur les ressources de l'exportation dans des conditions pareilles et il en résultait même que les années de grande abondance semblaient des calamités. On a eu beaucoup de peine à faire comprendre aux populations la nécessité de cette transformation d'une partie des terres en terres à vignes, et c'est de ce côté que durent porter, il y a une trentaine d'années, les plus persévérants efforts des sociétés d'agri-

culture et des comices agricoles (1). La création des voies de communications nouvelles devait plus que tout le reste rendre les populations accessibles à ces conseils. La vigne dans son plein développement couvrait trente mille hectares, quand s'est ouverte pour elle la série des épreuves qui se sont fait si durement sentir durant ces dernières années. Aujourd'hui la vigne se reconstitue par les moyens qu'ont partout indiqués l'expérience et la science ; réduite par les ravages du phylloxera à cinq ou six mille hectares, elle est presque revenue dans Vaucluse à son ancien chiffre. On peut même dire que ce désastre qui semblait devoir décourager ces populations, a, au contraire, en les forçant à s'ingénier, détruit les restes de la routine jusqu'à leur faire augmenter l'étendue aux vignes. Jusque-là reléguées sur les sols calcaires, elles occupent, grâce au cépage américain, les terrains sablonneux. Les sols, même de fertilité moyenne, plantés en vignes, donnent un revenu supérieur à celui qu'on tirait antérieurement de la plupart des autres productions. On s'est aussi de plus en plus porté sur les cultures maraîchères, potagères et arbustives, dont on avait déjà éprouvé les avantages. En ce sens il n'est pas exagéré d'affirmer qu'un bien est sorti d'un mal qu'on paraissait croire irréparable. Le cultivateur a retrempé son initiative et son énergie dans ces épreuves redoutables, et il y trouve de nouvelles forces pour d'autres luttes et pour les améliorations à accomplir.

Les documents que j'ai cités nous font connaître d'autres périodes de souffrance qui, sans avoir toute l'intensité de la crise phylloxérique, n'en ont pas moins eu la plus fâcheuse gravité. Le mûrier, presque toujours mêlé dans

(1) Ces conseils nous les trouvons exprimés avec beaucoup de force dans le rapport du jury pour la prime d'honneur au deuxième concours régional d'Avignon, rapport présenté par M. Henry Doniol, et publié à Montpellier en 1866.

des proportions considérables à d'autres productions, intéresse les petits comme les grands cultivateurs. On en évaluait à un million le nombre avant la révolution. La perturbation jetée dans cette culture le diminua des trois quarts. Les progrès de l'industrie de la soie donnèrent à cette culture un nouvel élan qui devait être encore interrompu par la maladie du ver. L'olivier fut tour à tour éprouvé par des hivers rigoureux, et par la concurrence étrangère, comme par celle de divers produits. Mais la population de Vaucluse devait être frappée plus cruellement encore dans un produit qui lui était plus spécial. La crise de la garance est une date funeste. La chimie en substituant l'alizerine, tirée du goudron, à la garance dans la teinture de certaines étoffes et notamment des draps de troupes, bouleversait l'existence des populations entières. En outre, les industries occupées à la manipulation de cette teinture occupaient plus de cent usines et environ quinze mille ouvriers.

Sous le toit du cultivateur, ce fut non seulement la gêne, mais la misère succédant à un passé de prospérité sans égale. Il faut avoir entendu les plaintes des habitants des régions atteintes par la ruine pour s'en former une idée égale à la réalité. Une épidémie meurtrière, une guerre désastreuse, produisent des effets moins irréparables. Cette situation navrante dura plusieurs années dans des conditions telles qu'on ne trouverait de comparable dans l'ordre des faits industriels que la misère des pauvres fileuses des Flandres dépossédées du rouet par la manufacture. La garance était entrée en quelque sorte dans les habitudes et les traditions du pays, qui en regardait l'importation comme une date mémorable. Un monument élevé à son introducteur atteste l'importance qu'il y attachait. On ne manque guère d'être frappé par sa vue, lorsqu'en longeant le palais des papes, on gravit la montée qui aboutit au sommet du rocher des *Doms*, où se découvre un des plus beaux

panoramas de la France ; on y voit se dresser la statue du Persan Althen, qui semble dominer cet admirable pays, auquel il apportait l'abondance avec cette graine en 1772. Sans diminuer la valeur du service, nous remarquerons pourtant en passant que la garance n'était pas une nouveauté. Dès la domination romaine, cette plante était cultivée en Artois, et employée pour teindre des étoffes par les habitants de ce pays ; les Aquitains, au rapport de Strabon, la cultivaient comme plante feintoriale et la mêlaient au pastel pour obtenir des couleurs violettes. Elle était cultivée au XIIIe siècle aux environs de Saint-Denis et sujette à la dîme. Au XVIe siècle, Olivier de Serres la montre cultivée dans les Flandres. On la voit aussi en Alsace et dans d'autres provinces. Mais si ces précédents réduisent à peu de chose le mérite original d'Althen, ce n'est pas moins de lui que date dans le Comtat la propagation de cette plante. Les circonstances du sol et du climat se prêtaient merveilleusement à cette production, qui s'accommode d'ailleurs des climats les plus divers et qui prospéra, au nord et au sud du territoire français, en Hollande et dans les campagnes de Smyrne ; mais la réputation de celle qui provenait d'Avignon et de Smyrne était exceptionnelle, ce qu'explique particulièrement la nature du terrain, cette plante qui réussit mal sur les terres fortes et humides, ainsi que sur les terres caillouteuses et sèches, se plaisant sur un sol léger, perméable, frais et riche, comme les polders de la Zélande et les alluvions de l'Alsace ou les *palus* de Vaucluse, où elle rencontrait aussi un sol calcaire favorable. La petite culture en tira des profits considérables malgré l'élévation des frais de culture. On évaluait à plus de 15 millions la vente de ce produit, dont les profits et les salaires se répartissaient sur une foule de partageants, ce qui, quand il fut supplanté, devait avoir pour effet une souffrance aussi générale qu'elle était intense. Après un découragement presque complet, il fallut enfin se résigner

à faire autre chose. On augmenta la production de la pomme de terre, on varia les cultures, autant qu'on le pouvait faire ; mais les terres n'en tombèrent pas moins, je parle des meilleures, de 13.000 francs l'hectare à 5.000, et, si le paysan sortit de la misère, il recouvra rarement la large aisance des anciens jours.

Sans y trouver un équivalent, tant s'en faut, à ce qu'il perdait, le pays a rencontré sur plusieurs points une ressource précieuse dans les chênes truffiers qui abondent dans les arrondissements d'Apt et de Carpentras. Tandis que, pour nos tables raffinées, la truffe est un condiment de luxe auquel on est tenté de n'accorder d'autre importance que la valeur d'une satisfaction donnée à la gourmandise, dans les contrées où elle croît, cette espèce de champignon contribue à l'aisance des populations laborieuses, elle produit des salaires qui donnent le pain et le vivre. On attache dans Vaucluse une sérieuse importance à cette production de la truffe, à laquelle on n'accorde dans d'autres régions qu'un intérêt secondaire. Une raison supérieure y contribue : c'est l'œuvre du reboisement à laquelle la production de la truffe se trouve étroitement liée par un rapport qu'on ne soupçonne pas au premier abord, la plantation des chênes dans les régions montagneuses. Au commencement du siècle, un pauvre « cabassier » ou chercheur de truffes, nommé Joseph Calon, avait eu l'heureuse idée de semer des glands dans les trous de recherche qu'il avait faits. Longtemps il garda son secret, et même, quand son procédé pour la création des trufflères artificielles eût été découvert, les imitateurs restèrent longtemps en petit nombre. « C'est vers 1856 seulement, écrit M. Élisée Reclus, que la nouvelle industrie prit une véritable importance, et que les paysans, désirant leur part de la riche moisson souterraine, rivalisèrent de zèle pour la plantation des chênes truffiers. Le département de Vaucluse est celui de la France qui récolte la plus grande quantité de truffes ; sa

production totale dépasse la valeur de quatre millions de francs; depuis 1856, on a planté dans la contrée près de 60,000 hectares de chênes truffiers. Le département limitrophe des Basses-Alpes, dans lequel on a fait aussi de grandes plantations de chênes, ne produit guère moins que Vaucluse, et trouve dans cette production une des causes les plus efficaces de la reconstitution de sa richesse agricole. Vaucluse et les Basses-Alpes fournissent à elles seules près de la moitié des truffes de la France entière; une grande partie de la récolte est expédiée au loin et jusqu'en Russie, sous l'étiquette trompeuse de truffes du Périgord. » Il faut répéter que la population pauvre y trouve un moyen d'existence, et par les sommes que représente la vente, des moyens de développer l'agriculture en général. Remarque d'autant plus vérifiée que ce sont précisément les pentes caillouteuses, les sols argileux, calcaires, presque stériles, qui fournissent au chêne truffier le terrain le plus favorable. Déjà l'aspect de la contrée s'est transformé. Les sommets d'apparence désolée se sont recouverts d'une parure verdoyante. Le régime des eaux et du climat s'améliore de jour en jour. En d'autres termes, ce que n'avaient pu faire ni les règlements administratifs, ni la crainte des dévastations causées par les torrents, l'espoir du gain est en train de le réaliser sous nos yeux.

Quelques autres cultures ont encore éveillé les espérances des populations, comme la ramie, cette plante textile dont on a tiré déjà heureusement parti, mais d'une manière restreinte, et dont on ne saurait faire figurer la valeur que pour une trop faible quantité. Telle aussi la culture du tabac, d'une plus grande importance, mais dont des prohibitions peu justifiables ont combattu le sérieux développement, garanti par des expériences antérieures. Car d'après les renseignements fournis par un certain nombre de maires, le rendement moyen des terres ainsi cultivées avait été de 2,000 fr. par hectare. Seulement,

comme ces expériences se faisaient en pleine prospérité agricole, elles s'étaient peu étendues ; ce qui, joint à l'allégation de quelques fraudes, parut suffisant pour retirer l'autorisation. Le déficit causé par la perte de l'Alsace dans la production du tabac a fourni un argument nouveau en faveur de cette production que les sociétés d'agriculture continuent à revendiquer.

Mais ces moyens partiels d'atténuer certaines pertes sont loin d'équivaloir à ces perfectionnements généraux qui contribuent à porter sur le sol tout entier les bienfaits d'une fécondité dont profitent toutes les branches de culture, et toutes les classes de cultivateurs, comme est l'irrigation dans le département de Vaucluse. Ce besoin de l'eau, nous ne l'avons entendu exprimer nulle part avec plus de vivacité et d'ensemble. Nous en avons été comme assailli, à titre d'enquêteur. On nous demandait d'en faire mention spéciale dans nos rapports. « Ne vous bornez pas, nous disait-on, à ces éloges de notre fertile pays qui inspire aux harangueurs officiels ces jugements flatteurs, région admirable, riants et fortunés rivages qui unissent les Alpes italiennes aux Pyrénées espagnoles ; heureuse contrée que depuis longtemps n'a pas foulé le pied de l'étranger, etc. Ces éloges nous touchent, mais on nous sert davantage en insistant sur nos desiderata. Si le département de Vaucluse est un des plus favorisés de la France au point de vue de la fertilité naturelle du sol et de la variété de ses produits, il est un des plus maltraités au point de vue des irrigations. Les canaux d'arrosage sont rares, insuffisants. Pendant plusieurs mois de l'année, nous souffrons de l'extrême sécheresse, et nos récoltes périssent souvent faute de trouver dans le sol l'humidité qui leur est nécessaire... Jamais la nécessité n'a parlé d'une manière plus impérieuse que dans les circonstances critiques où nous sommes. Il nous faut de l'eau pour submerger nos vignes ; il nous en faut pour élever du bétail ; il nous en faut pour créer des prairies et

des jardins maraîchers ; il nous en faut pour remplacer tous nos anciens produits. A quelque point de vue qu'on se place, le besoin de l'eau apparaît avec évidence (1). » Et l'on ajoutait : « Au milieu de nous coule un fleuve magnifique, un canal tout tracé par la nature, dont les eaux, admirablement propres à l'irrigation, seraient pour une vaste région la source d'une immense prospérité. » Au moment où je visitais le département, on ne s'entretenait que de la création du grand canal d'irrigation du Rhône, dont M. l'ingénieur Dumont avait tracé les plans, et qui devait donner dans les cinq départements une zône irrigable de 222,000 hectares, sur laquelle 45,000 devaient être facilement et promptement irrigués. On pressait le ministre des travaux publics de tenir les promesses qu'il avait faites. Il ne nous appartient pas de discuter dans ces études la valeur des travaux d'utilité publique soumis à l'approbation des ministres et aux délibérations des commissions et des Chambres, et d'examiner le plus ou moins de part que l'État doit y prendre à l'aide des deniers des contribuables, en présence de ce qu'on allègue touchant l'impuissance et les échecs de l'association pour résoudre cet important problème. Nous nous bornons à énoncer en observateur et en rapporteur les besoins réels des populations agricoles.

A ce titre, l'expérience elle-même, en montrant les bienfaits immenses de l'arrosage, pousse naturellement les populations de Vaucluse à en appeler l'extension. Elles ont vu des localités naguère pauvres, presque misérables, devoir à l'eau qui y avait été amenée les merveilles d'abondance qu'on doit attendre avec un pareil sol et sous un tel ciel de l'alliance de l'eau qui humecte et vivifie la plante

(1) Voir la lettre de M. le Président du Comice agricole de Carpentras, L. Loubet, à M. le Président de la République. Cette lettre date, il est vrai, de 1876, mais dixans après, nous entendons le même langage.

avec la chaleur donnée par le soleil qui ne laisse pour ainsi dire jamais en souffrance la maturité du fruit.

III

Valeur des terres. — Dimensions de la propriété. — Le morcellement. Amodiation du sol. — Le métayage.

Aujourd'hui même, on peut en faire la remarque comme la confirmation la plus éclatante des observations qui précèdent, c'est l'arrosage qui constitue les plus grandes différences de fertilité et de valeur. Dans l'arrondissement d'Avignon, Cavaillon se présente en première ligne. Ce pays est renommé par sa prospérité depuis des siècles, et il l'a vue augmenter encore de nos jours. C'est à l'irrigation que Cavaillon doit sa fertilité incomparable. Ce sont les mêmes productions, les mêmes primeurs que nous avons signalées à Roscoff (1), mais avec quelque chose de plus plantureux encore. *L'Isle de Sorgue* présente le type d'une culture fertile et d'une population aisée qui se développe dans la plaine. Mais la montagne qui se dresse au nord-est, dans ses parties arrosables, lutte de fertilité avec la plaine. Il serait difficile de dire tout ce que l'établissement du canal de Carpentras a fait pour ce pays.

C'est avec un vif intérêt que nous visitons plusieurs domaines. M. de la Bastide, près d'Avignon, nous fait voir ses cultures en y joignant d'intéressants commentaires sur son métayage et, en général, sur les populations du pays. Je n'oublierai pas non plus, près de Cavaillon, la visite faite à un autre propriétaire, vieillard de quatre-vingts ans, plein de vivacité et de feu, véritable exemple de ce qu'a de salutaire une longue vie consacrée à l'exploitation d'un domaine rural, et dominée pour ainsi dire par la saine passion des

(1) Voir la première partie de nos *Populations agricoles* : Normandie et Bretagne.

choses agricoles. Cette passion, on voit que, malgré son âge, M. de G... en est encore possédé. Il ne désespère pas comme d'autres plus jeunes que la crise a jetés dans un profond découragement. Il a vu tant de souffrances ! Il a vu aussi tant de relèvements ! Depuis quarante-cinq ans il vit sur son domaine de quarante hectares, situé à 4 kilomètres de la ville, c'est le plus étendu de ce pays morcelé. Ce domaine est planté en blé, en artichauts, en melons et en vignes. M. de G... fait du cépage américain, et se montre plein de foi dans le résultat de ses expériences. Le souvenir de son passé soutient sa confiance. Il a quadruplé son revenu et donné à ses terres une valeur triple ou quadruple. La vue et la conversation de ce propriétaire nous font nous demander si d'autres qui se plaignent, non sans raison, n'auraient pu l'imiter en faisant valoir eux-mêmes et en y mettant le même soin. Il a pris souci de varier ses cultures et a su tirer parti de celle du pêcher qui, inégale, mais lucrative, réussit assez généralement dans ces plaines.

Nous avons trouvé le prix des terres en train de subir la baisse constatée à peu près partout, mais toujours modifié par cette circonstance de l'arrosage ; les prairies irriguées ont alterné les pertes subies sur les terres non irriguées des environs d'Avignon, l'*émine*, c'est le nom qu'on donne à l'are, était tombée en location de 20 fr. à 8, quand le propriétaire pouvait trouver preneur. Dans le territoire de Carpentras, la valeur des propriétés avait diminué plus que dans les autres, à l'exception des régions privilégiées dont j'ai parlé, en raison du nombre des cultures supprimées ou atteintes. La dépréciation avait été plus d'une fois de la moitié et l'a même dépassée en certains cas. On pouvait, en général, la fixer au tiers, ainsi que la baisse du revenu dans le département, toujours sous les mêmes réserves en faveur de certaines portions plus ou moins étendues qui ont presque échappé à cet abaissement général.

Partisan du faire-valoir direct toutes les fois qu'il est

possible, nous ne pouvons omettre de remarquer que le nombre des propriétaires qui font valoir eux-mêmes a augmenté dans une certaine mesure par les effets mêmes de la crise : heureux résultat d'un fait regrettable ; la difficulté de trouver à affermer et aussi le désir d'économiser le fermage lui-même en se chargeant de l'exploitation.

La grande propriété, par suite d'opérations de morcellement qui remontent à une cinquantaine d'années, a presque entièrement fait place aux moyens et petits domaines. Cette division, qui n'a pas été sans avantages, a eu aussi des inconvénients qui se sont manifestés surtout en empêchant l'extension désirable du pâturage. On a pu signaler un nombre trop grand de ces cas de morcellements successifs dans l'arrondissement d'Apt. Le fertile canton de Cadenet présentait naguère, pour 700 propriétaires environ, près de 5,000 parcelles, toutes distantes les unes des autres. Tel propriétaire possédait un domaine d'une valeur de 35,000 fr. divisé en 29 parcelles. Un autre, dont l'avoir était de 6,000 fr., pouvant y compter 8 parcelles, qui n'avaient parfois que 3 mètres de largeur sur 150 de longueur. Ces excès se sont quelque peu amoindris depuis quinze ou vingt ans, comme il arrive souvent quand le mal a pris des développements extrêmes, mais ils subsistent. Dans d'autres cantons, d'anciennes coutumes toujours maintenues ont arrêté ces subdivisions en attribuant à l'aîné toute la portion disponible et ce qu'on peut lui faire passer de la main à la main, comme cela se pratique dans les cantons de Gordes et de Bonnière. L'habitude de désigner un héritier subsiste aussi sur le territoire de Cavaillon. Ailleurs on laisse collectivement aux garçons la partie disponible au préjudice des filles, ce qu'il n'est guère permis d'approuver.

Nous avons trouvé la question du métayage à l'ordre du jour dans les sociétés et les comices agricoles de Vaucluse. Ce n'est pas que le métayage fasse en lui-même question

dans un pays qui le pratique de temps pour ainsi dire immémorial. Ces populations en ont fait avec le faire valoir direct le régime habituel de l'agriculture de préférence au fermage par suite de nécessités qui s'imposaient.

Mais la crise devait incliner à faire accepter ses imperfections. On devait même se demander s'il n'était pas possible d'en améliorer les conditions (1). Les économies que le métayage permet de réaliser sont évidentes. Le fermage représente une dépense qui n'est acceptable que lorsqu'il représente pour le sol une plus-value ; cela n'a lieu que quand le fermier est doué de capacité et pourvu d'un suffisant capital. C'est ce que nous disait en son simple langage un moyen propriétaire. « Avec la *mègerie*, c'est ainsi que nomment le métayage les habitants du pays, le propriétaire, bien qu'il doive faire des avances au métayer, peut toujours, même dans les années si fréquentes de mauvaises récoltes, retirer quelque produit en nature, tandis qu'avec des fermiers à rente fixe, il ne perçoit aucune rente quand les récoltes viennent à manquer. » En somme, le métayage dont plus d'un esprit avancé appelait et prophétisait le remplacement par le fermage dans le Midi, a, au contraire encore gagné du terrain à la suite des difficultés agricoles dont propriétaires et fermiers ont eu à supporter le poids, et les mêmes circonstances ont contribué à faire pencher la balance en faveur des métayers dans la manière d'établir leurs contrats avec les propriétaires. Le métayage a encore gagné dans l'arrondissement d'Avignon, et, quoique l'usage ancien consacre le partage par moitié, assez souvent les métayers obtiennent les deux tiers du produit. L'effet de la crise a été d'obliger les propriétaires à faire des concessions auxquelles ils n'auraient pas consenti autrefois et qui intéressent davantage les métayers. On peut espérer qu'elles

(1) Voir sur ces perfectionnements ce que nous en avons dit dans notre étude sur la Mayenne.

rendront leur concours plus intelligent et plus actif, pourvu qu'un peu d'instruction et de capacité professionnelle vienne s'y joindre. Malheureusement les baux restent bien courts, quoiqu'ils le soient moins dans la pratique que dans les conventions faites entre les parties.

Je ferai remarquer en outre que la disparition presque totale de la culture de la garance a eu un effet tout particulier sur leur durée. Elle les a encore, en plus d'un cas, abrégés par une raison qui tient aux conditions de cette culture d'une lente croissance ; les baux ne pouvaient guère avoir une durée moindre de trois ans. La garance étant semée en hiver, ou en automne, on faisait dater les baux à la Toussaint. Cette date ne se maintient plus que par tradition, même lorsque la terre est consacrée à des récoltes annuelles.

Les baux atteignent, il est vrai, en un certain nombre de cas, six, quelquefois même neuf années ; mais, quand ce terme est expiré, si on ne les renouvelle expressément, ils ne sont plus que d'une année. Les locations sans convention écrite, allant ainsi d'une année à une autre, tiennent une grande place dans le système d'amodiation usité chez les populations du département.

IV

Salaires et régime de vie. — Population

Les salaires avaient comme partout au reste, sensiblement augmenté dans le département de Vaucluse avant que les circonstances fâcheuses dont nous avons parlé plus haut ne leur eussent fait subir une baisse, sans les ramener pourtant à l'ancien taux. Ces salaires d'ailleurs paraîtront modérés, si on songe à la durée et au caractère pénible de ces rudes travaux des champs, qui se prolongent au moins douze heures en été, et même encore davantage pour les domestiques de ferme.

Ce salaire dans les temps ordinaire est de 2 francs ou 2 francs 50, et celui des femmes de 1 franc ou 1 franc 50, non nourris. Les ouvriers agricoles nourris sont plutôt payés au mois qu'à la journée. Généralement on évalue à 1 franc la dépense de cette nourriture.

La diminution du salaire a été sensible quand la crise atteignait à la fois le moulinage, les usines à garance, et la culture même de cette plante ainsi que d'autres productions agricoles. Le prix moyen tombait pour les hommes à 1 franc 50, et à 60 ou 75 centimes pour les femmes. On ne peut dire pourtant que la race ait souffert dans ces pénibles épreuves au point de s'affaiblir. Elle est restée vigoureuse, grâce à d'heureuses circonstances de tempérament, de vie, de climat, et à l'absence de ces vices qui ruinent les constitutions les plus fortes. Elle se nourrit pourtant, même dans des temps moins durs, surtout de légumes accommodés avec un peu d'huile. C'est seulement dans les agglomérations plus étendues que se montrent des exigences de nourriture inconnues autrefois. L'ouvrier rural ne s'y contente plus d'oignons, de fromage pétri, de noix, d'amandes, de fruits, ni de ces petits melons mangés avec de gros morceaux de pain qui continuent à figurer dans la nourriture de la ferme. Ce n'est que dans la classe des artisans et dans les petites villes qu'on trouve étendu dans de grandes proportions ce régime peu substantiel et peu varié. A l'Isle-de-Sorgue, où il n'y avait que deux bouchers il y a cinquante ans, l'on en compte quinze aujourd'hui. La consommation du café et des liqueurs, la recherche d'un certain luxe de mobilier, très relatif bien entendu, se sont beaucoup répandus dans ces classes qui ne sont rurales qu'à demi. On nous dit pourtant que là et ailleurs ces habitudes ont dû se restreindre sous l'influence de la crise agricole ; le goût de l'économie a reparu dans plus d'un ménage et persiste, même après que cette crise s'est adoucie.

Il n'y avait pas un petit ménage rural qui ne but du vin.

Ainsi que dans les autres département atteints par la maladie de la vigne, le pauvre a dû y renoncer, se mettre au régime de l'eau, qui n'est pas toujours très saine, ou se rejeter sur la boisson salubre faite avec le raisin sec. On use aussi d'une boisson dont j'ai vu faire usage également dans plusieurs usines et qui porte le nom de sirop de calabre, préparation concentrée de réglisse aromatisée.

Pour le logement, il faut faire une distinction, d'ailleurs fréquente dans le Midi, entre le paysan qui habite la campagne et celui qui élit domicile dans la ville ou le gros bourg. Le premier est sainement logé dans des maisons qui sont en progrès sensible depuis trente ou quarante années. Mais la situation est beaucoup moins bonne pour le paysan qui habite la ville ou le gros bourg d'où il se rend chaque jour à ses travaux. Il occupe des logements médiocrement salubres qu'il fait peu d'efforts pour assainir. Le prix des logements est à peu près entre 70 et 100 fr. Un certain nombre d'ouvriers ruraux possèdent des petites maisons, dont le mobilier est convenable, la literie surtout, moins rudimentaire, et où les matelas ont cessé de paraître un confortable qui n'appartient qu'aux bourgeois aisés.

Cette population rurale n'a guère cessé de s'accroître pendant toute une partie du siècle. D'après les témoignages que j'ai cités, vers 1808 elle comptait 205,832 habitants; elle en comptait 255,793 en 1876. La densité avait surtout augmenté et était restée supérieure à la moyenne de la France. Le chiffre de 1876 attestait déjà une baisse de 10,000 âmes sur celui de 1865. Le recensement de 1886 ne donne plus que 241,787 habitants. Le gain reste assez faible dans cette durée d'environ quatre-vingts ans. Les naissances ont diminué. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les enfants vivent plus qu'autrefois, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en meure beaucoup, loin de là. La mortalité des enfants est une des plus grandes, sinon la plus grande, qu'on signale en France; celle des enfants jusqu'à l'âge

de cinq ans est égale au cinquième de la mortalité totale ; sur 100 enfants, 30 n'atteignent pas cet âge de cinq ans ; cette mortalité exceptionnelle, qui a lieu surtout pendant les grandes chaleurs de l'été, aurait pour cause le mauvais régime des mères pendant cette saison, l'abus des fruits par exemple (1).

Les privations imposées par les récentes épreuves ont eu pour effet de développer l'émigration, non seulement vers les villes, mais à l'étranger. L'Afrique, l'Australie, la Plata ont reçu de nombreux émigrants du département, au point même de diminuer sensiblement la population de quelques villes. On peut citer Sainte-Cécile, Morières, Sorgues, etc. Quant à l'immigration, si considérable dans les départements voisins, elle existe à peine dans Vaucluse. J'ajouterai que, malgré les gênes endurées, il y a peu d'indigence et à peine de mendicité. Les bureaux de bienfaisance viennent en aide aux plus nécessiteux. Si elle n'est pas toujours bien répartie, l'assistance ne manque pas aux infirmes, aux malades, aux vieillards, et on peut signaler, pour la seule ville de l'Isle-de-Sorgue, où elle a peut-être, il est vrai, le plus de développement, un vaste hôpital, une Aumône pour les vieillards, un orphelinat pour les filles, un autre pour les garçons, un Mont-de-Piété datant de 1673, une Œuvre de la Miséricorde, l'Œuvre de Saint-François Régis, et, en outre, depuis 1872, un Refuge pour les anciens ouvriers des usines et filatures. Les ouvriers d'usines en profitent plus que les ouvriers ruraux, qui y sont pourtant admis en assez grand nombre.

On a tant abusé des espérances de progrès depuis un siècle que nous hésiterions à formuler des conclusions trop optimistes sur l'avenir des populations d'un départe-

(1) Sur cette mortalité des enfants dans le département de Vaucluse, voir le rapport du docteur Pamard à l'Académie de médecine, novembre 1890.

ment auquel il semblait naguère qu'on pût prédire des destinées moins précaires et moins troublées, car personne n'aurait pu prévoir la nature et les ravages des accidents dus à la nature qui ont compromis à plusieurs reprises le bien-être de ses habitants. Pourtant si, malgré ces obstacles et ces arrêts, on y constate un progrès relatif très réel, il est difficile de se refuser à croire qu'il n'ait beaucoup à attendre des applications de la science sous diverses formes, sciences agricoles proprement dites, hydraulique contribuant à l'utilisation et à la diffusion des eaux, reboisement où le besoin s'en est révélé, sans préjudice des autres moyens qui peuvent ouvrir la voie aux perfectionnements et qui compléteront les améliorations que l'accroissement des instruments de communication et des débouchés ont réalisées. Le mouvement vers l'association, qui se manifeste dans des départements voisins, commence aussi à s'y faire sentir, quoiqu'imparfait encore, dans ce pays qui le réclame à plus d'un titre et qui pourrait en tirer un si bon parti pour les progrès qui lui tiennent le plus à cœur. Parmi les moins contestables opérés depuis que l'ancien Comtat est devenu le département de Vaucluse, nous plaçons l'intelligence des habitants et leur courage à soutenir la lutte. Ces qualités qui se sont accrues sont encore ce qui donne les meilleures chances à l'avenir.

V

Quelques usages locaux dans Vaucluse

Les analogies offertes par les usages de la Provence avec ceux de l'ancien comtat Venaissin pourraient nous dispenser de rien dire de ceux qui concernent ces dernières populations. Nous signalerons pourtant quelques coutumes, les unes assez récemment disparues, les autres encore subsistantes et qui probablement disparaîtront aussi sous le

niveau commun des mœurs modernes. Si on ne trouve guère rien de digne de mention spéciale relativement aux fiançailles ou au culte des morts toujours pratiqué même par la partie de la population la plus indifférente en religion, il n'en est pas tout à fait de même de quelques autres coutumes, ou subsistantes, ou dont les vieillards ont pu garder le souvenir. Nous recueillons à l'Isle-de-Sorgue ces fastes d'un passé assez récent et qui se rapportent à un ensemble de coutumes existant dans le Comtat. La religion, les fêtes, la jovialité se mêlaient naguère dans les usages de certaines confréries, comme était à l'Isle celle de Notre-Dame de Sorgne, cette confrérie de pêcheurs comptant environ 150 membres. Elle nommait un *Roi de la Sorgue*, qui lui-même avait un héraut, un porte-enseigne, un maître de palais, etc. Il était armé d'un sceptre et portait une couronne. Ses attributions consistaient à surveiller la pêche, non-seulement à l'Isle, mais dans tous les pays arrosés par la Sorgue sur laquelle les l'Islois avaient un droit exclusif et absolu qu'on faisait remonter à la ville antique de Machao qui devait, selon certains érudits, devenir l'Isle-de-Sorgue (1).

Tels étaient, il y a peu de temps encore, les divertissements de la population rurale et urbaine. On n'en saurait contester le caractère ingénieux, malgré les farces un peu grossières qui pouvaient s'y mêler. Pour la population rurale en particulier, il y avait la *Confrérie des laboureurs* qui, au mois de mai, procédait à l'élection de son *Abbé* ou *Roi*. Une lourde charrette, attelée d'une trentaine de mules ou mulets, enguirlandés ou enrubannés, montés chacun par un laboureur, conduisait à l'église le roi de la dernière année dont les pouvoirs expiraient ce jour-là. La charrette disparaissant sous les branchages de peu-

(1) Voir une brochure intitulée : *Le Machao de Grégroire de Tours retrouvé* par J. de J. (Carpentras, 1882).

pliers et de buis, renfermait sous son berceau de verdure, un orchestre de musiciens. Sur le devant, était assis dans un fauteuil, à côté de l'*Abbé* ou *Prince de l'amour et de la jeunesse*, le *Roi des laboureurs*, couvert d'un manteau de soie bleue et la couronne de fer blanc sur la tête. Ce trône roulant était précédé par une cavalcade, dont le premier cavalier portait l'étendard de la confrérie. Une foule immense suivait le cortège, parcourait les rues de la ville, et se dirigeait hors des remparts, vers un endroit où s'élevait une croix, dite « Croix des masques ». Le Roi des laboureurs avait remis, après la messe, ses insignes au « *Prince d'amour* ». Durant le trajet chaque laboureur proposait une enchère pour obtenir la royauté, attribuée au dernier enchérisseur. Aussi chacun s'évertuait à retarder la marche, les uns s'attelant aux roues pour les retenir, les autres poussant la charrette, afin de la faire reculer ou avancer suivant le cas. Une fois le cortège arrivé à la croix, le « *Prince d'amour* » posait la couronne sur la tête et le manteau sur les épaules de celui qui avait le dernier offert la plus forte somme destinée à alimenter la caisse de la confrérie. Puis, la charrette partait au galop des trente mulets, et après avoir fait le tour des rues, conduisait tout ce monde à un grand repas de cérémonie.

Il existe aujourd'hui un débris curieux d'un ancien usage. Le mercredi des Cendres voit finir gaîment les joyeusetés du mardi-gras. Jusqu'à la Révolution on avait enterré le *carmentran* le matin, avant la grand'messe. Maintenant une grande partie de la population se rend à la montagne. On boit beaucoup ce jour-là; on étale des oripeaux, on jette sur les passants des poignées de farine. Est-ce pour parodier la cérémonie des Cendres ou pour indiquer la pâleur du carême?

Depuis un temps immémorial une cérémonie touchante a lieu le jour de Noël. Elle se continue de nos jours, avec de légères modifications. A la messe de minuit, lors de

l'offrande, on voit entrer, dans l'église, une *charrette* (c'est le nom donné aussi à la cérémonie elle-même). C'est une toute petite carriole faite de feuillage et de guirlandes, attelée de deux brebis blanches enrubannées, dedans, sur un coussin de velours rouge, se place un agneau blanc bien frisé, devant marchent un tambour, un fifre, un cymballier, battant l'un contre l'autre deux petits «timbalons» en fer, et ces trois virtuoses jouent des airs de circonstance, les vieux airs des noëls comtadins, derrière viennent les « bailes » ou prieurs de la confrérie de l'Enfant-Jésus. Le cortège traverse l'église, puis les « bailes » prenant l'agneau le portent à l'autel sur le coussin. Le prêtre officiant le bénit et l'accompagne en procession avec ses acolytes, les thuriféraires, les chantres, à la crêche dressée dans une chapelle latérale. Autrefois, la charrette était escortée par des couples de bergers habillés à la Wateau; mais, au commencement de ce siècle, on s'aperçut que le rôle de de bergères était rempli par des jeunes gens déguisés, le curé supprima cet accessoire. Le jour des rois la cérémonie se renouvelle, mais cette fois avec l'adjonction d'une grande étoile, portée au bout d'une longue perche et qui, la veille au soir, a fait le tour de la ville au son des instruments. Les musiciens donnent une sérénade à la porte des marguilliers et des prêtres. Les populations des campagnes trouvent encore quelque charme traditionnel à ces cérémonies. Mais est-il à croire que ces legs du passé, que ne soutient plus l'ensemble des traditions auxquelles ils se rapportaient, survivent beaucoup à tant d'autres usages que notre siècle a vus disparaître? Peut-être est-ce une raison pour qu'on nous pardonne les détails de ces descriptions, auxquelles nous n'accordons d'ailleurs qu'un caractère en quelque sorte épisodique dans ces études d'un caractère plus sévère. Ces détails servent à fixer la physionomie des populations dont nous nous occupons par des traits que l'avenir ne retrouvera plus. Nous assistons aux

derniers moments d'une époque de transition où déjà le passé s'est effacé au point de ne plus laisser qu'une figure incomplète et déjà confuse de ces légendes et de ces symboles que rien d'analogue ne remplace dans la vie des populations (1).

(1) Pour cette étude sur les populations du département de Vaucluse, nous n'oublierons pas les remerciments que nous devons à MM. le marquis de l'Espine, de Joannis, Courtet, de la Bastide, Barrès, Ravoux, et à d'autres personnes que nous ne pouvons toutes nommer avec lesquelles nous avons été mis en rapport.

Henri BAUDRILLART.

MALTHUS

ET

LA VÉRITABLE NOTION DE L'ASSISTANCE

Je demande à l'Académie la permission de l'entretenir pendant quelques instants de Malthus et de ses doctrines. Ce ne sera pas, je me hâte de l'en avertir, une répétition de ce qu'elle a récemment entendu.

On a, en effet, dans ces derniers temps, beaucoup parlé de Malthus, à propos de ce qu'on appelle, non sans exagération, la dépopulation de la France. On n'en a pas toujours parlé en parfaite connaissance de cause et l'on n'a donné de lui ni une idée bien exacte ni surtout une idée complète.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Peu de personnes ont ouvert le volumineux ouvrage qui porte pour titre : *Du principe de population*. Bien moins encore l'ont lu tout entier. Ce n'est pas, il est vrai, une lecture précisément attrayante. C'est un traité fort sérieux ou plutôt, comme il arrive aux Anglais, comme il est arrivé, soit dit sans irrévérence, à notre maître Adam Smith lui-même, une juxtaposition de traités ou de dissertations, assez mal proportionné, assez mal agencé et d'une digestion passablement laborieuse.

Il n'en est pas moins vrai que pour se permettre d'en parler sans s'exposer à commettre de lourdes bévues et à tomber dans de grossières injustices, il faut l'avoir lu tout

entier, et lu avec attention. Autrement on juge, comme ce personnage à qui deux lignes d'un homme suffisaient pour le condamner, sur une page, sur une phrase. On se contente comme Proudhon de connaître par ouï-dire la fameuse formule des deux progressions. Et ne tenant compte ni des explications ni des rectifications qui modifient ou précisent le sens de cette page ou de cette phrase, on se fait, selon sa fantaisie, un Malthus absolument de convention.

Je n'ai pas l'intention, ce serait manquer à ce que je viens de dire, de rectifier toutes ces erreurs et de restituer devant l'Académie, dans son ensemble, la véritable figure du célèbre écrivain. Je dirai seulement que c'est à tort qu'on lui a attribué le mérite ou le crime d'avoir, le premier, appelé l'attention sur l'inévitable rapport qui existe entre la population et les moyens d'existence. Adam Smith l'avait fait avant lui dans des termes assez peu différents. Mirabeau, le père, l'ami des hommes, s'en était préoccupé. Moheau avait écrit : *Des recherches sur la population.* Turgot, réfutant par avance les craintes excessives et forçant même la note en sens inverse, avait affirmé que la multiplication des subsistances est selon l'ordre de la nature bien plus rapide que la multiplication des hommes. Et Quesnay, disant avec sa concision et son originalité, en deux lignes, le dernier mot de la question, avait écrit cette phrase dont tous les termes sont à peser :

« La consommation ne peut excéder le produit. La mesure de la subsistance est celle de la population, mais l'économie dans les dépenses, le bon emploi des consommations faites par les hommes utilement laborieux, peuvent accroître presque indéfiniment la masse des capitaux. »

J'ajouterai, sans y insister, qu'il serait aisé de trouver dans Malthus lui-même plus d'un passage qui se rapproche singulièrement de celui-ci. J'étonnerais assurément bien des personnes en dehors de cette enceinte, en mettant sous leurs yeux des pages où l'auteur du *Principe de popula-*

tion parle de la nécessité de l'accroissement du nombre, signale les dangers de la limitation volontaire des familles et admet même qu'il puisse y avoir, dans certains cas, lieu à allouer des secours aux parents chargés d'un grand nombre d'enfants.

J'observerai enfin, c'est l'objet propre de cette communication, que l'on se trompe singulièrement quand on ne veut voir dans Malthus que l'homme du principe de population. Il y a un autre homme en lui et il y a autre chose dans son ouvrage que cette question de la population. J'oserai même dire que ce n'est pas elle qui, la première, lui a mis la plume à la main et que dans son dessein primitif elle était, malgré son importance, au second plan. L'accessoire, comme il arrive quelquefois, est devenu le principal par l'étendue des développements tout au moins ; mais c'était dans son esprit l'accessoire. Ce n'est pas la préoccupation du nombre, c'est la préoccupation de la misère qui a motivé les recherches et les réflexions du pasteur, de l'économiste et de l'historien.

« C'est méconnaître entièrement mes idées, a-t-il répété à maintes reprises, que de me considérer comme un ennemi de la population. Le vice et la misère sont les seuls maux que j'aie eus en vue de combattre. » — « Il faut désirer d'abord que les hommes soient heureux, dit-il presque dans les mêmes termes que notre aimable et vénérable devancier, Joseph Droz, et ensuite qu'ils soient nombreux. »

C'est donc le problème de la misère qui l'avait surtout attiré. C'est, comme plus tard le fondateur du prix Félix de Beaujour, les moyens de la prévenir ou d'y remédier qu'il s'était appliqué à rechercher. C'est comme un des éléments de cette recherche qu'il était arrivé à arrêter son attention sur le rapport de la population et des subsistances. Et ce sont, si l'on veut avoir de lui une idée exacte et complète, ses vues sur ce lamentable sujet de la misère et sur

l'assistance à donner à ceux qu'elle atteint, dont il importe de se rendre bien compte. Ce sont ses doctrines, en fait de bienfaisance ou de charité, qu'il est nécessaire de connaître et d'apprécier.

Sur ce terrain, je n'hésite pas à le dire, il ne mérite que des éloges. Qu'on le juge avec le cœur, qu'on le juge avec la raison, il est également irréprochable. Au premier abord, on peut être surpris de telle ou telle sentence qui paraît rigoureuse : si l'on y regarde de plus près on s'aperçoit que cette apparente rigueur n'est que justice et bonté et qu'elle est inspirée uniquement par le plus sincère amour de l'humanité, par un amour réfléchi que soutient et qu'éclaire le sentiment profond de la responsabilité morale.

C'est longtemps après Malthus que Bastiat a écrit son charmant opuscule sur *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Mais c'est longtemps avant lui qu'il a été sage de juger les actes comme les arbres par leurs fruits et de ne point s'arrêter, comme le fait malheureusement le grand nombre, aux premières conséquences et aux premières impressions. L'instinct de la pitié nous porte à tendre sans réflexion la main vers quiconque nous implore et à nous laisser aller à l'émotion que provoque naturellement la simple apparence de la souffrance. Une philanthropie qui se croit religieuse et qui est respectable lorsqu'elle est sincère, dit même à ce propos, en commentant le précepte de l'aumône : « C'est une semence précieuse qu'il faut répandre à pleines mains sans se préoccuper de la terre sur laquelle elle tombera. C'est à Dieu qu'on l'offre dans ses semblables, c'est lui qui tiendra compte de l'intention. »

Une philanthropie plus soucieuse de ses conséquences, plus efficace et par conséquent plus religieuse en même temps que plus humaine, professe au contraire que, par cela même qu'elle est précieuse et par cela aussi qu'elle n'est pas illimitée, cette semence de l'aumône ne doit pas être jetée au hasard, mais distribuée avec intelligence et de

façon à produire de bons effets et surtout à n'en pas produire de mauvais. C'est celle de Malthus, comme celle de saint Paul et de Franklin, avant lui ; de Charles Comte, de Dunoyer et de Bastiat, après lui. N'est-ce pas saint Paul, l'auteur de cette admirable page sur la charité, cette charité qui supporte tout, mais qui cependant n'agit pas au hasard : *perperam*, qui a prononcé avec l'autorité qui lui appartenait, cette sentence sévère : « Si un homme ne veut pas travailler, il n'est pas digne de manger ! » N'est-ce pas Franklin, le type de la sagesse et de la sagesse bienveillante, qui, en face de l'organisation factice de l'assistance en Angleterre, s'est demandé si la taxe destinée au soulagement des pauvres n'était pas en réalité une taxe pour le maintien de la pauvreté ?

« Je suis d'avis, a-t-il dit, de faire du bien aux pauvres ; mais je diffère sur les moyens. Je pense que la meilleure manière de leur faire du bien n'est pas de les mettre à l'aise dans la pauvreté, mais de les conduire hors de cet état. Dans ma jeunesse j'ai beaucoup voyagé et j'ai observé dans différents pays que plus il y a de secours publics organisés en faveur des pauvres, moins ils songent à se secourir eux-mêmes et plus ils tombent de mal en pis. Avec toutes nos obligations, nos pauvres sont-ils humbles, modestes, reconnaissants ? Employent-ils tous leurs efforts à s'entretenir eux-mêmes et à alléger nos épaules de ce fardeau ? Au contraire, j'affirme qu'il n'est point de pays dans le monde où les pauvres aient plus de nonchalance, de libertinage, d'ivrognerie, d'insolence. Le jour où vous avez passé cet acte, ajoute-t-il en parlant de la loi qui astreint chaque paroisse à entretenir ses pauvres, vous avez fait disparaître de devant leurs yeux le plus puissant des encouragements au travail, à l'économie, à la sobriété, en leur enseignant à se fier sur quelque autre appui que sur le soin d'amasser pendant la jeunesse et la santé les ressources contre la vieillesse et la maladie. En un mot vous avez

offert une prime d'encouragement à la paresse et vous ne devez pas vous étonner maintenant qu'elle ait porté ses fruits par l'accroissement de la pauvreté. »

Malthus n'a pas dit au fond autre chose. Il a constaté que les lois de la nature proclament, comme saint Paul, la nécessité du travail. Il a repris après Franklin le procès de la législation artificielle qui allait dans son pays à l'encontre des lois de la nature. Il a démontré avec Droz encore, qu'il y a une fausse charité, qui d'hommes fait des mendiants, et proclame que la vraie charité doit tendre à transformer les mendiants en hommes ou à empêcher les hommes de devenir des mendiants. Il a affirmé enfin qu'en rien l'homme ne doit agir sans réflexion et comme un être irresponsable et posant en principe que l'impulsion de la bienveillance, comme tous les sentiments humains, doit être réglée selon les résultats de l'expérience, il a formulé dans un chapitre intitulé : *De la direction à donner à notre charité,* les règles que conseille, en effet, l'expérience, d'accord, il n'a pas de peine à l'établir, avec les préceptes les plus élevés de la morale et de la religion. Qu'il me soit permis de rappeler par quelques citations textuelles ses enseignements véritablement admirables :

« Nous sommes des êtres doués de raison, dit-il ; nous ne pouvons manquer de reconnaître que c'est pour nous une obligation de considérer les suites de nos actions ; et si nous découvrons qu'en certains cas ces suites sont funestes pour nous ou pour d'autres, nous pouvons nous tenir pour assurés que cette manière d'obéir à nos passions ne convient pas à notre état ou, en d'autres termes, n'est pas conforme à la volonté de Dieu. »

Voilà le principe en vertu duquel il s'efforce de tout ramener à ce qu'il appelle la grande règle de l'utilité, c'est-à-dire du bien général. Et voici maintenant l'application en ce qui touche à l'exercice de la bienfaisance ou, comme il dit, de la charité :

« Si le degré du malheur apparent est la seule mesure de notre libéralité, elle ne s'exercera guère que sur des mendiants de profession, tandis que le mérite modeste et malheureux, luttant contre d'inévitables difficultés, mais aimant jusque dans la misère la propreté et s'attachant à conserver des formes décentes, sera négligé. Nous encouragerons la fainéantise et nous laisserons périr l'homme actif et laborieux. En un mot, nous irons directement contre les lois de la nature et nous diminuerons la somme du bonheur. »

Je le demande, n'est-ce pas là le langage de la raison même, et cette raison est-elle sèche et froide? N'est-elle pas, au contraire, éclairée et échauffée par le double sentiment du respect de soi-même et du respect de l'amour des autres? Que l'on médite, si l'on en doutait, les passages que voici :

« L'un des effets les plus utiles de la charité est celui qu'elle a sur l'homme même qui l'exerce. Il est plus doux de donner que de recevoir... La manière d'exercer la bienfaisance qui est la plus avantageuse aux pauvres est précisément celle qui est la plus propre à perfectionner celui qui donne. On peut dire de la charité comme de la pitié, qu'elle n'a rien de contraint, qu'elle se répand sur la terre comme une douce rosée. »

Ainsi parle cet homme dur, ce logicien impitoyable, devant qui, suivant l'opinion vulgaire, les hommes ne comptent pas, les produits seuls ont de la valeur et dont le nom est devenu pour beaucoup synonyme, non seulement d'insensibilité, mais de cruauté et d'immoralité. Mais continuons. Il insiste de nouveau, après Franklin, sur les abus de ces distributions mécaniques, que l'on décore à tort du nom de charité et auxquelles manque, dit-il, le caractère distinctif de la véritable bienfaisance. Et que leur reproche-t-il par dessus tout? C'est de « tendre à dépraver ceux de qui on exige » la taxe « comme ceux à qui elle est des-

tinée. » « Au lieu d'un soulagement réel, il n'en résulte qu'une aggravation et une multiplication de misère d'une part, et, de l'autre, au lieu des sensations délicieuses que produit l'exercice de la véritable bienfaisance, un mécontentement et une irritation permanente... Cette charité forcée ne laisse dans l'âme aucun doux souvenir, aucune impression capable de perfectionner le cœur. » Et il ajoute :

« Il en est bien autrement de cette charité volontaire et active qui connaît en détail ceux dont elle soulage les peines ; qui sent par quels étroits liens sont unis le riche et le pauvre et s'honore de cette alliance ; qui visite l'infortuné dans sa demeure et ne s'informe pas uniquement de ses besoins mais de ses habitudes et de ses dispositions morales. Une telle charité impose silence au mendiant effronté qui n'a pour recommandation que les haillons dont il affecte de se couvrir ; elle encourage au contraire, soutient, console, assiste avec libéralité celui qui souffre en silence de maux non mérités. »

Vient ensuite une admirable citation de Townsend qui, après avoir fait le tableau repoussant de ce qu'on voit autour de la table où se fait le payement de la paroisse, dit à son tour :

« On ne peut, au contraire, imaginer rien de plus noble et de plus touchant que la charité qui descend dans l'humble chaumière du pauvre, pour y encourager le travail et la vertu ; dont la main secourable nourrit celui qui a faim, distribue des vêtements aux malheureux qui en sont privés et adoucit le sort de la veuve et de l'orphelin.

« Rien de plus beau et de plus touchant, si ce n'est peut-être les douces larmes de la reconnaissance, les yeux brillants d'une joie pure, les mains levées au ciel, expression naïve des sentiments que font éprouver des bienfaits inattendus distribués avec discernement. On sera souvent témoin de ces scènes attendrissantes si on laisse les hommes

à eux-mêmes et s'ils jouissent pleinement du droit de disposer de ce qui leur appartient dans l'exercice de la bienfaisance. »

Malthus s'approprie, par l'éloge qu'il en fait, ce beau passage, et il continue :

« Il est, je crois, impossible d'être souvent acteur dans ces scènes sans croître journellement en vertu. Il n'y a point d'occasions où nos affections, en prenant l'essor, doivent contribuer plus efficacement à purifier le cœur et à inspirer des sentiments élevés. C'est là vraiment la seule espèce de charité de laquelle on peut dire qu'elle fait le bonheur de celui qui la pratique; et c'est aussi, en général, la seule qui fasse le bonheur de celui qui en est l'objet. Il est sûr au moins que l'on trouverait difficilement quelque autre manière de faire la charité qui, par la distribution de sommes très considérables, ne mette en danger de produire plus de mal que de bien. »

Que l'on écoute encore les lignes suivantes :

« Si, par la direction que nous donnons à nos secours publics ou privés, nous déclarons que l'homme qui ne veut pas travailler ne cessera pas d'être jugé digne de manger; que celui qui se marie sans aucun moyen de soutenir sa famille ne cessera pas de voir sa famille soutenue, il est clair que nous contrarions par une attaque régulière et systématique les vues bienfaisantes pour lesquelles les lois de la nature ont été établies. Il n'est pas possible de croire que ce soit dans ce but que l'auteur de ces lois a mis dans notre cœur les passions qui l'animent. »

Qu'y a-t-il donc à faire, selon Malthus, et quel est son programme de charité? Le voici :

« Dans le cours des événements de la vie humaine, lors même qu'ils se présentent sous l'aspect le plus favorable, on voit quelquefois de justes espérances déçues; on voit le travail, la prudence et la vertu, privés de la récompense qui leur est due et traînant à leur suite des calamités im-

prévues. Ce sont ceux qui souffrent ainsi, malgré les plus généreux efforts, ceux qui succombent sans l'avoir mérité, que l'on peut envisager comme les vrais objets de la charité. En soulageant leurs maux nous remplissons le plus saint devoir de la bienfaisance. Ce devoir consiste à adoucir les maux partiels qui naissent des lois générales. En donnant à notre charité cette heureuse direction, nous n'avons point à en craindre les suites. Des malheureux aussi dignes de pitié doivent être secourus par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, avec libéralité, de manière à suffire pleinement au besoin qui les presse, lors même que, pour le faire, nous serions forcés d'abandonner à leur sort ceux qui l'ont bien mérité et qui sont indignes de toute espèce d'estime. »

Voilà, certes, une distinction bien faite. Voilà aussi le devoir nettement et *pleinement* établi à l'égard de ceux qui sont réellement dignes d'assistance et à qui l'assistance ne peut nuire. Est-ce à dire que pour ceux qui n'en sont point dignes, qui ont en quelque sorte appelé eux-mêmes, sur leur tête les maux qui les accablent, il n'y ait, selon Malthus, rien à faire, et qu'il suffise sans autre sentiment que le mépris et le dégoût qui trop souvent leur paraît dû, de les abandonner à leur sort comme un déchet humain, sorte de secrétion malsaine du corps social qu'on est malheureusement réduit à éliminer. Le dernier membre de phrase que je viens de citer indique déjà que Malthus ne va point jusque-là. Il s'en explique plus clairement dans le paragraphe suivant :

« Après avoir satisfait à ce premier devoir de bienfaisance, continue-t-il, il peut être permis d'accorder un regard compatissant à l'homme paresseux et imprévoyant. Mais alors même, le bien de l'humanité exige que nos secours soient distribués avec épargne. Nous pouvons prendre sur nous d'adoucir avec prudence le châtiment que la nature inflige à ceux qui ont violé ses lois ; mais

nous devons nous garder de faire en sorte que le châtiment soit entièrement méconnu : c'est avec justice que celui qui le subit se trouve descendu au dernier rang dans l'ordre social. Si nous prétendons l'en faire sortir et le maintenir dans une situation plus élevée, nous manquons le but de la bienfaisance et nous commettons une injustice envers ceux qui sont au-dessus de lui. Il faut qu'il n'ait en aucun cas, dans la distribution des choses de la vie, une part égale à celle du simple ouvrier. »

Comment ne pas être frappé de la justesse et de la profondeur de ces remarques ! Elles ne peuvent surprendre que ceux qui n'ont jamais essayé d'aller au delà de la surface de cet océan de misère réelle ou apparente qui couvre encore une si grande partie de nos sociétés ; de ces eaux d'amertume, pour parler encore comme Malthus, que l'on ne peut abaisser qu'en en tarissant les sources et non, comme on s'obstine trop souvent à le faire, en les comprimant sur un point pour les faire refluer sur un autre. Les personnes qui ont quelque peu sondé les abîmes de la mendicité parisienne, — j'en dirai quelque chose tout à l'heure, — affirment qu'il faut qu'un mendiant de profession soit bien maladroit s'il ne se fait des journées doubles ou triples de celles d'un ouvrier. J'ai eu, par des faits récents, la preuve que ce n'est point là une assertion de fantaisie, et que tels et tels, sans même déployer toujours beaucoup d'adresse, se font, en effet, un traitement égal à celui d'un membre du Parlement ou d'un directeur de ministère.

Franchement, quand on voit de telles conséquences de la facilité aveugle avec laquelle, pour s'éviter la peine de chercher le besoin qui se cache ou de discuter la valeur des sollicitations qui se produisent *au grand jour*, on laisse tomber au hasard des oboles dont l'ensemble forme un budget immense ; quand on se dit qu'il suffit à certains exploiteurs de la pitié animale ou de la faiblesse des passants d'être paresseux et malpropres pour vivre dans l'abon-

dance, on est tenté d'admirer la naïveté des braves gens qui, pour gagner moitié moins, accomplissent tous les jours de durs travaux et se résignent à manger leur pain, suivant le vieux précepte, à la sueur de leur front.

Malthus est donc, comme on le voit, suffisamment indulgent et accessible à la pitié, même envers ceux qui n'y ont d'autres titres qu'un malheur mérité. Ce n'est pas tout :

« Ces raisonnements, dit-il, ne s'appliquent pas au cas d'une urgente détresse produite par quelque accident que n'a point occasionné l'indolence ou l'imprudence de celui qui en est la victime. Si un homme se casse la jambe ou le bras, notre devoir est de le secourir et non de nous informer de son mérite. »

C'est le mot de l'enfant au Magister dans *La Fontaine :*

Eh, mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue !

« Cela est parfaitement d'accord avec la règle de l'utilité. En donnant ainsi sans choix un généreux secours, il est peu à craindre que nous excitions les hommes à se casser les bras et les jambes pour en profiter. »

A se casser les bras et les jambes à eux-mêmes ? Non, en effet. A les casser à d'autres, à estropier des enfants pour en faire montre, ou à simuler la perte d'un avant-bras que l'on s'exerce à dissimuler habilement dans la manche, c'est différent, malheureusement. Et c'est pourquoi, même en présence de bien des cas, qui semblent ne commander que la pitié et l'assistance, il est encore bon d'avoir quelque méfiance, et, comme dit la langue populaire, d'ouvrir l'œil.

Quoi qu'il en soit et sous cette réserve, on ne peut qu'approuver encore les conseils de Malthus. Voici, d'ailleurs, en quels termes il conclut :

« Toutefois, *en aucun cas, nous ne devons perdre l'occasion de faire du bien*, d'après la supposition que nous trou-

verons quelque autre objet plus digne de nos bienfaits. Dans tous les cas douteux, on peut établir que notre devoir est de céder à l'instinct de la bienveillance. Mais lorsque nous pouvons remplir l'obligation que la raison nous impose, de peser avec soin les suites de nos actions, si notre expérience et celle d'autrui nous ont fait voir qu'il y a une manière d'exercer la bienfaisance qui est préjudiciable et une autre qui produit les meilleurs effets, nous sommes certainement tenus, en qualité d'agents moraux, de réprimer nos penchants lorsqu'ils prennent la première de ces directions et de leur donner cours dans l'autre, afin d'acquérir l'habitude de pratiquer ce que nous savons être utile et avantageux aux autres et à nous-mêmes. »

Telle est donc, dans ses traits essentiels la doctrine de Malthus sur la charité. Je le répète, c'est la seule qu'avoue à la fois et la science économique et la morale; c'est la seule qui mérite ce beau nom de charité qui veut dire amour parce que c'est la seule dans laquelle l'amour vrai, l'amour raisonnable et efficace du prochain trouve sa place; la seule en même temps qui mérite le nom de bienfaisance, parce que c'est la seule qui aboutisse à faire du bien et qui empêche de faire du mal. Les bienfaits mal placés, disaient déjà les anciens, sont des méfaits: *Bene facta, male locata, male facta sunt.* Et qu'est-ce au fond, si ce n'est l'observation, autant qu'elle peut se réaliser ici-bas, de la loi suprême du mérite et du démérite; une imitation insuffisante de cette séparation des brebis et des boucs qui doit, suivant l'Évangile, moins imparfaitement s'effectuer dans les sphères célestes; et, pour ne pas sortir de l'Académie, cette distinction, si difficile mais si nécessaire, entre le vrai pauvre et le faux pauvre, qu'elle a sanctionnée de son approbation en récompensant le Mémoire de M. Mamoz sur l'assistance par le travail et sur laquelle celui de nos confrères qui a été l'organe de la commission a si justement insisté.

J'ai terminé le résumé que je m'étais proposé de faire

des idées de Malthus sur la charité et l'assistance ; et sans joindre aux citations que je lui ai empruntées d'autres citations qu'il m'eût été facile de multiplier, j'ai suffisamment montré peut-être que ses doctrines sont celles de la plupart des économistes. Je pourrai dire aussi des administrateurs sérieux et invoquer notamment un rapport que j'ai commenté jadis il y a trente-cinq ans, de M. l'Inspecteur général de Watteville. On lisait, entre autre, dans ce rapport, « que depuis soixante ans on n'avait jamais vu un seul indigent retiré de la misère par l'assistance publique et qu'elle constituait souvent au contraire le paupérisme à titre héréditaire. » Mais je ne veux pas prolonger ce qui pourrait paraître une discussion théorique et je m'arrête, à moins que pour bien montrer par des faits combien est vraie cette dernière et triste constatation et quels abus engendrent fatalement les secours donnés sans discernement, la bienveillance de mes confrères ne m'encourage à mettre sous leurs yeux quelques exemples pris parmi ceux dont je puis garantir l'authenticité. Les faits en disent plus que les paroles et les faits en cette matière sont, hélas ! aussi éloquents qu'abondants.

Un jour — c'était à Versailles — un brave prêtre, l'abbé Girard, voit venir chez lui une femme qui lui fait du triste état de sa famille une peinture tellement émouvante que, de sa pauvre bourse, il n'hésite pas à tirer une pièce de vingt francs. Encore est-il désolé de ne pouvoir donner davantage, et le soir, en rentrant chez lui, il veut aller porter au moins à ces pauvres gens quelques paroles de consolation. Il avait demandé l'adresse et, par extraordinaire, on ne lui en avait pas donné une fausse. En approchant, il est tout surpris d'entendre son nom. « Tourne, Girard ! disait-on. Tourne, mon bon Girard ! » Il entre. On était assis autour d'une table bien servie et, devant le feu, achevait de se dorer un superbe dindon auquel on avait eu, par reconnaissance évidemment, l'attention de donner son nom.

Dans une autre région, à l'extrémité de Paris, un jeune homme, attaché alors comme secrétaire au célèbre pasteur Coquerel, était allé plusieurs fois porter des secours dans une honnête famille, dont le logement, garni de petits lits d'enfants bien tenus, respirait l'ordre et inspirait la confiance. Il y retourne un jour de Noël ; la chambre était vide et cependant il lui semblait entendre un bruit de voix.

A force de chercher, il trouve dans la muraille une porte habilement dissimulée. Il la pousse. Une quinzaine d'individus, bien mangeant et bien buvant, étaient réunis, et l'un d'eux, l'honnête père de famille, à ce moment même levait son verre : « A la santé de cet imbécile de X... ! X..., c'était lui ; inutile de dire s'il remercia.

On serait presque tenté, si l'on ne réfléchissait aux conséquences, de rire de ces mésaventures, aussi bien que de beaucoup d'autres artifices de la mendicité courante, qui, en effet, ont leur côté plaisant en même temps que leur côté douloureux.

Qu'un homme apporte tous les matins à une barrière fréquentée un tableau qui représente un pauvre paralytique avec une inscription touchante et que le soir il le remporte comme il l'a apporté, sur son dos, après avoir passé la journée étendu à côté ; qu'un autre, à quelques pas de là, reçoive, sans avoir l'air de les voir, les sous des passants et qu'à la nuit il retourne comme il est venu, par le chemin de fer, auquel il est abonné, dîner confortablement en lisant son journal dans un des bons restaurants du quartier de la Madeleine: ce ne sont là après tout que des peccadilles et l'on a plus envie de hausser les épaules, en se moquant de la bêtise des dupes, que de se laisser aller à une grande colère. Mais lorsque la mendicité prend la forme d'une escroquerie caractérisée et que pour arriver à ses fins elle a recours à ces honteuses exploitations de l'enfance dont je parlais tout à l'heure, ou ne craint pas de se

jouer des sentiments les plus respectables et les plus sacrés, elle atteste chez ceux qui s'y livrent un abaissement du sens moral, une dépravation qui est à la fois une honte pour la société qui la tolère et un danger pour sa sécurité.

On connaît assez les premiers de ces abus. Voici quelques spécimens des autres.

Un jour, c'est une vieille femme qui vient en s'arrachant les cheveux demander quoi? De l'argent? Des vêtements? Non. Un simple drap, un vieux drap pour ensevelir sa fille qui vient de mourir en lui laissant deux petits enfants en bas-âge. Comment résister à une telle douleur; et comment, avec le drap que l'on demande, ne pas donner l'argent que l'on ne demande pas. La plupart s'y laissent prendre et la récolte est bonne. Si cependant par défiance ou par désir de mieux faire en allant soi-même porter la consolation dans la pauvre demeure, on se rend à l'adresse indiquée, l'adresse est fausse et, l'on en est pour sa peine. Un autre jour, ce n'est pas le vol au linceul, mais c'est le vol à l'enterrement; une variante. Un pasteur — prêtres et pasteurs sont le point de mire naturel des escrocs qui jouent de la corde sensible — voit rentrer chez lui un homme à la figure toute bouleversée. Il vient de perdre sa femme, le malheureux, et Dieu sait avec quelles larmes il la pleure! Pour la soigner, il a tout sacrifié; il ne lui reste plus rien, pas même un vêtement convenable pour la conduire à sa dernière demeure. Est-ce que M. le pasteur sera assez bon tout de même pour venir faire le service?

Il y tient tant à ce service!

Naturellement, le pasteur répond que c'est son devoir, et, pour le remplir, demande l'heure et le lieu de la cérémonie. Le lendemain, il arrive exactement, en robe, dans une voiture qu'il a prise à ses frais. Il se trouve en face d'un superbe terrain vague et il n'a qu'à retourner chez lui en regrettant sa course, son temps perdu et les pièces de monnaie que discrètement il avait glissé dans la main du

pauvre homme et que celui-ci est allé boire en se demandant auprès de qui il pourrait bien recommencer.

Je le répète, si je cite ces faits c'est uniquement à titre d'illustration, ou, comme on dit aujourd'hui, de documents humains. J'en pourrais produire un très grand nombre sans sortir de ce qui est à ma connaissance personnelle. Un dernier seulement, parce que son invraisemblance même lui donne une signification particulière.

Habitant la campagne et y employant quelques ouvriers, j'avais vu venir à moi un jour un homme qui m'avait été aussitôt signalé par eux comme n'ayant pas de chance. « Il cherche toujours du travail, m'avaient-ils dit, ce pauvre Piton, et il ne peut jamais en trouver. Vous n'avez qu'à lui en offrir, M. Passy, et vous verrez. » Je vis en effet qu'en lui en offrant je lui sauvais la vie et qu'il reviendrait le lendemain. Le manège se répéta plusieurs fois, et le lendemain ne venant jamais, je finis, un matin qu'il était plus pressant, par lui offrir, pour le jour même, à titre d'essai, ne l'ayant jamais vu à l'œuvre, un prix moyen. Il ne se mit pas même à l'essai. Une huitaine plus tard, j'apprenais qu'on l'avait trouvé mort de faim. Et comme je rappelais qu'il n'avait tenu qu'à lui de venir gagner de quoi manger, même en ne faisant pas grand'chose : « Il l'a dit, me répondit-on ; mais il avait tellement perdu l'habitude des outils qu'il n'avait même plus le courage de les regarder ! »

Et pourquoi ? Parce que à côté de lui il avait eu une sœur, malade ou infirme, à laquelle on s'était intéressé et qui avait partagé avec lui le pain blanc, la viande ou les douceurs qu'elle recevait. Il avait pris l'habitude de vivre ainsi et, le jour où cette commode ressource lui avait manqué, il s'était trouvé incapable d'autre chose que de se laisser mourir.

C'est le dernier terme de la pente, et tous ne glissent pas jusqu'à ce terme. Mais la pente est fatale, et bien peu, une

fois qu'ils y sont engagés, ont la force de la remonter. Toute assistance, quelle qu'elle soit, qui, par sa régularité ou son uniformité, supprime plus ou moins chez l'homme la crainte et la préoccupation de l'avenir, affaiblit du même coup son énergie et émousse en lui le sentiment de sa dignité : « Il est, dit Malthus, auquel je reviens en terminant, tout à fait important pour le pauvre, c'est-à-dire dans son intérêt à lui, que personne ne puisse envisager la charité comme un fonds sur lequel on a le droit de compter. Il faut que les secours étrangers ne soient qu'un objet d'espérance fondée sur la bonne conduite. Le malheur et la misère se proportionnent toujours à la quantité d'aumônes distribuées sans choix. » Eux aussi croissent en raison des subsistances ; et voilà, on le voit, comment Malthus a été amené de l'édude de la misère à celle de la population.

L'observation est profondément vraie. Elle l'est à tel point, il est douloureux de le dire, que les institutions même les plus irréprochables en apparence, celles qui ne pourvoient qu'à des besoins avérés et à des nécessités pressantes, par cela seul, qu'au lieu d'être à l'état de secours intermittents et incertains, elles deviennent des institutions permanentes, risquent de devenir du même coup, pour une partie de ceux qui y ont recours, une excitation à la paresse, à l'imprévoyance et à l'abandon de soi-même. La bouchée de pain que l'on fait manger devant soi à celui qui a faim, l'asile que l'on ouvre pour la nuit à celui qui n'a point de gîte, sont incontestablement des secours qui répondent à des besoins réels et urgents. Peut-être vont-ils sauver de la mort par le froid ou par l'inanition un malheureux arrivé par sa faute ou sans sa faute à la plus extrême détresse. Peut-être demain ce noyé, auquel on aura tendu la perche, reprendra-t-il pied sur le rivage et achèvera-t-il de se sauver lui-même ! Ce sera dans ce

cas un bien inappréciable. Mais qui sait si en même temps ce refuge toujours ouvert ne va pas être pour d'autres une tentation de se laisser aller à cet affaissement par lequel on descend de jour en jour plus bas ! On a eu recours, dans un cas exceptionnel, à contre-cœur et en rougissant, à l'hospitalité de nuit, à la soupe de la caserne, à la distribution que font de leurs restes certains restaurants. On y revient avec moins de honte dans un cas moins impérieux, puis dans un moins grave encore et l'on finit par s'y faire et trouver tout simple d'aller, comme l'animal, recevoir la pitance qui est offerte et dormir dans l'étable qui est ouverte !

Terrible problème en vérité, que cet éternel et insondable problème de la misère et qui a fait dire bien des fois que si le mal est facile à faire, rien n'est plus difficile à faire que le bien. Et pourtant il faut le faire.

Dieu me garde d'avoir prétendu, en soumettant ces quelques pages à l'Académie, donner la solution de ce problème. Je sais trop combien elle est, à la fois, délicate et complexe. Je crois pouvoir dire seulement qu'à cause de cette complexité même, il n'y a point de remède unique et de solution simple. Je crois pouvoir dire aussi qu'il n'y a en dehors de la liberté et de la responsabilité rien de sûr et de réellement salutaire. La bienfaisance ou la charité, comme on voudra l'appeler, n'est pas une institution et un mécanisme ; c'est une vertu qui suppose l'action personnelle de l'homme et met en jeu ce qu'il y a en lui de plus intime et de plus élevé en même temps. C'est l'exercice spontané et réfléchi d'une volonté intelligente appliquée à chercher le bien et à combattre le mal. On la tue, ou ce qui est pis, on la pervertit quand, sous prétexte de la régulariser et de la généraliser, on l'emprisonne dans des cadres, on la détermine par des formules et on la décrète comme une mesure de salubrité publique par des lois à

l'appui desquelles on fait intervenir la force. On peut constituer ainsi un corps qui, à première vue, semble imposant ; il n'y manque qu'une chose : l'âme sans laquelle il ne peut vivre, et là où la vie n'est plus, la corruption est inévitable.

Frédéric PASSY.

L'ÉDUCATION POLITIQUE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER[1]

IV

Que l'éducation politique nous ayant toujours manqué, chacun de nos gouvernements successifs, depuis 1815, n'a pu se soutenir qu'à l'aide de la candidature officielle, avouée ou subreptice. — Quelles conséquences s'en sont suivies.

La plupart des peuples étrangers n'ont pas seulement sur nous l'avantage de posséder les instruments de l'éducation politique, nécessaires à la pratique de la liberté ; ils ont encore celui de n'avoir élargi que, par degrés, leurs lois électorales, de manière que, chez eux, la chose publique ne peut pas, comme chez nous, tomber tout à coup aux mains d'une majorité, n'ayant ni aptitude, ni intérêt à la bien gérer.

Nul doute, pour celui qui ne cède pas à un parti-pris ou à une étude imparfaite de la question, que le suffrage universel, c'est-à-dire l'avènement effectif de la démocratie, ne représente une de ces étapes de l'humanité en marche, dues moins à nos volontés mobiles et contingentes qu'à l'action générale d'une force supérieure, inéluctable. Il est juste que la souffrance et l'ignorance elle-même, lot fatal du plus grand nombre ici-bas, ne soient pas exclues des sollicitudes et des responsabilités publiques ; il est juste

(1) V. nouvelle série, t. XXXIV, p. 557 et 770.

que les humbles et les faibles puissent faire entendre leurs voix, dans les assemblées politiques comme dans les conseils administratifs, et qu'ils y exercent leur influence. Mais autant il convient de ne pas refuser à la classe encore assujettie au travail manuel, malaisée et inculte, une participation aux affaires de l'État, du département, de la commune, autant il serait préjudiciable à ses propres intérêts et aux intérêts de la nation entière que cette classe, grâce à sa supériorité numérique, parvînt à s'arroger à elle seule la souveraineté et à en écarter ceux qui ont su s'élever déjà à l'instruction et à l'indépendance. Le pays où prévaudrait un désordre aussi incompatible avec toutes les exigences de la civilisation, ne tarderait pas à encourir la déchéance et la ruine. Tel est le sort qui nous est réservé, si, d'un côté, nous persistons à ne pas pourvoir à l'éducation politique, et si, de l'autre, notre législation n'apporte pas certains tempéraments à la prédominance du *nombre*. La Suisse, l'Allemagne, les États-Unis qui se trouvent dotés, comme nous, du suffrage universel, sont menacés du même sort, mais dans une proportion moindre. Fédératifs et en possession de la décentralisation administrative, ces trois états, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, sont mieux préparés que nous ne le sommes nous-mêmes, à l'exercice du vote et à la pratique des institutions libres ; la classe aisée, chez eux, se consacrant beaucoup plus que la nôtre à la manutention quotidienne des affaires, y est beaucoup plus en mesure de lutter contre la supériorité numérique de l'autre classe.

*
* *

Lorsqu'on observe, au sein des principales contrées de l'Europe, quelle est la direction actuelle des esprits par rapport à la législation électorale, on est frappé de ce fait que partout il existe une tendance ou plutôt une poussée vers le suffrage universel. Mais partout aussi les législa-

teurs, les gouvernants et les gouvernés eux-mêmes semblent avoir reconnu que cette émancipation politique du grand nombre ne peut, selon les lois de la nature, que s'accomplir peu à peu, *nihil fit per saltum*, et qu'elle doit être accompagnée de garanties propres à sauvegarder les intérêts primordiaux de la société et de l'état.

En Angleterre, sur une population de trente six millions d'âmes, six millions environ de citoyens concourent aujourd'hui aux élections; y demeurent étrangers, ceux-là seuls à peu près qui n'ont pas un domicile réel ou qui ne payent pas d'impôt. Mais ce n'est que lentement et progressivement que nos voisins d'Outre-Manche sont parvenus à cette large diffusion du droit de vote. Leur première réforme électorale qui date de 1832, détruisit, avec les bourgs-pourris, la suprématie exclusive de la noblesse. En 1867, douze cent mille nouveaux électeurs furent appelés à la vie publique, principalement dans les villes. En 1882, deux millions sept cent mille contribuables, cette fois empruntés en grande partie aux campagnes, y accédèrent à leur tour. En même temps, l'État restait préservé de toute perturbation sérieuse par le maintien des prérogatives de la Couronne et de celles de la Chambre haute, par la gratuité du mandat législatif et, dans un autre ordre d'idées, par un grand développement donné à l'instruction publique.

En Allemagne, les constitutions de 1867 et de 1771, dans le but surtout d'accréditer, auprès des masses, l'unité de la Confédération d'abord, puis de l'Empire, ont établi le suffrage universel pour la formation de l'assemblée nationale, *(Reichstag)*; mais elles n'ont ouvert ce nouvel électorat qu'à partir de l'âge de 25 ans et elles ont limité les pouvoirs du vote populaire par ceux des divers souverains et de leur représentant, le conseil fédéral *(Bundesrath)*. En outre, les lois et statuts électoraux des états confédérés, des provinces, des villes et des communes rurales, ont continué à reposer sur les principes 1° de la sélection ; 2° de la propor-

tionnalité entre la part de vote exercé et la part d'impôt payé. Ce double principe est réalisé au moyen soit de l'élection à deux ou plusieurs degrés, soit de la séparation des électeurs en trois collèges, qui nomment respectivement le même nombre de mandataires, quel que soit celui des mandants : collège des plus imposés, des moins imposés et de la catégorie intermédiaire, ou bien collège des villes, des communes rurales et de la grande propriété.

Comme en Allemagne, la législation électorale, en Autriche-Hongrie, varie selon les états ou les nationalités, et selon qu'il s'agit des assemblées politiques ou des assemblées administratives. Dans l'une comme dans l'autre des deux parties de la monarchie des Habsbourgs, on paraît jusqu'à présent assez peu désirer l'établissement du suffrage universel proprement dit. Cette réserve a pour cause sans doute l'extension considérable que le droit de vote a déjà reçue. Comme en Allemagne aussi et afin que l'influence des intérêts dans l'État l'emporte sur celle du nombre, les électeurs sont divisés en plusieurs collèges, ne jouissant, chacun que d'une certaine quantité de votes : collège de la grande propriété, collège des villes, collège des chambres de commerce et d'industrie, collège des communes rurales. Nous avons déjà indiqué qu'il est question d'adjoindre à ces divers collèges celui des chambres ouvrières, qui procurerait aux salariés une représentation spéciale. Les membres des académies, les professeurs, les instituteurs, les personnes munies de diplômes scientifiques ou professionnels, les secrétaires communaux, les ecclésiastiques, sont électeurs de droit.

En Italie et en Belgique, le parti radical réclame instamment le suffrage universel. Dans le premier de ces royaumes, le législateur semble avoir, pour le moment du moins, satisfait la majorité de la population, en se bornant, entre autres dispositions, à rendre le droit de vote plus accessible. Aux termes de la loi du 22 janvier 1882, les citoyens majeurs de

la péninsule se trouvent dispensés de l'obligation du cens, pourvu qu'ils soient en mesure de justifier, à un titre quelconque, d'une certaine instruction ou d'une certaine expérience des affaires (1). Peu après, une autre de leurs lois, celle du 13 mai de la même année qui a édicté le scrutin de liste, a, en même temps, inauguré au delà des Alpes la représentation des minorités. En vertu d'un des articles de cette loi, l'électeur ne peut inscrire que quatre noms sur son bulletin de vote, dans tous les collèges appelés à choisir cinq députés. Le nombre de ces collèges est de trente-cinq (2). En Belgique, la réforme n'a porté jusqu'à présent que sur l'électorat communal et l'électorat provincial, et elle a consisté à admettre à ces deux électorats, sans aucune condition de cens, tous les capacitaires (loi du 24 août 1883) (3).

(1) La loi de 1882 reconnaît pour électeur tout citoyen de vingt et un ans, qui paye un impôt de 19 fr. 20. Sont également électeurs tous les citoyens qui ont satisfait aux examens prescrits par les règlements des écoles élémentaires, les décorés et diplômés, les membres des académies, professeurs et instituteurs, les industriels et commerçants de certaines catégories, les employés en activité ou en retraite, les soldats que leur instruction a fait exempter de l'école du régiment, après deux ans de service, etc.

Le nombre des électeurs politiques était, l'an dernier, en Italie, de 2,480,892, sur une population de 30,000,000 environ d'habitants.

(2) Le nombre des collèges électoraux, en Italie, est de cent trente-cinq, répartis dans les soixante-neuf provinces du royaume.

(3) Il est à croire que la Belgique ne tardera pas à modifier, au profit de la démocratie, sa législation électorale, en ce qui touche aussi bien ses assemblées politiques que ses conseils administratifs. Le 27 novembre dernier, la Chambre des représentants, à l'unanimité des 118 membres présents (sur 138) a voté la prise en considération d'une proposition tendant à reviser l'article 47 de la constitution, relatif au cens électoral législatif et des articles 53 et 56 qui déterminent le cens d'éligibilité sénatoriale. La proposition a été renvoyée aux sections pour examen et

Quoique l'Espagne ne paraisse guère être plus apte à pratiquer le suffrage universel que nous ne l'étions nous-mêmes en 1848, la loi du 26 juin 1890 vient d'y introduire ce mode de votation. Mais il faut reconnaître que la loi nouvellement votée est plus prévoyante et plus sage que la nôtre sur la même matière. Elle ne concède l'électorat qu'aux majeurs de vingt-cinq ans, domiciliés depuis deux ans au moins dans la même commune, et elle consacre, outre le scrutin de liste, la double représentation des intérêts et des minorités. Pour assurer la représentation des intérêts, elle crée deux catégories distinctes de députés : ceux qui seront élus par le *nombre* lui-même, c'est-à-dire par les districts ou circonscriptions territoriales, et ceux qui serviront d'organes aux *intérêts*, et seront nommés par les universités, par les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, par les sociétés économiques et autres, dûment reconnues. Dans les districts comme dans les collèges spéciaux, la représentation des minorités se réalisera au moyen du vote limité (1).

Il importe ici de constater que les pays, même les plus

rapport. D'après la constitution, la révision de l'article 47 ne pourra avoir lieu qu'à la condition d'être votée par une majorité des deux tiers, tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat.

(1) Lorsque le nombre des députés à élire dans la circonscription sera de deux au moins et de quatre au plus, l'électeur ne pourra porter sur son bulletin qu'un, deux ou trois noms, en sorte que le choix d'un candidat soit réservé à la minorité. Si la circonscription est appelée à nommer de cinq à huit députés, les bulletins devront contenir un nombre de noms inférieur de deux à celui des candidats à élire. Enfin, au-dessus de huit députés, l'électeur devra laisser trois noms en blanc.

Les collèges spéciaux éliront un député par 5,000 électeurs. Plusieurs universités, chambres ou sociétés pourront s'associer pour former un groupe de 5,000 électeurs. La représentation des minorités, dans les collèges spéciaux, s'accomplit d'après les mêmes règles que dans les districts.

exercés au vote universel et les plus décentralisés, commencent à redouter et à combattre la prédominance du nombre. Aux États-Unis, ce mouvement d'opinion a déjà eu pour effet de déterminer, dans plusieurs états et dans beaucoup de villes, des révisions partielles de constitutions et de statuts locaux, qui ont restreint les pouvoirs des assemblées, augmenté le droit de *veto* aux mains des gouverneurs et des maires, et sur certains points, institué la représentation des minorités. Les mêmes alarmes se manifestent en Suisse. L'usage du *Referendum* y atténue, tant dans l'ensemble de la Confédération que dans les cantons et les communes, les dangers inhérents à la toute puissance des assemblées. Cependant, le principe de la représentation des minorités y gagne chaque jour du terrain, et il y est déjà appliqué à divers scrutins administratifs.

*
* *

Nous seuls, nous ne nous préoccupons aucunement d'approprier les électeurs à l'exercice de leurs droits, pas plus que de prémunir l'ordre de choses établi contre la supériorité numérique des ignorants et des inconscients.

Comment expliquer cette incurie, qui surprend tous les observateurs étrangers ?

On va se convaincre qu'elle doit être principalement imputée à l'emploi à peu près ininterrompu, depuis 1815, de notre procédé de gouvernement et d'administration connu sous le nom de *candidature officielle*.

La candidature officielle ou, en d'autres termes, l'ingérence de l'exécutif dans les compétitions électorales, est à la fois un produit de nos traditions et de nos mœurs, un corollaire de notre organisation de l'an VIII, enfin un palliatif à quelques-uns des maux qui dérivent de cette organisation, mais un palliatif singulièrement illusoire et dangéreux.

Si l'on veut bien se remémorer les événements et le cou-

rant d'idées qui présidèrent, en 1814, à l'élaboration de la charte constitutionnelle, on ne s'étonnera pas que le roi Louis XVIII et ses conseillers aient maintenu à l'exécutif tous les moyens d'action dont l'empereur et ses délégués avaient disposé précédemment. Nous nous débattions contre nos envahisseurs ; nous étions sous le coup de perplexités et de périls extrêmes ; personne pour ainsi dire ne se demanda si les moyens d'action mis au service du nouveau gouvernement par la législation de l'an VIII, seraient compatibles avec la pratique sincère des institutions représentatives.

Avant la Révolution, pendant la plus grande partie de la Révolution elle-même, et ensuite sous l'Empire, nous n'avions conçu l'exécutif qu'investi d'une sorte d'omnipotence. L'individu et l'initiative individuelle, leurs droits, leurs facultés, leur orbite naturel et nécessaire, ne fixaient pas l'attention. Rappelons aussi que, dès 1816, s'ouvrait la lutte entre les ultra-royalistes et les constitutionnels. Aux élections de cette même année, après la dissolution de la Chambre introuvable, les ministres déjà aux prises avec de grandes difficultés, jugèrent nécessaire et légitime d'user des ressources qu'ils trouvaient dans les lois existantes, dans l'organisation de l'an VIII, pour favoriser les choix regardés comme les plus sages.

C'est ainsi que vint au jour la candidature officielle, engendrée, on le voit bien, par nos mœurs (1), par notre législation et par les circonstances.

On eût pu suivre une autre méthode pour défendre l'état

(1) La candidature officielle était déjà pratiquée sous Louis XIV. Les instructions écrites données aux intendants par les contrôleurs généraux portaient littéralement que « là où les communautés avaient conservé le « droit de nommer des conseils ou des magistrats, les intendants « *devaient veiller aux élections, prévenir les brigues et au besoin casser les élus.* » (Voir l'ouvrage de M. Marchand, *Un intendant sous Louis XIV*, Hachette, éditeur.)

de choses récemment restauré. Elle eut consisté à adapter l'organisation administrative du consulat et de l'empire au système constitutionnel, à décharger le roi et ses agents directs de toutes les immixtions journalières et inférieures et à abandonner les objets de ces immixtions, sauf le contrôle de l'État, aux départements, aux communes et à d'autres collectivités locales. La candidature officielle fut devenue impraticable ; mais, par contre, le roi eût gagné l'irresponsabilité de fait, et le pays eût reçu peu à peu l'éducation politique que commandaient ses institutions nouvelles ; il eût appris à pratiquer les contacts, à s'intéresser à la chose publique, à discerner, à prévoir, à se contenir, en un mot, à voter.

Assurément, on ne délibéra pas sur la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces méthodes. La candidature officielle devint tout de suite ce qu'elle est aujourd'hui encore : un expédient auquel conduisent la nécessité du moment autant que les mœurs acquises, un de ces remèdes qu'on sait pernicieux, mais dont on se sert par crainte d'un état pire.

A l'époque d'ailleurs dont il s'agit, l'emploi de ce procédé de direction ne pouvait ni beaucoup coûter, ni beaucoup corrompre ; il n'atteignait qu'un petit nombre de citoyens, aisés ou riches, en général éclairés (1) ; et il se réduisait le plus souvent à la dispensation de quelques faveurs ou à la menace de quelques rigueurs individuelles ; mais déjà, d'une

(1) Pour être électeur, il fallait avoir trente ans et payer trois cents francs d'impôts. On n'était éligible qu'à quarante ans et qu'à la condition de payer 1,000 fr. d'impôts. — La loi électorale de juin 1820 créa une double catégorie de collèges : les collèges de département composés des électeurs payant 1,000 fr. d'impôts au moins et les collèges d'arrondissement formés des électeurs payant de 300 fr. à 1,000 fr. d'impôts. Les collèges de département nommaient 172 députés et les collèges d'arrondissement en nommaient 258. Les électeurs de département pouvaient prendre part aussi aux élections d'arrondissement.

manière indirecte et latente, il préparait des catastrophes. Le gouvernement, rassuré par les moyens de crédit qu'il tenait de l'organisation de l'an VIII, non moins que par le caractère très conservateur de la législation électorale, commençait dès lors à rester indifférent à l'état d'inaptitude politique où nous avaient laissés l'ancienne monarchie, la révolution et l'empire. Les royalistes et les libéraux, la noblesse et la bourgeoisie, la France d'avant et la France d'après 1789, demeuraient privés de ces labeurs communs et de ces rapports permanents, grâce auxquels les uns et les autres de ces éléments contraires auraient pu se mêler, se modérer et s'instruire réciproquement. D'un autre côté, plus l'opposition croissait dans le pays et dans les chambres, plus les préfets, les ministres, le monarque lui-même étaient entraînés à accentuer la candidature officielle et par suite à se mettre en cause. Aux élections partielles de 1824, le cabinet de Villèle alla jusqu'à prendre à partie des hommes tels que M. de Serre, qui fut dépossédé, à Metz, de son siège de député, tels que M. Royer-Collard, qui ne l'emporta, à Châlons, que de deux voix. En 1829, M. de Martignac, ayant présenté un projet de loi communale et départementale, dont certaines dispositions auraient favorisé l'éducation politique et le rapprochement des personnes et des classes, la Droite et la Gauche s'unirent pour le repousser, la Droite, parce qu'elle y vit un affaiblissement de l'autorité royale, la Gauche, sous le prétexte qu'il était insuffisant. Peu après, la révolution de juillet venait attester à quel point l'antinomie qui s'était établie depuis 1815, entre le régime politique et le régime administratif, avait mal servi les intérêts à la fois du pays et de la monarchie.

***

Dix-huit années plus tard, en 1848, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. Comme ses deux prédécesseurs, le roi Louis-Philippe n'allait pas éviter les écueils du pou-

voir personnel. La Charte de 1830 et les lois organiques de 1831, 1833, 1837, 1838, eurent pour trait commun et principal, d'augmenter les difficultés du gouvernement plutôt que d'accommoder les esprits et les mœurs à la pratique de la liberté.

L'électorat et l'éligibilité furent élargis ; la Chambre des pairs cessa d'être héréditaire ; la loi de 1822 sur la presse fut abolie ; les conseils municipaux, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux, rendus électifs, purent délibérer un peu plus librement. Mais le nombre des citoyens admis à participer aux affaires publiques, soit comme électeurs, soit comme membres des assemblées centrales et locales, resta démésurément restreint. Les sujets les plus usuels de travail commun et de contacts sociaux restèrent soustraits aux particuliers et concentrés aux mains des ministres, des préfets, des maires, des fonctionnaires. De cette nouvelle erreur, il résulta encore une fois que le souverain ne bénéficia pas de l'irresponsabilité constitutionnelle et que l'éducation politique n'acquit aucun développement, même parmi la classe qu'on appelait le *monde légal*. La candidature officielle reprit son rôle antérieur ; elle fut derechef l'instrument qui permit à l'éxécutif de diriger les services publics avec une certaine indépendance et de contenir ses adversaires. Mais comme les électeurs étaient devenus plus nombreux et moins riches, la force des choses entraîna, encore plus que par le passé, les ministres et les préfets, à user et à abuser de ce moyen de direction. En 1837, on vit par exemple le cabinet Molé repousser, dans l'arrondissement de Valognes, la candidature de M. de Tocqueville. Quelques années après, le même sort était infligé à celle de M. Dumas (1), dans l'arrondisse-

(1) M. de Tocqueville, quoique parent de M. Molé, fut combattu, et échoua, parce qu'il avait déclaré, dans sa circulaire aux électeurs, qu'il serait indépendant. M. Dumas, quoique l'un des professeurs des

ment d'Alais. Le 24 février 1848, la nation qui n'avait appris qu'à rester passive, qui ne savait ni exercer aucune initiative, ni assumer aucune responsabilité, laissait s'accomplir une nouvelle révolution que personne en quelque sorte n'avait souhaitée, pas même l'opposition inconstitutionnelle (1).

***

A cette date du 24 février 1848, la presque totalité de la population n'avait pas la moindre notion des affaires publiques et plus de la moitié des majeurs de 21 ans était composée d'illettrés. En instituant le suffrage universel, malgré des conditions d'inaptitude aussi complètes et aussi palpables, le gouvernement provisoire avait dû certainement compter que l'organisation de l'an VIII, la centralisation, la candidature officielle, le rendraient maître du corps électoral. C'était là une étrange application des principes qu'il venait de proclamer.

En effet, le 8 mars 1848, quelques jours avant les élections à l'assemblée constituante, M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, écrivait à ses agents : « Les élections sont « votre grande œuvre. Examinez sévèrement les titres des « candidats ; arrêtez-vous à ceux qui présentent le plus de « garanties à l'opinion républicaine... Pas de transactions, « pas de complaisances ! » Mais le nouveau gouvernement

princes et fort apprécié d'eux, fut combattu et échoua, lui aussi, parce qu'il n'avait pas dissimulé qu'il voterait pour l'adjonction des capacités.

(1) L'auteur du présent écrit a lui-même entendu, le 23 février au soir, dans le salon d'un député, M. Feulhade-Chauvin, M. Achille Marrast exprimer très vivement le vœu que le mouvement projeté ne renversât pas le gouvernement établi. Dans cette conversation à laquelle prenait part notamment M. Léon de Malleville, M. Marrast fit connaître, non sans un patriotique effroi, qu'un des comités anarchistes de Paris qu s'était, dans la journée, déclaré en permanence, avait proposé d'incendier certains bâtiments publics et même certains quartiers.

et ses délégués n'avaient pas eu le temps de gagner quelque autorité morale. D'ailleurs les moyens d'influence qu'ils pouvaient mettre en œuvre, suffisants pour le suffrage restreint, ne l'étaient plus pour le suffrage universel. L'intervention de M. Ledru-Rollin n'eut donc que peu d'effet sur les élections du 5 avril 1848. Celle de ses successeurs n'en eut pas davantage, lorsque, le 10 décembre de la même année, il y eut lieu de pourvoir à la nomination d'un président de la République. Le suffrage universel se porta vers le seul nom qui eût pénétré jusqu'à lui et qui fût réellement populaire, le nom de Napoléon. Deux années plus tard, il relevait, avec l'empire, la forme de gouvernement qui était le plus à sa portée et qu'il comprenait le mieux.

*
* *

Sous les monarchies de 1815 et de 1830, la candidature officielle n'avait été ni nécessaire, ni légale. L'avènement prématuré du suffrage universel et la Constitution de 1852 lui donnèrent ce double caractère. Le lendemain de l'avènement du suffrage universel, à quelle confusion, à quels périls n'eussent pas été livrés tous les intérêts publics, si la majorité des électeurs, manifestement inconsciente et ignorante, n'avait pas reconnu et suivi quelques guides autorisés? D'autre part, la Constitution de 1852 ayant expressément subordonné le pouvoir législatif au pouvoir exécutif, la main-mise de ce dernier pouvoir sur le vote n'avait plus rien désormais qui ne fut régulier. Aussi, dès les élections du 2 février 1852, le nouveau gouvernement déclara qu'il répudiait (1) la candidature officielle du passé, la candidature officielle subreptice, et il revendiqua le droit d'affirmer à l'avenir ses préférences, publiquement et directement.

(1) Voir la circulaire du ministre de l'intérieur qui précéda et prépara les élections du 2 février 1852.

Telle était, au début du second empire, la disposition des esprits, que ce changement dans la pratique de la candidature officielle suffit, pendant plusieurs années, pour en assurer le succès. Mais bientôt, selon le cours naturel des choses, le patronage ostensible des maires, des préfets, des ministres, de l'empereur, perdit une partie notable de son prestige. Sous le régime censitaire, l'intervention du gouvernement auprès des électeurs avait pu se borner, soit seulement à des exhortations, soit à des faveurs, soit à des rigueurs individuelles. Dorénavant, il était indispensable d'ajouter à ces premiers matériaux de l'ingérence administrative d'autres plus propres à influencer les masses. Le budget de l'Etat fut le principal outil avec lequel on opéra ce nouvel ajustement de la candidature officielle. D'année en année, on développa les crédits du ministère des travaux publics ainsi que les subventions aux chemins vicinaux et aux chemins de fer d'intérêt local, aux églises et presbytères, aux écoles, aux bureaux de bienfaisance. Sans doute, ces accroissements continus de dépenses favorisaient jusqu'à un certain point la prospérité générale ; mais ils avaient surtout pour but d'étendre l'ascendant des agents administratifs, de leur donner prise sur les propriétaires fonciers, sur les conseils municipaux, sur les membres du clergé, sur les instituteurs, sur les entrepreneurs, sur les chefs d'ateliers, les ouvriers, les indigents.

Ce n'était là encore que de la politique d'expédients. Combien il eût été plus sage, puisque la Constitution de 1852 avait maintenu le système électif et le suffrage universel, de mettre à profit ces premières années du second empire, ces années faciles, pour restreindre la responsabilité du souverain et installer de véritables institutions locales, propres à éclairer et à former le corps électoral !

En 1861-1870, survinrent les concessions libérales de Napoléon III. La classe conservatrice, habituée à n'exercer aucune initiative, dépourvue de moyens d'influence, allait

être incapable de soutenir le pouvoir existant. En même temps, la candidature officielle, telle qu'elle se pratiquait alors, paralysée par la liberté de la presse, devenait, de jour en jour, moins efficace. Dans les conditions nouvelles où ces circonstances plaçaient le suffrage universel, il était inévitable que la majorité dérivât rapidement vers l'opposition inconstitutionnelle. On ne peut hésiter à croire que la prescience de ce danger n'ait beaucoup contribué, en 1870, à la déclaration de la guerre.

*
* *

La troisième République n'a pas été moins inattentive que les monarchies de 1815 et de 1830 et que le second empire aux vices de notre organisation générale. Les lois qu'elle a édictées jusqu'à ce jour sur les matières pouvant servir à préparer intellectuellement le vote, sont empreintes à cet égard d'une grande imprévoyance.

On se souvient que l'assemblée nationale, élue après la conclusion de l'armistice (1), était presque intégralement composée d'adversaires du second empire, monarchistes ou républicains, qui avaient été ou qui se figuraient avoir été victimes de la candidature officielle. Dès leurs premiers travaux, fermant obstinément les yeux sur l'inaptitude de la majorité des électeurs, ils s'accordèrent les uns et les autres pour imputer en grande partie aux abus de l'ingérence administrative dans le vote la docilité de l'ancien corps législatif et par suite la guerre elle-même ainsi que les désastres auxquels nous venions de succomber. De là, les lois administratives, votées hâtivement en 1871, qui, loin de détruire ces abus, n'ont abouti qu'à en modifier les formes.

La première de ces lois, celle du 14 avril 1871, en dépossédant les préfets du droit de nommer les maires et adjoints

(1) 8 Février 1871.

dans la presque totalité des communes (1), supprima un des facteurs les plus importants de la candidature officielle; mais elle ne pouvait, à elle seule, imprimer à la vie municipale une sérieuse animation ni par conséquent la rendre éducative, et elle eut le grave inconvénient d'affaiblir, dans une étendue considérable du territoire, la représentation de l'Etat et spécialement l'action protectrice de la police (2).

Peu après, une seconde loi, celle du 10 août de la même année sur les Conseils généraux, qui attribua à ces conseils ou à leur Commission permanente, tous les droits de décision en matière de questions départementales et tous les droits de disposition en matière d'allocations budgétaires, enleva aux préfets également beaucoup des moyens à l'aide desquels ils pouvaient agir sur les intérêts et dominer les personnes. Mais en même temps elle maintint à ces fonctionnaires toutes les immixtions, toutes les responsabilités qui pesaient sur eux précédemment; elle ne concéda aux élus de la circonscription que de rares sujets d'initiative et de contacts, et en somme elle dota nos départements d'un régime administratif notablement moins libéral que celui qui existe partout au delà de nos frontières.

Ces deux lois, secondées par la liberté de la presse, suffirent pour mettre fin au mode de candidature officielle que le second empire avait introduit, à la candidature officielle directe et ostensible.

L'auteur n'a pas communiqué la partie du présent

(1) Aux termes de cette loi, le pouvoir central ne conservait la nomination des maires et adjoints que dans les localités de plus de 20,000 âmes.

(2) Dans la plupart de nos communes, les seuls agents préposés, sur place, à la constatation des contraventions, des délits et des crimes sont le maire élu et son auxiliaire le garde champêtre. La police, celle notamment des cabarets, si importante pour la santé et la moralité publiques, ne doit-elle pas être très en souffrance ?

Mémoire relative à la direction que peut recevoir aujourd'hui le suffrage universel, ce sujet de politique courante devant rester étranger aux travaux de l'Académie.

V

Conclusion. — Des moyens d'assurer l'éducation politique du pays et par suite la pratique réelle et régulière de nos institutions.

Si l'on a bien voulu accorder quelque attention aux idées et aux faits exposés dans ce travail, on ne doutera plus certainement que la formation de l'électeur ne soit le premier besoin auquel ait à pourvoir un État démocratique et libre, régi par le suffrage universel.

Comment faire cesser l'erreur fatale, dans laquelle nous nous obstinons, depuis 1815, en ne prenant aucun souci de cette formation et en la remplaçant par l'emploi direct ou indirect, avoué ou subreptice, de la candidature officielle ?

L'expérience acquise et les exemples donnés par les pays étrangers nous tracent avec une clarté parfaite la voie à suivre à cet égard.

Nous avons cru, en 1815, en 1830, en 1848, en 1871, en 1875, qu'il était possible de concilier l'organisation intérieure du consulat et de l'empire avec des institutions parlementaires et libres et même finalement avec un suffrage universel à peu près émancipé. C'est là une utopie qui ne trouve quelque justification que dans nos mœurs héréditaires et dans les circonstances violentes au milieu desquelles ont surgi tous nos régimes successifs, depuis 1815. Les contraires ne se concilient pas. Un appareil d'administration et de gouvernement, conçu en vue du pouvoir d'un seul, ne saurait pas plus exercer une nation à la pratique du vote et de la liberté, que deux lignes parallèles ne sont susceptibles de se rencontrer entre elles.

Il faut donc renoncer à cette utopie. Il faut que nous nous

hâtions d'approprier notre organisation intérieure au suffrage universel et libre, comme le législateur de 1799 l'avait appropriée aux desseins du Premier Consul.

Deux conditions essentielles s'imposent à nos Chambres dans cette œuvre d'adaptation, comme déjà, en 1799, elles s'étaient imposées au Premier Consul et à ses conseillers. La première, c'est qu'il y soit procédé, non pas d'une manière incohérente et partielle, mais avec des vues d'ensemble ; la seconde, c'est qu'on y prenne pour guide, non pas des intérêts contingents et passagers, mais les principes eux-mêmes sur lesquels repose le gouvernement existant.

Notre loi départementale date de 1871, tandis que notre loi communale n'a été votée qu'en 1884. Entre autres disparates, l'une a consacré, dans la commission permanente, un commencement de pouvoir *collectif*, l'autre a maintenu le pouvoir *personnel* des maires. Déjà, en 1871, la loi introduisant l'électivité des maires, plus tard celle de 1874 abolissant cette électivité et celle de 1882 la rétablissant de nouveau, étaient intervenues isolément et avaient affaibli la puissance publique, sans profit sérieux pour la vie municipale comme pour la formation de l'électeur. En 1882, la suppression des assemblées d'adjonction (1) fut aussi l'objet d'une loi particulière. On sait à quels entraînements elle a livré nos finances communales.

Le remaniement méthodique de notre système administratif nous eut préservés de ces lois de circonstances, qui ont pour caractéristique de n'être concordantes ni avec notre système politique, ni entre elles-mêmes, et de ne lais-

(1) Répétons que cette expression servait à indiquer la réunion du conseil municipal et des plus hauts contribuables, réunion qui était obligatoire, dans les communes ayant moins de cent mille francs de revenus chaque fois qu'il s'agissait de décider une imposition extraordinaire ou un emprunt.

ser place pas plus à un pouvoir central indépendant et fort qu'à la préparation intellectuelle du vote. En 1799, au contraire, la loi du 28 pluviose avait réglementé à la fois l'administration du département, de l'arrondissement et de la commune. Peu après, lui avaient succédé la loi sur l'organisation financière et la comptabilité, celle sur les cours et tribunaux et celle sur les cultes. Nous avons montré avec quel succès les unes et les autres de ces lois nous dressèrent au régime de l'empire et plus tard au régime de la candidature officielle. La Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, etc., ont promulgué de nouvelles lois organiques, aussitôt qu'elles eurent rejeté leurs anciennes constitutions. Les nouvelles lois organiques n'avaient d'autre but que de décharger le souverain des responsabilités d'ordre inférieur et local, afin que le pays lui-même assumât ces responsabilités et qu'en les assumant, il apprit à voter et à se conduire.

Tel est aussi le but à atteindre, tels sont les principes à appliquer, dans l'œuvre d'adaptation que nous réclamons.

Mais comment réaliser cette œuvre, sans qu'il en résulte aucun danger pour les intérêts publics ?

D'une part, il y aurait lieu de remplacer le vieux cadre administratif de l'an VIII, composé seulement du conseil général, du conseil d'arrondissement et du conseil municipal, par un nouveau cadre plus ample, accessible à un nombre beaucoup plus considérable de citoyens, et qui comprendrait un conseil régional, un conseil départemental, un conseil cantonal, un conseil communal.

Le nouveau conseil régional aurait, entre autres destinations, celle d'exonérer le parlement de la plupart des lois dites d'intérêt local. Le nouveau conseil cantonal, substitué au conseil d'arrondissement, réglerait les affaires de caractère intercommunal (1) et il aurait principalement pour

(1) Instruction, assistance, hygiène, voierie, etc.

objet de faciliter, de multiplier les contacts sociaux et de faire pénétrer partout quelque expérience des choses publiques et quelque discernement. Il a été expliqué qu'une des erreurs les plus funestes de notre première assemblée constituante a été d'édicter une division territoriale incompatible avec le fonctionnement régulier des institutions libres, de créer des communes trop pauvres pour que l'électeur pût s'y former et voter avec indépendance (1), de créer des départements trop morcelés aussi, pour que ce même électeur pût y développer l'éducation politique et administrative, acquise dans la commune.

Ces conseils, tant les anciens que les nouveaux, ainsi que leurs délégations permanentes, seraient investis de l'entière manutention des affaires locales (2), sous cette ré-

(1) Nous avons fait voir que la plupart de nos communes manquant de sujets d'animation, l'électeur ne peut y contracter quelque expérience des affaires, et que, ces mêmes communes manquant de ressources, l'électeur est obligé, pour les chemins, pour l'école, pour l'église, pour le bureau de bienfaisance, de solliciter le secours du gouvernement, par conséquent de se concilier la faveur de ceux qui le représentent, comme fonctionnaires ou comme candidats.

La loi du 22 mars 1890 sur les syndicats de communes a voulu parer à certains des inconvénients de notre division territoriale en permettant aux communes limitrophes de se grouper et de s'associer pour organiser en même temps que pour administrer des œuvres d'intérêt collectif. Nous croyons que ce remède trop partiel, trop temporaire ne sera appliqué que rarement, qu'il entrera peu dans les mœurs, dans la pratique, qu'il ne suffira pas pour faire cesser, dans nos petites communes, l'inertie et l'isolement actuels. Le conseil cantonal serait une institution permanente qui répondrait à des réalités et à des besoins en quelque sorte tangibles, n'aurait rien d'artificiel. Les déplacements pour le chef-lieu de canton sont faciles, usuels, n'entraînent pas à une dépense sérieuse.

(2) Dans les nouvelles prérogatives des conseils locaux seraient compris, bien entendu, la collation et le retrait des emplois locaux ; mais il va de soi que cette collation et ce retrait devraient être mis à l'abri du bon plaisir et subordonnés à des règles précises, dans des conditions à

serve que l'État et ses représentants contrôleraient tous leurs actes et pourraient opposer un *veto* à ceux desdits actes qui contreviendraient ou à la loi ou à l'intérêt général.

Les bureaux de bienfaisance, les commissions administratives d'hospices, les comités scolaires, nommés aujourd'hui en partie par les préfets, en partie par les conseils municipaux, seraient abandonnés à l'élection. Tous ces conseils, comités et commissions seraient renouvelés, par tiers, chaque année.

D'autre part, le pouvoir central et ses représentants, outre qu'ils recevraient à l'égard des gestions locales, le droit de redressement et de *veto* que nous venons d'indiquer, pourvoiraient désormais, seuls et sans partage, aux affaires d'intérêt général, par exemple à l'exécution des lois et à la police de sûreté, dans les villes et dans les campagnes. Les préfets et sous-préfets n'auraient plus à étudier et à résoudre d'innombrables questions inférieures et journalières ; mais ils deviendraient des magistrats beaucoup plus effectifs de contrôle et de police.

Enfin, en ce qui regarde la tutelle financière des communes et des départements, elle serait désormais assurée à la fois par le pouvoir central et par les contribuables eux-mêmes ou leurs élus. Au delà d'une certaine limite que la loi de finances fixerait chaque année, tout vote d'imposition extraordinaire et d'emprunt ne serait valable qu'après qu'il aurait reçu d'abord l'approbation du pouvoir central ; ensuite, pour les petites communes, celle des contribuables intéressés, consultés par voie d'enquête ; pour les villes et pour les départements, celle des commissions exécutives du conseil départemental ou du conseil régional ; pour les régions, celle du parlement.

peu près analogues à celles qui existent depuis longtemps en Italie notamment, en Allemagne, en Angleterre, etc.

Voilà, esquissées à grands traits, les trois adaptations, à défaut desquelles notre système administratif demeurera en discordance avec notre système politique et continuera à opposer un obstacle absolu à la formation de l'électeur.

La première de ces adaptations, en retirant au pouvoir central et en confiant au pays lui-même la gestion des affaires les plus usuelles, mettrait à la portée de chacun des occasions et des sujets permanents d'activité, de contacts et de responsabilité, par conséquent susciterait et renouvellerait sans cesse un personnel très nombreux d'électeurs sachant discerner, agir, voter, exercer de l'influence. Nous avons montré que la généralité de notre classe aisée et instruite, exclue des sollicitudes publiques, depuis 1799 et même depuis le XVIIe siècle, se trouve entraînée à former plutôt une classe d'opposition qu'une classe de gouvernement; on ne saurait oublier qu'elle a laissé tomber, en moins d'un siècle, cinq régimes successifs. Lorsqu'elle aura cessé d'être en général oisive et irresponsable, pour ce qui concerne les affaires publiques, nul doute qu'on ne voie peu à peu diminuer et s'éteindre cette cause très grave de perturbation intérieure.

La seconde adaptation qui délivrerait le pouvoir central de toutes les ingérences minimes sous le poids desquelles il succombe aujourd'hui et qu'il n'a plus d'intérêt à garder (1), le soustrairait en même temps aux difficultés, aux critiques, aux agressions que lui attirent ces ingérences; elle le rendrait à la fois plus indemne et plus fort, et elle lui permettrait de mieux s'acquitter de ses attributions essentielles, dans l'État moderne, qui sont le contrôle, l'exécution des lois et la police.

(1) Le pouvoir central n'a plus d'intérêt à garder ces ingérences minimes, parce que la candidature officielle *directe*, dont elles formaient un des principaux instruments, n'est plus praticable ni pratiquée.

Enfin, il va de soi que la faculté conférée aux contribuables ou à leurs élus les plus directs et les plus proches de statuer, eux aussi, sur les votes d'impositions extraordinaires et d'emprunt, ne pourrait qu'aider beaucoup le gouvernement à ramener ou à maintenir le bon ordre dans les finances locales. Ajoutons qu'elle contribuerait à nous faire contracter les nouvelles habitudes d'initiative et de responsabilité individuelles, qui nous sont devenues si nécessaires.

Pour qu'il ne subsiste aucun doute sur le caractère très pratique et la portée éminemment éducative de ces trois adaptations, faisons comme toucher du doigt, rapidement et par quelques exemples, leur application et leurs effets, chez quatre peuples différents, sur nos frontières elles-mêmes.

En Belgique et en Italie, à quelles mains sont confiées, dans la province et dans la commune, les affaires de l'État (intérêts d'ordre général, contrôle pour l'exécution des lois, police de sûreté, etc.)? Aux mains du gouverneur ou du préfet, du bourgmestre ou du syndic, les uns et les autres, agents du pouvoir central et remplissant leur mandat sous la forme *unitaire*. Mais, par contre, à qui est réservée l'administration des affaires provinciales et communales (expédition quotidienne de ces affaires, proposition et discussion des budgets, dispensation et retrait des emplois, tutelle financière dans certains cas déterminés)? aux conseils provinciaux et aux conseils communaux et, en leur absence, à leurs délégations permanentes, lesquels conseils et délégations se renouvellent fréquemment, sont présidés par les gouverneurs ou les préfets et exercent leur autorité sous la forme *collective*?

Voulez-vous envisager la question sous un autre aspect? Transportez-vous par la pensée dans quelque commune allemande faisant partie d'une circonscription de cercle et

suivez-y le *Kreis-Direktor*, au moment où il y arrive, pour sa tournée réglementaire. D'abord, sans s'immiscer dans le maniement direct des affaires locales, ce magistrat de contrôle et de police, d'allures très simples, dépourvu d'habit brodé, reçoit et entend le *Magistrat* (comité communal exécutif), le comité scolaire, le comité d'hygiène, les habitants eux-mêmes, qui ont à lui soumettre des réclamations, et il examine sur place toutes les difficultés pendantes. Puis, il inspecte l'école, le marché, les usines et locaux réputés insalubres, et il s'assure *de visu* que les lois et réglements sont exécutés. Qu'on compare le rôle de cet agent central avec celui de son similaire français, le sous-préfet ! Est-ce le premier ou le second qui entrave le moins l'initiative individuelle et qui fortifie le plus le gouvernement établi ?

Maintenant, passons le détroit et accompagnons le lord-maire ou le maire d'une des cités du royaume-uni, dans l'emploi de sa journée. Nous apprendrons en premier lieu que ces administrateurs appartiennent presque toujours à la classe des *couches nouvelles* et qu'ils ne sont élus que pour une année seulement, afin que beaucoup d'autres de leurs concitoyens puissent à leur tour bénéficier de l'honneur, du savoir et de l'expérience que leurs fonctions procurent. En assistant à une audience du tribunal que les mêmes administrateurs président (juridiction pour les affaires sommaires et de peu d'importance), nous reconnaîtrons que cette partie de leur charge les tient très utilement en rapports immédiats avec les habitants les plus humbles. A la maison commune, nous les verrons expédier les affaires quotidiennes de la cité, non pas seuls et personnellement, mais avec le concours du conseil des aldermen ou du conseil municipal, de manière encore à laisser à d'autres élus une grande part des responsabilités et des labeurs publics. Si enfin nous assistions à quelque cérémonie officielle ou à une réception de la reine ou d'un lord-

lieutenant, nous serions frappés de la déférence empressée et sincère que la plus haute noblesse, les plus hauts dignitaires de l'État manifestent à l'égard des magistrats municipaux, magistrats précaires cependant et de condition modeste.

Ces types de pouvoirs centraux et locaux, ces procédés de direction et d'éducation, on a pu se convaincre, dans le cours du présent travail, qu'ils sont communs, sous des formes diverses, à tous les pays parlementaires, sauf au nôtre. Eux seuls effectivement sont aptes à exercer les citoyens à l'initiative individuelle, au discernement, aux contacts, à la responsabilité, au patriotisme effectif. En d'autres termes, eux seuls dispensent l'éducation politique, inculquent les habitudes d'esprit et les mœurs, les pratiques journalières qu'exige le système électif.

Puissions-nous donc avoir égard à ces leçons que fournit l'expérience générale et nous résoudre enfin à approprier notre appareil de gouvernement et d'administration aux institutions politiques que nous nous sommes données !

Loin de nous d'ailleurs la pensée que cette œuvre d'adaptation suffise pour nous préserver du très grand danger, inhérent au suffrage universel, et qui consiste, répétons-le, en ce que les ignorants et les inconscients possèdent fatalement, dans un tel mode de votation, la majorité numérique !

Contre ce danger, menaçant pour la civilisation elle-même, il n'existe que deux barrières. L'une procède du principe mis en lumière par M. Naville : « *à la majorité le droit de décision, mais à tous le droit de représentation.* » L'autre repose sur cette vérité non moins incontestable que, dans nos sociétés contemporaines, les intérêts proprement dits, au premier rang desquels nous plaçons l'intérêt spécialement du *travail*, offrent une complexité, forment des problèmes, que le nombre, lui seul, est impuis-

sant à refléter et à faire saisir. A ces deux barrières, nous souhaiterions qu'on ajoutât la fixation de la majorité électorale à l'âge de 25 ans, au lieu de 21. Rappelons que les États-Unis d'Amérique, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, etc., sont en voie de se protéger contre la prédominance du nombre par la totalité ou par quelques-unes de ces mesures législatives.

Mais, chez nous, l'acharnement des partis politiques, notre imprévoyance, notre inattention accoutumées, interdisent d'espérer que, d'ici à longtemps, nous obtenions ces garanties de prospérité vraie et de salut.

Il semble au contraire que l'adaptation de notre régime administratif à notre régime politique ne rencontrerait aucune difficulté sérieuse, dans nos divers partis comme dans nos diverses classes. Quelle voix pourrait s'élever contre une réforme, dont l'objet tout entier, en résumé, serait d'admettre beaucoup plus de citoyens qu'aujourd'hui aux sollicitudes et aux responsabilités publiques, d'éclairer, d'améliorer le vote !

Cependant, nous ne saurions terminer cette étude sans formuler deux réserves.

Si la réforme que nous sollicitons répond à un besoin urgent et indéniable, qu'on se garde bien d'en exagérer la portée et surtout la portée immédiate ! Les lois ne modifient pas les esprits et les mœurs au gré des désirs de l'homme. Ce n'est que peu à peu que nos dispositions et nos habitudes, quant aux affaires publiques, deviendraient autres qu'elles ne sont aujourd'hui. Ce n'est qu'avec lenteur et que de proche en proche que se développeraient notre éducation politique, notre aptitude à discerner et à nous conduire.

Cette réforme elle-même de nos lois administratives ne saurait être regardée que comme un moyen, comme une méthode pour parvenir aux qualités de gouvernement qui nous manquent. Le vrai fondement de l'éducation poli-

tique, c'est l'éducation morale. La démocratie et la liberté, considérées dans leurs fins essentielles, ouvrent le champ à des progrès d'un prix inestimable ; mais il est de leur nature d'incliner vers la licence. Le désordre dans les idées, dans les mœurs, dans les lois, dans les finances, voilà l'ennemi du suffrage universel et de la liberté, leur ennemi fatal et permanent ! Pour résister à ses coups, il ne suffit pas qu'on lui oppose une organisation rationnelle des pouvoirs publics ; il faut encore et surtout que ces pouvoirs s'appliquent incessamment à élever, à policer l'individu, à le rendre plus droit, plus clairvoyant, plus patriote. Près de quitter la vie, le fondateur de la République des États-Unis ne croyait pouvoir mieux servir ses concitoyens qu'en leur adressant ces adjurations suprêmes : « Attachez-vous « particulièrement à entretenir dans les âmes l'étincelle « divine de la conscience... N'oubliez-pas que la religion et « la morale sont les appuis les plus nécessaires de l'État. » Tocqueville, dans une des dernières pages qu'ait tracées, à Cannes, sa main déjà défaillante, écrivait : « Je consacre « les forces qui me restent à rechercher comment les « sociétés, en devenant démocratiques, peuvent éviter de « tomber dans la tyrannie et l'abâtardissement. Poursuivre « un tel but, c'est à mes yeux une occupation sainte. »

J^h FERRAND.

DISCOURS

PRONONCÉS DANS LA SÉANCE DU 3 JANVIER 1891

PAR

MM. FRÉDÉRIC PASSY ET AUCOC

M. Frédéric Passy, président pour l'année 1890, avant de céder le fauteuil de la présidence à M. Aucoc, vice-président pour la même année, et qui devient de droit président pour 1891, prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Une Académie telle que la nôtre est une aristocratie; la plus légitime, la plus pure et la plus inattaquable des aristocraties, l'aristocratie élective du travail et du talent.

Elle est, en même temps, elle est par cela même une démocratie ; la plus réelle, la plus sincère et la mieux ordonnée des démocraties ; celle dans laquelle se comprennent et se pratiquent le mieux ces trois devoirs dont on a fait la devise populaire de la France : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Le pouvoir, lui-même, cet objet ailleurs de tant de compétitions et de luttes, s'y transmet sans brigue et sans jalousie, suivant une règle qui n'a jamais été écrite et qui est toujours respectée. Il se prend avec tranquillité, il se quitte avec sérénité.

Je vais, conformément à cet usage, remettre en d'autres

mains l'autorité qui, pendant quelques mois, avait été confiée aux miennes. Je ne voudrais pas, en ajoutant un dernier discours à ceux, trop nombreux, hélas ! que j'ai été dans l'obligation de prononcer, retarder le moment de reprendre ma place au milieu de vous. Je ne puis cependant, avant de descendre de ce fauteuil, où l'on ne remonte pas, m'abstenir de vous remercier une fois encore, non des suffrages qui m'y ont fait asseoir, mais de la bienveillance qui m'y a suivi et soutenu. De loin, je l'avoue, quelque enviable que m'ait toujours paru l'honneur d'être à votre tête, je ne voyais pas venir sans quelque appréhension l'heure d'en être chargé. Un instant même, comme l'un de nos plus vénérables anciens, Rosseeuw Saint-Hilaire, si bien apprécié l'an dernier par l'un de nous, je m'étais demandé si l'état défectueux de ma vue ne devait pas me faire récuser par avance une fonction qui impose de lourds et parfois de tristes devoirs. Vous me l'avez rendue, mes chers Confrères, si facile, qu'en vérité je m'étonne aujourd'hui d'avoir pu concevoir quelque préoccupation. Décidément le gouvernement des hommes est chose bien aisée, lorsque les hommes, tous capables de gouverner les autres, commencent par savoir et vouloir se gouverner eux-mêmes. Encore un exemple, soit dit en passant, dont pourraient profiter pour leur bonheur et pour leur honneur, d'autres démocraties que les démocraties académiques.

Si mon consulat, à part peut-être un léger accès de fièvre électorale dans notre dernière séance, a été si paisible, combien plus ne le sera pas, j'en ai la confiance non moins que le désir, celui de mes successeurs. Je cède la place, mes chers Confrères, à un homme dans la plénitude de la force et de l'activité, alliant à la vivacité du coup d'œil et à la promptitude de la décision, la bonne grâce et l'urbanité les plus exquises, accoutumé, d'ailleurs de longue date, à diriger les plus importantes et parfois les plus difficiles discussions.

Élève de cette école d'administration, dont l'existence éphémère a laissé, grâce à vous et à quelques autres, des fruits durables et un durable souvenir, vous étiez rapidement monté, mon cher Président, par la seule force de votre mérite, du rang de simple auditeur au poste éminent de Président de section au Conseil d'État. Ce n'est pas sans regret qu'on vous a vu quitter ce poste, qui n'aurait pas été sans doute le dernier échelon de votre carrière administrative, et ce regret dure encore. Professeur de législation à l'École des Ponts et Chaussées, membre et président pendant quelque temps de la Société de législation comparée, président aujourd'hui encore de cet important et laborieux Comité de législation étrangère, grâce auquel nous commençons à comprendre que pour bien se connaître soi-même il importe de connaître les autres, attaché, en un rang qui touche de bien près au premier, à l'administration de l'un de nos principaux réseaux de chemin de fer, vous trouvez encore, par une puissance de travail presque comparable à celle de notre étonnant Secrétaire perpétuel, le temps de contribuer à nos séances par de savantes et intéressantes études. Vous êtes, avec le vice-président qui vient de vous être adjoint, le conseil et le mandataire habituel de l'Académie dans toutes les questions que soulève la défense de ses intérêts et de ses droits ; vous prenez part, avec le même confrère, au grand travail de la publication des Ordonnances des anciens rois de France ; et vous avez réclamé, ensemble, pour récompense des services que vous avez rendus à l'Institut, le droit d'unir vos noms, unis dans notre gratitude, pour la fondation d'un prix dont vous avez heureusement déterminé l'objet.

Il y a en vérité des hasards qui semblent d'heureuses préméditations de la fortune ; et c'en est un que celui qui appelle aujourd'hui en même temps au bureau de l'Académie deux confrères si dignes de se compléter l'un par l'autre et si habitués à se seconder mutuellement dans

toutes les tâches qui intéressent la prospérité et l'honneur de notre Compagnie.

Je devrais, puisque c'est le privilège du président sortant de saluer, en l'installant, son successeur, vous laisser, mon cher Président, le soin et le plaisir de dire, comme vous savez dire, ce que vous pensez, ce que nous pensons tous, du confrère excellent qui va, dans un instant, prendre votre place pendant que vous prendrez la mienne. Je n'ai pas le courage de m'imposer entièrement cette privation. Et sans rappeler ce qu'a été tour à tour le laborieux magistrat, l'infatigable et consciencieux directeur des affaires criminelles, distingué, dès sa jeunesse, avec son illustre ami, M. Ribot, par ce juge sans pareil, dont il a si bien retracé la vie, M. Dufaure; sans parler du savant auteur de cette histoire des États Généraux, qui marque si honorablement parmi les grands travaux de notre époque ; sans revenir sur ces services qui se confondent avec ceux que je mentionnais tout à l'heure, comment me serait-il possible de ne point me souvenir de tant de communications, vivantes et chaudes, sur ces questions brûlantes, sur ces questions véritablement vitales dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle la *question sociale*. Amélioration des logements, économie, bien-être, moralité, dignité personnelle, enseignés et développés par cette influence insensible et incessante des conditions extérieures de la vie ; souci de l'enfance et de la vieillesse, respect de soi-même et respect d'autrui; appel au courage et à l'espérance chez les uns, à la sympathie et à la bienveillance chez les autres ; adoucissement des contrastes et apaisement des antagonismes par un sentiment plus juste et plus vif de cette solidarité qui nous rappelle jusque dans les choses les plus matérielles, l'unité de la famille humaine, tous les aspects de ce multiple problème que vous avez appelé, (que j'ai appelé moi-même à la même heure et sans nous être entendus), le *devoir social,* vous les avez abordés tour à tour, avec la virile

franchise du médecin qui étudie le mal, avec l'émotion affectueuse de l'ami qui y compatit et qui le soulage, avec la haute raison d'un philosophe et avec l'ardente charité d'un chrétien.

J'en dirais davantage si nous ne nous étions trouvés plus d'une fois, et tout récemment encore, dans une mission volontaire avec notre cher confrère M. Bardoux, associés aux même efforts et engagés dans la même croisade. Mais l'Académie suppléera à ce que je ne puis dire.

Je la laisse, en rentrant dans le rang d'où elle m'avait fait un instant sortir, en possession d'un bureau dont elle peut être fière. Et en la remerciant une dernière fois de tout ce que je lui dois, je lui demande la permission de regarder souvent vers cette place que je quitte, non, certes, pour m'enorgueillir de l'avoir occupée, mais pour me réjouir de la voir occupée comme elle va l'être et pour garder quelque chose des précieux voisinages que pendant une année entière elle m'a valu.

M. Aucoc, en prenant possession du fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Quand on a l'honneur d'entrer dans votre Compagnie, on éprouve un vif sentiment de reconnaissance, et pourtant on ne sait pas encore tout le prix de la distinction que vous accordez à vos élus.

Pour qui voit l'Académie du dehors, l'élection confère surtout un titre, récompense suprême de longs travaux, décernée par les meilleurs juges du mérite ; elle fait entrer dans un petit cercle d'hommes d'élite, où l'on peut se croire l'égal des maîtres dont les livres admirables ou les enseignements lumineux ont formé notre esprit et stimulé

nos progrès. C'est beaucoup ; mais ce n'est pas tout. L'expérience seule révèle le plaisir et le profit qu'on trouve à travailler avec vous et à travailler pour vous.

Avant d'arriver dans ce milieu de l'Académie dont je voudrais dire en quelques mots les joies intimes, non assurément pour vous les révéler, mais pour vous montrer que je les sens, comme vous, très vivement, nous avons tous traversé d'autres milieux auxquels nous devons, dans une mesure plus ou moins large, une partie de nos succès. Pour moi, je serais ingrat si je ne rappelais pas ce que je dois à ce grand corps du Conseil d'État, dans lequel j'ai passé vingt-huit ans, où j'ai trouvé tant d'occasions de m'instruire, tant d'encouragements et d'exemples fortifiants, tant d'amitiés fidèles, et parmi les meilleures, celle de l'homme éminent, du confrère si regretté dont le témoignage bienveillant avait puissamment contribué à m'ouvrir ici une nouvelle carrière.

Appartenir à l'Académie, c'est vraiment une carrière qui s'ajoute aux autres, qui leur donne plus d'éclat pendant l'activité, qui enlève l'amertume des retraites prématurées et qui assure aux retraites que l'âge commande ou légitime la douceur d'un repos laborieux.

Les Académies ne sont, pas plus que les Constitutions dont parlait Royer-Collard, « des tentes dressées pour le sommeil. » Il faut continuer à travailler pour justifier de nouveau aux yeux de nos confrères, aux yeux du public, l'honneur qui nous a été fait, pour maintenir l'autorité et le renom de la Compagnie. Aussi les uns viennent faire hommage à l'Académie des prémices de leurs nouvelles œuvres ; ils veulent obtenir, avant le jugement du public, l'appréciation de juges plus délicats. Les autres apportent ici des Mémoires composés uniquement pour vous plaire ; ils pensent avec raison que cette tribune a, par elle seule, un retentissement suffisant. Enfin chacun vient, à tour de rôle, présenter ces rapports sur les concours par lesquels

vous faites produire ou vous mettez en relief tant d'œuvres distinguées qui contribuent aux progrès de la science et désignent parfois à vos suffrages les confrères de l'avenir.

Vous avez alors le plaisir d'entendre parler par les hommes les plus compétents, et dans le langage qui convient le mieux au sujet, des choses dont tout le monde parle un peu à tort et à travers ou des choses dont personne ne parle et qui ont cependant un grand intérêt. On pourrait croire, au premier abord, que les juristes, les philosophes et les économistes ont, par la nature de leurs études, moins de ressources pour être agréables à tous que les moralistes et les historiens. Ils n'en ont que plus de mérite, puisqu'ils y réussissent. C'est qu'ils ont l'art de choisir et de se montrer par leurs beaux côtés. Quand M. Dareste, qui a lu dans leur texte original toutes les lois anciennes et modernes de l'Europe, vous entretient des lois de Platon; quand M. Levasseur détache de son grand ouvrage une étude sur la marche croissante ou décroissante de la population en France; quand M. Barthélemy-Saint Hilaire juge la philosophie de Bacon, ils savent conquérir votre attention, aussi bien que M. Geffroy quand il vous dit les travaux de l'École française de Rome, M. Martha quand il fait ressortir les qualités et les défauts de Sénèque et la durée de son influence, M. Sorel quand il apprécie magistralement les œuvres d'un maître comme M. Fustel de Coulanges. Je ne parle pas de M. Lévêque qui, sous prétexte de psychologie, fait rentrer la musique dans les sciences morales et politiques. Il faut se borner; mais je pourrais, vous le savez, prendre encore d'autres exemples parmi les lectures si solides et si brillantes de ces derniers mois.

Un travail fait dans ces conditions ne réalise-t-il pas l'utopie de Fourier? N'est-ce pas, par excellence, le travail attrayant?

Et le profit vient avec le plaisir. L'horizon de l'esprit

s'élargit. On aime, en compagnie de pareils guides, à oublier les travaux dans lesquels on s'enferme chaque jour et dans lesquels il a fallu s'enfermer pour acquérir quelque supériorité ; on peut s'étendre en surface sans avoir à craindre de rien perdre en profondeur.

Quant au plaisir qu'on éprouve à travailler pour vous, je ne puis mieux vous le décrire qu'en vous rappelant les trois meilleures journées de ma vie académique qui m'ont laissé de précieux souvenirs et dont je suis heureux d'avoir l'occasion de vous remercier.

Quelle satisfaction j'ai ressentie lorsque vous avez bien voulu approuver, il y a quelques années, le projet que je vous présentais de reprendre la grande collection des Ordonnances des Rois de France, à laquelle l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ayant atteint les limites de son domaine, avait cessé de travailler depuis 1849 ! C'est notre éminent confrère, M. Vuitry, vous ne l'avez pas oublié, qui avait le premier songé pour notre Académie à cette entreprise dont ses remarquables travaux sur l'histoire des finances de la France lui faisaient sentir plus qu'à d'autres la nécessité. Sa grande autorité dans notre Compagnie assurait le succès de la proposition ; mais il aimait à ne s'avancer que sur un terrain solide. Il m'avait facilement fait partager sa pensée et m'avait confié le soin de rédiger l'exposé des motifs, de faire ressortir les lacunes des collections des lois depuis le XVIe siècle, de signaler les ressources au moyen desquelles on pourrait les combler. Nous nous étions ménagé des appuis dans la discussion qui devait s'ouvrir ; nos confrères, MM. Picot et Dareste, étaient prêts à nous apporter leur concours et à répondre aux objections. Tout était disposé pour la bataille, le centre, l'aile droite, l'aile gauche, la réserve. A notre grande surprise, M. Duruy, que nous n'avions pas mis dans la confidence, parce que nous le croyions tout entier à Rome ou à Athènes, proposa, sans hésiter un instant,

la solution que nous préparions avec tant de prudence,

Et le combat cessa faute de combattants.

Depuis cette époque, vous savez comment la commission chargée de ce travail en a recueilli activement les éléments; comment, sous l'habile impulsion de M. Picot, quatre volumes du Catalogue des Actes de François Ier se sont succédé, apportant l'indication de richesses historiques en partie inconnues, éparses sur beaucoup de points de la France et même à l'étranger.

Mon second souvenir se rattache à un grand acte qui vous a vivement émus. Qui de vous ne m'a envié la joie et l'honneur de faire devant l'Institut tout entier le rapport sur cette donation patriotique, digne du prince qui est trois fois notre confrère, digne de la France, digne de l'Institut?

Et plus tard, par quels témoignages de sympathie vous m'avez récompensé quand j'ai pu vous apporter ce volume, composé pour répondre à votre désir et dans lequel sont recueillis tous les statuts et règlements qui ont organisé les Académies et l'Institut depuis 1635 jusqu'à 1889; notre cartulaire, où se trouvent des signatures de souverains et de chefs de gouvernements bien différents par leurs origines, tous réunis dans la même pensée de confier à ces corps illustres le soin de veiller au progrès des lettres, des sciences et des arts!

La présidence, dont vous voulez bien me charger pour une année, est encore un travail, mais aussi un plaisir. Il ne s'agit pas ici, comme dans d'autres assemblées, de diriger des débats compliqués ou bien de préparer et d'achever les décisions qui tranchent de graves litiges. Tout se prépare, tout se débat et tout s'achève sans le président, parce que vous avez la liberté la plus complète et que vous savez en faire le meilleur usage. Si vous vous donnez un

gouvernement, c'est pour prêcher d'exemple et ne pas fournir un précédent aux fauteurs de l'anarchie. Ceux qui veulent supprimer les gouvernements sont ceux qui en ont le plus besoin, parce qu'ils réunissent le défaut de lumières à la violence des passions. Les lumières abondent ici et la passion du bien, la seule que vous connaissiez, ne les obscurcit jamais.

Le vrai devoir du président à nos séances, c'est d'être le modèle de l'exactitude et de l'attention, et il n'a qu'à y gagner. Je viens d'en faire l'expérience pendant une année et je puis vous garantir qu'ici les absents ont toujours tort.

Il peut avoir, je le sais, des moments douloureux; mais je les écarte de tous mes vœux et nul de vous ne me refusera le droit d'espérer qu'ils me seront épargnés.

Laissez-moi, en terminant, faire usage du privilège qui lui appartient de dire ce qu'il pense, même en leur présence, du Président qui le précède et du Secrétaire perpétuel à côté duquel il s'assied.

M. Frédéric Passy vous a dignement représentés quand il a rendu compte des concours, avec tant d'autorité, dans notre séance publique, et quand il a adressé un dernier hommage aux confrères que nous avons eu la douleur de perdre l'année dernière, M. le comte Daru, M. Charton, M. Vergé, M. Calmon. Je n'ajouterai qu'un mot à ce qu'il a si bien dit : M. Charton et M. Vergé m'avaient suivi dans toute ma carrière, l'un depuis l'École d'administration, l'autre depuis mes premiers ouvrages, avec un sentiment affectueux dont je garderai le fidèle souvenir.

Il y a des savants qui n'apprécient la science que par les jouissances qu'elle leur donne et qui ne se préoccupent nullement du profit qu'en peut tirer l'humanité. Assurément ces jouissances sont de l'ordre le plus élevé ; mais, en faisant de leur idéal personnel, de la recherche d'une vérité plus ou moins définitive, le principal ou même le

tout de la destinée du genre humain, ils réduisent la presque totalité des hommes au rôle du chœur de certaines tragédies qui remplit les intermèdes de l'action sans y prendre part et dont, à la rigueur, on pourrait se passer. Encore le chœur s'intéresse à l'action, il se réjouit ou s'afflige de ses péripéties, tandis que la plupart des hommes, absorbés par le souci du pain quotidien, sont absolument étrangers aux progrès raffinés des travaux intellectuels.

M. Frédéric Passy croit que tous les hommes ont un rôle actif à jouer, ne fût-ce que par le développement de leur moralité, ce qui est à la portée de tout le monde. Il croit que la science doit les aider à parvenir à ce but en éclairant leur intelligence, en fortifiant leur volonté, en écartant tous les obstacles qui s'opposeraient au libre exercice de leur activité. Parmi les branches de la science, il s'est attaché particulièrement à celles qui contribuent le plus à l'amélioration du sort des hommes. Pour lui, l'économie politique, qu'on accusait autrefois d'être une science sans entrailles, est une des bases de la vraie philanthropie. Pour lui, la philanthropie ne doit pas se borner à assurer la suppression de la guerre entre les riches et les pauvres, entre les ouvriers et les patrons; il faut qu'elle aille plus loin : qu'elle supprime la guerre entre les nations. Ce sont des doctrines dont le succès complet serait bien désirable. En général, on le désire plus qu'on ne l'espère; mais les succès partiels ont leur prix et il faut louer ceux qui travaillent à les préparer.

Ce qui complète la physionomie de M. Passy, c'est l'ardeur avec laquelle il soutient les idées qu'il a adoptées. Établir, démontrer des vérités dans un livre, n'est que la moitié de la tâche; il faut les répandre, il faut aller les porter à ceux qui n'iraient pas les chercher dans le livre et qui ont plus besoin que d'autres d'être éclairés. Conférences, congrès en France et à l'étranger, il saisit avec

empressement toutes les occasions, s'adressant tour à tour aux savants, aux législateurs, aux industriels, aux agriculteurs, aux ouvriers, cherchant à rendre ses convictions populaires sans rien en sacrifier au désir de la popularité.

Et notre Secrétaire perpétuel, ce n'est pas contre lui qu'on retournerait la diatribe que Lakanal, dans son puritanisme farouche, lançait contre les secrétaires perpétuels au moment où l'Institut a été fondé. Suivant Lakanal, l'expérience avait démontré « que des agents inamovibles dans « le sein de ces Sociétés usurpaient bientôt et concen- « traient en eux seuls l'influence de la Compagnie sur l'opi- « nion publique ; les travaux de leurs confrères étaient « autant de trophées élevés à leur renommée et leurs ef- « forts généreux pour la gloire des arts ne servaient « guère qu'à donner un nouvel éclat à des réputations « usurpées. »

Non certes, l'expérience ne nous a rien démontré de pareil. Si la réputation de M. Jules Simon s'augmente sans cesse, ce n'est point par des usurpations ; ce n'est point parce qu'il se pare des œuvres de ses confrères. Il a bien assez des siennes. Il travaille toujours et discrètement toute l'année à ce que nos séances soient remplies d'études intéressantes dont l'honneur revient bien à leurs auteurs et à l'Académie. C'est avec la même discrétion qu'il maintient nos traditions en conseillant et le président et ses confrères.

Il n'a qu'un jour à lui, c'est le jour de notre séance publique. Il faut convenir qu'alors le trophée est à lui seul. Le président, enfermé dans son rôle de rapporteur général des concours, a peine à captiver l'attention d'une assemblée qui attend avec impatience son orateur préféré. Et comme il est bien alors le modèle de l'éloquence académique, dans ces notices achevées, où traitant tour à tour les questions les plus variées d'histoire, de politique, d'économie politique et sociale et de philosophie, il touche

avec tant d'élévation aux doctrines, avec tant de finesse et de pénétration aux hommes et quelquefois, par contre-coup, aux femmes ! En l'entendant, on se rappelle qu'à d'autres moments et dans d'autres enceintes, il a l'éloquence de combat pour défendre la vraie liberté, la liberté des autres, et ce genre d'éloquence qui tient à la fois de l'enseignement et de la prédication, l'éloquence du moraliste, pour faire valoir les mérites des œuvres d'instruction, de charité et de prévoyance, et leur conquérir des adhérents. L'assemblée est toujours charmée, toujours séduite, et ses applaudissements, qui sont la juste récompense de l'orateur, tournent encore à la gloire de l'Académie.

J'espère qu'en m'inspirant des exemples de mes prédécesseurs et des conseils de notre Secrétaire perpétuel, je ne tromperai pas la confiance que vous m'avez accordée. Le suppléant, le successeur futur que vous placez auprès de moi (1), me donne encore de nouvelles garanties pour l'accomplissement de ma tâche. Il y a vingt ans, sous les auspices de M. Dufaure, qui nous honorait d'une affection d'autant plus solide qu'elle était moins banale, nous nous sommes liés intimement. Il m'a suivi de près à l'Académie, et des travaux communs, ici et ailleurs, nous ont attachés davantage l'un à l'autre. Vous me fournissez une occasion nouvelle de profiter de son précieux concours. Je m'en félicite et je suis sûr que vous aurez aussi à vous en féliciter.

(1) M. Georges Picot.

LA FÉCONDITÉ DE LA POPULATION FRANÇAISE

COMPARÉE A CELLE DES AUTRES POPULATIONS [1]

L'importance du nombre. — « La puissance d'un État se mesure au nombre de ses habitants », disait-on au XVIe siècle. Des écrivains et des hommes politiques l'ont répété maintes fois depuis Bodin et Henri IV.

On tient encore aujourd'hui, et non sans raison, le même langage.

Le nombre n'est pas tout assurément. La qualité importe davantage, à beaucoup d'égards. Sous le rapport moral, cette qualité se mesure à l'intelligence naturelle de la population, à son degré d'instruction, à son énergie, à son application au travail. Sous le rapport économique, elle se mesure, en outre, à la fertilité du territoire que cette population habite, à la quantité de richesses immobilières et mobilières qu'elle possède, à la puissance de ses instruments de production ; sous le rapport politique, à son organisation sociale qui facilite ou gêne l'essor des forces individuelles, à son gouvernement qui administre les affaires publiques au dedans et qui représente la nation au dehors ; sous le rapport démographique, enfin, à la vigueur physique et à la composition par âge de la population. L'âge a une importance qu'on ne

(1) Ce Mémoire est un des chapitres du troisième volume de *La population française*. Nous avons cru qu'il n'était pas inutile de conserver, pour la clarté, les renvois aux autres chapitres de l'ouvrage.

saurait méconnaître, car une nation qui a relativement peu d'enfants et beaucoup d'adultes se trouve dans une situation qui est présentement plus avantageuse qu'une nation ayant beaucoup d'enfants et peu d'adultes ; mais, d'autre part, cette dernière a des chances de se trouver, plus tard, dans une situation supérieure, lorsque les enfants seront devenus des hommes.

Si l'on suppose la qualité égale de part et d'autre, le nombre devient incontestablement une mesure qui détermine à peu près la force relative des nations. C'est lui qui permet de lever de grandes armées ; or, dans l'état actuel de l'Europe, les armées sont une condition de puissance, et même de sécurité. C'est lui qui fournit, grâce au travail et à l'épargne de chacun, les éléments des gros capitaux nécessaires pour l'exécution de grandes œuvres d'utilité publique. C'est lui qui, en groupant beaucoup de travailleurs sur un territoire, favorise la division du travail, stimule l'esprit d'invention et excite à tirer du sol plus de richesse.

Nous avons déjà signalé (1) le rapport qui, à considérer les choses dans leur ensemble, existe entre la densité de la population et l'intensité de la production, et nous avons fait connaître (2) les lois de l'accroissement de la population : il suffit de le rappeler ici.

L'accroissement de la population française au XIXe siècle. — Nous savons qu'une population augmente par deux causes : l'excédent des naissances sur les décès et l'excédent de l'immigration sur l'émigration. La première est pour ainsi dire interne ; la seconde externe. Même avec un excédent de naissances une population diminue si, comme l'Irlande, elle a une émigration supérieure à cet excédent.

(1) Voir livre II, ch. VI.
(2) Voir livre IV, ch. I.

Dans le présent chapitre nous ne nous occuperons que de la première cause.

Nous savons aussi qu'en France les naissances sont moins nombreuses que dans les autres États européens et que la natalité y a sensiblement diminué dans le cours du XIXe siècle (1).

Vers la fin de l'ancien régime, le nombre des naissances par mariage était de 4.2 ; l'excédent des naissances sur les décès, de 6 par 1.000 habitants environ (2).

Au commencement du XIXe siècle, les relevés de l'état civil accusent encore 4.2 naissances légitimes pour 1 mariage. Depuis 1830, ce rapport a toujours été inférieur à 3.5 et il a peu varié ; il n'est guère aujourd'hui (moyenne de 1881 à 1886) que de 3 (ou 2.9). Ce résultat ne doit pas surprendre, puisque nous avons constaté qu'un des deux termes, la nuptialité (3) avait peu varié (quoiqu'elle ait une tendance à diminuer depuis une dizaine d'années) et que la natalité, qui est l'autre terme, avait décru (4).

Les naissances illégitimes figurant pour moins de 8 p. 0/0 dans le total des naissances (5) et le mariage étant de beaucoup la source principale du recrutement de la population, la fécondité légitime, c'est-à-dire le nombre des enfants légitimes rapproché du nombre des mariages, fournit une notion sur la matière qui, sans être tout à fait suffisante, est instructive. Le tableau suivant fait connaître cette fécondité par période quinquennale.

(1) Voir liv. II, ch. VII.

(2) D'après un calcul de M. Legoyt, le nombre des naissances (naissances légitimes et illégitimes, qu'on ne distinguait pas à cette époque) par mariage aurait été de 4.79 de 1770 à 1774, de 4.25 de 1775 à 1779, de 4.17 de 1780 à 1784. Mais les documents, ainsi que nous l'avons montré (liv. I, ch. XII), n'autorisent pas une telle précision.

(3) Voir liv. II, ch. X.

(4) Liv. II, ch. VII.

(5) Liv. II, ch. VIII.

Nombre de naissances légitimes par mariage

1800-1805.	4.24	1846-1850.	3.18
1806-1810.	3.82	1851-1855.	3.10
1811-1815.	3.49	1856-1860.	3.13
1816-1820.	4.08	1861-1865.	3.07
1821-1825.	3.76	1866-1870.	3.15
1826-1830.	3.56	1871-1875.	2.99
1831-1835.	3.46	1876-1880.	3.09
1836-1840.	3.25	1881-1885.	3.03
1841-1845.	3.21	1886-1889.	3.35

Comme la natalité, la fécondité a été en décroissance rapide de 1800 et plus exactement de 1820 à 1840 (1); contrairement à une opinion très répandue, la décroissance a été plus lente depuis 1840. Les guerres du premier Empire et celle de 1870-1871 lui ont été particulièrement défavorables.

La mortalité a diminué comme la natalité (2). L'excédent de la seconde sur la première est-il devenu plus considérable? Depuis 1801, la mort ne l'a emporté que quatre fois: en 1854 et en 1855, années où la guerre, la disette et le choléra ont conspiré contre la population française; en 1870 et en 1871, années de guerre; l'excédent des décès sur les naissances a été de 105.000 dans la première de ces deux périodes et de 548.000 dans la seconde (3). Toutes les autres années pré-

(1) Ce rapport ne peut pas être suspecté d'exagération dans la première moitié du siècle, comme celui de la natalité, parce que les deux termes à l'aide desquels il est calculé sont précis, tandis que le nombre des habitants donné par les recensements peut avoir été inférieur à la réalité.

(2) Liv. II, ch. VIII.

		Excédent des décès sur les naissances.	Perte par 1.000 hab. de la France.
(3)	1854	69.318	1.9
	1855	35.606	0.9
	1870	103.394	2.8
	1871	444.889	12.2

sentent un excédent des naissances, qui a varié de 245.000 en 1816, année qui a suivi le rétablissement de la paix européenne, à 3.654 en 1832, année de choléra. L'excédent moyen annuel a été par période décennale :

PÉRIODES.	Excédent moyen annuel du total des naissances sur le total des décès.	Accroissement du nombre annuel de la population résultant de cet excédent par 1.000 hab.
1801-1810.	119.600	4.1 (1)
1811-1820.	169.700	5.7
1821-1830.	183.800	5.8
1831-1840.	130.190	4.1
1841-1850.	145.650	4.1
1851-1860.	86.870	2.4
1861-1870.	121.820	2.6
1871-1880.	64.060	1.7
1881-1885.	46.900	1.2
1886-1889.	59.890	1.7

De 1831 à 1886 (exclusivement) d'après les recensements, la population française a augmenté de 5.650.000 âmes (2),

(1) L'accroissement calculé sur les recensements est supérieur à cause de l'immigration, qui fournit en France un apport notable. Ainsi, l'accroissement aurait été par 1.000 habitants :

PÉRIODES.	D'après l'excédent des naissances.	D'après les recensements (environ).
1821-1830.	5.8	6.7
1831-1840.	4.1	5.6
1841-1850.	4.1	4.5
1851-1860.	2.4	2.6
1861-1870.	2.6	?
1871-1880.	1.7	4.2
1881-1889.	1.4	3.3

(2) Voir *la Population française*, t. I, p. 312.

accroissement dans lequel figure l'immigration (1). Si la natalité était restée constamment au taux où elle se trouvait en 1831, cet accroissement (sans compter l'immigration), aurait dépassé le chiffre de 8 millions (2).

Le nombre d'enfants vivants par famille en 1886. — Nous avons constaté (3) que sur 10.425.321 familles en 1886, 2.073.206, soit 20 p. 0/0, n'avaient pas d'enfants légitimes vivants.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a aujourd'hui par an environ 280.000 mariages et qu'il est, par conséquent, assez naturel qu'un demi-million à peu près de ménages n'aient pas encore de postérité ; ce serait une erreur de les classer parmi les mariages stériles. On se tromperait aussi si l'on considérait comme volontairement et définitivement monopares des ménages qui, après quatre ou cinq ans d'union, n'ont encore qu'un enfant vivant ; car peut-être en ont-ils perdu ; peut-être la femme a-t-elle fait des fausses couches ; peut-être a-t-elle allaité longtemps son premier né.

En effet, si toutes les familles françaises étaient condamnées à ne posséder réellement que 2 enfants (2.07) vivants à un moment donné, la population diminuerait infailliblement ; car, tous les français ne se mariant pas, si chaque ménage ne rendait strictement en moyenne que 2 personnes à la société, c'est-à-dire leur propre équivalent, le niveau s'abaisserait

(1) L'excédent des naissances annuelles sur les décès de 1831 (inclusivement) à 1886 (exclusivement) a cependant fourni 5.947.000, nombre plus fort, quoique l'immigration n'y soit pas comprise; différence qui témoigne de l'imperfection des documents.

(2) De 1831 à 1886, il y aurait eu 54.461.000 naissances au lieu de 52.744.000, différence : 1.687.000. La majeure partie de ces naissances aurait fourni des adultes dont beaucoup auraient eu des enfants.

(3) *La Population française,* liv. II, ch. IV.

nécessairement. Elles ne rendraient même pas cet équivalent, puisque les enfants, vivant à l'époque d'un dénombrement, ne parviennent certainement pas tous à l'âge du mariage.

On se fait une idée plus voisine de la réalité en divisant le total des enfants recensés par le nombre des familles qui avaient alors des enfants (8,352,116 familles) l'on trouve ainsi 2.6 environ par famille (1). Ce dernier résultat correspond à peu près au nombre des naissances par ménage, déduction faite de la mortalité enfantine.

La fécondité par département. — La fécondité par département est une notion subordonnée à celle de la natalité par département.

M. Turquan a calculé d'une part, pour l'année 1887, le nombre de naissances par mariage en 1887, et, d'autre part, le nombre des femmes mariées de 15 à 50 ans correspondant à une naissance. C'est dans la Bretagne, la Lozère, l'Aveyron, que le premier rapport est le plus fort ; c'est dans la Bretagne et la Lozère que le second est le plus faible ; l'un et l'autre signifient que ces contrées ont plus d'enfants par ménage que les autres. Presque tout

(1) C'est le rapport que nous avons donné dans le ch. IV du livre II. Ce calcul d'ailleurs n'est qu'approximatif, M. Turquan a déjà fait remarquer que le nombre de 21.610.000 enfants est un minimum, puisque les familles qui ont plus de 7 enfants ne comptent qu'à raison de 7. En additionnant les enfants (21.610.000) et les parents (17.897.534 parents, dont environ 10 millions de chefs de famille, et 7 millions de conjoints), on trouve un total de plus de 39 millions, supérieur à celui de la population française, d'après le recensement de 1886, quoique ce total ne comprenne pas les célibataires orphelins qui n'ont été comptés ni comme chefs de famille, ni comme enfants d'une famille. Néanmoins ce résultat n'est pas absurde parce qu'il y a eu probablement des doubles emplois, la même personne ayant pu être déclarée, d'une part, comme enfant par ses parents et, d'autre part, comme mariée dans son ménage, mais qui indique qu'il faut user avec une certaine circonspection de ce document.

le Massif central, les Alpes, les Landes, la Corse et quelques départements manufacturiers du Nord (Seine-Inférieure, Pas-de-Calais et Nord), se rapprochent de la Bretagne et comptent au moins 1 naissance annuelle par 5 mariages. A l'autre extrémité se placent l'Orne, l'Aube et surtout la vallée de la Garonne où 9 ménages fournissent à peine une naissance annuelle.

Le dénombrement de 1886 publié par le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies contient trois cartes qui représentent le nombre moyen d'enfants par famille ayant des enfants, et la proportion sur 100 familles du nombre de celles qui n'ont pas d'enfants et du nombre de celles qui ont 7 enfants et plus.

La Bretagne, la Corse, une partie de la région alpestre et du Massif central, le Nord et le Pas-de-Calais, les Deux-Sèvres occupent la tête sur la première carte avec 3 enfants et plus par famille.

Sur la seconde, les familles qui n'ont pas d'enfants se trouvent en plus grand nombre qu'ailleurs dans la Normandie, la Champagne et quelques autres départements de l'est, dans le Lyonnais, la Gironde, la Dordogne et la Haute-Vienne.

Sur la troisième, on voit que les familles ayant 7 enfants et plus, qui sont rares partout (2.2 sur 100 familles), se rencontrent principalement dans la Corse, la Bretagne et le Poitou, les Basses-Pyrénées, le Massif central, la région alpestre et dans trois départements du nord (Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Nord).

Dans la statistique de l'enseignement primaire en 1881-1882, se trouve une carte qui représente le nombre par département des enfants d'âge scolaire (ayant par conséquent de 6 à 13 ans révolus) par 1.000 habitants dans chaque département (1). C'est le contingent de la jeune génération,

(1) *Statistique de l'enseignement primaire*, tome III, p. xx.

déduction faite des pertes de la première enfance, celui qui parvient en très grande majorité à l'âge adulte.

Douze départements : Finistère, Morbihan et Côtes-du-Nord, Nord, Savoie et Haute-Savoie, Ardèche, Loire, Haute-Loire et Aveyron, Haute-Vienne, et le Territoire de Belfort y figurent pour plus de 140 enfants par 1.000 habitants.

Le reste du Massif central, avec une partie de la plaine adjacente (Lozère, Cantal, Corrèze, Dordogne, Creuse, Indre, Cher, Allier, Saône-et-Loire), la Charente-Inférieure, un troisième département alpestre (Hautes-Alpes), un département pyrénéen (Basses-Pyrénées), deux autres départements de l'ouest (Ille-et-Vilaine et Mayenne), un second département du nord (Pas-de-Calais) en ont de 140 à 130.

Au bas de l'échelle, 12 départements en comptent moins de 105 : l'Eure, la Seine, l'Aube et la Haute-Marne dans le bassin de la Seine ; le Rhône, les Bouches-du-Rhône et le Var dans le bassin du Rhône ; le Lot, le Lot-et-Garonne, la Gironde, le Gers, la Haute-Garonne dans le bassin de la Garonne.

Les autres départements se rapprochaient davantage de la moyenne générale de la France, laquelle était en 1881 de 122 enfants de 6 à 13 ans par 1,000 habitants. Les régions montagneuses, ainsi que la Bretagne et la Flandre, se font remarquer, à une extrémité de l'échelle, par le grand nombre de leurs enfants ; à l'autre extrémité, une partie de la vallée de la Seine, la vallée de la Garonne tout entière et une partie de la côte méditerranéenne se distinguent par leur petit nombre.

Nous n'avons pas épuisé les termes de comparaison ; en voici un dernier. M. Turquan a additionné le nombre total des naissances de chaque département pendant les quatre-vingt-cinq premières années du siècle (1801-1886); il en a retranché le nombre total des décès, et il a obtenu ainsi une mesure qui serait exacte s'il n'y avait eu émigration ni

immigration, de la fécondité réelle des diverses parties de la France au XIXe siècle. Or, ce calcul montre que quatre départements, l'Eure, le Calvados, le Var et le Tarn-et-Garonne ont eu plus de décès que de naissances, mais que tous les autres ont eu un excédent de naissances dont la moyenne pour la France entière est de 38 p. 100 de la population initiale en 1806 (1). Le Nord et le Pas-de-Calais, la Seine et Seine-et-Oise, l'Aube, les Vosges, trois départements de la Bretagne, le Poitou, presque tout le Massif central, les Landes, deux départements pyrénéens et la Corse sont au-dessus de cette moyenne (surtout le Nord, la Vendée, le Cher, la Loire, les Pyrénées orientales et la Corse). La Normandie et la région avoisinante, la vallée de la Garonne, le bassin du Rhône et les bords de la Méditerranée se trouvent au-dessous.

Les causes de la fécondité. — Le degré de fécondité d'un peuple dépend de causes diverses. Une des plus importantes assurément est le mariage, parce que chez tous les peuples civilisés, quelle que soit la diversité des religions, le ménage est la source principale de la natalité. Donc les causes qui favorisent les mariages, surtout ceux des jeunes gens (2) sont favorables aussi à la fécondité ; nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à ce sujet dans le chapitre des mariages (3).

Quelques démographes mettent au nombre de ces causes l'aptitude particulière de chaque race à la procréation. Il se peut qu'il existe à cet égard certaines différences physiologiques. Mais aucun recueil de faits ne les établit d'une manière scientifique ; on trouve des populations prolifiques

(1) Moyenne des recensements de 1801 et de 1806.
(2) Voir plus loin : « L'âge des parents ».
(3) Voir liv. II, ch. x.

parmi les Flamands et les Wallons, comme parmi les Serbes et les Roumains et on sait avec quelle fécondité s'est multipliée la race française au Canada. Jusqu'à preuve contraire, on peut penser que ces différences n'existent pas.

Il n'est pas démontré que les mariages mixtes entre un époux d'une race et une épouse d'une autre soient moins féconds que les unions de deux personnes de la même race (1). Le monde est en grande partie peuplé de races mélangées.

Le climat paraît avoir une certaine influence. Mais c'est surtout sur les immigrants qu'il agit jusqu'à leur complet acclimatement et cette influence se traduit moins par la stérilité des femmes que par une grande mortalité dans l'enfance.

La condition sociale dont nous parlerons plus loin en exerce une beaucoup plus sensible. Mais, dans ce cas, la cause réside dans la volonté et non dans l'état physiologique des parents. Que les préoccupations professionnelles rendent certains mariages tardifs, que les gens aisés songent plus que les prolétaires à éviter la charge d'une trop nombreuse famille, que certaines personnes restent dans le célibat par esprit d'économie ou par caprice, qu'elles y vouent leur existence par esprit religieux, la cause est toujours volontaire.

On peut poser comme règle générale que, dans une condition sociale telle que celle des Français du XIXe siècle, les populations qui ont peu d'enfants sont celles qui ne veulent pas en avoir beaucoup.

La fécondité légitime et illégitime. — La fécondité illégitime n'est pas relativement très considérable en France,

(1) M. de Quatrefages les croit tout aussi féconds que les autres.

puisqu'elle ne compte pas tout à fait à raison de 8 p. 0/0, dans le total des naissances vivantes (1).

Si la moitié environ des femmes nubiles ne sont pas mariées, faut-il regretter, avec certains partisans à outrance de la multiplication, qu'elles fournissent à la natalité un contingent beaucoup moindre que leurs contemporaines unies à un époux et que la France se place, sous le rapport de la natalité illégitime comparée au nombre des filles nubiles, dans les derniers rangs parmi les Etats européens ? (Voir plus loin, dans le même chapitre, la comparaison de la fécondité de la France avec celle des autres pays). Faut-il conseiller comme remède à la pénurie des naissances françaises l'exemple de la Bavière, et traiter le sexe féminin comme une terre arable dont un bon cultivateur se garde de laisser une partie en jachère ?

N'oublions pas que l'illégitimité est un mal (2) et que la qualité de la population n'importe pas moins que le nombre. Ces deux considérations tranchent la question : nous devons désirer que la natalité illégitime soit, autant que possible, restreinte. Mais, quand une fois l'enfant est né hors mariage, si l'abandon met son existence en péril, l'assistance privée ou publique accomplit une bonne œuvre en le préservant de la mort ou du vice.

L'âge des parents. — M. Kiær a fait, en Norvège, une curieuse recherche pour déterminer l'influence de l'âge des parents sur la fécondité. Sans le suivre dans les détails de son calcul, nous reproduisons le tableau qui en présente les résultats généraux.

(1) Voir liv. II, ch. VIII.
(2) Voir liv. II, ch. VIII.

Nombre annuel de naissances légitimes par 100 ménages, en Norvège (années 1874-1876)

AGE DES ÉPOUX.	AGE DES ÉPOUSES								MOYENNE du nombre des naissances par 100 époux de l'âge indiqué.
	15 à 19 ans.	20 à 24 ans.	25 à 29 ans.	30 à 34 ans.	35 à 39 ans.	40 à 44 ans.	45 à 49 ans.	50 à 54 ans.	
15 à 19 ans.	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	27.0
20 à 24 —	. .	53.4	48.9	. .	. .	. .	. .	. .	49.5
25 à 29 —	. .	50.3	45.1	40.1	. .	. .	. .	. .	43.6
30 à 34 —	. .	52.6	42.4	37.2	32.8	19.1	. .	. .	37.7
35 à 39 —	. .	. .	41.3	34.6	31.7	19.7	4.6	. .	30.3
40 à 44 —	. .	. .	39.2	33.1	29.4	19.9	4.9	0.29	22.5
45 à 49 —	. .	. .	. .	32.0	27.5	17.1	4.6	0.36	12.8
50 à 54 —	. .	. .	. .	. .	. .	. .	3.9	0.13	6.3
55 à 59 —	. .	. .	. .	. .	. .	. .	2.6	0.09	2.6
60 à 64 —	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	0.03	1.33
65 à 69 —	. .	. .	.	. .	. .	. .	. .	. .	0.66
70 à 74 —	. .	. .	. .	. .	.	. .	. .	. .	0.32
75 et au-dessus	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	0.20
Moyenne du nombre des naissances par 100 épouses de l'âge indiqué.	41.3	51.9	43.0	36.0	30.0	18.1	3.3	0.16	19.0

La moyenne générale étant de 19 naissances annuelles par 100 ménages, on voit que cette moyenne est d'autant plus forte que le mari et la femme sont plus jeunes, à condition toutefois qu'ils aient atteint leur vingtième année. Sur deux ménages dans lesquels la femme a de 20 à 24 ans, il se produit au moins une naissance dans l'année (51,9 naissances par 100 ménages). Le maximum (53.4 naissances sur 100 ménages) se rencontre dans les ménages où le mari

et la femme sont tous deux entre 20 et 24 ans ; ces ménages sont, au début de leur union ; or, d'ordinaire, le premier enfant vient vite. Entre 30 et 35 ans, on voit encore une femme enceinte sur trois ; la fécondité persiste en s'affaiblissant jusqu'à 40 ans. A partir de 45, elle tombe tout à coup et devient presque nulle au delà de 50 : l'âge critique commence.

Les hommes conservent plus longtemps le privilège de la paternité, et leur âge influe beaucoup moins sur la natalité que celui de la femme. Ainsi, pendant qu'un mari de 45 à 49 ans a 27 chances sur 100 d'avoir un enfant avec une femme de 35 à 39 ans, une femme de 45 à 49 ans a 4 chances 1/2 seulement avec un mari de 35 à 39 ans. Quelques hommes, en très petit nombre il est vrai, (2 sur 1.000) ont des enfants au delà de 75 ans (paternité qui d'ailleurs peut être plus légale que réelle), tandis que le fait est si rare pour les femmes, que M. Kiær n'en a pas enregistré d'exemple.

L'auteur n'a présenté que comme provisoires les résultats de cette recherche qui s'appliquent à une population de natalité moyenne et de puberté tardive (1). Néanmoins, comme cette analyse n'a été faite jusqu'ici, faute de renseignements, que dans un très petit nombre de pays (2), elle peut servir d'indice sur la manière dont se distribue, dans les autres pays, la fécondité suivant l'âge des parents (3).

La règle norvégienne ne paraît pas d'ailleurs s'appliquer

(1) Le calcul repose sur 133.587 naissances des années 1874, 1875 et 1876 en Norvège, sur lesquelles les renseignements ont été fournis par les pasteurs à M. Kiær, directeur de la statistique. Le résultat a été communiqué par l'auteur dans la séance du 25e anniversaire de la Société de statistique de Paris.

(2) La Suède, la Finlande et le Danemark.

(3) Nous ferons remarquer que, si, en Norvège, il y a eu 19 naissances par 100 femmes mariées de 15 à 54 ans, en France, dans l'année 1887, il y en a eu 16 par 100 femmes mariées de 15 à 50 ans.

sans réserve à tous les pays. Ainsi, nous savons que l'âge moyen du mariage des femmes est plus élevé dans les départements de la Bretagne (de 24 ans à 25 ans 8 mois en 1889), que dans l'ensemble de la France (23 ans 5 mois), et cependant la Bretagne est une des régions de la France où la natalité est le plus forte.

Le célibat. — Le célibat restreint le taux de la fécondité générale d'une population : plus il y a de célibataires, et moindre est le nombre probable de naissances par 1.000 habitants.

Le célibat est d'abord une nécessité physiologique; dans les pays civilisés, le mariage n'est autorisé, par les mœurs ou par la loi, qu'à l'âge de puberté. Dans une population comptant beaucoup d'enfants, le nombre des naissances par 1.000 habitants se trouve, à fécondité égale, inférieur à celui d'une population qui en compte peu. Une population qui a beaucoup de vieillards ou beaucoup de veufs et de veuves est dans le même cas. C'est pendant la période de fécondité que s'accomplit le renouvellement des générations : c'est pourquoi, voulant avoir une idée de la fécondité réelle, nous comparons le nombre des naissances à celui des personnes âgées de 15 ans (sexe féminin) ou 18 (sexe masculin) à 55 ans.

Le célibat des gens en âge de procréer des enfants tient à des causes diverses.

A l'*état militaire.* — Les années pendant lesquelles, d'après la loi militaire du 15 juilet 1889, chacune des trois classes de soldats, au nombre de 260.000 environ, sont appelées sous les drapeaux ou restent à la disposition du ministre de la guerre, empêchent ou retardent un certain nombre de mariages (1); toutefois, la grande jeunesse des soldats du

(1) La classe de 1888 comptait 295.707 conscrits, sur lesquels il y a

contingent rendrait ce retard peu regrettable s'il n'entraînait, après la libération, un certain délai pour que le libéré parvienne ensuite à se faire sa place dans la société.

M. Le Fort, a essayé de calculer (1) le retard que le service militaire apporte au mariage, en comparant le nombre des hommes de moins de 30 ans qui se sont mariés en 1869, sous le régime du service de sept ans, et en 1884 sous celui du service de cinq ans. Sur 1.000 mariages, il y en avait 645 en 1869 et 689 en 1884. Sous ce rapport, la situation ne se serait donc pas empirée sous le régime de la loi militaire de 1872.

A la *profession religieuse.* — Les 63.158 hommes (2) et les 63.985 femmes que le recensement de 1886 a enregistrés comme membres du clergé catholique, régulier et séculier, avaient renoncé au mariage pour se vouer à l'exercice du culte ou à des pratiques et à des œuvres inspirées par la religion. Leur vie est sans doute bien employée ainsi pour eux-mêmes,

eu 30.632 jeunes gens définitivement exemptés par les conseils de révision ; les autres ont été incorporés dans l'armée active (130.453), dispensés conditionnellement ou ajournés.

La loi du 15 juillet 1889 n'accorde aucune exemption du service militaire aux jeunes gens mariés faisant partie de l'armée active. L'article 25 porte que les jeunes gens dispensés en vertu des articles 21, 22 et 23 « peuvent se marier sans autorisation » ; pour ceux qui ne sont ni dispensés ni exempts, l'article 58 porte que « les hommes de la disponibilité (c'est-à-dire ceux qui sont renvoyés dans leurs foyers après un an de service) et de la réserve de l'armée active peuvent se marier sans autorisation. Ils restent soumis néanmoins à toutes les obligations de service imposées à leur classe. Les réservistes qui sont pères de quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale. »

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine,* 27 janvier 1885.

(2) Ce nombre comprenait 44.072 membres du clergé régulier et 19.086 du clergé séculier.

puisqu'elle est consacrée à l'instruction ou à la charité conformément à leur foi, et l'est probablement aussi pour la société, puisque le culte doit avoir ses ministres; mais, par leur retraite du monde ils diminuent le contingent actif de la fécondité (1).

On peut toutefois, poser cette question : le célibat des prêtres et des religieuses diminue-t-il dans un pays la proportion des gens mariés? — La réponse est moins facile qu'on ne le supposerait de prime abord, parce que, si les vœux religieux n'empêchaient pas certaines personnes de se marier, il est probable que d'autres ne rencontreraient pas des circonstances aussi favorables à leur propre mariage. La statistique ne fournit pas, à notre connaissance, de renseignements qui permettent de trancher la question (2); toutefois elle n'accuse pas moins de couples mariés dans certains États catholiques que dans des États protestants, et la France n'a, sous ce rapport, rien à envier à la Suède luthérienne.

(1) Montesquieu, dans les *Lettres persanes* (lettre 128), juge avec une sévérité extrême les congrégations religieuses sous ce rapport. « On voit dans chaque maison religieuse une famille éternelle où il ne naît personne et qui s'entretient aux dépens de toutes les autres. Ces maisons sont toujours ouvertes comme autant de gouffres où s'ensevelissent les races futures. » Au contraire, le marquis de Mirabeau, grand partisan de l'accroissement de la population, ne croit pas que le célibat religieux fasse obstacle à cet accroissement.

(2) Le nombre des personnes vouées au culte catholique, qu'on évaluait à 194.000 à la fin de l'ancien régime, était, (d'après les recensements) de 82.371 en 1851 et de 127.143 en 1886. Cependant le nombre des gens mariés (13.935.000) était plus faible en 1851 qu'en 1886 (14.959.000); et aux deux époques, les membres du clergé représentaient moins de 1 p. 0/0 relativement aux gens mariés.

Proportion des gens mariés dans divers États

DATE du RECENSEMENT.	ÉTATS.	POPULATION TOTALE.	NOMBRE de GENS MARIÉS.	NOMBRE de gens mariés par 100 habitants.
		NOMBRES (Exprimés en milliers d'unités)		
1870.	Suède.	4.167	1.361	32.6
1871.	Saxe	2.555	903	35.4
1871.	Bavière. . . .	4.863	1.586	32.6
1871.	Italie.	26.800	9.567	35.6
1872.	France	36.102	14.661	40.6

A la *résidence* et à la *profession*. — Nous savons (1) que la population urbaine ne se soutient et ne s'accroît en France que par l'immigration des campagnes dans les villes : les villes ont en général une fécondité moindre que les campagnes ou du moins un excédent moindre dans la balance de la natalité et de la mortalité (2).

(1) Voir livre II, ch. IV et VI et livre III, ch. IX.

(2) La *Statistique générale de France* a établi pour la période de 1861-1865 le calcul suivant :

	POPULATION	
	RURALE.	URBAINE.
Naissances annuelles.	100	100
Nombre d'habitants ayant fourni ces naissances	3.880	3.570
Nombre de décès correspondant	83	93
Excédent résultant de la balance des décès et des naissances	17	7

D'après le recensement de 1866, 100 familles de patrons comprenaient 353 personnes parmi les agriculteurs, 298 parmi les industriels, 273 parmi les commerçants, 174 seulement dans les professions dites libérales (1). Les familles d'agriculteurs se plaçaient donc au premier rang et les familles vivant de professions libérales au dernier. On peut en induire que les premières sont plus fécondes, sans prendre toutefois ces nombres pour la mesure de leur fécondité, parce qu'à la campagne les membres de la famille demeurent plus souvent réunis sous le même toit qu'à la ville (2), et que, dans les professions libérales, il y a beaucoup de célibataires.

Ce ne sont donc là que des indications vagues. Les relevés de la statistique ne permettent pas, jusqu'ici, de dresser un état de la fécondité par profession en France; ils éclairent un peu plus sur l'influence de la richesse qui est, jusqu'à un certain point, liée à la profession et dont nous parlerons plus loin.

Il est certain cependant qu'il y a des professions moins compatibles que d'autres avec le mariage : par exemple, la domesticité, dans laquelle les mariages sont en général rares et tardifs.

Or, en France, la population urbaine augmente, pendant que la population rurale diminue, et le nombre des domestiques paraît s'y accroître avec la richesse et avec le nombre des citadins : deux causes de faible natalité dont l'influence ne paraît pas devoir s'amoindrir.

Aux *habitudes de migration.* — Dans les pays d'où les jeunes gens émigrent pour chercher du travail, les filles qui

(1) Celui de 1886 ne fournit pas les éléments de ce rapport.

(2) Les familles ouvrières ont donné, au recensement de 1866 un résultat de même nature : 240 personnes par 100 familles d'ouvriers de l'agriculture et 186 par 100 familles d'ouvriers de l'industrie.

restent au pays trouvent moins d'occasions de mariage. Dans les pays où immigrent ces ouvriers, la plupart restent célibataires, attendant leur retour pour se marier, et, jusque-là, ils ne contribuent pas à la fécondité légitime.

Toutefois, en France, les départements qui ont le plus de célibataires adultes ne sont pas nécessairement les moins féconds. Ainsi, d'après le recensement de 1881, six départements seulement, (Côtes-du-Nord, 530 mariés sur 1.000 adultes, Corse, Ille-et-Vilaine, Savoie, Morbihan, Loire, Haute-Savoie, 501), et le Territoire de Belfort (583) avaient plus de la moitié de leurs adultes (hommes de plus de 18 ans et femmes de plus de 15 ans) non mariés (célibataires, veufs et veuves) ; ils ont cependant une forte natalité. Au contraire, une grande partie des départements du bassin de la Seine, du bassin moyen et inférieur de la Loire et de la vallée de la Garonne comptaient moins de 400 personnes mariées par 1.000 adultes ; plusieurs ont cependant une natalité faible.

Quelque influence qu'exercent les causes qui retiennent les hommes et les femmes dans le célibat, la France ne comptait pas moins de gens mariés en 1886 (39.4 p.100 de la population) qu'en 1851 (38.9 p. 100).

On peut dire d'une manière générale que le célibat prolongé (abstraction faite du clergé) n'est pas favorable à la moralité d'une population.

Des médecins lui reprochent, avec quelque exagération peut-être, mais non sans fondement, de grossir le nombre des alcooliques, des enfants illégitimes, des prostituées et de propager la syphilis.

Certains publicistes ont soutenu, dans un sens contraire, que le célibat d'une partie des adultes était le résultat d'une sélection naturelle qui améliorait la qualité de la population. « Ce sont les difformes, les rachitiques, les incapables, en un mot, qui ne trouvent pas à se marier », disent-ils. La thèse qui, comme beaucoup d'autres sur la même matière, contient une parcelle de vérité diluée dans

un paradoxe, ne tient compte ni des jeunes filles saines de corps et d'esprit qui écartent les prétendants par des habitudes et des goûts disproportionnés à leur dot, ni des jeunes hommes qui ne reculent devant les charges de la famille que parce qu'elles restreindraient leur propre bien-être, ni de bien d'autres cas.

La religion. — La religion chrétienne, catholique et protestante, enseigne que les familles nombreuses sont bénies de Dieu et condamne la limitation volontaire du nombre des enfants dans le ménage. La piété est donc une cause de fécondité, puisqu'elle exerce une influence dans un sens déterminé sur le moral des époux. Toutefois, la religion n'est efficace que lorsque la foi est assez forte pour mettre les actes de la vie en conformité avec la croyance : c'est affaire de conscience et nous ne pouvons pas pénétrer dans le secret des déterminations.

La statistique, qui ne saisit que des phénomènes extérieurs, ne confirme pas l'opinion que la fécondité française ait diminué parce que le respect de la religion s'est affaibli. On peut prendre comme exemple, à Paris, le VIe et le VIIe arrondissements, qui comprennent le faubourg Saint-Germain, habité par un grand nombre de familles pieuses, et qui compte 25 et 20 naissances par 1.000 habitants, tandis que le XIXe et le XIVe, peuplés principalement d'ouvriers et connus par certaines manifestations anti-religieuses, en comptent 31 et 39 (1). Le degré de richesse semble avoir, dans

(1) Le nombre des enterrements civils fournit un indice sur l'esprit religieux. En 1887, sur 55.728 services funèbres, il y a eu 10.791 enterrements civils, soit 20 0/0 en nombre rond. Le XVIe arrondissement (Passy) et le IXe (Opéra) n'en ont eu que 6 et 10 p. 0/0. Le VIe en a eu 11 ; le VII, 12. Le XIVe et le XVIIIe en ont eu 23 et le XXe 41 ; le XIXe en a eu 20.

M. Fournier de Flaix (*Journal de la Société de Statistique*, année 1890),

ces arrondissements, une influence plus énergique que la foi religieuse.

Parmi les départements on cite volontiers ceux de la Bretagne, du Massif central, des Alpes et de la Corse qui ont beaucoup d'enfants et qui ont conservé, à un haut degré, leurs habitudes religieuses. Mais on ne cite pas les départements de la vallée de la Garonne qui ne paraissent pas moins fidèles aux pratiques du culte et qui ont très peu d'enfants; on ne dit pas que la Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais et le Nord ont beaucoup d'enfants, quoique le sentiment religieux n'y soit pas plus fort que dans la Sarthe, l'Indre-et-Loire et Maine-et-Loire qui en ont peu, que le nombre des enfants est grand dans les Hautes-Alpes, département

a dressé, à l'aide des archives de l'archevêché, une statistique intéressante sur les baptêmes et mariages à Paris, par paroisses, en 1875 et en 1885. Il a constaté que dans tous les arrondissements le nombre des sacrements conférés par l'Église est grand. Mais, d'une part, le baptême et le mariage à l'église fournissent un témoignage de foi catholique moins probant que ne serait le nombre de ceux qui reçoivent régulièrement la communion à Pâques ; d'autre part, les chiffres même recueillis par M. Fournier de Flaix et rapprochés de ceux de l'état civil confirment la distinction que nous venons d'établir. Ainsi, en 1885, nous trouvons :

ARRONDISSEMENTS.	ÉTAT CIVIL.		ÉGLISE.	
	Naissances.	Mariages.	Baptêmes.	Mariages.
VIe	2.096	854	2.020	694
VIIe	1.719	717	1.809	901
XIVe	3.039	815	1.814	490
XIXe	3.764	1.087	3.271	843

Il paraît surprenant que, dans le VIIe arrondissement, on enregistre plus de baptêmes et de mariages à l'église qu'à la mairie.

pauvre, tandis qu'il est faible dans la Drôme, département plus riche et tout voisin, que la même opposition se rencontre entre la Lozère et le Puy-de-Dôme, entre les Basses-Pyrénées et le Gers, quoiqu'on n'aperçoive pas entre eux de différences sous le rapport religieux. De cette diversité de résultats il serait téméraire de tirer une conclusion sur l'influence du sentiment religieux.

Le Code civil. — M. Le Play, dans son ouvrage sur *Les ouvriers européens*, indique trois causes de fécondité :

1° Lorsque la partie du sol non appropriée à la culture offre encore une étendue considérable ;

2° Lorsque les populations, peu exercées au calcul de la prévoyance, s'abandonnent à leur foi dans la bonté divine ;

3° Lorsque les paysans, établis sur un sol complètement occupé, mais dégagés de toute entrave en ce qui concerne l'usage de leurs biens, peuvent assurer la transmission intégrale de leur propriété à un de leurs enfants.

« D'un autre côté, ajoute-il, l'observation apprend que le nombre des enfants ne dépasse guère celui des parents, que parfois il lui est inférieur, et qu'ainsi la population reste tout au moins stationnaire chez les peuples où la prévoyance étant développée à un haut degré, la loi autorise les enfants à se partager, en nature et par portions égales, la succession paternelle. Le père de famille, en effet, n'ayant plus le pouvoir de disposer de sa propriété, ni d'influer sur la direction que prennent ses enfants, ne peut plus désormais assurer le bonheur de ses descendants qu'en en limitant le nombre. C'est la solution qu'adoptent de plus en plus les paysans français qui sont réellement possesseurs du sol qu'ils cultivent (1). »

M. Le Play a fait école. Ses disciples accusent le Code

(1) *Les ouvriers européens*, p. 157.

civil de stériliser la famille et en réclament la réforme (1), sans paraître remarquer que la réserve légale se borne en France aux trois quarts, aux deux tiers ou à la moitié suivant le nombre des enfants, qu'il y a des régions de la France où l'on parvient à éluder en partie la loi et que, parmi ces dernières, il y en a, comme la vallée de la Garonne, qui sont précisément caractérisées par une natalité très faible.

La proposition de M. Leplay peut trouver, comme toutes les thèses, des arguments dans des monographies représentant des faits isolés; mais elle n'est pas fondée sur une connaissance générale des faits.

L'Angleterre est le seul État d'Europe qui admette la liberté absolue de tester. Or, l'Angleterre, quoique ayant une natalité assez forte, n'occupe pas, sous ce rapport, le premier rang et n'atteint pas même la moyenne générale de l'Europe.

Les pays d'Europe qui admettent les mêmes réserves que la France ou au moins une réserve de moitié sont nombreux (9 États, sans compter la France, et 2 provinces). La densité y est très diverse, depuis la Norvège qui a 6 habitants par kilomètre carré jusqu'à la Prusse rhénane qui en a 132. Les

(1) Nous citons, comme exemple des doctrines de l'école, le passage suivant écrit par un de ses disciples (*La famille et la population à propos du dernier dénombrement*, par Urbain Guérin, 1883) : « Le problème de la population se pose donc en réalité dans des termes fort simples : il dépend de la constitution de la famille. La famille souche, laissant l'homme suivre ses penchants naturels, assure l'augmentation de la population, sans que cet accroissement présente jamais un danger. Elle produit une émigration régulière. Aucun de ces résultats ne se produit avec l'organisation de la famille instable. Tandis que les classes pauvres se multiplient, les classes aisées au contraire cherchent à échapper au partage que leur impose la loi par une stérilité intentionnelle. Les causes du mal sont connues. Elles résident dans l'organisation vicieuse de la famille, provoquée en grande partie par les lois de succession. Le remède est donc tout indiqué : modifier les lois qui ont amené le mal. »

ÉTATS.	LÉGISLATION.	POPULATION par milliers d'âmes aux derniers recensements (en 1881).	DENSITÉ Nombre probable d'habitants par kilomètre carré en 1886.	NATALITÉ Nombre de naissances par 100 habitants (moyenne de 1865-1883).	TAUX MOYEN D'ACCROISSEMENT annuel par 1.000 habitants (moyenne de 1860-1883).
France	Art. 913 du Code civil : Réserve de 1/2, 2/3, 3/4, suivant le nombre des enfants.	37.672	72	25	2.5 sans compter Als.-Lor.
Italie	Art. 816 du Code civil : Réserve de moitié.	28.459	102	31	6.7
Belgique	Législation française.	5.520	202	31	8.4
Pays-Bas	Même réserve qu'en France.	4.012	124	35	10.2
Roumanie	Même réserve qu'en France.	5.376	41	30	9.6
Suède	Réserve des 5/6 dans les villes; réserve des biens patrimoniaux dans les campagnes; liberté pour les autres biens.	4.566	12	30	7.7
Norvège	Lois de 1860, 1811, 1825 : Réserve de moitié.	1.807	6	31	7.6
Danemark	Réserve des 3/4; réserve de 1/2 seulement pour les nobles.	1.981	50	31	10.1
Royaume de Prusse	Réserve de moitié.	27.279	79	30	9.4
Prusse rhénane	Législation française.	6.117	132	39	12.0
Alsace-Lorraine		1.567	110	34	0.4
Autriche	Art. 754 du Code civil : Réserve de moitié.	22.656	75	38	7.7

conditions économiques le sont aussi. Cependant tous ont une natalité supérieure à celle de la France ; quelques-uns même une très forte natalité, comme la Prusse rhénane, le royaume de Prusse tout entier (38.8) et l'Autriche (38.4). Les Pays-Bas et la Prusse ont un taux d'accroissement annuel qui est supérieur à 1 p. 100. Des prescriptions analogues à celles du Code civil français ne vouent donc pas nécessairement une population à la stérilité. Il n'est pas logique de tirer une telle conclusion de l'état particulier de la France, puisque, seule sur douze pays, elle présente la coïncidence d'une réserve légale et d'une natalité très restreinte.

Que l'absence de terres à défricher, que l'affaiblissement du sentiment religieux, que l'exagération de la prévoyance, que le désir d'augmenter son bien-être et celui de sa postérité exercent une influence restrictive, ce sont là des questions distinctes de la réserve légale. Nous les examinerons.

Que, d'autre part, cette réserve légale puisse, dans certains cas, diminuer l'autorité du père de famille et porter préjudice, après sa mort, à la continuation de son œuvre économique, c'est une question distincte aussi de celle de la fécondité. Nous ne croyons pas devoir la traiter ici, parce qu'elle ne rentre pas directement dans notre sujet. Ce que nous voulons établir, c'est que la réserve n'est pas par elle-même une cause nécessaire d'infécondité.

Il n'est pas besoin de sortir de France pour le prouver ; car, si la natalité moyenne des départements a varié de 17.0, (Lot-et-Garonne) à 34.3 (Finistère), (période 1877-1886) et s'est élevée à 44 (Pyrénées-Orientales, période 1801-1810) par 1.000 habitants, sous l'empire de la même législation (1), c'est évidemment qu'il existe des causes plus énergiques que la loi des partages.

La petite propriété et la petite culture ne paraissent

(1) Voir liv. II, ch. VII.

guère apporter d'obstacle à la natalité, puisque les neuf départements qui, d'après la statistique décennale de l'agriculture de 1882, comptaient le plus de petites exploitations avaient tous, d'après le recensement de 1886, un nombre d'enfants par famille supérieur à la moyenne de la France (1).

La richesse et les budgets. — Le degré de richesse des familles exerce une influence sur leur fécondité.

M. A. Bertillon s'était servi de la statistique agricole

(1) Le nombre moyen des petites exploitations (moins de 10 hectares) était pour la France entière de 84.7 p. 100 en 1882. Le nombre moyen des enfants par famille en 1886 était de 2.6.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE	
	de petites exploitations sur 100.	d'enfants par famille.
Savoie	94.0	3.16
Belfort	93.4	2.71
Hautes-Pyrénées	92.7	2.80
Pyrénées-Orientales	92.7	2.62
Vosges	92 5	2.62
Haute-Savoie	92.2	3.18
Vaucluse	92.2	2.66
Ariège	91.7	2.73
Isère	91.2	3.10

Deux autres départements, le Rhône et la Seine, sont aussi dans les premiers rangs par le nombre des petites exploitations ; mais c'est à cause des cultures maraîchères. (Voir l'article de M. de Foville, *Économiste français*, du 27 octobre 1886.)

de 1862 pour établir (1), que la natalité la moindre était celle des départements (à l'exclusion de 4 départements manufacturiers) qui comptaient le plus de propriétaires.

M. Tallqvist a dressé, de son côté, le tableau suivant pour montrer que la natalité dans les départements français était à peu près en raison inverse de la contribution personnelle-mobilière et du montant des valeurs successorales, deux indices de la richesse.

(1)

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE		
	de propriétaires par 1.000 habitants.	de mariages par 1.000 personnes en âge de mariage.	de naissances par 1.000 habitants.
30	285	25.3	24.7
31	240	25.6	25.7
21	177	25.9	28.1
82			

NOMBRE de DÉPARTEMENTS.	MOYENNE des valeurs successorales par tête d'habitant (période 1876-1880).	NOMBRE d'enfants légitimes par 100 femmes mariées de 15 à 50 ans.
	fr. fr.	
10 (1)	48 à 57	23.0
9 (2)	62 à 68	21.7
11 (3)	73 à 82	18.9
19 (4)	85 à 102	16.1
10 (5)	109 à 122	14.3
9 (6)	124 à 129	18.1
7 (7)	134 à 154	16.3
9 (8)	170 à 250	14.9
Seine.	412	13.2

(1) Creuze, Corrèze, Ariège, Morbihan, Aveyron, Hautes-Alpes, Lozère, Savoie, Haute-Savoie, Ardèche.

(2) Haute-Loire, Ille-et-Vilaine, Haute-Vienne, Lot, Basses-Pyrénées, Landes, Hautes-Pyrénées, Finistère, Vosges.

(3) Gard, Puy-de-Dôme, Côtes-du-Nord, Basses-Alpes, Dordogne, Tarn, Indre, Cantal, Loire, Drôme, Jura.

(4) Haute-Marne, Vaucluse, Charente-Inférieure, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Ain, Nièvre, Tarn-et-Garonne, Isère, Vienne, Charente, Gers, Aude, Doubs, Deux-Sèvres, Meuse, Loire-Inférieure, Cher, Allier.

(5) Vendée, Yonne, Var, Lot-et-Garonne, Loir-et-Cher, Hérault, Haute-Garonne, Aube, Meurthe-et-Moselle, Ardennes.

(6) Maine-et-Loire, Orne, Nord, Pyrénées-Orientales, Indre-et-Loire, Sarthe, Alpes-Maritimes, Mayenne, Côte-d'Or.

(7) Manche, Pas-de-Calais, Loiret, Aisne, Somme, Bouches-du-Rhône, Gironde.

(8) Oise, Marne, Eure-et-Loire, Eure, Rhône, Seine-et-Marne, Calvados, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise.

Que l'on classe les départements d'après la valeur vénale de la propriété foncière non bâtie (1), d'après le rapport du nombre des cotes foncières de la propriété bâtie avec le

(1) Voir la *Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties*, carte n° 66, l'*Évaluation de la propriété bâtie* (publications du Ministère des Finances).

nombre des habitants, d'après le chiffre des contributions (1), on voit que la natalité et la richesse paraissent s'opposer l'une à l'autre dans le plus grand nombre des départements. On ne saurait faire de cette opposition une loi rigoureuse ni en calculer le rapport; mais elle est manifeste dans l'ensemble (2).

La différence considérable qui existe entre les arrondissements de Paris sous le rapport de la natalité est aussi un indice de cette influence (3). Le recensement de 1886 a fourni à M. J. Bertillon les moyens d'y compter le nombre d'enfants par famille ; c'est entre le VIIIe et le XIXe arrondissement que l'opposition est le plus accentuée.

(I) L'échelle des rapports calculés d'après la contribution personnelle-mobilière varie de 23.6 enfants légitimes par 100 femmes de 15 à 50 ans pour les départements où cette contribution est de 0 fr. 75 à 1 fr. 21 par tête, à 14.7 pour ceux où elle est de 3 fr. 98 à 4 fr. 34 et à 13.2 pour la Seine.

Voir diverses comparaisons de ce genre dans *La France et ses colonies*, par E. Levasseur, t. II, p. 499 et suiv. — M. Bertillon s'est servi des contrats de mariage (période 1874-1883) pour étudier ce rapport. Mais, sur 15 départements où il a constaté plus de 6 contrats par 10 mariages, 13 sont situés au sud de la Loire dans l'ancien pays de droit écrit où les contrats de mariage sont restés plus en usage que dans l'ancien pays coutumier ; il n'y a pas là une véritable mesure de la richesse.

(2) Il n'y a pas lieu de consacrer un examen à certaines autres causes auxquelles on a attribué le peu de fécondité de la population française, telles que l'usage du tabac et de l'alcool.

(3) Voir livre II, ch. XVII.

		Nombre de familles de chaque catégorie sur 1.000 familles.	
		VIIIe arrondis.	XIXe arrondis.
Familles ayant	0 enfant.	333	358
	1 —	290	216
	2 —	216	191
	3 —	91	113
	4 —	42	64
	5 —	18	31
	6 —	6	16
	7 — et plus. . . .	4	11
		1.000	1.000

Ce n'est pas par le nombre des familles sans enfants, c'est par celui des familles ayant plus de 3 enfants que la différence entre les deux arrondissements se marque, et elle est d'autant plus accusée que ces familles en ont davantage. Ce n'est là qu'un exemple (1), mais qui mérite d'être cité parce qu'il nous paraît correspondre à un état à peu près général de la France.

Une augmentation de richesse produit, suivant les cas, des effets différents. Nous venons de dire qu'elle pouvait avoir pour résultat une fécondité moindre. Cependant, dans le département des Landes, ce résultat a été un

(1) Les proportions du XIXe arrondissement en 1886 correspondent assez bien avec celles que Moheau donnait en 1778 pour la France entière : ce qui est logique.

0 enfant.	273
1 —	256
2 —	211
3 —	127
4 —	69
5 —	39
6 —	16
7 — et plus	9
	1.000

accroissement. Antérieurement à l'année 1850, lorsque le sol n'avait pas encore été assaini par les plantations de pins et par l'écoulement des eaux stagnantes, la natalité a été en moyenne, dans la période 1845-1849, de 30.5, la mortalité de 25.4, et l'excédent annuel de 5.1 par 1,000 habitants; l'excédent, c'est-à-dire la vraie fécondité, s'est élevée à 7.7 dans la période 1881-1885 avec une natalité et une mortalité très diminuées (natalité 24.4, mortalité 16.7), sous l'influence du bien-être qui s'est traduit principalement par une alimentation plus nutritive, par des logements mieux construits et par la diminution des fièvres (1). Cet exemple, qui confirme d'ailleurs la coïncidence d'un accroissement de la richesse et d'un amoindrissement de la natalité, n'est pas le seul du genre.

Nous avons vu (2) que le nombre moyen des enfants vivants par famille était d'environ 2.6. D'une recherche faite dans l'*Almanach de Gotha*, il y a une quinzaine d'années, il résultait que les familles nobles de France avaient chacune en moyenne 2.7 enfants (3). Nous avons refait le même calcul pour l'année 1890, et quoique les chiffres que nous avons

(1) Dans la première moitié du siècle, le département des Landes a eu huit fois (1802, 1803, 1809, 1811, 1812, 1813, 1837, 1847) un excédent de décès; dans la seconde moitié, il n'en a eu que quatre fois (1855, 1859, 1870, 1871). La population n'a pas augmenté de 1851 à 1886 dans ce département parce qu'il fournit un fort contingent d'émigration.

(2) Voir plus haut, même chapitre, « le nombre d'enfants par famille en 1886. »

(3)

PAYS.	FÉCONDITÉ DES FAMILLES NOBLES d'après l'*Almanach de Gotha* en 1876.		
	Nombre de familles nobles	Nombre total d'enfants vivants.	Nombre d'enfants par famille.
France	74	201	2.7
Empire allemand	166	786	4.8
Angleterre	28	137	4.9
Italie	56	176	3.0
Russie	13	67	5.1

trouvés ne concordent pas avec ceux du travail précédent, nous avons encore pour la noblesse française une moyenne de 2.6 enfants par famille (1).

(1) *Fécondité des familles nobles, d'après l'almanach de Gotha de 1890.* Les calculs ont été faits par M. Escuyer

	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS			FÉCONDITÉ ou nombre d'enfants par famille		
	SEXES					
	masculin	féminin	total	garçons	filles	total
Total pour la *Noblesse européenne* inscrite dans l'almanach de *Gotha* de 1890 : 1.135 unions	2.180	1.844	4.024	1.92	1.62	3.54
Maisons souveraines régnantes ou dépossédées : 221 unions ont eu	461	353	814	2.08	1.59	3.67
Familles médiatisées d'Allemagne : 266 unions ont eu	567	492	1.059	2.14	1.85	3.99
Noblesse allemande inscrite dans le *Gotha* (non compris les familles régnantes ou médiatisées) 61 unions ont eu	110	88	198	1 64	1.33	2.97
Angleterre : 107 unions	224	203	427	2.10	1.9	4.
Allemagne : 445 unions	907	764	1 671	2.03	1 72	3.75
Autriche : 167 unions	311	302	613	1.86	1.85	3.71
Italie : 117 unions	218	196	414	1.86	1.67	3.51
Belgique : 25 unions	37	31	68	1.50	1.2	2.7
Russie : 49 unions	78	56	134	1.50	1.1	2.6
(Y compris la famille impériale) 58 unions	105	65	170	1.81	1.1	2.92
France : 145 unions	224	166	390	1.50	1.1	2.6

La proportion est donc à peu près la même que celle qu'a fournie le recensement de 1886, et on peut s'étonner que la grande richesse de ces familles et leur désir de perpétuer un nom historique n'aient pas eu pour conséquence une fécondité plus grande que celle de la masse des habitants. On peut s'étonner aussi que la noblesse française ait moins d'enfants que celle des autres pays et qu'on retrouve dans les rangs les plus élevés les mêmes différences entre les nations que dans l'ensemble de la population.

Les mœurs. — Les mœurs ont une influence considérable sur la fécondité. Nous sommes convaincu que l'état des esprits, qui dérive lui-même en grande partie de la condition sociale et économique d'un peuple ou d'un groupe de personnes, est plus puissant à cet égard que l'état physiologique. C'est pourquoi, d'une part, la foi religieuse, quand elle est sincère et sans réserve, est une cause de fécondité, et, d'autre part, l'aisance, quand elle inspire le désir de conserver aux enfants le bien-être dont jouissent les parents, tend à limiter, dans certains pays, la fécondité, de même que la crainte de s'appauvrir retient une partie de la jeunesse dans le célibat. Beaucoup de ménages ont ainsi un nombre d'enfants inférieur à celui que la nature leur aurait donné s'ils s'abandonnaient à elle sans réserve.

Parmi les obstacles que les mœurs apportent au mariage, des moralistes ont signalé la complication des formalités administratives (1), les frais exagérés de la noce, la recherche des grosses dots. Le premier est créé par la loi ; les deux autres sont un effet des mœurs. Le mariage étant une des grandes solennités de la vie, les fêtes qui l'accompagnent sont légitimes. La dot, donnant à la femme une

(1) Un projet de loi tendant à simplifier les formalités relatives au mariage des indigents a été déposé le 19 juin 1890 à la Chambre des députés.

certaine indépendance dans le ménage, peut être aussi défendue par de bons arguments. Cependant il faut reconnaître qu'en cela, comme en bien d'autres choses, l'excès devient un défaut, et que les noces coûteuses et prolongées, comme elles le sont dans certaines campagnes de France, ont plus d'inconvénients que les mariages contractés, comme aux États-Unis, avec peu d'apparat, que la préoccupation dominante, chez beaucoup de pères, d'équilibrer des fortunes ou la recherche par certains jeunes gens d'un « beau mariage » risquent de produire des unions mal assorties et sont une cause de retard, parfois même d'empêchement absolu au mariage. Les Américains du nord, quoique très ardents à la poursuite de la fortune, sont loin d'être asservis autant que la bourgeoisie française à cette considération.

Nous parlons de la prudence dans le mariage : elle peut être l'objet d'une discussion. Quant au crime, il ne saurait l'être ; quand les mœurs d'une famille sont dépravées au point que la femme, avec ou sans le consentement du mari, se débarrasse du fœtus pour ne pas élever son enfant, il se produit une monstruosité que le sentiment public réprouve, comme la loi le punit justement.

E. LEVASSEUR.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Mélanges d'archéologie et d'histoire

Publiés par l'École française de Rome

Xe VOLUME

M. Geffroy : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie les trois premiers fascicules du Xe volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie l'École française de Rome. J'en prendrai occasion, si l'Académie le permet, de lui parler de nos plus récents travaux.

Il est vrai que l'École française de Rome est placée directement sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, par une commission spéciale, juge ses travaux, décide des prolongations de bourses aux pensionnaires, et doit être consultée sur le choix du directeur. Mais cela n'empêche pas de penser que, par plusieurs raisons, on veuille bien s'intéresser ici même à nous. Dans l'ensemble des genres d'étude qui s'offrent à l'activité de l'École française de Rome, il y en a qui pourraient relever directement de l'Académie des sciences morales et politiques ; telles sont l'histoire des institutions, l'histoire de l'art, et surtout l'histoire du droit. Un second motif d'intérêt est que plusieurs membres de l'Académie des sciences morales ont contribué à la fondation de cette École, soit comme ministres, comme députés, comme membres de commission du budget, soit comme précurseurs, pour avoir souhaité cette fondation dans une pensée de patriotisme, avec l'espoir qu'une pareille institution servirait la cause de la science française en France et à l'étranger. Ajouterai-je que, par deux fois, l'Académie des Inscriptions a proposé au choix du ministre, comme directeur à Rome, un membre de l'Académie des sciences morales ?

A cette École, fondée à vrai dire en 1873, mais instituée sous sa forme actuelle seulement en 1875 (décret du 18 novembre), je voudrais que, dans le langage ordinaire, on conservât son vrai nom. Elle ne s'appelle pas École française d'archéologie. Elle a porté un instant ce titre,

il est vrai, alors qu'elle cessait à peine d'être une succursale de notre École d'Athènes ; mais on s'aperçut bientôt qu'il fallait lui concéder sa vie propre, et que ses cadres devaient s'élargir selon les ressources qui lui étaient offertes. Or l'Italie présente à l'étude bien autre chose encore que les débris et les souvenirs de l'antiquité classique ; elle a ceux aussi du moyen âge ; elle a, outre ses musées, des Archives immenses, des bibliothèques où les manuscrits les plus précieux invitent le philologue, le linguiste, le juriste, l'historien. Étude des institutions, histoire du droit, histoire de l'art, elle possède pour chacune de ces sciences des éléments originaux et authentiques en plus grand nombre assurément qu'aucun autre pays du monde. Notre École se recrute de jeunes gens de provenances diverses qui ne consentiraient pas à compter pour nulles tant de séductions puissantes. On lui a donc donné, lors de sa fondation définitive, en novembre 1875, un nom fort général et point exclusif ; on a dit simplement : Ecole française de Rome, comme on disait : École française d'Athènes.

Par contre, il faudrait donner plus habituellement son vrai nom à cette autre maison, glorieuse et puissante, qui est établie dans la célèbre villa Médicis, et qui s'appelle l'Académie de France.

L'École française d'Athènes, après une première période d'efforts libres et variés qui n'ont certes pas été stériles, nous le savons ici, observe maintenant une sévère unité qui, sous une forte direction, lui vaut de solides et brillants succès. Tous ses pensionnaires ont même provenance et même destination ; on ne s'y occupe que d'antiquité grecque, que d'épigraphie et d'archéologie proprement dite. Le recueil qu'elle publie sous le titre de *Bulletin de correspondance hellénique* occupe, à ces titres, une place éminente dans la science.

L'École française de Rome se compose au contraire d'élèves sortant, non pas seulement de l'École normale avec le grade d'agrégés, mais aussi de l'École des chartes, avec le diplôme d'archivistes paléographes, et de l'École des hautes études, avec le diplôme particulier que cette École confère.

L'étude attentive de l'antiquité doit certainement rester son principal objet, parce qu'elle est la base principale de toute érudition, la prin-

cipale assise de notre enseignement classique, vers lequel les membres de l'École se dirigent en majorité, et parce qu'elle offre peut-être son plus beau domaine à la critique savante de nos jours.

Un bon moyen pour nous de satisfaire à cette partie de notre tâche, serait de pratiquer à bon escient des fouilles archéologiques, et de mettre en œuvre les résultats de ces fouilles. C'est une carrière qui demande de l'énergie, de la persévérance, du sens pratique, une science solide et précise, quelque habileté à mettre la bonne chance de son côté ; en récompense, on peut espérer d'enrichir la science de faits nouveaux et de monuments inédits ; c'est ce que fait l'École française d'Athènes avec un bonheur mérité.

On ne saurait dire que, pour l'antiquaire et le fouilleur, le sol de l'Italie et de Rome même soit vraiment épuisé. Au cours de ces seules dix dernières années, nous avons vu dans Rome, sur la rive droite du Tibre, en avant de la célèbre Farnésine, une maison de l'époque antonine sortir de terre, avec de belles peintures sur toutes ses parois et d'admirables stucs. Nous avons vu, non loin de là, sur la même rive, réapparaître le sarcophage inviolé de Crepereia Tryphaena, de la même époque. Le squelette, bien conservé, était certainement celui d'une jeune fiancée, car elle avait sur l'épaule la poupée de bois articulée : les poètes nous disent que la jeune fille, au jour de son mariage, vouait sa poupée à Vénus. Elle portait une couronne de myrte, autre attribut des noces ; enfin, parmi les riches bijoux ensevelis avec elle, il y avait, outre un collier d'or admirablement travaillé, outre le petit miroir et l'épingle à cheveux en ambre, une bague de fiançaille portant le nom de Serenus, et une autre bague avec deux mains enlacées. A Pompéi, on a trouvé, il y a deux ans à peine, de nouvelles empreintes creusées dans les cendres : on y a coulé habilement du plâtre, et l'on a obtenu, outre deux spécimens de cadavres, un arbuste avec ses branches, ses feuilles et ses fruits. Les botanistes y ont reconnu une sorte de laurier dont les baies ne mûrissent qu'en novembre, et de la sorte s'est trouvée résolue la question depuis si longtemps disputée, par suite de l'incertitude du texte de Pline, à savoir si la catastrophe de Pompéi était arrivée en été ou en automne. Plus importantes encore, au point de vue de la science

générale, sont les fouilles, qui se poursuivent, de Cività Castellana. La seule nécropole de cette ancienne capitale du pays falisque a déjà fourni de quoi instituer tout un nouveau musée : c'est bien le neuvième ou le dixième que nous avons vu se former en Italie depuis quinze ans. La collection installée à la suite des fouilles de Cività Castellana dans la villa di papa Giulio, aux portes de Rome, est un modèle d'ordonnance scientifique et critique. On y a rangé chronologiquement la série des principales sépultures avec le contenu de chacune d'elles exposé séparément, de sorte que l'observateur suit d'un coup d'œil le progrès de la civilisation dans le pays falisque, depuis le temps de la fondation de Rome environ jusqu'à l'époque impériale.

Par malheur, toutes les fouilles ne sont pas heureuses; le nombre des membres de l'École française de Rome est fort restreint, puisque nous n'avons que six pensionnaires ; et il ne nous est pas toujours facile d'obtenir seulement l'occasion de fouilles importantes. On comprend bien que l'administration italienne se réserve les lieux favorables : c'est son droit. Elle veut surveiller, même diriger toutes les fouilles, et il est vrai que de célèbres nécropoles, en Étrurie et ailleurs, ont été jadis ravagées, au grand détriment de la science, par les propriétaires eux-mêmes, qui n'y cherchaient que les objets de valeur commerciale.

Nous rencontrons donc des difficultés. Toutefois, nous avons pu saisir récemment l'occasion de fouilles qui, grâce au talent de celui des membres de l'École qui s'en est chargé, deviendront fécondes. Le prince Torlonia, don Giulio, né Borghese, fils d'une La Rochefoucauld, petit-fils d'une La Rochefoucauld, gendre et héritier du feu prince dom Alessandro qui fit, avec l'aide d'un ingénieur français, M. Brisse, la gigantesque opération du dessèchement du lac Fucin (j'ai rendu compte jadis de ces travaux à l'Académie), a voulu reprendre l'exploration, imparfaitement conduite au commencement du siècle par Lucien Bonaparte, prince de Canino, de la nécropole de Vulci, qui figure parmi ses nombreux domaines. Il s'est adressé à l'École française de Rome pour la direction des travaux ; l'administration italienne y a consenti, et les fouilles, menées à bonne fin, malgré bien des difficultés de détail, par M. Gsell, pensionnaire de troisième puis de quatrième année, ont occupé les deux hivers

de 1889 et 1890. Nous imprimons en ce moment le rapport de M. Gsell, qui sera un volume in-quarto de 5 à 600 pages, avec planches. Le prince Torlonia a voulu se charger de toutes les dépenses, y compris celle du volume. Il a désormais en échange, dans son palais de la Lungara, tout un commencement de musée étrusque dont le Rapport en cours d'impression mettra en lumière la sérieuse valeur. Le résultat scientifique sera remarquable : c'est l'art grec primitif qui se retrouve au fond de ces nécropoles étrusques ; l'auteur du Rapport remontera dans son étude jusqu'aux temps antérieurs à la fondation de Rome.

L'archéologie fait de nos jours de pénétrantes découvertes dont l'histoire générale, l'histoire philosophique doit tirer profit. Quand nous voyions se former dans le Nord de l'Europe, en Suède et en Danemark, il y a une quarantaine d'années, les premiers musées réunissant les objets, armes et instruments de l'âge de pierre, et ceux des habitations lacustres, nous étions tentés d'attribuer à ces seules contrées, longtemps écartées des foyers de civilisation, les souvenirs d'un âge si barbare. Mais depuis, des fouilles plus profondes et plus attentives que celles d'autrefois ont retrouvé ces mêmes objets, d'une date un peu plus reculée seulement, dans les pays de civilisation classique, et particulièrement en Italie. En Italie et dans le monde grec comme dans le Nord et dans toutes les parties de l'Europe, si l'on pousse à fond les recherches, on retrouve les témoignages subsistants de cette informe civilisation primitive. L'âge de pierre, puis l'âge de bronze paraissent d'abord. L'industrie de la terre cuite ou séchée au soleil, avant, puis après l'invention de la roue du potier, se montre bientôt ; de très bonne heure aussi, aux parois des vases imparfaitement fabriqués, les dessins à la pointe ou au pinceau, formes géométriques, ornements sommaires, imitation naïve des fleurs, puis des animaux et de la forme humaine. Une critique ingénieuse a su comparer entre eux ces timides essais, constater entre les diverses contrées d'incontestables ressemblances, saisir des influences maîtresses, venues soit de l'Orient, soit du génie grec, et signaler les commencements d'un art que le génie hellénique a su de bonne heure accaparer et développer merveilleusement. Le mystérieux monde étrusque, dont la langue, transmise par d'innombrables inscrip-

tions, nous est encore à peu près indéchiffrable, a été, par la colonisation orientale et par sa propre énergie, un des foyers de ce progrès.

Le sol de l'Italie nous avait offert quelques années auparavant un curieux sujet d'étude. Dans le cours de l'avant-dernière année seulement s'est achevée l'impression, dans le Recueil des Mémoires de savants étrangers que publie l'Académie des Inscriptions, d'un travail remarquable préparé pendant son séjour à l'École française de Rome par M. de la Blanchère, aujourd'hui chargé du service des antiquités en Tunisie. Ce travail a mis en lumière un sujet d'un intérêt suprême pour l'histoire de l'*agro romano*. On sait que, surtout dans les premiers temps de la domination romaine, mais encore sous l'empire, cette vaste région, aujourd'hui déserte, était fertile et peuplée. Il faudrait chercher l'explication de cette absolue différence entre les temps dans le fait inconnu naguère d'un drainage profond, dont les *cuniculi* ou canaux souterrains subsistent, drainage exécuté peut-être par quelqu'un de ces peuples italiques des œuvres desquels Rome, après les avoir conquis, a pu profiter. Si l'on nettoie à nouveau ces *cuniculi* obstrués, l'eau du sol superficiel recommence de s'écouler. Ce serait là sans doute un des plus énergiques moyens de *risanamento* pour la campagne romaine s'il n'y fallait un plan d'ensemble comportant de formidables conditions d'argent et de temps.

Si les fouilles nous sont difficiles en Italie, adressons-nous à l'Afrique française, à la Tunisie et à l'Algérie. Les ruines romaines y abondent; nous y trouverions à coup sûr plus promptement qu'ailleurs toutes facilités, administratives et autres. De fait, une mission intéressante y a été accomplie pendant l'hiver de 89-90 par un membre de l'École, adjoint à un délégué de l'École des Hautes-Études. MM. Audollent et Letaille ont ensemble recueilli un grand nombre d'inscriptions nouvelles et commencé une fouille utile.

Sans entreprendre ici une longue énumération, je dirai seulement un mot d'un genre d'études qui a de quoi intéresser particulièrement cette Académie, et qu'il paraîtrait souhaitable de voir se développer à l'École française de Rome. Chacun sait quels énergiques et honorables efforts se multiplient en France dans l'enseignement des Facultés pour propager la culture du droit savant, et nous avons souvent ici les éclatants témoi-

gnages des progrès accomplis en ce sens. N'est-il pas vrai que nos jeunes agrégés trouveraient en Italie des traditions juridiques, des textes épigraphiques, des manuscrits inédits, qui leur offriraient, en vue d'une si belle tâche, de précieux éléments ? L'entreprise nous a réussi plusieurs fois déjà, témoin les dissertations de M. Ed. Cuq, agrégé de droit, sur l'*Examinator per Italiam*, et celles aussi de MM. Jullian, Lécrivain et autres, agrégés d'histoire, sur différents points de l'histoire du Sénat, sur l'administration de l'ancienne Italie. Grâce à de tels travaux, l'étude des textes législatifs de l'ancienne Rome, ceux des recueils de Justinien et de Théodose, entrent désormais dans la culture historique au même titre que les textes littéraires, une habile critique sachant les mettre en œuvre. Cette étude affermit et féconde l'histoire générale en commentant les institutions du passé, et réciproquement l'étude spéciale du droit s'éclaire aux lueurs plus abondantes de l'histoire.

Un égal profit serait à attendre sans doute de l'étude du droit du moyen âge par de jeunes agrégés de droit spécialement préparés.

J'espère que, dès l'an prochain, seront entreprises par un membre de l'École française des études de droit canonique, si essentielles pour la sérieuse connaissance de toute cette période.

On peut dire que toute une partie du moyen âge est à découvrir en Italie, et l'on n'estimera pas que l'École française de Rome s'y soit montrée inactive si l'on se rappelle les travaux sur le *Liber pontificalis* de M. l'abbé Duchesne, aujourd'hui notre confrère à l'Académie des Inscriptions, ceux de M. Diehl sur l'histoire byzantine, de M. Paul Darrieu sur l'administration en partie française du royaume de Naples sous la maison d'Anjou au XIIIe siècle, et la collection in-quarto de nos analyses des Registres pontificaux de ce même siècle.

L'histoire de l'art est une partie vive de l'histoire générale, puisque l'art avec ses diverses manifestations est une précieuse expression du génie des peuples. Cependant l'histoire de l'art, qui compte dans les universités d'Allemagne beaucoup de chaires et de très nombreuses publications savantes, n'a pas un enseignement propre en France, et paraît exclusivement laissée, soit aux archéologues proprement dits, soit aux dilettantes. L'École française de Rome n'aura pas peu fait pour cette cause

par les publications de M. Müntz sur les arts à la cour des papes, publications qui ont versé dans la science tant d'informations nouvelles.

Nous avons entamé, cette année même, l'histoire du XVIe siècle. Il faut prendre garde toutefois que les cadres de nos travaux ne s'élargissent à l'excès. Le moindre inconvénient ne serait pas l'impossibilité de former autour de nous une bibliothèque capable de suffire à tant de matières diverses. Nous avons entrepris d'étudier la correspondance des Nonces pontificaux en France au commencement de ce siècle, après avoir obtenu la communication de ces dépêches conservées dans l'Archive secrète du Vatican. Le plus récent historien de Charles Quint, le professeur Baumgarten, a montré combien nous connaissons mal encore le règne de François Ier. Là où les travaux de M. Mignet n'ont pas porté la lumière, notre ignorance de l'action diplomatique de la France en une si grave période est presque absolue. Et pourtant les documents abondent, ne serait-ce qu'à la Bibliothèque nationale de Paris. Celui des membres de l'École de Rome qui s'est chargé de cette publication entreprend un travail difficile, qui demandera de lui beaucoup de recherches diverses ; mais on peut espérer qu'il obtiendra sur une période si importante de notre histoire nationale de précieuses informations, et c'est le motif qui nous a fait consentir à nous avancer sur le terrain de l'histoire moderne.

L'activité de l'École se résume tout entière en trois séries de publications :

Premièrement, elle a sa part dans le recueil in-octavo intitulé *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fondé il y a treize ans, et qui compte maintenant près de soixante fascicules. Là sont insérés les principaux Mémoires rédigés par les membres de l'une et l'autre école ; la plupart de ces dissertations, dont quelques-unes forment d'importants volumes, ont été présentées comme thèses de doctorat à la Faculté des Lettres de Paris.

En second lieu, nous avons institué une série de volumes in-quarto destinée surtout à faire connaître au public savant les Registres pontificaux du XIIIe siècle, dont nous avons obtenu la communication aux Archives secrètes du Vatican. Ces Registres contiennent le tableau authen-

tique de la juridiction que les pontifes de Rome exerçaient sur tout le monde chrétien au temps de leur suprême puissance. L'École française de Rome, prenant à tâche de rendre à l'histoire des documents si authentiques et si peu connus, pour une période qui fut celle de la lutte entre le sacerdoce et l'empire et celle de saint Louis, a entrepris une œuvre de longue haleine, qui établit entre plusieurs membres de ses diverses promotions un lien nouveau de solidarité.

Les bulles importantes des Registres sont fidèlement analysées avec des citations textuelles pour toutes les pages vraiment utiles. Une introduction résumant les résultats nouveaux que l'historien peut tirer de ces innombrables pièces doit figurer en tête du premier ou à la fin du dernier volume de chaque analyse de Registres. Celle que M. Elie Berger a placée en tête de ses *Registres d'Innocent IV* est à elle seule tout un livre mettant pour la première fois en œuvre des témoignages jusqu'alors inconnus : l'Académie des Inscriptions lui a décerné le grand prix Gobert. Neuf pontificats du XIIIe siècle sont dès maintenant à l'étude ; une quinzaine de fascicules in-quarto sont publiés. Quelques-uns des meilleurs juges, en Allemagne, en Italie et en France, ont encouragé cette grande publication comme pouvant devenir un des monuments de l'érudition française au XIXe siècle.

La collection de volumes in-quarto qui doit se composer surtout des Registres des papes s'est ouverte à d'autres publications considérables. Elle contient l'édition du *Liber pontificalis* donnée par M. l'abbé Duchesne, et l'édition du *Liber censum* de l'Eglise romaine par M. Paul Fabre, deux œuvres auxquelles la critique européenne a commencé de rendre bon témoignage. — Dans cette même série figurera le volume qui s'imprime en ce moment sur les fouilles de Vulci.

La *Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome* a pour office de publier les Mémoires originaux des membres de l'École. La collection in-quarto doit s'ouvrir aux vastes travaux d'érudition, aux éditions savantes, aux grandes publications de documents inédits. Il fallait un troisième recueil, s'imposant, ou plutôt se prêtant par sa publicité périodique à l'activité quotidienne des membres de l'École. Chacun d'eux doit, excepté ceux de première année, envoyer un Mémoire à l'Institut ;

mais on ne saurait supposer qu'un seul objet d'étude pût suffire pour chacun à la curiosité d'esprit ; cent occasions de recherches critiques s'offrent au cours des divers travaux ; c'est à la fois pour eux une utile excitation et une sérieuse récompense que de se sentir engagés envers l'Institut, envers le public savant, envers les abonnés des *Mélanges ;* ils aiment à donner là les résultats de leurs observations de détail. Les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* sont donc l'œuvre à peu près exclusive des membres de l'École. Ils se sont ouverts souvent aussi aux architectes pensionnaires de l'Académie de France, dont la collaboration avec nos archéologues peut être si précieuse. Pour la restitution des monuments antiques, l'architecte sait mieux que personne mesurer, apprécier, ordonner les ruines, réunir les fragments épars, et reconstituer à l'aide de la comparaison des styles et avec le secours du calcul les débris d'apparence informe. Lui-même, en revanche, quel secours n'a-t-il pas à attendre de nos érudits et de nos lettrés, dont la mission est d'interpréter les textes, d'expliquer les mythes et les symboles de la sculpture antique, d'interroger les médailles et les inscriptions ? Nous avons publié dans les Mélanges quelques-unes des œuvres des architectes de la villa Médicis concernant les antiquités romaines : le stade de Domitien découvert il y a quelques années sur le mont Palatin, les frises sculptées des thermes d'Agrippa, le temple rond de la villa d'Adrien, la restauration du célèbre temple de Fréneste, etc.

Voici quels sont les principaux articles composant les fascicules de 1890 déjà publiés des *Mélanges d'archéologie et d'histoire.*

M. l'abbé Duchesne y a continué la série de ses études sur la topographie de Rome. Par l'interprétation savante des anciens textes, il restitue la Rome pontificale du moyen âge. C'est le même genre d'intérêt qui rend si instructifs les commentaires que contient sa grande édition du *Liber pontificalis.*

M. Georges Lafaye, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Lyon, y a expliqué un bien curieux petit monument antique, un médaillon en terre cuite représentant l'Amour incendiaire (il y a en exergue cette inscription : *Amor incendiarius*). C'est un des épisodes de ce cycle abondant que la littérature ancienne, à l'époque alexandrine, et l'art à la

suite de la poésie, ont traité à plaisir, non sans quelque afféterie, en prenant pour sujet les nombreux méfaits et les punitions d'Eros. Le curieux de la représentation commentée par M. Georges Lafaye, c'est que la scène figure le tribunal et le supplice en parfaite conformité avec les règles de la justice et de la pénalité romaines, telles que nous les laissent deviner les textes des codes. L'auteur a fait en détail cet utile rapprochement. Son travail est accompagné d'une planche habilement exécutée par MM. Lumière, de Lyon.

M. Ch. Lécrivain, de la Faculté de Toulouse, a continué une série d'études originales et fortes sur quelques institutions romaines subsistantes dans le Bas Empire. Il a des pages très nouvelles sur quelques-uns des symptômes les plus significatifs de la désorganisation de l'ancien État : celles, par exemple, où il montre la formation de ces troupes indépendantes du gouvernement central, de ces petites armées qui étaient à la solde et aux ordres de puissants propriétaires : un des traits, évidemment, de la féodalité naissante.

M. Ch. Diehl, de la Faculté de Nancy, a commencé une série d'observations sur les débris, qui ont longtemps conservé une vie sourde mais persistante, des institutions byzantines en Italie. L'émigration des moines basiliens, persécutés par Léon l'Isaurien, et qui sont venus dans l'Italie méridionale chercher des refuges et construire des laures, a ravivé dans la Péninsule l'influence grecque et propagé l'art oriental. M. Diehl a recueilli pas à pas, en visitant ces contrées, les vestiges subsistants encore de cette civilisation.

M. Louis Duvau enfin, de la Faculté de Lille, a expliqué le premier un monument dont quelques-uns des maîtres les plus expérimentés estimaient l'interprétation difficile. Il s'agit d'une ciste de bronze, sur laquelle une scène est gravée, les principaux personnages échangeant entre eux un dialogue dans un latin qui remonte sans doute au IIIe siècle avant l'ère chrétienne.

Cette brève énumération suffira peut-être pour donner une idée précise de la variété de nos travaux, et de l'esprit vraiment scientifique dont l'École française de Rome veut s'inspirer.

Introduction à l'histoire de la science politique

Par sir Frederick POLLOCK

M. Boutmy : — Sir Frederick Pollock, *Corpus Christi* professor of jurisprudence à l'Université d'Oxford, vient de publier un volume intitulé : *Introduction à l'histoire de la science politique*. Ces cent vingt-six pages n'ont pas la prétention d'être autre chose qu'une esquisse, mais cette esquisse a l'avantage de marquer profondément, par les vides mêmes de son dessin sommaire, certains traits importants qui disparaîtraient dans un tableau plus riche en détail et en couleur.

L'auteur ne remonte pas plus haut que le monde grec. Il passe rapidement sur Platon et ses prédécesseurs ; mais il fait avec raison une large place à Aristote. Il insiste particulièrement sur la théorie Aristotélicienne de l'État, conçu non comme une agrégation d'individus ou de « gentes », mais comme un organisme « sui generis », non comme une création réfléchie ou un expédient, mais comme le terme d'une évolution naturelle et spontanée. Cette conception est le contrepied de celle d'un prétendu contrat social qui devait quinze siècles plus tard rencontrer une si haute fortune. La classification des bons et des mauvais gouvernements, les idées économiques d'Aristote, sa critique du communisme, sa défense indirecte de la propriété privée fournissent le sujet de développements lumineux.

Après Aristote commence une décadence que Cicéron n'interrompt pas. Il s'en relève par l'éloquence, non par l'originalité ou l'invention. Après les Stoïciens de l'Empire, à qui l'unité du monde romain fait pressentir celle de l'humanité, c'est la nuit du Moyen âge. Aux spéculations des anciens sur les formes de gouvernement, succède le débat fastidieux sur les deux luminaires, la lutte entre les pouvoirs spirituel et temporel, l'Empire et l'Église. Toute la littérature politique s'y absorbe. Le « De regimine principum » de saint Thomas, et le « de monarchia » de Dante sont comme des fanaux aux deux points extrêmes de la lice.

Il y avait une raison décisive pour que les analyses de l'idée d'État ne pussent pas être reprises alors ; c'est qu'il n'y avait plus proprement

d'État, mais seulement des groupes, constitués par des liens personnels. rattachés entre eux par des liens personnels. Le rêve que suggèrent alors les plus pressantes nécessités sociales, est celui d'une grande monarchie arbitrale dont les uns trouvent le type dans la papauté, les autres dans l'Empire. Le spectre tombé du monde romain a laissé vide un horizon à la mesure de cette conception chimérique.

Une vue plus précise de la politique reparaît avec « le Prince » de Machiavel. Mais pour ce grand esprit, la politique n'est qu'un art, et cet art a pour fin secrète de créer une force capable de réunir l'Italie sous un même sceptre afin de la délivrer. Ce but patriotique justifie tous les moyens. Avec Bodin renaît la science politique. Le premier, il définit l'État et conçoit une notion claire de la souveraineté. Il y a dans toute société un pouvoir qui fait les lois et n'y est pas soumis, une majesté qui n'a de comptes à rendre qu'à Dieu. Le souverain a des devoirs, mais on n'a pas de droits contre lui. Bodin écrit à une époque où le besoin d'un pouvoir national énergique était profondément ressenti, surtout en France : même en Angleterre, florissait alors le despotisme des Tudors. Hobbes recueille la doctrine de Bodin sur la souveraineté ; à cette souveraineté il donne pour origine et pour titre un contrat que les individus font entre eux pour échapper aux maux de l'état de guerre. On peut se demander s'il croit à un pacte effectif, car il ajoute que ce contrat est une « loi de nature », ce qui écarte en substance l'idée chimérique d'une convention libre et débattue. Il résulte de là un état *légal* absolu devant lequel s'effacent les questions éthiques et les questions politiques; la distinction du bien et du mal n'est plus qu'une création de la loi; la raison d'État, le salut commun ne peuvent plus être invoqués contre la prérogative du souverain.

Le livre de Locke sur le *Civil government* est une œuvre de circonstance sous la forme d'un traité théorique. Il s'agit de justifier la Révolution de 1688. Locke adopte l'idée courante d'un contrat social ; mais il admet des droits antérieurs à ce contrat, par exemple, la propriété pour chacun de sa personne et du fruit de son travail ; il admet aussi des droits extérieurs à ce contrat, droits que l'individu n'a pas abandonnés. Le pouvoir civil est porteur d'un mandat de confiance

limité, non d'une procuration générale et indéfinie. M. Pollock montre très justement le vague et les hésitations au milieu desquels Locke s'agite. Le « Civil government » a les faiblesses de tout ouvrage d'apologétique consciente. La liberté scientifique y fait défaut.

M. Pollock analyse rapidement le contrat social de Rousseau, il le condamne par une brève sentence en même temps que la déclaration des droits de l'homme. C'est de la justice un peu sommaire. Les idées de Rousseau ont eu trop d'influence pour être exécutées si vite et sans quelque examen de leurs antécédents dans les œuvres de Rousseau lui-même, qui a longtemps cherché et varié. L'auteur est plus juste pour Montesquieu, dont il admire la méthode naturaliste. Mais il renonce à analyser « l'Esprit des lois » et se hâte de revenir à Burke. Avec Burke tombe pour jamais la conception d'un contrat social déjà ébranlée par Hume. Sa critique n'en a rien laissé subsister. Burke a paru être et a été en contradiction avec lui-même et l'on peut opposer ses premiers écrits en faveur de l'Irlande ou de l'Amérique à ses derniers contre les Jacobins. Là, il semble reconnaître implicitement la souveraineté du peuple; sous toutes les formes de gouvernement, le peuple est le vrai législateur. Ici, il a l'air de reprendre la théorie de Hobbes; il tient que les hommes ont fait abandon de toute leur liberté pour en assurer une partie et qu'il leur faut un pouvoir extérieur pour brider leurs passions. Un publiciste mêlé aux luttes de la politique ne saurait échapper à ces inconséquences. L'unité se retrouve en ce point que Burke fait constamment appel à l'expérience contre le dogmatisme.

M. Pollock dit expérience, je dirais plutôt empirisme. Ce que Burke montre avec une force probante irrésistible, c'est que la société n'est pas une multitude qui se compte par têtes et qui se gouverne à coups répétés de majorité, mais une corporation stable, un organisme social indivis où le passé même a des droits à côté du présent; l'art dont elle porte la marque ne la qualifie pas comme une œuvre artificielle : car « l'art est la nature même de l'homme. »

Je n'insiste pas sur le dernier chapitre qui, s'ouvrant avec Bentham, suit l'évolution de la doctrine jusqu'à notre temps. Il contient cependant des vues du plus grand prix sur la distinction entre les concep-

tions éthique, politique et légale et sur l'opposition des méthodes anglaises et allemandes, appliquées à la science politique. Le livre de M. Pollock fournit en somme l'une des plus intéressantes perspectives à vol d'oiseau qu'on ait tenté d'ouvrir sur l'évolution de l'esprit humain en cet ordre de spéculations, depuis Aristote.

La traite maritime, le droit de visite et la Conférence de Bruxelles.

Par M. Arthur DESJARDINS.

M. Arthur Desjardins : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le discours que j'ai prononcé à la Cour de cassation le 16 octobre 1890, sur la *Traite maritime, le droit de visite et la Conférence de Bruxelles.*

L'état actuel de la législation étrangère relative à la réglementation du travail des adultes, des femmes et des enfants.

Par M. Maurice BELLOM.

M. Arthur Desjardins : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, une intéressante brochure sur *l'état actuel de la législation étrangère relative à la réglementation du travail des adultes, des femmes et des enfants*, par M. Maurice Bellom, ingénieur au corps des mines.

Ce travail comprend trois parties.

Dans la première, l'auteur étudie la réglementation du travail des ouvriers en général. Il poursuit cette étude dans une série de chapitres distincts, en Allemagne, en Angleterre, en Australie, en Autriche, au Canada, au Danemark, dans les États-Unis, en Hongrie, en Norvège, en Roumanie, en Suède, en Suisse.

La seconde partie contient l'exposé des mesures législatives prises en faveur des femmes et des enfants dans les mêmes pays et, en outre, dans les royaumes de Belgique, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, de Portugal, dans le grand duché de Luxembourg, dans l'empire russe.

La troisième partie comprend la traduction totale ou partielle de quelques lois importantes : la loi de la colonie australienne de Victoria, du 18 décembre 1885 ; la loi danoise du 12 avril 1889 sur les mesures à prendre pour prévenir les accidents pouvant résulter de l'emploi des machines, etc., la loi suédoise du 10 mai 1889 relative à la protection contre les dangers de l'industrie ; la loi russe des 24 avril — 16 mai 1890 sur le travail des femmes et des enfants. Suit un tableau comparé, en vingt-trois colonnes, des différentes législations.

Ce travail mérite d'être signalé. L'auteur n'a pas prétendu livrer au public une dissertation d'économie sociale, ni même nous faire connaître ses vues personnelles. Il a réuni des documents utiles, s'est fait lui-même le traducteur de textes anglais et suédois, a su fournir aux économistes, aux hommes politiques, aux législateurs les éléments des solutions futures. Il est indispensable, surtout en cette matière, de savoir comment font les autres, non pour les copier servilement, mais pour profiter de leur expérience, et, le cas échéant, pour éviter leurs fautes.

Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime.

Par M. Arthur Desjardins.

M. Arthur Desjardins : — L'Académie a bien voulu agréer l'hommage des huit volumes qui composent mon traité de droit commercial maritime. J'ai l'honneur de lui offrir aujourd'hui un tome complémentaire qui comprend, outre les tables générales de l'ouvrage, une *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime.*

Cette introduction historique se divise en deux parties. J'étudie, dans la première, qui compte 245 pages, l'histoire du droit maritime univer-

sel jusqu'au dix-neuvième siècle. J'ai mis à profit dans les dix premiers chapitres, c'est-à-dire, jusqu'au seizième siècle inclusivement, les grands travaux de notre illustre confrère Pardessus, tout en utilisant les dernières découvertes de l'érudition contemporaine. Pardessus n'avait traité que fort sommairement du dix-septième siècle et ne s'était pas occupé du tout du dix-huitième : j'ai fait un effort pour combler cette double lacune.

Dans la deuxième partie, qui compte plus de trois cents pages, j'étudie l'histoire du droit maritime au dix-neuvième siècle. Je me suis efforcé d'y retracer l'histoire du droit maritime dans les colonies françaises : tâche utile, mais exceptionnellement difficile. Ceux qui me suivront dans la voie que j'ai frayée compléteront cette partie de mon œuvre. Après quoi je me suis attaché à donner un aperçu général du droit commercial maritime en Belgique et dans l'État du Congo, aux Pays-Bas, en Espagne, dans les républiques hispano-américaines, au Portugal, au Brésil, dans les républiques haïtienne et dominicaine, en Grèce, en Turquie, en Égypte, en Italie, en Roumanie, dans l'Autriche-Hongrie, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Russie, en Angleterre et dans les colonies anglaises, aux États-Unis, aux îles Hawai, dans les pays de l'Extrême-Orient. J'espère avoir rendu, dans la dernière partie de cette publication, un service au commerce maritime et je me suis proposé d'acquitter la dette que j'avais contractée envers l'Académie lorsqu'elle avait bien voulu m'admettre parmi ses membres avant que mon principal ouvrage fût terminé.

Code pénal français.

Par M. Charles CASATI.

M. Arthur Desjardins : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Charles Casati, conseiller à la Cour de Paris, un *Code pénal français*, commenté par la jurisprudence la plus récente. C'est un utile ouvrage, qu'on ne saurait trop recommander aux praticiens. Un appendice contient diverses lois spéciales avec leur com-

mentaire jurisprudentiel, parmi lesquelles nous vous signalons les lois sur la presse, sur la rélégation, sur le régime pénitentiaire et sur la réhabilitation et la loi de procédure devant la haute cour.

La réaction économique et la démocratie.

Par M. CLAMAGERAN, sénateur.

M. Courcelle-Seneuil : — Ce petit volume que l'auteur m'a chargé d'offrir à l'Académie, contient une histoire résumée de la protection douanière en France, la réfutation de quelques sophismes et de quelques allégations contraires à la vérité : il détermine bien le caractère politique du mouvement protectionniste.

M. Clamageran commence par l'histoire de la protection en France, et montre cette doctrine professée avec éclat et succès sous la Restauration au profit des grands propriétaires, des maîtres de forges, en un mot de cette aristocratie territoriale et industrielle dont le rôle politique fut si important qu'elle a pu s'opposer à la réunion de la Belgique à la France. Un instant contenus par la Révolution de 1830, les protectionnistes reprirent bientôt campagne, non sans succès, pendant la durée du gouvernement de juillet. Mis de nouveau en échec par les traités de 1860, ils sont revenus à la charge dans ces dernières années et semblent avoir pleinement réussi.

On s'étonne que cette coalition des intérêts privés d'un petit nombre contre les intérêts de la masse des consommateurs puisse réussir sous un régime de suffrage universel. Mais il faut compter, d'une part, avec l'ardeur, l'audace et l'âpreté des intéressés, et, d'autre part, avec l'ignorance presque générale des premières notions de l'économie politique. M. Clamageran répond victorieusement aux sophismes qui ont cours dans nos Assemblées législatives. Son ouvrage abonde en faits exacts et probants empruntés à la statistique et à l'histoire, à celle des États-Unis surtout, qu'il connaît mieux que personne. C'est un ensemble de documents complet en son genre. Il y manque seulement, à notre avis, un exposé de la théorie qui fait de la protection une conséquence du régime monar-

chique, en ce sens que les protectionnistes constituent une classe privilégiée dont les intérêts s'identifient avec ceux du roi. Malgré cette lacune, cet ouvrage est digne d'être recommandé aux personnes qui s'intéressent aux débats relatifs à la protection et qui veulent se faire une opinion raisonnée sur cette question vitale, sans se donner la peine d'étudier les principes, que l'auteur connaît fort bien, mais n'expose pas.

Catalogue des Actes de François Ier.

(Tome IV)

M. Georges Picot : — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de la Commission chargée de publier les Ordonnances des Rois de France, le tome IVe du *Catalogue des Actes de François Ier*.

Ce volume comprend 3.651 mentions d'actes, s'étendant du 7 mai 1539 au 30 décembre 1545, c'est-à-dire pendant une période de cinq années marquée par une paix bientôt rompue, une guerre générale terminée par le traité de Crépy et le commencement de la persécution contre les disciples de Luther.

Durant ce temps, si de sérieux efforts étaient accomplis pour réformer la justice, les préparatifs militaires, le luxe de la cour, les désordres des comptables ruinaient le Trésor. On trouvait commode de multiplier les créations d'offices, de les vendre à beaux deniers et, sous prétexte de rétablir l'ordre, on s'empressait de supprimer les offices créés la veille.

Notre Catalogue permet d'entrevoir ce tableau d'une administration qui cherche à s'organiser, qui oscille entre des velléités de réformes et des rechutes coûteuses, qui se montre tantôt dépensière sans frein, tantôt économe sans suite.

L'Académie remarquera que, pour la quatrième fois, nous présentons un volume au mois de novembre, avec une régularité qui fait honneur à l'Imprimerie nationale. Le prochain volume contiendra, nous l'espérons, avec la fin du règne, un supplément comprenant les actes qui nous sont parvenus depuis l'impression et le relevé des actes du gouvernement du Milanais.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1890.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1890. PRÉSIDÉE PAR M. FRÉDÉRIC PASSY.

Ordre des lectures :

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Caro, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

SÉANCE DU 13. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *La criminalité en France et le régime pénitentiaire*, par M. Henry Clément (brochure) ; — *Mémoires publiés par la société nationale d'agriculture de France* (tome CXXXIII) ; — *Rapport et procès-verbal de la commission de vérification des comptes des ministres pour l'exercice 1887 et l'année 1888;* — *Bulletin de statistique et de législation comparée* (nov. 1890); — *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* (novembre 1890) ; — *Jurisprudence des conseils de préfecture*, Recueil périodique (décembre 1890) ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (1er décembre 1890); — *Bulletin mensuel de la Société d'études philosophiques et sociales* (1er novembre 1890) ; — *Revue de la science nouvelle* (1er décembre 1890) ; — *Revue géographique internationale* (octobre 1890) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale* (août 1890) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (5 octobre 1890).

M. Larombière présente un ouvrage de M. Henri Coulon, intitulé : *Le divorce et la séparation de corps* (3 vol.)

M. Baudrillart présente le tome V de l'*Histoire de Charles VII*, par M. G. du Fresne de Beaucourt.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication à l'Académie

1° D'une lettre de M. le Secrétaire général de la présidence de la République, qui demande qu'il lui soit adressé pour le 5 janvier au plus tard, la liste des membres de l'Académie qu'il y aurait lieu d'inviter aux fêtes que M. le Président de la République doit donner cet hiver ;

2° D'une lettre de remerciement adressée à l'Académie par M. Doniol, récemment élu académicien libre ;

3° De deux lettres de candidature reçues depuis la dernière séance ordinaire (29 novembre), par lesquelles M. Cambon et M. Leroy de Kéraniou se présentent pour la place d'Académicien libre vacante par suite du décès de M. Calmon, et ajoute que ces lettres, aussitôt leur réception, ont été transmises au Président de la Commission mixte chargée d'établir la liste de présentation des candidats.

Il informe ensuite les membres de l'Académie que le tome IV du catalogue des actes de François Ier, de la collection des Ordonnances des Rois de France, est, à partir de ce jour, en distribution au Secrétariat.

L'Académie désigne MM. Janet et Himly pour aller examiner chez le statuaire, M. Pierre Ogé, le buste de M. Fustel de Coulanges.

M. Maurice Block lit un Mémoire intitulé : *Trois propositions fondamentales du socialisme.*

Comité secret.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre par laquelle M. Pallain déclare retirer sa candidature à la place de M. Calmon.

M. Boutmy, au nom de la Commission mixte nommée à cet effet, lit le rapport sur les candidats à la place d'académicien libre vacante par suite du décès de M. Calmon, et présente :

Au premier rang, M. Paul Cambon ;

Au second rang, *ex-æquo*, par ordre alphabétique, MM. Alfred Blanche, Lefébure, Pallain, Louis Passy.

L'Académie décide que les titres de ces candidats seront discutés dans la prochaine séance.

Séance du 20. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin de la Société académique Indo-Chinoise de France* (2e série, tome III) ; — *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution, de 1879 à 1800*, par M. Élie-A. Rossignol ; — *Bulletin des séances de la Société nationale d'Agriculture de France* (août-septembre-octobre 1890) ; — *Statistique internationale des grandes villes Bulletin*

annuel des finances des grandes villes (10e année 1886), par M. Joseph Korosi ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (novembre 1890) ; — *Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle Biblioteche pubbliche governative del Regno d'Italia* (n° 3, mars 1890) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (19 octobre 1890).

M. Glasson présente un livre de M. R. Garraud, intitulé : *Traité théorique et pratique du droit pénal français.*

M. Perrens présente une brochure intitulée : *Madame de Gérando*, par M. Maurice Bloch, agrégé des Lettres.

M. Zeller présente un ouvrage en deux volumes intitulé : *Fin de l'indépendance bohême*, par M. Ernest Denis, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

M. Franck présente un livre intitulé : *Le libre arbitre*, Étude philosophique, par M. Ernest Naville, associé étranger de l'Académie.

M. Levasseur présente les trois ouvrages ci-après :

1° *La science des comptes mises à la portée de tous*, par M. Eugène Léoutey et M. Adolphe Guibault ;

2° *L'Anthropométrie judiciaire à Paris*, en 1889, par M. Alphonse Bertillon (brochure) ;

3° *Statistique de la couleur des yeux et des cheveux en France*, par M. le docteur Topinard (brochure).

M. Jules Simon présente une brochure de M. Antony Roulliet, intitulée : *Législation internationale des incendies.*

M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre déjà lue dans le Comité secret du 13 décembre, par laquelle M. Pallain déclare retirer sa candidature à la place de M. Calmon.

Il informe ensuite les membres de l'Académie qu'une liste de souscription est déposée au secrétariat pour l'érection d'un monument en l'honneur du général Perrier, ancien membre de l'Académie des Sciences.

Comité secret.

L'ordre du jour appelant la discussion des titres des candidats présentés à la place de M. Calmon,

M. Barthélemy-Saint Hilaire parle pour M. Cambon ;

M. Picot parle pour M. Lefébure ;

M. Levasseur parle pour M. Louis Passy ;

M. Aucoc parle pour M. Alfred Blanche.

La discussion est ensuite close et l'Académie décide que l'élection aura lieu dans la prochaine séance.

La section de morale ayant à présenter un correspondant à élire en remplacement de M. Chadwick, décédé, M. Bardoux fait, au nom de cette section, un rapport sur les titres des candidats proposés, et présente :

Au premier rang, M. Bryce;

Au second rang, *ex-æquo*, MM. Charaux et Hément.

Les titres de ces candidats seront discutés dans la prochaine séance.

Séance du 27. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* (décembre 1890) ; — *Revue géographique internationale* (novembre 1890) ; — *Jurisprudence des conseils de préfecture* (janvier 1891) ; — *Tres gotas de sangre en tres siglos. Resena biografica de santos michelena*, par M. Thomas Michelana ; — *Resumen de la vida militar y politica del Ciudadano Esclarecido general Jose Antonio Paez.*

M. Maurice Block présente une brochure de M. A. Gibon, intitulée : *Des divers modes de rémunération du travail.*

M. Dareste présente le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Recueil des Inscriptions juridiques grecques*, par MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach.

MM. Barthélemy-Saint Hilaire et Aucoc, membres sortants, sont, à mains levées, réélus successivement, membres de la commission administrative de l'Académie et de la commission administrative centrale de l'Institut.

L'Académie procède à l'élection de son vice-président pour l'année 1891.

Votants : 34.

M. Georges Picot	obtient	30 suffrages.
M. Dareste	—	1
M. Bardoux	—	1
Bulletins blancs		2
		34

M. Georges Picot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu vice-président pour l'année 1891.

L'Académie ayant à procéder à la nomination des membres de la commission pour la publication des Ordonnances des Rois de France, maintient dans leurs fonctions les membres actuels de cette commission, MM. Geffroy, Aucoc, Dareste, Picot, Levasseur, Glasson et Jules Simon, Secrétaire perpétuel.

Après avoir entendu la lecture d'une lettre par laquelle M. Alfred Blanche déclare retirer sa candidature, l'Académie, conformément à son ordre du jour, procède à l'élection d'un académicien libre, à la place devenue vacante par suite du décès de M. Calmon.

MM. Pallain et Alfred Blanche ayant retiré leur candidature, les candidats en présence sont :

Au premier rang, M. Paul Cambon ;

Au second rang *ex æquo*, MM. Lefébure et Louis Passy.

Votants : 45. — Majorité absolue : 23.

Au premier tour de scrutin,

M. Cambon	obtient	17	suffrages
M. Louis Passy	—	16	—
M. Lefébure	—	11	—
Bulletin perdu		1	
		45	

Au 2e tour,

M. Cambon	obtient	20	suffrages.
M. Louis Passy	—	20	—
M. Lefébure	—	5	—
		45	

Au 3e tour,

M. Cambon	obtient	21	suffrages.
M. Louis Passy	—	21	—
M. Lefébure	—	3	
		45	

Les trois tours de scrutin n'ayant pas donné de majorité absolue, l'Académie, conformément à l'article 12 du règlement, fixe l'élection au 25 avril prochain.

Comité secret.

M. Sorel, au nom de la section d'Histoire, fait un rapport sur les candidats à la place de correspondant vacante dans la section d'Histoire, par suite de la nomination de M. Doniol comme académicien libre, et après un exposé des titres des divers candidats présente :

En première ligne *ex æquo*, MM. Georges Bibesco, comte de Luçay, de la Sicotière.

En deuxième ligne, M. Ernest Denis.

M. Levasseur, au nom de la section d'Économie politique, Statistique et Finances, propose les candidats aux trois places de correspondant vacantes dans la Section, par suite du décès de MM. Nasse, Grad et Lorenz Von Stein, et présente :

Pour remplacer M. Nasse,

Au premier rang, M. Conrad,

Au second rang, MM. Menger, Ch. de Scherrer;

Pour remplacer M. Grad:

Au premier rang, M. Raffalovich,

Au second rang, MM. Graham-Summer, Walker;

Pour remplacer M. Lorenz Von Stein :

Au premier rang, M. Goschen,

Au second rang, MM. Geffen, Sckarling.

Les titres de ces divers candidats seront discutés dans la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la discussion des titres des candidats présentés à la place de correspondant vacante daus la section de Morale,

M. Baudrillart parle pour M. Hément.

M. Block dit qu'il ne fallait présenter que des étrangers.

M. Dareste fait remarquer que M. Hément demeure à Nanterre.

M. Jules Simon lui répond.

La discussion est ensuite close et l'Académie décide que l'électian aura lieu dans la prochaine séance.

Le Gérant responsable,

HENRY VERGÉ.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA LIBRAIRIE ALPH. PICARD

ANNUAIRE ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

[illegible]

COMPTE-RENDU

Fondé en 1842 par M. Ch. VERGÉ, sous la direction de M. MIGNET

Continué depuis 1880 par MM. Henry Fauré et [illegible] de Bouvaret

Sous la direction de M. JULES SIMON, Secrétaire perpétuel de l'Académie

1890. — 50e année. — Nouvelle série. — Une livraison mensuelle d'environ 10 feuilles in-8°. — 2 forts vol. par an. Prix : 20 fr. pour Paris; 25 fr. pour les départements; 30 fr. pour l'étranger.

Table alphabétique et bibliographique des matières et des auteurs figurant dans les 150 volumes des deux séries réunies jusqu'en 1889. Prix : 5 fr.

Les années 1884 à 1889 et la table des cent premiers vol. forment une collection complète nouvelle série, 22 vol. [illegible] et table des 100 premiers volumes, prix ensemble. ..... 250 fr.

Chaque année séparée, 2 vol. [illegible] ..... 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Publié par M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie

1890. — Dix-neuvième série. — Tome XVIII

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 6 à 7 feuilles, avec planches et figures, tirées à l'imprimerie nationale.

Prix d'abonnement : 6 francs; Étranger, 10 francs.

Quatrième série, 1874-1889. — Tomes I-XVII.

Chaque volume, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

[illegible] à l'étude du moyen âge

Le recueil paraît tous les deux mois, par livraisons de 6 à 7 feuilles, et forme tous les ans un volume moyen étendu in-8° de plus de 40 feuilles.

1890. — [illegible]

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an pour Paris, 12 fr. pour les départements et 15 fr. pour l'étranger. — On peut se procurer tous les volumes de la collection qui ne sont pas épuisés à raison de 10 fr. le vol.

BULLETIN MONUMENTAL

Publié sous les auspices de la Société française d'archéologie

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

[illegible]

Par le Comte de [illegible]

Prix : 15 fr. par an pour la France, 18 fr. pour l'Étranger.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

LOUIS VI LE GROS

ANNALES DE SA VIE ET DE SON GOUVERNEMENT

AVEC UNE

INTRODUCTION HISTORIQUE

PAR ARTHUR GIRY

Professeur-Adjoint à l'École des Hautes Études, Archiviste-Paléographe, Docteur ès Lettres

Un volume grand in-8° raisin de VI-406 p. : 15 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI DU

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

Avec 45 Fac-similés en phototypie

PAR M. ADOLPHE

Ancien Élève de l'École des Hautes Études, Archiviste-Paléographe, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

Un volume cartonné, broché : 10 fr.

Catalogue des manuscrits grecs du Fonds français 18, de la Bibliothèque Nationale, publié par H. Omont. Imp. Nat., 1 vol. gr. in-4, [illegible] textes hagiographiques. — Ce catalogue [illegible]

Catalogue [illegible] Hagiographorum latinorum antiquiorum [illegible] mandatu ex eis quae asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi [illegible] Bollandiani. Imp. Paris, 1889. 1 vol. [illegible] 25 fr. Ouvrage complet comprendre 2 vol. in-8.

Prière aux abonnés [illegible] à la [illegible] 3 [illegible] doivent être adressés exclusivement [illegible] de la direction soussignée.

Les abonnés qui [illegible] 1er [illegible] jour, leur [illegible] considérés comme abonnés pour l'année [illegible]

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

La Compagnie générale des Annuaires de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1887, par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année deux volumes [illegible]

Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. — Étranger, 30 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou versés dans un [illegible] à l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, 82, rue Bonaparte à Paris.

Les **années 1874 à 1886** et la série des [illegible] forment une collection complète [illegible] la série des 100 premiers volumes, brochés [illegible]

Chaque année séparée [illegible]

DU ÀBONNÉ

Il [illegible]

Les Bureaux de l'Académie [illegible] de poste.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

[illegible]

COMPTE RENDU

[illegible]

PAR M. LH. VERGÉ

[illegible]

[illegible]

[illegible] VERGÉ [illegible] P. DE BOUTAREL

[illegible]

DE M. JULES SIMON

[illegible]

[illegible] ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

[illegible]

[illegible]

MAI — 1er LIVRAISON

PARIS

ALPHONSE PICARD

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1891

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et jurisprudence. — Économie politique et Finances, Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

(Séances dues au 2e Hémisphère, [illegible] 1891).

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages

Notice sur la vie et les travaux de M. Hippolyte Cornet, — par M. Lefèvre-Pontalis . . . . . [illegible]

Trois propositions fondamentales du socialisme, — par M. Maurice Bloch . . . . . [illegible]

Sénèque, — par M. C. Martha . . . . . [illegible]

La fécondité de la population française comparée à celle des autres populations (*suite*), — par M. E. Levasseur . . . . . [illegible]

Rapports verbaux et communications diverses.

Série d'ouvrages relatifs à Armande, de MM. Billia, Lenvenelli et Fargue, — par M. Barthélemy-Saint Hilaire . . . . . [illegible]

La France en Afrique et le Transsaharien, de M. le général Gallieni et M. Georges Rolland, — par M. Paul Leroy-Beaulieu . . . . . [illegible]

École Générale de 1792. — Assemblées du Boulonnais. — Cahiers des remontrances et doléances des Trois-Ordres. — Cahiers des doléances des communautés et des Paroisses, — par M. Ducrocq-Charlotte . . . . . [illegible]

Discours prononcé le 26 juin 1888, à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, de M. E. Tavernier, — par M. Arthur Desjardins . . . . . [illegible]

II. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois de janvier 1891 . . . . . [illegible]

HARVARD COLLEGE
MAR 23 1891
LIBRARY

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. HIPPOLYTE CARNOT

MESSIEURS,

Il y a des vies heureuses, et ce fut jusqu'à sa mort une vie heureuse que celle de notre confrère Hippolyte Carnot. Il a dû à son père ce qu'il a été, et il a vécu assez longtemps pour que son fils pût lui rendre le même témoignage, curieux exemple de ce que vaut dans une famille républicaine, et sous trois républiques successives, le bénéfice de l'hérédité.

Né en 1802, à Saint-Omer, il fut élevé jusqu'à onze ans par son père dont les premières leçons lui laissèrent une impression ineffaçable. C'étaient les années paisibles où l'ancien membre du Comité du Salut public, sorti de la tourmente révolutionnaire, proscrit par le Directoire et rappelé en France après le 18 brumaire, pour devenir le ministre de la guerre du premier consul, était rentré après quelques mois de ministère dans la vie privée, et n'avait qu'à s'occuper de son fils.

Ces années d'enfance furent suivies de celles qu'il passa comme écolier dans une institution polytechnique, celle de M. Lemoine d'Essoies (1), pendant que son père allait prendre

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 281.

le commandement d'Anvers, et redevenait ensuite ministre de l'Empereur Napoléon pendant les Cent Jours. Elles s'achevèrent tristement après 1815, pendant les années d'exil qui se terminèrent à Magdebourg, en 1823, par la mort de Carnot sur la terre étrangère.

A vingt ans, son fils rentrait en France, et s'enrôlait parmi les disciples d'un nouveau réformateur social, Saint-Simon, comme pour se créer une nouvelle famille.

Ce n'est pas à une fin de siècle, et surtout à la fin d'un siècle tel que le nôtre, où ce sont peut-être les plus vieux qui restent les plus jeunes, qu'on peut comprendre ce que furent les premières années du XIXe siècle qui s'achève. C'étaient celles où sous un souffle nouveau tout s'était rajeuni et semblait avoir besoin de se rajeunir, où l'on montait hardiment la colline de la vie, avec le riant cortège des espérances du matin, sans pressentir les illusions et les désenchantements d'une génération nouvelle si différente de la nôtre. C'était le temps où l'on croyait pouvoir régénérer la société aussi aisément qu'on avait régénéré la littérature, l'art et le théâtre, et où, fût-ce en rêvant, l'on cherchait le mieux, au lieu d'avoir le goût du pire. C'est ce qui explique comment Saint-Simon avait pu devenir le chef de toute une école.

Ce qui avait séduit pour la première fois Hippolyte Carnot dans Saint-Simon, a-t-il écrit lui-même, c'était sa condamnation pour sa malicieuse hypothèse qui à soixante-dix ans de distance n'a peut-être pas vieilli, et dont ce n'est pas assurément l'Institut qui pourrait se scandaliser. « Si la France, » avait écrit Saint-Simon, « perdait subitement ses cinquante premiers écrivains, ses cinquante premiers savants, ses cinquante premiers artistes, ses cinquante premiers fabricants, ses cinquante premiers cultivateurs, la nation deviendrait un corps sans âme; elle serait décapitée. Si elle venait au contraire à perdre tout son personnel officiel, cet événement affligerait les Français parce qu'ils sont bons, mais il en résulterait pour le pays un faible dommage. »

M. Carnot a raconté lui-même (1) comment il fut mis en rapport avec les principaux représentants de l'École Saint-Simonienne, et ce qu'il a publié dans le recueil des travaux de notre Académie sur les relations qu'il eut avec eux résume en quelques pages ce qu'on pourrait appeler les mémoires de sa jeunesse.

« J'appris, » écrit-il, « que le maître avait laissé des disciples. « Ce fut chez l'un d'eux nommé Enfantin, qu'on proposa de « me conduire, ce que j'acceptai volontiers. Enfantin était « alors caissier de la caisse hypothécaire. Je trouvai chez « lui beaucoup d'élèves de l'École polytechnique qui avaient « été ses camarades, entre autres, l'ingénieur Talabot, Duha- « mel, qui fut plus tard membre de l'Académie des Sciences, « et, je crois, Clapeyron. Je trouvai là aussi Buchez, puis « les deux Rodrigues et les deux Péreire. On causait « presque exclusivement de Saint-Simon et de ses idées. « Enfantin me conseilla de suivre un cours que le principal « continuateur du maître, Auguste Comte, allait faire à un « auditoire de choix. Je me rencontrai chez Auguste Comte « avec plusieurs hommes notables déjà dans le monde de la « science et dans celui de la politique ; un seul est bien pré- « sent à mon souvenir, c'est M. Charles Dunoyer, le publi- « ciste rédacteur du Censeur Européen. »

MM. Thiers et Mignet, trop avisés pour avoir le goût des illusions, ne font qu'y passer. Augustin Thierry, plus spéculatif, se montre l'un des plus fervents, en s'appelant avec orgueil élève et fils adoptif de Saint-Simon. Quelques années après, le petit groupe devenait une assemblée délibérante. Elle avait son journal que Michel Chevalier dirigeait, et auquel se ralliaient de nombreux collaborateurs qui eurent des destinées diverses, Bineau, ministre des finances de Napoléon III, Adolphe Jullien, directeur du chemin de fer

(1) *Le Saint-Simonisme*, par M. Carnot, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. XXVIII, nouvelle série, p. 128.

de Lyon, Avril, directeur des Ponts et Chaussées (1), Le Play, qui n'a besoin d'aucune qualification ajoutée à son nom, Lambert ingénieur des mines, plus tard Lambert-Bey appelé par le pacha d'Égypte à la direction de l'École polytechnique du Caire, au temps heureux où l'Égypte était presque terre française.

Enfantin qui était le grand pontife logeait rue Monsigny, avec son coadjuteur Bazard qui plus tard se sépara de lui avec éclat. Plusieurs de ses disciples vinrent s'y fixer. Ceux qui habitaient au dehors s'y rendaient souvent pour partager les repas. On donna des soirées qui furent très fréquentées. Liszt prenait place au piano et s'abandonnait à ses inspirations. Adolphe Nourrit était fort entouré; Félicien David, Émile Souvestre n'y venaient pas en simples curieux. Des dames furent amenées. On causait en groupes, on dansait quelquefois. « Une familiarité décente était le ton de la maison (2), » écrit M. Carnot. La correspondance était très active. On voulut mieux. Une grande salle fut louée rue Taitbout, et bientôt elle ne put contenir l'assistance qui venait le dimanche écouter les prédicateurs Saint-Simoniens. Parmi eux, avec Charles Duveyrier et Jean Reynaud, se distinguait Édouard Charton, qui commença ainsi avec Carnot ces relations d'amitié fidèle et inséparable auxquelles la confraternité de l'Institut devait ajouter plus tard un nouveau lien.

C'étaient les beaux jours de l'École, ceux où elle ne doutait de rien et se croyait à la veille de conquérir le monde. On y fêtait comme le renouveau de la France, à l'heure où soit à la veille, soit au lendemain de 1830, s'épanouissait cette sève de talents et de génies de toute sorte, qui sous l'égide d'institutions monarchiques et libérales ajoutaient

(1) *Le Saint-Simonisme*, p. 128.
(2) *Id.*, p. 143.

un si brillant et si pacifique éclat aux gloires militaires des premières années du XIXe siècle.

L'École Saint-Simonienne n'était toutefois qu'un météore. Enivrée de ses premiers succès, elle prétendit se transformer en Église. Le schisme en naquit, et quand Enfantin conduisit les disciples qui lui étaient restés fidèles dans sa maison de Ménilmontant, pour y fonder la communauté dont il se proclamait le pontife, Hippolyte Carnot sut se retirer à temps. Il n'avait pas le goût des excès. Lorsqu'il dut reconnaître, ainsi qu'il l'écrit, que la nouvelle doctrine se dénaturait jusqu'à détruire le lien fondamental des familles, et n'aboutissait, sous le prétexte de l'égalité des sexes, qu'à la réglementation de l'adultère aussi bien qu'à la destruction de l'héritage, il sortit du rang, avant d'avoir le regret d'y être trop longtemps resté.

Il y avait trouvé l'inspiration de ses premiers écrits et l'orientation de sa vie.

Ce fut, en effet, dans les publications de l'École Saint-Simonienne, *le Producteur*, *l'Organisateur*, *le Globe*, *le Recueil Encyclopédique*, qu'il commença à se faire connaître par ses premiers articles auxquels il ajouta les deux volumes publiés sous le titre d'*Exposition de la doctrine de Saint-Simon*. Il signale lui-même dans la première notice qu'il publia les encouragements qu'il donnait au principe si fécond de l'association pour les exploitations agricoles, comme l'une des préoccupations de sa vie publique, dont dès ses débuts il avait pris souci (1).

Il ne se contenta pas de cette collaboration à des recueils plus ou moins éphémères. Il s'engagea de bonne heure dans différentes sociétés, entre autres la Société pour l'instruction élémentaire que son père avait fondée en 1815, et la Société de la morale chrétienne fondée en 1821 par le duc de Larochefoucauld-Liancourt. C'était une société d'élite à laquelle

(1) *Le Saint-Simonisme*, p. 131.

appartenaient presque toutes les notabilités du parti libéral de la Restauration : le duc de Broglie et son beau-frère Auguste de Staël, Casimir Périer, Benjamin Constant, de Barante, Guizot, Lamartine, avec les jeunes gens d'alors qui promettaient ce qu'ils ont tenu, Rémusat, Vivien, Montalivet.

Sa participation aux travaux de la Société de la morale chrétienne fut aussi active que persévérante. A plusieurs reprises, de 1827 à 1842, il se signala par ses comptes rendus et ses rapports. Les meilleurs sont assurément ceux qui, sans avoir trop vieilli, traitent avec ampleur et onction de la bienfaisance sous toutes ses formes (1), et notamment de la condition des domestiques dans notre société moderne (2), à laquelle il s'intéressait par l'attachement qu'il avait conservé aux vieux et fidèles serviteurs de sa famille. Il était sans doute moins bien inspiré, quand il traitait de sujets heureusement démodés, tels que les devoirs civiques des militaires (3), et quand il payait ainsi tribut à la billevesée longtemps en honneur de baïonnettes intelligentes, c'est-à-dire raisonneuses et désobéissantes au besoin.

La Société de la morale chrétienne lui servit surtout d'apprentissage dans deux de ses comités dont il suivit assidûment les travaux, le comité contre la traite des nègres et le comité des prisons; il sut tirer utilement parti des études sérieuses qu'il y fit, soit pour quelques-unes de ses publications, telles que l'esclavage colonial (4), soit, plus tard, pour ses premiers discours parlementaires. L'École Saint-Simonienne avait inspiré à M. Carnot les goûts de philanthropie qui restèrent ceux de toute sa vie.

(1) Rapports du 26 avril 1827 — du 18 avril 1836 — du 17 avril 1837. *Bulletins de la Société de la morale chrétienne.*

(2) *Réflexions sur la domesticité*, 12 mars 1838, *id.*

(3) *Rapports sur les devoirs civiques des militaires*, 30 avril 1838, — 18 avril 1842, etc.

(4) *L'Esclavage colonial. Revue indépendante, 1845.*

Elle lui laissa une autre part d'héritage encore meilleure à recueillir. Il s'y refit une foi religieuse qui l'affermît au moins dans les croyances spiritualistes, dont il ne cessa jamais de faire profession. « Je venais de traverser, » a-t il écrit (1), « une phase de doute, ou plutôt de négation absolue. J'en étais venu jusqu'à contester l'importance même « des idées religieuses. Le Saint-Simonisme, en provoquant « de ma part des études approfondies, m'a témoigné que « sous une forme ou sous une autre tous les hommes et « toutes les sociétés ont le pressentiment d'une volonté « suprême et d'une puissance souveraine. »

« Non, » écrit-il ailleurs (2), « la science n'est pas destinée « à être l'ennemie de la religion, parce qu'elle ne saurait la « remplacer. Elle est appelée, au contraire à étendre son « empire, puisque chacun de ses progrès doit avoir pour « résultat de donner à l'homme une idée plus grande de « Dieu et de ses desseins sur l'humanité. Voyez Newton « s'élevant jusqu'à la pensée de la gravitation, et s'inclinant « humblement devant le Dieu dont il vient de découvrir les « volontés. Écoutez Keppler rendre grâces à Dieu de lui « avoir révélé la simplicité et la grandeur du plan sur lequel « il a établi le mécanisme universel. Entendez Leibniz déclarer que, s'il attache du prix aux travaux scientifiques, « c'est surtout pour avoir le droit de parler de Dieu, et vous « reconnaîtrez que plus la science s'élève, plus elle se rapproche de la religion. » Belles et saines doctrines dont on croit se débarrasser, en les reléguant au musée des Antiquités, mais dont on ne se joue pas impunément, parce qu'on ne pourrait s'en passer qu'en nous donnant la Basse République, comme les Romains de la décadence ont eu le Bas-Empire !

(1) *Le Saint-Simonisme*, p. 123.

(2) *La doctrine Saint-Simonienne*. Extrait de la *Revue encyclopédique* 1831, p. 40.

Le Saint-Simonisme laissa encore à M. Carnot un autre enseignement qui ne fut pas moins salutaire, grâce auquel bien des écarts et bien des remords lui furent épargnés. Il s'y façonna à la tolérance politique, au moins autant qu'à la tolérance religieuse. Malgré les réunions, très hostiles au régime de la Restauration, qu'il fréquentait, il était détourné par les doctrines de l'École aussi bien que par ses études, d'une action militante. Quoiqu'il eût pris, pendant les deux dernières journées de juillet 1830 (1), une carabine assurément fort inoffensive, il ne chercha pas à brusquer son entrée dans la vie publique, ni à la rendre tapageuse. S'il avait l'impatience d'y entrer, il sut néanmoins attendre, en complétant son éducation politique par plusieurs voyages, mais il n'attendit pas longtemps.

Élu le 2 mars 1839 député du sixième arrondissement de Paris, à l'âge de 37 ans qui le classait parmi les plus jeunes membres de la Chambre, il se crut obligé par naissance de siéger sur les bancs de la gauche radicale d'alors, mais sans en avoir les passions et les emportements. Il se contenta d'en partager souvent les illusions qu'il considérait d'ailleurs comme des principes. Jusqu'en 1848, il conserva le même collège électoral et les mêmes électeurs, en obtenant de leur confiance trois élections successives. Le premier appel qu'il leur adressait, en leur demandant de fixer leur choix sur des hommes purs, « la vie privée d'un homme public devant pouvoir à chaque instant se dévoiler sous les yeux de ses concitoyens (2), » ne cessa d'être entendu. Il entretenait avec eux des relations suivies, et ses comptes rendus de chaque session qui resserraient ses liens avec ses commettants peuvent suppléer à ses discours, en faisant connaître la ligne de conduite qu'il suivit pendant les dix premières années de sa vie parlementaire.

(1) *Le Saint-Simonisme*, p. 139.
(2) Manifeste électoral de 1839.

Élu membre de deux commissions auxquelles ses aptitudes le préparaient, celle du travail des enfants dans les manufactures, et celle du régime pénitentiaire, il y donna les témoignages de sa compétence. Chargé, en 1840, d'une mission en Allemagne pour y étudier les différentes lois qui réglaient, dans plusieurs États, la condition du travail des jeunes ouvriers, il en rendit compte au ministre du Commerce et de l'Agriculture, dans un rapport aussi complet qu'instructif (1).

Malgré tout ce qu'on a fait depuis à cet égard, ses conclusions ont gardé, même pour la France, leur à propos. « Tout « ce que j'ai vu, » écrit-il, « et tout ce que j'ai entendu, m'ont « convaincu de la nécessité de protéger législativement les « jeunes ouvriers contre l'abus qui est fait de leur temps « et de leurs forces. Mais, j'en suis également convaincu, « quelle que soit la loi, le concours effectif et spontané des « industriels peut seul faire de sa pratique un véritable « bienfait. C'est la coopération des chefs mêmes de l'indus- « trie qu'il faut obtenir. Partout ce sont des manufactu- « riers qui, les premiers, ont dénoncé les abus et en ont « provoqué la répression. C'est donc leur aide et leur con- « cours qu'on doit se ménager, afin de réduire le plus pos- « sible le nombre des récalcitrants, contre lesquels ce n'est « pas seulement la loi qu'il faut employer, mais surtout l'opi- « nion publique, qu'il importe de rendre encore plus puis- « sante que la loi. »

Le discours de M. Carnot sur le projet de loi des prisons (2) mérite également d'être signalé. Il lui permit de prouver quelle était sa connaissance acquise du régime pénitentiaire dont en aucun temps l'Académie des Sciences morales et politiques ne s'est désintéressée. Il y rendait

(1) *Mélanges d'Économie politique*, n° 57. Bibl. de l'Institut.

(2) Discours du 23 avril 1844.

loyalement justice à la sollicitude de toutes les enquêtes administratives, aux mérites de toutes les réformes déjà entreprises et accomplies ; il y proclamait les bienfaits soit de l'institution des Sœurs pour la surveillance des femmes, soit de la coopération des Frères de la Doctrine chrétienne dans quelques maisons centrales, et il faisait valoir les services rendus par la fondation d'un patronage général des libérés. Il se prononçait contre l'isolement obligatoirement étendu à tous les condamnés, ne l'admettant que comme rachat de la peine de mort, ou par suite d'acceptation volontaire pour remise d'une partie du temps de la détention. Mais il n'attendait pas du système cellulaire la moralisation de prisonniers dépourvus, pour la plupart, des ressources intellectuelles et des habitudes de la méditation qui aideraient à le supporter. Il craignait qu'on ne les exposât ainsi à la folie et à l'abrutissement, et demandait seulement qu'on laissât aux tribunaux une certaine latitude d'appréciation. C'était peut-être un mémoire plutôt qu'un discours, mais il avait pu y mettre d'autant plus de relief.

Quoi qu'il en soit, ce serait mal connaître M. Carnot que de s'en tenir à ce qui aurait pu le faire apprécier dans une société de législation. Il occupa son siège de député pendant trois législatures, et quoiqu'il se contentât d'un rôle un peu effacé, il n'effaçait pas ses opinions dont il ne cessa de rendre témoignage par ses fréquents comptes rendus à ses électeurs. Elles ont à coup sûr un grand mérite, celui de la sincérité et du désintéressement. Mais à cinquante ans de distance, elles relèvent de l'histoire, et après un demi-siècle écoulé, on ne peut même s'expliquer les griefs qu'il faisait valoir. En laissant de côté le refus permanent du budget et des fonds secrets qui, pour M. Carnot, paraît avoir été un point de doctrine, ne paraît-il pas surprenant de trouver formulée son opposition aux fortifications de Paris qui, d'après lui, «environnaient de canons le lieu des séances

législatives, » et qu'il signale « comme plus dangereuses à la liberté de la nation qu'utiles à la défense du territoire (1). » Quel retour aux passions du temps d'alors, comme à celles d'un autre âge, que ces appels réitérés à un patriotisme un peu démodé qui pour les moindres incidents grossis à plaisir jouait si témérairement avec les questions de paix et de guerre ! Que penser aujourd'hui des attaques si véhémentes des comptes rendus de M. Carnot contre la politique étrangère d'un règne qui valut à la France l'indépendance et la neutralité de la Belgique, lui assura la conquête de deux cents lieues de côtes en Algérie, la soumission du Maroc, l'entoura d'un rempart d'états constitutionnels placés dans son orbite, et mérita ce dernier témoignage qui lui était rendu « d'avoir fait gagner à la France par la paix, beaucoup plus assurément que la guerre n'aurait pu lui donner » (2).

Mieux vaut chercher la pensée de M. Carnot, plus mûrie et plus maîtresse d'elle-même, dans l'opuscule devenu très rare qu'il publia en 1847 : *les Radicaux et la Charte*. Il s'y montrait sous son vrai jour, n'admettant pas, comme il l'avait écrit que tout ou rien fût une formule politique (3). Quoiqu'il appartînt à l'opposition la plus avancée, il ne voulait pas qu'elle pût être considérée comme une opposition révolutionnaire, et il avait la sagesse de vouloir la rendre dynastique.

Interpellé dans l'une des dernières réunions auxquelles il avait assisté (4), sur son dévouement à la dynastie régnante, M. Carnot avait répondu sans détours. « Si l'on « entend par dévouement à la dynastie, non pas le dévoue-

(1) Comptes rendus de 1841 et de 1845.

(2) Lettre de M. de Nesselrode à l'ambassadeur de Russie, à Londres, 24 fév. 1848, voir *Journal des Débats*, 13 déc. 1849.

(3) Compte rendu du 26 juin 1840.

(4) *Les Radicaux et la Charte*, p. 34.

« ment à un homme ou à une famille, mais le dévouement « aux institutions fondées par la Charte, laquelle a créé « une royauté constitutionnelle et en a fixé les conditions, « je réponds nettement, oui. » Il ne s'attachait dès lors, dans sa publication, qu'à demander le développement de la Charte, sans prétendre en rien la mettre en question, et il démontrait méthodiquement qu'elle ne faisait obstacle à aucun des progrès démocratiques que l'opposition pouvait réclamer. Il était de ceux dont on peut invoquer les préceptes, quand on croit que ce qu'il y a de mieux à faire sous tous les gouvernements, monarchiques ou républicains, c'est de chercher à en tirer parti, pour améliorer sans détruire. « J'appartiens » (1), écrivait-il, « à ceux qui, en 1830 ont « fait des vœux pour l'établissement de la République, sans « craindre de les exprimer tout haut, mais qui ne sont pas « tellement jaloux d'une satisfaction grammaticale, qu'après « avoir obtenu la chose, ils veuillent tenter une révolution « nouvelle pour conquérir le mot. »

Toutefois, le mot ne pouvait lui être indifférent, et quand ce mot sortit d'une révolution qui fut une surprise pour tous, en y comprenant ceux qui en profitèrent, M. Carnot se trouva porté au pouvoir, pour être l'un des ministres d'une république improvisée. Le ministère de l'Instruction publique lui fut donné en partage, et il a fait lui-même le récit des quatre mois pendant lesquels il l'occupa (2).

On aurait mauvaise grâce à lui reprocher de voir tout en beau, jusqu'au morceau de pain qu'il rompit avec Ledru-Rollin à l'Hôtel-de-Ville, et qui, le soir du 24 février « fut leur premier souper républicain » (3). On ne peut davantage lui savoir mauvais gré de la satisfaction qu'il témoigna pour

(1) *Les Radicaux et la Charte*, p. 9.

(2) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, du 24 février au 5 juillet 1848*, par M. Carnot, Pagnerre, 1848.

(3) *Id.*, p. 7.

la proclamation immédiate de la République qui lui paraissait à la fois le parti le plus audacieux et le plus sage à prendre, ni de la joie qu'il éprouva, écrit-il (1), « à se « retrouver dans la République comme dans la maison « paternelle. »

Ce qu'on n'a pas en tout cas à lui ménager, ce sont les éloges qu'il mérita par son administration, quoique dans des temps si troublés, au lendemain d'une révolution, elle côtoyât tous les écueils. Comme son ministère, hélas! nous rappelle les vers d'Horace mesurant tristement le chemin parcouru en arrière, et nous reporte loin de nous, avec les regrets qu'on doit si souvent donner aux temps qui ne sont plus!

Sa tâche était d'autant plus difficile à remplir, qu'il se trouvait chargé des Cultes en même temps que de l'Instruction publique. Dans la répartition des ministères précipitamment faite à l'Hôtel de Ville, les Cultes étaient restés attribués au Ministère de la Justice. Mais M. Crémieux s'était fait nommer Ministre de la Justice, et il avait suffi d'un mot rappelé par M. Carnot, dans ses récits du temps (2): « Eh! quoi, Crémieux, c'est vous, Juif, qui allez faire des Evêques », pour que le ministère des Cultes fût joint à celui de l'Instruction publique.

M. Carnot s'est plu (3) à faire valoir « la bienveillance encore plus grande que la fermeté », dont il ne cessa de s'inspirer dans ses rapports avec le clergé. « J'ai toujours « eu, » écrit-il, « le sentiment religieux trop gravé au cœur, « pour que la déférence envers les ministres de la religion « ait jamais pu me coûter aucun effort. » Il s'est félicité, à bon droit, de ne s'en être jamais départi « n'aimant pas plus les tracasseries que la persécution. »

(1) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, p. 11.

(2) *Mémorial de 1848*. Voir *la Politique Nouvelle*, 15 mars 1831.

(3) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, p. 10.

Consulté sur la question de savoir s'il fallait interdire les processions extérieures du culte catholique, il s'y opposa énergiquement, invitant les préfets à ne faire exécuter la loi, que là seulement où les démonstrations religieuses pouvaient susciter des troubles. Il ne se prononça pas moins catégoriquement contre la suppression de ce qu'il appelle les salaires ecclésiastiques, toutes les fois qu'elle lui était demandée contre des prêtres récalcitrants. « Je ne consentis « jamais à en faire usage » écrit-il, (1) « trouvant que c'est « une arme peu digne d'un gouvernement républicain dont, « surtout avec le clergé, la force doit être une force mo- « rale. »

Cette politique de modération était encore plus aisée à suivre par M. Carnot dans ses rapports avec les différents services de l'Instruction publique. Il l'avait annoncée dès son arrivée au Ministère, et ce n'est pas de lui qu'on pouvait attendre le système d'épurations qui lui aurait répugné.

Les collaborateurs dont il avait fait choix auraient suffi pour rassurer à cet égard toutes les craintes. L'un était Jean Reynaud, dont la grande âme et les hautes spéculations se seraient mal accommodées de basses œuvres de passions et de rancunes; l'autre, Charton, dont la bienveillance ne pouvait faire que de nombreux amis à la République. « Il « avait l'art, » écrit M. Carnot, « de renvoyer tout le monde « satisfait, ceux-là mêmes dont les demandes ne pouvaient « être accueillies (2). »

Toutefois il ne pouvait suffire à M. Carnot de pacifier et d'apaiser, pour bien diriger son Ministère. Autour de lui, on réclamait des innovations de toute sorte. Aussi, faut-il lui savoir gré surtout de ce qu'il s'abstint de faire. Dans l'espèce de caravansérail de tous les projets en préparation et en fermentation, il eut la sagesse de laisser

(1) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, p. 42.
(2) *Id.*, p. 9.

mûrir tous ceux qui concernaient l'instruction secondaire.

Si favorable qu'il fût à la liberté de l'enseignement pour laquelle il s'était toujours prononcé de la façon la plus large et dont il attendait la plus féconde expansion, il ne voulut pas tout entreprendre à la fois. Quoique son activité s'étendît à toute sorte de créations, l'organisation des lectures publiques, l'établissement des bibliothèques scolaires, il s'en tint surtout, ce qui était bien suffisant, à ses projets sur l'instruction primaire. La loi de 1833, à laquelle il rendait une justice qui l'honore, avait été la véritable charte de cet enseignement scolaire inséparable du nom de M. Guizot. Mais il n'en était pas moins vrai qu'après un si brusque avènement, le suffrage universel, pour avoir un lendemain, dépendait de ce qu'on pourrait faire de l'école de village qui devenait la pépinière de nouvelles générations d'électeurs.

Aujourd'hui surtout, quand on s'est tant écarté de la voie tracée par M. Carnot, comment ne pas reconnaître tout ce qu'avait d'heureusement inspiré et d'irréprochable le texte du projet qu'il avait soumis à l'Assemblée Constituante de 1848 (1)? Si la gratuité et l'obligation y étaient inscrites comme des innovations prenant droit de cité dans une société démocratique, la liberté la plus sincère, dans ses conditions les plus essentielles, y était scrupuleusement respectée. Non seulement les écoles primaires privées avaient désormais leur passeport législatif; mais encore pour les écoles publiques, les droits de présentation des Conseils municipaux pour le choix des instituteurs et des institutrices étaient expressément garantis.

Quant à la laïcité, dans le projet de loi du Ministre de l'Instruction publique d'alors, elle était mise en quarantaine. L'enseignement religieux prescrit dans toutes les écoles publiques y était confié aux ministres des différents cultes. Les circulaires de M. Carnot ne faisaient qu'accentuer

(1) Projet de loi déposé à la séance du 30 juin 1848.

cette saine direction de l'instruction primaire. « J'ai jeté « les yeux sur nos campagnes », écrivait-il, « j'ai vu dans « chaque village deux hommes qui vivent de la vie du « peuple, qui partagent ses sentiments, et ses intérêts, et « qui en même temps possèdent un degré de lumières bien « supérieur au niveau des masses. Ces deux hommes sont « le curé et le maître d'école. Le ministre de la religion et « le maître d'école sont à mes yeux les colonnes sur « lesquelles doit s'appuyer l'édifice républicain (1). »

Néanmoins, ce qui de notre temps peut sembler étrange, les attaques ne vinrent pas à M. Carnot du côté où il pourrait aujourd'hui les attendre, et il ne trouva pas grâce même devant l'Assemblée Constituante de 1848. Toutes ses circulaires n'avaient pas eu le don de plaire; il y avait eu des entraînements inévitables au lendemain des révolutions. On ne lui pardonnait pas d'avoir voulu faire la part trop large à l'élection des nouveaux venus, en alléguant « qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, pouvait être préférable, dans une assemblée législative, à un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs. »

On reprochait encore plus à M. Carnot son appel un peu inconsidéré à l'ambition des instituteurs, dont il voulait faire les éducateurs et les fondés de pouvoir du suffrage universel, en allant jusqu'à les inviter à se porter candidats « pour « venir exposer dans la nouvelle législature les besoins et « les vœux d'un élément de la nation trop longtemps « délaissé ». Il reconnaissait lui-même qu'il avait dépassé le but, et dans ses notes sur son ministère, il rappelait qu'un de ses amis lui écrivait : « Vous chauffez trop (2). »

On prit comme prétexte de la polémique engagée contre lui l'un des nombreux manuels sur les droits et sur les

(1) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, p. 23, et discours de M. Carnot à l'Assemblée constituante, 4 juillet 1848.

(2) *Mémorial de 1848* (2e partie). Voir *la Politique Nouvelle, juin 1851*.

devoirs des citoyens dont il avait encouragé la publication, et dans lequel s'étaient produites des doctrines suspectes d'un socialisme qui semblerait aujourd'hui bien inoffensif. On lui en fit un grief, sans qu'il s'en défendît peut-être suffisamment, et à la suite d'un vote qu'il put considérer comme lui étant hostile, il se déchargea, sans aucune amertume, du Ministère qu'une révolution lui avait donné. Ce qui l'avait fait tomber du pouvoir, c'est qu'on était au lendemain des barricades de juin, triste héritage de celles de février, et la faveur n'était plus à ceux des membres du gouvernement provisoire qui se vantaient d'en être sortis.

Il n'est pas moins vrai qu'il n'avait cessé d'appartenir à la fraction la plus modérée de ce gouvernement. Dans la notice qu'il publia de son Ministère (1), il se rend ainsi la justice qui lui est due : « La brochure que j'avais publiée au « commencement de 1847, *Les Radicaux et la Charte* « m'avait fait appeler un radical dynastique. Je suis resté, « après la révolution de février, ce que j'étais auparavant, « ne voulant repousser aucun de ceux qui veulent s'attacher « avec nous, ne fût-ce que pour un jour, au char de la « démocratie, prêt à serrer la main de ceux qui d'un pas « plus ou moins lent, comme plus ou moins rapide, veulent « marcher avec nous (2) ».

Pendant toute la durée de son Ministère, et notamment dans le projet de loi qu'il avait déposé, il s'était inspiré à l'avance de ce qu'il écrivait plus tard (3). « Jamais je ne me « suis trouvé dans une circonstance grave, sans me deman- « der comment mon père aurait agi pour tâcher de l'imi- « ter. » Belle maxime qui était son programme, et qu'on ne peut que gagner à s'approprier, quand on la trouve dans son héritage !

(1) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, du 24 février au 5 juillet 1848.*

(2) *Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes*, p. 30.

(3) *Id.*, p. 30.

En quittant le ministère, il se félicitait surtout d'avoir fait décréter la création d'une nouvelle école, l'École d'Administration, déjà réclamée dans les dernières sessions de la Chambre des députés par des voix aussi autorisées que celles de MM. Dufaure, d'Haussonville, Saint-Marc Girardin, Agénor de Gasparin. Il en avait trouvé le projet dans le portefeuille de son prédécesseur M. de Salvandy. Il s'empressa de le mettre à exécution et d'en faire son œuvre. On en compromit inconsciemment l'avenir par trop de précipitation et trop d'apparat, notamment en voulant réorganiser les cours du Collège de France dont quelques-uns furent malencontreusement supprimés, pour y substituer les cours de la nouvelle École et les faire inaugurer par les principaux membres du Gouvernement Provisoire. L'École n'en répondit pas moins à tout ce que M. Carnot pouvait en attendre. Les examens d'entrée dépassèrent toutes ses espérances. Neuf cents candidats se firent inscrire pour cent cinquante nominations, et les professeurs rivalisèrent avec les maîtres de conférences, pour donner à leur enseignement, qui n'avait d'autre tort que d'être trop encyclopédique, tout ce qui pouvait en faire valoir les mérites.

C'était la grande pépinière des services publics qu'il s'agissait de créer. On ne pouvait mieux en démontrer la nécessité que par ce qu'en écrivait en ces termes M. Carnot (1): « Tandis que, pour exercer comme avocat ou comme « médecin, pour arriver aux grades de l'armée, pour servir « le pays comme ingénieur des mines ou des ponts et « chaussées, il faut avoir constaté son aptitude par des exa- « mens, on peut obtenir la direction d'un département ou « d'un arrondissement, la gestion des plus grands intérêts « administratifs, judiciaires ou financiers, sans avoir fait « aucune étude préalable. La faveur, la fortune, le hasard

(1) *D'une École d'administration*, par M. Carnot, 1878, p. 5.

« conduisent et poussent dans ces carrières qui sont livrées « trop souvent aux premiers occupants. » Combien ce qui était vrai alors n'est-il devenu depuis que trop évident et trop regrettable !

Les meilleures institutions ont peine à s'acclimater dans un pays comme le nôtre, où les révolutions sont plus aisées à faire que les réformes. L'École d'Administration ne survécut pas au gouvernement de ceux qui l'avaient fondée. Elle avait le grand défaut de rendre les protecteurs inutiles, et n'eut qu'une durée trop éphémère. M. Carnot ne cessa toutefois d'en réclamer le rétablissement qu'il ne pouvait guère attendre de l'Empire (1), mais qu'il ne réussit pas mieux à obtenir, malgré ses propositions et ses publications (2), quand la République eut remplacé l'Empire. Il lui fallut se contenter de l'École libre des sciences politiques dont aucun article du budget de l'État ne consacre l'existence, et qui sait s'en passer, en se trouvant d'ailleurs rattachée étroitement à notre Académie par les liens de la confraternité (3).

M. Carnot, qui se serait volontiers attardé à croire encore avec Montesquieu que la République doit être le gouvernement de la vertu, n'en était pas moins déçu dans les espérances qu'il avait entretenues de faire servir l'École d'Administration au passeport des fonctions publiques, de façon à les soustraire au bon plaisir de ceux qui en disposent. Aussi, lorsqu'à la fin de sa vie, il réunissait autour de lui au banquet de leur association les anciens élèves de l'École qui lui était restée si chère, s'il leur avait dit tout ce qu'il pen-

(1) Discours de M. Carnot au Corps législatif, 7 avril 1865.

(2) Proposition de loi faite au Sénat, 28 mai 1876. — D'une École d'administration, par M. Carnot, 1878.

(3) M. Boutmy, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, a été le fondateur et est le directeur de l'École libre des sciences politiques.

sait, il leur aurait peut-être mélancoliquement avoué qu'en France les révolutions ne servent guère qu'à allonger la feuille des bénéfices.

Sorti du ministère de l'Instruction publique au mois de juillet 1848, M. Carnot ne reprit plus l'exercice du pouvoir. Toutefois il n'eut pas à prendre congé de la vie politique, mais il resta dans le rang, en se contentant discrètement de se montrer fidèle à ses opinions. Rentré tardivement par une élection partielle, le 10 mars 1850, à l'Assemblée législative de 1849, avec des partenaires dont il n'aurait pas sans doute fait choix (1), il se trouva mêlé aux événements du deux Décembre 1851 par la courageuse résistance qu'il y opposa. Il avait tout fait pour aller au-devant de la proscription; le nom qu'il portait lui épargna l'épreuve dont son père avait été la victime. Réélu député en 1852 et en 1858 par la confiance opiniâtre des électeurs parisiens, et déclaré deux fois démissionnaire pour refus de serment, après ce gage donné à la politique de protestation, il siégea au Corps législatif de l'Empire de 1864 à 1869.

Ancien ministre de l'Instruction publique, il avait toute compétence pour se faire entendre et pour se faire écouter dans les questions de l'enseignement. Elles lui firent prendre la parole dans différentes sessions (2). Les écoles de filles auxquelles il avait la sagesse de préférer la maison maternelle, toutes les fois que l'instruction même élémentaire pouvait leur y être donnée, l'obligation de l'instruction primaire, pourvu qu'elle n'impliquât pas la nécessité de s'instruire d'une certaine façon (3), la gratuité de l'école, l'amélioration du sort des instituteurs qui lui paraissait liée à leur affranchissement de l'autorité préfectorale (4), trouvèrent en lui un défenseur attitré.

(1) C'étaient de Flotte et Vidal.
(2) Discours du 19 mai 1864, 7 avril 1865, 1er mars 1867.
(3) Discours du 1er mars 1867.
(4) *Id.*

Il se crut tenu d'intervenir dans d'autres discussions, et l'on pourrait assurément s'étonner aujourd'hui, soit de ce qu'il pensait en 1865 (1) des affaires étrangères, au lendemain des derniers événements de la Pologne, et des alliances qu'il recommandait, soit de tout ce qu'il trouvait à attaquer en 1867 dans la loi militaire, en dénonçant avec bien d'autres les périls d'une armée permanente (2). Ce ne sont là que des souvenirs à évoquer, pour prouver une fois de plus tout ce qu'il y a de contingent et de hasardé dans la politique, même pour ceux qui se croient des sages. Il y a des temps où moins on l'est, et surtout moins on paraît l'être, plus on est sûr de la faveur publique. C'est ce qui fit préférer M. Gambetta à M. Carnot aux élections de 1869.

Il fallut une révolution, avec les désastres qui l'accompagnèrent, pour rendre à M. Carnot le siège législatif qu'il vint occuper à l'Assemblée nationale de 1871, comme représentant du département de Seine-et-Oise où il habitait l'ancienne demeure paternelle (3). Il y rapportait le deuil de la patrie, qui ne lui donnait pas grand goût pour l'agitation des partis. Satisfait de retrouver une troisième république, il s'y reposa comme dans la jouissance d'un patrimoine, sans y laisser d'autre trace que celle de sa bonne renommée. Elle suffit pour lui valoir sa nomination comme sénateur inamovible, et ce fut au Sénat qu'il passa les dernières années de sa vie politique. Devenu doyen d'âge, il eut quelquefois l'occasion d'y reprendre la parole à l'ouverture des sessions, et sans avoir cessé jamais d'appartenir à son parti, même par les votes les plus contestables, il ne fit entendre que des paroles d'apaisement et d'union qui ont été le testament d'une vie parlementaire de cinquante ans.

(1) Discours du 12 juin 1866.

(2) Discours du 26 décembre 1867.

(3) Celle de Presles, près La Ferté-Alais.

Ce n'est pas à l'Institut que l'appréciation en aurait été faite, si M. Carnot ne s'était créé d'autres titres pour y prendre place. Il avait toujours su employer utilement ses loisirs, et si la politique l'amenait au seuil de notre Compagnie, ses ouvrages lui donnèrent le droit d'y entrer.

Pour invoquer des titres académiques, il ne pouvait se contenter de ses publications nombreuses, mais éparses, et dès lors écourtées, qu'il aurait trouvées lui-même insuffisantes. La plus complète était son étude sur l'esclavage colonial (1). On y trouve l'histoire de la traite suivie dans ses différentes phases. Sans s'occuper suffisamment des États-Unis, ce qui était une lacune regrettable, il rend un compte très instructif de ce qu'était l'esclavage, soit dans les colonies espagnoles qui furent les dernières à le faire disparaître, soit dans les colonies anglaises qui donnèrent les premières le signal de l'émancipation, soit dans les colonies françaises. M. Carnot y pressait l'affranchissement immédiat, préparé depuis 1840 par la commission coloniale que présidait le duc de Broglie, et qui fut décrété par le Gouvernement Provisoire, au lendemain de la Révolution de 1848 (2).

Il y avait pour M. Carnot mieux à faire, c'était de mettre à profit ses goûts d'études en même temps que ses goûts politiques, pour s'occuper particulièrement de la période historique à laquelle le rattachaient ses traditions et ses prédilections, celle de la Révolution française.

Deux petits volumes qui en sont comme l'abrégé, des biographies jointes à des publications de Mémoires, et une grande œuvre, celle de la vie de son père publiée sous le titre de *Mémoires sur Carnot*, tel est l'ensemble des travaux auxquels il employa les loisirs que la vie publique lui laissa.

(1) L'Esclavage colonial. *Revue Indépendante*, t. XX, 25 mai, 10 juin 1845.

(2) Décret du 27 avril 1848.

Son abrégé de la Révolution française parut dans la collection de la *Bibliothèque utile*. Il le terminait en 1870, et il en écrivit le triste épilogue, en janvier 1872, quand les destinées de la France venaient de nouveau d'être remises en question. Cette publication faite après tant d'autres du même genre supplée aux mérites de l'originalité et des recherches auxquels elle ne pouvait prétendre, par les qualités qui peuvent recommander de semblables ouvrages : la division bien faite des chapitres, la clarté et la précision des récits. Elle a pour but d'apprendre l'histoire de la Révolution à ceux qui l'ignorent, mais la façon dont elle y est enseignée ne peut manquer d'être sujette à caution.

Toutefois, s'il y a des réserves à faire, il convient de mettre en regard tout ce qui mérite d'être loué sans aucun mélange de critiques, notamment l'exposé des causes, des préludes et des principes de la Révolution française qui fait l'objet des premiers chapitres, dans lesquels M. Carnot n'a eu qu'à juger les idées et non les hommes. Son tort, en ce qui concerne les hommes, c'est-à-dire les acteurs de la Révolution, est imputable à sa théorie, celle des résultats, qu'on ne saurait trop contester.

« Quand nous nous plaçons, » a-t-il écrit (1), « au point de « vue de ce que la Révolution a fait gagner à la France, « non seulement la Constituante, la Législative, la Conven- « tion sont autant d'étapes, mais encore les révolution- « naires de toutes les dates semblent réconciliés, Constitu- « tionnels, Girondins, Montagnards. Ce sont les mêmes idées « qui les animent, c'est le même drapeau qu'ils se passent « de mains en mains. Sous cet aspect, ces hommes, que les « circonstances seules ont faits ennemis, forment à nos « yeux un cortège unique. Ils nous rappellent ces person- « nages de bas-reliefs antiques, marchant à la suite les uns

(1) *Introduction à l'abrégé de la Révolution française*, p. 7, et t. 1, *Mémoires sur Carnot*, p. 178.

« des autres ; ils ont pu se broyer sous les roues du char, « mais ils n'ont pas cessé de le faire avancer. » S'il en était ainsi, la moralité disparaîtrait de l'histoire, et l'histoire cesserait d'être ce qu'elle doit rester, la grande justicière.

Est-ce donc un perpétuel problème à résoudre que celui de la Révolution française ? N'est-ce qu'une indéchiffrable énigme pour ceux qui, à cent ans de distance, peuvent si aisément faire la part de ses mérites et celle de ses fautes, la part de ses bienfaits et celle de ses crimes ? Ne sont-ce pas les faiblesses et les hésitations de Louis XVI qui ont paralysé ses bonnes intentions ? La grande œuvre de l'Assemblée Constituante qui a fondé sur des assises indestructibles la société moderne, en mettant fin à tous les abus de l'ancien régime, n'a-t-elle pas eu pour écueil la Constitution civile du clergé, qui commença si imprudemment la persécution religieuse, en détournant la révolution de la voie où jusque-là elle n'avait trouvé ni résistance ni obstacle ?

L'Assemblée Législative sut-elle rien faire contre l'anarchie, pour défendre la Constitution de 1791 qui avait été remise à sa garde, et qu'elle laissa sombrer sans défense dans la journée du 10 août 1792, à laquelle elle ne survécut pas plus que la royauté, en se trouvant également frappée de déchéance ? La gloire que la Convention s'est acquise par la défense du territoire et la bonne renommée que méritent quelques-unes de ses lois peuvent-elles l'absoudre des ruines qu'elle a accumulées, des flots de sang français qu'elle a versés ou laissé verser, des charretées de victimes que le tribunal révolutionnaire a fait conduire à la guillotine ? L'échafaud du 21 janvier, auquel les Girondins livrèrent Louis XVI, n'a-t-il pas servi à dresser celui du 31 octobre sur lequel ils montèrent à leur tour, et n'est-ce pas à ceux qui la décimaient, que la Convention s'est asservie, jusqu'à ce qu'elle ait échappé par le 9 thermidor à de nouvelles proscriptions ? N'est-ce pas enfin la décrépitude

du Directoire qui a rendu inévitable le 18 brumaire ? Depuis le 20 juin 1792 jusqu'au 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), ne sont-ce pas les coups d'État de toute nature qui ont pris la place du gouvernement libre et légal que le 5 mai 1789 avait inauguré à Versailles ? Ne sont-ce pas là les vérités qui doivent se faire jour, en débarrassant l'histoire des inimitiés, des rancunes et des passions des partis ? Il est à regretter qu'elles n'éclairent pas suffisamment les jugements et les récits qu'on trouve dans les deux volumes de M. Carnot.

M. Carnot pouvait se donner plus sûrement carrière dans les biographies, où l'on n'a plus à exiger du biographe comme de l'historien, que la balance égale soit tenue. Ces biographies sont celles des derniers survivants de la Convention, qui avaient connu son père, qu'il avait connus lui-même, et dont les Mémoires à publier ne pouvaient que gagner à trouver dans M. Carnot le plus autorisé et le plus fidèle des exécuteurs testamentaires.

La notice qu'il consacra à Lakanal (1) n'a qu'un tort, c'est d'être trop courte, mais elle ne peut être passée sous silence. En effet il y a rappelé, non seulement tout ce que ne cessa de faire Lakanal pendant la Révolution pour l'enseignement public, mais encore ce qu'on lui doit pour l'organisation de l'Institut (2), dont il fit partie dès sa fondation. Victime des radiations académiques et des lois d'exil après la Restauration, et retiré aux États-Unis, il s'était fait tellement oublier, qu'il dut réclamer le bénéfice de sa première élection, quand les anciens membres de l'Académie

(1) *Notice sur Lakanal*, par Hippolyte Carnot. L'almanach du mois, mars 1845.

(2) Rapport fait au Conseil des Cinq Cents, le 19 pluviose, an IV (8 février 1796), et le 25 ventose an IV (15 mars 1796), par Lakanal, au nom de la commission chargée d'examiner le règlement rédigé pour l'Institut national.

des Sciences morales et politiques supprimée en l'an XI (1) et rétablie par l'ordonnance royale du 26 octobre 1832 furent réintégrés dans leurs sièges. Il reprit son vieil uniforme de l'Institut, tel qu'on le portait sous le Directoire (2), et rentra dans notre compagnie pour en devenir le doyen. Il en suivit assidûment les séances jusqu'à sa mort, en 1845, après avoir ainsi prolongé pendant un demi-siècle son existence académique.

Une vie tout autrement accidentée que celle de Lakanal fournit à M. Carnot un sujet d'études qu'il sut en outre mettre à profit pour des publications propres à éclairer et à enrichir l'histoire de la Révolution française. C'était la vie de l'abbé Grégoire (3), accompagnée de ses Mémoires ecclésiastiques, politiques et littéraires qui s'arrêtaient en 1808, et faisaient partie de la volumineuse collection des manuscrits dont il avait reçu l'héritage.

Cette biographie ne pouvait être, dans la pensée de l'auteur, qu'une apologie. Elle en a tout le mérite et quelques-uns des défauts. La vie de Grégoire se prêtait, dans une certaine mesure, aux honneurs qu'il tenait à lui rendre. Ce n'est pas seulement une vie privée irréprochable, c'est aussi une vie publique qui, sans être exempte des plus sottes déclamations et des plus violents emportements de langage du temps, n'a au moins la souillure d'aucune tache de sang; elle rend en outre témoignage de croyances religieuses fidèlement professées, qui ne furent jamais sacrifiées aux opinions politiques, même les plus extrêmes.

Curé d'Embermesnil en Lorraine, couronné par l'Académie de Nancy pour son essai sur la régénération physique et morale des Juifs, qui lui avait donné sa première célébrité,

(1) 3 pluviose an XI (23 janvier 1803).

(2) Mignet, *Éloge historique de Lakanal*, 1857, p. 29.

(3) *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois*, précédés d'une notice historique sur l'auteur, par M. Carnot. Paris, 1837.

Grégoire avait été élu, dans le bailliage de Nancy, député du clergé aux États-Généraux de 1789. L'un des signataires du serment du Jeu de Paume, il fit partie à l'Assemblée Nationale du groupe le plus démocratique, et demanda, après la fuite à Varennes, la déchéance du roi qui aurait pu changer le cours de la Révolution, en épargnant à la France le 10 août et le 21 janvier. Réélu à la Convention, il y fit, en termes emphatiques, la proposition de proclamation de la République, mais envoyé en mission dans la Savoie, pendant le procès de Louis XVI, il évita dans la lettre qu'il écrivit à la Convention de se prononcer pour la condamnation à mort.

Sa grande notoriété que M. Carnot a surtout mise en relief fut celle qu'il s'acquit, indépendamment de ses travaux législatifs, par la part qu'il prit à la Constitution civile du clergé, sans s'associer jamais aux persécutions dont furent victimes tous les prêtres qui refusèrent de s'y soumettre. Membre du clergé constitutionnel, élu évêque de Blois, il prit son épiscopat au sérieux, et la plus belle page de sa vie est inscrite dans le *Moniteur*, à la séance du 7 novembre 1793. Ce fut celle où l'évêque constitutionnel de Paris Gobel et plusieurs curés et vicaires déposèrent leurs insignes sacerdotaux, en déclarant qu'ils avaient cessé de croire au christianisme, et qu'ils ne reconnaissaient désormais d'autre religion que celle du patriotisme et de la liberté. Loin de s'associer à une pareille abjuration, Grégoire qui se trouvait au Comité de l'Instruction publique, pendant que cette scène avait lieu, revint dans la salle des séances, pour y faire entendre l'apologie de ses croyances. « Catholique par conviction et par sentiment, » dit-il (1), « prêtre par choix, « j'ai été désigné par le peuple pour être évêque, mais ce « n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. Agis- « sant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que « je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien pour

(1) *Mémoires de Grégoire*. t. II, p. 33.

« mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. » Rien ne put ébranler son inflexible résolution. Il demeura évêque et continua de siéger dans la Convention avec son costume ecclésiastique. On le vit même présider en soutane violette. Peu s'en fallut que cette courageuse conduite ne lui coûtât la liberté et la vie; il se trouva au moins épargné.

Quelle qu'ait été son exaltation révolutionnaire, qui, M. Carnot est obligé de le reconnaître, « allait parfois jusqu'au délire » (1), il avait été le témoin de tant de maux et de tant d'horreurs, qu'il ne put, dans ses mémoires rien dissimuler de ce qu'il pensait de la Convention, et de ce qu'il y avait vu, « au risque, » écrit M. Carnot, « d'en faire une amère élégie » (2). « Elle contenait, a-t-il déclaré (3), deux ou trois cents individus qu'il fallait bien n'appeler que des scélérats, puisque la langue française n'offrait pas d'épithète plus énergique ». On peut s'en tenir à ce jugement.

En suivant pas à pas Grégoire dans sa vie publique, M. Carnot le retrouve au sortir de la Convention dans un autre rôle nécessairement plus effacé, au Conseil des cinq cents où il compose gravement des costumes pour les législateurs et pour les fonctionnaires publics, au Corps législatif de l'Empire qui l'élit sénateur, au Sénat où il rentre sous le titre de comte Grégoire, sans renoncer à celui d'évêque qu'il avait gardé, après avoir donné à la suite du Concordat sa démission épiscopale.

Il resta sénateur jusqu'à ce qu'il eût voté en 1814 la déchéance de Napoléon, pendant que Lazare Carnot, mieux inspiré par son patriotisme, se ralliait à l'Empereur au lendemain des premiers désastres. Cinq ans plus tard, déjà rayé de l'Institut avec ceux qui avaient encouru la

(1) *Notice historique sur Grégoire*, p. 52.
(2) *Id.*, p. 8.
(3) *Mémoires de Grégoire*, t. Ier, p. 426.

disgrâce royale, Grégoire était exclu de la Chambre des Députés après son élection de 1819. Dans un temps où l'on ne connaissait pas le système des invalidations, il y gagna la popularité qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1836.

Cette mort fait l'objet du plus touchant chapitre de la notice historique de M. Carnot. Il y rappelle comment Grégoire n'avait cessé de s'y préparer, non seulement par sa charité active, mais aussi par sa piété à la fois austère et douce qui lui faisait remplir scrupuleusement tous les devoirs de son ministère ecclésiastique. Malgré les dernières tracasseries si regrettables auxquelles l'exposa son refus de rétracter son serment d'ancien évêque constitutionnel, il mourut dans les sentiments les plus édifiants, en faisant profession de la foi catholique dont il ne s'était jamais départi. Il n'y a qu'une note de trop dans les éloges que M. Carnot lui donne, c'est quand il trouve que si l'Église était fidèle à ses traditions, « elle devrait l'honorer comme un saint » (1).

Avec Barère (2), ce n'est pas une vie de principes, mais une vie d'expédients que Carnot avait à raconter. « Le petit Barère se met toujours en croupe de ceux qui sont le mieux montés » disait de lui l'un de ses adversaires de la Convention, Legendre (3). Ce n'en était pas moins une vie très curieuse, sinon très attachante, à étudier et à faire connaître, sans qu'elle pût donner toutefois à M. Carnot la tentation d'en faire, comme pour celle de Grégoire, une hagiographie. Elle se liait à la publication posthume des Mémoires que Barère lui avait confiés, à l'exemple de Grégoire, et qui faisait de M. Carnot comme l'archiviste de la révolution française. Ces Mémoires se composaient d'une série de cahiers formant environ huit cents pages, et

(1) *Notice historique sur Grégoire*, p. 312.

(2) *Notice historique sur Barère*, par M. Carnot, 1842, chez Labitte.

(3) *Ibid.*, p. 11.

de six liasses considérables contenant des fragments ainsi que de pièces justificatives. Pour les faire paraître en deux volumes, M. Carnot eut à se charger d'un travail de sélection et d'épuration très laborieux, et le jugement qu'il en porte l'oblige à reconnaître « que ces Mémoires ne disculperont « pas l'auteur de tous les reproches qu'il peut encourir. »

La vie de Barère (1) est la personnification du parti qu'on a appelé pendant la révolution le parti de la plaine, qui n'avait d'autre politique que celle qui lui permettait d'être toujours du côté des vainqueurs. Malgré les disgrâces et les persécutions qui finirent par l'atteindre et qu'il ne put éviter, ce fut le parti de la plaine que Barère représenta pendant la Convention avec ses tergiversations et ses souplesses, ses aplatissements et ses soubresauts d'audace, quand il croyait n'avoir rien à en craindre, mais aussi avec les ressources de la parole la plus prompte à l'improvisation, en même temps que du savoir faire le plus calculé.

Ses débuts de jeunesse que M. Carnot a soigneusement fait connaître, ses travaux et ses discours à l'Assemblée nationale, où il avait recherché le patronage de Bailly et de Mirabeau, ses goûts littéraires et académiques, son ton et ses manières qui, d'après le témoignage de Mme de Genlis, ne l'auraient pas fait trouver déplacé dans le grand monde ou à la cour (2), ne pouvaient faire pressentir, comme il en fut pour beaucoup de ses contemporains, le rôle qu'il prit, ou plutôt que les événements lui firent prendre. Président des premières séances du procès du roi, il ne se départit pas d'égards dont M. Carnot croit devoir lui faire un grand mérite, mais n'en fut pas moins l'un des auteurs principaux de l'inique condamnation à mort de Louis XVI par le discours qu'il prononça contre l'appel au peuple.

Ce gage de régicide une fois donné, il en profita,

(1) Il s'appelait Barère de Vieuzac.

(2) *Notice historique sur Barère*, p. 38.

pour faire partie intégrante du gouvernement conventionnel, en siégeant tour à tour dans les deux premiers Comités de Salut Public auxquels il prit la part la plus active, et dont on doit regretter, comme M. Carnot, qu'il n'ait pas su se faire l'historien. On peut l'y suivre avec son biographe, sans le trouver jamais fléchissant sous le poids de toutes les affaires auxquelles il avait à pourvoir, ou sous celui de tous les rapports dont il était sans cesse chargé, et qu'il évalue lui-même à plus de six cents. Ses rapports militaires sur les victoires des armées de la République, acclamés par la Convention où l'on s'écriait : « Barère à la tribune », dès qu'il paraissait dans la salle des séances (1), étaient lus dans les camps, et entraînaient les troupes au combat. Mais il en est bien d'autres qui chargent sa mémoire et dont il ne peut s'exonérer. L'élégante parure du langage qu'il affectait d'y mettre n'en fait encore que plus ressortir tout ce qui s'y trouve d'implacables rigueurs et de sanguinaires fureurs, et a pu lui mériter le triste surnom d'Anacréon de la guillotine.

La part qu'il prit à deux des journées les plus mémorables de la Convention, celle où elle livra les Girondins, et celle où elle fit à son tour de Robespierre sa victime expiatoire, suffit pour donner la mesure de tout ce qui manquait à son caractère. Quand la Convention est cernée et réduite à se décimer elle-même, il excuse dans ses rapports ce qu'il appelle « l'heureuse illégalité du peuple de Paris. » Il fait voter le décret d'accusation des vingt-deux députés proscrits, sans aller jusqu'à conclure à leur arrestation, et demande « qu'on les place sous la sauvegarde du peuple et de la force armée de Paris » qui réclame leurs têtes. Devenu le séïde de Robespierre, « pour faire placer, » écrit-il, « la terreur à l'ordre du jour et faire voter la loi des suspects, il attend, pour se détacher de son protecteur, les séances du

(1) *Notice historique sur Barère*, p. 84.

8 et du 9 thermidor. Il y suit timidement les fluctuations de l'Assemblée ; il les reflète dans toutes leurs phases ; il ne se fait qu'à bon escient l'organe des membres du Comité de Salut public qui, acculés à l'échafaud, ne se décident à frapper Robespierre, que dans la crainte d'être frappés par lui ; il se charge enfin de justifier son arrestation par la proclamation adressée au peuple français, dans laquelle il déclare naïvement à la Convention « que le Comité de Salut Public s'était aperçu depuis quelques jours seulement des dangers que Robespierre faisait courir à la République. »

Barère s'était trop compromis pour faire oublier ainsi sa longue complicité. Les ennemis de Robespierre le firent à son tour poursuivre. Il connut les tristesses de l'emprisonnement, les angoisses de l'évasion et de la fuite, les craintes du proscrit qui dissimule sa retraite. Exclu de la Convention, réélu au Conseil des Cinq Cents sans pouvoir y siéger, il profita du décret d'amnistie qui suivit le 18 brumaire. Après avoir tenté vainement de servir l'Empire, il reparut comme un revenant de l'époque révolutionnaire à la Chambre des représentants de 1815, pour recommencer ensuite, après la Restauration, les dures épreuves de l'exil, dans une pauvreté supportée avec une religieuse résignation. Rentré en France en 1830, il retrouva place dans le Conseil général de son département des Hautes-Pyrénées, où il siégea jusqu'à l'année qui précéda sa mort, en ne cessant d'écrire sur les affaires publiques de son temps. — M. Carnot n'a rien oublié, même dans cette dernière période, de cette longue existence de quatre-vingt-cinq ans, prolongée jusqu'en 1841. Mais quels que soient les mérites qu'il y ait trouvés, ou les actes d'humanité qu'il se complaise à y relever (1), il aurait été mieux inspiré, en ne cherchant pas à rattacher Barère, fût-ce de loin, au parti modéré (2). C'est au ban du parti modéré qu'il avait à le mettre. .

(1) *Notice historique sur Barère*, p. 73.

(2) *Id.*, p. 199.

Il restait à M. Carnot une œuvre plus digne de lui à entreprendre et à terminer : c'était la biographie paternelle à laquelle il semblait ne s'être préparé qu'à travers de longs détours.

Son père, Lazare Carnot, n'avait pas laissé de Mémoires, aussi ce sont des Mémoires sur Carnot qu'il publia en deux volumes, ayant chacun deux parties, sans qu'on puisse se plaindre de les trouver trop longs (1). Il les a rendus aussi complets et presque aussi vivants, que si son père lui-même les avait écrits, tant il y a mis heureusement en œuvre les notes et les documents de tout genre qu'il avait eus à sa disposition, les traditions ainsi que les confidences qu'il avait recueillies, et surtout les longs entretiens dont il avait gardé le plus fidèle souvenir. Il a fait servir ainsi à une œuvre vraiment historique l'hommage qu'il a voulu rendre à son père. Pour faire mieux ressortir l'acte de piété filiale qu'il voulait remplir, c'est à ses fils, quand ils étaient encore enfants, qu'il a dédié ses volumes. « Votre pensée, » leur écrit-il dans l'introduction de cet ouvrage (2), « s'attachera avec émotion à cet homme qui mérita d'écrire « son nom sur bien des pages de l'histoire de France, et qui, « je vous l'atteste, fut encore plus grand dans l'intimité. « Elle ne se bornera pas à étudier sa carrière publique; « elle le suivra, enfant, époux et père, au foyer domestique, « et elle l'accompagnera dans l'expatriation si dignement « supportée où il a fini ses jours. »

Le mérite de ces Mémoires est la glorification paternelle à laquelle M. Carnot les a destinés, mais sans aucune jactance et sans aucune emphase. On peut trouver ses jugements trop admiratifs, et y faire plus d'une restriction; mais ce n'étaient pas assurément les ombres au tableau qu'il lui appartenait d'y mettre.

(1) *Mémoires sur Carnot*, par son fils, t. I, 1862. — T. II, 1869, chez Pagnerre.

(2) *Id.*, Introduction, p. 2.

Les soixante-dix années d'existence de Lazare Carnot lui fournissaient un vaste cadre à remplir, sauf à laisser quelquefois l'histoire générale trop empiétier sur la biographie, et de 1763 à 1823 il n'y a rien omis. Rien de plus attachant que ce qu'il a écrit sur la famille de son père, et sur cette féconde lignée de dix-huit enfants à laquelle celui-ci appartenait, élevée sous le toit héréditaire de Nolay, avec les habitudes patriarcales du foyer domestique qui font revivre les plus saines traditions de la vieille bourgeoisie française. Il sait faire prendre le plus curieux intérêt à son éducation, à ses études, aux débuts de sa carrière militaire, commencée, dès l'âge de dix-huit ans, à l'école des ingénieurs de Mézières, d'où il sortit en 1775 comme lieutenant du génie. Ses premiers écrits lui valurent la récompense donnée par l'Académie de Dijon à son éloge de Vauban; ses travaux scientifiques ne l'empêchaient pas de s'adonner à ses premiers essais de versification empreints de la mièvre ou galante sensiblerie de l'époque, et auxquels il se complut d'ailleurs pendant toute la durée de sa vie (1); ses mémoires sur les fortifications, en lui donnant le prestige d'une première disgrâce, engageaient une polémique propre à le faire connaître et révélaient déjà quelques-unes de ses aptitudes, quand par suite de son mariage il se trouva appelé, avec son frère Carnot-Feulins, à siéger comme député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative de 1791.

« Je suis militaire, et je ne veux être d'aucun parti, » écrit-il à l'occasion de son premier discours (2). Bel engagement à prendre, mais qui aurait été encore meilleur à tenir, et auquel on ne peut que regretter, quoi qu'en pense l'auteur des Mémoires, qu'il n'ait pas toujours conformé sa

(1) *Opuscules poétiques du général Carnot*, 1820, chez Baudoin, comprenant notamment un poème héroï-comique en six chants, sur Don Quichotte.

(2) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 197.

conduite. Il est vrai que pour l'en disculper, M. Carnot voudrait accréditer une autre théorie à laquelle on ne peut donner un laisser-passer, en prétendant (1) que, dans les temps de révolutions, il faut, sans vaine recherche d'indépendance, faire choix d'un parti, en acceptant la responsabilité de ses fautes. Si l'on devait faire de ce paradoxe un axiôme, ce ne serait pas seulement la responsabilité des fautes, ce serait aussi la responsabilité des crimes qu'il faudrait accepter, et la politique n'aurait plus rien à démêler avec la conscience dont les droits doivent rester intacts.

Ce dont il vaut mieux convenir, c'est qu'on ne doit pas chercher à glorifier M. Carnot, quand soit à l'Assemblée législative, soit à la Convention, il a subi le joug des entraînements ou des passions auquel comme d'autres, peut-être moins que d'autres, il s'est trouvé assujetti. Pour entrer au Panthéon de l'histoire, plus durable que tout autre, il lui suffit de tout ce qu'il a fait pour la France.

Choisi dans l'Assemblée législative pour faire partie du Comité diplomatique et du Comité militaire, dès que la patrie est déclarée en danger, il se voue avec son frère à l'œuvre dont il allait bientôt être chargé. S'il attend trop de la nouvelle armée des volontaires, dont la légende ne tient pas devant l'histoire (2); si avec les piques fabriquées à l'usage de la population parisienne, ce sont des armes qu'il donne inconsciemment à l'insurrection plutôt qu'à la défense, il a au moins le mérite de commencer par mettre rapidement en état de guerre toutes les places fortes et par faire distribuer trois cent mille fusils aux gardes nationales, surtout à celles des frontières. Sa première mission est pour l'armée du Rhin dont il réorganise les commandements, et il l'avait à peine terminée, quand il est réélu député à la Convention où il va donner la mesure de ce qu'il vaut.

(1) *Mémoires sur Carnot*, p. 327.

(2) *Les Volontaires de 1792*, par Camille Rousset; Didier.

La condamnation à mort de Louis XVI qui, d'après l'aveu de Carnot instructif à enregistrer (1), aurait été sauvé, si la Convention n'avait pas délibéré sous les poignards, sa participation plus ou moins effective, mais toutefois impassible, au régime de la Terreur et à tous les actes sur lesquels, fût-ce pour la forme, il mettait sa signature, sont assurément des revers de médaille que la piété filiale de M. Carnot ne peut réussir à dissimuler. Ils ne sont pas suffisamment effacés par la proclamation qu'après la chute de Robespierre, dès le 10 thermidor, Carnot adressait aux représentants de la Convention près les armées, et qui était ainsi conçue (2) : « D'infâmes tyrans, qui avaient usurpé le nom de patriotes, voulaient désorganiser la victoire. Les traîtres ont reçu le prix de leurs forfaits. La représentation nationale a délivré la France de ces modernes Catilina. Robespierre et ses complices ne sont plus. L'oppression a disparu. Tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements et l'allégresse a pris la place de la consternation dans Paris. »

Quoi qu'il en soit, tout ce qu'on peut reprocher à Carnot n'a pas prise sur les services qu'il a rendus et ne saurait en ternir l'éclat. Sans doute avant lui, Valmy et Jemmapes avaient sauvé la France, mais si l'échafaud du 21 janvier, par le défi jeté à l'Europe, reforma contre la France la coalition si redoutable qui aurait pu faire d'elle une seconde Pologne, n'est-ce pas Carnot qui l'a empêchée d'en être la victime? Son piédestal devant l'histoire, c'est son rôle militaire au comité de Salut public, et son fils a achevé de l'exhausser, en faisant revivre en lui comme l'âme de la patrie.

Entré au Comité de Salut public le 14 août 1793, quand la désorganisation et l'incapacité, quand la guerre étrangère

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 293.
(2) *Id.*, t. I, p. 537.

et la guerre civile mettent la France à la merci de ses ennemis, Carnot s'y révèle aussitôt par les premiers coups portés à l'invasion. C'est sous son inspiration et sous sa conduite que sont gagnées les victoires d'Hondschotte et de Wattignies (1) qui valent à la France la délivrance de Dunkerque et de Maubeuge.

Le Comité de Salut public lui sert de quartier général. Il s'y renferme quelquefois jusqu'à quinze et dix-huit heures par jour, pour y faire de la France un grand atelier et un vaste camp. C'est de là qu'il paie sans relâche de sa personne et de sa plume, à la fois administrateur et général en chef, sans en avoir aucun titre (2), sachant pourvoir à toutes les mesures d'organisation, transformant en armées les levées en masse, donnant 770,000 combattants à la France (3), changeant la guerre avec la tactique par l'offensive à outrance et l'attaque par masses, aussi heureux dans les combinaisons de ses plans de campagne que dans le choix des généraux, animant tout de ce qu'il appelle lui-même la grande passion (4), faisant prendre aux armées ainsi qu'aux généraux la victoire pour mot d'ordre et méritant le juste hommage qui lui était rendu, il y a déjà plusieurs années, par l'un de nos plus illustres confrères (5).

L'auteur des Mémoires ne s'en tient pas à ces grandes esquisses de l'histoire. Il a le mérite de faire comprendre, et presque de faire voir ce qu'était le Comité de Salut public, comment le travail s'y répartissait et s'y divisait, sans qu'il y eût délibération en commun, et par une solidarité plutôt apparente que réelle. Il en fait jouer tous les ressorts et le

(1) La victoire de Wattignies est le plus beau fait d'armes de la Révolution, disait Napoléon. *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 414.

(2) Il ne fut breveté comme général qu'en 1814, pour aller prendre le commandement d'Anvers.

(3) Au 1er janvier 1794, l'effectif donnait 770,932 hommes.

(4) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 387.

(5) *Les institutions militaires de la France*, par le duc d'Aumale, 1867.

remet en scène. Il y suit en même temps Carnot dans son bureau ; il l'y retrouve au milieu de ses liasses de correspondances à portée de ses cartes et de ses plans, et il complète cette reproduction, en l'entourant de ses employés et de ses auxiliaires qui cessent pour nous d'être des inconnus (1).

La meilleure justice qu'il puisse rendre à son père, c'est la publication dans toute sa simplicité du bulletin qu'il lut à la Convention quelques mois avant sa séparation (2), et qui résumait sa grande œuvre patriotique de dix-sept mois : « Vingt-sept victoires, quatre-vingt mille ennemis tués, quatre-vingt-onze mille prisonniers, cent seize places prises, soixante-dix mille fusils, quatre-vingt-dix drapeaux enlevés (3), » et ce que le bulletin n'avait pas besoin de constater, la France délivrée et agrandie de la Belgique, avec ses frontières reportées jusqu'au Rhin. La France ne s'en montra pas ingrate. Sorti du Comité de Salut Public, quand les représailles qui suivirent le 9 thermidor s'exercèrent contre ceux qui en avaient fait partie, menacé de s'y trouver compris, malgré sa justification, et sauvé de l'arrestation par la voix de Lanjuinais qui rappela qu'il avait organisé la victoire (4), Carnot entra au Conseil des Cinq-Cents comme l'élu de quatorze départements.

La seconde phase de sa vie commençait. Elle a fait l'objet du deuxième volume des Mémoires. Il est aussi attachant que le premier, moins encore par les événements auxquels la vie de M. Carnot a été mêlée, que par les épreuves dont il a eu à souffrir. Appelé à faire partie du Directoire, Carnot se consacra à la tâche de pacifier la Révolution au dedans et de continuer à rendre la France victorieuse au dehors. C'est son choix qui donne à la France, avec Bonaparte, le général en chef de l'armée d'Italie, allant à 27 ans, de victoire en

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 340, 417, 423.
(2) 14 ventose, an III (4 mars 1795).
(3) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 181.
(4) *Id.*, I, p. 585.

victoire, imposer la paix à l'Autriche, à trente lieues de Vienne.

C'est, d'autre part, sa modération trop tardive qui le rend victime du coup d'État du 18 fructidor (1) dont l'auteur des Mémoires donne, avec les notes de son père, le plus curieux récit. Le 18 brumaire (2) rouvre à Carnot l'accès de la patrie, et il devient pendant six mois le ministre de la guerre du Premier Consul (3) auquel il ne peut s'accoutumer à obéir. De 1802 à 1807, il siège au Tribunat où il se prononce successivement contre le Consulat à vie, et dans un long discours contre l'Empire héréditaire. Avec la suppression du Tribunat, il rentre dans la retraite sans se laisser éblouir par toutes les gloires de l'Empire, et s'offre à l'Empereur quand la fortune des armes l'a délaissé, pour se donner à la patrie en danger. La défense d'Anvers qui lui est confiée lui rend son rôle militaire qu'il remplit avec éclat, et le retour de l'île d'Elbe fait de lui le ministre de l'Intérieur des Cent-Jours, obligatoirement décoré du titre de comte.

Le long récit de cent quarante pages, que l'auteur des Mémoires a donné de ce court Ministère, a le mérite de mettre en lumière ce qu'autrement on pourrait ignorer, tout ce que fit Carnot pour les services qui s'y rattachaient, ceux de l'instruction publique, et notamment de l'instruction primaire, de l'industrie et de la bienfaisance, sans oublier le service des postes auquel il voulait appliquer ce qu'il appelait les principes, en menaçant de poursuites toute atteinte au secret des correspondances et à l'inviolabilité des lettres (4), comme s'il se croyait sûr d'un lendemain de pouvoir.

(1) 4 septembre 1797.

(2) 9 novembre 1799.

(3) 2 avril 1800. — 5 octobre 1800.

(4) *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 482.

Mais ce qu'il ne pouvait rendre inviolable après Waterloo, c'était le territoire, et dans cette tragique catastrophe, les derniers jours de son ministère peuvent seuls concentrer tout l'intérêt, en faisant connaître soit les dernières entrevues des membres du gouvernement, telles que celles où Fouché l'appelle un fou, pour se faire appeler un traître, soit les suprêmes efforts de la résistance et les dernières péripéties du dernier acte.

Il restait encore à l'auteur des Mémoires un chapitre à écrire, le plus triste de tous, celui de l'exil que n'épargnèrent à Carnot ni ses glorieux services, ni les gages de fidélité monarchique qu'il avait donnés à la dynastie des Bourbons, dans la proclamation qu'avant de rendre Anvers il avait adressée à ses soldats (1). *Le Mémoire au roi*, publié sans son aveu, et dans lequel il avait tenu un âpre langage sans le rendre en rien factieux, ne put lui être pardonné. Fouché qui, sans avoir jamais rien fait pour la France, n'avait été qu'un régicide et qu'un terroriste, le fit mettre sur la liste des proscrits (où un Carnot ne devrait plus laisser personne), sans qu'au moins ses frères, l'un Carnot-Feulins, décoré comme chevalier de Saint-Louis et promu lieutenant-général, l'autre resté sur son siège de la Cour de Cassation, aient eu à partager sa disgrâce.

Pendant les huit années de ce douloureux exode, il acheva, loin de son foyer, sur la terre d'exil, la vie qu'il regrettait de ne pouvoir plus consacrer au service de son pays, sans se laisser atteindre par le découragement ni aigrir par l'amertume. Il continuait à occuper ses journées par le travail et par la correspondance, prenant goût à la traduction des poètes allemands, et écrivant, pour raffermir son âme ses *Méditations d'un promeneur solitaire*, puisées aux grandes sources de la pensée religieuse. Le fils qui partageait les épreuves de cette expatriation, en la consolant,

(2) *Mémoires sur Carnot*, p. 339.

fait revivre jusqu'à son dernier jour le père avec qui il s'était identifié, n'ayant guère prévu que le cercueil déposé dans le cimetière de Magdebourg dût reprendre le chemin de la France, pour être ramené au Panthéon.

Un autre caveau funéraire aurait pu toutefois paraître préférable à Lazare Carnot, et il aurait sans doute choisi celui qui l'aurait fait reposer là où il avait vécu avec tous les siens, dans sa demeure de Presles, aux bords de la rivière d'Essonne. Il était venu s'y s'abriter en 1800, dès le retour de son premier exil, et elle avait remplacé pour lui la demeure héréditaire de Nolay. Aucun chapitre de l'ouvrage de M. Carnot n'a plus d'attrait que celui qu'il a consacré à cette maison de campagne, et à la douce vie de famille et d'intimité que son père s'y était faite. Dans ce jardin on revoit ses anciennes plantations. C'est dans cette habitation vendue pendant le second exil de Carnot, mais ensuite heureusement recouvrée par ses héritiers, qu'on aime à le retrouver en compagnie de sa femme si tendrement dévouée qui mourut avant ses dernières épreuves, entouré de ses frères étroitement unis les uns aux autres et de ses enfants qui étaient ses élèves, se plaisant à ses travaux scientifiques, à ses livres de choix conservés avec leurs annotations dans sa bibliothèque, et jouissant ainsi du repos après la tempête révolutionnaire. Dans l'Introduction des Mémoires sur son père, M. Carnot évoque à son tour ces souvenirs pour ses fils, de la façon la plus patriarcale, en leur rappelant les bons exemples donnés et les bons exemples à suivre, afin de les préserver de toute défaillance, et avec la préoccupation de les prémunir « contre l'incrédulité hautaine et l'intolérance atrabilaire (1). »

Pour compléter ces volumes déjà si complets, et dans lesquels les récits de la vie privée s'entremêlent si heureusement aux récits de la vie publique, M. Carnot n'avait garde

(1) Introduction aux *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 6.

d'oublier tout ce qui a rattaché son père à l'Institut. Il y siégeait depuis 1796 à l'Académie des Sciences d'où deux fois ses exils le firent éloigner. Il y entretenait les relations les plus suivies d'études et d'amitiés, et y marquait par ses rapports, ses mémoires et ses ouvrages, la place qu'il laissa avant sa mort, tristement vide et prématurément vacante.

Historien de son père, M. Carnot avait acquis tous les titres pour recueillir par droit de mérite, plutôt encore que par droit de naissance, son héritage de l'Institut. L'Académie des Sciences morales et politiques lui en donna l'investiture. Il y trouvait comme lointain prédécesseur son vieil oncle, le chevalier Joseph Carnot, que ses ouvrages juridiques et soixante ans de magistrature y avaient fait entrer en 1833, et qui n'y avait siégé que deux ans. Le 25 juillet 1881, M. Carnot succédait, comme membre libre, à un ancien ministre dont l'Académie avait récompensé les mérites diplomatiques, M. Drouyn de L'Huys.

Devenu votre confrère, M. Carnot se montra assidu à vos séances, et y fit apprécier sous sa froide réserve toutes les qualités par lesquelles il gagnait à se faire connaître, n'ayant rien de banal dans la bienveillance ni rien d'affecté dans les manières, aussi modeste dans son existence qu'intègre dans son caractère. On aimait à voir au milieu de nous ce vieillard, qui comme d'autres ne semblait pas vieillir, qu'on pouvait considérer comme le survivant d'un autre âge, et que le président de notre Académie, en lui rendant un dernier hommage, a appelé si bien le vétéran de la démocratie et de la république (1).

Il prit une part suivie à vos travaux. Ses lectures ne sont pas oubliées. Celle qui a pour sujet le Saint-Simonisme (2) fait partie intégrante de sa vie. Une autre qu'il avait consacrée

(1) Discours de M. Bouillier aux funérailles de M. Carnot. 20 mars 1888.
(2) *Le Saint-Simonisme*, p. 122.

à l'abbé Grégoire (1), avant de prendre place parmi nous et qui reproduisait l'une de ses anciennes publications, s'expliquait non seulement par les liens d'amitié qui l'avaient uni à l'ancien conventionnel, mais surtout par les liens qui rattachaient Grégoire à l'Institut, malgré l'insanité des déclamations qu'il avait faites contre les Académies sur lesquelles il voulait passer le niveau de l'égalité (2). La dernière lecture qu'il vous réservait, *les premiers échos de la Révolution française au delà du Rhin* (3) témoignait sa connaissance approfondie de la littérature allemande pour laquelle il gardait ses prédilections de jeunesse. Il y constatait ce que les philosophes, les écrivains et les poètes de l'Allemagne avaient pensé de la Révolution française à laquelle, dès ses débuts, ils n'avaient mesuré ni leurs sympathies ni leur enthousiasme, tant que la guerre de conquêtes n'avait pas détourné d'une façon irrésistible ce courant qui, d'après M. Carnot, aurait pu être si bienfaisant pour l'humanité. Cette lecture, pour laquelle toutes sortes de citations avaient été studieusement et agréablement groupées, ne fut qu'une lecture posthume. Elle était annoncée le jour où l'Académie apprit la maladie de M. Carnot, et c'est dans le mois qui suivit sa mort qu'elle vous porta l'écho d'une voix que vous ne deviez plus entendre.

Il avait quatre-vingt-six ans, et sa quatre-vingt-sixième année lui avait valu le couronnement de sa vie, qui lui aurait manqué, si la France avait eu la Constitution qu'il voulait lui donner en 1848, quand il votait l'amendement de M. Grévy, qui a valu tant de célébrité à son auteur

(1) *Étude sur l'abbé Grégoire.* Compte rendu, nouvelle série, t. XVII, p. 631 et 874, et t. XVIII, p. 40.

(2) Rapport de Grégoire, 7 avril 1792. Voir l'*Institut de France et les anciennes Académies,* par M. Aucoc, p. 25.

(3) *Les premiers échos de la Révolution française au delà du Rhin.* Comptes rendus, t. XXX, p. 5.

et qui supprimait la Présidence de la République comme une survivance des institutions monarchiques. Le 3 décembre 1887, il faisait partie du congrès où elle était donnée à son fils. C'était un hommage rendu au moins autant au nom que le nouveau président portait, qu'à la façon dont il y faisait honnêtement et modestement honneur. L'apparence impassible que M. Carnot sut conserver, malgré les applaudissements qui le saluaient sur son banc, ne dissimulait guère le juste orgueil de sa joie. Il avait toujours été fier de son père ; il se sentait fier de son fils, et s'il avait connu l'heureuse fortune d'être un descendant, une satisfaction plus douce encore et à laquelle il ne pouvait s'attendre lui était réservée ; il devenait un ancêtre.

LEFÈVRE-PONTALIS.

TROIS PROPOSITIONS FONDAMENTALES

DU SOCIALISME

Le socialisme, cette doctrine qui prétend renverser la société actuelle, pour en mettre une autre à la place, gagne du terrain ; déjà ses adeptes exercent une influence politique, ils se flattent même de devenir, dans un avenir prochain, le pouvoir dominant, et de réaliser ce qu'ils nomment « la révolution sociale » caractérisée par la suppression de la propriété individuelle et par l'embrigadement des hommes en ateliers nationaux, dirigés par des fonctionnaires de l'État.

On peut à bon droit s'étonner qu'une pareille doctrine, qui ramène l'esclavage et enraye le progrès, puisse se faire une place dans notre société si fière de ses lumières et des libertés conquises après des siècles de luttes. Ce ne sont pourtant pas les démonstrations parfois peu intelligibles des initiateurs qui auront fait affluer les adhérents ; ce ne sont pas, non plus, les sentiments nobles et élevés qu'ils prêchent aux masses, car il n'est question, dans le socialisme, ni de renoncement, ni de sacrifice, mais de bien-être et de jouissances.

Ces promesses attirent-elles beaucoup d'adhérents ? C'est peu vraisemblable, car personne ne voit bien clairement comment on pourrait les réaliser. C'est plutôt la haine contre le patron, la haine du maître, du supérieur, cette haine si vieille, quoique souvent si peu justifiée, qui subit

l'attraction d'une théorie créée au profit de cette passion, ou plutôt pour l'exploiter. Les agitateurs ont toujours eu plus de succès en s'appuyant sur une passion, qu'en se faisant les apôtres d'une vérité rationnelle.

Ajoutons que, ce qu'il y a d'obscur, de mystique même, dans certaines thèses socialistes, exerce une influence fascinatrice sur certains esprits. Puis, tel individu prend un billet de loterie, non pour l'argent qu'il espère gagner, pour les richesses qu'il désire acquérir... il sait bien que sa chance est infinitésimale..., mais pour avoir le droit de rêver, les yeux ouverts. S'il n'est pas sûr de voir ses rêves se réaliser, personne, du moins, ne saurait lui objecter que leur réalisation est impossible.

Quoi qu'il en soit, signalons trois propositions fondamentales du socialisme, deux en appartiennent à K. Marx et une à Lassalle ; en les exposant et discutant succinctement, nous aurons l'occasion de dégager l'élément mystique qu'elles renferment sans cependant insister sur ce point plus que strictement nécessaire.

1re PROPOSITION. *Le travail est la mesure de la valeur.*

1. C'est sur cette proposition que K. Marx (1) établit le régime économique de la société collectiviste de l'avenir : selon lui, une heure de travail normal vaut une heure de travail normal ; s'il a fallu 10 heures pour faire une redingote et 10 heures pour faire une serrure, la serrure et la redingote ont la même valeur.

Par un temps froid, on pourrait contester cette égalité de valeur, le vêtement protégeant mieux contre la bise que

(1) Ad. Smith a bien émis une proposition presque semblable, mais il ne l'entend pas tout à fait comme K. Marx. Il fait d'ailleurs la part du capital. La pensée de Smith reste vague, elle est dirigée contre les physiocrates.

la serrure. — Mais vous parlez valeur d'usage, interromperait ici K. Marx, tandis que pour moi il s'agit de valeur d'échange, de la vraie valeur, de celle qui domine les marchés. — Sur la *valeur* le célèbre agitateur s'exprime ainsi au premier chapitre (§ IV) de son livre sur le *Capital* (p. 28 de la traduction approuvée) :

« Une marchandise paraît au premier coup d'œil quelque « chose de trivial et qui se comprend de soi-même. Notre ana- « lyse a montré au contraire que c'est une chose très com- « plexe pleine de subtilités métaphysiques et d'arguties thé- « ologiques. En tant que valeur d'usage (utilité), il n'y a en « elle rien de mystérieux, soit qu'elle satisfasse les besoins « de l'homme, soit que ses propriétés soient produites par « le travail humain..... D'où provient donc (demande K. « Marx), le caractère énigmatique du produit du travail, « dès qu'il revêt la forme d'une marchandise ? ». Il répond : « Evidemment de cette forme elle-même ». Il continue : « Le caractère d'égalité des travaux humains « acquiert la forme de la qualité de valeur des produits du « travail ; enfin, les rapports des producteurs, dans lesquels « s'affirment les caractères sociaux de leurs travaux, « acquièrent la forme d'un rapport social des produits du « travail... Mais la forme valeur et le rapport de valeur « des produits du travail n'ont absolument rien à faire « avec leur nature physique. C'est seulement au rapport « social déterminé des hommes entre eux qui revêt ici, « pour eux, la forme fantastique d'un rapport des choses « entre elles. Pour trouver une chose analogue à ce « phénomène, il faut la chercher dans la région nuageuse « du monde religieux. »

En termes plus simples K. Marx aurait pu dire : le travail concret produit de l'utilité physique, le travail abstrait, quelque peu mystique, produit la valeur. En fait, ce long raisonnement scolastique, que nous avons d'ailleurs abrégé, ne veut dire qu'une chose : *un objet a la même valeur que*

ses frais de production, en d'autres termes : un objet vaut ce qu'il coûte à produire. Dans la mesure où cette proposition est vraie, elle se trouve dans tous les traités d'économie politique, on y constate que les frais de production ont une grande influence sur les *prix,* mais nullement une influence exclusive.

Répétons-le, sur les *prix* disent les économistes, sur la *valeur*, dit K. Marx, et cette distinction est de premier ordre : le prix s'établit sur le marché, la valeur dans l'esprit de l'homme. Il y a des gens qui ne portent pas de redingote et d'autres qui n'ont que faire d'une serrure, ces objets n'ont pas de valeur pour eux. La valeur d'un objet peut précéder son existence, mais non le prix. On a froid, on donnerait bien 100 fr. pour un manteau. Un tailleur a entendu l'exclamation, et, sachant qu'il recevra cette somme, confectionne le vêtement. C'est par le versement des 100 fr. que le prix est constaté.

Nous n'avons pas à examiner ici les diverses circonstances qui influent sur le prix des marchandises, on les trouvera dans les traités d'économie politique ; revenons donc à la théorie de K. Marx.

2. Supposons, pour un moment, que la doctrine collectiviste soit devenue la loi du pays, l'argent monnayé a été supprimé en même temps que les rentes, les propriétés privées, les intérêts du capital ; le travail seul est rétribué et les paiements se font en *bons* d'heures de travail. Un boulanger, Paul, apporte au magasin public le pain qu'il vient de confectionner, et il s'agit de savoir combien d'heures le comptable doit inscrire au crédit de Paul. Pour faire du pain il faut, en effet, de la farine et un four, quelle part leur faire ? Dans *notre* société, les matières premières et les instruments sont des capitaux privés, nous connaissons la part qu'on leur fait, mais que décidera l'employé de l'Etat collectiviste ? Cette importante question est restée en suspens jusqu'à présent, on s'est borné à dire : on inscrira le nombre d'heures.

L'ouvrage de K. Marx renferme cependant le germe d'une solution, mais qui n'a rien de pratique, elle consiste en une abstraction d'une puissance infinie, c'est du vrai mysticisme. La valeur attribuée à ce pain — et que *l'acheteur* aura à payer — doit renfermer, outre le prix du travail du boulanger (et qui *n'est pas déterminé*) la valeur de la farine, du sel, du four, etc., employés pour le confectionner. La valeur de farine renferme celle du blé, du moulin, etc. Si le bois qui entre dans le moulin est venu de Norvège, il renferme une part de la valeur du navire avec ses agrès et le reste. Le fer employé vient de mines et usines... on pourrait continuer l'énumération jusqu'au premier homme qui forgea le fer, et de même pour les autres produits ou instruments. K. Marx dit que tout cela se fait sans que les hommes en aient conscience, l'opération a lieu « derrière leur dos » (hinter dem Rücken) à leur insu.

Dans une société réelle, l'État collectiviste se verrait forcé de fournir les matières premières aussi bien que les instruments. Ces matières premières se trouvent dans les magasins publics. Les cultivateurs y ont déposé le blé, contre des bons de travail ; les meuniers y vont chercher les grains, car il n'y en a pas ailleurs, et y rapportent la farine, sans en garder un atome, car ce serait une fraude — sous ce régime, il ne peut y avoir qu'une sanction pour ce genre de fraude, la peine de mort — ; à son tour, le boulanger y va demander la farine, le sel, le combustible, car on n'inscrira que son travail propre.

Voilà pour les matières premières, on pourrait à la rigueur les laisser emporter à domicile, du moins pour certaines industries, mais les instruments s'y prêteraient rarement, pour les machines ce serait impossible, on travaillerait donc dans des ateliers et le pain serait cuit dans le four de l'État, naturellement sous la surveillance d'un fonctionnaire. En pareil cas les « règlements de fabrique » si décriés de nos jours, seraient indispensables, il faut

absolument que les bras de toute l'équipe se meuvent en même temps pour qu'ils battent le fer tous ensemble pendant qu'il est chaud — ou qu'ils enfournent les pains pendant que le four est à point. — Probablement tout se fera au son du tambour ou de la trompette ; aux heures dites, les tambours parcoureront la ville et appelleront les travailleurs ; à l'intérieur de l'atelier, c'est sans doute la trompette qui donnera, sur l'ordre du représentant de l'État, le signal de verser l'eau sur la farine, de joindre le sel, de pétrir, de former les pains, d'enfourner, etc. C'est sous ce régime que les hommes deviendront des machines, sans le moindre espoir d'améliorer leur sort, surtout pour celui qui ne possède pas l'art de se faire élire surveillant.

Un des points que les socialistes, dans leurs critiques, reprochent au régime économique actuel, c'est de produire au hasard, et le plus possible, de façon à faire naître de l'encombrement, « la surproduction », qui est généralement suivie d'une crise. Nous ne nous arrêterons pas pour examiner la valeur de ce reproche, il suffit de dire, que les socialistes prétendent éviter la surproduction et les crises au moyen d'une statistique s'appliquant à tout. Supposons, quoique ce soit beaucoup demander à notre complaisance, que la statistique des besoins sociaux et individuels ait été exacte dans toutes ses parties, et qu'il n'y ait aucune erreur dans les calculs relatifs aux quantités à produire pour satisfaire ces besoins d'une infinie variété, qu'arrivera-t-il en cas de maladresse, de négligence ou d'accidents ?

Le cas n'a pas été prévu par les auteurs ; jusqu'à nouvel ordre, lorsqu'une fournée vient à brûler sous le régime collectiviste cent personnes sont obligées de se passer de pain ce jour là. En effet, on ne peut pas remplacer la fournée détruite, l'accident n'a pas été prévu, il ne pouvait pas l'être (on ne prévoit que les choses normales) par conséquent il manque la farine, le sel, le combustible nécessaires ; tant pis pour les affamés, dans la société socialiste, la théorie n'a rien réservé pour eux.

3. Abordons maintenant un point très délicat, une difficulté que K. Marx a signalée dès les premières pages de son livre, mais que ni lui, ni aucun de ses disciples n'a essayé de résoudre. Cette difficulté peut être exprimée ainsi : Il y a heure de travail et heure de travail, soixante minutes font toujours une heure, mais les travaux diffèrent par leurs qualités. Ces qualités sont de deux sortes, on pourrait dire de trois, K. Marx distingue la qualité sociale de la qualité professionnelle, nous distinguerions en outre la qualité individuelle, le talent, le génie. Mais faisons abstraction de la qualité individuelle, il suffit de nous arrêter aux deux autres.

Ce que nous appelons, d'après K. Marx, la qualité sociale, c'est le travail normal à la hauteur des progrès réalisés par la société. Pour le produire il faut n'être ni paresseux, ni maladroit, ni ignorant, et posséder les instruments perfectionnés de l'époque. Il y a un siècle ou deux, on aurait accepté 25 grammes de filés comme le produit d'une journée de travail, aujourd'hui à l'aide des machines perfectionnées il en faudrait dix, vingt, peut-être cent fois autant ; en réalité mille fois, en n'en comptant que cent, nous faisons la part de la machine, non comme capital, mais comme travail antérieur. Voilà la théorie, mais quel aspect aura la pratique ? Pierre apporte des filés, combien de grammes en faut-il pour une heure de travail. Personne ne le sait, puisqu'on n'a pas fait de tarif, et ne l'oublions pas, ce tarif doit embrasser absolument tous les produits, réalisés dans les conditions les plus diverses. Rien n'est fait encore, on n'a même pas encore essayé d'y toucher dans le camp socialiste.

Il y a en outre, avons-nous dit, d'après K. Marx, la qualité professionnelle, c'est-à-dire, qu'une heure de l'horloger vaut plusieurs fois l'heure du terrassier. Ce dernier fournit du travail simple, l'autre du travail qualifié. Citons sur ce point un passage de K. Marx, *le Capital*, p. 17 de la tra-

duction : « La valeur des marchandises représente purement « et simplement le travail de l'homme, une dépense de force « humaine en général. Or de même que dans la société « civile (bourgeoise?) un général ou un banquier joue un « grand rôle, tandis que l'homme pur et simple (le traduc- « teur veut dire : un simple particulier) fait triste figure, « de même en est-il du travail humain. C'est une dépense « de la force simple que tout homme ordinaire, sans déve- « loppement spécial, possède dans l'organisme de son corps. « Le simple travail moyen change, il est vrai, de caractère « dans différents pays et suivant les époques ; mais il est « toujours déterminé dans une société donnée. Le travail « complexe (*skilled labour*, travail qualifié) n'est qu'une « puissance du travail simple, ou plutôt, n'est que le travail « simple multiplié, de sorte qu'une quantité donnée de « travail complexe correspond à une quantité plus grande « de travail simple. »

Jusqu'ici, tout va bien, mais il s'agirait d'évaluer le travail complexe en travail simple, c'est-à-dire, d'indiquer le coefficient de chaque profession, combien pour le tailleur, le serrurier, le médecin, et ainsi de suite. Mais K. Marx esquive la difficulté, car le passage ci-dessus continue ainsi (p. 17). « L'expérience montre *que cette réduction se fait constam-* « *ment*. Lors même qu'une marchandise est le produit du « travail le plus complexe, sa valeur le ramène, dans une « proportion quelconque, au produit d'un travail simple, « dont il ne représente, par conséquent qu'une quantité « déterminée. Les proportions diverses, continue-t-il, sui- « vant lesquelles différentes espèces de travail sont réduites « au travail simple comme à leur unité de mesure, s'éta- « blissent dans la société *à l'insu des producteurs* et leur « paraissent des conventions traditionnelles (1). » — C'est

(1) Nous avons expliqué ailleurs comment cela se faisait... à l'aide de l'argent. (*Progrès de la science économique*. — Librairie Guillaumin, 1890.)

une manière commode de s'en tirer, mais la conclusion l'est encore davantage, car par cette conclusion l'auteur propose une pratique qui annule sa théorie. Voici sa conclusion : « Il s'en suit, que dans l'analyse de la valeur on « doit traiter chaque variété de force de travail comme.... « une force de travail simple. » On doit traiter le médecin comme le terrassier.

N'insistons pas, car nous pourrions citer bien d'autres passages, mais constatons que K. Marx, pour faire au travail qualifié, qui comprend le travail intellectuel, une part au moins apparente, est obligé de s'appuyer sur la société actuelle, celle qu'il s'efforce de détruire. Une fois la société bourgeoise détruite, cette élaboration mystique par laquelle le travail du médecin ou du mathématicien est réduit en multiples du travail du terrassier, ne se fera plus, puisque le libre jeu des forces et des intérêts, même des passions, cessera et que tout sera réglé d'autorité par l'État..., la solution sera simple car presque tous les disciples de K. Marx prêchent l'égalité des salaires.

4. Abordons un autre point de vue. De nos jours, on se plaint souvent de ce que le salaire n'est pas assez élevé pour couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au confort de la vie, quel sera donc le bilan d'un ménage sous le régime socialiste ? Personne n'a fait le moindre calcul sur cette matière vitale. Il n'y a pas un seul ouvrier, ni une seule ouvrière, qui aient essayé de se faire une idée de ce qu'on gagnera et de ce qu'on dépensera, de l'effet qu'aura la suppression de la monnaie, ainsi que l'absence de tout crédit. L'arrivée de l'âge d'or est pour la population non pensante, celle que Lassalle, tout comme un lord dans son manoir, qualifie de « *mob* » la multitude, la populace, une affaire de foi aveugle, parce que leurs meneurs le leur ont affirmé : on travaillera moins et on aura plus de jouissances. Ces multitudes menées croient sans doute que ce surcroit de revenu leur viendra de la répartition entre eux de la

part des riches ; elles se trompent du tout au tout. D'abord, parce que les riches sont relativement peu nombreux, en répartissant l'ensemble de leurs fortunes sur l'ensemble de la population la part de chacun serait bien petite. Cette répartition aurait même des résultats inattendus. Tel ouvrier qui gagne 5 fr. par jour, s'imaginera peut-être que son revenu augmentera de 50 centimes ou 10 0/0, ce qui, soit dit en passant, ne lui permettrait pas de rouler carrosse. Mais 5 fr. ne répond pas au salaire minimum, il y a des ouvriers qui gagnent 4 fr., 3 fr. et moins, puis il y a des paresseux et les infirmes qui ne gagnent rien du tout; or si l'on distribuait l'ensemble des revenus de la nation, y compris ceux des riches, entre l'ensemble des habitants du pays, la moyenne générale descendrait au-dessous de 5 fr. par jour. Loin d'y gagner, l'ouvrier à revenu moyen y perdrait sûrement. C'est un calcul que nous avons fait sur les tableaux de l'impôt sur le revenu de Saxe.

Quand on a dit : c'est la foi qui sauve, on a pensé à une félicité spirituelle qui récompenserait l'abnégation, le sacrifice des biens de ce monde; mais quand on veut accroître ses jouissances à l'aide de moyens inefficaces, et surtout par des procédés qui doivent nécessairement réduire la production, alors la foi pousse vers l'abîme. Or on promet aux pauvres égarés un bien-être qu'on ne pourra pas leur donner, car la production sera moindre, puisque les hommes manqueront du triple stimulant de l'intérêt personnel, de l'émulation, du désir souvent passionné de s'élever ; il n'y aura plus d'accumulation de capitaux, et faute de rapports avec l'étranger, les vues se rétréciront. Quelle place cette démocratie terre-à-terre fera-t-elle à la science, à l'art et à la poésie, aux talents de toutes sortes. Et s'il y naissait un génie, comme il y serait dépaysé, il ne pourrait s'y donner qu'une seule tâche, celle de la renverser.

5. Nous arrivons maintenant à un point, qu'on peut avoir entrevu dans ce qui précède, mais qu'il importe de signaler

expressément, savoir : que le régime socialiste des ateliers nationaux travaillant pour produire les quantités indiquées par la statistique des besoins — tant... ni plus, ni moins — que ce régime implique, comme nécessité absolue, l'esclavage ! En effet, sous le régime prétendu anarchique de nos jours, chacun est libre de choisir sa profession, s'il la choisit mal, tant pis pour lui, c'est une souffrance individuelle, qui le portera d'ailleurs à réparer son erreur autant que possible, et comme il a eu la liberté d'errer, il aura la liberté de s'amender.

Sous le régime socialiste, toute erreur influe sur la société entière ; ni les électeurs ni les élus ne peuvent ou ne veulent admettre d'erreur onéreuse pour eux, il y aura des règlements draconiens pour assurer à chaque profession, à chaque atelier le nombre de bras nécessaire pour que la tâche prescrite par la statistique soit accomplie. Pauvre statistique, aujourd'hui elle passe pour ennuyeuse, demain elle sera qualifiée de tyrannique, peut-être de meurtrière!

6. Nous aurions pu aussi examiner la valeur de cette promesse des socialistes, que sous leur régime « chacun aura le produit total de son travail. » C'est une grave erreur, la forme différera, mais le fond sera le même, car, sur le produit de chacun il faudra prélever la part des surveillants, la part des frais généraux, la part de l'entretien des machines, et rembourser les matières premières. Ce qu'on ne prélèvera pas, c'est la part du progrès, car il faudrait se priver ; or, depuis Lassalle, on avoue sans vergogne qu'on est sur la terre pour jouir, sans avoir à se préoccuper du lendemain.

Cette absence de toute prévoyance pourrait faire croire que les chefs du mouvement ne prennent pas au sérieux les doctrines qu'ils répandent parmi leurs trop naïfs adhérents. Si un coup de main heureux les portait au pouvoir, ils seraient bien embarrassés de réaliser leurs théories. Ils se contenteraient sans doute de ne pas les réaliser et de

traiter la formule : Le « *travail est la mesure de la valeur* » comme une pure abstraction, où ils diraient avec M. Liebknecht (à Halle) : c'est un problème que l'avenir se chargera peut-être de résoudre, ou aussi, comme ce même M. Liebkneht, parlant d'une proposition de Lassalle : C'est un *Agitationsmittel*, c'est un argument au service de l'agitation ; quand il aura atteint son but... on le reniera.

2ᵉ PROPOSITION.— *La plus-value (Mehrwerth*, valeur en plus*)*

On sait qu'il est de mode dans un certain camp de soutenir que le patron exploite l'ouvrier : qu'il l'exploite même nécessairement. Cette proposition est formulée de différentes façons, qui reviennent toujours à dire que l'ouvrier donne une partie de son travail pour rien. Il s'ensuit que le patron — une confusion peut-être volontaire fait parfois remplacer ce mot par celui de capitaliste — il s'ensuit que le patron vit du travail d'autrui. Cette assertion a été plus souvent soutenue par quelques phrases sentimentales que par des arguments d'une allure scientifique. K. Marx, qui était bien doué pour la discussion, y a essayé ses forces, et nous allons examiner le résultat qu'il a obtenu. Pour sa démonstration il a suivi les procédés dialectiques de son maître Hegel, et, en lisant son travail, — en voyant l'emploi qu'il fait de la *valeur d'usage* (l'utilité) et de la *valeur d'échange* (la valeur tout court), comment il met la muscade « salaire » tantôt sous le gobelet « utilité » et tantôt sous le gobelet « valeur » tout en entremêlant ses explications des plaisanteries nullement attiques, — on pense involontairement à l'escamoteur qui veut distraire les spectateurs par un boniment, de manière à pouvoir produire son effet sans que le truc soit éventé.

Pour dégager l'ingénieux sophisme si habilement présenté par K. Marx, nous devons concentrer notre attention,

non sur les chiffres, qu'il déclare arbitraires (p. 81), et c'est de sa part le comble de l'habileté, mais *sur les rapports proportionnels qui existent entre eux* et que l'auteur a combinés dans l'intérêt de l'argumentation, comme c'était son droit de dialecticien. Nous aurons à examiner quel usage il a fait de son droit.

K. Marx suppose donc qu'un capitaliste a acheté, sur le marché, 10 livres de coton pour 10 sh. Il suppose ensuite (1) que l'usure des instruments causée par les opérations de la filature reviennent à 2 sh., ensemble 12 sh. — Que nous manque-t-il pour connaître la valeur des filés? — Selon K. Marx, la valeur dépend du temps nécessaire pour opérer la transformation; or il évalue ce temps à 6 heures, et fixe la valeur de 6 heures de travail à 3 sh. Le mot évaluation est ici synonyme de supposition. Ainsi, les filés auraient une valeur de 15 sh. Il y a bien le capitaliste (ou entrepreneur) qui s'est donné la peine d'acheter le coton, de préparer les instruments, d'appeler les ouvriers, de vendre les filés et de rendre d'autres services, et nous autres économistes vulgaires croyons que toute peine mérite salaire; mais K. Marx n'accorde rien à l'entrepreneur, et pour tout argument l'accable de plaisanteries ironiques, p. 81 et 82, il maintient que les filés ne valent que 10 sh. de matières premières, 2 sh. d'instruments, 3 sh. de travail manuel, ensemble 15 sh. — Passons.

K. Marx continue, p. 80 : « Si une masse d'or (un lingot) « de 12 sh. est le produit de 24 heures de travail, il s'en « suit qu'il y a 2 journées de travail réalisé dans les filés. » — Attention aux gobelets de l'escamoteur ! — On l'a vu, l'auteur dit : SI. — Mais s'il ne fallait pas 24 heures? Tout son système tomberait, le patron ne serait pas un exploiteur, et la révolution sociale serait superflue, elle serait même un crime.

(1) C'est lui qui emploie le mot « supposé ».

Mais le chiffre de 24 heures ne représente qu'*un* gobelet, et il y en a toujours *deux*; le second, c'est la division des 24 heures en deux journées de travail, comme si la journée de travail avait habituellement 12 heures, tout comme nécessairement l'homme a 2 bras ou la main 5 doigts (1). Et la conséquence n'est-elle pas risquée? Parce que des chercheurs d'or ont employé deux journées de 12 h. pour se procurer la valeur de 12 sh., une journée de travail vaudra 6 sh. dans l'univers entier et pour toutes les professions!

Voilà cependant un fait considéré par K. Marx comme acquis: le salaire normal courant de la journée de travail est de 6 sh. C'est, on se le rappelle, le produit d'une supposition; il avait plu aussi à l'auteur de « supposer » qu'une demi-journée suffirait pour filer 10 livres de coton, s'il avait préféré « supposer » qu'il faut une journée entière, 12 h., alors il n'y aurait plus eu de théorie marxienne et plus de liquidation sociale, comme dans tel drame, si la femme adultère n'égarait pas la lettre de son amant ou que le mari ne la trouvât pas, il n'y aurait plus de pièce. K. Marx a donc été très habile, d'une part, de conclure à une journée normale de 12 heures, et de l'autre, de n'accorder que 6 heures pour filer 10 livres de coton.

Ces 6 heures vont jouer un autre rôle encore, à l'aide d'une nouvelle supposition, on l'aura deviné. K. Marx suppose donc que 6 heures suffisent — à n'importe quel ouvrier, et dans n'importe quelle profession — pour gagner sa subsistance et celle de sa famille; si la journée de 12 heures est évaluée à 6 sh., la demi-journée n'en peut valoir que 3. Il suffirait donc de gagner 3 sh., pour entretenir une famille, 3 sh. sont donc les frais de production d'une journée de travail, et comme un objet est censé valoir juste ce qu'il coûte à produire, la journée de travail ne devrait coûter que 3 sh.

(1) Une enquête récente a même constaté que la journée de 12 heures est assez rare.

Nous voici en présence de deux prix pour la journée de travail : un prix de 6 sh. pour la journée usuelle de 12 heures, et un prix de 3 sh. pour la journée hypothétique de 6 heures. Pour atteindre son but, pour que le tour soit joué, il faut que K. Marx parvienne à nous faire croire que l'entrepreneur réussira à faire travailler les ouvriers 12 heures, non pour 6 sh., mais pour 3 sh., c'est-à-dire qu'il achètera une journée concrète pour un salaire abstrait. Or c'est cette demi-journée pendant laquelle l'ouvrier est censé travailleur gratis, qui permettrait au capitaliste d'avoir une plus-value (*Mehrwerth*), un bénéfice et des intérêts.

Quand on demande à des socialistes pourquoi l'ouvrier consent-il à travailler 12 heures en se contentant du prix de 6 heures, ils répondent que l'ouvrier est affamé, que sa famille n'a pas de quoi vivre et qu'il faut travailler à tout prix. Cette réponse est réfutée par les nombreuses grèves que l'on sait, plus encore par les augmentations de salaire que les ouvriers obtiennent souvent sur leur simple demande; elle est réfutée aussi, quoique moins directement, par le travail à la tâche, et par d'autres faits. Néanmoins c'est toujours de l'ouvrier affamé qu'arguëra l'avocat du socialisme.

Les meneurs se garderont bien de reproduire la raison prétendue scientifique donnée par K. Marx, moins parce que cette raison est faible, que parce qu'elle est inintelligible aux masses. Elle ne leur dit rien. Ceux qui la répètent la considèrent peut-être comme une formule cabalistique à l'aide de laquelle on lève des trésors. Cette formule la voici : *On achète un objet à sa valeur d'échange et on l'utilise à sa valeur d'usage*. La valeur d'échange d'une journée d'ouvrier est de 3 sh. puisque cette somme suffit pour maintenir ses forces en état ; mais comme un homme *peut* travailler 12 heures sur 24, la valeur d'usage d'un homme est de 12 heures de travail. Voilà comment on met les 3 sh. en présence des 12 heures.

C'est une solution sophistique fort élégante du problème, du moins sur le papier ; dès qu'on tenterait de la réaliser on se heurterait à l'homme concret, qui ne comprendra jamais que le tour de force dialectique de K. Marx l'oblige à donner deux heures de travail pour le salaire *d'une* heure. L'entrepreneur qui ferait accepter cet argument à ses ouvriers serait bien autrement habile que K. Marx, l'inventeur de la formule.

Du reste, ni l'économiste, ni le logicien ne peuvent l'accepter. L'économiste s'en tient simplement à l'axiome : tout travail mérite salaire, ce qui implique que le salaire doit être proportionnel ; c'est-à-dire, pour 1 heure, tant, pour 6 heures, six fois ; pour 12 heures, douze fois autant. L'économiste ne peut pas sortir de la réalité, ni entrer dans les subtilités. Le logicien ne recule pas devant les abstractions, mais il fait la guerre aux sophismes qui pourraient vouloir se cacher sous leur voile : Or, le logicien dira *l'utilité* et la *valeur* ne sont pas commensurables, ce sont des grandeurs de nature différente, comme le mètre et le litre. La valeur peut se mesurer ; dans tous les pays il existe des unités à ce destinées, des francs, des marks, des roubles; et 3 de ces unités vaudront toujours 3 fois un ; 5, cinq fois 1, et ainsi de suite. Pour l'utilité, il n'en est pas de même: on peut comparer les utilités et trouver que ceci est plus utile que cela, mais il n'y a pas d'unité d'utilité. On ne peut pas dire une redingote vaut 10 unités d'utilité, un cheval 50, par conséquent un cheval vaut cinq redingotes. On rapproche cependant l'utilité et la valeur, parce que ce rapprochement rend de grands services, mais d'une manière qu'à certains égards on peut appeler arbitraire, car les prix — qui sont, pour parler comme K. Marx, des valeurs figées, cristallisées — car les prix sont aussi mobiles ou changeants que la mode ou le vent, ils sont influencés par mille circonstances et n'ont rien d'absolu, presque rien de néces-

saire : l'utilité peut être absolue, la valeur est toujours relative. Pour tout dire en un mot, K. Marx a choisi les deux termes de son équation — si équation il y a — 6 heures et 12 heures, sans donner la moindre raison, sans présenter le moindre argument à l'appui. Il dit « *supposons* » et c'est parce qu'il lui a plu, pour le besoin de sa cause, de poser 6 en face 12, au lieu de tout autre chiffre, le socialisme et tous les maux qu'il prépare, ou menace de préparer à la société seraient justifiés ? Le sens commun de l'humanité n'admettra jamais cela.

3e PROPOSITION. — *La loi d'airain*

La fameuse « Loi d'airain » est plutôt un *mot* qu'une proposition, c'est un mot à effet, mais qui ne peut exercer son influence que sur des esprits prévenus. Ricardo constate que l'offre et la demande affectent le prix du travail comme le prix de n'importe quel objet ; quand les bras sont abondants, le travail est au rabais. Il n'y a pas de pouvoir humain, ou de force humaine, qui puisse empêcher cela, K. Marx lui-même est obligé de le reconnaître ; ajoutons que le mouvement des huit heures, des trois *huits*, est fondé sur le désir d'occuper les bras oisifs, beaucoup plus que sur le besoin des ouvriers d'orner leur esprit.

Ricardo a, de plus, supposé que des salaires élevés portaient toujours les ouvriers à se multiplier, ce qui leur ferait perdre le bien-être dû à l'accroissement du travail. Cette supposition plus ou moins fondée ne renferme aucune pensée malveillante, mais plutôt le conseil paternel à l'adresse des jeunes ouvriers, d'être prévoyant, de prolonger leur célibat autant que les bourgeois, et de profiter de ce délai pour ramasser un pécule qui les tirera, comme pères de famille, de plus d'un embarras, et qui, plus d'une fois, sauvera la vie ou la santé de leur femme ou d'un enfant.

Lassalle a repris les idées exposées par Ricardo et les a exploitées au profit de l'agitation qu'il voulait mettre en œuvre (1). Il a trouvé le mot à effet propre à agir sur le *mob* (2), le terme est bien de Lassalle, et en effet, les foules sont comme la poudre, une étincelle suffit pour produire l'explosion. Ce qui appartient à Lassalle, c'est l'expression de *loi d'airain,* simple tautologie, car une loi est d'airain, ou elle n'est pas. Mais il faut frapper les imaginations. Or, cette proposition, spécialement et seule qualifiée d'airain, savoir : *que l'abondance pousse toujours les ouvriers à se multiplier et qu'il en résulte pour eux la misère,* cette proposition n'est pas une loi, et elle n'a, par conséquent, rien d'airain. Il suffira de quelques mots pour le prouver.

Et d'abord, l'abondance ne pousse pas toujours à la multiplication des enfants. Ne se plaint-on pas dans plusieurs pays, et surtout en France, de ce que souvent les familles aisées tiennent à avoir peu d'enfants pour que les héritages ne s'émiettent pas? Nous connaissons des familles ouvrières arrivées à une aisance relative qui n'ont que deux enfants, tout comme certain grand propriétaire rural. On sait que la natalité (le nombre proportionnel des naissances) diminue à peu près partout, et plus d'un était disposé à chercher la cause de ce phénomène dans la densité de la population qui rend les carrières plus encombrées; mais cette cause devrait plutôt agir sur le nombre des mariages. Or, n'est-il pas plus rationnel de voir dans la diffusion du bien-être une des causes les plus générales ou les plus puissantes de la diminution des naissances? Nous considérons donc la première partie de la proposition comme réfutée.

La seconde partie de la proposition, que la multiplication des bras produit toujours la misère, n'est vraie que lorsque

(1) Ce point semble avoir été admis à Halle, octobre 1890, par M. Liebknecht, Agitations-Lüge.

(2) Foule, populace, multitude.

l'augmentation de la population n'est pas accompagnée d'un accroissement correspondant de la production. Or, grâce à l'introduction de la machine à vapeur, la population de l'Europe a pu doubler depuis un siècle sans que les salaires aient cessé de s'élever. Pour ne citer qu'un détail, nous nous rappelons avoir lu dans la volumineuse collection de Buchez le rapport sur la grève des charpentiers en 1790 ou 1791 qui demandaient alors 2 fr. 50 par jour, n'ont-ils pas atteint 8 fr. depuis quelque temps déjà et ouvert récemment une nouvelle lutte pour obtenir 9 ou 10 fr., nous ne nous le rappelons plus au juste? — On répondra que la vie est devenue plus chère. C'était inévitable, mais elle est aussi plus confortable et la misère n'a augmenté nulle part, comme il serait facile de le démontrer.

Nous arrivons maintenant à l'élément mystique de cette proposition qui, selon des auteurs allemands, aurait exercé depuis Lassalle un effet tout particulier sur l'esprit des foules, qui en semblent comme hypnotisées. Dans une réunion un meneur n'a qu'à s'écrier : les exploiteurs diront ce qui leur plaît, mais une chose est certaine, vous êtes dans la misère, et dans la misère vous resterez, c'est la loi d'airain qui le veut..., pour soulever une tempête d'applaudissements dans la salle. Pas un des auditeurs ne se lèvera pour répondre : votre loi d'airain, je l'ai brisée comme verre, c'est un simple croquemitaine, il ne m'a pas fait peur. Quand j'avais 23 ans on m'expliqua que les ouvriers qui gagnaient de beaux salaires ne pouvaient résister au désir de se marier et d'avoir beaucoup d'enfants. J'ai voulu montrer que les ouvriers étaient des hommes, qu'ils avaient de la volonté, du caractère, et j'ai attendu jusqu'à 30 ans; je m'en suis très bien trouvé. — En résumé, si quelqu'un doit répudier la loi d'airain, c'est l'ouvrier; il peut être aussi prévoyant et aussi ferme qu'un autre homme, il est fait de la même pâte; tous les ans nombre de fils de bourgeois redeviennent ouvriers et un plus grand nombre de travailleurs manuels

se font patrons. Ce n'est pas la naissance, ce sont les vertus et les capacités qui classent les hommes, il peut y avoir des chances individuelles bonnes ou mauvaises, mais il n'y a pas de fatalité sociale, et dans un pays libre de l'Europe, hors des infirmes, il n'y a pas de deshérités.

Maurice BLOCK.

SÉNÈQUE

Parmi tous les auteurs célèbres de l'antiquité, Sénèque a eu ce privilège peut-être unique de ne laisser indifférent aucun de ses lecteurs, de soulever autour de son nom d'ardentes passions, et les passions les plus diverses. Il semble qu'on ne puisse le lire de sang froid. Il se fait admirer des uns avec transport, blâmer par les autres avec aigreur; il plaît, il touche, il fatigue, il agace et, chose plus singulière, il excite quelquefois chez un même lecteur tous ces sentiments à la fois. Seul de tous les auteurs romains il semble avoir des amis et des ennemis. Vous goûtez ou ne goûtez pas Cicéron, mais vous le jugez, comme on fait d'ordinaire un ancien, avec une calme impartialité; vous pouvez vous plaire au style un peu précieux de Pline le jeune, mais s'il vous déplaît vous en sourriez et tout est dit; au contraire il est difficile de ne pas prendre parti pour ou contre Sénèque, comme s'il était un moderne et un contemporain. Cette passion a pris des formes variées à travers les âges depuis l'empire romain jusqu'à notre temps. Le jour même où cet espagnol de Cordoue, fils d'un célèbre rhéteur, fit entendre pour la première fois au barreau et au Sénat sa parole nourrie, aiguë, pénétrante, qui devait amener toute une révolution dans l'éloquence, on admira, on s'étonna, on s'irrita, et Caligula peu sensible à son style, ou peut-être trop sensible, peu charmé ou jaloux, prit aussitôt le parti de faire mourir l'indiscret orateur, ce qui était alors la seule manière impériale de marquer un dissen-

timent littéraire. Heureusement on fit observer au prince que ce novateur pâle, malade, exténué, moribond ne valait pas un meurtre, et généreusement on le laissa vivre dans l'espoir qu'il allait mourir. Ayant échappé à ce péril, il parvint bientôt à une gloire extraordinaire et passa non seulement pour l'homme le plus vertueux de son temps, mais pour le plus grand des écrivains. Son génie avait ravi tout le monde, parce qu'il était, selon le mot de Tacite, le mieux assorti au goût du temps, *ingenium temporis illius auribus accommodatum*. Comme il avait quitté les chemins battus et qu'il avait trouvé celui des imaginations et des cœurs, il devint le grand arbitre du goût, il imposa son style à son siècle et fut, de son vivant, le modèle que les jeunes gens surtout se proposaient d'imiter. Les maîtres avaient beau rappeler la jeunesse à des modèles moins dangereux et plus classiquement sévères, et signaler les défauts du trop brillant écrivain; c'étaient ces défauts mêmes qu'on aimait et dont on faisait ses délices. Chacun se piqua d'imiter ce style nouveau, de tailler sa pensée en formes abruptes, de la faire miroiter en angles étincelants, de rechercher les surprises de la concision, et de tout condenser en éblouissante briéveté. Mais, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'imitation perpétuelle fit tort au modèle, et l'abondance des faux diamants ôta leur prix aux véritables. On se fatigua de Sénèque compromis par ses maladroits et trop nombreux imitateurs et on se dégoûta de ces nouveautés quand elles ne furent plus nouvelles. Aussi peu d'années après la mort du philosophe, tout ce que nous rencontrons à Rome de critiques autorisés, Quintilien, Aulu-Gelle, Fronton, traitent Sénèque avec une extrême sévérité et non sans quelque mépris. Un injuste dédain succéda à un excessif engouement, et jusqu'à la fin de l'empire la gloire de Sénèque, plus ou moins en proie aux passions littéraires, longtemps balottée, à ce qu'il semble, entre l'admiration et le dénigrement, risquait

de faire naufrage, si elle n'avait pas été recueillie par ceux dont le philosophe payen ne devait pas espérer le salut, par les chrétiens.

Alors Sénèque rencontra une fortune nouvelle assez étrange et fort imprévue. Le christianisme l'adopta, pour ainsi dire, comme un des siens. La beauté de sa morale, un certain accent nouveau et surtout le caractère pratique de ses préceptes firent illusion. Peu à peu, on ne sait comment, se forma une légende qui représentait le ministre de Néron comme un disciple de saint Paul, converti par le grand apôtre ; légende d'abord obscure, qui, au quatrième siècle, se fit jour bien timidement dans les ouvrages de quelques Pères de l'Église, et qui a pris tant de consistance à travers les âges que la critique aujourd'hui est encore obligée de la combattre. Tertullien appelait le stoïcien *notre Sénèque; Seneca saepe noster,* saint Jérôme le plaçait parmi les écrivains ecclésiastiques, *in catalogo sanctorum*, et saint Augustin même, quoique plus réservé, ne paraissait pas repousser une tradition qui assurait à l'Église une si belle conquête.

Sur la foi de ces vénérables autorités chrétiennes qui sans doute n'avaient pas donné, mais semblaient avoir donné à Sénèque un caractère sacré, le Moyen âge, qui n'avait pas coutume d'examiner de près les problèmes historiques, accueillit le philosophe avec respect, et lui fit ingénûment les honneurs. Le deuxième Concile de Tours invoque sa parole aussi bien qu'un verset de la Bible ou du nouveau Testament, l'auteur de *l'Imitation* le cite et l'accepte pour autorité. On eut une sorte de prédilection pour un sage qu'on croyait avoir été illuminé par un rayon divin, on copia, on multiplia ses manuscrits avec un zèle pieux, on en fit des abrégés, des recueils de maximes, pour les mettre à la portée du grand nombre, on s'en nourrit enfin avec une naïve confiance. Bien des âmes pures et simples s'abreuvaient à cette source profane

croyant puiser à une fontaine sainte. Comme cet ascète célèbre dont les austérités avaient tellement émoussé le sens du goût qu'il buvait de l'huile pensant boire du vin, le Moyen âge, dans son ignorante simplicité, se remplissait de sagesse stoïcienne, et on ne dit pas du reste qu'il s'en soit trop mal trouvé. Il semble même que la sainte renommée de Sénèque ne fut pas seulement enfermée dans les cloîtres et que par un honneur qui écheoit rarement à un philosophe, elle soit devenue populaire au point de recevoir des hommages jusque sur des théâtres forains et, s'il faut les appeler par leur nom, sur les théâtres de marionnettes. En Espagne, au commencement de ce siècle, un illustre savant français a encore vu sur une de ces scènes où ne paraissent que de petits acteurs de bois, Sénèque, l'illustre enfant de Cordoue, le chrétien traditionnel, mourir dans son bain, selon l'histoire, faire en mourant un acte de foi et au milieu d'un modeste feu d'artifice « être enlevé dans une gloire au séjour des bienheureux. » On ne se contentait pas, comme on avait fait jusqu'alors, selon l'expression antique, d'élever Sénèque jusqu'au ciel, on le plaçait dans le ciel même.

A l'approche de la Renaissance et au seizième siècle, quand l'esprit critique est plus éveillé, on paraît ne plus croire aussi naïvement au christianisme de Sénèque, mais on garde encore plus ou moins le langage usité du Moyen âge. Sans se prononcer formellement sur la question en litige, sur les rapports du philosophe et de l'apôtre, on emploie souvent pour louer Sénèque des termes empruntés à la langue ecclésiastique. L'un dira : il est un vrai catholique, *Seneca vir catholicus*, expression bizarre qui fait de Sénèque plus qu'un chrétien, qui en fait un orthodoxe. D'autres, durant la polémique entre catholiques et protestants, plus tard entre jésuites et jansénistes, opposent la pure doctrine du payen sur Dieu, à la suspecte doctrine de leurs adversaires et disent malignement : « Il a sur

Dieu des notions plus saines que la plupart de ceux qui se mettent, en levant la tête, au premier rang parmi les chrétiens. » Pendant longtemps, durant des siècles, on chargera ainsi Sénèque de rappeler les chrétiens à la vraie doctrine et même à la pudeur. Il existe un vieux livre de classe, composé on ne sait au juste en quel temps, avec lequel on a élevé un grand nombre de générations, où Joseph de Maistre, au dix-huitième siècle, a encore appris son latin, livre intitulé : *Seneca Christianus*, recueil de sentences détachées qui porte pour épigraphe ces mots significatifs : *Prends ce livre, lecteur chrétien, lis et rougis; Tolle, lege, Christiane, et erubesce.* Ainsi, grâce à la bonne odeur de sainteté que le Moyen âge lui avait donnée, le précepteur de Néron demeura comme le précepteur en titre de la jeunesse chrétienne jusqu'à la Révolution, et reçut, lui payen, l'honorable charge de retenir, par l'exemple de sa vertu et la pureté de sa doctrine, les jeunes âmes dans l'orthodoxie et la piété.

Cependant dès le seizième siècle, les plus grands esprits repoussent le prétendu christianisme de Sénèque. Théodore de Bèze, l'ami de Calvin, s'écrie que c'est une fiction impudente, *impudenter ficta*, le luthérien Heinsius y voit une fraude préméditée, le fin Erasme s'en moque avec une docte ironie. D'autre part des orthodoxes, comme le savant Baronius qui manqua deux fois de devenir pape, le cardinal Duperron, homme d'une grande autorité, l'érudit jésuite Possevin, ne craignirent pas d'écarter en termes plus ou moins mesurés une légende longtemps vénérée, mais peu digne de l'être.

En général, au seizième siècle, Sénèque dépouillé de son prestige religieux redevient simplement aux yeux d'une critique éclairée un philosophe payen, et comme il n'est plus protégé par son caractère prétendu sacré, il est de nouveau livré aux disputes. Dans ce premier réveil des études antiques il produit sur des savants tels que

Juste Lipse et sur des hommes du monde tels que Montaigne une impression profonde et parfois une sorte d'éblouissement et de fascination. Juste Lipse lui consacre, à lui et à sa doctrine, un immense ouvrage plein de savoir et d'enthousiasme, où le calme érudit, au milieu de ses graves développements ne peut s'empêcher de s'arrêter de temps en temps pour pousser en l'honneur de Sénèque des exclamations admiratives. Quant à Montaigne il trouve que la morale du stoïcien est, selon son expression, *la crème de la philosophie;* il fait plus qu'admirer cette sagesse pratique, il se l'assimile, il en fait sa propre substance, il la rend si bien sienne qu'on ne distingue plus dans son livre ce qui est de lui, ce qui est de Sénèque. Il aurait pu dire à peu près ce qu'il disait de son ami La Boétie : « Si on me demande pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : *parce que c'était lui, parce que c'était moi.* » En effet, qui dépouillerait l'auteur des *Essais* de tout ce qu'il a pris à Sénèque et à Plutarque, ne lui laisserait plus rien, que son charmant et original esprit. Mais voici qu'au milieu de cette estime à peu prés générale il prend fantaisie à quelques savants ombrageux de faire de gros livres pour accuser Sénèque d'athéisme : *Seneca atheus proclamatus.* Il est vrai que cela ne tirait pas trop à conséquence. En ce temps là, quand un homme ou un écrivain vous déplaisait pour une cause ou pour une autre, on l'accusait de ne pas croire en Dieu ; piquante révolution dans les idées ! Celui qui pendant dix siècles avait passé pour un chrétien est maintenant devenu un athée et, ce qu'il y a de plus piquant encore, c'est qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Au dix-septième siècle où on avait un goût si particulier pour les livres de morale pratique, on lisait Sénèque à peu près comme on lisait Nicole, on y cherchait, non pas une occupation de savant, mais un sujet de réflexions et d'édification morale. Plus d'un le traduisait pour lui-même, pour

sa famille, pour un usage privé et domestique et quelquefois se donnait la peine de mettre en vers ces pensées stoïciennes pour mieux en faire sentir la sentencieuse énergie. C'est ainsi que Malherbe, dans sa jeunesse, s'est exercé à enfermer en vers lyriques les sentences du Romain, *avec une intention*, dit-il, *sainte et bonne comme tendant à l'honneur de Dieu*, et dans son enthousiasme juvénile il composa, comme il dit encore lui-même, *un bouquet des fleurs de Sénèque* qu'il offrit à son ombre :

Chère âme, dors en repos...
Reçois ces roses et ces lis
Que pour toi, chez toi je cueillis.

Si ces odes stoïciennes n'ont pas beaucoup de parfum poétique, du moins cette première familiarité avec le stoïcien a contribué peut-être à donner au talent de Malherbe une fermeté romaine qu'on admire en lui et qu'on admirerait davantage si la force y était assouplie par la grâce. Sous Louis XIV il arrivait souvent que des hommes du monde prissent quelque traité de Sénèque pour leur livre de chevet, en latin aussi bien qu'en français ; le livre se rencontrait sur la table des nobles dames, même des princesses. Descartes qui pourtant n'aimait pas trop les anciens ou du moins qui se plaisait à s'en passer, crut faire sa cour à la princesse palatine, Elisabeth, en commentant pour elle, dans une suite de lettres, le traité de Sénèque sur la vie heureuse, *de vita beata*, et fit goûter ses viriles réflexions à cette noble et infortunée dame qui avait bien besoin d'apprendre d'autrui ce que c'est que le bonheur. Les livres de Sénèque se trouvaient souvent alors à côté d'un livre de prières et le voisinage des textes sacrés ne faisait pas dédaigner cette profane sagesse. En ce temps là on pensait que la sagesse, d'où qu'elle vienne, est bonne à prendre et, selon le mot si libéral de saint Paul, « que tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste doit être l'entretien

de nos pensées. » Même les esprits les plus frivoles se piquent d'avoir une opinion sur Sénèque et l'épicurien Saint-Évremond, par exemple, le discute sans le comprendre. Il n'est pas jusqu'au joueur de Regnard qui, dans sa détresse, ne demande sur la scène comique des consolations au philosophe, tout en ne sachant que trop, le risible infortuné, que si la philosophie peut rendre du courage, elle ne rend pas les pistoles perdues. Ce n'est pas que dans ce concert de louanges on n'ait entendu des voix discordantes, des voix d'une grande autorité. Bossuet sentant que cette morale humaine pouvait avoir ses séductions, et comme s'il craignait pour ses contemporains le prestige d'une philosophie en apparence si voisine du chritianisme, s'écriait avec son impérieuse éloquence : « Laissez-là votre Sénèque avec ses superbes opinions » ou bien encore : « O fausse et imaginaire sagesse qui croit être forte parce qu'elle est dure et généreuse, parce qu'elle est enflée ! » Malebranche, en cartésien amoureux de belles démonstrations bien logiques, reproche longuement au trop brillant stoïcien d'être « plus touchant qu'exact, de prodiguer plus les figures que les raisons » et conclut que « si Sénèque parle bien, il se met peu en peine de ce qu'il dit. » Ainsi même dans ce siècle si calme et si équitable pour les anciens, la renommée du seul Sénèque, toujours mobile et tourmentée, avait son flux et son reflux sous le souffle des opinions les plus violemment contraires.

Au XVIIIe siècle, la frivolité des esprits et la vivacité des débats contemporains ne permettaient guère de penser à un ancien qui faisait profession de mépriser le monde, et ce n'est pas au temps de la régence et du financier écossais qu'on pouvait s'intéresser à un romain qui déclamait contre les plaisirs et les richesses; mais tout à coup Diderot dans les longs loisirs d'un séjour à la campagne, s'éprit de notre philosophe et, avec cette intempérance qu'il portait toujours dans ses passions nouvelles, se mit à exalter Sénèque et sa

philosophie dans tout un volume, non sans une arrière-pensée défavorable à la religion. Il compromit Sénèque par l'excès de son admiration et plus encore par la fougue discursive de son éloquence, il ameuta autour de son nom les passions religieuses et fit croire, depuis, à certains esprits que le mépris du philosophe stoïcien importe à la religion et que c'est même une œuvre méritoire de travailler à son discrédit. Aussi La Harpe, autrefois l'ami des encyclopédistes, récemment converti, entra en lice, armé de son humeur chagrine et batailleuse, et, au lieu de frapper sur l'indiscret Diderot qui était le seul coupable, frappa à coups serrés sur Sénèque qui n'en pouvait mais, estimant que le plus sûr moyen de supprimer ce culte trop philosophique, c'était, non pas de confondre celui qui le rendait, mais de dégrader l'innocente idole.

Mais voici une curieuse coïncidence et un frappant contraste. Au moment même où La Harpe converti, dans un cachot de la Révolution, déchirait Sénèque avec l'ardeur d'un néophyte et déclarait sa morale frivole et puérile, un autre proscrit, Garat, le successeur de Danton au ministère de la Justice, trouvait dans Sénèque de telles consolations et un si grand réconfort qu'il tint à publier aussitôt, en pleine Terreur, les ouvrages du philosophe, à corriger lui-même les épreuves, pour mieux *se pénétrer de cette philosophie créée,* dit-il, *pour le règne de Néron, mais plus nécessaire encore sous le règne de Robespierre. Il voulut* dit-il encore, *multiplier les exemplaires de ces ouvrages devenus si utiles dans un malheur si universel,* ajoutant non sans éloquence, *que si la religion a fait des prières touchantes et sublimes pour les agonisants, Sénèque, pour ainsi dire, a fait une philosophie pour ces longues agonies auxquelles les tyrans condamnent quelquefois les nations.* On le voit, dans le même moment, deux malheureux, séparés peut-être seulement par les murs d'une prison, poussaient

à la fois vers Sénèque, l'un un cri de haine, l'autre un cri de reconnaissance.

Même dans notre siècle, où l'on n'a pas coutume de disputer, de s'échauffer pour ou contre un ancien, Sénèque est resté un sujet de discussions assez vives, mais décentes. Encore aujourd'hui il est des critiques qui, sans revenir aux illusions trop candides du moyen âge sur le prétendu christianisme de Sénèque, ont plusieurs fois, ou essayé de prouver ou insinué que le philosophe, sans être formellement chrétien, avait connu le christianisme, qu'il avait conversé avec le grand apôtre et lui avait emprunté ses plus belles inspirations. On faisait ainsi un portrait plus vraisemblable et plus nuancé ; on adoucissait les choses pour mieux les faire passer. On n'ose plus soutenir la tradition du Moyen âge, mais on ne veut pas non plus l'abandonner; on dira, par exemple, avec de Maistre : *cette tradition est cependant quelque chose de plus que rien.* On ne parle plus d'influence mais *d'infiltration*, en un mot, à force d'adoucir, d'atténuer son opinion, la discussion se subtilise au point de s'évaporer. On a publié de nos jours sur ce sujet un certain nombre de livres d'une érudition ingénieuse, à l'aide de constructions historiques composées d'hypothèses délicatement étagées les unes sur les autres, et tout cela avec beaucoup de circonspection et de mesure pour que la conclusion ne parut pas choquante et put se faire accepter : fragile édifice toujours reconstruit et toujours renversé par une science plus exacte et désintéressée. N'avions-nous pas le droit de dire que Sénèque avait toujours eu le privilège d'exciter les esprits, puisque à l'heure qu'il est encore, non seulement on dispute sur lui, mais on se le dispute, que la religion d'un côté, la philosophie de l'autre sont en litige et en conflit pour décider à qui appartiendra ce sage, mort depuis dix-huit cents ans, à peu-près comme dans Homère on combat jusqu'à la fin du jour pour savoir à qui resterait le corps d'un héros.

Ces opinions si diverses, ces discussions séculaires qui portent quelquefois sur la forme et le plus souvent sur le fond de ses ouvrages prouvent d'abord que Sénèque a de rares qualités et des défauts éclatants, mais font voir surtout que sa morale a quelque chose d'extraordinaire. En effet il ne ressemble pas aux philosophes qui l'ont précédé. S'il emprunte leurs idées et leur doctrine, sa méthode, son langage, son accent ne sont qu'à lui. Au lieu de se livrer à des spéculations philosophiques, d'échafauder de beaux systèmes, d'écrire pour les écoles, en un mot, de faire uniquement de la science doctrinale, il s'attache surtout aux vérités dont on peut faire usage, il détaille la morale en préceptes, comme en menue monnaie, pour mieux la répandre. Il dogmatise moins qu'il ne prêche ; il prêche les autres, il se prêche lui-même. Tout son effort consiste à faire entrer la philosophie dans la vie, à réveiller la vertu qui dort dans les cœurs, à exciter les consciences, et s'il aiguise son style en traits courts et perçants, c'est pour mieux piquer les âmes. Son grand principe est celui-ci : La philosophie consiste dans l'action, *facere debet philosophia, non dicere*. Avec Sénèque on n'est pas dans une école où on éclaircit les difficultés de la science, mais dans une palestre où on exerce sa pensée à soutenir les assauts de la fortune, de la tyrannie, du malheur et des hommes. Ses maximes, d'une brièveté impérieuse et d'une décision tranchante, forment comme le règlement écrit de ce gymnase moral. Quelquefois il fait fléchir les principes rigides du stoïcisme, il y entremêle de plus doux préceptes, pour s'accommoder à la faiblesse de ses prosélytes, pour ne pas rebuter les timides courages, pour aplanir les abords de la sagesse, pour tendre une main plus amie à la bonne volonté défaillante. Mais toujours, soit qu'il propose l'idéal surhumain du stoïcisme doctrinal, soit que par une sage condescendance il ne présente que le modèle de vertus plus accessibles, il ne pense qu'à la pratique. Cet orateur, ce

savant, cet artiste va jusqu'à condamner les sciences, l'éloquence, les arts, s'ils ne rendent meilleur ; bien plus, lui, le premier philosophe de son temps, il met sous ses pieds la philosophie, si elle ne sert pas à la conduite ; lui, l'oracle de la doctrine stoïcienne, il accable de son dédain le stoïcisme même quand il n'apporte que des vérités spéculatives. Et c'est ainsi, pour n'avoir été qu'un prédicateur de morale, pour avoir fait en toute rencontre des sermons et, si l'on peut dire, des prônes philosophiques, qu'il a été rangé par les uns au nombre des chrétiens, et par les autres parmi les novateurs les plus originaux de l'enseignement moral.

C'est cet enseignement si particulier, en quelque sorte privé, répondant aux besoins et aux curiosités de chacun, tout en exhortations et en maximes, qui a valu à Sénèque à travers les âges tant de lecteurs bruyamment enthousiastes et tant de secrets amis. On s'attache plus étroitement au moraliste, qui non content de nous exposer les grandes théories toujours un peu froides de la morale, s'adresse directement à vous dans un entretien noblement familier, semble n'écrire que pour vous, pénètre dans votre conscience plus avant que vous même et par de vives sollicitations vous tourmente et vous secoue. C'est une si grande surprise et un si délicat plaisir de voir qu'un homme, qui vivait il y a près de deux mille ans, nous a devinés, nous connaît mieux que nous nous connaissons et donne une forme saisissante à nos propres pensées et à nos pensées les plus intimes. Et combien les livres de Sénèque sont commodes pour qui aime à méditer ! Comme ils manquent, en général, de régularité et de suite, qu'ils n'enchaînent pas l'esprit des lecteurs à de longues et rigoureuses démonstrations, on peut les ouvrir au hasard, les quitter, les reprendre, certain que l'on est de ne rien perdre en les quittant, et de trouver toujours, en les reprenant, quelque pensée nourricière dont on aime à épuiser la moelle. Tout le monde

sait, ou du moins a entendu dire, que les âmes pieuses qui se délectent de lectures mystiques, estiment surtout ces livres religieux, où la spiritualité, au lieu de se répandre en longues effusions, se condense en courtes maximes; livres entre tous chers, dit-on, parce qu'on y trouve à n'importe quelle page ou une consolation ou une espérance, qu'on y rencontre en toute occasion une pensée conforme à votre situation morale, en un mot, parce qu'on y tombe toujours tout juste sur ce qu'il vous faut. Eh bien ! dans le monde profane Sénèque donne de pareilles surprises et d'aussi touchantes illusions, et les vérités qu'il exprime sont si variées et si pénétrantes, si applicables à votre condition ou à votre état moral, si analogues à ce que l'on sait de soi-même, qu'on se figure lire un auteur qui, en écrivant, n'a pensé qu'à vous ; et si le lecteur est de plus sensible à l'éclat du style, à la ferme précision de ce langage romain, de quel prix ne seront pas pour lui ces maximes si fortement frappées, d'une effigie si nette, qui ont à la fois le poids et le son, qu'on se plaît à ranger dans son esprit et à retrouver toujours reluisantes et sonores?

Mais si profond que soit un moraliste, si vives que soient les lumières qu'il nous apporte sur nous-mêmes, il ne nous paraît jamais ni assez instructif ni assez intéressant, s'il ne connaît pas le monde, c'est-à-dire les autres. Nous prenons plaisir à sentir qu'un philosophe nous pénètre, qu'il met le doigt sur nos secrets, mais à condition qu'il nous livre aussi ceux d'autrui. Il faut que le sage auquel nous nous confions laisse voir qu'il a beaucoup observé et que de plus il nous divertisse par la variété de ses observations et la justesse colorée de ses peintures morales. Pourquoi l'excellent Nicole, tant lu autrefois, est-il aujourd'hui délaissé? C'est qu'il n'a été qu'un solitaire, bien versé sans doute dans la connaissance de l'âme, mais qui, n'ayant pas vu la vie sous ses aspects divers, ne l'ayant pas vue de ses propres yeux, n'a pas su non plus la peindre avec la clarté et l'émo-

tion d'un témoin. Si jamais philosophe s'est trouvé bien placé pour saisir et démêler le jeu des passions, ça été assurément Sénèque, qui, par le temps où il a vécu, par les éminentes fonctions qu'il a remplies, a pu contempler à loisir toute la diversité des conditions humaines et dans une société sans pareille, où tout était poussé à l'extrême, a pu sonder tous les abîmes de la corruption morale, en même temps qu'il lui était donné, en face d'illustres exemples, de mesurer toute la hauteur de la vertu.

Quel temps en effet que celui qui va de Caligula à Néron, et quel spectacle pour un observateur moraliste! Quel avantage, périlleux sans doute et peu enviable, mais quel avantage d'avoir vécu dans l'intimité d'une Agrippine et d'un Néron! Lamentable fortune aussi, qui a fait le malheur de Sénèque et jusqu'à un certain point son déshonneur, mais dont la postérité n'a pas le droit de se plaindre. Jamais, je crois, dans l'histoire, ne s'est rencontré un si extraordinaire hasard, une pareille conjoncture, qui a mis si longtemps en présence et souvent en conflit la philosophie et le crime, et comme dans une pièce de théâtre invraisemblable, a donné précisément pour témoin et pour confident aux âmes les plus effroyables, le juge le plus capable de les démêler. Nous disons quelquefois de Labruyère que sa position modeste et obscure à la cour d'un prince, du duc de Bourbon, lui permettait de noter en silence et de crayonner les caractères qui défilaient devant lui, et qu'il doit à l'heureuse situation de cet observatoire moral la fine justesse de ses portraits. Et, en effet, ses peintures sont exquises. Mais comparée à la science de Sénèque que pouvait être celle de Labruyère, qui ne voyait que la superficie des choses, l'extérieur des hommes, qui n'étant ni leur familier ni leur confident, ne pouvait descendre jusqu'au fond de leur âme. On nous parle aussi de Saint-Simon, que personne n'admire plus que nous, qui pendant soixante ans s'est tenu à l'affût des vices et des ridicules, et, portant de

tous côtés ses yeux aiguisés par la rage de l'ambition déçue, n'a pas eu son pareil, selon son propre langage, pour *asséner un coup d'œil, pour percer chaque visage de ses regards clandestins*, mais dont l'attention aiguë, ne s'exerçant que sur une cour régulière, relativement décente, contenue d'ailleurs par les lois de l'étiquette, de la religion, de l'hypocrisie, n'a pu saisir au passage que des vices médiocres et de timides méchancetés. De tous les grands écrivains Tacite est le seul qui ait vécu dans un temps semblable à celui de Sénèque et dans un monde pareil, mais il n'y a pas été engagé si avant, et bien qu'il soit souvent supérieur au philosophe par la profondeur concise de ses remarques ou de ses soupçons, on peut dire de lui qu'il a moins vu que deviné. Au contraire, Sénèque, par les étranges péripéties de sa vie et de sa haute fortune, fut en mesure d'observer de près toutes les conditions et tous les états de l'âme humaine.

Exilé pendant huit ans sur les rochers de la Corse, il ne s'est entretenu d'abord qu'avec des barbares et avec lui-même; appelé dans le palais impérial, il a vu pendant quatorze ans toutes les intrigues sanglantes d'une cour abominable; il les a vues de si près qu'on se demande quelquefois si c'est en témoin, en confident ou en complice. Il a vu ce que peut être l'orgueilleuse bassesse d'un esclave tout puissant tel que Pallas, l'impudeur sans bornes d'une Messaline, l'ambition meurtrière d'une Agrippine, la duplicité parricide d'un Néron, sans compter tant d'autres personnages, non pas seulement odieux et criminels, ce serait trop peu dire, mais si fameux par le vice et le crime, que chacun d'eux représente aux yeux de la postérité, une des faces de la perversité humaine; spectacle d'autant plus curieux qu'il n'était pas simplement vulgaire et grossier, qu'il était relevé par la grandeur des intérêts, par les complications de la politique, souvent par les élégances princières des formes et du langage, et par un art raffiné jusque dans la

scélératesse. Sénèque a donc eu l'occasion unique d'étudier jour par jour, dans une familiarité terrible, toutes les énormités de l'humaine nature, de faire plus qu'un autre de la psychologie pathologique et de tenir sous la pointe de son esprit tout ce qui s'est jamais produit de monstruosités morales.

Sans doute il ne pouvait point nous laisser de mémoires sur cette cour élégamment hideuse ; ayant vécu, étant mort sous la tyrannie, il n'a point eu le bonheur, comme Tacite, d'atteindre ces jours cléments, sous Nerva et Trajan, où il était permis de penser ce qu'on veut et de dire ce qu'on pense. Ce n'est donc pas par des révélations historiques que ses livres sont précieux. Mais les spectacles auxquels il assista ont enrichi sa science morale et en devenant pour lui l'occasion de poignantes réflexions sur lui-même, lui ont donné des lumières qu'on chercherait vainement ailleurs. Outre la science d'un témoin, il a celle d'une victime. Où trouver une destinée plus tragique, plus pleine d'angoisses, de regrets, de remords même, puisque dans ce monde souillé où il était retenu, il risquait sans cesse non seulement sa vie, mais l'honneur de son nom ? Pour se figurer quels ont pu être ses sentiments douloureux, il faut rappeler ici en quelques mots par quelle gradation insensible il a traversé toutes les tristesses, mesurant pas à pas tout le chemin qui sépare la plus haute prospérité de la plus extrême infortune. On peut dire que ce fut la réputation de sa vertu qui le perdit. Une mère, la fille d'un héros aimé, de Germanicus, ambitieuse pour son fils et qui sera plus tard encore plus ambitieuse pour elle-même, lui confie l'éducation d'un jeune prince avec la secrète espérance que la gloire du maître rejaillira sur l'élève et attirera ainsi sur le futur usurpateur du pouvoir suprême la faveur populaire. Sénèque se charge avec dévouement de ces fonctions innocentes et philosophiques. Il est comblé d'honneurs, de richesses et on semble prendre plaisir à l'en accabler. Le devoir, la

reconnaissance l'attachent à son poste par des liens qui seront de plus en plus difficiles à rompre. Il dirige, il conduit avec dextérité son impérial élève, il compose pour lui de nobles discours, il lui en fait prononcer en public, espérant ainsi lui faire prendre devant les Romains de beaux engagements qu'il ne pourra plus démentir. Mais le jeune prince, ou plutôt le jeune lion commence à révéler ses instincts féroces; il veut échapper à la main qui le gouverne et tire de plus en plus sur sa chaîne. Sénèque pour ne pas le lâcher est forcé de le suivre et peu à peu est entraîné à travers des scènes de meurtre. Bientôt la sagesse du précepteur est déconcertée et ne sait quel parti prendre entre une mère séditieuse qui menace son fils et un fils dénaturé qui menace sa mère. Il s'oppose aux crimes et n'est pas écouté, et quand ils sont consommés, il est misérablement contraint, pour sauver sa vie, de les pallier, de servir de secrétaire au meurtrier, de composer pour lui des apologies officiellement menteuses ou équivoques par lesquelles il se sent déshonoré. Il voudrait se retirer, sortir le pied de ces impuretés, de ces hontes, de ce sang, il est trop tard. Ainsi que l'homme dépeint par Bossuet, qui s'avance vers un précipice et qui veut retourner en arrière, et à qui une voix fatale crie sans cesse : marche, marche, Sénèque est obligé d'avancer toujours, perdant de plus en plus son crédit, se sentant glisser dans le néant. Enfin ne pouvant plus supporter cette odieuse existence il se risque à demander la faveur de se retirer, propose de mettre toutes ses richesses aux pieds de l'empereur qui les refuse, qui se fait un jeu cruel d'enchaîner le vieillard à son opulence et de lui faire boire jusqu'à la lie l'amertume dans sa coupe d'or. Quand on se décide enfin à se débarrasser de ce spectateur importun des sanglantes folies impériales, comme on ne veut point avoir l'odieux de faire mourir ouvertement le sage le plus respecté du temps, on lui tend des pièges, on l'entoure d'empoisonneurs, et le possesseur de

tant de villas, de domaines, de palais en est réduit à vivre de fruits sauvages et de l'eau puisée aux sources, comme le dernier des misérables. Aussi quand bientôt le centurion lui apportera l'ordre de mourir, il sera prêt; il bénira l'heure qui le délivre, essaiera de racheter les faiblesses de sa vie par une belle mort et ne sera pas soupçonné de n'être point sincère lorsque, levant les bras, il offrira les premières gouttes de sang qui coulent de ses veines comme une libation à Jupiter Libérateur. Voilà la tragédie qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit, quand on lit les ouvrages du philosophe ; on les comprendra mieux, on en respectera mieux la tristesse si on y voit, non des développements littéraires, mais souvent l'expression pathétique d'angoisses et de regrets véritables, et on ne sera pas tenté de dire, par exemple, en lisant tant de passages éloquents sur le dégoût des grandeurs, que ce sont des fantaisies oratoires froidement arrangées par un riche amateur de philosophie.

Aussi, ses longues, ses perpétuelles méditations sur l'ambition, sur la pauvreté, sur le néant des richesses, sur la mort, qui remplissent ses livres et qui ont paru à quelques-uns des thèmes d'école, nous semblent au contraire répondre à de vives préoccupations personnelles et à des sentiments qui n'ont que trop lourdement pesé sur l'âme de ce philosophe égaré dans la politique. Il fait ces tristes et fortifiantes réflexions encore plus pour lui-même que pour les autres. Il s'accoutume ainsi à regarder fixement un malheur possible, probable, prochain. Il dresse son imagination à tourner à l'entour, il la familiarise avec ces périls qui l'effarouchent, sachant bien que la crainte s'usera par l'accoutumance.

D'autre part, il prépare sa raison à bien supporter les coups du sort, et, comme pour essayer son courage, il se place sans cesse sous le glaive suspendu par un fil au-dessus de sa tête. Dans ces sortes de méditations on voit que

le stoïcisme avait, non seulement ses prescriptions, mais ses exercices. La doctrine enseigne en effet de se raidir d'avance pour recevoir l'assaut de pied ferme et de s'escrimer contre des malheurs imaginaires, à peu près comme la recrue romaine apprenait son métier de soldat en ferraillant contre un mannequin. Sans doute, Sénèque ne pouvait pas nous initier à ses craintes, ni faire là-dessus ses confidences au public; c'eût été tout de suite attirer la foudre que de paraître seulement prévoir l'orage. Mais que de fois dans ces pensées générales, trop ardentes pour être désintéressées, il fait un retour sur lui-même. N'est-ce point par exemple, à lui qu'il pense quand il s'écrie : « Ah! si ceux qui désirent les richesses et les dignités consultaient les riches et les ambitieux comblés d'honneurs; ils verraient de quel prix ils sont payés. » Souvent, dans les ouvrages de sa vieillesse, il parle de sa vie mal employée; il est résolu à bannir les affaires : « Que mon âme soit enfin rendue à elle-même, qu'elle jette un coup d'œil sur elle, du moins au moment de son départ; le chemin le plus sûr vers la vertu est celui du repentir. » Mais c'est surtout dans ses fréquentes méditations sur la mort qu'il laisse échapper ses secrètes pensées. Pour lui plus que tout autre, philosopher, c'est apprendre à mourir. Tantôt, il se prépare au dernier jour en romain et en sage, tantôt il provoque la mort avec une jactance stoïcienne, dans l'espérance peut-être de la faire reculer, s'il montre à la tyrannie qu'il ne la craint pas, tantôt enfin il l'appelle avec une certaine douceur en homme qui en goûte d'avance le charme. Il semble même que le public romain ait fait quelques réflexions malignes sur cette persistance de Sénèque à rouler son esprit en de si funèbres pensées. Car le philosophe a l'air de répondre à des reproches ou à des épigrammes quand il dit avec une résolution tranquille : « on verra à mes derniers moments si ce ne sont que des phrases vaines et fardées, si le courage était seulement sur mes lèvres, si les mots que j'ai

lancés fièrement contre la fortune n'étaient dans ma bouche que le rôle récité d'un comédien. On m'attend à cette épreuve, eh bien! j'accepte. *Accipio conditionem, non reformido judicium.* » Paroles qui ne seraient que fastueuses si elles n'avaient été confirmées, si le philosophe n'avait pas tenu tout ce qu'il avait promis, mais paroles admirables dans la circonstance, puisque cette fière éloquence a été soutenue par un non moins fier trépas.

En montrant que les réflexions de Sénèque sont souvent animées par un sentiment personnel au point de paraître tragique, que ce ne sont point d'oiseux et froids développements oratoires, nous ne prétendons pas nier qu'il n'y ait dans ses ouvrages de la déclamation pure, c'est-à-dire une éloquence sans but, qui n'est faite que pour l'apparat et où l'auteur ne cherche qu'à faire preuve de talent. C'était le malheur des temps d'être condamné à la rhétorique, de ne pouvoir dans les écrits comme dans les paroles toucher à rien de ce qui intéresse et passionne les hommes. La politique était supprimée et, comme on disait, pacifiée, le Forum muet, l'éloquence active était périlleuse, l'histoire suspecte, la poésie réduite à ne célébrer que la Fable pour n'être pas soupçonnée d'allusions contemporaines, ou bien invitée à chanter les louanges des puissants. Il ne restait plus au talent d'autre carrière que la morale, à condition encore qu'elle prit garde de ne pas blesser le vice régnant et de n'exposer que des idées innocentes et universellement reçues. Alors naquit cet art qui consiste à décorer d'ornements littéraires des pensées communes, de faire de la parole un simple divertissement et un étalage de beau style. Mais Sénèque, bien qu'il déclame parfois, n'est pas un déclamateur qui enfle des pensées vides brillamment irrisées. Même dans ses tableaux de rhéteur il touche à la vie romaine, et la peignant avec précision nous fournit des documents historiques. Vous trouvez parfois que ses peintures sont outrées. C'est que vous oubliez ce qu'étaient les

mœurs de l'empire. Son indignation vous paraît violente au point que vous la soupçonnez d'être jouée, mais vous ne pensez pas aux spectacles monstrueux qui l'ont inspirée.

On peut dire de son éloquence : *eloquentia sequitur publicos mores*, et ces mots qui sont de lui ne s'appliquent à personne mieux qu'à lui. Même dans ses réflexions générales, qu'on traite parfois de lieux communs, dans ses rêveries philosophiques qui embrassent la nature, Dieu et l'homme, il a des curiosités nouvelles, des vues extraordinaires, des pressentiments qu'on peut appeler prophétiques. C'est lui, on peut le penser, le futur auteur des *Questions naturelles* qui a suggéré au frivole Néron l'idée d'envoyer deux centurions à la recherche des sources du Nil, prévenant ainsi l'Angleterre qui chargea naguère de la même exploration deux officiers de son armée. Quand Christophe Colomb mit à la voile pour chercher un nouveau monde, il partait sur la foi de Sénèque, dont il aimait à réciter cet étonnant passage : « *Un temps viendra dans la suite des siècles où les barrières de l'Océan seront aplanies ; la terre immense à tous sera ouverte, le navigateur dévoilera de nouveaux mondes et Thulé ne sera plus la dernière terre.*

Sénèque a une foule d'idées, même il en a trop ; il les prodigue, il les entasse, et il arrive souvent qu'on est incapable d'en supporter la charge. Cette richesse est d'autant plus accablante, qu'il a encore le talent de reproduire la même pensée sous vingt formes diverses, en la retournant sous tous ses aspects. Aussi le lecteur prudent qui tient à son plaisir et ne veut pas le laisser dégénérer en fatigue, doit-il de temps en temps déposer le livre et se remettre de son éblouissement. Sénèque appartient à un temps où l'art d'écrire s'était transformé, et lui-même est le plus grand maître de cet art nouveau. Autrefois, aux époques appelées classiques, un beau génie n'avait d'autre ambition

que d'instruire en charmant, et ce charme n'était que la clarté lumineuse qui allait d'elle-même à l'esprit aussi facilement que la lumière du jour va chercher les yeux. N'est-ce pas, en effet, le charme suprême de voir les idées se ranger dans un bel ordre, chacune n'occupant que la place qui convient à son importance, de les voir se déployer lentement ou avec vivacité, selon le sentiment qui les anime, mais toujours sous la loi d'une logique invisible et présente. L'auteur ne faisait point penser à lui-même, mais aux choses qu'il disait; on n'avait pas le temps de l'admirer, tant on était occupé de ses pensées dont on ne se laissait pas distraire et qui s'avançaient toujours dans leur simplicité, uniquement parées de leur force et de leur grâce. Selon les sujets, on était ou captivé ou entraîné; car ce style, qui paraît à quelques-uns trop tranquille, parce qu'il n'est pas tumultueux, ne laisse pas de vous emporter par sa plénitude mouvante. C'est là le grand art, qui ne dure jamais longtemps, un art qui nous paraît si grand parce qu'il est plus conforme à la nature, et qui a encore, entre autres avantages, celui d'être toujours varié, le naturel n'étant jamais monotone et se diversifiant en nuances infinies. Mais bientôt, dans toutes les littératures, arrive le temps où chacun ne songe plus, en écrivant, qu'à sa gloire, fût-elle éphémère, on veut être hors de pair et on recourt à des procédés artificiels pour réveiller le lecteur blasé, paresseux ou frivole. Partout ces procédés sont les mêmes et, si on y regarde de près, ils consistent dans l'excès du mouvement et dans l'abus de l'imagination. Ce sont les deux défauts de Sénèque. Chez lui le mouvement n'est pas une gradation plus rapide dans le développement des idées, mais une sorte d'agitation fiévreuse où les pensées se suivent en se heurtant, et produisent quelquefois d'autant plus d'effet qu'elles ne sont ni préparées, ni amenées, et qu'on ne les voit pas venir. Il n'y a pas de commencement ni de fin; tout marche à l'aventure et par conséquent

tout est surprise ; mais rien n'avance et tout tourbillonne sur place. Sans doute il y a plaisir à voir cette succession si précipitée d'idées imprévues, mais c'est un plaisir qui épuise. Et combien ces mouvements sont volontairement désordonnés ! L'auteur vous conduit dans un sens, vous le suivez avec ardeur, et tout à coup il se détourne par une saillie et arrête court votre première impulsion ; et quand vous avez ainsi longtemps marché avec lui sur une ligne sans cesse brisée, vous arrivez enfin, de saccade en saccade, à votre point de départ. Quant à l'abus de l'imagination, il est chez Sénèque encore plus visible. Tout y est couleur. C'est une incroyable prodigalité de figures et de métaphores, non point cherchées et fausses, mais justes, nouvelles et même souvent naturelles, mais qui se font tort mutuellement par leur éclat. Pour que le style ne blesse pas la vue, il faut que la phrase se compose de lumière et d'ombre, et que les mots n'y aient pas tous la même importance. Mais, dans le style de la décadence, les mots n'ont plus de subordination. Chacun d'eux attire les yeux et veut se faire un sort, et la phrase entière ressemble dès lors à un trop brillant cortège où les laquais sont aussi dorés que les princes. Tout cela sans doute est un beau luxe, mais un luxe qui devient un tourment, et le lecteur, à la longue, exaspéré par cette admiration qu'on lui arrache à tout instant et sans relâche, va redemander à d'autres auteurs moins opulents, ces simples choses dont on ne sent tout le prix que lorsqu'on en est privé, je veux dire la logique, le naturel dans l'allure et la modestie des prétentions.

Chose fort étrange et qui mérite d'être signalée! Ces défauts que nous relevons chez Sénèque, il les a vus lui-même, il les a décrits avec la plus délicate critique, il les a reconnus... chez les autres. Rien n'est plus fin que les remarques qu'il fait sur le style de son temps, mais il ne voit pas que ces brillants écarts qu'il blâme sont précisé-

ment les siens propres. Par quelle bizarre méconnaissance de lui-même a-t-il pu, en faisant une vive sortie contre le style de ses contemporains, se montrer si sévère pour ceux auxquels il servait d'exemplaire et de modèle? Il se demande avec un étonnement qui à notre tour nous étonne, *Pourquoi on se sert de métaphores hardies et fréquentes, pourquoi on croit réussir par des phrases coupées, pourquoi on tient le sens en suspens pour faire deviner le lecteur*. Il se moque des écrivains dont les phrases à effet ne tiennent pas ce qu'elles promettent et les compare à des boutiques qui ont moins de marchandises que de devanture. Rien de plus net que cette critique, mais comment ce lucide esprit n'a-t-il pas senti qu'il se piquait lui-même en piquant les autres. Faut-il croire que Sénèque prenait sa part des reproches qu'il adressait à son siècle, ou doit-on soupçonner qu'il s'était donné volontairement ces défauts qu'il blâmait, pour mieux être adopté par la mode? Peut-être savait-il en effet qu'à certaines époques les défauts, loin de nuire, profitent (il semble le dire) : *multos tibi dabo quibus vitia non nocuerint, quosdam quibus profuerint*, et que pour un certain public la nourriture littéraire n'a de goût que si elle a pour levain un grain d'insanité. Mais, pour l'honneur du philosophe, nous aimons mieux penser qu'il était étranger à de pareils calculs, et que sur ce point il n'avait pas fait son examen de conscience. Car il est à remarquer que dans les siècles où la vanité joue un grand rôle dans la littérature, on ne fait plus la distinction de ce qui est bien, de ce qui est mal, et que si on garde encore la pénétration qui démêle les défauts d'autrui, on n'a plus celle qui découvre les vôtres, parce que le premier effet de la corruption littéraire est de ne pas se connaître elle-même.

Sans insister davantage sur ce luxe du style qui n'est pas, comme chez d'autres, un faste pour déguiser l'indigence, mais qu'on pourrait plutôt comparer aux prodiga-

lités de la richesse, disons, en terminant, pourquoi Sénèque, malgré ses défauts, produit sur nous, modernes, une impression pénétrante que nous ne recevons d'aucun autre ancien. Il doit son ascendant, non seulement à son génie, mais encore au temps où il a vécu. Il est comme sur les confins de deux mondes, dont l'un est en train de finir, dont l'autre commence. D'une part, il a recueilli toute la morale des vieux temps, il a, pour ainsi dire, capté dans son œuvre, comme en un réservoir, les sources descendues depuis des siècles de toutes les hauteurs philosophiques et s'est fait un devoir de les répandre, selon l'occurrence, tantôt par torrents, tantôt en minces filets. Sénèque a donc tout d'abord sur nous l'autorité que doit avoir l'héritier de toute la sagesse antique. Mais cette sagesse vieillie, autrefois tranquillement élaborée en de savantes et heureuses écoles, cette science plus élevée que pratique, ne suffit plus, sous l'empire, à des esprits qu'un accablant despotisme a plongés dans une misère morale jusque-là inconnue. Le monde qui jadis avait trouvé son emploi, sa joie, sa dignité dans les occupations civiques, en est tout à coup privé. Les âmes rejetées de la place publique sont refoulées sur elles-mêmes. La morale qui jusqu'alors en Grèce et à Rome avait été un simple objet de curiosité savante, devient pour chacun le grand, le seul intérêt de la vie. Ne pouvant plus être citoyen, on tient à devenir plus homme. On se dispose à bien vivre et à bien mourir. Pour la première fois on se passionne pour les mystères de la vie et de la mort. On se soucie moins des vastes théories qui sont un objet de contemplation et d'élégantes disputes, que des préceptes qui vont au plus pressé et qui règlent la conduite. Un vague et sombre enthousiasme entraîne vers les choses religieuses, non plus, comme autrefois, vers les idoles. La véritable, l'unique idole pour les grandes âmes est un idéal de vertu. Cette sourde fermentation morale, partout répandue, en haut dans les nobles

familles, en bas au fond des catacombes, a échauffé l'esprit de Sénèque et lui a inspiré une éloquence qui n'est qu'à lui. De là cette émotion constante dans l'enseignement de la philosophie, ces frémissements qui nous font vibrer encore, ces colères contre l'iniquité et le vice, cette délectation devant la beauté morale, ces inquiétudes généreuses en face des plus hauts problèmes; de là aussi ces incertitudes, ces contradictions, ces fluctuations, ce roulis d'une âme qui se laisse soulever par tous les souffles alors parcourant le monde. Sénèque a recueilli toutes ces aspirations nouvelles, il leur a ouvert sa voile, il s'en fait l'interprète, il exhorte, il encourage, il console, il est le précepteur des hommes qui sont à la recherche d'une vie nouvelle. Le temps de la sereine antiquité n'est plus. Les âmes tourmentées sont en quête de leurs devoirs et de leurs droits, non plus comme autrefois, de leurs droits politiques, mais de leurs droits humains. La justice pour tout ce qui est homme, l'esclavage, l'humanité, la bienfaisance, la pitié, la dignité humaine, son caractère sacré, *homo sacra res homini,* voilà le sujet de réflexions ardentes. C'est par cette attention toujours présente et toujours émue donnée par Sénèque aux grands problèmes qui nous agitent encore, problèmes de la nature, de la destinée et de la science sociale, que le sage Romain nous touche aujourd'hui, et l'on peut dire que si par son génie philosophique il est le dernier des anciens, il est aussi le premier des modernes.

C. MARTHA.

LA FÉCONDITÉ DE LA POPULATION FRANÇAISE

COMPARÉE A CELLE DES AUTRES POPULATIONS [1]

La comparaison de la fécondité de la France avec celle des pays étrangers. — Puisque la France est au dernier rang sous le rapport de la natalité parmi les nations européennes et qu'elle n'occupe qu'un rang moyen dans la mortalité, elle est nécessairement placée très bas sur l'échelle de la fécondité européenne.

Déjà, en 1823, Humboldt remarquait (2) que, si on y comptait 125 naissances pour 100 décès, on en comptait 137 en Angleterre, 166 en Russie (donnée incertaine assurément), 180 dans la Prusse occidentale, 300 dans l'État de New-Jersey aux États-Unis. Le rapport a bien changé dans ce dernier État.

Le docteur A. Bertillon était très préoccupé de la faible fécondité de la population française : il l'a signalée à plusieurs reprises comme un danger grave. Il a dressé, avec des éléments empruntés à la période 1655-1874, un tableau intéressant que nous reproduisons.

(1) V. plus haut, p. 269.
(2) *Nouvelle Espagne*, t. I.

Fécondité comparée, par le docteur A. Bertillon

(Extrait de l'article NATALITÉ du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales)*.

ÉTATS	Nombre de naissances vivantes sur 1.000 habitants par an.	Rapport avec la France.	Nombre de naissances sur 1.000 femmes de 15 à 50 ans.	Rapport avec la France.	Nombre de naissances légitimes comparé à 1.000 femmes mariées de 15 à 50 ans	Rapport avec la France.	Nombre de naissances illégitimes comparé à 1.000 femmes nubiles non mariées	Rapport avec la France.	Nombre, sur 1.000 habitants				Sur 1.000 femmes de 15 à 50 ans nombre d'épouses de 15 à 50 ans.	Rapport avec la France.
									de femmes de 15 à 50 ans.	Rapport avec la France.	d'épouses de 15 à 50 ans.	Rapport avec la France.		
France. . . . (1856-65)	26.3	100	102	100	173	100	16.8	100	235	100	140	100	595	100
Angleterre. . (1861-70)	34.7	132	136	134	248	142	17.2	102	257	99	133	95	518	95
Bavière.. . . (1861-70)	40.0	152	156	153	305	163	41.7	248	256	99	116	83	455	84
Belgique. . . (1855-66)	31.6	121	127	125	278	160	16.3	97	249	96	105	75	425	78
Danemark . . (1866-70)	31.0	118	128	125	221	127	29.3	174	241	93	124	88	515	96
Espagne. . . (1861-65)	38.0	145	141	138	»	»	»	»	267	103	»	»	»	»
Italie . . . . (1868-71)	36.7	140	141	138	244	141	20 4	121	253	99	136	95	540	99
Prusse. . . (1868-74)	38 0	144	150	147	275	158	23.1	141	252	97	127	91	506	93
Suède. . . . (1867-71)	31.9	121	123	121	244	140	21.8	129	258	100	118	84	457	84

Ce tableau montre :

1° Que la natalité française était alors plus faible que celle des autres États d'Europe : nous le savons déjà (1).

2° Que, sur 1.000 habitants, la France ne compte pas moins de femmes de 15 à 50 ans (période que le docteur Bertillon considérait comme étant celle de la fécondité) que les autres États, puisqu'elle en avait 258, que l'Espagne seule en accusait davantage (267), et que la Prusse, qui en comptait le moins, en avait 252. Il n'y avait donc sous ce rapport qu'une différence minime entre les États (de 103 à 97, la France étant représentée par 100).

3° Que, si l'on calcule seulement le rapport des femmes mariées âgées de 15 à 50 ans à la population totale, la France se trouvait au premier rang (140 sur 1.000 habitants) avec une supériorité marquée, puisque les États qui viennent immédiatement après (Angleterre et Italie) restent de 5 0/0 au-dessous d'elle, et que le dernier (Belgique) lui est inférieur de 25 0/0.

4° Que la conséquence de ces deux premiers faits est qu'en France, sur 1.000 femmes de 15 à 50 ans, il s'en trouvait un plus grand nombre mariées qu'ailleurs. Elles étaient 542, tandis que trois autres États figurant dans ce tableau ne comptaient même pas la moitié du total (425 en Belgique).

5° Que, si la France avait proportionnellement un peu plus de femmes nubiles que les autres États et moins de naissances, c'est que la fécondité y était faible : en effet, elle comptait 102 naissances par 1.000 femmes en âge de fécondité, tandis que la Prusse en comptait 150 et la Bavière 156.

6° Que si elle avait beaucoup plus de femmes mariées que les autres États et beaucoup moins de naissances légitimes, c'est que la fécondité était très faible dans le mariage. En effet, sur 1.000 femmes mariées en âge de fécondité elle n'en-

(1) Voir liv. II, ch. XIX.

registrait que 173 naissances légitimes, tandis que la proportion dépassait 200 pour les autres États et s'élevait à 305 pour la Bavière. Cette natalité légitime étant 100 pour la France, devient 141 pour l'Italie, 142 pour l'Angleterre, 158 pour la Prusse, 160 pour la Belgique et 163 pour la Bavière.

7° Que la France occupait, avec la Belgique, le dernier rang dans la natalité illégitime, c'est-à-dire dans le rapport du nombre des femmes en âge de fécondité non mariées au nombre des naissances illégitimes. Si l'on reproche à la France son infériorité dans le cas précédent, il convient, comme nous l'avons déjà dit, de l'en féliciter dans celui-ci.

Avec des éléments datant à peu près de la même période, le baron de Œttingen a dressé, dans son ouvrage intitulé *Moralstatistik*, un tableau comparatif de la fécondité de la France et de quelques autres pays de langue teutonique, avec distinction des villes et des campagnes, et déduction de la mortalité enfantine. Il a calculé d'une part, que la natalité illégitime, surtout celle des campagnes, était moindre en France que dans les autres pays, mais que la fécondité vraie du mariage, dans les villes comme dans les campagnes, y était au-dessous du niveau des autres États : ce qui n'est pas douteux. Toutefois, comme la mortalité enfantine qu'il assigne à la France est notablement supérieure à l'état actuel des choses, nous n'insistons pas sur les proportions qu'il a établies (1).

M. Loua, travaillant sur des données statistiques qui se rapportent à la période 1872-1875 (excepté pour la Russie), a dressé, de son côté, un tableau dont les proportions diffèrent quelque peu de celles qu'avait calculées M. Bertillon, mais dont l'ensemble conduit aux mêmes conclusions. L'auteur a trouvé par 100 habitants un nombre de femmes

(1) *V. le tableau page suivante.*

(1) **Fécondité dans le mariage, comparée dans différents pays**
(d'après le baron de Œttingen)

PAYS.	FÉCONDITÉ apparente dans le mariage. (Nombre de naissances par mariage.)		MORTALITÉ DES ENFANTS (sur 100 enfants de 0 à 1 an).		FÉCONDITÉ vraie dans le mariage. (Nombre d'enfants survivants après 1 an par mariage.)		PROPORTION des enfants illégitimes sur un total de 100 naissances.	
	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.
France.	3.16	3 28	35.69	28.56	2.03	2.34	15 13	4.24
Pays-Bas.	3.91	4.32	36.25	28.90	2.49	3.07	7 71	2.84
Danemark.	3.04	3.34	29.66	22.68	2.14	2.58	16.05	10.06
Schleswig.	3.50	3.69	27.42	23.42	2.34	2.83	8.38	6.37
Holstein	3.37	3.88	29.92	25.2)	2.36	2.90	15.50	8.74
Saxe.	4.60	4.13	39.88	36.22	2.77	2 64	15.39	14.64
Hanovre	2.92	3.65	28.70	26.47	2.08	2.68	17.42	9.06
Prusse	4.00	4.44	36.02	29.47	2.56	3.13	9.80	6.60

de 15 à 45 ans (c'est la période qu'il a adoptée comme étant celle de la fécondité probable) qui est presque le même dans tous les pays : résultat qui paraît singulier, puisque la proportion des vieillards et surtout celle des enfants n'est pas partout la même. La moitié environ des femmes de cet âge sont mariées, un peu moins de la moitié dans la majorité des pays, un peu plus dans les autres, notamment en France qui occupe, sous ce rapport, le premier rang dans le tableau de M. Loua comme dans celui de M. Bertillon. Par 1.000 femmes mariées de 15 à 50 ans, M. Bertillon donnait 173 naissances ; par 1,000 femmes mariées de 15 à 45 ans, M. Loua en donne 203. Ces deux nombres s'accordent, car les femmes de 15 à 50 ans fournissent un nombre relativement faible de naissances. Avec ces 203 naissances, la France se trouve, comme dans le tableau de M. Bertillon, au dernier rang ; les Pays-Bas, qui le précèdent immédiatement, en ont 253, la Belgique et l'Empire allemand, 337 et 348.

La figure suivante exprime la fécondité du mariage dans les divers États, telle qu'elle a été calculée par M. Loua ; l'infériorité de la France y est très sensible.

Tableau dressé par M. Loua.

ÉTATS PÉRIODE 1872-1875	NOMBRE DE FEMMES de 15 à 45 ans (Nombres exprimés en milliers d'unités). mariées	non mariées.	total.	Naissances. (Nombres exprimés en milliers d'unités).	Mariages.	Décès.	NOMBRE de naissances par 100 habitants.	NOMBRE DE FEMMES de 15 à 45 ans par 100 habitants non mariées.	mariées.	total.	NOMBRE de naissances par 100 femmes. mariées ou non de 15 à 45 ans.	mariées de 15 à 45 ans.
France	4.359	3 846	8.205	954	319	816	2.63	10.6	12.0	22.6	11.6	20.3
Angleterre et Galles	2.685	2.724	5.409	840	202	514	3.18	11.6	11.4	23.0	15.5	29.7
Ecosse	340	427	767	121	26	78	3.53	12.4	9.9	22.3	15.8	32.8
Irlande	470	703	1.173	143	25	96	2.69	13.2	8.8	22.0	12.3	29.8
Belgique	474	654	1.158	171	40	116	3.25	12.9	9.0	21.9	14.8	33.7
Pays-Bas	369	472	841	135	31	91	3,60	12.6	9.9	22.5	16.1	25.3
Suisse	266	367	633	82	22	64	3.04	13.5	9·8	23.3	13.1	29.7
Empire Allemand	4.380	5 082	9.462	1.670	406	1.165	3.97	12.1	10.4	22.5	17.7	34.8
Danemark (1875)	188	228	416	59	15	39	3.12	12.1	10 0	22.1	14.4	28.5
Suède	405	559	964	131	30	79	3.05	12.9	9.4	22.3	13.7	»
Norvège (1875)	175	226	401	56	14	33	3.00	12.5	9.6	22.1	14.0	29.5
Finlande (1875)	»	»	449	69	15	43	3.63	»	»	»	15.8	»
Russie (1870	»	»	»	3.101	659	2.239	4.72	»	»	»	20.5	»
Autriche	»	»	5.058	827	189	692	3.93	»	»	»	16.4	»
Hongrie (1872-74)	»	»	3.179	567	148	663	4.14	»	»	»	17.8	»
Roumanie	»	»	»	148	31	132	3.12	»	»	»	13.5	»
Italie	»	»	6.201	998	213	827	3.67	11.0	11 8	22.8	16 1	28.8
Grèce (1875)	»	»	336	44	10	30	2.96	»	»	»	13.2	»

Les rapports de fécondité légitime (nombre annuel d'enfants légitimes nés vivants par mariage) ont d'ailleurs peu changé, comme on le constate en rapprochant les résultats calculés par deux chefs de la Statistique générale de France à vingt ans de distance et en mettant à côté les résultats calculés d'après une méthode différente et moins précise, par le baron de Œttingen.

ÉTATS.	D'APRÈS		
	M. LEGOYT. (Calcul fait en 1867.)	le baron DE ŒTTINGEN. (Période 1850-1868.)	M. TURQUAN. (Calcul fait en 1888.)
Irlande	»	»	4.8
Grèce	4.7	»	4.7
Russie	4.4	»	4.7
Italie	4.5	»	4.5
Espagne	»	»	4.5
Wurttemberg	»	»	4.4
Écosse	4.6	»	4.4
Portugal	4.6	»	»
Hongrie	»	»	4.3
Norvège	4.0	4.7	4.3
Suède	3.9	4.5	4.3
Prusse	4.3	4.6	4.1
Pays-Bas	4.0	4.9	4.1
Autriche	3.8	»	3.9
Belgique	3.6	4.2	3.9
Angleterre	4.0	»	3.9
Saxe	4.0	4.3	3.8
Danemark	»	4.3	3.7
Bavière	3.6	4.5	3.3
France	3.1	3.4	3.0

Cependant il n'est pas douteux que dans le plus grand nombre des États européens la natalité ait une tendance à diminuer plutôt qu'à augmenter. C'est ce qui résulte du

tableau suivant qui fait connaître la natalité moyenne de deux périodes triennales, distantes l'une de l'autre d'une vingtaine d'années.

Naissances vivantes par 1.000 habitants.

ÉTATS.	PÉRIODES		DIFFÉRENCE	
	1865-1867.	1886-1888.	en moins.	en plus.
Irlande	26.2	23.1	3.1	»
Écosse	35.3	31.3	4.0	»
Angleterre et pays de Galles	35.3	31.4	3.9	»
Pays-Bas	38.8	34.0	4.4	»
Belgique	32.0	29.3	2.7	»
France	26.4	23.5	2.9	»
Prusse	38.4	37.7	0.7	»
Suisse	32.0	27.8	4.2	»
Autriche	37.4	38.0	»	0.6
Hongrie	39.9	44.5	»	4.6
Italie	37.8	37.1	0.7	»
Suède	32.0	29.7	2.3	»
Norvège	34.4	30.8	3.6	»
Danemark	31.1	32.1	»	1.0

Si l'on retranche la mortalité de la natalité, l'excédent mesure le taux d'accroissement de la population. Nous donnons, d'après un tableau dressé par le *General Registrar* d'Angleterre en 1884, ces trois termes calculés sur la pé-

riode 1861-1880, et une figure, sur laquelle les États sont classés d'après leur taux d'accroissement.

ÉTATS. (Période 1861-1880.)	NATALITÉ — Nombre de naissances par 1.000 habitants.	MORTALITÉ — Nombre de décès par 1.000 habitants.	EXCÉDENT ou Taux d'accroissement moyen annuel par 1.000 habit.
Norvège	30.8	16.9	13.9
Angleterre	35.3	21.9	13.4
Empire allemand	39.1	26.8	12.3
Suède	30.9	19.2	11.7
Pays-Bas	36.2	24.6	11.6
Danemark	31.2	19.7	11.5
Espagne	39.3	29.7	9.6
Belgique	31.8	22.8	9.0
Autriche	39.7	31.1	8.6
Italie	37.1	30.0	7.1
Suisse	30.6	23.6	7.0
Hongrie	42.8	38.7	4.1
France	25.9	23.6	2.3

Dans ce tableau et sur la figure, la France est au dernier rang bien loin derrière les autres. On pourrait croire qu'elle s'y présente dans une condition désavantageuse, puisque les années 1870 et 1871 sont comprises dans la période. Cependant il n'en est rien ; l'affaiblissement de sa natalité l'a fait descendre encore au-dessous de ce niveau et aujourd'hui (période 1880-1888), elle n'a qu'un excédent annuel de 1.3 sur 1.000 habitants.

Ce n'est pas que la mort y fasse de grands ravages; car, sur les treize États du tableau, la mortalité de cinq seulement est inférieure à la sienne et celle des six autres est supérieure, mais nulle part il n'y a moins de naissances.

Il ne suffit pas assurément de donner le jour à des enfants pour assurer l'accroissement d'une nation; la preuve en est dans la Hongrie qui, étant au premier rang de la natalité (42.8 p. 1.000) n'est qu'à l'avant-dernier sous le rapport de l'accroissement, parce qu'elle a eu dans cette période une mortalité considérable (38.7 p. 1.000). Un tel état démographique n'est pas enviable. Excellente au contraire est, sous ce rapport, la constitution du peuple norvégien qui, avec une natalité au-dessous de la moyenne (30.8 p. 1.000), s'élève au premier rang dans l'ordre de l'accroissement, parce qu'il a la plus faible mortalité de l'Europe (16.9 p. 1.000).

L'excédent des naissances sur les décès est un fait très réel qui représente l'accroissement du nombre des hommes sur la Terre, mais qui ne représente pas exactement l'accroissement du nombre des habitants d'un pays, puisque l'émigration peut en retrancher et l'immigration en ajouter, A défaut de renseignements suffisants sur le contingent de l'émigration et de l'immigration dont nous traiterons plus loin (1), on peut mesurer par la suite des recensements le taux réel d'accroissement des habitants d'un pays. C'est le résultat qui est consigné dans le tableau suivant et sur la figure qui l'accompagne. Le tableau, emprunté aux *Confronti internazionali* de la statistique italienne, donne le taux correspondant à la première partie du siècle (1801-1860) (2), et le taux correspondant à la période actuelle (1860-1883) (3).

(1) Livre III, ch. IX et X.

(2) Pour quelques États, Empire Russe, Austro-Hongrie, États Allemands, Grèce, Serbie, la période commence plus tard (de 1818 à 1851).

(3) La période commence suivant les États en 1860 ou en 1861, pour la Pologne en 1858, pour l'Empire allemand en 1871.

RÉGIONS	ÉTATS	TAUX D'ACCROISSEMENT (Augmentation géométrique moyenne de la population par 1.000 habitants.)	
		PÉRIODE 1801-1860.	PÉRIODE 1861-1883.
EUROPE			
Occidentale. . .	Angleterre et Galles. . . .	12.6	13.2 ?
	Écosse	10.5	19.2
	Irlande	1.7	6.8
	Royaume-Uni (moyenne générale)	9.9	9.3
	Pays-Bas	7.1	10.2
	Belgique	7.6	8.4
	France	4.8	2.5
Centrale. . . .	Prusse	12.1	9.4 (*)
	Saxe	14.1	14.9
	Bavière.	5.5	7.1
	Wurttemberg	3.4	6.9
	Empire allemand (moyenne générale) (1).	»	8.4
	Suisse.	5.9	6.2
	Autriche.	6.4	7.7
	Hongrie.	2.7	4.7
Méridionale . .	Portugal.	3.9	7.0 ?
	Espagne.	6.6	3.3
	Italie.	6.1	6.7
	Grèce.	12.2	12.6
	Serbie.	19.2 ?	14.7
Orientale . . .	Russie (sans la Pologne). .	13.2	12.9 ?
	Provinces polonaises. . . .	7.2	18.4 ?
	Finlande.	12.2	8.9
Septentrionale .	Danemark.	9.3	10.1
	Suède.	8.2	7.7
	Norvège.	9.9	7.6

(*) Sans les annexions de 1866.

Dans ce tableau, la Norvège, la Suède et l'Empire allemand occupent un rang un peu moins élevé que dans celui de l'excédent des naissances, parce que l'émigration leur enlève une partie de cet excédent (5.3 par 1.000 habitants pour la Norvège, 0.2 pour la Suède, 1.7 pour l'Allemagne). La France reste au dernier, malgré l'immigration qui y est considérable.

L'accroissement de l'Angleterre est un des plus remarquables en Europe, et il est fondé sur une connaissance beaucoup plus précise des faits que celui de la Russie(1), de la Serbie ou de la Grèce.

La fécondité anglaise, que Malthus pensait être plus forte en Angleterre au commencement du XIXe siècle qu'au milieu du XVIIIe, a peu varié durant les cinquante dernières années :

PÉRIODES	Nombre annuel des naissances par mariage d'après le *Général registrar office.*		Nombre de mariages (2) annuels par 1.000 habitants.
	légitimes et illégitimes.	légitimes seulement.	
1841-1850	4.0	»	8. 0
1851-1860	4.0	3.7	8. 4
1861-1870	4.2	3.9	8. 3
1871-1880	4.4	4.1	8. 1
1881-1889	4.4	4.1	7. 4

(1) D'après l'*Annuaire statistique de la Russie*, l'excédent moyen annuel des naissances sur les décès a été de 923.000 dans la période 1867-1881. En supposant une population moyenne de 85 millions d'âmes, l'accroissement annuel est de 10 p. 1.000. Pendant cette période, la moyenne des naissances a été de 3.419.900 et celle des mariages de 657.790 ; d'où 5.2 naissances par mariage.

(2) Comme les naissances sont pour une notable partie le résultat des

L'état est presque stationnaire. Ce qui a diminué en Angleterre depuis quinze ans, ce n'est pas la fécondité, évaluée par le rapport des naissances aux mariages, c'est la nuptialité et la natalité, autrement dit le rapport du nombre des mariages et des naissances au total de la population (1),

Il en est de même en Belgique.

PÉRIODES.	Nombre de naissances pour 1 mariage.
1841-1850.	4.5
1851-1860.	4.1
1861-1870.	4.3
1871-1880.	4.4
1881-1889.	4.4

Dans les États scandinaves, on peut suivre d'un peu plus loin les variations de la fécondité.

Ainsi, par 1.000 femmes mariées de tout âge, le nombre des naissances vivantes légitimes était, en Suède (2) :

De 1771	à 1780 . .	de 171	De 1831	à 1840 . .	de 174
1781	1790 . .	169	1841	1850 . .	173
1791	1800 . .	177	1851	1860 . .	186
1801	1810 . .	164	1861	1870 . .	176
1811	1820 . .	175	1871	1880 . .	164
1821	1830 . .	186	1881	1887 . .	161

mariages de l'année précédente, il arrive, quand le nombre des mariages annuels s'accroît, comme de 1851 à 1860, que le nombre des naissances par mariage est moindre, et au contraire qu'il devient plus fort quand le nombre des mariages diminue, comme de 1881 à 1889, sans que le changement du rapport corresponde à un changement réel dans la fécondité.

(1) Voir la note précédente et le livre II, ch. x v (tome II, p. 194).

(2) Voir *Recherches statistiques sur la tendance à une moindre fécondité de mariages*, par Tallqvist. Helsingfors, 1886.

Par 1.000 femmes mariées de 20 à 45 ans, période de la plus grande fécondité, le nombre des naissances (naissances vivantes et mort-nés) légitimes était en Norvège :

De 1796 à 1805 . .	de 291		De 1861 à 1865 . .	de 316
1806 1845 . .	323		1866 1870 . .	296
1846 1850 . .	326		1871 1875 . .	323
1851 1855 . .	327		1876 1880 . .	333
1856 1860 . .	332		1881 1886 . .	322

Les variations sont en somme très faibles pour la Norvège ; la diminution n'est prononcée pour la Suède que depuis 1871. Si la fécondité a été affaiblie de 1801 à 1818, la guerre avec la Russie en est peut-être la cause. Pourquoi le même taux reparaît-il depuis 1870 ? Nous savons que la natalité suédoise a fléchi depuis le XVIIIe siècle (1), et, par conséquent, si jusqu'en 1870 la fécondité légitime s'est maintenue, c'est que la nuptialité a un peu diminué. Mais cette nuptialité s'est maintenue à peu près au même niveau depuis 1870, et la diminution de fécondité correspondant à une diminution de natalité, dépend d'autres causes, peut-être de mariages plus tardifs (2).

Hors d'Europe, il n'est pas sans intérêt de comparer, sous le rapport de l'accroissement, un pays musulman avec les pays chrétiens.

L'Égypte est à peu près le seul État de ce genre où l'on puisse trouver quelques éléments de cette comparaison. Depuis le commencement du siècle, quatre évaluations officielles ou recensements de sa population ont donné :

En 1800.	2.460.000 âmes.
1821.	2.536.000 —
1846.	4.476.000 —
1882.	6.582.000 —

(1) Livre II, ch. XIV ; tome II, p. 191.

(2) Ainsi, sur 1.000 mariages de 1831 (la statistique ne remonte pas au delà) à 1835, le nombre des mariés au-dessous de 25 ans était de 35, et celui des mariées de 46 ; de 1871 à 1880 il n'a été que de 22 et de 37.

L'accroissement est si considérable (20 p. 1.000 en moyenne par an, de 1800 à 1882) qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de nombreuses omissions dans les premiers dénombrements. Toutefois, les documents indiquent un accroissement beaucoup plus fort dans la Basse que dans la Haute-Égypte: ce qui est vraisemblable, puisque la richesse attire les travailleurs.

Les pays chrétiens hors d'Europe dont on peut suivre le progrès avec plus de certitude et durant la plus longue période sont les États-Unis et le Canada.

Les habitants des États-Unis (dont le territoire, il est vrai, s'est agrandi, mais aux dépens de contrées alors presque désertes) sont vraisemblablement aujourd'hui dix-sept fois plus nombreux qu'ils n'étaient il y a cent ans. Nous chercherons dans un autre chapitre quelle est, dans ce total, la part de l'immigration (1). Mais celle-ci n'a commencé à avoir une grande importance qu'à partir de 1820, époque à laquelle les États-Unis comptaient 9.658.000 habitants, or, leur population depuis 1790 avait augmenté d'un tiers environ tous les dix ans, et dans le rapport, de 1 à 2.7 dans l'espace de trente ans ; cet accroissement était alors presque exclusivement dû à la fécondité.

Les mœurs ont bien changé dans certains États de la grande République. Dans la Nouvelle-Angleterre, les mariages sont fréquents, il est vrai, mais les époux ont en général peu d'enfants, moins qu'en France, si on en juge par les quatre seuls États (Vermont, Massachusetts, Connecticut, Rhode-Island) qui recueillent et publient le mouvement annuel de leur population ; car le nombre des enfants par mariage n'y est guère que de 2.7, tandis que la statistique française en accuse 3. Cette population n'est pourtant pas encore très pressée sur le sol ; la superficie totale des

(1) Livre IV, ch. x.

quatre États n'est que de 63.000 kilomètres carrés, à peu près celle de dix départements français, et la densité y varie de 13 habitants par kilomètre carré (Vermont, qui est montagneux) à 92 (Rhode-Island, dont la grandeur est à peu près celle de la moitié d'un département français). Mais c'est une population qui a contracté l'habitude de vivre à l'aise; quoique les aliments y coûtent moins qu'en France, un ouvrier a peine à se suffire avec un salaire de 2 dollars (10 fr.) par jour et la classe moyenne a de plus grandes exigences de confort qu'en Europe.

ÉTATS Période 1865-1883	DENSITÉ de la population.	NOMBRE				EXCÉDENT des naissances sur les décès.
		de mariages par 1.000 hab.	de naissances par 1.000 hab.	de naissances par mariage.	de décès par 1.000 hab.	
Massachusetts.	81	9.4	25.7	2.7	19.2	6.5
Vermont . . .	13	8.4	21.0	2.5	14.3	6.7
Connecticut. .	48	8.3	23.6	2.8	16.0	7.6
Rhode-Island .	92	9.8	23.3	2.4	17.0	6.3

L'éducation américaine ne paraît pas donner en général aux femmes le goût des menus travaux de l'intérieur; car il n'est pas rare de rencontrer des ménages installés dans des « boarding houses » où ils vivent comme dans une hôtellerie, en vue d'épargner à l'épouse la tenue d'une maison; on comprend que celles qui accommodent ainsi leur vie soient portées aussi à s'épargner les ennuis d'une trop nombreuse lignée.

Mais cette population, grâce à son bien-être même et à sa faible natalité, oppose une forte résistance à la mort. Quoique la Nouvelle-Angleterre soit un peu au-des-

TABLEAU DE LA POPULATION DES ÉTATS-UNIS DE 1750 A 1900

avec la superficie et la densité pour la totalité du territoire et pour la partie habitée et le taux d'accroissement.

DATES	Superficie totale du territoire des Etats-Unis		Population recensée (ou calculée)	Accroissement de la population d'un recensement au recensement précédent	Densité générale ou nomb moyen d'habit. par kil. carré du territoire total.	Superficie de la région habitée (13) en kilom. carrés.	Densité de la région habitée.	Accroissement		Progression depuis 1790, la population de 1790 étant de 1.
	en milliers de milles carrés (1).	en kilomètres carrés.						total d'un recensement à l'autre par 100 habitants.	par période trentenaire la population au commencement de chaque période étant 1.	
(1750)	»	»	(1.046.000) (9)	»	»	»	»	»	»	»
(1780)	»	»	(3.000.000) (9)	»	»	»	»	»	»	»
1790	827.8	2.144.115	3.929.214	»	1.8	621.423	6.5	»	»	1 (1790)
1800	»	»	5.308.483	1.379.269	2.4	791.783	6.9	35.	»	»
1810	1.999.7 (2)	5.179.426	7.239.881	1.931.398	1.3	1.063.577	7.1	36.	2.7	»
1820	2.059.0 (3)	5.332.921	9.638.453	2.418.572	1.8	1.317.577	7.6	32.	»	2.6 (1820)
1830	»	»	12.866.020	3.207.567	2.4	1.638.737	8.2	33.	»	»
1840	»	»	17.067.453	4.203.433	3.2	2.090 886	8.6	32.	2.4	»
1850	2.980.9 (4)	7.720.683	23.192.876	6 122.423	3.0	2.536.254	9.5	35.	»	5.9 (1850)
1860	3.026.4 (5)	7.838.619	31.443.321	8.251.445	4.01	3.094.412	10.6	35.	»	»
1870	3.603.8 (6)	9.334.060	38.558.371	7.115.050	4.1	3.297.099	11.4	22.	2.1	»
	»	»	40.000.000 ? (10)	8.556.679 ?	4.3	»	12.1	27		
1880	3.602.9 (7)	9.332.000 (8)	50.155.783	11.597.412	5.3	4 065.186	13.	30.	»	12.7 (1880)
1890	3.602.9	9.332.000	62.700.000 (11)	12.544.207	6.7	»	»	25.	»	15.9 (1890)
(1900)	?	»	(80.000.000) (10)	»	»	»	»	»	»	»

(1) Ces chiffres sont ceux qui ont été calculés par le surintendant du census de 1870, M. Fr. Walker (*Statistical atlas*). On donnait auparavant des chiffres quelque peu différents.

(2) Territoire agrandi par la cession de la Louisiane.

(3) Territoire agrandi par la cession de la Floride.

(4) Territoire agrandi par l'annexion du Texas et la cession du nouveau Mexique.

(5) Territoire agrandi par la seconde cession faite par le Mexique.

(6) Territoire agrandi par la cession de l'Alaska.

(7) Ce nombre résulte du calcul rectifié pour le census de 1880, par MM. Gannett et Carpenter. Il comprend le nombre de 577,390 milles carrés pour l'Alaska déjà donné en 1870 et du nombre de 3,025,600 milles pour la grande surface (gross area) des États-Unis, à savoir : 2,970,000 milles carrés (7,722,000 k. c.) pour la surface des terres, et 55,600 milles carrés (144,500 k. c.) pour la surface des eaux, dont 17,200 pour les baies, golfes côtiers et détroits compris dans la superficie, 14,500 pour les rivières, 23,900 pour les lacs intérieurs. Les cinq grands lacs ne sont pas compris dans cette superficie.

(8) En ajoutant les 133,000 kilomètres carrés pour la part des Grands lacs, qui peut être considérée comme territoire des États-Unis, on trouve un total de 9,465,000 kilomètres carrés, qui diffère peu des 9,463,000 kilomètres carrés trouvés par un autre mode de calcul.

(9) La population avant 1790 est imparfaitement connue. L'historien Brancoft donne 1,385,000 blancs et 310,000 noirs pour l'année 1760, et 2,383,000 blancs, et 562,000 noirs pour 1780.

(10) En 1870, il paraît très vraisemblable qu'un million et demi environ de gens de couleur aient été omis dans les Etats du Sud où l'ordre était encore imparfaitement rétabli après la guerre de sécession, c'est pourquoi nous ajoutons un million et demi au chiffre donné par le recensement.

(11) Résultat provisoire du recensement de 1890. En 1880, on avait calculé que la population serait d'environ 64 millions en 1890.

(12) Cette population entre parenthèses a été calculée à l'époque des recensements de 1870 et de 1880.

(13) Cette superficie se compose du groupe principal dont la frontière orientale est la côte de l'Atlantique et la frontière occidentale s'étend par de là le Mississipi et de groupes isolés de moindre importance.

sous de la France par sa natalité (environ 23.5 naissances par 1.000 habitants), elle présente un excèdent bien supérieur (plus de 6.5 par 1.000 habitants), parce qu'elle a une mortalité extrêmement faible (environ 17 décès par 1.000 habitants).

Il n'en est sans doute pas ainsi sur tout le territoire. Les États de l'Ouest ont une croissance plus rapide (1) : on le constate à l'époque du recensement qui fournit, tous les dix ans, quelques renseignements sur la composition des familles. Pendant qu'en France (recensement de 1886), la moyenne était de 3.9 personnes par famille, aux États-Unis, elle était de 5.04 et si les quatre États de la Nouvelle-Angleterre étaient au-dessous de cette moyenne, ils se trouvaient au-dessus de celle de la France (2). La fécondité a encore une forte part dans l'accroissement général de la population américaine. La progression cependant se ralentit, puisque dans les trente premières années, la population a augmenté dans le rapport de 1 à 2.7 sans immigration notable, et que,

(1) Presque tous ces États du Far-West pourraient être cités comme exemples. Nous nous bornons à donner les chiffres relatifs au territoire du Dakota qui vient d'être érigé en deux États (Dakota-nord et Dakota-sud) en 1889 :

En 1870	— 14.000	blancs	(recensement général des États-Unis).
1880	— 135.000	habitants dont 1.400 Indiens taxés	(recens. gén.).
1885	— 415.000	—	(recensement particulier).
1889	— 650.000	—	(recensement particulier et vraisemblablement exagéré en vue de l'érection en État.)
1890	— 350.000	— Dakota-sud	Résultat provisoire du recensement général.
—	— 200.000	— Dakota-nord	

(2) NOMBRE DE PERSONNES PAR FAMILLE (recensement de 1880).

Massachusetts	4.70
Vermont	4.55
Connecticut	4.55
Rhode-Island	4.59

dans les deux autres périodes trentenaires, ce rapport a été de 1 à 2.4, puis à 2.1, quoique l'immigration ait joué un rôle important dans la seconde et considérable dans la troisième. L'accroissement n'a même été que de 25 0/0 de 1880 à 1890 : c'est un résultat inférieur à celui des périodes antérieures. Il est juste d'ajouter qu'il faut moins d'efforts pour doubler une population lorsqu'elle compte 3.929.000 âmes comme en 1790, que lorsqu'elle en a 23.192.000 comme en 1850.

Au Canada, l'accroissement a été plus remarquable encore à certains égards. Un État de population dressé en 1765, après la perte du Canada par la France, portait 69.810 habitants au Canada et 19.939 (dont 10.150 Français et 9.780 Anglais) dans la Nouvelle-Écosse (ancienne Acadie). A la suite de la guerre de l'indépendance des États-Unis, des « loyalistes » vinrent chercher, au nombre de près de 40.000, un refuge dans le Haut-Canada qu'ils commencèrent à peupler, et dans la Nouvelle-Écosse. En 1790, le Canada possédait 161.311 habitants et la Nouvelle-Écosse près de 60.000 (sans compter les sauvages). En 1806, on évaluait déjà à 456.000 la population de toute la région, y compris Terre-Neuve. Ces mêmes territoires avaient, à l'époque du recensement de 1881, 4.324.810 habitants : la population avait presque décuplé en trois quarts de siècle.

L'immigration, qui a eu aussi une part considérable dans cet accroissement, n'a pas porté (jusqu'à ces derniers temps du moins) sur la population de langue française. Or, cette population, qui, de 1763, date du traité de Paris, n'avait reçu presque aucun apport de l'émigration française et qui a été longtemps contrariée dans son libre développement par la politique anglaise, a passé néanmoins de 80.000 environ à 1.298.929 en 1881. Ce chiffre, qui est le nombre de personnes de langue française enregistrées par le dernier recensement, est inférieur au nombre réel des Français

de la région lequel, avec les Canadiens fixés aux États-Unis, approche aujourd'hui de 1 million 1/2 (1).

Cet énorme accroissement prouve que la race française n'est pas condamnée, par son état physiologique, à la stérilité.

On pourrait citer d'autres exemples de régions dans lesquelles la population s'est non moins rapidement accrue, avec ou sans le concours de l'immigration. Il ne faudrait pourtant pas les accepter toutes sans examen; car il y a des auteurs portés à l'exagération, qui peuvent s'y abandonner sans crainte d'être réfutés dans les pays où il n'existe pas de statistique régulière.

La période de doublement. — Le taux d'accroissement annuel peut être employé pour calculer la population probable d'un pays dans un temps donné; c'est ainsi que les Américains ont fait des calculs de prévision que leurs recensements ont ensuite à peu près confirmés. Cependant, les chances d'erreur augmentent à mesure qu'on embrasse une période plus longue et les calculs par lesquels des statisticiens ont essayé de déterminer la période de doublement, peuvent être considérés comme des curiosités intéressantes plutôt que comme des mesures précises. Nous donnons, avec toutes réserves, dans le tableau suivant, cette

(1) La population du Bas-Canada ou province de Québec, qui est presque exclusivement française, était :

En 1806, de	250.000 âmes.	En 1861, de	1.111.566 âmes.
1831	553.134 —	1871	1.191.576 —
1851	890.261 —	1881	1.359.027 —
		(dont 1.073.829 de langue française.)	

Soit un accroissement de :

1 à 2.2 p. 0/0 de 1806 à 1831
1 à 2.0 — de 1831 à 1861
1 à 1.3 — de 1861 à 1881

période pour chacun des États, d'après trois calculs faits par MM. Loua (1), Legoyt (2) et Ant. Rouillet (3). Les différences qui, suivant les auteurs et les méthodes, se produisent entre les nombres calculés pour un même État, avertissent le lecteur du peu de précision de tels résultats (4).

M. Loua a calculé d'après les recensements de 1831 à 1871 dont les résultats sont consignés dans la publication de statistique internationale du Dr Berg; il s'est produit durant cette période, des changements qui ont modifié l'état démographique des peuples et l'allure de leur accroissement; il s'en produirait bien plus dans des périodes qui embrasseraient un ou deux siècles.

Ce qui est certain, c'est que chaque nation a son allure propre : il y a des croissances rapides ; il y en a de lentes, il y en a de très lentes.

Ce dernier cas est celui de la France.

(1) Les tableaux dressés par M. Loua ont été publiés dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris*. Dans le premier (année 1876, voir aussi année 1886), l'auteur expose une théorie nouvelle du doublement qui consiste à calculer une moyenne arithmétique et dresse le tableau du doublement des États européens d'après cette méthode et d'après la méthode géométrique. Dans le second (numéro de novembre 1876), il donne un tableau du doublement dressé d'après cette méthode, qui diffère du premier.

(2) Le calcul de M. Legoyt porte seulement sur l'intervalle de deux recensements, de 1856 à 1861 en général. (Voir le *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1re série, 8e volume, n° 7.)

(3) Le tableau de M. Rouillet, qui n'indique pas ses procédés de calcul, a été publié dans le *Journal officiel* du 13 janvier 1876.

(4) La période de doublement de la population de la France calculée d'un recensement à l'autre, dépend de la différence entre les deux recensements. Calculée d'après les recensements de 1821 et de 1831, elle a été trouvée par M. Legoyt, de 101 ans; calculée d'après ceux de 1851 et de 1856, elle a été de 347 ans, etc.

M. Loua assigne à la période de doublement de la population européenne 77 ou 87 ans d'après la méthode géométrique (qui est celle du calcul de l'intérêt composé), et 111 ans d'après la méthode arithmétique. Il remarque que, si cette population était représentée par 100 en 1831, elle serait devenue 109 en 1841, 117 en 1851, 126 en 1861, 136 en 1871, et que, par conséquent, l'augmentation d'une période à l'autre est :

1831-1841.	9 p. 0/0
1841-1851.	8 —
1851-1861.	9 —
1861-1871.	10 —

« Ce qui permet de dire, ajoute-t-il, que les augmentations périodiques de la population européenne sont à peu près constantes et que, par conséquent, la population tend à s'accroître en proportion arithmétique et non, comme on l'avait cru jusqu'ici, en progression géométrique. »

Les lois anciennes sur la fécondité. — Les Chinois, dont les traditions et les mœurs ont leurs racines dans une antiquité très reculée, considèrent comme un déshonneur pour un mari de n'avoir pas d'enfants qui perpétuent sa famille, et ils se marient jeunes; beaucoup même, outre leur femme légitime, ont une concubine, « la petite femme », dont les enfants font partie de la famille.

Les anciens Égyptiens encourageaient les nombreuses familles en autorisant les hommes à prendre autant de concubines qu'ils voulaient, à condition d'élever les enfants (1).

D'après les lois de Manou, une femme stérile devait être remplacée la huitième année ; celle dont les enfants étaient morts, la dixième ; celle qui ne mettait au monde que des filles, la onzième.

(1) Diod. de Sic., I, 80.

Essais de détermination de la période de doublement de la population des États européens

ÉTATS classés d'après la durée de la période.	NOMBRE D'ANNÉES DE LA PÉRIODE				
	D'APRES M. TOUSSAINT LOUA			d'après M. ANT. ROUILLET.	d'après M. LEGOYT (1860-1866).
	Méthode géométrique.	Méthode arithmétique (1er calcul).	Méthode arithmétique (2e calcul).		
Serbie.	29	42	»	»	»
Saxe (Royaume de).	34	49	»	55	39
Angleterre et Galles.	44	63	72	64	59
Russie (avec les prov. caucasiennes). . .	44	63	76	78	56
Grèce.	48	68	112	94	68
Norvège.	52	75	81	51	56
Espagne.	55	79	»	92	165
Provinces polonaises	56	80	»	»	»
Danemark.	56	80	93	73	63
Prusse.	57	81	»	77	48
Pays-Bas.	58	83	86	75	90
Suède.	62	89	83	88	57
Écosse	66	95	81	53	120
Empire allemand . .	68	98	83	98	»
Belgique	79	114	95	97	77
Portugal.	84	121	»	92	69
Finlande.	90	130	73	»	»
Autriche.	95	135	155	180	110
Wurttemberg . . .	131	188	»	74	118
Suisse.	99	199	148	324	141
Italie	165	202	160	99	136
Bavière	158	227	»	113	129
France	165	236	263	185	165
Hongrie.	294	423	»	57	»
Irlande	»	»	113	74	»
Roumanie	»	»	288	150	»

D'après le Zend-avesta, la jeune fille de plus de 18 ans qui mourait vierge allait en enfer ; les époux qui n'avaient pas d'enfants devaient en adopter un ; une femme pouvait autoriser son mari à s'unir à une autre femme pour avoir des enfants. Hérodote dit des Perses : « montrer beaucoup de fils est chez eux, après la valeur guerrière, la meilleure marque de virilité. »

A Sparte, dont nous ne connaissons d'ailleurs pas exactement la législation sur cette matière, le célibat et même les mariages tardifs étaient réprouvés. Plutarque dit que les célibataires étaient exclus de certains honneurs, et nous savons que les pères étaient dispensés de monter la garde quand ils avaient trois fils et affranchis de l'impôt quand ils en avaient quatre.

Nous avons vu (1) que Platon et Aristote, au contraire, redoutaient une trop grande fécondité comme une cause de rupture d'équilibre entre les citoyens et de révolution dans l'État. Ils regardaient cependant le peuplement et par suite le mariage comme un devoir social. « C'est un crime, dit Platon, de se refuser à prendre femme. Quiconque négligera ce soin payera chaque année une amende, afin qu'il ne s'imagine pas que le célibat soit un état commode et avantageux, et il n'aura non plus aucune part aux honneurs que la jeunesse rend à ceux d'un âge avancé (2). »

La République romaine avait besoin de citoyens et de soldats ; comme les cités grecques, elle prit des mesures en vue d'encourager le mariage et la procréation des enfants.

L'an 451 avant J.-C., les censeurs Camille et Posthumius obligèrent les hommes qui avaient vieilli dans le célibat à verser une somme d'argent dans le trésor public à titre d'amende. « La nature en vous donnant l'existence, dirent-ils, vous a fait une loi de la transmettre à d'autres ; vos

(1) Voir livre IV, ch. I, *la Critique de Malthus.*

(2) Les lois, p. 721.

parents, en prenant soin de votre enfance, vous ont imposé une obligation que l'honneur vous commandait de remplir, celle d'élever une postérité. La fortune même vous a laissé le temps d'acquitter cette dette, et cependant vous avez passé vos jours sans porter les noms d'époux et de père. Allez-donc et payez l'amende que vous devez au profit de la grande famille (1). »

César, durant son premier triumvirat, donna des terres en Campanie à 20.000 citoyens ayant au moins trois enfants (2), défendit aux femmes de moins de 45 ans, qui n'avaient ni enfants ni mari, d'aller en litière (3). Dictateur, il fit inscrire le premier sur la liste du Sénat le sénateur qui avait le plus d'enfants ; il accorda aux candidats certains honneurs pour lesquels le minimum d'âge était déterminé, à autant d'années de dispense qu'ils avaient d'enfants ; il autorisa les époux qui avaient des enfants à se donner tout leur bien par testament, tandis que ceux qui n'en avaient pas ne pouvaient se léguer que le dixième de leurs biens. Par la loi Julia, il interdit aux célibataires (y compris les veufs et les divorcés) de recevoir des héritages et des legs d'un étranger ; il donna aux magistrats le droit de contraindre les parents à marier leurs enfants ou à doter leurs filles. Auguste, continuateur de cette politique, fit voter (l'an 762 de Rome) la loi Papia Poppea qui frappait les époux « orbi », c'est-à-dire sans enfants d'une interdiction du même genre que celle que César avait portée contre les célibataires : ils n'eurent désormais droit qu'à la moitié du legs qui leur était laissé par testament et à la moitié de leur part légale dans les successions. Il augmenta les amendes portées contre les célibataires, hommes et femmes ; d'autre part, il établit des prix en faveur du mariage et des nombreuses familles (4). »

(1) Denys d'Halic, IX, II, 9.
(2) Suet., *César*, 20.
(3) Eusèbe, *Hist. ecclés.*
(4) Dion Cassius, LIV. 16.

« Il est impossible que l'État subsiste si les vides de la population ne sont pas remplis par des naissances continuelles », fait dire à Auguste Dion Cassius (1) dans un discours où il gourmande sévèrement les chevaliers célibataires.

Ces lois furent toujours impopulaires. Les recommandations, les privilèges et les interdictions furent sans effet, s'il faut en croire Tacite, qui nous apprend que « les mariages et les naissances n'en étaient pas devenus plus fréquents (2) ». Aussi Septime Sévère abrogea-t-il la loi Papia Poppea.

Plus tard, Constantin abolit toutes les peines contre le célibat que le christianisme avait réhabilité (3), tout en maintenant les avantages accordés aux pères de plusieurs enfants, et Justinien fit disparaître les derniers vestiges de cette législation.

En effet, l'Église en plaçant la perfection dans l'amour en Dieu et dans la mortification de la chair et en exaltant la chasteté, avait proposé à l'humanité un idéal tout autre que celui de fournir des citoyens à l'État (4). Le monde chrétien resta, pendant tout le Moyen âge, partagé sur ce sujet entre deux sentiments, le détachement de la terre qui poussait

(1) Dion Cassius, LIV, 1.

(2) Tacite, *Annales*, liv. III, ch. XXV.

(3) « Ces lois, dit Sozome, écrivain ecclésiastique, avaient été établies comme si la multiplication de l'espèce humaine pouvait être un effet de nos soins : au lieu de voir que ce nombre croît et décroît selon l'ordre de la Providence. » Voir pour toutes les mesures législatives des Romains sur le mariage, Montesquieu, *Esprit des lois*, livre XXIII, ch XX. *Que les Romains furent dans la nécessité de faire des lois pour la propagation de l'espèce.*

(4) Saint Paul dans la *première épitre aux Corinthiens*, consacre un chapitre (ch. VII) à comparer le mariage et le célibat et s'exprime ainsi dans le verset 38 : Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit ; et qui non jungit, melius facit.

les âmes d'élite vers l'autel et le monastère, et la soumission aux décrets de la Providence qui devait faire accepter docilement aux familles les enfants que Dieu leur envoyait. La religion dominait alors la politique et, dans la seconde moitié du XVIe siècle, le Concile de Trente, répondant aux nouveautés du protestantisme, affirmait encore que le célibat ecclésiastique était un état supérieur au mariage (1).

Dans les temps modernes, la politique a dominé la religion dans cette question. La formation des États et des armées modernes et les luttes pour l'équilibre européen ont inspiré aux souverains le désir d'avoir beaucoup de sujets pour avoir une grande puissance. Des publicistes ont vanté l'accroissement du nombre des hommes comme une des fins de la civilisation et ont proposé des mesures pour en hâter la multiplication.

Sous Louis XIV, Colbert encouragea les nombreuses familles par les édits de novembre 1666 et de juillet 1667 qui exempta de la taille et des charges publiques les pères de dix enfants et plus et accorda aux nobles une pension de 1.000 livres quand ils avaient dix enfants, de 2.000 quand ils en avaient douze. L'effet ne répondit pas à l'attente du ministre et les deux édits furent rapportés en 1683 (2).

Cependant, les mesures prises par Louis XIV et renouvelées sous Louis XV prêtaient à des abus sans paraître avoir eu de l'efficacité. Elles furent rapportées.

La population française avait alors comme nous l'avons vu (3), une croissance médiocrement rapide. Un comtemporain, l'abbé Nonotte, écrivait : On travaille à la population

(1) Si quis dixerit statum conjugalem anteponendum esse statui virginitatis vel cœlibatus, et non esse melius ac beatius manere in virginitate aut cœlibatu quam jungi in matrimonio, anathema sit. *Conc. trid.* Sess. XXIV, can. X.

(2) En Angleterre, les célibataires ont été, jusqu'au commencement du XIVe siècle, soumis à une taxe spéciale.

(3) Livre I, ch. XII.

avec une économie qui est aussi funeste aux mœurs qu'à l'État. On se contente d'un héritier. On a plus de goût pour une volupté libertine. On voit un grand nombre des premières maisons de Paris n'être appuyées que sur la tête d'un seul enfant. Les familles se soutenaient mieux autrefois, parce qu'on était assez sage pour ne pas craindre d'avoir un grand nombre d'enfants et assez réglé pour trouver le moyen d'en établir plusieurs (1). Moheau, plus savant et plus circonspect sur la comparaison du présent avec un passé que ni lui ni l'abbé ne connaissaient, juge aussi que de son temps les familles sont peu prolifiques. La fécondité limitée par la volonté des parents dans les classes aisées existait donc, avec une différence de degré, au XVIIIe siècle comme aujourd'hui. Ce qui se rencontrait aussi comme aujourd'hui, c'était l'anathème contre le temps présent qu'on voyait, et la glorification par antithèse du passé qu'on ne voyait pas.

La Révolution française voulut à son tour encourager la propagation de l'espèce. Le décret du 13 janvier 1791 (art. 26) plaça, pour le paiement de la contribution mobilière, les célibataires dans la classe immédiatement supérieure à celle où ils auraient été s'ils avaient été mariés, et diminua la taxe de loyer des pères de plus de trois enfants. Le décret du 20 février 1793 réduisit de moitié le secours à leur accorder en cas de sinistre. La loi du 7 thermidor an III surchargea d'un quart les contributions des célibataires âgés de plus de trente ans. Celle du 3 nivôse an VII augmenta de moitié la valeur imposable de leur loyer (2).

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) concernant l'inscription maritime distribua les marins en quatre classes,

(1) *Erreurs de Voltaire*, ch. I.

(2) L'adoption avait été interdite. C'est dans le même esprit que la loi du 28 juin 1793 (titre I), avait accordé des récompenses aux filles-mères.

celle des célibataires, celle des veufs sans enfants, celle des hommes mariés n'ayant pas d'enfants et celle des pères de famille, et décida qu'une classe ne serait mise en réquisition qu'après épuisement des hommes de la précédente. On reconnut plus tard que cette gradation avait l'inconvénient de provoquer des mariages prématurés, et une circulaire du 9 avril 1835 supprima entièrement cette distinction.

Napoléon avait besoin de soldats. Par la loi du 29 nivôse an XIII, confirmant une mesure antérieure déjà prise sous le consulat, il accorda au père de plus de sept enfants, le droit d'en désigner un qui serait élevé aux frais de l'État. Par un décret rendu en 1806, il décida que le sixième enfant des familles pauvres serait élevé aux frais de l'État.

E. LEVASSEUR.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Série d'ouvrages relatifs à Aristote

Par MM. Billia, Lorenzelli et Farges

M. Barthélemy-Saint Hilaire : — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie plusieurs ouvrages en italien, en latin et dans notre langue, que je suis chargé de lui offrir. Ce sont d'abord trois brochures en italien de M. L.-M. Billia, de Venise, docteur en philosophie ; puis, deux volumes en latin de M. Benoît Lorenzelli, professeur au Collège urbain de la Propagande, à Rome ; et enfin trois volumes de M. Albert Farges, prêtre de Saint-Sulpice et directeur de l'École des Carmes. Tous ces ouvrages ont pour caractère commun de se rapporter à Aristote et d'étudier spécialement quelques-unes de ses théories les plus importantes.

C'est ainsi que M. Billia s'est attaché à réfuter trois règles que la scholastique avait posées pour le syllogisme. Est-il vrai, se demande-t-il, que de deux propositions particulières on ne puisse pas tirer de conclusion ? Est-il vrai que de deux négatives on ne puisse pas non plus conclure ? Est-il vrai que la conclusion reproduise toujours la forme de la plus faible des deux prémisses ? Voilà les questions que discute M. Billia, et qui méritent en effet l'examen qu'il leur consacre. Mais je ne crois pas devoir y insister, à cause de l'aridité d'un tel sujet. Les deux autres brochures de M. Billia concernent la théorie du langage d'après M. Rénan, et la science de la pensée d'après M. Max-Müller.

L'ouvrage de M. le Dr Lorenzelli est beaucoup plus considérable. C'est un cours complet de philosophie en latin ; ce qui en fait le principal intérêt, c'est que ces leçons représentent l'enseignement officiel de la Propagande. C'est d'après Aristote et saint Thomas d'Aquin que l'auteur a composé tout son cours. Il débute par des vues générales sur la philosophie, sa nature et son rôle. Il traite ensuite de la logique, de la

philosophie première ou métaphysique, de la philosophie naturelle, soit générale, soit spéciale, de la psychologie, et enfin de la morale et de la théodicée. Il serait difficile de rien énoncer de tout à fait neuf sur ces questions essentielles ; mais on peut adresser cet éloge à M. Lorenzelli qu'il y a porté une grande clarté, et que de telles leçons peuvent être fort utiles pour faire mieux comprendre les systèmes d'Aristote et de saint Thomas. L'auteur ne s'en tient pas à ces deux maîtres du passé. A propos de la philosophie naturelle, il combat très énergiquement quelques-unes des erreurs contemporaines, le matérialisme et l'athéisme, qui peuvent compromettre la philosophie et la religion. C'est une réfutation très vigoureuse et très bien conduite, à laquelle le spiritualisme ne peut que donner son entière approbation. Mais nous ne saurions être d'accord avec l'auteur sur un point qui est le plus grave de tous; nous voulons dire le rapport de la raison et de la foi.

Dans ses prolégomènes, il parle de la philosophie en termes magnifiques; il la fait remonter directement à Dieu, qui l'a permise à l'homme, en le créant, et en lui donnant la vie rationnelle ; il adopte pour elle la définition qu'en a donnée Cicéron, qui l'appelle : « La science des choses divines et humaines. » Mais après avoir si bien traité la philosophie, M. Lorenzelli lui assigne trois devoirs qui sont les suivants : Elle doit en premier lieu démontrer les vérités qui sont les préliminaires de la foi ; en second lieu, elle doit éclaircir les vérités surnaturelles par les analogies et les ressemblances des vérités naturelles ; et enfin, elle doit défendre les vérités de la foi contre leurs ennemis. Nous concevons fort bien cette opinion de la part d'un professeur au Collège de la Propagande et nous la respectons ; mais nous ne pouvons la partager à aucun degré. La philosophie est avant tout indépendante et libre ; elle a pu être au Moyen âge la servante de la théologie. Il y a longtemps qu'elle ne l'est plus ; elle ne peut pas le redevenir. Et, à ce sujet, on pourrait demander à M. Lorenzelli si Platon et Aristote, qu'il admire si justement, ont été les défenseurs de la foi, venue trois ou quatre cents ans après eux. Platon et Aristote ne sont-ils donc plus des philosophes ? Il n'est pas besoin d'un autre argument contre les prétentions que la théologie pourrait encore conserver de nos jours. Mais nous nous sommes si

souvent expliqué sur cette question fondamentale qu'il est inutile d'exprimer de nouveau notre absolu dissentiment.

M. Albert Farges a, depuis plusieurs années, entrepris une série d' « études philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et leur accord avec les sciences. » Ces études très approfondies se composent déjà de cinq volumes ; commencées par la théorie de l'acte et de la puissance, elles se sont étendues à l'objectivité de la perception des sens externes, à la matière, à la forme, à la vie et à l'évolution des espèces. Le cinquième volume, dont nous voulons plus particulièrement entretenir l'Académie est intitulé : *le Cerveau, l'Ame et les Facultés.* L'auteur expose d'abord ce qu'est le cerveau et le système cérébro-spinal, d'après les expériences les plus récentes de la physiologie. Contre le matérialisme, il recherche si c'est le cerveau qui pense et qui sent. Il examine impartialement un à un les arguments des matérialistes, au nombre de cinq ; et, les repoussant par des arguments péremptoires, il établit une distinction profonde entre les sens et la raison ; il développe tout au long les différences de ces deux modes d'informations, et il en tire deux corollaires principaux sur la distinction de l'homme et de l'animal, et sur l'immortalité de l'âme et son état dans la vie future.

Dans toutes ces discussions, M. Albert Farges ne perd pas de vue un seul instant le but qu'il poursuit ; il s'efforce de démontrer que la plupart des théories d'Aristote sont reproduites et implicitement admises par la science moderne. Cette opinion est parfaitement vraie, en ce qui regarde la théorie de l'acte et de la puissance, et celle de la matière et de la forme. Ces deux doctrines aristotéliques sont d'une exactitude que rien ne peut ébranler; elles ont aujourd'hui la même valeur que dans l'Antiquité, qui les a vues naître. Il faudra toujours distinguer l'existence réelle des êtres de l'existence hypothétique, que l'esprit de l'homme peut leur prêter arbitrairement. Il faudra également toujours distinguer entre la matière dont l'être est composé, et la forme que cette matière reçoit, quelle qu'elle puisse être. Il n'est pas permis de jamais confondre ces deux éléments substantiels; et la science moderne n'a sur ces deux points qu'à se mettre à l'école du philosophe grec et de saint Thomas, son docile élève et son écho.

Un autre point sur lequel M. Albert Farges insiste avec non moins de force et non moins justement, c'est le spiritualisme d'Aristote. Les passages qu'il cite avec complaisance sont en effet parfaitement décisifs. Ils sont tirés des ouvrages les plus authentiques, le *Traité de l'Ame* et la *Morale à Nicomaque*. Aristote s'y montre aussi spiritualiste que son maître Platon; et sa croyance, bien qu'exprimée sous une autre forme, n'en est pas moins ferme. Cette interprétation du péripatétisme doit être remarquée d'autant plus qu'elle peut passer pour paradoxale. On a trop généralement pris Aristote pour un matérialiste; et parce qu'il a organisé la plupart des sciences de son temps, on a cru qu'il partageait les opinions d'un grand nombre de savants qui s'en tiennent à la matière et ne veulent pas aller au delà des phénomènes. Il faut savoir beaucoup de gré à M. Albert Farges d'avoir mis en pleine lumière la pensée d'Aristote, et de l'avoir si bien défendue contre des accusations trop souvent répétées, bien qu'elles soient sans fondement. Nous en felicitons sincèrement M. Albert Farges, et nous pensons que cette apologie, venue d'une main qui ne peut pas être suspecte, pourra corriger bien des préventions. L'auteur ne se dissimule pas que sur ces hautes spéculations la doctrine péripatéticienne n'est pas complète, surtout en ce qui concerne les rapports de Dieu avec la nature et ce monde. Mais pour les principes spéciaux qu'Aristote a établis, il n'y a aucune divergence entre lui et le platonisme. Saint Thomas a pu les admettre et les enseigner sans offenser en rien la piété de son temps. Aujourd'hui, ces principes ne sont pas moins vrais pour nous que pour l'Antiquité et le Moyen âge; nous pouvons les recevoir encore en toute sécurité, parce qu'ils sont d'une vérité éternelle.

Les différents ouvrages que nous venons de présenter à l'Académie provoquent une observation générale, qu'on aurait tort de négliger; ils attestent que, dans le sein de l'Église, à la Propagande et à l'école des Carmes, le culte du péripatétisme, dans ce qu'il a de meilleur, est entretenu avec ardeur. Aristote méconnu et outragé dans la longue et aveugle réaction qui a suivi le Moyen âge, a été réhabilité de nos jours, d'abord par l'Angleterre, où il n'avait pas cessé d'être la base de l'enseignement universitaire, puis en Allemagne, qui, par ses labeurs, l'a en-

quelque sorte rendu à la vie, et enfin parmi nous, grâce à l'initiative de M. Victor Cousin, si féconde à cet égard comme à tant d'autres. Le Saint Père actuellement régnant était à peine monté sur le trône pontifical, qu'il recommandait à la catholicité entière l'étude de la philosophie de saint Thomas, et il faisait faire en même temps, sous ses auspices, une excellente édition de la Somme théologique. Or, étudier saint Thomas, c'est étudier Aristote, dont l'Ange de l'École est inséparable. Nous croyons, pour notre part, que cette rénovation du péripatétisme est chose excellente, non pas seulement pour la gloire du philosophe, qui ne peut plus être contestée, mais en outre pour la science moderne, qui ne peut que gagner en remontant à son origine, et même pour l'Église, qui peut constater une fois de plus que la philosophie pense comme elle sur bien des points. Enfin, nous pouvons dire que des travaux comme ceux de M. Albert Farges profitent à tout le monde, en montrant le terrain sur lequel les intelligences doivent s'entendre dans l'intérêt des sciences et de la vérité.

La France en Afrique et le Transsaharien

Par M. le général PHILEBERT et M. Georges ROLLAND, ingénieur des mines

M. Paul Leroy-Beaulieu : — Cette étude, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est très importante, très précise et très actuelle. L'idée du chemin de fer Transsaharien n'est pas absolument nouvelle. On ne saurait même dire au juste à quelle date elle remonte. Elle ne commença, toutefois, à se produire avec éclat qu'en 1878 par un ouvrage très complet de M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées. M. Duponchel se fondait, d'un côté, sur l'achèvement très heureux du chemin de fer Transcontinental américain, de New-York à San Francisco, et d'un autre côté sur les travaux du célèbre voyageur allemand Barth. Ce dernier, qui a visité le Soudan, de 1851 à 1854 ou 1855, a constaté, dans un ouvrage des plus remarquables, plein de renseignements pratiques, que toute la contrée entre le Niger et le lac Tchad est très peuplée et très cultivée, qu'il s'y trouve notamment des

villes de 60.000 à 100 000 habitants, comme Sokoto, Kano, Kouka. Quand le livre de M. Duponchel parut, je lui consacrai un article dans le *Journal des Débats*, en demandant l'exécution. On s'en occupa, mais sans persévérance : l'échec de la mission Flatters nous découragea beaucoup trop tôt. Il est malheureux que l'on ne se soit pas pressé davantage.

L'Afrique avait alors moins de prétendants et moins d'occupants.

On doit savoir gré à M. le général Philebert et à M. Georges Rolland d'avoir repris cette idée dans des études tout à fait nouvelles et très précises.

Depuis quelques années, de nouvelles expériences ont montré que la construction d'un chemin de fer en plein désert est une œuvre aisée. Deux nouvelles grandes entreprises en témoignent : le chemin de fer Transcaspien, qui a pour auteur le général Armenkof, qui est en train de transformer l'Asie Centrale, aussi bien commercialement que politiquement, enfin le Transcontinental Canadien dont le succès est très grand, même au point de vue financier.

Il serait trop long de rendre compte de toutes les observations précieuses que l'on trouve dans l'ouvrage de MM. Philebert et Rolland.

Je me contenterai de dire quelques mots du tracé et du coût du chemin.

On met en concurrence trois tracés : celui par la province d'Oran, celui par la province d'Alger, celui par la province de Constantine ; le premier a deux inconvénients, d'être trop près de la frontière du Maroc, puis, dans ses parties actuelles, de traverser de hauts plateaux ne donnant pas de trafic. Le second n'est même pas amorcé, car le chemin de fer, dans cette région, ne va que jusqu'à Blida. Le troisième, au contraire, part du milieu de nos possessions depuis que nous possédons la Tunisie, il s'avance jusqu'à l'entrée du désert, à Biskra. Il suit la vallée d'un fleuve souterrain, l'Ighasgar. Enfin il est beaucoup plus à proximité du lac Tchad.

Quant au coût de construction, les chemins de fer désertiques coûtent beaucoup moins que la plupart des chemins de fer tertiaires français Environ 80.000 francs le kilomètre paraissent une somme suffisante.

L'idée du général Philebert et de M. Georges Rolland est appuyée par

des hommes d'une haute autorité : le plus grand de nos Africains, le cardinal Lavigerie, M. Linder, inspecteur général des mines, M. Jus, homme qui a une grande notoriété en Algérie, comme le principal auteur, depuis trente ans, des sondages qui ont transformé, par les puits artésiens, le sud de la province de Constantine.

Un grand voyageur russe, celui qui connaît le mieux les déserts, M. de Tchihatchef, a fait aussi un très grand éloge de ce projet.

Il s'agit d'une somme de 253 millions environ. Tous les grands peuples, les plus pratiques, les seuls pratiques, la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, se préparent des réserves de territoires et d'activité. C'est une des tâches de la nation que de s'assurer ainsi des champs nouveaux d'exploitation. La vertu du principe de l'*Hinterland* ou de « l'arrière-pays », nous donne droit à la contrée qui est entre le Niger et le lac Tchad. Si elle a la moitié de la richesse et de la population qu'a constatées Barth, le Transsaharien sera une œuvre nationale utile. Or, il ne faut pas oublier que les pays barbares ont souvent des ressources latentes qui étonnent. Qui eût dit, au XVIIIe siècle, quand la France abandonna le Canada, qu'il contenait les germes de prospérité qui ont si splendidement éclos au XIXe siècle? Pendant qu'il en est temps encore, il faut donc arriver les premiers dans les terres vacantes qui sont près de nous.

C'est dans cette pensée que le général Philebert et M. Rolland ont publié leur étude. C'est dans la même pensée que je la présente à l'Académie.

États-Généraux de 1789. — Assemblées du Boulonnais ; Cahiers des remontrances et doléances des Trois Ordres. — Cahiers des doléances des Communautés et des Paroisses.

(Boulogne-sur-Mer, 1 vol. in-4°)

M. Cucheval-Clarigny : — Pour célébrer dignement et par une œuvre utile et durable le Centenaire de 1789, le Conseil municipal de Boulogne-sur-Mer avait décidé, le 8 août 1888, sur la propo-

sition d'un de ses membres les plus distingués, la publication, aux frais de la ville, des Cahiers du Boulonnais aux États-Généraux.

Ces précieux documents étaient conservés en originaux dans les Archives du tribunal civil. Une copie très exacte en avait été faite par le secrétaire général de la mairie, M. L. Bénard, savant laborieux et modeste, qui occupe un rang éminent parmi les érudits de la région, et qui a consacré de longues années à rechercher et à recueillir tout ce qui peut éclairer l'histoire de son pays natal.

La tâche essentielle était donc déjà accomplie, mais il était encore besoin d'une collation attentive des originaux pour vérifier et rectifier des noms d'hommes et de lieux : il fallait encore dresser des tables pour permettre aux savants de se reconnaître au milieu de documents aussi nombreux et pour faciliter les recherches des curieux, désireux de retrouver, à cent ans de distance, les noms de familles qui les intéressent. Cette partie du travail a été faite avec le plus grand soin par M. l'abbé Haigneré, plusieurs fois lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Quelques mots résumeront le contenu de cette intéressante publication.

En vertu des ordres du roi, les 132 communes du Boulonnais tinrent assemblée, le 8 mars 1789, pour rédiger leurs doléances et faire choix de délégués qui les devaient porter aux États-Généraux.

Ces doléances sont pour l'histoire la partie la plus intéressante et la plus instructive de la publication. Elles jettent le jour le plus complet sur la situation des campagnes à cette époque ; elles font connaître les cultures et les industries alors pratiquées dans le Boulonnais, les habitudes, les mœurs et jusqu'aux préjugés des populations agricoles, tout en attestant chez celles-ci un degré d'instruction et un libéralisme d'idées bien éloignés de l'opinion que se font à ce sujet les gens ignorants ou de parti-pris qui se complaisent à croire que la France, au jour de 1789, était dans la servitude et la barbarie.

Les communautés ayant terminé leurs travaux, le 8 mars, les délégués de la province tinrent leurs assemblées, du 16 mars au 9 avril, afin de

délibérer les cahiers de doléances à adresser au roi, et de procéder à l'élection des députés aux États-Généraux et de leurs suppléants.

A la suite des procès-verbaux de ces assemblées, le Recueil dont j'a l'honneur d'entretenir l'Académie, contient les doléances particulières des Trois Ordres, dont chacun avait constitué un collège séparé, à l'issue de la réunion générale. Un fait considérable et bien propre à éclairer les historiens se dégage de ces doléances : c'est le sentiment d'union et de bonne harmonie, dont les Trois Ordres font preuve à l'égard les uns des autres. Le Clergé, sous l'impulsion de l'évêque de Boulogne, se montre particulièrement animé de ces sentiments. On y doit reconnaître le germe de l'union qui s'établit bientôt après, à Versailles, entre les Trois Ordres.

Les documents que je viens d'analyser sommairement, remplissent un volume grand in-4° de la plus belle impression. D'excellentes tables des matières et des noms propres d'hommes et de lieux complètent cette intéressante publication.

J'ai l'honneur de l'offrir à l'Académie, au nom de la ville de Boulogne-sur-Mer et de sa municipalité qui a bien voulu me confier, à titre d'enfant du pays, cette mission dont je suis heureux de m'acquitter.

Discours prononcé le 26 juin 1886, à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix.

Par M. E. Tavernier.

M. Arthur Desjardins : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, un *Discours prononcé le 26 juin 1886, à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix*, par M. E Tavernier.

M. Tavernier est un ancien Conseiller à la Cour d'Aix, expulsé de la magistrature à la suite de la loi du 30 août 1883. M. Tavernier présidait l'Académie d'Aix, le 26 juin 1886.

Ce discours nous donne une idée très exacte de la vie et des travaux du comte Portalis. J'attire principalement l'attention de l'Académie sur

la partie de l'opuscule où il est parlé de la retraite du comte Portalis en Provence. En janvier 1811, l'Empereur Napoléon Ier le soupçonna d'avoir eu connaissance du bref que Pie VII, de sa prison de Savone, avait adressé à l'abbé d'Astros, bref interdisant au cardinal Maury la direction du diocèse de Paris et le rappelant à Monte-Fiascone, dont il était archevêque. Le comte Portalis, conseiller d'État, directeur de l'imprimerie et de la librairie, fut alors destitué de tous ses emplois, et reçut l'ordre de se retirer à quarante lieues de Paris. Il se retira, en effet, à Aix, de janvier 1811 à juillet 1813. Il y participa aux travaux de l'Académie provençale, dont il réorganisa les sections et rédigea les règlements. C'est là qu'il publia des études fort intéressantes, concernant *l'origine de la langue française ; l'influence des grands événements du XVe siècle sur la littérature ;* sur *le tableau littéraire du XVIIIe siècle;* sur *l'utilité des Académies de province.* Cette partie de la vie du comte Portalis est un exemple ; elle montre comment un homme d'esprit se console d'une injuste disgrâce. Ce discours met en relief, par divers côtés, la figure d'un de nos anciens confrères et fait honneur à l'éminent magistrat qui l'a prononcé.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1891.

SÉANCE DU 3. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la nomenclature ci-après des Mémoires et ouvrages adressés aux divers concours de l'Académie pour l'année 1891.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

Prix Crouzet, 4,000 fr.

Sujet : *Quel est l'état actuel des questions qui se rattachent à la théodicée*

Trois Mémoires envoyés.

Nos 1.	2 cahiers formant	410	pages.
2.	1 carton (feuilles volantes)	232	—
3.	2 cahiers formant	589	—

Prix Gegner, 4,000 fr.

Destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par ses travaux.

Trois concurrents.

1. Manuscrit de 49 pages (nom d'auteur sous pli cacheté).
2. — 3 cahiers de sujets divers (nom d'auteur sous pli cacheté).
3. R. P. *Élisée Vincent Maumus*, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.
   1° *Saint Thomas d'Aquin et la philosophie cartésienne* (2 vol).
   2° *Les philosophes contemporains.*

SECTION DE MORALE. — Deux prix Bordin de 2,500 fr. chacun.

1er sujet : *La Morale de Spinoza.*

Neuf Mémoires envoyés.

Nos 1.	1 cahier de	113	pages.
2.	1 —	84	—
3.	2 —	341	—
4.	2 —	438	—
5.	1 —	218	—
6.	1 —	272	—
7.	1 —	418	—
8.	1 —	441	—
9.	5 — formant	640	—

2e sujet : *La Morale dans l'histoire.*

Sept Mémoires envoyés.

Nos 1.	1	cahier de		62	pages.
2.	1	—		349	—
3.	1	—		307	—
4.	1	—		34	—
5.	1	—		58	—
6.	8	—	formant	650	—
7.	1	—	de	30	—

SECTION DE LÉGISLATION.

Prix du Budget, 2,000 fr.

Sujet : *Exposer le développement du régime dotal en France.*

Trois Mémoires envoyés.

Nos 1.	3	cahiers	formant	676	pages.
2.	1	—	de	283	—
3.	1	—		121	—

Prix Odillon Barrot, 6,000 fr.

Sujet : *Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés.*

Un Mémoire envoyé.

No 1. 4 cahiers formant 944 pages.

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Prix Wolowski, 3,000 fr.

Destiné au meilleur ouvrage d'économie politique, finances ou statistique.

Neuf concurrents.

Imprimés.

1° M. Victor Modeste : *La Vie*, étude d'économie politique.

2° M. Salefranque ; 1° *Le timbre à travers l'histoire ;* 2° *Code du timbre* (2 fasc).

3° M. l'abbé Guillemenot : *Essai de Science sociale ou éléments d'économie politique.*

4° M. Louis Henrique : *Les colonies françaises* (6 vol).

5° M. Alfred Neymarck : *Turgot et ses doctrines* (2 vol), plus quatorze brochures

6° M. Edm. Villey : *Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique.*

7° M. G. Bugnottet : *Études administratives et judiciaires sur Londres et l'Angleterre* (2 vol).

8° M. le Dr H. Mireur : 1° *La Syphilis et la prostitution dans leurs rapports avec l'hygiène, la morale et la loi* ; 2° *Le mouvement comparé de la population à Marseille, en France et dans les États d'Europe.*

Manuscrits.

1° M. Bertin (de la Gironde), un cahier in-4° de 146 pages, intitulé : *Place aux paysans ou les déboires du progrès.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Prix du Budget, 2,000 fr.

Sujet : *Des transformations des transports maritimes et de leur influence commerciale.*

Un Mémoire envoyé.

N° 1. 5 cahiers formant 356 pages.

Prix Léon Faucher, 3,000 fr.

Sujet : *Vauban économiste.*

Sept Mémoires envoyés.

Nos 1.	1	cahier de		74	pages.
2.	1	—		285	—
3.	1	—		67	—
4.	1	—		141	—
5.	1	—		69	—
6.	1	—		86	—
7.	1	—		73	—

Prix Rossi, 5,000 fr.

Sujet : *La population*

Treize Mémoires envoyés.

Nos 1.	1	cahier de		16	pages.
2.	1	—		79	—
3.	1	—		110	—
4.	1	—		41	—
5.	3	—	formant	694	—
6.	5	—	—	643	—
7.	3	—	—	276	—
8.	1	—	de	200	—
9.	1	—		496	—
10.	1	—		183	—
11.	6	—	formant	326	—
12.	1	—	de	177	—
13.	1	—		40	—

COMMISSIONS MIXTES.

Prix Blaise des Vosges, 1,000 fr.

Sujet : *Les Sociétés de secours mutuels dans la population rurale.*

Deux Mémoires envoyés.

N°s 1. 1 cahier de 58 pages.
2. 1 — 19 —

Prix Halphen, 1,500 fr.

Onze concurrents.

Imprimés.

1° M. L. Clédat : *Livres pédagogiques de grammaire* (3 vol.).

2° M. Chaumeil : 1° Journal *le Progrès de l'Enseignement primaire* (septembre 1886 à novembre 1890), 2° Sept ouvrages divers d'instruction primaire.

3° M. Gaston Da Costa : *Méthode grammaticale* (6 vol.).

4° M. Victor Coupin : 1° *Moniteur des aspirantes aux brevets de capacité* (années 87, 88, 89, 90) ; 2° *Le Guide pratique de la préparation à l'examen oral* ; 3° *En Famille* ; 4° Divers livres pédagogiques ou documents à l'appui.

5° M. Louis de Backer : *Etudes littéraires, morales et religieuses.*

6° Mme Malmanche : *Manuel pratique de tenue de livres* (2 vol.).

7° M. E. Parmentier : 1° *Voyage dans la Turquie d'Europe ;* 2° *Etretat, son origine, ses légendes.*

8° M. Maurice de la Sizeranne : 1° *Dix ans d'étude et de propagande en faveur des aveugles ;* 2° *Les Aveugles utiles* ; 3° *J. Guadet et les Aveugles ;* 4° *Les Aveugles par un aveugle.*

9° M. A. Bernard : *Résumé chronologique de l'histoire des Français ; Résumé chronologique de l'histoire des peuples de l'Orient* ; *Résumé chronologique de l'histoire des Grecs ; Résumé chronologique de l'histoire des Romains ; Résumé chronologique de l'histoire du Moyen âge.*

10° M. Gustave Ducoudray : 14 livres classiques d'histoire.

Manuscrits.

N° 1. 1 cahier de 53 pages et 12 pièces annexes.

Prix Joseph Audiffred, 5,000 fr.

Quatorze concurrents,

1° M. Paul Marmottan : *Les statues de Paris.*

2° M. G. Macé : 1° *Mon Musée criminel ;* 2° *Le Service de la Sûreté* ; 3° *Mon premier Crime ;* 4° *Un joli Monde ;* 5° *Gibier de Saint-Lazare ;* 6° *Mes lundis en prison.*

3° M. le lieutenant-colonel Loizillon : *Lettres sur l'expédition du Mexique* (publiées par sa sœur).

4° M. Félix Grélot : *Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale*, commentée et annotée.

5° M. Henri Welschinger : 1° *Le duc d'Enghien ;* 2° *Le divorce de Napoléon.*

6° M. le général Jung : 1° *La Guerre et la Société* ; 2° *Stratégie, tactique et politique.*

7° M. Auguste Prou-Gaillard : *La France extérieure.* — *Colonisation politique et morale.*

8° M. Henri Jouin : *David d'Angers et ses relations littéraires.*

9° M. Léon Marlet : *Le comte de Montgomery.*

10° M. Berthold Zeller : *Histoire de France* (64 petits volumes).

11° M. Louis Vignon : *L'expansion de la France.*

12° Sœur Marie Saint-Ignace : *Thèse sur la loi de justice* (br. de 8 pages).

13° M. l'abbé J. Capdevielle : *L'état social de la vallée d'Ossau.*

14° MM. L. Krebs et Henri Moris : *Campagnes des Alpes pendant la Révolution.*

Prix Le Dissez de Penanrun, 2,000 fr.

Dix-neuf concurrents.

1° M. Paul Taquet : 1° *Un impôt de 500 millions* ; 2° *Universel vinicole* ; 3° *Les raisins secs, leur rôle et leur importance dans l'alimentation.*

2° M. l'abbé G. Périés : *La Faculté de droit dans l'ancienne Université de Paris.*

3° M. Thomas de Saint-Georges d'Armstrong : *Principes généraux de droit international public* (tome Ier).

4° M. le docteur Puech : 1° *La vie de nos ancêtres ou les Nîmois dans la seconde moitié du XVIIe siècle ;* 2° *La léproserie de Nîmes* (1163-1663).

5° M. Georges Deloison : *Traité des valeurs mobilières françaises et étrangères* (avec trois autres ouvrages à l'appui).

6° M. Louis Michon : *Des enquêtes parlementaires.*

7° Mme Elise Luquin : *Le Commerce*, atlas de comptabilité (double in-f°).

8° M. Paul Robiquet : *Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution.*

9° M. Emile Labroue : *L'Empire du Japon.*

10° M. le Dr Faveau de Courmeilles : *L'Hypnotisme.*

11° M. le Dr Philippe Tissié : *Les Rêves* (physiologie et pathologie).

12° M. J. de Crisenoy : *Annales des assemblées départementales* (tome IV).

13° M. le Dr O. du Mesnil : 1° *Les garnis insalubres de la ville de Paris ;* 2° *De la création des dépôts mortuaires à Paris ;* 3° *Rapport général sur les travaux de la Commission des logements insalubres à Paris ;* 4° *L'habitation du pauvre à Paris* ; 5° *L'Hospice rural.*

14° M. Ch. Seignobos : *Histoire de la civilisation contemporaine.*

15° M. J. Barberet : *Monographies professionnelles* (7 vol.).

16° M. Albert Waddington : *L'acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern.*

Manuscrits.

1° M. Hippolyte Destrem : *Des moyens généraux de détruire le mal et d'organiser le bien dans l'humanité* (1 cahier de 179 pages).

2° Anonyme : *Le crime de Bonaparte* (pièce de théâtre, 1 cahier de 86 pages).

3° Lieutenant d'infanterie anonyme : *Des forces morales* (1 cahier de 167 pages).

M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie, qu'il y aura lieu de procéder samedi prochain, à l'élection des commissions mixtes des concours ci-après :

Prix Blaise des Vosges.

Prix Halphen.

Prix Joseph Audiffred.

Prix Le Dissez de Penanrun.

L'ordre du jour appelant le renouvellement du bureau, M. Frédéric Passy, président sortant, en appelant au fauteuil de la présidence M. Aucoc, vice-président pour l'année 1890, prononce le discours suivant :

(*Voir page 256*).

M. Aucoc, en prenant possession de la présidence, prononce l'allocution suivante :

(*Voir page 260*).

M. Georges Picot, élu vice-président pour l'année 1891, dans la précédente séance, prend place au bureau à la gauche du président.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection

d'un correspondant dans la Section de morale, en remplacement de M. Chadwick, décédé.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. J. Bryce.

Au second rang *ex æquo*, MM. Charaux et Hément.

Votants, 29 (un membre présent n'a pas voté)

Majorité absolue, 15.

Au premier tour de scrutin,

M. J. Bryce	obtient	18 suffrages.
M. Hément	—	9
M. Charaux	—	2
		29 suffrages.

M. J. Bryce, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la Section de morale.

SÉANCE DU 10. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *De la transformation de l'impôt. L'unitaxe, impôt sur l'avoir de chacun*, par M. A. de Catalan (br.) ; — *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le Ministère des Finances (décembre 1890) ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (1er janvier 1891) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (septembre 1890) ; — *Revue de la science nouvelle* (1er janvier 1891) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (2 novembre 1890) ; — *Proceedings of the canadian institute* (avril 1890).

M. Glasson présente deux ouvrages de M. Pierre Sarraute, juge au tribunal civil de Périgueux, intitulés : 1° *Manuel théorique et pratique du juge d'instruction ;* 2° *Code pénal pour le royaume d'Italie*, promulgué le 30 juin 1889, traduit et annoté.

M. Bouillier fait hommage à l'Académie de son livre : *Du plaisir et de la douleur* (4e édition).

M. Jules Simon présente les tomes I et II, d'un ouvrage intitulé : *Les expositions de l'État au Champ-de-Mars et à l'esplanade des Invalides, à*

l'Exposition universelle de 1889, par M. Louis Jezierski, directeur des journaux officiels.

L'Académie procède à la formation des diverses commissions mixtes qui doivent fonctionner pendant l'année 1891.

Sont nommés :

Membres de la commission du prix Halphen : MM. Barthélemy-Saint Hilaire, Gréard, Glasson, Passy, Himly, Perrens.

Membres de la commission du prix Joseph Audiffred : MM. Franck, Martha, Arthur Desjardins, Block, Zeller, Lefèvre-Pontalis.

Membres de la commission du prix Blaise des Vosges : MM. Vacherot, Baudrillart, Aucoc, Courcelle-Seneuil, Picot, Buffet.

Membres de la commission du prix Le Dissez de Penanrun : MM. Bouillier, de Pressensé, Dareste, Cucheval-Clarigny, Sorel, Albert Desjardins.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection d'un correspondant dans la Section d'histoire générale et philosophique, en remplacement de M. Doniol récemment élu académicien libre et à l'élection de trois correspondants dans la Section d'économie politique statistique et finances, en remplacement de MM. Nasse, Charles Grad et Lorenz von Stein.

Scrutin pour le remplacement de M. Doniol.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang *ex æquo*, MM. Georges Bibesco, comte de Luçay, de la Sicotière.

Au second rang, M. Ernest Denis.

Votants, 34. — Majorité absolue, 18.

Au premier tour de scrutin,

M. le comte de Luçay	obtient	15 suffrages.
M. Bibesco	—	14
M. de la Sicotière	—	5
		34 suffrages.

Au 2e tour,

Votants, 33. — Majorité absolue, 17.

M. le comte de Luçay	obtient	18 suffrages.
M. Bibesco	—	15
		33 suffrages.

M. le comte de Luçay ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie, dans la Section d'histoire générale et philosophique.

Scrutin pour le remplacement de M. Nasse.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. Conrad ;

Au second rang, MM. Meuger, Ch. de Scherrer.

Votants, 32. — Majorité absolue, 17.

Au premier tour de scrutin,

M. Conrad obtient	27 suffrages.
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	2
	32 suffrages.

M. Conrad ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie, dans la Section d'économie politique, statistique et finances.

Scrutin pour le remplacement de M. Charles Grad.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. Raffalovich ;

Au second rang, MM. Graham-Summer, Walker.

Votants, 31. — Majorité absolue, 16.

Au premier tour de scrutin.

M. Raffalovich	obtient	20 suffrages.
M. Walker	—	10
M. Graham-Summer	—	1
		31 suffrages.

M. Raffalovich ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la Section d'économie politique, statistique et finances.

Scrutin pour le remplacement de M. Lorenz von Stein.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. Goschen ;

Au second rang, MM. Geffen, Scharling.

Votants, 28. — Majorité absolue, 15.

Au premier tour de scrutin.

M. Goschen	obtient	27 suffrages.
M. Geffen	—	1
		28 suffrages.

M. Goschen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la Section d'économie politique, statistique et finances.

M. Ch. Bénard continue la lecture de son Mémoire sur *Les rapports de l'esthétique et de la morale dans la philosophie contemporaine.*

Séance du 17. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Études d'économie sociale*, par M. Eugène de Masquard ; — *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (17 janvier 1891) ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (décembre 1890) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (7 décembre 1890) ; — *Società Reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell'Accademia di scienze morali e politiche* (mars-avril-mai et juin 1890).

M. le Secrétaire perpétuel, après avoir donné communication de quatre lettres de remerciements adressées par MM. J. Bryce, comte de Luçay, Raffalovich et Goschen, récemment élus correspondants de l'Académie, donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 29 novembre 1890 par l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France,

DÉCRÈTE :

Article premier

Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, de M. Doniol, pour remplir la place d'académicien libre devenue vacante par suite du décès de M. Vergé.

Art. 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 4 décembre 1890.

Signé : CARNOT.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : Léon BOURGEOIS.

Pour ampliation :

Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité,

Signé : CHARMES.

Après la lecture de ce décret, M. Doniol est introduit et prend place parmi ses confrères.

M. Levasseur présente les ouvrages suivants : 1° *Introduction à l'étude de la géographie*, par M. Genin ; 2° Deux ouvrages de M. P. Boissonnade, professeur d'histoire au Lycée d'Angoulême, intitulés : le premier, *Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution ;* le second, *Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle ;* 3° Deux brochures de M. Flour de Saint-Genis, intitulées : la première, *La sécurité du titre foncier et la réforme hypothécaire ;* la seconde, *Monographie du tribunal de commerce du Havre.*

Au sujet de la présentation de ce dernier volume, M. Arthur Desjardins présente quelques observations.

M. Barthélemy-Saint Hilaire présente les ouvrages suivants : 1° Trois brochures de M. Billia, ayant pour titre : *De trois règles inexactes du syllogisme. — De la théorie du langage d'après M. Renan. — De la théorie de la pensée d'après Max Müller ;* — 2° *Philosophiæ theoreticæ*

institutiones secundum doctrinas Aristotelis et S. Thomæ Aquinatis, traduction de M. Benedicto Lorenzelli (2 vol.) ; — 3° *Études philosophiques.* Tome III : *Matière et forme en présence des sciences modernes ;* tome IV : *La vie et l'évolution des espèces ;* tome V : *Le cerveau, l'âme et les facultés*, par M. Albert Farges, prêtre de Saint-Sulpice, directeur à l'École des Carmes.

M. Ch. Waddington présente un livre intitulé : *De l'idéal*, étude philosophique, par A. Ricardou.

M. Jules Simon présente un ouvrage de M. Gustave Marqfoy, intitulé : *La République* (6 vol.).

M. Courcelle-Seneuil fait hommage à l'Académie de son *Traité d'économie politique* (2 vol., 3e édition).

M. Lefèvre-Pontalis lit la première partie d'une notice sur *M. Hippolyte Carnot*, son prédécesseur à l'Académie.

Séance du 24. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Réformes pratiques. Livre III du code de commerce des faillites et banqueroutes*, par M. A. Closset, avocat à la Cour d'appel de Paris (br.) ; — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* (1890) ; — *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* (décembre 1890) ; — *Bulletin de l'Institut international* (1889, tome IV, deuxième et dernière livraison) ; — *La crise de Londres en novembre 1890*, par M. A. Raffalovich (br.) ; — *Rapports du Ministre des Finances de Russie à S. M. l'Empereur sur les budgets de l'Empire pour les exercices 1890 et 1891* ; — *A plea for liberty.*

M. Colmet de Santerre présente un ouvrage de M. Rivière, conseiller à la Cour de cassation, intitulé : *Pandectes françaises. Nouveau répertoire de droit, de législation et de jurisprudence* (10 volumes).

M. Aucoc présente un livre intitulé : *Code civil du canton de Zurich de 1887*, traduit et annoté par Ernest Lehr.

M. Bouillier présente un ouvrage intitulé : *Éléments de philosophie ;* I. *Psychologie*, par George L. Fonsegrive.

M. le Dr Marjolin lit un mémoire intitulé : *La Protection de l'enfance.*

M. Lefèvre-Pontalis termine la lecture de sa notice sur *M. Hippolyte Carnot.*

Séance du 31. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Psychologie de l'idiot et de l'imbécile*, par M. le Dr Paul Sollier ; — *Essai sur le régime parlementaire. Les actions pauliennes en droit romain*, par M. Xénocrate S. Combothecra ; — *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le Ministère des Finances (janv. 1891) ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (1er février 1891) ; *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (octobre 1890) ; — *Statistica delle cause delle morti avvenute in tutti i comuni del regno nell'anno 1888* (Roma 1890).

M. le Président annonce à l'Académie le décès de M. Bancroft, un de ses correspondants dans la section d'histoire.

M. Frédéric Passy présente deux ouvrages de M. Émile Lefèvre, intitulés : Le premier, *Lucile* ; le second, *Joseph Lies*.

M. le Dr Proust commence la lecture d'un Mémoire sur *le régime sanitaire de la France envisagé surtout au point de vue international*.

M. Georges Picot lit le septième rapport annuel sur les travaux de la commission des Ordonnances des Rois de France.

M. Albert Desjardins présente deux ouvrages de M. Émilio Brusa, professeur à l'Université de Turin, intitulés : l'un, *Le nouveau positivisme dans la justice pénale ;* l'autre, *Prolégomènes du droit pénal*.

M. Jules Simon présente les trois premiers numéros du *Bulletin de l'Institut des actuaires français* et annonce que ce recueil continuera à être envoyé à l'Académie.

Il présente ensuite un ouvrage intitulé : *L'enseignement au point de vue national*, par M. Alfred Fouillée, correspondant de l'Académie.

M. Levasseur présente un atlas de M. Adrien Launay, des Missions étrangères, intitulé : *Atlas des Missions de la Société des Missions étrangères* (27 cartes grand in-folio).

Et offre en son nom, une brochure intitulée : *Les céréales*.

M. Bénard continue la lecture de son Mémoire sur les *Rapports de l'Esthétique et de la Morale dans la philosophie contemporaine*.

Le Gérant responsable,

Henry Vergé.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA LIBRAIRIE

SÉANCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES

(INSTITUT DE FRANCE).

COMPTE-REND

Fondé en 1842 par M. [illegible], sous la direction

Continué depuis 1880 par MM. [illegible]

Sous la direction de M. Jules SIMON, Secrétaire [illegible]

1890. — 50e année. — Nouvelle série. — [illegible]

10 feuilles in-8°. — 6 forts vol. par an. — Prix : [illegible]

pour les départements ; 30 fr. pour l'étranger.

Table alphabétique et bibliographique des matières [illegible]

dans les 150 volumes des deux séries réunies jusqu'en [illegible]

Les années 1874 à 1890 et la table des [illegible]

lection complète (nouvelle série), 32 vol. [illegible]

volumes, prix ensemble. [illegible]

Chaque année séparée, 2 vol. [illegible]

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BEL

COMPTE-RENDU DES [illegible]

Publié par M. le Secrétaire [illegible]

1890. — Quatrième série. — [illegible]

[illegible]

Prix d'abonnement : [illegible]

Quatrième série, 1873-1888. — [illegible]

Chaque volume, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE [illegible]

[illegible]

1890. — [illegible]

[illegible]

BULLETIN MONU

[illegible]

SUR LA CONSERVATION DES [illegible]

[illegible]

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

LOUIS VI LE GROS

Annales de sa vie et de son règne (1081-1137)

PAR

INTRODUCTION HISTORIQUE

Par Achille LUCHAIRE

Ouvrage couronné à l'Académie des inscriptions, la Faculté des Lettres de Paris

Un volume grand in-8°, br., XL-[illegible] p. et 496 p. — 15 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

Avec 30 Planches en phototypie

PAR M. PRIOU

Archiviste-paléographe, ancien Bibliothécaire de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université

Un volume in-8°, br., XL-[illegible] — 10 fr.

Catalogue des manuscrits grecs de France [illegible] à l'Imprimerie nationale, publ. par H. Omont, bibl. Nat., 1 vol. gr. [illegible] — Facsimilés grecs gravés par [illegible]

Catalogue [illegible] Bibliothèque nationale [illegible] ancienne et moyenne de la Bibliothèque nationale. Fac-simile [illegible] paléographie nationale, tome I. Paris, 1892, [illegible]

L'ouvrage complet comprendra 3 vol. in-8°.

Toutes les informations relatives à la [illegible] doivent être adressées [illegible] à la librairie [illegible]

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître [illegible] 1893, leur intention de discontinuer leur abonnement [illegible] considérés comme abonnés pour l'année courante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraisons d'environ 10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes [illegible]

Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. — Étranger, 25 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou sur [illegible] à l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, 82, rue [illegible] à Paris.

Les années 1874 à 1889 et la table des tout premiers volumes [illegible] une collection complète nouvelle [illegible] la table des 100 premiers volumes, brochés [illegible]

Chaque année séparée [illegible]

SE S'ABONNER

A Paris, chez Alphonse PICARD, libraire [illegible]

En France et à l'étranger, chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Dourdan. — Imp. [illegible]

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

[illegible]

PAR M. CH. VERGÉ

[illegible]

[illegible]

PAR MM. HENRI VERGÉ ET C. DE BOUTAREL

[illegible]

DE M. JULES SIMON

[illegible]

61e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME CENT-CINQUIÈME (CXXXVe DE LA COLLECTION)

1891 — [illegible]

Avril — 4e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD

[illegible]

[illegible], 82

1891

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et jurisprudence. — Économie politique et Finances, statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le 4e fascicule (avril 1901).

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Notice sur la vie et les travaux de M. Émile-Jacques-Armand Dessoye, — par M. E. de Parieu 179

Rapport sur les populations agricoles des Alpes-Maritimes, — par M. Henri Baudrillart. 245

La fécondité de la population française comparée à celle des autres populations (*fin*), — par M. F. Levasseur 256

Observations à la suite, — par M. Courcelle-Seneuil 530

Septième rapport de la Commission chargée de la publication des Ordonnances des rois de France, — par M. Georges Picot 536

Rapports verbaux et communications diverses.

Chronique de la Colonie allemande française de Friedrichsruh. Origine de la forme républicaine aux États-Unis, de M. Strauss, — par M. Grégorie Pascal 580

Les banques populaires, de M. Courtois, — par M. Levasseur . . . 584

Bulletin de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, — par M. Levasseur 587

Mademoiselle Eupator, roi de Pont, de M. Théodore Reinach, — par M. Daremberg 590

Inscriptions juridiques grecques, de MM. Haussoullier et Reinach, — par M. Daresté 591

La réaction économique et la démocratie, de M. Chamgerzon, — par M. Courcelle-Seneuil 594

Principes généraux de la linguistique indo-européenne, de M. Paul Regnaud, — par M. Charles Waddington 599

Les enquêtes parlementaires, étude de droit constitutionnel, de M. Louis Michon, — par M. Albert Desjardins 600

Code pénal d'Italie, traduit, annoté et précédé d'une introduction de M. Jules Lacointa, — par M. Acoque 601

Madame de Gerando, de M. Maurice Block, — par M. Pierron . . . 602

Jeanne Zero, roi-tuteur et stratégiste, de M. Paul Bourde, — par M. Auguste Bérard 603

II. — Communications des Savants étrangers.

Étude sur l'état actuel de la protection de l'enfance, — par M. le Dr Marjolin 133

III. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois de février 1901 605

APR 18 1891
LIBRARY

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ÉMILE-JACQUES-ARMAND BEAUSSIRE

Nous ne connaissons pas de carrière qui présente plus que celle d'Émile Beaussire le caractère de l'unité; nous entendons l'unité au sens supérieur, qui n'implique pas seulement la continuité des travaux dans une même direction et dans un même esprit, mais qui consiste avant tout dans l'accord parfait, absolu, entre la personnalité et l'activité déployée. Telle est la parole, tel est l'homme, disait-on d'un des grands maîtres d'Alexandrie. Telle fut sa vie publique, telle fut sa vie intime, peut-on dire de Beaussire.

Cette constante préoccupation morale qui pénètre ses écrits, ce libéralisme large et ferme, cette élévation dans la polémique, toujours respectueuse de l'adversaire, c'est lui-même tel que nous l'avons connu, apprécié, aimé. Il n'y a pas d'indice plus sûr d'une haute valeur morale qu'une telle unité de carrière. Rien ne prouve davantage l'amour désintéressé des causes que l'on défend que de ne faire aucune concession au désir de paraître et de produire de l'effet, à son profit, dans le domaine de la vie publique. Beaussire n'a voulu jouer aucun rôle et s'est contenté de combattre à son poste le bon combat du spiritualisme et aussi de la liberté dans toutes ses applications. Il

ne les sépara jamais et les honora par la noblesse de son caractère en déployant en toute occasion ce qu'un de ses meilleurs amis appelait la perfection de la bonté. Cette bonté était sans faiblesse et s'associait à un mâle courage au jour où l'accomplissement du devoir était un péril. Écrivain consciencieux plutôt que brillant, mais maniant sans effort cette belle langue lucide et bien ordonnée qui est une des meilleures gloires de notre Université, ses livres sont solides et bien déduits. Il a déployé les mêmes qualités à la tribune, sans autre passion que celle de faire prévaloir ce qu'il croyait conforme à la vérité et à la justice. Par l'ensemble de ses qualités et surtout par sa vie privée, si digne et si modeste, Beaussire est un fidèle représentant de notre corps universitaire qui est entouré d'une si juste estime, car il a su unir le plus fécond labeur à toutes les dignités du foyer.

Beaussire (Émile-Jacques-Armand) est né à Luçon le 8 mai 1824. Il appartenait à cette bourgeoisie libérale qui a fidèlement conservé ce qu'il y a d'incontestable dans l'héritage de la Révolution française au travers de toutes les vicissitudes de la politique contemporaine. Son père, commerçant aisé, était un des chefs du parti libéral dans son département. Il fut après 1830 maire de sa ville natale et membre du conseil général. Le libéralisme était donc pour Beaussire une tradition de famille et, certes, ce n'est pas la carrière qu'il embrassa qui pouvait l'en détourner. Après de brillants débuts aux collèges de Luçon et de Bourbon-Vendée, il termina avec éclat ses études au collège Louis-le-Grand, montrant une égale aptitude pour les sciences et pour la philosophie. Reçu le second à l'École normale, il eut la bonne fortune d'avoir MM. Jules Simon et Émile Saisset pour professeurs. Il leur dut la confirmation de ses convictions spiritualistes et de ses prédilections pour les questions de morale, dans lesquelles il devait porter plus tard une véritable originalité. On ne sait par

quel motif il se retira de l'École normale au moment de commencer sa troisième année. Sa suppléance dans la classe de philosophie au lycée Charlemagne lui donna l'occasion de se lier d'amitié avec le professeur qu'il remplaçait, le généreux Barni, qui s'était condamné à l'exil par fidélité à ses convictions, et s'acquit à l'Assemblée nationale de 1871 l'estime de tous les partis. Beaussire donna déjà, dans ce premier enseignement, la mesure de ses rares aptitudes pédagogiques. Après avoir été classé le second au concours d'agrégation entre M. Renan et M. Caro, il fut chargé du cours de philosophie au Collège royal de Lille.

Survint la Révolution de 1848. Qu'on en pense ce qu'on voudra au point de vue politique, elle n'en fut pas moins une grande secousse pour les jeunes esprits. Ils furent jetés soudain en dehors de la politique un peu étroite qui avait trop souvent oublié qu'il existe quelque chose comme la démocratie et que derrière ses institutions correctes, comme derrière une digue fragile, montait le flot des revendications populaires trop négligées jusqu'alors.

Les contemporains de Beaussire furent mis sans transition en face de cette question sociale que les exagérations et les chimères de solutions improvisées et violentes ne suffisaient pas pour écarter. Nous n'avons pas besoin de dire que Beaussire ne laissa point entamer son libéralisme par le socialisme autoritaire de l'époque, mais il n'en ouvrit pas moins son cœur et son esprit aux préoccupations les plus généreuses. Le sort des populations ouvrières du Nord, qu'il voyait de près, était particulièrement dur. On le sut mieux plus tard après la publication de l'*Ouvrière* de M. Jules Simon. Désireux de les garantir contre de folles illusions en contribuant à frayer la voie d'un progrès sûr et régulier, le jeune professeur ouvrit le 6 mai des conférences de droit démocratique. Sa première leçon était un appel éloquent à l'accord entre les anciennes

classes dirigeantes et le prolétariat. Il demandait aux premières de favoriser sérieusement le progrès social et au second de ne pas jeter à la traverse la violence et l'utopie.

Le succès de cette première conférence avait été réel. On ne s'attendait guère à ce que la seconde fût violemment interrompue par un groupe de forcenés qui couvrirent sa voix en s'écriant : *C'est un blanc qui veut faire baisser le salaire de l'ouvrier et le prix de la façon.* D'autres énergumènes lui reprochaient d'avoir prononcé le nom de Dieu et s'écriaient : *C'est un Saint-Joseph. Il a parlé de Dieu.* Ses conférences furent rendues impossibles par ces procédés qui n'étaient pourtant pas fréquents en 1848. Le droit de réunion n'était pas encore devenu le droit à l'outrage et au pugilat, comme nous l'avons vu depuis, sûr moyen de l'abroger en fait. L'heure d'une irreligion stupide et intraitable n'avait pas encore sonné. On acclamait volontiers alors les prêtres qui bénissaient les arbres de liberté. Les clubs à Paris étaient plus souvent égayés par les incartades de cerveaux fêlés que troublés par la violence. Décidément à Lille on était en avance, et Beaussire paya les frais de cette anticipation malheureuse. Il ne s'en était pas moins grandement honoré pour avoir tenté ce courageux effort de pacification. Il paraît bien qu'il ne lui fut pas pardonné par le conservatisme intolérant. Il fut dès lors mis en suspicion. On alla jusqu'à dénoncer son enseignement si modéré, si élevé, parce qu'il n'en avait pas fait un catéchisme. On lui reprochait surtout d'avoir rendu hommage à la déclaration des droits de l'Assemblée nationale de 1789.

Bien que les notes des inspecteurs lui fussent favorables en tout point, il suffit, pour qu'il fut destitué, en 1852, d'un rapport envenimé d'un inspecteur général. Beaussire emportait de Lille le double honneur d'avoir été repoussé par les extrêmes à gauche comme à droite. Il ne pouvait obtenir une preuve plus éclatante de la sincérité de son libéralisme. L'injustice de sa destitution était trop flagrante pour ne pas

recevoir bientôt un tempérament d'autant plus nécessaire que le jeune professeur venait de fonder son foyer de famille. Après avoir été envoyé en disgrâce au lycée de Rennes comme professeur de troisième, il fut nommé à la chaire de philosophie du lycée de Tournon, d'où il passa en octobre 1854 à celui de Gien. En 1855 il soutint ses thèses de doctorat. Sa thèse latine avait pour sujet les tragédies de Shakespeare empruntées à Plutarque (1).

Ce sujet tout moderne parut au doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Leclerc, une si étrange innovation pour une thèse latine, que comme le racontait Beaussire, il lui demanda une périphrase pour désigner Shakespeare.

Prévoyant que l'enseignement supérieur de la philosophie lui serait longtemps fermé, il avait dû se créer un titre pour la chaire de littérature étrangère, alors vacante à Poitiers, qu'il devait bientôt occuper. Mais la philosophie ne l'en retrouvait pas moins tout entier comme le prouve sa thèse française sur le fondement de l'obligation morale (2), ainsi que la plupart de ses travaux de cette époque.

Nous ajournons au moment où il aura atteint la pleine maturité de sa pensée l'appréciation de sa conception philosophique d'ensemble qui, sans ouvrir une voie nouvelle, a sa réelle originalité. Nous y sommes d'autant plus obligé que Beaussire a fondu ses premiers ouvrages dans des livres plus mûris d'après lesquels seuls il doit être jugé. Nous ne nous ferons aucun scrupule de revenir dans ce jugement définitif à la première forme de sa pensée qui a souvent un caractère plus vivant, plus spontané. C'est précisément ce qui nous frappe dans sa thèse sur le fondement de l'obligation morale. On y trouve déjà les traits distinctifs de sa conception philosophique et la netteté de son

(1) *De summi apud Anglos poetæ tragediis a Plutarcho ductis.*

(2) *Le fondement de l'obligation morale,* Grenoble, 1857.

spiritualisme qui rattache toujours à Dieu lui-même la morale par un lien étroit. Beaussire est déjà en réaction déclarée contre la prédominance exclusive de la raison dans la perception de la vérité morale et sans rien sacrifier de la liberté de l'esprit humain, il nous conduit comme au seuil du sanctuaire où l'on adore. Nous verrons ces notions se préciser et se compléter, mais jamais il n'eut plus d'élévation et de souffle que dans son premier essai de philosophie.

Nommé peu après sa soutenance professeur de littérature étrangère à Poitiers, il y resta jusqu'en 1866. C'est là que j'eus le privilège de le rencontrer pour la première fois. Son premier abord était très réservé, mais bientôt sa conversation riche et nourrie révélait sa valeur intellectuelle, ainsi que son aimable bonté. Il s'occupa surtout dans son enseignement de la littérature italienne. Les grands poèmes du Dante établissaient pour lui un lien naturel entre la littérature et la philosophie. Il se décida à faire un séjour de quelques mois en Italie pour mieux connaître le sol fécond où la poésie et le grand art de la Renaissance s'étaient épanouis dans leurs fleurs les plus brillantes.

Il fit alors dans la bibliothèque de Poitiers une découverte des plus curieuses soit en elle-même, soit par le jour qu'elle jetait sur l'état intellectuel d'une partie du clergé français au XVIIIe siècle : c'était un manuscrit du bénédictin Dom Deschamps, contenant une philosophie tellement hardie que le mot d'hérésie serait beaucoup trop faible pour un tel système (1). Dans ces grandes époques de transition placées entre un vieux monde qui finit et un monde nouveau, le changement que tout annonce se prépare à la

(1) Bibliothèque contemporaine. *Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française. Dom Deschamps, son système et son école, d'après un manuscrit et des correspondances inédites du XVIIIe siècle,* Paris, Germer-Ballière, 1865.

manière des crises géologiques par une fermentation volcanique. Toutes les hardiesses de pensée surgissent spontanément et s'entrechoquent violemment. En fait d'idées l'impossible n'existe pas, d'autant plus qu'on est encore loin des applications qui serviront plus tard à juger. On assiste à une ardente poussée de l'esprit humain sans rien de strictement systématique d'aucun côté. Il n'y a pas d'écoles constituées en présence, mais seulement des tendances ayant un fond commun de révolte contre le passé. Ce n'est pas seulement du cerveau de Diderot, mais de presque tout le XVIIIe siècle que l'on peut dire : c'est un four qui brûle tout ce qu'il cuit. Le départ se fera plus tard entre les éléments de vérité et de liberté qui seront conservés au travers de cet impétueux mouvement des esprits et de ces excentricités passionnées, bien que ces vérités et ces libertés elles-mêmes aient toujours à souffrir plus ou moins de leur origine. Ce n'est pas tout : le dévergondage des idées se produit, alors que les anciennes institutions demeurent intactes sous la domination d'une royauté catholique dont la couronne, il est vrai, ceint la tête d'un Louis XV. L'ancien moule social n'étant pas encore brisé, les nouveautés les plus audacieuses tâchent de s'accommoder avec lui. Voltaire fait ses Pâques à Ferney. Ce trait achève de caractériser une société dont l'esprit est aussi révolutionnaire que ses dehors ressemblent au passé pour un observateur superficiel.

Il fallait une pareille époque pour que pût éclore dans une cellule de moine un système comme celui de Dom Deschamps. Ce singulier représentant de l'Église, qui est resté toute sa vie à la tête de son monastère de Montreuil-Bellay, n'a pas cessé de servir sa messe et a reçu les sacrements à son lit de mort, dépasse en hardiesse les plus téméraires encyclopédistes. Il rend des points à Diderot qui le caractérise ainsi dans une lettre à Mlle Voland : « Je fis hier un dîner fort singulier. Je passai presque toute la journée

chez un ami commun avec deux moines qui n'étaient rien moins que bigots. L'un d'eux nous lut les premières parties d'un traité d'athéisme, très frais, très vigoureux, plein d'idées neuves et hardies. J'appris avec édification que cette doctrine était la doctrine courante de leurs corridors. » Diderot n'avait pas tout à fait saisi la vraie pensée de Dom Deschamps, car il s'était imaginé à tort que son interlocuteur adhérait au système de la nature d'Helvétius tandis qu'il le repoussait énergiquement. Il ne voulait pas plus de son matérialisme que du déisme de Voltaire ou du théisme sentimental de Rousseau. Il professait le plus parfait mépris pour toute la philosophie du XVIIIe siècle et avouait sans détour que s'il en avait eu le pouvoir, il se fût montré à son égard plus sévère que les autorités constituées. Il ne craignait pas d'approuver l'inquisition et la persécution en général, pourvu qu'elle fût au profit de la vérité rationnelle. En attendant le triomphe de celle-ci, il approuvait la vieille religion de frapper sans merci les hérétiques. Il lui reconnaissait le mérite, tant que la pleine lumière n'avait pas brillé à l'horizon, d'être un utile frein social. A ce point de vue, les lettres de cachet n'étaient pas pour lui déplaire. Ce libre-penseur à outrance était l'ennemi déclaré de la liberté de conscience ; en quoi il était parfaitement conséquent, comme nous le verrons, avec son propre système qui avait pour principal caractère d'éliminer tout l'ordre moral.

Avant de produire, comme il l'espérait, dans un cercle compétent, le livre où il avait mis toute sa doctrine, Dom Deschamps avait débuté par la publication de deux ouvrages qui devaient servir de préface à l'exposition de sa vraie pensée de derrière la tête. Par une ironie qui ne fait pas honneur à sa sincérité, il leur avait donné l'apparence d'une apologie du christianisme contre la philosophie régnante, tout en avertissant ses amis de son but caché et définitif. Du premier de ces livres intitulé : *Lettres sur*

l'esprit du siècle, il écrivait à M. le marquis d'Argenson: « L'art infini que j'ai mis dans mes hypothèses peut, sans trahir ma franchise, faire soupçonner aux *croyants* que je ne m'en tiens pas à la foi. » Son second livre : *La Voix de la Raison contre l'esprit du temps* est une charge à fond contre le système de la nature d'Helvétius, mais ce n'est pour lui qu'un combat d'avant-garde ; l'adversaire qu'il veut surtout frapper à mort, c'est le théisme, et dans le théisme, la conscience morale, qui est l'objet de sa constante animadversion. Il laisse échapper sa vraie pensée dans une note où il déclare que la fausse philosophie du temps étant écartée, la religion va se heurter à la vraie philosophie qui naturellement est la sienne, et dont il prépare la formule définitive dans le silence de son couvent, entre deux messes.

Son livre devait avoir pour titre : *la Vérité et le vrai Système*. Ses deux premiers ouvrages n'avaient été que des essais ou, comme il le disait, des os qu'il avait donnés à ronger au public lettré qui ne s'en était guère soucié. Il fallait faire grand et développer sans réticences le vrai système. Beaussire l'a très justement intitulé un antécédent de l'hégélianisme, comme cela ressort des citations qu'il fait du manuscrit original. Tout d'abord, nous y trouvons cet idéalisme absolu qui voit dans l'enchaînement des idées l'enchaînement même des choses reproduit dans le cerveau de l'homme ; ce qui implique la suppression totale de sa personnalité. Nous sommes en plein panthéisme ; il n'y a d'autre infini que le tout immense. L'universalité des choses qui y est contenue s'en dégage par une sorte de dialectique fatale. Il n'y a pas de monde de l'esprit ayant sa vie propre. Le mal n'est pas en soi distinct du bien, sous peine d'admettre dans le tout des distinctions limitatives. Dom Deschamps voit, dans le mal comme dans le bien, des degrés successifs dans l'échelle de l'existence universelle. Le bien sort du mal, comme l'affirmation de la

négation pour se fondre dans une synthèse nouvelle à chacun de ses degrés. Nous avons là le trait vraiment hégélien du système. Ce qu'il a au fond de plus caractéristique, c'est l'élimination totale de la morale aussi bien pour la société que pour l'individu. « L'idée métaphysique, dit-il, est seule innée ; l'idée morale est de foi, et tout ce qui est de foi est absurde. La foi doit se taire, car la raison dit tout. » La législation, qui semble établir l'ordre dans la société des hommes, peut être respectée provisoirement pour des motifs d'utilité, mais l'idéal est le retour à la libre vie naturelle, aussi bien pour la famille que pour l'État. La véritable égalité renferme en elle la communauté des biens, y compris les biens de la terre et les femmes. Sur ce point, nous voilà bien loin du conservatisme hégélien qui aboutissait à la glorification des faits accomplis. C'est à Dom Deschamps que l'on doit la fameuse maxime d'où on a tiré, de nos jours, des conséquences si excessives, que l'absolu n'existe pas réellement, tout étant relatif. « L'idée de Dieu, conclut Dom Deschamps, est à retrancher de nos langues à cause de l'idée de moralité qu'on lui a attachée ».

Avant de braver de nouveau les périls de la publicité, l'auteur de ce livre étrange tâta l'opinion de l'élite intellectuelle de son pays. Rien de plus piquant que sa correspondance avec Rousseau et les encyclopédistes, dont une grande partie était inédite avant la publication de Beaussire. Ces lettres appartiennent toutes aux années 1761-1769. Rousseau a de suite démêlé, dans les communications partielles qui lui ont été faites du *Vrai Système* cette prédominance exclusive de la métaphysique qui, en sacrifiant entièrement l'intuition morale, le blessait au plus vif de ses convictions. « Vouloir tout réunir, par la force de notre entendement, écrit-il à Dom Deschamps après les compliments d'usage, c'est vouloir pousser le bateau dans lequel on est sans rien toucher dehors. La vérité que

j'aime n'est pas tant métaphysique que morale. » « Cette lettre, datée de Montmorency, du 25 juin 1761, est fort belle. Il y défend la cause de l'intuition morale, sans y mêler son dangereux sentimentalisme, et de telle manière que Kant ne l'eut pas désavouée. Les relations de Dom Deschamps avec Diderot ne durèrent pas longtemps. Il avait, en effet, un grand inconvénient pour le causeur merveilleux auquel nous devons le *Neveu de Rameau*. Quand Diderot a dit de lui : *Dom Deschamps parle toujours et n'entend guère*, son compte est réglé. Le Comte de Voyer d'Argenson, qui fut l'ami principal et presque le disciple de l'auteur du *Vrai Système*, le mit en relations avec Voltaire qui était peu disposé à apprécier ce fatras métaphysique. Il s'en tire par cette boutade : « On raisonnera toujours sur l'autre monde sans savoir que penser de celui-ci ». Dom Deschamps s'en est vengé en portant ce jugement sommaire sur Voltaire : « C'est un vieil enfant qui mourra dans les ténèbres comme il a vécu ». Ces ténèbres étaient pourtant moins épaisses que celles du religieux philosophe, car elles ne cachaient pas au patriarche de Ferney l'idée du Dieu personnel et vivant. Il est vrai qu'il la réduisait à un bien pâle déisme.

On voit quel intérêt présente cette curieuse publication de Beaussire. Il n'a pas cru, avec raison, devoir présenter une réfutation complète de ce panthéisme, dont l'intérêt principal est d'avoir été comme une ébauche de la colossale construction dialectique de Hégel. Au moment où Dom Deschamps l'élaborait, ce n'était encore qu'une de ces fantaisies isolées qui ne rentrent pas dans le développement logique de l'histoire de la philosophie. Schelling dit avec esprit de ces élucubrations fantastiques qu'on arrive facilement dans de telles conditions à ébaucher un système complet de l'univers en fumant une pipe.

Il est inutile d'insister sur l'incompatibilité de pareilles théories avec les plus chères convictions de Beaussire. Aussi, a-t-il profité de l'occasion pour accentuer davantage

sa tendance à chercher dans la conscience morale la première base de nos certitudes, tout en reconnaissant la part légitime de la raison dans la détermination de leur objet.

Avant de quitter la Faculté de Poitiers, Beaussire fit une très remarquable conférence sur la morale indépendante. Nous retrouverons avec de nouveaux développements les idées qu'il y exposait dans son livre définitif sur le principe de la morale. Il développe dans sa conférence, avec une éloquence lumineuse et une rare largeur d'esprit, les vraies conditions de l'indépendance de la morale. Cette indépendance, tout d'abord, se réalise en fait par la persistance de l'impératif catégorique chez ceux-là même qui ne lui font plus sa part dans leur conception philosophique. Elle doit, en outre, s'affirmer vis-à-vis de toute autorité dogmatique, comme relevant au premier chef de la conscience. Mais cette indépendance a pourtant sa limite, car la conscience elle-même implique la foi en Dieu qui, seul, a le droit de commander à sa créature et de donner une sanction à ses lois au delà de la vie présente.

C'est encore à Poitiers, en 1863, que Beaussire publia, sous sa première forme, un livre sur la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral* qui a passé, presque tout entier, dans un de ses derniers ouvrages. On voit déjà que ce philosophe aspire à la pratique et ne consent, à aucun prix, à se confiner dans l'abstraction. Il fallait certes un vrai courage pour le professeur destitué quelques années auparavant comme trop libéral, pour se prononcer avec cette netteté sur les questions alors les plus controversées.

En 1866, Beaussire était rendu à la philosophie. Après un rapide passage au collège Rollin, il fut appelé au lycée Charlemagne, et, en 1869, il accepta la suppléance de M. Lachelier à l'École normale. Ce fut son dernier enseignement, car la vie publique allait le réclamer tout entier. Le 8 juin 1874, il fut mis, sur sa demande, à la retraite.

Toujours homme du devoir, Beaussire s'était consacré sans réserve, de 1866 à 1870, à son professorat. Il avait montré sa compétence dès ses premiers débuts au sortir de l'École normale. Son unique ambition était d'assurer le développement supérieur de ses jeunes élèves, auxquels il inspirait le plus affectueux respect. Il savait les initier aux hautes préoccupations de la pensée en proportionnant son enseignement à leur âge et en évitant tout ce qui aurait ressemblé à la polémique. La jeunesse d'un lycée est un dépôt sacré fait par la confiance des parents à la prudence des maîtres. Ceux-ci doivent respecter en elle, non seulement son inexpérience, mais encore les convictions des familles en évitant de les offenser.

Les vacances venaient à peine de commencer dans cette terrible année de 1870, lorsqu'après nos premiers revers, Paris fut séparé de la France par le long siège qu'il supporta avec tant d'héroïsme. Beaussire, dont la famille était en Vendée, ne songea pas un moment à quitter la grande ville à l'heure du péril. Sans se préoccuper de sa santé toujours délicate, il fit sans interruption son service de garde national, passant par toutes les alternatives d'espoir et de déception pour aboutir à l'amère douleur de la capitulation. Il garda fidèlement son rang dans cette élite patriotique qui eut à combattre avec l'ennemi du dehors et à résister à celui du dedans, à cette tourbe révolutionnaire qui descendit trop tôt des clubs, où elle déraisonnait à son aise, sur la place publique pour essayer d'y provoquer la guerre civile à son profit. L'émeute du 31 octobre 1870, conjurée par la fermeté du gouvernement provisoire et l'empressement courageux des gardes nationaux patriotes à répondre à son appel, était le signe avant-coureur de l'odieuse Commune qui allait essayer de déshonorer la fière résistance de la capitale par une insurrection vraiment impie au lendemain de la défaite. L'histoire impartiale y a constaté la prédominance d'un élément cosmopolite.

Pour se faire une idée des souffrances morales qui déchiraient le cœur des bons citoyens dans la grande ville odieusement profanée au lendemain d'un siège qui avait été tout à son honneur, il faut avoir été condamné par le devoir à y demeurer comme Beaussire. On avait vraiment sous les yeux, une ignoble caricature dirigée par des saltimbanques en carmagnoles parmi lesquels quelques fous sincères s'étaient égarés. Le cœur était partagé entre une indignation sans nom contre ces drôles à panache et la pitié pour ces masses populaires indignement abusées et traînées souvent par la faim derrière le drapeau rouge, pour obtenir la paie journalière des 30 sous, qui était pour eux le pain quotidien. Mais, cette pitié remontait avant tout à la Patrie, plus aimée que jamais dans ses cruels revers et qui se voyait déchirée et conspuée, alors que le Prussien campait à Saint-Denis, encore plus satisfait de ces hontes étalées sous ses yeux que d'avoir paradé un jour dans notre capitale. Une bouffonnerie sinistre venait parfois se mêler aux scènes de violences dans cette ville traversée incessamment par les prétoriens avinés de la Commune qui promenaient partout leurs mandats d'amener. On entendait, par exemple, crier à tue tête : Achetez ! achetez le nouveau journal : *Paris libre — Paris libre. — Suppression de 20 journaux.*

La seule consolation pour les bons citoyens, obligés d'être les témoins de ces saturnales à la fois ridicules et sauvages, c'était de pouvoir faire entendre leur protestation. Beaussire se la donna sans hésiter. Profitant de ce que la *Revue des Deux-Mondes* conservait sa publicité régulière, il y publia le 1er mai, c'est-à-dire au moment le plus décisif et le plus périlleux de la lutte entre la Commune et le gouvernement légal, un article intitulé : *Paris et la France*, qui honore tout autant le courage du recueil qui l'inséra que l'auteur lui-même. Beaussire y montrait une modération égale à sa fermeté, en gardant cette simplicité d'allure qui ne le quitta

jamais. Son dessein principal était de montrer que Paris, dans son ensemble, avait été surpris bien plutôt que conquis moralement par la Commune, car celle-ci n'avait jamais eu pour elle la majorité de la population. Il rappelle les premières résistances des amis de l'ordre, leur démonstration saisissante au début de l'insurrection pour la maudire par des acclamations passionnées, enfin les essais de résistance d'une partie de la Garde nationale. Il relève le caractère accidentel de la victoire du Comité central, sans méconnaître les fautes commises dans le premier trouble des esprits par les autorités civiles et militaires. « Le crime, conclut-il, est tout entier du côté des insurgés et de ceux des soldats qui se sont fait leurs complices ».

Élargissant son sujet, il refait l'histoire des relations de Paris et de la province dans le passé. Il se préoccupe avant tout de préparer leur réconciliation afin de rétablir l'unité morale de la nation. D'après lui, cette unité ressort avec éclat de cette histoire, malgré les malentendus qui l'ont parfois compromise. Réfutant le mot spirituel du duc de Morny, que la France a bon cœur et mauvaise tête, il rappelle que pour assurer les grands triomphes du libéralisme, c'est bien le cœur du pays tout entier qui a battu dans la population parisienne. Que de fois ne s'est-elle pas contentée de réaliser, par une action plus rapide, les aspirations de la France entière! La leçon qui se dégage pour lui du 18 mars est la nécessité, en rendant cet accord plus complet, plus immédiat, de prendre les précautions suffisantes contre les entraînements de la capitale, pour préserver de toute atteinte la liberté du pays lui-même. Il n'y a pas trace dans l'article de déclamations emportées et provoquantes. Il se termine par une protestation énergique contre les vainqueurs du moment. Les misérables usurpateurs de l'Hôtel-de-Ville ne pouvaient pardonner à l'auteur d'avoir déclaré nettement que Paris n'était pas représenté par la Commune. *La Revue des Deux-Mondes* fut supprimée du coup.

Beaussire fut arrêté chez lui le 13 mai par l'ordre du Comité du Salut public et enfermé au Dépôt de la préfecture de police. Nous empruntons les détails suivants sur son incarcération et ses suites à l'excellente notice biographique qui lui a été consacrée par M. Jules Girard, au nom de ses condisciples de l'École normale (1) :

Aussitôt que son incarcération fut connue, plusieurs de ses amis qui étaient à Paris s'employèrent pour sa délivrance, chacun suivant ses moyens d'action. Notre camarade Molliard profita des relations qu'il devait à sa situation de directeur des études à Sainte-Barbe, pour essayer d'agir sur le maire du Ve arrondissement, un certain Régère. Un ancien barbiste, Mège, revêtu de je ne sais quelle fonction militaire et disparu dans la tourmente lui avait promis d'intervenir. Un médecin de Luçon, M. Chogan, alors étudiant et camarade de Regnard, le secrétaire général de la sûreté, multiplia ses efforts. L'intervention la plus efficace fut celle d'un parent de Beaussire, M. Muller, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, le très éminent ingénieur et industriel qui vient d'être subitement enlevé aux siens après des succès éclatants remportés à l'Exposition. On consentit à relâcher Beaussire à condition qu'il se tînt à la disposition du Comité : il se refusa à tout engagement et resta prisonnier. Chaque jour sa femme pénétrait courageusement dans cette espèce d'antre d'où personne n'était assuré de sortir et venait le soutenir par ses visites. Il y avait déjà neuf jours qu'il était incarcéré, et la Commune était à la veille de ses dernières violences. M. Muller, qui avait pu le voir plusieurs fois, fit un dernier effort à la fois sur le prisonnier et sur les geôliers. Il décida enfin, le premier à signer, une déclaration sans portée, et qui ne mettait nullement son honneur en cause, et il obtint par l'entremise de Regnard, qui avait été son obligé, un ordre d'élargissement dont il se hâta de profiter. Le lendemain, l'armée de l'ordre pénétrait dans Paris, et l'assassinat des otages commençait. Qui peut affirmer que, même sans dessein particulier de vengeance, une fantaisie, un hasard n'aurait pas jeté Beaussire parmi les victimes?

(1) Nous devons signaler parmi les meilleurs articles nécrologiques consacrés à Beaussire, l'article très remarquable et très complet de M. Marion dans la *Revue internationale de l'enseignement*, n° du 15 octobre 1889.

Beaussire qui avait noté avec soin tout ce qui pouvait relever l'honneur de la grande ville dans cette crise du 18 mars, éprouvait une vive satisfaction à rendre hommage aux employés de la prison où il fut détenu.

C'est aux classes inférieures, dit-il, qu'il faut faire honneur de la fidélité et du dévouement qu'ont montrés, presque sans exception, sous la Commune, les serviteurs de l'État. La plupart étaient restés à leur poste du consentement formel ou tacite de leurs chefs. Leur conscience n'était pas engagée dans les services tout matériels que pouvaient exiger d'eux les usurpateurs des fonctions publiques et eux seuls pouvaient protéger utilement de précieux intérêts. Placés entre leurs anciens et leurs nouveaux chefs, leur rôle était d'autant plus délicat qu'ils étaient seuls juges de la mesure qu'ils y devaient apporter. Ils se sont en général acquittés de leurs difficiles devoirs avec autant de prudence que de fermeté. Ils ont veillé jusqu'à la fin sur le matériel des établissements publics et sur le mobilier personnel des fonctionnaires en fuite. S'ils n'ont pu partout empêcher les incendies, ils les ont circonscrits. Je cède à un sentiment de reconnaissance personnelle en donnant une mention spéciale, parmi ces modestes et courageux employés, à ceux des prisons. Ils étaient pleins d'égards pour les détenus honnêtes, il n'y en avait guère d'autres. Par une attention délicate ils réunissaient de préférence pour la promenade ceux entre qui ils devinaient une certaine affinité d'éducation et de goût. « Nous étions ici, avant la Commune », disaient-ils avec une certaine fierté. Les marques d'humanité qu'ils donnaient n'étaient pas sans péril. Quand le moment suprême fut venu pour les prisonniers menacés par l'incendie à défaut du massacre, beaucoup furent sauvés par leurs gardiens qui leur ouvrirent les portes et leur procurèrent des déguisements.

Cette page est détachée du volume que Beaussire publia dans cette même année 1871 sous ce titre : *La guerre étrangère et la guerre civile* (1).

Il n'avait d'autre but que de rappeler à la France si constamment oublieuse du mal qu'elle a subi, ne fût-ce que par générosité, les dures leçons de l'année terrible. Il était

(1) *La guerre étrangère et la guerre civile en 1870 et 1871*, Paris, Germer-Ballière, 1871.

bon de lui redire qu'ailleurs on n'avait jamais rien oublié. Avait-elle su que depuis le premier empire elle était restée l'ennemie héréditaire pour la Prusse, et que dans ce pays on apprenait à la haïr aux petits enfants dans les écoles comme à la jeunesse dans les Universités? J'ai entendu à Halle, en 1846, à une époque où notre pays n'avait que des préoccupations pacifiques, le fameux historien Léo diriger tout son enseignement contre la France avec une passion qui ne savait se contenir. Il était salutaire de dire avec sérieux à la France généreuse et oublieuse : Souviens-toi — non pas pour nourrir en toi ni surtout pour distiller dans l'âme de tes enfants une haine impie, mais pour bien comprendre l'étendue de tes obligations et de tes périls. Beaussire fit rentrer dans ce volume l'article de la *Revue des Deux-Mondes* qui lui avait coûté si cher. Il lui conserva le même caractère de modération, car il était incapable de mêler la cause personnelle aux grands intérêts publics qui le préoccupaient seuls. Sans rien enlever au caractère odieux de ce grand crime public, il avait l'âme pleine de pitié pour les malheureux égarés qui avaient subi la Commune sans avoir pris part à ses violences. Aussi donna-t-il son approbation à la proposition d'amnistie portée à l'Assemblée nationale en faveur des prisonniers qui n'avaient occupé aucun grade et n'étaient accusés d'aucun crime de droit commun. Il suffit que cette proposition, aussi humaine que modérée, fût prise en considération par l'Assemblée nationale pour que les conseils de guerre déclarassent qu'ils en appliqueraient les dispositions essentielles sans attendre qu'elle eût obtenu un vote formel et définitif.

Beaussire avait été envoyé à l'Assemblée nationale comme représentant du département de la Vendée aux élections complémentaires du 2 juillet 1871. Des liens d'une étroite confraternité se formèrent promptement dans ces jours inoubliables entre ceux que rapprochaient leurs opinions politiques. Nous devons aller plus loin et reconnaître que,

malgré bien des dissentiments souvent fort graves et même passionnés, un grand souffle de patriotisme animait tous les représentants de la France, alors qu'il s'agissait de relever la noble blessée, selon l'éloquente expression de M. Thiers, et de panser ses plaies. Il y a eu à l'Assemblée nationale des heures vraiment sacrées, dans lesquelles tel discours, qui semblait ne devoir porter que sur les dépenses de la guerre, était traversé comme par un rapide éclair par le sentiment poignant des malheurs de la patrie ; alors toutes les divisions étaient oubliées et les yeux se mouillaient des larmes d'un généreux attendrissement. La fibre nationale vibrait seule dans ces instants trop fugitifs. De telles impressions ne s'effacent pas, et ceux qui les ont ressenties en commun en ont gardé un impérissable souvenir, malgré leurs divergences d'opinion et les luttes ardentes qui ont pu éclater entre eux.

Beaussire fut, comme député, ce qu'il avait été dans toutes les phases de sa carrière. Il remplissait consciencieusement et modestement sa tâche, uniquement préoccupé du relèvement de la France. Il appartint avec plusieurs de ses futurs confrères de notre Académie au groupe des républicains conservateurs qui s'étaient ralliés à la politique générale du grand citoyen que la confiance de tous les partis avait porté au pouvoir à l'heure du suprême péril. Pour rien au monde nous ne voudrions apporter ici une parole de division qui rappelât des débats auxquels l'Académie des sciences morales et politiques est résolue de demeurer étrangère. Mais ce n'est pas sortir de la réserve qui convient que de rendre encore une fois hommage au grand citoyen qui porta sans faiblir le fardeau d'une telle responsabilité. Appelé à débattre et à signer le traité de paix dont il réussit à restreindre les dures conditions pour une partie de notre frontière de l'Est, engagé aussitôt dans les difficiles négociations de la libération du territoire au moment où il devait lutter contre la guerre

civile, il lui fallait chaque jour gagner à ses vues une Assemblée divisée, mais sans laquelle il ne voulait et ne pouvait rien faire. On est en droit de dire qu'il trouva dans son patriotisme un rajeunissement merveilleux. Beaussire eut alors, avec bon nombre de ses collègues, le privilège de son intimité. Comment oublier cette causerie incomparable, surtout aux heures tardives de la soirée, alors que Thiers refaisait avec une verve mêlée d'émotion l'histoire contemporaine de la patrie à laquelle il avait été si directement mêlé ? Il savait tracer en quelques traits des portraits si vivants des acteurs du drame qu'on ne les oubliait plus. Il se livrait tout entier dans des mots tour à tour étincelants et passionnés que relevaient maintes épigrammes lancées à qui de droit. Il laissait aussi apparaître avec une charmante bonhomie cette bonté cordiale que n'oublieront jamais ceux qu'il honora de son amitié. Beaussire en avait gardé le plus reconnaissant souvenir.

Ses devoirs de député absorbaient toute son activité. Comment en eût-il été autrement, alors que tout était à refaire dans un pays ruiné : finances, armée, instruction publique. Il fallait aussi revenir sans cesse à cette réorganisation définitive du pouvoir qui parut bien des fois échapper à l'Assemblée nationale dans l'impuissance de ses divisions. N'oublions pas que nous étions forcément réduits au régime d'une Assemblée unique avec tous ses périls, si bien qu'on n'osait presque s'absenter une heure Plus d'une fois on vit le pouvoir au moment de s'effondrer sur une simple question d'ordre du jour. La fatigue était grande. Elle tenait encore plus à la fièvre des inquiétudes qu'au labeur parlementaire, pourtant excessif dans les commissions comme dans les séances si souvent prolongées dans la nuit.

Beaussire ne demeura étranger à aucune des grandes décisions prises pendant ces années tourmentées, mais il

réserva son intervention directe aux questions d'instruction publique pour lesquelles il avait une compétence spéciale. Il a fait de même à la Chambre des députés où, après la séparation de l'Assemblée nationale, ses électeurs de la Vendée lui conservèrent son mandat jusqu'en 1881. Nous pouvons apprécier en pleine connaissance de cause la part qu'il prit à ces importantes discussions, grâce à son livre sur *la liberté d'enseignement et l'Université* qui se termine par la reproduction de ses discours de tribune (1). Nulles questions ne passionnaient davantage l'Assemblée nationale où l'ancien parti conservateur occupait une place si importante en face des partisans à outrance de l'enseignement laïque de l'État. Elle a donné lieu à d'importants débats tout à l'honneur de la tribune française. Nous n'en retiendrons que ce qui donne à l'intervention de Beaussire son vrai caractère. Il aborda pour la première fois la redoutable tribune de l'Assemblée nationale en janvier 1872, au sujet du projet de loi sur le rétablissement du conseil supérieur de l'Université, tel que la loi Falloux l'avait organisé. M. le duc de Broglie était le rapporteur. On était d'accord sur tous les bancs de l'Assemblée nationale pour penser qu'il n'était pas possible de laisser subsister la haute direction de l'Université dans les conditions où l'avait placée le régime précédent, car le corps enseignant n'y trouvait pas de garanties suffisantes. La majorité donnait sa pleine approbation au conseil supérieur constitué par la loi de 1851 qui noyait l'élément universitaire dans ce qu'on appelait la représentation de la société française y compris le haut clergé et la magistrature. On ne retrouvait pas à l'Assemblée la fraction du parti antiuniversitaire qui, à l'Assemblée législative de 1850, avait repoussé avec énergie cet élargissement du monopole d'une institution détestée, alors même que l'épiscopat était admis au partage.

(1) *La liberté d'enseignement et l'Université sous la troisième République.* Paris, Hachette, 1884.

Beaussire ne prit pas vis-à-vis de ce projet de loi une position d'hostilité aussi tranchée que plusieurs de ses amis qui l'attaquèrent au point de vue de la vraie neutralité de l'État. Il se contenta de proposer un tempérament, en demandant que le conseil supérieur se départageât de manière à ce que les universitaires ne dépendissent que de leurs représentants naturels, tandis que l'enseignement libre serait contrôlé par un conseil spécial où figureraient les membres élus par l'Assemblée nationale, deux membres du Conseil d'État, les hauts dignitaires ecclésiastiques, des magistrats, en un mot toute la fraction du conseil de la loi Falloux qui n'appartenait pas au corps enseignant officiel. Cette demi-mesure développée à la tribune dans un discours modéré ne pouvait triompher. Le projet de la commission fut adopté à une grande majorité.

Beaussire intervint toutes les fois que les intérêts de l'Université furent en jeu. Il se préoccupa de garantir les conditions d'avancement et d'assurer la suffisance du traitement aussi bien que la sécurité professionnelle du corps enseignant auquel il appartenait encore. — En appuyant le volontariat d'un an dans la loi sur l'armée, il désirait sauvegarder l'intérêt des bonnes études.

On sait qu'une des dernières grandes lois discutées par l'assemblée nationale fut cette loi de la liberté d'enseignement supérieur qui avait dans un passé très récent provoqué des luttes presque violentes. Non seulement dans ce projet toutes les facilités et toutes les garanties étaient données à la fondation d'universités libres — ce qui était un progrès bienfaisant — mais encore on leur abandonnait le droit de conférer les grades ou du moins de participer à leur collation, même alors qu'il s'agissait de ceux qui ouvraient les carrières dépendantes de l'État ou soumises à son contrôle, comme la médecine et le barreau. Beaussire prononça un de ses meilleurs discours pour écarter cette proposition.

« Les grades universitaires, disait-il, ont un double caractère ; d'un côté ce sont des titres purement scolaires, purement scientifiques ou littéraires et n'ayant qu'une valeur d'opinion ; d'un autre côté ce sont des titres professionnels et légalement obligatoires. Pour les premiers, pas de difficultés. Pour les seconds qui n'ont pas une simple valeur scolaire mais qui sont des titres obligatoires, leur collation est un acte de la puissance publique. »

Beaussire ne pouvait espérer avoir gain de cause devant l'Assemblée nationale. Son opinion prévalut quelques années plus tard dans un parlement renouvelé.

Jamais son sage libéralisme ne s'est mieux manifesté que dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire dans la session de 1880 de la Chambre des députés. Les entraînements de la majorité d'alors étaient en sens directement inverse des entraînements de celle de l'Assemblée nationale. Malheureusement, la question des relations de l'Église et de l'État restait très compliquée au lendemain d'ardentes luttes politiques, dans lesquelles les représentants de la religion avaient été engagés. Les lois ne se présentaient plus en elles-mêmes et pour elles-mêmes, les partis y cherchaient des armes et pensaient bien plus à s'affaiblir réciproquement qu'à élaborer une organisation de l'enseignement public d'après des principes libéraux. Un point paraissait gagné, c'était la proclamation de la neutralité de l'État en matière religieuse, par la raison péremptoire que son enseignement s'adresse à toutes les opinions. Cette neutralité largement comprise et sincèrement réalisée était une conséquence logique de la révolution française, sa résultante la plus incontestable, mais il y avait bien des manières d'appliquer ce grand principe, depuis la méthode libérale et modérée jusqu'à la méthode sectaire, qui ne manquerait pas de le fausser en mettant l'intolérance et l'irréligion sous ce glorieux pavillon.

Beaussire déploya tout son courage et son talent pour dégager la neutralité de l'État de toute exagération compromettante et injuste. Déjà à l'Assemblée nationale il avait proposé un projet de loi sur l'instruction primaire qui, tout en admettant l'obligation, repoussait la gratuité et faisait une part à l'enseignement confessionnel dans l'école publique. Il abandonna cette opinion à la Chambre des députés, mais sans tomber dans l'extrême opposé. Il continua à repousser la gratuité de l'enseignement primaire, sauf pour le cas d'indigence démontrée. Il se refusait à dispenser les parents qui n'en étaient pas incapables, de l'accomplissement d'un devoir strict à l'égard de leurs enfants, pensant avec raison qu'il était salutaire de les solliciter à prendre un intérêt plus direct à leur instruction. De quel droit charger les contribuables, les pauvres comme les riches, de centimes additionnels et augmenter les impôts sans nécessité ? En ce qui concerne l'obligation de l'instruction primaire, dont il acceptait sans hésitation le principe, Beaussire demandait qu'il fût bien entendu que l'obligation ne portait pas sur la fréquentation des écoles de l'État, mais uniquement sur le degré d'instruction exigible des enfants. De là la nécessité d'un programme clairement rédigé (1).

Le principe de la laïcité des écoles publiques provoqua des débats très importants. Beaussire ne prit part qu'à leurs débuts, car la loi ne fut votée que le 28 mars 1882. Il vota naturellement contre l'article 7, et établit avec une grande vigueur d'argumentation que la neutralité de l'école publique pouvait très bien se concilier avec la possibilité d'y donner l'enseignement religieux en dehors des heures de classe aux enfants dont les parents le réclameraient. Le projet du ministre d'alors, M. Jules Ferry, admettait cette possibilité, que le parti libéral belge, peu suspect de cléricalisme, avait

(1) Discours du 6 juillet 1880.

fait passer dans la loi qui était son œuvre. Beaussire allait plus loin et demandait que les instituteurs eussent le droit de faire réciter le catéchisme aux élèves dont les parents en auraient exprimé le désir, toujours, bien entendu, en dehors des heures de classe. « Nous sommes, disait-il en terminant, en face de deux catégories de sectaires. Je n'appartiens ni aux sectaires de gauche, ni aux sectaires de droite, et je m'en fais honneur. Je fais appel à tous ceux qui ont le sentiment des réalités pratiques. »

L'orateur montrait quel bouleversement jetterait dans les coutumes des campagnes françaises l'impossibilité de profiter du local de l'école pour l'instruction religieuse, à l'âge même où elle est de rigueur partout où subsiste la foi chrétienne. « Décrétez, ajoutait-il, l'instruction laïque aussi largement que possible, mais ne faites pas violence aux mœurs, n'aggravez pas les divisions. »

La reproduction intégrale des discussions de la Chambre des députés de cette époque suffirait à prouver que la proposition de Beaussire ne rencontrait pas alors d'obstacle insurmontable dans le parlement. Il est permis d'exprimer un amer regret que cette politique si sage, qui laissait intact le principe de la laïcité de l'État, n'ait pas triomphé. Que de difficultés eussent été évitées au gouvernement du pays et combien l'apaisement, si désirable pour tous, en eut été facilité !

Quoi qu'il en soit, nous sommes en droit d'affirmer que le principe de la neutralité est bien mieux respecté par les libéraux qui en veulent graduer les applications conformément au vœu des populations que par les incorrigibles sectaires qui, partout où ils le peuvent, n'y recherchent qu'un moyen d'introniser une irréligion d'État. On les voit provoquer en toute occasion des manifestations directes d'athéisme, qui sont des violations flagrantes de la laïcité du pouvoir civil et des atteintes aux droits de leurs commettants,

quand même elles ne dépassent pas le cadre municipal le plus restreint.

Reste la question si grave de l'enseignement de la morale dans l'école laïque. Beaussire qui n'avait pas eu l'occasion de la traiter à la tribune l'aborde résolument dans son livre sur *la liberté d'enseignement et l'Université*. Il admet dans l'école publique un enseignement d'une morale simplement laïque, mais à la base de laquelle il veut un théisme élémentaire. On sait que le parlement français a rejeté en principe cette base largement religieuse, même dégagée de tout caractère confessionnel. Et cependant les programmes universitaires lui font encore sa place, sans nous donner d'ailleurs aucune garantie pour l'avenir. Il est évident que le droit étant laissé à l'État de rédiger les programmes de l'enseignement moral, un coup de majorité suffirait pour les modifier du tout au tout.

On a objecté aux programmes actuels que la morale laïque, en se fondant sur l'idée de Dieu prise dans sa plus grande généralité, peut être accusée d'opposer un déisme insuffisant à la morale franchement chrétienne à laquelle tiennent un si grand nombre de familles. On s'est demandé si la parfaite neutralité serait respectée à de telles conditions, et s'il ne vaudrait pas mieux que l'instituteur se contentât d'une morale toute pratique au travers de laquelle rien n'empêcherait son sentiment religieux de percer, s'il l'avait au fond du cœur, plutôt que de lui imposer un système de morale coordonné. Reconnaissons que tout serait concilié, la neutralité de l'enseignement public comme l'intérêt religieux, si l'école s'ouvrait aux ministres du culte dans les conditions déjà indiquées.

Beaussire a donné sa pensée entière et définitive sur ce grave problème de l'enseignement public dans son livre sur *la liberté dans l'ordre intellectuel et moral* dont la seconde édition a paru en 1885. Après avoir touché à des questions toutes pratiques, comme l'organisation des lycées

de jeunes filles, l'instruction des aveugles et des sourds-muets, il résume toute sa théorie de l'enseignement public par ce seul mot : *la liberté*. Il l'admet avec toutes ses conséquences pratiques pour la fondation des écoles libres en refusant à l'État le droit de s'immiscer dans l'enseignement religieux de l'Église. Toute latitude devrait être laissée à l'enseignement supérieur sous la réserve du maintien de la collation des grades professionnels au pouvoir civil. Il réclame en faveur de l'enseignement supérieur de l'État une sérieuse indépendance pour la manifestation de toutes les opinions quelque hardies qu'elles soient, pourvu qu'elles ne portent atteinte ni au respect des lois ni à la moralité publique. Il voudrait étendre et assouplir le cadre universitaire, y faire place au *privat docent* et favoriser le plus possible sa décentralisation. Le plan qu'il esquisse ressemble à bien des égards aux projets des universités régionales soumis à l'heure actuelle aux discussions du parlement. Il demande pour elles la personnalité civile et le droit de se régir elles-mêmes sous le contrôle des autorités supérieures. Ajoutons qu'avec sa longue expérience universitaire il appelait une réforme du baccalauréat qui en fît une preuve moins précaire d'une culture suffisante et parvint à le soustraire aux chances d'un rapide interrogatoire.

On ne peut pas pousser plus loin le libéralisme. Pour lui, la liberté d'enseignement est la condition de toutes les autres libertés. Ce large libéralisme se rattachait au principe supérieur qui lui donnait sa raison d'être et sa force invincible. La morale était pour Beaussire le tronc dont les libertés publiques étaient les rameaux et nous verrons à quelle profondeur il en faisait plonger les racines. La liberté réduite à n'être qu'indépendance ou libre arbitre est purement négative ; elle ne s'achève que dans l'accomplissement de notre destinée, c'est-à-dire de la loi de notre être, qui est la loi morale elle-même. Seulement cet accom-

plissement doit être librement accepté et voulu pour se distinguer des simples lois physiques. Cette absence de contrainte implique précisément toutes ces libertés publiques, si énergiquement réclamées par Beaussire. Elles revêtent par là un caractère sacré. Tout ce qui leur porte atteinte est un obstacle inique à la réalisation de notre destinée supérieure dont le dernier mot est comme l'auteur le rappelle lui-même, cette *libre servitude* que Sénèque définissait par ce mot sublime : *Parere Deo libertas.*

Nous sommes ainsi amenés à considérer de plus près sa conception philosophique que nous n'avons jusqu'ici envisagée que dans sa période de formation et dans les écrits de sa jeunesse. C'est d'après ses livres définitifs qu'il faut le juger et marquer la place qu'il occupe dans l'école française.

Nous nous garderons d'autant plus de toute exagération à cet égard qu'en y tombant nous offenserions sa modestie. Beaussire était plein de gratitude pour les grands maîtres de cette école qui s'est honorée par de si admirables travaux, toujours fidèle à cette belle forme ample et limpide qui tient au génie même de la France. L'histoire de la philosophie avait été largement explorée. Platon et Aristote nous avaient été rendus dans de magistrales traductions. L'école d'Alexandrie, le Moyen âge dans ce qu'il a de plus original comme la philosophie contemporaine avaient été l'objet d'études consciencieuses. Toute l'évolution de l'école française avait été admirablement retracée et caractérisée dans un mémorable rapport provoqué par l'Exposition universelle de 1867 qui se terminait lui-même par un exposé de doctrine marquant un développement nouveau. Les travaux originaux de cette école étaient tous empreints du spiritualisme le plus décidé. Nous ne citons aucun nom. Ils sont dans toutes les mémoires et ce n'est pas dans cette Académie qu'il serait utile de les rappeler.

Quand Beaussire prit rang dans l'école philosophique française, elle avait atteint un plein développement et les

maîtres qu'elle donnait à notre haut enseignement continuaient dignement les traditions de leurs devanciers, mais en y portant une plus grande liberté d'esprit qui la modifiait sur des points essentiels.

Il y eut un moment où son brillant initiateur se distingua encore plus par le don du gouvernement que par son rare talent d'écrivain et cette puissance de fascination qui était telle qu'on lui faisait grâce des lacunes et des contradictions de son système. Sous le charme de son enseignement de la Sorbonne, on ne releva pas de suite l'étrange disparate que présentaient ses trop nombreux emprunts à l'hégélianisme, mis du reste en beau français, avec ses admirables réfutations de Locke. Son éclectisme qui est le contraire d'une doctrine ferme ne tint pas longtemps par lui-même, malgré l'intérêt piquant de ce drame en quatre actes que la pensée philosophique devait jouer nécessairement d'après le chef de l'école à chaque époque, en passant tour à tour par le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme. Victor Cousin, qui eut l'incomparable honneur d'avoir ravivé un ardent intérêt pour la philosophie au lendemain du règne où l'idéologie avait été criblée des sarcasmes de Napoléon, modifia singulièrement son système à partir de 1830, alors qu'étant en réalité le grand maître inamovible de la philosophie, il imposa à l'Université un programme comme un Credo officiel. Il était temps que ce régime autoritaire prît fin, d'autant plus que les lettres françaises ne perdirent rien à ce changement, grâce à la fécondité littéraire de l'illustre écrivain. Sans doute les libres esprits avaient toujours su sauvegarder leur indépendance, mais on ne peut nier que l'évolution de la philosophie française n'ait trouvé un grand profit à être rendue à sa liberté. Elle ne méconnut jamais d'ailleurs les nécessités de prudence qu'impose l'enseignement de la jeunesse.

Par une heureuse coïncidence, ce fut à cette époque que

la réimpression complète des œuvres de Maine de Biran, commencée par Victor Cousin, fut achevée par les soins de notre honoré confrère, M. Ernest Naville. Rien ne devait faciliter davantage une réaction bien nécessaire contre la prédominance de l'intellectualisme auquel l'école française avait parfois cédé. Sous cette influence elle avait trop relégué à l'arrière plan nos facultés morales au bénéfice de la raison pure. On a beau proclamer celle-ci impersonnelle et divine, elle ne nous donne pas, à elle seule, une démonstration suffisante de la liberté, c'est-à-dire du principe même de la vie morale. Maine de Biran l'avait victorieusement établi en montrant le rôle de la volonté dans la formation de nos connaissances les plus élémentaires, lesquelles par l'effort et la réflexion mettent en jeu notre vouloir. On sait qu'il fit une part toujours plus large à l'intuition du divin comme l'objet suprême du savoir.

Si j'insiste sur ce point, c'est qu'à vrai dire rien ne caractérise mieux la conception philosophique de Beaussire que d'avoir rompu courageusement avec cet intellectualisme qu'on n'attribue à Descartes qu'en laissant de côté une des parties les plus originales de son système. Il se garda du reste de toute exagération idéaliste, comme le prouve sa participation aux travaux de la société de psycho-physiologie dont il fut le président.

Pour ne pas dépasser les limites qui nous sont imposées, nous devons nous borner à relever les traits essentiels de la philosophie de Beaussire, telle que nous la trouvons exposée dans son livre sur les *principes de la morale*, publié trois ans avant qu'il nous ait été enlevé (1). Considérons surtout, son point de départ et ses conclusions. Son point de départ, la base de la certitude morale, est pour lui, non pas la raison dont l'intervention demeure nécessaire comme instrument de connaissance, mais bien la conscience

(1) Paris, Félix Alcan, éditeur, 1886.

morale avec son impératif catégorique, emportant l'obligation et nous reportant à une volonté supérieure, seule capable de nous commander le devoir. La raison nous fait connaître les lois nécessaires dont la vérité morale fait partie, mais c'est à l'état d'idée pure. Elle ne commande pas, elle n'en a pas le droit. L'obligation vient de plus haut, et c'est la conscience qui en est l'organe direct. « Si aucune volonté extérieure ne peut proprement nous obliger, dit Beaussire, il ne reste plus qu'à chercher en nous-mêmes l'origine de l'obligation. Une âme heureusement douée sent qu'elle se doit à elle-même de faire le bien et d'éviter le mal. La conscience confirme la théorie de l'impératif catégorique (1). » L'auteur *des principes de la morale* se rattache ainsi étroitement à cette grande philosophie de Kant, trop diminuée par Victor Cousin qui s'est contenté d'insister sur son scepticisme métaphysique. Il n'est pas nécessaire d'accepter les conclusions de la *Critique de la raison pure* dans ce qu'elles ont d'excessif pour retenir ce qu'il y a de vrai et de fécond dans la *Critique de la raison pratique* de Kant. Nous ne devons voir dans la première qu'une réaction à outrance contre l'intellectualisme qui dominait avant lui la pensée philosophique et la disposait à transporter dans l'âme humaine la dialectique impitoyable qui plaît à la raison et ne laisse plus de place qu'au déterminisme. Cette même réaction s'est produite en France, peut-être plus absolue encore, dans les écrits d'un de nos plus généreux penseurs, M. Charles Renouvier. Pour lui, il ne reste debout, en fait de certitude, que la loi morale acceptée par un acte de volonté. Beaussire dans son beau livre a rejeté le caractère permanent d'abstraction qui est le grand défaut de système du philosophe de Kœnisberg, aussi bien pour la raison pratique que pour la raison spéculative. Il a fait prendre pied à la morale sur le terrain de la réalité psychologique ; le devoir a cessé

(1) *Les principes de la morale*, p. 96.

d'être uniquement une simple loi formelle ; il l'a envisagé sous toutes ses faces et dans toutes ses applications. Mais il n'en a pas moins maintenu, en le vivifiant parfois comme d'un souffle de Pascal, ce principe immortel du Kantisme, qui fonde la certitude morale sur l'intuition de l'obligation inscrite au plus profond de la conscience (1). En fait, comme en droit, il réclame notre obéissance à cette loi intérieure, c'est-à-dire un acte positif de volonté, avant de la soumettre à notre examen. Après tout, le premier devoir est de croire au devoir. Il n'est pas d'autre moyen d'éviter le déterminisme et le scepticisme. Les notions de la métaphysique nous échappent facilement tandis que la vérité morale saisie dans la conscience a pour elle une expérience intime confirmée par une attestation universelle ; elle a toute la réalité d'un commandement direct.

Sur un autre point, Beaussire a dépassé les abstractions de Kant; l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ne sont plus pour lui de simples postulats de la morale. En analysant l'idée de l'obligation inséparable de celle de responsabilité, il y reconnaît l'expression d'une volonté supérieure ou plutôt de la volonté de Dieu, qui seul a le droit de nous commander. Pour employer un mot génial d'un éminent correspondant de notre Académie, — M. Charles Secrétan, — au fond du moi, il trouve un plus grand que le moi. « Dans l'idée de responsabilité, dit Beaussire, nous trouvons quelque chose qui n'est pas nous, l'idée d'une puissance supérieure à qui nous devons compte de l'exécution de ses lois, en d'autres termes l'idée d'une législation et d'une justice souveraines. Cette législation et cette justice ont leur expression dans notre conscience (2). » Dieu ne nous est pas seulement présenté par l'auteur *des principes de la*

(1) Les principes de la morale, p. 96-97.
(2) *Id.* p. 262.

morale au point de vue strictement judiciaire, dont s'est contenté Kant, qui ne lui donne d'autre raison d'être que la nécessité d'assurer la sanction de l'impératif catégorique et la réalité de notre responsabilité. Beaussire ne veut pas d'un Dieu lointain. Il reconnaît, qu'après nos devoirs envers nous-mêmes, envers notre prochain et la société humaine et générale, nous en avons envers Dieu et que notre obéissance doit se rattacher directement à sa volonté. Il veut plus encore : Dieu n'est pas seulement le souverain qui nous commande, il est encore la source de la vie morale, et la prière devient ainsi tout ensemble le premier de nos devoirs et le plus sûr moyen de les accomplir (1). L'immortalité de l'âme, inséparable sans doute des sanctions efficaces de la loi morale, s'explique par une raison plus haute. Tout ce qui forme la vie propre de l'âme n'est possible, d'après Kant lui-même, que par un progrès indéfini.

C'est à tort qu'on a reproché à Beaussire d'avoir dépassé par ce théisme si prononcé les limites de la philosophie. Il n'y est amené que par l'emploi le plus légitime de la méthode expérimentale appliquée aux intuitions universelles de l'âme humaine. Il s'arrête du reste à ce point et n'aborde pas la question de la religion positive qui offre à l'homme un secours tout puissant, digne d'une miséricorde infinie, proportionnée à une misère qui ne l'est pas moins. Il n'en demeure pas moins que la conception philosophique de Beaussire n'implique aucune contradiction avec l'acceptation d'une religion telle que le christianisme. Il ne nous condamne pas à ce dualisme irréductible, trop souvent statué entre la philosophie et la religion, celle-ci n'étant plus qu'un mode inférieur de connaissance, bon pour conserver aux esprits non cultivés la part de vérité qu'ils peuvent supporter. On a beau célébrer la bonne harmonie des deux sœurs immortelles, quand la question est ainsi posée, l'une des deux sœurs doit pourtant se tromper, à moins qu'il n'y

(1) *Id.* p. 301.

ait deux vérités. Il ne suffit pas d'embaumer la religion avec toutes les marques du respect. La sincérité, le sérieux des temps nous commandent de faire un choix viril, au cas où ce dualisme serait irréductible. Mais il ne l'est pas. C'est à la religion à l'établir en ne faisant appel qu'au libre examen, surtout en renonçant à jamais à la vaine prétention de faire de la philosophie *l'ancilla* de la théologie. Qu'elle s'en tienne à cette grande méthode expérimentale dont Claude Bernard a formulé les conditions dans un livre immortel, en demandant comme lui que les procédés de l'expérience soient appropriés dans leur diversité aux objets de l'expérimentation.

Nous n'avons nulle prétention d'avoir fourni une démonstration décisive sur un point si controversé dans ce rapide exposé. Il nous suffit d'affirmer qu'une fois la philosophie affranchie d'un intellectualisme étroit par une acceptation aussi décisive de la valeur des preuves morales que celle de Beaussire, la conciliation est possible. C'est tout ce que nous avons le droit de dire aujourd'hui, alors que nous devons nous contenter d'une appréciation générale de sa conception philosophique.

Son affirmation catégorique du théisme n'empêche pas Beaussire de reconnaître dans une juste mesure l'indépendance de la morale. Il ne l'admet pas au sens absolu, puisque, à moins de mépriser l'esprit humain, on ne peut pas soutenir que l'erreur soit sans influence. Il y a certes un grand dommage à ce que la notion de la responsabilité soit niée, car au fond, la pratique d'une génération s'en ressentira. Aussi Beaussire a-t-il vigoureusement combattu dans le même livre l'évolutionisme matérialiste contemporain, qui s'attache à confondre l'obligation avec l'utilité et prétend faire sortir l'impératif catégorique d'expériences accumulées d'intérêts bien entendus faites par de nombreuses générations, si bien que l'altruisme chargé de remplacer le désintéressement n'est plus que le résultat d'habiles calculs

devenus instinctifs. L'auteur n'a pas de peine à établir que si, de toutes les intelligences ensemble, on ne tirerait pas un mouvement de charité, à plus forte raison, de toutes les utilités réunies et combinées, on ne tirerait pas une obligation. Ce qui est vrai en fait et ce que Beaussire admet pleinement, c'est que grâce à ce grand tempérament de la nature humaine, en bien comme en mal, qui s'appelle l'inconséquence, un homme peut rejeter en théorie les principes de la morale et s'y conformer dans sa vie. C'est ce qui faisait dire à D. Deschamps, le précurseur de l'hégélianisme découvert par Beaussire, que Diderot, quand il parlait morale était *tout peuple;* la spontanéité du sens moral l'emportait sur son athéisme systématique. N'a-t-on pas admiré dans un des maîtres de positivisme un saint laïque et n'y a-t-il pas eu des athées qui feraient croire en Dieu par leur noble désintéressement?

Nous n'avons plus à parler que du dernier livre de Beaussire: *les principes du droit*, publié bien peu de temps avant sa mort et qui n'est que l'application sociale de ses principes de morale (1). On peut dire que dans ce livre considérable il a comme serré sa gerbe, car il y a condensé tous les résultats de ses précédents ouvrages. Il est impossible pour un sujet si vaste et si varié de faire autre chose que de rechercher l'idée maîtresse du droit telle que la conçoit l'auteur. S'il se maintient dans la grande tradition de la déclaration des droits de l'homme mise en tête de la constitution de 1789, il se garde bien de rester dans les généralités abstraites dont le péril a plus d'une fois apparu dans le cours de notre histoire contemporaine. Il rattache naturellement le droit au devoir au nom de toute sa conception philosophique, mais sans les identifier. Il importe beaucoup de distinguer entre le droit en tant qu'il s'applique aux relations des individus dans la sphère de la vie privée et le droit garanti par l'État. Le premier est illimité, il n'admet

(1) Paris, Félix Alcan, 1888.

aucune restriction. Je suis tenu vis-à-vis de mon prochain à tout faire pour son développement moral qui est l'accomplissement de sa destinée supérieure; par conséquent ce n'est pas assez de respecter sa liberté d'une manière négative ; je dois encore lui apporter toute l'aide possible. C'est bien là le droit que lui constitue vis-à-vis de moi l'obligation de ma conscience considérée dans toute son étendue; aussi n'est-il pas autre chose dans cette relation d'individu à individu que l'application même de la morale (1). Le droit ainsi entendu, c'est mon devoir, tout mon devoir vis-à-vis de mon prochain. Donner une telle extension au droit public, ce serait aller directement à l'encontre de l'accomplissement même de notre destinée morale, car le droit public, c'est le droit dont l'État est le gardien. Or, l'État ne se contente pas de persuader ; il use de contrainte ; appliquer la contrainte à la vie morale prise dans son ensemble, ce serait en détruire la condition première qui est la liberté.

Aussi le droit public doit-il ne viser que les atteintes extérieures et palpables aux libertés individuelles qu'il est tenu de protéger sans en compromettre le principe. Comme le dit très bien Beaussire, le droit public se borne à assurer les garanties générales du devoir. Le droit politique proprement dit ne va pas si loin que le droit naturel, car il est bien obligé de tenir compte des nécessités provenant de la complication des intérêts et d'user par conséquent de prudence et d'habileté, sans jamais offenser la morale. Le droit public assure d'abord les garanties du devoir en prenant la défense de la liberté des âmes, vrai fondement du droit dans ses diverses applications. C'est là la mission principale de l'État. Elle implique une organisation politique qui ne fasse pas de la souveraineté la propriété exclusive d'un homme ou d'une assemblée.

(1) Principes de droit, p. 47.

La liberté de la presse et d'association fait partie de ce contrôle. Si, pour la seconde, Beaussire admet quelques précautions contre les propriétés de main-morte, il ne met presque pas de limite à la liberté de la presse toutes les fois qu'elle ne met pas en branle l'insurrection. Nous sommes néanmoins convaincu qu'il eût donné sa pleine adhésion à une application sérieuse de la loi du 2 août 1881 aux outrages commis par la presse contre les mœurs publiques. Il n'avait pas encore assisté au scandale sans nom d'une pornographie triomphante et impunie. La liberté religieuse ne pouvait avoir de partisan plus convaincu que lui. Il se garde bien de la confondre avec la simple liberté de conscience. Il la veut pleine et entière pour la célébration du culte. Il ne manque pas de protester contre le maintien dans notre Code de ce déplorable article 291 qui impose l'autorisation préalable pour les réunions religieuses. L'Assemblée nationale de 1871 avait consenti à l'en faire disparaître dans une première délibération, sur une proposition signée de nombreux députés appartenant à tous les partis. Malheureusement elle ne put aboutir faute de temps à un vote ferme. Les circonstances politiques ultérieures ont empêché l'adoption d'une mesure si nécessaire et qu'il faut à tout prix faire triompher.

Beaussire regarde avec raison toute restriction à la liberté religieuse, toute intervention de l'État pour imposer des doctrines comme un sacrilège vis-à-vis de la conscience humaine et une véritable atteinte au droit de Dieu. Il repousse avec indignation ce que les intolérances religieuses appellent la liberté du bien avec l'intention formelle de réprimer l'erreur, comme si la dignité de la vérité n'était pas inséparable de la liberté de l'erreur. Quelque disposé qu'il fût à séculariser l'État, Beaussire n'en admet pas moins le régime du concordat. Sans soulever une discussion inopportune sur ce problème si grave, nous ne pouvons nous empêcher de penser que

Beaussire est à cet égard en désaccord avec ses propres principes. Quant à nous, nous croyons encore avec Tocqueville, Laboulaye, Lamartine et Vinet, que la séparation des deux pouvoirs est le véritable achèvement de la révolution française, pourvu qu'elle ne soit pas accomplie à la manière radicale, comme un moyen de guerre contre la religion et que, n'étant pas proposée avant l'heure favorable qui n'a pas encore sonné, cette grande *mesure* soit préparée par les transitions et les transactions dont l'illustre Minghetti a esquissé les principales données dans un livre des plus remarquables.

Beaussire fait naturellement rentrer dans sa conception du droit public cette liberté de l'enseignement qu'il n'avait cessé de défendre dans ses livres et ses discours. Le droit pénal et le droit privé qui comprend la constitution de la famille, le droit de propriété matérielle et intellectuelle, enfin la défense de l'honneur dans la mesure où la loi peut le garantir, sont ramenés aux mêmes principes généraux du droit. Quoique partisan convaincu de la limitation des pouvoirs de l'État, Beaussire admet qu'il n'aurait pas donné des garanties suffisantes au droit s'il négligeait les intérêts de ses ressortissants, car dans bien des cas le droit réduit à lui seul ne serait plus qu'une vague abstraction.

Nous devons à la loi morale, dit-il, non seulement de ne pas en troubler l'accomplissement, mais encore de le faciliter autant qu'il dépend de nous. Tant qu'un homme peut, par lui-même, remplir tous ses devoirs, il n'a que le droit de les remplir en paix, mais dès qu'il ne peut entièrement se suffire à lui-même, une assistance lui est due, non pas pour lui personnellement, mais pour la loi qui nous gouverne, dont les hommes sont les sujets et les ministres. L'homme est ainsi fait qu'il ne peut se passer d'autrui. Nous ne possédons presque rien que nous ne devions qu'à nous-même ; nos idées, nos sentiments, tout le bien-être dont il nous est donné de jouir, doivent plus ou moins à nos efforts personnels, mais combien plus encore à nos relations avec les autres hommes et au travail de toutes les générations qui nous ont précédés. Si vous niez le

droit d'autrui à recevoir quelque chose de vous, commencez par restituer ces avantages que vous tenez de vos semblables. Nous sommes débiteurs de l'humanité qui ne peut accomplir ses lois sans le concours mutuel que se prêtent tous les hommes. Comme garantie de leurs devoirs, ils ont d'autres droits à invoquer qu'un respect négatif et stérile.

Le droit à la vie doit être garanti par le droit pénal en cas de violence intentionnelle et par le droit civil en cas de négligence et d'imprudence. Les institutions sanitaires, soit pour prévenir les maladies, soit pour en arrêter la contagion, l'assistance publique, en vue de soulager l'extrême pauvreté, rentrent dans le devoir de l'État. Il est tenu de protéger les faibles en évitant de troubler les relations entre les citoyens par une intervention exagérée. Dans le cas où il vient en aide aux intérêts, la règle, dit Beaussire, n'est pas simplement de *laisser faire*, comme le soutiennent les économistes absolus ; elle n'est pas davantage de *faire* dans le sens complet du mot, mais selon une formule excellente de notre éminent confrère M. Baudrillart, *d'aider à faire*. Il ne doit intervenir que si l'initiative privée est absente ou indifférente. « Aux institutions mêmes dont il se fait justement honneur il doit laisser une autonomie progressive qui leur permette d'acquérir de plus en plus sous son contrôle et sa direction suprême les caractères et les mérites des institutions privées. »

Beaussire fait avec raison la part bien plus large à l'État pour les institutions qui servent à l'accomplissement de ses devoirs directs de tout ordre, telles que la police et l'armée. On remarquera la réserve qu'il s'est imposée à l'égard de la question sociale proprement dite. Elle était certes déjà sérieusement posée depuis longtemps, mais elle n'avait pas pris le caractère nouveau d'acuité qui nous l'impose aujourd'hui.

Nous venons de voir à quel point l'auteur des principes du droit pousse au développement de l'initiative individuelle

pour les institutions d'utilité publique de toute nature. Il a été fidèle à ses convictions en ne se contentant pas de les recommander dans ses livres, mais en payant lui-même de sa personne pour en favoriser l'action féconde. La *Société de l'arbitrage entre nations* l'a compté au nombre de ses adhérents les plus zélés et les plus sages. Ce n'est pas lui qui, pour viser à la paix générale eût sacrifié les nécessités de la défense nationale. Il fut l'un des collaborateurs les plus actifs de l'éminent fondateur de l'École libre des sciences politiques, notre confrère, M. Émile Boutmy. Tout, dans cette admirable institution, dont le développement n'a fait que grandir d'année en année, répondait aux aspirations de Beaussire. Elle était tout d'abord une des plus belles conquêtes de cette liberté de l'enseignement public qui lui tenait tant à cœur. Elle constituait ensuite une de ces associations que l'État a tout intérêt à reconnaître d'utilité publique parce qu'elles le suppléent de la manière la plus heureuse dans un genre d'enseignement qui a tout à gagner à une pleine indépendance. En groupant sous une direction habile des professeurs de la plus haute distinction et de la culture la plus variée, elle offre la meilleure préparation aux carrières publiques par la spécialité même de son enseignement. Enfin en attirant des auditeurs de tous les points de l'Europe, elle étend l'influence de l'esprit français en même temps qu'elle l'honore devant l'étranger. Beaussire donna beaucoup de lui-même à cette œuvre. Celui qui était le mieux placé pour connaître et mesurer l'étendue et le prix de sa collaboration en a porté ce témoignage en paroles émues sur sa tombe :

Confident dès la première heure de la pensée dont l'école est sortie, ainsi s'est exprimé M. Boutmy, il avait été un de ses fondateurs, et il fit partie, depuis l'origine, de son conseil d'administration.

Ce qu'il a dépensé là d'activité, de dévouement, ce qu'il a montré d'ingéniosité et de justesse d'esprit, tous ses collègues pourraient en témoigner. Personne ne sait aussi bien que moi ce que l'école a dû, dans

les temps difficiles, à ses avis judicieux, à son cordial appui. Cette œuvre est, bien plus qu'on ne s'en doute, son œuvre. Beaussire, sous ses apparences frêles, cachait un esprit extraordinairement actif et décidé, beaucoup de constance et de hardiesse, un grand cœur..... On le trouvait toujours prêt quand on avait besoin d'un service ou d'un conseil.

Membre de la Société d'études pour l'enseignement supérieur et de celle pour l'enseignement secondaire, il prenait une grande part aux importantes discussions qui préparaient les réformes aujourd'hui en voie de se réaliser. Il finit par présider l'une et l'autre Société. On comprend qu'avec de telles aptitudes et de tels titres il ait été choisi par l'Académie des sciences morales et politiques pour être son délégué au conseil supérieur de l'Université. Il y remplaça, en 1884, M. Duruy qui, déjà comme ministre, avait été l'un des plus actifs initiateurs des réformes de l'enseignement public. Vous savez quelle place il s'était faite à l'Académie des Sciences morales et politiques par ses travaux comme par son influence.

Les grands livres auxquels il consacrait un labeur si constant ne l'empêchaient pas de collaborer à la *Revue bleue,* à la *Revue internationale de l'enseignement,* à la *Revue philosophique,* à la *Revue des Deux-Mondes,* où parut son dernier article. Il avait pour sujet le livre d'un si haut intérêt historique que M. Célestin Port, membre de l'Institut, a consacré à la Vendée angevine (1). L'auteur y établissait par les documents les plus authentiques que ce n'est pas la Révolution française en elle-même qu'a combattue la Vendée, car le bas clergé aussi bien que la population rurale en avaient accepté les conquêtes civiles et politiques presque avec enthousiasme. La Vendée ne s'est soulevée que quand sa conscience religieuse a été violentée par cette déplorable Constitution civile du clergé qui fut

(1) Paris, Hachette, 2 vol.

la plus fatale erreur de la grande constituante. Beaussire fut heureux de rendre un nouvel hommage à la liberté des âmes qui passait pour lui avant toutes les autres et où il voyait la seule conséquence légitime de cette sécularisation de l'État à laquelle la Révolution française porta une si grave atteinte, après avoir eu l'honneur de le proclamer. Peu de jours après, le 8 mai 1889, il était enlevé par une mort foudroyante.

Ce que fut cette perte cruelle si inattendue pour la patrie, pour la haute culture française et pour l'Académie des Sciences morales et politiques, l'émouvant discours de son président d'alors, M. Francisque Bouillier, le dit suffisamment. Ce qu'elle fut pour son foyer de famille et pour tous ceux qui l'aimaient ne peut pas s'exprimer en paroles. La pure et noble mémoire de ce défenseur de tous les grands principes de la morale et de la liberté dans ses écrits comme dans sa vie publique, de cet homme de bien, au cœur si bienveillant, si aimant, si fermement attaché au devoir, est entouré du plus affectueux respect.

E. DE PRESSENSÉ.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES

ALPES-MARITIMES

I

VUE GÉNÉRALE DU PAYS ET DES POPULATIONS. — ÉTAT INTELLECTUEL ET MORAL.

Nous redescendons maintenant vers la mer pour porter nos recherches sur un département récemment réuni à la France. Le département des Alpes-Maritimes se compose de deux parties : l'une qui a été détachée du Var et qui comprend les anciens évêchés de Grasse et de Vence; l'autre qui, annexée une première fois à la France sous la première République, l'a été définitivement le 13 juin 1860; c'est l'ancien Comté de Nice, formant aujourd'hui les arrondissements de Nice et de Puget-Théniers. Lorsqu'il était rendu en 1814 à la Maison de Savoie, le département possédait une superficie de 322,654 hectares. Tel qu'il est aujourd'hui, il en représente une de 374,900 hectares. On y comptait 176,000 habitants en chiffres ronds, en 1801; il en a environ 238,000.

Trop d'analogies rapprochent les populations agricoles de ce département avec les précédents pour qu'il y ait lieu de s'y étendre avec autant de détails. Nous y

retrouvons les mêmes cultures, et dans le caractère des habitants, le mélange plus accusé encore de l'Italie et de la France, qui donne à ces populations du Midi oriental une physionomie à part. C'est le même mélange aussi, au point de vue des sites, des aspects les plus sauvages et les plus dénudés et des plus brillants paysages. Au sud de l'Esteron, les monts calcaires de Grasse forment un dédale de chaînons et de plateaux nus et déserts, brûlés du soleil, fatigués par le vent; çà et là, sur une pauvre couche de terre végétale, croissent des plantes odorantes sur ces hauteurs désolées, on embrasse un immense horizon; des glaciers de la haute chaîne au cap de la Méditerranée s'ouvrent des *ambuis*, entonnoirs où se perdent les eaux qui vont rejaillir par des sources, A l'ouest et au sud de Cannes, se dresse un des massifs qui contribuent le plus à la beauté des côtes de Provence, l'Estével. S'il n'a pas gardé toutes les forêts de pins et de chênes-liège, il projette toujours sur la mer d'admirables promontoires de porphyre rouge brillant au soleil comme de la braise enflammée. « C'est entre les diverses ramifications des Alpes-Maritimes que coulent le Royo, le Var et ses affluents. Les vallées sauvages de tous ces cours d'eau présentent dans la partie moyenne de leur développement une série de bassins et d'étranglements successifs. Les bassins sont charmants de fraîcheur et de verdure, les défilés ou *clus* sont d'un aspect effrayant. De chaque côté du torrent se dressent des rochers à pic ou surplombants, hauts de plusieurs centaines de mètres, et portant au sommet de leurs escarpements les murailles pittoresques de quelque ancien village ; on se trouve comme perdu dans une fissure de l'écorce terrestre, et l'obscurité dont on est environné semble d'autant plus horrible qu'on vient de quitter les plaines du littoral, tout inondées de lumière. En amont de ces *clus* aux parois calcaires s'ouvrent de vastes cirques entourés de montagnes granitiques aux formes alpestres, aux crêtes neigeuses,

aux longues pentes boisées. Les villages d'Entrannes, de Lieussola, de Saint-Martin — Lantosques, situés dans les bassins verdoyants où viennent se réunir les premières eaux descendues des montagnes en cascades et en rapides, sont destinés à remplacer pendant la saison d'été les résidences du littoral. Grâce aux nouvelles routes qui pénètrent dans les vallées supérieures, les étrangers domiciliés à Nice peuvent, en l'espace de quelques heures, échanger les rues poudreuses de la ville et les bords desséchés du Paillon pour les frais vallons, remplis du murmure des ruisseaux et du bruissement des feuilles, embellis par la vue des neiges, et des rochers, parfaitement abrités contre les vents du nord par la crête des grandes Alpes. Les villes d'hiver situées sur le littoral doivent se compléter par la création des villes d'été dans les hautes vallées des montagnes avoisinantes. » (E. Reclus, *Géographie de la France.*)

Nous pouvons, sans nous écarter de notre sujet, indiquer ce côté pittoresque d'un pays qui tient de si près à la nature de ses cultures, aux mœurs de ses habitants, à la richesse qu'y apportent les étrangers et qui se transforme en ressources pour la production et pour le bien-être. Combien, à plus forte raison, cette observation s'applique-t-elle au littoral qui doit sa prospérité à ses ravissantes beautés naturelles, et à cette fréquentation d'hôtes opulents qui y laissent, avec leur or, les éléments fécondants dont la population profite comme le sol. Le golfe de Napoule a pour ville riveraine Cannes, qui est, avec Menton, une des rivales de Nice ; c'est ici la beauté du pays qui a fait la richesse, dès que ce pays est devenu facilement accessible par les chemins de fer. « Rien n'est plus délicieux, écrivait M. Baude, il y a une quarantaine d'années, quand cette assertion était encore loin d'avoir été vérifiée par l'expérience de tant de voyageurs, rien n'est plus délicieux que les environs de Cannes ; c'est mieux que la Provence et même que l'Italie. Transportez les plus

riants paysages de la Suisse au bord d'une mer transparente ; mêlez à leurs pins séculaires des vignes, des oliviers, des orangers ; éclairez-les d'un soleil plus doux que celui de Naples, et vous aurez le golfe de la Napoule ». C'est là, précisément, ce qui a changé en aisance la pauvreté, sinon même l'espèce de misère où vivaient autrefois les habitants de ces parages.

La race a aussi des qualités qui la rendent apte à un travail intelligent et productif. Elle a été formée originairement de deux races différentes. L'une est la race ligure, répandue sur le littoral, d'ailleurs fort mêlée d'éléments étrangers, phéniciens, massaliotes, romains, arabes. Dans la partie montagneuse, elle descend des tribus presque sauvages, contre lesquelles les Romains eurent à soutenir des luttes qui restèrent sans issue jusqu'à ce que Auguste ait fini par les dompter. Si les ethnologues découvrent quelques différences de types, qui s'expliquent par ces deux provenances, ils n'ont rien, croyons-nous, qui s'impose à l'observateur, et dont nous ayons à tenir compte pour nos études. On se trouve en général, à peu près partout, en présence d'une race assez vigoureuse, supportant le travail sans mollir, malgré la chaleur ; d'hommes assez grands, secs, bronzés, ayant l'air d'être plus âgés qu'ils ne sont en réalité, les femmes surtout, à qui on donne facilement, dans les campagnes, quarante ans, quand elles en ont vingt-huit ou trente.

Sur la côte, le paysan parle différents patois, qui s'éloignent du provençal et se rapprochent de l'italien à mesure que l'on avance de l'ouest à l'est. Parmi ces patois, le plus caractérisé est celui de Nice, le *niçard*, que les provençaux comprennent assez difficilement, et qu'on a défini un mélange de langue romane ou latin vulgaire et d'expressions italiennes, françaises, espagnoles et portugaises. Dans les montagnes, le langage ressemble assez à celui des Basses-Alpes. Ce n'est pas la seule analogie avec ce département.

Dans les Alpes-Maritimes aussi, une population intelligente et avisée vit sur un sol crayeux ou calcaire, dénudé sur les cîmes par suite du même fléau du déboisement que nous avons signalé tout à côté. On n'y rencontre presque pas de terre cultivée qui ne soit soutenue par des murs en pierre sèche ; en maintes parties de territoire, il n'y a pas d'eaux courantes, et l'habitant est réduit à boire de l'eau de citerne ; celle-ci même manque en plus d'un endroit.

La proportion de la population rurale à la population urbaine est moindre que dans beaucoup de départements. Sur un nombre total de 238,000 habitants en chiffres ronds, les agriculteurs figurent seulement pour 95,000, ce qui s'explique par la difficulté de mettre en valeur une quantité de terrains et par le manque de densité de la population dans les campagnes.

Avant de signaler l'état économique de cette population rurale, nous en indiquerons l'état intellectuel et moral dans la mesure où on peut le faire sans s'exposer à trop de redites avec les départements voisins. L'instruction primaire est resté longtemps aux mains du clergé. Les instituteurs, même nommés au concours, étaient choisis parmi les vicaires qui recevaient une très médiocre rétribution, l'équivalent d'une centaine de francs. D'après les notes communiquées par M. l'abbé Tisserand, au *Dictionnaire de pédagogie* de M. Brisson, les plus anciens instituteurs connus, et dont il cite les noms, datent du xve siècle, et appartiennent aux villes d'Antibes, Nice, Vence, etc. Au xvie siècle, plusieurs ordres religieux se partagent l'enseignement aux divers degrés. Mais, quelques bourgs et villages demandent à garder leur ancien privilège d'avoir un maître d'école à eux. Toutefois, on trouvait l'instruction primaire peu répandue en 1860, malgré les sages dispositions de la loi piémontaise. Les villes seules étaient un peu largement pourvues, mais 14 communes seulement sur 47 possédaient des maisons d'école dans l'arrondissement de

Nice ; dans plus des deux tiers le local était misérable, les communes n'assuraient pas à l'instituteur le strict nécessaire. Presque tout était à faire dans les campagnes. On eut beaucoup de peine à obtenir des conseils municipaux qu'ils concourussent aux sacrifices qui assuraient à l'instituteur un minimum de 600 francs. L'idée surtout que les filles devaient, elles aussi, recevoir quelque instruction, eut beaucoup de peine à se faire accepter. De grands progrès ont été accomplis ; le nombre des conscrits sachant lire et écrire n'a cessé de s'accroître, ainsi que celui des conjoints ; mais le département se ressent encore d'un état longtemps arriéré, à ce point qu'en 1873, le tiers des hommes et plus de la moitié des femmes ne savaient pas signer leur acte de mariage. Chaque année comble ces lacunes, et la population rurale tend à se mettre au niveau commun.

Si les mœurs ont éprouvé quelque dommage dans le voisinage des villes peuplées en partie d'étrangers, comme Nice, elles n'ont guère rien qui les signale fâcheusement et se maintiennent assez satisfaisantes dans la plupart des parties du pays. La tempérance est habituelle, les naissances illégitimes ne sont pas très nombreuses, et il se commet peu de crimes. Quant à la famille, la femme vit assez subordonnée au mari et remplit ses devoirs. Les mariages étaient précoces sous l'empire de l'ancienne loi militaire. Beaucoup de jeunes gens, exemptés du service par leur numéro de tirage, se mariaient peu de mois après. Il en résultait qu'il y avait souvent peu de différence entre l'âge du mari et celui de la femme. Le service obligatoire a retardé l'âge du mariage. Il y a peu de ménages sans enfants, et il y en a encore qui en ont quatre, cinq, six et même plus ; les familles qui en ont dix ne sont pas très rares. Mais d'une manière générale les naissances diminuent dans les Alpes-Maritimes, et laissent dans ces dernières années un excédent d'environ 800 décès. Au risque d'anticiper sur la partie économique de ces observations et pour en finir avec ce sujet, j'ajoute

que les vides sont remplis par des étrangers, en nombre important sans égaler dans les travaux agricoles celui qu'on trouve dans quelques départements voisins. D'après un recensement récent, le département des Alpes-Maritimes renferme 43,803 étrangers sur lesquels 34,976 Italiens.

II

ÉTAT ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES. VALEUR ET REVENUS DES TERRES.

Nice, Grasse, Antibes, Puget-Théniers forment les quatre arrondissements des Alpes-Maritimes. La division qui existe entre la partie méridionale et la partie septentrionale des arrondissements de Grasse et de Nice est profonde au point de vue du climat, de la nature du sol, de la culture et de l'exploitation des terres. Aussi convient-il de distinguer deux régions. La zône méridionale ou zône des oliviers part du bord de la mer et s'élève jusqu'à une altitude de 400 mètres. Les populations y sont généralement aisées et vivent de ce que l'on appelle les cultures riches, c'est-à-dire l'olivier, les fleurs, les plantes et arbustes industriels principalement destinés à la parfumerie, des jardins maraîchers et des prairies artificielles. La zône septentrionale, formée par la partie montagneuse et couverte principalement de terres arables et de pâturages, est habitée par des populations d'aisance assez inégale.

Pour plus de précision encore, relativement à l'ensemble du département, M. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, a divisé le département des Alpes-Maritimes en quatre zônes agricoles dont il a décrit les principaux traits. La zône de l'oranger est caractérisée par le palmier, le citronnier, l'oranger, le caroubier et l'eucalyptus. Elle s'étend le long de la Méditerranée, depuis le golfe de la Napoule jusqu'aux limites orientales du département. Le citronnier fait la richesse de Menton qui produit environ

40 millions de citrons par an. Grâce à l'égalité et à la douceur de la température, le même arbre porte en tout temps des fleurs et des fruits à divers états de maturité. La zône de l'olivier s'étend depuis les rives de la Méditerranée jusqu'à 400 et même 500 mètres d'altitude. Elle comprend de riches cultures, mais on n'y rencontre que des petites ou des moyennes propriétés. Elle renferme çà et là des vallées profondes et des montagnes dénudées ou boisées. Les oliviers qui la décorent y sont remarquables par leur grand développement. Ces arbres dominent de nombreux vignobles ou des cultures de céréales. Cette terre est pour ainsi dire la patrie des fleurs. L'habitant cultive le jasmin d'Espagne, la tubéreuse, la jonquille, la violette de Parme, le rosier, la menthe, etc. — La zône des céréales commence au point où l'olivier et le pin d'Alep cessent de végéter, et elle s'élève jusqu'à 800 et 1,000 mètres d'altitude, suivant les accidents du terrain. Elle comprend principalement les hauts plateaux ou le sol du faîte des hauteurs. On y cultive le seigle, le froment, l'orge, la pomme de terre, le chanvre, et on y remarque de verdoyantes prairies naturelles et de maigres pâturages. L'olivier y est remplacé par le noyer et le châtaignier. Les bois feuillus et résineux y occupent çà et là d'importantes surfaces.

La zône pastorale et forestière domine la région des céréales et s'élève jusqu'à 1,700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle renferme les parties les plus accidentées, les moins productives et les moins habitées. On y rencontre des terres labourables, d'importants pâturages et des surfaces couvertes de belles forêts dans lesquelles on admire des chênes, des mélèzes, etc. En général, le pin d'Alep, le pin pignon et le chêne-liège ne dépassent pas 700 mètres d'altitude. Le chêne vert, le chêne rouvre et le châtaignier s'élèvent jusqu'à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Quant au profit que les populations des Alpes-Maritimes

savent tirer des fleurs parfumées, auxquelles on est tenté d'accorder, au premier abord, une médiocre importance, on en pourra juger par quelques indications plus précises et par les chiffres mêmes.

La parfumerie de Grasse et de Nice utilise les fleurs du rosier, du jasmin, de la cassie, de la violette, de la tubéreuse, du géranium, etc. Dans l'arrondissement de Grasse, au Bar, à Châteauneuf-de-Grasse, on cultive particulièrement le rosier, qui exige des terres argilo-siliceuses, saines, profondes et fertiles. Les plants sont mis en place pendant l'automne sur un terrain préalablement défoncé, on ne fume pas le sol en plantant; les rejetons se vendent de 20 à 30 fr. le mille. Un hectare contenant 15,000 pieds donne, en moyenne, dans les années ordinaires, 3,000 kilogrammes de roses ou 1 kilogramme d'essence. Le jasmin ou *jousséemin* exige d'excellentes terres bien exposées au midi, des engrais en abondance et de fréquents arrosages pendant la belle saison. La variété cultivée dans les Alpes-Maritimes constitue un revenu élevé pour le cultivateur. Un seul hectare contenant 60,000 pieds greffés produit chaque année, en moyenne, 3,000 kilogrammes de fleurs qui sont vendues de 2 à 3 fr. le kilogramme. La fleur, appelée cassie, produite par le *cassier*, arbrisseau garni d'épines droites et originaires de Saint-Domingue, donne également d'excellents revenus. Un seul hectare contenant 2,500 cassiers produit en moyenne 1,200 à 1,500 kilog. de cassie qu'on vend ordinairement 4 fr. le kilogramme. Il y a encore une plante dont l'indigène tire un merveilleux parti, c'est la tubérosa, cultivée très en grand à Grasse, à Pégomas et au Cannet. 1,000 pieds donnent en moyenne 16 à 18 kilog. de fleurs, et 1 hectare environ 1,500 kilog.; chaque kilogramme est vendu de 2 à 4 fr. Pour en finir avec cette nomenclature pourtant encore incomplète, j'indiquerai aussi un géranium qui se distingue par l'arome que contiennent les feuilles et qui rappelle l'odeur que développe la rose. Il est cultivé à

Monans-Sartoux, Grasse, Vence, Auribeau, etc. La menthe poivrée est aussi très cultivée dans l'arrondissement de Grasse ; elle est vivace et d'une culture facile quand elle occupe des terres profondes, fertiles et fraîches. Un hectare produit de 8,000 à 10,000 kilog. de parties herbacées qui sont vendues de 12 à 15 francs. Il faudrait presque épuiser la liste des parfums pour énumérer toutes les parties de ce riche revenu.

Heureuse ressource pour des populations qui n'ont qu'une partie de leur sol cultivée et où les terres labourées n'occupent que 97,040 hectares de terre, sur les 374,900 qui forment la superficie du département. Les prés en occupent 90, 825, proportion exceptionnellement considérable, les vignes 6,600, les bois 17,600. La variété des occupations rurales est encore attestée par cette étendue considérable qu'on désigne par ces mots : *superficies diverses*, 165,385 hectares. On n'y comprend pas les landes qui en couvrent 49,450. La surface occupée par la population rurale est de 335,068 hectares.

Les terres labourables sont divisées en 28,000 exploitations environ, qui ont une étendue très variable, savoir :

Propriétés ayant moins de 5 hectares. . .	25.000
Domaines de 5 à 10 hectares	2.000
Propriétés de 10 à 20 hectares	365
Propriétés de 20 à 40 hectares	150
Domaines au-dessus de 40 hectares. . . .	100

En général, les terres sont divisées à l'extrême et les grandes propriétés ne renferment pas au delà de 50 hectares.

Les petits propriétaires travaillent pour eux et pour autrui. Les moyennes propriétés sont concédées à des métayers ou *mégers*. La très grande propriété n'existe pour ainsi dire pas.

Les terres ont en général une grande valeur foncière, surtout dans la zône de l'oranger et dans celle de l'olivier. Voici leur valeur moyenne par hectare :

Terres à céréales dans la montagne . .	1.000 fr.
Terres en vignes et ouillères.	2.000
Terres en vignes et en oliviers.	3.000
Terres plantées d'oliviers	3.500
Terres dans la zône de l'oranger. . . .	6.000

La valeur des terres qui, dans la zône maritime, sont propres à des cultures spéciales est établie ainsi qu'il suit :

Sol complanté d'oliviers	6 à 7.000 fr.
Terre pouvant être arrosée . . .	6 à 8.000
Sol occupé par des rosiers. . . .	8 à 12.000
Sol planté en jasmin.	15 à 16.000
Terre occupée par des orangers .	20 à 25.000

Si l'on compare avec les prix de 1866, on pourra mesurer en général le mouvement vers la baisse.

Le prix de l'hectare de terrain complanté en oliviers était en moyenne, après l'enquête de 1866, de 7,000 fr.; il était de 10,000, trente années auparavant; celui du terrain consacré aux cultures industrielles, en 1866, était de 14,000 fr., en hausse de 3,000 fr. sur la valeur qui remontait à trente années. Le prix des prairies artificielles du littoral et de quelques prairies naturelles de la montagne était de 5,000 fr. en 1866, et avait augmenté dans les mêmes proportions. Le prix des terres labourables de la montagne était (1866) de 600 fr. par hectare en moyenne et était resté à peu près stationnaires. Le prix de location à la même date s'établissait de la manière suivante :

Cultures industrielles, maraîchère et prairies arrosables, de 300 à 400 fr. par hectare; prairies non arrosables, 100 fr.; terres arrosables, de 25 à 30 fr. Les terres maraîchères sont celles qui ont le moins perdu, quand elles ont subi des pertes, mais le cas n'est pas général.

Dans la partie riche de l'arrondissement de Nice, les terres voisines de la ville avaient pris une valeur très élevée, qui a pu baisser, sans que le prix cesse d'en être con-

sidérable, et le revenu également, eu égard à celui de la terre en général, puisqu'il a atteint 3 1/2 et 4 0/0.

Mais il en est tout autrement dans les parties pauvres ou médiocres. La terre y trouve difficilement à se vendre. Un propriétaire digne de toute confiance nous disait, au sujet de la baisse des prix : « Je possède environ cinq hectares qui, à la fin du siècle dernier, ont coûté environ 24,000 fr. Je suis convaincu que je n'en retirerais pas 15,000, bien que j'y aie ajouté une maison d'habitation. » Il ajoutait : « Autrefois le revenu était assez considérable ; mes parents ne buvaient que du vin de leur vigne et avaient à en vendre ; la récolte moyenne était de 35 hectolitres. La provision de deux ans mise à part, ils partageaient avec le métayer 3,000 à 3,500 fr. d'huile dans les bonnes années. L'eau permettait qu'on eût des fruits de toute sorte, fraises, prunes, abricots, pêches, cerises, figues précieuses pour le bétail, du blé, des fèves. Maintenant la sécheresse est telle que les céréales ne payent plus le labourage et l'engrais. La récolte de l'olivier est détruite par la sécheresse ou par un ver nommé dans le pays caïron. Depuis 28 ans le revenu de cette propriété est en moyenne inférieur à l'impôt. »

Tandis que dans les meilleurs cantons de l'arrondissement de Nice la terre est fort divisée, dans la région la plus pauvre la propriété est de dimension moyenne. Dans l'une et l'autre région, peu de propriétaires font valoir eux-mêmes, mais ils séjournent fréquemment sur leur terre. La minorité qui fait valoir et qui, par conséquent, n'a pas à partager les fruits de la terre avec les métayers, s'en tire à son avantage. Si le petit cultivateur a une famille nombreuse, il a peu de main-d'œuvre à payer, et il fait des économies. Même dans les cantons pauvres, volontiers il cache son argent, attendant l'occasion d'acheter la terre, car il est resté défiant à l'égard des banques et des placements mobiliers.

Dans la zône des oliviers principalement la moyenne et la petite propriété dominent. La moyenne n'y dépasse pas 10 hectares. La petite propriété commence au-dessous de ce chiffre et ses subdivisions sont à l'infini. — Dans la partie méridionale le morcellement est encore plus considérable. Mais on rencontre encore un grand nombre de moyens propriétaires dont les domaines sont de 5 hectares de terres cultivables et au-dessus; on y voit quelques propriétés d'une étendue plus considérable; le nom de grande propriété est attribué aux domaines de 50 hectares.

Pour tout le département, le nombre des cotes de propriétés non bâties, en 1861, de 61,761, était, en 1889, de 71,923; augmentation de 10,162 ou 16 0/0. — Elles se subdivisent ainsi quant à la contenance : petite propriété, 64,094; contenance, 74,775. — Moyenne propriété, 7,394 hectares; contenance, 95,895 hectares; grande propriété, 455 cotes; contenance, 191,707 hectares.

C'est surtout dans les petites communes des arrondissements de Nice et de Grasse que la propriété a subi, depuis cinquante ans, de nombreuses divisions. Cette transformation, quoique sensible dans le territoire de Grasse, y est cependant moins fréquente que dans celui de Nice. En général, elle a produit dans la zône méridionale les meilleurs résultats. La production s'y est accrue. Il n'en a pas été de même dans la région des terres arables, où la division extrême du sol a nui à son amélioration, en réduisant l'application des procédés nouveaux et l'élevage du bétail; elle a rendu l'affermage plus difficile.

III

USAGES DES BAUX. — MÉTAYAGE. — SALAIRES ET RÉGIME DE VIE

Si la terre est louée pour un an à un fermier, l'entrée en jouissance et la sortie se font à date fixe, en général à la

Saint-Michel (30 septembre). Si la terre est louée à des métayers, ils entrent et sortent à la Saint-Luc (19 octobre). Quant aux usages relatifs à l'entrée et à la sortie, ils sont généralement les mêmes pour les fermiers et pour les métayers. Le fermier sortant, au fur et à mesure qu'il fait sa récolte d'été, abandonne le terrain à son successeur pour les récoltes d'hiver. Il a droit encore à partager la récolte pendante (olive en colline, orange en plaine), récoltes qui se font en hiver. Le fermier entrant n'a aucun droit à ces récoltes la première année ; l'année de sa sortie lui apportera sa compensation.

Le métayage est répandu dans la partie la plus riche comme la plus pauvre. Il est assez médiocre. Honnête pour tout ce qui concerne ses engagements, le métayer est peu scrupuleux pour les menus avantages qu'il peut recueillir. On remarque dans les usages du métayage quelques différences selon les cantons. Dans les pays de colline (selon la location employée dans le pays), les fruits de la terre sont tous partagés par moitié entre les métayers et le propriétaire. La main-d'œuvre de culture est toute à la charge du métayer, tandis que le propriétaire est chargé de l'entretien de la maison et des murs de soutien. Chacune des parties acquitte la moitié du prix du bétail et de sa nourriture et partage le prix de vente. Divers instruments de travail, charrettes, brouettes, etc., sont payés par moitié.

On ne doit pas conclure de la brièveté ou de l'absence des baux à l'instabilité des métayers sur la même terre. Dans les parties pauvres, les familles de métayers se sont renouvelées aussi peu que celles des propriétaires. Beaucoup sont sur la même terre depuis cent ans, et quelques-uns depuis deux siècles. L'esprit de solidarité a gagné à cette stabilité. Le propriétaire est le banquier de ses métayers et leur porte secours dans leurs maladies et leurs besoins, et reçoit généralement en échange de ses bons procédés des sentiments de dévouement peu communs. La

même intelligence, le même esprit de solidarité et de secours existe chez les métayers entre eux. Ici, nous dit-on, les paysans sont bons, ils sont même charitables.

Quant aux ouvriers ruraux, leurs salaires sont en général de 2 fr. 50 à 3 francs pour les hommes non nourris, et au maximum en général pour les femmes, de 1 fr. 50. Ils sont d'ailleurs sobres, et se contentent d'une nourriture commune, dont la base est la soupe avec des légumes et le riz ou les pâtes, toujours à l'huile, avec l'ail comme condiment préféré. Le paysan mange très peu de viande, beaucoup de pain et de pommes de terre, de la polenta (farine de maïs), souvent la morue fraîche et le *stock-fish* ou morue sèche. En été on peut dire qu'il se nourrit presque de tomates et de poivrons crus, avec l'ail et l'huile, en y ajoutant quelquefois de l'anchois salé ou du hareng saur.

Le paysan des Alpes-Maritimes se couvre peu ; en hiver son vêtement est de drap, en été de grosse toile. Quand il travaille aux champs, il est pieds nus. Autrefois les parents ne chaussaient guère les enfants que lorsqu'ils allaient à l'école, et encore souvent ne leur donnaient-ils point de bas. Aujourd'hui on chausse les enfants de bonne heure, mais ils ne sont pas moins tous habitués à marcher pieds nus.

Peu de paysans sont propriétaires de leur maison. Le logement qu'ils louent est ordinairement assez spacieux. Une grande pièce est réservée aux récoltes, une chambre aux parents, une aux garçons, une aux filles. La cuisine sert de salle à manger et de lieu de réunion. En été, il est très fréquent que les hommes couchent en plein air. Le mobilier est peu nombreux, assez propre. Le maison est balayée et arrosée tous les matins. Les fenêtres restent ouvertes tout le jour.

La mortalité prête à une remarque assez singulière, au moins dans l'arrondissement de Nice. On observe une différence notable relativement à celle des enfants entre la ville et la plaine qui l'avoisine d'une part, et d'autre part

le pays des collines qui est la partie pauvre. Par un renversement peu commun, c'est la partie la plus riche qui de beaucoup en voit périr le plus grand nombre. La raison en est qu'on les nourrit mal et qu'on substitue au lait des aliments indigestes. C'est en janvier qu'il meurt le plus d'enfants de 1 à 2 mois; en juillet, ce sont les enfants de 12 à 18 mois qui payent le plus fort tribut à la mortalité. On remarque aussi que c'est en janvier qu'il y a le plus de morts-nés. Dans les collines, la situation est beaucoup meilleure. Les enfants sont élevés au lait, et pour cette raison ou pour d'autres, on constate une mortalité beaucoup moindre.

Les malades sont au reste assez mal soignés dans la campagne. L'assistance médicale est très insuffisante. Quelques médecins de la ville se consacrent spécialement à la campagne; mais l'insuffisance des émoluments, qui sont de 800 francs, auxquels ajoutent peu les honoraires d'une clientèle le plus souvent pauvre, ou peu disposée à faire des sacrifices d'argent, ne leur permet pas d'y trouver une compensation suffisante pour les journées d'absence et les frais de transport. Comment compter sur un service régulier dans des conditions aussi défectueuses?

Les observations qui précèdent sur l'état économique sont pour la plupart relatives à l'arrondissement de Nice, et s'appliquent en grande partie à celui de Grasse. Nous les compléterons ou nous les modifierons au besoin pour un arrondissement montagneux qui se présente sous des traits particuliers.

IV

OBSERVATIONS SPÉCIALES A L'ARRONDISSEMENT DE PUGET-THÉNIERS

L'arrondissement de Puget-Théniers, éloigné des centres, a conservé certains traits originaux. Composé de la partie nord-ouest du département, il offre aux cultivateurs les deux

zônes formées d'une part de la vigne, du figuier et de l'olivier; d'autre part des céréales, des fourrages et pâturages dans la partie alpestre. Cultivé dans de nombreuses communes qui couvrent toute la région à l'alentour de Puget-Théniers, la vigne s'étend encore jusqu'à Guilleaumes, dans la vallée du Var, et jusqu'à Latour et Clan, dans celle de la Tinée. On ne cultive dans les autres communes que les céréales, les pommes de terre, les plantes fourragères et ceux des arbres fruitiers qui peuvent s'adapter au climat. C'est aussi dans cette dernière zône que trouve le mieux sa place l'élève du bétail, bœufs, moutons, chèvres. On y compte 110,000 têtes d'animaux, en y comprenant les chevaux, les mulets et les ânes. Les avantages que les populations du territoire de Puget-Théniers retirent de leurs divers produits consistent dans la vente facile des vins et des huiles, tandis que les céréales et les autres produits suffisent à peine à la consommation sur place et des bestiaux. Dans la région alpestre, le principal revenu consiste dans la vente du bétail et dans la location ou fermage des terres de montagne pastorales, où paissent pendant cinq mois les troupeaux de bêtes ovines venues des environs d'Arles et de diverses parties de la Provence, à partir du mois de mai jusqu'à la fin de septembre.

Le prix de l'hectare est en moyenne de 4.000 francs celui des terres arrosables est de 5.000. Les propriétés, en dehors de la montagne pour pâturage, dépassent rarement quarante hectares; soixante forment le maximum. Malgré les bienfaits que répand la petite culture, le morcellement est vraiment excessif dans cette région, et il augmente plutôt qu'il ne diminue. C'est en partie l'effet de la loi française qui a pris la place du régime Sarde favorable au maintien du domaine entre les mains d'un seul héritier.

Malgré les ressources que présente, on vient de le voir, l'exploitation du sol, on ne peut dire que la situation des propriétaires et des fermiers soit prospère. L'émigration

causée par la gêne produit un manque de bras qui a par conséquence l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

Le faire valoir domine dans l'arrondissement de Puget-Théniers d'une façon notable; on compte environ 20 0/0 de métairies. Quant au métayage, plus que nulle part ailleurs les conventions verbales l'emportent sur les baux écrits; il reste une assez grande mobilité dans le fermage, on ne peut évaluer qu'à environ 10 0/0 les propriétaires qui conservent leurs fermiers plus de 15 ou 20 ans, et à environ 2 0/0 le nombre des fermiers de père en fils sur le même domaine.

Les salaires seuls suivent une marche ascendante depuis une vingtaine d'années. Celui des hommes, des jeunes gens au-dessus de 15 ans, des femmes et des jeunes filles dépassant 16 ans, s'est accru d'une manière marquée. Le bon moyen pour les hommes, s'est élevé de 1 fr 50 à 2 et 3 f. pour la journée, qui est de 12 heures, y compris les repos. Pour les ouvriers nourris, la déduction de la nourriture est de 1 franc. Les femmes, payées en moyenne à raison de 1 fr. 25, touchent 75 centimes de moins lorsqu'elles sont nourries. — Quant aux hommes nourris et logés comme valets de ferme, leurs gages sont d'environ 25 francs par mois.

Pour la grande majorité de ces travailleurs, les occupations sont exclusivement agricoles; on peut calculer pourtant qu'environ 1 0/0 trouvent un travail et un salaire complémentaires en s'occupant comme tisseurs de toile, cardeurs de chanvre, maçons, menuisiers, serruriers, forgerons, maréchaux-ferrants, ferblantiers, tailleurs d'habits, cordonniers, bourreliers, vanniers.

Ce qui s'est le plus amélioré dans l'arrondissement de Puget-Theniers, c'est le logement, devenu plus salubre et plus commode, quoique encore bien restreint pour contenir la famille. Il est au reste à très bon marché. Le prix de location d'une maison ou de l'appartement occupé par un

paysan, est en moyenne de 24 à 40 francs par an. Mais, dans l'arrondissement, 80 0/0 des paysans sont propriétaires de leur habitation.

Le budget d'une famille rurale peut s'établir à peu près de la manière suivante. Etant donné que, pour faire vivre une famille, il faut une étendue de 10 hectares dans la région de la vigne et de l'olivier, le budget d'une famille de paysans, composée en moyenne de cinq personnes a, à son actif, le produit des champs qu'elle cultive elle-même, et à son passif, les frais de logement, de nourriture et d'entretien des membres de cette famille. Le revenu de l'hectare, étant au minimum de 200 francs, porte à 2,000 celui de la famille cultivant elle-même. Par contre, la nourriture, le logement, l'entretien de la famille qui consomme la plus grande partie des récoltes, est de 1,800 fr., ce qui ne constitue guère qu'un excédent de 200 fr. Il est clair que c'est là un calcul approximatif ; d'une part, le revenu peut être plus élevé, de l'autre les charges plus grandes ; il faut compter avec la maladie, avec les années mauvaises ; mais la moyenne paraît devoir être établie aux environs du calcul qui précède. Quand l'épargne peut se faire, elle est placée, tantôt en petits achats de terre, tantôt en valeurs mobilières ; mais la proportion de celles-ci reste toujours fort inférieure à celle-là, et il n'y a guère qu'un cinquième des épargnes qui cherche à se placer autrement qu'en acquisitions territoriales.

L'émigration et l'immigration dans l'arrondissement de Puget méritent quelques remarques. L'émigration dans les villes atteint à peine 1 0/0 par commune. Un très petit nombre émigre à l'étranger. L'immigration tient moins de place que dans les arrondissements qui renferment des villes importantes. On l'évalue à peine à 1/2 0/0. Mais les immigrations momentanées amenées par les travaux publics dépassent de beaucoup ce chiffre. Telle entreprise emploie quelquefois temporairement environ 75 0/0 d'Italiens.

L'instruction agricole a fait dans cet arrondissement, encore très arriéré vers 1860, des progrès notables, malgré ce qui y manque encore. Les méthodes intensives et les encouragements donnés à l'agriculture ont porté leurs fruits, et une amélioration sensible s'est produite dans les modes de cultiver. — La mendicité a diminué comme l'ignorance. Elle n'atteint pas à 5 pour 1,000 habitants. L'assistance est mieux organisée. Un bureau de bienfaisance et l'assistance médicale existent dans presque toutes les communes.

Il ressort de cette étude que, depuis l'annexion à la France, les populations des Alpes-Maritimes ont beaucoup gagné. La France n'a fait autant de sacrifices pour aucun de ses départements. De beaux travaux ont assaini et transformé Nice, et en font une des villes les plus recherchées par les riches étrangers. On n'a rien ménagé non plus pour procurer des avantages analogues aux villes du littoral. Les populations rurales ont subi l'influence du progrès général et profité de la richesse commune. Elles ont trouvé de plus riches débouchés pour leurs produits. Plus d'instruction et plus d'aisance y ont pénétré ; les conditions du bien-être s'y sont accrues. Aussi l'attachement à la France a-t-il augmenté, et l'intérêt n'a fait que confirmer une union qui avait sa première origine dans la communauté des sentiments (1).

Henri BAUDRILLART.

(1) Parmi les personnes auxquelles je dois des remerciements, je dois citer au moins M. le docteur Balestre, de Nice, et M. Empereur, de Puget-Théniers.

LA FÉCONDITÉ DE LA POPULATION FRANÇAISE

COMPARÉE A CELLE DES AUTRES POPULATIONS [1]

Les plaintes contre l'infécondité et les encouragements de la loi dans le présent. — De notre temps, deux courants d'opinion contraires se sont formés sur cette question et ont successivement prévalu suivant l'état de la politique.

Entre les guerres du premier Empire et celles du second, la paix régnait et les esprits étaient tournés vers les œuvres pacifiques. La plupart des économistes professaient la doctrine de Malthus (2) sans trop l'approfondir et sans avoir encore les moyens de la contrôler; ils proclamaient qu'il convient d'abord de multiplier les richesses et que les hommes multiplient ensuite d'eux-mêmes, qu'en attendant, il est imprudent de donner le jour à des êtres que leurs parents seraient incapables de nourrir. En conséquence, ils conseillaient à la classe ouvrière la prévoyance dans le mariage comme un moyen de vivre plus à l'aise dans le présent et de ne pas préparer, dans l'avenir, l'avilissement des salaires par la concurrence des bras. Ces conseils contenaient assurément une forte dose de bon sens, et le baron d'Œttingen lui-même qui, dans son ouvrage de statistique, cherche à démontrer que la France est immorale parce qu'elle a peu d'enfants, ne craint pas de qualifier de crime

(1) V. plus haut, p. 269.
(2) Voir livre IV, ch. I.

contre la société l'insouciance des parents qui mettent au monde des enfants sans pouvoir les élever (1).

Sous le règne de Louis-Philippe, les malthusiens les plus intransigeants ne parlaient pas plus nettement que lui. M. Dunoyer, étant alors préfet de la Somme, donnait aux ouvriers des conseils dont la naïveté parut déplacée dans une circulaire officielle et souleva toute la presse catholique (2). M. Hippolyte Passy constatait le fait avec la liberté qu'autorise le rôle du savant : « Dans tous les pays, c'est le prolétaire qui abandonne sa vie au hasard et hésite le moins à donner cours à ses appétits et à ses penchants du moment. Le paysan, en France, par cela même qu'il possède ou peut parvenir à posséder sa part du sol, n'est pas seulement laborieux, il est économe et prévoyant. Sur lui opèrent à la fois la crainte de s'appauvrir en se donnant une famille trop nombreuse et le désir de laisser à ses enfants un héritage agrandi (3). »

(1) *Moralstatistik*, p. 264.

(2) « Les classes les plus à plaindre de la société, disait-il, ne parviennent à s'affranchir de leur douloureux état qu'à force d'activité, de raison, de prudence, de prudence surtout dans l'union conjugale, et en mettant un soin extrême à éviter de rendre leur mariage plus prolifique que leur industrie. »

(3) H. Passy, *Des systèmes de culture*, p. 213. On n'ignorait pas sous le règne de Louis-Philippe que la population croissait lentement. Schnitzler, dans sa *Statistique générale de la France* (tome I, p. 278), dit que l'accroissement annuel de la France est d'un demi pour cent. « Cette proportion place notre pays dans l'infériorité vis-à-vis de quelques autres ; mais cette infériorité ne prouve qu'une chose, c'est que la marche progressive date chez nous de loin et ne peut, par conséquent, être assimilée à celle qui se remarque dans les pays jusqu'ici mal peuplés, comme elle ne peut l'être non plus à d'autres pays où la plus haute prospérité commerciale et d'immenses possessions au dehors permettent un accroissement hors de proportion avec la superficie territoriale. »

Les moralistes chrétiens et la plupart des socialistes professaient des idées opposées. Cependant, parmi ces derniers, Fourier vantait la bonne chère qu'on devait faire dans le phalanstère et les plaisirs variés de la phanérogamie comme le meilleur préservatif contre l'excès de population parce qu'ils rendraient les femmes stériles ou peu fécondes.

L'orientation de l'opinion changea sous le second Empire. M. de Lavergne saisit l'occasion du recensement de 1856, qui avait été immédiatement précédé de la guerre de Crimée, d'une disette et du choléra, pour être désagréable à l'Empire, en signalant dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1) le redoublement de lenteur avec lequel la population française s'accroissait. L'article fit sensation et souleva un débat. L'auteur revint à la charge en 1876, après la publication du mouvement de la population de 1873 qui était beaucoup moins favorable que celui de 1872; il ne connaissait pas la loi de compensation qui l'explique (2), et ses contradicteurs ne la remarquèrent pas plus que lui. « Il y va de l'existence même de notre nation, écrivait-il; car il n'y a pas, comme le disait déjà Rousseau au XVIIIe siècle, de pire disette pour un État que celle des hommes. » « Un accroissement lent est préférable, répliquait M. Joseph Garnier, parce qu'il permet à l'aisance de s'accroître proportionnellement. »

C'est à la guerre surtout qu'on songe aujourd'hui quand on traite cette question (3). « Pendant que nous restons

(1) Numéro du 1er avril 1857.

(2) Voir livre II, ch. VII.

(3) Après la guerre de 1866, le chef de la Statistique générale de France publia deux articles importants sur cette question dans le *Journal des Économistes*, juin et août 1867, dont le premier commence par ces mots : « Les événements militaires récemment accomplis en Allemagne et les accroissements de territoire et de population qui en ont été la conséquence pour un grand État voisin de la France, ont particu-

stationnaires ou que nous reculons, disait M. de Lavergne, l'Angleterre et l'Allemagne s'accroissent chacune de plus de 400.000 âmes par an, ce qui fait 4 millions en dix ans. » On a répété sur tous les tons depuis dix-sept ans la même pensée (1). Un publiciste éminent, M. Frary, reproduisant une prédiction de Prévost-Paradol sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre suivant, écrivit : « La dépopulation en France est le plus grand de tous les périls... le péril de l'avenir. Nous perdrons, à la longue, la bataille de la vie si nous ne parvenons pas à déraciner le mal qui nous ronge. Nous serons un jour tout à fait désarmés contre l'invasion étrangère... De quelque prix qu'on achète la force, elle coûte moins que la faiblesse. »

Le docteur Alp. Bertillon, qui éclairait alors la démographie par ses savantes études, n'était pas un des moins ardents à dénoncer le progrès des voisins de la France et à supputer le nombre de millions que coûtait aux Allemands l'éducation de leur nombreuse postérité et que les Français épargnaient ou dépensaient pour les satisfactions de leur bien-être personnel dans le présent (2).

lièrement appelé l'attention sur un phénomène assez grave qui se produit déjà depuis longtemps dans notre pays : le faible, le très faible accroissement de sa population.

(1) Nous avons nous-même, dans une communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques en 1872, signalé le déplacement d'équilibre qui se produisait entre les grandes puissances de l'Europe par le fait des conquêtes et par la différence d'accroissement des populations ; mais nous n'avons pas conclu qu'il fallût prendre des mesures en vue d'accroître cette population.

(2) M. Bertillon raisonnait ainsi (en 1876) : Si la natalité allemande descendait de 40 à 26 (taux de la natalité française), elle aurait 1.040.000 naissances au lieu de 1.600.000. L'excédent de 560.000 naissances fournit, d'après les tables de mortalité, 350.000 adultes. Or, un adulte coûte et vaut en moyenne 4.000 fr., soit 1.400 millions que l'Allemagne dépense pour augmenter sa population plus que ne le fait la France.

Les catholiques accusaient le relâchement des sentiments religieux de causer le mal. Beaucoup d'économistes se sont laissés entraîner par le courant et les législateurs l'y ont été à leur tour.

En 1878 (séance du 14 mai), M. Laroche-Joubert déposa sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant que « tout Français (non ministre du culte ou infirme) serait, de 26 à 40 ans, déchu de tous ses droits électoraux jusqu'à ce qu'il eût contracté un mariage. »

En 1883, M. Vacher et trois autres députés présentèrent un autre projet ayant pour objet de porter du simple au double les droits d'enregistrement pour les célibataires, de donner aux pères de six enfants vivants le privilège d'en faire élever un aux frais de l'État, d'obliger les communes à fournir l'assistance aux filles-mères qui voudraient élever leurs enfants, etc.

En 1884, le ministère de l'instruction publique offrit en effet, à propos d'une pétition et sur l'invitation de la Chambre, aux pères ayant sept enfants au moins, d'en élever un dans un établissement d'enseignement secondaire (1). Malgré le nombre restreint des grandes familles, le nombre des demandes fut si considérable que le fonds des bourses ne pût y suffire et que la mesure cessa bientôt d'être appliquée.

Une autre mesure fût prise par la loi du 17 juillet 1889; les parents ayant sept enfants vivants, légitimes ou reconnus, furent exemptés de la contribution personnelle-mobilière. Mais la part des exempts, dont le nombre a été de près de 150.000, ayant été reportée sur les autres contribuables de la commune, doubla, dans certains cas, la

(1) Le nombre des demandes qu'a reçues le ministère s'est élevé à 798, ce qui impliquait une dépense de près de 800.000 fr. pour l'État dans le nombre, 175 venaient d'ouvriers, 148 de propriétaires-cultivateurs et 75 d'instituteurs.

charge de ceux-ci et dégreva parmi ceux-là des familles riches (1). C'est pourquoi la loi de finances du 8 août 1890 restreignit l'exemption aux « père et mère de sept enfants vivants, mineurs, légitimes ou reconnus, assujettis à une contribution personnelle-mobilière égale ou inférieure à 10 fr. en principal », et imputa les dégrèvements sur le fonds de non-valeurs.

De telles mesures sont impuissantes. On ne s'imagine guère un mari et une femme calculant d'avance, à chaque enfant qu'ils mettent au monde, que le septième leur vaudra 9 fr. par an de diminution d'impôt ou pourra devenir boursier. En attendant, ces bourses grèvent le budget et ces exemptions retombent en surcharge sur les autres con-

(1) Le dégrèvement des uns amena pour les autres contribuables un rehaussement qui a varié en général de 30 à 120 p. 0/0. Dans certaines communes trois ou quatre pères qui furent exemptés payaient de 58 à 90 p. 0/0 du montant total de la contribution personnelle-mobilière de la commune. Voici les résultats :

CONTRIBUABLES DÉGREVÉS.	NOMBRE.	Montant des dégrèvements en principal et centimes additionnels.	Cote moyenne en principal et centimes additionnels.
Très aisés	5.475	594.648	108 61
Aisés	29.697	679.222	22 87
Peu aisés.	113.636	1.027.615	9 04
Totaux. . .	148.808	2.301.485	

Les 2.301.485 fr. furent portés, par suite de réclamations ultérieures, à 2.549.254 fr. Le recensement de 1886 a trouvé 232.188 familles ayant au moins 7 enfants vivants.

tribuables. Si la famille est aisée, la bourse est une libéralité superflue ; si elle est pauvre, l'État rend un mauvais service à l'enfant qu'il introduit, sans qu'un concours ait fourni quelque gage de son aptitude, dans un établissement d'enseignement secondaire, où il risque de prendre des habitudes en désaccord avec sa capacité personnelle et avec sa condition sociale ; il aurait fallu le placer en apprentissage pour n'en pas faire un déclassé. La pensée qui inspire le dégrèvement est plus louable ; mais l'application de la mesure tourne en injustice quand elle est générale et elle devient une délicate affaire quand il faut choisir.

La dispense du service dans l'armée active, qui a été demandée pour les pères de famille, aurait très probablement plus d'effet, surtout lorsqu'une guerre serait imminente : on en a eu la preuve sous le premier Empire. Mais il faut souhaiter que la France ne revoie jamais des temps aussi durs que celui qui a forcé environ 170.000 jeunes gens à se marier pour échapper à un service considéré alors comme meurtrier (1). Mais serait-il d'une sage politique de pousser

(1) De 1806 à 1810, le nombre total des hommes appelés (en 9 appels) sous les drapeaux a été d'environ 636.000. Or, du 1er septembre 1812 au 15 novembre 1813, en 14 mois 1/2, Napoléon, par huit sénatus-consultes, a appelé 1.277.000 hommes (Voir *La Population française*, tome II, p. 68 ; la note ne porte que 960.000, parce que le dernier appel de 300.000 hommes fait le 15 novembre 1813 et un appel supplémentaire de 17.000 hommes pour les cohortes de septembre 1812 ne figurent pas dans le tableau). Antérieurement au mois de septembre, un sénatus-consulte du 12 mars 1812 avait divisé la garde nationale en deux bans et fait sur le premier ban un appel de 100 cohortes destinées, sans sortir des frontières, à garder les forteresses, etc. ; ces 100 cohortes devaient être formées avec des hommes appartenant aux classes de 1807 à 1812. Le sénatus-consulte portait : « les hommes appartenant aux classes de 1807, 8, 9, 10, 11 et 12 qui se seront mariés antérieurement à la publication du présent sénatus-consulte ne seront pas désignés pour faire partie du premier ban. » Le sénatus-consulte du 11 janvier 1813 qui

ainsi, par l'excitation d'un sentiment peu patriotique, à déserter le régiment et à entrer en ménage avant vingt ans, afin d'être père à vingt et un ? Une pareille loi aurait d'autant plus d'efficacité que la patrie en danger réclamerait plus de défenseurs et que l'exemption lui serait plus préjudiciable : il conviendrait alors d'en suspendre l'application. D'autre part, les médecins et les statisticiens s'accordent à dire que les mariages prématurés ne sont favorables ni aux enfants qui en naissent ni aux parents qui les engendrent, et les économistes craignent qu'un trop jeune ménage n'ait pas encore les qualités requises pour vivre de son travail.

La recherche de la paternité, certaines mesures protectrices de la jeune fille contre la séduction, l'entretien des enfants illégitimes au moyen d'un impôt spécial prélevé sur les célibataires, la création d'asiles pour recevoir les femmes en couches, mesures qui ont été proposées aussi en vue de ranimer notre fécondité allanguie, n'auraient pas, nous en sommes convaincu, la puissance qu'on leur suppose. C'est par d'autres raisons que nous considérons la recherche de la paternité comme une loi de justice, si cette loi peut être rédigée avec mesure et appliquée avec discernement. Quant à la seconde mesure, elle nous paraît injuste et dange-

mit 35.000 hommes à la disposition du ministre de la guerre, en premier lieu les 120.000 hommes des cent cohortes qui passèrent ainsi de la garde nationale dans l'armée active, en second lieu 100.000 hommes non appelés des classes 1809-1812, en troisième lieu des jeunes gens de la classe 1814, portait (art. 2) : « les hommes qui seront mariés avant la publication du présent sénatus-consulte ne pourront être désignés pour faire partie de la levée prise sur les conscrits de 1809-1812. » C'est cette exception et la crainte de levées nouvelles qui poussèrent tant de jeunes gens à contracter mariage dans des conditions qui n'étaient assurément pas désirables. Les sénatus-consultes suivants portèrent la même exception.

reuse et ne nous pourrions donner sans réserve notre assentiment à la troisième.

Certains réformateurs proposent des remèdes beaucoup plus énergiques encore, tels que priver les célibataires et les époux sans enfant du droit de tester et d'attribuer leur succession à l'État à moins qu'elle ne soit réclamée par un collatéral ayant au moins cinq enfants; de faire des biens du père mort trois parts au moins, et d'attribuer à l'État les parts vacantes si le nombre des enfants survivants était inférieur à trois à moins qu'un de ces enfants n'eût lui-même cinq enfants, d'accorder à l'époux survivant l'usufruit du cinquième des biens de l'époux décédé, lorsqu'ils auront au moins trois enfants. Il serait singulier de traiter les gens comme des coupables pour n'avoir pas eu d'enfants ou pour avoir eu le malheur de les perdre. Outre l'iniquité de cette espèce de confiscation, la diminution de l'épargne et l'augmentation des biens de main-morte, qui n'est assurément pas le moyen de multiplier les hommes, seraient le résultat le plus probable d'une pareille législation. Les lois romaines ont été inspirées par cet esprit; elles n'ont pas accru la population de l'Italie dans l'antiquité, pas plus que les faveurs de Louis XIV n'ont peuplé la France. La croissance des nations tient à des causes plus intimes; des surexcitations factices peuvent faire du mal, mais elles ne peuvent atteindre le but visé (1).

(1) Les moralistes qui se contentent de donner des conseils prêtent moins à la critique; mais leurs conseils risquent de n'avoir pas plus d'influence que les lois. « Pour accroître la natalité, dit M. le dr Lagneau, un des statisticiens qui ont le plus étudié cette question, il faut chercher à multiplier les carrières plus ou moins accessibles à tous en favorisant la culture des terres improductives et la culture de plus en plus intensive des terres déjà cultivées, en développant des industries anciennes et important les nouvelles dans les meilleures conditions hygiéniques; en s'efforçant d'ouvrir à l'initiative individuelle maintes voies nouvelles pouvant procurer des moyens d'existence, afin que les parents, sûrs de

Le bien et le mal. — La question de l'accroissement de la population est matière à controverse puisqu'elle est agitée depuis l'antiquité. Les moralistes sont divisés aujourd'hui comme ils l'étaient autrefois, et l'histoire ne montre pas que les législateurs aient eu la puissance de la résoudre. Comme beaucoup d'autres questions économiques, celle-ci est complexe et ne saurait ni être exprimée d'un mot ni être tranchée par un article de loi. Elle a un caractère à la fois moral, économique et politique, et elle doit être envisagée sous ces trois aspects. Sous le rapport moral, il semble que la question se pose entre la volonté de Dieu et la prévoyance de l'homme.

Par volonté de Dieu, on veut dire que l'homme étant doué de l'instinct et de la faculté de reproduction que Dieu a donnés à tous les êtres animés doit s'abandonner à cet instinct en s'unissant de bonne heure à une épouse et en élevant autant d'enfants que la mère est capable d'en mettre au monde. La Providence, pense-t-on, veille sur les grandes familles et l'homme n'a ni la prescience qui lui permette de savoir si une créature serait de trop sur la terre, ni le droit de se soustraire à l'obligation d'ouvrir à une âme les portes de la vie.

Par prévoyance on entend la volonté de l'homme contenant ou dirigeant l'instinct reproducteur en vue de ne donner le jour à des enfants que dans le temps et dans la

voir leurs enfants obtenir facilement une position heureuse ou tout au moins analogue à la leur, puissent ne pas redouter une nombreuse natalité. » *Du dépeuplement*, par M. Lagneau, 1883, extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.*

En 1890, dans un Mémoire lu à l'Académie de Médecine et intitulé : *Des mesures propres à rendre moins faible l'accroissement de la population de la France*, M. Lagneau a formulé avec précision les mesures qu'il croit propres à cet effet. Nous avons examiné les principales dans le présent chapitre.

mesure où le père a l'espérance de pouvoir les nourrir et les préparer à une condition conforme à la sienne. La prévoyance est le propre de l'homme qui réfléchit et qui, ayant conscience de sa responsabilité, n'abandonne pas sa destinée au hasard. Cette vertu est le palladium de la liberté humaine. Le philosophe et l'économiste qui croient à l'existence de cette liberté doivent, en bons logiciens, la recommander; ils sentent que, si elle est utile dans une foule d'actes, elle n'intervient nulle part avec plus d'opportunité que dans la grave question de l'accroissement de la famille et de l'éducation de l'enfant.

Comment s'exerce cette prévoyance? En retardant le mariage jusqu'à l'âge où, dans les classes inférieures, l'homme possède des moyens d'existence à peu près assurés par l'exercice d'une profession, et la femme, si elle ne doit compter que sur son travail personnel, a pu se faire un trousseau ou peut-être amasser un pécule; dans les classes moyennes, à l'âge où l'homme se trouve placé par ses parents ou élevé par ses œuvres dans une situation qui lui permette de ne pas déchoir en constituant une famille; dans les classes supérieures, à l'âge peut-être où la fougue des passions mobiles du jeune homme est un peu amortie. Aucune règle absolue d'ailleurs; les circonstances sont souvent prépondérantes. Ni trop tôt, ni trop tard : voilà un précepte de sagesse vulgaire. Puis, quand viendront les premiers enfants, les parents, sauf de très rares exceptions, les accueilleront avec joie; la naissance des enfants est une des fins du mariage, et l'amour de ces petits êtres est un sentiment si naturel qu'il n'est pas besoin d'en faire une obligation.

C'est avec la pluralité des enfants que la question commence. A chacun dans ce cas, d'agir suivant sa conscience avec la responsabilité de sa conduite. Nous regrettons que le nombre moyen des enfants par famille soit un peu trop faible en France; mais nous ne reconnaissons ni au légis-

lateur, ni même au moraliste, le droit d'en imposer beaucoup tant qu'il ne se charge pas de les nourrir lui-même; or, comme citoyen et contribuable, nous protesterions contre un législateur qui chargerait l'État de cette obligation. Telle femme a eu cinq enfants; blâmera-t-on le mari s'il ne s'abandonne pas aveuglément à l'instinct dans la crainte de compromettre la santé ébranlée de la mère? Telle autre n'a qu'un enfant, mais le médecin a déclaré qu'une autre grossesse serait un danger de mort; blâmera-t-on l'affection prévoyante du mari? Telle a eu une suite de fausses couches, et, le mari, désespérant d'avoir un héritier, épargne à sa femme, sur le conseil même du docteur, la douleur morale et le péril; est-il blâmable? Telle a sept ou huit enfants robustes et est elle-même bien portante; n'a-t-elle pas payé sa dette à la société, et blâmera-t-on le ménage de borner, s'il lui convient, à ce nombre sa famille afin de pouvoir mieux l'élever? Chaque cas a sa casuistique particulière et la matière est trop délicate pour que nous insistions. Il suffit de rappeler comme règle générale que la raison doit dominer l'instinct. Prétendre qu'après avoir doué l'homme de cette raison, Dieu lui commande l'imprévoyance serait donner une singulière idée de la Providence.

Sans doute la prévoyance humaine est souvent en défaut. Un ménage n'a eu, n'a voulu avoir que deux enfants, qui sont chéris. Hélas! ils meurent en pleine floraison d'adolescence; il est trop tard pour réparer la perte et les parents sont condamnés à traîner le reste d'une existence désolée dans une maison vide. Ils avaient mal usé de leur liberté; triste exemple qu'il est bon de divulguer pour apprendre à d'autres à en faire meilleur usage, mais sans qu'il soit nécessaire de faire apparaître le doigt de Dieu punissant une infraction à sa loi.

N'est-il pas presque aussi triste pour l'humanité et plus dangereux pour la société de voir des ménages de prolétaires où les enfants pullulent dans la misère, où le mari se débar-

rasse des conséquences de son imprévoyance en désertant, pour le cabaret, son logement bruyant et malpropre, où les petits, que la mère n'a pas le temps ou n'a plus le courage de soigner, vont déguenillés et quelquefois affamés par les rues, exposés à contracter des habitudes vicieuses? Ces parents aussi avaient mal usé de leur liberté.

On reproche à la prudence avant et pendant le mariage d'être une cause d'immoralité.

Avant, le jeune homme fréquente des maisons publiques ou entretient des maîtresses. Que de filles perdues et même de ménages débauchés, sans compter l'argent et la santé que les hommes perdent dans ce commerce? Il y a évidemment là un mal. Dans un livre dont l'auteur respecte le lecteur, il convient de parler de ces choses avec réserve. Cependant on peut répondre que, si la prostitution et les maisons de tolérance n'existaient pas dans les contrées où la religion semble avoir le plus d'empire, l'objection serait plus forte. La nature humaine n'est pas parfaite ; il faut bien admettre que, quel que soit l'âge du mariage, il se forme des unions fortuites ou illégitimes et on peut ajouter que des gens mariés partagent, avec les célibataires, la responsabilité de tels désordres.

Pendant le mariage, nous ne croyons pas que certaine prudence puisse être taxée d'immoralité. Des médecins ont essayé de démontrer même qu'elle occasionnait des maladies graves et la folie ; mais les faits qu'ils ont cités sont des cas exceptionnels qui ne prouvent rien pour la thèse. Des moralistes, moins téméraires, disent qu'elle est une injure pour la femme. Ne font-ils pas à leur tour quelque injure à la femme en supposant qu'elle n'est sur cette terre que pour produire indéfiniment des enfants. Sans doute leur éducation est la fonction la plus importante de la mère et celle où les qualités de la femme s'épanouissent le mieux ; mais, d'une part, dans cette éducation, elle doit attacher plus de prix encore à la qualité qu'à la quantité et, d'autre

part, dans le ménage, elle est épouse en même temps que mère et elle doit avoir des intérêts, des idées, des sentiments, des joies et des peines qu'elle partage avec son époux. La vie de la femme, comme celle du mari, appartient à la famille dans laquelle les enfants occupent légitimement une très large place, mais non toute la place. Les ménages sans enfants, pour être privés d'un bonheur, auraient-ils donc perdu toute raison d'être? Il convient de placer plus haut l'esprit du mariage.

Une femme enceinte qui se livre à des pratiques abortives, est coupable ; les tribunaux la condamnent avec raison ainsi que ses complices, quand le fait vient à leur connaissance. Là, le mal est évident et la réprobation des honnêtes gens n'est pas douteuse. Mais il ne faut jamais confondre le crime et la prudence. Nous avons traité du premier dans un autre chapitre (1); nous parlons du second en ce moment. Un lien cependant les rapproche ; quand le sentiment de la prudence s'est développé au point de se transformer en égoïsme brutal, les natures perverses ou grossières ne discernent pas les moyens, et l'avortement risque de tourner en habitude et d'entretenir des industries infâmes.

On reproche à l'intérêt privé de n'être pas toujours en harmonie avec l'intérêt général. En effet, il peut convenir à un ménage de n'avoir qu'un enfant afin de concentrer sur lui toute l'affection et toute la fortune des deux époux ; mais il ne saurait convenir à la société que deux existences soient consommées pour en produire une ; si cette anomalie devenait la règle, la population en suivrait une progression arithmétique décroissante qui, en supposant même que tout le monde se mariât, réduirait à la septième génération le nombre des vivants de 100 à 1 1/2. L'économie politique répond avec raison que, bien avant que la société ne fût

(1) Livre III, ch. I.

arrivée à cette extrémité, l'intérêt privé aurait poussé les familles à élever plusieurs enfants afin d'occuper les places vacantes. Néanmoins il n'est pas prouvé que la balance s'équilibrerait exactement d'elle-même et que cet intérêt privé fournirait avec précision le nombre de recrues réclamé par l'intérêt général. Dans cette mesure, l'objection subsiste et elle est forte. Mais qui se chargera d'établir cet équilibre si l'intérêt privé n'y suffit pas ?

On a attribué à des causes diverses la faible fécondité de la population française ; aux mariages tardifs, et ils le sont en effet plus qu'en Angleterre, en Italie, dans l'Europe orientale, mais moins qu'en Norvège ; à la cherté des loyers, quoique cette cherté n'atteigne guère que les habitants des villes et surtout ceux des grandes villes ; à l'habitude de doter les filles, mais cette observation, qui est juste, ne porte que sur les classes moyennes, les riches pouvant facilement constituer la dot et les pauvres n'en donnant pas ; à la recherche des carrières administratives, mais cette tendance n'est pas nouvelle en France ; au renchérissement général de la vie et au goût du bien-être, aux habitudes sociales qui font reculer la jeune fille devant un mariage par lequel elle penserait déchoir et le jeune homme devant une union dont les charges lui paraissent supérieures aux avantages ; à bien d'autres causes encore. Dans toutes ces propositions il y a une part de vérité ; aucune ne la renferme tout entière. Nous répétons, en terminant ce chapitre, que les mœurs, expression vague sans doute, mais qui contient tout ce qui précède, sont la cause prépondérante ; et les mœurs elles-mêmes, bonnes quand elles procèdent de la prévoyance, mauvaises quand elles ont leur source dans un égoïsme étroit, lequel est une conception exagérée et mesquine de la prévoyance, sont en grande partie la conséquence de la richesse.

Ceci nous conduit à envisager la question sous le rapport économique. Il est bon que la richesse précède la popula-

tion : conseil d'une prudence dont la nature donne à l'homme quelques exemples ; car l'abeille garnit les alvéoles de miel avant l'éclosion des œufs. Il ne faut pas, s'attachant servilement à un exemple, en conclure que la conception d'un enfant doive être précédée de l'accumulation par l'épargne de tout ce qui sera nécessaire pour son éducation. Mais on a le droit de dire que, lorsque la quantité des richesses croît plus vite dans un pays que le nombre des habitants et que la diffusion de ces richesses s'y fait largement, chaque génération naît dans une condition meilleure que celle qui l'avait précédée, la somme des capitaux étant plus considérable, et que le niveau moyen du bien-être s'élève : ce qui est un des résultats les plus souhaitables de l'œuvre économique des sociétés. Nous avons constaté que ce résultat s'était produit en France (1).

On peut insister sur ce point capital, en ajoutant que, si au point de vue de l'intérêt général un supplément de bien-être importe médiocrement quand il échoit aux classes aisées, il est de la plus grande importance dans la classe pauvre, celle qui, pratiquant l'agriculture, l'industrie, le commerce ou louant son temps pour un salaire, vit d'un travail journalier et qui est de beaucoup la plus nombreuse. Ce supplément, s'il est bien employé par elle — et, quoiqu'il ne le soit pas toujours entièrement, il en revient cependant d'ordinaire une part aux besoins réels — signifie moins de privations et de misère.

Sur ce principe il n'y a pas de doute à concevoir. Il importe, au milieu des opinions contradictoires qui obscurcissent le problème en prétendant le résoudre, de l'affirmer hautement. Mais on ne saurait être aussi positif relativement au rapport le meilleur à établir entre la progression de la richesse et celle de la population.

Si l'on n'envisageait que la jouissance présente, on sou-

(1) Voir livre IV, ch. II et III.

haiterait une richesse croissant très rapidement et une population stationnaire : ce serait la progression de Malthus renversée. Quelques économistes ont été soupçonnés de se forger un idéal de ce genre.

Mais il faut songer à l'avenir et ne pas oublier que c'est l'homme qui, par son génie inventif, sa science et son travail, fait la richesse, et que les enfants d'aujourd'hui deviendront les travailleurs de demain. Faire beaucoup de richesse est assurément une chose excellente ; mais ne préparer pour l'avenir qu'une armée insuffisante de producteurs afin de restreindre dans le présent le nombre des consommateurs est une prévoyance de myope. Elle consiste, comme le faisait remarquer le Dr Bertillon, à dépenser en jouissances personnelles une partie du capital de reproduction et elle porte préjudice à la richesse future ; l'économie politique la condamne.

Ce que cette science souhaite aux peuples c'est, d'une part, un développement rapide de la richesse (non toutefois un accroissement soudain et énorme qui risquerait de faire plus de mal au moral de la nation que de bien à son capital), et, d'autre part, un progrès sensiblement plus lent de la population, mais suffisant pour mettre en œuvre le capital accru et pour stimuler l'émulation par la concurrence. Au progrès de cette population, elle assigne pour limite le maximum de densité que comporte la nature du pays et l'état de puissance productive des habitants.

L'expérience montre que cette progression ne saurait être partout et toujours la même. Dans un pays neuf et presque vide d'habitants, elle peut être considérable, si des hommes civilisés viennent apporter leurs connaissances et leurs capitaux : c'est le cas des États-Unis. Dans un pays dont la densité est forte, elle est nécessairement bien moindre, surtout si le pays possède déjà beaucoup de richesse, si les propriétaires de cette richesse sont très nombreux, et si la

masse de population a le goût et l'habitude du bien-être: c'est le cas de la France.

Sous le rapport politique qui est le troisième aspect, la question est plus simple. Si les chances dans la guerre sont pour les grosses armées, la très faible croissance de la population française, entourée de voisins qui croissent trois fois plus vite qu'elle, constitue une infériorité évidente et devient un péril national; nous consacrons le chapitre suivant à l'examen de cette partie de la question. Disons immédiatement que cette différence intéresse aussi jusqu'à un certain point la puissance économique, puisque le peuple qui peut répandre son influence par l'émigration et défendre son commerce par de nombreux représentants à l'étranger possède un avantage sur celui qui reste claquemuré chez lui.

L'inefficacité des remèdes. — A la croissance de la population française, jugée faible par l'économie politique et insuffisante par la politique, y a-t-il un remède à apporter et un changement à espérer? Depuis le XVIIe siècle, en France les remèdes imposés par la loi ont été impuissants. Ils continueront à l'être; les mœurs sont plus fortes.

Il y a même des remèdes de ce genre qui font du mal. Nous avons fait remarquer qu'élever dans un établissement public d'enseignement secondaire un des membres d'une famille pauvre de plus de sept enfants, était souvent lui donner, à son détriment, une éducation supérieure à sa destinée et à son talent.

Encourager les pauvres à avoir sept enfants et plus est trois fois une erreur: erreur, parce qu'il n'est pas vraisemblable que la perspective d'une faveur fiscale puisse déterminer une famille à mettre successivement sept enfants

au monde; erreur, parce que, si elle avait cette puissance, le nombre des très grandes familles est trop restreint pour que le septième enfant apporte un appoint important à l'accroissement de la population; erreur, parce que ce ne sont pas les familles de sept enfants qu'il serait surtout désirable pour l'État de multiplier, mais les familles de quatre enfants.

En effet, si chacune des familles formées par les mariages annuels fournissait en moyenne seulement trois adultes à la société, la population française augmenterait de plus de 700.000 individus par an : résultat supérieur peut-être aux emplois que le capital peut fournir et exercer le travail.

Certains remèdes sont plus recommandables. Si, par exemple, le service militaire asservissait moins les jeunes gens, les mariages deviendraient peut-être un peu plus nombreux; mais comment réduire l'armée dans l'état actuel de la politique européenne?

Pour l'accroissement de la population, nous fondons beaucoup plus d'espérance sur les mesures d'hygiène publique qui peuvent, en prévenant ou en atténuant les épidémies et en préservant l'enfance, y contribuer par la diminution de la mortalité. Quand l'administration établit, là où elle le peut, une surveillance des enfants placés chez des nourrices, elle accomplit un acte d'humanité qui peut profiter à la population; toutefois, quand elle paye trop largement aux filles-mères la nourriture de leurs enfants, elle assure une prime à l'immoralité et elle risque d'accroître la somme des éléments impurs dans le corps social.

Entre la natalité et la richesse il existe une relation, sans qu'on puisse établir numériquement que l'une soit fonction de l'autre. Le bien-être est certainement une des causes de la faible natalité de la France. Comme il est probable que la richesse, conformément à ce qui s'est passé depuis un

siècle, continuera à augmenter plus vite que la population dans notre pays, nous ne croyons pas que cette natalité ait chance de se relever d'une manière constante. Nous le regrettons, parce que nous reconnaissons, avec beaucoup de publicistes, que cette tendance apparaît, au point de vue de la politique, comme un « péril national ». Mais nos regrets ne nous empêchent pas de voir ce qui est et de dire les conséquences probables des faits.

Or, les remèdes imaginés par les législateurs seront aussi impuissants que les conseils des moralistes, et, à en juger par la tendance actuelle et par les changements qui se produisent dans l'état moral et économique de la population, non seulement il y a peu de probabilité de relèvement de la natalité française, mais il ne serait pas surprenant qu'elle fléchît encore. Ira-t-elle jusqu'à un amoindrissement du nombre des habitants de la France? Peut-être. Mais, dans ce cas, l'immigration, si on ne l'entrave pas, comblera promptement les vides, et il nous paraît vraisemblable que la natalité elle-même, après un certain temps, se relèverait d'un mouvement spontané pour régler le nombre des travailleurs sur la demande de travail. Ce qui est certain, c'est que la France ne sera ni dépeuplée, ni laissée en friche. Ce qui est à craindre, c'est que sa puissance militaire ne s'amoindrisse relativement à celle des autres États.

D'après les vraisemblances on peut augurer que ces États même n'auront pas toujours un aussi fort excédent. Quoique la statistique soit loin de nous montrer partout la diminution de la natalité comme un fait nécessairement concomitant de l'accroissement de la richesse, il est à présumer qu'à mesure que le bien-être pénétrera plus profondément dans les couches inférieures de leur population, leur natalité et peut-être aussi leur nuptialité diminueront. Toutefois, ils conserveront très longtemps encore, sans doute, un taux supérieur à celui de la France, parce que ce n'est

pas en quelques années que se modifient sous ce rapport, les dispositions morales (1) et les moyennes démographiques d'un peuple.

E. LEVASSEUR.

Après la lecture de ce mémoire, M. Courcelle-Seneuil présente les observations suivantes :

M. Courcelle-Seneuil : — Je voudrais ajouter quelques observations à celles de M. Levasseur, sur la question de la population. Je ne puis envisager cette question que du point de vue où me placent les études qui ont rempli ma vie et que je n'espère plus terminer, du point de vue de la coordination de nos connaissances morales et politiques.

Je conclus d'abord, comme M. Levasseur, sur quatre points, savoir :

1° Que l'augmentation de la richesse occasionne habituellement une diminution de la natalité ; — 2° que si cette diminution se fait moins sentir ailleurs qu'en France, c'est parce que la richesse ne s'y est pas autant répandue dans les classes de la population qui fournissent les gros chiffres à la statistique ; — 3° que la question de la population est une question de morale ; — 4° que, dans l'état de nos connaissances, il est difficile, sinon impossible de présenter sur cette matière une règle générale absolue, qu'il serait d'ailleurs inutile de formuler.

A mon point de vue, il s'agit, non seulement d'une question de morale, mais d'une question qui embrasse la morale tout entière.

En effet, quel est le but de la morale ? De définir les conditions dans lesquelles la vie du genre humain peut recevoir les plus larges développements. La vie se mesure par le nombre et la qualité des individus. Il

(1) A Paris, il arrive parfois que des propriétaires refusent de louer à des parents qui ont beaucoup d'enfants. Trait de mœurs auquel on peut opposer les proverbes allemands suivants : Beaucoup d'enfants, beaucoup de bénédictions. — Plus on a d'enfants, plus il y a de bonheur. — Celui qui n'a pas d'enfants ne sait pas pourquoi il vit.

y a donc deux choses à considérer dans la question de la population : 1° l'état de l'industrie, qui détermine les subsistances et limite le nombre, 2° les habitudes morales et sociales qui font la qualité. On ne s'occupe le plus souvent que du nombre, sans prendre garde à la qualité, qui est la condition du nombre, et qui le limite, tout comme les subsistances. Mais ce n'est pas le nombre qui donne la qualité, c'est la qualité qui donne le nombre et, j'ajouterais volontiers, si l'expression n'était trop absolue et n'appelait des restrictions, que la qualité pourrait se mesurer par le nombre, comme la puissance de la cause par son effet.

Considérons l'homme des temps très anciens, vivant sur la terre inculte, en peuplades. La rapine ne lui répugne pas ; il y est, au contraire, porté d'instinct, comme l'homme d'aujourd'hui. En cet état ancien, la population est limitée, non seulement par l'industrie, qui est misérable, mais par la guerre que les individus se font les uns aux autres. Supprimez cette guerre par des arrangements quelconques : les hommes peuvent devenir plus nombreux et, s'ils ont accepté l'arrangement qui supprime la guerre, ils sont meilleurs, parce qu'ils savent désormais contenir un instinct auquel ils s'abandonnaient auparavant. Ils sont devenus plus nombreux, parce qu'ils ont commencé par devenir meilleurs.

Il n'en est pas autrement des hommes de notre temps. Tous les progrès de l'industrie d'abord, ensuite tous les progrès du droit et de la morale leur permettent de multiplier en nombre, en même temps qu'ils multiplient en qualité. Si le droit, si la morale ne font pas de progrès, le mouvement ascendant de la population provoqué par les progrès de l'industrie se ralentit et la population pourrait même diminuer, si les souffrances causées par la stagnation ou la décadence de l'industrie n'appelaient, du dedans ou du dehors, un plus grand nombre d'hommes.

En présence des progrès de l'industrie on ne peut pas dire aujourd'hui que l'accroissement de la population soit contenu par la pauvreté industrielle : il est donc contenu par la pauvreté morale et il ne faut pas s'en étonner lorsqu'on voit d'une part l'activité déployée dans les sciences qui vivifient l'industrie et la négligence avec laquelle on cultive les connaissances relatives aux rapports que les hommes ont les uns avec les autres. En d'autres termes, l'opinion générale est engagée dans une mauvaise direction, parce qu'elle veut concilier le progrès industriel avec la stagnation morale et politique.

Lorsque le mouvement de la population se ralentit, on peut en chercher la cause soit dans l'état de l'industrie, soit plutôt encore dans les

imperfections de la pratique sociale. L'imperfection actuelle tient surtout aux idées fausses qui règnent au sujet de la destinée humaine et du travail en particulier. On cherche le bonheur et on s'efforce avant tout de s'affranchir autant qu'on le peut, non seulement de la nécessité de se livrer à un travail musculaire continu, mais de tout souci, c'est-à-dire du travail, de tout travail, même intellectuel et moral.

Or, le travail, quelle qu'en soit la forme, est la condition nécessaire de la vie et du bonheur, même individuel. Que chacun règle, lorsqu'il le peut, son travail à la mesure de ses besoins, de ses goûts et ses forces : rien de mieux ; selon l'usage qu'il en fera, l'on pourra juger de sa valeur morale, de sa valeur comme homme, comme collaborateur de l'œuvre commune. Mais qu'il veuille se soustraire à tout travail, non seulement dans tel ou tel détail de l'existence, mais dans toute sa vie, voilà ce qui me semble insensé, même à ne considérer que le bonheur de l'individu et ce qui, au point de vue social, est absolument blâmable.

Comme la possession d'une certaine somme de richesses est la condition au moyen de laquelle on peut s'affranchir, autant que possible, de tout travail, on s'efforce d'arriver à cette possession par tous les moyens : qu'ils soient honnêtes ou malhonnêtes, l'opinion n'y regarde guère : la décence exige seulement que ces moyens ne soient pas prévus par le Code pénal. Si parfois on blâme quelqu'un de rechercher la possession des richesses par des moyens que la morale réprouve, l'opinion répond avec une indifférence candide : « Que voulez-vous? c'est son intérêt ! »

Comme on n'admet dans la recherche des richesses à peu près aucune distinction de moyens, on n'y met aucune mesure. On pense que la richesse suffit à donner le bonheur et que l'homme le plus riche est le plus heureux. Or, chacun tient à être heureux, et plus encore à paraître heureux : il se livre à l'ostentation, qui inflige aux plus riches les souffrances de la pauvreté.

La recherche de l'oisiveté est un mal : l'état oisif en est un très grand, car, comme l'a dit un saint, « l'oisiveté est ennemie de l'âme » ; elle est, d'après le proverbe, la mère de tous les vices et, au dire de Franklin, « un vice coûte plus que l'entretien de deux enfants ».

Que conseille la morale ? La recherche des richesses jusqu'à l'indépendance et pour la satisfaction de besoins légitimes par un travail honnête. Quels sont ces besoins? Ceux qu'exige l'entretien, la culture, le développement et la durée de la famille. La durée de la famille ! Tout le

monde prétend descendre d'une famille qui a duré et presque personne ne songe aux conditions qui la feront durer.

L'ostentation et le luxe empêchent les mariages par l'excès des dépenses du ménage, qui effraient les jeunes gens, quelquefois outre mesure et à tort, mais trop souvent avec raison. Les mêmes causes diminuent la natalité au-delà de ce qu'exige la durée de la famille.

Pour faire durer une famille, il faut chercher en se mariant, d'abord la santé morale et physique. Puis il faut considérer que la vie de l'homme est exposée dès le berceau à des dangers nombreux, qu'une famille qui repose sur la tête d'un ou deux enfants est fort exposée à périr.

C'est surtout par l'éducation des enfants que la famille se conserve et vit heureuse, car c'est l'éducation qui apprend aux enfants à conduire leur vie. Si les parents disent : « J'ai souffert pour acquérir ma fortune, je veux épargner à mes enfants les privations que j'ai endurées et écarter d'eux les contrariétés de la vie », on amollit leur volonté et on la détourne de la bonne voie ; si on leur dit : « Tu es riche et n'as pas besoin de travailler », on les perd. C'est par cet enseignement que les familles riches ont péri et cédé la place à des familles auxquelles la pauvreté, cette grande institutrice méconnue, avait enseigné les véritables conditions d'une vie durable.

A côté de cet enseignement moral déplorable, nous avons un enseignement formel trop coûteux, parce qu'il veut être encyclopédique, parce qu'il est exclusivement théorique : il use les ressources des familles et l'intelligence de ceux qui le reçoivent : il les rend inaptes aux fonctions productives de richesses et de vie.

Toute bonne éducation exige une pauvreté artificielle, la glorification du travail, et une discipline sévère : elle ne doit pas être trop longue, parce qu'elle n'est qu'une préparation et que la vie la continue. — Je ne m'arrêterai pas plus longtemps à ce côté tout individuel de la question.

Signalons un autre effet de l'avidité de richesses dans un ordre de relations différent, dans les relations politiques. Nous y rencontrons un vice dominant, l'adulation des multitudes ignorantes et la recherche des jouissances vulgaires que procure la possession du pouvoir.

Pour flatter les multitudes, il faut se montrer ignorant comme elles, déclarer que toute science sociale est une illusion, que les vérités démontrées sont de simples fantaisies personnelles, que, pour bien gouverner, il suffit d'avoir du bon sens et l'expérience de la vie ; qu'on veut l'égalité en tout et partout. On cherche les désirs secrets ou avoués des multitudes, les

instincts de la bête humaine : on leur dit que la société actuelle (que l'on n'a pas étudiée et de l'arrangement de laquelle on ne sait pas le premier mot) est très mal organisée et qu'elle appelle une refonte complète, ou tout au moins de nombreuses et profondes réformes.

On hésite cependant sur ce beau chemin, soit qu'on ait un peu étudié, soit qu'on sente au fond qu'on ne sait ce qu'on dit. Mais l'hésitation ne peut être longue lorsqu'on a provoqué des désirs, qui sont une force à laquelle on ne sait résister. Où tendent ces désirs ? Au bien d'autrui.

On s'attaque d'abord aux biens dont la propriété est moins connue et sur lesquels ne veille aucun intérêt privé, aux biens de l'État. Si l'on pouvait obtenir une bonne petite place et y vivre sans travail avec l'espoir d'une bonne petite pension sur ses vieux jours ! Quel rêve pour les plus modérés ! Si les places sont occupées on cherche à évincer les occupants et, si on ne le peut, on trouve des besoins nouveaux, d'utilité publique bien entendu, qui réclament de nouveaux fonctionnaires, ou des travaux publics dont on profite : on réclame des primes pour l'industrie qu'on exerce, on trafique de l'opinion qu'on exprime en public, etc., etc.

Il y a un autre moyen d'arriver au même but, c'est de réclamer protection contre l'industrie étrangère et d'obtenir du législateur, sous ce prétexte, l'autorisation de lever un impôt sur ses concitoyens, contre toute justice et contre le principe de l'égalité juridique.

En fait, les revenus de l'État, levés sur tous les contribuables, ont une destination bien définie : pourvoir aux besoins de justice et de défense dans l'intérêt de tous. On doit réprouver tout détournement qui les affecte à une autre fin. Établir ou augmenter un impôt dans un intérêt particulier, c'est dépouiller le contribuable. Et quel que soit le soin avec lequel on répartit l'impôt, il écrase toujours un certain nombre de familles et les empêche de vivre. On ne voit pas les familles laborieuses qu'on détruit ou comprime jusqu'à la misère, tandis qu'on voit celles auxquelles on fait largesse s'élever sans travail et, insatiables, se plaindre plus fort et plus haut jusqu'à la menace. Faut-il s'en étonner lorsque la plainte et la menace sont des moyens d'acquérir ?

Promettre des changements sociaux impossibles et qui emportent attribution du bien d'autrui, ou des travaux payés par l'impôt au profit de quelques-uns, ou une protection dont le consommateur fait les frais, sont autant d'actes qui tendent à déprimer la population par le trouble qu'ils jettent dans tous les rapports sociaux ou qui tendent directement à rendre la vie plus chère et plus difficile. Si les multitudes voyaient les effets désastreux de ces flatteries, elles les repousseraient, mais elles sont

ignorantes et faciles à tromper; on les trompe et on les trompera tant que l'enseignement ou la souffrance ne les éclaireront pas.

L'adulation des multitudes tend et tendra toujours à faire rétrograder la civilisation par la corruption des mœurs et des lois. Elle pousse à la haine des citoyens les uns contre les autres et des nations les unes contre les autres; elle suscite et fomente les plus bas instincts.

Cette adulation des multitudes n'est pas spéciale à une nation. Elle s'étend sur le monde civilisé tout entier. On l'entend dans les congrès religieux, comme du haut des trônes et des tribunes parlementaires. Elle naît du pouvoir que la liberté a donné aux multitudes, dont je me félicite pour ma part comme d'un progrès, qui sera très utile, si l'on sait un jour l'utiliser par de bonnes habitudes. Mais les multitudes ayant hérité ou tendant à hériter du pouvoir absolu des rois sont l'objet des mêmes adulations que les rois. Ces adulations, que l'on ne saurait trop blâmer et réprouver, ont le même but que celles des anciens courtisans : se faire donner le bien d'autrui.

Comptez toutes les forces perdues par l'ostentation et la paresse dans la vie privée, par les efforts injustes non réprimés et par ce que coûte leur répression, lorsqu'ils sont réprimés dans l'intérieur, — par la crainte de la guerre et les préparatifs de guerre, — et vous comprendrez sans peine les obstacles que rencontre le développement de la population.

Les remèdes ne sont pas moins faciles à découvrir : meilleure intelligence de la destinée humaine et surtout de la nécessité du travail dans la vie privée, respect de la justice et de la propriété d'autrui dans la vie publique et surtout dans l'opinion.

Mais les changements de direction en matière semblable ne peuvent pas être obtenus par quelques individus isolés : il faut que ceux qui pensent de même sur la conduite de la vie sachent se grouper par l'association pour discuter, prêcher, surtout d'exemple, pour montrer la vérité aux multitudes et la faire valoir devant elles. Il faut de plus que l'exemple vienne des classes supérieures, que les autres ont toujours suivies, même à l'abîme, et suivront toujours. Là est l'obstacle, car l'amollissement des volontés atteint même les meilleurs et leur fait fuir toute gêne, à tel point qu'ils ne voient pas le grand pouvoir qu'ils pourraient très utilement saisir et qui demeure vacant, tandis qu'ils s'occupent de bagatelles, de quelques menus détails sans importance sérieuse. Ils laissent la proie et courent après l'ombre.

ÉTUDE

SUR L'ÉTAT ACTUEL

DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

« Le mal qui nous travaille est de
« ceux qu'on ne peut guérir qu'en y
« mettant tout son cœur. »
Jules SIMON. *L'Ouvrière.*

« L'éducation fait l'homme. »
Jules SIMON. *L'École.*

MESSIEURS,

Vous trouverez que c'est bien présomptueux de venir traiter devant vous, un sujet qui a été de la part de quelques-uns de vos honorables prédécesseurs et de plusieurs d'entre vous l'objet de nombreux travaux et d'études approfondies, mais lorsque chaque jour nous voyons à quels affreux traitements, à quel abandon, à quels périls de toute sorte l'enfance est exposée, on éprouve un sentiment de profonde tristesse et on se demande avec M. J. Simon, si elle est assez protégée.

Non seulenent je ne le crois pas, mais il est facile de démontrer qu'il reste beaucoup à faire pour sauver bien des mères et des enfants.

Or, le seul moyen d'atteindre ce but, c'est de ne pas craindre de faire connaître la vérité.

J'ai souvent entendu mon père dire dans ses leçons, que la première condition pour arriver à guérir, était de con-

naître la cause et la nature de l'affection, le remède qui lui convient, et le moment où il faut en faire usage.

Ces principes pouvant s'appliquer à notre sujet, qu'il s'agisse de la protection physique ou morale de l'enfant nous les suivrons.

De quoi nous plaignons-nous ?

De la dépopulation de la France, du chiffre considérable des naissances illégitimes, de l'abandon d'un grand nombre d'enfants, des mauvais traitements qu'ils subissent, des déplorables exemples dont ils sont témoins, et de leur démoralisation précoce.

Nous passerons rapidement en revue la cause de la maladie, ses progrès, son traitement, et je peux vous dire d'avance, que mon travail se terminera par cette conclusion encourageante, que nous ne sommes pas en présence d'une maladie incurable, mais d'un mal dont peuvent triompher le dévouement et la persévérance, si nous savons vouloir.

A quelle époque doit commencer la protection de l'enfant ? Dès le début de la grossesse.

Si singulières au premier abord que semblent la question et la réponse, nous ne pouvions passer sous silence cette partie de notre sujet, l'existence de l'enfant étant trop souvent compromise avant même qu'il n'ait vu le jour.

Que la mère soit mariée ou non, qu'elle veuille élever son enfant ou l'abandonner pour cacher une faute, dans les deux cas, la mère et l'enfant ont droit à toute notre sollicitude.

Si la mère de famille est employée dans une usine, une fabrique, souvent, et il faut le dire à l'honneur de nos grands industriels, elle trouvera pendant les dernières semaines qui précèdent son accouchement et celles qui le suivent, un secours assuré ; mais lorsqu'elle travaille dans un petit atelier ou chez elle, sa situation est très pénible, car non seulement il faut qu'elle tienne son ménage mais qu'elle continue son métier jusqu'au dernier moment ; et plusieurs fois nous

en avons vu reprendre leurs occupations trois ou quatre jours après leurs couches.

Dans cette triste situation peut-elle toujours compter sur l'aide de l'assistance publique ?

Malheureusement non, car les ressources dont celle-ci dispose sont, paraît-il, insuffisantes pour répondre à toutes les demandes ; l'Assistance ayant en outre à secourir des veuves et des filles mères.

Que dira alors dans un moment d'exaspération la pauvre mère de famille n'ayant pas la moindre ressource ? Il faut donc pour être secourue se mal conduire, ou mourir à la peine parce que l'on est une honnête femme. Tel est le douloureux spectacle dont plus d'une fois nous avons été témoin.

Que faire pour sortir d'une situation aussi pénible sans manquer à son devoir ?

Faut-il seulement secourir les unes et se montrer sans pitié pour les autres, au risque de les pousser au crime, dans un accès de fureur et de désespoir ?

Une semblable conduite serait déplorable et entièrement opposée à notre but de moraliser la mère et de sauver son enfant ; pour cela il faut multiplier les sociétés de charité maternelle et de protection de l'enfance, beaucoup trop rares en France ; ce serait faire acte d'humanité et de patriotisme.

D'après ce que nous venons d'exposer, il ne faut donc pas se hâter de donner tort à l'Assistance publique, qui semblerait plus portée à secourir les filles mères que les honnêtes femmes, mais ce que nous réclamons d'elle, c'est d'accueillir plus favorablement les demandes des femmes véritablement abandonnées par leurs maris.

Que l'administration les fasse surveiller afin de connaître la vérité sur leur situation et qu'elle les secoure, car leur position est véritablement digne d'intérêt et de pitié.

Lorsque nous avons dit qu'il ne fallait pas blâmer l'Assis-

tance pour les secours qu'elle accorde aux filles mères, nous n'avons pas voulu lui prêter cette idée, qu'elle favorisait l'inconduite, nous avons simplement constaté, qu'elle faisait un acte d'humanité et de conservation.

Comme il y a des personnes que cette raison ne saurait satisfaire, et qui se montrent vaiment cruelles dans leur rigorisme, qu'elles veuillent bien examiner avec calme et sans parti pris, une question d'autant plus grave, plus complexe, que la conservation des enfants abandonnés ou illégitimes, se rattache au repeuplement d'un pays où le chiffre des mariages et des naissances légitimes va toujours en décroissant, et où la moindre unité ne peut être une quantité négligeable.

Quelles peuvent être les causes d'un aussi grand nombre de naissances illégitimes ?

Serait-ce la difficulté de se procurer certains papiers ou autorisations indispensables ? Peut-être. Mais ces raisons ne suffisent pas pour expliquer le chiffre si considérable d'unions irrégulières.

La véritable cause, il faut la chercher ailleurs.

Si nous avons le courage de remonter à la source de ce désordre qui augmente chaque jour et de dire la vérité, nous serons obligés d'avouer, que la faute en est à nous-mêmes, qui avons laissé bannir de nos écoles toute idée religieuse, et qui avons accueilli avec faveur une nouvelle littérature d'un style grossier et d'une morale plus que douteuse.

D'autre part, la presse en donnant au public, pour satisfaire sa curiosité, le récit d'actes odieux, qui auraient dû être réservés pour le huis-clos, n'a pas peu contribué à porter le trouble dans des esprits déjà enclins au mal.

Ajoutez à cela, que dans les grandes villes, la vie en commun dans d'affreux taudis où règne la plus déplorable promiscuité, a détruit tout sentiment de pudeur, de respect et qu'il en résulte les unions les plus immorales ; aussi

devons-nous féliciter la société philanthropique de l'œuvre de régénération et de moralisation qu'elle a entreprise en construisant des maisons où l'ouvrier peut vivre avec sa famille dans des conditions d'hygiène et de morale trop rares dans les grandes villes.

Puisque la Société, par son indifférence a laissé le mal naître et se propager, c'est à elle qu'incombent le devoir et la charge d'y porter remède.

Au lieu de se montrer si rigide, si impitoyable à l'égard des filles séduites; et de les repousser durement, qu'elle leur tende une main secourable et les aide à se réhabiliter, la charité et l'intérêt du pays lui en font une obligation.

Hâtons-nous donc, puisque nous connaissons les causes du mal, de les faire disparaître ; que l'enseignement moral et religieux soit réintégré dans nos écoles, que notre littérature donne l'exemple d'une salutaire réforme et que la presse, toujours la première à signaler des actes de courage, de dévouement, et à faire appel à la charité publique pour soulager des infortunes, cesse de nous rapporter dans les moindres détails les actes les plus monstrueux ; car si l'exemple du bien est contagieux, celui du mal l'est plus encore, et c'est ainsi, que tous les jours, nous sommes épouvantés au récit de crimes dénotant une perversité précoce.

Lorsque l'on est témoin de pareils désordres, conséquence naturelle de l'absence de tout sentiment moral et religieux, faut-il s'étonner du nombre si considérable de filles mères ? Comment arrêter ce torrent, prévenir de nouveaux actes criminels et sauver quelques victimes du naufrage ?

En pareille circonstance, la première chose à faire, c'est de voir ce qui se passe dans d'autres pays; et nous ne pouvons mieux nous renseigner qu'en consultant les travaux si intéressants de votre honorable confrère, M. O. d'Haussonville.

En Angleterre, où il n'y a ni tour, ni abandon à bureau ouvert, le nombre des infanticides et des enfants naturels est beaucoup moindre qu'en France.

D'où vient cette différence? C'est que dans ce pays et dans quelques autres la loi autorise la recherche de la paternité.

On a, je le sais, en France, reculé devant les procès scandaleux, qui avaient si fort effrayé au siècle dernier, mais le moraliste n'a-t-il pas le devoir de faire remarquer que dans tous les pays où la législation autorise cette recherche, elle a répandu une crainte salutaire dont profitent les mœurs.

Malheureusement, notre législation ne la permettant pas, et le séducteur d'une fille honnête, qui n'a pas tenu sa promesse de mariage, pouvant sans être inquiété, continuer sa vie de débauche, il faut que la société qui ne veut pas le poursuivre et exiger une réparation, offre un refuge à celle qu'il a séduite pour y mettre son honneur à couvert en l'aidant à cacher sa faute, c'est le moins qu'elle doive faire pour réparer son injustice.

Il y a quelques années, lorsque je m'occupais de la question du rétablissement des tours à bureau ouvert, je consultai un vénérable confrère, lequel s'étant fait prêtre, avait pris à tâche de sauver du déshonneur quelques filles ou femmes ayant commis une faute; son ministère, sa profession, son grand âge, lui avaient fait connaître le monde et ses faiblesses, et il savait que ce n'est pas par la dureté ou le mépris que l'on peut ramener au repentir celle qui a manqué à son devoir; aussi, avec un accent plein de bonté il me dit ces paroles que je n'ai point oubliées : Cher confrère, souvenez-vous que toute femme dont le secret est dévoilé, est perdue à jamais.

C'est cette pensée si sage, si empreinte de cœur et d'une charité éclairée qui a inspiré à deux de nos honorables

confrères, MM. les Drs Dutouquet et Drouineau, l'idée de créer, dans chaque département, un refuge pour toute femme voulant cacher sa faute (1).

La création de ces refuges serait réellement excellente, car elle sauverait l'honneur de bien des familles et pourrait non seulement ramener dans la voie du repentir de pauvres filles, souvent moins coupables que leur séducteur, mais les empêcher, après une faute, de commettre un crime.

On ne manquera pas d'objecter que le nombre des naissances illégitimes est tellement considérable qu'il ne faut pas, lorsqu'on manque d'argent pour secourir d'honnêtes familles, faire une pareille dépense qui semblerait encourager la débauche en venant ainsi en aide aux filles mères.

Ces objections sont certainement très graves, mais si on veut les examiner attentivement, sans parti pris, on verra qu'il est encore plus économique pour l'État, de suivre ce conseil, que de garder en prison, pendant des années, des femmes coupables d'avortement ou d'infanticide, et qu'en ne laissant aucune porte ouverte au repentir, on commet un acte d'intolérance que l'humanité condamne.

Pourquoi donc ne pas faire l'essai de cet isolement pendant toute la durée du temps nécessaire pour cacher une faute, en permettant la visite de personnes dont la discrétion et la charité pourraient avoir une influence salutaire sur ces malheureuses, si durement traitées par un monde qui les a trompées et abandonnées dans la misère ?

Au lieu de ce calme, de cette retraite si nécessaires au salut de l'âme et à la conservation de la santé, de l'existence de la mère et de l'enfant, voulez-vous savoir ce qui se passait naguère encore dans une maternité de province ?

De pauvres femmes honnêtes et des jeunes filles séduites, se trouvaient presque réunies dans un affreux local avec des prostituées, dont quelques-unes atteintes de maladies

(1) *L'Assistance aux filles mères*. Dr Drouineau, Paris. Masson, 1878.

contagieuses étaient pansées par une vieille infirmière chargée en même temps de soigner les accouchées.

Est-ce par de pareils moyens que l'on espère pouvoir ramener au bien ces pauvres êtres, n'est-ce pas plutôt achever de les corrompre, de les gangréner au physique et au moral, et les pousser fatalement à leur perte ?

Je sais que depuis la publication du rapport de notre honorable confrère, le Dr Napias, inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur, des réformes ont été opérées dans plusieurs de ces maternités d'une insalubrité notoire, mais il reste encore beaucoup à faire. Aussi, espérons-nous que des faits aussi regrettables se passant dans des établissements publics, il suffira de les avoir signalés, pour que ceux qui ont la charge des pauvres, le souci des malades et qui ont déjà tant fait pour la protection de l'enfance, complètent leur œuvre, en mettant promptement un terme à un état de choses aussi contraire à la santé qu'à la morale.

Mais qu'attendez-vous, me dira-t-on, de cet isolement; êtes-vous certain de la guérison ?

Si je ne puis l'affirmer, au lieu de rester indifférent et incrédule, je tenterais le remède; *melius anceps quam nullum.*

Et lorsque nous voyons, par suite des admirables découvertes de Pasteur et de Lister, si généreusement révélées au monde entier, la mort reculer devant la science, pourquoi désespérer; la charité, qui fait aussi des miracles, ne pourra-t-elle pas, à force de persévérance et de dévouement, arracher au vice quelques victimes et les sauver?

En insistant sur la nécessité et l'urgence de faire cesser un pareil désordre, ce n'est pas seulement pour garantir ces pauvres femmes contre les fâcheux effets d'un pareil voisinage, mais pour protéger leur existence et celle de leurs enfants.

Actuellement que grâce aux précautions antiseptiques

minutieuses, introduites à la Maternité de Paris par le professeur Tarnier, la mortalité a tellement baissé qu'elle est presque nulle, et après les récentes discussions de l'Académie de Médecine, ce serait encourir une grave responsabilité de laisser encore des services d'accouchements dans un aussi triste état. Nous savons que dans plusieurs des établissements signalés comme dangereux à tous les points de vue, d'importantes réformes ont été accomplies, mais il reste encore beaucoup à faire.

Plus la maladie est grave, plus elle doit tenir en éveil l'attention du médecin, surtout lorsque des complications surviennent et qu'il est urgent de les combattre. C'est pour cette raison que je ne puis passer sous silence ces drames de la misère, si lugubres, si épouvantables, qui semblent avoir pris dans ces derniers temps un caractère de contagion.

Jusqu'ici on s'était seulement préoccupé de prévenir des infanticides avant ou après la naissance, mais comment expliquer la conduite de ces mères affolées de désespoir, se donnant la mort et entraînant avec elles dans le gouffre leurs enfants tout élevés ?

Mais quel affreux vertige a pu les pousser à cet horrible sacrifice? Se sont-elles crues abandonnées de tous? Eh quoi, cet esprit de charité mutuelle, cette vertu de l'ouvrier que Villermé a si bien décrite et dont j'ai été si souvent témoin pendant les trente années que j'ai passées dans les hôpitaux du faubourg Saint-Antoine, cette véritable fraternité aurait-elle donc disparu pour faire place à l'insensibilité, à l'égoïsme ? Non, je ne puis me résoudre à le croire.

Et n'est-ce pas plutôt l'oubli de tout sentiment religieux, le résultat de notre mauvaise éducation ? Dans les pays sauvages on croit après la mort à un monde meilleur, aujourd'hui, pour beaucoup après la mort c'est le néant.

Quelle que soit la cause de ces actes affreux qui ont malheureusement trouvé trop d'imitateurs, il faut en dehors de

ce désordre moral, qui a été certainement pour beaucoup dans leur accomplissement, rechercher si la nouvelle organisation des bureaux de charité n'a pas amené un peu de perturbation dans la distribution des secours.

Les Sœurs, autrefois chargées de cet emploi, visitaient les malades, connaissaient les pauvres de leur quartier et savaient les découvrir ; aujourd'hui, le personnel qui les a remplacées fait-il les mêmes recherches ? Nous l'ignorons ; mais en présence de ces faits si déplorables, il est urgent que l'on prenne promptement des mesures pour en prévenir le retour ; et en attendant, c'est à l'initiative privée à redoubler d'activité et de dévouement pour découvrir et soulager les plus malheureux.

J'ai été un moment détourné de mon sujet, et pendant ce temps cet enfant que nous aurons à protéger est venu au monde. Sera-t-il nourri par la mère, envoyé en nourrice, ou abandonné ? Dans le premier cas, on peut presque répondre de son existence ; dans le second, sa vie est souvent très compromise, soit par l'ignorance, l'incurie de la nourrice, soit par un pacte odieux entre celle-ci et la mère, laquelle voulant se débarrasser d'un enfant qui la gêne, sans commettre ouvertement un infanticide, trouve plus commode d'envoyer le pauvre petit chez une faiseuse d'anges.

Pendant bien des années l'attention du public n'avait pas été attirée sur ce fait si grave de l'excessive mortalité des enfants envoyés en nourrice, lorsqu'un membre de l'Académie de Médecine, le Dr Boudet, poussa le premier cri d'alarme, et que peu après, notre honorable confrère, M. le sénateur T. Roussel, présenta à l'Assemblée nationale cette loi qui porte si justement son nom et qui est un véritable titre de gloire.

A voir combien il était facile, avec un peu de bonne volonté, de sauver chaque année la vie à des milliers d'enfants, on devait croire que cette loi, inspirée par un profond

sentiment d'humanité et de patriotisme, serait acceptée avec enthousiasme dans toute la France ; malheureusement, dans beaucoup de départements, elle a été accueillie avec indifférence, et dans quelques-uns elle a même rencontré du mauvais vouloir.

Il suffira, pour vous en convaincre, d'entendre ces quelques mots extraits du rapport adressé en 1888 à M. le Ministre de l'Intérieur par feu M. Bucquet, inspecteur général des services administratifs, un des hommes les plus consciencieux et les plus modérés.

« Les maires n'exercent qu'imparfaitement leur surveil-
« lance sur les enfants, très peu d'entre eux les visitent et
« s'assurent que le médecin inspecteur les visite à son tour
« exactement, et chaque mois, au domicile de la nourrice.

« En 1888, quatre départements persistaient à se refuser
« à toute organisation d'un service de protection infantile.
« L'Ardèche, la Charente, la Dordogne, les Hautes-Pyré-
« nées. »

M. Bucquet terminait ainsi son rapport :

« Il vous appartient, M. le Ministre, de ne pas tolérer
« plus longtemps ce mépris de la loi, de briser les résis-
« tances illégales et antipatriotiques qui s'opposent à son
« exécution, et d'user de tous les moyens de contrainte qui
« sont en votre pouvoir. »

Qu'ajouter à ce rapport?

Pendant que nos Conseils généraux refusent les subsides nécessaires à conserver des défenseurs au pays, l'ennemi se rit de notre indifférence et sa population va sans cesse en augmentant.

Si encore, lorsque nos enfants sont grands, nous prenions les précautions recommandées et prescrites pour les préserver de la variole ? Mais non. Sur ce point nous sommes tout aussi négligents, et il semble vraiment qu'aucune leçon ne nous profite. Faut-il donc, sans cesse, rappeler que pen-

dant la guerre nous avons perdu 23,400 hommes par la variole, alors que la perte de l'ennemi n'était que de 459.

La raison de cette énorme différence, c'est que de l'autre côté du Rhin on observe la loi, et que chez nous on ne tient pas la main à l'exécution des règlements qui obligent tout enfant entrant à l'école à produire un certificat de vaccine.

Fort heureusement, plus soumis et moins négligents que les pouvoirs civils, nos dévoués confrères de l'armée et de la marine vaccinent et revaccinent toutes les recrues à leur arrivée au corps, ce qui les met complètement à l'abri de la contagion.

Bien que la loi Roussel présente quelques *desiderata* auxquels il sera facile de remédier, la diminution de la mortalité des nourrissons dans les départements où elle a été exécutée a été assez notable pour que l'autorité et les Conseils généraux comprennent enfin qu'il est de leur devoir de s'associer à cette œuvre si importante et d'assurer son fonctionnement en votant les crédits nécessaires.

L'enfant s'est envolé de son berceau, nous le retrouvons sur les bancs de l'école ; là nous n'aurons pas seulement à nous occuper de son hygiène physique, notre tâche a grandi, nous aurons à surveiller son instruction et son éducation morale.

Après les belles pages écrites sur ce sujet par MM. J. Simon et E. Naville, nous ne pouvons mieux faire que de nous rallier à leur opinion.

L'école fait l'homme, a dit votre honorable Secrétaire perpétuel, et dans son discours si remarquable sur l'école chrétienne, mon ami E. Naville soutient avec raison cette thèse que la séparation complète entre l'instruction et l'élément religieux est funeste.

Est-ce à dire qu'il faille faire de l'école une église? Non, mais il ne faut pas en bannir l'idée de Dieu.

L'écolier est devenu apprenti, le garçon et la jeune fille

ont quitté l'école, munis de leur certificat d'étude, les uns seront placés en apprentissage, les autres dans des ateliers ou des fabriques.

Dans cette nouvelle période de leur existence, à combien de dangers de toute sorte ne seraient-ils pas exposés si des lois tutélaires et des sociétés de protection ne veillaient sur eux avec une véritable sollicitude.

C'est à la France que revient l'honneur de la fondation de la première société de protection. Ne limitant pas sa surveillance aux enfants employés dans la grande industrie, elle l'a étendue jusque dans les petits ateliers où se commettent souvent les plus graves abus.

Fondée en 1866, sous l'inspiration de J.-B. Dumas, de Bareswil, Dupuy de Lome, Dollfus, de MM. Ch. Robert, Chaix, Bérard, etc., cette société présidée actuellement par votre honorable confrère, M. Léon Say, compte parmi ses membres beaucoup d'industriels et de savants très compétents sur toutes les questions relatives aux accidents de fabrique.

En rapport avec les principaux fabricants de France et de l'étranger au courant de toutes les améliorations introduites pour assainir les ateliers, diminuer les accidents de machines, ou d'intoxication, cette société ne pouvait manquer d'arriver à de sérieux et utiles résultats, qui ont également profité aux ouvriers et aux apprentis; aussi peut-on dire qu'elle a bien mérité du pays.

Si je n'étais forcé d'abréger ce travail je pourrais vous parler des récompenses que cette société décerne aux inventeurs de procédés diminuant les accidents de toute nature, si communs dans l'industrie, de ses fondations de patronage, de son heureuse intervention dans les contrats d'apprentissage et d'arbitrage entre les parents d'apprentis et les chefs d'atelier; mais toutes ces questions m'entraîneraient trop loin, je me bornerai donc à vous parler des accidents de machines.

Aujourd'hui que l'on cherche à rendre les patrons presque toujours responsables de ces accidents, il importe d'examiner froidement, sans parti pris, lequel du chef ou de l'ouvrier est fautif.

Le premier a-t-il négligé de surveiller l'installation de ses appareils, a-t-il manqué aux prescriptions réglementaires ?

Le second a-t-il désobéi aux recommandations, aux injonctions formelles de son chef ?

Tel est le point sur lequel un arbitre doit se prononcer et juger avec impartialité, sans se laisser influencer par la passion.

Pendant ma longue pratique dans les hôpitaux, j'ai souvent été à même de constater des accidents de cette nature, chez des adultes ou des apprentis, et afin de me rendre compte de la manière dont la blessure avait été produite et de la différence des lésions, j'ai visité les ateliers, examiné les machines, et si, dans quelques cas, j'ai constaté que chez les apprentis les accidents résultaient de leur étourderie, de leur inexpérience, la plupart du temps, et surtout chez les adultes, il était évident qu'ils n'avaient d'autre cause qu'une désobéissance aux recommandations les plus expresses; plusieurs fois même j'ai trouvé les couvre-engrénages brisés.

Enfin la meilleure preuve que je donnerai pour démontrer qu'il ne faut pas toujours rendre les maîtres responsables des accidents arrivés dans leurs ateliers, c'est que les quatre derniers blessés que j'ai soignés et dont un seul a survécu, étaient des chefs d'usine qui avaient négligé de suivre les précautions qu'ils recommandaient à leurs ouvriers.

Après tout ce qui a été écrit par des observateurs sincères sur d'autres dangers bien autrement graves, les séductions, auxquelles les jeunes ouvrières sont si souvent exposées dans les grandes fabriques ou même dans certains

ateliers, nous ne voyons d'autre conseil à donner que de recommander aux chefs de ces établissements d'exercer la plus grande surveillance et de chasser impitoyablement toute personne qui est une cause de désordre.

Nous avons suivi l'enfant à l'école, à l'atelier, chez un bon patron, sa famille est honnête, laborieuse, il a devant les yeux l'exemple de l'ordre, de l'activité, de l'économie, jamais il n'a été témoin de scènes de brutalité entre son père et sa mère, jamais il n'a entendu de mots grossiers, ni été témoin de faits d'une immoralité révoltante : dans de pareilles conditions ses premières années seront heureuses, mais tous ceux de son âge ne sont pas appelés à jouir d'un pareil avantage.

Il en est d'autres qui n'arrivent dans ce monde que pour souffrir.

Au lieu de caresses il ne reçoivent que de mauvais traitements ; au lieu de bons exemples il n'auront sous les yeux que la perversité. Ce sont ceux-là qui réclament au plus haut degré notre assistance, notre protection.

Pénétrez dans ces bouges infects, insalubres, si bien décrits par les docteurs Du Mesnil, Rochard, MM. G. Picot, O. d'Haussonville et plusieurs de vos honorables confrères ; quel spectacle hideux! L'ivrognerie a fait du père une brute, rien ne trouve grâce devant sa violence ; femme, enfants, aucun n'est à l'abri de sa fureur; il jure, frappe, brise, jusqu'à ce que épuisé, il tombe.

Quel triste exemple pour un enfant déjà en état de comprendre! la première pensée qui lui viendra ne sera-t-elle pas de fuir pour éviter d'être de nouveau roué de coups? Heureux, si de suite il est recueilli par la police, car on lui aurait bientôt appris à mendier, à voler, et si c'est une fille on l'eût contrainte à faire pire encore, à se prostituer.

Lorsque l'on veut traiter sérieusement de pareilles questions, il ne suffit pas de reproduire ce que d'autres observateurs ont consigné dans leurs ouvrages; il faut, avant tout,

avoir des faits. Permettez-moi donc de vous en citer un que me communiquait récemment un de mes collègues des hôpitaux.

Il avait dans son service une jeune fille de seize ans; à sa sortie, lorsqu'elle voulut rentrer chez sa mère, celle-ci lui répondit qu'elle avait vendu son lit et qu'elle pouvait aller coucher ailleurs. La pauvre fille, ainsi repoussée, retourna à l'hôpital, où cette fois elle trouva asile et protection.

La nécessité d'une tutelle prolongée pour sauver des enfants, voués inévitablement au crime et à la honte étant démontrée, il est indispensable, non seulement de les soustraire le plus tôt possible aux mauvais traitements et aux exemples pernicieux, mais de ne pas les réunir pêle-mêle dans des établissements correctionnels ayant pour tous le même règlement, la même discipline.

Il faudrait, d'après les dossiers, faire un classement et séparer les enfants vicieux et corrompus de ceux qui n'ont réellement pas commis de fautes graves; car ce qu'il faut redouter le plus c'est la contagion.

En cela on ne saurait trop suivre l'exemple donné par l'Assistance publique, qui a fait construire dans les hôpitaux des pavillons isolés, destinés aux maladies contagieuses; et pour le but que nous voulons atteindre, il serait indispensable de créer des établissements distincts suivant les âges et les antécédents.

Une loi récente ayant spécifié les cas entraînant la déchéance paternelle, nous avons l'espoir que l'enfant qui n'a subi que passagèrement l'influence fâcheuse des mauvais exemples, pourra avec de la douceur, une direction éclairée et suffisamment prolongée, devenir un bon sujet, un ouvrier habile, un brave soldat.

Mais si l'on admet la doctrine de l'hérédité du vice, ou qu'il résulte du développement exagéré d'une circonvolution cérébrale, répondant à la prédisposition au vol, au meurtre, il faudrait alors conclure avec cette école, qu'en

présence d'une maladie incurable et aussi dangereuse pour la société, la seule chose à faire serait d'éliminer cette créature nuisible, autrement dit la supprimer ou la mettre hors d'état de se perpétuer.

Une pareille doctrine ne peut être admise. Sur quels faits repose-t-elle? Serait-ce parce que l'on a observé plusieurs cas de folie ou de manie héréditaires?

Cela ne suffit pas, et il est plus rationnel d'admettre que le contact prolongé avec des gens vicieux amène presque fatalement à le devenir.

Enfin, ce qui renverse complètement cette théorie de l'hérédité, c'est ce qui s'est passé dans les pénitenciers anglais de l'Australie.

Quels furent les premiers habitants de ces villes aujourd'hui si peuplées, si florissantes? Des convicts, qui ont eu pour descendants des familles d'honnêtes gens tellement régénérées, qu'elles ne veulent plus recevoir de nouveaux condamnés sur cette terre qu'elles ont fertilisée et enrichie.

En admettant même que les instincts vicieux, malfaisants, résultent d'une conformation défectueuse du cerveau; il est certain qu'à force de soins et de persévérance on peut encore développer de bons penchants chez des malheureux qui semblaient par leur manque d'intelligence être au-dessous de la brute.

C'est à ce résultat que Mlle Nicolle est arrivée à la Salpêtrière, avec des idiotes dont le crâne difforme pouvait faire renoncer à tout espoir d'amélioration.

Le dévouement, l'éducation, la douceur pouvant seuls produire de si heureuses modifications, il faut que les directeurs de ces écoles de réforme, de ces asiles, de ces pénitenciers soient des hommes de cœur, voulant consacrer toute leur existence à cette œuvre de régénération. Ce n'est pas une place qu'ils doivent occuper, c'est une mission qu'ils ont à remplir. Et il est indispensable qu'ils soient

aidés dans cette tâche si difficile par toutes les personnes appelées à surveiller ces établissements.

Malheureusement j'ai eu la preuve, il y a quelques années, en inspectant plusieurs prisons et colonies pénitentiaires, que très rarement ces diverses maisons étaient visitées par des membres de l'administration, de la magistrature ou du clergé, ce qui est très fâcheux, car ces visites inattendues produiraient un excellent effet sur tout le personnel, surveillants et détenus.

De temps à autre on apprend qu'une révolte a éclaté dans une maison centrale, ou même dans une colonie pénitentiaire, et que pour la réprimer on a dû recourir à la force armée, mais on ignore généralement que dans ces derniers établissements il y a de jeunes détenus très pervertis qui ne seront libérés qu'à leur majorité; et s'ils ne sont pas amendés, ils achèvent de corrompre les autres et constituent un véritable danger pour la sécurité de tous et un obstacle au maintien de l'ordre et de la discipline. Il faut donc, pour diriger ces établissements, des personnes se faisant aimer par leur douceur, leur justice, respecter et craindre par leur tenue et leur énergie. Certainement on en rencontre et leur dévouement mérite les plus grands éloges, mais tous ne sont pas également capables d'occuper une position aussi difficile.

Par suite de la nouvelle loi sur les enfants abandonnés ou appartenant à des familles indignes, beaucoup d'entre eux sont tellement jeunes, qu'on ne peut songer à les placer dans des maisons de réforme; dans ce cas, l'Assistance publique les confiera aux soins d'honnêtes familles, ou elle sera obligée de créer des asiles maternels pour les élever, jusqu'à ce qu'ils soient assez âgés pour passer dans une colonie non pénitentiaire.

Dans ces derniers temps, il a été beaucoup question des colonies agricoles pénitentiaires, des écoles de réforme, des refuges, etc., et faute de les bien connaître on a commis plus

d'une erreur. Quelques personnes aveuglées par la passion ont été injustes dans leur appréciation, et de ce que des faits très regrettables s'étaient produits dans plusieurs de ces établissements, par suite du manque de surveillance, elles ont égaré l'esprit du public sur le bien que l'on peut retirer de semblables institutions convenablement dirigées.

Assez généralement on croit qu'une colonie pénitentiaire est une ferme où les enfants des villes et des campagnes sont indistinctement employés aux travaux de la terre et qu'à leur sortie, comme les premiers ne manqueront pas de retourner dans leurs familles, ils ne pourront pas gagner leur vie, n'ayant appris aucun métier en rapport avec leur origine ; c'est là une première erreur.

Le plus habituellement, que la colonie soit dirigée par l'État ou des particuliers, par des laïques ou des ordres religieux, elle est agricole et industrielle ; et suivant leur provenance, leur force, leur intelligence, les enfants sont occupés aux travaux de la campagne, ou apprennent un métier.

Ainsi élevés, à leur sortie, lorsqu'ils sont bons sujets, ils trouvent très facilement à se placer et à entrer dans l'armée où l'on ignore complètement leurs antécédents.

Ces engagements, facilités par une société qui s'est dévouée à la réhabilitation de ces jeunes gens, ont produit de très bons résultats (1).

Mais il ne suffit pas pour compléter l'œuvre de réforme d'apprendre un métier, il faut que ces malheureux qui n'ont que trop subi la fâcheuse influence des mauvais exemples et des pernicieux conseils, reçoivent une éducation morale, religieuse et ne soient pas privés d'entendre de ces bonnes paroles de pardon qui touchent et relèvent le cœur et leur prouvent que le monde ne les a pas à jamais repoussés.

Tel est le tableau de la colonie modèle, malheureusement

(1) Société de Protection des engagés volontaires.

toutes ne m'ont pas laissé cette impression, et c'est bien là le cas de répéter ce vieil adage : autant vaut l'homme, autant vaut l'Œuvre.

Les jeunes garçons n'étant pas les seuls qui aient à rendre compte de leur conduite devant les tribunaux, ou contre lesquels l'autorité paternelle peut demander l'envoi dans une maison de correction, il a fallu en créer pour les filles ; et je croirais volontiers que ces dernières sont plus difficiles à diriger et exigent beaucoup plus de tact et de surveillance.

En visitant des pénitenciers de filles, j'avais bien remarqué qu'en dehors des travaux d'aiguille et de ménage, quelques-unes, celles de la campagne, s'occupaient de la culture du potager ; mais j'étais bien loin de penser que dans un refuge renfermant deux cents jeunes détenues provenant de Paris, de centres manufacturiers et de la campagne on pourrait sans le concours d'aucun homme, arriver, tout en enseignant un métier utile aux filles des villes, à former de bons cultivateurs, des jardinières assez habiles pour rivaliser avec les meilleurs maraichers et suffire à tous les travaux d'une ferme considérable.

Ce problème qui vous semblera peut-être insoluble, l'abbé Podevin, qui a laissé de si bons souvenirs à Rouen, l'a non seulement résolu, il a fait plus ; il a tenté avec succès, non seulement l'emploi de la liberté provisoire en plaçant ses pupilles chez des personnes sûres, mais, ne voulant pas qu'au sortir du refuge de Darnethal, elles fussent complètement désorientées, il n'a pas craint, non plus, après avoir longuement étudié leur conduite et leur caractère, de soumettre quelques-unes des plus âgées à une épreuve assez délicate. Voulant, pour les récompenser, leur donner une marque de confiance, il les a envoyées à Rouen, vendre les produits de la ferme.

Je n'oserais vous affirmer qu'il n'y a jamais eu de rechutes, mais ce qui est certain, c'est que grâce au dévoue-

ment et à la sollicitude des personnes qui dirigent la maison, l'épreuve a été tellement satisfaisante, que lors de la fermeture du quartier sur-correctionnel de Nevers, où étaient les jeunes détenues les plus rebelles, le gouvernement a pensé que le seul moyen de les dompter était de les envoyer au refuge de Darnethal, où elles ont fini par se calmer et se soumettre.

Lorsqu'on est témoin de pareils résultats, au lieu de se décourager et de croire le mal incurable, il faut se hâter d'agir pour arrêter son développement.

La loi nous permettant actuellement d'enlever leurs enfants à des parents dénaturés, indignes, il faut s'empresser de le faire ; il faut que la société répare ses torts passés en les adoptant, en les confiant soit à l'Assistance publique, soit à ces personnes charitables, dont le dévouement a produit déjà d'admirables résultats ; tel que le sauvetage de l'enfance, cette belle œuvre présidée par M. J. Simon.

En résumé, pour mener à bien cette œuvre de salut, il importe de protéger l'enfant dès le sein de sa mère, de prolonger cette surveillance jusqu'à la majorité, surtout pour les filles ; et si l'on veut arriver à diminuer le nombre si considérable de naissances illégitimes, ne pas hésiter à suivre l'exemple des pays qui ont autorisé la recherche de la paternité.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, et avec le concours énergique d'hommes dévoués aux œuvres si belles de préservation, de sauvetage de l'enfance et de la jeunesse, nous pourrons conserver à la France des enfants sains de corps et d'esprit et en état de la défendre et de l'honorer.

Dr MARJOLIN.

SEPTIÈME RAPPORT

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION

DES

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE

MESSIEURS,

La Commission chargée de la publication des Ordonnances des Rois de France m'a chargé de vous présenter, suivant sa coutume, le compte rendu de ses travaux pendant l'année écoulée.

Le *Catalogue des Actes de François Ier* touche à son terme. L'Académie a reçu au mois de novembre dernier, le tome IVe qui, grâce à l'Imprimerie Nationale, a paru avec la même régularité que les trois précédents. Embrassant la période qui s'étend du 7 mai 1539 au 30 décembre 1545, ce volume comprend 3.651 mentions d'actes,

A notre grand regret, les 15 derniers mois du règne n'ont pu entrer dans la composition de ce tome. Les 1000 actes qui se réfèrent à l'année 1546 et aux trois premiers mois de 1547 occupent environ 200 pages; dans le tome Ve, ils formeront le quart qui est en ce moment entièrement composé. Dès à présent l'Académie peut compter qu'avant peu de semaines le tirage de la série chronologique du règne de François Ier sera terminé, comprenant la mention de 15.664 actes.

La Commission vous disait le 17 janvier 1886 que le Cata-

logue remplirait deux volumes in-quarto. Nous ne pensions pas alors réunir plus de 7.000 actes. La carrière que nous devions parcourir s'est étendue démesurément devant nous: nul de nous ne peut s'en plaindre. Non seulement le nombre d'actes que nous avions prévu s'est trouvé porté au double, mais, en pénétrant dans l'étude du sujet, nous avons été amenés à en modifier peu à peu le cadre.

Au début, les instructions données à nos collaborateurs portaient des limites précises : tous les dépouillements de fonds d'archives étaient poursuivis en vue de noter et d'analyser les actes d'intérêt général ; on recommandait de négliger ceux qui ne se rapportaient qu'à des localités sans importance ou à des personnes dont le rôle historique avait été nul ou tout à fait secondaire.

Peu à peu l'expérience nous enseigna ce qu'avait de fictif et d'arbitraire une telle distinction. Tel acte relatif à une localité presque inconnue peut présenter par la suite un intérêt spécial, tel nom longtemps ignoré de l'histoire peut devenir célèbre par suite du rapprochement ou de la découverte de faits nouveaux. Les motifs qui devaient déterminer l'insertion ou le rejet d'un acte ne pouvaient être tirés du nom auquel il s'appliquait mais de la nature intrinsèque du document. La Commission a jugé plus prudent de ne pas abandonner le soin du triage à ses plus lointains collaborateurs. Elle a voulu réunir entre ses mains tous les actes pour opérer elle-même la sélection.

Toute ordonnance, toute lettre patente, tout mandement émané de la Chancellerie royale et constituant un acte direct du pouvoir souverain a paru devoir être relevé. Les instructions primitives étant ainsi modifiées au cours du travail, il en résulta deux conséquences : la moisson des actes a été beaucoup plus abondante pour les dernières années du règne et les révisions qu'on croyait achevées durent être reprises en sous-œuvre en vue de donner à tout le règne les mêmes assises.

Grâce au supplément qui se prépare, et sur lequel se concentre le travail actuel de nos collaborateurs, le catalogue arrivera à ce degré d'unité que doit souhaiter l'Académie.

La Commission tient à lui exposer le plan qu'elle compte suivre pour atteindre son but. Déjà plus de deux mille fiches dressées au cours du travail sont préparées : elles sont extraites des registres d'ordonnances des Parlements de Paris, de Bordeaux et de Dijon, ainsi que de la Chambre des Comptes de Dijon qui ont été complètement analysées.

Les autres grandes collections des cours souveraines et certains fonds importants devront être soumis à une révision exacte, afin d'y reprendre les lettres patentes négligées lors du premier dépouillement.

Ce travail devra porter à Paris sur les fonds des Archives Nationales, savoir :

La Chambre des Comptes de Paris ;

La Cour des Aides ;

La Cour des Monnaies ;

La Juridiction de la Connétablie ;

Le Trésor des Chartes ;

Le Grand Conseil ;

Les Eaux et Forêts ;

La Chambre des Comptes de Blois ;

Les registres des Comptes de la série KK. et quelques autres petits fonds sur les fonds de la Bibliothèque Nationale :

La collection des Chartes royales (dépouillée à partir de 1530) devra être revue de 1515 à 1530.

Dans les départements, le travail devra porter sur le Parlement et la Chambre des Comptes du Dauphiné à Grenoble.

Le Parlement de Languedoc, à Toulouse.

La Chambre des Comptes et la Cour des Aides de Languedoc, à Montpellier.

Le Parlement de Provence, à Aix (greffe du tribunal).

La Chambre des Comptes de Provence, à Marseille (Arch. des Bouches-du-Rhône).

La Chambre des Comptes de Bretagne, à Nantes.

La Cour des Aides de Normandie, à Rouen.

L'année 1891 sera consacrée à ce récolement général que dirige avec sa sureté habituelle notre collaborateur M. Paul Guérin : la commission ne négligera rien pour le rendre aussi complet que le permettront les excellents rapports entretenus avec MM. les Archivistes des départements.

Pour que le Supplément soit digne du Catalogue, l'Académie comprend qu'aucun effort ne doit être négligé : aussi ne pensons-nous pas livrer le manuscrit à l'Imprimerie Nationale avant le mois d'octobre. Pour la première fois, le mois de novembre prochain ne verra donc pas l'achèvement d'un volume. C'est, sans doute, au printemps de 1892 que nous vous présenterons le tome V.

Pendant ce temps, la préparation de la table analytique se poursuit régulièrement. Le dépouillement du premier volume a été achevé en décembre 1889 et a produit 12,000 fiches. On peut espérer qu'à la fin de l'année courante, M. Couderc, chargé de ce travail, aura atteint le terme du quatrième volume.

Dès à présent, nous sommes certains que le rangement des fiches nous rendra des services inappréciables, lors de l'impression du Supplément, et nous permettra de dresser une liste de corrections.

Les divers travaux que nous avons encouragés ne se sont pas ralentis. Les copies d'extraits du Parlement de Paris comprennent aujourd'hui 559 folios doubles, soit 1,118 pages. Le recueil que nous formons ainsi fournira les lumières les plus précieuses pour l'annotation des ordonnances.

L'un de vos auxiliaires, M. Jarry, poursuivant une œuvre personnelle que nous n'avons cessé d'encourager, réunit les lettres missives de François Ier. Ce jeune érudit qui nous

avait rendu de grands services en rapportant des actes de Venise et en complétant les belles séries que nous devons aux travaux de M. Perret en Lombardie, a dépouillé pour son compte tous les grands fonds de la Bibliothèque. Ses recherches ont été fructueuses. Il a déjà exploré les archives de Berne et de Lucerne, où il a trouvé 250 lettres; il compte retourner en Suisse et visiter cet été les principaux dépôts d'Europe. En ce moment, il a entrepris l'examen des cartons des Archives nationales.

Des copies d'actes sont faites peu à peu, en vue de préparer les textes définitifs : elles s'accumulent lentement dans nos cartons jusqu'au jour où le Catalogue étant publié, tout l'effort de la Commission se concentrera sur la préparation et l'annotation de ces documents.

Ainsi se continue sans précipitation mais sans relâche, cette vaste enquête qui ne manquera pas de projeter une vive lumière sur une des périodes les plus importantes de notre histoire. Le plan que la Commission s'est tracé, la méthode rigoureuse qu'elle a suivie, les matériaux qu'elle accumule, grâce aux encouragements que lui apporte le concours persévérant de notre Secrétaire perpétuel, lui permettent de vous répondre une fois de plus du succès de l'œuvre que vous avez bien voulu lui confier.

Le Secrétaire,

Georges PICOT.

Ce 31 janvier 1891.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Chronique de la Colonie réformée française de Friedrichsdorf.

Origine de la forme républicaine aux États-Unis.

Par M. Strauss.

M. Frédéric Passy : — Je dépose sur le bureau de l'Académie deux ouvrages qui se ressemblent par certains côtés, qui diffèrent singulièrement par d'autres. Tous deux sont inspirés par l'esprit religieux et plus spécialement par l'esprit protestant le moins dissimulé. Tous deux en même temps présentent au point de vue politique, historique, économique, pour ceux même que ne toucheraient point les considérations religieuses, un très vif intérêt. Mais, l'un n'est autre chose que la très simple et très modeste chronique d'une petite localité inconnue ou peu s'en faut, dont le nom cependant vient d'être prononcé à l'occasion d'un récent congrès de Huguenots, la colonie de réfugiés français de Friedrichsdorf près de Hombourg ; l'autre est une étude sur les origines de la forme républicaine du gouvernement dans les États-Unis d'Amérique par M. Oscar Strauss, ministre plénipotentiaire des États-Unis en Turquie.

Cet ouvrage, outre l'importance que lui donnent le nom et la situation de son auteur, est précédé d'une préface de près de 50 pages, due à la plume de l'un de nos plus savants correspondants, M. Emile de Laveleye. C'est Mme Couvreur, écrivain distingué elle-même, qui jouit en Angleterre, sous le nom de *Tasma*, d'une grande réputation, qui a pris la peine d'en donner une excellente traduction.

La chronique de Friedrichsdorf, n'a aucunement la prétention d'être un ouvrage. Ce n'est autre chose, comme l'indique son titre, qu'une sorte de dépouillement, sans prétention, des archives domestiques de cette petite famille de réfugiés. Mais dans leur simplicité naïve et au milieu

des menus détails dont elles conservent précieusement le souvenir pour les descendants de cette famille, elle contient une foule de traits intéressants, curieux, touchants et parfois même profondément émouvants.

C'est à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes qu'une trentaine de familles huguenotes, venues des points les plus divers de la France, mais plus particulièrement de la Picardie et de la Provence, se rencontrèrent à quelque distance de Hombourg sur un terrain inculte et couvert de forêts, où elles eurent la bonne fortune d'être accueillies avec bienveillance par un coreligionnaire généreux, le second landgrave de Hesse-Hombourg, Frédéric II, dit la Jambe d'argent, parce qu'il portait une jambe artificielle de ce métal, en remplacement de celle qu'un boulet lui avait enlevée.

Jusqu'à son extinction arrivée en 1866, la famille de Hesse-Hombourg n'a cessé, il n'est que juste de le dire, de témoigner à la petite Colonie qu'elle avait accueillie, la plus constante sympathie. Chose singulière, il semble même qu'elle se fit un point d'honneur non seulement de protéger la foi de ces martyrs de la persécution religieuse, mais de sauvegarder leur langue. En 1731, le landgrave d'alors Frédéric III, Jacob, interdisait de recevoir à Friedrichsdorf aucun allemand. Et l'un des habitants ayant voulu épouser une allemande, dut quitter la colonie. En 1883 encore l'Impératrice d'Allemagne se trouvant à Hombourg et se rappelant qu'elle avait assisté en 1837 à l'inauguration du nouveau temple protestant faisait demander le pasteur et s'informait auprès de lui de l'état de conservation de la langue française. Il paraît qu'après s'être maintenues à peu près sans mélange jusqu'aux deux tiers de ce siècle, la population et la langue françaises commencent à être assez sérieusement entamées ou mélangées et que l'élément allemand représente aujourd'hui un tiers environ du nombre des habitants de la colonie.

Le français cependant, demeure la langue dominante ; beaucoup de familles le parlent exclusivement, et il y aurait là, à en juger par certaines indications données dans cette chronique, une étude très curieuse à faire pour les philologues désireux de retrouver à deux siècles d'intervalle, le parlé de nos pères encore en usage.

Ce qui frappe évidemment le plus dans ce volume, c'est la ferveur et

l'énergie de la foi de ces vieux huguenots. C'est la simplicité austère de leurs mœurs, leur application au travail, leur courageuse activité, grâce à laquelle, après avoir défriché la forêt, ils ont réussi à ressusciter dans leur nouvelle Patrie les industries qu'ils avaient exercées dans l'ancienne, et ont su quand les circonstances l'ont exigé, les transformer ou leur en substituer d'autres. L'économiste trouverait là, à l'honneur de la liberté dont il se réclame, de précieux enseignements. Le moraliste, à plus forte raison, n'aurait qu'à choisir parmi les faits dignes d'être relevés. Il y a tels sermons, celui du pasteur Pfalz notamment, sur les duretés des échevins de la localité qu'on ne peut lire sans un sentiment de réelle admiration. C'est encore un trait original et d'une saveur toute particulière que ce mot d'un vieillard au pasteur Cérésole, lorsqu'après vingt-cinq ans de ministère, il prend congé de ses paroissiens : « Adieu, Monsieur le Pasteur. Un pasteur comme vous nous aurons toujours, mais une madame Pasteur comme la vôtre, nous n'aurons plus jamais. » M. Cérésole avait été un pasteur modèle ; mais Mme Cérésole avait été, paraît-il, bien au-dessus de lui encore. J'imagine que malgré la forme un peu rude du compliment, l'excellent homme en fut profondément ému.

Mais je m'étais proposé seulement d'appeler l'attention sur cet intéressant volume et je me laisse aller à en faire presque un résumé. Que l'on me permette encore de citer au hasard quelques faits. C'est en 1851 seulement que Friedrichsdorf, érigé en ville depuis 1821, a un pharmacien et quinze lanternes dans ses rues. En 1854, un médecin, en 1858, une voiture pour le service des dépêches avec le chef-lieu Hombourg. Jusqu'alors il n'y avait point même de boîte aux lettres ; un papier mis à la fenêtre avertissait le piéton quand il y avait une lettre à prendre dans une maison. En 1863, une société d'embellissement est fondée et nous voyons en 1877 le télégraphe, et en 1884 le téléphone dont l'inventeur, dit la chronique, est un indigène Philippe Reis, professeur de Sciences naturelles à l'Institut de jeunes gens. Je laisse à Édison le soin de défendre ses droits s'il y a lieu, ou plutôt je suppose qu'il y a là une de ces inventions simultanées si fréquentes dans le domaine des sciences physiques.

Je pourrais mentionner encore, à un autre point de vue, celui de l'in-

fluence néfaste de la guerre, le relevé de cinquante-huit décès, plus de cinq pour cent en 1813-14, par suite des maladies contagieuses que répandaient autour d'elles les armées en mouvement. Et en 1816-17 une disette, conséquence, comme celle qui affligea la France à la même époque, des ravages de la guerre.

Rien de plus émouvant non plus et de plus triste que le départ des jeunes soldats de la localité pour la guerre de 1870, dans laquelle, là comme sur tant d'autres points, les descendants des vieilles familles françaises eurent à porter les armes contre les descendants des français restés de l'autre côté de la frontière. Je ne veux point m'appesantir sur ce fait ; il me suffit d'y trouver un argument de plus contre l'odieuse coutume et ses exigences impies. Mais faisant abstraction pour un moment de tout sentiment de sympathie ou d'antipathie nationale, c'est une scène véritablement grandiose dans son modeste cadre que celle du départ de ces jeunes gens après une cérémonie dans laquelle le pasteur, M. Sauvain, en leur adressant des paroles d'exhortation et de consolation, impose suivant la vieille tradition des apôtres, les mains sur la tête de chacun d'eux et les envoie affronter la mort sous la sauvegarde de cette bénédiction. La *Chronique* qui, évidemment, y voit une marque de la protection divine constate qu'à l'exception de quelques légères blessures, tous rentrèrent sains et saufs dans leur famille.

Le livre de M. Strauss, bien qu'il parle de choses plus connues, n'est pas moins original et n'abonde pas moins en détails piquants et instructifs. Je ne discuterai point sa thèse principale qui consiste à faire dériver presque exclusivement du caractère religieux des colons et de leur admiration pour le gouvernement des anciens Hébreux, la préférence finalement donnée par eux à la forme républicaine.

Je crois qu'il y a du vrai dans cette opinion. Je crois aussi qu'il y a une certaine dose d'exagération et de parti pris. Je dis ceci, surtout pour la préface très remarquable d'ailleurs de M. de Laveleye, qui à un antisémitisme sauvage semble opposer non seulement la défense, mais presque l'apothéose du judaïsme.

Incontestablement, les colons ont été influencés par leur foi religieuse et par l'exemple des traditions bibliques. Maint sermon reproduit par

M. Strauss ne peut laisser de doute à cet égard. Thomas Paine, avant de venir en France siéger à l'Assemblée nationale, écrivait en Amérique, dans sa publication le *Sens commun* : « ou Dieu lui-même a protesté contre le gouvernement monarchique ou les Écritures sont fausses ». Mais ces influences n'allaient pas jusqu'à imposer à la majorité une préférence décidée pour le gouvernement fédératif et républicain ; sans quoi l'on ne comprendrait pas la longue et paisible soumission des colonies à l'Autorité royale. M. Strauss, avec une sincérité parfaite, constate lui-même que c'est lentement et avec grand'peine que les liens de cette soumission ont été rompus. Il relève nombre de délibérations de diverses assemblées, contraires à l'idée de la séparation et de la rupture avec le gouvernement monarchique ; et il reconnaît qu'au début, aucun des hommes d'État de la future république n'était républicain.

Ce sont, en réalité, les abus du pouvoir royal, les entraînements de la résistance et les nécessités de la lutte qui, peu à peu, aidées et favorisées sans doute par l'état des esprits, ont amené l'indépendance d'abord, et la République ensuite. Car, ainsi que le dit très bien M. Strauss, la déclaration d'indépendance n'était pas un acte constitutif d'un gouvernement nouveau ; elle n'en était que la préparation.

Quoi qu'il en soit, aussi bien sur l'état des croyances et des sentiments religieux que sur les phases diverses de la lutte, le livre de M. Strauss est plein de renseignements qui sortent de la banalité des récits courants. Les uns intéressent plus particulièrement l'historien ; d'autres l'économiste, le moraliste ou le simple curieux.

Voici par exemple, à l'occasion des tentatives faites pour étendre sur les autres colonies la domination de l'anglicanisme qui prévalait en Virginie, une caricature qui nous montre la vicacité des alarmes et des colères de la population de Boston en 1769. Un évêque, dans ses habits sacerdotaux avec la crosse et la mitre, arrive sur le pont d'un navire ; la population se porte à sa rencontre avec des bannières sur lesquelles on lit : Ni lord spirituel ni lord temporel dans la Nouvelle-Angleterre. Ceux qui ont de la peine à se nourrir eux-mêmes, vont-ils être obligés de nourrir les évêques ?

Vers la même époque, lord Chatam, qui en Angleterre prenait la défense des colons, après avoir rappelé leur fidélité et leur obéissance,

ajoutait : « Mais ils détestent également le faste d'un roi et l'hypocrisie arrogante d'un évêque. »

La caricature montrait ensuite l'évêque recevant une grêle de volumes sur lesquels on lisait : *Locke*, *Sydney*, *Essai sur le gouvernement*, etc...

Enfin le pauvre homme était réduit à se réfugier dans les haubans en adressant à Dieu, d'un air piteux, la prière de Siméon : « Seigneur, laissez partir en paix votre serviteur. »

Voici, d'un autre côté, des procès et des procédés assez originaux. L'argent étant rare, on avait dans la Virginie et dans la Caroline du Sud, si je ne me trompe, adopté le tabac comme monnaie courante, et c'était en tabac qu'au milieu du siècle dernier encore se réglait officiellement, dans la première de ces deux colonies, le budget du clergé anglican. Laboulaye a fait à ce propos, dans son *Histoire des Colonies*, de fines et judicieuses réflexions.

En 1755, la récolte ayant été mauvaise et le tabac, par suite, ayant beaucoup renchéri, l'assemblée de la Province décida que l'on paierait en argent à raison de trois pences par livre de tabac. La mesure fut renouvelée trois ans plus tard.

Le clergé n'y trouvant pas son compte, réclama, et le roi annula la décision de l'assemblée. Mais les colons insistèrent, soutenant qu'en matières d'impôts locaux ils étaient souverains, et plaidèrent contre l'évêque. Ce fut Patrick Henry qui se chargea de leur cause et le jury donnant en fait raison aux colons, alloua à l'évêque, pour toute indemnité, un penny. La prérogative royale se trouvait ainsi mise en échec à propos de cette question de tabac et d'autant plus ouvertement que l'évêque, à l'appui de sa demande, n'avait pas craint de dire que « les droits du clergé et l'autorité du roi devaient se maintenir ou tomber ensemble ».

C'est vers la même époque, en 1761, que James Otis, conseiller général de la Cour, indigné des tentatives de taxations directes du gouvernement royal et des mesures arbitraires auxquelles on avait recours pour recouvrer les droits, résignait ses fonctions et se faisait le défenseur des colons. « Taxer les citoyens sans leur accorder le droit de représentation, disait-il, est un acte de tyrannie. »

Tout le monde sait que c'est à l'occasion du droit de timbre et des

droits sur diverses marchandises, le thé notamment, que peu à peu la révolte s'accentua. Tout le monde ne connaît pas les incidents de cette lutte ; on en trouve quelques-uns d'assez caractéristiques dans le récit de M. Strauss. Tel est, entre autres, l'abordage du navire chargé de thé par douze hommes déguisés en Peaux-Rouges dont on n'a jamais su le nom. Ce sont eux qui jetèrent à la mer trois cent quarante-deux caisses de thé.

Je prends encore au hasard quelques traits. Sur le petit pupitre où fut écrite la déclaration d'indépendance, on lisait : « La politique a ses superstitions comme la religion. »

Le premier sceau projeté pour la nouvelle fédération représentait Pharaon prêt à descendre dans la mer Rouge à la poursuite des Hébreux, et portait cette devise : « Se soulever contre les tyrans c'est obéir à Dieu. »

Thomas Paine, que j'ai déjà cité, et qui, il est vrai, ne craignait pas toujours l'exagération dans les termes, écrivait : « Où donc est le roi de l'Amérique? Il est dans le ciel et ne fait pas de l'Humanité un gâchis comme la brute d'Angleterre. »

Ailleurs, c'est Washington lui-même qui, tout religieux qu'il était, affirme la séparation complète de la religion et de l'État, tantôt en déclarant que rien ne s'oppose à ce que l'on conclut une alliance avec le gouvernement musulman de la Turquie ; tantôt, chose plus significative, répondant en 1789 aux presbytériens du New-Hampsheare et du Massachussetts, qui se plaignent de l'omission du nom de Dieu dans la Constitution :

« Le gouvernement des États-Unis n'est en aucun sens fondé sur la « religion chrétienne, cette question appartenant aux Églises et non à « l'État. »

Je m'arrête sur cette déclaration qui, probablement, surprendra plus d'un lecteur, et je laisse à ceux qui seraient désireux d'étudier de plus près le livre original de M. Strauss, le soin et le plaisir d'y faire de plus nombreuses découvertes.

Les Banques populaires

Par M. Courtois.

M. Levasseur : — M. Courtois est le secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique et un des doyens de la science économique. Il a fait une étude approfondie des questions de crédit. Membre du jury d'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889, il a profité des études que ses fonctions l'avaient appelé à faire pour publier un petit volume clair, substantiel et pratique sur les *Banques populaires*.

Les Banques populaires ont été créées pour procurer du crédit à de petites gens qui d'ordinaire n'en trouvent pas ou n'en trouvent qu'à un taux usuraire. Elles ont pour but non de leur faciliter les dépenses de consommation personnelle, ce qui serait une dangereuse excitation à la prodigalité, mais de leur fournir des avances pour leurs entreprises commerciales.

Le salarié a rarement besoin de ce crédit ; c'est à l'artisan et au petit marchand qu'il peut être profitable. Ces banques n'ont rien inventé en matière de crédit ; mais elles ont appliqué avec intelligence le principe de la solidarité pour constituer une garantie collective à des clients qui n'en présentaient pas individuellement et elles se sont appliquées à avoir une connaissance intime de leur clientèle afin de se mettre à l'abri des surprises. Les procédés d'ailleurs sont multiples et il y a plusieurs écoles ; M. Courtois expose leur principe.

Les banques populaires peuvent rendre de grands services dans un État démocratique où la petite agriculture et la petite industrie occupent une grande place. Elles ont réussi en Allemagne où le groupe Scheelze Delitsch comptait à lui seul 18.000 membres en 1850, et 461.000 en 1888 avec 4 millions d'affaires en cours et 700 millions. Elles ont réussi en Angleterre, en Italie, dans d'autres pays.

Pourquoi n'ont-elles eu qu'un médiocre succès en France jusqu'ici ? Peut-être parce que les fondateurs et directeurs de ces banques se sont plus préoccupés de politique que d'économie politique ? Il n'est pas impossible de revenir d'une pareille erreur. Le livre de M. Courtois

leur montrera la bonne voie et fera comprendre aux Français l'intérêt qu'il y a à la suivre.

Bulletin de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le premier *Bulletin de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité.*

Cette Ligue, dont le projet a été conçu par M. Maze et soumis au Congrès national de la mutualité tenu à Paris en 1889, a été constituée au mois de juin de cette année.

« La Ligue, dit l'article premier des statuts, a pour but de propager et d'appliquer en France, dans les villes et dans les campagnes, les idées de prévoyance et de mutualité ; elle cherche à grouper tous les Français et toutes les Françaises qui veulent travailler, par ces moyens, à la paix sociale.

« Elle cherche spécialement à établir entre les promoteurs, directeurs, présidents et administrateurs de toutes ces œuvres des relations fréquentes et à leur fournir des moyens d'action, soit sur l'opinion, soit au besoin près des pouvoirs publics.

« Elle s'efforce d'éclairer le public sur les institutions et associations déjà existantes ; elle provoque et seconde la création d'institutions et associations nouvelles. »

La Ligue a pour président M. H. Maze et pour secrétaire général M. J. Arboux, qui sont l'un et l'autre bien connus par leur zèle pour la propagation des institutions de prévoyance et par leur compétence sur la matière. Parmi les membres du Conseil central et du Bureau, nous pouvons citer les noms familiers à l'Académie de Cheysson, de Siegfried et, parmi les membres fondateurs, ceux de H. Monod, de Ribot, de Ch. Robert, de L. Say.

Le but est excellent. La prévoyance est une vertu dont on ne saurait trop propager le sentiment et conseiller la pratique. Dirigée par des

hommes qui ont à la fois la science, la foi et l'autorité, la Ligue peut puissamment aider à diriger les esprits vers ce but. L'idée est trop intimement liée aux travaux et aux préoccupations de l'Académie pour n'y pas rencontrer un accueil sympathique.

Mithridate Eupator, roi de Pont

Par M. Théodore REINACH

M. Dareste : — Je suis chargé d'offrir à l'Académie un livre intitulé : *Mithridate Eupator, roi de Pont,* par M. Théodore Reinach. C'est un sujet qui n'a guère été traité jusqu'ici que comme un épisode de l'histoire romaine. M. Reinach a trouvé le moyen de le rajeunir en se plaçant au point de vue de l'Orient et de la Grèce, Perse par la naissance, Grec par l'éducation, Mithridate s'est efforcé de créer une monarchie où ces deux éléments se seraient fondus et réconciliés. Un instant il a su grouper autour de lui non seulement les peuples de l'Asie Mineure, mais encore ceux du Caucase et de la Crimée. Il entraînait même la Grèce et allait peut-être fonder l'empire d'Orient quand il fut arrêté par la puissance militaire de Rome. Il succomba après une lutte de quarante années, mais son œuvre ne périt pas tout entière, Rome la reprit pour son compte, en même temps que, sous la pression des circonstances, elle renouvelait son organisation militaire et transformait son ancienne constitution.

Pour raconter cette histoire, aussi intéressante que mal connue, l'auteur a employé toutes les ressources qui sont à la disposition de la science moderne. Il a étudié tous les textes anciens, en se fondant sur les éditions les plus sûres, et sans négliger les fragments récemment découverts. Il a interrogé les inscriptions et les médailles. Il a appelé à son secours la philologie qui révèle les affinités des peuples, et la géographie qui montre quelles ont été les conditions extérieures de leur existence. C'est ainsi qu'il a pu reconstituer l'imposante figure de ce sultan, comme il l'appelle, qui personnifie si complètement en lui toutes les forces et toutes les faiblesses de l'Orient. En ce temps, où se multi-

plient les découvertes, on est en droit d'espérer qu'un jour nous en saurons davantage, mais, en attendant, le travail de M. Théodore Reinach peut être considéré comme définitif.

Inscriptions juridiques grecques

Par MM. HAUSSOULLIER et REINACH.

M. Dareste présente à l'Académie le premier fascicule d'un Recueil des *Inscriptions juridiques grecques*, qu'il vient de publier en collaboration avec MM. Haussoullier et Reinach. Ce recueil est destiné à donner le texte, la traduction et le commentaire des monuments les plus importants du droit grec.

La Réaction économique et la Démocratie

Par M. CLAMAGERAN

M. Courcelle-Seneuil : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le sénateur Clamageran, un petit volume intitulé : *la Réaction économique et la Démocratie.*

M. Clamageran commence par l'histoire de la protection en France et nous montre cette doctrine professée avec éclat et un plein succès sous la Restauration, au profit des grands propriétaires fonciers, possesseurs de forêts et de fermes, des maîtres de forges et autres personnages riches, qui ont joué un rôle politique tel qu'ils ont pu s'opposer à la réunion de la Belgique à la France. Contenus un moment par la Révolution de 1830, ils ont repris leur campagne sous la monarchie qui a suivi. Mis encore une fois en échec par les traités de 1860, ils sont revenus à la charge après la chute de l'empire et, grâce à l'exemple des États-Unis et au progrès des sentiments haineux dans le monde, ils ont repris l'ascendant qu'ils avaient sous la Restauration.

Mais ils sont demeurés ce qu'ils ont toujours été, une coalition d'intérêts privés d'un petit nombre de riches contre la multitude des consommateurs.

Comment cette coalition a-t-elle réussi sous un régime de suffrage universel à imposer ses prétentions injustes ? Ce n'est pas assurément par le raisonnement, comme le montre bien M. Clamageran. Ce n'est pas davantage par l'expérience. C'est par l'ardeur, l'audace, les richesses des intérêts coalisés, par la hardiesse de leurs affirmations non contrôlées et hyperboliques jusqu'à l'absurde : c'est aussi par l'ignorance publique, par la survivance d'une vieille théorie, tellement réfutée que personne n'ose la soutenir, mais qui subsiste encore dans l'esprit de tous les ignorants, parce qu'elle est fondée sur la première apparence des choses, la théorie de la balance du commerce.

M. Clamageran a vu tout cela et le montre, en même temps qu'il répond aux sophismes qui ont cours dans les assemblées législatives, il montre clairement aussi que les prétentions protectionnistes sont contraires aux principes de notre droit, aux principes de 1789 et aux intérêts de la multitude des pauvres, qui sont d'obtenir la vie à bon marché et non d'enrichir par un prélèvement sur leurs salaires le petit nombre des vendeurs de blé.

La publication de M. Clamageran nous semble conçue dans une direction excellente : elle abonde en renseignements de faits exacts et concluants : elle est d'ailleurs très modérée dans la forme. Nous avons regretté seulement de n'y pas rencontrer l'exposé, fait plusieurs fois sous la Restauration et le gouvernement de juillet, de la théorie politique à laquelle se rattache la protection, théorie d'après laquelle un gouvernement monarchique a besoin, pour se soutenir, d'une classe privilégiée, qui s'identifie avec lui et le défende, parce qu'elle est défendue par lui.

Principes généraux de la Linguistique indo-européenne

Par M. Paul REGNAUD.

M. Charles Waddington : — En 1887, l'Académie a décerné le prix Bordin à un très remarquable mémoire de M. Paul Regnaud, professeur de sanscrit à la Faculté des lettres de Lyon sur l'origine du langage : grand et difficile problème qui divise et sans doute divisera longtemps encore les philosophes et les philologues, les uns s'attachant surtout à l'analyse directe de la pensée, principe interne et actif du langage, tandis que les autres étudient de préférence les formes qui en sont l'élément extérieur et matériel. Dans ce mémoire, dont il a fait un livre (1), M. Paul Regnaud s'est montré bon philosophe : le beau rapport de M. Vacherot en fait foi. D'un autre côté, par ses ouvrages de linguistique, il s'est fait aussi un nom comme sanscritiste et indianiste ; il a publié et traduit des textes importants, et nous lui devons un travail sur les Ouponitchads qui a opéré pour ainsi dire une trouée dans l'histoire si obscure des spéculations philosophiques chez les Hindous : car il y a introduit, chose rare, un élément chronologique, un âge intermédiaire entre les Védas et les grands systèmes de la philosophie sanscrite.

Aujourd'hui, M. Regnaud demande à l'Académie la permission de lui offrir, sous le titre de *Principes généraux de linguistique indo-européenne*, un petit volume très substantiel, destiné aux candidats aux agrégations de philosophie et de grammaire, et dans lequel il s'efforce de mettre d'accord philosophes et philologues, en se plaçant tour à tour au point de vue logique et au point de vue grammatical, et en essayant de marquer dans la formation et le développement du langage humain la part des altérations purement phonétiques et celle des conventions auxquelles a donné naissance le progrès logique de l'esprit. Pour éviter de définir ce progrès *a priori* et d'une façon arbitraire, l'auteur part de ce principe assurément très vraisemblable, que le langage humain a dû se développer à l'origine suivant des lois qui ensuite ont continué à présider à ses

(1) *Origine et philosophie du langage*, (Paris, Hachette, 1888).

accroissements durant les temps historiques. Il lui semble qu'on peut observer ces lois dans l'exemple que fournit l'histoire de la langue française, considérée comme un prolongement du latin. Il procède ainsi du connu à l'inconnu, et il croit pouvoir conclure du présent au passé.

M. Regnaud a-t-il réussi dans son entreprise, et certains philologues ne le trouveront-ils pas encore trop philosophe ? Je n'ose l'affirmer ; mais peut-être, avant de condamner sa méthode, ferait-on sagement de peser les objections très fortes qu'il a présentées contre la méthode exclusivement grammaticale..... *adhuc sub judice lis est.*

Les Enquêtes parlementaires, étude de droit constitutionnel

Par M. Louis MICHON

M. Albert Desjardins : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Michon, un ouvrage intitulé : *Les Enquêtes parlementaires, étude de droit constitutionnel.* Depuis que la Chaire de droit constitutionnel, jadis occupée par M. Rossi, naturellement supprimée après le coup d'État du 2 décembre, a été rétablie, il y a quelques années, l'esprit de jeunes gens distingués a été sollicité par une étude véritablement nouvelle, quoique l'objet lui-même en soit ancien. On a beaucoup parlé de politique scientifique dans ces derniers temps ; mais ces mots ont peut-être été détournés de leur sens naturel ; on s'est couvert de la science pour présenter récemment un système qui ne prétendait qu'à saisir les occasions opportunes et à modifier sa conduite suivant les exigences variables des circonstances, manière de procéder qui peut être avantageuse en politique, mais qui n'a rien de commun avec la science véritable. Quel que soit l'abus qu'on a pu faire de ce mot, c'est une noble idée que de chercher à faire reconnaître des principes dans le domaine de la politique si naturellement livré aux passions violentes et aux intérêts variables. Ce n'est pas l'expérience qui manque surtout en France. Les faits permettent de construire une

science, même une science expérimentale, et il y a bien des savants qui n'en admettent pas d'autre. Le sujet traité par M. Louis Michon prête essentiellement à un essai de ce genre. C'est un point sur lequel le droit positif est muet, au moins chez nous ; il faut chercher les précédents que nous fournit notre histoire, les exemples que nous fournit la législation en vigueur dans d'autres pays ; les uns et les autres sont d'autant plus utiles que la matière est plus délicate, on peut même dire plus dangereuse.

Le droit d'enquête parlementaire fournit une libre carrière aux empiètements, aux usurpations d'une majorité qui peut être aveugle et qui est souvent passionnée. Il convient d'en faire respecter les principes ; il convient d'en restreindre l'application dans de justes limites. Il y a à la fois un grand intérêt pratique à tracer celles-ci, un véritable intérêt scientifique à les discerner. C'est à quoi s'est appliqué M. Louis Michon, avec une parfaite connaissance des textes étrangers, comme des incidents anciens ou modernes qui se sont produits chez nous, avec un jugement très droit et dans le meilleur style.

Code pénal d'Italie

Traduit, annoté et précédé d'une introduction

par M. Jules LACOINTA

M. AUCOC : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom du comité de législation étrangère, la traduction du code pénal italien promulgué en 1889, traduction accompagnée d'une introduction et de notes savantes dont l'auteur est M. Lacointa. C'est le onzième ouvrage de la collection des principaux codes étrangers. La carrière judiciaire et la compétence de M. Lacointa en matière de législation criminelle sont bien connues. Ses études sur les projets du code pénal italien avaient attiré l'attention de M. Zanardelli, ministre de la justice d'Italie, qui lui a demandé son avis sur le dernier projet. Nul n'était donc mieux préparé à traduire et à commenter le nouveau code.

Une introduction, qui compte plus de 100 pages, expose les diverses phases de la préparation du code et apprécie les principales dispositions de la législation nouvelle. Dans les notes qui sont jointes à chaque article, les différentes législations pénales de l'Europe sont comparées à la loi italienne. Un des points principaux qui doit appeler l'attention sur ce nouveau code, c'est l'abolition de la peine de mort. L'ancienne législation de la Toscane a été étendue à toute l'Italie, malgré une très vive résistance de la plupart des tribunaux. L'Académie se rappelle que la Suisse est déjà revenue en partie sur l'abolition de la peine de mort, que plusieurs cantons, laissés libres de déroger à la loi fédérale, ont rétabli cette peine. M. Lacointa donne sur ce point, comme sur tous les autres, les éléments d'une comparaison très instructive.

On a quelquefois blâmé le comité de législation étrangère de ne pas produire plus rapidement les traductions des codes étrangers. Quelques personnes se contenteraient volontiers des textes et renonceraient à ce qu'ils fussent accompagnés d'introductions étendues et de notes. Le comité tient, et avec raison, croyons-nous, à ne présenter au public que des œuvres tout à fait utiles. L'étude de la législation comparée ne peut rendre de véritables services que si elle a pour base des traductions complétement exactes, avec des commentaires qui en font bien comprendre l'origine, la raison d'être et la véritable portée. Sans ces garanties, cette étude ferait peut-être plus de mal que de bien.

Madame de Gerando

Par M. Maurice Bloch

M. Perrens : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Maurice Bloch, qui n'a de commun avec notre savant confrère que la consonnance de son nom, quand on le prononce à la française, une courte, mais substantielle monographie de Mme de Gerando. Ce travail ne saurait être indifférent à ceux tout au moins des membres de cette compagnie qui ont vu ici, assis à côté d'eux, le philosophe au

caractère élevé, l'administrateur aux aptitudes rares dont Annette de Rathsamhausen était si fière de porter le nom.

M. Bloch fait tort à sa très distinguée compatriote d'Alsace en terminant son éloge par un mot qu'il lui emprunte : elle fut, dit-il, une *bonne femme*. Il y a par le monde nombre de bonnes femmes à qui personne n'aura jamais l'idée de consacrer une étude spéciale. Mme Récamier jugeait Mme de Gerando comme celle-ci n'aurait certes jamais osé se juger elle-même : « Vous êtes, lui écrivait-elle, la femme à qui je voudrais ressembler ». Mme de Staël la tenait pour une des deux seules qui sussent, dans ce temps-là, « écrire supérieurement le français. » Comme l'autre c'était « sa cousine de Germanie », j'imagine qu'elle se mettait elle-même à part et au-dessus, à la manière du Premier Consul envers ses deux collègues. Quoiqu'il en soit, quiconque lira la correspondance de Mme de Gerando souscrira au jugement de Corinne. Qui écrit ainsi est à un rang élevé parmi les bonnes femmes.

C'est peut-être à l'école de son futur mari, philosophe de vingt-cinq ans, dont elle copiait les manuscrits destinés aux concours de notre Académie, qu'avait en partie appris l'art d'écrire cette jeune fille « ornée, dit M. Mignet, des plus précieux dons de l'esprit, douée des qualités les plus élevées de l'âme, joignant un grand charme à une force singulière. » M. Bloch, qui cite avec raison Mmes de Staël et Récamier, aurait pu invoquer ce troisième témoignage : il a son prix, même après celui de ces deux charmeresses de talent ou de beauté. Mais cette courte étude nous fait, en somme, bien connaître la noble Alsacienne ruinée par la Révolution, aimée pour elle-même par l'homme éminent qui s'estima heureux d'obtenir sa main vide et lui donna dans le monde, en échange de sa tendresse, un rang, la considération, presque la gloire.

Jeanne Darc tacticien et stratégiste

(Tome IV)

par M. Paul Marin

M. Auguste Himly : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie,

de la part de M. Paul Marin, capitaine d'artillerie, un nouveau volume d'études sur *Jeanne Darc tacticien et stratégiste*. Consacré, comme les précédents, à la campagne de l'Oise de 1430, ce quatrième tome a pour objet avoué d'en discuter, au point de vue militaire, les dernières péripéties, la levée du siège de Compiègne par les Anglo-Bourguignons et leurs défaites aux combats de Bouchoir et de Conty (26 octobre-24 novembre 1430); mais, grâce à des retours continuels sur les événements antérieurs de la campagne et à de nombreuses digressions, son champ est beaucoup moins étroitement circonscrit, aux dépens il est vrai de la chronologie et de la méthode historique. Ainsi la longue discussion de la conduite de Guillaume de Flavy dans la fatale journée du 23 mai 1430, où, en faisant fermer la barrière du Boulevart du Pont, il livra la Pucelle à l'ennemi, aurait évidemment dû figurer à cette date, c'est-à-dire dans un des volumes précédents. Quant à la dissertation sur les fluctuations de l'opinion publique relativement à Jeanne Darc aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, qui termine le volume, elle se rattache mal à l'examen des actes militaires accomplis alors que la Pucelle était depuis longtemps captive.

M. Marin annonce comme devant paraître prochainement une seconde série de quatre volumes, consacrée celle-ci à la première campagne de Jeanne en 1429, la campagne du sacre comme il l'appelle. Il est à souhaiter que dans cette seconde partie de son œuvre, qui en réalité en sera la première, il sache joindre à la critique minutieuse des textes, dans laquelle il excelle, une disposition plus méthodique et moins encombrée de digressions que ne l'est celle des volumes déjà parus.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1891

Séance du 7. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Annuaire statistique de la France* (treizième année 1890), publié par le Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies ; — *Recueil des instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française* (tome II, 1749-1789), par M. Alfred Rambaud ; — *L'Œuvre de M. Caro et le spiritualisme en France*, par M. Charles Denis ; — *Bulletin des Séances de la Société nationale d'agriculture de France* (n° 9, novembre 1890) ; — *Revue de la Science nouvelle* (1er février 1891) ; — *Bulletin mensuel de la Société d'études philosophiques et sociales* (1er février 1891) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (21 décembre 1890).

M. Maurice Block offre à l'Académie un livre dont il est l'auteur, intitulé : *Les suites d'une grève.*

M. Frédéric Passy présente le tome quatrième (janvier 1860 à juin 1862) *des Annales de la Société d'économie politique*, publiées sous la direction de M. Alph. Courtois, fils.

M. Dareste présente un ouvrage de M. Maxime Kovalevski, ancien professeur à l'Université de Moscou, intitulé : *Les anciennes lois et les coutumes modernes de la Russie.*

M. Jules Simon présente au nom de M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Académie, et divers autres collaborateurs, un livre intitulé : *A plea for liberty.*

M. Boutmy commence la lecture de la notice faite par M. de Pressensé sur M. Beaussire, son prédécesseur à l'Académie.

M. Levasseur offre le second volume de son ouvrage : *La population française.*

Il présente en outre *l'album de statistique graphique de 1889*, publié par le Ministère des Travaux publics.

M. Baudrillart commence la lecture d'un Mémoire sur *La situation des populations agricoles du département de l'Hérault.*

M. Bénard continue sa lecture sur *Les rapports de l'esthétique et de la morale dans la philosophie contemporaine.*

SÉANCE DU 14. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Compte général de l'Administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1888, présenté au Président de la République par le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes;* — *Jurisprudence des Conseils de Préfecture* (Recueil périodique, février 1891) ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (janvier 1891).

M. Dareste présente le tome quatrième du *Traité théorique et pratique de procédure*, de M. E. Garsonnet, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Glasson présente les deux ouvrages suivants :

1° *Oxford lectures and other discourses*, par Sir Frédéric Pollock ;

2° *Les institutions juridiques des Romains*, par M. Édouard Cuq, professeur de droit romain à la Faculté de Bordeaux.

M. Waddington présente un livre intitulé : *Essais de littérature et d'histoire*, par M. René Lavollée.

M. Sorel présente un ouvrage de M. Albert Vandal, intitulé : *Napoléon et Alexandre Ier*.

M. Aucoc présente un ouvrage intitulé : *Transports et tarifs*, par M. C. Colson, ingénieur des Ponts et Chaussées, maître des requêtes au Conseil d'État.

M. Jules Simon donne des nouvelles de M. Charles Lévêque qui, après une maladie grave, vient, depuis quelques jours d'entrer en convalescence.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de remerciement adressée à l'Académie par M. Conrad récemment élu correspondant.

M. le Dr Proust termine la lecture de son Mémoire sur *Le régime sanitaire de la France au point de vue commercial et international.*

M. Boutmy termine la lecture de la notice de M. de Pressensé sur M. Beaussire.

SÉANCE DU 21. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (15 février 1891) ; — *Quatre brochures en langue espagnole* offertes par l'Académie royale de Jurisprudence et de Législation de Madrid.

M. Glasson présente une brochure de M. P. du Maroussem, intitulée : *Métayers en communauté du Confolentois* (Charente-France) ;

M. Frédéric Passy présente les trois ouvrages suivants :

1° *Concours pour le prix de la paix. Rapport de la Commission d'examen à l'union Lombarde pour la paix et l'arbitrage international* (brochure) ;

2° *L'Italia nel movimento per la pace,* par M. Angelo Mazzoleni (brochure) ;

3° *Cause di guerra in Europa e rimedi,* par M. Ignazio Scarabelli.

M. Georges Picot présente un ouvrage intitulé : *Droits et libertés aux États-Unis. Leurs origines et leurs progrès*, par M. Adolphe de Chambrun.

M. Albert Sorel présente un livre de M. Arthur Chuquet, intitulé : *La trahison de Dumouriez.*

M. Dareste termine la lecture de son Mémoire sur *Les lois de Platon*

M. Bénard achève sa lecture sur *Les rapports de l'esthétique et de la morale dans la philosophie contemporaine.*

Sur la proposition faite par M. Barthélemy-Saint Hilaire au nom de la Section de philosophie, l'Académie décerne le prix Gegner, d'une valeur de *quatre mille francs*, à M. *Léon Jouvin,* sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Paris.

M. Albert Desjardins lit un rapport au nom de la Commission du prix Le Dissez de Penanrum et propose de décerner ce prix d'une valeur de *deux mille francs* à M. *Albert Waddington*, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon, pour son livre : *L'acquisition de la couronne royale de Prusse, par les Hohenzollern.*

L'Académie adopte cette proposition.

SÉANCE DU 28. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Projet de loi présenté à la Chambre des députés portant*

fixation du budget général de l'exercice 1892 (17 février 1891) ; — *Revue de la Science nouvelle* (1er mars 1891) ; — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (1er mars 1891) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (novembre 1890) ; — *Atti della reale Accademia dei Lincei* (4 et 18 janvier 1891).

M. Dareste présente un ouvrage de M. Carle, professeur à l'Université de Turin, intitulé : *La vie du droit dans ses rapports avec la vie sociale* (La vita del diritto nei suoi rapporti colla vita sociale).

M. Maurice Block dépose sur le bureau les cinq premières livraisons de la troisième édition de son *Dictionnaire de l'Administration française.*

M. Arthur Desjardins donne lecture d'un Mémoire extrait du livre intitulé : *Une page de ma vie*, par M. le comte de Hübner, associé étranger de l'Académie.

M. le duc d'Aumale lit un fragment intitulé : *Histoire de la faute*, extrait du VIe volume de son Histoire des princes de Condé.

M. Nourrisson présente le tome IV et dernier d'un ouvrage de M. Georges Bengesco, intitulé : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres.*

M. Duruy présente, de la part des fils de M. Ernest Havet, ancien membre de l'Académie, une œuvre posthume de leur père, intitulée : *La modernité des prophètes.*

M. Gréard présente un volume intitulé : *Le Congrès international de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire en 1889.*

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES [illegible]

SCIENCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES

(Institut de France).

COMPTE-RENDU

[illegible] M. Ch. VERGÉ [illegible]

[illegible] le Principe [illegible]

[illegible] M. Jules SIMON [illegible]

[illegible] — Nouvelle série [illegible]

10 feuilles [illegible] 2 forts vol. [illegible]

pour les départements [illegible]

Table alphabétique et bibliographique [illegible]

dans les 150 volumes des deux séries [illegible]

Les années 1874 [illegible] 1890 et la table [illegible]

[illegible] complète [illegible] nouvelle série, [illegible] vol. [illegible]

volumes, prix [illegible]

Chaque année [illegible] 2 vol. [illegible]

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET [illegible]

COMPTE-RENDU DES [illegible]

Publié par M. le Secrétaire [illegible]

1891. — Quatrième série [illegible]

Ce recueil [illegible] les deux [illegible]

[illegible]

Prix d'abonnement [illegible]

Quatrième série, 1873-1889 [illegible]

Chaque volume [illegible] 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE [illegible]

[illegible]

Ce recueil [illegible] dans les deux séries, [illegible]

un volume compact [illegible]

1891. — [illegible]

Le prix de l'abonnement est de 18 fr. [illegible]

départements, et 15 fr. pour l'étranger [illegible]

volumes de la collection qui ne sont [illegible]

BULLETIN MONUMENTAL

Publié [illegible]

POUR LA CONSERVATION DES [illegible]

[illegible]

Par le Chevalier [illegible]

[illegible]

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD.

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE (1138-1378)

ÉTUDE SUR LA FORMATION TERRITORIALE DE LA FRANCE

PAR [illegible]

Par M. Paul FOURNIER, [illegible]

1 vol. in-8° [illegible] p. ..... 12 fr.

HISTOIRE DU PAPE CALIXTE II (1119-1124)

Par Olivier ROBERT, [illegible]

1 gr. vol. in-8° (XI-[illegible] p.) [illegible] du Concordat de Worms ..... 7 fr.

Histoire du pape Calixte II. Imp. Nat. 2 vol. in-8° [illegible] p. et [illegible] p.) fac-simile ..... 20 fr.

Les deux ouvrages pris ensemble ..... 26 fr.

HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE

A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE ET DOCUMENTS

Par Henri DONIOL

Membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale

TOME QUATRIÈME

Un volume in-4° imprimé à l'Imprimerie nationale, [illegible] et [illegible] ..... 30 fr.

Les tomes I, II et III, publiés de 1886 à 1889, comprenant les années 1775-1778 ..... 90 fr.

Ouvrage qui vient d'obtenir le premier prix Bordin à l'Académie française.

Les tomes III et IV seuls se vendent séparés. Il faut s'engager à prendre le tome V en achetant les 3 volumes.

Ce tome IV comprend le récit des événements de 1779 à 1782. La France et l'Espagne [illegible] contre l'Angleterre [illegible] que [illegible] parvient à [illegible] que la Zone des Neutres [illegible] en 1780 [illegible] l'Amérique. La France relève le succès des [illegible] et la [illegible] Yorktown [illegible] Désormais la guerre [illegible] et le sort est [illegible]

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'un numéro doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, au plus tard, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraisons d'environ 10 feuilles; formant chaque année deux forts volumes in-8°.

Paris, 20 fr. — Départements, 24 fr. — Étranger, 30 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue sur Paris à l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Les années 1874 à 1883 et la table des cent premiers volumes forment une collection complète (nouvelle série) 30 vol. in-8° et la table des 100 premiers volumes, brochés ..... [illegible] fr.

Chaque année séparée ..... [illegible] fr.

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse PICARD**, Libraire, rue Bonaparte, 82.

En France et à l'étranger, chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Lyon. — Imp. Pitt-Lévy.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SUITE DE DIRECTION DE M. BRINET

et continué depuis 1890

PAR MM. HENRI VERGÉ ET F. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. JULES SIMON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

51e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-CINQUIÈME (CXXXVe DE LA COLLECTION)

1891 — PREMIER SEMESTRE

Mai — 5e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

Éditeur des Comptes Rendus

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1891

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et jurisprudence. — Économie politique et Finances. Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans la 5e livraison (mai 1891).

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages

Rapport sur les populations agricoles du Languedoc, — par M. Henri Baudrillart. . . . . [illegible]

Une année de ma vie (1848-1849), — par M. le comte de Hunter. [illegible]

Le sentiment religieux aux États-Unis, — par M. E. Boutmy. . . [illegible]

Rapport sur le concours pour le prix Le Dieux de Penanrun à décerner en 1891, — par M. Albert Dessardins. . . . . [illegible]

Discours prononcé aux funérailles de M. de Pressensé, — par M. Arcos. . . . . [illegible]

Rapports verbaux et communications diverses.

La République, de M. Marqfoy, — par M. Jules Simon. . . . . [illegible]

Les Expositions de l'État à l'exposition de 1889, de M. Jévisseki, par M. Jules Simon. . . . . [illegible]

Les céréales, de M. Levasseur, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Histoire des Volontaires de la Charente pendant la Révolution (1791-1794). — Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle, — de M. Boissonnade, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Monographie du Tribunal de commerce du Havre. — La sécurité du titre foncier et la réforme hypothécaire, — de M. Flour de S. Genis, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Observations à la suite, — par M. Arthur Dessardins. . . . . [illegible]

Introduction à l'étude de la géographie, de M. Genie, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Atlas des missions de la Société des Missions étrangères, de M. Adrien Launay, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Statistique de la couleur des yeux et des cheveux en France, de M. le dr Topinard, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Carte de la couleur des yeux, de M. Alph. Bertillon, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

La science des comptes mise à la portée de tous, de MM. E. Leautey et A. Guilbault, — par M. Levasseur. . . . . [illegible]

Des Divers modes de rémunération du travail, de M. A. Gibon, — par M. Maurice Block. . . . . [illegible]

Pandectes françaises, — par M. Colmet de Santerre. . . . . [illegible]

Le libre arbitre, de M. Ernest Naville, — par M. Franck. . . . [illegible]

Le divorce et la séparation de corps, de M. Henri Coulon, — par M. Larombière. . . . . [illegible]

II. — Communications des Savants étrangers.

Le régime sanitaire de la France, envisagé au point de vue international, — par M. A. Proust. . . . . [illegible]

III. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois de mars . . . . . [illegible]

LIBRARY

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT INTELLECTUEL, MORAL ET MATÉRIEL DES POPULATIONS AGRICOLES.

LES POPULATIONS DU LANGUEDOC DANS LE PASSÉ.

I

Vue générale du Languedoc : ses divisions. — Constitution de l'ancien Languedoc. — Comparaison du caractère et de l'esprit du Languedoc avec la Provence. — Qualités et défauts. — Etat moral de l'ancien Languedoc.

Après l'étude de la Provence, nous abordons celle du Languedoc. Cette ancienne province, devenue plus tard la généralité de Montpellier, renfermait toute la moitié méridionale du territoire français. Elle était encore, sous Louis XVI, la plus grande de la monarchie, celle qui a formé à elle seule l'équivalent de sept départements, le Tarn, l'Aude, l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Ardèche et une partie de la Haute-Garonne et de la Haute-Loire. D'une étendue totale de plus de 9 millions d'hectares (un million de plus que le royaume actuel de Belgique), elle s'étendait du pied des Pyrénées aux portes de Lyon, et contenait une population de 1.800.000 habitants. Elle ne se divisait pas en élections, mais en diocèses; on y comptait vingt-trois diocèses, dont trois archevêchés, Narbonne, Toulouse et Albi,

et vingt évêchés, dont quinze ont été supprimés par le Concordat, y compris l'archevêché de Narbonne, le plus ancien des Gaules. Le Languedoc se plaçait au premier rang de ces *pays d'État*, dont Guy Coquille marquait la différence avec les *pays d'Élection*, en disant que « les uns ont conservé leur droit et que les autres l'ont laissé perdre ». En fait, ces pays d'État ne conservaient souvent qu'une ombre ou, si l'on veut, des débris de leurs anciennes libertés, absorbées et étouffées par la centralisation monarchique. Le régime auquel étaient soumises les populations agricoles nous en donnera la preuve.

La constitution du Languedoc n'en a pas moins paru digne d'être plus d'une fois décrite avec soin. Alexis de Tocqueville, notamment, en a fait ressortir et loué certaines parties qui donnent l'idée d'une sorte de gouvernement représentatif. Les trois ordres étaient réunis dans une seule assemblée, et on y votait par tête, et non par ordre ; comme le Tiers-État avait à lui seul la moitié des voix, son influence dominait. C'est cette organisation qui, admirée par Fénelon et recommandée par les économistes, avait fini par servir de modèle pour les assemblées provinciales avec quelques modifications.

Au point de vue des recherches qui font l'objet de nos études, le Languedoc offre, avec la Provence, plus d'un rapport et aussi d'assez sensibles différences. Mais, si nous jetons un regard sur le développement historique des populations agricoles et sur leur condition avant 1789, nous trouvons assez de ressemblances non pour supprimer, mais pour restreindre le tableau que nous avons tracé avec un assez grand développement pour la Provence. C'est donc une préface que nous réduirons à ses traits essentiels.

On remarquera d'ailleurs que les territoires qu'on désignait sous ce nom général de Languedoc, sont loin de présenter une complète homogénéité. Le Bas-Languedoc rappelle la Provence et l'Italie, le Haut-Languedoc se

ressent du voisinage de l'Espagne. Enfin, les territoires aussi bien que les populations qui composent aujourd'hui la Haute-Loire, l'Ardèche et la Lozère, forment comme un monde à part, qu'il serait difficile de rapporter à l'ensemble formé par les autres départements méridionaux.

Le passé et le présent ont un trait commun dans le climat et dans la nature des productions agricoles, double cause qui influe sur le tempérament moral et physique, sur la direction des travaux comme sur le régime de vie des populations. Le climat méridional ne ménage pas plus ses ardeurs au Languedoc qu'à la Provence, et les habitants ne s'en ressentent pas moins. Les productions sont les mêmes, mais non pas sans des différences qui méritent d'être relevées. Si la vigne y trouve des conditions également favorables, si le mûrier et la sériciculture sont communs à l'une et à l'autre province, on rencontre beaucoup moins dans le Languedoc l'oranger et le citronnier, et l'olivier manque à peu près complètement à certains départements. Enfin, dans les deux provinces, la distinction de la partie montagneuse et de la plaine crée des différences fondamentales dans les cultures, dans les mœurs, les habitudes, le régime de vie des habitants.

Le Provençal et le Languedocien, autant qu'on peut en saisir le type dans l'habitant des campagnes, sous une forme rudimentaire qui n'a pas encore reçu les tempéraments et les compléments que la civilisation doit y apporter, présenteraient de même des similitudes et des dissemblances que l'observateur peut constater. La vivacité et l'ardeur, l'exaltation facile, la parole qui suit aisément la pensée et qui ne l'attend pas toujours, les dons heureux de l'imagination qui font les poètes improvisateurs et qui contribuent à faire les orateurs, un sentiment de la valeur individuelle qui ne craint pas toujours de devancer la louange par le bon témoignage qu'on se rend à soi-même,

des qualités tout en saillie qui brillent aux yeux, des défauts qu'il est d'autant plus facile de constater qu'ils prennent moins de soin de se dissimuler et que parfois même ils s'étalent avec complaisance, ces traits et d'autres que nous omettons, pourraient être considérés comme appartenant également à l'un et à l'autre « peuple », comme on disait avant 1789, en tenant compte, bien entendu, des exceptions plus ou moins nombreuses qui partout résistent au type indigène. Malgré tout, le Provençal et le Languedocien ne sauraient être confondus, et, même dans ce que je viens d'en dire, il y a tel trait qui s'accuse plus chez le premier que chez le second, par exemple le côté extérieur, brillant et bruyant, ordinairement plus en relief chez le Provençal. Par contre, cette sorte d'exaltation, commune à l'un et à l'autre, semble dans le Languedoc, au cours de l'histoire, s'être montrée plus profonde que dans cette impétueuse Provence, où le sérieux des convictions n'est pas toujours en raison des démonstrations extérieures et de la chaleur oratoire... Plus âpre et plus tenace a été le Languedoc dans son humeur, dans ses passions, dans ses idées. Michelet parle de « son énergie meurtrière », de sa « violence tragique », par allusion aux guerres de religion qui, depuis le moyen âge, en ont fourni des preuves si frappantes. « Le fort et dur génie du Languedoc, dit l'historien poète dans sa vigoureuse et brillante esquisse des populations de la France, n'a pas été assez distingué de la légèreté spirituelle de la Guyenne et de la pétulance emportée de la Provence. Il y a pourtant entre le Languedoc et la Guyenne la même différence qu'entre les Montagnards et les Girondins, entre Fabre et Barnave, entre le vin fumeux de Lunel et le vin de Bordeaux. La conviction est forte, intolérante en Languedoc, souvent atroce, et l'incrédulité aussi. La Guyenne, au contraire, le pays de Montaigne et de Montesquieu, est celui des croyances flottantes... Le génie provençal aurait plus

d'analogie sous quelque rapport avec le génie gascon qu'avec le languedocien. » Les différences géographiques séparent aussi le Languedoc et la Provence : « Riveraines du Rhône, coupées symétriquement par des fleuves ou torrents qui se répondent (le Gard à la Durance, et le Var a l'Hérault), les provinces de Languedoc et de Provence forment, à elles deux, notre littoral sur la Méditerranée. Le littoral a des deux côtés ses étangs, ses marais, ses vieux volcans. Mais le Languedoc est un système complet, un dos de montagnes ou collines avec les deux pentes... En Provence, toute la vie est au bord. Le Languedoc, au contraire, dont la côte est moins favorable, tient ses villes en arrière de la mer et du Rhône... Aussi, l'histoire du Languedoc est plus continentale que maritime ».

Peinture exacte, sauf peut-être quelques nuances trop accusées : elle s'applique à la classe rurale comme aux personnages façonnés par l'éducation des villes et dont l'histoire a conservé les noms dans toutes les carrières. Cette population des campagnes, on la trouve mêlée aux sombres violences des sectes bizarres du moyen âge et des fanatiques Albigeois. Quant aux facultés éminentes que le Languedoc a déployées dans tous les genres, on en découvre le germe très apparent chez les paysans auxquels la culture seule a manqué pour les porter à leur complet épanouissement.

Gardons-nous au surplus de trop généraliser. Chacune des parties de ce tout qui forme le Languedoc a son esprit et son humeur. Ainsi, pour peu qu'on y regarde de près, le paysan de l'Hérault et celui du Gard, entre lesquels on observe déjà des nuances différentes, ne sont pas les mêmes que celui du pays toulousain, peu semblable au paysan de l'ancien Roussillon. L'intelligence admet les mêmes diversités. On la trouvera chez les populations rurales, ici plus sensible à l'art, ailleurs presque exclusivement positive.

D'une manière générale, le Languedoc a eu, comme la Provence, sa poésie, ses chansons populaires, ses jeux floraux, ses légendes transmises de génération en génération par la mémoire des campagnes aussi bien que des villes. Il a eu ses fêtes, gaies ou pompeuses, moins mêlées de bouffonnerie italienne que les fêtes provençales qu'elles rappellent d'ailleurs, quoiqu'il ne lui soit pas échu en partage un roi René pour organiser ses divertissements publics.

Pour nous renseigner sur le caractère du paysan languedocien dans le passé, les documents ne nous font pas absolument défaut. L'*état des paroisses*, rédigé en 1763, fournit quelques indications, peu favorables, à vrai dire. Le curé de Saint-Sauveur porte ce témoignage qui ne reste pas isolé : « On y est naturellement paresseux et entêté du préjugé du pays qui favorise le dégoût du travail. » Il ajoute que le moyen de remédier à la pauvreté des habitants serait de les engager par l'espoir du gain à travailler avec plus d'activité et d'assiduité. En 1700, l'intendant Basville avait écrit déjà de son côté que « les habitants du haut Languedoc sont grossiers, peu laborieux et ont fort peu d'industrie ». Semblables à cet égard aux administrateurs d'autres provinces, les intendants du Languedoc oubliaient de faire la part dans ces vices aux erreurs et aux torts du régime administratif. Quelle meilleure preuve en donner que les modifications opérées dans les mœurs? La race n'a pas changé et les individus ne sont plus pourtant les mêmes qu'autrefois. Sous l'empire de conditions nouvelles, ils sont devenus laborieux en devenant libres et en participant davantage à la propriété. Ce qui accuse mieux encore le changement, c'est, rapportent les mêmes documents, l'ivrognerie de ces populations méridionales, un vice alors commun. Il disparaissait presque au siècle suivant pour faire place à une réputation méritée de sobriété.

Les observations sur l'état moral des populations pour-

raient s'éclairer aussi, comme pour la Provence, de ces *livres de raison* qui attestent des vertus simples et fortes. Il nous suffira d'affirmer, sans recommencer ce genre de démonstration, qu'en Languedoc la vie de famille trouve dans le passé des représentants non moins accomplis. La vie publique offre également plus d'un type de l'honneur et du devoir fermement pratiqué. Si nous limitons notre regard à l'état des campagnes, on trouvera aussi le mélange du bien et du mal à tel point qu'il peut servir d'explication aux peintures contradictoires également exagérées qu'on en a faites. Les défauts du paysan, ses vices mêmes, ne sauraient sans injustice être imputés à la masse entière et ils laissent place à des qualités de plus d'un genre.

Mais, tout en se défendant de dénigrer le passé, on ne saurait lui attribuer dans les campagnes cette innocence pe mœurs et ce respect scrupuleux pour la propriété qu'inclinent à lui prêter des juges complaisants. Il n'est aucunement prouvé que dans la province qui nous occupe les chutes fussent moins fréquentes, et les textes accusateurs ne manquent pas sur le relâchement des mœurs.

Quant à la probité, les vols de bétail commis par les paysans semblent avoir eu des proportions d'une gravité que n'atteignent pas les grapillages qu'on peut reprocher aux paysans d'aujourd'hui. Dans une catégorie rurale plus élevée, celle des propriétaires de vignobles, et dans le commerce des vins, la fraude n'était pas inconnue. Des pièces tirées des Archives attestent que les négociants achetaient dans les villages voisins, à un prix inférieur de moitié, du vin qu'ils livraient comme vin de Saint-Georges (1). Vainement les consuls voulurent-ils remédier au mal par des marques de fabrique. Il ne fit que s'aggraver. Après les

(1) *Saint-Georges-d'Orques aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par M. Deleuze. (Montpellier, 1881.)

négociants, les propriétaires se mirent de la partie. Ils quadruplèrent leurs produits en mêlant au raisin indigène celui de moindre qualité qu'ils achetaient dans les communes environnantes. Ce fut au tour des négociants de se plaindre d'être mis en perte par cette baisse dans la qualité.

Que les campagnes du Languedoc fussent plongées dans l'ignorance, cela ne pouvait non plus passer pour un fait exceptionnel. Toutes les parties de la province ne l'étaient pourtant pas également. Celles qui avoisinaient les grandes villes étaient moins mal partagées. Le paysan y entrait en contact plus fréquent avec le citadin par les fêtes, les foires et marchés, la villégiature des riches. Il devenait moins étranger à la vie générale. Or, les grandes villes ne manquaient pas. Elles portaient des noms fameux, Montpellier, Nîmes, Albi, Castres, Toulouse alors si florissante. Toulouse était la vraie reine du Midi. On a pu dire d'elle que « son influence rayonnait sur tout ce qui parlait le vigoureux et sonore langage que les puristes du temps étaient en train de reléguer au rang d'un patois méprisé. Sa célèbre Université attirait l'élite de la jeunesse ; descendue des hauteurs de l'Auvergne, du Velay, du Quercy, de la Guyenne, de la Navarre, de l'Espagne même, pour recueillir sur les lèvres de ses professeurs le suc de la tradition romaine et scolastique. » Un vieux proverbe assignait ainsi les rangs parmi les grandes villes de la France : Paris pour voir, Lyon pour avoir, Bordeaux pour dépenser, et Toulouse pour apprendre (1).

Mais la seule instruction représentée par les villes savantes du Languedoc, c'étaient le droit, les belles-lettres, rien qui profitât directement aux campagnes. Dans le pays toulousain, où la culture élevée et raffinée de l'esprit tenait en

(1) *La France en 1614*, par M. G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1890.

quelque sorte ses assises dans la capitale, dix paroisses seulement possédaient des écoles sur les cinquante qu'on peut connaître par des renseignements précis dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les honoraires des instituteurs variaient de 100 à 150 livres ; le maximum ne dépassait pas 120 livres pour les institutrices. Au rapport du curé de Saint-Orens « la plupart des gens de la campagne n'entendaient pas du tout le français et les autres l'entendaient très peu. » Dans l'*État des paroisses*, plusieurs curés appellent de leurs vœux l'instruction des deux sexes, remise alors, il est vrai, à peu près tout entière entre les mains ou sous la surveillance du clergé. Défense était faite d'enseigner sans l'autorisation des archevêques et évêques diocésains sous peine d'amende, et d'emprisonnement en cas de récidive. En 1789, les vœux des trois ordres s'accordaient dans le Languedoc pour demander l'extension de la gratuité de l'instruction primaire et l'amélioration du sort des instituteurs, avec cette condition qu'on exigerait d'eux des garanties de capacité. Il y avait aussi des vœux pour que « l'éducation des filles fût organisée de manière à former des citoyens utiles dans toutes les professions », et on comprenait dans l'éducation l'art agricole qu'on désignait expressément. Mais, là comme ailleurs, les progrès restèrent lents et intermittents.

Ce que nous avons vu pour d'autres provinces relativement à l'instruction primaire se réalisait pour le Languedoc. On n'y voyait rien de suivi, et le mouvement que la Révolution se proposait de propager fut interrompu pendant sa durée. Dans le Languedoc, ainsi que dans les autres parties du territoire, l'instruction primaire ne devait dater véritablement que de la loi de 1833, qui laissait pourtant subsister tant de lacunes dans l'instruction des campagnes. Nous constaterons ses progrès en nous occupant des départements à l'époque présente.

II

État matériel des populations du Languedoc dans le passé. — Insuffisance des cultures et particulièrement du blé. — Lacunes quant à la production de la vigne. — Ressources et pauvreté du paysan. — Le déboisement : les chèvres. — Comment les impôts pesaient sur les anciennes populations du Languedoc. — Pauvreté de la noblesse languedocienne. — Fréquence de la petite propriété et du morcellement même excessif. — Conditions des ouvriers ruraux. — Modes de paiement et salaires.

L'état matériel des populations languedociennes dans le passé nous est mieux connu, malgré certaines lacunes, que leur état moral. Les points de ressemblance restent nécessairement assez nombreux entre les temps antérieurs et le présent pour les conditions déterminées par des circonstances physiques qui n'ont pu changer très sensiblement. Les influences climatériques s'exercent de la même façon sur les manières d'exploiter le sol et de l'amodier. Les méthodes de culture étaient autrefois peu avancées. La jachère y était universellement pratiquée, bien qu'on eût un instant cherché le moyen de la remplacer par le maïs, dans l'espoir reconnu chimérique que cette plante pourrait précéder et suivre le blé sans fumure. On avait le parti pris de vouloir produire des grains coûte que coûte, en dépit des observations des agronomes, par cette raison décisive aux yeux du paysan qu'ils servaient immédiatement à l'alimentation et aussi au paiement des impôts. Le manque d'appropriation du sol à cette culture rendait les meilleures années médiocrement productives et les mauvaises tout à fait désastreuses. L'hectare rendait en blé 5 ou 6 hectolitres, 7 ou 8 au plus. On n'obtenait pas en moyenne plus de cinq grains pour une semence (1) ; il en donne au moins huit aujourd'hui et pèse

(1) Cela résulte des notes d'Arthur Young et de différents documents. Le chiffre que nous donnons est indiqué dans une brochure de M. De-

sensiblement davantage. Les autres céréales, le méteil, le seigle et l'orge présentaient des chiffres de production qui n'étaient guère plus élevés. Le mal était aggravé par la législation sur les grains, si défectueuse en ce qui touche la circulation et le commerce. Malheureusement les États du Languedoc et les autorités municipales étaient loin de s'appliquer à la rendre plus libérale. Telle était la crainte de voir restreindre la culture du blé, que ces autorités allèrent jusqu'à limiter pour un temps celle du maïs. Les États demandaient la prohibition de sortie ou l'exportation libre selon le degré d'abondance. Ils alléguaient, en 1731, d'ailleurs inutilement, que les blés ne pouvaient trouver à se placer dans le Roussillon et la Provence. Ils ajoutaient que les prix étaient tellement faibles à Narbonne et dans le Haut-Languedoc, qu'il n'était pas possible aux contribuables de payer leurs impositions (1). Rien n'y fit : il fallait de par la loi subir les inconvénients de l'abondance comme ceux de la disette.

Les conseils de plusieurs hommes éclairés ne manquèrent pas dans le Languedoc pour lutter contre le préjugé absurde qui proscrivait la pomme de terre. L'évêque de Castres, M. du Barral, se consacrait avec zèle à cette propagande et y employait les curés de son diocèse, malheureusement avec peu de succès. Dans l'absence ou dans l'enfance d'autres productions, comme les prairies artificielles et la luzerne encore si peu développées, la vigne du moins occupait une

leuze, sur *Saint-Georges-d'Orques au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècles* (Montpellier, 1881), et pour une région plus étendue par M. Théron de Montaugé, dans son livre : *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (1869).

(1) *L'agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain*, depuis le milieu du XVIIIe siècle, par M. Théron de Montaugé, p. 11. Nous recourons plus d'une fois à cet ouvrage rempli de recherches empruntées aux sources originales.

assez grande place, mais on était loin d'en tirer tout le parti désirable. On ne savait bien ni la planter, ni la tailler, ni la récolter, ni bien faire le vin. Ici encore, la législation agissait au rebours des intérêts du pays, jusqu'à entraver l'étendue des vignobles pour assurer la production des céréales. Les droits excessifs et multipliés qui étaient perçus sur les vins produisaient à leur tour les mêmes effets restrictifs. L'absence de débouchés faisait fléchir les prix à tel point qu'en 1781 le subdélégué de Toulouse allait jusqu'à écrire ces lignes qu'il accompagnait d'un étrange commentaire sur les avantages qu'il y avait, selon lui, à ce que les paysans s'étourdissent sur leurs maux par la boisson : « A l'égard du vin, il n'est que trop abondant puisqu'il ne récompense presque pas les travaux. Mais d'un autre côté c'est un bonheur, parce que le peuple oublie par cette boisson le poids de la misère qui l'accable de toutes parts. » On réalisait pourtant quelques profits sur les vins de luxe, recherchés par les gens riches. L'intérêt des propriétaires aurait été, semble-t-il, de ne pas dénaturer ces vins précieux. Il n'en fut pas toujours ainsi, à en juger par le commerce qui se faisait du vin provenant du cru renommé de Saint-Georges, où nous avons signalé plus haut des fraudes préjudiciables à leurs auteurs mêmes.

Le XVIIIe siècle devait réaliser quelques progrès dans l'économie rurale du Languedoc. Toutefois l'état du bétail reste arriéré. La préoccupation de l'alimentation domestique l'emportait sur celle de l'élevage en vue du commerce. Le porc restait le seul animal d'un usage commun dans la classe rurale, quoique consommé en quantité souvent insuffisante. La basse-cour servait à la nourriture et à l'acquittement de certaines redevances. Le paysan achetait, quand il n'était pas réduit à l'extrême pauvreté, au prix de 26 sols, une bonne paire de ces poules noires du Languedoc qui sont encore fort appréciées ; il se procurait un dindon pour le même prix, et payait 7 sols une douzaine d'œufs. Mieux

traité aujourd'hui, n'ayant plus à craindre la disette, il se permet peut-être en revanche, en moindre abondance, ces consommations enchéries par l'exportation.

Un détail, qu'il n'est peut-être pas sans quelque intérêt de relever, c'est qu'on pratiquait déjà au XVIIIe siècle, dans d'assez grandes proportions, l'engraissement des volailles, qui a été d'ailleurs très perfectionné depuis lors. Le propriétaire languedocien élevait beaucoup de pigeons ; cette pratique était sans doute conforme à une prescription d'Olivier de Serres qui recommanda au père de famille de fournir son poulailler de pigeons qui iront « *pourchasser leur vivre*, afin qu'étant ainsi munitionné, il puisse noblement nourrir sa famille et faire bonne chère à ses amis sans mettre la main à la bourse ».

« N'est-ce pas une belle acquisition, ajoutait-il, que de s'approprier des garde-manger perpétuels, auxquels en toute occurrence on puise de la viande comme d'une source vive. » Langage qui sent son propriétaire et son gentilhomme campagnard, mais qu'auraient peu goûté les paysans, beaucoup moins sensibles aux mérites des pigeonniers qui leur causaient tant de dégâts. Le Languedoc ne montrait pas moins d'énergie que les provinces à réclamer contre les abus des colombiers en 1789.

C'était en somme une population pauvre par le fait de son territoire peu fertile, que le déboisement avait encore contribué à stériliser. Nous n'avons pas à revenir après ce que nous en avons dit sur les inconvénients qu'il présente.

En 1673, il était ordonné à chaque habitant de planter tous les ans un arbre dans les forêts du domaine, deux dans les terrains communaux. En 1756, et plus tard, de nouveaux règlements attestent l'effroi qu'inspirait le progrès du mal. Mais, pendant la Révolution, toute barrière tombait ; la population pauvre commençait avec une sorte d'ensemble une œuvre de destruction. Les arbres furent sacrifiés aux moindres usages ; on abattait deux pins pour faire

une paire de sabots (1). En même temps le petit bétail, la chèvre surtout, se multipliait avec excès, blessant les arbres, les arbrisseaux, les jeunes pousses. Il en était de même dans les endroits plantés d'arbres fruitiers et de vignes, grâce à l'usage qui s'était répandu, malgré les règlements, de faire paître les troupeaux dans les terres des particuliers après l'enlèvement des récoltes. Las de la non-exécution des règlements, l'intendant finissait par interdire les chèvres absolument (10 janvier 1727). Ce n'était pas le seul exemple de la proscription vigoureuse de cet animal destructeur, cher au pauvre paysan qui ne possède pas d'autre bête de rapport. Cette proscription allait jusqu'à autoriser le propriétaire qui trouvait des chèvres dans des terres où étaient des arbres à fruits, à leur couper les jarrets. La législation se montra moins barbare sous le Consulat et depuis lors, en attaquant à coup de règlements le mal qui s'est du moins fort réduit.

Avant de signaler ce que l'impôt avait de dur pour les classes rurales dans le Languedoc, je dois indiquer pourtant ce qui semblait devoir en alléger le poids relativement à beaucoup d'autres provinces. Pendant que dans les trois quarts de la France, la taille était *personnelle*, elle était *réelle* en Languedoc, c'est-à-dire établie sur la propriété foncière; elle avait pour base un *cadastre* renouvelé tous les trente ans. Il y avait, il est vrai, des terres qui ne payaient pas d'impôts; ces immunités dataient de la conquête de Simon de Montfort, c'est-à-dire d'une origine étrangère. « Les privilèges portant sur les terres, écrit à ce propos M. de Lavergues, avaient un caractère moins choquant que sur les personnes. Des roturiers étaient devenus, avec le temps, propriétaires de terres nobles, et des nobles, propriétaires de biens soumis à la taille; cette confusion achevait d'atténuer la distinction entre les classes,

(1) Dralet, t. II, p. 105.

bien moins marquée dans tout le Midi que dans le nord de la France. » Les règles suivies dans cette province, de temps immémorial, pour la perception des impôts ont servi plus tard de modèles pour notre administration financière.

Nous n'avons pas à suivre la décadence de ces institutions qui s'appuyaient sur une *grande charte* commme en Angleterre. Cette organisation remontait au delà du temps où l'ancien comté de Toulouse avait été réuni à la couronne. Il suffira de rappeler que Richelieu voulut supprimer les états du Languedoc comme il avait supprimé les états du Dauphiné. Il échoua devant le soulèvement qui fut la suite de cette tentative, mais n'en réussit pas moins à leur ôter leur indépendance. Il les accabla de toutes sortes de charges en doublant ou triplant les impôts. Ainsi qu'il arrive toujours, l'agriculture et les paysans en souffrirent particulièrement. A ce mal s'ajoutèrent la révocation de l'Édit de Nantes et la guerre des Camisards qui dépeuplait et ensanglantait la plus grande partie du territoire. Au XVIIIe siècle la classe rurale supportait péniblement le poids des impôts généraux et des impôts spéciaux, celui des censives, des droits de lods et de champarts, des dîmes, fort inégalement réparties dans le Languedoc. La taille s'appesantissait sur des propriétés généralement pauvres, avec de telles inégalités que 120 arpents de terres nobles, observe Arthur Young, ne payaient que 90 livres, alors que 400 autres de roture, qui proportionnellement auraient dû 300 livres, étaient taxées à 1,400. L'insuffisance des ressources contribuait à rendre plus durs le *taillon*, qui servait à l'entretien des gendarmes, et les trois contributions nommées les mortes paies, les garnisons et les étapes, consacrées à la police, aux garnisons et au passage des troupes. La province voyait augmenter d'année en année les deniers extraordinaires, qui comprenaient le don gratuit offert au roi par la province, le traitement des officiers et gouver-

neurs du Languedoc, le service des emprunts, les frais de session des États, etc.

La propriété rurale était en outre grevée du *vingtième*. Cette contribution présentée au début avec le caractère d'une charge transitoire s'était enflée à tel point que, au vingtième établi en 1710, s'étaient adjoints ceux de 1799 et des années suivantes. La capitation, si lourde pour tous, accablait particulièrement la population ouvrière. L'agriculture languedocienne supportait en outre une large part des impositions indirectes ou de consommation, comme la gabelle pour le sel, l'*équivalent* pour la viande fraîche et d'autres denrées, la marque des fers, les droits sur les huiles, les cuirs, etc., tous ces droits s'élevaient pour l'ensemble de la province à 465,000 livres au moment de la Révolution.

L'octroi mis sur les produits agricoles était fort élevé dans plusieurs villes, notamment à Toulouse. Le foin, les farines fabriquées hors des moulins de la ville et du gardiage, les vins muscats et les eaux-de-vie, étaient tarifés avec peu de modération. Les vins ordinaires avaient à supporter des droits spéciaux, désignés sous le nom de *subvention* et *commutation*. Le vin *bourgeois* ou *du cru*, c'est-à-dire récolté et cuvé dans le gardiage de Toulouse, et réservé aux particuliers qui avaient acquis le droit d'*habitonage*, ne payait par pièce qu'une livre de subvention et quatre sols de commutation, tandis que la première de ces taxes était quadruplée pour le vin *étranger* ou *non bourgeois*.

La noblesse languedocienne ne faisait guère exception à la gêne qui se faisait sentir aux propriétaires. L'intendant Basville comptait que, sur 4,486 familles de gentilshommes dans tout le Languedoc, il n'y en avait pas quinze qui eussent 20,000 livres de rente, et très peu qui en approchassent. Elles avaient depuis longtemps aliéné la plupart de leurs propriétés en faveur des communes ou des parti-

culiers, moyennant une censive annuelle de peu de valeur. Aussi cette noblesse languedocienne n'avait-elle guère d'influence sur le paysan. Le pire mal qu'elle lui faisait outre quelques vexations de détail, c'était de ne pas résider sur ses terres. Cette absence des grands propriétaires excitait des plaintes véhémentes dont les poètes du cru se firent plus d'une fois l'écho, témoin l'auteur du poème intitulé les *Géorgiques patoises*. Les propriétaires sont pris à partie avec une violence d'accent toute révolutionnaire : « Vous qui dévorez loin de vos vassaux, — de vos gros revenus, souvent le capital. — Ne vaudrait-il pas mieux, Seigneur, aller dans vos terres. — D'une foule d'ouvriers ranimer l'espérance ? — Le paysan soutenu par votre protection, — sentirait pour le métier croître son affection. — Un coup d'œil, un sourire, une parole affable, — un rien lui fait trouver son malheur supportable (1).

La petite propriété n'était pas rare. Elle allait plus d'une fois jusqu'au morcellement. On en trouve la preuve dans presque toutes les parties du Languedoc. Telles communes, situées près de Montpellier, ne sont pas plus morcelées aujourd'hui et même assez souvent le sont moins; dans l'une d'elles, on trouve avant la Révolution, près de 1,500 parcelles, y compris les maisons, avec 161 propriétaires ; le cadastre porte actuellement 1,870 parcelles avec 192 propriétaires, évaluation qui comprend, de plus que les précédents, environ 300 hectares de terrains autrefois commu-

(1) Voici le texte languedocien :

« Et bons aous qué gougeas, len de bostris bassais,
De grossir rébenguts, souben bons capitals,
Baldrio pas, Seignous, ans din bostros terros,
D'une foule d'oubriès, anime les espéros ?
Son paysan, appuyat dé bostro proutection,
Sentirio pel mestié créisse soun affection.
Un cop d'el, un sourire, uno paraoulo affablo,
Un res y fa trouba la péno supourtable. »

naux. A Murviel, commune située près de Saint-Georges-d'Orques, on trouve, en 1601, 1,412 parcelles et 122 propriétaires ; le cadastre de 1826 donne 415 propriétaires et 2,302 parcelles, pour une population de 520 habitants. M. Deleuze, auteur de l'intéressante étude statistique sur Saint-Georges-d'Orques, que j'ai citée, a pu écrire : « Mon enclos et les bâtisses attenantes appartenaient à plus de vingt personnes. Je pourrais citer d'autres exemples du morcellement indéfini à Saint-Georges et à Murviel. Le pauvre propriétaire avait sa part des meilleures terres et son lopin pour jardinage, avec une maison. De nos jours, le nombre des possesseurs de terres dépasse 320 ; mais la plupart ne possèdent que très peu, et l'ensemble de la propriété est entre les mains de quelques privilégiés ». En d'autres termes, les parcelles sont devenues plus exiguës et, dans ces cas, que nous n'entendons pas d'ailleurs généraliser, le petit propriétaire est plus pauvre.

Les causes du malaise qu'éprouvait la propriété devaient, à plus forte raison, se faire sentir aux ouvriers ruraux et aux métayers, — deux classes qui au reste souvent n'en font qu'une dans le Midi. — Il y a lieu de distinguer pourtant le journalier qui n'est attaché spécialement à aucune ferme de celui qui y a sa résidence et qui parfois y passe toute sa vie. A quelque catégorie qu'il appartînt, l'ouvrier rural pouvait s'estimer heureux quand il avait pu se procurer le nécessaire qui lui manquait dans les temps de disette et de chômage. M. Théron de Montaugé, dans son histoire du pays toulousain, cite une enquête manuscrite, faite en 1763, par les curés du diocèse de Toulouse sur l'état de leurs paroisses. On y trouve signalée la présence constante de mendiants et de pauvres honteux. L'indigence devient générale dès que le travail manque. « Tous les habitants de Bruyères, écrit le curé de cette paroisse, sont gens de journée, et, pour peu que l'hiver soit mauvais, ils sont tous à l'aumône ». On est frappé de la longueur des

chômages. « Les ouvriers n'ont rien à faire pendant huit mois, mandait-on de Caruman. La plupart n'étaient pas employés pendant quatre mois de l'année sur les paroisses de Castelginest et de Saint-Pierre. Cette triste infériorité des salaires dans le Languedoc est constatée par Necker, d'une manière générale, et les dépositions des curés ne font que la confirmer en détail, par la constatation de salaires de six et sept sols, et dont le maximum ne dépassait pas douze. Aussi, le mécontentement était-il grand, dans cette classe qui n'acceptait pas toujours son malheur avec résignation. Les ouvriers ruraux, ceux du moins qui vivaient près des grands centres, ne reculaient pas devant les coalitions. Ils faisaient grève au moment de la récolte, si on n'acceptait pas leurs conditions. En 1715, le parlement de Toulouse veut mettre ordre à ces résistances qu'on regardait comme une sorte de rébellion. Il porte un arrêt qui fait « inhibition et défense à tous manants et habitants des villes, faubourgs, paroisses et consulats du ressort, qui faisaient profession de travailler les terres, vignes, prés, bois et jardins, de désemparer les villes, bourgs et paroisses de leurs domiciles, qu'après que les travaux ordinaires de la saison auraient été faits, à peine de 25 livres d'amende et du fouet en cas de récidive (1) ».

On alla même jusqu'à fixer le prix de la journée. Le Parlement imposait cette tâche aux communes. Il leur enjoignait de proportionner le salaire à la valeur des denrées. Cette mesure qui paraissait prise en faveur des ouvriers était plus que compensée par une autre clause du même arrêt, ne leur interdisant pas seulement d'ériger un salaire supérieur, mais leur défendant de l'accepter, s'il leur était offert. Toute contravention devait être punie de dix livres

(1) Voir pour ces faits et pour ce qui suit, Théron de Montaugé, liv. IV, de la page 63 à la page 84.

d'amende pour la première fois, du carcan pour la seconde, et du fouet pour la récidive.

En fait, les salaires indiqués par les Archives départementales ne dépassent pas le plus souvent sept ou huit sols. On les trouve plus élevés de 1785 à 1790 au moins sur certains domaines où, selon les saisons, ils varient entre 60 et 70 centimes. A titre d'atténuation du bas prix du travail, la plupart des familles attachées au domaine avaient un intérêt dans la récolte du blé. C'est ce que l'on nommait et ce qu'on nomme encore une *latte au sol*. Les solatiers prélevaient le huitième du grain, pour sarcler, couper à la faucille et battre au fléau les céréales. Le produit moyen de la *latte* pendant cinq ans fut de 7 hectolitres 70 litres de blé. D'après des calculs portant sur une période assez étendue, le prix de la journée oscillait entre 1 fr. 40 pendant la récolte, et 50 cent. en décembre. Mais si ce droit à la *latte* augmentait en fait le taux du salaire, la situation de l'ouvrier rural n'en restait pas moins fâcheusement affectée par le chômage. En comptant les journées de travail au bout de l'année, on trouvait pour le Languedoc à peine 200 jours occupés. Vauban, pour le Morvan, en avait supputé environ 180, en déduisant les chômages et les maladies.

J'ai à peine besoin de dire que les ordonnances qui règlementaient le taux des salaires devaient avoir peu d'efficacité pour améliorer le sort de l'ouvrier rural. Elles échouèrent, comme échouent toutes les lois de maximum. Les infractions furent fréquentes jusqu'à ce qu'elles tombassent en désuétude. On le voit par ce qui s'est passé sur le territoire de Gaillac où le règlement avait d'abord été exécuté rigoureusement et où, à force d'y déroger ensuite, il tombait en désuétude. Il ne reste de ces réglementations à outrance qu'un usage qui dure encore dans ce même arrondissement, à savoir la coutume de finir la journée, sauf en temps de moisson, à quatre heures du soir et de sonner la retraite des ouvriers.

On éprouve quelque peine à croire que ces populations rurales mal rétribuées et médiocrement pourvues des choses nécessaires ne montrèrent pas habituellement ce mécontentement dont les coalitions nous ont donné la preuve; le plus habituellement, elles s'en tiraient par leur insouciance et par leur gaîté, heureux don du pays. Le voyageur anglais, dont le témoignage est toujours si précieux à recueillir, en paraît singulièrement frappé, et il en fait un assez joli tableau. « Les vendanges peuvent à peine égaler l'animation et le mouvement universel du dépiquage que présentent les villes et les villages du Languedoc. Les gerbes sont empilées grossièrement autour d'un aire où un grand nombre de mules et de chevaux trottent en cercle; une femme tient les rênes, une autre ou bien une ou deux petites filles activent la marche avec des fouets; les hommes alimentent l'aire et la nettoient, d'autres viennent en jetant le grain en l'air pour que les déchets soient emportés. Personne ne reste inoccupé, et chacun s'emploie de si bon cœur qu'on dirait les gens aussi joyeux de leurs travaux que le maître de ses tas de blé. Le tableau est singulièrement animé et joyeux. Je m'arrêtais. Souvent je descendais de cheval pour examiner ces travaux; toujours on me traita courtoisement et mes vœux pour que les prix fussent bons pour le fermier sans l'être trop pour le pauvre furent toujours bien reçus. »

Le cours naturel des choses sous un régime plus prospère devait faire monter le taux des salaires dans le Languedoc. Cette hausse se constate par l'élévation du prix en argent, elle trouve néanmoins une base d'évaluation plus sûre si l'on établit le rapport du salaire au prix du blé. Or, on calcule que sur ce fondement la somme gagnée par le journalier ne dépassait pas avant la Révolution 162 fr. 63 c. et ne pouvait être échangée contre plus de 9 hectolitres 59 litres de blé. Or, de 1861 à 1866, le produit des journées s'est élevé à 356 fr. 82 c. et, avec la part en nature dont nous

avons parlé, à 382 fr. 53 c. On trouve au profit de notre temps une différence de 93 0/0.

Quant au salaire des femmes, la hausse qu'il a subie ressort d'autant mieux qu'il était plus faible dans les derniers siècles. Il n'atteignait guère que 30 ou 40 centimes, avec des interruptions qui réduisaient le travail à une durée effective d'environ 130 jours. Le calcul, fait sur les mêmes bases que pour les hommes, donne une augmentation de 145 pour 100 dans l'ensemble, et le travail est exposé à beaucoup moins de chômages. On doit néanmoins faire observer que dans le passé tout le temps qui n'était pas consacré au travail rural n'était pas perdu pour les femmes. Elles vaquaient aux occupations du ménage, aux soins des enfants, au raccommodage des vêtements, et les petits profits qu'elles tiraient en filant la laine, le chanvre et le lin pouvaient compter dans une certaine mesure comme le complément d'un salaire trop insuffisant.

Les calculs faits sur les gages des domestiques de la ferme, des maîtres-valets, des jardiniers, des bergers, etc., donnent lieu aux mêmes résultats. La hausse est au moins de 72 0/0 et ils sont mieux nourris qu'ils ne l'étaient au dernier siècle.

On pourrait objecter peut-être que, beaucoup des exemples que nous avons cités de la faiblesse des salaires dans le passé étant empruntés au pays toulousain, on ne saurait sans abus les étendre au reste du Languedoc. L'objection n'est pas confirmée par ce qu'on sait, je ne dis pas des parties pauvres de la province, mais même des plus riches. Si l'on jette les yeux sur des stastistiques qui se rapportent aux environs de Montpellier, on trouve des salaires analogues. En 1715, les journées des hommes vont de 14 sous à 17, selon les saisons, les salaires des femmes tombent à 6 sous après la vendange sur le territoire de Saint-Georges. La même observation s'applique au domaine de Méric, situé aux portes de la même ville, et dont M. des Hours-Fa-

rel a retracé l'histoire depuis 1737 (1). Le prix de la main-d'œuvre varie peu pendant le cours du dernier siècle de 1737 à 1780. En 1750, la journée d'homme valait 17 à 18 sous en janvier et février, et celle de femme 8 sous. A l'époque de la vendange la journée d'homme passe à 24 sous et celle de femme à 9. Il faut aller jusqu'en 1789 pour trouver une hausse sensible, qui correspond à celle que Arthur Young remarquait en général à cette époque pour la France et qu'il fixait à 20 0/0 depuis vingt-cinq ans. Cette hausse s'accusait au commencement du siècle et suivait la progression que nous avons indiquée. On a constaté les mêmes résultats aux Aresquiers, sur la commune de Vic, d'après les chiffres fournis par le propriétaire, M. le docteur Cazelis, qui les avait réunis avec soin (2).

Nous bornerons à cet exposé l'état des populations rurales dans le Languedoc avant 1789. On ne ferait guère que rentrer dans des faits généraux, communs aux autres provinces, en parlant du manque des communications, comme de l'insuffisance des moyens de secours dans les communes. Il convient pourtant d'observer que, si les routes étaient fort insuffisantes dans l'intérieur du pays, il y en avait qui causaient l'admiration des étrangers, mais elles étaient inachevées et d'un prix de revient exorbitant (3). Il y avait en outre beaucoup de terrain perdu. Un tiers de la largeur était battu, l'autre servait à peine, et il poussait de l'herbe sur le reste. Arthur Young, en les voyant, écrivait avec ironie : « Je vois des femmes sans bas, beaucoup sans souliers, mais si leurs pieds sont pauvrement couverts, il leur reste la superbe consolation de les poser sur une chaussée grandiose. » En revanche, le même

(1) *Bulletin de la Société centrale de l'Hérault* (1865).

(2) *Les entreprises agricoles*, par F. Convert, p. 321. (1 Vol. Montpellier, 1890).

(3) Voir *Voyages d'Arthur Young*, juillet 1789.

observateur ne refuse pas ses éloges au canal du Languedoc et à celui qui s'y rejoint à Narbonne.

Le Languedoc avait, malgré tout, retrouvé une sorte de prospérité relative sous le règne de Louis XVI, sans qu'il faille pour cela prendre à la lettre les tableaux enchanteurs que faisait Florian de sa terre natale, en tête de son idylle d'*Estelle et Némorin*. Gouverné par des intendants plus humains que Basville, et engagé dans le mouvement agricole qui signale cette fin du XVIIIe siècle, il n'en restait pas moins soumis à tous les inconvénients d'un régime trop défectueux pour qu'on pût compter sur un bien durable. L'esprit réformateur avait gagné la province et même les Ordres privilégiés. Lorsque furent convoquées les assemblées provinciales, un des premiers actes de l'assemblée du Languedoc fut une lettre au roi, signée de tous les évêques, de tous les barons et de tous les chefs du Tiers-État, pour renoncer à leurs privilèges pécuniaires. Tous acceptaient l'égalité devant l'impôt. Quant aux vœux des cahiers des États généraux, ils ressemblent à ceux des autres provinces, se plaignant des mêmes griefs, et réclamant les mêmes réformes fondamentales. La Révolution, à laquelle le Languedoc a fourni plus d'un homme célèbre, travaillait à l'accomplissement de ces réformes, malheureusement non sans violences et sans excès de la part de ces populations sujettes aux fureurs des passions politiques et religieuses. — L'étude successive des départements nous montrera les changements que le XIXe siècle devait opérer jusqu'à l'heure présente dans la condition économique de ces populations rurales.

Henri BAUDRILLART.

UNE ANNÉE DE MA VIE

1848-1849.

MESSIEURS,

Un de nos associés étrangers, M. le comte Alexandre de Hübner, va publier incessamment (Paris, Hachette et Cie), un livre intitulé : « *Une année de ma vie. 1848-1849* ».

Ce n'est pas à proprement parler, ainsi que l'explique dans un bref avant-propos, l'ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, un volume de *Mémoires*. Les pages qui vont être livrées à la publicité sont la reproduction, souvent textuelle, d'un journal tenu régulièrement et, sauf empêchement, écrit chaque matin.

Les hautes fonctions qu'a successivement occupées notre illustre confrère, la part qu'il a prise au maniement des grandes affaires européennes donnent un intérêt tout spécial à la communication qu'il vous fait aujourd'hui. L'Académie n'éprouvera qu'un regret : c'est qu'une fatigue du larynx oblige M. le comte de Hübner à lui parler par ma bouche.

J'extrais du livre divers fragments que je signale à votre attention.

Arthur DESJARDINS.

Premier fragment, daté du 15 mars 1848.

ÉVEIL DU SENTIMENT NATIONAL EN ITALIE.

15, mercredi. — J'ai visité Milan en 1828, 1838 et je m'y trouve maintenant, 1848, pour la troisième fois. Lors de mon premier séjour, j'étais trop jeune pour m'occuper de

politique. Mais je sais qu'alors Milanais et *Tedeschi* vivaient ensemble sur le pied de paix. Un des souvenirs les plus vifs qui me soient restés de ce voyage est l'aspect de la Scala et de toutes ces belles dames en toilettes magnifiques, entourées d'officiers autrichiens dont les uniformes blancs se détachaient sur le fond sombre des loges. A cette époque il n'y avait pas de scission sociale.

En 1838 eut lieu le couronnement (qui n'avait pas de précédent historique) de l'empereur Ferdinand comme roi de la Lombardie et de la Vénétie. C'était l'époque de la réconciliation. D'un côté on oubliait 1821 et 1830, de l'autre les *prigioni* de Silvio Pellico et de ses amis. L'empereur grâcia tous les condamnés politiques. Milan était en fête et le salon du prince de Metternich, qui accompagnait la Cour, le rendez-vous de l'aristocratie lombarde. A côté de la Pasta, avec Rossini au piano, on y entendait chanter le prince Belgioioso, revenu, comme tant d'autres, de l'exil. C'était un ténor de *primo-cartello*. « Quelle voix ! » s'écria la princesse de Metternich. — « Et quelle perte pour la musique, disait Belgioioso, si votre mari m'avait fait pendre ! » Quant à nous autres membres du *Staff* diplomatique du chancelier, la jeunesse dorée milanaise : les Litta, les Borromeo, les d'Adda nous offraient de nous tutoyer et nous comblaient de politesses. Après les fêtes de Milan, la Cour fit une excursion à Côme. Quiconque l'a vue n'oubliera l'illumination féerique de la villa Fontana et du lac. Un des lions de la soirée était M. Thiers assis, avec sa jeune femme, dans un petit kiosque sur les bords de l'eau. Dans le bon vieux temps, cet homme d'État passait encore à Vienne pour l'incarnation du mal révolutionnaire, et quelque grande que fût la curiosité de nos dames autrichiennes présentes à cette fête, elles n'osaient pas l'approcher, mais se contentaient de le contempler de loin.

Enfin, ce couronnement a été un succès. Il y avait bien quelques irréconciliables. Ainsi, le vieux Manzoni, le cé-

lèbre auteur des *Promessi Sposi*, ne répondit pas aux avances que le prince de Metternich lui faisait pendant son séjour à Milan. Mais le nombre de ces patriotes rigides était minime, et je ne doutais pas alors et je ne doute pas encore aujourd'hui de la sincérité des démonstrations d'attachement et de loyauté qui marquaient le voyage du souverain à travers le royaume lombardo-vénitien.

Et dix ans plus tard, aujourd'hui en 1848, où en sommes-nous ? C'est une transformation du tout au tout. Quelles en sont les causes ? Je vais essayer de les découvrir.

Le sentiment national a grandi partout. En France, où il s'est développé plus tôt et plus puissant que partout ailleurs, le connétable de Bourbon a pu encore au XVIe siècle passer au service de Charles-Quint sans se déshonorer aux yeux de ses compatriotes et des contemporains en général. En Angleterre, depuis la Réforme, des cadets d'anciennes familles catholiques servaient et servent encore dans l'armée autrichienne. Nous y avons aussi vu entrer, depuis 1830, un nombre assez considérable de jeunes légitimistes français. Il s'en trouve encore quelques-uns. Personne n'y voyait alors à redire. Aujourd'hui l'opinion publique en France s'en émeut. Bientôt on ne verra plus de Français dans notre armée. Le nombre des Anglais aussi diminue.

En Allemagne, le sentiment national s'est réveillé au commencement du siècle. C'était la réaction profonde, durable, irrésistible contre les guerres iniques de Napoléon. Mais s'il y a un pays où tout le monde avait l'habitude de voir régner et gouverner l'étranger, c'est l'Italie. Pendant des siècles les maisons d'Autriche et de France s'y disputèrent la prépondérance. Pendant des siècles les Habsbourg espagnols ont possédé un tiers du territoire de la péninsule. Le gouvernement du pape a toujours eu un cachet d'universalité quoique peu d'étrangers, il est vrai, aient porté la tiare. Restaient, pour nommer seulement les principaux

gouvernements italiens, les républiques de Saint-Marc et de Gênes, les Médicis en Toscane, et les ducs de Savoie, dont le berceau, d'ailleurs, se trouve sur la terre étrangère.

Et cependant, le sentiment italien, si noble, si élevé, si naturel, né en même temps que la *lingua volgare* de Dante, se rencontre déjà aux jours de Cola di Rienzi. Il a survécu à toutes les vicissitudes, s'est propagé de génération en génération, mais seulement dans de petites coteries de patriotes ardents et à l'état de rêves, d'espérances jugées chimériques par les hommes sérieux du pays, ignorées des masses qui, composées de races différentes de sang et de langue, et imparfaitement amalgamées, constituent aujourd'hui le peuple italien.

Que les tendances nationales aient, depuis les grandes guerres de Napoléon, fait en Europe d'immenses conquêtes, que cette tendance générale ait puissamment contribué à faire mûrir et à répandre le sentiment italien dans les classes intelligentes de la péninsule, c'est ce qui tombe sous le sens. Mais que le mouvement italien dont nous sommes les témoins en soit le résultat, c'est ce que je conteste. Le sentiment national a, en dehors de l'ambition de la maison de Savoie, trouvé deux alliés bien plus forts que lui-même : l'opinion libérale européenne qui, guidée par de nobles instincts, court souvent après des chimères, et des sociétés secrètes composées de gens pratiques qui savent parfaitement ce qu'ils veulent, et ils veulent la destruction de ce qui existe, y compris les nationalités. C'est à l'action unie de ces deux puissances qu'est dû, pour ne citer qu'un exemple, l'affranchissement des colonies espagnoles et leur transformation en républiques.

Maintenant c'est le tour de l'Italie. Tous les ennemis de l'Autriche s'y donnent rendez-vous. Et l'Autriche en a beaucoup.

Au point de vue matériel, je l'ai dit, la Lombardie n'a pas

à se plaindre de nous. Mais le bonheur matériel seul ne suffit pas pour satisfaire les aspirations du cœur humain. Le système de reclusion intellectuelle appliqué à la totalité des citoyens de la monarchie autrichienne pèse aussi sur les classes intelligentes de ce pays-ci. Je ferai seulement mention de la censure des produits de la presse; elle a toujours existé en Italie et, je crois, dans tous les pays catholiques. Elle s'exerçait par l'évêque, qui ne s'occupait que de ce qui touchait aux dogmes et aux mœurs. La censure de l'État se mêle de tout et est confiée à de petits employés dont l'horizon est on ne peut plus restreint. Le système autrichien fonctionne, à divers degrés, dans tous les États de la Péninsule, ce qui fait qu'on nous accuse d'avoir introduit et de maintenir, en Italie comme en Autriche, un régime qui condamne l'esprit à une captivité perpétuelle, qui l'enferme dans une prison cellulaire, et qui en soumet les évolutions au contrôle de l'État.

Je me résume. En examinant la crise où nous sommes, je vois des mécontents désireux de secouer la tutelle des gouvernements; je vois des enthousiastes de l'Italie *libre et unie;* je vois les libéraux de tous les pays de l'Europe, sympathisant avec ces aspirations et réclamant comme panacée une constitution à la Louis-Philippe; je vois aussi les sociétés secrètes qui veulent autre chose, mais qui sourient à tout ce monde, assez naïf pour briguer leur alliance. Je vois enfin un autre élément : l'ambition traditionnelle de la Maison de Savoie. C'est à ses défauts autant qu'à ses qualités que l'Autriche doit de voir se dresser contre elle cette formidable coalition.

Deuxième fragment, daté du 20 mars 1848.

COMMENT ON OBTINT LE CONCOURS DU ROI CHARLES-ALBERT A L'INSURRECTION MILANAISE.

Le 8 mars, Cesare Balbo et Lorenzo Pareto, tous deux Génois et membres de la fraction avancée du parti *italien,*

furent appelés au ministère du roi de Sardaigne. L'importance de ce fait ne put échapper à personne. C'était le premier pas vers la réalisation du programme que tout le monde connaissait : Grande levée de boucliers dans l'Italie autrichienne; entrée en Lombardie de l'armée piémontaise; mouvements simultanés dans toutes les capitales italiennes ; les princes contraints à accorder des institutions libres et à envoyer des troupes régulières et des corps francs au secours des frères au delà du Pô. Voilà le plan conçu, mûri, préparé de longue main. Depuis des mois, des femmes faisaient des cartouches. Dans toutes les villes, dans des salles d'escrime improvisées, la jeunesse apprenait à s'exercer au maniement des armes. Des quantités prodigieuses de fusils, de sabres, furent importés, principalement de la Suisse, en contrebande, et déposés dans les palais de la noblesse et dans les hôtels de ville des municipalités. Mais pour entrer en action il fallait le concours de Charles-Albert. Or Charles-Albert, enfermé dans le dilemme de devenir *l'épée de l'Italie* ou de cesser d'être roi de Sardaigne, hésitait, et même à l'heure qu'il est, les patriotes craignent qu'il ne recule au dernier moment. Encore ces jours-ci il se retranchait derrière une difficulté réelle. Il soutenait qu'avant de franchir le Tessin, il lui fallait convenir de certains engagements mutuels et faire certains arrangements avec les chefs lombards du mouvement, mais qu'aucun mouvement n'avait lieu en Lombardie, qu'il n'y voyait pas d'insurgés, qu'il y voyait seulement des conjurés. A la fin, cependant, il se déclara prêt à appuyer les Lombards à main armée, mais seulement à la condition qu'une insurrection eût lieu et après qu'un gouvernement provisoire eut été établi, soit à Milan, soit sur un autre point d'Italie autrichienne. Maintenant l'insurrection est devenue un fait accompli et les Milanais attendent avec des angoisses croissantes les décisions finales du roi.

Comment s'expliquer que tous ces préparatifs aient pu

se faire sous les yeux des autorités civiles et malgré les informations puisées aux sources militaires que le maréchal Radetzky ne cessait de leur fournir? La réponse est fort simple : une grande partie des employés italiens et presque la totalité des agents subalternes de police étaient du complot.

Voilà où en étaient les choses au milieu de ce mois de mars. Qu'on se trouvât à la veille d'une crise, c'est ce dont personne ne pouvait plus douter. A Vienne, aussi, on le savait ; mais on s'y flattait toujours de conjurer l'orage, à Milan comme dans tout l'Empire, avec et par la police. On ne comprenait pas que ce glaive à deux tranchants s'était rouillé et ne blessait plus que la main qui le tenait.

Le jour même du départ du vice-roi, le 17 mars, la poste avait apporté la nouvelle des événements de Vienne jusqu'au 14. En quelques minutes tout Milan en était informé. Rien de frappant, de significatif comme la physionomie de la ville ce soir-là. Pas de rassemblement, pas de bruit : au contraire, les rues désertes, et le silence partout.

En voici l'explication. Pour mettre fin aux hésitations du roi Charles-Albert, le comité dirigeant avait fixé le 21 pour la levée de boucliers. Un gouvernement provisoire, aussitôt institué, devait demander le secours du roi. Ceci fait, l'armée piémontaise pénétrerait immédiatement en Lombardie. Mais maintenant, en présence des nouvelles de Vienne, que la prochaine poste pouvait modifier ou démentir, il y avait péril en la demeure. On se détermina donc à tenter le coup le lendemain 18. Dans la nuit, un grand nombre de jeunes gens reçurent les sacrements.

Troisième fragment, daté du 31 mars 1848.

L'EMPEREUR FRANÇOIS Ier ET L'AUTRICHE.

Pour comprendre le règne de l'empereur Ferdinand, il faut remonter à celui de son prédécesseur. François Ier ne

possédait aucune de ces qualités brillantes qui frappent les imaginations, saisissent et retournent les volontés, dominent et entraînent les esprits. Mais c'était un grand souverain. L'histoire d'aucun peuple n'offre autant de hauts et de bas, autant de changements imprévus que celle des vastes États soumis au sceptre des Habsbourg. Son propre règne, qui embrasse une époque de quarante-deux ans, n'a été que trop riche en pareilles péripéties. Mais dans toutes les vicissitudes, dans les beaux jours comme dans les mauvais, au pinacle de la grandeur humaine et dans les profondeurs de revers jugés irréparables, à des moments où l'existence de son antique monarchie ne semble plus tenir qu'à un fil, il reste toujours le même : pieux sans exagération, mais respectant, dans la limite des lois, la liberté des consciences ; jaloux de ses droits, mais n'empiétant jamais sur ceux des autres ; juste et consciencieux au dernier degré ; humble et modeste dans le succès ; courageux, constant, inébranlable à l'heure des épreuves ; plein de bon sens et de cette bonhomie qui constitue une des qualités proverbiales de ses sujets ; affable, familier et digne à la fois, unissant à des goûts simples les mœurs du père de famille bourgeois, mais se rappelant, quand il le faut, être fils des Césars et déployant alors cette magnificence châtiée et solide qui est le privilège des grandes existences formées dans le cours des siècles. Adoré de ses sujets, il les aime tous d'une affection égale, mais à l'exemple d'un bon père qui soigne surtout ses enfants délicats ou souffrants, il voue une sollicitude particulière aux couches inférieures de ses peuples. Deux fois par semaine, il donne des audiences « publiques ». Tous ses sujets y sont admis. Dans des salles de la vieille Burg tendues de gobelins, une foule bariolée, les plus grands jusqu'aux plus petits de l'Empire, attendent que leur tour arrive pour être introduits dans un cabinet fort simplement meublé, où un homme de taille moyenne, au front haut et étroit, aux che-

veux coupés court et (de mon temps) d'une blancheur éclatante, d'un aspect grave mais bienveillant, se tenant debout près d'un bureau en noyer, écoute les sollicitations ou les doléances de chacun, discute avec lui son affaire, lui donne parfois des conseils, parfois des paroles encourageantes, ou, s'il y a lieu, le renvoie après l'avoir vertement réprimandé. Mais tous quittent le monarque plus ou moins satisfaits : les uns parce qu'ils se flattent d'avoir atteint leur but, les autres parce qu'ils peuvent se dire au moins avoir essayé du dernier moyen.

Cette facilité d'approcher le souverain et de le voir sans témoins est fort appréciée. Dans des moments de grande détresse ou même d'affliction de famille, les gens du peuple se disent : *J'irai chez l'empereur*, comme si ces audiences étaient une panacée de tous les maux, ce que malheureusement elles ne sont pas ; mais elles forment entre l'empereur et chacun de ses sujets un lien pour ainsi dire individuel, doublement précieux dans une monarchie dont l'existence se confond avec celle de la dynastie (1).

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur ce long règne entouré encore de l'auréole de la couronne du Saint-Empire Romain que François Ier a été le dernier à porter, en rafraîchissant mes souvenirs personnels, moi qui en ai vu au moins la fin, je trouve que je n'ai pas à rougir de mon pays. Après vingt ans de luttes soutenues soit par nous tout seuls, soit avec des alliés, de guerres de défense et non d'agression, pendant lesquelles le patriotisme de nos peu-

(1) Ces audiences publiques, continuées par Ferdinand Ier, ont dû être souvent interrompues à cause de l'état maladif de ce prince. Mais l'empereur François-Joseph les a reprises dès son avènement, et reçoit depuis quarante-deux ans tous les lundis et jeudis pendant plusieurs heures. Pour être admis il suffit de s'inscrire quelques jours auparavant dans sa chancellerie particulière en exposant en peu de mots le motif de la demande d'audience.

ples n'a reculé devant aucun sacrifice, après des revers inouïs et des succès éclatants, est survenue une série d'autant d'années de paix, d'ordre et de prospérité non interrompue. L'Europe n'est pas plus tôt pacifiée que les blessures de l'Autriche se ferment, son crédit se relève, l'industrie et le commerce prennent un nouvel essor. Des légistes éminents élaborent un code qui passe encore dans le monde civilisé pour un modèle de sagesse. Comme les écoles de Salerne et de Bologne au moyen âge, la faculté de médecine de l'Université de Vienne, attirant des pays étrangers la jeunesse qui se voue à ses études, devient la plus fréquentée de l'Europe, Les sciences exactes sont cultivées avec des résultats surprenants. Rivalisant avec ceux de Napoléon Ier, nos ingénieurs sortis de l'École polytechnique due à François Ier, en traçant des routes à travers les Alpes, en arrêtant les flots de l'Adriatique, prêts à engloutir Venise, attirent sur eux par la hardiesse de leurs conceptions, par la solidité de leur travaux gigantesques, l'admiration des contemporains. Et à ce réveil de l'esprit et de l'activité pratiques de la nation, encouragé, secondé, dirigé, peut-être un peu trop contrôlé par l'État, répond une renaissance des arts et des lettres. Dès que le bruit des armes s'est tu, la peinture cherche et trouve de nouvelles voies. Vienne, témoin des rivalités, si fécondes en créations divines, de Mozart et de Beethoven, devient la capitale de la musique. Consumé du feu sacré, dans son étroit bureau, un employé obscur, Franz Grillparzer, enfant gâté de la muse tragique, gagne d'emblée l'immortalité et, sur le Parnasse allemand, une place à côté de Schiller et de Lessing. Le théâtre de la *Burg,* digne émule de la Comédie-Française, passe pour la première scène de l'Allemagne.

L'administration est confiée à des fonctionnaires experts et intègres, nourris dans les traditions de l'âge d'or de la bureaucratie, l'époque de Marie-Thérèse. L'armée, tout ensanglantée encore, mais à jamais glorieuse, compte par-

mi ses chefs des hommes de guerre illustres, aucun plus que l'archiduc Charles, alors déjà retiré du service, un des grands capitaines du siècle, que Napoléon désignait comme le plus formidable de ses antagonistes. La diplomatie, se recrutant en grande partie dans l'élite de l'aristocratie, est dirigée par le prince de Metternich, qui a tant fait pour rétablir la paix européenne et plus encore pour la sauvegarder pendant la durée d'une génération. Les puissants de la terre, entourés de leurs premiers conseillers, se réunissent dans notre antique capitale, et c'est à Vienne qu'après vingt-deux ans de bouleversement, le repos et la paix sont rendus au monde.

Quatrième fragment, daté du 1er avril 1848.

LE COMTE DE HÜBNER, CAPTIF A MILAN, EST CHARGÉ PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE D'ALLER NÉGOCIER AVEC LE MARÉCHAL RADETZKY UN ÉCHANGE DES OTAGES, ET SE REND D'ABORD SANS ESCORTE A BRESCIA.

2, dimanche. — Brescia offre un tout autre aspect que Milan. On voit que c'était une ville de terre ferme vénitienne. Quant à la capitale de la Lombardie, c'est la France, non la France des Valois, ni des Médicis, ni celle du Roi-Soleil et de ses successeurs, mais la France de l'Empire qui lui a imprimé son cachet indélébile. L'architecture des édifices et même la sculpture le constatent. Peu de monuments datant du moyen âge, et ceux qui subsistent, sauf le Dôme, qui est une œuvre hybride, ne s'imposent guère à la vue.

Brescia, au contraire, reflète dans sa physionomie deux époques de son histoire : l'élément municipal du temps de sa grandeur parmi les villes libres lombardes, et les influences vénitiennes depuis qu'elle devint vassale de la Sérénissime République de Saint-Marc. D'un côté, les nom-

breuses habitations des familles patriciennes, dont les hauts portails ornés d'armoiries, appartenant à des temps plus récents, perpétuent les traditions de l'âge d'or des villes lombardes ; de l'autre côté, les clochers et les arcades, les campaniles et les *procuratie* importés de Venise. Nous avons, M. S*** et moi, entendu la messe au Dôme (style jésuitique), regardé les nombreuses fontaines, la plupart fort jolies, et admiré les vieux portails. Sur la place du Dôme, des troupes piémontaises commandées par le général Bez attendaient l'ordre de se mettre en marche contre l'ennemi. Les officiers, peut-être un peu trop *dandylike*, avaient bon air ; mais le soldat me semblait faible, amaigri, énervé. J'ai beaucoup joui de cette promenade ; je ne savais pas que nous étions suivis et surveillés, non par des sbires du gouvernement, mais par des détectives populaires. Je ne devais pas tarder d'apprendre que le peuple aussi a sa police secrète.

Après la promenade nous nous rendîmes dans la salle du *governo provvisorio* de *Brescia*. Ses membres étaient réunis en séance, et au premier coup d'œil je reconnus que j'étais en présence de véritables notabilités, de gens qui, par leur naissance, leur fortune ou par d'autres qualités généralement reconnues, étaient en réalité les premiers, les *proceres*, de leur ville. De tous ces hommes, pas un ne nous est resté attaché, pas un n'a été retenu ou gagné par notre gouvernement dans le cours des derniers dix ans. Avec le comte de Hartig le bon génie de l'Autriche s'était retiré de l'Italie. L'entretien que j'eus avec le président, comte Lechi, en présence de tous les membres du gouvernement provisoire, fut court et satisfaisant. A la place de M. S***, qui attendra ici mon retour, un capitaine de la garde civique et un gendarme m'escorteront aux avant-postes piémontais. De là à ceux de notre armée j'aurai à voler de mes propres ailes.

Ceci convenu, et mon escorte, le capitaine et le gen-

darme, ayant fait son apparition, je rentrai dans mon hôtel, montai dans ma voiture et donnai le signal du départ. Mais je n'eus pas plus tôt franchi le seuil de la porte, que je m'aperçus de l'absence de mon nouveau capitaine. Il s'était éclipsé, et je me vis obligé d'attendre son retour, assis dans ma calèche, devant l'hôtel, en pleine rue, entouré de curieux qui n'étaient pas bienveillants et dont le nombre augmentait à chaque instant. Enfin, après un long quart d'heure, le capitaine pointe sur l'horizon, et je me mets en mouvement pour la seconde fois. Après quelques minutes ma voiture est de nouveau arrêtée, cette fois-ci par un officier d'ordonnance du soi-disant général Allemandi, qui désire faire ma connaissance. Cependant la foule a grossi autour de moi. L'élément bourgeois y prédomine, et des cris isolés de *Mort au Tedesco !* qui partent de la foule, n'y trouvent pas d'écho.

Cet Allemandi, à ce qu'on me dit, natif du canton du Tessin, a servi l'année dernière, sous les ordres du général Dufour, dans la guerre du Sonderbund. Nommé commandant des colonnes mobiles de la future armée lombarde, il est, il y a quelques heures seulement, arrivé à Brescia, et c'est à son débotté qu'il me fait arrêter (1). Ce condottière me reçut d'un air grave, avait le verbe haut, parla d'allées et venues suspectes, et finit par m'interdire positivement le voyage au quartier général du maréchal Radetzky. Je le pris sur le même ton, lui fis observer qu'en français, la langue dont il se servait, *allées et venues* se disaient de personnes qui faisaient la navette entre deux endroits, tandis que pour la raison qu'il savait, je *venais* la première fois de Milan et que je ne lui demandais que de me laisser

(1) Les corps francs confiés à sa direction furent détruits par nos troupes en Tyrol, et lui-même, accusé probablement à tort de trahison, chercha le salut dans la fuite. On me dit qu'il a fini obscurément et dans la misère.

aller sans me faire perdre un temps précieux. Comme il maintenait mon arrestation, après l'avoir rendu responsable de sa conduite vis-à-vis des gouvernements de Milan et de Brescia, je me retirai pour regagner mon hôtel, lentement et péniblement, à cause des barricades et de la foule qui, devenue décidément hostile, fit mine, à plusieurs reprises, d'arrêter ma voiture. Plus tard je fus de nouveau mandé chez le condottière. Cette fois-ci, il me reçut avec une politesse exquise et me déclara que rien ne s'opposait à mon voyage.

Je partis immédiatement. Mes deux compagnons, le capitaine et le gendarme, sautent en selle et nous voilà, enfin, en route. Le capitaine, dont l'étrange accoutrement me rappelait Max, dans le *Freischütz* donné sur une scène de province, était un jeune homme pâlot et émacié, à la chevelure et à la barbe en pointes rousses. Une énorme écharpe tricolore et de nombreux rubans de même couleur recouvraient sa poitrine enfoncée; une petite giberne de cuir jaune ballottait sur son ventre creux; une plume d'autruche couronnait son chapeau haut et conique. Quant à ses pauvres petites jambes maigrichonnes, elles disparaissaient dans des bottes molles aux bords retroussés, également de cuir jaune. Ce guerrier semblait médiocrement flatté de la mission qu'on lui confiait de me conduire aux avant-postes. Je l'invitai à prendre place à côté de moi, mais il déclina résolument l'offre. Comme j'insistais, un des badauds qui entouraient ma voiture me dit sérieusement et sans la moindre ironie : *Va a cavallo per poter fuggire nel caso di bisogno.* « Il va à cheval pour pouvoir s'enfuir le cas échéant ». Nous nous étions à peine mis en mouvement que, arrivés à la grande place, toute remplie de gens du peuple, mêlés de beaucoup de paysans venus des environs à cause du dimanche, la livrée impériale que portait mon postillon donna lieu à une émeute. Ce malheureux l'avait endossée pour ne pas déplaire aux soldats autrichiens, car il

devait me conduire au quartier général du maréchal Radetzky, tandis que mon escorte de Brescia s'arrêterait aux avant-postes piémontais. Maintenant, aux cris : « Es-tu Italien ou un cochon allemand ? » des gens du peuple l'arrachaient de cheval, et, s'en prenant à sa pauvre tunique à nos couleurs, l'auraient sérieusement maltraité sans l'intervention de plusieurs signori. On mit plus d'un quart d'heure, qui me parut bien long, à arranger tant bien que mal sa jaquette mise en loques et à panser une légère blessure que ses agresseurs lui avaient faite au bras en coupant avec leurs couteaux les boutons aux armes d'Autriche. Ce fut en pleurant qu'il se remit en selle, et nous voilà à notre troisième faux départ. Je cherche du regard mon escorte, et j'aperçois le capitaine qui, pâle comme la mort, pousse le postillon à marcher vite.

Près de la porte de Torre Lunga, sur la place et sur les murs de la ville, il y a foule : des popolani armés, des troupes piémontaises et beaucoup de curieux, évidemment attirés par l'espoir d'assister à quelque incident dont je serais le héros et la victime.

Je reconnus certaines figures patibulaires qui, hier soir et ce matin, dans la cour et devant la porte de l'Albergo Reale, avaient attiré mon attention. Ici je ne suis plus O'Donell, je suis un colonel aide de camp du maréchal. Vainement mon capitaine produit-il l'ordre du gouvernement provisoire : ses remontrances, ses prières, ses larmes, et il en verse d'abondantes, ne produisent aucun effet. D'une seule voix, sonore et cadencée, comme un chœur d'opéra, le peuple crie : « Les otages ne voyagent pas. C'est un Allemand, un traître ; qu'on le ramène au gouvernement. » Ce bruit étourdissant, fait pour agacer les nerfs, agit aussi sur ceux de mon capitaine. Il tourna bride vers l'intérieur de la ville, piqua des deux et disparut, *fuggi !* Reste le gendarme, ma dernière ressource. Je le cherche des yeux. Hélas, lui aussi a pris la clef des champs. Me voilà donc

livré à la populace. Elle se jette sur l'infortuné cocher, le désarçonne une seconde fois, l'oblige à marcher à pied et à mener ses chevaux à la main. *Al governo! al governo!* crie-t-on de toute part. Des troupes piémontaises massées en grand nombre, à quelques pas de distance, laissaient faire la populace. Un jeune officier avait l'air peiné et embarrassé. C'était évidemment un gentleman, mais il ne fit rien pour me protéger. Cependant des gens du peuple armés entourent ma voiture. Deux d'entre eux prennent place sur le siège à côté de Robin; quatre autres se tiennent debout sur les marchepieds des deux portières; un faux signore flanqué de deux hommes en haillons monte sur celui de derrière, mais personne ne s'avise d'entrer dans la voiture. Un des hommes sur le siège, armé d'un fusil et d'un grand poignard, se plaisait de temps à autre à saisir mon valet de chambre par le collet en répétant sans cesse : « Voilà les deux cochons allemands ». A quoi mon pauvre Robin, rouge comme une écrevisse, répondait par des inclinations de la tête, par des gestes aimables, des sourires gracieux, démentis, il est vrai, par ses yeux écarquillés, en poussant de sa voix stridente le cri de « Français, Français ! »

Les trois hommes sur le marchepied de derrière se rendaient particulièrement désagréables. Le monsieur portait un justaucorps espagnol des plus râpés et tenait à la main une longue rapière. De temps à autre, il l'agitait en l'air, l'abaissait et, au milieu d'une recrudescence d'applaudissements, par un mouvement gracieux de la main, l'enfonçait dans ma cravate, ayant soin, il faut lui rendre cette justice, de ne pas toucher ma peau. Rien de bon, de doux comme la physionomie de cet individu, rien de moins sanguinaire. A plusieurs reprises, avant d'exécuter ce simulacre d'attentat, il me disait à l'oreille, toujours en souriant : *Non abbia paura, è una dimostrazione.* « Ne craignez rien, c'est une démonstration. » On n'est pas plus

aimable. Ses deux compagnons, incommodes surtout par une forte odeur d'ail et d'autres ingrédients qu'exhalaient leurs guenilles, se contentaient d'agiter leurs baïonnettes. Les gens du peuple, tous armés, entourant et suivant ma voiture, se livraient au même genre de pantomime guerrière. Les hurlements, les imprécations, les cris de *morte* devenaient de plus en plus étourdissants. L'aspect de plusieurs centaines de fusils chargés, de baïonnettes, de piques, haches, fourches dirigées contre moi, tout l'ensemble de cette sarabande infernale agissait sur le peuple comme le drap rouge sur le taureau. Les hommes se démenaient en vrais possédés. Les femmes étaient devenues des furies. Il était clair qu'un fusil déchargé par hasard pouvait devenir le signal d'un massacre. Je me disais que les Italiens ne sont pas sanguinaires, et, par moments, ce qui se passait autour de moi me paraissait une représentation théâtrale plutôt que la réalité. Mais cette illusion passait vite, et je ne pouvais me tromper sur la gravité de ma situation. Je me trouvais au pouvoir de gens ivres à force de crier, de gesticuler, d'agiter leurs armes, comme les derviches dansants se grisent en tournant sur eux-mêmes. Ce n'étaient plus des hommes, c'étaient des bêtes féroces. Comment tenter de leur faire comprendre raison, de leur expliquer leur erreur, de leur dire que mon voyage avait pour but d'obtenir la libération de leurs compatriotes? Il ne me resta donc qu'à me résigner, à paraître impassible, à ne trahir aucune émotion et à remettre le tout entre les mains de la Providence. Deux fois dans ma vie je me suis trouvé ou ai cru me trouver en danger de mort imminent. Dans ces deux occasions il m'a semblé éprouver une surexcitation de mes facultés physiques et morales. Cette fois-ci je subis la même sensation. Je vis devant moi une page, si je ne me trompe, des *Girondins*, de Lamartine, où il est dit que celles des victimes de Septembre qui, se trouvant en présence des massacreurs

par un mouvement naturel, croisaient les bras sur la poitrine, moururent lentement dans des douleurs atroces, tandis que ceux qui les ouvraient expirèrent immédiatement et sans souffrir. Dès lors je joignis les mains derrière le dos et je persévérai dans cette pose jusqu'à la fin de la promenade.

Cependant la fureur populaire s'accentuait de plus en plus. Je ne voyais dans cette multitude que des figures blêmes, la sueur perlant sur leur front, l'écume sortant de leur bouche. Après la retraite de nos troupes de Milan, le général Charles de Schwarzenberg, pour opérer sa jonction avec le maréchal, avait évacué Brescia en laissant dans la forteresse quelques faibles détachements sous le commandement du général de Nugent (1). Ce général s'amusait à lancer de temps à autre un boulet inoffensif dans la ville. A chaque détonation, un mouvement convulsif secouait la foule ; les fusils, les lances, les fourches s'agitaient dans ma direction, des cris de rage se faisaient entendre, et le monsieur derrière moi redoublait de zèle en plongeant sa rapière dans mon veston. Ah ! cher Nugent, si votre canon doit tuer quelqu'un, ce sera moi.

Quoique comptant toujours sur la douceur du caractère de l'Italien, qu'un long séjour à Rome m'avait fait connaître, je commençais à craindre que cette procession hideuse, fantastique, horrible, si elle se prolongeait, ne finît par me démoraliser. En effet, il me faudrait la plume de Victor Hugo pour décrire cette danse macabre. Involontairement je détourne les yeux. Je les lève au ciel, mais ils s'arrêtent à mi-chemin aux balcons et fenêtres bondés de femmes et de jeunes filles. Il y en a de jolies et de laides, la plupart ne sont ni l'un ni l'autre, mais toutes me jettent des regards haineux en m'exprimant par des gestes — l'Italien

(1) Ne pas confondre avec le maréchal de Nugent, son oncle. Il fut, l'année suivante, mortellement blessé à la prise de Brescia.

est né pantomime — le souverain dégoût que l'aspect du Tedesco leur inspire. Quelques-unes me font voir des assiettes vides et sales pour indiquer que c'est ce qui est désormais réservé aux Autrichiens en Italie.

A chaque instant, ma voiture est arrêtée aux passages étroits laissés entre les barricades et les maisons, et ce sont toujours des moments critiques. Arrivé au pied d'un mur de jardin percé d'une fenêtre à balcon, j'y aperçois un groupe de dames évidemment appartenant à la haute société. Un court colloque s'engage entre elles et moi. Nous nous servons du langage des yeux, qui disent vrai seulement quand ils parlent spontanément. « Voyez, leur dis-je, comment on traite chez vous un homme comme il faut. — Nous le voyons et nous en sommes enchantés », répondent leurs yeux. Et leurs jolies propriétaires sourient et gazouillent en me regardant d'un air de dédain. Cette musique sans paroles restera gravée dans ma mémoire, comme aussi les traits d'une jeune femme de la compagnie, une de celles — et l'on en rencontre dans le grand monde italien — dont la physionomie, la taille, la pose concentrent en une seule note toute la gamme des passions, dont les yeux puissants semblent également prêts à vous ouvrir les portes du paradis ou à vous précipiter aux enfers. Le teint d'un buste de marbre sous un voile de gaze noir. Aux deux coins d'une bouche sensuelle mais fine, un léger duvet. Cette femme me toisait avec une expression de haine qui aurait été flatteuse pour moi, si ma personne et non ma race en eût été l'objet. Qui sait haïr ainsi doit aussi savoir aimer. Seulement cette ardeur méridionale, quoique attrayante et curieuse à étudier, a son côté déplaisant : chez ces femmes, la haine et l'amour, qui s'excluent à leurs origines, se rencontrent et se confondent dans leurs derniers effets.

Parmi les gens qui s'acharnaient le plus sur moi, se distinguait un homme moins sale et moins déguenillé que la

canaille au milieu de laquelle il agitait son sabre nu. Criant d'une voix rauque et stridente qui n'était pas celle d'un enfant du pays et avec un accent qui me semblait français, il répétait sans cesse : *Morté, morté, ma non per la manò del popolò, sarebbe troppo onoré, deve moriré per la manò del manigoldò, non adessò, domani.* « Qu'il meure, mais pas par la main du peuple, ce serait trop d'honneur ; qu'il meure par la main du bourreau, pas maintenant, mais demain. » Rien de sanguinaire, de rebutant comme la figure de cet homme. Il lutta avec la foule et finit par la percer. En accostant ma voiture il me fit signe de baisser la tête et me dit à l'oreille en français : « Je tâcherai de vous sauver. »

Cinquième fragment, daté du 5 juillet 1848.

PRÉVISIONS RELATIVES A L'AVENIR DE L'ITALIE. — APERÇU GÉNÉRAL DU CARACTÈRE ITALIEN.

Quel est l'avenir réservé à ce pays enchanteur ? Ce qui a été a cessé d'être. Sur ce point le doute n'est guère possible. Notre héroïque armée pourra reconquérir les provinces perdues, revendiquer les droits du monarque, ramener dans leurs États les princes dépossédés, elle ne pourra guère rétablir d'une manière durable l'ordre de choses public tel qu'il a existé pendant la première moitié du siècle. L'état de l'Europe, profondément modifié, ne le comporterait pas. Alors quel sera le sort de l'Italie ?

De tous les peuples désignés sous un seul nom, les Italiens sont la nation la plus mélangée. Certes, le sang romain prédomine au centre de la péninsule, mais l'ensemble de la population n'en est pas moins composé d'éléments gaulois, celtiques, longobards, allemands et, dans le sud, grecs, normands, arabes. Je me demande où est le savant qui ait découvert jusqu'à quel point les maîtres de

l'ancienne Rome, le S. P. Q. R. (*senatus populusque romanus*) et les empereurs aient réussi à *romaniser* les races pélasgiques si diverses de l'ancienne Italie. N'est-il pas permis de penser que certains traits de caractère, certaines tournures d'esprit, datant des temps des aborigènes et des immigrations subséquentes se soient conservés à l'état latent, et qu'à travers toutes les évolutions postérieures ils reparaissent toujours sur la surface? Cette multiplicité d'origines explique la variété et la vitalité des dialectes. La langue italienne pure ne se parle qu'en Toscane et à Rome. A Naples, en Sicile, en Lombardie, en Piémont, à Gênes, dans la Vénétie, les personnes appartenant aux classes élevées et moyennes savent l'italien, mais ne le parlent jamais entre elles (1). Cette différence de races explique aussi l'esprit particulariste propre à l'Italien, c'est-à-dire l'esprit hostile à une fusion complète et favorisant, au contraire, l'élément municipal, si florissant et politiquement si puissant au moyen âge. On cite l'exemple de la France et de l'Espagne unifiées. Mais cette métamorphose, complète dans le premier de ces pays, très superficielle et incomplète en Espagne puisque le Portugal a su préserver son indépendance, s'est effectuée à un temps où ces nations étaient encore comparativement jeunes. Leurs caractères pouvaient encore se modifier. Mais l'Italien, arrivé déjà à la maturité lorsque les autres nations chrétiennes se trouvaient encore à leur début dans les voies de la civilisation, a passé l'âge des transformations. Ce n'est pas un vieillard, tant s'en faut, mais c'est un homme fait. Je ne puis croire à une Italie unie.

Je ne quitte jamais l'Italie sans éprouver un serrement de cœur. Quel est le charme mystérieux, constant, irrésis-

(1) On me dit que dans les dernières années, grâce au service militaire universel, la connaissance de la langue italienne commence à pénétrer un peu dans les masses.

tible, qui, depuis les jours de Charlemagne, attire l'étranger sur le sol classique de ce pays privilégié ? Cela ne peut être seulement le beau ciel, la belle nature, l'abondance des beaux monuments. La péninsule ibérique, la Grèce, d'autres pays réunissent les mêmes avantages. On va admirer leurs trésors, et, la curiosité satisfaite, on les quitte avec regret, mais sans éprouver le besoin de revenir. Qui a vu l'Italie emporte, au contraire, la soif de la revoir. Pourquoi ? Le mot de l'énigme se trouve, il me semble, dans l'universalité et dans la continuité des souvenirs que les évolutions de l'esprit humain y ont semés avec profusion. Ce sont autant de jalons marquant les dernières splendeurs et la décadence de l'antiquité, la naissance et les progrès de la société moderne.

Rome et l'Italie ont été pendant des siècles le *grand théâtre du monde*, comme disaient les moralistes des XVe et XVIe siècles, la scène retentissante où se jouait la grande comédie humaine. Toutes les époques et toutes les nations qui marchaient alternativement à la tête de l'Europe y ont laissé leurs traces. De là la surprise de l'*ultramontain* de se trouver en pays de connaissance, lorsque pour la première fois il descend le versant méridional des Alpes. Il sent alors, peut-être sans pouvoir s'en rendre clairement compte, que par la culture de l'esprit, que nous lui devons en grande partie, l'Italie est la patrie commune de toutes les nations civilisées. Rome et l'Italie reflètent le monde. Voici ce que j'appelle l'universalité des souvenirs. Mais il y a aussi continuité. Pour exprimer ma pensée, je me sers d'une comparaison : Vous vous promenez dans la campagne de Rome. Parmi ses nombreuses ruines, le tombeau de quelque patricien attire votre attention. Ses cendres y reposaient déjà avant que l'ère chrétienne eût pointé sur l'horizon. C'était encore l'âge d'or de l'art antique. Sur la corniche magnifique du monument funèbre s'élèvent les masures crénelées construites par les Colon-

nesi ou les Frangipani ou par quelque autre baron romain. C'est le moyen âge. Et au-dessus d'elles, avec quelques briques et des débris de marbre ciselé, un campagnard a bâti sa cabane. Une voûte de vignes en protège l'entrée; un figuier, sorti des pierres, lui donne un peu d'ombrage. Voilà vingt siècles qui se partagent la même habitation.

Ah ! j'aime l'Italie, et je la quitte à regret, et j'aime aussi l'Italien. Parmi ses nombreuses qualités j'apprécie sa perspicacité et son urbanité. Sa perspicacité : elle me frappe dans le commerce avec les hommes les plus haut placés ; je la rencontre aussi dans les couches moyennes et je la retrouve dans les classes populaires. Supposons que vous parliez imparfaitement la langue du pays où vous voyagez. L'Allemand rira de vos fautes ; le Français les corrigera ; l'Anglais vous regardera d'un air effaré, rougira, ne vous comprendra pas du tout et s'en ira. L'Italien, s'il ne vous comprend pas, vous devinera. Pour rendre sa réponse intelligible, il s'aidera de ses doigts, de ses mains, de ses bras et surtout du jeu de sa physionomie expressive et mobile. Et il fera tout cela avec empressement et de la manière la plus obligeante. C'est que l'Italien n'est pas seulement perspicace, il possède aussi un autre don, celui de l'urbanité.

Il ne faut pas confondre l'urbanité avec la politesse. La politesse s'acquiert par l'éducation et, par conséquent, est plus ou moins le privilège des gens bien élevés. L'urbanité est innée, ou, plutôt, elle est l'héritage d'une longue série de générations bien élevées. Elle est transmise par le sang, a perdu, dans le progrès des siècles, son caractère exclusif et est devenue l'apanage de la nation tout entière. La politesse tend à plaire, l'urbanité évite de déplaire. Elle a horreur de l'idée de blesser la susceptibilité de qui que ce soit, *to hurt his feelings*. L'une des deux qualités que je compare rend les relations entre les hommes faciles, l'autre les rend douces et j'ajouterai sûres, en ce sens qu'on n'a jamais

à craindre un mot blessant. J'ai entendu des étrangers, qui trouvaient que parfois les actes ne répondaient pas aux paroles, taxer l'Italien de fausseté. C'est une erreur. Il évite de parler de sujets désagréables, et, quand il ne peut s'en dispenser, il suppose que vous ne preniez pas à la lettre ses paroles et manières coulantes, sorte de formule qui laisse intact le fond de la question dont il s'agit. Envisagez, de n'importe quel côté, Rome et l'Italie, vous reconnaîtrez en elles le berceau et dans l'Italien le fils aîné de la civilisation.

Sixième fragment, daté du 30 septembre 1848.

ASSASSINAT DU DÉPUTÉ FÉLIX LICHNOWSKY PAR LES ANARCHISTES VIENNOIS DANS L'ÉCHAUFFOURÉE DU 18 SEPTEMBRE 1848. — PORTRAIT DE CET HOMME POLITIQUE.

Parmi les nombreuses victimes de cette sanglante échauffourée, le prince Félix Lichnowsky (1), député autrichien au Reichstag allemand, marque en premier lieu.

Dans les grands débats sur l'armistice de Malmœ, la veille même du jour où la rébellion éclata, s'élevant aux hauteurs de la vraie et grande éloquence, il avait, dans une rencontre avec Robert Blum, terrassé ce chef des anarchistes avec les armes de la logique et de la satire.

J'ai beaucoup connu et pratiqué Félix Lichnowsky, à Vienne, au Johannisberg, à Lisbonne, et je l'ai trouvé partout le même : spirituel, mordant, beau parleur, brave, aimant et cherchant les aventures, susceptible comme personne et n'admettant pas que d'autres pussent l'être. Un homme qui a toujours la tête près du bonnet et la main sur la garde de son épée, malgré le charme de sa conversation,

(1) Félix, prince de Lichnowsky, chambellan de l'empereur d'Autriche, né 1814, mort 1848.

n'est pas précisément commode. Aussi Lichnowsky se sentait-il un peu isolé, et, blasé sur les amusements ordinaires, il s'adonna, tête baissée, au nouveau sport de la vie parlementaire. Député dans l'église de Saint-Paul, où le Reichstag de Francfort siégeait, il se complut, dès les premiers jours, en sa qualité de défenseur ardent des principes conservateurs, à prendre à partie Robert Blum, le formidable meneur des *rouges* et un des promoteurs, sinon le plus marquant, de la révolution allemande. A tout ce que ce dernier disait, le prince opposait une repartie prompte; et presque toujours, au milieu des rires de la droite et des exclamations de colère de l'extrême gauche, le grand seigneur confondait le plébéien.

Le 18, pendant que les troupes prenaient successivement à l'assaut les barricades érigées dans les rues étroites de Francfort, Félix Lichnowsky, accompagné de M. d'Auerswald, rencontra hors de la ville une bande de massacreurs qui les assommèrent, lui et son ami, à coups de haches. Le prince, transporté à son domicile, expira seulement le lendemain 19, le jour même que j'avais passé dans des émotions diverses avec sa sœur et terminé si agréablement auprès de sa mère! On leur a mandé un détail caractéristique. Quoique littéralement haché en lambeaux, le prince n'avait perdu ni connaissance, ni courage, ni espérance. « Tu verras, disait-il à son valet de chambre qui l'avait vu plus d'une fois grièvement blessé en duel, tu verras, je me tirerai d'affaire. » C'est ainsi que se termina cette courte existence. Pour faire valoir les qualités que Dieu lui avait prodiguées, pour se corriger de ses nombreux défauts, tout en tirant parti d'eux, Félix Lichnowsky aurait dû arriver beaucoup plus tôt ou un peu plus tard sur cette planète. Il eût été à sa place à la table ronde des paladins de Charlemagne. Il eût figuré avec avantage dans l'*Orlando furioso* d'Arioste, et peut-être mieux encore dans le *Décaméron* de Boccace. Ou bien sa carrière aurait dû commencer en

même temps que l'ère nouvelle, dont nous n'apercevons encore que l'aurore rougeâtre ou plutôt couleur de sang, et qui sera, si tous les signes ne trompent, une ère de transformations et de combats. Elle aurait ouvert au pauvre Félix un champ d'activité digne de ses moyens. Il aurait certainement servi la bonne cause — n'en est-il pas mort le martyr? — et, à ce service, selon toutes les probabilités, épurant et transformant son âme, il aurait grandi et fini par laisser un nom marquant dans l'histoire de son pays. Mais, malheureusement pour lui, son enfance, son adolescence, sa jeunesse, ses premières années de maturité qui furent aussi ses dernières, ont coïncidé avec la paix profonde et un peu somnolente, avec le calme de plomb qui depuis l'issue des guerres napoléoniennes jusqu'au printemps dernier planaient sur l'Autriche. A un homme constitué comme Lichnowsky, il ne restait qu'à se jeter dans les aventures, à s'enrôler dans les rangs des barricadeurs ou à se faire le champion de la légitimité en se battant en Espagne sous les drapeaux du Prétendant. Pour charmer ses loisirs, il pouvait, comme il le faisait, en rengainant, saisir la plume, ou promener, dans la belle saison, ses séductions et la terreur, qu'il savait si bien inspirer, dans les rendez-vous élégants des baigneurs. C'est dans les derniers mois de cette courte existence qu'il lui a été donné de faire briller au grand jour et au service d'une noble cause ses grandes et rares qualités et d'éveiller ainsi des espérances qu'une mort prématurée et tragique l'a empêché de réaliser. *Requiescat in pace!*

Septième fragment, daté du 19 mars 1849.

LE COMTE DE HÜBNER EST ENVOYÉ EN MISSION EXTRAORDINAIRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

19, lundi. — Hier, le prince de Schwarzenberg m'a fait appeler pour me dire que l'empereur m'enverra à Paris en

mission extraordinaire auprès du Président de la République. Grande fut ma joyeuse surprise. Seulement il y a des joies qui font peur. Enfin, ce n'est pas moi qui ai brigué ce poste, si au-dessus de mes rêves les plus ambitieux. La chancellerie a voulu se débarrasser de moi en m'enterrant dans quelque petit poste. J'aurais préféré me faire exiler au Brésil. Mais le prince, qui se croit mon obligé à cause des quelques services que j'ai pu lui rendre, a voulu acquitter sa dette imaginaire ; et il le fait grandement et noblement. Je le reconnais bien là.

Aujourd'hui j'ai passé toute la soirée en tête-à-tête avec lui. Nous avons examiné l'ensemble des questions diplomatiques, et le prince m'a exposé le but de ma mission à Paris.

Je résume ses paroles : Les difficultés sont énormes. En Hongrie la guerre civile, qui va mal et, je le crains fort, nous obligera de demander le secours armé de la Russie (1) ; en Italie la probabilité de la reprise des hostilités ; à Francfort la révolution en permanence ; à Berlin des hésitations, des convoitises, des rivalités, enfin pas moyen de s'entendre ; à Londres, Palmerston, c'est tout dire ; en France l'inconnu. Reste la Russie. Je crois que nous pourrons compter sur son appui diplomatique et même militaire en tant qu'il s'agit de l'insurrection hongroise. Mais marchera-t-elle avec nous tout seuls contre la France dans le cas où la France prendrait fait et cause pour l'Italie ? Si Louis-Napoléon continue à se tenir tranquille, s'il ne se laisse pas entraîner par ses anciens amis, les carbonari, j'espère que

(1) En effet six jours après cet entretien il fit préparer l'empereur Nicolas à une demande de cette nature afin de mettre une prompte fin à la révolution de Hongrie. — *Schwarzenberg à Buol, lettre particulière,* Vienne, 25 mars 1849. — Un commencement d'intervention avait déjà eu lieu. Sur la demande du général Puchner, commandant en Transylvanie, menacé par les forces supérieures du chef des insurgés Bem, le général Luders, commandant des troupes russes à Bucharest, avait occupé temporairement Cronstadt et Hermanstadt (4 février).

nous pourrons faire face à la tourmente, mais s'il se déclare en faveur de la Sardaigne, je ne vois plus de chance de salut. C'est donc à Paris que se trouve le nœud de la situation. L'empereur vous y envoie avec mission de retenir le Président de la République dans une attitude de neutralité vraie et manifeste aux yeux de tous. Usez de tous les moyens que votre esprit et les circonstances vous suggéreront. Vous connaissez mes idées à l'égard de la France. Je ne vous donne pas d'autres instructions. Celles que l'on a rédigées dans mes bureaux, mettez-les simplement aux archives de l'ambassade. Elles n'ont pas d'autre but. Je compte sur vous et vous pouvez compter sur moi. Je n'ai jamais faussé compagnie à personne (1). Partez demain, prenez les derniers ordres de l'empereur à Olmütz et hâtez-vous d'arriver à votre poste.

Il était fort tard lorsque je le quittai, le cœur gros et sous l'empire d'impressions diverses : triste de me séparer de lui, fier de sa confiance, enchanté et effrayé à la fois de la tâche qu'il m'imposait, agité par des pressentiments vagues, entrevoyant, à travers des voiles, de plus vastes horizons, convaincu, enfin, d'aller au-devant d'une nouvelle phase de ma vie.

(1) *Ich habe nie jemanden in Stich gelassen.*

COMTE DE HÜBNER.

LE SENTIMENT RELIGIEUX

AUX ÉTATS-UNIS.

Je lisais dernièrement un ouvrage très considérable sur les États-Unis, où il est parlé longuement de toutes les communions chrétiennes, et avec partialité du catholicisme. L'auteur est visiblement convaincu que toute religion procède directement ou d'une grâce divine ou d'une erreur humaine; il traite toutes les croyances comme des faits irréductibles, qui n'ont derrière eux que la bonté paternelle de la Providence ou l'intelligence faillible de l'homme. Il ne leur cherche point d'autre cause et ne se permet de les étudier que dans leurs effets. Il les étudie pour les louer ou pour les maudire. Il y voit les sources premières de tout le bien et de tout le mal qui se rencontrent aux États-Unis. Il estime que le mal vient en grande partie du protestantisme et que le catholicisme est l'unique et sûr remède.

J'avoue que j'ai une sympathie plus égale pour toutes les communions chrétiennes et même pour toutes les formes du sentiment religieux, et j'en conçois tout autrement l'étude sérieuse et scientifique. Cette analyse ainsi réduite, cette recherche écourtée des causes, cette explication simplifiée, cette clef qu'on nous met dans la main, en quelque sorte, et qui ouvre toutes les portes, et enfin cette panacée toute prête, cette guérison promise m'ont causé quelque impatience. Et je me suis trouvé engagé, un peu prématu-

rément sans doute, à exprimer quelques idées générales sur les voies que doit suivre le penseur laïque pour approcher et aborder ce grand sujet de la religion aux États-Unis. Je dis à dessein : le penseur laïque ; à dessein aussi : approcher et aborder. Je réclame le droit de considérer les religions comme des phénomènes intellectuels et moraux que la Providence produit, je le veux, mais qu'elle produit par des causes et suivant des lois naturelles qu'il ne nous est pas refusé de connaître. J'ajoute qu'il ne s'agit ici que d'une rapide reconnaissance. Je ne prétends même pas pousser jusqu'au point où la séparation s'établit entre les différentes dénominations chrétiennes ; c'est une seconde étape où je n'entrerai point. Avant d'en arriver là, je rencontre la conception de l'au delà, la vision du divin, principe commun de toute foi religieuse, et je m'y arrête. Les États-Unis, en cela comme en tout, présentent des conditions très exceptionnelles ; les expériences faites en Europe ne sont pas concluantes dans ce monde nouveau et à part. Il y a donc lieu de s'enquérir comment, et avec quelles vicissitudes, la plus noble des effervescences spirituelles a pu s'y produire.

C'est un spectacle émouvant que celui des âmes avides de croire s'enflant en vagues incertaines, qui se soulèvent au hasard vers tous les points du firmament. Il y a des sectaires qui ne les admirent point si elles ne tendent vers l'étoile unique dont ils ont fait leur patrie céleste. — C'est une opinion correcte de croire au gouvernement paternel du monde. Il y a des hommes qui se le représentent à ce point direct et arbitraire que la simple explication que voici clôt leur enquête et les contente : « Ce peuple est chrétien parce que Dieu lui a fait la grâce de voir juste ; il est catholique — d'autres disent il est presbytérien — parce que Dieu lui a fait la grâce de voir plus juste. » Ni les uns ni les autres n'ont rien à tirer des remarques qui vont suivre. Elles s'adressent à des consciences moins sûres de

leurs voies étroites, à des esprits plus curieux et moins aisément satisfaits.

L'évolution morale, sociale et religieuse aux États-Unis se divise assez naturellement en trois ou au moins en deux périodes. La première s'arrête à la Révolution, la seconde se prolonge jusque vers le milieu de ce siècle. Nous ne nous risquerons guère à dépasser cette date, si ce n'est par quelques échappées. Nous avons sur la seconde période et sur celle qui la précède des documents nombreux, authentiques, bien ordonnés et d'un sens précis. Depuis la première occupation jusqu'à la guerre d'indépendance, le développement moral et social s'est fait uniformément et sans secousse. Les effets perturbateurs de la Révolution de 1776 ont mis ensuite quelque temps à se dégager. A la condition de ne dépasser beaucoup 1800, nous pouvons donc saisir la figure de l'Américain telle que la période coloniale la livre à la période nationale, solidement assise dans son type bisséculaire. Après 1800, et surtout après 1846, d'énormes changements survenus dans les choses retentissent sur les hommes par des effets qui sont encore en cours d'expansion et dont une partie nous est même aujourd'hui cachée. C'est l'achat de la Louisiane en 1803, l'acquisition successive du continent dans toute sa largeur, le mouvement imprimé à la colonisation par ce vide qui l'attire, la navigation transatlantique à vapeur en 1838 et le développement consécutif de l'immigration, les chemins de fer et les voies transcontinentales, la découverte des mines d'or et d'argent — enfin, la guerre de sécession.

Tous ces changements se produisant coup sur coup ont engendré des courants difficiles à suivre, des pressions malaisées à mesurer, et, en somme, une sorte de chaos moral où la direction future de l'âme religieuse ne paraît plus distinctement. Dieu seul y pourrait reconnaître les siens. Il n'en est que plus important de fixer, au seuil de cette période troublée, le type profondément accusé qui s'était

formé lentement au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Il avait eu le temps d'acquérir assez de consistance et de ténacité pour se survivre, quoi qu'il arrive, par ses traits les plus essentiels et pour entrer en partie dans la physionomie de la société à venir.

Cette analyse aura sans doute beaucoup moins à tirer de l'histoire du catholicisme que de celles des différentes sectes protestantes. Le catholicisme est surtout la religion des Irlandais et des Franco-Canadiens, qui l'apportent avec eux et la gardent fidèlement. Il paraît s'accroître juste dans la mesure de leur immigration (1). Longtemps persécuté, il est resté à peu près étranger à tout le premier développement, plus que séculaire, qui a donné le ton et le pli aux populations de l'Amérique du Nord. Il n'a presque rien à voir avec les groupes de *settlers* qui ont occupé graduellement et qui achèvent de conquérir les solitudes de l'Ouest. C'est un culte de long passé et de forte assiette, mais relativement récent en Amérique, presque entièrement importé, aux trois quarts urbain, pratiqué par une population agglomérée, où l'opinion, la coutume et le décorum atténuent ou masquent les manifestations de la foi personnelle. Le catholicisme, précisément parce qu'il est un et immuable en son fond, ne nous instruit guère que sur *lui-même*. Il nous donne les preuves les plus extraordinaires de cette flexibilité extérieure que Macaulay lui avait reconnue, de sa capacité d'adaptation rapide aux milieux sociaux et politiques les plus différents. Antique établissement compté parmi les puissances terrestres, appelé et exercé au gouvernement des hommes, il possède de longue

(1) *Le Correspondant* du 10 avril 1890, témoin non suspect, reconnaît que, par les conversions, le catholicisme n'augmente pas, il diminue. M. Bodley, l'un des admirateurs les plus décidés de l'œuvre accomplie par l'Église romaine aux États-Unis, montre que, de 1840 à 1850, le catholicisme a dû perdre environ un million de fidèles par l'apostasie.

main le sentiment de l'opportun, de l'expédient et du possible. Mais, religion de tradition, d'autorité, de culte extérieur, il ne nous éclaire pas profondément sur la vie intérieure des âmes; il ne nous apprend guère sur l'évolution morale des masses que ce qui est impliqué par le simple fait de son existence et de ses progrès ou de ses pertes. Il est un peu comme une admirable langue savante, ou plutôt comme le style arrêté d'une période classique; le mouvement d'idées et de passions contemporain ne peut pas y imprimer de traces bien visibles. Le protestantisme est divers, multiple et changeant; c'est une grave infériorité dogmatique. Il y gagne toutefois d'être un indicateur très sensible de l'esprit public. Ses sectes en formation et en déformation perpétuelle, ressemblent, non pas à une langue classique, mais les unes, à des patois vivaces, qui s'acheminent lentement vers la dignité littéraire, d'autres, à des dialectes obscurs et qui demeurent tout locaux, d'autres, à des argots tout artificiels, les derniers destinés à se désagréger rapidement, ceux-là au contraire, à prendre corps par la croissance même de l'âme et de l'esprit modernes, qui s'y peignent sous leurs aspects divers et comme en leurs âges successifs. On y saisit en plein ce travail d'assimilation et de désassimilation qui est la vie. Je n'en retiendrai d'ailleurs, selon mon propos, que ce qui peut servir à éclairer quelques vues très générales sur le sujet.

*
* *

Le premier point à bien dégager, c'est que la religion ne doit pas être considérée seule. Elle ne fait qu'un, en un sens, avec quatre autres départements de l'ordre spéculatif: la philosophie, la science, la poésie et l'art, dont l'objet commun est l'absolu. On peut les comparer à plusieurs rameaux divergents, qui sortiraient de boutures distinctes, entées sur le même tronc et nourries de la même

sève. Cette sève peut être abondante ou rare et la frondaison de toutes les branches s'en ressentir. Lorsque toutes ou au moins le plus grand nombre, ont leur pleine croissance, la circulation commune crée entre elles un air de famille, et le port de la floraison de chacune s'enrichissent de caractères empruntés à ses voisines. Si l'une d'elles ou plusieurs s'étiolent, les sucs nourriciers refluent en partie vers les autres et les font d'autant plus grossir et s'étendre. Mais, en ce cas, l'arbre souffre et la végétation perd en coloration et en élan ce qu'elle a pu gagner en ampleur pâle et retombante. Aux États-Unis s'est rencontré ce cas singulier que toutes ont subi un arrêt de croissance, la religion exceptée, et que celle-ci a fourni un développement immense en largeur et en surface, mais terre à terre et sans essor.

Pour juger sainement et rapporter à leur vraie cause les caractères de la conception américaine de l'au delà, sous ses différentes formes, il faut d'abord considérer les instruments, c'est à-dire les hommes fournis pour l'élaborer ou la recevoir.

Leurs origines ethniques, les circonstances de leur premier établissement ne doivent pas être négligées. Ce sont des faits de grande conséquence. Les colons, surtout au commencement, appartenaient presque tous à l'active et laborieuse race anglo-saxonne. Les plus anciens, ceux qui ont les premiers donné le ton, étaient des gens qui avaient pu avoir des raisons différentes pour quitter leur pays natal, mais qui tous avaient eu l'énergie nécessaire pour le quitter et se jeter dans l'inconnu. Produit d'une sélection douloureuse, qui avait d'abord éliminé les faibles et les indécis, ils faisaient presque tous partie de communions chrétiennes persécutées. Pour le plus grand nombre, le motif de l'expatriation avait été de se soustraire à des vexations odieuses, pour beaucoup de sauver leur âme, pour quelques-uns — but plus positif et aspiration plus haute — de fonder et de

propager, dans l'immensité du continent nouveau, une Église et une société selon la parole de Dieu. Leur foi était pour eux comme un trésor disputé qu'ils s'étaient vus tout près de perdre ; ils y tenaient d'autant plus qu'ils avaient plus sacrifié pour le conserver. Ils la concevaient comme la patrie idéale d'où ils n'avaient pas voulu se laisser bannir. Elle leur faisait un sol natal, une terre des aïeux, de ces solitudes nouvelles à leurs yeux et à tous leurs sens. Quoi d'étonnant que la conception religieuse ait occupé tout l'horizon de leur esprit, à ce point qu'elle a mis sa marque sur toutes les parties de leur première organisation politique et que la société des citoyens ne s'est pas distinguée d'abord de la communauté des fidèles ? En somme, les immigrants du XVIIe siècle étaient, dans toute la force des deux termes, des hommes d'action et des hommes de foi. L'aventurier et le dévot se rencontrèrent ainsi et mélangèrent leurs qualités spécifiques dans un type fortement trempé qui se transmit en se multipliant aux sociétés politiques issues des premiers colons.

Voilà les qualités les plus générales ; essayons de distinguer les variétés qui se dessinent sur ce fond.

Les hommes de la période coloniale peuvent être ramenés à plusieurs types différents par l'origine, le genre de vie, les idées maîtresses et le degré de culture. Le plus considérable, celui qui a le plus contribué à donner le ton, est celui qui caractérise encore aujourd'hui toute la région du Nord-Est, la Nouvelle-Angleterre et ses dépendances. Ici les qualités de l'homme d'action et de l'homme de foi se développèrent avec force par la lutte quotidienne contre un climat inclément (1) et un sol ingrat. L'hiver, la terre était couverte de plusieurs pieds de neige ; l'été, elle ne produi-

(1) Le froid et le chaud sont et surtout étaient excessifs. C'est, dit Nichols, parlant du New-Hampshire, une combinaison de Madras et de la Nouvelle-Zemble.

sait guère que des céréales. Gagner rudement sa subsistance, adorer librement son Dieu, ces deux désirs remplissaient en entier les âmes et les vies. Presque tous les colons s'étaient faits agriculteurs (1); ils étaient propriétaires de leurs exploitations, généralement peu étendues (2), et ils y travaillaient de leurs mains avec leurs fils. Point d'esclaves. Les instruments aratoires étaient des plus simples : la faucille suppléait à la faux absente. Du blé, les bois de leurs forêts, étaient leurs seules matières d'échange ; cela ne suffisait pas pour les enrichir. Les hommes pressés de gagner faisaient la traite des nègres pour le Sud ou la contrebande avec les îles, seuls commerces de transport lucratifs. L'industrie n'existait pas. A la fin du XVIIIe siècle, il y avait une extrême disette de monnaie; elle était tout entière étrangère et le titre en était différent d'une colonie à l'autre. Cela marque bien l'état de barbarie économique. Aussi, point de grandes fortunes; le fait, attesté maintes fois pendant la période coloniale, sera signalé de nouveau jusque vers 1840 (3). On se figure aisément le genre de vie de ces petits fermiers propriétaires, leur journée de dur labeur, récompensée par un bien-être que leur eussent envié les paysans de l'Europe, les longues et monotones veillées d'hiver dans leurs maisons coupées l'une de l'autre par la neige.

(1) En 1797, ceux-ci étaient aux autres professions comme 100 est à 11.

(2) Le partage égal *ab intestat*, secondé par les mœurs, prévenait la concentration des propriétés. Il y a exception pour Rhode-Island.

(3) Burke, qui connaissait admirablement la vie américaine, doutait qu'il y eut deux personnes, soit en Connecticut, soit en Massachusetts, en état de dépenser 1,000 livres par an hors de leur résidence. — Vers 1820, dans le New-Hampshire, un homme possédant 2,000 livres en biens fonds, passait pour riche. 8,000 ou 10,000 livres étaient une grande fortune. Ce niveau n'était guère atteint que par des marchands ou des hommes de loi.

(NICHOLS N.-H.)

La lecture occupait en partie ces heures de séquestration. Le devoir et le désir de lire la Bible avaient suscité partout des écoles élémentaires; les enfants y apprenaient le *New England primer*. Ce petit livre, catéchisme autant que rudiment, rédigé dans une assemblée de cent vingt ministres, contenaît le *Credo* et des prières, de petites hymnes ou des chansons religieuses en vers brefs, des paradigmes empruntés aux livres saints ou au jargon théologique, des exhortations morales en style dévot et, à la fin, le dialogue entre le Christ, la jeunesse et le diable (1). Aucune notion n'entrait dans ces jeunes cerveaux sans être marquée d'une empreinte chrétienne. Beaucoup d'hommes ne s'avançaient guère au delà de ce point de départ. Plusieurs allaient plus loin par leur propre effort et connaissaient des récits de voyages, des pamphlets politiques, des classiques élémentaires et les œuvres de certains moralistes, Addison surtout, dont ils raisonnaient bien. De Fielding, de Richarson et généralement de la littérature romanesque, ils n'avaient pas lu une seule ligne. En somme, si l'instruction élémentaire et moyenne n'était nulle part plus répandue, la haute instruction, l'éducation savante de l'esprit, faisaient absolument défaut. Les établissements dénommés Universités et collèges ne dépassaient pas, si ce n'est par certaines préparations professionnelles, ce que nous appellerions aujourd'hui la limite supérieure du degré secondaire ; ils restaient même sensiblement en deçà. Cet état de choses s'est maintenu assez avant dans le siècle, et les hautes études en Amérique ne remontent guère à plus de cinquante ans.

Parmi ces hommes et cette société, des lois intolérantes, qui allèrent s'adoucissant pendant tout le XVIIIe siècle, interdirent longtemps le séjour ou les droits civiques aux

(1) Douze mots de six syllabes sont donnés pour apprendre à épeler. Cinq d'entre eux sont : Abomination, édification, humiliation, mortification, purification.

libertins et aux membres des sectes chrétiennes réputées moins pures. Elles durent détourner en partie le courant de l'émigration et contribuèrent à conserver un et homogène le noyau puritain des premiers jours. La théocratie commence par faire des sociétés très vigoureuses et d'un lien très serré, qui s'énervent lentement ensuite par la servitude d'une conformité banale et par l'hypocrisie d'une croyance imposée. Faut-il croire que le régime de tolérance établi de très bonne heure à Rhode-Island n'a pas été étranger à la démoralisation publique et privée qui s'y fit voir à l'époque de la Révolution (1), et que si Baltimore, avec son théâtre, et même Philadelphie, la ville des quakers, eurent alors la réputation d'être des villes de plaisir et de dissipation, cela tient en partie aux effets de la liberté religieuse proclamée dès l'origine par Penn et par le propriétaire catholique du Maryland. Peut-être, comme aux industries naissantes, un peu de *protection* et même de *prohibition* est-elle nécessaire aux consciences incertaines et mal assises d'une société en formation. En ce cas, la Nouvelle-Angleterre a eu cette fortune que la tolérance n'y a pas été introduite trop tôt, et qu'elle l'a été par la gradation la plus propre, sinon à conserver la vivacité et la spontanéité de la foi dans les esprits, du moins à maintenir la vigueur de la discipline dans les mœurs. L'intolérance de la loi n'a désarmé que lorsque l'intolérance de l'opinion, fortifiée par l'habitude et tournée en instinct, s'est trouvée en état de la suppléer. Et, trait bien signifi-

(1) « Le nouvel établissement (V. *Gleanings from the judicial History of R. I. quoted by W. S. Foster*) devint un refuge, non seulement pour les consciences molestées, mais pour les excentricités incommodes. Des aventuriers pleins d'une ardeur inquiète, rebelles à toute contrainte, des hommes à penchants vicieux, chassés de leurs anciennes résidences, y cherchaient une patrie plus indulgente. » Les écoles étaient dans un état très misérable et en arrière de plus de cent ans sur celles du Massachusetts.

catif, cette haute et rigide tenue morale une fois contractée a pu durer par sa propre consistance, se passer de l'appui du dogme étroit et dur dont elle procédait, comme elle se passait des sanctions d'une législation théocratique, et se concilier avec l'unitarisme et l'arminianisme qui, maîtres un moment d'une grande partie des Églises de Boston, ont détendu pour jamais l'arc trop bandé de la doctrine confessionnelle.

Les immigrants que le XVIIIe et surtout le XIXe siècle versèrent sur ces mêmes rivages obéissaient en général à des mobiles moins élevés que les premiers colons, et il est à peu près exact de dire que chaque génération d'arrivants s'est trouvée inférieure moralement et intellectuellement à la précédente. Mais, pendant nombre d'années, ce fret humain fut relativement peu abondant. Jusque vers 1840, les moyens de navigation ne se prêtaient pas à des transports sur une grande échelle (1). La population dut donc s'accroître en immense majorité par les naissances sur place et se confirmer dans son caractère originel par l'hérédité et l'éducation. Les nouveaux venus, que leur vaisseau amenait à Boston ou à New-Haven, se trouvaient jetés un à un ou en petit nombre dans un milieu singulièrement énergique de sabbatariens aux formes austères, qui bien vite les cernait, se saisissait d'eux, les marquait de

(1) Aux environs de 1800, l'immigration paraît avoir été très faible. En 1790, on compte 10,000 immigrants (Cooper) ; en 1804 et 1805, 4,000 (Blodgett). Les lois des pays européens visent à décourager l'émigration. Entre 1790 et 1810, la population ayant passé de 3,200,000 à 6,050,000, on ne peut compter dans ce nombre que 120,000 colons et 60,000 personnes issues d'eux. D'autre part, d'après Humboldt et Blodgett, il y aurait deux naissances pour un décès ; d'après Franklin, deux mariages sur cent individus, et huit enfants par chaque mariage, dont moitié parvient à l'âge viril. D'après Beaujour, il n'y a pas de limite à la reproduction, « les enfants couvrent le sol comme les insectes répandus dans les champs un jour d'été ».

son empreinte. Bornés, ignorants, c'était une raison de plus pour qu'ils ne fussent pas en état de résister à l'assimilation. Ceux qui poussaient vers l'Ouest, dans la partie nord du grand territoire qu'on appelait alors le *North-Western territory*, ou qui y arrivaient de New-York par Albany et Troy, y retrouvaient des communautés essaimées de la Nouvelle-Angleterre, ou y étaient rejoints par elles. La même action s'exerçait là sur eux avec les mêmes effets. Après une génération, ils étaient fondus dans la masse et en avaient pris le ton général. La seule différence est que, par le mélange, le niveau intellectuel et moyen se trouvait abaissé et que le nerf moral trop tendu des premiers occupants se relâchait un peu.

Tous les observateurs sont d'accord pour signaler, dans le milieu originel, l'énorme pression que l'opinion exerçait sur les consciences. Chez des hommes pourvus d'une instruction moyenne, cette pression est à la fois plus sentie que dans une société moins éclairée, et moins facile à vaincre que dans une société armée des ressources d'une haute culture. Tout conspirait donc à conserver intact le type de ce petit fermier infatué, qui tenait pour une abomination de lire un roman, de voir une pièce de théâtre, d'aller au bal, de faire une plaisanterie, de chanter une chanson comique, de monter à cheval ou de faire cuire son dîner le dimanche, de faire un présent le jour de Noël (1). Le sermon dominical était l'événement de la semaine. Des réunions et des colloques fréquents avaient lieu, où l'on

(1) Un écrivain avait fait un livre où il mettait en scène une famille qui, après une semaine laborieuse, assistait le dimanche matin au service divin, puis faisait dans l'après-midi une promenade sur l'eau. Du reste, la journée se passait même sur l'eau, en conversations religieuses. L'idée de cette promenade en bateau le dimanche parut tellement choquante à l'éditeur, juge intéressé et clairvoyant du public, qu'il exigea et obtint de l'auteur de la retrancher.

discutait avec passion les questions de morale et de dogme. Comme le plus simple Écossais du XVIIIe siècle, le moindre petit propriétaire du Massachusets et du Connecticut avait de la vocation et de l'aptitude pour ces controverses et y prenait plaisir. Le doute, l'essai de révolte contre l'étroit *Credo* puritain étaient rares, et si un jour la foi semblait avoir faibli, il suffisait de la parole ardente d'un Jonathan Edwards pour la ranimer et la faire passer rapidement d'une âme à l'autre; elles étaient prédisposées à en subir la contagion, à en retrouver dans leurs plis le germe réparateur.

A l'époque de la Révolution, c'est-à-dire à la fin du dernier siècle, la Nouvelle-Angleterre, que l'on comparait alors à l'Écosse, pour les mœurs intolérantes et le décorum minutieux qui avaient survécu à son organisation théocratique, était la plus peuplée des provinces américaines, relativement à son étendue : elle contenait le tiers de la population totale. C'était aussi celle où les hommes étaient le plus éclairés, progressifs, le plus curieux et capables d'agir sur les autres. Eux seuls avaient colonisé tout le Nord-Ouest. Les statisticiens signalent, de 1790 à 1800, un exode de la Nouvelle-Angleterre dans l'Ouest et au Sud. Il avait commencé plus tôt. Vers 1661, on les avait vus paraître à New-York entre les Hollandais et les Huguenots, occuper tous les emplois importants et faire succéder la langue anglaise au français, comme l'une des langues des actes publics. Un peu plus tard, ils arrivent dans le Delaware et le Maryland, puis dans la Caroline du Nord, où ils s'établissent près du cap Fear. Entre temps, ils concourent avec des éléments arrivés directement du nord de l'Irlande, de Grande-Bretagne, de Hollande, de Suède et d'Allemagne, à constituer les denses communautés presbytériennes de Pensylvanie et de la Virginie de l'Ouest, et ils en deviennent l'élite dirigeante. Il est constant que, dans cette dernière colonie, ils avaient fini par réduire au tiers de la

population la clientèle de l'Église épiscopale. Quand Cincinnati grandira sur les bords de l'Ohio, ce sera par leurs mains et grâce à leur industrie. La célèbre compagnie de l'Ohio, organisée en Massachusets, était formée en grande partie de citoyens de cet État. Ils sont partout : à l'ouest, au sud; à chaque pas, les chercheurs retrouvent leurs traces. C'est par ce mouvement de concentration d'abord, puis d'expansion, que dans toute la région de l'Est et du Nord-Ouest un vigoureux christianisme de réfugiés, issu des germes extraordinairement vivaces semés au XVIIe siècle, a pu se perpétuer à l'état de forte suggestion héréditaire, ramener et soumettre à sa norme toute l'activité supérieure de l'esprit, développer largement et en même temps retenir en deçà des périls d'une haute culture un admirable système d'instruction populaire, et propager enfin, hors de sa sphère originelle, sa vue étroite et basse, tenace et forte des choses. Il l'a propagée, on l'a vu, parmi les populations du Centre et même du Sud, moins cohérentes, et condamnées par leur manque total d'instruction et de lumières à subir l'ascendant d'une supériorité d'abord toute relative. On ne saurait surestimer le poids dont a pesé le solide noyau religieux de la Nouvelle-Angleterre dans les destinées morales de la race.

*
* *

Au Sud, l'élément réfugié avait eu sa représentation la plus noble et la plus accréditée dans les planteurs virginiens, issus en grande partie des cavaliers émigrés au temps de la Révolution de 1648. Ils étaient restés fidèles à l'organisation et aux rites de l'Église établie. Ils dominaient aisément les autres classes. A côté d'eux s'étaient multipliées, comme je l'ai dit, des communautés presbytériennes, où s'étaient plus ou moins confondus les congrégationalistes issus de la Nouvelle-Angleterre. Plus bas, au-dessus du nègre mé-

prisé, dont l'introduction date de 1619, se trouvaient des pauvres sans industrie, reste ou postérité des serviteurs engagés à long terme (*indentured servants*), des misérables enlevés dans des sortes de razzias administratives (*kidnapped*) et d'un petit nombre de criminels déportés; le tout formait avec quelques gentlemen ruinés, la classe assez misérable des petits blancs. Le système des substitutions (*entails*) laissait retomber à ce niveau les fils puînés des grandes familles et surtout leur postérité. Ils se conduisaient en déclassés, et, croyant plus noble de se refuser à tout travail, vivaient dans l'indigence et la brutalité.

Dans l'ensemble, les colonies du Sud étaient extrêmement florissantes. L'abondance et la valeur des productions propres à l'échange engendraient la richesse. Il paraît qu'en 1760, le commerce de la Virginie et du Maryland seuls excédait de plus d'un tiers les exportations réunies de la Nouvelle-Angleterre, de New-York et de la Pensylvanie. Mais les facilités et les loisirs que donne la fortune ne profitaient guère à la civilisation matérielle et morale des Virginiens. Les planteurs, qui formaient la tête de cette société opulente, vivaient isolés les uns des autres au centre d'immenses domaines, et n'avaient de commerce quotidien qu'avec leurs esclaves. Point de petits propriétaires dont les habitations fussent en vue et à portée l'une de l'autre. Le tabac, le coton, le sucre épuisent le sol : on n'avait pour le féconder ni les engrais de fermes, ni les déjections des grandes villes. Il fallait donc laisser successivement en jachères, pendant vingt ans et plus, les terrains appauvris. Cela n'était possible que sur d'immenses domaines. Les *latifundia* étaient pour ainsi dans la force des choses. (Voy. *The old South and the New*, par Kelley.) Au reste, en 1800, il n'y avait pas plus d'un dixième du territoire virginien occupé. Des déserts séparaient donc les résidences des grands propriétaires. Point d'industrie; tous les objets manufacturés venaient d'Europe, même, le croirait-

on, les ustensiles de bois. Sans industrie, point de villes. Les rares groupes d'habitations qu'on appelait de ce nom mériteraient à peine aujourd'hui celui de village. A la fin du XVIIe siècle, la capitale, Jamestown, ne comptait que dix-huit maisons. Par quel miracle une cohésion morale quelconque aurait-elle pu se produire dans cette société clairsemée? L'intolérance de la loi en matière religieuse qui, au Nord et à l'Est, avait engendré l'unité, restait ici lettre-morte et sans effet. Le clergé de l'Église privilégiée se composait de planteurs qui, en se chargeant du ministère sacré, ne visaient qu'à grossir leur revenu et négligeaient absolument leurs ouailles (1). En 1833, aucun évêque virginien n'avait jamais franchi les Alleghanies, bien que deux diocèses s'étendissent à l'Ouest sur de vastes régions. Il y avait des paroissiens qui demeuraient à cinquante milles de leur église. Comment leur imputer à crime d'accepter le secours religieux que le zèle aventureux des sectes dissidentes mettait à leur portée? Où étaient d'ailleurs les innombrables agents de surveillance et d'exécution qu'il aurait fallu pour rendre effectives les sanctions pénales,

(1) Voici comment un dignitaire de l'Église épiscopale, le révérend Mc'Connell (Mc'Connel's American episcopal church. 1890), décrit les mœurs du clergé dans le Sud avant la Révolution : « Les membres du clergé eux-mêmes étaient presque tous des planteurs qui chassaient, jouaient aux cartes, buvaient du punch ou du vin des Canaries, et pour qui les mariages, les baptêmes, les funérailles étaient autant d'occasions d'orgies. Tel vociférait contre son marguillier au moment de la sainte communion : « Holà! Georges, le pain n'est pas bon pour les chiens! » Tel autre se battait en duel dans le cimetière attenant à l'église. Un autre, robuste gaillard, rossait les membres de la fabrique l'un après l'autre, et, le dimanche suivant, les prêchait sur ce texte : « Et j'ai lutté avec eux, je les ai maudits, j'ai frappé certains d'entre eux et leur ai arraché les cheveux. » Un autre encore dînait tous les dimanches avec son principal paroissien, et, le soir, on le rapportait chez lui complètement ivre, attaché dans sa chaise. »

sur cette immense surface où chacun vivait isolé et ignoré des autres. En résumé, aucun esprit public intense et en travail, aucune vie spirituelle active et en progrès, aucune discipline morale ne pouvaient exister dans une population à ce point disséminée.

De l'esclavage était né le mépris du travail. Les grands propriétaires vivaient dans l'oisiveté une grande partie du jour ; le sport seul les en faisait sortir. Les fils de gentlemen, qui ne pouvaient pas faire leur éducation en Angleterre, n'avaient de ressource que le médiocre collège de William et Mary ou bien des précepteurs particuliers qui, faute de mieux, étaient pris trop souvent parmi les convicts. Leur ignorance était extrême. C'était la condition de tout le Sud. Les Carolines n'avaient, à elles deux, pas plus de cinq écoles à la fin de la période royale. L'Alabama, le Mississipi, le Missouri, n'en avaient encore aucune en 1830. La Virginie était un peu mieux pourvue. Au temps de Noah Webster, les instructions données au représentant du Maryland par ses commettants étaient, pour les trois quarts, signées d'une croix. Jusqu'en 1766, la Virginie n'eut qu'une seule imprimerie, entièrement sous la main du gouverneur. En 1749, il n'y avait à New-York qu'une seule boutique de libraire ; il n'y en avait aucune en Virginie, en Maryland et dans les deux Carolines. Le Connecticut avait à lui seul autant de journaux que tous les États au sud de la Pensylvanie.

Dans cette sorte de vide intellectuel, les hommes n'entendaient plus que la voix de leurs instincts. L'isolement, le manque de lumières, le pouvoir arbitraire sur les esclaves, la lutte aux frontières avec les Indiens avaient développé chez eux une sorte d'individualisme violent et farouche qui produisait, en masse, des demi-barbares, à l'état d'exception, des hommes supérieurs, aptes et exercés à commander, pénétrés d'une sorte de conscience naïve de leur droit à être pris pour chefs (1). Même vers 1840, les enfants considéraient

(1) C'est une erreur très répandue de croire qu'un système régulier

le courage physique comme le plus noble attribut de l'humanité, le travail manuel comme un déshonneur, l'homicide comme un accident assez ordinaire, la générosité comme plus importante que la justice, et l'humiliation aux yeux des hommes comme le plus intolérable des maux (1). On

d'instruction est indispensable pour former des pasteurs d'hommes. Par quel miracle, dirait-on volontiers, un milieu imparfaitement policé et une éducation si pauvre, auraient-ils pu fournir les hommes éminents qui pendant quarante ans ont été comme une race choisie où l'Union prenait ses Présidents ? Mettons d'abord hors de contestation le fait que leur instruction était insuffisante. On sait que Washington, dès l'âge de seize ans, faisait le rude et absorbant métier d'arpenteur au delà des Alleghanies : auparavant, il avait eu tout juste le temps d'acquérir quelques notions très élémentaires de grammaire et de mathématiques. Jefferson sortit un peu mieux pourvu du collège de William and Mary, mais il paraît n'avoir fait véritablement son éducation qu'à vingt ans par des lectures. Monroé ne passe que deux ans (de 16 à 18 ans) au même collège et le quitte pour entrer dans l'armée, d'où il ne revient que pour entrer d'emblée à vingt-quatre ans dans l'Assemblée générale de son État et à vingt-cinq au Congrès continental. Madison paraît n'être resté que deux ans à Princeton, et deux ans après, nous le retrouvons engagé dans la vie politique. Il s'instruit lui aussi à l'école de l'action. Il n'y a point de paradoxe à ce que tous ces personnages aient été des hommes d'État éminents. L'Angleterre nous a donné pendant des siècles maint exemple d'hommes politiques, de généraux, d'ingénieurs même qui avaient appris leur métier en le faisant et qui ne devaient rien aux Écoles. Lorsque les conditions ambiantes sont éminemment propres à tremper le caractère, il n'en faut pas plus pour assurer la formation d'une élite dirigeante. Il se trouve toujours quelques hommes richement doués, en qui l'intelligence, soutenue et poussée par une volonté énergique, fait or de tout ce qu'elle trouve à sa portée, se passe au besoin d'un enseignement organisé, d'une culture méthodique, et nous surprend par la vigueur, l'aisance, l'originalité de son libre développement. Voilà le secret du légitime et long empire exercé par les Virginiens aux États-Unis.

(1) Même aujourd'hui, dans certaines parties du Kentucky, le préjugé, favorable à des duels atroces, témoigne d'un sentiment de l'honneur qui prend une forme presque sauvage.

adoptait des mœurs turbulentes et cavalières pour éviter l'imputation de lâcheté ; on se livrait à des dépenses excessives pour éviter l'imputation d'indigence. Il faut se représenter l'existence d'alors, en Virginie et dans les provinces plus méridionales, comme une sorte de vie de château qui ressuscitait un moyen âge sans chevalerie et sans troubadours, mais où la servitude de la glèbe, l'hospitalité facile, le luxe étalé, l'oisiveté des longs jours qu'entrecoupaient seuls des duels, des rixes brutales, des jeux et des paris, des combats de coqs, des chasses au gibier ou à l'Indien, rappelaient les mœurs d'un pays de Marche dans l'Europe du XIIIe siècle. Le colon s'y rapprochait à grand train du sauvage.

*
* *

Entre ces deux types très consistants, très caractérisés du Nord et du Sud, un type plus étroit et plus pauvre florissait dans les ports et dans les villes d'entrepôt. Il avait été engendré par l'immense et rapide développement commercial de ces provinces. Le négociant de New-York, prodigieusement ignorant, l'industriel de Pensylvanie, un peu plus éclairé, étaient possédés l'un et l'autre de la fièvre du gain. Le dollar brillait à leurs yeux comme un Saint-Sacrement dans l'ostensoir ; tout le reste pâlissait alentour. Nous rencontrons ici, avec étonnement, une espèce qui n'a pas disparu de la société américaine. Elle est représentée sous sa forme extrême par des hommes qui, après avoir retranché les vaines paroles et réduit la sociabilité à de secs rapports d'affaires (1), ne prennent pas même la peine

(1) Nulle part, disait Jacquemont, il n'y a plus d'esprit d'association et moins d'esprit de société ; les conversations sont insipides : l'*humour* anglais même fait défaut. « Cela vient, en partie, de l'ignorance, et l'ignorance est l'effet de la fièvre du gain. » Chacun, dans sa direction

et le temps de se créer un *home;* ils s'établissent dans des sortes de pensions bourgeoises où ils ne rentrent que pour manger précipitamment et dormir; leurs femmes y vivent entre elles tout le jour dans la promiscuité banale et susurrante d'un parloir commun. Quant aux enfants, livrés à eux-mêmes et jetés au milieu d'un monde de rencontre, ils ne sont plus protégés par l'enceinte de la famille et subissent dès le bas âge les influences les plus suspectes. Ils vont à l'école seuls, en reviennent seuls et font d'ailleurs ce qui leur plaît. Ils ne reçoivent de leurs parents aucune direction morale ou intellectuelle sérieuse; leur éducation est toute publique et virile avant le temps. Ils passent sans transition des jeux de l'enfance à une vue positive de la vie, à un travail aride; la période ingénue, l'adolescence morale n'existe pas (Jacquemont). Plus tard, le même négociant aura une maison ou une villa somptueuse; mais il n'y vivra pas autrement; elle ne sera toujours pour lui qu'un sujet d'ostentation et un abri pour la nuit. Ne pas perdre un des moments ou un des mouvements qui peuvent produire un effet utile, c'est ici la règle d'action suprême et presque unique (1); aucun autre intérêt ne prévaut contre elle. Et notez que, dans cette course au lucre, les hommes apprennent à goûter l'effort pour acquérir plus que ses fruits mêmes, et l'émotion du jeu plus que le gain, en sorte que plus d'un exagère ses dépenses et même dissiperait volontiers sa fortune pour avoir le plaisir de la refaire. Le nombre énorme des faillites (2) témoigne de l'excès auquel est portée

particulière, apprend juste ce qui lui est nécessaire pour exercer tellement quellement sa profession et gagner de l'argent; il n'apprend rien au delà ».

(1) Toute cette société, dit Jacquemont, est fortement tendue à la poursuite du gain.

(2) Un ecclésiastique d'une ville commerciale déclare à miss Martineau que, depuis qu'il réside là, il a vu faire faire faillite à tous les chefs

la passion d'entreprendre et de gagner. L'espèce de complicité morale qu'elle trouve dans les esprits se marque dans l'indulgence de la loi, dans l'empressement des créanciers à passer leur déconvenue par profits et pertes, dans le sans-gêne et l'arrogance du failli et dans la rareté extrême des remboursements.

*
* *

Un dernier type est celui du *settler*, du pionnier. Dès avant 1800, les États de l'Est voyaient avec inquiétude leurs jeunes gens les plus énergiques les quitter et s'enfoncer dans le désert, par exemple dans le Kentucky et le Tennessee. Aux immenses dangers de l'entreprise, les États désertés ajoutaient par vengeance des difficultés de toute nature. Cela ne décourageait pas le *settler;* un instinct irrésistible le poussait à l'Ouest, toujours plus à l'Ouest, jusqu'à ce qu'il eût été scalpé par quelque Indien, que la mauvaise nourriture, la faim, les intempéries l'eussent obligé à rebrousser chemin ou que la fièvre maligne l'eût emporté. Les liens sociaux étaient-ils pour lui des chaînes d'un poids intolérable ? On le croirait à voir la frénésie avec laquelle il s'efforçait de les secouer, de les rompre, de fuir au large dès qu'ils tendaient à se nouer de nouveau autour de lui. Visiblement, vivre seul était à ses yeux la seule manière de vivre libre. A peine avait-il créé une petite exploitation, il n'avait pas de repos qu'il ne l'eût vendue pour aller plus avant dans la forêt. L'acquéreur y ajoutait un peu, puis faisait de même. Alors survenaient les fondateurs de villages qui, dès qu'ils voyaient plus de dix maisons

de famille de sa congrégation. Pour un très grand nombre, la faillite est déguisée ; elle prend la forme d'un arrangement avec les créanciers ; on se retrouve riche et honoré et on ne s'inquiète à aucun degré de liquider le passé.

construites, ne respiraient plus librement et poussaient plus loin (1). Les voyageurs dans la « Genesee Valley » racontaient qu'il n'y avait là personne qui n'eût changé six fois de demeure. On se figure sans peine ce type d'hommes dont on peut à peine dire qu'ils formaient une société : ce n'étaient que des individus incultes, énergiques, tout nature, tout à l'action. L'opinion n'avait pas d'empire sur eux ; l'idée de la loi ou même d'une règle leur était étrangère. On les retrouve aujourd'hui plus nombreux et encore moins recommandables dans ces *settlers* des territoires du Far-West, dans ces *rowdies* énergiques que pousse en avant un indomptable besoin de liberté plus encore que la passion du lucre. Il y en a trop maintenant pour qu'aucun reste bien longtemps isolé : un milieu social se forme autour d'eux ; la loi a les moyens de les suivre et de les rejoindre, grâce aux chemins de fer ; elle les menace de ses sanctions ; mais leur grossier public leur tient à honneur de la défier et de s'y soustraire. En 1870, M. de Hübner admirait leur nombre, leur entrain, la séduction qu'exerce sur eux l'incertain, malgré les chances de faim, de froid, de maladie et de mort. Les Américains, s'écrie-t-il, sont des nomades. L'audace, la confiance en soi (2), et ce qu'on appelle la *sharpness*, sont leurs vertus les plus appréciées parce que, dans cette lutte contre la nature vierge, ce sont en effet les plus utiles à eux et aux autres. L'individu, comprimé ailleurs par les nécessités et les convenances sociales, les domine ici et *se pose* dans une sorte d'inconscience morale habituelle, que traversent çà et là de brusques éclairs.

(1) Voir *History of the Valley of Virginia de Samuel Kercheval* (1833), p. 401.

(2) Nous sommes portés à croire, disait l'un d'eux, que quelles que soient les qualités d'une personne, nous valons autant qu'elle.

*
* *

Résumons ces rapides esquisses, en repassant au noir seulement les traits essentiels et tirons-en quelques conséquences.

Il faut distinguer d'abord les populations relativement agglomérées et fixes de la masse éparse et mouvante qui occupe et défriche les solitudes de l'Ouest. Celle-ci n'est qu'ignorance et ténèbres ; le milieu humain trop raréfié n'a pas d'action sur chacun de ses membres ; ils subissent presque uniquement la pression du milieu physique. L'opinion, le décorum, la légalité, la tradition sont ici sans force. L'homme aux prises avec la nature recommence la société en partant d'un individualisme sauvage ou grossier. Les populations fixes groupées, soit dans la Nouvelle-Angleterre, soit ailleurs sous son influence, se présentent dans des conditions toutes différentes. Elles atteignent très généralement le niveau le plus élevé de l'enseignement primaire ; presque personne ne dépasse ce niveau. L'extrême diffusion de l'instruction moyenne, l'absence de toute haute culture, enracinent l'impression que tout homme en vaut un autre, et cette égalité a pour corollaire la souveraineté légitime de la majorité, le droit divin de l'opinion régnante. Il n'y a pas de crédit ouvert, comme en Europe, à l'esprit supérieur, créateur d'idées originales et qui essaye de les faire prévaloir ; la prévention est contre lui. Il y a dans la haute culture une vertu dissolvante qui est l'agent le plus énergique du progrès. Cette vertu ne se fait pas sentir ici, car la haute culture est absente. Les idées reçues ne rencontrent rien qui tende ou qui soit de force à miner leur autorité : elles règnent sans opposition et un terrorisme instinctif s'exerce d'un individu à l'autre pour les maintenir. Miss Martineau en a donné plus d'un exemple ; elle a signalé la façon comique dont on se garde d'exprimer le premier une opinion : « Le culte de l'opinion régnante, dit-elle encore, a certainement le pas sur celui de la richesse. » Au reste

tous les observateurs sont d'accord pour reconnaître que nulle part l'originalité n'est plus rare qu'aux États-Unis et que tout conspire à l'empêcher de se produire : « Toutes les existences sont jetées dans le même moule ; les hommes de ce pays naîtraient fort inégaux de facultés que tout l'ensemble des mœurs tendraient à les rapprocher. Des caractères forts ne pourraient se développer librement ni se produire, soumis à ces règles uniformes de vie... Quel milieu insupportable, et qui de nous voudrait y vivre ? » (Jacquemont). C'est la conclusion commune de tous les observateurs. Tocqueville la résume d'un mot digne de l'airain : « Cette démocratie a spiritualisé la violence. »

On n'imagine rien de plus extrême que la timidité, le misonéisme ou plutôt le phobonéisme (crainte de l'inconnu) de ces hommes à demi éclairés, si ce n'est la précipitation aveugle avec laquelle ils se pousseront l'un l'autre, tête baissée, dans une voie nouvelle, dès qu'ils auront lieu de croire que l'opinion se déplace dans cette direction. Autant ils sont rebelles aux supériorités qu'elle ne consacre pas encore, autant ils se montrent bruyamment serviles pour celles qui ont su détacher et entraîner quelques âmes moins pusillanimes que les autres et donner l'idée que le courant ira désormais dans leur sens. Tout cela vient, au fond, de ce qu'il n'y a pas de principe intérieur de mouvement ni de résistance engendré par la réflexion appliquée à des notions positives un peu élevées. Aussi la loi d'inertie qui gouverne les corps s'applique ici aux esprits. Ils ne bougent que si du dehors une force les sollicite ; ils ne s'arrêtent ni se détournent, une fois poussés dans un sens, que si une autre force extérieure les arrête (1).

E. Boutmy.

(A suivre.)

(1) Le monde religieux, dit un excellent observateur — on pourrait dire plus généralement le monde moral — est sous un aspect une Inquisition, sous une autre une tour de Babel.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

A DÉCERNER EN 1891.

MESSIEURS,

La Commission qui m'a fait l'honneur de me choisir pour rapporteur était chargée d'examiner les ouvrages soumis à votre jugement pour le prix Le Dissez de Penanrun, prix destiné à un auteur dont les travaux rentrent dans les attributions de l'Académie.

Ce cadre est large, aussi le nombre des ouvrages présentés était-il considérable et le choix pouvait-il sembler difficile à faire.

Nous avons dû nous conformer aux conditions mêmes du concours en écartant les ouvrages qui nous étaient présentés en manuscrit; ceux-là seuls qui ont été publiés depuis moins de trois ans peuvent être admis à concourir.

Une autre fin de non-recevoir nous forçait d'écarter aussi les publications qui n'offraient qu'un rapport peu direct avec les travaux ordinaires de l'Académie. C'est le défaut que nous offrait une série de publications appartenant à un même auteur, M. Paul Taquet, qui présentait deux ouvrages sous son nom et un troisième sous un pseudonyme dévoilé par lui-même : le premier. l'*Universel*

vinicole est la nomenclature avec notice géographique et statistique de tous les vins et spiritueux qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1889 : c'est le commentaire du catalogue publié par une des sections de l'Exposition. Le second, *un impôt de cinq cent millions, réforme de l'impôt des boissons*, est une histoire sommaire des impôts sur les boissons, suivie de l'exposé des idées que défendait, au sujet de cette partie de notre législation fiscale, le syndicat des négociants en vin et des distillateurs. Le troisième ouvrage, *les raisins secs, leur rôle et leur importance*, est un plaidoyer très ardent en faveur des vins fabriqués avec les raisins secs ; cet ouvrage paraît presque écrit dans l'intérêt, sinon sous l'inspiration des 178 industriels qui se livrent à cette fabrication. Il ne semble pas qu'aucun de ces travaux rentrent dans le cadre de ceux auxquels se consacre l'Académie.

A un certain nombre d'ouvrages appartenant, d'une manière incontestable, par leur nature, aux sujets qui nous occupent ordinairement, nous avons cru devoir faire une objection différente. Plusieurs personnes ayant, par suite d'une position officielle, des relations avec l'administration du pays, nous ont présenté des recueils de documents qu'ils ont eu sans doute le mérite de rassembler, mais ce mérite ne nous a pas semblé suffisant pour donner droit aux récompenses dont dispose l'Académie ; telle est la publication de M. le baron de Crisenoy.

M. de Crisenoy, ancien préfet, ancien directeur de l'Administration départementale et communale au Ministère de l'Intérieur, a publié les *Annales des Assemblées départementales, travaux des Conseils généraux*, 4 vol. in-8. Il a réparti en dix catégories les matières sur lesquelles les conseils généraux peuvent être appelés à statuer ; il a entrepris de recueillir et de résumer, année par année, les délibérations que les assemblées départementales ont prises sur chacune de ces matières. Cette œuvre de patience

ne s'applique encore qu'aux années 1887, 1888 et 1889. Sa continuation pendant une certaine période pourra seule lui donner un réel intérêt, mais toutes les œuvres analogues n'ont eu jusqu'ici qu'une très courte existence.

Ce sont aussi des documents administratifs que nous présente M. le docteur Du Mesnil, avec l'*Hospice rural*, les *Dépôts mortuaires*, les *garnis insalubres de la Ville de Paris*, l'*habitation du pauvre* : les questions qui y sont traitées sont assurément du plus poignant intérêt; plusieurs des membres de cette Académie s'y sont dévoués de la manière la plus intelligente ; l'un des ouvrages de M. Du Mesnil s'offre à nous avec une préface de notre éminent secrétaire perpétuel M. Jules Simon ; malgré une si haute recommandation, nous ne croyons pas que la littérature des rapports présentés à l'administration départementale ou communale puisse disputer les prix institués par une académie.

Plusieurs des concurrents ont présenté des livres qui constituaient de véritables manuels, soit pour les écoles primaires, comme *Commerce, Enseignement synthétique* de Mlle Elise Luquin, soit pour les classes élevées dans les établissements d'enseignement secondaire, comme l'*Histoire de la Civilisation contemporaine*, par M. Ch. Seignobos. Nous savons que l'auteur est un homme de mérite; il a fait ses preuves, mais son livre n'est qu'un résumé des faits modernes et contemporains qui ont amené l'Europe à la situation politique dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle. Il ne nous a pas semblé répondre au titre. On ne saurait certes, accuser l'auteur d'avoir voulu rappeler un illustre écrivain qui avait mis un titre presque identique en tête d'un de ses ouvrages. L'Académie a déjà reçu pour ses concours un certain nombre de manuels ; elle a pensé qu'il ne lui appartenait pas de décerner à tel ou tel une récompense qui ressemblât à une intervention dans une concurrence de librairie, peut-être au préjudice d'un autre

sur lequel nous n'aurions pas eu de jugement à porter, puisqu'il ne nous aurait pas été soumis.

Parmi les livres que nous avons réservés comme répondant à toutes les intentions du testateur, à toutes les conditions du concours, il en est deux qui traitent d'un sujet actuellement soumis aux méditations des philosophes et des médecins, avant de l'être aux cours d'assises. *L'hypnotisme*, par M. le docteur Foveau de Courmelles, *Les rêves*, par M. le docteur Tissié.

Est-il bien sûr que cette science de formation récente et de nom nouveau appartienne aux sciences morales? Les divers ouvrages dont nous parlons feraient croire plutôt qu'elle se range d'elle-même parmi les sciences physiologiques et pathologiques. Malgré les louables efforts de M. Foveau de Courmelles pour défendre la thèse de la volonté libre, il est bien difficile qu'elle ne paraisse pas au premier abord, compromise sous la masse des observations exclusivement expérimentales dont se composent ces écrits, et M. Tissié laisse entrevoir la question de l'irresponsabilité, sans vouloir la résoudre affirmativement lui-même.

L'histoire et la géographie sont richement représentées.

Une belle publication, intitulée l'*Empire du Japon*, est l'œuvre de M. Emile Labroue, ancien professeur au lycée de Bordeaux. L'auteur reconnaît, dès la première page, qu'il n'a jamais mis les pieds au Japon et qu'il n'en possède pas la langue. Il déclare avoir lu les livres, revues et journaux qui se sont récemment occupés du Japon et en avoir extrait un tableau de l'organisation politique et administrative de l'Empire, ainsi que des détails sur les mœurs et les usages du pays. Le tout est accompagné d'illustrations assez bien faites, mais qui doivent beaucoup à l'imagination du dessinateur; c'est un travail qui n'a pas mis à profit l'Exposition de 89.

L'Académie a reçu des livres se rattachant de près ou de

loin à certaines questions historiques; nous avons, il est vrai, une section d'histoire, mais d'*histoire générale et philosophique;* de là une objection contre les simples monographies.

Ce sont d'abord les monographies de M. Puech sur Nîmes, *La vie de nos ancêtres d'après leurs livres de raison; la léproserie de Nîmes*, 1123-1463. Ce sont des livres recommandables, mais qui nous ont été adressés à tort. L'Académie des inspections et belles-lettres décerne chaque année une quinzaine de médailles de 500 francs et de 1.000 francs à des monographies de ce genre. Elle a un prix spécial pour récompenser la publication de documents : c'est elle qui aurait dû recevoir *le livre de Raison* du notaire Borély.

Il en est de même à plus forte raison de l'énorme volume consacré par M. Paul Robiquet au *Personnel municipal de Paris pendant la Révolution : période constitutionnelle* 1789-1791. La partie la plus neuve consiste dans les biographies des hommes qui ont composé ce personnel; sans doute elles contiennent des détails piquants, mais c'est une étude approfondie sur les infiniment petits. Il est à regretter que l'auteur y fasse quelquefois preuve d'une indulgence excessive.

Le reste de l'ouvrage est rempli par des documents intéressants, mais qu'il n'a pas été très difficile de retrouver dans les archives municipales; il fait partie d'une *collection de documents relatifs à l'histoire de France pendant la Révolution française, publiée sous le patronage du Conseil municipal.*

C'est aussi un sujet spécial que traite M. l'abbé Périès dans son *Histoire de la Faculté de droit de Paris*. Le livre est intéressant; il n'est pas sûr qu'il ait épuisé le sujet. M. Périès avait beaucoup de documents à sa disposition. Il n'en a pas tiré tout le parti possible.

Le droit nous fournit plusieurs concurrents. M. de Saint-Georges Amstrong est le premier; il soumet ses *Principes*

généraux du droit international public, de l'utilité de l'arbitrage. Le sujet est d'un grand intérêt, plus que l'ouvrage lui-même, qui trahit un peu trop une main étrangère, qui n'est pas assez original, qui rappelle les articles inspirés par les seules circonstances aux journaux.

M. Deloison se présente avec un assez grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns remontent à une époque trop éloignée pour figurer autrement que comme des éléments d'informations l'appui du jugement à rendre : un traité *des Sociétés commerciales françaises et étrangères ; un examen critique du projet de loi sur ces Sociétés ; le fisc devant la justice en matière d'impôts sur le revenu des valeurs mobilières ;* un traité *des valeurs mobilières françaises et étrangères, et des opérations de bourse.* Tous répondent à une pensée commune : faire pénétrer dans le public la connaissance pratique des notions indispensables à ceux qui veulent comprendre l'essence et la nature des opérations où les mêle forcément la nécessité de gérer une fortune, les caractères et les exigences d'une législation à laquelle on est mis en demeure d'obéir chaque fois qu'on prend part à la vie sociale. Œuvre utile surtout, alors même que la fin que se propose l'auteur rend superflue une étude vraiment scientifique, et d'autant plus appropriée aux besoins de la pratique qu'il en écarte les recherches de pure curiosité érudite ! mais par cela même plus éloignée des récompenses académiques.

M. Louis Michon a fait sur les *Enquêtes parlementaires* un livre un peu court, mais précis dans sa sobriété, complet sur le sujet, qu'il a eu le grand mérite de traiter le premier et qui constitue vraiment une œuvre scientifique où sont posés les principes et indiquées les principales explications. Le livre est bien conçu et bien écrit. Nous regrettons de ne pouvoir lui attribuer une récompense qui est réservée à un concurrent plus heureux.

Nous arrivons au livre que nous proposons pour le prix : l'*Acquisition de la couronne de Prusse par les Hohenzollern*, par M. Albert Waddington, maître de conférence à la Faculté des lettres de Lyon.

L'auteur a fait de cette question, qui a son importance en elle-même et par ses conséquences, une étude plus approfondie, plus détaillée qu'aucun autre historien, à ce que nous croyons, en France ou même à l'étranger. Il a exposé, en s'appuyant sur des documents, les négociations auxquelles a donné lieu avec tous les états de l'Europe cette promotion en quelque sorte de l'électorat de Brandebourg en un nouveau royaume : le royaume de Prusse. Il a fouillé les archives de Vienne et de Berlin. Il a peint d'une manière intéressante la physionomie de ce premier roi de Prusse qui ne manque pas, lui non plus, de quelque originalité. Les faits sont bien racontés, les pièces diplomatiques bien analysées ; tout est écrit d'un bon style, simple, clair et facile.

Le Rapporteur,

Albert DESJARDINS.

LE
RÉGIME SANITAIRE DE LA FRANCE
ENVISAGÉ AU POINT DE VUE INTERNATIONAL.

MESSIEURS,

Toutes les questions qui se rattachent à l'étude des grandes épidémies offrent un puissant intérêt, non seulement au point de vue de la médecine, mais encore au point de vue social et à celui de l'histoire générale de l'humanité.

Ce n'est pas un médecin, c'est un historien qui nous a légué la première description d'une de ces affections formidables, qui, venues du dehors, s'abattent tout à coup sur une population et dans un court espace de temps frappent mortellement un nombre considérable de victimes.

Le récit de Thucydide est d'autant plus important pour nous qu'il a été lui-même témoin de tout ce qu'il décrit.

Son tableau est aussi simple qu'il est grand. Thucydide a voulu nous conserver fidèlement le souvenir de l'épreuve à laquelle sa patrie était soumise. Son intelligence, émue au contact douloureux des misères humaines, y cherche la vérité sur les caractères extérieurs et matériels de ces misères même.

La peste d'Athènes, les grandes pandémies bibliques, la peste noire célèbre par les récits de Boccace, la syphilis lors de la Renaissance, la lèpre au Moyen âge, la petite vérole au commencement du siècle dernier, de nos jours le

choléra et la fièvre jaune, sont des événements qui intéressent l'histoire à un aussi haut degré que les révolutions et les batailles.

Au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, la petite vérole avait pris les proportions d'une véritable calamité publique.

Toute la descendance directe de Louis XIV (un enfant de cinq ans qui fut plus tard Louis XV, excepté, et qui, du reste, devait en mourir) y succomba dans un court espace de temps; et il faut lire les mémoires contemporains, ceux de Saint-Simon par exemple, pour se rendre compte de la terreur qu'inspirait justement cette redoutable maladie.

Dans les pays où elle faisait apparition pour la première fois et qui étaient vierges jusque-là d'infection variolique, ses ravages étaient considérables.

Lorsque la variole fut importée au Mexique par les compagnons de Narvaez, il mourut trois millions et demi d'habitants, et il en périt encore 800,000 dans une éruption qui eut lieu quelque temps après. Plus que les cruautés des Espagnols, plus que l'eau-de-vie et l'invasion anglo-saxonne, la petite vérole a contribué à la destruction des populations indigènes des deux Amériques.

L'histoire des maladies des peuples ne peut plus être séparée de l'histoire de la civilisation. C'est en attaquant l'ignorance, l'intempérance et l'imprévoyance que l'on évitera ces grandes épidémies faméliques dont le typhus est l'inséparable cortège.

Le typhus, a dit Virchow, est un châtiment qu'un peuple s'inflige à lui-même par son ignorance et son indifférence.

Sous ce rapport, de grands progrès ont déjà été réalisés, et il y aurait injustice à les méconnaître.

Cependant l'Irlande et la Prusse orientale sont toujours sous l'imminence des mêmes désastres, et il suffit d'une mauvaise récolte pour placer ces populations sous le coup de la disette et du typhus.

Hors de l'Europe les conditions sont bien plus déplorables.

En Algérie, l'incurie et le fatalisme des Arabes les exposent perpétuellement à la disette et à ses tristes conséquences ; le typhus algérien de 1868 en est un lamentable exemple.

Des conditions analogues, mais sur une échelle bien plus vaste, se retrouvent dans les Indes orientales, où la vie de plus de 200 millions d'individus dépend du hasard d'une récolte de riz.

Il va de l'honneur de la France, ainsi que de la Grande-Bretagne, de chercher, dans la mesure du possible, à prévenir ces grandes catastrophes qui placent sous la menace constante de la famine et du typhus une portion notable de l'humanité.

Rien n'établit mieux l'action directe et énergique qu'exercent sur le développement des maladies infectieuses et contagieuses, l'hygiène et tous les auxiliaires dont elle dispose, que l'histoire même de ces maladies, de celles surtout qui, après avoir affligé l'humanité, ont finalement cédé devant les progrès du bien-être et de la civilisation.

La peste, la grande maladie populaire de l'antiquité et du Moyen âge, a quitté l'Europe, ainsi que son ancien foyer classique, l'Égypte.

La suette anglaise, cette terrible maladie qui, née en Angleterre à la suite de la guerre des Deux-Roses, a, vers le milieu du XVIe siècle, décimé tout le nord-est de l'Europe, n'existe presque plus ; et, si la vaccination se pratiquait avec toutes les précautions que la science recommande, il ne serait plus question de variole.

En réalité, si les maladies infectieuses et contagieuses sont un des plus cruels fléaux qui puissent désoler l'humanité, ce sont aussi les maux sur lesquels nous avons le plus de prise, soit pour arrêter leurs progrès, soit peut-être même pour en détruire le germe.

Nous ne saurions trop nous pénétrer de cette vérité, à notre époque où la dépopulation de la France préoccupe les esprits. Ainsi qu'il a été dit récemment dans une autre enceinte : « Avant de chercher les moyens d'augmenter les naissances, ce qui n'est au pouvoir d'aucun gouvernement, tâchons d'abord de conserver les vivants, diminuons la mortalité. »

Les maladies infectieuses et contagieuses sont les vraies maladies évitables.

Un fait, pris dans la médecine vétérinaire, nous servira d'exemple.

La peste bovine éclata, il y a une vingtaine d'années, presque simultanément en France et en Angleterre.

Les vétérinaires français, convaincus du caractère contagieux de la maladie, et étant armés par la loi d'une autorité suffisante, prirent immédiatement les mesures les plus rigoureuses pour couper le mal dans sa racine.

Il a suffi d'abattre une centaine de têtes de bétail pour mettre un terme aux progrès de l'épidémie.

En Angleterre, il n'en a pas été ainsi ; et l'anarchie des opinions ainsi que l'insuffisance de la législation, ayant laissé les choses suivre leur cours naturel, il en est résulté une mortalité colossale qu'on évalua à plus de 300,000 têtes pour toute l'étendue du Royaume-Uni. Je dois ajouter, qu'instruite par cette leçon, l'Angleterre modifia sa législation et sa manière de faire.

Mais, je reviens et me bornerai à l'étude des trois maladies les plus graves qui ressortissent de l'hygiène internationale : la peste, la fièvre jaune et le choléra, en examinant les mesures qui doivent nous protéger contre leur invasion.

La peste causa au moyen âge des désastres affreux. Au milieu du XIVe siècle, elle enleva, dit-on, à l'Europe, 25 millions d'hommes, c'est-à-dire, à cette époque, le quart de ses habitants. Il s'agissait de la peste noire, appelée si justement la *mort noire*, qui, dans le cours de

ce siècle, s'est montrée de nouveau sous le nom de peste de Pali, dans les montagnes de l'Himalaya.

Dans la Tripolitaine et au sud de la Chine, la peste est limitrophe de nos possessions coloniales.

Depuis 15 ans, la maladie s'est, deux fois au moins, propagée à de très grandes distances, de la province de Bagdad en Perse, et de ce dernier pays jusque sur le cours du bas Volga.

La conclusion principale à tirer de ces observations, c'est qu'il ne faut point se départir d'une active surveillance à l'égard de la peste.

L'apparition et le progrès de la peste ont toujours été, en raison inverse du bien-être, de l'hygiène et de la civilisation des peuples au milieu desquels elle se développait. Aussi, son dernier réduit, ses derniers retranchements sont dans les régions orientales.

Dans les cités d'Orient, on voit en effet, à côté d'anciennes splendeurs, la misère, la saleté et des immondices de toute nature. Ce contraste est surtout saisissant dans les villes dont la situation est admirable, comme Constantinople. En voyant l'état actuel de ces illustres cités, on se prend à se demander quel pouvait bien être celui de ces cités helléniques, si brillantes à travers le mirage des siècles, mais qui, vues de près aux plus beaux jours de l'antiquité, devaient ressembler au tableau que nous offrent aujourd'hui les villes de l'Orient et même quelques-unes de nos villes méridionales.

La première apparition, en Europe, de la fièvre jaune, date du commencement du XVIIIe siècle (à Cadix, 1705-1730). Une des épidémies les plus redoutables a été celle de Barcelone, en 1821. L'effroi fut tel qu'il eut pour conséquence notre *loi sanitaire* du 3 mars 1822, dont on connaît la sévérité.

Quant au choléra, je me bornerai à rappeler ses quatre invasions en Europe : 1830 et 1846 importées par voie de terre, 1865 et 1884 par voie maritime.

En ce qui concerne la défense de la frontière de terre, l'expérience qui vient d'être faite sur la ligne des Pyrénées, pour nous protéger du choléra d'Espagne, est intéressante et pleine d'enseignements ; mais elle a été faite trop récemment pour que nous ayons le droit d'en tirer une conclusion absolue.

Je crois donc devoir, quant à présent, réserver la question de la voie de terre, et j'insisterai seulement sur les moyens de défense de la France et de l'Europe, contre l'importation des maladies pestilentielles exotiques, par voie maritime.

Et d'abord, l'utilité de ces mesures peut-elle être mise en doute ? Leur légitimité peut-elle être contestée ?

Évidemment non.

Du moment où il est démontré que la peste, la fièvre jaune et le choléra ont chacun leur foyer d'origine, que le berceau de ces maladies peut être circonscrit, qu'elles sont susceptibles de quitter ce berceau, qu'enfin elles peuvent être importées ; cette importation doit être prévenue par des mesures sanitaires. L'humanité les commande, elles sont en droit d'une justice absolue, et chaque gouvernement doit chercher à sauvegarder la santé des citoyens dont les intérêts lui sont confiés.

Avant de préciser l'orientation actuelle de notre politique sanitaire, quelques mots d'historique me paraissent nécessaires.

La première maladie exotique dont l'importation ait été combattue par des mesures restrictives, est la peste d'Orient. L'introduction du système sanitaire suivie de son application la plus immédiate, la création des lazarets, paraît appartenir à la République de Venise.

Venise sortant de ses lagunes fit, avec les Musulmans, ses premiers essais de commerce.

Tant que ce commerce fut limité, ou lorsqu'il se trouva suspendu par les rivalités des Orientaux, Venise ne fut

point affligée par la peste. Mais lorsqu'elle fut devenue assez forte pour entreprendre des conquêtes, lorsqu'elle eut couvert la Méditerranée de ses vaisseaux et qu'elle fit à la fois le commerce et la guerre, elle fut envahie par une suite de pestes qui avaient le Levant pour origine.

En six siècles, de 901 à 1,400, elle en eut 63.

Ainsi maltraitée, Venise fut conduite par l'excès de ses malheurs, d'abord à proscrire la vente, puis à détruire et brûler les effets des morts.

Elle créa bientôt des provéditeurs de la santé (1348), un bureau de santé et finalement un lazaret qui a servi de modèle à l'Europe et a obtenu les suffrages de Montesquieu et de Voltaire. Ce lazaret fut établi dans une île appartenant aux Pères Augustins et appelée Sainte-Marie de Nazareth.

L'essai de défense de Venise fut imité par les autres villes qui étaient en relations avec le Levant; Gênes d'abord, puis en 1526, Marseille, eurent un établissement d'isolement contre la peste. La santé de Marseille acquit une influence considérable et montra des allures despotiques dont le souvenir n'est pas encore effacé, mais elle rendit de réels services, et depuis 1720, date de la dernière épidémie de peste à Marseille — épidémie qui illustra le nom de Belzunce — jusqu'en 1837, elle reçut à neuf reprises des individus atteints de cette maladie, qui toujours, s'éteignit dans le lazaret, sans avoir gagné la ville.

Plusieurs périodes peuvent être distinguées dans l'histoire des mesures restrictives.

Tout d'abord, les populations sont saisies de terreur, elles sont affolées; elles veulent être protégées à tout prix; c'est la période de la superstition et de la terreur.

La publication, en 1546, du livre de Fracastor, dans lequel prédominent les idées de contagion, donna un nouvel aliment à cet état de choses.

C'est ainsi que des villages atteints de peste ont été incendiés.

On avait résolu de brûler la ville de Digne; toutefois Gassendi rapporte que cette décision avait été abandonnée au moment d'être mise à exécution parce que l'autorité ayant su que la peste était dans trois ou quatre villes voisines, recula devant la nécessité de tout brûler.

L'allusion de Fracastor avait été saisie :

> Proderit et lœtos stipularum incendere campos
> Et nemora intacta et sanctos exuere lucos (1).

Il faut cependant reconnaître qu'au milieu de ces craintes aveugles, il surgit quelques vérités utiles.

C'est aux mesures édictées par les gouvernements de l'époque que l'on doit la disparition de la lèpre qui couvrait autrefois toute la surface de l'Europe et qui se voit reléguée dans quelques coins de la Norvège et de l'Orient.

Du reste, on croyait alors à la contagion bien plus qu'on n'y croit aujourd'hui, et l'on agissait en conséquence.

Je pourrais citer, à titre d'exemple, la fameuse ordonnance par laquelle le Parlement enjoint à tous les vénériens de sortir de Paris, sous les châtiments les plus sévères.

Il était interdit sous peine de mort de porter secours à des naufragés partis de lieux mis à l'index par l'intendance sanitaire.

Dans un fait observé en 1784, au Lazaret de Marseille, nous lisons que le malade ne peut se rendre de sa chambre à la grille intérieure de l'enclos Saint-Roch pour être *vu de loin* par les hommes de l'art.

Dans un autre fait de 1786, il est dit que le malade est trop faible pour venir à la barrière de fer. Le bubon fait des progrès, le délire persiste, le malade paraît avoir bu les boissons déposées auprès de lui.

M. Michel Laroche, médecin, ne voyant pas le malade,

(1) *Opera omnia de contagione.* Lib. II, cap. VII, p. 239.

mais étant renseigné par le garde de santé, dit dans le certificat qu'il adresse à l'intendance, que les secours ne pouvant être administrés aux pestiférés que par les fenêtres et à l'aide de machines, celui-ci n'a ni assez de connaissances ni assez de forces pour se suffire dans sa chambre. « Nous prions, ajoute-t-il, l'intendance de vouloir bien examiner avec son attention ordinaire, s'il l'on doit abandonner un malade dans un tel état de délire et de prostration, ou placer auprès de lui quelqu'un de bonne volonté. »

Cette dernière demande est refusée.

Au Caire, des moines du presbytère italien ont poussé la frayeur, en 1841, jusqu'à saisir avec de petites pincettes l'hostie qu'ils donnaient à des communiants.

En Égypte également, l'habit des médecins et autres personnes visitant les pestiférés était de maroquin du Levant, le masque avait les yeux de cristal et on y avait adapté un long nez rempli de parfums.

A Marseille, de malheureux pestiférés mouraient sans avoir vu médecin ni chirurgien. A ceux-ci on jette des bistouris pour qu'ils ouvrent eux-mêmes leurs bubons. Dans un cas, un malade, après être resté trois jours sur le carreau, est tiré sur un matelas à l'aide de crochets.

Ailleurs, des malheureux, accusés d'avoir empesté une ville en frottant des rampes d'escalier avec des emplâtres chargés de pus de bubons pestilentiels, ont été livrés au dernier supplice.

A une époque plus rapprochée de nous, un pestiféré n'était vu qu'au sixième jour et avec des lunettes d'approche. Et vers la fin de notre siècle, en 1878, la peste a donné lieu, sur les bords du Volga, à des scènes qui rappellent le Moyen âge.

« Par un froid de — 8 à — 10° Réaumur, les malades restèrent abandonnés, sans soins, sans aliments, sans vêtements, dans des maisons dont les vitres avaient été brisées par quelques fanatiques.

« Des enfants déguenillés, amaigris, couraient les rues en pleurant, chassés partout et mourant de froid et de faim.

« Une femme entrée au Lazaret y reste sans connaissance un jour ou deux, et, revenant à elle, se trouve entourée d'une vingtaine de cadavres et constate qu'elle a les pieds gelés. Elle crie inutilement pendant plusieurs heures, et le *mortuus* (infirmier spécial des pestiférés), en arrivant, tombe ivre devant elle. Les cadavres restent une dizaine de jours sans être ensevelis.

« Un pope meurt, et, comme personne ne veut l'enterrer, sa sœur et sa femme enceinte creusent un fossé dans la terre gelée ; elles succombent toutes deux 3 jours après. »

Le choléra de Naples, en 1884, et tout récemment celui d'Espagne, ont donné lieu à des scènes presque aussi sauvages.

Le premier règlement général qu'ait eu la France est du 25 août 1683. Il prescrit les précautions à prendre pour empêcher que la peste ne s'introduise dans le royaume.

Ce règlement, fait à Fontainebleau, porte la signature de Louis XIV et de Colbert.

Au XVIIIe siècle, et même au commencement du XIXe, l'application des longues quarantaines correspondait non seulement à l'esprit des populations encore terrifiées par le souvenir de la peste de 1720, mais encore aux convenances des marins.

La navigation au long cours se faisait par des voiliers de 200, 300, très rarement 500 tonneaux.

Le capitaine et les officiers, préoccupés de la grave responsabilité qu'ils encouraient, s'astreignaient souvent, pendant de longs mois, à une surveillance de jour et de nuit.

Les équipages, surmenés par des manœuvres à peu près constantes, aspiraient au repos du mouillage. L'eau de boisson, conservée en barriques, ne tardait pas à s'altérer ; la nourriture, consistant en viandes ou poissons salés, provoquait vite une répugnance invincible.

Il était donc naturel que chacun appelât de ses vœux le jour du repos, la distribution des vivres frais et d'une eau de bonne qualité ; la quarantaine, qui offrait ce repos et ce régime, était supportée sans impatience par les marins.

D'ailleurs pendant cette longue période notre navigation fut très limitée ; nous étions en guerre avec l'Angleterre : nous avions perdu la plupart de nos colonies ; enfin, sous la première République et sous le premier Empire, nos côtes étaient bloquées.

Sous la Restauration, l'esprit des populations et la tendance du gouvernement se modifièrent peu. Je citerai comme exemple la loi du 3 mars 1822.

Mais après la conquête de l'Algérie, après la Révolution de juillet, à la suite de l'essor de plus en plus marqué du commerce, il se produisit une transformation dans l'esprit des populations relativement aux longues quarantaines.

Les intendances sanitaires furent vivement attaquées ; elles apportaient des entraves très préjudiciables aux intérêts du commerce et de la navigation.

L'Académie de médecine se prononça contre des pratiques surannées, en contradiction avec les progrès de la science.

D'un autre côté, la navigation à vapeur se substitua presque partout à la navigation à voiles ; les traversées rapides succédèrent aux voyages interminables des voiliers.

Les grandes dimensions des paquebots permirent de mieux loger les hommes de l'équipage ; la jauge ne fut plus de 200 ou 300, mais de 2.000, 3.000 et 4.000 tonneaux.

Les vivres frais constituèrent la ration journalière, et aujourd'hui, l'eau conservée dans des caisses en fer, doit être irréprochable.

Dans cette nouvelle situation la quarantaine devait apparaître comme un obstacle à la réalisation des progrès de notre époque.

Ses adversaires lui reprochaient d'entraver la rapidité des voyages et des échanges.

Cependant les partis opposés finirent par arriver à des concessions réciproques, et il sortit de ces débats une transaction consacrée par l'acte de la Conférence de 1852, qui ne constitue, en réalité, ni une quarantaine efficace, ni la libre pratique pure et simple.

Toutefois, si la Conférence sanitaire de 1852 a proposé, parmi ses règlements, certaines mesures dont on a pu voir les imperfections, l'existence même de cette conférence constitue à elle seule un grand progrès dans l'histoire du système sanitaire.

Jusqu'ici, en effet, chaque pays avait pris ses propres mesures sanitaires, mais il les prenait pour lui seul, sans concert préalable avec ses voisins.

En 1852 la question entre dans une nouvelle phase.

La France, qui déjà à plusieurs reprises avait essayé de réunir une conférence sanitaire internationale, y réussit enfin. Les délégués des différents pays furent convoqués à Paris. Pour la première fois les puissances se concertaient dans un but d'intérêt commun; l'hygiène internationale était fondée.

Douze Etats furent convoqués. Tous, sauf le Portugal, étaient riverains de la Méditerranée ou avaient des possessions sur cette mer.

C'étaient l'Autriche,
les Deux-Siciles,
l'Espagne,
les États du pape,
la France,
la Grande-Bretagne,
la Grèce,
le Portugal,
la Russie,
la Sardaigne,
la Toscane,
Et la Turquie.

Chaque État était représenté par deux délégués : un diplomate et un médecin. La conférence avait pour but d'arriver, par une entente, à l'application de mesures sanitaires uniformes pour prévenir l'importation des maladies pestilentielles exotiques.

Elle avait également pour objet de rédiger une convention internationale, dont les règles devaient être obligatoires pour les états contractants.

L'acte fut rédigé, mais la Sardaigne et le Portugal seuls signèrent la convention avec la France ; les autres états refusèrent d'y adhérer.

Une seconde conférence fut tenue à Paris en 1859 ; composée exclusivement de diplomates, elle n'avait d'autre but que de reviser, en les simplifiant, les résolutions votées en 1852.

Mais la guerre d'Italie survint ; la conférence se sépara, sans aboutir à l'entente espérée ; et même, en 1865, la convention de 1852 fut dénoncée par le gouvernement Italien et par le Portugal, qui reprirent chacun leur liberté d'action.

Depuis cette époque, il n'y eut plus aucun traité pour aucun des gouvernements européens, lorsque, en 1865, éclata avec une rapidité foudroyante, l'épidémie de choléra. Les populations du Midi furent terrifiées ; l'Europe comprit qu'elle ne pouvait rester ainsi chaque année, à la merci du pèlerinage de la Mecque. Le gouvernement français prit l'initiative d'une conférence internationale réunie à Constantinople, ce centre stratégique de toute action contre le choléra.

Ce fut la troisième conférence internationale, conférence dans laquelle Fauvel représenta la France avec éclat. C'est à partir de ce moment que les quarantaines furent établies sur des bases réellement scientifiques.

Tout en acceptant, en effet, que les quarantaines eussent été souvent mal appliquées, la conférence a proclamé les heureux effets du système protecteur.

Elle a établi en principe que les mesures restrictives connues d'avance et appliquées préalablement, sont beaucoup moins préjudiciables pour le commerce et les relations internationales, que la perturbation qui frappe l'industrie et les transactions commerciales à la suite d'une invasion de choléra.

L'épidémie de 1884 est venue donner à cette dernière opinion, une consécration saisissante ; et a montré combien les épidémies sont funestes à la prospérité du commerce et de la navigation.

En 1883, il était arrivé par mer, 149,192 passagers à Marseille.

En 1884, il n'en est arrivé que 98,277. D'où une différence en moins, pour 1884, de 50,915.

En 1883, il était parti par mer, 87,804 passagers.

En 1884, il n'en est parti que 72,663. D'où une différence en moins, pour 1884, de 15,141.

Si nous réunissons les départs et les arrivées, nous atteignons un total de 66,056 passagers de moins en 1884 qu'en 1883.

Ces chiffres sont éloquents, mais ils le deviennent bien davantage si l'on considère que le choléra n'a éclaté qu'en Juillet, et que la diminution constatée ne porte que sur quatre mois.

Voilà pour les passagers, considérons les marchandises et le mouvement des navires.

Depuis longtemps, le mouvement de la navigation du port allait toujours en augmentant dans son ensemble ; et les six premiers mois de 1884 accusent un accroissement de 138,391 tonneaux pour le semestre.

A partir de juillet jusqu'au 30 novembre 1884, on constate une diminution (comparaison faite avec la période correspondante de 1883) entrées et sorties réunies de 3,233 navires et de 1,347,875 tonnes.

L'année 1885 présente à peu près le même résultat ; et,

si le choléra n'avait pas visité l'Italie en 1886-87, tandis que nous en avons été préservés, le chiffre de notre commerce général serait certainement demeuré au point où il était tombé en 1884, et il lui aurait fallu nombre et nombre d'années pour reprendre son rang.

Quand une marchandise est détournée de sa route, il est bien difficile de l'y ramener, surtout quand les pays concurrents ne reculent devant aucun sacrifice pour l'attirer et la conserver.

En 1884, toutes les branches du commerce marseillais ont été à peu près aussi maltraitées que l'armement, et je prendrai comme exemple le commerce des cuirs.

Pendant toute l'épidémie, l'importation des cuirs venant de Marseille, a été absolument interdite en Sicile, en Grèce, en Espagne, et rendue impossible dans d'autres pays tels que la Russie et la Turquie.

Ces mesures ont porté un coup funeste à Marseille dont les débouchés n'ont été, en 1884, que de 336,000 pièces au lieu de 524,765 en 1883.

Mais Anvers a expédié, en 1884, 801,640 cuirs au lieu de 643,800 en 1883, et il suffit de rapprocher les chiffres de Marseille et d'Anvers pour voir que ce dernier port a bénéficié de tout ce que perdait le nôtre et que nos clients d'Espagne et du Levant sont allés se pourvoir à Anvers.

Il en est de même pour le sucre raffiné.

Avant 1884, Marseille avait presque le monopole des sucres raffinés au Maroc. Il a suffi de quelques mois, pendant lesquels nos provenances ont été prohibées, pour que les Allemands nous aient supplantés.

On pourrait faire la même observation pour la majeure partie des objets fabriqués.

Quant à évaluer la perte en argent, qu'entraîne une épidémie cholérique, cela me paraît impossible à calculer exactement parce que cette perte résulte non seulement du mouvement maritime, commercial et industriel, mais encore de tous les faux frais amenés par les quarantaines;

du renchérissement de la main-d'œuvre; des difficultés financières; du bouleversement général motivé par le brusque isolement auquel on est condamné.

Le chiffre (en apparence le plus exagéré), serait au-dessous de la vérité.

Je reviens à la Conférence de Constantinople.

Après avoir proclamé l'utilité des quarantaines, elle a montré, en ce qui concerne le choléra, que les quarantaines ont une efficacité d'autant plus grande, qu'elles sont appliquées plus près du point d'origine de la maladie. Elle a précisé les points voisins de la mer Rouge, où les postes sanitaires devaient être placés; moi même, dans une mission qui m'a été confiée à ce sujet, j'ai déterminé les points de la frontière russo-persane qui devaient protéger l'Europe contre le choléra.

La Conférence de Constantinople ne fut suivie d'aucune convention diplomatique. Mais, composée de représentants de tous les états de l'Europe, d'un délégué d'Egypte, et d'un délégué de Perse ; ayant mis huit mois à l'accomplissement de sa tâche, ayant étudié d'une façon très complète les solutions pratiques demandées, elle eut une grande influence sur le régime sanitaire de chaque état; régime qui fut plus ou moins modifié suivant les principes qu'elle avait posés.

Nous ajouterons même que la Turquie dans la Méditerranée et la mer Rouge, l'Angleterre dans l'Inde, exécutèrent une partie des mesures que la conférence avait recommandées. Il est regrettable toutefois que le gouvernement anglais de l'Inde n'applique plus la *native passenger act.*

La quatrième conférence européenne, celle de 1874, réunie à Vienne, sur l'initiative du gouvernement austro-hongrois, donna lieu à deux projets de conventions internationales, l'une relative aux mesures prophylactiques contre le choléra, l'autre concernant la création d'une

commission permanente des épidémies. Ces deux projets, qui devaient sanctionner les résolutions de la conférence, furent suivis de négociations diplomatiques qui n'ont pas abouti.

La cinquième conférence tenue en 1881, à Washington, eut exclusivement pour but la prophylaxie de la fièvre jaune.

On semble croire aux États-Unis, que la fièvre jaune y est toujours importée, principalement de Cuba.

Une commission envoyée en 1879, à la Havane, a énuméré les améliorations indispensables pour supprimer, à Cuba, cette maladie. Elle estime à 20 millions de dollars, la dépense nécessaire pour assurer l'approvisionnement en eau potable, la construction des égouts, le pavage des rues, etc.

La génération actuelle n'est pas destinée à voir ces améliorations, dit le rapport. Aussi, la commission fut-elle d'avis que les États-Unis ne pourront éviter l'invasion de la fièvre jaune, qu'en prohibant l'entrée dans leurs ports, pendant la saison dangereuse, de tous les navires infectés.

Les résolutions de la conférence pouvaient être ultérieurement consacrées par une convention internationale, mais l'entente ne put s'établir.

La sixième conférence se réunit à Rome, le 20 mai 1885.

Elle était composée des représentants des divers états de l'Europe, des États-Unis de l'Amérique du Nord et des États suivants :

Mexique,
Brésil,
République Argentine,
Chili,
États-Unis de Colombie,
Guatemala,
Uruguay,
Inde,
Chine et Japon.

Les résolutions qui ont été adoptées par le comité technique de cette conférence correspondent exactement à quelques détails près, aux prescriptions de nos règlements, modifiés par les projets de réforme que j'avais fait adopter par le Comité d'hygiène avant mon départ pour Rome.

Les résolutions votées à Rome nous satisfont donc complètement.

Nos doctrines sanitaires y ont reçu l'approbation presque unanime de l'Europe et des divers États d'Amérique.

Nous avons établi les bases d'une sorte de code sanitaire international, composé de prescriptions rationnelles, modérées, uniformes, qui pourront servir de base à une entente ultérieure.

La conférence de Rome ne fut cependant suivie d'aucune convention diplomatique.

De cet insuccès des six conférences, il serait néanmoins injuste de conclure que leur réunion n'a pas eu d'influence sur la pratique sanitaire des divers États.

Ces réunions, en effet, ont contribué à faire disparaître, un peu trop lentement peut-être, les mesures excessives, absurdes et même barbares, usitées jusqu'alors.

Les conférences, par les discussions auxquelles elles donnent lieu, par les échanges d'idées entre les représentants sanitaires des divers pays, par les raisons données des décisions prises, ont une tendance à rendre les mesures plus uniformes, plus rationnelles, moins rigoureuses, de sorte que, même en l'absence de la signature d'une convention, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elles sont le point de départ d'améliorations successives.

Mais, dans toutes, dans celle de Rome surtout, la question égyptienne aurait dû évidemment tenir le premier rang.

Quel que soit, en effet, le programme adopté par une conférence internationale réunie pour chercher les moyens qui protégeront le plus sûrement l'Europe contre une épidémie de choléra, que ce programme embrasse tout un

ensemble de vues, ou soit limité à certains points particuliers, la question vraiment capitale et d'où dépend en réalité la préservation de l'Europe, est la défense de la mer Rouge et l'installation d'un système de protection sur cette mer.

Le nombre des navires traversant le canal de Suez est considérable.

En 1889 on a compté 4,173 bateaux à vapeur et 1,057 voiliers, soit un total de 5,230 navires.

En 1888 ce chiffre avait été de 5,103.

La navigation de nuit, dans le canal maritime, est devenue très facile grâce à l'emploi de la lumière électrique sous forme de projection et à l'installation de bouées lumineuses et de feux fixes en certains points du canal.

Aussi, le nombre des bâtiments traversant pendant la nuit se rapproche-t-il du chiffre de ceux qui passent pendant le jour.

Le service de nuit est donc très important, il ne peut que le devenir davantage.

Ajoutons que la mer Rouge est traversée chaque année par les pèlerins de l'Inde qui se rendent à la Mecque.

Le choléra qui s'est déclaré si souvent et cette année encore pendant le pèlerinage, montre l'imminence du danger.

On a signalé dans ces derniers temps, comme étant plus particulièrement dangereux, les pèlerins qui, venant du Turkestan et de l'Afghanistan, pays où ne règne pas habituellement le choléra, traversent l'Inde en chemin de fer, et viennent s'embarquer à Bombay, où la maladie est endémique.

Ces nouveaux arrivés, non acclimatés, prennent dans la ville le germe de la maladie qui n'éclate que plus tard lorsque les pèlerins sont entassés sur les bateaux qui les amènent à Djeddah ; ce qui ressort des faits constatés dans les derniers pèlerinages.

Un autre péril réside dans les transports des troupes anglaises de l'Inde pour Souakim ou Suez.

Enfin une source de danger, beaucoup moins sérieuse, il est vrai, que la première, se trouve dans les paquebots poste qui font en 10 ou 11 jours la traversée de Bombay à Suez.

Le règlement sanitaire égyptien actuel, dont les principales lignes sont empruntées en partie à notre règlement de police sanitaire maritime de 1876, renferme des dispositions excellentes ; mais le personnel sanitaire du canal, ainsi que le conseil d'Alexandrie lui-même, sont passibles de plusieurs critiques.

Dans l'état actuel des choses, il n'existe aucune surveillance à Suez ; tous les agents consulaires ou sanitaires des divers gouvernements sont d'accord sur ce point.

Cependant au moment du retour du dernier pèlerinage, notre médecine sanitaire à Suez a obtenu que l'on procédât à une visite médicale effective des navires ramenant des pèlerins dans la Méditerranée. Plusieurs de ces navires étaient dans une situation déplorable.

Un de ces vapeurs surtout, le *Malacca*, aggravait son état de saleté sordide par la présence d'un équipage équivoque composé de Maltais, de Syriens, de Grecs, même de Malais, d'ailleurs plus que suspects.

Comme il y avait plusieurs malades à bord, dont un gravement atteint, la commission dont faisait partie notre agent sanitaire demanda s'il y avait un médecin à bord. Le capitaine fit alors appeler un Grec d'allures dégagées et embarrassées tout à la fois. C'était le docteur. Il ignorait complètement l'existence sur son navire d'un moribond. Et comme on le mettait en demeure de rendre compte de son état, il dit que « c'était en effet un homme bien faible. » Deux heures après le malade mourait.

Le conseil d'Alexandrie n'a d'international que le nom.

Depuis qu'on y a fait entrer, sous le titre de fonctionnaires égyptiens des personnages anglais, la majorité est

toujours entre les mains du président qui est Anglais lui-même ; de sorte que l'on arrive à ce résultat singulier de voir dans ce conseil dit international, tous les représentants de l'Europe voter en faveur d'une mesure, et cette mesure repoussée, parce que l'Angleterre et les fonctionnaires égyptiens ne veulent pas l'accepter.

Cette situation ne peut durer plus longtemps.

Les inconvénients en sont tellement évidents que c'est elle qui a donné l'idée au gouvernement italien de proposer la réunion d'une nouvelle conférence internationale pour régler entre autres sujets cette question.

Ce sont également les dangers créés par cette situation qui ont poussé le gouvernement allemand, à Londres, et le gouvernement austro-hongrois, à Alexandrie, à émettre par leur ambassadeur et leur consul des propositions analogues.

Mais afin que les mesures restrictives soient sérieusement et complètement exécutées, il faut placer sur les bords de la mer Rouge, surtout à Suez, à Ismaïlia et à Port-Saïd, un personnel sanitaire pouvant inspirer confiance à l'Europe.

Il est bien entendu que le personnel de surveillance du canal, ainsi que le personnel directeur des lazarets, devrait être exclusivement européen, et qu'il obéirait au conseil sanitaire international d'Égypte réorganisé.

Les principes qui présideraient à la réorganisation du conseil sont les suivants :

Il ne devrait pas être trop nombreux ; 15 membres au maximum.

Il serait composé d'un représentant de chaque grande puissance et des états de deuxième ordre ayant des intérêts dans la mer Rouge, et d'un ou deux fonctionnaires égyptiens.

Mais pour que l'organisation que nous esquissons ici donne ses résultats, il serait nécessaire que des peines

fussent attachées aux infractions commises, et dans ce but il faudrait établir les bases d'un code pénal international applicable aux contraventions sanitaires.

D'autre part, nos préoccupations doivent se porter aussi vers Constantinople comme vers l'un des points les plus importants de surveillance contre les invasions de choléra.

Or, l'épidémie de 1884 et 1885 a changé gravement la forme et le fond des institutions sanitaires internationales en Turquie, en portant une atteinte des plus sérieuses au fondement même de ces institutions, c'est-à-dire au Conseil international de santé de Constantinople, tel qu'il avait été organisé par l'accord des puissances vers 1840.

Il fonctionnait avec indépendance ; ses attributions et ses résolutions étaient respectées. Le gouvernement ottoman y a porté atteinte en allant plusieurs fois à l'encontre de ses décisions, après avoir essayé de lui imposer sept médecins militaires ottomans pour se constituer une majorité.

Or, le Conseil international de Constantinople représente un intérêt sanitaire de premier ordre et sa ruine aurait pour la santé de l'Europe, pour l'intérêt du commerce et de la navigation des conséquences désastreuses.

Toutes les mesures sanitaires dépendraient alors du bon plaisir du sultan ; et à ce point de vue, les quarantaines excessives et injustifiées que le gouvernement ottoman a prescrites dans ces dernières années, en disent assez.

Il est donc indispensable que les cabinets d'Europe arrivent à une entente pour obtenir du gouvernement ottoman que le conseil international et l'administration sanitaire de l'empire, soient réintégrés — conformément d'ailleurs aux principes établis par les capitulations — dans la situation indépendante et privilégiée dont ils jouissaient et qui ne leur avait jamais été contestée antérieurement.

A défaut de cette entente, des difficultés nouvelles s'élè-

veront et s'accroîtront sous l'influence d'une circonstance quelconque, sous le prétexte le plus futile, et le conseil de santé perdra son autorité et son crédit.

MESSIEURS,

J'ai à plusieurs reprises dans ce Mémoire parlé des modifications que j'ai essayé d'apporter à notre direction sanitaire, modifications que j'ai fait adopter par le Comité d'hygiène, et qui ont été consacrées par la conférence de Rome, les congrès de La Haye, d'Anvers et de Vienne.

Il s'agit maintenant de préciser ce qu'est cette nouvelle orientation.

Parmi les mesures nécessaires pour prévenir l'importation des germes morbifiques, la désinfection a certainement le premier rôle.

Sans elle, en effet, la quarantaine n'est qu'un leurre. Prescrivez-la pendant des semaines, et, une fois qu'elle est terminée, si vous laissez sortir les passagers avec leurs bagages remplis de linges infectés, avec leurs vêtements pouvant contenir des germes morbifiques, vous n'avez rien prévenu, vous avez seulement prescrit une mesure vexatoire, troublant les intérêts commerciaux et vous n'avez sauvegardé en rien la santé publique.

La désinfection seule au contraire peut rendre la quarantaine presque inutile dans certains cas, et donner cependant une garantie complète à la santé publique.

Si en effet la désinfection a été rigoureuse pendant le voyage, sur les navires qui ont à parcourir une longue traversée, comme ceux de l'Inde et des Antilles qui nous intéressent particulièrement, comme lieu d'origine des maladies épidémiques exotiques, une inspection médicale sérieuse à l'arrivée donnera une garantie suffisante.

Lorsque cette inspection permet de constater l'absence de maladies pestilentielles, pendant le voyage et au moment de l'arrivée ; lorsque l'agent sanitaire a l'assurance que

toutes les mesures d'assainissement et de désinfection ont été rigoureusement exécutées, lorsque l'on peut avoir confiance dans la déclaration du médecin, j'estime que la libre pratique peut être accordée immédiatement.

Si donc le commerce et les compagnies de navigation, veulent voir disparaître les dernières entraves quarantenaires, ils doivent faire exécuter les mesures que nous venons de conseiller et rassurer par leurs procédés, par la sincérité de leurs déclarations, les populations chez lesquelles la crainte des maladies pestilentielles réveille le sentiment si profond de la conservation.

Comme il existe une sorte de corrélation entre les garanties fournies par les mesures de désinfection et les mesures de quarantaine, l'administration pourra diminuer sans inconvénient la durée des quarantaines en raison des garanties données par la rigueur de la désinfection.

Si la désinfection était complète, il n'y aurait plus en Europe d'importation de choléra, ni de fièvre jaune, puisque les navires venant des pays originairement contaminés, ont toujours à parcourir une longue traversée.

La plupart des entraves produites par les quarantaines ne sont donc que l'effet de l'inobservance à bord des règles hygiéniques les plus élémentaires.

C'est en obéissant à ces idées que nous avons fait placer dans tous nos lazarets des étuves à désinfection par la vapeur sous pression.

Nos installations dans ces établissements, sans être luxueuses, sont des plus convenables; l'isolement des malades et des quarantenaires y est facilement et soigneusement réalisé. Les infirmeries sont bien aménagées, et à tel point qu'après avoir visité le lazaret du Frioul, le professeur Robert Koch, de Berlin, s'est empressé de m'en demander les plans pour servir de modèle en Allemagne.

Nous ne nous en sommes pas tenus à notre pratique de désinfection dans les lazarets.

Nous faisons tous nos efforts pour qu'elle soit réalisée à bord même des bateaux en cours de traversée.

Sur ma demande le ministre de la marine a prescrit d'installer une étuve à désinfection sur tous les navires ramenant du Tonkin des convalescents et des rapatriés.

Je pourrais citer plusieurs exemples des résultats obtenus : je me contenterai de rappeler le cas du *Canton*, l'un des navires ramenant des troupes du Tonkin.

Parti de la baie d'Along le 16 avril 1888, et ayant pris à Tourane, le 18 avril, le 12e zouaves, le *Canton* resta à Saïgon du 20 au 23 avril.

Les mesures de précaution, d'isolement, d'assainissement et de désinfection avaient été prises au départ, suivant nos recommandations.

Mais il n'en fut pas de même à Saïgon où le choléra régnait.

Le 24 avril il y eut à bord un premier cas de choléra sur un individu employé à la cambuse, qui était descendu à terre avec deux de ses camarades.

Le 27 avril deux autres cas de choléra se montrèrent ;

Deux autres le 28 avril ;

Et deux enfin le 3 mai.

Soit : 7 cas, dont 4 furent mortels.

Mais depuis le 5 mai jusqu'au 1er juin, jour de l'arrivée à Alger, aucun phénomène suspect ne se produisit plus.

Dès l'apparition du premier cas, le médecin du bord prescrivit l'isolement et la désinfection et il apporta le plus grand zèle à la surveillance des fumigations, lavages et désinfections.

L'épidémie de choléra a été éteinte sur place sur un navire cependant très encombré par des malades et des convalescents, des anémiques rapatriés.

Que l'on compare, à cet égard, ce qui s'est passé sur le *Canton* avec l'épidémie formidable du *Château-Yquem*, ramenant aussi des troupes de l'Extrême-Orient, il y a quatre

ans (50 décès cholériques sur 80 malades, mais il ne possédait pas d'étuve à vapeur).

Aussi n'ai-je pas hésité à déclarer dans un rapport officiel que le petit nombre de cas de choléra qui a été observé sur le *Canton* montre qu'il est possible d'arrêter à bord une épidémie de choléra lorsque les mesures d'isolement, d'assainissement et de désinfection sont appliquées avec décision et vigueur.

Il ne suffit pas, pour que la désinfection soit pratiquée à bord, que les navires soient munis d'étuves à vapeur sous pression; il faut qu'ils aient également, pour présider à ces mesures, des médecins nous inspirant confiance.

Quel que soit le mode de leur nomination, il faut que ces médecins n'aient d'autre intérêt que l'intérêt du service sanitaire. Ils ne doivent pas, comme ils le sont aujourd'hui, rester sous la dépendance absolue des compagnies qui les paient, les maintiennent, ou les révoquent à leur gré.

Nous ne devons pas les exposer à ce que leur conscience et leur intérêt puissent se trouver en opposition.

Nous devons être d'autant plus vigilants que nos ports ne sont pas suffisamment assainis et que nous ne possédons pas comme l'Angleterre une loi contre les maladies transmissibles.

Je ferai remarquer encore que pour arriver à la suppression des quarantaines, il ne faut rien précipiter.

Il faut pour éviter les réactions une grande prudence.

L'exemple de l'Italie est là pour nous en montrer la nécessité.

Après nous avoir combattus à la conférence de Vienne en 1874 comme trop quarantenaires, elle en est arrivée à établir chez elle des quarantaines terrestres, et même des cordons sanitaires en 1884 et 1885.

Permettez-moi ici de vous faire remarquer la différence qui existait entre notre situation à la Conférence de Vienne en 1874 et à celle de Rome en 1885.

A Vienne, en 1874, la France était isolée, elle avait seu-

lement avec elle sa clientèle orientale, la Turquie et la Grèce.

Toutes les grandes puissances étaient contre nous.

En 1885, à Rome, nous avions avec nous l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, l'Italie.

L'Italie même trouvait alors que nous ne demandions pas assez, c'était au tour de l'Angleterre d'être isolée.

J'ajoute que, si après la suppression de toute précaution, de toute garantie, un accident arrivait, on reviendrait bien vite aux sévérités d'autrefois, et les populations affolées redemanderaient les quarantaines excessives que nous voulons supprimer peu à peu avec toute la prudence nécessaire.

Vous voyez, Messieurs, que depuis que l'inspection des services sanitaires m'a été confiée, j'ai eu surtout en vue, de diminuer les entraves imposées au commerce et à la navigation, autant qu'elles pouvaient être restreintes en sauvegardant d'une manière absolue les intérêts supérieurs de la santé publique.

J'ai cherché à substituer à d'interminables quarantaines, devant forcément disparaître en face des progrès et de la rapidité de la navigation, des mesures plus rationnelles, plus scientifiques et offrant des garanties tout aussi efficaces.

J'ai essayé de remplacer, dans la limite du possible, par les mesures d'assainissement exécutées au point de départ et pendant la traversée les longues quarantaines prescrites à l'arrivée.

Mais nous ne pouvons espérer réussir que si nous sommes aidés par les armateurs et par les compagnies de navigation.

Nous sommes d'autant plus en droit d'obtenir cet appui que la réforme que nous proposons est entièrement dans l'intérêt bien compris de notre commerce. En outre, l'industrie permet cette réforme et l'exige aujourd'hui.

Limitée à notre pays, elle donnerait déjà des résultats

heureux ; mais, si elle y est suivie de succès, elle sera certainement tôt ou tard acceptée par les autres peuples et deviendra la base de conventions internationales.

Nous n'assisterons plus aux exagérations et aux folies quarantenaires que nous déplorons chaque jour ; et qui, tout en étant une cause de ruine pour notre commerce, ne donnent pas à la santé publique des garanties en rapport avec le préjudice causé.

L'expérience a montré que le choléra — alors qu'il a été importé en Europe — gagne successivement ses différents états, dans lesquels il ne s'éteint qu'au bout de plusieurs années.

Nous voulons d'une part éviter le retour de ces longues épidémies dont on connaît les désastres, d'autre part essayer d'atténuer en Europe la rigueur des mesures restrictives, comme le démontrent d'ailleurs notre attitude à la conférence de Rome et les projets de réforme de nos règlements sanitaires, que nous avons fait adopter par le Comité d'hygiène.

Mais une tolérance plus grande n'est possible qu'alors que nous avons la certitude qu'aucun accès n'a été laissé aux maladies épidémiques.

Or, leur porte d'entrée principale, je le répète, est Suez, et cette porte ne sera absolument fermée que le jour où une surveillance médicale sérieuse y sera en vigueur.

Les quelques entraves au commerce et à la navigation que l'intérêt de la santé publique, en France aussi bien que dans le reste de l'Europe et en Amérique, nous commande d'imposer à Suez, ne sont rien en présence des longues quarantaines, des mesures vexatoires de toute sorte, qui sont appliquées dans le monde entier, lorsque le choléra a franchi le canal ; mesures qui pendant plusieurs années restent profondément dommageables pour toutes les communications et les transactions.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, une réflexion

qui m'est inspirée par une communication faite dans une des dernières séances de la Conférence de Rome par M. Thornthorn, délégué d'Angleterre.

Dans les dix années écoulées entre la Conférence de Vienne et celle de Rome — de 1874 à 1885 — les emprunts contractés pour différents services et en partie pour le service sanitaire, par les autorités locales, se sont élevés au chiffre énorme de 27,250,000 livres sterling. Or, de 1861 à 1870, la mortalité en Angleterre avait été de 22 p. 1,000, depuis, elle n'a été que de 19, et bien que la population se fut accrue d'environ 5 millions d'habitants.

La marche des épidémies de fièvre typhoïde a offert un exemple frappant de l'efficacité de ces dépenses sanitaires. Il y a là pour nous un important enseignement.

Aussi, si nous devons, au point de vue de la protection sanitaire de notre pays, relativement à la prophyloxie des maladies exotiques, maintenir nos doctrines sanitaires, nous devons également pour l'assainissement de nos villes, accroître notablement notre budget de la santé publique, en prenant, à cet égard, exemple sur le gouvernement anglais.

L'hygiène ainsi envisagée se présente à nous comme le complément de l'organisation des sociétés ; et, tandis que les conditions matérielles de la vie, le développement de l'instruction et les progrès de la science nous rapprochent de conditions meilleures, l'hygiène nous donne l'espoir de réduire dans une énorme proportion, le tribut que la mort prélève chaque jour parmi nous.

Nous ne supprimerons jamais toutes les causes de maladies, mais nous avons sur les maladies infectieuses et contagieuses, une action énorme, c'est-à-dire sur les maladies qui jouent parmi nous, au point de vue de la mortalité générale, un rôle prépondérant.

Tel est le but que nous devons poursuivre, tel est l'idéal auquel nous devons atteindre ; et nous répondrons ainsi à

la grande pensée de Descartes, qui regardait la médecine comme destinée à prolonger dans une vaste mesure la durée de la vie humaine.

Sans doute, nous n'augmenterons pas la longueur de l'espace que les lois de la physiologie nous ont départi, mais, nous donnerons à un nombre toujours croissant d'individus les années que la nature leur avait promises et que les accidents de chaque jour viennent trop souvent abréger; et c'est ainsi que nous remplirons le rôle le plus élevé que puissent se proposer le médecin et l'hygiéniste.

A. PROUST.

DISCOURS

DE

M. AUCOC

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES

DE

M. DE PRESSENSÉ

Le 10 avril 1891

MESSIEURS,

Il y a quelques semaines, M. de Pressensé venait apporter à l'Académie une notice sur notre bien regretté confrère M. Beaussire, qu'il avait remplacé dans la section de morale, au mois de janvier 1890. Il ne pouvait pas la lire lui-même. Sa voix, qui avait si souvent ému ses auditeurs dans d'autres assemblées, était éteinte. Nous remarquions tous avec inquiétude sur son visage le progrès de la maladie cruelle à laquelle il était en proie. Malgré ses souffrances, il était calme et il avait tenu à remplir un devoir en nous donnant ce travail de début qui devait être sa dernière œuvre.

S'il y attachait tant de prix, n'est-ce pas parce qu'en faisant l'éloge de Beaussire, il avait trouvé l'occasion de défendre une fois de plus les grandes causes auxquelles il avait consacré sa vie, Dieu, la liberté, la patrie?

D'autres jugeront mieux que nous sa carrière pastorale et sa carrière politique. Chargé d'apporter sur cette tombe les profonds regrets de l'Académie qui l'a possédé si peu de temps, nous ne pouvons songer qu'à signaler les idées qui dominent dans ses ouvrages et à justifier ainsi la douleur que nous cause sa perte.

C'est Dieu, un Dieu personnel et vivant qu'il a cherché, qu'il a montré dans son livre sur les *Origines*, c'est Dieu qu'il s'est attaché à faire connaître dans son livre sur *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre,* qui a eu sept éditions et qui a été traduit en plusieurs langues, et dans son *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne.*

Nul n'a adhéré plus fermement aux doctrines qui sont la base du christianisme, qui en font une religion dans le vrai sens du mot; nul ne les a défendues avec plus d'énergie et de savoir contre les attaques venues de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la France, si habiles qu'elles fussent et si grand qu'en fût le succès momentané. Pour suivre la critique et discuter, avec les résultats des recherches les plus récentes, ses affirmations, ses doutes ou ses hypothèses, il a refondu et développé, de 1887 à 1889, son *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne.* Il l'a fait précéder par des études approfondies qui forment plus d'un volume sur les religions et les philosophies dans l'ancien monde.

Nul n'a lutté plus vigoureusement pour établir les fondements des doctrines spiritualistes en se plaçant sur le terrain philosophique, en n'employant que les arguments donnés par la raison et par la conscience.

Dans son livre sur les *Origines*, il expose et il discute, avec une complète liberté d'esprit, tous les systèmes modernes sur l'origine de nos connaissances, du monde, de l'homme, du langage, de la société, de la morale et de la religion. Un seul volume consacré à des questions si nombreuses, si vastes, si controversées, ne pouvait être qu'un

résumé, mais il n'en est pas moins remarquable par la clarté et la solidité des discussions. Aucun système philosophique ou scientifique ne lui a échappé ; aucun ne reste sans réponse. Les obscurités, les hardiesses, les subtilités, les dédains, les rigueurs scientifiques qui se dérobent au moment décisif et qui remplacent des démonstrations par des axiomes ne l'affrayent pas. Impartial dans son exposé des doctrines qu'il repousse parce qu'elles opposent, comme il le dit, la science à la conscience, il cherche avec sagacité, il soutient avec force les doctrines philosophiques ou scientifiques qui les mettent d'accord.

Qu'il ait combattu pour la liberté en même temps qu'il combattait pour Dieu, on ne saurait lui en faire un mérite s'il s'était borné à y revendiquer la protection de la conscience au profit de la minorité qu'il représentait. Son livre sur *l'Église et la Révolution française*, histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1814, où il a mis en œuvre tous les documents accumulés sur ce sujet et qu'il a remanié plusieurs fois, ne s'est pas tenu à ce point de vue étroit. Il y défend la liberté tout entière, la sienne et celle des autres, fussent-ils ses adversaires. Les représailles l'indignent. Il fait ressortir que la constitution civile du clergé qui a entraîné une longue série de mesures violentes, a méconnu un des principes essentiels de 1789, qu'elle a profondément troublé le pays et entravé le succès pacique de la Révolution. Il blâme avec autorité toutes les persécutions, de quelque côté qu'elles viennent et quels que soient ceux qu'elles frappent. Pour lui, toutes les victimes sont sacrées quand la conscience est en jeu.

Il a fait plus que de blâmer les persécuteurs dans ses livres. Le 11 avril 1871, en face de la Commune triomphante, maîtresse de Paris et montrant sa force par d'odieux attentats, il a publiquement protesté dans un journal contre l'arrestation de l'archevêque de Paris : « Tous les chrétiens, « disait-il, tous les amis de la liberté religieuse sont atteints

« par le coup qui a frappé le clergé catholique de Paris. « Nous avons défendu en toute occasion le droit sacré de « la conscience ; nous ne nous tairons pas quand il est foulé « aux pieds avec tant d'autres dans notre malheureuse cité. « Nous portons notre protestation au grand tribunal de la « conscience publique qui finira bien par se faire entendre. »

Sa protestation a été, hélas ! inutile ; mais il risquait sa liberté et sa vie.

S'il poussait jusqu'à ses dernières conséquences le principe de la liberté de conscience, en condamnant le régime des concordats, il condamnait aussi les laïcisations excessives « qui froissent gratuitement le sentiment religieux, — « c'est lui qui parle, — en refusant dans nos hôpitaux aux « sœurs de charité une part dans le soin des malades, ou « bien en abattant les crucifix sur les portes de nos cime- « tières ». Il n'avait pas hésité non plus à blâmer dans la presse les mesures prises en 1880 contre les congrégations religieuses.

Il est juste de rappeler ici ces actes de vrai libéralisme pour l'honneur de sa mémoire.

Enfin c'est aussi à la patrie qu'il songeait quand il travaillait pour Dieu et pour la liberté. Au moment de la funeste guerre de 1870, il avait oublié les discussions politiques dans lesquelles il venait de s'engager et les travaux de la Ligue de la paix pour suivre l'armée du Rhin en qualité d'aumônier volontaire. Il avait fait son service sur le champ de bataille de Sedan et dans les combats livrés autour de Paris. Il était autorisé à montrer des sentiments patriotiques dans ses ouvrages.

En expliquant le but qu'il poursuit dans son livre sur les *Origines*, il exprime dans les termes les plus vifs les inquiétudes que lui inspirerait une démocratie athée et matérialiste : « Je suis convaincu, dit-il, que les mauvais principes « enfantent les mauvaises actions et les mauvaises institu- « tions. » Il ajoute : « Je me sens obligé à mettre tout ce

« qui me reste d'énergie et de flamme au service des plus « hautes vérités de la vie morale en dehors desquelles je « ne vois que ruine et déshonneur pour mon pays. »

Ces sentiments inspirent particulièrement le livre qu'il a publié en 1871 pour recueillir les sévères leçons que donnait l'odieux mouvement du 18 mars. Il les offrait à notre pays, si prompt à oublier ses malheurs et ses fautes. Il montrait les origines du mal, il signalait les remèdes ; il demandait que tout ce qui serait possible pour l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle des classes ouvrières fût courageusement entrepris. En même temps, il protestait contre ceux qui oublient la patrie sous prétexte de chercher le bien de l'humanité. Ce livre justifiait son élection comme député de Paris au mois de juillet 1871.

Ce qu'il a été dans ses ouvrages, il l'a été dans ses discours à l'Assemblée nationale et au Sénat. La tâche qu'il s'était assignée avant tout était la défense de la liberté religieuse. Il n'a pas mis moins de zèle à lutter contre les publications qui, en propageant les mauvaises mœurs, compromettent l'avenir de notre pays. Il avait obtenu du Sénat, en 1888, un ordre du jour réclamant l'observation des lois qui protègent la moralité publique. Il y revenait encore devant l'Académie dans son dernier travail.

Sa fin a été digne de ses convictions chrétiennes. Il a envisagé avec fermeté une mort inévitable et lente à venir. Il a donné aux témoins de ses longues souffrances le meilleur des exemples et la meilleure des consolations. Il s'est endormi plein de confiance dans les promesses de l'autre vie.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

La République,

Par M. Marqfoy.

Six volumes in-8°.

M. Jules Simon : — M. Marqfoy a pris un titre très général, et il n'a pas visé à la concision. Son livre s'appelle *La République*, et il n'a pas moins de six volumes in-8°. Ne vous y trompez pas : ces six volumes ne sont qu'une préface. Je prendrai la liberté de considérer cette préface comme formant à elle seule tout un ouvrage. Elle comprend trois parties : une introduction philosophique, un résumé de l'histoire de l'antiquité, qui est comme une démonstration par les faits de la théorie philosophique de l'auteur, et enfin un résumé des principes de la morale, de la politique et de l'économie sociale.

La philosophie, qui domine tout l'ouvrage, est une philosophie nettement déiste et rationaliste. Elle se développe avec beaucoup de clarté et de noblesse, dans une symétrie un peu factice.

Il s'agit de déterminer les voies les meilleures qui doivent conduire les peuples vers la félicité sociale.

Jetant un regard sur l'ensemble de la nature, l'auteur reconnaît le principe de l'harmonie universelle qui préside au majestueux développement de la création, et il trouve la source de ce principe dans un Dieu juste et bon, infiniment puissant, cause première de toutes choses.

A l'image de Dieu, l'homme doit être juste et bon.

L'homme est l'élément constitutif de la société qui doit être de même fondée sur les principes de justice et de bonté.

L'existence de la société fait naître des droits et des devoirs pour l'individu, des droits et des devoirs pour la société.

Le principe de justice est la source des deux principes sociaux : *Liberté, Égalité*, sources, eux-mêmes, de tous les droits.

Le principe de bonté est la source des deux principes sociaux : *Moralité, Fraternité*, sources, eux-mêmes, de tous les devoirs.

La société parfaite est celle où tous les droits sont respectés, où tous les devoirs sont observés.

Ces principes généraux constituent la philosophie du livre. L'auteur entreprend ensuite de rechercher en fait dans quelle mesure la société humaine, depuis qu'elle existe, a respecté ces droits, a observé ces devoirs. L'histoire qu'il entreprend de tracer à grands traits, est dominée par cette pensée. Il n'embrasse pas l'histoire universelle dans toutes ses parties; il se borne à résumer l'histoire ancienne, parce que cette histoire, dit-il, contient toutes les histoires et forme à elle seule un résumé complet de l'histoire de l'humanité. Malgré cette restriction, la partie historique de l'ouvrage de M. Marqfoy ne contient pas moins de deux volumes. Il ne s'en tient pas toujours, comme le plan de son œuvre semblerait l'indiquer, à des vues générales, et il lui arrive d'entrer dans des détails très particuliers quand il les croit de nature à piquer la curiosité du lecteur.

Il tire de l'histoire cet enseignement qu'il y a trois éléments constitutifs de la stabilité sociale, savoir : au point de vue matériel, la richesse; au point de vue intellectuel, les lumières; au point de vue moral, la vertu.

Si les sociétés anciennes sont toutes tombées, c'est que chacune d'elles n'a jamais pu réunir qu'un ou deux de ces éléments. Dans aucune société ancienne, les trois éléments n'ont coexisté.

Pour que la société moderne vive et se perpétue, il faut qu'elle possède à un degré suffisant la richesse, les lumières, la vertu. L'auteur est amené de la sorte à étudier, au point de vue moral, la religion et la morale ; au point de vue intellectuel, la science et la diffusion de la science; au point de vue matériel, la guerre et les lois qui président à la richesse. Cette préface de *La République* pourrait être la préface d'une Encyclopédie.

Résumer ce résumé où toutes les questions se pressent, où toutes les solutions sont indiquées, serait impossible dans les étroites limites d'un compte rendu verbal. On peut seulement indiquer quelques opinions qui marquent la tendance générale de l'auteur, l'esprit général de son ouvrage. En religion, il écarte le surnaturel, ce qui paraît de prime

abord une thèse matérialiste. Il n'en est rien ; ce qu'il écarte, c'est l'origine surnaturelle des dogmes. Il admet l'existence de Dieu, et la religion en principe et en fait ; mais sa religion est la religion naturelle.

A propos de la science, dont il reconnaît et proclame bien haut la souveraineté, il s'étend sur l'éducation de la jeunesse. Il ne proscrit pas l'étude des langues anciennes ; cette proscription est impossible pour l'auteur des deux volumes d'histoire ancienne qui ont trouvé place dans sa vaste synthèse. Il la relègue parmi les connaissances destinées à parfaire l'éducation, tandis que l'Université les accepte comme destinées à la fonder. Il les réserve par conséquent à l'enseignement des Universités, et fait reposer l'enseignement secondaire uniquement sur la langue et la littérature française.

Il n'est pas de ceux qui regardent la guerre comme une institution fondamentale de l'humanité. Il constate que l'esprit guerrier a diminué d'intensité et d'influence ; que la guerre s'est adoucie et, en quelque sorte, civilisée, et il ne range pas parmi les utopies l'hypothèse lointaine du désarmement et de l'arbitrage international.

Ses idées en économie le rapprochent beaucoup du socialisme d'État. Il confère à l'État le monopole des banques d'émission, celui des chemins de fer. Il préconise l'idée d'un tarif de traction indépendant de la distance.

Il va sans dire que son idéal, en fait de gouvernement, est la République. Une longue étude de la Révolution lui sert à démontrer que la monarchie n'a jamais été un principe. Elle n'a été dans l'histoire qu'un fait, et un fait funeste ; une longue insurrection contre le droit. Il constitue la République un moyen de deux pouvoirs égaux qui se contrôlent mutuellement, et sont dominés par un pouvoir suprême appelé à juger leurs conflits. Comme, dans chaque conflit, le pouvoir battu doit se dissoudre, les deux pouvoirs, par sentiment de leur propre conservation, ont une tendance naturelle à ne pas faire naître de conflit. L'auteur termine l'esquisse de sa constitution en se prononçant énergiquement contre le régime parlementaire.

On peut lui demander ce qu'il entend par le régime parlementaire. Dans son système, il y a trois pouvoirs, dont l'un est juge des conflits.

Le troisième pouvoir a de grandes analogies avec un roi constitutionnel. La différence est sans doute la question d'hérédité. Mais à défaut de l'hérédité, quelle est l'origine du pouvoir suprême, et des deux pouvoirs entre lesquels il doit rétablir l'équilibre ? Si c'est l'élection, nous retombons dans le régime représentatif. Ces pouvoirs sont-ils unipersonnels ou collectifs? On comprend que le pouvoir pondérateur soit unipersonnel. Les deux autres sont collectifs ; nous voilà bien près du régime parlementaire. Peut-être l'auteur croit-il repousser le régime parlementaire, quand il n'en repousse au fond que les abus. Mais il ne suffit pas, pour les repousser, d'en montrer les inconvénients, il faut trouver les moyens de les rendre impossibles.

A mesure que, dans cette préface, on passe des principes aux applications, les objections et les difficultés augmentent, parce que ce sont les applications qui déterminent le sens des principes. En toute matière, mais surtout en politique, plus un ouvrage a d'originalité, plus il suscite de controverses. J'ai voulu donner une idée de celui-ci, parce qu'un ouvrage de cette étendue sur un pareil sujet, est une exception, à cette époque de travaux rapides et d'aperçus hasardeux. Quelque jugement qu'on en porte, c'est un des efforts les plus sérieux qui aient été faits de notre temps sur la philosophie politique et sociale.

Les Expositions de l'État à l'Exposition de 1889,

Par M. Jézierski.

M. Jules Simon : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un ouvrage en deux volumes, grand in-4° intitulé : *Les Expositions de l'État à l'Exposition de 1889.* Je ne vois pas de nom d'auteur, parce que les diverses Expositions ont été l'objet de rapports particuliers, écrits pour la plupart par le président de la section compétente ; mais c'est M. Jézierski, directeur des journaux officiels qui a distribué et dirigé le travail. Je crois bien ne pas m'écarter de la vérité en disant qu'il est l'auteur de ces deux volumes. On ne savait pas jusqu'ici la part importante prise par l'État aux Expositions, parce que ses services sont dispersés dans les sections auxquelles ils appartiennent, ce qui empêche de les em-

brasser dans leur ensemble. A l'Exposition du centenaire, il y a des sections où l'État est seul exposant, par exemple, l'Exposition rétrospective du travail : les objets exposés ne lui appartiennent pas toujours; mais c'est lui qui les a cherchés, trouvés, obtenus, exposés, catalogués ; de même pour l'économie sociale, une section qui sous la conduite de M. Léon Say a pris en 1889 une importance si exceptionnelle; l'Exposition militaire; les Postes et Télégraphes, etc. Dans d'autres, telles que l'Algérie, les colonies, l'instruction publique, etc., l'État prend une part principale. L'analyse publiée en ce moment par M. Jézierski contient des renseignements pleins d'intérêt sur tous nos services publics ; les informations sont nombreuses, bien choisies, bien groupées, puisées aux sources les plus compétentes. Elles éclairent le lecteur sur l'organisation et le fonctionnement des services administratifs. Elles ont un mérite que j'apprécie beaucoup, c'est de rendre enfin justice aux directeurs de nos grandes administrations qui ont, pour la plupart, la passion de bien faire et dont les services sont trop souvent méconnus et le nom oublié.

Je dois mentionner tout particulièrement un chapitre du plus haut intérêt sur la presse et les journaux officiels, dû à la plume de M. Jézierski lui-même, qui, pour cette fois, n'a pas eu de collaborateur. C'est toute une histoire de la presse officielle faite à l'aide de documents indiscutables, choisis avec une telle habileté qu'ils semblent n'être mis là que pour notre plaisir tandis qu'ils jettent une lumière toute nouvelle sur le gouvernement de la Société par le gouvernement des esprits. C'est un excellent et piquant répertoire qui prend place dès à présent parmi les documents historiques. Aucun historien de la France moderne ne pourra se dispenser de consulter l'ouvrage de M. Jézierski.

Les céréales,

Par M. Levasseur.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Academie une brochure intitulée *les Céréales*, qui est la réunion de deux conférences que j'ai faites à la réunion des officiers, en vue de l'administration de l'inten-

dance, sous les auspices de M. le Ministre de la guerre et de la Société de statistique.

Cette brochure traite de l'histoire des céréales, surtout du froment, en France, de leur répartition géographique, du commerce du blé en France au XIXe siècle et de la production des céréales dans le monde. Cette étude, qui soulève la question de l'importation, se termine par la conclusion suivante :

Il y a donc une crise agricole ou, pour parler plus exactement, une transformation des conditions du marché. L'agriculture française a trop de ressources et trop de souplesse pour ne pas triompher de ces difficultés ; mais il est possible que la rente foncière du propriétaire se trouve définitivement amoindrie par suite de ces changements :

En présence de ces difficultés, deux politiques se présentent.

L'une est celle de la liberté, que la plupart des économistes conseillent. Elle consiste à laisser entrer sans droit, ou mieux, suivant notre opinion, avec un léger droit fiscal, les blés étrangers, de manière à ne pas faire renchérir le pain et à maintenir à cet égard la France dans la même situation que les autres États, en vue de la concurrence commerciale sur les marchés du monde.

Cette concurrence des nations peut être comparée à une course; et certes on blâmerait le jockey qui, sans y être obligé, surchargerait de plomb la selle de son cheval ; c'est cependant ce que fait la France. La concurrence pourrait porter quelque préjudice au revenu des propriétaires, mais elle serait avantageuse, quoi qu'on en dise, aux consommateurs, car elle signifie abondance. En établissant entre la France et l'étranger un niveau commun de valeur, elle préserverait le gouvernement de responsabilités qu'entraînent les faveurs octroyées à des Français au détriment les uns des autres, et préparerait mieux la nation à toutes les autres transformations de valeur qui peuvent se produire incessamment sur toutes les marchandises, et que doit savoir supporter une nation qui veut tenir un des premiers rangs dans le commerce extérieur.

L'autre est celle de la protection, que les producteurs, dans l'industrie agricole comme dans toute autre, sont disposés à réclamer pour les produits qu'ils vendent, sauf à s'en plaindre pour ceux qu'ils achètent, et

que les cultivateurs, qui sont très nombreux et très influents dans les campagnes, ont obtenue de la politique sous le régime du suffrage universel, comme les grands propriétaires l'avaient votée à leur profit sous le régime du suffrage restreint de la Restauration. Elle s'autorise des renforcements de tarifs qu'ont votés, depuis une dizaine d'années, plusieurs États, en élevant à l'envi les uns des autres des barrières pour gêner l'importation des produits manufacturés de l'étranger ; il est juste de reconnaître qu'il est bien difficile à des hommes politiques de résister à la pression de l'exemple, surtout lorsqu'ils peuvent croire que le patriotisme est engagé dans la question, et à celle des intérêts particuliers de leurs électeurs, lorsqu'ils désirent conserver leur siège.

L'augmentation du prix du blé par suite du droit de 5 fr. n'était pas douteuse. Les faits ont justifié et même au delà sur ce point les prévisions des économistes. Nous disions dans cette brochure : l'intérêt des propriétaires plus encore que celui des fermiers a fait surélever, par voie législative, le prix du blé d'environ 20 p. 100. En supposant que cette surélévation ne soit que de 3 fr. 50 par hectolitre en moyenne et que la moitié seulement de la récolte (soit 54 millions d'hectolitres) soit vendue, ce serait une somme de 189 millions de francs que la loi obligerait les consommateurs à payer annuellement aux agriculteurs, afin de procurer au Trésor un revenu d'une cinquantaine de millions. En comptant le blé importé, les Français payent chaque année, pour leur pain, environ 240 millions de plus qu'ils ne feraient, si les Chambres n'avaient pas voté ce droit.

Nous ajoutions dans une note que la surélévation était même supérieure à 3 fr. 50.

En effet, j'ai sous les yeux le tableau des prix moyens par trimestre, de janvier 1884 à septembre 1890, du quintal de froment sur le marché de Paris et sur le marché de Londres, où d'avril 1885 à fin 1887, le blé a valu en moyenne 4 fr. 19 de plus à Paris qu'à Londres : c'était sous le régime du droit de 3 fr. D'avril 1887 à septembre 1890, il a valu 6 fr. 85 de plus : c'est sous le régime du droit de 5 fr. Or, 6 fr. 85 le quintal équivalent à peu près à 5 fr. 14 l'hectolitre. Donc l'intégralité du droit pèse sur le marché de Paris. Pourquoi 14 centimes en plus ?

Probablement parce que le courant commercial vers Paris étant moins fort que vers Londres, la distance plus grande, et les relations commerciales ayant été restreintes par le droit, le frêt est plus élevé pour notre marché que pour le marché anglais.

Histoire des Volontaires de la Charente pendant la Révolution (1791-1794).

Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle,

Par M. Boissonnade.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la partde M. Boissonnade, professeur au lycée d'Angoulême, deux ouvrages. Le premier est intitulé *Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution* (1791-1794). C'est une étude faite sans parti-pris sur les documents originaux des archives départementales, et composée à l'aide de patientes et consciencieuses recherches; elle comprend l'histoire des premiers volontaires de 1791 à la suite du décret de l'Assemblée constituante ordonnant la levée de 16 bataillons, l'histoire des levées de 1792 et surtout du mois d'août à l'époque de l'invasion prussienne, de 1793 en exécution de la loi du 23 février 1793, et des levées extraordinaires de mars et de mai, de la levée de la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans faite en vertu de la loi d'août 1793 dont les premières recrues levées en septembre 1793 partirent en avril 1794 et les dernières seulement en janvier 1795. L'enthousiasme avait été grand dans les premières années; en 1791, le Directoire avait voulu fournir beaucoup plus d'hommes que le ministre de la guerre n'en avait demandé et ne pouvait en entretenir. En 1792, « la Charente, dit l'auteur, avait donné d'abord 225 hommes pour les bataillons de fédérés, 150 pour les compagnies franches, 200 environ pour les légions, et le 20 août elle avait encore 4,000 volontaires au lieu de 900 qu'on lui demandait. Ce chiffre devait encore être dépassé puisque, ultérieurement, d'autres compagnies s'organisèrent ». Le zèle s'attiédit beaucoup par la suite. « A partir de 1793, dit M. Boissonnade, l'engagement

volontaire est l'exception et le recrutement forcé devient la règle. Dans plusieurs communes les habitants résistent et des mouvements séditieux se produisent. Les commissaires de la Convention s'en pleignent à maintes reprises ; les levées se font difficilement et les jeunes gens cherchent par divers moyens à s'y soustraire, soit en ne se présentant pas, soit en feignant des infirmités. Néanmoins une fois enrôlés, la plupart faisaient leur devoir, et M. Boissonnade cite avec complaisance les officiers supérieurs qui sont sortis des rangs de cette jeunesse charentaise. La Charente leva ainsi 34 bataillons de 1791 à 1794, c'est-à-dire le dixième de sa population, qui atteignait alors au chiffre de 320,000 habitants.

M. Boissonnade a donné un bon exemple des services que peut rendre un professeur d'histoire dans une ville de province, en éclairant par des recherches locales l'histoire générale de la France. Dans son *Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle*, il a étudié avec la même conscience et la même sagacité les divisions administratives de la province au XVIIIe siècle, l'état et le mouvement de la population, autant que les documents permettent de l'établir. « De cette longue et minutieuse étude, dit l'auteur, semblent ressortir quelques idées générales. Autant qu'on peut en juger, une grande amélioration a été apportée dans la vie humaine depuis le XVIIIe siècle, le chiffre de la population s'est partout accru, aussi bien dans l'Angoumois que dans le reste de la France, avec le bien-être matériel.

Nous avons eu souvent, particulièrement dans nos recherches sur la population française, l'occasion de faire des constatations du même genre et de porter un jugement semblable.

M. Boissonnade remarque que le recensement de 1801 a donné pour le département de la Charente un chiffre qui doit être erroné (229,000 habitants). Nous avions fait la même remarque dans le tableau que nous avons donné au tome Ier de *La Population française* (p. 403) du nombre des habitants des arrondissements et départements de 1802 à 1806.

Monographie du Tribunal de commerce du Havre. La sécurité du titre foncier et la réforme hypothécaire,

Par M. Flour de S. Genis.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de remettre à l'Académie deux brochures de M. de S. Genis, intitulées, l'une : *Monographie du tribunal de commerce du Havre*, dans laquelle l'auteur conclut à la suppression des tribunaux de commerce et à l'extension de la compétence des juges de paix ; l'autre : *La sécurité du titre foncier et la réforme hypothécaire.*

Le premier de ces ouvrages donne lieu aux observations suivantes de M. Arthur Desjardins :

M. Arthur Desjardins : — Un certain nombre de publicistes et d'hommes politiques demandent à tout propos, depuis quelques années, qu'on étende la compétence des juges de paix. Je ne connais pas d'idée plus fausse en matière d'organisation judiciaire.

Il y a une raison d'ordre général pour qu'on ne substitue pas imprudemment les tribunaux de paix aux tribunaux ordinaires. Les juges de paix peuvent être révoqués du jour au lendemain. Les membres des tribunaux civils sont inamovibles ; les tribunaux consulaires échappent à l'action du pouvoir exécutif et sont à l'abri de toute révocation pendant la durée de leur mandat. Les uns et les autres l'emportent sur les juges de paix par leur indépendance, et l'indépendance est d'autant plus indispensable au juge que s'accroît l'importance des intérêts engagés.

Il y a, pour ne pas remplacer les tribunaux civils par les tribunaux de paix, un motif spécial. La plupart des juges de paix ne sont pas licenciés en droit et manquent, pour apprécier certaines catégories de procès civils, d'une véritable éducation juridique.

Il y a, pour ne pas remplacer les tribunaux de commerce par les tribunaux de paix, un autre motif. Les affaires commerciales ont un côté spécial et technique qui échappe tout à fait aux juges de paix. Imagine-t-on, par exemple, des juges de paix appelés à statuer sur une question d'abordage ou sur un règlement d'avaries communes? La Cour de cas-

sation a décidé que les juges de paix étaient absolument incompétents pour juger n'importe quel litige commercial : jurisprudence excellente, qu'il ne faut pas renverser législativement.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait pas lieu de diminuer le nombre des tribunaux consulaires. Mais il serait déplorable de les supprimer dans les centres commerciaux de quelque importance où ils rendent une justice plus expéditive et moins coûteuse. Je crois, au contraire, avec M. Flour de Saint-Genis, qu'on aurait tort d'établir en France des Cours d'appel commerciales. Il importe qu'une même juridiction statue, au second degré, sur les affaires commerciales et sur les affaires civiles. En première instance, l'usage commercial a été constaté : des juges d'une autre origine réparent, en appel, les erreurs juridiques du tribunal élu.

Introduction à l'étude de la géographie,

Par M. Genin.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de présenter, de la part de M. Genin, professeur au Lycée de Nancy, un volume intitulé : *Introduction à l'étude de la géographie*. L'auteur s'est appliqué à montrer les rapports généraux qui existent entre le sol et le climat, d'une part, et l'œuvre économique de l'homme qui met ce sol en valeur par l'agriculture et qui pratique l'industrie et le commerce en se conformant aux conditions particulières que la nature a faites à la civilisation dans chaque contrée. Ce plan est si conforme à l'esprit dans lequel je me suis efforcé depuis plus de vingt-cinq ans d'enseigner et de faire comprendre la géographie, que j'ai accepté volontiers d'ajouter quelques pages d'introduction à cet ouvrage instructif, qui est le fruit de longues recherches et auquel on pourrait donner le titre d'*Harmonies géographiques*.

Dans cette introduction j'ai rappelé comment les phénomènes de la géographie physique et ceux de la géographie économique forment un enchaînement continu de causes et d'effets. « Ainsi la production et la circulation de la richesse, comme l'ensemble de la civilisation matérielle d'un peuple s'explique partie par la nature, que la géographie physique

fait connaître, et partie par l'homme, dont la géographie politique et économique explique les œuvres. Cet enchaînement donne de la cohésion aux faits, qui, envisagés isolément, sembleraient confus et sans raison d'être, et qui apparaissent au contraire logiquement groupés quand on les éclaire par les lumières de la physique et de l'économie politique et qu'on les domine d'assez haut pour embrasser d'un coup d'œil toute une série. »

Je demande à l'Académie la permission de citer encore quelques lignes où j'explique les raisons, qui, à l'époque de la création de l'enseignement secondaire spécial par M. Duruy, m'ont décidé à entreprendre les travaux de géographie que je poursuis encore. « Économiste, je croyais qu'il était utile de donner à la jeunesse, surtout à celle qui se destine à l'industrie et au commerce, quelques notions claires et substantielles sur les principes de l'économie politique, et cette science ne figurait dans le programme d'aucun établissement public d'enseignement secondaire. Géographe, je croyais que l'étude raisonnée de la production agricole et industrielle et de la circulation commerciale était un complément nécessaire de la connaissance géographique de chaque contrée, qu'il y a des pays lointains auxquels nous nous intéressons surtout pour les marchandises que nous en recevons et par celles que nous leur envoyons, et que l'adjonction de la géographie commerciale aurait le double avantage de rendre, d'une part, l'enseignement géographique plus complet, plus philosophique (si je puis m'exprimer ainsi), et plus intéressant, et, d'autre part, d'introduire, à côté de l'enseignement dogmatique des principes de la science économique, des notions pratiques d'économie appliquées et des exemples dont un professeur pourrait se servir pour confirmer la démonstration des lois économiques.

Atlas des missions de la Société des missions étrangères,

par M. Adrien LAUNAY.

M. Levasseur : — M. Adrien Launay, des missions étrangères, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son *Atlas des*

missions de la Société des missions étrangères. Notre Secrétaire perpétuel m'a chargé de vous le présenter.

Cet atlas est composé de 27 cartes relatives aux missions d'Orient. La première est une carte générale des 26 missions de cette région. Les autres sont consacrées ; 3 à l'Inde, 10 à l'Indo-Chine, 10 à la Chine et à la Corée, 3 au Japon. Chaque carte, imprimée en chromo-typographie, d'une bonne exécution et d'une lecture facile, est accompagnée d'une notice sur les limites de la mission, la description physique, le climat, les productions, sur la population, le gouvernement, les villes et chrétientés principales et sur l'histoire de la mission. C'est une histoire toute française, qui intéresse par conséquent à double titre notre Académie.

M. Launay a eu des prédécesseurs. On sait qu'au XVIIe siècle, les Jésuites ont commencé à faire connaître la Chine à l'Europe, et que leurs cartes, qui ont beaucoup servi à notre illustre géographe Danville, sont restées une œuvre classique dans ce genre. Un jésuite, le Père Werner, a publié, il y a quelques années, un atlas des missions catholiques qui a été traduit en français en 1886 (26 cartes, Lyon). Les missions étrangères elles-mêmes ont publié en 1873 de bonnes cartes du Sé-tchouan et du Kouéi-tcheou.

On sait aussi quelle action les missions, dont M. Launay est membre, ont exercée dans l'Orient pour répandre l'influence française. Sous l'impulsion du Père Joseph, des capucins avaient commencé la propagande en Perse, en créant la Société des missions étrangères, établie rue du Bac dans une maison dont un évêque de Babylone (d'où le nom de la rue de Babylone) avait fait don en 1653 à la société, puis les jésuites ont continué l'œuvre. Elle était plus avancée au XVIIe siècle qu'au XIXe. La question des rites qui a divisé les jésuites, d'un côté, et, de l'autre, les dominicains et les missions étrangères, et qui a été terminée en 1742 par la bulle *ex quo singulari*, condamnant le culte des ancêtres, a porté à cette œuvre un coup dont elle ne s'est pas encore complètement relevée.

Statistique de la couleur des yeux et des cheveux en France,

Par M. le Dr TOPINARD.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de remettre à l'Académie deux travaux qui concernent la démographie.

Le premier est une *statistique de la couleur des yeux et des cheveux*, que M. le docteur Topinard a entreprise il y a quelques années et pour laquelle il a réuni environ 200.000 observations. A l'aide de ces observations il a dressé une carte de France sur laquelle on voit s'accuser très nettement la prédominance du type brun dans tout le bassin de la Garonne et dans la région Méditerranéenne et le type blond dans la Normandie, la Picardie, la Flandre, la Champagne et la Lorraine. Dans une partie du bassin de la Seine et dans toute la partie centrale, il y a des mélanges à des diverses doses. Ces renseignements concordent en grande partie avec la distribution des races telle que M. Lagneau l'avait donnée dans l'ethnographie de la race, et telle que je l'ai représentée dans le premier volume de *La Population française*.

Carte de la couleur des yeux,

Par M. Alph. BERTILLON.

M. Levasseur : — M. Alph. Bertillon profitant des éléments fournis par le bureau anthropométrique, a dressé aussi une *Carte de la couleur des yeux*. C'est également dans le bassin de la Garonne et sur les bords de la Méditerranée que les yeux marrons sont le plus nombreux, dans le Nord et dans l'Est, ainsi que dans la Bretagne qu'on en rencontre le moins. Le travail de M. Bertillon qui résulte de trois années d'observations porte sur un nombre moindre de cas. Mais les observations étaient toutes faites directement du bureau au lieu de provenir de renseignements fournis par divers observateurs.

M. Bertillon est l'organisateur du service anthropométrique de la Préfecture de police qui a rendu de notables services et qui a été déjà imité dans plusieurs pays. Ce service a permis souvent de retrouver des réci-

diviates qui se cachaient sous un faux nom et dont il était par conséquent impossible de suivre le passé à l'aide du casier judiciaire.

La science des comptes mise à la portée de tous,

Par MM. E. Leautey et A. Guilbault.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de M. Leautey, un exemplaire de la cinquième édition de *la Science des comptes mise à la portée de tous* par MM. E. Leautey et A. Guilbault. C'est un traité de comptabilité qui est composé par des hommes très expérimentés dans la matière et dont les démonstrations sont toujours présentées avec précision, méthode et clarté. Une bonne comptabilité est, dans toute opération impliquant maniement d'argent, une condition d'une bonne gestion économique. C'est à ce titre qu'un pareil ouvrage nous intéresse et que nous le remettons à l'Académie.

Des divers modes de rémunération du travail,

Par M. A. Gibon.

M. Maurice Block : — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. A. Gibon, ancien directeur des forges de Commentry, d'une publication intitulée : *Des divers modes de rémunération du travail* (1).

La sagesse des nations a proclamé depuis bien des siècles que tout travail mérite salaire, mais personne n'a encore indiqué le moyen d'en déterminer le taux d'une manière qui échappât à toutes contestations. La science n'a pu trouver qu'une solution un peu vague, elle fait résulter le taux de la rémunération du travail d'une transaction, d'un contrat. Il n'y a donc pas un taux absolu, seul juste, seul légitime; le taux est

(1) Extrait du mémoire de la Société des ingénieurs civils. Tirage à part, Guillaumin et Cie.

variable, il est influencé par de nombreuses circonstances que nous n'avons pas à énumérer et encore moins à étudier ici. Le socialisme lui-même, dont c'est pourtant la mission spéciale, n'a rien su présenter de rationnel.

A défaut d'une solution mathématique, l'expérience des affaires et la connaissance de la nature humaine ont inspiré d'heureuses combinaisons qui suffisent aux besoins de la pratique. M. Gibon, qui a été pendant bien des années à la tête de grands établissements et a dirigé de nombreux ouvriers, passe en revue les combinaisons les plus fréquentes et insiste sur celles qu'il a éprouvées et qui semblent, en effet, se recommander à bien des égards. Son système s'applique plus particulièrement à la grande industrie, où le travail est divisé, et même subdivisé en spécialités. En pareil cas, le travail à la tâche l'emporte de beaucoup sur le travail à la journée, il est d'ailleurs le plus répandu.

La rémunération du travail à la tâche est fixée après quelque tâtonnement ; c'est le salaire ordinaire, celui qui paie le travail accompli sans efforts supérieur à la moyenne. Mais souvent il peut y avoir intérêt à accélérer et aussi à perfectionner le travail, si au lieu de 10 pièces à l'heure, l'ouvrier en fournit 12, ou s'il produit 10 pièces plus belles, plus solides ; dans les deux cas, le patron peut et doit accorder un excédent de rémunération, que M. Gibon nomme *sursalaire*. Le sursalaire encourage, stimule l'ouvrier, et en même temps améliore sa situation.

On peut encore aller plus loin. L'ouvrier contribue à la production par son travail ; mais le travail ne crée pas, c'est-à-dire, qu'il ne fait rien sortir du néant. Il se borne à transformer des matières existantes, et le plus souvent il emploie à cet effet des machines, des instruments, des appareils que le patron met à sa disposition. Or, il dépend de l'intelligence et de l'habileté, mais surtout des soins réfléchis et persévérants du travailleur, d'éviter ou plutôt de réduire les déchets, ainsi que l'usure des instruments, les accidents mêmes, par conséquent, il mérite d'avoir sa part des profits qui résultent pour le fabricant des économies ainsi réalisées. Cette part lui est généralement allouée sous le nom de *prime*. Et s'il ne reçoit qu'une partie de ces économies, c'est que, dit M. Gibon, « les résultats sont toujours dus à un ensemble de mesures qui inté-

ressent la direction d'une fabrication et auxquelles l'ouvrier coopère ; il en a rarement l'initiative et le mérite absolu. »

Voilà donc la rémunération rationnelle du travail décomposée en ses éléments constitutifs ; « le salaire à la tâche répond à la production, le sursalaire à la perfection, la prime aux économies ». M. Gibon, m'a-t-on dit, a appliqué cet ingénieux système avec beaucoup de succès pendant sa longue et très honorable carrière industrielle.

La seconde partie de la publication traite de la participation aux bénéfices. M. Gibon voit très clairement ce que la prétendue participation a d'utopique et même de dangereux, il préfère avec raison le système des primes et des sursalaires, mais il croit devoir ménager l'opinion à la mode, qui peut rendre des services dans des cas donnés. Comme j'ai étudié la participation aux bénéfices dans un Mémoire spécial lu devant l'Académie, je n'insisterai pas, la question n'ayant pas fait de progrès depuis quelques années.

En résumé, M. Gibon, en formulant ses expériences sur les divers modes de rémunération du travail, a contribué pour sa part aux progrès de la science et de la pratique économiques, et nous ne pouvons que l'encourager à employer ainsi les loisirs de sa verte vieillesse au service de l'humanité.

Pandectes françaises.

M. Colmet de Santerre : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des auteurs nombreux et distingués, mais anonymes, qui ont travaillé sous la savante direction de M. Rivière, conseiller à la Cour de Cassation, un ouvrage inachevé : il n'a encore que 10 volumes in-4° et il menace d'en avoir 40 ; il est intitulé PANDECTES FRANÇAISES, *nouveau répertoire de doctrine de législation et de jurisprudence*. Le nom de répertoire est depuis longtemps attribué par les jurisconsultes à une œuvre considérable, traitant dans un ordre alphabétique de toutes les parties du Droit. C'est une Encyclopédie juridique. Sans remonter bien haut, nous pouvons constater que le XVIIIe siècle, qui a donné la grande

encyclopédie, n'a pas manqué de fournir un répertoire de Droit, celui de Guyot, qui est devenu, après la rédaction des Codes, le Répertoire de Merlin. Il a engendré celui de Dalloz, qui a lui-même engendré deux frères presque jumeaux : le Répertoire de Sirey et les *Pandectes françaises*.

Un livre qui s'appelle les Pandectes, doit tout comprendre, tout embrasser ; les nouvelles Pandectes seront dignes de leur nom ; elles seront plus longues que celles de Justinien et elles auront sur celles-ci l'avantage d'être écrites dans un ordre savant et essentiellement pratique. Au lieu d'y trouver des opinions de jurisconsultes juxtaposées dans un beau désordre, on y verra des doctrines logiquement présentées, rattachées aux principes, complétées par leurs conséquences, et éclairées par les décisions judiciaires.

Ce répertoire, le dernier venu, a devant lui des aînés qui jouissent depuis longtemps d'une réputation méritée, mais ce n'est pas une raison pour qu'il ne conquière pas une large place dans la faveur du public. Dans les familles, les derniers-nés sont souvent les préférés ; pourquoi en serait-il autrement des livres ? Les plus jeunes ne sont-ils pas plus particulièrement imbus de l'esprit du jour ; conçus à la fin d'un siècle, ne sont-ils pas, par là même, entraînés par un courant nouveau ; le milieu dans lequel ils s'élèvent ne leur impose-t-il pas comme une fatalité de leur existence, la préoccupation des besoins de la jeune génération ?

Les Pandectes, nées d'hier, n'ont pas été écrites pour les jurisconsultes et les praticiens de 1830 ou de 1840. Elles ne commentent pas seulement les textes des Codes. Depuis cette époque éloignée, le Droit a fraternisé avec l'histoire et l'économie politique. Toute question de droit doit être aujourd'hui envisagée à ce double point de vue. Ce n'est pas tout ; les découvertes de la science moderne, par l'organisation des chemins de fer et des télégraphes, ont bouleversé le monde et rendu quotidiennes les relations internationales. Le Droit international public et privé, la législation comparée ont pris une place considérable dans la science et s'imposent aux tribunaux eux-mêmes. Quelle utilité pratique ne doit point avoir un recueil conçu et écrit en pleine efflorescence de ces études nouvelles.

Les *Pandectes françaises* se composent en ce moment de 10 volumes : le 1er a paru en 1886, le 10e en 1890. Les 9 premiers sont consacrés à la lettre A : elle n'est pas encore finie ; le volume s'arrête sur le mot Assurance. Le 10e volume escompte le mot Donation qui aura deux tomes pour lui seul. On voit que les matières sont largement traitées aussi bien que savamment ; tous les principes sont étudiés, toutes les difficultés examinées, toutes les questions discutées. Les décisions judiciaires y occupent la grande place qui leur appartient ; les arrêts ne sont pas seulement cités et reproduits, leur substance en est extraite par une analyse habile, et le lecteur est mis à même d'apprécier par quel long travail une jurisprudence commence, se confirme, se fortifie et devient définitive.

En subdivisant à l'infini les articles et les mots traités, on a donné plus d'importance à des matières qui seraient peut-être négligées si elles étaient comprises sous une dénomination trop large ; c'est ainsi, par exemple, que dans le 1er volume on rencontre les mots Abandon de mitoyenneté et Abandon de navire, qui pourraient se perdre inaperçus dans les mots Mitoyenneté et Capitaine ou Assurance maritime. Cette division, du reste, facilite considérablement les recherches.

Je ne veux pas citer les articles intéressants ; ils abondent dans les 10 volumes qui sont parus. Je termine en signalant à l'Académie un grand mérite des *Pandectes*, auquel seront sensibles tous ceux qui se servent d'un répertoire : par l'habile disposition des matières, par le numérotage des alinéas, par les nombreuses tables qu'on rencontre à la fin de chaque article important, et qui indiquent notamment tous les articles de lois cités, tous les auteurs, tous les arrêts, par l'exposé sommaire mais complet de toutes les lois étrangères relatives à la matière traitée, les *Pandectes françaises* procureront à leurs lecteurs une grande économie de temps ; et pour le travailleur savant, le temps c'est de la science.

Le libre arbitre,

Par M. Ernest NAVILLE.

M. Franck : — Je présente à l'Académie, au nom de M. Ernest Naville, qui en est l'auteur et que l'Académie compte parmi ses associés étrangers, un livre qui a pour titre : *Le libre arbitre*. En tête de cette œuvre, on lit cette épigraphe significative empruntée à Euler : « La liberté est aussi essentielle aux esprits que l'étendue aux corps ».

Le livre de M. Naville est en quelque sorte la contre partie de celui de M. Fouillée, dont j'ai rendu compte à l'Académie il y a peu de jours. Dans celui-ci, supprimant la métaphysique sous prétexte de la réédifier en lui donnant pour unique base l'expérience, l'auteur arrive à supprimer la liberté, qu'il réduit à une simple attraction de l'esprit, à une idée sans réalité. Le livre de M. Naville, débutant par la liberté, qu'il nous présente comme une réalité incontestable, comme la première des réalités, arrive à la démonstration de toutes les vérités dont se compose la métaphysique. C'est que, en fait, toutes les vérités de cet ordre, Dieu, l'âme, la cause première, l'infini, l'existence des causes finales, le souverain bien, supposent la liberté.

Sans la liberté, rien n'existe, rien n'est possible dans le domaine de l'esprit ; il ne reste rien que la nature, que le monde, qui, lui-même, est indémontrable. Au lieu d'une existence, ce n'est plus qu'un soupçon d'existence, une supposition commode pour la pensée, ce qu'on appelle un *postulat*.

Mais comment M. Naville démontre-t-il la liberté ? Par les deux moyens dont se compose la méthode philosophique, on peut dire toute méthode : par la voie analytique et la voie synthétique. De là la division du livre de M. Naville : la partie analytique et la partie synthétique. Il n'y a pas de division plus naturelle et plus simple.

L'analyse nous montre ce qu'est l'idée de la liberté, ce qu'est la liberté elle-même. Elle nous apprend que la liberté, si elle est une force, un pouvoir, n'est qu'une force limitée, un pouvoir relatif, elle n'est pas un pouvoir absolu. Elle est soumise à des conditions, elle a au-dessus d'elle

une loi souveraine, qui est la loi morale, la loi du devoir; elle est obligée de choisir entre cette loi d'une part et notre intérêt ou notre plaisir d'autre part. Elle est le fondement de notre unité, de notre personnalité, par conséquent de notre conscience, point de conscience sans liberté, point de liberté sans conscience. L'analyse nous donne aussi les signes de la liberté, au nombre desquels figurent le sentiment de la responsabilité, le regret, le repentir, l'influence que nous exerçons sur nos semblables par l'autorité ou par la prière, l'organisation de l'ordre social, l'histoire entière de l'humanité.

Avec les signes de la liberté, M. Naville énumère aussi les objections qui s'élèvent contre elle et les arguments qui détruisent ces objections. Il nous montre que la négation théorique de la liberté n'empêche pas la liberté d'exister en fait et de diriger notre vie pratique.

La démonstration synthétique de la liberté consiste à réfuter les systèmes qui lui sont contraires : le matérialisme, le positivisme, le déterminisme; seul, le spiritualisme se concilie avec elle et la met d'accord avec les attributs de Dieu : sa toute puissance, sa providence, sa prescience; seul aussi, le spiritualisme résoud le problème du mal.

En somme, ce livre d'un étranger, que la confraternité de l'Institut donne à la France, est le plus éclatant service qui ait été rendu depuis longtemps à la saine philosophie. Le talent de la dialectique y est toujours d'accord avec le plus ferme bon sens, et la science historique, dont on abuse tant aujourd'hui, n'y nuit pas à l'ardeur des convictions spiritualistes et religieuses.

Le divorce et la séparation de corps,

Par M. Henri Coulon.

M. Larombière : — Nous avons l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, trois volumes que M. Henri Coulon, avocat à la Cour d'appel, vient de publier sur *le divorce et la séparation de corps*.

Dans le premier volume, l'auteur retrace brièvement l'histoire du

divorce chez les peuples de l'antiquité, et, comme il convient, avec plus de développements, dans le monde romain. Il la poursuit chez les peuples barbares et les nations catholiques où le droit canonique qui repousse le divorce, finit par prévaloir jusqu'à la révolution de 1789. Une large part, où la critique n'est pas ménagée, y est faite aussi au droit intermédiaire dont le Code civil maintient le principe, en corrigeant toutefois l'application. Le Code civil est lui-même abrogé par la loi du 8 mai 1816, et ne reprend vigueur que par les lois des 19 juillet 1884 et 20 avril 1886, qui l'ont amendé dans plusieurs points importants.

L'auteur est ainsi amené à reproduire dans son second volume les propositions répétées de M. Naquet et les rapports dont elles ont été successivement l'objet à la Chambre et au Sénat. Il y résume ensuite, article par article, les discussions parlementaires auxquelles ont été soumises les diverses dispositions du projet de loi. Ce n'est, à vrai dire, qu'un recueil de documents ; mais il est, à ce titre seul, toujours très intéressant pour le jurisconsulte.

Enfin, le troisième volume contient le commentaire de chacun des articles de la loi nouvelle. Il est, pour employer les termes mêmes de l'auteur, le Code annoté du divorce et de la séparation de corps. La doctrine n'a guère eu le temps de dégager ses théories soit du texte de la loi, soit des débats parlementaires ; mais en revanche, de bien nombreux procès ont déjà mis les tribunaux en état de fonder une jurisprudence; c'est à elle principalement que l'auteur a recours dans les développements de son commentaire.

Pris dans son ensemble, l'ouvrage de M. Henri Coulon peut être certainement considéré comme le traité le plus complet qui existe actuellement du divorce et de la séparation de corps.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MARS 1891.

SÉANCE DU 7. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Compte définitif des recettes de l'exercice 1889, rendu par le Ministre des Finances ; — Projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du budget général de 1892* (2 vol., 17 février 1891) ; — *Bulletin de la Société d'Économie politique* (n° 3, année 1890) ; — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France* (décembre 1890 et janvier 1891) ; — *Bulletin mensuel de la Société d'études philosophiques et sociales* (mars 1891) ; — *Revue géographique internationale* (janvier 1891) ; — *Atti della Reale accademia dei Lincei* (1er et 15 février 1891) ; — *Annali di statistica. Statistica industriale* (fasc. XXVI et XXVII) ; *Statistica dell' istruzione elementare per l'anno scolastico 1886-87 ; Statistica dell' instruzione secundaria e superiore per l'anno scolastico 1887-88.*

M. Sorel présente le tome second d'un ouvrage de M. Alfred Rambaud, intitulé : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française.*

M. Glasson présente les deux ouvrages suivants : 1° *Doctrine, histoire, pratique et réforme financière ou exposé élémentaire et critique de la science des finances,* par M. Émile Worms, correspondant de l'Académie ; 2° *De la propriété et de ses formes primitives,* par M. Émile de Laveleye, correspondant de l'Académie (4e édition).

M. Jules Simon présente un livre intitulé : *Deux opuscules de Montesquieu,* publiés par la famille de Montesquieu.

M. Georges Picot lit un rapport étendu sur l'ouvrage de M. Alfred Baudrillart ayant pour titre : *Philippe V et la cour de France de 1700 à 1723.*

M. Barthélemy-Saint Hilaire lit un Mémoire intitulé : *Aristote et l'histoire constitutionnelle d'Athènes.*

SÉANCE DU 14. — Il est fait hommage à l'Académie des publications

suivantes : — *Annales du commerce extérieur*, publiées par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies (année 1891, 2e fasc.) ; — *Jurisprudence des conseils de préfecture* (recueil périodique, mars 1891).

M. de Malarce lit un Mémoire intitulé : *Les origines de l'institution des Caisses d'epargne.*

M. Glasson présente les deux ouvrages suivants : 1° *Traité de droit international public européen et américain*, par M. P. Pradier-Fodéré, conseiller à la Cour d'appel de Lyon ; 2° *Le droit individuel et l'État*, par M. Ch. Beudant, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Levasseur offre, de la part de M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, président de la Société d'économie sociale, un ouvrage intitulé : *Les budgets comparés de cent monographies de familles.*

M. Aucoc présente, de la part de M. Gustave Moynier, correspondant de l'Académie, les trois ouvrages suivants : 1° *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* (nos 65 à 84, de janvier 1886 à octobre 1890); 2° *De l'emploi abusif du signe et du nom de la Croix-Rouge ;* 3° *Conférence sur la Convention de Genève,* par M. G. Moynier.

A l'occasion de cette présentation, M. Arthur Desjardins fait remarquer que la Convention de Genève a laissé en dehors de ses prévisions les blessés des armées de mer.

M. Jules Simon présente le tome VII du Manuel des antiquités romaines intitulé : *Le droit public romain*, par M. Théodore Mommsen, traduit de l'allemand par M. Paul-Frédéric Girard, professeur à la Faculté de droit de Paris, sous la direction de M. Gustave Humbert, premier président de la Cour des comptes.

M. le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles de M. de Pressensé.

M. Courcelle-Seneuil fait hommage à l'Académie de sa brochure intitulée : *Un livre à faire; l'antiprotectionniste.*

M. Baudrillart continue la lecture de son Mémoire sur *Les populations agricoles de l'Hérault.*

M. Perrens lit un rapport au nom de la commission du prix Halphen et propose de décerner sur la valeur du prix (quinze cents francs) trois médailles de cinq cents francs chacune *ex-æquo*, et par ordre alphabétique :

1° A M. Chaumeil, inspecteur de l'enseignement primaire à Paris ;

2° A M. Gustave Ducoudray, professeur honoraire à l'École normale des instituteurs de la Seine ;

3° A Mlle M.-H. Malmanche, inspectrice de l'enseignement commercial de la ville de Paris.

L'Académie adopte cette proposition.

Sur la proposition faite par M. Levasseur, au nom de la Section d'Économie politique, l'Académie adopte, pour le prix Rossi à décerner en 1894, le sujet de concours suivant :

« Rechercher les origines de la législation dite du *homestead*.

« En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie.

« En apprécier les avantages et les inconvénients. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1893.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que, suivant la décision prise par l'Académie, le 27 décembre 1890, il y aura lieu de procéder le 25 avril prochain, à l'élection d'un académicien libre en remplacement de M. Calmon, décédé.

Séance du 21. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Projet de loi présenté à la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1892* (3e volume) ; — *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ;* — *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* (15 mars 1891) ; — *Atti della Reale accademia dei Lincei* (1er mars 1891).

M. le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles de M. de Pressensé.

Selon l'usage, l'Académie décide qu'elle ne tiendra pas de séance samedi prochain 28 mars, jour du samedi saint.

L'Académie désigne M. Dareste pour lire à la séance trimestrielle de l'Institut du 1er avril prochain, son travail sur les *Lois de Platon*.

M. Levasseur présente le tome IV de la *Revue des institutions de prévoyance*, publiée sous la direction de M. Maze (4e année, 1890).

M. Courtois, secrétaire de la Société d'économie politique, lit un mémoire intitulé : *Les Sociétés coopératives de crédit en Allemagne*.

M. Zeller fait hommage à l'Académie du 7e volume de son Histoire d'Allemagne, intitulé : *La réforme, Jean Huss, Martin Luther, premiers empereurs de la Maison d'Autriche.*

M. de Franqueville présente un ouvrage en deux volumes intitulé : *Traité des eaux*, par M. Alfred Picard, inspecteur général des ponts et chaussées, président de section au Conseil d'État.

M. Georges Picot présente un livre de M. Eugène Rostand, président de la caisse d'épargne de Marseille, intitulé : *La réforme des caisses d'épargne françaises.*

A l'occasion de cette présentation, M. Paul Leroy-Beaulieu et M. Léon Say présentent quelques observations.

M. Levasseur et d'autres membres ayant demandé à parler sur la question, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA LIBRAIRIE ALPH. PICARD.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

Fondé en 1842 par M. Ch. VERGÉ, sous la direction de M. MIGNET

Continué depuis 1890 par MM. Henry VERGÉ et P. DE BOUTAREL

Sous la direction de M. JULES SIMON, Secrétaire perpétuel de l'Académie

1891. — 51e année. — Nouvelle série. — Une livraison mensuelle d'environ 10 feuilles in-8°. — 2 forts vol. par an. Prix : 10 fr. pour Paris; 12 fr. pour les départements; 20 fr. pour l'étranger.

Table alphabétique et bibliographique des matières et des auteurs figurant dans les 130 volumes des deux séries réunies jusqu'en 1889. Prix : 5 fr.

Les années 1874 à 1890 et la table des cent premiers vol. forment une collection complète (nouvelle série), 34 vol. in-8° et table des 100 premiers volumes, pris ensemble..... 250 fr.

Chaque année séparée, 2 vol. in-8°..... 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1891. — Quatrième série. — Tome XIX

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 6 à 7 feuilles, avec planches et figures, imprimé à l'Imprimerie nationale.

PRIX D'ABONNEMENT : 8 FRANCS; ÉTRANGER, 10 FRANCS.

Quatrième série, 1873-1888. — Tomes I-XVIII.
Chaque volume, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

Ce recueil paraît tous les deux mois, par livraison de 6 à 7 feuilles, et forme tous les ans un volume compact grand in-8° au prix de 10 feuilles.

1891. — CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. par an pour Paris; 18 fr. pour les départements et 15 fr. pour l'étranger. — On peut se procurer tous les volumes de la collection qui ne sont pas épuisés à raison de 10 fr. le vol.

BULLETIN MONUMENTAL

Publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ET DIRIGÉ

Par le Comte DE MARSY

Prix : 15 fr. par an pour la France, 18 fr. pour l'Étranger.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE [illegible]

[illegible] par **M. RENÉ POUPARDIN**, [illegible]

1 vol. [illegible] 25 fr.

HISTOIRE DU PAPE GALIXTE II [illegible]

Par **Hippo. SCHMIT**, [illegible]

1 gr. vol. [illegible] par [illegible] 20 fr.

Ou Concordat de Worms

Histoire du pape Calixte II. [illegible] et [illegible] p.) Lorrainville

Les deux ouvrages pris ensemble [illegible]

HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE

A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DÉGRESSION-FRANCE, DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE

Par **Henri MONTÉ**

Membre de l'Institut, [illegible]

TOME QUATRIÈME

Un volume in-8° imprimé à l'Imprimerie nationale [illegible] et broché [illegible]

Les tomes I, II et III, publiés de 1886 à 1889, [illegible] Année 1776-1778 [illegible] III

Ouvrage qui vient à [illegible] le premier prix [illegible] Académie.

Les tomes III et IV sont [illegible]

Le tome IV [illegible] Amérique, La Fayette [illegible] Yorktown [illegible] Indiens [illegible]

Toutes les [illegible] relatives à la [illegible] sont [illegible] immédiatement [illegible] Hermann [illegible]

M.M. les [illegible] qui n'ont point fait [illegible] plus tard, sur [illegible] de [illegible] considérer [illegible] pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des [illegible] et politiques paraît tous les trois depuis 1837, par [illegible] 10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes [illegible]

Paris, 20 fr. — Départements, 22 fr. — Étranger, 25 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon [illegible] l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, [illegible] à Paris.

Les années 1874 à 1879 et la table des cent [illegible] forment une collection complète [illegible] la table des 100 premiers volumes, broché [illegible]

Chaque année séparée [illegible]

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse Picard**, [illegible]

En France et à l'Étranger, chez tous les libraires [illegible] de poste.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

FONDÉ EN 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

ET CONTINUÉ DEPUIS 1870

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE ROUTAREL

SOUS LE PATRONAGE

DE M. JULES SIMON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

51e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-CINQUIÈME (CXXXVe DE LA COLLECTION)

1891 — PREMIER SEMESTRE

Juin — 6e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD

LIBRAIRIE DES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

ÉDITEUR DES COMPTES-RENDUS

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

82, RUE BONAPARTE, 82

1891

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et Jurisprudence. — Économie politique et Finances. Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le 8e fascicule (juin 1891).

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Page

Le sentiment religieux aux États-Unis (*suite et fin*), — par M. E. Boutmy 753

Discours prononcé aux funérailles de M. Chéruel, — par M. Léon Aucoc 763

Rapport sur le concours pour le prix Cintrat. État actuel des questions qui se rattachent à la théodicée, — par M. François Bouillier 768

Un constituant auvergnat de 1789 : Gaultier de Biauzat, — par M. F.-T. Perrens 810

Observations à la suite du mémoire de M. Alexis Bertrand, — par M. Charles Waddington 834

Rapports verbaux et communications diverses.

Deux opuscules de Montesquieu, publiés par M. le Baron de Montesquieu, — par M. Jules Simon 857

Sul nuovo positivismo nella Justicia penale. Prolegomeni al Diritto penale, de M. Emilio Brusa, — par M. Albert Desjardins . . . 859

Code pénal pour le royaume d'Italie, traduit par M. Pierre Sarrante, — par M. Glasson 860

Manuel du juge d'instruction, de M. Pierre Sarrante, — par M. Glasson 861

Code civil du canton de Zurich, traduit et annoté par M. Ernest Lehr, — par M. Aucoc 862

De l'idéal, étude philosophique, de M. Ricardou, — par M. Charles Waddington 862

Jemappes et la conquête de la Belgique (1792-1793), de M. Arthur Chuquet, — par M. Sorel 863

Éléments de philosophie (1re partie), de M. Fonsegrive, — par M. Bouillier 864

II. — Communications des Savants étrangers.

Les rapports de l'esthétique et de la morale dans la philosophie contemporaine (*suite*), — par M. Ch. Renard 869

Le texte primitif du *Contrat social*, — par M. Alexis Bertrand . . . 880

III. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois d'avril 1891 899

Table des matières contenues dans le XXIIe volume (nouvelle série), CXXXVe de la collection 900

jective et universelle. Il suffit, pour qu'elle naisse, d'un homme quelconque qui vit, lutte, souffre, jouit, doute, plie sous l'injustice ou la mauvaise fortune, fléchit sous la conscience pesante de ses fautes. C'est un *tout* qui se fait de *rien* en quelque sorte. Nul besoin d'avoir réuni des matériaux et de les assembler selon les lois de la stabilité pour que cet édifice aérien, aux formes arbitraires, monte dans le vide de l'imagination ; il s'y élève par une poussée intérieure lente ou brusque, effet d'impressions chaque jour répétées ou au contraire d'une illumination soudaine. La conception religieuse se fixe volontiers dans une tradition ; elle y puise la force qui résulte de toute communion avec le passé ; elle n'en dépend pas. C'est une production naturelle et immédiate comparable à la langue que l'enfant reçoit toute faite, s'il y a quelqu'un là pour la lui transmettre, mais qu'il créerait spontanément dans toute la mesure de ses besoins, si la transmission avait été arrêtée par quelque obstacle. Les quatre autres branches ne fleurissent pas sans quelque industrie ; la religion est comme les lis qui ne filent point ; elle s'épanouit sans travail, ou par un travail qui ne se sent pas.

De là une première conséquence. La religion a dû devancer de beaucoup, aux États-Unis, les autres manifestations de l'absolu. Elle s'est trouvée dans la condition où serait, dans un pays pauvre, une industrie qui n'a pas besoin d'un capital fixe considérable, comparée à des industries d'un établissement long et coûteux. Au Sud et à l'Ouest, les hommes étaient trop complètement incultes pour seulement entrevoir les formes savantes, exactes ou raffinées que peut revêtir l'absolu. Dans la Nouvelle-Angleterre même, les moyens de développement intellectuel, quoique infiniment abondants et répandus, ne conduisaient pas l'esprit assez avant et assez haut pour lui procurer même un semblant de maîtrise en ces genres difficiles. La religion devait donc demeurer seule et maîtresse. Les faits donnent un témoignage conforme.

Les mêmes causes font à la religion une condition assez particulière. Sur le continent, depuis deux siècles, la philosophie et la science se trouvaient en face d'elle à l'état de puissances constituées et armées en guerre ; aussi a-t-elle eu toujours à se retrancher et à se défendre contre des assauts extérieurs ; l'assaillant était tantôt, comme au temps de Voltaire, le rationalisme, c'est-à-dire la raison laïque totalement émancipée, tantôt la physique ou la biologie, comme de nos jours. Aux États-Unis, la religion était comme un État dont les voisins ne sont pas encore formés en corps politiques compacts. Elle n'avait à se garder que contre de minimes désordres intérieurs. Rien de pareil à ce que nous appelons rationalisme. La raison n'a pas ici, en général, un drapeau à elle ; elle continue à marcher sous les couleurs de l'Évangile ; le plus qu'elle ose est de se donner pour un christianisme amendé et épuré. Rien de pareil à la science. Il n'y a pas de représentants de la haute spéculation scientifique ; l'esprit sévère et méthodique que la science développe n'a pas pu s'alimenter aux hautes sources et s'infiltrer de là insensiblement dans les intelligences même incultes, comme cela se fait chez nous par les livres, les journaux, la conversation (1). La religion établie ne rencontre donc, dans l'élite et dans les masses, ni critique raffinée, ni objections de bon sens, tout au plus un désir vague de s'y mettre à l'aise sans en sortir. On n'a aucune autorité rivale à lui opposer, aucune certitude d'un ordre plus élevé à mettre à sa place.

Les croyances et le culte traditionnels montrent donc une ténacité rare, ce qui n'implique pas qu'ils aient des

(1) Les attaques fondées sur les conclusions de la science, les apologies qu'on leur oppose et les essais de conciliation sont de date extrêmement récente aux États-Unis. (Voir la polémique de M. White et du professeur Wright, le livre du professeur Drummond, etc.) Ce sont des positions et des manœuvres nouvelles pour l'esprit américain.

assises profondes. Leur solidité n'est que la faiblesse des forces intellectuelles qui pourraient les ébranler. Cette faiblesse laisse l'opinion peser de tout son poids sur les esprits et jouer le rôle d'une sorte de conscience extérieure, l'autre faisant défaut. Tocqueville, qu'il y a toujours profit à consulter sur ces matières, dit admirablement : « Aux États-Unis, la majorité se charge de fournir aux individus une foule d'opinions toutes faites et les soulage ainsi de l'obligation de s'en former qui leur soient propres. Il y a un grand nombre de théories en matière de philosophie, de morale et de politique, que chacun y adopte ainsi sans examen, sur la foi du public, et, si l'on y regarde de près, on verra que la religion elle-même y règne bien moins comme doctrine révélée que comme opinion commune. »

Remarquons d'autre part que là où, par l'interruption des rapports, par la dispersion des hommes, par l'ignorance croissante, comme c'est le cas parmi les *settlers*, les croyances ou les cultes traditionnels ont perdu leurs prises et l'opinion son empire, il n'y a rien non plus pour résister à quelque révélation que ce soit qui viendra à se produire, si puérile, si grossière, si incohérente qu'elle paraisse à des esprits cultivés. De là, surtout dans l'Ouest, la multiplicité, la domination surprenante et la durée de tant de *credo* étranges; ils ne se heurtent à rien et s'établissent sans contradiction dans les têtes vides des colons. Ainsi la même raison fait qu'ici la tradition n'est pas contestée et qu'ailleurs ni la fantaisie n'est contenue ni le hasard maîtrisé : aucune force intérieure n'est préparée et équipée pour ces combats.

Les faits confirment cette *construction* théorique. Il est remarquable qu'à part quelques livres de théologie, la période coloniale tout entière — un siècle et demi — a été littérairement stérile. Le premier débouché différent que activité intellectuelle se soit ouvert à l'époque de la Révo-

lution, et où elle s'est précipitée comme s'il n'y en avait pas d'autre praticable, a été le Droit, science tout ensemble scolastique et pratique (1). Cette stérilité a duré jusque vers le premier tiers du siècle. Jusque-là, rien en philosophie spéculative. On ne peut pas porter Berkeley au crédit de l'Amérique pour ce simple fait qu'*Alciphron* a été écrit sur le sol américain. Dans les sciences, un peu d'astronomie ; en littérature, quelques récits de voyages, des romans aujourd'hui oubliés. Si l'on excepte Franklin et un peu plus tard Washington Irving, lequel procède des humoristes Anglais, tous les auteurs américains célèbres sont nés entre 1784 et 1814 : Irving, Cooper, Prescott, Bryant naissent entre la conclusion de la paix et la fin du XVIIIe siècle. Bancroft, Emerson, Longfellow, Hawthorne, Poe, viennent au monde entre 1800 et 1810, et ne commencent à fleurir que vers le premier tiers du siècle. Il faut attendre jusque vers 1840 pour rencontrer le premier épanouissement philosophique, poétique et historique original, celui que marquent les noms d'Emerson, de Prescott, de Longfellow et que le mot de transcendantalisme rattache, par la théologie de Parker, à la doctrine de Kant. Il y eut là un courant et un flot admirables, mais assez resserrés et localisés, et qui devaient bientôt se perdre comme à travers les sables, dans la question morale, sociale et politique de l'abolitionisme. Trait significatif ! l'esprit pratique les a repris par ce côté et les a pour ainsi dire résorbés. La science (2)

(1) Vers 1820, Nichols signale, dans le petit village qu'il habite, pour un cordonnier, un maréchal-ferrant, deux ou trois *lawyers*.

(2) Cela est particulièrement marqué pour la science. Un critique éclairé (*the Nation* du 6 novembre 1890) faisait observer qu'aucune contribution notable aux sciences mathématiques ne date d'avant 1876, à l'exception d'un mémoire de B. Peirce. En dehors de l'histoire naturelle et de l'astronomie, toutes les recherches savantes originales sont l'œuvre « d'hommes encore vivants qui étaient, il y a dix ou quinze ans, étudiants dans les Universités étrangères ou américaines. »

et la littérature vraiment américaines n'ont pas plus de cinquante ans de date. Jusque-là le sol n'était pas préparé pour ces semences et la religion seule y pouvait fleurir.

Remarquons, d'ailleurs, que les œuvres de philosophie, de poésie, d'art et de science veulent, dans l'élaboration qui les crée, dans la curiosité qui les accueille et les encourage, une continuité que les loisirs d'une classe riche dans une société établie et au repos rendent seuls possible. Or, là où ces œuvres auraient à la rigueur pu naître, dans la Nouvelle-Angleterre, il n'y avait pas de classe riche. J'ai rapporté le propos de Burke. Le témoignage de miss Martineau le confirme à peu près pour 1836. Une médiocrité laborieuse resta donc très longtemps la règle. Les colons ne connaissaient pas les loisirs ; le peu de gens qui en avaient auraient été fort embarrassés et comme honteux d'en jouir dans cette société toute à l'action et au travail. L'oisif s'y fût déclassé par son oisiveté même. La nation dans son ensemble était aux prises avec une tâche immense, absorbante et de toutes les heures : l'exploration, l'occupation, la mise en valeur de tout un continent. Sensible à ce qu'il y a de grandeur presque fascinante, à ce qui se mêlait pour ainsi dire d'infini dans une telle entreprise, chaque homme s'y donnait tout entier, sans rien réserver pour d'autres emplois, et cette fin, toute pratique et intéressée en un sens, avait pris quelque chose du caractère idéal et impératif qui distingue les fins morales. Dans cette lutte sans relâche contre la nature vierge, le seul besoin spéculatif qu'éprouvait le colon américain était celui d'une doctrine capable de lui fournir, avec un point fixe et lumineux au vague horizon, une direction pratique, un appui moral indéfectible, toujours saisissable et à portée. Rien de plus significatif à cet égard que le prodigieux succès de la *Proverbial Philosophy* de Martin Tupper. Ces *truisms* compendieux, cette sagesse émiettée étaient une nourriture à souhait et à point pour l'esprit américain, toujours hale-

tant ; il digérait légèrement ces lieux communs en pilules. Il y aurait à cet égard une curieuse recherche à faire touchant les affinités naturelles d'une démocratie active et industrieuse et de la poésie gnomique. Ni les rêves flottants de la poésie, ni les études descriptives minutieuses de la psychologie, ni les froides élucubrations de la métaphysique, ni les conquêtes sûres, mais lentes, de la science, n'auraient eu ce qu'il fallait pour satisfaire l'Américain, même si ces perspectives sur l'au delà lui eussent été ouvertes. Le fait est qu'elles ne l'étaient pas et ne pouvaient pas l'être. Seul, le christianisme s'offrait ; on le respirait avec l'air en quelque sorte dans le milieu créé par les premiers immigrants. Aucune des contradictions et des objections qu'élèvent la pensée réfléchie et la connaissance positive de la nature n'avait été mise en forme et ne se dressait devant lui. Il était une lumière dont on ne voyait pas les ombres. Ce simple fait qu'un homme de la valeur de John Adams ait, pendant les angoisses de la guerre de l'Indépendance, noté chaque dimanche les noms des prédicateurs et la substance des sermons qu'il avait entendus, montre la place que tenait la religion dans la vie des populations de la Nouvelle-Angleterre.

*
* *

J'ai fait voir que les cinq modes de connaître et d'exprimer l'absolu : religion, poésie, métaphysique, science et art, sont entre eux comme des *concurrents* qui se disputent la place ; ils sont aussi et se comportent comme des *associés*. En un sens, il sont partie prenante à la même masse, en sorte que chacun gagne plus ou moins à l'abstention ou à la disparition des autres ; et, d'autre part, ils sont, tous pour chacun, comme des bailleurs de fonds, des commanditaires, sans le secours desquels aucune de ces cinq grandes entreprises spirituelles ne prendra l'extension qu'on en pourrait attendre. Si l'arrêt de développement de

la philosophie, de la science, de la poésie et de l'art, a fait plus large la place que la religion occupe dans les âmes, plus actif le rôle qu'elle joue dans la société, la même cause a, par compensation, abaissé le niveau auquel elle atteint dans les esprits, rétréci l'horizon qu'elle embrasse. La religion a perdu en envolée ce qu'elle a gagné en assiette. Son caractère le plus apparent, au moins dans toutes les sectes protestantes, c'est qu'elle n'est à peu près qu'une morale, une règle de vie pratique : la théologie y est nulle ou pis que nulle, sèche et terre à terre au delà de toute expression. C'est que la théologie est une métaphysique trempée dans la légende, un poème enflé de métaphysique ; là où poésie et philosophie manquent, la théologie ne naît pas viable ou n'a pas sa croissance normale. L'esprit américain ne l'imagine pas, ne la souhaite pas, et, sans doute, ne la souffrirait pas plus développée. Il est significatif que les sectes qui se sont fait en Amérique la clientèle la plus étendue, le baptisme et le méthodisme, se sont abstenues systématiquement de procurer à leurs ministres une culture théologique; elles ont été longtemps sans aucun séminaire savant. Leurs pasteurs n'en avaient que plus d'action. Longtemps persécutés et traqués, entrés en scène plus d'un siècle après les presbytériens et les congrégationalistes, ces missionnaires ignares ont conquis plus de la moitié de la population américaine. C'est qu'au fond cette population ne leur demandait pas de théologie et leur savait gré de n'en pas charger leurs discours.

C'est d'ailleurs une remarque faite par tous les observateurs des États-Unis que la prédication dans toutes les églises est exclusivement éthique, presque jamais dogmatique. Le prédicateur ne prend pas la peine de répondre aux questions de l'intelligence curieuse, par la raison qu'ici l'intelligence n'est pas curieuse ; il n'a devant lui que des hommes d'action; il se préoccupe de leur fournir l'appui intérieur, le moyen de réfection morale dont ils ont besoin au cours de leurs longs efforts.

Les sujets de prédilection des sermonnaires sont, par exemple, la responsabilité de l'homme, son activité morale et la vieille question du libre arbitre et de la nécessité. « La prédication, dit Baird, deviendra de plus en plus simple et scripturaire. Partout on demande un christianisme *qui puisse être prêché*, et non pas d'interminables spéculations sans rapport avec les besoins de la conscience. Qui puisse être prêché, voilà le mot de cette religion utilitaire. Tocqueville avait déjà remarqué la tendance des pasteurs à laisser de côté ce qui se rapporte à l'autre vie et à se tenir en vue de cette terre.

Les sectes sont nombreuses ; mais les principales différences qui les séparent portent sur des questions de rite et de cérémonial, ou d'organisation et de discipline (1), plutôt que sur des points de foi. Aussi l'esprit sectaire apporté d'Europe, et qui avait régné dans les premiers temps de la période coloniale, s'est-il sensiblement atténué ; les raisons d'être profondes lui manquaient. C'est une coutume répandue d'admettre les ministres de toutes les dénominations à faire éventuellement le service dans le même temple et à se remplacer en cas de maladie (2) ; c'en est une aussi pour les ouailles de suivre, à l'occasion, des exercices religieux dirigés par des pasteurs d'une autre confession ; enfin, rien

(1) Voir Baird, t. II, p. 271.

(2) A Philadelphie, le pasteur d'une église baptiste étant empêché, le service fut fait pendant deux ans par des ministres d'une autre dénomination, même par des prédobaptistes. L'Union américaine pour les écoles du dimanche réunissait, vers 1830, des membres de toutes les églises évangéliques. En remontant même aussi haut que 1764, je trouve dans la charte de la Brown University des clauses prescrivant que des deux comités dirigeants de cette corporation, l'un, les Trustees, doit contenir, à côté d'une majorité de baptistes, un nombre déterminé de quakers, de congrégationalistes et d'épiscopaliens ; l'autre, les fellows, peut comprendre quatre membres sur douze appartenant à d'autres dénominations que le baptisme. (*Nation*, du 23 octobre 1890.)

n'est plus ordinaire que de changer d'église par la seule raison qu'on préfère un pasteur à un autre. Les déplacements de ce genre sont aussi multipliés que les conversions sont rares. Un Américain protestant interrogé sur la secte à laquelle il appartient ne répond pas : « Je suis baptiste ou congrégationaliste », mais « J'entends M. un tel (1) ». Faut-il ajouter le fait que Talleyrand rapporte comme très ordinaire : un père, la mère et les enfants, formant une famille très unie, et dont chacun, sans opposition ni commentaire de la part des autres, suit paisiblement la croyance qu'il préfère ? Tous sortent ensemble le dimanche, se rendent respectivement à l'église de leur secte, et, de retour au foyer commun, s'abstiennent de toute dispute sur le sujet délicat qui vient d'occuper leur esprit ; on n'en fait même jamais mention. « J'ai été, ajoute Talleyrand, plus d'une fois témoin oculaire de ce spectacle auquel rien de ce que j'avais vu en Europe n'avait pu me préparer. Tout cela ne peut évidemment s'expliquer que par une sorte de liberté d'indifférence à l'endroit du dogme (Mémoire sur les relations commerciales de l'Angleterre avec les État-Unis) ».

*
* *

Sur les points de foi eux-mêmes, le travail de la pensée a rarement engendré une efflorescence théologique ; il a produit plutôt une défloraison. Il a presque toujours tendu à réduire, à émonder ce qui ne sert qu'à fournir des satisfactions improductives à l'imagination et à l'entendement ; il a gardé et cultivé ce qui parle à la conscience, au sentiment, et concourt par cette voie à rendre la volonté plus énergique, l'action plus continue et plus fructueuse. Rien de plus plat et de plus pauvre philosophiquement que l'unitarianisme originel, tel qu'on le rencontre dans les écrits

(1) Duvergier de Hauranne, t. II, p. 5.

de Channing, ce rationalisme inconséquent qui admet posément les miracles, s'aide des Écritures pour amollir la sécheresse du déisme et couronne, on ne sait pourquoi, d'un idéal chrétien son sensualisme emprunté de Locke et sa morale de sentiment. Un peu plus tard, à la vérité, nous le retrouvons sous la forme plus relevée d'un transcendantalisme né de Kant; il embrasse avec vigueur, il exprime avec éloquence la thèse de l'intuition, de la spontanéité de l'âme; mais presque aussitôt le voilà qui s'écoule, se concentre, s'absorbe dans la thèse toute polémique de l'abolitionisme, comme si l'intellect américain n'était pas de force à se soutenir plus longtemps au niveau de la métaphysique. La majorité des petites communions montre une tendance à supprimer les formulaires et les confessions de foi, à chercher l'unité d'esprit, c'est-à-dire un accord moral et pratique plutôt que la conformité de croyance, à retrancher les côtés sombres et menaçants du dogme, à regarder les Écritures non comme un texte sacré, mais comme une source vénérable d'inspiration, à proclamer les droits de l'intuition, de la parole intérieure et spontanée. Les plus avancées éliminent plus ou moins l'élément divin et tirent de la Bible, soit une morale à la Confucius, soit une profession de foi du Vicaire savoyard.

Quelques exemples fourniront une idée plus précise de cette évolution, qui se caractérise sommairement par deux tendances : *déraidir* et *désassombrir* le dogme.

D'une part, il semble que cette population, qui a contracté de plus en plus l'habitude de se sentir libre en toutes choses, se prête de moins en moins aux servitudes d'une foi déterminée. C'est ainsi que les baptistes, les congrégationalistes et, à leur exemple, les sectes des chrétiens, des baptistes du libre arbitre, des universalistes, des disciples du Christ, écartent les *credo* en articles et ne reconnaissent d'autre règle que l'Écriture.

L'Église épiscopale descend la même pente. Tout récem-

ment, l'un de ses dignitaires, le révérend Mac Connell, caractérisait ainsi qu'il suit les trente-neuf articles, qui furent au temps jadis, en Angleterre, l'ample sujet de persécutions et de vexations que l'on sait : « On commanda, dit-il, de les relier avec le *Prayer book* dans toutes les éditions à venir, sans qu'on fît une obligation d'y souscrire formellement. Ils ont, depuis, conservé cette place. Chacun décide pour son compte du degré de créance qu'il leur accorde. Ils sont comme un fragment de la pensée du XVIe siècle transporté dans le XIXe siècle. Ils n'ont jamais exercé d'influence appréciable sur la vie et la croyance de l'Église. Comme toutes les confessions du même temps, ils ont en grande partie cessé d'être intelligibles. Ils marquent l'étiage d'une marée qui s'est retirée. Le fleuve religieux a continué son cours sans s'arrêter à ces signes surannés. La dernière révision du *Prayer book* a prescrit qu'ils fussent reliés sous la même couverture ; la prochaine les renverra à se faire brocher à part. »

Il semble, d'un autre côté, que cette nation, à qui tout réussit et où il y a place au festin pour tous les individus, soit moins inclinée aujourd'hui qu'aux temps difficiles de ses premiers établissements à concevoir un ciel à porte étroite et le salut limité à un petit nombre. Tout récemment, le Congrès pour les missions étrangères, ayant consulté les églises et les séminaires sur la question de savoir s'il ne faut pas exclure les missionnaires qui croient au purgatoire, n'a reçu que très peu de réponses. On ne tenait pas à confirmer une règle dont l'effet serait, paraît-il, d'exclure presque tous les pasteurs congrégationalistes de Boston. On sait que Mme Beecher-Stowe se disait moins révoltée par l'esclavage que par la doctrine du châtiment éternel. C'est dans cet esprit d'indulgence que le *presbytery* de New-York a entrepris de reviser la confession de foi de Westminster. Ce symbole religieux, rédigé au XVIIe siècle, admet, dans toute l'étendue et la rigueur de leurs consé-

quences, le dogme de la prédestination et le principe : hors de l'Église point de salut. On incline à omettre ces doctrines comme surannées et « imprêchables ». La cause de cette évolution est aisée à saisir. Elle a son siège dans l'idée que l'homme se fait du bonheur et du bien. Une vie exubérante, avec des fautes que l'homme ne s'attarde pas à regretter, des mécomptes que la suite répare ou compense, pareille à un large fleuve d'activité saine, utile et prospère, entraînant sable et fange dans son courant à la fin purifié, voilà une conception du souverain bien terrestre qui ne prépare guère à écouter les chicanes d'une conscience timorée. L'Américain devient de jour en jour plus optimiste. Pénétré du sentiment qu'ici-bas il ne faut faire état que d'une bonne moyenne et du surplus final, il transporte instinctivement ce critérium dans ses notions de l'au delà et il paraît s'écarter de plus en plus de l'état d'esprit qui caractérise le calvinisme.

*
* *

Cet amollissement et cette déchéance du dogme avaient d'autant plus de facilité à se poursuivre que leurs inconvénients se trouvaient ici très atténués. Le génie pratique, formé et exercé, assoupli et relevé par la grandeur du but et la continuité de l'effort dans ce champ illimité ouvert à l'activité humaine, avait toutes les ressources nécessaires pour couvrir ce déficit doctrinal. Rien n'est plus significatif que de le voir tirer des effets bienfaisants et durables de croyances mal étudiées, accueillies sans discernement et dont plusieurs étaient véritablement incohérentes, déréglées et pernicieuses.

C'est un phénomène très ordinaire aux États-Unis que des doctrines aussi antiéconomiques et antisociales que celles des shakers, des rappistes, de l'amour libre, des communistes d'Amana, aient pu servir de lien apparent à de petites sociétés assises et tranquilles, qui, après être devenues ri-

ches jusqu'au superflu, continuent sans dégoût leur vie de travail. Commencer à ôter à des hommes, par le communisme, l'incitation de la propriété privée, par le célibat, celle d'une famille à pourvoir ou à enrichir, et obtenir d'eux que, des années durant, ils s'emploient infatigablement à cultiver le sol, à cueillir des simples, à fabriquer des essences et des parfums ou des pièges à bêtes fauves, tout cela aboutissant à la création d'une grande fortune qu'il ne leur vient pas à l'idée de liciter pour en prendre chacun sa part (1) — dire à d'autres hommes que toutes les passions sont bonnes, notamment l'attrait du sexe, qu'il n'y faut pas résister, et, sur ce principe qui devrait conduire les mâles à s'entre-déchirer, fonder une société que plusieurs lustres ont vue paisible et harmonieuse, laborieuse et prospère — ce sont là des paradoxes singulièrement caractéristiques. Pareillement, voici une société (la libre association religieuse), à ce point antidogmatique qu'elle affiche comme son but unique de « favoriser les intérêts pratiques de la pure religion, d'accroître la sympathie spirituelle, et d'encourager l'étude scientifique du sentiment religieux ainsi que de l'histoire religieuse ». A cette œuvre négative qui vise à miner la base de tout dogme, cette société ajoute une œuvre positive de confréries charitables. Au fond, ce travail philantropique en commun est, entre les membres, le seul et solide lien d'une union spirituelle; ils la maintiennent, d'autre part, sans que cela paraisse leur coûter, par des réticences touchant les points de foi et par l'emploi étudié d'expressions vagues dont on ne réussit pas à les faire sortir. L'une de leurs thèses est que l'organisation religieuse doit être fondée sur l'unité d'esprit plutôt que sur la conformité de croyance. Que dire encore de cette société pour la culture éthique dirigée à New-York par un athée,

(1) Il y a eu exception pour les rappistes ; mais ç'a été une scission plutôt qu'une liquidation.

Adler, qui, après avoir éliminé Dieu, le reprend tout de suite après à titre d'hypothèse, conserve du déisme ses conséquences, qui sont la croyance à l'ordre dans le monde et à la bonté de cet ordre, et fonde sur cette plate-forme mal étayée un ensemble d'œuvres pratiques ? — Il est si vrai que ce sont les œuvres et non le dogme qui sont réputées l'élément essentiel d'une Église, qu'une loi récente a conféré au président de cette association, exactement comme au ministre d'un culte, le droit de solenniser les mariages de ses adhérents (1).

Ces contradictions frappantes se résolvent par cette simple observation que le lien de l'Association n'est pas ici la doctrine déterminée inscrite dans la profession de foi, mais le goût passionné et, en un sens, désintéressé de l'effort régulier, l'orgueil du travail efficace, l'intérêt sentimental de l'action philanthropique. Il s'y ajoute éventuellement, dans cette âpre lutte pour la vie, la timidité de certaines âmes mal armées et qui se dérobent à la responsabilité, la satisfaction qu'elles trouvent à n'avoir pas la charge de se diriger soi-même. Mais cette seconde cause ne fournit qu'un appoint.

En somme, lorsque l'Américain rencontre par hasard une doctrine, il n'a pas l'esprit assez subtil pour la chicaner longtemps sur ses raisons et ses justifications. Il s'y rangera sans faire le difficile, pourvu qu'il y trouve un cadre où déployer et ordonner son activité. Le cadre est-il commode, son activité y est-elle à l'aise, il aura de la doctrine ce qu'il en voulait avoir et ce qu'il estime essentiel. Il ne s'avisera pas de la reconsidérer de l'œil inquiet du pen-

(1) Le même professeur Adler, dans une allocution sur *the Freedom of ethical Fellowship*, publiée par *the International Journal of Ethics*, montre de combien peu d'importance est une théorie systématique du bien et du devoir, même pour organiser des œuvres pratiques d'un caractère moral.

seur. Ce sont les muscles et les nerfs qui sont exigeants, non l'intelligence. Si les premiers ont leur content, celle-ci s'arrange pour être satisfaite. Et elle marque cette satisfaction par une incuriosité singulière, par une arrogance de formes, un mépris des autres, qui ne vont qu'avec la suprême ignorance. Bien plus, si la doctrine s'est incorporée dans un homme qui, ayant promulgué la règle de vie, s'est montré supérieur dans l'art d'ordonner et de concerter les efforts, on n'hésitera pas à se soumettre à lui sans raisonner, sans rien réserver, si grossière et déraisonnable que soit sa théorie, et ainsi se produiront ces miracles d'obéissance passive et d'abdication de soi dont le rappisme, le mormonisme et les communautés de shakers nous offrent le spectacle répugnant (1).

*
* *

La déchéance du dogme et de la théologie retentit sur la position du clergé, sur l'idée qu'il se fait de ses droits et de ses devoirs. Nous avons montré que, même dans les colonies où elle a été quelque temps protégée par les lois intolérantes, l'Église n'a jamais tiré ses titres d'un droit divin ; elle les a toujours reçus de l'opinion, de la volonté générale, et justifiés par des raisons d'intérêt public. En ce sens, elle n'a jamais cessé d'être soumise au droit commun, même lorsque la loi violentait la conscience au nom de la foi, et cette loi lui a de bonne heure retiré tout appui partial. Voilà pourquoi le clergé des différentes communions ne parle pas ici avec cet intime accent de supériorité que le sentiment d'un droit transcendant, auquel rien ne peut légitimement être opposé, imprime aux enseignements de nos Églises continentales. Il ne connaît pas ce ton de prince souverain médiatisé d'hier et non résigné qu'elles ont gardé de leur longue domination sur les corps aussi

(1) V. Mc. Connell's. American Episcopal Church. (1890.)

bien que sur les âmes, de la déférence inquiète du pouvoir civil envers elles, de l'usage sanglant qu'elles ont fait durant des siècles du bras séculier.

Une autre cause diminue encore le prestige du clergé. On a vu que l'immense majorité des Américains, engagés à outrance dans une existence d'action et de travail, demandent à la religion de la force et un point d'appui plutôt que de la lumière. Ils ne la conçoivent guère comme une vérité absolue que l'on recherche pour elle-même avant d'en tirer une règle de conduite ; elle est essentiellement à leurs yeux cette règle de conduite même, et la vérité absolue n'intervient ici que pour en reculer la source et en relever l'autorité. Elle a malgré tout plus de consistance et d'assiette que la morale philosophique, mais elle part généralement du même niveau que la raison humaine et que l'expérience. Elle prend rang parmi les fonctions sociales, parmi les formes d'activité bienfaisantes et nécessaires, sans élever — et en tout cas sans faire accepter — la prétention d'être mise à part et hors de pair. *Socia et magistra, non domina aut regina vitæ.* De là vient que le pasteur, particulièrement dans la Nouvelle-Angleterre, est traité simplement comme le producteur d'une denrée utile et prisée. Son église acquiert ou perd la vogue, selon son mérite et son industrie. On trouve tout naturel qu'il débatte la valeur de ses services. Son caractère sacré ne lui défend aucun des actes permis aux autres citoyens. Il peut, s'il lui plaît d'en courir le risque, mêler la politique ou l'économie sociale à ses sermons. Le risque, c'est qu'on déserte son temple, car on incline généralement à le considérer comme peu préparé à aborder de tels sujets (1). Nous avons peine à nous

(1) Un père de famille pieux et éclairé mettait en garde un voyageur européen contre les prédicateurs qui abordent la question sociale : « Ils n'y connaissent rien et n'y peuvent rien connaître. — Pourquoi ? — Parce qu'il n'y a personne qui les en instruise ; vous savez que tous les

figurer un sacerdoce qui occupe dans la société une *place* si étendue et un *rang* si médiocre, et qui réunit tant d'activité à si peu de prestige.

Le retour volontaire au niveau commun de la part de l'Église romaine, sa rentrée dans le rang ne sont pas moins remarquables. Macaulay a rendu hommage à la faculté extraordinaire d'adaptation dont elle a fait preuve au XIIIe et au XVIe siècle. Je ne puis citer de plus concluant exemple de cette même flexibilité que l'attitude et le langage des prélats catholiques américains. L'Église catholique a toujours été réputée la plus explicite et la plus rigide de toutes les communions en ce qui concerne le dogme, la plus portée à condamner tout ce qui n'est pas elle, la moins disposée à se contenter du pied d'égalité avec les autres sectes et de sa propre autonomie, la plus accessible enfin à des souvenirs d'antique suprématie et à des pensées de domination pour l'avenir. Or, qui la reconnaîtrait avec cette physionomie classique, dans la figure et les discours de ce cardinal Gibbons, le même que nous voyons, après avoir voté contre l'infaillibilité, condamner l'inquisition, réprouver la Saint-Barthélemy, en prenant la simple précaution de déclarer que Rome y est restée étrangère; garder un silence significatif sur les miracles contemporains et les dévotions qui en sont issues; revendiquer la liberté pour toutes les dénominations religieuses; ne désigner les protestants que par l'expression courtoise : *my dissenting Brethren;* appeler les membres de l'Église anglicane : *our friends the Episcopalians;* tendre volontiers la main à toutes les sectes, sans plus exiger d'elles que la foi à la mission divine de Jésus-Christ; critiquer la démarche de certaines Églises de Baltimore qui pressaient le maire de supprimer une école du dimanche antichrétienne, et donner

gens raisonnables considèrent le clergé comme tenant le milieu entre l'homme et la femme. »

pour raison de son blâme que la contrainte en matiere religieuse est elle-même anti chrétienne, outre qu'elle est impolitique ; dénoncer l'alliance déjà ancienne de l'Église de Rome avec les hautes classes, lui recommander de se ranger comme autrefois du côté des pauvres ; prescrire à son clergé la simplicité dans les rapports avec les fidèles ; mettre une intention marquée à désigner son emploi, non par les mots de « ministère sacré » et de « dignité ecclésiastique », mais par ceux de « profession spirituelle », ce qui semble la classer à côté et au niveau des carrières civiles ? La cour du Vatican s'était inspirée du vieil esprit conservateur, en frappant de ses foudres les Chevaliers du travail. Le cardinal Gibbons l'avertit qu'il serait imprudent « d'offrir à l'Amérique une protection ecclésiastique que celle-ci ne demande pas et dont elle ne croit pas avoir besoin », « qu'il n'est ni possible ni nécessaire dans ce pays de substituer l'idée de confréries dirigées par des prêtres à celle d'organisations purement industrielles où catholiques et protestants se rencontrent sur le pied d'égalité ; que ce mélange ne présente aucun danger pour la religion » ; qu'en le condamnant, l'Église s'exposerait au reproche d'être *unamerican*, c'est-à-dire étrangère au sentiment national, et que ce serait l'arme la plus puissante que ses ennemis pourraient diriger contre elle (1).

On ne saurait donner un exemple plus frappant de la décision et de l'aisance avec lesquelles le clergé catholique américain descend volontairement les marches de l'autel, élargit l'accès du sanctuaire, fraternise avec toutes les autres communions chrétiennes, accepte les règles et se plie aux convenances de la société civile, et y prend sa place sans réserve mentale, aux conditions communes à toutes les sectes religieuses.

(1) Voy. *the Catholic Democracy of America*. S. C. Bodley. — Baltimore.

Il y a aux États-Unis un autre prélat infiniment respecté, l'évêque de Saint-Paul, en Minnesota, Mgr Ireland. Je ne résiste pas au plaisir de citer quelques fragments d'un de ses discours :

« ... En dépit de ses défauts et de ses erreurs, dit-il, j'aime mon siècle, j'aime ses aspirations et ses actes.

« Je ne cherche pas à remonter le courant des âges. Je voudrais plutôt le devancer... Suivant l'expression américaine, *let us go ahead*. Qu'importe s'il nous arrive de nous tromper? Qui ne hasarde rien n'a rien. Le conservatisme qui ne veut jamais s'aventurer n'est que pourriture et poussière.

« Ne craignez pas ce qui est nouveau, pourvu que les principes restent intacts. Nous sommes dans un temps d'innovations, et l'action religieuse, pour rester d'accord avec le siècle, doit prendre des formes et des directions nouvelles. Que l'individu agisse avec vigueur. Que le laïque n'attende pas l'impulsion du prêtre, le prêtre celle de l'évêque, l'évêque celle du pape. Les timides vont en troupe, le brave s'avance seul. Lorsque des efforts concertés sont nécessaires, soyez prêts, et, en tout temps, obéissez promptement aux ordres qui vous sont donnés; mais souvenez-vous que l'action individuelle n'en a pas moins un très large champ, et que le bien qu'elle peut faire est immense.

« Nous devons vivre dans notre siècle, le connaître, être en contact avec lui. Il y a des catholiques, plus nombreux il est vrai en Europe qu'en Amérique, qui ne connaîtront le présent que longtemps après qu'il sera devenu le passé. Notre tâche est dans le présent, non dans le passé. Il est déraisonnable de chercher à comprendre le XIIIe mieux que le XIXe siècle, d'être plus familier avec les erreurs d'Arius et d'Eutychès qu'avec celles des incrédules et des agnostiques contemporains, d'étudier plus à fond les causes des hérésies albigeoises ou luthériennes ou de la Révolution française que les agents des soulèvements sociaux de notre

époque. Le monde est entré dans une phase entièrement nouvelle, le passé ne reviendra pas ; la réaction est le rêve d'hommes qui ne voient pas, qui n'entendent pas, qui se tiennent à la porte des cimetières et pleurent sur des tombes à jamais fermées, oubliant le monde vivant qui est là derrière eux. Nous devons parler à notre siècle de choses qu'il sent, dans une langue qu'il puisse comprendre. Nous devons être de notre siècle, rester dans notre siècle, si nous voulons qu'il nous entende. »

*
* *

La population des États-Unis est partout mobile ; elle est plus que mobile dans les États transmississipiens, presque nomade dans le Far-West et parmi les *settlers*. De leurs déplacements incessants, de leurs poussées rapides en avant et au sein des solitudes, il résulte que les religions qui ont une unité trop forte, des rites compliqués, des sacrements nombreux et un caractère essentiellement sacerdotal se sont trouvées à peu près incapables de les suivre avec ce lourd bagage. Le catholicisme, particulièrement, était condamné à rester en arrière. L'avantage était pour les organisations qui faisaient une Église autonome de chaque communauté de fidèles, comme c'était le cas des baptistes et des congrégationalistes, et pour les formes religieuses les plus simples et les plus laïques, j'entends celles qui avaient le moins besoin du prêtre ou qui lui demandaient le moins, qui se prêtaient le mieux à le remplacer par le prédicateur improvisé, ou à le suppléer par le chef de maison, qui pouvaient se perpétuer sans trop d'amoindrissement à l'état de culte de famille. On voit pourquoi le baptisme et le méthodisme, avec leurs prêcheurs en grande partie laïques ou qui n'avaient point passé par le séminaire et avec leur doctrine de l'inspiration ouverte à tous, sont les *dénominations* qui ont le mieux réussi parmi les popu-

lations de l'Ouest. Elles étaient seules adaptées à la condition de colons disséminés dans les solitudes.

A contempler ces hommes qui s'enfoncent dans le Far-West sans regarder derrière eux, on se surprend à espérer je ne sais quel retour à la fraîcheur d'impression, à la fécondité d'imagination de l'humanité jeune devant un monde nouveau. Aux confins des déserts, dans l'infini horizontal des hautes herbes, près des forêts inexplorées où circule une faune redoutable, à l'ombre des grandes chaînes de montagnes, dans ces vallées closes où les rivières se perdent mystérieusement au lieu de rejoindre la mer, ne doit-on pas s'attendre à voir quelque chose de l'antique naturalisme renaître dans ces cervelles incultes et rajeunir la vieille tradition apportée du continent? L'astre, le mont, le fleuve, l'arbre, pères des dieux d'autrefois, seront-ils ici sans postérité?

La platitude monotone de la Russie, qui laisse l'âme moscovite sous l'empire des formules verbales et des saintes images, se retrouve ici dans la prairie illimitée des régions centrales. Mais que d'autres sensations plus riches l'Américain reçoit de ces bois que les lianes rendent impénétrables, de ces campagnes fleuries comme un jardin, de ces cimes neigeuses qui envahissent le ciel, de ces cours d'eau dont un bord ne distingue pas l'autre, de ces marécages aux vapeurs traînantes! Les Indous, les Grecs, les Hébreux n'avaient pas un horizon plus varié pour l'envolée de leurs fables et de leurs légendes. N'allons-nous pas rencontrer des révélations et des épiphanies locales, des saints ou des héros propres à chaque tribu, des fétiches ou des objets sacrés propres à chaque district? Autour de ces dévotions, les communions et les sectes n'iront-elles pas se multipliant et se diversifiant? A partir de 1846, l'affluence des immigrants est énorme. Pressés par ceux qui viennent derrière eux, entraînés plus loin, privés du peu de souvenirs qu'ils ont pu garder d'abord de la vie européenne, désorientés

comme l'enfant qu'on a transporté en un lieu inconnu pendant son sommeil, les voilà enfin livrés à eux-mêmes et à des sensations toutes nouvelles. La nature vierge, une existence solitaire et presque sauvage, n'auront pas de peine, ce semble, à refaire tout l'homme, et de ce tout la religion sera l'âme, le centre vivant.

Plusieurs causes ont arrêté l'efflorescence des légendes et des cultes locaux. Une vue profonde de Michelet sépare en deux l'humanité religieuse : les peuples de la nature et les peuples du livre. Les peuples du livre l'emportent. La Bible que les immigrants apportaient du continent ou qu'ils retrouvaient sur ces bords nouveaux leur a comme désenchanté le monde physique. Toute la magie flottant sur les choses s'en est retirée pour se condenser entre ces feuillets augustes. Il n'y a plus eu de *divin* que dans le texte sacré ; l'univers visible en a été comme purgé. Toute création de l'imagination religieuse a eu pour point de départ et pour caution quelque verset des saintes Écritures, authentiques ou apocryphes. De là je ne sais quoi d'arrêté, de verbal, de déductif qui remplace le libre coup d'aile de l'intuition primitive. Les conceptions religieuses sont ici comme des tiges qui sortent toutes, non de racines plantées en terre, mais de boutures et de greffes pratiquées sur le tronc vigoureux du christianisme biblique.

Plus encore que le christianisme, les siècles de réflexion et de culture que l'humanité a traversés font échec au naturalisme mystique. Ils ont laissé dans la langue, et par la langue dans l'esprit, un résidu résistant qui a son siège dans le vocabulaire et dans l'appareil dialectique, et qui tend à dissoudre la légende à mesure qu'elle se forme. Les plus incultes participent à cet héritage. La longue civilisation de l'Europe occidentale est comme une liqueur recuite, un bouillon à demi stérilisé, où ne peuvent vivre qu'affaiblis les germes générateurs des mythes. Cette influence se fait sentir chez les plus ignorants et les plus isolés de

nos paysans ; elle frappe d'une sorte d'impuissance relative la fonction mythogénique. — Enfin, sortis par sélection d'une race amoureuse de l'action et de l'effort, aux prises avec une tâche accablante, le loisir et l'aptitude manquaient aux immigrants, soit pour les immobiles contemplations et les longs retours sur soi-même, soit pour les bavardages et les récits ornés d'où procèdent les légendes religieuses ou héroïques. Ils ont donné l'exacte mesure de leur capacité en ce genre par la théologie matérialiste et courte du mormonisme et par le spiritisme, cette forme à la fois puérile et vieillotte de la création mythique, qui paraissait naguère fort répandue dans l'Ouest et qui comptait, disaient les adeptes (1), trois millions d'adhérents.

Le développement religieux de cette partie de la population américaine a été, on pouvait s'y attendre, presque exclusivement éthique. La religion a été conçue comme l'appui d'une morale. Déclassés en Europe, aventuriers ici, simples chercheurs de lucre, beaucoup des plus récents *settlers* semblent avoir pour conscience une table rase. Depuis cinquante ans, un grand nombre n'ont fait qu'une trop courte étape dans les États de l'Est, au sein d'une société assise et relativement régulière, dont l'exemple et la pression collective auraient pu les plier à une discipline traditionnelle. La règle de vie s'est obscurcie chez ces hommes trop tôt dispersés et comme égrenés ; un individualisme brutal est resté leur unique loi. S'ils possèdent enfin un idéal moral, c'est qu'ils l'ont eux-mêmes retrouvé. La dure vie, qui a déchaîné leurs instincts, les dispose par réaction à concevoir je ne sais quel ordre supérieur. Une illumination soudaine le leur découvre, au détour d'un chemin, dans des circonstances qui varient avec un chacun. L'opération a été bien des fois décrite. Partout où l'homme ne reçoit pas son *Credo* tout fait, mais le rencontre seul à

(1) Hepworth Dixon (1867).

seul ou l'invente à son usage dans le secret de sa conscience, la diversité est extrême. Il en est ici de la religion comme de la langue, avant qu'aient paru ou après qu'ont été détruits les monuments qui la fixent. Jusque-là ou à partir de là, dans toutes les bouches, les mots ne cessent pas de naître, de presser sur leurs devanciers qui parfois tombent hors de l'idiome et se perdent, puis ils tombent à leur tour, refoulés par de nouveaux venus. La concurrence a ici son libre jeu, sans privilège ni protection pour aucun. Le renouvellement est indéfini. C'est exactement ce qui se produit en matière de foi tant qu'il n'y a pas de société constituée et assise solidement autour de l'arche sainte qui contient le dogme et les rites, ou lorsqu'une partie considérable de la nation se trouve jetée hors de la sphère où l'action de cette société peut s'étendre. Alors toutes les croyances germent comme des graines folles dans un sol qui n'a pas été sarclé et n'a pas reçu de semailles régulières.

Ne nous étonnons donc pas du nombre des sectes différentes qui existent aux États-Unis. Il y aurait plutôt lieu d'être surpris qu'elles ne fussent pas plus nombreuses. S'il n'y en a pas davantage, c'est que là encore l'*action* tient trop de place, souffre de trop rares détentes et, en un mot, prend trop tout l'homme pour que la foi et les émotions religieuses aient leur part régulière de la vie quotidienne et en forment comme le fond continu et perpétuellement senti. Chez les *settlers* du Far-West, elles ne paraissent guère qu'à intervalles inégaux et rares ; aussi des communions distinctes à profession de foi fixe et définie peuvent difficilement se constituer sur cette base qui se dérobe. Ce qui a le plus de chance de prévaloir ici, ce sont les sectes sans profession de foi déterminée, sans ombre de théologie, à inspiration très libre, comme le baptisme. Avant le baptisme, ce qui a dominé et domine encore, la première forme de l'inspiration religieuse, c'est quelque chose qui

échappe à toute dénomination sectarienne (bien que les baptistes en aient été généralement les ouvriers avec Dieu), c'est le réveil des *camp-meetings*.

Que sont ces *revivals*? Selon les témoignages de maint observateur, ceux d'aujourd'hui sont encore semblables à celui qui troubla le Kentucky et étonna l'Amérique en 1801. Un arrêt se produit de temps à autre dans le cours de ces vies brutales et impures, une crise aiguë du sens moral longtemps silencieux et comme mort, et cette crise se traduit, dans ces tempéraments trop forts, par des accès à moitié physiques, chaos répugnant où se mêlent la frénésie du remords, les bonds en avant, les chutes volontaires, les cris inarticulés, les éjaculations monotones, le geste idiot, les attendrissements cherchés, les attouchements suspects. L'imagination, la raison n'ont rien à voir dans ces dérèglements; cela se passe entre la conscience — qui apparaît ici moins comme une lumière que comme un éclair rapide et affolé dans une nuit épaisse — et les systèmes nerveux et musculaires qui s'agitent hystériquement à ce signe, comme si ces âmes, inhabiles à un retour sur elles-mêmes, avaient besoin de se voir en quelque sorte du dehors, et n'étaient sûres d'éprouver que ce qui se répercute en mouvement dans leurs membres, en impressions sur leur chair et dans leurs sens. Nulle création théologique, nulle vue claire de l'au delà; rien qu'un reflet obscur et brouillé du divin qu'on reconnaît à peine dans cette moralité intermittente à forme épileptique.

*
* *

Est-il possible de prévoir quelles modifications et inflexions se produiront à l'avenir dans le cours de l'évolution religieuse? La direction paraît en avoir été déterminée jusqu'ici par quatre causes destinées à s'atténuer; ce sont: l'extraordinaire consistance et la vigueur héréditaire du groupe Nord-Est, l'extrême mobilité et l'individualisme de

l'Ouest, l'absence ou la médiocrité de la culture dans tous les autres groupes un peu anciens, la prépondérance écrasante de l'activité pratique.

Or, l'unité du groupe Nord-Est est aujourd'hui rompue par l'invasion pacifique d'un grand nombre d'Irlandais et de Franco-Canadiens catholiques. Les derniers remplacent en partie les vieilles familles de fermiers congrégationalistes qui ont émigré en grand nombre à la recherche d'exploitations plus fructueuses. Les premiers sont maîtres de Boston et des grandes villes. L'antique noyau puritain est ainsi entamé par l'extérieur, tandis que l'unitarisme, l'universalisme et l'agnosticisme le désagrègent intérieurement. C'en est fini de la puissante action éducatrice qu'il exerçait il y a cinquante ans.

A l'Ouest, à mesure que les territoires se peuplent et sont mis en valeur, des groupes plus stables, des sociétés régulières se forment ; l'individualisme se discipline, et les plus acceptables d'entre les croyances prévalent sur les autres, grâce à l'appui et à la recommandation d'une opinion publique constituée. La libre végétation des sectes avait déjà ce caractère, où se trahit l'influence du milieu originaire, que toutes se présentaient avec une apparence et un port chrétiens. Elles le conserveront sans doute en se multipliant avec plus de lenteur ; puis elles se rapprocheront, se fondront enfin en un petit nombre d'orthodoxies évangéliques (1). Toutes les différentes branches du christianisme auront alors l'autorité qui repose sur une croyance et un culte officiels communs à des groupes nombreux et respectables, tandis que s'amortira la puissance de vie et d'expansion divergente dont les sectes pullulantes sont le signe.

(1) Baird observait déjà en 1836 que les sectes sont très nombreuses dans les régions récemment colonisées, et que leur nombre diminue à mesure que la population augmente.

Par un mouvement parallèle, les Universités, qui se sont déjà multipliées avec une rapidité extraordinaire depuis cinquante ans, deviendront plus nombreuses encore, et le point de vue spéculatif s'élèvera graduellement au-dessus des courtes perspectives de l'esprit pratique. Le territoire entièrement occupé et exploité, moins d'élan vers une richesse qu'il faudra disputer à d'autres pour l'acquérir, des accumulations de richesse acquise créant la curiosité avec le loisir, autant de conditions favorables au développement de la science désintéressée. Une marque première et déjà décisive de cette évolution est la place prépondérante que les principales Universités accordent à l'étude des origines nationales et à l'étude de l'histoire philosophique, et le lien étroit qu'elles établissent entre cette dernière science et la politique. Les sciences exactes et les sciences naturelles sont aussi en progrès. La conception religieuse commence à les trouver devant elle à l'état de corps constitués, en possession d'une méthode et d'un esprit qui s'insinuent et s'étendent dans la société au delà même de la limite où s'arrête la diffusion de leurs notions positives, en sorte que l'intelligence de l'ignorant lui-même résiste davantage aux *Credos* tout faits. Des publications récentes nous montrent pour la première fois des attaques suivies dirigées contre l'obscurantisme des Églises au nom de l'Esprit scientifique, en même temps que des apologies régulières, sous la forme d'essais de conciliation entre les *postulats* religieux et les démonstrations de la science.

Dans ces conditions, peut-on s'attendre à voir la théologie renaître en se transformant, ou n'est-ce pas, au contraire, l'extraordinaire amollissement dogmatique dont nous sommes témoins qui va se poursuivre? Questions à peu près insolubles en ce qui concerne le lointain avenir. Dans les limites d'une période plus prochaine, il semble à première vue que les théologies régnantes puissent tout au plus subsister par la force de l'habitude, mais non qu'elles

puissent s'accroître, ni des théologies nouvelles se produire, dans l'atmosphère scientifique où baigne désormais l'esprit humain. Si un développement dogmatique recommençait dans ce monde encombré de lois immuables, ce ne serait pas, sans doute, par une floraison fraîche et libre, distincte et colorée, rappelant celle de l'imagination hellénique, mais plutôt sous la forme d'une philosophie sentimentale et vaporeuse et par une sorte de maladie du langage, analogue à ce vague symbolisme verbal dont Emerson et Frothingham ont donné de si singuliers exemplaires. N'est-ce pas le dernier qui, écartant le Jéhovah des Hébreux, la divinité trinitaire du chrétien, le dieu personnel du déiste — conceptions finies — adore la Loi indéfinissable, universelle, « matérielle, intellectuelle, spirituelle » ..... « qui se déploie à travers le monde, gouvernant les moindres choses, maîtrisant les plus grandes; *tenant dans le creux de sa main* toutes les affaires du globe; comprenant tout : le domaine entier de la raison, le domaine entier de l'espérance ; si haute qu'aucune foi ne peut en gravir la cime, si tendre qu'on peut *reposer sur son sein comme un enfant?...* » Dans cet éther brumeux, les différences dogmatiques des communions religieuses s'effacent et, dès à présent, au reste, plusieurs de ces communions correspondent moins à des divergences de fond qu'à des degrés dans l'échelle des classes sociales, le baptisme et le méthodisme ralliant les pauvres et les ignorants, les autres Églises groupant les riches et les cultivés. Ce qu'on peut se demander, c'est si la chute des barrières qui séparent les sectes n'entraînera pas quelque chose de ce qui a fait jusqu'ici la force et l'action du christianisme. La passion profondément humaine d'appartenir à un corps assez restreint pour que chaque homme ne s'y sente pas perdu, le goût du débat et de la lutte, le besoin d'une part d'activité machinale, trouvaient dans les différences sectariennes de doctrines et de rites une satisfaction qui leur manquera

désormais. « Combien d'hommes, dit justement M. J.-B. Vasson, n'auraient jamais été attirés par les maximes du christianisme pur, qui sont tout prêts à vivre du christianisme et même à mourir pour lui, quand il est mélangé d'éléments terrestres et jeté dans des moules essentiellement humains ? Nos yeux ne supportent pas de fixer la blanche lumière qui vient du ciel. » Le christianisme, en s'épurant, perdrait ainsi un peu de ses prises sur l'âme et de sa valeur pratique.

J'arrête ici cette trop longue course à travers un sujet d'une richesse infinie, qui demanderait, pour être traité dignement, un ensemble d'informations que je n'ai pas. J'aurai atteint mon but, si j'ai réussi à montrer la complexité du sujet et à indiquer les positions dominantes où il faut se placer successivement pour l'apercevoir dans son ensemble et avec tout son relief.

E. BOUTMY.

DISCOURS

DE

M. LÉON AUCOC

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

PRONONCÉ AUX FUNÉRAILLES

DE

M. CHÉRUEL

Le mardi 5 mai 1891.

MESSIEURS,

La vie de M. Chéruel a été longue; elle a été bien remplie jusqu'au dernier jour. Ses premiers ouvrages importants datent de 1840; quand la mort est venue le frapper à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il travaillait encore.

Sa belle carrière universitaire suffirait à honorer son nom; mais elle est inséparable de sa carrière d'historien. Ce sont les nombreuses et vastes recherches qu'il avait entreprises dès sa jeunesse qui ont donné à son enseignement à l'École normale un attrait, une valeur, une influence si profitables à ses élèves et lui ont permis d'éveiller et de diriger tant de vocations dont il avait le droit d'être fier. C'est la réputation qu'il avait conquise à la fois par ses écrits et par son enseignement qui l'a conduit au poste d'inspecteur général de l'instruction publique, puis, sur sa

demande, à celui de recteur à l'Académie de Strasbourg et à l'Académie de Poitiers.

Né à Rouen, en 1809, élevé au collège de cette ville, il y était revenu au sortir de l'École préparatoire. La Normandie et particulièrement la ville de Rouen a été l'objet de ses premiers travaux. A l'*Histoire de Rouen sous la domination anglaise* ont succédé l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, puis l'étude sur l'*Instruction publique à Rouen pendant le moyen âge*, qui avaient attiré l'attention des érudits.

Mais à partir de 1846, il a trouvé le terrain sur lequel il est resté établi jusqu'à la fin de sa vie et qu'il a fécondé par un labeur incessant. C'est au XVIIe siècle qu'il s'est attaché presque exclusivement depuis cette époque. Il avait découvert dans la bibliothèque de Rouen le manuscrit autographe du *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, le maître des requêtes, rapporteur du procès de Fouquet, qui a mérité par son indépendance une notoriété durable, et celui des *Mémoires* d'André Lefèvre d'Ormesson, conseiller d'État, père d'Olivier. Ces Mémoires lui ont permis de présenter sous un nouveau jour, dans sa thèse de doctorat, l'histoire de l'administration sous Louis XIV. Encouragé par le succès de ce travail, il a puisé à d'autres sources inconnues ou négligées jusque-là, entre autres les papiers de Fouquet, les lettres, les papiers et les carnets de Mazarin, la correspondance de Colbert. Il a contrôlé ces sources par les rapprochements les plus attentifs, cherchant dans les pièces originales, le véritable caractère d'événements qui ont exercé tant d'influence sur la constitution politique et administrative de la France et sur son rôle en Europe.

Il ne s'est pas borné à tirer parti pour ses travaux personnels des documents inédits qu'il avait rencontrés dans ses recherches; il a voulu les publier afin que d'autres pussent en profiter. C'est ce qu'il a fait pour le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* et pour les *Lettres écrites par*

le cardinal Mazarin pendant son ministère, dont la collection inachevée forme déjà six volumes. Les savantes introductions et les notes dont il a accompagné ces documents et qui en font ressortir la portée, formeraient, en les réunissant, de véritables ouvrages.

Il a publié en outre, une nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon*, d'après le manuscrit autographe et l'a fait suivre d'un volume sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, consacré à relever de graves erreurs inspirées visiblement par l'amitié et surtout par la haine.

Il y a ajouté une édition des *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*.

Indiquer la variété et l'étendue des matériaux qui ont servi de base à ses études, qui l'ont rendu maître de son sujet, c'est établir la valeur des ouvrages qu'il en a tirés.

Il y a des livres d'histoire qui sont composés par des peintres et qui font revivre les personnages et les époques auxquels ils touchent, mais qui peuvent les défigurer quand l'auteur est inspiré par la passion. Sainte-Beuve disait à propos des *Mémoires de Saint-Simon*, lorsque M. Chéruel en a rétabli le texte, « qu'on ne doit y chercher « qu'une vérité d'impression dans laquelle il convient de « faire une large part à la sensibilité et aux affections de « celui qui regarde et qui exprime ». A ses yeux, d'ailleurs, ce genre de vérité était plus intéressant que l'exactitude. Il est heureux qu'il y ait en histoire des peintres pour nous donner des impressions vives. Il est utile qu'il y ait aussi des historiens qui, sans atteindre au même relief et à la même vivacité de couleurs, nous donnent des impressions justes. Avec les premiers, nous trouvons dans ces études plus de jouissances. Avec les autres, l'histoire devient plus profitable ; elle permet de bien juger les hommes qui ont pris part au gouvernement ; elle peut fournir des

leçons, montrer comment les institutions se fondent, se développent et se ruinent, comment les relations avec les pays étrangers se nouent et se brisent, comment les luttes violentes des partis sont nuisibles aux intérêts de la patrie.

C'est ce genre de mérite et de profit qu'on rencontre dans les œuvres de M. Chéruel.

Son *Histoire de l'administration monarchique en France* depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, présentée en 1847, sous sa forme primitive, à un concours de l'Académie des sciences morales et politiques, a conservé la valeur que lui reconnaissait un bon juge, M. Mignet, lorsqu'il appréciait ce tableau d'ensemble des services que la royauté a rendus à la France.

L'ouvrage auquel il a donné le titre de *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet* abonde en documents instructifs et curieux sur l'administration du surintendant et sur ce fameux procès qui prête encore aujourd'hui à de savantes controverses.

Mais le livre qui fait le plus d'honneur à M. Chéruel est son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV et sous le ministère de Mazarin.* Il a repris, dans les sept volumes de cet ouvrage, un sujet traité plusieurs fois avec talent et autorité et qui n'est pas épuisé, nous le savons, mais qu'il a renouvelé sur bien des points par les renseignements précieux que lui fournissaient les lettres et les carnets de Mazarin. Appuyé sur ces documents, il y demande une justice plus complète pour l'auteur des traités de Westphalie et des Pyrénées. C'est le fruit de trente ans de recherches. L'Académie française avait proclamé la haute valeur de ce livre en lui décernant deux fois le grand prix Gobert en 1880 et en 1881.

M. Chéruel méritait une autre récompense de ses travaux. En 1884, l'Académie des sciences morales et poli-

tiques l'a appelé à siéger dans sa section d'histoire générale et philosophique. Il retrouvait à l'Académie d'anciens camarades de sa jeunesse, qui étaient demeurés pour lui des amis fidèles; il y retrouvait des disciples reconnaissants qui étaient heureux de contribuer à son succès. Il a vu dans ce succès une obligation nouvelle de continuer ses travaux avec la même activité. Ses études sur *la Ligue du Rhin* et sur *la valeur historique des mémoires de Louis XIV* nous ont montré une fois de plus comment il savait fouiller les archives et faire la critique des documents. De 1887 à 1890, il a publié encore trois volumes des *Lettres* du cardinal Mazarin.

Il y a quelques mois, il avait eu la douleur de perdre la digne compagne de sa vie. Pour un homme qui n'avait connu d'autres joies que celles du travail et celles du foyer domestique, le coup était mortel. Son âme était soutenue par des convictions religieuses aussi anciennes que solides; mais le corps était brisé, il ne pouvait plus résister à la maladie. Dans ses derniers jours, il parlait encore de travail à ses vieux amis. Comme un autre travailleur infatigable, il attendait l'éternité pour se reposer.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX CROUZET.

ÉTAT ACTUEL DES QUESTIONS QUI SE RATTACHENT A LA THÉODICÉE.

La question mise au concours était celle-ci :

1° État actuel des questions qui se rattachent à la théodicée ;

2° Coup d'œil rétrospectif sur les systèmes métaphysiques et les théories scientifiques qui y ont rapport ;

3° Quelles sont les conclusions qui sortent de cette comparaison entre le présent et le passé ?

Ce grand sujet, le problème métaphysique par excellence, ne nous a valu que trois mémoires, mais l'un d'eux d'un mérite hors ligne.

Nous parlerons d'abord brièvement des deux mémoires qui ne nous ont paru pouvoir prétendre à aucune récompense ou mention.

Tel est d'abord le n° 3 (1) qui, bien qu'il n'ait pas moins de 588 pages in-4°, a laissé de côté deux des parties les plus importantes du programme, le coup d'œil rétrospectif sur le passé et les théories scientifiques, deux omissions de

(1) Devise : *Unam quodque cognoscibile est quod est in actu.*

propos délibéré et qu'il avoue lui-même, l'une dans l'avant propos, l'autre dans la conclusion. Il aggrave même cette seconde omission en prétendant la justifier par le peu d'importance qu'auraient, suivant lui, les théories scientifiques dans l'état actuel de la théodicée.

Ce mémoire n'est, en somme, qu'une histoire de la philosophie du XIXe siècle plus ou moins adaptée au programme. L'auteur veut bien cependant, remonter jusqu'à Kant, auquel même il ne consacre pas moins d'une centaine de pages.

Il a le tort, dans cette partie historique, de ne pas savoir s'en tenir à ce qui va directement au but marqué par le programme. De là, bien des longueurs et de véritables hors d'œuvre.

Après Kant, viennent des études médiocres sur ses successeurs, Fichte, Schelling, Hégel. Dans la philosophie anglaise, il fait la guerre au relativisme, à l'agnosticisme, au mysticisme, au fidéisme d'Herbert Spencer, de Stuart Mill, d'Hamilton, de Mansel.

Ce qu'il connaît le mieux, et ce qui est la seule partie intéressante de son mémoire, c'est la philosophie spiritualiste française du XIXe siècle. Il en fait une histoire développée, complète, complète même outre mesure, où, non seulement les morts, mais tous les vivants, sans exception, occupent une place plus ou moins considérable.

L'école éclectique, Cousin en tête, puis Jouffroy et Saisset, pour ne nommer que les morts, a toutes ses sympathies. Tout en faisant une certaine part à la critique, il rend à Cousin la justice qui lui est due, et il apprécie, comme il convient, son œuvre et son influence. Il loue cette école d'être restée fidèle à la seule vraie méthode, pour arriver jusqu'à l'être souverainement parfait, méthode qui consiste dans l'alliance de l'expérience et de la raison. Il fait aussi une place assez considérable à l'exposition du criticisme et du positivisme, bien qu'il n'y ait pas lieu

d'espérer y recueillir beaucoup de lumières pour la théodicée.

Après cette longue revue historique, il ne lui reste qu'une trentaine de pages pour la conclusion, du moins pour ce que l'auteur appelle une conclusion. Cette prétendue conclusion, en effet, ne se compose que de quelques liens communs sur l'état actuel des esprits et d'insignifiantes redites sur la vraie méthode pour s'élever à Dieu.

Le style, d'ailleurs, est négligé, parfois familier à l'excès.

En raison de ses défauts et de ses lacunes, le mémoire n° 3, quelque estime que nous fassions d'ailleurs de l'attachement de l'auteur aux principes de la philosophie spiritualiste, ne peut prétendre à aucune récompense ou mention.

Nous passons au n° 1, de 408 p. in-4° (1). Ce mémoire a, sur le n° 3, l'avantage d'avoir suivi fidèlement le programme et d'avoir cherché à l'embrasser dans son entier. Au même attachement pour le spiritualisme, il joint le sentiment religieux le plus orthodoxe. Pour point de départ, il admet une révélation divine que le peuple juif a gardée dans son entière plénitude; plus la philosophie, dans la suite, s'en est écartée, et plus elle s'est égarée. Dans la philosophie grecque, il reproche à Socrate, Platon, Aristote, de n'avoir connu qu'un Dieu ordonnateur du monde, et de n'avoir pas eu la notion de l'infinité. Il a paru qu'il ne connaissait la philosophie grecque que d'une manière assez superficielle.

Épuisée, après cet effort, la philosophie n'a pu aller au delà qu'à la condition de se retremper de nouveau à la source de la foi religieuse, c'est-à-dire dans le christianisme. Grâce à saint Augustin et à saint Thomas, Platon, dit-il, devient chrétien et les idées deviennent le verbe. Il

(1) Devise : *Sursum corda, surgamus et edificemus.*

loue saint Thomas d'avoir définitivement constitué la théodicée et marqué les parts réciproques de la raison et de la foi. Au XIXe siècle, sous l'influence de Descartes, la théodicée se sépare de la théologie, mais elle demeure chrétienne. Au XIXe siècle, grâce encore à l'influence du cartésianisme, la paix serait faite, d'après lui, entre l'une et l'autre, et la théologie n'aurait plus rien à redouter de la théodicée.

La seconde partie du mémoire est consacrée à l'examen de l'athéisme et de ce qu'il appelle le naturalisme contemporain, plus dangereux, dit-il, que l'ancien parce qu'il a la prétention de s'appuyer sur la science. L'auteur a le mérite d'être au courant des principales théories philosophiques ou scientifiques qui ont paru en opposition avec les principes du spiritualisme ou avec des dogmes de la foi. Il connaît les polémiques et controverses auxquelles elles ont donné lieu. Le transformisme lui est particulièrement odieux; il déclare qu'avec lui, tout compromis est impossible. On peut lui reprocher, dans cette partie critique, de s'attacher à certaines phrases paradoxales plutôt que de faire effort pour remonter aux principes des doctrines qu'il combat. Qu'il s'agisse d'ailleurs du transformisme ou de l'hypothèse sur l'origine de la société et des idées morales et religieuses, il en appelle surtout à la sagesse traditionnelle et à la foi religieuse.

Il reproche, non sans injustice, à la philosophie spiritualiste, une certaine timidité à l'égard du naturalisme, qu'elle semblerait ne pas oser regarder et attaquer en face, et aussi de se désintéresser du mouvement scientifique. Avec plus d'injustice encore, l'accuse-t-il d'abandonner à ses adversaires le terrain des sciences morales.

En outre, nous ne pouvons approuver le ton, généralement peu convenable, de sa polémique. Il se laisse aller volontiers à injurier ceux qui ne pensent pas comme lui. Il est de fort mauvais goût de les traiter, comme il le fait, d'effrontés qui ne veulent rien entendre.

Enfin, il a le tort d'abuser étrangement des citations; elles sont si nombreuses et si longues, qu'on s'y perd et que souvent on a peine à y discerner sa propre pensée.

Telles sont les principales raisons pour lesquelles, tout en sachant gré à l'auteur de sa fidélité au programme, d'un savoir assez étendu, et des sentiments élevés qui l'animent; nous n'avons cru pouvoir faire aucune proposition en sa faveur.

J'arrive au n° 2, plus digne d'attirer et de retenir l'attention de l'Académie. Il se compose de 233 p. in-folio et d'écriture très serrée; il a pour devise : *cherchons toujours*. L'auteur, en qui s'allie l'esprit philosophique avec le sentiment religieux, est un éclectique, mais un éclectique dans le meilleur sens du mot. Il a travaillé, non sans originalité et profondeur, à une œuvre d'apaisement et de conciliation entre la science et la foi. La partie historique elle-même, par laquelle il nous prépare à sa propre doctrine, n'est pas d'un moindre intérêt que la partie théorique.

Entre la théodicée qui occupe, dit-il, une sorte de zône moyenne et la science, les dissentiments sont moins graves qu'entre la science et la religion. Travailler d'abord à les diminuer, c'est préparer les voies à un rapprochement. Tel est le but auquel il tend dans la première partie de son mémoire, d'abord par un coup d'œil rétrospectif sur les religions et sur les systèmes métaphysiques, puis par la critique des principes de la théodicée contemporaine, puis enfin par une analyse de la conscience qui lui servira de point de départ pour s'élever aux plus hautes spéculations métaphysiques et religieuses.

Disons, avant d'aller plus loin, qu'il semble, lui aussi, ériger la science, comme d'ailleurs le font beaucoup d'autres, en une sorte de puissance opposée à la philosophie. Nous connaissons des sciences particulières, la physique, la chimie, la botanique, les mathématiques, etc.; nous ne connaissons pas la science. Veut-on dire par là, quelque chose qui s'élève au-dessus de toutes les sciences particu-

lières, ce qui leur est commun; alors la science c'est la philosophie.

La théodicée ou métaphysique et la religion ayant toutes deux pour fonds commun, non pas Dieu, mais l'absolu d'où l'idée de Dieu se débrouillera, et toutes deux à travers diverses phases religieuses et philosophiques, s'étant enfin élevées à la conception d'un Dieu infini et souverainement juste, comment se fait-il qu'entre elles l'accord n'existe pas? Il voit des deux côtés des torts réciproques qui expliquent ce conflit. Le tort des théologiens d'aujourd'hui est d'entendre d'une manière trop étroite, et au sens strict d'une simple vérification déductive, le *fides quærens intellectum* de grands théologiens du moyen âge. Le tort des philosophes est de prétendre s'appuyer sur la raison toute seule, sur la raison isolée de la foi du genre humain et de toutes les traditions religieuses. Or un Dieu abstrait ne suffit pas à la foi du genre humain; il faut, pour élever l'homme à Dieu, le prendre par les entrailles; il faut que la poésie, l'imagination, l'amour s'ajoutent à la raison.

D'un autre côté, bien que la lutte soit devenue moins âpre, la science et la religion restent ses adversaires. La science semble ne pouvoir pardonner à la théologie d'admettre tout au moins deux grands miracles, la création et la Providence.

Après ces considérations générales, l'auteur passe à l'examen critique de la méthode et des solutions principales de la théodicée actuelle. D'abord il ne trouve pas d'analogie entre le sentiment religieux tel que le conçoivent les philosophes et le sentiment religieux tel qu'il se développe au sein de l'humanité.

Prenez pour exemple la définition philosophique que donne Saisset du sentiment religieux qui naît de l'intuition de l'infini; dans cette définition, quelque belle qu'elle soit, il y a une grave lacune. Où est cette conscience religieuse qui naît de l'intuition de l'infini, en quoi consiste la pré-

sence de l'infini en rapport avec nous, l'essence même de toutes les religions?

En dehors de la science, et au sein même de la philosophie, la théodicée rencontre des adversaires qui ne sont peut-être pas les moins dangereux. Kant, Hamilton, Mancel, ont mis en doute la légitimité de l'idée de Dieu et la possibilité d'une représentation de l'absolu, et prétendent en faire un simple objet de croyance et de foi. La croyance semble à notre auteur fort mal assise sur une contradiction avec la raison. Aussi cherche-t-il quelque moyen de la faire, sinon disparaître, au moins de l'atténuer.

Il ne rejette pas d'une manière absolue les preuves de l'existence de Dieu tirées de la logique et de l'idée de l'infini, mais il est visible qu'il leur préfère celles qui s'appuient sur l'expérience, la psychologie et surtout le sentiment et la morale.

Il estime avant tout les preuves morales, jointes aux preuves physiques qui d'ailleurs, elles aussi, supposent, mais enveloppée, l'idée de l'infini.

Après la question de l'existence de Dieu viennent celles non moins grandes de la création et de la Providence. Il conçoit la création comme un acte d'évolution intérieure de la vie divine qui projette en quelque sorte au dehors et ramène ensuite à soi la substance des choses, les forces aveugles de la nature, la matière idéale, le lieu de tous les possibles.

Souvent il arrive qu'en théodicée on confond la création et la Providence, comme aussi de mettre tous les attributs de Dieu sur le même plan. C'est là double erreur qui rend impossible la solution des difficultés relatives à la divine Providence.

La création ne désigne rien de plus que la substance même des choses, tandis que la forme, et la forme seule, est du domaine de la Providence.

Cette action de la Providence ne consiste pas dans un

mécanisme rigide ; pas davantage elle ne se manifeste par des coups de théâtre, par des perturbations violentes ou par des miracles, ce grand champ de bataille entre la science et la religion. Elle doit être entendue comme une simple spontanéité qui, sans se confondre avec l'ordre de la nature, s'insinue dans l'homme et dans le monde.

Tout le mouvement scientifique contemporain et la façon dominante d'entendre aujourd'hui la marche et le progrès des choses s'accordent de plus en plus avec cette conception d'une action intime et lente de la Providence.

Dans les sciences historiques, pas plus que les savants dans les sciences physiques, les historiens ne croient plus à des interventions divines miraculeuses, à des bouleversements instantanés, ni à des créations successives. Ces anciennes croyances ont été remplacées par une hypothèse nouvelle, à la fois simple et féconde, celle de l'évolution. Mais l'évolution n'enferme-t-elle donc pas une redoutable objection contre la finalité et la Providence ? Tel n'est pas le sentiment de l'auteur. C'est par des hasards heureux à l'infini que Darwin prétend expliquer la formation et l'adaptation des êtres vivants. Mais ces séries infinies de hasards heureux, véritables miracles, sont précisément le point faible de la doctrine. La raison répugne à faire une si grande et si belle part au hasard. Aussi y a-t-il dans la science un retour à la finalité dont Agassis et Hartmann ont été les promoteurs à l'encontre de Darwin et de son école.

Cette finalité elle-même est susceptible d'être conçue de deux manières, ou sous la forme du vieil argument des causes finales, ou mieux au sens de l'argument du plan suivant une expression de Darwin, ce qui veut dire que la Providence dès l'origine a établi un ordre non seulement dans l'espace, mais un plan dans le temps, une subordination des moyens à une fin qui nous donne une idée encore bien plus haute de sa sagesse.

Dieu pénétrant dans nos âmes, Dieu suscitant les bonnes

résolutions coopère avec nous sans nous nécessiter : au même temps et d'une manière analogue, il agit sur la nature qui est plus ou moins rebelle et fait sortir un monde, non pas parfait, dit-il, mais aussi bon que possible, des limbes de la matière.

Sur la question du bien et du mal, la théodicée actuelle tend à l'optimisme, mais ne l'appuie pas de raisons suffisantes. La solution la plus en honneur, celle de l'épreuve, a le tort trop manifeste de ne s'appliquer qu'à l'homme seul, tandis que la douleur s'étend sur la nature vivante tout entière.

Suppose-t-on que la Providence entre comme un élément constitutif dans la nature des choses, il ne semble pas qu'il soit possible de la justifier. Mais une autre hypothèse plus plausible est celle qui, au lieu de faire venir directement la douleur de Dieu, la fait venir de la nature considérée comme une activité distincte que l'activité divine ne fait qu'exciter et diriger.

Cette activité de la nature, sortie du sein de Dieu de toute éternité, et qui s'oppose comme une limite à sa toute puissance, constitue non pas un dualisme absolu, ce dont l'auteur se défend, mais un dualisme relatif et mitigé qui peut sauver sa toute bonté sans compromettre sa toute puissance. Telle est l'idée maîtresse à laquelle il s'attache et qu'il s'efforce de justifier, du commencement à la fin de son Mémoire, dans l'espoir de concilier ce qui, en toute autre hypothèse, lui semble inconciliable.

Conformément au programme, il fait intervenir ici l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses. Il nous les représente sous leur jour le meilleur qui est aussi en général leur jour véritable. A la différence de la plupart de nos autres concurrents, il ne s'arrête dans cette histoire qu'à ce qui va directement à la question et à ce dont il tirera parti pour appuyer la solution finale à laquelle il veut aboutir.

Il commence par la religion et la philosophie grecque. Comment la Providence y est-elle conçue? Au fond des croyances religieuses de la Grèce il nous montre la lutte de la divinité et de la nature symbolisée par la lutte des Titans et de Jupiter. De même dans l'homme, tout en lui laissant une part de liberté, les Dieux grecs font finalement régner l'ordre, ils domptent les passions, ils récompensent le bien et vengent le crime. Tel est le sens des mythes de Thémis, de Némésis, de la μοῖρα et d'autres encore. Ainsi cette religion grecque a-t-elle su mettre chacun à leur place ces deux éléments qu'il s'agit de concilier, la puissance de Dieu et la liberté de l'homme.

A ce même point de vue des rapports de Dieu, de la nature et de l'homme, il apprécie d'une manière remarquable les premiers philosophes grecs et surtout Socrate, Platon et Aristote. Il marque les progrès introduits par ces trois grands philosophes dans la notion de cette providence et comment ils la font concourir avec l'homme et la nature pour la réalisation du bien dans le monde.

En regard il met d'autres doctrines qu'il appelle théistes. Sous cette dénomination commune il comprend et rapproche la religion juive, le jansénisme et la philosophie de Descartes.

Entre la religion juive et le jansénisme, qui n'est qu'une certaine secte du christianisme, et la théodicée de Descartes, le rapprochement paraît bizarre. L'auteur cherche, il est vrai, à le justifier en raison d'une conception commune de la Providence qui les unit, à savoir l'anéantissement de la nature et de l'homme devant la toute puissance divine. Le Dieu des hébreux a créé le monde de rien et le monde n'est rien devant lui. Cette toute puissance il la manifeste par des apparitions, par des coups d'éclat et non par une marche progressive vers le bien. L'idée de progrès est totalement absente de la religion hébraïque; c'est pour elle qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Avec saint Paul et

le christianisme apparaît et se développe l'idée morale de l'affranchissement de tous les hommes par la commune possession de Dieu. Mais si d'un côté, la doctrine de saint Paul affranchit les nations, de l'autre, par sa théorie de la grâce, elle crée une servitude nouvelle. Le Dieu de saint Paul n'est plus le Dieu des juifs, mais le Dieu des prédestinés. De là, en passant par dessus tout le moyen âge qu'il a tort de négliger, il passe au jansénisme qui refuse à l'homme le pouvoir de contribuer à son salut.

Par la création continuée, Descartes enlève toute essence propre à la nature, et par la façon dont il entend la liberté et la prescience de Dieu il semble parfois compromettre la réalité de la volonté humaine. La théodicée de Descartes méritait à notre avis de ne pas être considérée uniquement à ce point de vue et de tenir une plus grande et meilleure place dans cette histoire.

Telle est la Providence dans les systèmes théistes, qu'est-elle dans les systèmes ou doctrines panthéistes? Cette hypothèse du monde contenu dans l'essence de Dieu lui semble avoir l'avantage de reposer sur une base psychologique plus large que le théisme.

Elle ne prend pas seulement en effet son point de départ dans les parties supérieures de notre nature, dans la raison et la volonté pour de là s'élever à la conception d'un Dieu qui ne sera que raison et volonté absolues. Elle s'appuie sur une induction qui embrasse d'une manière plus complète la nature de l'homme, dont elle n'exclut pas les éléments ou facultés inférieures, pour les transporter aussi en Dieu. L'erreur du panthéisme, c'est qu'au lieu de placer la raison de l'évolution de l'univers dans l'évolution divine, il les identifie l'une avec l'autre. Mais quelle que soit cette erreur fondamentale, il y a lieu de recueillir dans ces doctrines certains éléments de la vraie solution du problème religieux.

Ainsi dans le Brahmanisme, et surtout dans le Mazdéisme,

se trouve l'unité de Dieu, mais une unité qui n'est ni vide ni stérile, ni créatrice par accident, une unité éternellement féconde, à laquelle tout le bien se rapporte et qui n'est qu'indirectement principe du mal. On voit comment à travers les religions, de même qu'à travers les systèmes métaphysiques, notre auteur ne perd pas un seul instant de vue le but où il tend et la solution à laquelle il veut de loin nous préparer.

Ce qui nous a paru le plus intéressant dans cette revue des systèmes panthéistes, c'est le chapitre sur Schelling et sur Hégel.

Dans le système de Spinoza tous les modes, sans distinction du bien et du mal, sortent pêle-mêle, pour ainsi dire, du sein de la substance divine. Schelling au contraire, tout en se maintenant au point de vue de l'identité, subordonne les unes aux autres les diverses formes de l'être, l'objet au sujet, la matière à la pensée : à travers une foule de rêveries mystiques et bizarres, ce qui domine chez Schelling c'est l'idée d'un gouvernement de l'univers sous forme d'un conflit, au sein du moi divin, entre l'activité réelle et l'activité idéale, conflit qui produit la conscience et la série progressive des choses au physique et au moral.

Dans Hégel, pour le génie duquel il est plein d'admiration, se retrouve la même idée, mais sous forme plus arrêtée et plus systématique. Par l'identification complète des choses et de l'essence divine, c'est Hégel qui a donné au panthéisme sa forme achevée et définitive.

Toutes choses sont enfermées dans l'absolu et toutes choses en découlent suivant un certain rythme. De là la théorie des moments de l'idée. L'idée du bien dans Platon domine toutes les idées, mais n'y pénètre pas ; elle est un principe de cohésion, non de progrès. L'idée hégélienne, à la fois cause efficiente et cause finale, pénètre toutes choses, les faits historiques, sociaux, économiques, l'humanité comme la nature.

Tout vient à son heure dans le monde ; Dieu se fait par un perpétuel effort.

Il faut chercher ailleurs, et plus haut, une conception plus épurée de l'action divine qui fasse de Dieu la raison et non le substratum des choses et qui ne laisse rien d'imparfait pénétrer en son essence. Cette conception il la rencontre dans la métaphysique chrétienne qu'il examine et qu'il juge avec une profonde sympathie, d'un point de vue purement philosophique, heureux des concordances qu'il y trouve avec sa propre doctrine. Tout en cherchant à le suivre sur un terrain où la philosophie se rencontre avec la théologie, nous faisons toutes nos réserves sur certaines de ses vues et interprétations personnelles. Peut-être pourrions-nous désirer parfois un peu plus de lumière s'il ne nous transportait dans la région de ce qu'il appelle lui-même un mystère, le mystère de la Trinité. L'inaccessible à part, la Trinité est, dit-il, l'effort le plus puissant pour concevoir comment les choses viennent de Dieu et comment elles se rapportent à lui, sans cependant être Dieu.

Le Dieu des chrétiens est un, mais il n'est pas seul, son unité n'est pas une unité abstraite ; c'est l'unité d'une multiplicité à trois termes. Dieu unité abstraite, Dieu être pur, ne pourrait sortir de lui-même et n'aurait qu'une existence objective, c'est-à-dire il serait pour lui-même, comme s'il n'existait pas. Dieu n'existe véritablement, qu'à la condition d'être, non seulement en soi, mais pour soi, c'est-à-dire d'être un moi, une personne. Sa personnalité n'est pas un mode, un attribut à part, mais un acte enveloppant tous les autres pendant un éternel présent, il s'oppose à lui-même dans sa pensée ou son verbe, et il se retrouve identique à lui-même, dans l'indéfectible amour qui unit sa pensée à sa substance. D'ailleurs, les points de comparaison nous manquent pour comprendre comment ces divers moments de la vie divine, deviennent des personnes ayant chacune leur rôle distinct dans la création, et formant une sorte de conseil divin.

Entre cette conception de la création et celle de la création dans le temps, il ne croit pas qu'il y ait opposition absolue.

Cette opposition n'est qu'au regard de la théorie métaphysique qui suppose le temps et l'espace comme existant par eux-mêmes, et qui en fait comme des réceptacles permanents où le monde a pu être placé à la volonté du créateur, en tel ou tel lieu, en tel ou tel moment donné. La question litigieuse disparaît, si on admet que le temps et l'espace, au lieu d'envelopper la création, sont enveloppés par elle.

Nous vivons dans un temps de croyances faibles, a dit, non sans raison, Stuart Mill; le but de notre auteur serait de travailler à leur substituer des croyances fortes, sans préjudice du libre examen. Il revient d'ailleurs encore à ces questions de haute métaphysique philosophique et religieuse, dans une troisième et dernière partie, en prenant une autre voie, celle de la conscience et de la psychologie, qui lui serviront de point d'appui pour confirmer ces inductions métaphysiques et religieuses.

La conscience, considérée comme premier et dernier principe des choses et des rapports de Dieu avec le monde, voilà la vérité fondamentale qu'il a cru voir se dégager de l'histoire des religions et des grands systèmes de philosophie. Mais il y a deux manières d'entendre la conscience : les uns l'attribuent à un principe transcendant qui est Dieu, les autres à un principe immanent qui est la nature. Pour les premiers, le principe de l'univers sera un être parfait, contemplant en lui-même tous les degrés de l'être, tous les mondes possibles ; pour les seconds, le monde ne tirera pas son existence de cette richesse, de cette fécondité d'une conscience pleinement épanouie. Il sera fils de la pauvreté et du labeur, πόνος, πενία; ce sera d'abord le chaos, mais le chaos contenant en germe la vie et la conscience, ou du moins l'aspiration à la vie et à la conscience.

Le problème est, suivant lui, de trouver le lien entre cette conscience qui se possède et cette conscience qui se cherche à travers la nature. Il s'agit de s'élever à la conception d'une loi supérieure exprimant le fond même de l'essence divine et enveloppant dans la conscience que Dieu a de lui-même « cette conscience éparpillée qui se développe dans la nature ».

C'est seulement par l'analyse de notre propre conscience, qu'il est permis d'espérer de se mettre avec quelque vraisemblance, en face du principe des choses.

Que faut-il donc entendre par la conscience? Question fort controversée dans la psychologie contemporaine. L'auteur se déclare de l'avis de ceux qui donnent à la conscience une réalité, un moi substantiel, et qui même y placent le tout de la vie psychique. Que d'efforts vains ne font pas les associationnistes anglais et français, pour échapper à la plus simple et à la plus naturelle des hypothèses, à savoir que le moi est une réalité, une énergie, laquelle d'ailleurs est postulée par toutes les explications qu'on en donne et qui préexiste à tous les états de conscience !

Un double mouvement s'opère dans la conscience. D'abord l'être prenant conscience, projette en dehors de lui, pour ensuite les y ramener, ses virtualités, sa propre nature.

Ce double mouvement est le principe des deux formes essentielles de la vie psychique, la représentation des choses et l'action sur les choses. La conscience ne consiste pas en effet seulement dans l'aperception intérieure, mais dans un processus psychique propre, c'est-à-dire dans une loi qui la fait d'abord sortir d'elle-même pour la ramener ensuite à son principe. Quand l'être prend conscience de lui-même, tout d'abord se montre à lui comme la matière idéale sur laquelle il devra s'exercer, puis sa conscience se développant, il ramène à lui ces virtualités comme des composants de son moi. La conception d'une conscience passive

ne permet pas de s'élever jusqu'à Dieu et de nous faire une idée de son action sur la nature et sur l'homme. On peut au contraire, de la conscience entendue comme active, tirer quelque lumière pour comprendre l'éternelle conscience que Dieu a de lui-même et son action sur le monde.

Afin de rendre plus intelligible ce mouvement de la conscience active, il se sert ingénieusement de formules empruntées à la philosophie de Fichte, mais en les transportant du fini dans l'infini. Le moi de Fichte existe seul réellement : les choses extérieures n'existent que par sa pensée. C'est le moi qui pose le non moi ; le moi est donc absolu, et, en tant qu'absolu, infini. Le non moi est, il est vrai, une limite, mais, grâce seulement à cette limite qu'il peut reculer indéfiniment, il lui est permis de penser et de prendre conscience de lui-même. Le moi, tout en demeurant infini dans son essence idéale, devient fini, non pas en subissant, mais en se créant lui-même une limite. Or, cette thèse et cette antithèse, cette action continue du sujet par l'objet et cette réaction de l'objet, tout ce qui n'est vrai que sous forme représentative dans la pensée humaine, tout cela est absolument vrai de la pensée de Dieu.

N'est-ce donc pas mettre, lui objectera-t-on sans doute, l'évolution au sein de Dieu même ? Il répond qu'un pareil scrupule ne vient que d'une confusion entre le devenir qui suppose le temps et une autre évolution qui ne le suppose pas, parce qu'elle s'applique à un ordre purement logique des éléments de l'essence divine.

Ici il reproche de nouveau à la théologie rationnelle de mettre tous les attributs de Dieu, métaphysiques et moraux, sur le même plan. De là les contradictions qu'il a déjà signalées, contradictions que fait disparaître l'hypothèse d'un développement logique au sein de la conscience divine, analogue à celui que Fichte a cru trouver dans notre propre conscience.

Ainsi, au premier moment, la conscience divine projette

en quelque sorte hors d'elle-même, comme un non moi, la multiplicité infinie de toutes les déterminations possibles, de tous les degrés de l'être, de tous les mondes que la création pourra réaliser. C'est la pensée infinie, c'est l'acte éternel de la génération du Verbe, du Verbe dont Malebranche a dit profondément qu'il était le lieu des idées.

Après ce premier moment qui constitue la matière idéale de la création et comme la base métaphysique de la providence, Dieu reprend ce qu'il avait, pour ainsi dire, détaché d'abord de son être, il reconquiert immédiatement, il ramène à lui comme des choses toute la création. Alors s'épanouissent en lui, non plus seulement les attributs métaphysiques, mais les attributs moraux. Dans sa première phase le mouvement de la conscience divine est, dit-il, la forme idéale de la création; dans la seconde il est la forme idéale de la Providence.

N'est-ce donc pas imposer à Dieu la nécessité de se nier, de se limiter lui-même que de lui opposer un non moi, comme au moi humain de Fichte, bien que ce non moi, il est vrai, soit tiré de son propre fonds, et seulement pour une partie infinitésimale du temps?

Oui, sans doute; mais cette représentation est, suivant lui, nécessaire pour pénétrer par l'intuition philosophique dans le mystère de la vie divine; nous avons besoin d'imaginer en Dieu cette sorte de scission ou aliénation, une sorte d'évanouissement et d'obscurcissement de son être.

L'idée de cette représentation se retrouve dans un certain nombre de doctrines religieuses et métaphysiques des temps anciens et même du temps présent. C'est le commentaire de ces paroles : *Exinanivit se ipsum.*

Il combat les systèmes qui ont confondu l'absolu, soit avec la matière, soit avec la nature, tels que les matérialistes et les panthéistes. La matière, suivant la conception d'Aristote n'étant que pure indétermination, que le lieu de tous les possibles, ne saurait être qu'un absolu négatif. La

nature, la nature naturante, peut bien aussi faire cette illusion de l'absolu, en raison de cette force du progrès qui la pénètre et qui la rattache à l'absolu divin dont elle est le signe, signe qui répond à l'acte de la Providence, comme la matière à l'acte de la création. Mais l'absolu véritable ne peut être dans la nature nécessairement imparfaite, pas plus que dans la matière ; le réel n'est qu'un pâle reflet de l'idéal.

Suit une dissertation approfondie sur la nature du temps et de l'espace dont la conclusion est que l'espace est créé le premier avec la dissémination de la pure matière, puis le temps avec le premier branle donné à la nature vers le bien. Quant à Dieu il subsiste en dehors et au delà du temps et de l'espace. La substance dispersée des choses ne saurait se mêler en rien à son absolue unité.

Nous allons trouver, sinon plus de profondeur, au moins un peu plus de clarté dans les beaux chapitres sur la Providence qui terminent le mémoire et auxquels tout ce qui précède sert d'introduction. Comment la Providence doit-elle être conçue dans la nature et dans l'histoire?

Il n'admet pas, comme il l'a déjà dit, que la nature soit un tout où chaque fait est lié, enchaîné par les causes efficientes. A ce déterminisme absolu il oppose, entre autres arguments, les vues de Claude Bernard sur la vie et sur les idées directrices. Au-dessus des causes efficientes il y a des causes finales, des idées créatrices, forces vivantes ; enfin il y a une finalité suprême qui préside au rapprochement de toutes les parties. La loi qui enchaîne tous les phénomènes est une loi que la nature s'est faite à elle-même sous l'influence de cette idée ou finalité suprême qui la domine et qui est sa vie. Le déterminisme n'exprime que la surface des choses ; au fond est la spontanéité.

L'activité de la nature ainsi conçue, il cherche à montrer la possibilité de concilier la théologie rationnelle et certaines hypothèses scientifiques, comme la génération spon-

tanée, l'origine de la vie, la pluralité des espèces qui pourraient sembler en désaccord avec elle. Il se montre parfaitement au courant de ces grandes questions agitées par la science contemporaine.

C'est d'une manière analogue qu'il conçoit l'action de la Providence dans l'histoire. La croyance générale n'est plus à ces coups d'éclat par lesquels les théologiens et un certain nombre d'historiens la faisaient intervenir dans la succession des empires, dans les grands événements de l'histoire dans la marche de l'humanité. La tendance actuelle des âmes même les plus pieuses est de croire qu'au lieu de se manifester par de semblables éclats, elle s'insinue secrètement pour les diriger dans les esprits et dans les cœurs. Dieu et l'homme, voilà dans l'histoire les deux grands facteurs. Éliminez l'un des deux et l'histoire perd son sens et son intérêt. Il loue Hartmann d'avoir mis ce concours en grande lumière dans son ouvrage de l'inconscient; que faut-il pour le rendre irréprochable? Il suffit de changer les termes, et de mettre providence où il a mis inconscient. Le progrès ne se réalise que par la conspiration de l'homme et de Dieu. Le juste terme où se concilie l 'action de Dieu et de la liberté, c'est la persuasion, la sollicitation s'exerçant sur toute âme humaine.

La providence dans la religion est l'objet d'un dernier chapitre. Sans prétendre résoudre le problème, il examine si dans ce qu'il a précédemment établi il n'y aurait pas cependant quelques lumières à recueillir pour une question qui touche à ce qu'il y a de plus élevé et de plus délicat dans la pensée moderne.

Le problème peut être posé sous cette forme : la religion étant donnée comme un ordre de faits dont l'humanité ne s'est jamais passée et probablement ne se passera jamais, faut-il voir en elle une pure institution divine ou une pure création humaine? De ces deux théories extrêmes la première, celle de la révélation pure, a pour principaux re-

présentants les théologiens qui ont exagéré le dogme de la grâce au point de dénier à l'homme tout pouvoir de concourir de ses propres forces au bien et à son salut. La seconde, celle de la création humaine, domine parmi les représentants actuels, les plus savants et les plus autorisés de l'histoire des religions. Suivant eux, l'homme tourmenté par la soif de l'idéal, qu'il appelle Dieu, mais incapable de le saisir immédiatement dans sa pureté, l'enferme tour à tour dans des représentations de moins en moins imparfaites. De là les diverses religions que l'homme a successivement édifiées puis abandonnées jusqu'à l'avènement du christianisme. Le christianisme, dit l'auteur du mémoire, est la forme religieuse, la plus parfaite, à laquelle l'homme se soit élevé ; en elle semble s'être épuisée sa faculté créatrice religieuse. Toutefois à côté de l'immobilité des dogmes subsiste la liberté des interprétations.

Quelque contraires que semblent ces deux théories, elles ont chacune quelque chose de vrai. Loin qu'elles s'opposent, elles sont complémentaires l'une de l'autre. Si la religion était l'œuvre de Dieu seul, encore faudrait-il bien que l'homme eût la faculté de la comprendre et d'y concourir par son libre assentiment. Est-elle œuvre purement humaine, encore faut-il bien pour s'en rendre compte, remonter jusqu'à Dieu qui a mis en lui ces aspirations religieuses.

Dans l'intérêt même d'une conciliation il croit bon de signaler quelques points faibles de ces deux théories exclusives. Celle de la révélation pure est en opposition avec ce principe de l'évolution qui tend aujourd'hui à dominer dans toutes les sciences : elle ne s'accommode pas mieux avec le principe de la fraternité, étant supposée avoir été faite aux uns à l'exclusion des autres.

L'autre théorie a aussi ses défauts. La relation qu'elle établit entre Dieu et l'homme n'a rien de réel ; elle est purement idéale. L'homme n'y est pas en rapport avec la *vis*

divina mais seulement avec l'idée de Dieu. Dieu lui-même n'y est pas présent. Or, la religion ne peut subsister qu'à la condition d'un Dieu présent, quoique caché, avec lequel elle nous met en rapport par ses dogmes et ses rites. Du moment qu'il n'y a plus rien de réel et de vivant pour nous derrière ses symboles, un jour doit venir où le voile sera déchiré et où la philosophie remplacera la religion. La religion ne serait donc plus un fait humain, un fait nécessaire comme l'ont constaté par leurs études tant d'observateurs profonds de la nature humaine, tant de savants historiens de ses manifestations en tous les temps et tous les lieux.

Quant à l'auteur du mémoire, il croit à la possibilité d'une conciliation entre la religion absolue et le devenir des formes et des aspirations religieuses de l'humanité. Pour la trouver, il suffit d'étendre à la vie religieuse du genre humain cette même conception qu'il a appliquée déjà au progrès du monde physique et du monde moral, et qui domine tout son mémoire; c'est-à-dire qu'il suffit d'admettre, d'une part, dans l'humanité, une aspiration continue vers Dieu, et, d'autre part, en Dieu, une sorte de descente volontaire vers l'humanité. Pourquoi l'humanité n'irait-elle pas au devant de Dieu et Dieu au devant de l'humanité? Le dernier mot ne serait-il pas la fusion de la nature divine et de la nature humaine dans une forme religieuse supérieure et absolue? La prière dominicale: Notre père qui êtes aux cieux, dont il croit retrouver la trace dans les plus anciennes religions et jusque dans les Védas, lui semble comme le meilleur résumé de tout le passé religieux de l'humanité et aussi comme la formule de l'avenir.

L'auteur, en commençant, s'est modestement excusé de n'avoir pu mettre la dernière main à son mémoire, ayant été empêché par une longue indisposition.

Le temps lui a, dit-il, manqué pour remanier quelques chapitres; ajoutons qu'il lui a manqué peut-être aussi

pour resserrer davantage certaines idées qui perdent, plutôt qu'elles ne gagnent, en clarté, par trop de prolixité. Il y a tant de choses excellentes dans la partie historique, qu'on aurait vraiment mauvaise grâce à y reprendre quelques lacunes. Nous avons exposé sa doctrine, car il en a une qui lui est propre et que jamais il ne perd de vue. Nous l'avons exposée aussi fidèlement que possible, sans prétendre la discuter de tout point et en faisant des réserves sur certaines de ses conceptions métaphysiques et religieuses, mais nous n'avons point à en faire sur la science et le talent dont il nous a donné amplement la preuve. Non seulement c'est un bon mémoire, mais c'est un mémoire remarquable. Il est, d'un bout à l'autre, écrit d'un bon style, sans nulle faute contre le goût, sans nulle déclamation ni lieu commun; il a même, surtout dans la dernière partie, des pages chaudes et éloquentes sous l'inspiration de sa double foi métaphysique et religieuse. D'un bout à l'autre aussi, malgré quelques obscurités, on le lit avec un intérêt qui va toujours croissant. C'est l'œuvre élevée, personnelle, originale d'un esprit méditatif et d'un vrai métaphysicien.

La section est heureuse de proposer aux suffrages de l'Académie, une œuvre aussi distinguée, tout à fait digne du prix Crouzet qui, cette année, s'élève fort à propos à la somme de quatre mille francs.

Francisque BOUILLIER.

UN CONSTITUANT AUVERGNAT DE 1789

GAULTIER DE BIAUZAT

M. Francisque Mège n'est pas un étranger pour l'Académie. Naguères, notre cher président, M. Frédéric Passy, prononçant ici même son nom, le désignait comme un des savants de province qui pouvaient le plus légitimement prétendre à une place de correspondant pour la section d'histoire. En son nom, il y a un an, je présentais à l'Académie une très curieuse brochure sur le conventionnel Bancal des Issarts. Cette fois, il lui faut deux volumes pour le constituant Gaultier de Biauzat (1).

C'est qu'il ne s'agit plus d'une simple étude biographique. La biographie n'occupe guères qu'un quart de l'ouvrage; tout le reste forme un recueil de lettres et de pièces diverses. S'il y a, dans ces nombreux documents, quelque fatras, l'auteur, sachant moins ce qui peut intéresser autrui que ce qui l'intéresse lui-même, fait bien de tout donner, sauf à enchâsser dans sa notice les passages sur lesquels il lui paraît utile d'appeler l'attention. Comment, d'ailleurs, aurait-il négligé les lettres que Gaultier de Biauzat écrivait chaque jour à ses commettants et qui sont comme un journal de l'Assemblée nationale? Sans doute, elles nous apprennent peu de choses nouvelles sur les événements; mais elles nous font connaître les impressions qu'en reçoit

(1) *Gaultier de Biauzat, député du tiers-état aux États généraux de 1789, sa vie et sa correspondance*, par Francisque Mège, Clermont-Ferrand, 1890.

un homme mêlé à l'action, et qui a brillé au second rang plus que nous ne serions portés à le croire, car les constituants nous sont moins connus que la Constituante.

Au surplus, même pour la connaissance exacte des événements, cette volumineuse correspondance n'est pas sans utilité. Par exemple, on a cru longtemps, d'après les Mémoires du marquis de Ferrières, que si la séance du 22 juin 1789 n'avait pas été tenue, comme celle du 20, au Jeu de Paume, c'est que le comte d'Artois avait fait retenir la salle. Bailly, en ses Mémoires, avait eu beau ne rien dire de pareil, on jugeait la version de Ferrières plus piquante, comme plus autorisée, et l'on s'y tenait. Voici pourtant les paroles de Biauzat qui confirment le silence de Bailly. Le Tiers aurait quitté le Jeu de Paume : 1° parce que cette salle était mal disposée ; 2° parce qu'elle était trop étroite pour recevoir, avec les membres du Tiers, messieurs du clergé, dont on attendait, d'un moment à l'autre, la volontaire adhésion.

Le constituant auvergnat est peut-être moins digne de confiance quand il prétend que les fameux sacrifices consentis par les deux ordres privilégiés, dans la nuit du 4 août, ne l'eussent pas été, si les trop copieuses libations de leur dîner n'eussent excité les nobles, libations assez fréquentes pour rendre les séances du soir plus agitées que celles du matin. Il ne faut voir sans doute, dans ce propos un peu vif, que la légèreté malveillante d'un adversaire. Les probabilités sont que ce grand acte fut déterminé surtout par un calcul politique, par le désir fort naturel de désarmer la jacquerie, qui déjà se déchaînait contre les châteaux en province. Toutefois, quand on lit dans les Mémoires de Thibaudeau que, le lendemain, les gentilshommes regrettèrent leur entraînement et leurs sacrifices de la veille, on en vient à se demander s'il ne faut pas retenir quelque chose de l'assertion de Biauzat ; si, en un mot, les fumées du vin n'eurent pas leur part dans la détermination

de ceux qui prirent l'initiative, ou des moutons de Panurge qui firent ensuite le saut.

Je ne constate et ne regrette, dans le récit de M. Mège, qu'une lacune : n'aurait-il pas pu nous en apprendre davantage sur la vie privée de Biauzat? Ce que nous en entrevoyons permet de croire qu'elle fut honorable. L'intelligence semble parfaite entre le mari, la femme, les enfants, les gendres. Biauzat est bien plus homme de famille que ne fut jamais son compatriote, le conventionnel Bancal des Issarts. Mais je prévois la réponse : les honnêtes gens, dans leur vie privée, n'ont pas d'histoire. Tenons-nous en donc à la vie publique : elle mérite, après tout, de nous arrêter.

*
* *

Jean-François Gaultier, dit Gaultier de Biauzat, parce qu'il possédait un domaine de ce dernier nom, était le quinzième enfant d'un avocat au Parlement. L'Église étant la ressource des familles nombreuses, tandis que deux de ses frères revêtaient le froc du capucin, il devenait novice dans la Compagnie de Jésus. La suppression de l'Ordre, en 1762, le rejeta dans la vie civile, et son essai de vie religieuse, sa tare originelle — c'en était une alors — faillit lui rendre impossible l'accès du barreau. Ce premier mauvais pas franchi, il ne retirait de son cabinet d'avocat que trois ou quatre mille livres. Comme c'était peu pour son ambition, il essaya de se pousser par ailleurs. Ayant publié un livre de *Doléances* sur les impôts, il alla lui-même l'offrir à Louis XVI, et, sans sourciller, sollicita de lui le poste envié de maire à Clermont. Sa démarche ayant été mal vue de ses compatriotes, il la désavoua : il tenait à leur plaire pour être élu aux États généraux. Son désir en était même si grand qu'il se présentait simultanément à Clermont et à Riom, malgré la séculaire rivalité de ces deux

voisines. Il fut élu, mais seulement au scrutin de ballottage, d'où il comprit qu'il avait à faire oublier et son séjour chez les Jésuites et ses sollicitations au pied du trône.

Son dévouement fut donc de tous les instants et sans pareil, car, quoique modéré en politique, il ne faisait rien avec modération. A son ardeur de tempérament, étonnante chez un quinquagénaire, il joignait une susceptibilité qui s'irritait du reproche le plus déguisé, un tour d'esprit agressif qu'il fallait calmer, et avec cela des tendances positives, pratiques, qu'il poussait dans l'occasion, jusqu'à l'entêtement. Il se connaissait bien, ne se tenait pas pour impeccable, se défiait de son humeur, renvoyait au lendemain les explosions de ses colères, écrivait même par aventure ses motions, pour être plus sûr de se contenir; mais il ne savait ni suffisamment atténuer sa pensée, ni encore moins peser ses mots, étant mauvais écrivain. Qu'il écrivît ou qu'il parlât, il semblait toujours prêt à foncer sur un ennemi. Dans ses lettres, qu'il ne prenait pas le temps de relire, il s'échappait en personnalités, en sarcasmes, en inculpations peu justifiées. Même quand il ne partait pas en guerre, ses amis supportaient mal sa sécheresse, sa raideur, son âcreté. De sa femme, d'un de ses neveux capucin lui venait le conseil « d'un syle honnête et affectueux ». Il était de ces hommes comme on n'en voit que trop dans les assemblées politiques. Un jour, il accuse sans preuves Dupont de Nemours de s'être livré au ministère; le lendemain, l'abbé Mathias, député de la sénéchaussée de Riom, d'avoir reçu de l'argent. Obligé de reconnaître publiquement qu'il s'est trompé, il ne se corrige point; surtout il ne sait supporter la peine du talion : les accusations de vénalité ne l'épargnent point, et il en est au désespoir. Il a des répliques d'une insolence rare :

— Vous n'avez pas la parole ! lui dit le président.

— Je la prends pour vous rappeler à votre devoir !

Comme on parlait des ennemis qui menaçaient la France, il se lève et s'écrie, en montrant du doigt la droite :

— Ils sont là, nos ennemis !

C'est déjà le sentiment qui éclatera plus violent dans l'Assemblée législative :

— L'ennemi est à Coblentz ! s'écriait Brissot.

— Non, répliquait Robespierre, il est aux Tuileries !

Un homme de ce tempérament ne reste pas longtemps inconnu. Pour son bonheur, ses qualités lui faisaient pardonner ses défauts. On remarqua la chaleur de sa parole, la rectitude de son esprit, la décision de son caractère, et aussi sa compétence sur un certain nombre de questions. Il devint un de ceux qui comptent dans l'opinion. Une brochure parut, intitulée : *Galerie des États généraux*. Mirabeau, Laclos et Rivarol y traçaient le portrait d'une quarantaine de députés, et Biauzat était du nombre. C'est lui qu'ils y appellent Hortensius. Ils lui accordent « un mélange de sagesse, d'habileté, de sens, qui ne permet pas de le laisser dans la classe ordinaire. Ne cherchez pas en lui les dons impétueux de l'éloquence, ou du moins le charme du bien dire. Mais vous y trouverez la justesse, la clarté, la cohérence, l'harmonie des opinions et des principes. Ses conseils ne vous entraîneront peut-être pas, mais ils vous tranquilliseront sur votre propre façon de penser... En vain la nature lui a donné quelque penchant à l'opiniâtreté : il résiste à ce penchant dès que la vérité se fait entendre... » On pourrait lui appliquer ces quatre vers :

« Son cœur n'hésite point, et vole sur la bouche.
Chaque réponse est simple et nous charme et nous touche.
Son maintien, son air seul peint l'ingénuité :
Avant qu'il la prononce, il dit la vérité. »

Celui des trois auteurs qui crayonnait ce portrait avait l'œil d'un sagace observateur. Il démêlait très bien, dans

l'original, des parties de l'homme politique. Biauzat, s'il avait de fermes principes, ne se refusait point aux accommodements. Sa raison s'imposait à sa volonté, et sa volonté à sa passion.

Cette passion, il ne la débride que dans le compte rendu des séances de l'Assemblée, qu'il adresse quotidiennement à ses électeurs, y joignant des conseils sur toute matière, notamment celui de ne point faiblir. Il ne montre de réserve qu'au sujet de la Constitution qu'il élabore avec ses collègues, point si délicat, écrit-il, qu'il n'y veut être que l'organe de ses commettants. Pour se faire une idée juste de la lourde tâche qu'il avait spontanément assumée, il faut se rappeler que l'Assemblée tenait deux séances par jour et que le journalisme était alors dans l'enfance : point de feuilles publiques ou des feuilles rudimentaires ; il lui fallait donc entrer dans un nombre infini de détails. Du moins on lui en savait gré : ses lettres étaient lues dans la salle de spectacle et même en d'autres lieux, pour que personne n'en fût privé. On alla jusqu'à en envoyer des copies à d'autres villes, en relations d'amitié avec Clermont.

C'est pour alléger un peu son accablant labeur que Biauzat eut l'idée d'imprimer à Versailles des précis qui seraient envoyés directement dans toute la province d'Auvergne. L'idée mit du temps à faire son chemin, mais elle le fit. Aux décrets accompagnés de leurs motifs, on joignit bientôt, dans ces précis, un résumé des débats, et ainsi vint au monde le *Journal des Débats et des Décrets*. Biauzat s'y assura la collaboration de ses deux collègues Huguet et Grenier, députés de Billom et de Brioude. Le premier numéro régulier parut le 30 août 1789, dans le format in-8°. L'imprimeur Baudouin faisait les frais, « moyennant les bénéfices du débit, dans les villes de Versailles et de Paris, et dans les provinces autres que l'Auvergne ». Comment, dès l'année suivante, les trois premiers rédacteurs cédèrent la place à Lacretelle, qui devait la céder lui-même à Louvet,

le futur Girondin, M. Mège ne nous le dit pas, évidemment parce qu'il l'ignore; mais il revendique pour son compatriote l'honneur d'avoir fondé la feuille qui dut plus tard aux frères Bertin les brillantes destinées qu'on sait.

La tâche journalière de Biauzat s'en trouvait diminuée; elle ne restait pas moins utile pour les réflexions et les conseils, pour les particularités aussi qui ne pouvaient trouver place au *Journal des Débats*: dans le choix des menus faits à imprimer, on apportait alors quelques scrupules. Or, pour ce service important, c'est sur Biauzat seul que comptaient les Clermontois: « Nous répondons, lui écrivaient-ils, aux honnêtetés de M. Huguet; mais c'est à vous que nous communiquons avec franchise nos craintes et nos espérances, nos projets et nos desseins. Vous êtes notre homme... Tout le monde vous aime, et le soupçon de ne pas vous aimer est un crime ici aux yeux des bien pensants. »

Il avait le bénéfice de l'éloignement. Peut-être, vu de plus près, aurait-il obtenu moins de faveur. S'il vit en bons termes avec les collègues obscurs qu'il éclipse, Huguet et Grenier, il vit en mauvais termes avec ceux qui se sont fait un nom, Montlosier et Malouet, tous les deux, à vrai dire, députés de Riom. Les jalousies de Clermont étaient partagées par les autres villes de la province: Riom avait envoyé aux États généraux les deux députés les plus marquants dans la représentation de l'Auvergne. Si Montlosier en vient à un duel, c'est avec Huguet, non avec Biauzat. Celui-ci n'y intervient que pour donner un démenti au gentilhomme vainqueur, qui prétend que le bourgeois vaincu resta trois mois au lit après sa blessure. Huguet aurait reparu à l'Assemblée au bout de dix jours.

Entre Malouet et Biauzat l'animosité était plus vive. « M. Gaultier de Biauzat, » écrivait Malouet, « le génie Biauzat », comme il l'appelle ailleurs, ne manque pas de dire toujours du bien de lui et du mal de moi. » Ce n'était pas

précisément dire du mal que d'appeler Malouet « le dieu de la réputation de Riom »; mais à l'ironie s'ajoutaient des accusations de toute sorte. On reprochait à cet homme grave d'être intendant de la marine à Toulon et, par suite, aux ordres du gouvernement, de faire étalage de son savoir comme de ses relations, d'oublier ses obligations de député du Tiers, et pourtant de s'attribuer, dans la députation d'Auvergne, le rôle de porte-parole et de porte-bannière : « Il répand toujours, disait Biauzat, l'odeur ministérielle. Ce nest pas un méchant homme, mais c'est un bien mauvais citoyen. » De Clermont, un des échevins, assez mal embouché, demandait si l'on ne pourrait « fermer la gueule au sieur Malouet... De quel droit, ajoutait-il, cet être-là qui devrait être condamné à ne pas quitter Toulon, croit-il devoir prendre la parole sur tout? Ne trouverez-vous pas dans l'Assemblée un ami qui vous évite la peine de le remoucher vous-même? » L'ami fut trouvé. Mirabeau était « lancé » contre ce « patelin adversaire », et l'on s'en réjouissait à Clermont. Malgré l'intervention puissante d'un tel auxiliaire, le fougueux Biauzat ne contenait qu'avec peine « sa démangeaison de parler ». Il n'en trouvait parfois d'autre moyen que de quitter brusquement la salle des séances.

Dans ces querelles, il est difficile de ne pas donner à Malouet les principaux torts. Sa haine était active et malfaisante. Il sollicitait de l'Assemblée un blâme pour je ne sais quel procès-verbal, mal rédigé par Biauzat, en sa qualité de secrétaire. Il travaillait à la suppression du *Journal des Débats*. Dans ces deux tentatives il échouait, malgré les « évangélistes » dont « ce Monsieur était le Saint-Esprit ». Les sévérités de Biauzat s'expliquent donc; elles trouvent d'ailleurs une pleine justification dans celles de Montlosier. Malouet déplaît à son collègue de Riom par ses allures aristocratiques, ses airs méprisants de grand seigneur, qui vont mieux à sa personne qu'à son rôle de député du Tiers.

L'accord entre Biauzat et Montlosier contre ce hautain collègue est d'autant plus significatif que sur le reste ils ne s'entendaient guère. Biauzat ne manquait pas une occasion de rétorquer les assertions de Montlosier, et de le déclarer, à la tribune, mal instruit des faits dans cette province d'Auvergne et dans cette ville de Riom qu'il représentait. Les habitants de Riom finirent par prendre parti pour leur député ; ils allèrent jusqu'à accuser son adversaire habituel de complicité dans un projet d'assassinat, ne parvenant, par ces accusations calomnieuses, qu'à le grandir aux yeux des Clermontois.

Il est certain qu'à cette date, et malgré la célébrité bien plus grande qu'a obtenue plus tard le nom de Malouet, c'est Biauzat qui est populaire. La province d'Auvergne, en dépit des rivalités de clocher, apprécie unanimement en lui l'auteur du livre des *Doléances*, le correspondant exact et assidu qui, par ses lettres quotidiennes, la tient au courant et lui marque la bonne ligne de conduite, le créateur du *Journal des Débats*, et l'expéditeur enfin de cette utile feuille à titre gratuit. Elle voyait en lui l'incarnation du patriotisme, le redresseur des abus, le promoteur des réformes nécessaires, une sorte de providence en un mot, ayant le pouvoir d'aplanir toutes les difficultés. A Clermont, dans les rues, on crie : « Vive M. Biauzat ! » on l'appelle « ange tutélaire », on attache des couronnes à sa porte, on acclame sa femme et ses enfants. Quand sa femme meurt, on lui fait de pompeuses funérailles, on célèbre des services, on récite les prières des morts dans plusieurs églises, on décide que les orphelins, dont le père est à Versailles pour le service de ses concitoyens, seront élevés aux frais et sous la tutelle de la ville. Le bruit s'étant répandu que ce père vient d'être assassiné, l'émoi est au comble. M. de Montboissier, accusé de ce crime imaginaire, courut grand risque de voir son château livré aux flammes.

Qu'il y ait de l'exagération, et presque du ridicule dans

ces passagères démonstrations d'amour, on en tombera aisément d'accord; mais on ne saurait nier non plus que Biauzat les méritât en partie. Il avait conçu volontairement son personnage de mandataire comme nos députés d'aujourd'hui se plaignent d'être tenus à concevoir le leur. Il était tout à tous, à la fois mentor et factotum. Il entremêlait ses conseils du compte rendu des commissions, il obtenait pour le tiers et le quart des dégrèvements d'impôts, s'occupait de l'uniforme à donner aux gardes nationales, cherchait dans le clergé de Paris un prédicateur pour le carême à la cathédrale de Clermont. C'est lui qui fait préférer Clermont à Riom pour chef-lieu du Puy-de-Dôme. C'est lui qui a fait préférer le nom de Puy-de-Dôme à celui de Mont-d'Or, non seulement pour que le district de Clermont reçoive ainsi un honneur de plus, mais encore, écrit-il assez spirituellement, « afin d'éviter qu'on ne conçoive l'idée de richesse en prononçant notre nom, et pour prouver qu'il est plus facile d'y peser l'air que les écus ». De telles victoires lui faisaient pardonner d'avoir voté, contrairement à l'avis des Auvergnats, la substitution des départements aux provinces.

Et qu'on ne croie pas intéressé ce dévouement de toutes les heures qui savait, en restant absolu, conserver quelque indépendance: l'Assemblée constituante avait déjà commis sa grande faute, en interdisant à ses membres de se représenter devant leurs électeurs, et Biauzat est au nombre de ceux qui s'attachèrent le plus à faire prévaloir cette funeste idée. En outre, nommé maire à l'élection et presque à l'unanimité, s'il fut flatté de cet honneur qui justifiait ses prétentions un peu prématurées d'antan, il ne crut point pouvoir conserver une charge que sa résidence à Versailles ne lui permettait pas d'exercer avec assiduité. Il accepta même bientôt, l'ayant sollicitée sans doute, une place de juge à Paris. Se détacher ainsi de ses commettants et continuer à leur rendre des services, c'était en doubler le prix.

Mais l'éloignement qui donne tort, et l'indépendance qui ne se pardonne guère, devaient finir par compromettre, par ruiner même cette grande popularité.

*
* *

L'indépendance de Biauzat est surtout sensible dans les questions de politique générale. Quand il en traite, il donne des conseils au lieu d'en demander, sauf, nous l'avons dit, pour fixer les bases de la Constitution que prépare l'Assemblée. Au début, il souffrit beaucoup, paraît-il, de l'inaction où le mauvais vouloir de la Cour condamna si souvent les États ; mais il avait senti la nécessité de temporiser. Il occupait ses loisirs forcés à lire les débats du Parlement anglais, à préparer un projet de règlement par lequel, avec une prévision de l'avenir qui lui fait honneur, il voulait mettre obstacle à l'envahissement possible de l'Assemblée, et, tout en permettant aux curieux l'accès des tribunes, empêcher la foule d'entrer, dit-il, « comme dans une place publique ».

La modération est, dans cet ordre d'idées, la règle presque invariable que s'impose ce tempérament fougueux. Partisan résolu de la réunion des trois Ordres, il n'en essaye pas moins d'atténuer les termes dans la motion de Sieyès qui la propose. Quand, sur la résistance des nobles et du clergé, le Tiers veut se constituer sans plus attendre, il déconseille un vote *ab irato*, il demande le renvoi au lendemain. Il ne se montre point favorable à la déclaration des Droits de l'homme. Il ne veut lever les difficultés de chaque jour que « par des actes de forte justice ». L'archevêque de Paris, M. de Juigné, est sur le point d'être écharpé? il court haranguer la foule, et, aidé de quelques autres, il parvient à le sauver. Il n'aime pas Necker, et c'est pourtant à lui que Necker doit son élargissement à Arcis-sur-Aube. Il s'oppose à la création d'une garde bourgeoise pour Paris et la province, parce qu'elle détournerait les bras du

travail et créerait des corps d'armée délibérants. Il porte à la tribune une motion contre le mandat impératif. Il conseille, lui provincial, de diminuer d'abord, en vue de le détruire, tout esprit de corps et de province, afin de tourner et fixer les idées sur l'intérêt national.

Ce n'est pas à dire qu'il fût exempt d'erreurs. La plus grave fut sans doute d'avoir soutenu, contre l'avis de ses électeurs, l'Assemblée unique indissoluble en face d'un roi inviolable, et de la souveraineté nationale en présence du monarque qui avait été jusqu'alors le souverain. Mais dans le creuset surchauffé où bouillonnaient tant d'éléments divers, il n'était point aisé de distinguer le bon du mauvais à des politiques improvisés, privés de précédents historiques, réduits par conséquent à constituer d'après des théories qui n'avaient jamais subi la décisive épreuve de la pratique. Biauzat fut aussi de ceux qui firent prévaloir le *veto* simplement suspensif, et qui créèrent ainsi cet antagonisme irréductible au bout duquel on pouvait prévoir la ruine de la monarchie ou de la Révolution.

Il était pourtant monarchiste, mais par raison, comme la plupart des membres du Tiers ; car pas plus qu'eux il ne goûtait le prince qu'il voyait, pour employer les expressions du royaliste Ferrières, « parler en despote qui commande plutôt qu'en monarque qui discute les intérêts d'une grande nation ». Dans l'importante question du droit de paix et de guerre, il soutint la nécessité de le retirer au roi ; il craignait que Louis XVI n'appelât l'étranger, non encore comme un allié, mais comme un ennemi, dans l'espoir d'être vaincu sur le champ de bataille et débarrassé ainsi des sujets entreprenants qui tenaient en échec la puissance royale. Mais pour obstiné qu'il fût, Biauzat se rangea volontiers au moyen terme que fit adopter l'éloquence de Mirabeau : la guerre et la paix proposées par le roi, votées par les députés, sanctionnées par le roi.

Dans la question ecclésiastique non plus, Biauzat ne voit

pas très clair; mais qui donc y voit clair en ce temps-là! Malgré ses sentiments religieux, il vote la constitution civile du clergé. Il estime, en effet, que la représentation nationale, étant souveraine, ne dépassait point son droit. Le clergé n'étant plus un ordre dans l'État, l'État en peut modifier les conditions d'existence, pourvu qu'il ne touche pas aux questions de foi, de dogme, de théologie. Notre homme ne songe pas à se demander s'il est sage d'user de ce droit. La loi votée, il en veut la stricte observation, sauf à user de ménagements avant de sévir; encore penche-t-il bientôt du côté de la rigueur, quand il a vu les prêtres de Clermont suivre leur évêque dans sa résistance intransigeante. Il ne tient aucun compte du désir qu'éprouve l'Église, qui a eu si longtemps l'État dans sa main, de n'être pas dans la main de l'État, et, dans sa candeur réformatrice, il voudrait rendre aux fidèles l'élection des pasteurs, comme chez les chrétiens primitifs.

Il conserve mieux son équilibre et son sang-froid devant cette noblesse émigrante à laquelle il ne conteste pas le droit d'émigrer, et dont il dédaigne ce qu'il appelle « les criailleries, qui ne sont pas des obstacles ». Il sourit des allées et venues, des réunions séditieuses, des tentatives de propagande, des quenouilles envoyées de la frontière aux gentilshommes qui ne l'ont pas encore passée. Il ne commence à craindre un sérieux danger de retour vers le régime féodal qu'en voyant au camp de Jalès un redoutable commencement d'exécution. La fuite de Varennes achève de le convaincre à ce sujet, en portant un rude coup à son royalisme de raison. Il était en train justement de se rallier davantage à un prince dont il croyait sincères les promesses écrites, comme les paroles conciliantes. Tout démonté qu'il fût, il remontait encore ses compatriotes d'Auvergne, qui croyaient tout perdu. Il résiste toujours, à l'exemple de Barnave, aux progrès dont l'idée républicaine est redevable à ce coup de tête, mais il est plus ébranlé

que son célèbre collègue. Ce qui le retient, c'est qu'il ne croit, avec Rousseau, la république possible que chez de petits peuples, à Athènes ou à Sparte. Il adhère donc aux Feuillants, non sans espoir, à vrai dire, d'une conciliation entre eux et les Jacobins.

*
* *

Quels que fussent, sur tant de questions si graves, ses dissentiments avec une partie de ses électeurs, ce n'est point par là qu'il perdit auprès d'eux sa popularité, car ils étaient fort divisés. Mais ils s'accordaient à lui reprocher son opposition à l'établissement d'une garde nationale. Et puis on se lasse partout d'entendre appeler Aristide « le juste ». Des calomnies commençaient à courir. On ne tarda pas à crier, dans les rues de Clermont: « Biauzat à la lanterne ! » Accablé de fatigue après vingt-huit mois d'un labeur sans trêve, il dut voir sans regret l'expiration de son mandat. N'est-il plus qu'une ombre, les animosités tombent; le corps municipal lui rend des actions de grâces et suspend son portrait dans la salle des séances à l'Hôtel de Ville. Le tout en son absence, car il était prudemment resté à Paris, sous prétexte que ses fonctions de juge l'y retenaient. Le prétexte lui fut ôté bientôt, car elles lui furent retirées, ainsi qu'à tous les magistrats, dans le dessein d'épurer les tribunaux et d'en exclure quiconque serait suspect de royalisme. Il pouvait, pour remonter sur son siège, briguer les suffrages; il ne le fit point: il sentit, sans doute, qu'il n'était plus dans le courant.

Il revint donc à Clermont en septembre 1792. L'année suivante, il courut, comme tout le monde, les grands périls. A l'exemple de Sieyès, il se contenta de vivre. Ami jadis de Couthon, alors que celui-ci était président du tribunal dans leur commune patrie, il avait osé l'incriminer à la tribune, et sa male chance voulut que le terrible paralytique fût envoyé en Auvergne commissaire de la Convention. Leurs

maisons étaient voisines. Biauzat crut devoir déserter la sienne. Il se fit ordonner ou s'ordonna les eaux de Néris. Mais le séjour du proconsul se prolongeant, il fallut bien revenir : on ne prend pas les eaux en hiver. Biauzat en fut quitte pour la peur et pour une imposition supplémentaire. Indûment porté sur la liste des « présumés riches », il eut la sagesse de ne point réclamer et de payer dès qu'il en fut requis. C'est après le départ de son ancien ami qu'il fut incarcéré comme suspect, comme ayant, « à travers le patriotisme dont il avait affecté le masque, laissé échapper plusieurs actes inciviques ». Il ne fit, au reste, que six mois de prison. Pour être élargi, il allégua une ophtalmie, il se calomnia lui-même, prétendant avoir agi en fervent révolutionnaire et approuvé l'exécution de Louis XVI. Les sans-culottes du comité clermontois le connaissaient assez pour savoir à quoi s'en tenir ; mais ils voulurent être bons princes. Ils lui permirent de rester prisonnier dans sa propre maison, sous la garde d'un unique gendarme. Un mois après le 9 thermidor, il n'avait pas encore reconquis le droit de mettre le pied dans la rue ; ses parents, ses amis durent intervenir, solliciter en sa faveur. Pour parler le langage du temps, la roche Tarpéienne lui avait été douce, et le Capitole était tout près : il y rentra deux mois plus tard, le représentant Masset l'ayant nommé maire de Clermont.

Cette fois, il l'était pour tout de bon, au prix d'un serment prêté à la République, et qui ne lui coûta pas trop : il savait accepter les faits accomplis. Son administration, effective et non plus seulement nominale, fut humaine et modérée. Il poussa au retour des sœurs de charité dans les hospices, n'osant encore les désigner que par une périphrase curieuse, dont la population féminine put être peu flattée : « Ces filles connues par leur vertu. » Il sut tenir tête aux terroristes impénitents, ce qui ne lui fit pas trouver grâce devant la jeunesse dorée, quand le règne en eut commencé

dans la noire Clermont. Tandis que les terroristes au déclin l'accusaient de royalisme, les muscadins l'appelaient « petit Robespierre », et le remplaçaient à la mairie.

Comme on ne pouvait alléguer contre lui rien de plausible, il ne tarda point à obtenir des compensations. D'abord commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Paris, il fit bientôt partie de la Haute Cour qui jugea Babeuf et ses complices. De Vendôme où il siégeait en qualité de juge dans ce tribunal suprême, il reprit avec Clermont cette correspondance régulière dont il n'avait pas sans regret perdu l'habitude. Il y signalait avec force les progrès sensibles de la contre-révolution. Il s'en montrait inquiet jusqu'à approuver le coup d'État de fructidor, sans se douter assurément qu'il lui devrait un siège au tribunal de cassation. Sachant par expérience qu'il est toujours bon, et surtout en des temps si troublés, d'avoir deux cordes à son arc, il acceptait simultanément le poste de professeur à l'École centrale de Clermont. Il se trouvait, au reste, dispensé du don d'ubiquité par une de ces raisons dont se contentait Henri IV : aucun élève ne se présenta. Sa simarre ne suffisant point à son ambition éternellement en éveil, il posa sa candidature au Conseil des Cinq Cents, mais, cette fois, à Paris. Il fut élu, puis invalidé, dans les circonstances les plus singulières.

On était alors dans la seconde période du Directoire, dans la mauvaise, dans celle qui commence au 18 fructidor et où le gouvernement qui avait en six mois, selon Mme de Staël, relevé la France, en compromet les destinées et se perd lui-même irrémissiblement. Biauzat n'en reste pas moins fidèle au régime établi : son intérêt personnel le lui commande, car une révolution nouvelle pourrait lui retirer son gagne-pain ; mais, en outre, il croyait peu à la réalité et surtout au succès des projets de coup de main militaire dont on commençait à parler partout. Le jour même de l'attentat, il avouait en-

core ses doutes, ses perplexités : « Dulaure et Engelvin sont aux champs, écrivait-il, c'est-à-dire qu'ils ne savent pas mieux que moi où l'on veut nous conduire. » Il ne tarda pas à le savoir, comme Sieyès, un des consuls, qui, sortant de leur première séance, disait de son ton sentencieux : — Nous avons un maître !

Notre Auvergnat semble n'en avoir point trop gardé rancune à Bonaparte : il avait fini par se persuader que Brumaire n'était ni contre la Révolution, ni même contre la République. Dans tous les cas, il ne bouda point, quoiqu'il eût perdu, à ce nouvel ordre de choses, son siège au tribunal de cassation. Désireux de retrouver un poste plus ou moins lucratif, il crut devoir se signaler à l'attention du public et du gouvernement en ouvrant chez lui, place Vendôme, des conférences et des cours gratuits de droit. Bien lui en prit. Il y gagna la faveur de Cambacérès, et par Cambacérès, le poste du ministère public au tribunal de la Seine. Ses yeux malades lui faisant souhaiter un office moins laborieux, il obtint, en 1802, celui de juge au tribunal de Paris, et il le conserva jusqu'au 22 février 1815, date de sa mort.

S'il eut à faire, pour être maintenu lors de la première Restauration, quelque amende honorable, quelque capitulation de conscience, rien ne nous l'apprend; tout nous permet de croire que ce fils de la Révolution, devenu vieux et infirme sans avoir jamais conquis ni probablement recherché la richesse, fut un de ceux qui, se sentant débarrassés du despote, dirent ouf ! selon le mot de Napoléon lui-même. La mort secourable le préserva de ces capitulations nouvelles dont les Cent jours et la seconde Restauration étendirent si honteusement le scandale. Peut-être, en vivant davantage, n'aurait-il pas évité plus que tant d'autres cette qualification de rénégat que son biographe détourne justement de lui. Quand même, après tout, il aurait retrouvé, dans ses derniers jours, sa foi première à la

monarchie constitutionnelle, alors qu'on ignorait encore dans quelle mesure et avec quelle sincérité les Bourbons la donneraient à la France, personne ne pourrait le lui reprocher.

Mais laissons à sa mémoire le bénéfice d'un éloge qu'il doit au hasard de sa mort. Durant sa vie entière, il a, en somme, été digne d'estime, et son rôle fut, un moment, plus considérable que l'obscurité de son nom ne permettait de le supposer.

F.- T. PERRENS.

LES RAPPORTS
DE L'ESTHÉTIQUE ET DE LA MORALE
DANS LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE [1]

PHILOSOPHIE FRANÇAISE ET ANGLAISE

Les Allemands disent volontiers de l'esthétique, qu'elle est une science Allemande. Je n'examine pas jusqu'à quel point les compatriotes de Kant et de Hegel ont raison de s'attribuer ce monopole, qui, en tout cas, ne s'étend pas sans doute jusqu'à la morale. Il me suffit, pour qu'il y ait une esthétique française, que des penseurs encore éminents et des esprits distingués, dont les noms figurent avec plus ou moins d'éclat dans la philosophie et la littérature contemporaines, aient traité non sans succès les matières relatives au beau et à l'art, dans des écrits qui jouissent d'une faveur méritée auprès du public éclairé, capable de les goûter et de les apprécier.

Qu'il me soit donc permis sur ce sujet : les rapports de l'esthétique et de la morale, de les interroger à leur tour afin de savoir comment il est envisagé, philosophiquement, dans les principales écoles.

(1) V. t. CXXXIV, p. 594.

I

Je commence par l'école *idéaliste et spiritualiste*, qui, bien qu'elle paraisse aujourd'hui un peu éclipsée, a joué le principal rôle en France dans la plus grande partie de ce siècle. La science du beau lui est redevable de ses productions les plus remarquables, ce qui fait regretter qu'au point de vue théorique, elle n'ait pas cultivé davantage cette branche de la philosophie.

Le premier philosophe esthéticien auquel je m'adresse est Th. *Jouffroy*, l'auteur du *Cours d'esthétique* publié après sa mort par Damiron, 1853. Ce n'est pas qu'il soit le premier en date (1) qui ait traité le sujet *ex professo;* mais, le premier, il l'a détaché de l'ensemble des sciences philosophiques pour en faire l'objet d'un enseignement distinct et régulier.

Comme Kant en Allemagne, il est sorti de la voie dogmatique et traditionnelle et s'est servi d'une méthode exacte et scientifique. Cette méthode l'a conduit, probablement sans le savoir, à des résultats par lesquels il se rapproche beaucoup de Kant et de Schiller. Bien que la science du beau et surtout la philosophie de l'art aient fait depuis des progrès considérables, au point de vue où il s'est placé, celui de l'analyse psychologique, ses résultats n'ont guère été changés ni modifiés. Selon nous, l'esthétique positiviste, qui se réclame de la science et à ce titre dédaigne un peu trop tout ce qui l'a précédée, aurait à profiter de ces recherches conduites avec toute la rigueur et la circonspection qui conviennent au savant, dans cet ordre de questions si délicates relatives au beau et aux idées qui s'y rattachent, le laid, la grâce, le sublime, etc.

(1) Ce cours professé en 1822 à un petit nombre d'auditeurs, en particulier, est postérieur à celui de M. Cousin qui a introduit l'esthétique dans l'enseignement public, 1818. V. *infrâ*.

Je n'ai point à juger cette œuvre malheureusement très incomplète, mais qui, malgré ses imperfections, contient tant de précieuses analyses. Je dois seulement examiner comment y est résolu le problème dont j'étudie les solutions diverses et successives. Lui-même n'y est traité que brièvement, d'une façon incidente, mais assez clairement pour que la pensée du moraliste esthéticien soit aisée à dégager et à formuler.

Dans la 34e leçon, page 291, l'auteur se demande en quoi le point de vue *esthétique* diffère du point de vue *moral*. Sa réponse est d'abord celle-ci :

« Le point de vue *moral* n'est qu'un cas particulier du point de vue *esthétique*. » S'il fallait prendre ceci à la lettre, on pourrait croire que Jouffroy, à l'exemple de Herbart, fait rentrer la morale dans l'esthétique. Ce n'est nullement sa pensée. Lui-même s'explique là-dessus catégoriquement.

Cela veut dire, selon lui, que le domaine de l'esthétique s'étend beaucoup plus que celui de la morale, ce qui est très vrai, mais ne résout pas le problème; Aristote le premier l'avait dit en plaçant le beau dans les choses immobiles, ἐν ἀκινήτοις, tels que les rapports mathématiques et de proportion, tandis que le bien réside seulement dans l'action : ἐν πράξει (1). Mais cela ne convient qu'au bien moral non au bien dans les objets de la nature et de l'art où règne également l'ordre et la proportion. Le beau alors n'est distinct du bien que par la quantité non par la *qualité* ou en *essence*, condition nécessaire de toute vraie définition (2).

Mais voici une réponse plus précise où la différence est nettement marquée, du moins en ce qui est du bien moral. Jouffroy, comme Kant, comme Schiller, que probablement il n'a pas lu, fait de la *force libre*, de son développement

(1) Aristote. *Métaph.*, XIII, ch. III.

(2) Cf L'*Esthétique d'Aristote*, par Ch. Bénard, 1889, p. 19.

facile et harmonieux, la caractéristique même du beau (10e leçon). Pris métaphysiquement, le beau pour lui, c'est la force se développant harmonieusement et sans obstacle. *(ibid.)* Le bien, le bien moral, au contraire, est le développement arrêté, gêné, péniblement réalisé, résultat d'une lutte contre des obstacles extérieurs ou intérieurs, mais par là même méritoire. C'est l'effort de la volonté plus ou moins couronné de succès. Tel est le bien, *le bien* pour l'homme, être raisonnable et libre appelé à l'accomplir comme résultat de sa destinée terrestre. Ce développement est fini, limité, non absolu. Mais par là même que l'être moral s'y révèle, qu'il fait ce qu'il *peut* non tout ce qu'il *veut*, sa conduite est *méritoire*, digne *d'approbation*, de *louange* ou d'estime, comme le contraire lui vaut le blâme et le mépris (*Ibid...*)

Cette distinction très juste ne saurait être contestée. On peut seulement objecter qu'il y a un autre bien que le bien moral, auquel la distinction ne s'applique plus, qu'il y a aussi un beau moral où la différence paraît également s'effacer. Quoi qu'il en soit, le point de vue esthétique n'est pas moins distinct ici du point de vue moral. Et la question, dans le cercle un peu étroit où elle est ici renfermée, trouve une réponse déjà satisfaisante bien qu'insuffisante.

On voit avec quelle sagacité le psychologue à la fois moraliste et esthéticien a su résoudre notre problème, celui du rapport et de la différence des deux idées comme des deux sciences qui les étudient.

Il est bon d'enregistrer cette solution dans l'esthétique française contemporaine, à son début. Cela montre que l'esprit français, réservé et timide, si l'on veut, peu fait pour les hautes constructions métaphysiques et qui s'en défie, avec son besoin de clarté, n'est pas tout à fait incapable de résoudre sur ce terrain, celui de la science, ces questions où la morale et l'art se trouvent également engagés.

Toute l'esthétique de Jouffroy, comme sa morale, est composée dans cet esprit. Il suffit de mettre en parallèle l'une et l'autre, dans les leçons de *Droit naturel* (12e leçon) les *Fragments* sur la Morale et la leçon si remarquable sur la *Destinée humaine* (1833) pour saisir les rapports et la parfaite concordance entre les idées.

Il est seulement à regretter que la théorie de *l'art* mêlée à la psychologie et à la métaphysique ne soit pas de front abordée, mais seulement indiquée d'une façon indirecte ou épisodique. Jouffroy est un psychologue et un moraliste non un métaphysicien et un théoricien de l'art. La philosophie de l'art est à peu près absente de son œuvre.

II

Ce qui manque à Jouffroy devait se trouver éminemment dans *V. Cousin*, le chef de cette école. Il avait toutes les qualités nécessaires pour donner une théorie éclectique de l'art et des arts qui, sans peut-être avoir par le fond une grande originalité, par la forme et les développements, marquât avec éclat dans le cadre de sa philosophie. C'est ce qu'il a fait d'une façon brillante et éloquente dans le livre du *Vrai*, du *Beau* et du *Bien*, résumé de sa doctrine philosophique, le plus populaire et le plus goûté de ses écrits.

La théorie du beau, trop rapidement esquissée, presque toute empruntée à Platon, à Kant, à Hegel, est loin d'égaler, du moins pour ce qui est de la partie psychologique et métaphysique, en valeur scientifique, le contenu des leçons de Jouffroy. Quant à la philosophie de l'art en général et à celle des beaux-arts, où l'on reconnaît les plus récentes conceptions sur l'art de Schelling et de Hegel, c'est la partie la plus intéressante du livre, qui lui a valu son plus grand succès. On regrette que la forme oratoire nuise un peu à la rigueur scientifique. D'autres (J. Simon, P. Janet) ont dû, sous ce rapport, l'apprécier.

Bien que la question qui nous occupe n'y soit pas traitée

à fond ni d'une façon directe, nous trouvons une page éloquente où le rapport de *l'art* et de la *morale* est parfaitement traité et supérieurement énoncé. Comme Schiller, comme Hegel, V. Cousin réclame la liberté et l'indépendance de l'art vis-à-vis des autres formes de la pensée, non seulement de la morale, mais de la religion, de la politique, etc. Il ne veut pas que l'art soit traité par elles, ni comme un simple auxiliaire, ni comme un serviteur ou esclave.

L'art n'est pas un moyen pour un but étranger. Il a en lui-même son objet propre et sa fin : savoir la représentation idéale du beau sous toutes ses formes et à tous ses degrés, physique et intellectuel, moral, etc. L'accord n'en subsiste pas moins entre ces formes diverses de la pensée humaine, religieuse, morale ou autre, et cela en vertu de l'affinité intime qui est entre elles et de l'unité de leur principe; mais la différence subsiste et elle est essentielle. Le passage mérite d'être cité.

« Je ne puis accepter une théorie qui, confondant le sen-
« timent du beau avec le sentiment moral et religieux, met
« l'art au service de la religion et de la morale. Il y a ici
« une distinction essentielle à faire. Si toute beauté recou-
« vre une beauté morale, si l'idéal monte sans cesse vers
« l'infini, l'art qui exprime la beauté idéale, épure l'âme en
« l'élevant vers l'infini, c'est-à-dire vers Dieu. L'art pro-
« duit donc le perfectionnement de l'âme, mais il le produit
« indirectement. L'artiste est avant tout artiste. Ce qui
« l'anime est le sentiment du beau. Ce sentiment pur et
« désintéressé est un noble allié du sentiment moral et re-
« ligieux. Il les réveille, les entretient, les développe, mais
« c'est un sentiment distinct et spécial. »

De même l'art fondé sur ce sentiment, qui s'en inspire et qui le répand est à son tour, un pouvoir indépendant. Il ne relève que de lui-même. Il s'associe naturellement à tout ce qui agrandit l'âme; mais il n'est pas plus au service de

la morale et de la religion que la religion n'est au service de la politique (VIIIe leçon).

Ce jugement nous paraît aussi vrai qu'éloquemment exprimé; mais on voudrait le voir appuyé par des raisons qui expliquent cette indépendance de l'art et en même temps cet accord et cette solidarité. Le philosophe esthéticien ne se serait pas exposé à être un peu en contradiction avec lui-même quand, appliquant sa théorie esthétique à l'art français du XVIIe siècle, il y trouve partout l'expression d'une pensée *morale* (X^e leçon). Par là que faut-il entendre? Ceci en effet ne peut être accordé qu'autant qu'on prend le terme moral dans le sens indéterminé le plus large, comme expression d'une idée ou de la vie de l'esprit à tous ses degrés.

III

Sur les pas de ces deux maîtres ont marché les disciples. M. *Charles Lévêque* dans son livre: la *Science du beau*, dont je n'ai pas à relever les mérites bien connus et justement appréciés, traite aussi le sujet d'une façon encore plus explicite bien qu'également indirecte. On regrette que, dans sa métaphysique du beau, où le beau est distingué de l'utile, du parfait, de la convenance, etc., ne soit pas marquée la différence plus difficile et plus délicate du *beau* et du *bien*. Cette omission est réparée dans la théorie de l'art, de la manière suivante:

Abordant la question des rapports de la *morale* et de *l'art*, l'auteur fait très bien voir les inconvénients qu'il y aurait à les confondre et à subordonner l'un à l'autre.

« Faire de l'art, dit-il, l'auxiliaire de la morale et seulement cela, ce serait réduire de beaucoup son domaine. L'art réduit à représenter des actes de vertu négligerait la beauté purement intellectuelle, de même aussi la beauté sensible; il laisserait de côté les beautés physiques. Mais l'inconvénient le plus grave de cette façon d'entendre la fin de l'art, c'est que l'artiste qui se préoccupe vivement du but

moral le manque presque toujours. Le beau produit des œuvres sans intérêt et n'aboutit qu'à desservir à la fois et l'art et la morale. Qu'il s'attache, au contraire, au beau et qu'il nous le montre ; comme toute beauté est une force agissant avec puissance et conformément à l'ordre soit intellectuel, soit sensible, soit moral, soit physique, à cet aspect l'âme, en vertu de son secret penchant à imiter, entre en action, se met en ordre, pense et fait avec mesure et harmonie. Par là, elle est poussée, autant qu'il est possible, dans les voies de l'ordre, qui toutes aboutissent à l'ordre moral, et la beauté qui lui a fait ce bien n'a rien sacrifié d'elle-même » (T. II, p. 92, édit.)

L'explication est aussi vraie qu'ingénieuse. Elle est conforme d'ailleurs à la théorie du beau de l'auteur qui emprunte son principe à Jouffroy, à Kant et à Schiller : celui de la force harmonieuse ou bien ordonnée (*Ibid.*, etc., *passim*). Mais pourquoi les œuvres de l'art, où apparaît trop clairement le but moral manquent-elles d'intérêt ? Cela ne se voit pas; cela ne peut se voir et se comprendre qu'autant que les deux idées du bien et du beau, ont été nettement distinguées et différenciées. Le défaut de la métaphysique devait se reproduire dans la théorie de l'art.

Je pourrais m'adresser à d'autres écrivains de la même école, philosophes, moralistes, critiques ou historiens de l'art, qui sans être précisément des esthéticiens, directement ou indirectement, ont abordé le même sujet et exprimé leur opinion sur les rapports de l'art et de la morale, l'accord ou la subordination de l'une à l'autre et la nécessité de maintenir à l'art son indépendance (1). Je me contente de

(1) Chaignet : *Principes du beau*, 1 vol. in-8, 1860.

P. Voituron : *Rech. phil. sur les principes de la science du beau*, 2 vol. in-8, 1861.

Alf. Tonnellé : *Fragm. sur l'Art et la Phil.*, 1 vol. in-8, 1801.

Topfer : *Réfl. et Menus-Propos ; Essai sur le beau*, 2 vol. in-12, 1848.

Ad. Pictet : *Le Beau et son histoire.*

citer un des représentants les plus distingués du spiritualisme français, dont la sagacité, la pénétration, la clarté précise, le talent d'analyse et de discussion sont les mérites principaux de sa parole et de ses écrits.

M. *Paul Janet* n'est pas un esthéticien de profession. Cependant, ayant à traiter dans un livre consacré à l'enseignement, ces questions du beau, de l'art et de ses formes, etc., il a cru devoir s'expliquer nettement sur le sujet qui fait l'objet de notre étude. Voici ce que l'on trouve dans ses *Notions* d'esthétique à la suite de son *Traité élémentaire de philosophie* (p. 736.)

« La parenté du beau et du bien a frappé tous les philosophes, surtout les philosophes grecs... La même doctrine a été soutenue par la philosophie allemande de notre siècle, et Herbart considérait la morale comme une partie de l'esthétique. Cependant, quelque liaison qui puisse exister entre la notion du beau et celle du bien, ces deux notions ne se laissent pas confondre. La différence essentielle c'est que le beau ne se présente pas à nous comme obligatoire. Nous admirons et nous aimons le beau sans être chargés de le réaliser. De plus, le beau est toujours inséparable de la sensibilité. Toute chose belle contient toujours un élément qui tombe sous les sens. — « On peut dire que le beau est en quelque sorte l'inverse du bien. Le rôle de la morale consiste en effet à changer le sensible en intelligible ; le rôle de l'esthétique et de l'art consiste à donner à l'intelligible une forme sensible. » (1)

Le caractère *obligatoire* du bien en opposition au beau auquel manque ce caractère, voilà qui est clair et d'une parfaite justesse. Du moins en est-il ainsi du bien moral, quoique des esthéticiens, comme Krause, aient soutenu le contraire, et aient essayé d'effacer la différence. Mais on ne comprend pas aussi bien comment le beau est l'inverse

(1) *Traité de philos., Notions d'esthétique*, p. 1.

du bien, ni en quoi le rôle de la morale soit de changer le sensible en intelligible, tandis que l'art convertit l'intelligible en sensible. Cet intelligible, sans doute est *l'idée*, l'idée platonicienne ou hégélienne. Le sensible, ce serait les *formes* qui dans l'art expriment cette idée. Dans la morale, le sensible est-ce l'acte moral lui-même par lequel la volonté réalise l'idée, et ainsi la rend sensible ou manifeste ? Le problème méritait d'être approfondi ; car on ne voit pas trop la différence ni le rapport inverse. On regrette que l'éminent moraliste, ici esthéticien, n'ait pas donné à sa pensée tout le développement qui l'aurait rendue elle-même plus intelligible.

IV

Je suis plus embarrassé vis-à-vis d'un autre penseur éminent, également spiritualiste, quoique dissident par rapport aux précédents, qui joint aux qualités du véritable esthéticien, les conditions rarement réunies du métaphysicien, du connaisseur et du critique le plus éclairé de l'art antique. Il est d'autant plus à regretter que M. *Félix Ravaisson* n'ait pas développé davantage ses vues théoriques ou ne l'ait fait qu'incidemment, mêlées qu'elles sont à l'histoire de l'art en des points qui intéressent l'archéologie ou l'enseignement des artistes. Je le regrette d'autant plus qu'ayant sous les yeux son remarquable *Rapport sur la philosophie française au* XIX*e siècle*, je trouve, dans la conclusion, un passage où la question que j'étudie est résolue avec une hardiesse, une précision dogmatique que nulle part ailleurs je n'ai encore rencontrées, si ce n'est peut-être dans les théories allemandes que j'ai eu à passer en revue.

Ici en effet, c'est l'identité de l'esthétique et de la morale, qui est hautement proclamée, ou plutôt la morale rentre toute entière dans l'esthétique. Il y a plus : l'esthétique devient la philosophie elle-même, ou son point culminant, ce qui fait songer à Schelling et à son apothéose de l'art (*Supra*).

Le passage est trop remarquable pour ne devoir pas être cité.

« L'esthétique n'est pas seulement une partie de la philosophie; considérée dans ses principes, où elle s'identifie avec la morale, elle devient la philosophie elle-même. Nous avons vu ressortir du mouvement des idées contemporaines et des réflexions qu'il suggère ce résultat général, de tout temps prévu par toute haute métaphysique, que ce qui doit rendre raison du monde, de la nature, c'est l'âme, c'est l'esprit. Si donc la beauté est le mobile de l'âme, ce qui la fait aimer et vouloir, c'est-à-dire agir, c'est-à-dire vivre, c'est-à-dire être, puisque pour l'âme, puisque pour tout être, vivre, agir sont la même chose, la beauté, principalement la plus divine et la plus parfaite contient le secret du monde (1). »

L'éminent esthéticien, pour justifier son opinion, nous dit que cela ressort du mouvement des idées contemporaines, et des réflexions personnelles sur leur résultat qu'elles lui ont suggérées. Une thèse semblable méritait bien d'être plus amplement et plus directement prouvée et développée. Sans doute en se plaçant uniquement, comme il le fait, sur le terrain de la plus haute métaphysique, où il aime à se tenir, l'éminent historien de la métaphysique d'Aristote nous dirait que, selon la doctrine ancienne, où les trois idées du vrai, du bien et du beau sont identiques, rapportées à leur principe, rien n'est plus aisé que d'établir sa proposition. Mais le mouvement des idées dans la philosophie contemporaine, selon nous, conduit à un autre résultat. Il est de plus à remarquer que, dans la doctrine ancienne, celle d'Aristote comme de Platon, de Plotin, etc., c'est le beau qui rentre dans le bien non le bien dans le beau, et par conséquent l'esthétique, loin d'absorber la morale est do-

(1) *Rapport sur l'état de la philosophie en France au* XIX*e siècle*, par F. Ravaisson. Conclusion.

minée par elle. L'âme, l'esprit chez les Alexandrins (Plotin) est au second ou au troisième degré non au premier. Voyez *Ennéades. I.* (1).

Mais si, descendant des hauteurs de la métaphysique, M. Ravaisson voulait bien se placer avec nous sur le terrain moins élevé où la morale et l'esthétique se rencontrent, on serait en droit de lui demander : 1° avec Jouffroy, s'il ne reconnaît pas que le domaine de l'esthétique dépasse celui de la morale, ce qui déjà établit une différence ; 2° avec V. Cousin, s'il ne craint pas en faisant rentrer la morale et la philosophie entière dans l'esthétique, de confondre des sphères tout à fait distinctes de la pensée : la science, l'art, la vie pratique ou réelle et la vie religieuse, sociale, etc ; 3° avec Ch. Lévêque, s'il ne craint pas de compromettre leur liberté et leur indépendance, ce qui est nuisible même à l'art, dans la création de ses œuvres ; 4° avec M. Janet, d'accord avec Jouffroy, s'il ne reconnaît pas l'approbation, le blâme, l'obligation surtout, comme des caractères distinctifs du bien moral nullement essentiels au beau, à l'art et à ses œuvres. Pour notre part, nous aurions aussi à lui adresser toutes les objections que nous avons cru devoir faire à Schelling et à son école. Nous pouvons nous tromper, mais il nous paraît difficile de trouver des réponses à toutes ces objections. La philosophie, en particulier l'esthétique française, serait très reconnaissante envers l'auteur de les lui donner.

V

Appelée à enseigner et à défendre les vérités du christianisme, et cela sous toutes les formes et dans toutes les directions de la pensée humaine, l'école *théologico-philosophique*, dont la parenté avec l'école spiritualiste et idéaliste n'est pas à démontrer, n'a pu rester indifférente aux pro-

(1) Voy. notre *Esthétique d'Aristote et de ses successeurs*, p. 343.

grès de la science du beau dans notre siècle. Elle-même a dû agiter ces questions relatives au beau, à l'art, à sa mission, etc., à mesure que l'intérêt qui s'y attache devenait de plus en plus général, que leur importance toujours croissante se faisait mieux sentir, surtout en ce qui concerne leur rapport avec la religion et avec la morale qui ne peut s'en séparer. Elle aussi, a son esthétique en rapport avec l'esprit et le dogme chrétien; elle a ses esthéticiens plus ou moins célèbres comme écrivains, plus ou moins distingués soit comme théoriciens de l'art soit comme critiques, historiens de l'art, archéologues de l'art chrétien, etc. (1). — Tout en reconnaissant leurs mérites divers, je dois me borner aux noms les plus connus en examinant comment est résolu, dans leurs écrits, le problème dont j'ai entrepris de faire l'historique

(1) Lamennais. *Esquisse d'une philosophie*, 4 vol. 1840.

De l'art et du beau, 1 vol., Garnier, 1872.

Châteaubriand. *Génie du christianisme* (2e partie) ; *Poétique du christianisme* (3e partie) ; *beaux-arts et littérature.*

De Maistre. Lettres et opuscules.

Joubert. Pensées et Correspondance, II, 4e édit., 1854; titre XX, *Des beaux-arts ;* titre XXI, *De la Poésie.*

Montalembert. *Art et Littérature*, 1 vol. in-8.

Victor de La Prade. *Questions d'art et de morale*, 2e édit., 1861.

Bautain. *Psychologie expérimentale*, t. II, ch. VII et IX.

Aug. Nicolas. *Études philosophiques sur le christianisme*, 1852 ; *La Vierge Marie dans l'Église*, 3e édit., 1862 ; *Nouv. Étude phil.*, 3e partie, t. II.

Ch. Rio. *L'Art chrétien*, 2 vol. in-8, 2e édit., 1862.

Dupanloup. *De la haute éducation intellectuelle*, t. III ; Lettres XIX et XX ; Esthétique, 1870.

Louis Veuillot. *Molière et Bourdaloue.*

P. Félix. *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 1856-1867, 1 vol. in-12.

P. Monsabré. *Conférences de Notre-Dame*, 1890.

P. Gratry. *De la Connaissance de Dieu ; Les sources*, I, p. 9 ; *De la musique.*

F. Ozanam. *L'art et la philosophie catholique, au XIIIe siècle.*

en notre siècle, celui des rapports de l'esthétique et de la morale.

La tendance naturelle de cette école, on ne peut s'en étonner, c'est de tout subordonner, l'art comme toutes les formes de la pensée et de l'activité humaine, à la pensée religieuse. A la hauteur où elle se place, quiconque est vraiment spiritualiste ne peut contester la vérité et la légitimité du principe qui est la base de cette doctrine, et qui, en philosophie, a toujours été celle de l'*idéalisme platonicien*. N'est-ce pas à ce but suprême que tout doit aboutir et se rapporter? Dieu n'est-il pas à la base et au sommet de l'art comme de tout l'édifice moral, social, scientifique, religieux, etc.? De cet astre central émanent et se répandent les rayons qui éclairent et vivifient le monde entier, physique et moral dans toutes ses directions? L'art humain, imitateur de l'art divin, comme lui créateur, n'a-t-il pas en lui son idéal? La foi, l'amour, l'enthousiasme, ne sont-ils pas des dons de Dieu, nécessaires pour la création de toutes les grandes œuvres de l'art et du génie? Le but de l'art n'est-ce pas d'*élever l'âme vers Dieu*, de la *purifier*, etc. Il y a quelque chose de divin dans la poésie, disait Aristote, cet esprit si sévère, ἐνθέον γάρ ποίησις. (*Rhétorique*, III, 7.)

Tout cela est vrai, peut fournir un très beau texte et une riche matière à l'éloquence chrétienne. Elle n'y a pas failli. Mais là n'est pas en réalité pour nous le vrai problème. La question précise que nous agitons, c'est de savoir, si ce principe étant admis, l'art n'a pas en lui-même son but *immédiat* et qui lui soit propre.

Ce but, ne doit-il pas avant tout le poursuivre comme tel? En cherchant à réaliser sa fin qui est la représentation du beau, sous toutes ses formes, et en observant ses propres lois, sans trop se préoccuper des autres fins, soit morale, soit sociale, soit éducatrice, soit religieuse, n'en est-il pas plus capable et mieux assuré de produire les bons effets qu'on attend de lui? Si, au contraire, travaillant sous

l'œil d'une puissance supérieure, souvent jalouse et trop sévère, dominé, surveillé, dirigé, réglé par elle en vue d'autres fins, ne risque-t-il pas de manquer la sienne? en un mot, ne doit-il pas jouir de toute sa liberté, qui ainsi se trouverait compromise, dans la création de ses œuvres?

D'ailleurs — et ceci est capital — si la thèse, tant qu'on se tient dans les sphères les plus élevées, celles de l'art religieux proprement dit, ou du beau moral, conserve sa vérité, peut-on également, sans une interprétation forcée, ou de plus en plus large, et qui devient hyperbolique, peut-on, sans de grandes restrictions, appliquer ce principe à toutes les formes de l'art et à tous ses genres, à tous ses degrés, aux inférieurs comme aux supérieurs? Que l'on songe à la variété des formes que prend l'art humain ou profane.

Ne suffit-il pas que l'art alors reste fidèle à lui-même et obéisse à ses propres lois, qu'il réalise l'idéal qui est le sien et lui est dévolu, dans les conditions qui lui sont naturelles, pour que, par là même, il ne soit ni hostile ni nuisible à la religion et à la morale ; en un mot, que l'harmonie subsiste et cela en vertu du lien d'affinité et de parenté qui unit toutes les formes légitimes de la pensée et de l'activité humaines, comme les idées qu'elles représentent, celles du beau, du bien, du vrai, du saint, etc.?

VI

La question, ramenée à ces termes, qu'il nous soit permis d'interroger deux des principaux représentants de cette école.

I. Le premier est un écrivain célèbre qui, sans doute, s'est violemment séparé du dogme et de la hiérarchie catholiques, mais qui, sur la question de l'art, est resté fidèle à l'esprit et à la méthode traditionnelle du spiritualisme chrétien.

« L'esthétique de *Lamennais*, comme on l'a très bien

dit (1), est une des parties de l'Esquisse d'une philosophie qui ont obtenu le plus de succès, plus peut-être pour la beauté du style et les passages brillants que l'on peut en extraire, que par son originalité et le fond même des pensées. »

« Dans son ensemble, elle est *idéaliste* et *platonicienne.* » *(Ibid.).* Cela est vrai ; mais elle est autre chose. Je n'en veux pour preuve que sa définition même du beau et de l'art. « Le beau, est-il dit, c'est la manifestation sensible du vrai « ou de l'idée. La *forme sensible* est nécessaire à l'idée « qu'elle manifeste. » *(Ibid.)* L'art humain, ajoute Lamennais, n'existe et ne vit que « par la *forme sensible.* » *(Ibid.).* Ceci n'est plus du tout platonicien, mais est tout à fait hégélien, emprunté à l'esthétique contemporaine.

Ce qui manque surtout à l'esthétique de Lamennais, comme on en convient *(Ibid.)*, est une base métaphysique et psychologique scientifiquement établie. A peine la notion fondamentale est-elle indiquée, en quelques traits généraux, au début et à la fin du livre. Le ton dogmatique règne partout. Rien n'est analysé, ni démontré, ni discuté. Quant à la question qui nous occupe, elle n'est pas non plus directement ni explicitement traitée. Mais la solution est comprise dans l'idée qui est la base de la théorie générale.

Toute cette esthétique, a-t-on dit encore avec raison, repose sur une idée ingénieuse : « C'est du « temple » que tout art est sorti. L'art s'est successivement détaché de la religion. Mais l'art qui reproduit le mouvement de la nature, après, comme celle-ci, s'être séparé du divin pour vivre de sa vie propre, devra aussi, comme elle, être soumis à une loi de retour qui le ramènerait au centre d'où il est sorti ; sorti de la religion il doit y rentrer. » *(Ibid.)*

Je n'examine pas comment l'auteur de l'*Essai* soutient sa thèse ; mais cela ne dit pas quel est le vrai but de l'art,

(1) P. Janet, *la Philosophie de Lamennais.*

surtout si sa fin est distincte de la fin religieuse et morale. « L'art, pourtant, est-il dit, vit de sa vie propre, de la religion il se détache. » — Mais alors quel but poursuit-il ? Dans quel rapport sont ces fins distinctes ? L'une est-elle subordonnée à l'autre ou aux autres ? Sont-elles simplement harmoniques, ce qui laisse subsister la liberté ? Nulle part sur ce point, le livre de Lamennais ne donne de réponse nette et précise. L'auteur nous dit que l'art humain, imitateur de l'art divin, se rattache à Dieu par la pensée religieuse, que le temple est l'expression de la divinité, etc. Cela ne peut être vrai qu'à l'origine et au sens symbolique dans sa plus haute généralité ; mais n'a plus de sens appliqué aux arts particuliers et à toutes les formes de l'art : à la danse et à la mimique, à l'art chorégraphique, à la comédie elle-même et à toutes ses espèces.

« L'art, dit on, précède la science, il vient à la suite de l'industrie. Lié à la religion, il s'en détache. » — C'est alors, sans doute, pour être lui-même. Mais alors que représente-t-il ? est-ce le beau pour le beau ou le beau en vue de l'utile, du vrai, du bien, du saint ? Est-ce pour lui-même qu'il travaille et pour son propre compte ? Sur ce point, je le répète, l'auteur de l'*Essai* reste dans le vague et ne s'explique pas. Cependant il paraît incliner fortement vers la solution morale, celle qui fait du perfectionnement moral le vrai but de l'art. Aussi la maxime, l'art pour l'art, lui paraît-elle absurde (*ibid*). Elle est pourtant parfaitement exacte, si on l'entend bien, non dans le sens vulgaire qui lui est donné. Il ne « veut pas, dit-il, que l'art soit inutile ». — Qui jamais a nié son utilité ? Mais l'art qui représente le beau pour le beau et qui, par là, est utile à lui-même, l'est aussi en général; il satisfait un des besoins les plus élevés de la nature humaine, morale, sociale, etc.

On est fâché de trouver chez l'auteur des expressions comme celles-ci : « Nul art ne dérive de soi, ne subsiste par soi-même, pour ainsi dire solitairement. » (*Ibid*). Cela

veut-il dire qu'aucune des formes de la pensée humaine n'est isolée, qu'entre elles il y a concordance et harmonie, que, sous ce rapport, il n'y a pas plus d'art indépendant qu'il n'y a de morale indépendante? J'y souscris volontiers; mais c'est éluder la question qui est celle de la liberté de l'art. Celle-ci, dans ses véritables limites, doit être sauvegardée, reconnue et proclamée malgré la solidarité qui unit l'art à la religion, à la morale, à la science et à la vie sociale, etc.

L'auteur nous dira encore : « Le perfectionnement de « l'être dont il manifeste le progrès est le but de l'art. » L'objet commun des arts est de satisfaire des besoins de l'ordre moral, de seconder les efforts de l'humanité pour atteindre sa fin, de la soulever de la terre, de lui imprimer un mouvement « d'ascension », etc. Ce sont là de belles paroles, mais qui ne s'appliquent pas plus à l'art qu'à la religion, à la philosophie, à la science, etc.

En somme, quelque disposé que l'on soit à s'associer aux éloges qui ont été donnés à cette partie du livre de Lamennais, tout en reconnaissant les mérites de l'écrivain philosophe qui a su si bien revêtir de l'éclat de son style, les idées sur l'art que la spéculation philosophique avait fait valoir avant lui, on regrette que ce sujet d'une nature délicate n'ait pas été mieux compris et que sur les rapports de l'esthétique et de la morale religieuse, il ne soit pas sorti des généralités qui, pour nous, restent en dehors du véritable problème.

VII

II. Nous trouverions sans doute une solution plus satisfaisante et plus précise chez d'autres écrivains de la même école (1). Je préfère m'adresser à un des représentants les

(1) Je trouve ce passage dans Joubert à propos du Théâtre : « Les théâtres doivent divertir noblement (cf. Aristote), mais ne doivent que divertir. Vouloir en faire une école de mœurs est corrompre à la fois la morale et l'art. » *Pensées*, titre XXIII.

plus distingués de l'éloquence chrétienne, et cela parce que j'y trouve l'occasion de signaler un événement nouveau dans l'histoire de l'esthétique contemporaine.

Jusque-là, sans doute, il n'était pas rare que l'orateur sacré élevât la voix, dans la chaire chrétienne, pour protester contre les abus, les scandales et les effets déplorables, au point de vue religieux et moral, d'un art à la fois corrupteur, licencieux et impie. Mais prendre pour thème ou sujet d'une série de discours ou de Conférences, un ensemble suivi et régulier de matières qui sont tout un programme : 1° la notion de l'art et son but ; 2° la vocation de l'artiste ; 3° l'homme et l'artiste ; 4° l'idéalisme dans l'art et le réalisme ; 5° la décadence de l'art et de ses causes ; 6° l'art et le christianisme, c'est là, comme le dit l'orateur lui-même (6e Conférence), un fait inusité et qui marque une date à la fois dans l'histoire de l'éloquence chrétienne et de l'esthétique au XIXe siècle (1).

Il est curieux de savoir comment y est traité le point particulier dont je fais l'histoire, celui des rapports de l'esthétique avec la morale, et ici avec la morale religieuse.

(1) Déjà le même orateur, en 1856, avait introduit l'art à côté de la science dans une de ses Conférences sur les *Progrès du christianisme*. En 1867, son programme à la fois s'élargit et se spécifie. Pour lui, l'art devant le christianisme devient le sujet d'un Carême entier prêché à Notre-Dame. C'est un véritable cours d'esthétique dont j'ai indiqué le plan. Sauf les développements oratoires, on peut y voir le pendant d'un enseignement professé en Sorbonne ou au Collège de France. Çà et là sont cités les auteurs profanes, les plus illustres philosophes esthéticiens Kant, Hégel, etc.

Les sujets sont traités avec tout le savoir et le talent dont le célèbre prédicateur a fait preuve dans le cours de sa longue carrière oratoire.

Le dernier Carême du P. Monsabré (1890) contient aussi une remarquable Conférence : *L'Amen du sens esthétique* où est traitée d'une manière plus générale la question que nous étudions.

Dans la deuxième conférence : du *But et de la Vocation de l'artiste*, ce sujet est directement abordé et spécialement traité. En dépouillant la pensée de ses développements oratoires, on trouve que le but immédiat de l'art est le beau, le beau selon saint Augustin, la manifestation sensible de l'ordre ou du bien, *splendor ordinis*, ce qui est, en réalité, la définition platonicienne. Sa fin véritable est l'élévation de l'âme, son ascension vers Dieu, source véritable de toute beauté, de toute vérité et de toute bonté, ce qui est également platonicien. C'est aussi, est-il dit, de la purifier, la purification. Ici encore on peut voir une réminiscence ou un reflet de la καθάρσις aristotélicienne, généralisée et appliquée à l'art tout entier. Quant aux conditions, l'orateur exige de l'artiste, comme étant les principales : 1° La foi (il est vrai, une foi relative), 2° l'amour, 3° la pureté. Chacun de ces points est éloquemment développé. Ce qui est vraiment beau, nous dit-il, est vraiment purificateur : Maximes excellentes, que l'esthétique spiritualiste, à la fois platonicienne et aristotélicienne, n'hésite pas à ratifier au sens large qui doit leur être attribué et qu'elle-même a toujours professées.

Mais, si l'on cherche une pensée plus précise et où le problème soit lui-même serré de plus près, nous sommes obligé de dire que la solution ne paraît pas se dégager aussi nette et aussi précise de l'ensemble, ni de chacun des points particuliers de cet enseignement purement religieux.

Ce problème, c'est celui de l'accord simultané et de l'alliance des deux formes de la pensée, la *morale* et *l'art*, mais de l'harmonie qui laisse à chacun, son domaine propre et sa liberté réciproque. La raison, nous dit-on, de cette alliance (3e Conférence, p. 27), « c'est que rien ne « peut impunément se mettre en antagonisme avec l'har- « monie des choses ». *(Ibid)*. « C'est que le beau et le bien sont frères, et que la vertu et l'art sont solidaires » *(Ibid)*.

On ne peut qu'applaudir à ces paroles. Mais, malgré l'accord, malgré cette solidarité, admet-on que la différence subsiste? Cette différence est-elle essentielle et caractéristique? N'est-elle qu'accessoire ou porte-t-elle sur la nature et l'essence même des deux idées, le *beau* et le *bien*, sur la manière de les concevoir et de les réaliser? Le jugement qui apprécie les œuvres d'art et les actes de vertu est-il absolument le même? Les deux facultés, la *conscience* et le *goût* sont-elles identiques? L'une s'étend-elle plus loin que l'autre, etc., etc.

L'orateur chrétien nous laisse, il faut le dire, ignorer toutes ces choses. Il nous dit bien et avec raison : « L'impureté dans les mœurs renverse ou même obscurcit l'idéal dans les arts ». *(Ibid)*. Personne ne le conteste. Son argumentation devient plus serrée, plus pressante : « Le vrai tient au beau, le beau tient au bien, le bien tient au pur, le pur tient au parfait dans la sphère de l'art comme en toute autre sphère ». *(Ibid)*.

Un platonicien ou un stoïcien admettrait volontiers cet épichérême. Mais il s'agit toujours de la liberté de l'art. celle-ci doit être sauvegardée entière, malgré la concordance et la réciprocité. Il ne suffit pas de dire que l'un des deux termes « tient » à l'autre. Une logique étroite peut abuser de ce terme, et l'on sait que le divin Platon en a lui-même étrangement abusé dans sa *République*, dont il bannit les poètes en les couronnant de fleurs.

Il y aurait aussi bien des réserves à faire et des distinctions à établir, en faveur des formes si variées, les unes plus élevées, les autres inférieures du beau, du laid, du ridicule et du comique, qui apparaissent aux degrés et dans les formes inférieures de l'art. L'orateur chrétien n'a pu et n'avait pas à s'en occuper. Mais, il faut alors l'avouer, ce qu'il dit, en termes si éloquents de « l'apostolat et du sacerdoce de l'art, des artistes », qu'il appelle en ce sens « ses frères », appliqué à l'art dramatique, à la comédie, à l'art chorégra-

phique, etc., comme à certaines variétés de poésie légère, ne laisserait pas que de provoquer le sourire, si on prenait à la lettre ce qui est pure métaphore ou hyperbole. Il en est de même de la « foi relative » opposée au scepticisme, funeste à l'art, qui dessèche à la fois le tronc, ses racines, ou lui fait porter des fruits amers.

Tout ce qui a trait à la décadence des arts, et à l'art devant le christianisme s'ajoute à ce qui avait été dit déjà auparavant, par l'auteur du *Génie du Christianisme* (1).

Ch. BÉNARD.

(1) Chateaubriand. *Génie du christianisme,* liv. III, ch. IV. « L'incrédulité est la principale cause de la décadence du goût et du génie. Quand on ne crut rien à Athènes et à Rome, les talents disparurent avec les dieux, et les muses livrèrent à la barbarie ceux qui n'avaient plus foi en elles.

LE TEXTE PRIMITIF

DU CONTRAT SOCIAL.

I

Je me propose de faire connaître un manuscrit de J.-J. Rousseau composé de quatre-vingts pages de cette écriture nette et élégante qui caractérise tous les manuscrits de l'auteur entièrement prêts pour l'impression, non pas une simple ébauche mais le texte primitif du *Contrat social*. Ce premier travail fut utilisé par Rousseau mais ne passa pas entièrement dans l'ouvrage définitif; trente pages au moins, sans compter les innombrables variantes ne figurent nulle part dans les meilleures éditions de ses œuvres. Est-ce un fragment de ces fameuses *Institutions politiques* sur lesquelles il comptait pour « mettre le sceau à sa réputation » mais qu'il n'acheva jamais ? Les nombreuses corrections qu'il a subies, tantôt fondues dans la rédaction, tantôt consignées au verso prouvent que ce n'est point une minute ou un brouillon, mais un travail très élaboré et pour ainsi dire achevé dans son genre : c'est la souche primitive dont sont issus le *Discours sur l'Économie politique*, inséré en 1756, dans l'Encyclopédie et le *Contrat social*, publié seulement en 1762. Je n'ai l'intention ni de relever les variantes, ce sera la tâche d'un futur éditeur du *Contrat social*, ni surtout d'entreprendre à nouveau la discussion des idées politiques de Rousseau, tâche désormais ingrate et inutile après la magistrale étude de M. Paul Janet : le

genre d'intérêt qu'offre le manuscrit entré en 1884 à la bibliothèque de Genève est surtout de nous faire assister à l'évolution des idées politiques de l'auteur, de nous en marquer nettement un stade déterminé et surtout de nous donner enfin le secret de ces contradictions étranges, la clef de ces incohérences de doctrine que les critiques les moins prévenus ont dû se résigner à signaler dans le *Contrat social* sans pouvoir les expliquer et même sans réussir à les démêler. Descartes a dit que la nature des choses est bien plus aisée à concevoir « lorsqu'on les voit naître peu à peu que lorsqu'on les considère toutes faites : » combien cette variété n'est-elle pas plus sensible encore et plus évidente quand il s'agit, non des œuvres de la nature, mais des productions du génie ; aussi les artistes attachent-ils un prix inestimable aux ébauches des grands maîtres.

Le manuscrit de Genève est certainement antérieur à l'année 1756 puisque plusieurs pages du Discours sur l'Économie politique en ont été extraites textuellement. Comment se fait-il que Rousseau l'ait confié à son ami P. Moultou alors qu'il détruisait, lui si soigneux d'ordinaire de tout ce qui sortait de ses mains, les pages des *Institutions politiques* (1)? Il y a là une contradiction dans la conduite de Rousseau que je ne me charge pas d'expliquer, mais une lecture attentive de notre manuscrit ne laisse guère de

(1) L'hypothèse la plus vraisemblable est que les *Institutions politiques* ne furent jamais écrites et que Rousseau ne brûla rien du tout. Il n'avait fait qu'en mûrir l'idée et en préparer les matériaux. On peut assigner presque à coup sûr la date de 1754 à notre manuscrit : l'article de l'Encyclopédie fut imprimé en novembre 1755 et avait dû être commencé un an plus tôt pour le volume en préparation. En 1754 notre manuscrit existait donc déjà. Il semble bien que le plan (sinon l'idée même conçue à Venise) des *Institutions politiques* fut arrêté à Genève, cette même année, pendant le séjour qu'y fit Rousseau. Le *Contrat social* ne serait nullement un extrait des *Institutions politiques*, mais un traité conçu isolément.

doute sur le motif secret et le calcul inavoué qui causa la destruction ou plutôt l'abandon d'une œuvre importante qui, de l'aveu même de l'auteur, lui avait déjà coûté vingt ans de méditations et six ans de travail effectif. Rousseau avait à cœur d'effacer jusqu'aux vestiges de ses variations. Il s'efforçait de préserver de toute atteinte l'attitude qu'il lui convenait de prendre définitivement devant le public. Bien décidé à promulguer ses dogmes politiques d'un ton d'oracle et à se donner comme un docteur infaillible de la science sociale, il lui en eut trop coûté de laisser entrevoir ses hésitations ou deviner une doctrine antérieure fort différente de sa théorie définitive. Mais on ne saurait penser à tout : il fallait aussi livrer aux flammes notre manuscrit.

Je me hâte de déclarer que je n'ai pas le mérite de faire connaître le premier le manuscrit de Genève : M. E. Ritter, de Genève, l'homme d'Europe qui connaît le mieux tout ce qui concerne la personne et les écrits de Rousseau, a bien voulu me signaler un ouvrage important publié à Moscou en 1887 par M. A. C. Alexeief où il se trouve imprimé sous forme d'appendice du second volume (1). Par malheur, ignorant le russe, je n'ai pu me servir de cet ouvrage et j'ai dû me borner à consulter l'appendice ; je n'en dois pas moins au savant éditeur de Moscou tous mes remerciments que je lui adresse de tout cœur en souhaitant vivement que son ouvrage soit traduit en français, dût cette traduction faire ressortir l'insuffisance et l'infériorité de mon étude personnelle.

II

Il y a bien longtemps que l'on discute sur ce fameux état de nature imaginé par Rousseau à l'origine des sociétés.

(1) Étude sur J. J. Rousseau Moscou 1887, librairie Wasilieff, 2 vol. in-8.

Nulle part il n'a expliqué plus clairement que dans notre manuscrit que c'est une simple hypothèse, un procédé commode de discussion, un pur artifice dialectique. Un lecteur pénétrant l'entrevoit, le devine dans le *Contrat social;* mais ici la vraisemblance devient certitude et il n'y a plus de place pour le moindre doute. Il y aurait déjà grand profit à clore tant de discussions sans issue, et à ruiner tant de réfutations qui portent à faux. On sait que Bluntschli triomphe bien aisément de Rousseau, en déclarant que l'histoire, qui a vu naître tant d'États, n'en signale pas un seul qui soit issu d'un libre contrat, et que M. Taine décrit le procédé du *Contrat social* comme s'il consistait à supposer des hommes nés à vingt et un ans, sans parents, sans passé, sans traditions, sans obligations, sans patrie, et qui vont pour la première fois traiter entre eux. Déjà M. Fouillée a protesté contre ces interprétations peu bienveillantes et superficielles, sans pouvoir s'appuyer sur d'autre texte que celui où Rousseau déclare un peu laconiquement qu'il étudie les hommes tels qu'ils sont et les lois *telles qu'elles peuvent être.* Combien sa pensée est plus claire, ses déclarations sont plus explicites dans notre manuscrit, principalement dans le chapitre intitulé : *De la Société générale du genre humain* (1).

Quelle est l'origine de la société? se demande Rousseau : elle est née le jour où l'homme primitif, par suite de l'accroissement de ses besoins, de ses désirs, de ses passions, s'aperçut que l'aide et le secours de ses semblables lui était devenu nécessaire. Voilà le fondement de cette sociabilité instinctive, de cette bienveillance universelle que Rousseau ne méconnaît nullement dans l'homme, animal social et

(1) Dans le manuscrit, l'ouvrage entier est divisé en trois livres : Titre : *Du Contrat social* ou Essai sur la forme de la République — Livre I. Premières notions du Corps social. — Livre II. Établissement des lois. — Livre III. Des lois politiques ou de l'Institution du Gouvernement.

politique. On s'imagine communément que pour l'expliquer il suffit de constater l'identité de nature de tous les hommes : c'est une erreur, dit Rousseau, car cette identité crée aussi souvent « la concurrence et la jalousie » que la bonne intelligence et l'accord, et devient ainsi un objet de querelle autant pour le moins qu'un moyen d'union (1). Mais la conscience des besoins est contemporaine de l'homme ; elle n'est antérieure à la société que d'une antériorité toute logique comme celle de la cause par rapport à l'effet. En attendant que la société soit affermie par les lois, garantie par les institutions, elle existe virtuellement et déjà réellement par l'universalité des besoins et la réciprocité des services. Dès lors plus rien de chimérique dans cette conception de l'état de nature : l'homme naît tout nu et vit habillé parce que dès qu'il est né s'impose à lui la nécessité de se vêtir ; l'homme naît sociable et même en société, mais les États ne s'organisent pas tout seuls et les institutions sont l'œuvre de l'homme autant pour le moins que l'homme est leur œuvre. C'est dans ce sens seulement qu'elles peuvent être appelées artificielles car, avec le temps, elles deviennent l'œuvre par excellence de l'art humain. Il n'est pas moins vrai que « la société générale, telle que nos besoins mutuels peuvent l'engendrer, n'offre point une assistance efficace à l'homme devenu misérable, ou du moins elle ne donne de nouvelles forces qu'à celui qui en a déjà trop, tandis que le faible, perdu, étouffé, écrasé dans la multitude, ne trouve nul asile où se réfugier, nul support à sa faiblesse, et périt enfin victime de cette union trompeuse dont il attendait son bonheur » (2) Voulez-vous avoir une image de cet état de nature trop réel même en pleine civilisation européenne ?

(1) Manuscrit, p. 2. — V. la réfutation de Bluntschli dans sa *Théorie générale de l'État* ; l'interprétation de M. Taine dans son *Ancien régime* ; — cf. M. A. Fouillée, *La Science sociale contemporaine*, liv. Ier, chap. Ier.

(2) Manuscrit, p. 3.

Considérez les rapports non des individus mais des États entre eux ; vous verrez à nu le jeu des besoins, le conflit des intérêts et le triomphe de la maxime : la force prime le droit. Tels étaient les rapports des individus avant les institutions politiques : Rousseau n'a pas dit autre chose.

Je sais bien qu'on lui fait dire que l'état de nature est un âge d'or antérieur à l'état social et que Voltaire accuse le *Contrat social* d'être très *insocial* et l'auteur de nous convier à « marcher à quatre pattes ». Simples boutades qui perdent dans la lourde argumentation germanique de Blunschli tout ce qu'elles avaient de plaisant. Voici la cause de cette erreur d'interprétation plus que séculaire. Rousseau comme tout son siècle, comme Locke, comme Leibniz, est extrêmement préoccupé des questions d'origine. En philosophie, le problème du siècle n'est-il pas le problème de l'origine des idées ? Mais tandis que les philosophes sont parfaitement d'accord pour interpréter le mot dans le sens d'origine logique, psychologique, nullement chronologique, on n'a pas voulu comprendre qu'il fallait l'entendre de la même manière chez Rousseau. Lui aussi, comme Descartes, il veut écarter le sable et la boue et asseoir son édifice sur le roc et l'argile : il cherche l'inné, le primitif dans l'État comme Descartes les cherchait dans l'intelligence. Ils négligent l'histoire, l'un l'oublie, l'autre la dédaigne ; ce qui les préoccupe, c'est l'essence, l'idée, l'immuable ; mêmes tendances aux simplifications artificielles et aux reconstructions totales ; il faut que le problème du monde et le problème social soient ramenés à des formules de mécanique.

Un Eldorado rétrospectif, un Paradis perdu ! il s'agit bien de ce rêve chez Rousseau. A vrai dire, cet Éden primitif, il serait plus disposé à en faire un véritable enfer : ce n'est pas même une de ces chimères dont on se berce et un de ces rêves qu'on voudrait prolonger. Écoutons Rousseau : « La douce voix de la nature n'est plus pour nous une garde infaillible, ni l'indépendance que nous avons reçu d'elle un

état désirable ; la paix et l'innocence nous ont échappé pour jamais, avant que nous en eussions connu les délices ; insensible aux stupides hommes des premiers temps, échappée aux hommes éclairés des temps postérieurs, l'heureuse vie de l'âge d'or fut toujours un état étranger à la nature humaine, ou pour l'avoir méconnu quand elle en pouvait jouir, ou pour l'avoir perdu quand elle aurait pu le connaître » (1).

Voilà pourtant encore un vague écho du discours sur l'inégalité, mais la suite fait voir clairement que loin d'être une déchéance l'état social est le progrès même, car il est la suprême et rigoureuse condition de tous les progrès. Comme il suppose que l'homme possède déjà l'art de généraliser ses idées, « un des exercices les plus difficiles et les plus tardifs de l'entendement humain (2) » il ne peut atteindre sa perfection que dans l'âge mûr de l'humanité, mais cette perfection des institutions politiques, de quels avantages n'est-elle pas accompagnée ? Qu'on en juge par la peinture de l'état fictif qui lui serait le plus opposé, le prétendu état de nature : « Il y a plus encore, cette parfaite indépendance et cette liberté sans règle, fût-elle demeurée jointe à l'antique innocence, aurait eu toujours un vice essentiel et nuisible aux progrès de nos plus excellentes facultés, savoir le défaut de cette liaison des parties qui constitue le tout. La terre serait couverte d'hommes, entre lesquels il n'y aurait presque aucune communication, nous nous toucherions par quelques points sans être unis par aucun, chacun resterait isolé parmi les autres, chacun ne songerait qu'à soi ; notre entendement ne saurait se développer, nous vivrions sans rien sentir, nous mourrions sans avoir vécu, tout notre bonheur consisterait à ne pas connaître

(1) Manuscrit, p. 3. — Le *Discours sur l'Origine de l'inégalité parmi les hommes* est de l'année 1753.

(2) Manuscrit, p. 8.

notre misère ; il n'y aurait ni bonté dans nos cœurs, ni moralité dans nos actions, et nous n'aurions jamais goûté le plus délicieux sentiment de l'âme, qui est l'amour de la vérité (1) ».

Cette noble page rachète assurément bien des accès de misanthropie et ne rappelle que par le constraste la boutade célèbre : l'homme qui médite est un animal dépravé. Mais pourquoi Rousseau l'a-t-il effacée de son texte définitif? La raison en est trop claire : elle jure avec la doctrine du discours sur l'inégalité qu'il ne dépendait plus de l'auteur d'anéantir. Si l'on se souvient que la tactique constante de l'auteur, notamment dans les *Lettres de la Montagne*, est d'accuser de contradiction ceux qu'ont laissé passer le Discours et qui brûlent le *Contrat*, l'on comprendra qu'une telle page l'eût trop manifestement mis en contradiction avec lui-même. Rousseau veut bien corriger son paradoxe mais il ne lui plaît pas de convenir qu'il avait tout d'abord tiré un coup de pistolet dans la rue pour faire retourner les passants. Il faut être plus équitable envers lui que lui-même et prendre le Discours pour ce qu'il est, une déclamation d'apparat écrite dans une heure de misanthropie farouche. Fonder la société sur les besoins et l'utilité réciproques, sur la bienveillance et la sociabilité naturelles, sur la perfectibilité indéfinie des facultés humaines dont les plus excellentes ne reçoivent leur emploi et n'atteignent leur plus haut degré de développement que dans une société réglée par les meilleures institutions : telle est la vraie doctrine de Rousseau très logiquement déduite et très éloquemment exprimée dans notre manuscrit.

L'homme de la nature, c'est la bête féroce que le plus civilisé porte en lui-même et qui a parfois de soudains et terribles réveils. Rousseau lui met dans la bouche un discours qui est trait pour trait celui de Calliclès dans le *Gorgias*. Il

(1) Manuscrit, p. 4

oppose en effet ce qui est bien selon la loi à ce qui est bien selon la nature et conclut en ces termes : « Ce sera mon affaire de mettre les forts dans mes intérêts en partageant avec eux la dépouille des faibles ; cela vaudra mieux que la justice pour mon avantage et pour ma sûreté » (1). Il ne faut rien moins que tous les efforts d'une philosophie éclairée et d'une argumentation pressante pour le faire revenir de son erreur et le jeter soumis et convaincu aux pieds de la volonté générale. Il faut dédoubler l'homme et le recréer : ce n'est pas une petite tâche. Qu'est-ce en effet que la volonté générale ? Le manuscrit nous en donne une excellente définition : « C'est dans chaque individu un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable et sur ce que son semblable peut exiger de lui » (2). L'homme n'est donc vraiment sociable que par la réflexion qui dédouble son être et par l'action lente mais toute puissante des institutions qui le transforment à leur image et, de l'homme de la nature, dégagent peu à peu le citoyen. C'est une véritable métamorphose ; c'est le fruit tardif et précieux de la civilisation. Rien de plus faux que de supposer un état où nous ne serions que citoyens du monde : on ne commence à aimer l'humanité que lorsqu'on a compris qu'il faut aimer sa patrie. Le cosmopolitisme est une opinion décevante et pleine d'hypocrisie : « Nous concevons la société générale d'après nos sociétés particulières, dit excellemment Rousseau ; l'établissement des petites républiques nous fait songer à la grande, et nous ne commençons à devenir hommes qu'après avoir été citoyens. Par où l'on voit ce qu'il faut penser de ces prétendus cosmopolites qui, justifiant leur amour pour la patrie par leur amour pour le genre humain,

(1) Manuscrit, p. 8.
(2) Manuscrit, p. 6.

se vantent d'aimer tout le monde pour avoir le droit de n'aimer personne (1) ».

Mais alors qu'est-ce donc que ce fameux *Contrat* qui serait l'acte de naissance des sociétés? On voit clairement qu'il suppose ce qui est en question : une patrie, une famille particulière dans la grande famille humaine, un respect du droit qui ne s'acquiert que par la pratique anticipée du droit. Ce n'est donc pas un point de départ, mais un point d'arrivée : c'est l'idéal vers lequel gravitent les sociétés en marche vers le progrès, mais elles n'en ont d'abord qu'une sourde et obscure conscience. Toute société tend à devenir contractuelle et c'est parce que le contrat est le type par excellence de la libre initiative, que Rousseau, obéissant ici à ses convictions démocratiques et républicaines, y cherche l'idée directrice, l'essence innée de l'État. Oui, c'est le Contrat social qui fonde l'État, mais non pas un contrat rédigé en tel lieu, signé à telle date; c'est un contrat pressenti et deviné, une anticipation du progrès.

Rousseau pousse même si loin les conséquences de cette doctrine qu'il affirme l'antériorité logique du droit social fondé sur le contrat, sur le droit naturel qui n'est pas proprement un droit mais un instinct, une aspiration au droit. « Tout ce qu'on voit concourir au plus grand bien mais que les lois n'ont pas spécifié, dit-il, constitue des actes de civilité, de bienfaisance, et l'habitude qui nous dispose à pratiquer ces actes, même à notre préjudice, est ce qu'on nomme force ou vertu. Étendez cette maxime à la société générale dont l'État nous donne l'idée. Protégés par la société dont nous sommes membres ou par celle où nous vivons, la répugnance naturelle à faire du mal, n'étant plus balancée en nous par la crainte d'en recevoir, nous sommes portés à la fois par la nature, par l'habitude, par la raison à en user avec les autres hommes à peu près comme

(1) Manuscrit, p. 9.

avec nos concitoyens, et de cette disposition, réduite en actes, naissent les règles du droit raisonné, différent du droit naturel proprement dit, qui n'est fondé que sur un sentiment vrai, mais très vague et souvent étouffé par l'amour de nous-mêmes (1) ».

Qu'est-ce donc finalement que le Contrat? C'est la raison s'ajoutant à la nature pour la réformer et la perfectionner. Hégel a dit dans sa *Philosophie de l'Histoire* : « Depuis que le soleil brillait au ciel et que les planètes tournaient autour de lui, on n'avait pas encore vu ceci : l'homme cherchant à reconstruire le monde social d'après la raison. Anaxagore avait dit le premier que l'esprit gouverne le monde ; mais maintenant, l'homme reconnaît pour la première fois que la pensée doit régir aussi la société humaine. Ce fut comme un magnifique lever de soleil ». Hégel parle de la Révolution française, mais ce qu'il dit, s'applique admirablement au *Contrat social*, qui en est l'âme et le premier moteur. Que l'on cesse donc enfin d'accabler la théorie contractuelle d'arguments sophistiques et de railleries surannées. Théorie orgueilleuse qui nous érige en fondateurs d'État; théorie dangereuse qui nous investit du pouvoir de dissoudre l'État fondé par nos volontés individuelles; ainsi parle Bluntschli : autant vaudrait dire que l'humanité court chaque jour un danger de mort, parce que tout homme peut chaque jour renoncer à la raison, attenter à sa vie. Erreur manifeste : le Contrat est signé chaque jour et chaque jour garanti. C'est lui, selon Rousseau, qui fonde la justice, bien loin de la supposer : elle ne descend pas du ciel sur la terre, elle est une œuvre humaine et comme une création continuée de la raison dans l'humanité. Que serait-ce en effet que la justice en dehors de toute société, c'est-à-dire de tout contrat? Une duperie ou un néant. « C'est un beau et sublime précepte

(1) Manuscrit, p. 66.

de faire à autrui comme nous voudrions qui nous fût fait; mais n'est-il pas évident que loin de servir de fondement à la justice, il a besoin de fondement lui-même ; car, où est la raison claire et solide de me conduire étant moi, sur la volonté que j'aurais si j'étais un autre? Il est clair encore que ce précepte est sujet à mille exceptions dont on n'a jamais donné que des explications sophistiques. Un juge qui condamne un criminel ne voudrait-il pas être absous s'il était criminel lui-même? Où est l'homme qui ne voudrait qu'on lui refusât jamais? S'ensuit-il qu'il faille accorder tout ce qu'on vous demande (1) »?

Voici donc, selon Rousseau, l'ordre logique des idées en matière sociale : un droit naturel qui n'est qu'un vague sentiment de bienveillance toujours variable et inconsistant s'il n'est fondé sur la raison; un droit rationnel ou raisonné constitué par l'ensemble des conséquences qui dérivent du Contrat ; le Contrat social, qui est la raison même d'abord entrevue, puis de plus en plus consciente d'elle-même, et qui constitue la suprême garantie comme le plus haut idéal de tout droit et de toute justice dans l'état social. Si vous vous rappelez maintenant que selon notre auteur, l'art de généraliser ainsi ses idées est un des exercices les plus difficiles et les plus tardifs de l'entendement humain, vous ne serez plus tenté de mettre le Contrat à l'origine de l'État, mais vous verrez dans la doctrine du maître de Kant, une théorie semblable à celle qui consiste à ériger en précepte universel la maxime de chacune de nos actions : l'état social a aussi sa raison pratique et son impératif catégorique, c'est la volonté générale, dont Rousseau fait, on l'a vu, une volonté pure, c'est-à-dire dégagée de toute passion.

Ame des institutions, premier moteur de la vie sociale, le Contrat, tacite d'abord, plus ou moins fidèlement formulé dans la suite, agit donc sur la vie sociale à la manière de la

(1) Manuscrit, p. 67.

cause finale d'Aristote : c'est réellement la pensée de la pensée dans toute intelligence de citoyen éclairé. Voilà, dira-t-on, de la métaphysique sociale ; assurément, mais qu'importe, si c'est la véritable théorie de Rousseau. Il est vraiment trop simple, pour faciliter la réfutation, de faire du Contrat social une sorte d'acte d'association passé par devant notaire ! Si Rousseau, dans la suite, a en quelque sorte matérialisé le Contrat, s'il a, pour rendre sa théorie plus sensible, parlé de « l'instant » où l'acte d'association produit un corps moral et effectif, bien qu'il commence son chapitre *du pacte social* par ces deux mots significatifs « je suppose », il n'a pas, du moins sur cette question fondamentale, modifié ses premières idées : il n'a fait que les abréger et il a eu tort puisqu'il a été mal compris. Il est maintenant démontré que dans sa pensée, l'État ne se forme pas d'un bloc, tout d'un coup, à une minute précise : l'idée du Contrat est celle d'un devenir, d'une loi de progrès, d'un idéal à réaliser. C'est ce que prouvent encore les lignes suivantes, où Rousseau prend le ton lyrique pour célébrer les bienfaits des institutions et l'avènement de la raison contractuelle : « Montrons-lui, dans l'art perfectionné, la réparation des maux que l'art commencé fit à la nature. Montrons-lui toute la misère de l'état qu'il croyait heureux, tout le faux du raisonnement qu'il croyait solide. Qu'il voie dans une meilleure constitution des choses, le prix des bonnes actions, le châtiment des mauvaises et l'accord aimable de la justice et du bonheur. Éclairons sa raison de nouvelles lumières, échauffons son cœur de nouveaux sentiments, et qu'il apprenne à multiplier son être et sa félicité en les partageant avec ses semblables (1) ».

(1) Manuscrit, p. 11.

III

Le manuscrit nous donne donc le moyen d'interpréter sans aucune hypothèse, deux théories fort controversées du *Contrat social*, celle de l'état de nature et celle du Contrat lui-même. Il nous donne également la clef des contradictions et des incohérences du texte définitif : elles résultent le plus souvent de véritables interpolations dont l'intention visible est presque toujours de donner à l'œuvre entière une fausse apparence de rigueur dialectique et de déduction scrupuleusement géométrique. On peut dire que le démon de l'algèbre a été le mauvais génie de Rousseau : il voulut être le Spinoza de la science sociale. Ses corrections, assez souvent, s'harmonisent mal avec ses intentions premières, et les soudures sont visibles. De là, une dualité d'inspiration qui altère profondément l'unité de l'œuvre : c'est un tableau où il y a malheureusement des retouches et des repeints.

En voici un exemple dès le début : l'homme est né libre, dit-il, et partout il est dans les fers ; il se fait fort de montrer comment ce changement est devenu légitime ; tout cela convenait parfaitement à l'intention du manuscrit et ne s'harmonise plus du tout avec le texte définitif. La phrase était belle, l'auteur ne put se résoudre à la sacrifier. Il faudrait certes n'avoir jamais lu le *Contrat social* pour s'imaginer que Rousseau ne s'y propose rien de plus que de montrer comment l'homme a pu raisonnablement renoncer à sa liberté naturelle, dont l'État le prive toujours plus ou moins, et accepter un joug reconnu nécessaire. La contradiction éclate, quand on lit un peu plus loin, qu'il existe une merveilleuse forme de gouvernement où chacun, n'obéissant qu'à lui-même, reste « aussi libre qu'auparavant », car, en comparant les deux rédactions, on s'aper-

çoit que ces trois petits mots, qui constituent un gros paradoxe, ont été ajoutés.

Ce simple détail dénote d'abord que le Contrat social n'est nullement un livre homogène : il renferme deux doctrines parallèles, habilement confondues, moins habilement fondues ensemble et, en dernière analyse, disparates. Les remaniements peuvent être caractérisés en deux mots : forcer l'expression, accentuer le paradoxe, viser à la précision mathématique. Avant tout, Rousseau veut ne pas ressembler à Montesquieu : on sent que sa préoccupation constante est de ne pas recommencer l'*Esprit des Lois*, c'est donc de propos délibéré qu'il reste dans les hauteurs et les abstractions de la pure théorie. Il avait écrit d'abord que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, *y sera contraint par tout le corps* : très conséquent avec la première inconséquence signalée plus haut, il ajoute *ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre.* Forcer quelqu'un d'être libre ! que cela échappe dans un premier jet, ce serait déjà fort étrange; que dire si cette énormité est préméditée, intentionnelle, introduite de force, après réflexion. Rousseau est bien coupable : il a travaillé à se rendre laborieusement inintelligible. Ses remords lui arrachèrent cet aveu : « Quant à mon Contrat social, ceux qui se vantent de l'entendre tout entier sont plus habiles que moi : c'est un livre à refaire; mais je n'en ai plus ni la force ni le temps (1) ».

L'on n'est donc pas un détracteur systématique du génie pour signaler dans Rousseau, des parties pitoyables d'argumentation. On sait, par exemple, qu'il exige que le citoyen fasse une aliénation totale et sans réserve de tous ses droits à la communauté. Primitivement, il demandait seulement,

(1) Ce jugement de Rousseau sur son livre nous a été conservé par Dusaulx : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*. Un vol. in-8°, 1798, p. 162.

non cette aliénation sans réserve, mais une simple *mise en commun*, et comme il sait mesurer la force et la portée des termes, il a soin de nous définir le mot aliéner qui signifie, dit-il, donner ou vendre. Qu'on ne dise pas que les deux expressions sont peut-être synonymes : Rousseau infligerait lui-même un démenti catégorique à cette interprétation bienveillante, car, sentant bien la force du terme et le caractère paradoxal de la doctrine, il a soin d'ajouter immédiatement trois arguments destinés à prouver que cette aliénation est sans danger. Ces trois arguments, ainsi ajoutés après coup, sont trois sophismes : la condition, dit-il, sera égale pour tous, — mais que m'importe l'égalité dans la servitude ; chacun se donnant à tous, ne se donne à personne, — mais je n'en perds pas moins ma liberté dont personne ne bénéficie ; enfin, je gagne l'équivalent de ce que je perds puisque l'aliénation est réciproque, — mais comment regagnerai-je l'équivalent de ma liberté aliénée et de ma personnalité abdiquée ? Laborieuses subtilités, qui ne nous font nullement comprendre l'opération algébrique de l'aliénation totale de tout à tous, mais nous font toucher du doigt le mobile qui pousse l'auteur à modifier sa rédaction première : son raisonnement paraît gagner en rigueur quoiqu'il perde réellement en solidité ; il affecte une forme mathématique et, plus rhéteur que logicien, Rousseau se contente de la forme. Le raisonnement bannit la raison.

Il lui arrive même d'oublier lui-même ses premières corrections et d'omettre celles qu'elles entraîneraient nécessairement dans d'autres passages, et alors, quel désastre ! Il n'est point nécessaire, pour le mettre en flagrante contradiction avec lui-même, de solliciter les textes ; on n'a qu'à les rapprocher. On lit dans le manuscrit : « Il est si faux que dans le Contrat social il y ait, de la part des particuliers, aucune renonciation véritable, que leur situation par l'effet de ce contrat, se trouve réellement préférable à ce qu'elle était auparavant, et qu'au lieu d'une simple alié-

nation, ils n'ont fait qu'un échange avantageux (1) ». Vous pensez que Rousseau va supprimer cette phrase, puisque dans l'intervalle qui sépare le manuscrit du livre, il a opté pour la renonciation véritable : il n'y pense pas, et il la conserve pour le désespoir de ses commentateurs, qui s'obstinent et s'acharnent à concilier les inconciliables. Les deux théories sont assurément possibles, mais, dirait Leibniz, elles ne sont pas « compossibles ».

Rousseau le sent et tente quelquefois des efforts inouïs pour dissimuler son embarras et ses perplexités. On lit, par exemple, dans le manuscrit : « Il est certain que tout ce que chacun aliène par le pacte social de ses facultés naturelles, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela, dont la possession importe à la communauté (2) ». Voilà qui est net et qui éclaire parfaitement le sens de l'expression *mettre en commun*. Il conserve à peu près cette rédaction, mais il la fait suivre d'une petite restriction, insignifiante en apparence, formidable en réalité. Voici le texte définitif : « *On convient* que tout ce que chacun aliène par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté ; *mais il faut convenir aussi que le Souverain seul est juge de cette importance* ». Si le souverain est le seul juge de ce qu'il doit me laisser, autant dire vraiment, que je lui ai tout donné. Si le jugement sévère de M. Taine, déclarant que le Contrat social est de l'eau-de-vie frelatée était vrai, on pourrait donc ajouter que Rousseau frelate lui-même son eau-de-vie.

Ses artifices sont souvent attristants, parfois amusants, tant ils témoignent d'une rouerie pour ainsi dire naïve. C'est ainsi qu'il change entièrement le sens des termes de monar-

(1) Manuscrit, p. 40.
(2) Manuscrit, p. 37.

chie, d'aristocratie et de démocratie : il peut, de cette manière, faire parade d'impartialité et rester républicain sans accabler la monarchie, encore que, selon le mot très juste de Gambetta, il soit un aristocrate. C'est ainsi également, qu'après avoir discuté la légitimité de la monarchie et de l'aristocratie, avant d'établir celle de la démocratie qui se fonde logiquement sur l'unanimité des suffrages, il trouve prudent d'écrire trente chapitres sur d'autres sujets : le lecteur oubliera une argumentation gênante et passera plus aisément de l'unanimité à la pluralité, dans le chapitre *des Suffrages*. Compter sur un défaut de mémoire, cela ressemble fort à un escamotage et on ne peut s'empêcher de sourire du conseil de Rousseau qui nous exhorte à lire posément : « Je ne sais pas, dit-il, l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif. » Rousseau se calomnie : il est parfaitement clair, quand il voit clair lui-même dans sa propre pensée.

Je n'insiste pas davantage sur ces contradictions, n'ayant entrepris ni un réquisitoire, ni un panégyrique. Au fond, Rousseau n'a qu'un tort, mais il est grave : ses idées se modifient, et il s'obstine à n'en convenir ni avec les autres, ni peut-être avec lui-même. Pourtant, cette évolution est loin d'être circonscrite et insignifiante, puisqu'elle l'entraîne du droit divin des rois au droit souverain des peuples. N'est-ce pas le premier qu'il affirme dans cette phrase du *Discours sur l'inégalité* : « Il était nécessaire que la volonté divine intervînt pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré et inviolable, qui ôtât aux sujets le funeste droit d'en disposer ». Dans le *Contrat social*, au contraire, pourvu que l'on observe les formalités requises pour distiguer « un acte régulier d'un tumulte séditieux et la volonté de tout un peuple des clameurs d'une faction » l'insurrection est le premier des droits et le plus saint des devoirs. On peut relever dans notre manuscrit, une doctrine intermédiaire, un peu timide et énigmatique : « Tout

ce que disent là-dessus les jurisconsultes et autres gens payés pour cela, ne prouve pas que le peuple n'ait pas le droit de reprendre sa liberté usurpée, mais qu'il est dangereux de le tenter. C'est aussi ce qu'il ne faut jamais faire, quand on connaît de plus grands maux que celui de l'avoir perdue (1) ».

Dans un discours sur le système politique de Rousseau, M. Mentha de Neufchâtel a dit : « Rousseau se rendait très bien compte des vices et de l'incohérence de son argumentation et il n'y a pas d'auteur où il soit plus difficile de découvrir un honnête homme ». Le pénétrant critique va trop loin. L'honnêteté de Rousseau n'est pas en cause, mais il faut convenir qu'il n'est pas l'homme absurde qui, dit-on, ne change jamais ; il n'a pas la probité logique et dialectique. Dualité manifeste d'inspiration, tiraillements de deux doctrines qui refusent de se concilier, évolution latente et inavouée des idées maîtresses, pendant une période de vingt années, *grande mortalis ævi spatium*, difficultés inouïes du sujet, toutes ces circonstances dévoilées par notre manuscrit suffisent, sans qu'on ait recours à la grave accusation de mauvaise foi, à expliquer le manque d'homogénéité de l'œuvre : que celui-là jette à Rousseau la première pierre, qui n'a jamais varié ou jeté le voile complaisant des mots sur des contrariétés d'idées.

IV

On ne réussit jamais à emprisonner la vie dans une formule. Chez moi, disait Descartes, tout se fait mécaniquement: Rousseau a voulu s'approprier le mot et fonder la mécanique sociale. Mais primitivement il avait mieux senti que la société devait être conçue à la manière non d'une machine mais d'un organisme: obsédé du désir d'atteindre

(1) Manuscrit, p. 34.

le plus haut degré d'abstraction, il dut supprimer tous les passages où l'organisme social était signalé et décrit. Il jette par dessus bord les traditions qui résultent de la vie sociale et fondent les nationalités. Il simplifie tant qu'il peut et il le sent si bien qu'il écrit dans le manuscrit : « Je décris les ressorts et les pièces du corps social, je les arrange à leur place. Je mets la machine en état d'aller. D'autres plus sages en régleront les mouvements (1)». Mais qu'on relise ses écrits sur la constitution de la Pologne et la législation de la Corse et l'on comprendra comment sa mécanique se transforme en physiologie sociale.

L'analogie du corps social avec un organisme vivant était admirablement signalée dans le *Discours sur l'Économie politique*, extrait comme notre manuscrit des matériaux des *Institutions politiques* : « Le corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant, et semblable à celui de l'homme. Le pouvoir souverain représente la tête ; les lois et les coutumes sont le cerveau, principe des nerfs, de la volonté et des sens, dont les juges et les magistrats sont les organes, etc. » Et la comparaison se continue sous la forme d'un long et minutieux parallèle que l'on ne s'étonnerait pas de lire chez H. Spencer? On pourrait croire qu'il n'y a là qu'une vue isolée, une intuition soudaine vite oubliée, une simple réminiscence littéraire de la fable des membres et de l'estomac. Il n'en est rien, car notre manuscrit va nous prouver que l'idée de l'organisme social hantait, pour ainsi dire, l'esprit de Rousseau, et que, se réduisant volontairement dans son traité au rôle de géomètre politique, il savait pourtant que la géométrie n'explique pas tout et que la vie sociale déborde toujours ses étroites et rigides formules.

Il faut donc citer en entier une page sacrifiée : « Comme dans la constitution de l'homme, l'action de l'âme sur le

(1) Manuscrit, p. 1.

corps est l'abîme de la philosophie, de même l'action de la volonté générale sur la force publique est l'abîme de la politique dans la constitution de l'État. C'est là que tous les législateurs se sont perdus. J'exposerai dans la suite les meilleurs moyens qu'on ait employés à cet effet et je ne me fixerai, pour les apprécier au raisonnement, qu'autant qu'il en sera justifié par l'expérience. Si vouloir et faire sont la même chose pour tout être libre, et si la volonté d'un tel être mesure exactement la quantité de ses forces qu'il emploie à l'accomplir, il est évident que tout ce qui n'excède pas la puissance publique, l'État exécuterait toujours fidèlement tout ce que veut le souverain et comme il le veut, si la volonté était un acte aussi simple, et l'action un effet aussi immédiat de cette même volonté dans le corps civil que dans le corps humain (1) ». On ne saurait mieux marquer les analogies et les différences, ni plus subtilement rapprocher sans identifier. Cette maxime qu'il ne faut se fier au raisonnement qu'autant qu'il est justifié par l'expérience est la pierre angulaire de la science politique.

C'est qu'il y a toujours des frottements et des déperditions de forces qui rendent inexactes l'exactitude même des formules mathématiques. Rousseau l'avait bien vu et il eut grand tort de l'oublier : « Mais quand même la liaison dont je parle, continue-t-il, serait établie aussi bien qu'elle peut l'être, toutes les difficultés ne seraient pas levées. Les ouvrages des hommes, toujours moins parfaits que ceux de la nature ne vont jamais si directement à leurs fins. L'on ne peut éviter en politique, non plus qu'en mécanique, d'agir plus faiblement ou moins vite, et de perdre de la force ou du temps. La volonté générale est rarement celle de tous, et la force publique est toujours moindre que la somme des forces particulières, de sorte qu'il y a dans les ressorts de

(1) Manuscrit, p. 22.

l'État un équivalent aux frottements des machines, qu'il faut savoir réduire à la moindre quantité possible, et qu'il faut du moins calculer et déduire d'avance de la force totale pour proportionner exactement les moyens qu'on emploie à l'effet qu'on veut obtenir (1). » Suivez ces principes, vous aboutirez aux deux ouvrages les moins abstraits et les moins chimériques de Rousseau en matière politique, les considérations sur le Gouvernement de la Pologne et la lettre à Butta Focco sur la législation de la Corse. Les mœurs et les traditions, les préjugés et les coutumes rentrent par cette porte dans la science politique : aussi personne n'a mieux fait ressortir la toute puissance d'une éducation patriotique ; c'est elle qui doit donner aux âmes la « forme nationale » et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts « qu'elle soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité (2) » On voit ici les deux courants qui se partagent la pensée de Rousseau tantôt spéculant sur la toute puissance de la volonté générale, volonté pure, volonté dégagée de toute passion humaine, tantôt comptant sur les mœurs, les traditions, les préjugés même pour modeler à l'image de la patrie l'âme du citoyen. Nous trouvons cette espèce d'antinomie parfaitement exprimée dans la lettre au marquis de Mirabeau sur le « despotisme légal » (3) ; il y est dit en effet que « l'évidence ne peut jamais être dans les lois naturelles et politiques qu'en les considérant par abstraction » et, d'autre part, que la science du gouvernement « n'est qu'une science de combinaisons, d'applications et d'exceptions, selon les temps, les lieux, les circonstances. » Dans le manuscrit l'abstrait n'est pas encore séparé du concret pour être érigé en vérité absolue.

Comment Rousseau, pour prendre un exemple significatif

(1) Manuscrit, p. 22 ou 23.
(2) Considérations, etc., chap. IV.
(3) 26 juillet 1767.

eût-il pu condamner, dans l'abstrait et selon la théorie mathématique du Contrat, la forme plébiscitaire et le despotisme césarien ou communal? Dans le manuscrit cette condamnation est parfaitement justifiée : « Ce n'est pas, lisons-nous, qu'on ait imaginé que la volonté d'un homme pût passer en loi sans le consentement du peuple : mais comment refuser ce consentement à celui qu'on sait être le maître et qui réunit en lui la confiance et la force publique; les gens raisonnables ont peine à se faire entendre; les gens faibles n'osent parler, et le silence forcé des sujets a tellement passé pour une approbation tacite, que depuis les empereurs romains qui, sous le nom de tribuns, s'arrogèrent tous les droits du peuple, on a osé mettre au-dessus de la loi la volonté du prince qui ne tire que d'elle son autorité ; mais nous traitons des droits et non pas des abus (1) » Pourquoi ne pas traiter aussi des abus? en politique, l'abus, c'est la réalité même. Dire que, la volonté du peuple étant « le lien continuel du corps politique, il n'est jamais permis au législateur, quelque autorisation qu'il puisse avoir, d'agir autrement qu'en dirigeant cette même volonté par la persuasion (2) » c'est parler d'or, mais qu'est-ce que persuader? En politique, il y a mille manières de persuader qui ne relèvent aucunement des règles de la logique. Nous n'avons donc qu'un expédient logique et, pour parler comme Rousseau « une chimère de spéculation » pour toute garantie, et cette garantie dérisoire l'auteur sait ce qu'elle vaut : « en général, dit-il, les peuples énervés par un long esclavage perdent à la fois l'amour de la patrie et le sentiment du bonheur ; ils vivent ensemble sans aucune véritable union, comme des hommes rassemblés sur un même terrain mais séparés par des précipices (3). »

(1) Manuscrit, p. 48.
(2) Manuscrit, p. 51.
(3) Manuscrit, p. 55.

Il semble que Rousseau creuse lui-même un de ces précipices quand il condamne le régime représentatif. Sur cette condamnation le manuscrit nous donne une phrase bien significative et peut-être sa pensée de derrière la tête: « Il suit de là que l'État devrait se borner à une seule ville tout au plus (1) » *Tout au plus* est extraordinaire : quand on songe que Rousseau avait pour idéal la cité Génevoise et qu'à Genève, si l'on retranche les habitants, les natifs, les sujets, pour ne considérer que les citoyens et les bourgeois (2), qui seuls jouissaient des droits civils et politiques (encore les citoyens seuls pouvaient-ils obtenir certaines magistratures), on arrive tout au plus au nombre de seize cents, on comprend que toute représentation fût superflue aux yeux de Rousseau. Ces seize cents citoyens sont les véritables représentants du peuple. Le peuple proprement dit, qu'est-il aux yeux du démocrate Rousseau? Rien ou peu de chose ; il eut excommunié le suffrage universel. Sparte avec ses ilotes lui semblait un idéal de liberté : « la liberté, dira-t-il, ne se maintient qu'à l'appui de la servitude ». Rien de plus éloigné de nos idées modernes : Rousseau est un aristocrate très autoritaire. Lui seul, prétend-il, connaît le sens du mot citoyen : pour le prouver il se drape dans une toge de romain ou se coiffe d'un casque de spartiate de théâtre. C'est le côté le plus faible du *Contrat social :* abstraire et généraliser constituent sans doute une excellente méthode, mais tandis qu'un Aristote rassemblait les consti-

(1) Manuscrit, p. 59.

(2) M. E. Ritter ajoute encore à ces distinctions. « Dans une ville comme Genève, où la société était très étagée, il faut savoir distinguer : la haute bourgoisie, la riche bourgeoisie, la bourgeoisie aisée, la bonne bourgeoisie, la bourgeoisie lettrée, la moyenne bourgeoisie, la simple bourgeoisie, la petite bourgeoisie et la basse bourgeoisie. » Il explique ces distinctions qui répondaient selon lui « à des conditions et à des situations nettement déterminées. » V. *Rev. intern. de l'Ens.* du 15 avril 1891, l'article *Isaac Rousseau, le père de Jean-Jacques.*

tutions de cent peuples, Rousseau se contente de Genève qu'il dépouille artificiellement de ses traditions séculaires, de ses coutumes, de ses préjugés pour l'offrir en modèle à l'univers. Ce n'est pas généraliser, c'est abstraire : il n'est pas étonnant dès lors que le logicien à outrance s'enfonce de plus en plus dans les abstractions c'est-à-dire dans les chimères.

Pourtant Rousseau fut un moment sur la voie qui l'eût mené à « l'organisme contractuel » conception favorite et merveilleusement présentée de M. A. Fouillée. Il entrevit cette vérité, que la vie de l'État est la cause, non l'effet, de l'organisation et partant du contrat. Il pèse les deux termes du dilemme ; il se demande comme les sociologistes de notre temps s'il y a une conscience collective et comme une âme de l'État ; il prévoit même les exagérations où cette vue nouvelle devait conduire un jour. « L'État, dit-il, n'ayant qu'une existence idéale et conventionnelle, ses membres n'ont aucune sensibilité naturelle et commune, par laquelle immédiatement avertis ils reçoivent une impression agréable de ce qui lui est utile, et une impression douloureuse sitôt qu'il est offensé. Loin de prévenir les maux qui l'attaquent, rarement sont-ils à temps d'y remédier quand ils commencent à les sentir ; il faut les prévoir de loin pour les détourner et les guérir. Comment donc les particuliers garantiraient-ils la communauté des maux qu'ils ne peuvent ni voir ni sentir qu'après coup ; comment leur procureraient-ils des biens dont ils ne peuvent juger que d'après leur effet (1) ». Décidément l'antithèse de la nature et de la société était trop forte et trop invétérée dans l'esprit de Rousseau pour qu'il pût longtemps se tenir à cette vue nouvelle d'un véritable organisme social : elle le gêne et il la supprime dans le texte définitif. Un organisme est toujours l'œuvre de la nature et d'une lente

(1) Manuscrit, p. 41 et 42.

évolution : il lui faut un État créé de toutes pièces par le coup de baguette magique de l'abstraction.

V

Il lui faut aussi une religion qui n'ait rien de commun avec les croyances traditionnelles, et il créera le *credo* civil, résumé dans la profession de foi du vicaire savoyard. Le chapitre de la *religion civile* est un de ceux sur lesquels notre manuscrit projette la plus vive lumière. Rousseau, il faut le reconnaître, est un Calvin : comme le réformateur de Genève, qu'il admirait fort, impose l'orthodoxie religieuse, il impose l'orthodoxie civique. Il l'exige même sous peine de mort ; il devient sectaire, fanatique, inquisiteur ; il a recours au bras séculier. Robespierre a dit que l'athéisme est aristocratique, Louis Blanc qu'il est anarchique. C'est bien la pensée de Rousseau ; mais cette phrase : *qu'il soit puni de mort*, n'en reste pas moins le scandale des commentateurs et contient virtuellement le fanatisme de Robespierre. Je vais seulement essayer de l'expliquer et de plaider en faveur de Rousseau quelques circonstances atténuantes.

Il avait d'abord écrit : « Tout citoyen doit être tenu de prononcer cette profession de foi par devant le magistrat, et d'en reconnaître expressément tous les dogmes. Si quelqu'un ne les reconnaît pas, qu'il soit retranché de la cité, mais qu'il emporte paisiblement tous ses biens. Si quelqu'un après avoir reconnu ces dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort, il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois (1). » On voit

(1) Manuscrit. *De la Religion civile.* Ce chapitre ne fait pas partie de la rédaction mise au net qui constitue le manuscrit : c'est une esquisse, une première rédaction qui se trouve au verso des pages précédentes, mais en forme la suite naturelle. Il est accompagné de pensées détachées parmi lesquelles nous relevons celle-ci : « Le fardeau de la liberté n'est pas fait pour de faibles épaules. »

qu'il rend sa cause fort difficile à défendre, puisque, pris de remords, il aggrava la peine et supprima le bannissement sans confiscation pour ne laisser subsister que la peine de mort. Il y a néanmoins un mystère dans cette opposition si marquée par les deux phases entre la croyance et la conduite : on pourrait supposer que l'homme qui se conduit en athée se rend nécessairement coupable de crimes qui méritent le dernier châtiment, puisque selon la doctrine constante de Rousseau on ne saurait être athée et honnête homme. L'athée de doctrine ou de système serait banni; l'athée de conduite et d'actions serait condamné à mort. Ce n'est là toutefois qu'une subtilité et peut-être une supposition.

La vraie pensée de Rousseau n'éclate enfin que lorsque l'on considère tout le chapitre comme un plaidoyer en faveur de la tolérance. C'est bien sous la forme de plaidoyer qu'il fut écrit d'abord et le tort de l'auteur est de l'avoir insuffisamment remanié quand il lui donna l'allure dogmatique d'une page de code ou d'un chapitre de constitution. Résumons-le d'abord en quelques mots pour en faire saisir l'économie et le caractère tout oratoire et tout polémique. — Je vais, dit en substance Rousseau, combattre le catholicisme, combattre le protestantisme, exclure et proscrire de l'État toute religion révélée, tout dogme confessionnel. Ne croyez pas cependant que je voie un fauteur d'irréligion, un docteur d'athéisme. Non; mon maître Plutarque l'a dit, on bâtirait plutôt une ville dans les airs que de fonder un État sans religion. L'athée est par excellence l'être insociable, l'athéisme est le plus sûr dissolvant de l'État : comme vous, j'exècre l'athée, je le bannis de ma république, je le condamne à mort. Mais il y a pis que l'athée, c'est l'intolérant. Une société d'athées est impossible, une société d'intolérants est plus effrayante encore, c'est l'enfer sur terre : les intolérants sont des démons qui ne s'accordent que pour se tourmenter ; les intolérants sont des monstres

qu'il faut immoler au repos du genre humain. — Voilà le thème : confiez les variations à un avocat d'un incomparable talent fait de passion débordante et de dialectique enflammée et vous entrevoyez ce qu'il deviendra. Mais quel avocat répéterait de sang-froid toutes les injures dont il accable sa partie adverse ? On prévoit donc notre conclusion : la peine de mort n'est ici qu'une précaution oratoire, qu'une figure de rhétorique. Tout le développement n'est qu'un très intolérant plaidoyer en faveur de la tolérance, et il ne reste de reproche grave à faire à Rousseau que d'avoir eu la singulière maladresse d'altérer l'ordonnance générale de son plaidoyer en traduisant sous forme dogmatique sa passion refroidie et son éloquence apaisée. Il sait bien que sa profession de foi civile est celle du vicaire savoyard, et il a trop lu Montaigne pour ignorer que c'est mettre ses opinions à bien haut prix que d'en faire « cuire un homme tout vif. »

Prouvons maintenant, en rétablissant les passages supprimés, que telle est bien l'intention primitive de Rousseau et qu'au fond il n'a en vue que de nous ramener un peu violemment, il faut l'avouer, à l'indulgence et au respect des croyances d'autrui. Voilà d'abord un éloge, aussi magnifique qu'inattendu en cet endroit, de la tolérance :

« Un article nécessaire et indispensable de la profession de foi civile est celui-ci : Je ne crois point que personne soit coupable devant Dieu pour n'avoir pas pensé comme moi sur son culte.

« Je dirai qu'il est impossible que les intolérants, réunis sous les mêmes dogmes, vivent jamais en paix entre eux. Dès qu'ils ont inspection sur la foi les uns des autres, ils deviennent tous ennemis ; alternativement persécutés et persécuteurs, chacun sur tous et tous sur chacun ; l'intolérant est l'homme de Hobbes, l'intolérance est la guerre de l'humanité. La société des intolérants est semblable à celle des démons ; ils ne s'accordent que pour se tourmenter.

Les hommes de l'inquisition n'ont jamais régné que dans les pays où tout le monde était intolérant; dans ce pays il ne tient qu'à la fortune que les victimes ne soient les bourreaux.

« Il faut penser comme moi pour être sauvé. Voilà le dogme affreux qui dévore la terre. Vous n'aurez jamais assez fait pour la paix publique, si vous n'ôtez de la cité ce dogme infernal. Quiconque ne le trouve pas exécrable ne peut être ni chrétien, ni citoyen, ni homme : c'est un monstre qu'il faut immoler au repos du genre humain (1). » Encore un échafaud ! encore un bûcher ! étrange façon, direz-vous, de prêcher la tolérance. Ne voyez-vous pas que ce sont là de simples figures de rhétorique, que Rousseau fait exactement comme ces spiritualistes ardents et convaincus qui parlent tous les jours d'écraser le matérialisme et qui, au fond, seraient bien fâchés d'écraser personne.

Il le sait si bien qu'il ajoute, je dirais en souriant, si Rousseau pouvait sourire : « qu'on ne craigne ni disputes de religion, ni guerres sacrées, personne ne s'avisera de subtiliser sur les dogmes quand on aura si peu d'intérêt à les discuter (2). » C'est peut-être trop d'optimisme : la déesse Raison a eu ses martyrs, mais aussi ses victimes. Le *Credo* civique est beaucoup moins simple que Rousseau ne le croit, puisqu'il comprend au moins trois dogmes : Dieu, la Providence, la Vie future. Mais si l'on n'est qu'incomplètement rassuré sur le tort que Rousseau réserverait dans sa République à un panthéiste comme Spinoza, à un sectaire comme Proudhon, ou même à un aimable sceptique, comme M. Renan, on comprend du moins parfaitement son illusion et sa bonne foi. Déiste comme Voltaire, qui ne négligeait aucune occasion de rendre témoignage au dieu « rémunérateur et vengeur » il devait être bien convaincu

(1) Manuscrit. *De la religion civile.*
(2) Manuscrit. *Ibid.*

que sur un point où il se rencontrait avec Voltaire, il était à plus forte raison d'accord avec tout son siècle et avec la volonté générale toujours droite, toujours infaillible. Il ne pouvait supposer qu'un jour un génie de même trempe que le sien dirait : Dieu, c'est le mal. C'était d'ailleurs la tradition constante de ses maîtres protestants, Calvin, Jurieu, Burlamaqui, que le magistrat possède un droit d'inspection sur les consciences et il se montrait plus libéral qu'eux tous en réduisant du moins les croyances obligatoires au minimum absolument nécessaire. La religion civile en effet sert de base « à toutes les religions et n'en condamne aucune ; » elle concilie ainsi « les avantages de la religion de l'homme et de celle du citoyen » puisque l'État « aura son culte et ne sera l'ennemi d'aucun autre. » Elle ne tolère pas, elle respecte : Rousseau semble pressentir trente ans d'avance l'éloquente déclaration de Rabaud Saint-Etienne devant la Constituante : « Ce n'est pas la tolérance que je réclame, c'est la liberté. La tolérance ! le support ! le pardon ! la clémence ! idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence d'opinion n'est pas un crime. La tolérance ! Je demande qu'il soit proscrit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, comme des coupables à qui on pardonne... »

Pour Rousseau considéré comme théoricien de l'État, le catholicisme, c'était l'ennemi parce qu'il représentait alors l'intolérance : relisez la peinture qu'il fait du catholique fervent, médiocre citoyen, mauvais soldat, détestable républicain, inquisiteur-né, prenant son mot d'ordre hors de l'État en plaçant son espoir hors de cette vie ; « le pape, dit-il, dans le manuscrit est le vrai roi des rois ; la division des peuples des États et Gouvernements n'est qu'apparente et illusoire. Dans le fond, il n'y a qu'un État dans l'Église romaine : les vrais magistrats sont les évêques, le clergé est le souverain, les citoyens sont les prêtres, les

laïques ne sont rien du tout (1). » Il va sans dire qu'il est moins sévère pour le protestantisme. « L'expérience apprend que de toutes les sectes du christianisme, la protestante, comme la plus sage et la plus douce, est aussi la plus pacifique et la plus sociale. C'est la seule où les lois puissent garder leur empire et les chefs leur autorité (2). » Réduire le protestantisme lui-même au pur déisme n'est pas faire un progrès nouveau, un pas décisif, laïciser non seulement l'État, mais la religion de l'État.

Je n'ai pas encore fait voir qu'au fond Rousseau plaide *pro domo* et qu'il défend la cause des protestants persécutés : c'est pourtant la clef de toute mon argumentation, car autrement on ne comprendrait guère pourquoi il s'échauffe, s'emporte et se laisse aller à tous les excès de langage et à toute la violence des intolérants. Qu'on se rappelle que jusqu'à l'édit de 1787, qui rendit aux *non-catholiques*, aux protestants de France, le droit de voir enregistrer régulièrement leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, les dissidents vivaient courbés sous la plus tyrannique et la plus odieuse des oppressions. Qu'on lise enfin cette page que Rousseau ne pouvait guère laisser subsister et dont il n'est resté qu'un faible écho dans une note très anodine du Contrat social : on ne pourra plus résister à l'évidence même et il sera définitivement acquis que le chapitre *de la religion civile* n'était autre chose dans la pensée primitive de l'auteur que l'éloquente apologie de la tolérance :

« Il est clair que l'acte civil doit avoir tous les effets civils, comme l'état et le nom des enfants, la succession des

(1) Manuscrit, p. 72.

(2) *De la religion civile.* Locke, un des maîtres de Rousseau, dans son *Essai sur la tolérance*, refusait la tolérance aux « papistes » parce qu'elle est réciproque par essence et que leurs dogmes leur interdisent cette réciprocité.

biens, etc. ; les effets du sacrement doivent être purement spirituels. Or, point du tout. Ils ont tellement confondu tout cela que l'état des citoyens et la succession des biens dépendent uniquement des prêtres. Il dépend absolument du clergé qu'il ne naisse pas dans tout le royaume de France un seul enfant légitime, qu'aucun citoyen n'ait droit aux biens de son père, et que dans trente ans d'ici la France ne soit peuplée que de bâtards. Tant que les fonctions des prêtres auront des effets civils, les prêtres seront les vrais magistrats. Les assemblées du clergé de France sont à mes yeux les vrais États de la nation.

« Voulez-vous de ceci un exemple attesté, mais presque incroyable : vous n'avez qu'à considérer la conduite qu'on tient avec le protestants du royaume.

« Je ne vois pas pourquoi le clergé de France n'étendrait pas à tous les citoyens, quand il lui plaira, le droit dont il use actuellement sur les protestants français. L'expérience ayant fait sentir à quel point la révocation de l'Édit de Nantes avait affaibli la monarchie, on a voulu retenir dans le royaume, avec les débris de la secte persécutée, la seule pépinière de sujets qui lui reste. Depuis lors, ces infortunés réduits à la plus horrible situation où jamais peuple se soit vu, depuis que le monde existe, ne peuvent ni rester, ni fuir. Il ne leur est permis d'être ni étrangers, ni citoyens, ni hommes. Les droits mêmes de la nature leur sont ôtés ; le mariage leur est interdit, et, dépouillés à la fois de la patrie, de la famille et des biens, ils sont réduits à l'état des bêtes.

« Voyez comme ce traitement inouï suit d'une chaîne de principes mal entendus. Les lois du royaume ont prescrit les formes solennelles que devaient avoir les mariages légitimes, et cela est très bien entendu. Mais elles ont attribué au clergé l'administration de ces formes, et les ont confondues avec le prétendu sacrement. Le clergé, de son côté, refuse d'administrer le sacrement à qui n'est pas enfant de

l'Église ; et l'on ne saurait taxer le refus d'injustice. Le protestant donc ne peut pas se marier sous les formes prescrites par les lois, sans renoncer à sa religion ; et le magistrat ne reconnaît de mariages légitimes que ceux qui sont faits selon les formes prescrites par les lois. Ainsi l'on tolère et l'on proscrit à la fois le peuple protestant ; on veut à la fois qu'il vive et qu'il meure. Le malheureux a beau se marier, et respecter dans sa misère la pureté du lien qu'il a formé : il se voit condamné par les magistrats ; il voit dépouiller sa famille de ses biens, traiter sa femme en concubine et ses enfants en bâtards, le tout, comme vous voyez, juridiquement et conséquemment aux lois. Cette situation est unique ; et je me hâte de poser la plume, de peur de céder au cri de la nature, qui s'élève et gémit devant son auteur ».

Que nous sommes loin du calme géométrique, de l'allure dogmatique et compassée de la rédaction définitive ! Cette page indignée, toute chaude et toute vibrante de pitié pour ses frères protestants, cette page qui est l'âme et l'inspiratrice de la théorie de la religion civile, Rousseau en a volontairement amorti, éteint la flamme : nous n'en retrouvons plus que les cendres. Mais, n'est-il pas démontré désormais que c'était précisément pour préparer cette page capitale, et justifier ses haines vigoureuses que Rousseau avait dans son exorde tant insisté pour qu'on n'accusât pas sa doctrine d'irréligion, sa tolérance de scepticisme, et son mépris de la superstition d'athéisme déguisé. L'athéisme, c'est justement l'écueil de la libre-pensée, de là, les emportements de Rousseau. Fénelon disait : Raison, Raison, n'es-tu pas le dieu que je cherche. C'est aussi le dieu que cherchait Rousseau ; son *compelle intrare*, si menaçant qu'il paraisse, ne prouve pas qu'il ait rêvé d'échafauds et d'autodafés civiques. N'avait-il pas écrit dans son Discours sur l'Économie politique, qu'il faut citer de préférence, car il est contemporain de notre manuscrit : « Qu'on nous dise

qu'il est bon qu'un seul peine pour tous, j'admirerai cette sentence dans la bouche d'un digne et vertueux patriote qui se consacre volontairement et par devoir, à la mort, pour le salut de son pays ; mais, si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que la tyrannie ait inventée ». Condamner l'athée à mort comme athée et par maxime d'État pour extirper dans sa racine l'insociabilité que l'athéisme entraîne, indépendamment des actes pervers qu'il peut faire commettre, c'eût été justement professer cette exécrable maxime de la tyrannie. Rousseau ne s'est pas rendu coupable de ce crime de lèse conscience, mais, une fois de plus, il a été dupe des mots et s'est grisé d'éloquence et de paradoxe.

Forcé de clore cette trop longue et pourtant si incomplète étude, — extrêmement incomplète, puisque je n'ai pas dit un mot des corrections purement littéraires et des innombrables variantes de détail que nous offre le manuscrit — je me rallie entièrement, pour conclure, au jugement porté récemment sur le *Contrat social*, par M. Virgile Rossel, dans son *Histoire littéraire de la Suisse Romande :* « Je ne puis, dit-il, excuser ces extraordinaires contradictions, qu'en regardant le *Contrat social* comme une œuvre de patriotisme et d'enthousiasme, et non de métaphysique politique. Dans tous ses autres livres, c'est Rousseau qui parle ; ici, c'est le Génevois exclusivement et le républicain qui dépouille le philosophe, pour exposer au monde, l'exemple de sa Genève encore aimée et le modèle de sa République idéale (1) ». L'examen du manuscrit ne fait que confirmer cette interprétation et démontre que Rousseau procède beaucoup plus par abstraction hâtive que par généralisation patiente : sa cité idéale, c'est Genève réorganisée selon son cœur, toutefois sans rien

(1) T. II, p. 117.

changer d'essentiel à sa constitution. Mais il faut avouer aussi que Rousseau a tout fait pour nous donner le change : il a voulu obstinément se montrer à nous comme hors des temps et des lieux, comme une sorte d'Archimède de la science sociale, interprète des lois éternelles de tout État constitué selon la raison. Il n'a que trop réussi, peut-être aux dépens de son propre ouvrage qu'il a quelquefois amélioré, souvent aussi, qu'on nous passe ces mots, dénaturé et sophistiqué. Sur l'état de nature, sur le Contrat social, sur la vie organique des sociétés, sur le caractère essentiellement laïque des institutions civiles, on saisit mieux sa vraie doctrine dans le manuscrit et l'on regrette parfois l'art laborieux et obstiné qu'il a dépensé à le corriger, art qui bien souvent n'est qu'un pur artifice. Le ton d'oracle infaillible qu'il a pris, lui a valu des sectaires pour disciples et des enthousiastes pour admirateurs ; c'est peut-être ce qu'il avait rêvé.

Alexis BERTRAND.

Après la lecture de ce mémoire, M. Charles Waddington présente les observations suivantes :

M. Charles Waddington : — J.-J. Rousseau a été souvent pris à partie par des philosophes de diverses écoles pour avoir imaginé un état primitif où l'homme, n'étant plus sauvage sans être encore civilisé, vivait heureux et libre et ne connaissait d'autres lois que celles de sa nature. Le très intéressant mémoire que l'Académie vient d'entendre réduit ces reproches à leur juste valeur, en montrant ce que l'auteur du *Contrat social* pensait lui-même de son prétendu état de nature. A cette justification documentaire on peut, je crois, en ajouter une autre tirée de l'histoire.

L'idée d'un état de nature n'est pas de l'invention de Rousseau. M. A. Bertrand vient de nous rappeler que, longtemps avant lui, Hobbes

avait pris dans un sens réel et concret la chimère d'un état de liberté suivi d'un contrat réel, quoique sans date assignable, en vertu duquel la paix et l'ordre social auraient succédé à la guerre universelle résultant de droits égaux, infinis, absolus. L'allusion qui a été faite tout à l'heure aux paradoxes de Calliclès dans le *Gorgias* suffit pour faire comprendre que la thèse de Hobbes, même sous la forme qu'il lui a donnée, n'était pas inconnue des contemporains de Socrate et de Platon. Même en mettant de côté ce tour particulier, cette forme systématique que lui donnait Hobbes, l'idée d'un état de nature est aussi ancienne que la notion du droit naturel, si chère aux stoïciens et que Cicéron développe admirablement dans le premier livre du *De legibus*.

Dans les temps modernes, tous les publicistes, tels que Pufendorf, Barbeyrac, Burlamaqui, voulant donner à nos droits positifs une base rationnelle, n'en ont pas trouvé de plus satisfaisante que l'état de nature conçu comme une hypothèse impliquant les éléments essentiels d'une société normale, où l'homme serait traité comme il doit l'être, c'est-à-dire suivant sa nature. Tous se sont accordés à reconnaître que, si l'état de nature n'a jamais existé pour l'homme en dehors de la Société, et si par conséquent il ne l'a pas précédée historiquement, il lui est logiquement antérieur.

Il en a été, sous ce rapport, de la science du droit naturel comme de la logique. En logique, depuis Aristote, on explique le mécanisme et les formes du raisonnement en partant des jugements ou propositions dont il se compose, et l'on fait la théorie des jugements eux-mêmes à l'aide des idées, éléments simples auxquels ils se ramènent. On procède ainsi du simple au composé, comme si l'esprit humain procédait lui-même de cette manière, débutant par des notions isolées, abstraites et irréductibles, les combinant ensuite et formant des propositions, pour aboutir enfin à ce tout complexe qui s'appelle le raisonnement. En réalité il n'en est rien, et les philosophes qui prennent la peine d'observer les faits savent bien que l'esprit humain va naturellement du concret à l'abstrait, et du composé au simple. Mais lorsqu'il s'agit de la théorie du raisonnement, il font l'hypothèse contraire, afin de mieux mettre en lumière la valeur logique de ce procédé et la légitimité des règles qui doivent présider à son emploi scientifique.

De même, dans la science de nos droits, le philosophe part d'une notion de l'homme pris par hypothèse à l'état de nature et avant toute Société, quoique cela ne se soit jamais rencontré et que la nature

humaine n'ait jamais existé dans cette pureté et cette liberté abstraite. A ce point de vue théorique et avec ces restrictions, la première proposition d'un publiciste philosophe sera bien celle par laquelle débute le *Contrat Social* : « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. » Il est né libre, c'est-à-dire que le droit à la liberté est inhérent à sa nature. Mais comme dans la pratique il n'y avait point de Société où la liberté de chacun n'était pas limitée par celle des autres, il en est résulté, en fait, que le droit absolu que nous tenons de la nature est partout plus ou moins violé, et en ce sens il est vrai de dire que l'homme est partout dans les fers, c'est-à-dire que dans aucune société le droit de l'individu n'est absolument respecté. La protestation de la philosophie sur ce point ne cessera que le jour où la Société sera véritablement un état conforme aux lois de notre nature. Cela arrivera-t-il jamais ? Non peut-être ; mais c'est le but idéal auquel il faut tendre, et le progrès dans ce sens est le premier, le plus essentiel à réaliser. Voilà ce qui me paraît justifier la méthode tant reprochée à Rousseau. Il n'a mérité ces reproches que par les déclamations qu'il a mêlées à sa thèse. Ramenée à ses termes véritables, cette méthode est logique et légitime, la seule logique, la seule légitime en pareille matière.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Deux opuscules de Montesquieu,

Publiés par M. le baron de MONTESQUIEU.

M. Jules Simon : — Je suis chargé par les éditeurs d'offrir à l'Académie un petit recueil qu'ils viennent de publier et qui a pour titre : *Deux opuscules de Montesquieu.* Ces opuscules ne sont pas tout à fait inédits. L'un d'eux intitulé : *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*, a été mis sous presse au commencement du siècle dernier, vers l'année 1725. L'auteur, qui, alors, n'était pas encore le grand Montesquieu, pensa sans doute, au moment d'affronter la publicité, que, pour un simple conseiller au Parlement de Bordeaux, il serait bien audacieux de discuter ostensiblement le monarque universel, sur la personnalité duquel aucun lecteur ne se fût mépris. Il arrêta donc le tirage de sa brochure. Néanmoins un exemplaire déjà livré resta dans ses archives. Sous la Restauration, il fut prêté par sa famille à M. Honorat Lainé, frère du ministre de Louis XVIII, et depuis à M. Aimé Martin ; oublié pendant des années dans la bibliothèque de ce dernier détenteur, il ne revit le jour qu'à sa mort, pour aller enrichir le fonds Techener, dans le catalogue duquel il fut mentionné en 1886.

C'est de la sorte que les descendants de Montesquieu purent rentrer en possession de l'exemplaire unique qu'il avait laissé de son œuvre. Cette œuvre, quoique peu volumineuse, n'est pas d'une importance médiocre. On y trouve en germes beaucoup d'idées, qui plus tard, développées et mises en ordre, ont pris place dans *L'esprit des lois.* C'est une bonne fortune pour l'érudition et la critique, que la divulgation d'un pareil écrit, où se révèle le premier jet de la pensée du maître.

Ce grave document, si précieux pour tous ceux qui s'occupent de la philosophie du droit public, est accompagné d'une autre production

également fort curieuse, intitulée : *De la considération et de la réputation*. Ce second opuscule nous montre l'auteur sous un jour tout différent. Il y avait deux Montesquieu, le profond et l'aimable : celui qui éclairait les penseurs, et celui qui charmait les beaux esprits des salons à la mode. Nous n'avons, dans ce second opuscule, qu'un de ces jeux d'esprit où, sous la plume de Montesquieu, l'observation et la fantaisie s'entremêlaient toujours avec tant de finesse. C'est presque au hasard qu'on peut ouvrir cette petite étude de psychologie agréable. A chaque pas on y rencontre une surprise nouvelle. Ici, c'est une analyse saisissante des jugements du monde, de ses actes de clairvoyance ou d'aveuglement, de ses dispositions tour à tour équitables et partiales, bienveillantes et perfides, raisonnables et extravagantes. Puis, un peu plus loin, le tableau change d'aspect, la dissection pénètre plus avant dans la pauvre humanité, et les réflexions sont sur le point de s'assombrir. Mais le XVIIIe siècle y met bientôt bon ordre avec son enjouement natif et sa malicieuse courtoisie.

Les quelques pages de Montesquieu sur *la considération et la réputation* n'en sont pas non plus à leur première apparition dans le monde. L'auteur les avait communiquées à l'Académie de Bordeaux, puis à Mme de Lambert, qui les a fait connaître à ses contemporains sous une forme un peu modifiée. Elles ont déjà eu de la sorte une demi-publicité, comme *les réflexions sur la monarchie universelle*. Ce n'était pas assez pour des écrits d'une telle provenance. MM. de Montesquieu ont donc été fort bien inspirés en nous les rendant accessibles dans leur texte primitif. Ils se disposent de plus à publier les œuvres posthumes de leur illustre ancêtre, qui paraîtront sans tarder.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cet acte de piété filiale qui est en même temps un service signalé rendu aux lettres françaises.

Sul nuovo positivismo nella Justizia penale. Prolegomeni al Diritto penale,

Par M. Emilio BRUSA.

M. Albert Desjardins : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Émilio Brusa, professeur à l'Université de Turin, deux ouvrages importants : *Sul nuovo positivismo nella Justizia penale* et *Prolegomeni al Diritto penale.* Ce qui ajoute à l'importance de ces deux publications, c'est le temps où elles paraissent, parfaitement opportunes pour répondre aux systèmes qui pourraient troubler profondément la raison humaine et porter une atteinte irréparable aux fondements si nécessaires du droit criminel, systèmes qui se produisent sous le titre, peut-être un peu contestable, la *nouvelle école.* L'originalité de M. Brusa consiste à rejeter également la qualification de matérialiste et celle de spiritualiste, à n'accepter que celle de criticiste, mais la tâche qu'il s'assigne n'en a pas moins pour objet de défendre la liberté morale contre l'intolérance du déterminisme et du positivisme : « Il s'agit dit-il, dans un discours d'inauguration, d'ouvrir les yeux, d'examiner les périls, dont une doctrine déterministe, qu'elle soit ou non protégée sous les grandes ailes de la philosophie naturaliste en vogue, menace les sciences morales et juridiques, et particulièrement celles qui traitent du droit criminel (1). »

La campagne, depuis longtemps commencée, a été couronnée par la publication du livre sur *le nouveau positivisme.* L'auteur nous fait connaître son dessein dans une large *introduction.* Le prodigieux essor que les sciences ont pris de nos jours aide le positivisme à franchir les bornes de la théorie pour pénétrer dans la pratique, et c'est sous une nouvelle forme qu'il aspire à s'étendre ainsi. En quoi consiste ce *nouveau positi-*

(1) *La morale e il diritto criminale al bimbo. Dicorso inaugurale,* 8 mars 1880. V. not., p. 11 et 12.

visme ? Il n'est pas facile à définir : « Mais, dit M. Brusa (1), ce n'est pas à moi qu'il peut imputer un défaut de précision, et d'ailleurs mon projet même était et est d'examiner ce que les réformateurs de la justice pénale entendent aujourd'hui par cette expression avec l'intention de faire honneur à leur système. Il y a une guerre engagée contre le principe de responsabilité morale dans le délit et contre les notions de droit et de procédure pénale qui en dérivent logiquement dans la législation et dans la pratique des juges. Le *vieux positivisme*, celui des déterministes anglais, avait au moins sur le nouveau cet avantage, qu'il maintenait la responsabilité morale et l'obligation, dans des vues, il est vrai, purement utilitaires; des divers positivismes, c'est celui que je préfère. Il reste entendu cependant (et tout le livre doit le démontrer), que, en fait d'obligation, de justice, de responsabilité morale, je reste ce que j'ai été de tout temps, un criticiste. » M. Brusa distingue, on le voit, parmi les différentes doctrines qui prennent le nom de *positivisme* : Il en compte jusqu'à six. La plus dangereuse, c'est celle qui s'intitule *le nouveau positivisme*, parce que tout en prétendant qu'elle s'en tient strictement aux faits, elle confond le parti-pris d'un système avec la réalité, au grand préjudice des principes sur lesquels repose la société, c'est l'ennemi qu'il faut combattre pour maintenir ces principes.

Le système repose en effet sur cette idée préconçue, ou pour mieux dire, sur cette pure hypothèse, que l'invariable nécessité des actes humains peut être prévue, et d'après la connaissance des éléments qui leur donnent naissance. Sans doute la psychologie appliquée peut et doit faire des progrès, et avec elle la connaissance empirique de tout ce qui concourt à former les caractères humains et les résolutions individuelles. Mais il y a bien loin de là à conclure que l'idéal de la science soit de prévoir tous les actes, tous les événements que produira un concours de conditions préexistantes, que, en principe, toute chose future soit susceptible de prévision, sauf à l'homme à ne pouvoir, dans la pratique, arriver à un tel résultat : « La fantaisie, dit M. Brusa, ne résiste pas à l'effort tyrannique

(1) *Sul nuovo positivismo*, *Introd.*, p. XII et suiv.

d'une telle hypothèse, et l'hypothèse se résout en une création métaphysique dont le *fiat*... n'est plus lui-même qu'un écho, l'écho universel du déterminisme scientifique lui-même. » Il n'est pas plus facile de démontrer la causation absolue *in infinitum*, c'est-à-dire l'enchaînement indéfini des causes aux effets que la liberté elle-même. Pourquoi donc adopter la première, plutôt que la seconde ? Pourquoi ériger en axiome ce mécanisme universel inconciliable avec l'ordre moral ?

Le système s'appuie sur la statistique, on peut même dire qu'il lui doit sa naissance, car ce sont les tableaux et les calculs qui ont frappé les imaginations : « Et de là, par un mouvement improvisé et rapide, l'attention alla se fixer sur les notions mêmes de délit et de responsabilité morale. Les inductions sans mesure, les systèmes philosophiques à la mode persuadèrent qu'on pourrait, qu'on devrait s'en prendre à ces notions mêmes et donnèrent l'espérance d'un triomphe (1). »

L'auteur trouve qu'on a singulièrement abusé de la statistique : « L'homme de la statistique, dit-il un peu plus loin (2), celui qui, en moyenne, sur un certain nombre donné, est tous les ans coupable d'un délit, est, sauf la permission des nouveaux positivistes de la justice pénale, prêts à taxer d'abstraction métaphysique les notions de délit et de responsabilité morale, est, disais-je, en réalité une abstraction... Qu'il doive y avoir, qu'il y ait un individu sur un certain nombre, qui, par l'effet d'une constante influence exercée sur chacun de nous, commet un délit, cela se comprend très bien ; cet homme, c'est dans les couches inférieures de la société que vous le trouverez le plus facilement. Mais la moyenne statistique ne nous révèle rien de plus. Elle ne nous dit pas notamment que cet homme qui, sur un nombre donné, se rend coupable, ait été *individuellement*, lui, déterminé au délit, sans pouvoir faire autrement. C'est là et c'est là seulement qu'est le problème de la moralité et de la liberté pratique. La cause abstraite des actes individuels, considérés dans leurs moyennes approximatives et dans leurs résultantes, est tout autre chose que la cause active et concrète d'un acte individuel concret. »

Quelles que doivent être un jour les découvertes de la science, la com-

(1) P. XXXIII.
(2) P. XXXVI.

plète connaissance de l'homme, que d'ailleurs on n'est pas sûr de jamais acquérir, peut démontrer aussi bien que confirmer les divers systèmes qu'a fait édifier une connaissance encore insuffisante, dans l'incertitude où l'on est sur ces douteuses révélations d'un avenir éloigné, ne faut-il pas choisir, parier pour celle des méthodes qui, en attendant, nous offre en ce monde les plus grands avantages ? « Or, l'affirmation libre d'un ordre moral dans le monde, au-dessus des phénomènes sans moralité, présente l'incomparable avantage de satisfaire à un sentiment actuel qui a la plus grande efficacité pour nous permettre d'obtenir ensuite ce que nous désirons. Quant à l'ordre moral, le *nouveau positivisme* n'est pas assez matérialiste pour le nier entièrement dans les institutions civiles et dans les rapports sociaux. Il prétend quelquefois, à tort, comme on sait, avoir dans les moyennes statistiques, une des diverses preuves de la nécessité absolue, mais le plus souvent il n'a pas cette audace. C'est que nous ne pouvons pas comprendre comment une personne jugerait un acte mauvais sans le déplorer au moment où il est commis, ou comment elle éprouverait ce déplaisir, si elle n'admettait pas en même temps qu'un acte bon était possible aussi. La science a beau enseigner que le sentiment de deux possibles simultanés dans le moment de la délibération est une illusion, une superstition héréditaire, et que le procédé de la sélection se charge de le réduire peu à peu dans les bornes les plus étroites, pour arriver à le faire disparaître complètement. La science a beau répéter que l'acte bon qui était possible, n'étant pas réalisé, était vraiment impossible, l'homme finit par agir, par se comporter dans les jugements et dans les actes pratiques tout comme le peuple qui prouve sa foi à la réalité du libre arbitre, en exprimant son déplaisir, sa douleur, sa réprobation en condamnant les actes qu'il trouve mauvais, quand ils sont accomplis et quand il se les représente comme possibles (1).

Ainsi sont atténués dans la pratique les dangers que présentent des systèmes philosophiques contraires à la liberté, atténuation insuffisante d'ailleurs, car, si le monde souffre de quelque chose, c'est de ce que la croyance à la liberté n'est pas assez ferme.

(1) P. XLI et suiv.

M. Littré lui-même a fini par faire rentrer la liberté dans un système où il semblait qu'elle ne dût pas trouver place. D'après lui (1), « un homme est libre de s'enivrer ou de s'enivrer pas ; mais une fois réduit à l'état d'ébriété, il n'est plus libre de résister aux impressions produites par cet état. L'homme est libre d'accroître les motifs de sa conduite en fortifiant par l'habitude ceux qui portent au bien, mais, une fois qu'ils existent, les motifs ont une force nécessitante. Cette franche confession n'en suffit pas moins pour rendre possible une loi morale qui, jusqu'alors ne trouvait pas de fondement quelconque. Ce sera une loi utilitaire admettant des sentiments nobles, élevés : ce sera l'altruisme ou quelque chose de semblable, mais ce sera une loi possible en pratique. » Ce n'est pas que cette doctrine ne présente un vice et un vice radical, plus sensible encore dans la législation et dans l'administration de la justice que dans la logique et dans la spéculation. C'est une liberté embarrassante que celle qu'on trouve dans la formation des motifs, qu'on ne trouve plus après les motifs formés ; que fait-on de la responsabilité ? Celle-ci disparaît au moment où s'accomplit l'acte préjudiciable : pour la saisir, il faut remonter plus haut, beaucoup plus haut peut-être dans la vie de l'agent, interroger bien des moments passés depuis longtemps, en quantité innombrable, où se sont produits des faits qui n'attiraient pas l'attention et ne laissaient pas de traces. « Avec une telle conception, les précédents intimes qui blessent la moralité... deviennent l'unique base de l'imputabilité et de l'imputation criminelle, le jour où la détente finale présente un péril effectif ou une lésion de droit consommée. Ou l'inculpé n'est jamais coupable, ou il l'est aussi en raison des actes intimes dont il ne devrait répondre qu'à sa conscience morale, et, dans certains cas, aux exigences utilitaires de la prévention sous un bon gouvernement. » On applique dès lors au droit criminel des principes exclusivement propres au droit civil. « En somme, la justice réparatrice et la prévention se confondent avec la répression sans qu'on aperçoive le moyen de faire la distinction. La responsabilité, tout en restant *morale* par la présence de la liberté dans la formation des motifs, devient toute fictive (si bien qu'on

(1) P. XLVIII.

la qualifie *sociale*, par opposition à *morale*), dans cette partie des anneaux de la chaîne où devrait commencer à paraître le caractère de la responsabilité juridique, essentielle et spécifique au droit pénal. »

On revient toujours « en dernière analyse, à la responsabilité morale, supposée dans toute la vie pratique, et, par suite, dans toutes les institutions politiques et judiciaires... nonobstant l'ingénieuse et féconde élaboration d'une philosophie du caractère individuel. » On a une théorie, mais, dans la pratique, on n'hésite pas à s'en séparer pour le temps présent. Aujourd'hui il s'agit seulement d'exercer les influences utiles et de les exercer sur des êtres qui se croient constitués spécifiquement, qui par conséquent agissent comme s'ils avaient en principe une faculté caractéristique et propre, c'est-à-dire la volonté libre. Alors se comprend en pratique la double sphère d'action : l'une, pour les mesures de prévention et d'éducation générales et spéciales, prises du dehors afin de fortifier les bons caractères, de corriger les mauvais : l'autre, pour les mesures de rétribution et de répression générales et spéciales prises aussi du dehors, devant produire des effets semblables sur des caractères différents, en vue de donner au sens moral de la justice la satisfaction qu'il attend. En peu de mots, il reste l'homme dangereux, le délinquant, mais il reste aussi le délit, comme être juridique, il reste le péril, comme phénomène politico-juridique ou seulement politique, et non pas comme phénomène exclusivement pédagogico-social et pédagogico-individuel. »

M. Brusa résume (1) tous les reproches qu'il fait au *nouveau positivisme* dans un reproche général « celui de s'être trop défié des forces inhérentes aux facteurs individuels, de les avoir même niées le plus souvent, en paroles, il est vrai, plutôt qu'en fait, en supposant qu'un caractère individuel est le produit exclusif de la solidarité naturelle et sociale : « Je ne lui impute, ajoute-t-il, qu'une usurpation sur l'inconnu, ou, si l'on préfère un exercice arbitraire de ses droits supposés, » et plus loin (2) : « *Le nouveau positivisme dans la justice pénale* a enfanté, en grand nombre, les propositions de réforme ou de bouleversement. Toutes, si je

(1) P. LXII.
(2) P. XLIII.

ne me trompe, aboutissent à cette erreur, qui est la réduction arbitraire des facteurs individuels des actes à la loi exclusive de la solidarité. C'est ce que nous voyons dans les inductions exagérées auxquelles donnent lieu les différentes statistiques de la criminalité ; dans les efforts faits pour supprimer de la procédure criminelle les garanties accordées à la légalité, à la liberté civile ; dans la double substitution que tout le monde connaît désormais de la qualité d'homme dangereux chez un individu, au crime moralement imputable, réellement tenté ou consommé par lui, et de la sélection artificielle au châtiment réprobateur du méfait (1). »

Dans un autre ouvrage publié en 1888, M. Brusa revient encore sur ce sujet. Une étude qu'un certain nombre de personnes voudraient aujourd'hui substituer au droit pénal proprement dit, d'autres à la politique criminelle ou à la police répressive, est ce qu'on appelle la *sociologie criminelle*, qu'on dénomme de préférence *anthropologie criminelle* sous le point de vue naturaliste. Mais, comme ces études ne font point partie de la science du *droit* pénal, le droit pénal n'en fait point partie non plus, et encore moins y est-il absorbé. Quelques tentatives qu'on ait faites, la science sociale ou *sociologie* est restée indépendante de la *biologie*. Cela est encore plus manifeste pour le droit pénal. La sociologie ou anthropologie criminelle s'entend aujourd'hui de telle sorte que le criminaliste ait à y considérer les aspects nouveaux ou placés plus haut qu'auparavant, les recherches et les connaissances utiles ou nécessaires à la *prévention* pénale, administrative, économique. Comme subsidiaires, le droit pénal en doit tenir compte, grâce aux étroites relations qui existent entre la prévention des délits futurs et le châtiment des délits commis. Pour la sociologie criminelle, le délit est un *phénomène social*, la peine une *fonction sociale*. Les idées de mérite et de démérite moral, de récompense, de châtiment et de peine ne seraient, dit-on, que le produit de l'évolution des mœurs, des intérêts et des circonstances, comme le prouverait l'histoire des conditions diverses où s'est trouvée la société aux époques les plus caractéristiques de sa civilisation. Comme *phénomène social*, le délit se présente sous des formes qui correspondent avec

(1) *Prolegomeni al diritto penale*, p, 17 et suiv.

les mœurs, le milieu, etc. D'où une recherche, par l'observation systématique des données statistiques sur les facteurs qui ont concouru à produire le délit et sur les moyens de le combattre. Cela fera connaître la tendance au délit dans le sexe, dans l'âge, dans la profession, dans la nationalité, et permettra de déduire les causes déterminantes de la criminalité. Ces causes sont ou *physiques* (climat, nature du sol, etc.), ou *sociales* (alimentation, hygiène, instruction, situation économique, etc.), ou *individuelles;* de ces dernières, quelques-unes sont innées ou héréditaires, d'autres acquises ou habituelles, et d'autres occasionnelles (abus de l'alcool, provocation, séduction, étourderie, etc.). Ainsi l'intérêt de la sociologie criminelle est dans la connaissance, moins des délits que des caractères personnels des délinquants; elle distingue ceux-ci en délinquants de naissance, d'habitude, d'occasion ou de passion, plus simplement en incorrigibles ou incapables de s'adapter au milieu social, et corrigibles ou capables de s'adapter. Les facteurs naturels travaillent à produire les premiers, et contre eux la société est impuissante. Sa puissance varie davantage à l'égard de ceux qui sont corrigibles; elle consiste spécialement à améliorer l'éducation, l'alimentation, le bien-être, surtout dans les classes où la criminalité pullule le plus facilement; en substance, il s'agit de la politique sociale. La sociologie criminelle déploierait sa plus grande activité préservatrice sur les délinquants d'habitude et d'occasion, puisqu'il n'y a pas d'imputabilité pour les délinquants nés ou héréditaires, quoique les sociologues, à dire vrai, ne soient pas tous d'accord, ni pour nier l'imputabilité des premiers, ni pour admettre celle des seconds. Quelques-uns, en effet, nient absolument la notion d'imputabilité ou responsabilité individuelle; et, si ensuite il ne reste plus de place pour les notions de délit, de peine et de droit de punir, loin de s'en préoccuper, ils s'en réjouissent, parce que, disent-ils, l'homme, en agissant, est déterminé et non pas libre, qu'il n'y a par conséquent ni mérite ni démérite pour lui, qu'il ne peut y avoir non plus de justice morale.

Comme *fonction sociale*, la *peine*, considérée dans les phases historiques à travers lesquelles s'en est lentement formée la notion, depuis les formes primitives des associations religieuses, sexuelles ou pacifiques, jusqu'à la cessation de la vengeance ou à sa transformation en vraie peine d'État,

apparaît comme un effet naturel, soit d'un instinct qui ne cesse de s'affirmer, soit d'une force physique qui ne cesse de se modérer ; à mesure que l'expérience et les habitudes des associés portent à sentir quelque chose au delà du besoin immédiat de la réaction ou de la défense devenue en dernier lieu un intérêt social de l'État, la réaction acquiert le caractère de peine en vue d'un but de tutelle publique, désormais réputé tel, calculé comme tel par la raison, but qui a conscience de lui-même, devenu un acte volitif et non plus simplement ressenti comme un mouvement impulsif, jugement et non plus seulement coercition. La même chose serait arrivée pour le délit. Le délit, de simple conflit avec l'intérêt public, instinctivement et habituellement ressenti, se serait peu à peu transformé en violation d'intérêts désormais rendus sacrés par la coutume, c'est-à-dire de biens juridiques protégés par des commandements, qui sont eux-mêmes munis de menace et qui par là forcent à l'obéissance. De cette manière, la peine, dans la sociologie criminelle, serait une pure *coaction* plutôt qu'un châtiment pour un tort intérieur qui a causé un dommage extérieur. Elle est aussi *indirecte*, en tant qu'elle opère sur un coupable comme sur un moteur, et sert ainsi pour lui d'adaptation artificielle à la société; adaptation à poursuivre en faisant pénétrer dans l'âme de quelqu'un qui n'ait pas adapté les passions sociales, et ces mêmes sentiments égoïstes que fait naître la peine qui n'en sont pas moins capables de le tourner vers les sentiments favorables à la société et propres à l'améliorer. La *coaction* est directe, quand elle s'applique dans sa forme mécanique et ce n'est qu'une violence ; violence dont l'objet est de rendre ce coupable, pour un temps plus ou moins long ou pour toujours, impuissant à faire le mal. De là le séquestre comme moyen de sélection artificielle de l'individu socialement désadapté, sauf à le restituer à la société, s'il s'améliore ou s'adapte. Cela confirme l'idée que la peine, entendue comme fonction sociale, tend uniquement à combattre les factums individuels du délit, en rendant innocents les coupables incorrigibles, en annulant ceux qui sont susceptibles de correction, et en intimidant les coupables d'occasion.

Tel est en résumé le programme de la science dite sociologie criminelle, au moins selon quelques-uns de ses partisans. Parmi eux, du

reste, il faut distinguer ceux qui la rendent inconciliable avec les principes essentiels du droit répressif de ceux qui, moins exagérés, n'en font au contraire qu'une étude auxiliaire du droit même. Quoi qu'il en soit, on peut très bien étudier la science du droit pénal, même sans la sociologie criminelle. Ceux qui s'y attachent doivent prendre beaucoup de précautions pour maintenir intactes ces incomparables notions du droit pénal (par exemple le respect de la chose jugée, la détermination légale de la valeur comparative des délits entre eux et des délits avec les peines respectives, etc.) qui sont la base de l'ordre social en matière de défense pénale. Nulle difficulté, d'ailleurs, à tenir compte du besoin de peines spéciales ou d'un traitement spécial pour les récidivistes d'habitude ou de métier. Pour enseigner cette idée, pour démontrer que la police préventive doit aussi assurer la garde de ces fous dangereux, qui échappent à toute peine après avoir lésé autrui, il n'est besoin, ni de la sociologie, ni de l'anthropologie criminelle, avec leurs principes propres, étrangers, contraires même à ceux du droit de punir, tel que serait, par exemple, le principe de la sélection artificielle uni à une prétendue loi universelle d'évolution.

La distinction même des coupables en corrigibles et incorrigibles, qui, au premier abord, semble claire et assise sur des *criteria* certains, a le défaut énorme de substituer au précepte tutélaire de la loi l'arbitraire souverain et sans contrôle de l'homme, juge ou expert. La distinction a sa valeur, et pour la police préventive, et comme moyen de rendre propre à l'éducation, s'il est possible, l'expiation de la peine. En droit pénal, cependant, il faut bien distinguer entre les offenses réelles au droit des associés, selon leur qualité et leur gravité, non comme voudrait la sociologie, d'après le caractère dangereux des coupables ou leur inaptitude à s'amender. Les caractères physiques ou psychiques qui peuvent signaler l'homme dangereux ou incorrigible sont des données dignes d'étude, parce qu'on en peut tirer parti dans la recherche relative au mal existant, et aux moyens de le soigner, de le prévenir ou de le combattre. Mais ces caractères n'ont en eux rien qui soit légitimement appréciable pour légitimer la réprobation et la condamnation sociales. Nous sommes même très loin de pouvoir nous y fier, au moins comme

à des auxiliaires dans la preuve judiciaire, tant est profonde sur le sujet la divergence de ceux qui s'en occupent, et tant les *criteria* d'appréciation sont hypothétiques. A moins qu'il ne se présente un de ces cas singuliers à la définition desquels suffit la science pénale, aidée des sciences diverses qui, jusqu'ici, lui ont prêté un puissant concours, de ces cas où l'aliénation mentale, la passion véhémente ou la pure imprudence viennent supprimer le délit, en diminuer beaucoup l'intensité morale ou en faire, une faute, tout indice qu'on exigerait en règle pour discerner les gens capables de s'amender de ceux qu'on veut enfermer absolument parce qu'ils ne peuvent pas s'amender, doit se réduire en grande partie à un *criterium* conjectural, *criterium* qui sert même *après* que l'on est déjà certain de la culpabilité de l'agent, qui sert même avant le délit pour surveiller particulièrement les gens dangereux, mais qui ne sert à peu près à rien pour démontrer si un individu est, oui ou non, l'auteur d'un délit, s'il est coupable de l'avoir commis. Quant au reste, d'une part le médecin aliéniste a toujours su, plus ou moins bien, appliquer le nom d'infirmes d'esprit à ceux dont aujourd'hui on voudrait faire des coupables héréditaires ou nés; d'autre part, pour avoir égard à l'influence des passions qui aveuglent (colère, peur, amour, juste douleur, etc.), à la manière imprudente ou négligente d'agir, pour déterminer les degrés dans le caractère dangereux des coupables, il a toujours suffi du droit pénal.

Mais entre l'une et l'autre catégorie de délinquants ou hommes dangereux, il y a le nombre infiniment plus considérable de ceux que des *caractères connaissables à l'avance* ne classent ni parmi les incorrigibles ni dans le groupe de ceux qui peuvent s'amender. Même en Italie, comme en général dans les pays méridionaux, où les délits commis sous l'empire des passions sont certainement beaucoup plus nombreux que dans les autres contrées, infestées plutôt par les délits prémédités, par ceux d'habitude et de métier, cette zône intermédiaire s'étend très loin. L'essentiel est que le droit pénal s'occupe du délit seulement comme fait imputable à l'individu, et non comme indice du caractère personnel du coupable, de ce qui le rend plus ou moins dangereux. De même le droit pénal s'occupe de la peine seulement comme d'un moyen de justice et de répro-

bation sociale pour le mal du délit, et non comme l'une des innombrables manifestations d'une prétendue loi d'évolution.

Code pénal pour le royaume d'Italie,

Traduit par M. Pierre SARRAUTE.

M. Glasson : — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie de la traduction du Code pénal italien, par M. Sarraute, juge au tribunal civil de Périgueux. Cette traduction a été faite avec un soin particulier par l'auteur sous le patronage, la surveillance et le contrôle de M. Zanardelli, garde des sceaux, ministre de grâce et justice et des cultes d'Italie. L'auteur se propose de publier prochainement une étude critique sur le nouveau Code italien. Ces travaux sont du plus haut intérêt. Le nouveau Code pénal italien paraît au moment même où l'on remet en question toutes les bases du droit criminel. C'est précisément en Italie qu'ont été le plus vivement agitées toutes les questions qui se rapportent à la criminalité. Une nouvelle école à laquelle se place hardiment le professeur Lombroso, de Turin, prétend avoir mis en lumière l'existence du criminel né ; elle fait abstraction de tout élément intentionnel et explique les crimes par les anomalies extérieures, par l'insensibilité physique ou morale, par la transmission héréditaire, par l'épilepsie, par l'influence du climat ou de la race. D'ailleurs cette école ne supprime pas en réalité les tribunaux de répression ni même les peines ; elle se borne à les expliquer autrement. Ce dernier mot de la science criminelle en a été aussi le premier. Qu'on se reporte à la plupart des législations des peuples primitifs, on constatera qu'elles ne tiennent le plus souvent aucun compte de l'élément intentionnel. Ces premiers législateurs ont même été plus logiques que nos réformateurs modernes, car ils ont admis qu'on devrait faire des procès criminels aussi bien aux animaux qu'aux hommes. Quoi qu'il en soit, les rédacteurs du Code pénal italien ont eu à prendre parti, et il faut les féliciter d'avoir repoussé les doctrines empruntées par l'école nouvelle aux législations des Barbares.

Manuel du juge d'instruction,

Par M. Pierre SARRAUTE.

M. Glasson : — J'offre aussi à l'Académie, de la part de M. Sarraute, un *Manuel du juge d'instruction*. Le titre même de l'ouvrage en fait connaître l'objet. Quoique destiné à la pratique, ce livre contient cependant un exposé très satisfaisant des principes et des doctrines de l'école. L'auteur a eu soin de les mettre en relief dans la mesure où le permettait le cadre restreint de son ouvrage. Je relève tout particulièrement la matière du flagrant délit, l'exposé de la liberté provisoire, celui des expertises médico-légales et celui de la détention préventive. Cet ouvrage sera très utile aux juges d'instruction et pourra même être consulté avec fruit par les professeurs de nos Facultés.

Code civil du canton de Zurich,

Traduit et annoté par M. Ernest LEHR.

M. Aucoc : — La collection des principaux Codes étrangers, publiée aux frais de l'État par les soins du Comité de législation étrangère, avec le concours de la Société de législation comparée, vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage, le *Code civil du canton de Zurich*.

Nous avons souvent entretenu l'Académie des travaux du Comité auxquels nous sommes mêlé, depuis 1876, avec nos confrères MM. Picot, Dareste et Glasson.

La collection des principaux Codes étrangers comprend jusqu'ici douze ouvrages et quinze volumes. On y compte deux Codes de commerce, le Code allemand et celui du Portugal, avec la loi anglaise sur les faillites, cinq Codes de législation criminelle, Code pénal des Pays-Bas, Code pénal de la Hongrie, Code pénal italien, et en outre les Codes de procédure pénale de l'Autriche et de l'Allemagne, le Code d'organisation judiciaire et le Code de procédure civile de l'Allemagne, deux volumes d'un ouvrage sur les Chartes et Constitutions des États-Unis, le Recueil des

lois françaises et étrangères sur la propriété littéraire et artistique. Elle ne comprenait pas encore de Code civil.

Celui du canton de Zurich, que M. Ernest Lehr, conseil de l'ambassade française en Suisse, vient de traduire, a un intérêt particulier. La rédaction primitive du Code était l'œuvre du savant jurisconsulte allemand Bluntschli. Il a dû être remanié en 1887 pour être mis en harmonie avec la loi fédérale sur les obligations de 1881, et les lois fédérales sur l'état civil et la capacité civile. Mais il a conservé un caractère profondément germanique.

M. Lehr a fait précéder la traduction du Code d'une étude sur l'ensemble de la législation civile de la Suisse, législation dont la variété dépasse ce que l'on pourrait supposer, puisqu'il n'y a pas moins de vingt-neuf lois hypothécaires différentes.

La traduction est accompagnée de notes très instructives. M. Lehr a tenu à dire le concours précieux que lui a donné M. Lœw, président de chambre à la Cour de Cassation, chargé par le Comité de législation étrangère de reviser son travail.

Il y aurait à faire une étude intéressante sur les principes consacrés par le Code civil de Zurich, et les points par lesquels ils diffèrent du Code français. On remarque, par exemple, des règles spéciales sur les fiançailles, sur les enfants nés de fiancés avant le mariage, sur l'action en constatation de paternité, sur le droit héréditaire des fiancés et des époux, sur les assurances de toute espèce.

De l'Idéal. Etude philosophique,

Par M. Ricardou.

M. Charles Waddington : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Ricardou, docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne, un livre intitulé *De l'idéal. Étude philosophique*. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un livre d'esthétique, mais bien de psychologie et de morale ; il y est traité du rôle de l'Idéal dans la vie humaine, des formes diverses sous lesquelles il se réalise en nous,

et qui toutes « expriment l'activité humaine aspirant à la perfection morale. » L'auteur fait profession d'idéalisme en philosophie ; mais, par un heureux instinct plus encore que par logique, il échappe aux conséquences ordinaires d'un système dont le moindre défaut est de mettre en doute l'existence du monde extérieur et de rompre en visière au sens commun. « Notre idéalisme, dit-il, saisit quelque chose de l'être dans l'idée que nous en avons. » Il accorde donc à l'idéal une double réalité : en nous d'abord, car « si c'est un rêve, ce rêve forme la réalité de la vie, » puis dans la nature des choses où Dieu personnifie le bien, « la perfection absolue. »

Plein de confiance dans cette doctrine qu'il expose avec talent, dans un langage toujours fin et élégant, l'auteur prend à partie « l'indifférentisme contemporain », et il lui oppose avec éloquence « la foi réfléchie en l'idéal ».

Pour le fond comme pour la forme, l'ouvrage de M. Ricardou est digne de l'attention bienveillante de l'Académie ; il se recommande d'ailleurs par un mérite devenu trop rare chez nos jeunes docteurs en philosophie, celui d'une doctrine nettement spiritualiste.

Jemappes et la conquête de la Belgique (1792-1793),

Par M. Arthur CHUQUET.

M. Sorel : — Je n'ai pas à faire connaître le mérite de M. Chuquet, ses qualités d'investigateur, son érudition littéraire et historique, son talent d'exposition, l'Académie lui ayant fait l'honneur de lui décerner le prix Audiffred. Il me suffira de dire que le présent volume est tout à fait digne des précédents. Il les continue. M. Chuquet avait laissé Dumouriez et son armée après la retraite des Prussiens ; il nous les montre conquérant la Belgique. Un tableau sobre et complet de l'état social et politique de ce pays forme l'introduction du volume. Les opérations militaires sont racontées avec entrain et clarté ; les opérations politiques, la propagande, l'application du décret du 15 décembre et les votes de réunion sont étudiés avec sagacité et jugés avec clairvoyance. La partie la plus neuve du livre est le chapitre intitulé *Pache*. M. Chuquet y étudie

très complètement, avec une critique toute scientifique, l'histoire, avant lui, encore trouble et confuse, des démêlés de Dumouriez avec Pache. Il y a porté la lumière. Il montre comment se prépara la perte de la Belgique, et sa conclusion est parfaitement motivée. « L'armée, dit M. Chuquet, n'avait ni habits, ni culottes, ni souliers; la cavalerie et l'artillerie manquaient de fourrages ; le ministre de la guerre avait désorganisé l'administration. »

Éléments de philosophie,

(1re partie)

Par M. Fonsegrive.

M. Bouillier : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Fonsegrive, professeur de philosophie au Lycée Buffon, la première partie d'un cours de philosophie qui contient la psychologie. Ce ne sont que des éléments, selon le titre adopté par l'auteur, à l'usage des classes de philosophie. Mais ces éléments sont assez bien pensés et assez bien rédigés pour mériter l'attention de l'Académie. L'auteur y a fait entrer, pour les combattre, les doctrines de la psychologie anglaise des Stuart-Mill, Bain et Spencer qui ne manquent pas de disciples en France. Il ne perd pas une occasion de mettre en évidence l'insuffisance de cette psychologie tout empirique fondée sur l'association, ainsi que la nécessité de faire appel pour expliquer l'intelligence et la volonté à quelque chose de plus élevé que la sensation. Il faut lui savoir gré d'établir le spiritualisme sur ses bases essentielles, avec autant de force que de clarté, dans un livre qui sera compris et goûté par les professeurs et les étudiants en philosophie. Le nom de M. Fonsegrive n'est pas d'ailleurs nouveau pour l'Académie. Je rappelle qu'il y a quelques années M. Fonsegrive a remporté le prix sur le libre arbitre dans un de nos meilleurs concours.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1891.

SÉANCE DU 4. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le Ministère des finances (mars 1891) ; — *Rapports du Jury international de l'Exposition universelle de 1889*, publiés sous la direction de M. Alfred Picard (Groupe I. Œuvres d'art. Classe 1 à 5 bis) ; — *L'éducation de la parole*, par M. Louis Montchal (brochure) ; — *Encore quelques observations sur l'article unique de la loi du 15 avril 1889 sur l'ouverture de crédit et sur la provision*, par M. Frédéric Briers, conseiller provincial (brochure belge) ; — *Bulletin mensuel de la Société d'études philosophiques et sociales* (1er avril 1891) ; — *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (1er avril 1891) ; — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France* (février 1891) ; — *Revue de la science nouvelle* (1er avril 1891) ; — *Revue géographique* (février 1891) ; — *Atti della Reale Accademia dei Lincei* (15 mars 1891).

M. le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles de la santé de M. de Pressensé et de M. Lévêque.

M. Alexis Bertrand lit un Mémoire sur *Le texte primitif du contrat social.*

M. Charles Waddington présente quelques observations au sujet de cette lecture.

M. Léon Say présente un ouvrage intitulé : *Système financier de l'ancienne monarchie*, par M. Bouchard, président de chambre à la Cour des Comptes.

L'Académie reprend la discussion sur les *Caisses d'épargne* commencée dans la précédente séance.

M. Léon Say continue ses observations.

M. Levasseur prend ensuite la parole.

M. Buffet présente des observations sur le même sujet.

SÉANCE DU 11. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes ; — *Bulletin mensuel de la Société d'études philosophiques et*

sociales (1er avril 1891) ; — *Transactions of the actuarial society of Edinburgh* (vol. I et II).

M. le Président rend compte des funérailles de M. de Pressensé membre de la section de morale, décédé le 8 avril 1891.

Il annonce à l'Académie la mort de M. le baron Kervyn de Lettenhove, un de ses correspondants dans la section d'histoire, décédé le 2 avril 1891.

M. Sorel présente un livre de M. du Maroussem, intitulé : *La question ouvrière. I. Charpentiers de Paris.*

M. Glasson présente le tome Ier de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, publiée par les professeurs des facultés et de l'école de médecine et de pharmacie de Dijon.

M. Bouillier lit au nom de la section de philosophie un rapport sur le prix Crouzet, ayant pour sujet de concours : *Quel est l'état actuel des questions qui se rattachent à la théodicée ? — Coup d'œil rétrospectif sur les systèmes philosophiques et les théories scientifiques qui ont précédé cet état ? — Quelles sont les conclusions qui sortent de cette comparaison entre le présent et le passé ?*

Et propose de décerner le prix d'une valeur de *quatre mille francs* au Mémoire inscrit sous le n° 2, ayant pour épigraphe :

Cherchons toujours.

(E. Renan. Lettre à M. Berthelot).

L'Académie adopte cette proposition.

M. le Président procède à l'ouverture du pli cacheté joint au Mémoire couronné et proclame le nom de M. *Eugène Maillet*, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand.

M. Glasson, au nom de la section de Législation, commence la lecture de son rapport sur le prix Odilon Barrot.

Séance du 18. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin du Ministère de l'agriculture* (mars 1891) ; — *Jurisprudence des conseils de préfecture* (recueil périodique, avril 1891) ; — *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (15 avril 1891) ; — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France* (mars

1891) ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (mars 1891).

M. Bouillier présente un livre de M. Belhache, intitulé : *La pensée et le principe pensant.*

M. Levasseur présente les quatre ouvrages suivants :

1° *Trois volumes de la Revue-magasin* (années 1888, 1889, 1890), publiée sous la direction de M. Louis Passy ;

2° *État des habitations ouvrières à la fin du XIXe siècle*, par M. Emile Cacheux ;

3° *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France, avant 1789*, par M. le Comte de Dienne ;

4° *Le premier atlas national de France*, par M. Ludovic Drapeyron (2 fasc.)

M. Maurice Block revient par quelques observations sur la discussion qui a eu lieu récemment sur les Caisses d'épargne.

M. Passy, M. Buffet, M. Levasseur, font à leur tour quelques observations sur la même question.

M. Baudrillart continue la lecture de son Mémoire sur *Les populations rurales* et s'occupe spécialement des classes ouvrières et agricoles du Gard.

M. Glasson, au nom de la section de Législation, termine la lecture de son rapport sur le prix Odilon Barrot, ayant pour sujet de concours : *Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun en 843, jusqu'en 1789;*

et propose de décerner le prix d'une valeur de *six mille francs*, au Mémoire unique envoyé à ce concours, ayant pour épigraphe :

Monumenta patriæ.

L'Académie adopte cette proposition.

M. le Président procède à l'ouverture du pli cacheté joint au Mémoire couronné et proclame le nom de M. *Édouard Bonvalot*, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

Séance du 25. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Jubilé de M. Ernest Naville* (26 décembre 1890) ; — *La*

réforme monétaire universelle, par M. L. Bailly ; — *Bulletin de l'Institut des actuaires français* (avril 1891) ; — *Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris* (décembre 1890) ; — *Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie* (mars 1891).

M. le Secrétaire perpétuel fait savoir à l'Académie qu'une liste de souscription pour élever un monument à Meissonier est déposée au Secrétariat.

M. Huit lit un mémoire intitulé : *Un platonicien de l'ancienne Académie.*

M. Boutmy présente un ouvrage de M. Georges Paulet, chef de bureau au Ministère du Commerce, intitulé : *Code annoté du Commerce et de l'Industrie.*

L'ordre du jour appelant l'élection d'un académicien libre à la place de M. Calmon, décédé, M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. Leroy de Kéraniou qui s'excuse de n'avoir pu faire les visites à cause du mauvais état de sa santé.

L'Académie procède ensuite à l'élection.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. Paul Cambon.

Au second rang, M. Louis Passy.

Votants, 43. — Majorité absolue, 22.

Au premier tour de scrutin,

M. Paul Cambon obtient 23 suffrages.
M. Louis Passy — 20 —

43

M. Paul Cambon, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXXV (NOUVELLE SÉRIE)

(CXXXV^e de la collection.)

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges, — par M. Albert Sorel. 5
De l'origine des capitulations dans l'Empire Ottoman, — par M. Albert Desjardins. 45
L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience, — par M. Ad. Franck. 56
Discours prononcé dans la Séance publique annuelle du samedi 6 décembre 1890, — par M. Frédéric Passy. 76
Notice historique sur la vie et les travaux de M. Caro, lue dans la Séance publique annuelle du 6 décembre 1890, — par M. Jules Simon. 111
Rapport sur les populations agricoles de Vaucluse, — par M. Henri Baudrillart. 177
Malthus et la véritable notion de l'assistance, — par M. Frédéric Passy 209
L'éducation politique en France et à l'étranger *(fin)*, — par M. J. Ferrand. 229
Discours prononcés à la séance du 3 janvier 1891, — par MM. Frédéric Passy et Léon Aucoc. 256
La fécondité de la population française comparée à celle des autres populations, — par M. E. Levasseur. . . . 269, 419 et 535
Observations à la suite, — par M. Courcelle-Seneuil. 555
Notice sur la vie et les travaux de M. Hippolyte Carnot, — par M. Lefèvre-Pontalis. 329
Trois propositions fondamentales du socialisme, — par M. Maurice Block 373
Sénèque, — par M. C. Martha 393
Notice sur la vie et les travaux de M. Émile-Jacques-Armand Beaussire, — par M. E. de Pressensé 473
Rapport sur les populations agricoles des Alpes-Maritimes, — par M. Henri Baudrillart. 515
Septième rapport de la Commission chargée de la publication des Ordonnances des rois de France, — par M. Georges Picot. . . 582
Rapport sur les populations agricoles du Languedoc, — par M. Henri Baudrillart. 609
Une année de ma vie (1848-1849), — par M. le comte de Hubner. 633
Le sentiment religieux aux Etats-Unis, — par M. E. Boutmy. 661 et 753

Pages.

Rapport sur le concours pour le prix Le Dissez de Penanrun à décerner en 1891, — par M. Albert DESJARDINS. 685
Discours prononcé aux funérailles de M. de Pressensé, — par M. AUCOC. 722
Discours prononcé aux funérailles de M. Chéruel, — par M. Léon AUCOC. 783
Rapport sur le concours pour le prix Crouzet. — État actuel des questions qui se rattachent à la théodicée, — par M. Francisque BOUILLIER. 788
Un constituant auvergnat de 1789; Gaultier de Biauzat, — par M. F.-T. PERRENS. 810
Observations à la suite du mémoire de M. Alexis Bertrand, — par M. Charles WADDINGTON 884

Rapports verbaux et communications diverses.

L'Album de Pierre Jacques de Reims ; dessins inédits d'après les marbres antiques conservés à Rome au XVIe siècle, de M. Geffroy, — par M. GEFFROY. 159
Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'École française de Rome, — par M. GEFFROY. 304
Introduction à l'histoire de la science politique, de sir Frederick Pollock, — par M. BOUTMY. 315
La traite maritime, le droit de visite et la Conférence de Bruxelles, de M. Arthur Desjardins, — par M. Arthur DESJARDINS. . . . 318
L'état actuel de la législation étrangère relative à la réglementation du travail des adultes, des femmes et des enfants, de M. Maurice Bellom, — par M. Arthur DESJARDINS. . . . . *ibid.*
Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime, de M. Arthur Desjardins, — par M. Arthur DESJARDINS . . . 319
Code pénal français, de M. Charles Casati, — par M. Arthur DESJARDINS 320
La réaction économique et la démocratie, de M. Clamageran, — par M. COURCELLE-SENEUIL 321
Catalogue des actes de François Ier (tome IV), — par M. Georges PICOT. 322
Série d'ouvrages relatifs à Aristote, de MM. Billia, Lorenzelli et Farges, — par M. Barthélemy-Saint HILAIRE 450
La France en Afrique et le Transsaharien, de M. le général Philebert et M. Georges Rolland, — par M. Paul LEROY-BEAULIEU. 454
États-Généraux de 1789. — Assemblées du Boulonnais. — Cahiers des remontrances et doléances des Trois-Ordres. — Cahiers des doléances des communautés et des Paroisses, — par M. CUCHEVAL-CLARIGNY. 456
Discours prononcé le 26 juin 1886, à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, de M. E. Tavernier, — par M. Arthur DESJARDINS. 458
Chronique de la Colonie réformée française de Friedrichsdorf. Origine de la forme républicaine aux États-Unis, de M. Strauss, — par M. Frédéric PASSY. 567

Pages.
Les banques populaires, de M. Courtois, — par M. LEVASSEUR. . 594
Bulletin de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, — par M. LEVASSEUR. 595
Mithridate Eupator, roi de Pont, de M. Théodore Reinach, — par M. DARESTE. 596
Inscriptions juridiques grecques, de MM. Haussoullier et Reinach, — par M. DARESTE. 597
La réaction économique et la démocratie, de M. Clamageran, — par M. COURCELLE-SENEUIL. . . . . *ibid.*
Principes généraux de la linguistique indo-européenne, de M. Paul Regnaud, — par M. Charles WADDINGTON. 599
Les enquêtes parlementaires, étude de droit constitutionnel, de M. Louis Michon, — par M. Albert DESJARDINS. 600
Code pénal d'Italie, traduit, annoté et précédé d'une introduction de M. Jules Lacointa, — par M. AUCOC. 601
Madame de Gérando, de M. Maurice Bloch, — par M. PERRENS. 602
Jeanne Darc tacticien et stratégiste, de M. Paul Marin, — par M. Auguste HIMLY. 603
La République, de M. Marqfoy, — par M. Jules SIMON. 727
Les Expositions de l'État à l'exposition de 1889, de M. Jézierski, par M. Jules SIMON. 730
Les céréales, de M. Levasseur, — par M. LEVASSEUR. 731
Histoire des Volontaires de la Charente pendant la Révolution (1791-1794). — Essai sur la géographie historique et sur la démographie de la province d'Angoumois du XVIIe au XIXe siècle, — de M. Boissonnade, — par M. LEVASSEUR. 734
Monographie du Tribunal de commerce du Havre. — La sécurité du titre foncier et la réforme hypothécaire, — de M. Flour de S. Genis, — par M. LEVASSEUR. 736
Observations à la suite, — par M. Arthur DESJARDINS . . . . . *ibid.*
Introduction à l'étude de la géographie, de M. Genin, — par M. LEVASSEUR. 737
Atlas des missions de la Société des Missions étrangères, de M. Adrien Launay, — par M. LEVASSEUR. 738
Statistique de la couleur des yeux et des cheveux en France, de M. le dr Topinard, — par M. LEVASSEUR 740
Carte de la couleur des yeux, de M. Alph. Bertillon, — par M. LEVASSEUR. . . . . *ibid.*
La science des comptes mise à la portée de tous, de MM. E. Leautey et A. Guilbault, — par M. LEVASSEUR. 741
Des divers modes de rémunération du travail, de M. A. Gibon, — par M. Maurice BLOCK. . . . . *ibid.*
Pandectes françaises, — par M. COLMET DE SANTERRE. 743
Le libre arbitre, de M. Ernest Naville, — par M. FRANCK. . . . 746
Le divorce et la séparation de corps, de M. Henri Coulon, — par M. LAROMBIÈRE. 747
Deux opuscules de Montesquieu, publiés par M. le baron de Montesquieu, — par M. Jules SIMON. 887
Sul nuovo positivismo nella Justizia penale. — Prolegomeni al Diritto penale, de M. Emilio Brusa, — par M. Albert DESJARDINS. 889

Pages.

Code pénal pour le royaume d'Italie, traduit par M. Pierre Sarraute, — par M. GLASSON 900
Manuel du juge d'instruction, de M. Pierre Sarraute, — par M. GLASSON 901
Code civil du canton de Zurich, traduit et annoté par M. Ernest Lehr, — par M. AUCOC . . . . . ibid.
De l'idéal; étude philosophique, de M. Ricardou, — par M. Charles WADDINGTON 902
Jemappes et la conquête de la Belgique (1792-1793), de M. Arthur Chuquet, — par M. SOREL 903
Éléments de philosophie (1re partie), de M. Fonsegrive, — par M. BOUILLIER 904

II. — Communications des Savants étrangers

Étude sur l'état actuel de la protection de l'enfance, — par M. le dr MARJOLIN 561
Le régime sanitaire de la France, envisagé au point de vue international, — par M. A PROUST 692
Les rapports de l'esthétique et de la morale dans la philosophie contemporaine (*suite*), — par M. Ch. BÉNARD 828
Le texte primitif du *Contrat social*, — par M. Alexis BERTRAND. 850

III. — Documents divers.

Annonce des prix décernés pour l'année 1890 138
Annonce des concours dont les termes expirent en 1890, 1891, 1892 et 1893 142
Bulletin des séances des mois de novembre et décembre 1890, janvier, février, mars et avril 1891 . . 170, 323, 460, 605, 749 et 905

FIN DE LA TABLE DU TOME TRENTE-CINQUIÈME (NOUVELLE SÉRIE)
(CXXXVe de la collection)

Orléans. — Imp. Paul GIRARDOT.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE LA LIBRAIRIE ALPH. [illegible]

SÉANCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POL[illegible]

(INSTITUT DE FRANCE).

COMPTE-RENDU

Fondé en 1842 par M. Ch. VERGÉ, sous la [illegible]

Continué depuis 1820 par MM. Henry [illegible]

Sous la direction de M. Jules SIMON, Secrétaire [illegible]

1891. — 51e année. — Nouvelle série. — Une [illegible] 10 feuilles in-8°. — 2 forts vol. par an. Prix [illegible] pour les départements, 20 fr. pour l'étranger.

Table alphabétique et bibliographique des matières et des auteurs [illegible] dans les 150 volumes des deux séries réunies jusqu'en 1889. Prix [illegible]

Les années 1874 à 1890 et la table des [illegible] vol. formant [illegible] lection complète (nouvelle série), 34 vol. [illegible] et table des 100 volumes, prix ensemble.....

Chaque année séparée, 2 vol. in-8°.....

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE [illegible]

1891. — Quatrième série. — Tome XIX.

Ce recueil paraît tous les deux mois par l'exécution [illegible] figures, imprimé à l'Imprimerie [illegible]

Prix d'abonnement : 8 francs ; [illegible]

Quatrième série, 1875-1888.

Chaque volume, [illegible]

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN [illegible]

Ce recueil paraît tous les deux mois, par livraison de [illegible] feuilles et forme tous [illegible] un volume compact grand in-8° de plus de 10 feuilles.

1891. — CINQUANTE-DEUX [illegible]

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. par [illegible] départements et 15 fr. pour l'étranger. [illegible] 12 fr. pour [illegible] volumes de la collection qui ne sont pas [illegible] se procurer [illegible] raison de 10 fr. [illegible]

BULLETIN MONUMENTAL

Publié sous les auspices de la Société [illegible]

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

[illegible]

Par le Comte de Marcy

Prix : 15 fr. par an pour la France, 18 fr. [illegible]

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

LE ROYAUME D'ARLES ET DE VIENNE (

[illegible]

par **A. Paul FOURNIER**, professeur à la Faculté de Droit [illegible]

HISTOIRE DU PAPE CALIXTE II (1

par **Olgiate ZOGHAF**, [illegible] du [illegible]

au Concordat de Worms [illegible]

[illegible] 2 vol. in-8° [illegible]

[illegible]

Les deux ouvrages pris ensemble [illegible]

HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA

A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AM

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE ET DOC

Par Henri DONIOL

Membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie Natio

TOME QUATRIÈME

Un volume in-4° imprimé à l'Imprimerie nationale, accompa

de figures [illegible]

Les tomes I, II et III parus de 1886 à 1890, comprennent

années 1775-1779 [illegible]

Ouvrage qui vient d'obtenir le premier prix Gobert à l'

Française.

Les tomes III et IV seulement se vendent séparément. Il faut

prendre le tome V [illegible]

Le tome IV comprend la plus [illegible] événements de 1779 à 1782

Espagne unies contre l'Angleterre. Le ministère [illegible]

[illegible] politique, nécessité à [illegible] la [illegible]

[illegible] en 1782 par l'intervention de la

France. La Fayette [illegible] le succès des armes [illegible]

[illegible] sur le [illegible] en Virginie. Dans le même [illegible]

[illegible] la guerre terrestre en Europe et la [illegible]

Toutes les publications relatives à la [illegible]

[illegible] seront [illegible] immédiatement après la [illegible]

NB. Les [illegible] qui n'ont point fait souscrire le [illegible]

plus tard, leur intérêt de souscrire leur [illegible]

considérer comme [illegible] pour [illegible]

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sci

et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livrais

10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes in-

Paris, 30 fr. — Départements, 33 fr. — Étranger

Payables en un mandat sur la poste ou sur un bon à vu

l'adresse de **Alphonse Picard**, libraire, 82, rue

à Paris.

Les années 1874 à 1889 et la table des cent pre

forment une collection complète (nouvelle série) 32

la table des 100 premiers volumes, brochés [illegible]

Chaque année séparée [illegible]

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse PICARD**, libraire, rue Bonapa

En France et à l'étranger, chez tous les libraires et

de poste.

Orléans. — IMPR. PAUL PIHARDIÈRE